



## THÈSE DE DOCTORAT

Réalisée en cotutelle internationale

Université de Liège et Université de Haute-Alsace

### Usage de l'agriculture dans le social

### Dispositifs, pratiques et formes d'engagement

Présentée par

**Monsieur Kenjiro MURAMATSU**

pour l'obtention du grade de

Docteur en Sciences politiques et sociales de l'Université de Liège

Docteur en Sociologie de l'Université de Haute-Alsace

Thèse présentée et soutenue publiquement à Arlon, le 14 juin 2012

devant le jury composé de :

<b>Maurice Blanc</b>	Professeur émérite, Université de Strasbourg	Rapporteur interne
<b>Nicole Mathieu</b>	Directeur de recherche émérite CNRS, Univ. de Paris I	Rapporteur externe
<b>Atsushi Miura</b>	Professeur, Université de Saitama	Rapporteur externe
<b>Marc Mormont</b>	Professeur, Université de Liège	Directeur de thèse
<b>Josiane Stoessel-Ritz</b>	M.C. – H.D.R., Université de Haute-Alsace	Directrice de thèse
<b>Jean-Yves Trépos</b>	Professeur de sociologie, Université de Lorraine (Metz)	Examineur
<b>Didier Vrancken</b>	Professeur ordinaire, Université de Liège	Examineur

Institut des Sciences Humaines et Sociales – Université de Liège

École Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société (ED 519) – Université de Strasbourg

Université de Haute-Alsace



---

## ***REMERCIEMENTS***

Je tiens tout d'abord à remercier mes parents et mes beaux-parents. L'accomplissement de ce travail doit beaucoup aux soutiens qu'ils m'ont accordés de près ou de loin avec patience et tolérance.

Je tiens également à remercier Sarah qui a « vécu et supporté » ce travail. Sans sa relecture régulière et patiente, ce travail de longue haleine n'aurait pas pu voir le jour.

J'adresse ma profonde gratitude à mes directeurs de thèse avec lesquels j'ai pu débattre de cette thèse à maintes reprises. Marc m'a accompagné et supporté pendant tout mon parcours depuis mon mémoire de DEA (2005-2007). Ses réflexions et critiques, nombreuses et pénétrantes, ont donné une orientation décisive à ce travail. Il m'a fait « grandir » en Belgique comme travailleur scientifique avec une exigence à la fois de rigueur et d'inspiration. Josiane m'a toujours encouragé à poursuivre ce travail dans un rapport de confiance. Sans son engagement, sa souplesse et sa persévérance, cette cotutelle n'aurait pas pu aboutir.

J'exprime toute ma gratitude aux autres membres du jury. Didier Vrancken a joué le rôle d'« accompagnateur critique » pendant tout mon travail de thèse en tant que troisième membre du comité de thèse. Nicole Mathieu et Miura sensei, rapporteurs externes, m'ont rigoureusement et amicalement donné leurs précieux commentaires sur ce travail. Ils m'accompagneront tous les deux pour mon post-doctorat franco-japonais. M. Maurice Blanc, rapporteur interne, a été le médiateur initial pour cette cotutelle transfrontalière. M. Jean-Yves Trépos a accueilli et commenté mon projet de thèse avec sa grande compréhension.

Antonin a relu attentivement ce manuscrit et a apporté de nombreux conseils pour améliorer mon écriture en français. Merci pour le temps et l'énergie qu'il a consacrés avec une grande amitié. Je remercie également Elodie pour sa solidarité familiale et doctorale.

Tous les liens d'amitié que j'ai pu nouer avec mes collègues du laboratoire SEED m'ont été un précieux soutien intellectuel et moral. Je remercie également les personnels du campus d'Arlon pour leur chaleureux accueil durant mes quatre années de séjour à Arlon.

Ma profonde gratitude va aux opérateurs et aux stagiaires du Centre Nô-Life et de la Ferme Delsamme qui m'ont fait partager leurs expériences de terrain et de vie.

Je remercie tous mes proches et ami(e)s qui m'ont encouragé et soutenu.

Enfin, c'est grâce au financement accordé par le programme d'études à l'étranger à long terme de l'Université de Nagoya (Nagoya daigaku chôki ryûgaku shien program) durant trois années (2007-2010), que cette recherche a pu être menée.

*Kenjiro Muramatsu*

村松 研二郎

---

## Table des matières

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA SOCIÉTÉ. POURQUOI ET COMMENT PARLER DE L'AGRICULTURE AUJOURD'HUI ?.....	3
AUX SOURCES DU QUESTIONNEMENT : « AGRICULTURE POUR IKIGAI » AU JAPON.....	5
CARACTÉRISTIQUES DES CAS D'ÉTUDES .....	7
<i>De l'agriculture au social...</i> .....	7
<i>Du social à... quelle agriculture ?</i> .....	8
USAGE DE L'AGRICULTURE DANS LE SOCIAL.....	8
CONTOURS DES ÉTUDES DE CAS .....	9
<i>Cas japonais</i> .....	9
<i>Cas belge</i> .....	10
<i>Points communs entre les cas japonais et européen</i> .....	11
PLAN DE LA THÈSE .....	12
<b>PARTIE I : NOUVEAUX DISPOSITIFS DU SOCIAL ET AGRICULTURE.....</b>	<b>13</b>
CHAPITRE I : INSERTION ET IKIGAI. NOUVEAUX DISPOSITIFS DU « SOCIAL » .....	14
<i>Introduction</i> .....	14
1 <i>Transformation politique et historique du mode de traitement du social</i> .....	15
Métamorphose de la forme politique du social.....	15
Exclusion sociale : retour de la « question sociale » .....	19
« Les exclus » de R. Lenoir (1974) .....	19
Années 1980 : Du rapport Wresinski au RMI .....	20
Années 1990 : vers une généralisation du thème et Loi d'orientation de 1998 .....	23
Vers une ère de l'activation ?.....	26
Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) .....	27
État social actif, vers la société du « capital humain » ?.....	29
2 <i>Formes opérationnelles : entrepreneurialisation du social ?</i> .....	34
Politiques d'insertion en général .....	35
Qu'est-ce que « insérer » ? Trait d'une société corporatiste... ..	36
Complexification du phénomène de chômage .....	38
Acteurs et objets d'insertion.....	39
Dispositifs d'insertion en France et en Belgique.....	40
Insertion par l'activité économique (IAE) en France .....	41
Politiques d'activation en Belgique.....	45
Insertion socio-professionnelle (ISP) .....	47
Politique du « Parcours d'insertion » en 1997 .....	49



---

Politique du vieillissement au Japon.....	51
Loi sur l'Assurance Dépendance (Kaigo hoken hô) en 1997 : « retour » de l'État-providence ?.....	53
Promotion de l'Ikigai des personnes âgées.....	56
Influence internationale : déplacement de l'Ikigai au vieillissement actif.....	59
<i>Conclusion</i> .....	60
Changement formel du mode de traitement du social.....	61
Changement réel.....	64
Transversalisation.....	64
Territorialisation : usage du milieu.....	65
Psychologisation.....	66
Corporalisation.....	66
Spatialisation.....	67
CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE.....	69
<i>Introduction</i> .....	70
Possibilités et limites de cette recherche comparative.....	70
Rendre comparables les cas par la recherche.....	73
1 <i>Approche ethnographique comme mode de production des données</i> .....	74
Modes de totalisation des données ethnographiques.....	76
Ethnographie intégrative.....	77
Ethnographie narrative.....	79
Ethnographie multi-intégrative.....	80
Ethnographie combinatoire.....	83
Espace-milieu-territoire : terrain ouvert.....	84
Modes d'engagement dans une situation d'altérité.....	86
Formes de coordination.....	87
À la recherche de régimes d'action possibles.....	90
Rapports aux dispositifs et normes.....	92
2 <i>Pour une méthode « coproductive » de la recherche</i> .....	96
CHAPITRE III : HISTOIRE DE L'AGRICULTURE DU SOCIAL.....	99
<i>Introduction</i> .....	99
L'agriculture et le social.....	100
1 <i>Usages historiques de la terre dans l'assistance par le travail depuis 1830</i> .....	101
Colonie agricole.....	101
Assistance par le travail et question du droit au travail.....	104
Colonie familiale.....	108
Ancrage territorial du dispositif.....	109
Jardins ouvriers en France et en Europe.....	110
Hypothèse : bien insaisissable, insaisissables projets du « social-avec-jardin ».....	111

Naissance de la Ligue : de 1896 à 1914.....	115
Inscription dans la politique du logement social .....	118
De 1914 à 1945 : intégration dans les guerres des nations .....	121
De 1945 aux années 1970 : dévalorisation au profit de la standardisation de la vie .....	123
Des années 1980 à aujourd'hui : revalorisation face à la nouvelle question sociale .....	125
Politiques du « social-avec-jardin ».....	126
<i>2 Diverses formes contemporaines de l'agriculture du social.....</i>	<i>129</i>
Nouveaux jardins collectifs .....	131
Jardins d'insertion de type marchand : Jardins de Cocagne « Cultivons la solidarité ».....	133
Jardins collectifs de type non marchand.....	139
Cas belge des jardins collectifs : autour de leur difficulté de mise en réseau.....	157
Jardins collectifs japonais : une exception ?.....	163
<i>Conclusion.....</i>	<i>166</i>
<b>PARTIE II : ÉTUDES DE CAS.....</b>	<b>169</b>
<i>Deux cas à rendre comparables par une question transversale.....</i>	<i>170</i>
<i>Enquêtes effectuées.....</i>	<i>172</i>
CHAPITRE IV : CENTRE NÔ-LIFE, TOYOTA (JAPON).....	175
<i>Introduction .....</i>	<i>175</i>
De l'agriculture au social.....	175
<i>I. Historique.....</i>	<i>177</i>
I – 1. VILLE DE TOYOTA.....	178
I – 2. NAISSANCE DE LA POLITIQUE POUR L'AGRICULTURE DE TYPE IKIGAI À TOYOTA.....	183
Émergence d'initiatives face au déclin agricole de l'après-guerre.....	183
Les années 1990 : un tournant vers la publicisation .....	185
Bricolages de cadres d'action depuis 2000.....	188
Agriculture de type Ikigai : vecteur d'interpénétration entre l'agricole (économique) et le social	191
<i>II. Composition .....</i>	<i>193</i>
II – 1. Présentation générale du Centre Nô-Life.....	194
Projet à caractère inédit : promotion d'une agriculture productive, citoyenne et sociale .....	194
Contenu des cours .....	199
Chronologie.....	199
Le Centre Nô-Life dans son département .....	201
Caractéristiques générales des stagiaires.....	203
II – 2. Logiques de légitimité et de cadrage.....	205
Logique patrimoniale (territoire).....	205
Logique d'Ikigai : Ikigai des personnes âgées .....	207
Logique économique : calcul de coût / bénéfice de l'intervention .....	209
Points d'accords et de désaccords socio-politiques .....	211

II – 3. Normes du projet : composition juridique, sociale et pratique du dispositif.....	212
II – 4. Positions des agents externes .....	213
1 Section départementale de la politique agricole .....	214
2 Section départementale de l'Amélioration et de la Vulgarisation.....	215
3 Groupement d'Arboriculteurs de Sanage pour l'Aide aux Travaux Agricoles.....	216
4 Sanchoku plaza.....	218
5 Section de la Création d'Ikigai.....	219
6 Conseil Local de Toyota de la Fédération des Syndicats Ouvriers d'Aichi .....	221
Agriculture de type Ikigai : économie ambiguë.....	222
<i>III. Espaces d'activités concrets de la formation.....</i>	<i>224</i>
III – 1. Équipe encadrante .....	226
a. Rapport à l'administration communale.....	226
b. Rapport de l'équipe encadrante aux stagiaires .....	227
III – 2. Stagiaires.....	229
Rapports de la personne au travail, aux autres et à la nature .....	229
<i>IV. Effets du dispositif sur les actions des individus.....</i>	<i>231</i>
Introduction .....	232
IV – 1. RAPPORT DES STAGIAIRES À LA VIE.....	232
Analyse par catégorie.....	233
<i>Ce qu'est ce social-là.....</i>	<i>240</i>
Autonomie sociale : liberté qui a besoin d'une dépendance relative .....	242
Sens de cultiver la terre pour l'Ikigai .....	243
CHAPITRE V : EFT FERME DELSAMME, LA LOUVIÈRE (BELGIQUE) .....	245
<i>Introduction .....</i>	<i>245</i>
Du social à... l'agriculture ?.....	246
<i>I. Historique.....</i>	<i>248</i>
I – 1. Ville de La Louvière .....	248
I – 2. Naissance du Service d'Insertion socio-professionnelle (ISP) à La Louvière .....	253
Évolution des actions du CPAS depuis les années 1970 vers la naissance du Service d'Insertion socio-professionnelle (ISP) .....	253
Changement du mode de traitement de la population .....	259
<i>II. Composition .....</i>	<i>262</i>
II – 1. Présentation générale de l'EFT FD .....	264
Traits généraux de l'EFT FD comme jardin d'insertion .....	264
Comparaison avec un « standard » des jardins d'insertion en France (type Réseau Cocagne).....	265
Chronologie.....	271
Évolution de la situation objective du projet : situation présente dans une séquence historique d'action.....	274

II – 2. Logiques de légitimité et de cadrage.....	278
Logique patrimoniale : aménagement du bien public local.....	279
Logique d'insertion sociale : normalisation de la personne par le travail.....	281
Logique de calcul de coût/bénéfice de l'action : prépondérance de critères quantitatifs.....	284
Articulation des logiques de cadrage dans le dispositif.....	287
Points de désaccords socio-politiques.....	288
Trois logiques des discours comme objets cognitifs et normatifs de transaction socio-politique ...	293
II – 3. Normes du projet : composition juridique, sociale et pratique du dispositif.....	294
Normes juridiques : Décret EFT-OISP du 1 <sup>er</sup> avril 2004.....	295
Connection des normes juridiques aux discours politiques.....	301
II – 4. Positions des agents externes.....	306
Positions et engagements des agents externes vis-à-vis de l'action de l'EFT FD.....	306
Conclusion (II.).....	319
<i>III. Espaces d'activités concrets de la formation.....</i>	<i>320</i>
III – 1. Équipe encadrante.....	321
a. Direction – équipe encadrante : temps du calcul politique sur la gestion du projet.....	322
b. Rapport de l'équipe encadrante aux stagiaires : temps de l'insertion sociale.....	328
c. Rapport Entreprise - Adhérents.....	379
Conclusion (III-1).....	390
III – 2. Stagiaires.....	392
Organisation temporelle des activités.....	393
Équipement spatial.....	394
Thème 1 : Rapports à l'espace.....	395
Thème 2 : Rapport inter-personnel.....	421
Conclusion (III).....	432
<i>IV. Effets du dispositif sur les actions des individus.....</i>	<i>432</i>
IV – 1. Rapports des stagiaires à la vie.....	434
Trois éléments conjoncturels du social contemporain.....	436
Formes d'engagement dans l'espace-temps de la formation.....	437
Forme de l'activité agricole « du social ».....	440
Sens de travailler la nature pour l' « insertion socio-professionnelle ».....	442
CONCLUSION (PARTIE II).....	443
<i>Synthèse des analyses.....</i>	<i>443</i>
<i>Le régime d'autonomie sociale : un objet d'engagement peu visible.....</i>	<i>447</i>
<i>L'activité agricole (ou économique) comme entité intermédiaire et concrète de l'action.....</i>	<i>449</i>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>452</b>
Le social en transformation.....	452
Le social en action.....	452

---

Espaces de l'usage de l'agriculture dans le social .....	453
Apports des analyses de terrain .....	454
Régimes d'action « éthiques » .....	457
Limites de cette recherche .....	458
Objets de recherche empirique .....	459
Examen des recherches au niveau thématique.....	459
Examen des recherches au niveau philosophique.....	459
Examen des recherches au niveau de la théorie sociologique .....	460
Perspectives .....	460
Agriculture(s) du social : nouvelle figure d'activité .....	461
Implications politiques.....	463
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>464</b>
OUVRAGES PRINCIPAUX.....	464
PARTIE I : ARTICLES DE PRESSE .....	476
PARTIE I : SITES OFFICIELS ET INSTITUTIONNELS .....	476
JARDINS COLLECTIFS : ARTICLES DE PRESSE .....	476
JARDINS COLLECTIFS : SITES OFFICIELS .....	477
DOCUMENTATION SUR LE CENTRE NÔ-LIFE (CHAPITRE IV).....	477
DOCUMENTATION SUR L'EFT FERME DELSAMME (CHAPITRE V).....	479
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>480</b>
<b>TABLE DES SCHÉMAS .....</b>	<b>480</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>	<b>480</b>
<b>LEXIQUE DES SIGLES UTILISÉS.....</b>	<b>481</b>

---

« En acceptant sans se plaindre la réalité de la société, l'homme trouve un courage indomptable et la force de supprimer toute injustice susceptible d'être supprimée et toute atteinte à la liberté. Aussi longtemps qu'il est fidèle à sa tâche de créer plus de liberté pour tous, il n'a pas à craindre que le pouvoir ou la planification s'opposent à lui et détruisent la liberté qu'il est en train de construire par leur intermédiaire. Tel est le sens de la liberté dans une société complexe : elle nous donne toute la certitude dont nous avons besoin. »

(Polanyi, 1983 : 334)

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Prendre l'agriculture comme problématique centrale implique habituellement de prendre en compte une des deux positions paradigmatiques suivantes : modernisation et post-modernisation. De la première position découlent deux pistes majeures vis-à-vis du processus massif d'industrialisation et d'urbanisation, dont l'une se centre sur le mode de transformation de l'économie et de la politique agricoles qui s'opère au nom de la modernisation agricole, et l'autre sur le mode de transformation de la société paysanne et rurale.

Dans la deuxième position, vis-à-vis de la limite atteinte par le processus d'industrialisation et d'urbanisation, de l'émergence de ses effets néfastes sur l'environnement et la qualité de vie, et de la transformation de l'économie avec l'information, le service et la technologie, l'agriculture et la ruralité ont tendance à être traitées en rapport avec les domaines immatériels et non marchands tels que, entre autres, santé, environnement, tourisme, territoire, patrimoine, sens de la vie (Ikigai) et aménité<sup>1</sup>.

Dans cette problématique, vu l'interférence d'éléments historiques, culturels et subjectifs, diverses méthodes économiques et quantitativistes sur les effets externes causés par ces nouvelles ressources non marchandes semblent rencontrer leur limite<sup>2</sup>. Là, est en question la méthode d'appréhension scientifique allant au-delà du clivage traditionnel marchand/non marchand ou économie/société, sur les articulations et les actions de ces divers domaines ou valeurs difficilement marchandisables et économicisables liés à l'agriculture.

---

<sup>1</sup> Le débat suscité tant au niveau international que national sur la notion de multifonctionnalité depuis les années 1990 en est témoin : la mission de l'agriculture moderne ne consiste plus simplement à nourrir la population, mais à offrir multiples types de biens complexes dans la société en dépassant une série de clivages (alimentaire / non alimentaire ; produit / transformé ; marchand / non marchand ; public / privé ; matériel / immatériel) (Hervieu, 2002).

<sup>2</sup> Conseil scientifique du Japon, 2001. Il s'agit d'un rapport scientifique publié à l'occasion d'une consultation ministérielle sur la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt au Japon, qui confirme ce dilemme d'évaluation : « en ce qui concerne les fonctions sociales et culturelles, une limite certaine existe en termes d'évaluation quantitative, en raison de l'implication des éléments subjectifs, territoriaux et historiques » (Ibid. : 8).

---

Si cette thèse ne prétend pas donner une réponse générale à cette question fondamentale, nous voudrions proposer, en tant que tentative compréhensive et expérimentale, une étude sur le thème particulier de l'agriculture fonctionnant « dans le social », ce qui ne se réduit pas à la recherche d'une « fonction sociale » de l'agriculture<sup>3</sup>.

Ici, le terme « social » désigne historiquement le domaine des besoins non satisfaits par l'économie marchande et industrielle développée au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, et ayant progressivement fait l'objet d'interventions étatiques au nom de l'intégration sociale pour être ainsi démarchandisé et politisé. Ce social établi à travers la grande croissance économique de l'après-guerre dite « Trente glorieuses » en France et « Haute croissance économique (*Kôdo keizai seichô*) » au Japon, consiste classiquement en une régulation réalisée d'un côté par les services démarchandisés d'assistance sociale couvrant les groupes de personnes « socialement faibles (*shakaiteki jakusha*) » comme les personnes âgées, les femmes au foyer, les handicapés, et de l'autre par les services d'assurance sociale couvrant les risques professionnels des salariés (maladies, vieillesse, accidents, chômage, handicaps). Cependant, après la crise des années 1970, suite à la transformation de la conjoncture sociale et économique (internationalisation, information, service, technologie), la frontière marchand/non marchand se brouille, et le domaine des risques sociaux s'élargit avec de plus en plus d'incertitudes. Ce qui requiert, avec l'émergence de nouvelles questions sociales, une redéfinition du social tant au niveau cognitif que normatif.

Dans ce contexte, il semble nécessaire d'interroger les éléments relevant des domaines dits « non marchands » non seulement au niveau de leurs effets économiques, mais également sociaux.

Les thèmes et cas particuliers que nous avons choisis ici semblent offrir des matières pertinentes pour aborder cette problématique : il s'agit de deux projets d'action publique et locale où sont mis en relation divers éléments tels que le territoire, l'environnement, la santé, le style de vie, l'emploi ou l'activité économique, face à deux problèmes respectifs majeurs, à savoir le vieillissement démographique et le chômage structurel, via l'usage de l'activité agricole. Dans cette thèse, suite à un examen historique et élémentaire du mode de traitement du social et des caractéristiques de différents dispositifs où l'activité agricole (ou rurale) est mis en usage dans un but relevant du social, nous procéderons à l'analyse de cas observés sur le terrain.

Par ces analyses, nous verrons combien et comment, dans les dispositifs contemporains du social, la visée gouvernementale se focalise sur la gestion de l'autonomie réelle et concrète des individus, en déplaçant son champ d'action du système traditionnel basé sur les catégories socio-professionnelles et collectives des personnes. Un tel déplacement de contexte politico-institutionnel requiert d'examiner, au-delà du cadre classique de régulation du champ du social basé sur une autonomie collective et indifférenciée des individus, les modes d'être sujet (acteur) de l'autonomie, en tenant compte non seulement de leurs principes philosophiques, mais d'une série d'éléments pragmatiques qui les

---

<sup>3</sup> Cela implique une prise de position non substantialiste et non normative de cette thèse sur la question agricole et rurale. Nous n'employons pas non plus le terme d' « agriculture sociale (ou solidaire) » qui renvoie, en France au moins, directement à la notion de responsabilité « citoyenne » de l'agriculteur, apparue dès les années 1990 dans le contexte de la mise en cause du productivisme (Pervanchon, Blouet, 2002). Nous emploierons à sa place le terme d' « agriculture du social » qui n'indique pas sa fonction normative, mais ne désigne qu'un regard compréhensif et expérimental sur l'agriculture.

---

accompagnent tels que, entre autres, dispositifs, espaces d'activités concrets, formes de coordination et d'engagement des personnes et des choses, efforts d'ajustement, tensions.

À partir de ce postulat méthodologique, cette thèse tentera de montrer comment l'agriculture joue une fonction médiatrice, pour (re)construire l'autonomie des individus, qui est celle des sujets censés s'impliquer dans le domaine du « social », au-delà des modes économique (marché) ou politique (droit) d'être sujet.

## **Place de l'agriculture dans la société. Pourquoi et comment parler de l'agriculture aujourd'hui ?**

Nous envisageons par cette recherche d'établir une nouvelle manière sociologique de problématiser l'agriculture dans le monde industrialisé à partir de phénomènes particuliers que nous avons observés au Japon et en Europe, et qui restent relativement inédits :

- Au Japon, l'action de promotion d'une agriculture locale dont le « sens de la vie » des personnes constitue un thème central et dont les critères d'évaluation renvoient fortement à la subjectivité de la personne.
- En Europe, l'action sociale où l'agriculture se trouve mobilisée pour un outil d'insertion socio-professionnelle et d'accompagnement des personnes en difficulté. Le thème central est de redonner à ces personnes la confiance en soi.

Ces deux cas marqués par un contexte de société chargé d'incertitudes où les liens entre le territoire, l'individu, la société et l'économie sont affaiblis au niveau national et local par la mondialisation et la récession économique qui firent apparaître une série de problèmes conjoncturels lourds tels que la crise de l'emploi et le vieillissement démographique accéléré.

Suite à ce constat de conjoncture, ce travail pose de manière générale les deux questions suivantes :

- Quel sens l'acte de cultiver la terre implique-t-il tant pour les acteurs politiques et opérateurs que pour les individus usagers à travers ces actions ?
- Comment pouvons-nous qualifier sociologiquement ces processus à l'œuvre ?

Plus spécifiquement, nous posons ces deux questions :

- Comment peut-on qualifier ces phénomènes à la lumière de sens donnés par les discours et pratiques dans l'action publique et collective ? Ceci dans quel contexte historique de la société ?
- Quelles articulations de sens, quelles dynamiques sociales sont-elles en train de naître pour ces processus à l'œuvre ?

Par rapport aux approches scientifiques existantes sur l'agriculture dans la société industrielle, nous



---

proposerons une approche complémentaire tant pour le paradigme de la modernisation, que pour le paradigme de la post-modernisation (post-productivisme).

Le premier point de vue est marqué par un souci de meilleur mode d'intégration de l'agriculture et de la ruralité dans le système du capitalisme industriel et le système urbain. En économie comme en science politique, l'analyse a porté sur la spécificité non capitaliste du mode de professionnalisation du monde agricole, attachée au travail paysan des matières vivantes, et à l'exploitation familiale<sup>4</sup>. En sociologie rurale, les processus sociaux touchant le monde agricole et rural comme reflets de la modernisation (industrialisation, urbanisation, exode rural, modernisation agricole). Les sociologies rurales américaine, française ou japonaise ont essayé de problématiser les problèmes agricoles et ruraux selon leurs contextes nationaux en termes de changement de la société paysanne et rurale. L'agriculture a été conçue comme une économie non capitaliste et comme moyen de subsistance et comme fondement du style de vie familial, paysan et villageois attaché à la terre. Ensuite, les problèmes de la modernisation ont été étudiés par rapport à ces paramètres fixes de la société paysanne et rurale dotée d'une « autonomie relative » par rapport à la société dite « englobante »<sup>5</sup>.

À partir des années 1980-90, une autre position paradigmatique est apparue pour problématiser l'agriculture et la ruralité, ce que nous appelons de manière générale le paradigme de la post-modernisation ou du post-productivisme. Il relève à la fois de la mondialisation poussée par la libéralisation du marché depuis les années 1980 et la crise de l'interventionnisme étatique, et la revalorisation d'une série de thèmes non marchands et industriels de l'agriculture et de la ruralité (résidentialisation, mode de vie rural, rapport de l'homme à la nature, tourisme rural, internalisation des biens naturels)<sup>6</sup>. Notamment, la notion de multifonctionnalité, largement diffusée dans les politiques agricoles au niveau international, accorde des valeurs positives à l'agriculture en termes d'environnement, de paysage et cadre de vie ou de maintien de la société locale. Aujourd'hui, les soucis croissants de l'environnement et de la sécurité alimentaire conduisent les politiques agricoles à viser un développement « durable » de l'agriculture réconciliant les exigences économique, sociale (ou citoyenne) et environnementale.

Ces approches post-productivistes semblent estomper les clivages industriel/paysan et urbain/rural, qui étaient dominants dans les approches sur la modernisation, au profit des thèmes de revalorisation-internalisation de la culture (style de vie) et de la nature dans la société contemporaine déjà urbanisée où la population agricole occupe peu de place démographiquement et socialement.

Notre recherche essaie de répondre à la question du sens que l'agriculture peut avoir dans la société

---

<sup>4</sup> En économie, voir Gervais, Servolin, Weil, 1965 ; Servolin, 1989 ; en science politique, voir Muller, 1984.

<sup>5</sup> Sur le concept de « société paysanne » comme unité d'analyse posée entre la société urbaine et celle primitive et isolée, voir Redfield, 1956 ; Mendras, 1976 ; sur le mode de changement de la société paysanne face à l'innovation technique agricole, voir Mendras, 1992 ; sur les dynamiques sociales entre groupes sociaux autour du milieu rural face aux enjeux d'aménagement urbain, voir Rambaud, 1969 ; 1973.

<sup>6</sup> Sur la revalorisation du style de vie rural avec un reflux démographique en milieu rural, voir Kayser, 1990 ; sur le rapprochement entre la nature et le rural suscité par la crise et la sensibilité environnementales, voir Mathieu, Jollivet (dir.), 1989 ; sur les processus d'imbrication et de concurrence entre différentes figures de l'espace rural (ressources, cadre de vie, nature), voir Perrier-Cornet (dir.), 2001 ; plus exceptionnellement, sur l'emploi, la pauvreté et l'exclusion sociale en milieu rural : Maclouf (dir.), 1986 ; Mathieu (dir.), 1995 ; Mathieu, 1997 ; Pagès, 2001 ; De Lafond, Mathieu, 2003.

---

contemporaine, et plus particulièrement d'interroger la société elle-même qui donne du sens à l'agriculture. Cela, tout en essayant de compléter les deux positions paradigmatiques de recherche sur l'agriculture et la ruralité, à savoir ceux sur la modernisation et la post-modernisation.

À cet effet, ce travail de thèse se focalise sur des processus concrets où l'agriculture prend du sens dans des contextes spécifiques à la société contemporaine. Notre question tournera autour de nouveaux sens du social relevant du contexte post État-providentiel. Ainsi, dans notre approche, la question de l'agriculture comme activité séculaire et spécifique, et la question de la société contemporaine s'alimentent réciproquement.

## **Aux sources du questionnement : « Agriculture pour Ikigai » au Japon**

Le paradigme émergent de l'agriculture pour l'Ikigai (sens de la vie des personnes âgées) peut suggérer l'origine d'une telle interrogation de recherche. Il s'agit du contexte tournant autour de la mise en place du Centre Nô-Life en 2004, mesure communale d'une nouvelle formation agricole de la Ville de Toyota au Japon, que nous avons étudié durant les années 2005-2007 dans le cadre d'un mémoire de DEA<sup>7</sup>.

Le contexte historique de ce projet est un peu particulier : la modernisation agricole de l'après-guerre au Japon fut moins évidente et stable qu'en Europe. Quelques faits marquants : au début des années 1960, la grande majorité des foyers agricoles ont acheté un tracteur, mais non pas pour eux pour moderniser l'agriculture au sens de la professionnalisation, mais au contraire, pour que le jeune fils aîné de la ferme puisse aller travailler dehors comme salarié tout en restant avec sa famille pour ne pas abandonner les terrains agricoles, ces derniers étant des patrimoines familiaux importants. Depuis, le terme largement diffusé pour caractériser l'agriculture japonaise de l'après-guerre a été « 3 chan nôgyô (Agriculture avec trois "chan") » : ce sont désormais les grands parents (jîchan et bâchan) et la jeune épouse (kâchan) qui se chargent des travaux agricoles quotidiens sans agrandir la taille de leur exploitation<sup>8</sup>. Depuis les années 2000, cette caractéristique de l'agriculture japonaise de l'après-guerre, a commencé à s'effondrer avec le vieillissement des grands-parents nés autour des années 1910-1920, la surcharge de travail domestique qui tombe sur la jeune épouse pour s'occuper de ses beaux-parents, étant elle-même de plus en plus âgée. D'ailleurs, c'est sur ce point que nous pouvons repérer une convergence conjoncturelle entre les problèmes

---

<sup>7</sup> Muramatsu, 2007.

<sup>8</sup> En France, la notion de « chômage déguisé » à résorber était utilisée pour qualifier le monde agricole « surpeuplé » dans l'optique d'une modernisation économique du monde rural. Voir Mathieu, 1995 : 9.

---

urbains et ruraux. Par ailleurs, le terme de « Teinen kinô (retour à la terre après la retraite) » est devenu à la mode au Japon depuis la fin des années 1990 en reflétant non seulement une nouvelle aspiration des citoyens cherchant un nouveau style de vie à la campagne en harmonie avec la nature, mais également le simple fait que les fils aînés des foyers agricoles pluriactifs prennent leur retraite, et se retrouvent avec leurs terrains agricoles familiaux dont ils sont responsables en tant que propriétaires. Chacun doit alors se poser la question de leur manière de gérer ces terrains. C'est dans ce contexte que nous pouvons situer l'émergence du Centre Nô-Life dans la Ville de Toyota en 2004.

Force est de constater que ce contexte que nous pouvons qualifier d'« agricole », n'est plus celui de la modernisation au sens de la professionnalisation pour intégrer l'agriculture à l'économie de marché et à l'État, ni le problème de l'agriculture intégrée à l'économie familiale et communautaire, ni une agriculture au service de consommateurs citoyens. Là, le simple fait de continuer ou recommencer des activités agricoles doit revêtir un sens nouveau pour les personnes cultivant la terre et d'autres personnes de leur entourage.

La question du rapport à soi, aux autres et à l'environnement dans un processus de reconstruction de liens sociaux, se pose pleinement dans la situation des personnes qui essaient de reprendre leurs activités agricoles, ni simplement pour y chercher un revenu, ni pour se nourrir, ni pour vivre dans la communauté villageoise qui n'existe quasiment plus en tant que telle suite à une série de phénomènes de l'après-guerre bien connus tels que, entre autres, exode rural, vieillissement démographique aigu en milieu rural, diffusion du style de vie urbain et du modèle de la famille nucléaire. Mais certains peuvent se soucier de leur santé mentale et physique, et d'autres peuvent chercher un nouveau style de vie après avoir été salarié d'entreprise pendant une quarantaine d'années, ici il y a surtout des nouveaux liens sociaux à envisager à divers niveaux concrets tels que le couple, la famille, le voisinage ou l'amitié. L'agriculture apparaît alors comme un moyen pour l'individu, certes particulier et diffus, de lutter contre l'anomie contemporaine qui met en péril les anciennes formes de solidarité.

Ici, nous pouvons poser l'hypothèse que l'usage de l'agriculture peut se donner comme exemple parlant d'une forme d'action publique et collective pour la reconstruction de liens sociaux chez les personnes dans un contexte post État-providentiel. La question du souci des rapports à soi et aux autres devient désormais centrale dans ces processus : comment le rapport moral et réflexif à soi, à l'altérité et à son environnement, peut-il se reconstituer ?

Nous constatons paradoxalement que toutes ces dimensions individuelles et sociales ne sont pas forcément pertinentes, et restent ambiguës pour l'autorité publique et son souci de développer ou conserver l'agriculture en sorte qu'elle soit, soit compétitive dans une économie de marché, soit performante pour répondre à diverses exigences de consommateurs, soit destinée à répondre à la question sociale du vieillissement liée à la dépendance des personnes âgées.

C'est un contexte tout autre que l'agriculture en Europe occidentale. En Europe, sous un autre angle, les jardins d'insertion dits « solidaires » montrent que l'agriculture apparaît plus explicitement comme un outil de réintégration sociale des personnes chômeuses confrontées à des difficultés sociales et économiques, et même souvent psychologiques. Mais la situation est loin d'améliorer l'« employabilité » de ces personnes

---

pour qu'elle soient disponibles dans le marché de l'emploi. Ce qui pose également des problèmes d'évaluation des projets au niveau politico- institutionnel.

D'une part, nous ne pouvons pas comparer ces deux situations japonaise et européenne en termes de développement agricole, puisque leurs contextes historiques sont différents et guère comparable *a priori*. Ces deux études de cas, pour « embryonnaires » qu'elles soient, nous permettront de dégager un horizon commun en termes de rapport entre l'agriculture et la société non pas autour de l' « agriculture en général », mais autour de nouvelles et diverses agricultures mises en usage dans le « social » et dans des processus de reconstruction de liens sociaux à travers les personnes et leurs activités concrètes. D'où notre regard sur l' « agriculture du social » dans cette thèse. D'autre part, nous n'envisageons pas non plus cette recherche comme une comparaison de la politique sociale ou de la question sociale. Celles-ci constituent plutôt l'arrière-fond commun de nos cas d'études dans lesquels un processus de transformation de ce qu'est le « social » traverse l'action publique et collective. Le but n'est donc ni d'évaluer les cas étudiés à la lumière d'objectifs d'intérêt général de politiques publiques, ni de proposer des solutions générales à des questions sociales. Nous chercherons plutôt à élaborer un nouveau regard réflexif et sociologique portant à la fois sur l'agriculture comme une activité humaine et spécifique, et sur la dynamique de la société contemporaine qui la met en valeur.

## **Caractéristiques des cas d'études**

Nos deux études de cas ne sont pas posées de manière symétrique dans un cadre thématique stable, mais présentent deux histoires politiquement et culturellement distinctes qui nous servent à introduire et à approfondir un questionnement commun que pose cette thèse.

### **De l'agriculture au social...**

Le cas japonais nous permettra d'introduire notre questionnement sur la place de l'agriculture dans la société post-industrielle. Nous interrogerons là l'implication du passage de l'agriculture au social, autrement dit, de l' « agricole » relevant d'une question agricole explicite (lutte contre les friches agricoles) à un social relevant d'un état non valorisé et formulé dans un dispositif d'action publique locale encore expérimental et peu formalisé et généralisé (Ikigai des futurs retraités). Quelle agriculture pour quel social et quelle société ? Ce processus de rapprochement de l'activité agricole du social montrera une forme de

---

transformation de l'économie dans la société japonaise contemporaine.

## Du social à... quelle agriculture ?

Le cas belge nous permettra d'approfondir notre questionnement et de poser notre hypothèse. Nous interrogerons là l'implication du passage du social à l'agriculture, autrement dit, du « social » de la question sociale à une agriculture relevant d'un état non valorisé et formulé dans un dispositif d'action publique locale encore expérimental et peu formalisé et généralisé. Ce rapprochement de l'activité sociale à l'économie montrera une transformation du social en Europe occidentale.

## Usage de l'agriculture dans le social

Si la transversalité entre deux secteurs d'activité, à savoir le social et l'économique, est marquante dans ces études de cas, elle nous sert d'abord de point de départ d'un nouveau questionnement allant au-delà du thème général sur la place de l'agriculture. Derrière ce nouveau lien mis en évidence entre l'agriculture, comme activité humaine et concrète, et l'insertion sociale des personnes, que se passe-t-il dans la société ? Quels discours, normes, actions, effets et sens y manifestent-ils ?

Dans le contexte global de la société contemporaine, le néolibéralisme s'impose comme un nouvel ordre non seulement économique mais socio-politique au sens de la gouvernementalité. Cela génère un état de nouveau désordre social et de nouvelles tensions. Un renouveau du mode de traitement de la question sociale se met en place par un nouveau mode de subjectivation face à la société du risque. L'activité agricole mise en usage dans ce contexte comme activité de l'homme et de la nature montrera une nouvelle aspiration de cette société pour un social tourné vers la matérialité, la corporéité et l'esprit, plutôt que la monnaie, la personne plutôt que le statut ou la catégorie sociale, autour de la fragilité de l'humain face à l'impératif d'être un capital humain dans une société de plus en plus économique. L'agriculture, en tant qu'activité concrète de cultiver la terre, n'est-elle pas en train de se définir pour l'individu et la population, comme un bien commun au service d'un gouvernement de soi et des autres dans leur environnement concret ? Autrement dit, comme un nouveau mode de production de liens sociaux ou du « social », qui, loin d'être des épiphénomènes politiques ou militants, constitue l'enjeu même du savoir et du pouvoir dans la société contemporaine et post-industrielle ? Cette dynamique met en jeu la capacité de l'humain d'avoir la liberté de donner une orientation à sa vie.

---

## Contours des études de cas

### Cas japonais

Il s'agit, en français, du « Centre pour la Création de la Vie agri-rurale de la Ville de Toyota<sup>9</sup> » (ci-après le Centre Nô-Life), projet communal d'une nouvelle formation agricole de deux ans, lancé en 2004 par la Ville de Toyota en partenariat avec la Coopérative agricole de Toyota, destiné à toute la population locale âgée de moins de 65 ans, dont principalement les salariés retraités ou proches de leur prise de retraite.

La Ville de Toyota, située dans le département d'Aichi, une des régions les plus industrialisées du Japon, est d'abord caractérisée par l'essor de l'industrie automobile qui s'y implanta et se développa de manière spectaculaire depuis les années 1950.

La question du vieillissement de la population est devenue préoccupante en raison de l'augmentation dite « massive » du nombre des salariés retraités à venir dans la région. Le souci politique est notamment lié à l'augmentation des coûts de la sécurité sociale comme l'assurance santé et l'assurance dépendance (Kaigo Hoken) mise en vigueur depuis 2000, dont la compétence de gestion est de plus en plus décentralisée, contractualisée et individualisée. Depuis les années 1990, l'appel à la prévention des risques dont notamment la dépendance des personnes âgées (Kaigo Yobô) a été progressivement renforcé dans les discours politiques et institutionnels.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle formation agricole fut mise en place avec un nouveau système de location de terrains agricoles aux citoyens à partir de dix ares, dans un double appel à la nécessité de donner à la population vieillissante leur « sens de la vie (Ikigai) », et à celle de lutter contre la crise agricole permanente dans la région ainsi que dans le Japon en général.

L'originalité de cette nouvelle approche mixte agricole/sociale semble consister non seulement en cette entrée de l'agriculture dans un nouveau mode de traitement de la question sociale, celle de la gestion préventive du vieillissement démographique, mais également le fait qu'elle touche en retour un autre thème qui ne relève pas du social : la crise agricole permanente et les enjeux d'un nouveau mode de valorisation de l'activité agricole au niveau local. D'où une transformation réelle du rapport entre l'économie et le social.

À partir d'une analyse des représentations et actes des acteurs de ce projet que nous avons effectuée précédemment à cette thèse<sup>10</sup>, et que nous réexaminerons ici, nous avons relevé que le problème central

---

<sup>9</sup> En japonais, « Toyota-shi Nô-Life Sôsei Center ». Le terme Nô-Life que nous traduisons en français « vie agri-rurale », est une combinaison de « Nô » signifiant en japonais à la fois « agricole » ou « rural », avec le terme anglais « Life ». Nous reviendrons sur cette terminologie dans le chapitre IV.

<sup>10</sup> Muramatsu, 2007.

---

dans le processus de réalisation du projet ne résidait ni simplement dans un problème économique que ce soit du secteur agricole, ou de la population, ni dans le bien-être ou le loisir ou le service social standardisé pour celle-ci, mais dans la vie concrète de l'individu, à savoir la question du rapport à soi, aux autres et à son milieu de vie.

Sur la base de ce constat, nous avons analysé la tension structurante de la situation du projet entre une diversité de préoccupations individuelles de la part des stagiaires, et la logique économique d'évaluation prépondérante de la part des agents gestionnaires. Le paradoxe était constaté entre le discours vertueux pour la population vieillissante pour leur Ikigai et leur santé, et la faible reconnaissance et prise en compte réelles de cet enjeu social de la part des agents gestionnaires, au niveau des normes mises en application influencées par un productivisme agricole remontant à la politique agricole japonaise de l'après-guerre.

Ceci est en partie lié à la tendance sectorielle et productiviste du discours de la politique agricole japonaise, qui constitue la source de la méconnaissance de la dimension dite « multifonctionnelle » de l'agriculture qui était pourtant promue par la commune et l'État en termes de « bien commun » des citoyens depuis les années 1990, malgré le poids fort des préoccupations socio-culturelles chez les usagers y compris ceux de profil agricole en majorité pluri-actif et âgés.

Ce facteur politique et historique posait finalement une limite aux possibilités de ce projet pour développer ce nouveau lien entre l'activité agricole et un nouveau traitement de la question sociale du vieillissement qui relevait au départ plutôt des domaines de l'éducation permanente, de la santé et du bien-être de l'individu.

Ce constat de délaissement de la question sociale au profit de l'économique, nous a conduit à mener une nouvelle étude de cas dans un autre contexte politique et culturel de la société post-industrielle, en l'occurrence celui de l'Europe occidentale, afin d'approfondir la question sur le lien entre l'agriculture et le social.

## Cas belge

Il s'agit de l'« Entreprise de Formation par le Travail (EFT) Ferme Delsamme » (ci-après l'EFT FD), une formation en maraîchage biologique de 18 mois, mise en place en 2002 sous la tutelle du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de la Commune de La Louvière située dans la Province du Hainaut en Région Wallonne. Elle est destinée aux bénéficiaires du revenu minimum (Revenu d'Intégration : RI) auprès du CPAS et aux chômeurs de longue durée (plus de deux ans), et donne la possibilité aux bénéficiaires du RI de travailler suite à la formation en contrat à durée déterminée (Article 60) durant un à deux ans selon les âges, ce qui leur donnera par la suite droit à l'allocation de chômage.

La Ville de La Louvière est marquée par l'histoire d'une industrialisation précoce amorcée depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle avec le charbon, la métallurgie, la verrerie et la faïencerie. La crise industrielle s'est déclenchée avec le déclin de l'industrie minière depuis les années 1950 et s'est surtout aggravée depuis les

---

années 1970. Ce qui a posé dans la région une série de problèmes socio-économiques lourds tels que le chômage dont le taux s'élève à 20-30% selon les zones, la difficulté d'intégration sociale et professionnelle de la population d'origine ouvrière et souvent immigrée.

Le souci politique des coûts de la sécurité sociale y est également présent avec une charge de plus en plus importante des services sociaux pour les populations en difficulté, tels que, entre autres, l'allocation de chômage, le revenu minimum et diverses aides sociales. Si l'appel à la prévention de la dépendance de l'individu vis-à-vis des aides sociales par l'autonomisation et la mise au travail était présent au niveau local dès les années 1980, il s'est notamment renforcé depuis les années 1990 et 2000 par une série de mesures de contractualisation des aides sociales au nom de la politique active du marché de l'emploi et de l'État social actif.

C'est dans ce contexte qu'à La Louvière, le projet de formation en maraîchage biologique, combinée à l'activité de vente de légumes biologiques, a été mis en place dans le cadre de la politique d'insertion socio-professionnelle (ISP) du CPAS. Il consiste principalement à « resocialiser » ces bénéficiaires dits « en exclusion sociale », et leur donner une préqualification pour préparer leur insertion professionnelle.

L'originalité du projet peut d'abord être relevée, comme dans le cas japonais, par l'usage de l'agriculture dans le but social dit d'« insertion », mais ceci plus directement inscrit dans le cadre de la politique sociale avec un mode de traitement intensif de la nouvelle question sociale marquée par la précarisation de l'emploi, le chômage de masse et l'exclusion sociale des personnes en difficulté.

## Points communs entre les cas japonais et européen

Même si la question agricole en tant que telle concerne peu ce projet belge à la différence du cas japonais, l'autorité communale met l'accent sur la mise en valeur d'un « patrimoine agricole » et le service de l'alimentation biologique à la population locale, pour la mise en place du projet. Ce qui renvoie à la définition de l'activité agricole comme un « bien commun » comme il apparaît également dans le cas japonais.

Cependant, si les publics cibles et les thèmes apparents sont différents entre ces deux cas japonais et belge, un rapprochement peut être relevé en termes de mode de traitement de la question sociale qui consiste à « activer » les personnes via une mise en activité localisée, dans un but de prévenir et de faire en sorte que les gens eux-mêmes préviennent leurs risques sociaux.

Un autre point commun peut être relevé au niveau de la politique de l'action. D'un côté, nous avons une implication active et « volontariste » de l'autorité publique et communale dans la mise en place des projets. De l'autre, nous avons des tensions liées à des logiques d'intérêt général opposées dans l'action.

À partir de ce constat général et transversal à ces deux situations, nous essayons d'avoir une approche dépassant l'approche « *ad hoc* » adaptée uniquement à ces cas particuliers. Nous essaierons de saisir le



---

contexte de nos études dans une problématique de la « gouvernementalité » contemporaine, concept cher à Michel Foucault, à savoir un mode de gestion de la population et du territoire spécifique, qui traverse la société dans une période historique et relativement longue. Il s'agit ici du mode néolibéral progressivement élargi depuis les années 1970-80 dans les pays industrialisés. L'adoption de ce terme de recherche nous permettra d'abord de dépasser des délimitations de champs de recherche par une politique publique sectorielle ou un secteur d'activité professionnelle, ou des clivages courants en science sociales entre l'analyse des politiques publiques, l'approche des mouvements sociaux, celle de l'action collective ou celle des rapports sociaux. Mais cette thèse part d'une interrogation de base sur le mode d'exercice du pouvoir conditionné par un certain mode de savoir cognitif, normatif et social, dont nous essaierons d'examiner les effets pratiques et sociaux dans nos études de cas. Nous étudierons ces effets de dispositif d'action en termes de rapports des personnes aux normes, et de leurs formes d'engagement en action, en situation et en tension.

Le cas belge du jardin d'insertion, nous permettra davantage d'aborder la question du sens de l'usage de l'agriculture dans un nouveau mode de traitement du social, en prenant nos distances avec la question dite agricole qui renvoie à celle relevant du secteur d'activité professionnalisé. D'ailleurs, la question du soi inscrit dans une forme contemporaine du social pèse davantage dans cette politique d'insertion qui fonctionne avec le travail social dit d'« accompagnement social » individualisé, demandant de plus en plus appel à l'usager de « travailler sur soi-même ».

Ce cas d'étude nous permettra d'interroger directement pourquoi et comment l'usage de l'agriculture contribue à concrétiser une nouvelle forme de production du social. À partir de cela, nous essaierons d'éclairer en quoi consiste concrètement le contenu de ce nouveau social qui n'exclut pas de tensions pour sa définition politique, sociale et scientifique.

## **Plan de la thèse**

Dans la Partie I, nous examinerons, afin de fonder le questionnement général de cette thèse, les contextes à la fois de l'émergence d'un nouveau mode de traitement du social face à la nouvelle question sociale (chapitre I), et de l'histoire du développement d'une série de dispositifs où l'usage de l'agriculture a été présent dans un but de traitement du social (chapitre III). Ensuite, nous présenterons nos choix et réflexions méthodologiques et théoriques (chapitre II).

Dans le chapitre I, nous tenterons de saisir le contexte global au sein duquel a été progressivement renouvelé le mode de traitement des questions sociales et du social dans les sociétés post-industrielles dont notamment l'Europe occidentale et le Japon, depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui. Ceci en illustrant

---

l'émergence et le développement du thème de l'exclusion sociale en Europe occidentale, et les traits caractéristiques du mode de traitement institutionnel de ce thème tel qu'il pose « problème » dans ces sociétés. Concernant le contexte japonais, bien que le terme d'exclusion sociale n'a pas connu le même écho qu'en Europe dans l'opinion et la politique nationale jusqu'à récemment, nous essaierons de montrer des traits convergents avec l'Europe en abordant le thème du vieillissement démographique. Ensuite, nous poursuivrons notre réflexion pour déterminer l'approche sociologique nécessaire face à ce phénomène global d'un « renouveau » du social.

Dans le chapitre II, en réponse à la réflexion menée dans la partie précédente, nous détaillerons nos méthodes ethnographique et sociologique ainsi que nos grilles d'analyse, via un examen méthodologique et théorique et une réflexion sur le statut analytique de la notion d'espace pour appréhender la dynamique sociale, dans un souci d'articulation de l'approche ethnographique à l'analyse sociologique.

Dans le chapitre III, nous mettrons en évidence, en proposant le terme d'« agriculture du social », le champ d'activités historique où nos cas d'études peuvent s'inscrire de manière transversale tant au niveau sectoriel (vieillesse, chômage, politique agricole) qu'au niveau national ou culturel.

Dans la Partie II, nous développerons nos études de cas japonaise (chapitre IV) et belge (chapitre V). Celles-ci constituent deux récits qui montreront deux formes contrastées où le nouveau sens du social et l'activité agricole sont mis à l'épreuve.

Pour procéder à une telle démonstration, peu habituelle dans une approche comparatiste, nous ne nous sommes limités ni au monde agricole dont la nature historique et géographique est fondamentalement différente entre l'Europe et le Japon, ni à la politique sociale dont le contexte est historiquement et culturellement différent, même si les sociétés européenne et japonaise peuvent partager les grands traits de la société industrielle et post-industrielle. Ainsi, nous n'avons pas cherché le même type de cas entre ces deux aires géographiques, ni en matière d'agriculture locale promue en termes d'Ikigai des personnes retraitées, ni en matière de jardinage au service de l'insertion sociale et professionnelle des chômeurs de longue durée. Nous avons traité ces cas plutôt comme deux histoires radicalement différentes, mais susceptibles de nous montrer réciproquement un nouveau rapport commun entre l'économique et le social dans la société post-industrielle complexe. Ce à partir de quoi nous pourrions acquérir un nouveau regard socio-anthropologique sur l'usage de l'agriculture au service de l'humanité.

## PARTIE I : NOUVEAUX DISPOSITIFS DU SOCIAL ET AGRICULTURE

---

# Chapitre I : Insertion et Ikigai. Nouveaux dispositifs du « social »

## Introduction

Dans ce chapitre, nous examinerons la spécificité du cadre politique et historique du « social » dans le cadre duquel l'agriculture est mise en usage dans nos cas d'études. Face à la perte progressive de légitimité de l'État social classique après la crise économique des années 1970 et la montée de la « nouvelle question sociale », le mode de traitement du social a connu un certain nombre de changements tant au niveau formel qu'au niveau réel. Notre examen se focalisera sur la transformation politique et historique du mode de traitement du social en Europe et au Japon depuis les années 1970.

Nous partirons d'abord de l'histoire de la problématisation du social depuis le 19<sup>ème</sup> siècle en France. Nous prenons le contexte français comme axe central de comparaison, car les notions-clé telles que l'exclusion sociale, la nouvelle question sociale et l'insertion, proviennent essentiellement de ce pays. Ensuite, nous élargirons progressivement l'objet d'examen vers le niveau international notamment autour de la réforme des politiques sociales dite d'« activation » annoncée au niveau européen depuis les années 1990. Suite à ce constat général sur l'évolution du mode de traitement du social dans les pays industrialisés, nous examinerons les caractéristiques des formes opérationnelles des politiques d'insertion des personnes en difficulté en France et en Belgique, ainsi que des politiques du vieillissement au Japon dont notamment celles de la promotion d'Ikigai des personnes âgées. Nous avons choisi ces politiques particulières du social pour mettre en évidence à la fois les éléments cognitifs et normatifs majeurs des nouveaux dispositifs de traitement du social, et surtout l'arrière-fond commun de nos cas d'études qui ne relèvent pas *a priori* du même contexte historique, culturel et politique.

Enfin, un avertissement méthodologique pour ce chapitre : nous étudions ici l'histoire de la politique sociale pour mettre en évidence le contexte commun à nos deux cas d'études. C'est pourquoi la comparaison effectuée ici entre différents systèmes de politique sociale reste partielle pour suggérer quelques pistes d'interprétation historique. Si le but n'est pas d'argumenter la vertu ou l'efficacité de ces politiques sociales contemporaines, nos références se limitent à celles qui datent principalement d'avant le

---

début des années 2000 et qui formulaient alors des analyses et des problèmes majeurs en la matière.

## 1 Transformation politique et historique du mode de traitement du social

### Métamorphose de la forme politique du social

La « question sociale » fut formulée et identifiée par la classe dirigeante en France dès les années 1830 pour faire face à la question du paupérisme aggravant massivement les conditions de vie des populations ouvrière et rurale subissant un exode rural massif et la montée de l'économie monétaire<sup>11</sup>.

Depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, avec l'avènement de la société industrielle et salariale, la forme assurantielle de la gestion du social a primé sur d'autres formes privées et libérales telles que la solidarité familiale, la charité paroissiale, l'assistance par le travail ou la bienfaisance paternaliste, avec la mise en place de l'assurance sociale obligatoire organisée par la couverture des risques calculables et calculés en termes de perte de revenu du travail salarié, pour l'accident de travail, la pension de retraite, la maladie, le handicap et le chômage<sup>12</sup>. Ce système était scientifiquement soutenu et garanti par la théorie de la solidarité organique de É. Durkheim relevant la nécessité d'un système de solidarité basé sur l'interdépendance sociale entre les individus travailleurs, actifs et autonomes détachés de leurs organisations sociales traditionnelles<sup>13</sup>. Selon Donzelot, la solidarité organique intègre les individus dans une division du travail social appelant chacun d'eux à accomplir leur tâche respective et professionnelle. D'où relève le mode assurantiel de la sécurité sociale entre les travailleurs pour couvrir leurs risques généralisés (maladies, vieillesse, accidents de travail, chômage, invalidité), caractéristique du régime rhénan de l'État social<sup>14</sup>. Pour Castel, ce système assurantiel fonde la « société salariale » accordant la valeur centrale au statut de

---

<sup>11</sup> Les réponses données à cette question à chaque période du 19<sup>ème</sup> siècle ne peuvent pas être interprétées par le seul registre de l'idéologie bourgeoise, mais plutôt comme fruits de confrontations et de concessions entre les aspirations provenant de diverses couches sociales impliquées dont les grands industriels, les industriels petits et moyens, les artisans, les ouvriers et les paysans. Takuji Tanaka, ayant étudié l'ensemble des discours ayant contribué à répondre à la question sociale en France de la Monarchie de juillet à la Troisième République, a ainsi dégagé quatre courants de pensée politique qui ont été successivement en place et en confrontation : économie politique (J-P. Say, C. Dunoyer, J. Garnier, L. Say, P. Leroy-Beaulieu et al.), économie sociale (F. Le Play, C. Gide, É. Cheysson et al.), républicanisme social (A. Fouillé, C. Renouvier et al.), solidarisme (L. Bourgeois, F. Buisson, É. Durkheim, C. Bouglé et al.) (Tanaka, 2006).

<sup>12</sup> La Loi de 1898 sur l'indemnisation des accidents de travail en était le premier exemple : elle a appréhendé les accidents de travail non pas comme des fautes individuelles mais des risques collectivement partagés (Rosanvallon, 1995 : 23-27). Ensuite, la Loi du 5 avril 1910 instituant les retraites ouvrières et paysannes fut proposée par un solidariste (P. Guieysse) et votée après dix ans de vives discussions parlementaires face à diverses forces d'opposition : d'un côté les courants de l'économie politique (Leroy-Beaulieu) et de l'économie sociale (Gide) pour qui l'assurance obligatoire et étatique pouvait nuire aux libres initiatives individuelles et associatives, de l'autre, le courant syndicaliste du socialisme pour qui l'étatisation pouvait nuire à l'autonomie de la classe ouvrière (Tanaka, 2006 : 240-248).

<sup>13</sup> Tanaka, *ibid* : 214-222.

<sup>14</sup> Donzelot, 1996.

---

travailleur salarié garanti par le contrat de travail à durée indéterminée<sup>15</sup>. Dans cette société, l'autonomie individuelle n'est garantie ni par le statut donné à son origine familiale, ni par la citoyenneté égale pour tous et garantie par la philosophie du contrat social, mais par ce statut même de travailleur salarié, produit historique de socialisation du contrat de travail.

Ensuite, la mise en place et le développement généralisé et stabilisé de la sécurité sociale après 1945, confirmèrent une efficacité de la forme assurantielle de gestion du social complétée par l'assistance publique basée sur la fiscalité, sous la garantie d'une croissance économique continue et protégée des « Trente glorieuses ».

Cependant, après les années 1970, face à la transformation globale de l'économie comme la libéralisation, le progrès technologique dont notamment l'informatique, et la tertiarisation, la crise du chômage structurel et le changement démographique marqué par le vieillissement de masse ont commencé à menacer la stabilité de cette forme de gestion du social. Les dépenses sociales ont commencé à toucher les limites du système assurantiel basé sur le travail salarié, et peser lourd sur la fiscalité pour la solidarité.

Rosanvallon a ainsi relevé le problème de la crise de l'État-providence<sup>16</sup>, et la « nouvelle question sociale » au sens où la gestion du social est confrontée non seulement au problème financier et de l'idéologie sur la forme de l'État (libéral ou social), mais aussi au problème philosophique pour qualifier la nature des « risques » auxquels le social est confronté, et qui deviennent difficilement objectivables en termes d'accidents occasionnels causant des pertes à indemniser<sup>17</sup>, mais des « états » permanents de vulnérabilité ou d'exclusion touchant de plus en plus l'ensemble de la population<sup>18</sup>. Le chômage de longue durée dont l'issue ne se trouve que dans le recours permanent à l'assurance chômage ou à l'assistance publique, et la dépendance des personnes âgées, demandent une gestion qui dépasse la vision indemnificatrice du social<sup>19</sup>.

Sur ce contexte, Donzelot relève le problème d'incertitude de la légitimité politique, avec une montée de « non forces sociales » composées par une « *masse montante des précarisés et des exclus* » qui n'arrivent plus à se doter d'une représentation politique légitime pour être interlocuteur collectif de l'État, à la différence de la classe ouvrière et salariale représentée par des syndicats et des associations<sup>20</sup>.

Assimilés de plus en plus aux risques « catastrophes » comme les risques naturels dépassant le seul cadre des risques professionnels, ils touchent indéfiniment et entièrement des populations et des nations : « *La notion de risque reste certes toujours pertinente. Mais elle a changé d'échelle (...). Ce qui fait de plus en plus problème aujourd'hui, c'est le risque catastrophique : risques naturels (inondation, séisme),*

---

<sup>15</sup> Castel, 1995.

<sup>16</sup> Rosanvallon, 1981.

<sup>17</sup> Au fond, le fait de « risquifier » la vieillesse uniquement en termes de perte de revenu salarial, paraît réducteur vu l'allongement de l'espérance de vie réalisé durant la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle dans les pays industriels. D'où la contradiction financière et « philosophique » au sens de Rosanvallon, et la nécessité historique d'une nouvelle assurance pour l'inévitable problème de « dépendance ».

<sup>18</sup> Rosanvallon, 1995 : 29.

<sup>19</sup> « *Le social ne peut plus uniquement s'appréhender en termes de risque. Les phénomènes d'exclusion, de chômage de longue durée, définissent, hélas, souvent des états stables. On passe ainsi d'une approche aléatoire et circonstancielle des "pannes sociales" à une vision plus déterministe, dans laquelle on perçoit la plus faible réversibilité des situations de rupture.* » (Ibid. : 28).

<sup>20</sup> Donzelot, 1996 : 97.

---

*accidents technologiques majeurs, dégâts de grande ampleur à l'environnement. Ces menaces ne concernent plus des individus, mais des populations entières, voire même des nations. La socialisation des risques à laquelle procède l'assurance ne peut plus être opératoire dans ce cas*<sup>21</sup> ». D'un côté, le traitement des risques sociaux devient « solidariste » au sens de l'assistance publique par impôt, en combinant le recours à des actions locales et urgentistes avec des aides minimums généralisées comme le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) mis en place en 1988 en France. Mais de l'autre côté, il tend de plus en plus à être responsabilisant et moralisant vis-à-vis des bénéficiaires, face à l'ampleur imprévisible et incalculable des risques, ce qui rappelle les discours libéraux des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles recourant à la responsabilité, la moralité et la discipline des individus pour prévenir la santé, prévoir l'avenir, vivre et travailler « normalement » sans tomber dans des facteurs d'anormalité comme l'oisiveté, l'alcoolisme, la criminalité, l'insalubrité ou la propagation épidémique.

Pour envisager les formes d'un nouveau mode de gestion du social, Rosanvallon préconise le développement d'un « État actif-providence » instaurant un « nouveau droit à l'insertion » adapté aux situations particulières des personnes : *« Au-delà des procédures standardisées traditionnelles, il faut par ailleurs également que l'État-providence puisse personnaliser ses moyens, pour s'adapter à la spécificité des situations : en matière de chômage de longue durée et d'exclusion, il n'y a en effet que des situations particulières*<sup>22</sup>. »

Donzelot constate, dans ce nouveau contexte menaçant la solidarité salariale, un retour à la fois de l'idée communautaire et de l'idée contractuelle, qui étaient écartées par le solidarisme durkheimien, en matière de reconstruction du lien social, dans diverses formules d'intervention politique dans le social comme le RMI et la politique de la ville, que l'auteur appelle la « solidarité active du local<sup>23</sup> » : les individus sont là à la fois incités à se « mobiliser » activement avec leurs ressources locales, sociales et économiques, et se voient « responsabilisés » par des contrats individualisés.

Pour R. Castel qui parle du processus de « désaffiliation » des individus de leurs liens sociaux concrets plutôt que de l'exclusion sociale évoquant des situations d'isolement total<sup>24</sup>, la nouvelle forme de traitement du social développée depuis les années 1970 prend la forme d'« insertion » opposée à celle d'« intégration » : si ce dernier promouvait l'« accès de tous aux services publics et à l'instruction, une réduction des inégalités sociales et une meilleure répartition des chances, le développement des protections et la consolidation de la condition salariale », le premier « obéit à une logique de discrimination positive ». Selon l'auteur, les politiques d'insertion « ciblent des populations particulières et des zones singulières de l'espace social, et déploient à leur intention des stratégies spécifiques », pour ceux qui souffrent d'un « déficit d'intégration ». Et « les politiques d'insertion peuvent être comprises comme un ensemble d'entreprises de mise à niveau pour rattraper cette distance par rapport à une intégration accomplie (un cadre de vie décent, une scolarité "normale", un emploi stable etc.)<sup>25</sup>. »

---

<sup>21</sup> Rosanvallon, 1995.

<sup>22</sup> *Ibid.* : 11.

<sup>23</sup> Donzelot, 1996 : 95.

<sup>24</sup> Le processus de désaffiliation conduit des individus dans des « zones de vulnérabilité » à différents degrés qui peuvent toucher même les intégrés, et risquent de les conduire un jour à un état d'exclusion totale (Castel, 1995 : 715-716).

<sup>25</sup> Castel, 1995 : 675-676.

---

Cependant, cette nouvelle approche du social, nous semble-t-il, implique une forme d'intervention sociale à la fois contradictoire et inédite. Nous proposerons l'hypothèse que les politiques d'insertion impliquent une visée distincte de la politique d'intégration sociale en termes de gouvernementalité, qui consiste à assurer l'autonomie de l'individu concret confronté à des risques de perte de cette autonomie. Si l'approche est de plus en plus localisée, ponctualisée et individualisée, au lieu d'une approche collectivisant et socialisant les risques professionnels, elle ne semble qu'être palliative face au caractère global du problème en cause lié à l'évolution économique marquée par la libéralisation mondialisée, la tertiarisation et la société dite « de la connaissance ». De plus, le recours à l'aide sociale généralisée pourrait difficilement convenir à la situation financière d'après la crise économique des années 1970.

Par ailleurs, l'approche responsabilisante, moralisante et disciplinaire des comportements des assistés ne semble plus pertinente par rapport à leurs conditions sociales et économiques qui diffèrent des « marginaux » du début du 19<sup>ème</sup> siècle et du « lumpenprolétariat » de l'ère industrielle, ayant toujours été traités comme des anormaux associés à la misère, au danger, au crime ou à l'insalubrité<sup>26</sup>. Ce sont plutôt aujourd'hui pour beaucoup des « normaux » devenant « inutiles au monde » suite à l'évolution conjoncturelle de l'économie<sup>27</sup>. De ce point de vue, l'approche disciplinaire tendant à limiter et modifier les comportements des individus par l'imposition morale et normative, devient inefficace voire impossible vu la capacité de résistance et de jugement que possèdent ces individus. C'est pourquoi le mode d'intervention sociale doit être plus indirect et « doux » en demandant à l'autorité de chaque individu de fournir des efforts volontaires adaptés et convenables à sa situation particulière pour qu'il « se sorte », au moins, de ses difficultés. Ainsi, l'intervention sociale contemporaine tend à prendre une forme globale de régulation sociale et économique que nous appellerons la « production du corps régulateur (ou auto-régulateur) » qui ne consiste ni à imposer simplement une norme de comportement, ni à inculquer aux chômeurs dits « inemployables » une nouvelle culture entrepreneuriale au profit du patronat<sup>28</sup>, mais demande aux individus de résister et de participer activement à un nouveau système économique et à celui du « social » ainsi proposé<sup>29</sup>.

---

<sup>26</sup> Castel, 1996.

<sup>27</sup> « Depuis les années soixante-dix, l'exclusion prend sa source dans l'ordre socio-économique lui-même. Au lieu que l'exclusion signe d'une désagrégation produite par l'ordre socio-économique, la preuve de sa défaillance. Il ne sert plus à rien d'être "normalisé" pour être utile. Les files des chômeurs sont pleines de "normaux inutiles". » (Donzelot, 1996 : 95).

<sup>28</sup> G. Mauger présente cette thèse à partir d'une analyse critique et macro-sociologique des politiques françaises d'insertion (Mauger, 2001). Selon l'auteur, à travers les dispositifs d'insertion, l'habitus entrepreneurial s'impose contre celui des classes populaires classées désormais comme « inemployables » au lieu d'être des chômeurs à indemniser. Ce qui joue en faveur de l'intérêt du patronat ainsi déresponsabilisé du problème du chômage, en annulant la vision antagoniste des classes sociales. L'éthique et l'habitus dominants chez les professionnels d'insertion (« les inséteurs »), dont l'origine se trouve dans le catholicisme social, sont en homologie avec l'esprit du néolibéralisme. Schéma certes vraisemblable. Mais l'auteur n'aborde ni la problématique d'une nouvelle nature des risques sociaux, ni celle de l'autonomie des personnes, ni l'implication croissante de la politique européenne, ni l'orientation capacitaire des politiques d'insertion, comme si tous les effets de ces politiques étaient produits et producteurs des concurrences sociales entre les agents nationaux intéressés prenant position dans leurs champs comme ceux politique, médiatique, professionnel ou économique. Notre analyse généalogique propose une vue différente, mais non forcément opposée, de cette analyse critique, en s'intéressant à l'effectivité et à la positivité que les discours (et les dispositifs) créent sur leurs objets et sujets. Sur l'analyse critique et l'analyse généalogique des discours, voir Foucault, 1971 : 67-72.

<sup>29</sup> Ce qui combine finalement d'une manière nouvelle le dispositif de discipline visant le contrôle comportemental des individus, à celui de « sécurité » visant la régulation globale de la population, distingués par M. Foucault comme dispositifs du gouvernement de la population et du territoire (Foucault, 2004b). Nous y reviendrons.

---

Après tout, le traitement de la nouvelle question sociale est indissociable de la problématisation de ce que l'on appelle l'« exclusion sociale ». Pour clarifier la cause et l'effet de la métamorphose du mode de traitement du social, prenons un recul historique sur ce terme d'« exclusion sociale » en vogue depuis ces trente dernières années<sup>30</sup>. Une revue<sup>31</sup> de la « carrière » de ce terme à laquelle nous procéderons ici, montrera l'évolution de la forme de traitement du social tant en termes de définition des problèmes, qu'en termes de solutions proposées, depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui.

## **Exclusion sociale : retour de la « question sociale »**

Apparu au milieu des années 1960 en France et problématisé publiquement depuis les années 1970, le problème dit de l'« exclusion sociale » fut initiateur de la nouvelle question sociale à laquelle la politique a dû répondre en élaborant progressivement un nouveau mode de traitement du social en France.

Selon S. Paugam, au milieu des années 1960, le terme ne désignait pas encore la dégradation du marché de l'emploi et d'affaiblissement des liens sociaux, mais plutôt la visibilité d'une population résiduelle et « honteuse » laissée en marge du progrès économique et social, qui est héritière d'un sous-prolétariat subsistant de génération en génération<sup>32</sup>.

### *« Les exclus » de R. Lenoir (1974)*

René Lenoir<sup>33</sup> fut l'un des premiers à annoncer le problème avec un célèbre ouvrage paru en 1974<sup>34</sup> comme étant un problème qui n'appartient pas seulement au passé, mais à la société contemporaine. Cependant, l'auteur n'employait guère le mot « exclusion » dans ce livre, mais parlait plutôt de l'« inadaptation sociale<sup>35</sup> » d'une série d'individus défavorisés (les enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, les mineurs en danger, les délinquants, les jeunes drogués, les malades mentaux, les

---

<sup>30</sup> Au Japon, les thèmes de la nouvelle pauvreté, du travailleur pauvre (working poor) et de l'exclusion ont monté en puissance dans la sphère publique et politique plus récemment vers la deuxième moitié des années 2000. Mais le problème devenait de plus en plus apparent après la fin de la bulle économique en 1990 avec l'augmentation du nombre des travailleurs dits « irréguliers (hiseiki) » à divers statuts (à temps partiel, petits boulots, CDD, intérimaires etc.) occupant environ 30% de la population active, ainsi que l'augmentation des bénéficiaires du revenu minimum (seikatsu hogo hi) après les années 1990 dont le nombre a atteint un million en 2003 et deux millions en 2011 (chiffre équivalent à celui du début des années 1950 !). Le taux de pauvreté relative recensée pour la première fois en 2009 par le Ministère de la Santé et du Travail suite à l'alternance politique, a montré que le Japon est situé au quatrième rang parmi les pays membres de l'OCDE avec un taux de 15.7% en 2007 après la Mexique (18.4%), la Turquie (17.5%), les États-Unis (17.1%).

<sup>31</sup> L'examen se limitera évidemment à une revue de ce qui est déjà dit et connu sur le thème pour en clarifier les questions qui nous intéressent et relèvent du contexte politique exploré ici.

<sup>32</sup> Paugam, 1996 : 9.

<sup>33</sup> Secrétaire d'État à l'action sociale du 8 juin 1974 au 31 mars 1978 sous la présidence de V. Giscard d'Estaing.

<sup>34</sup> Lenoir, 1974. Pour une analyse de ce texte en détail, voir Didier, 1996.

<sup>35</sup> En fait, le titre « Les exclus » était un choix de son éditeur qui a remplacé celui de l'« Autre France » que proposait l'auteur. Selon E. Didier, l'usage de la notion d'exclusion renvoyait à l'époque davantage à celui de Michel Foucault qui parlait, dans son ouvrage *Histoire de la folie à l'âge classique* paru en 1961, du traitement des lépreux au Moyen âge par la structure d'exclusive. Ce qui pouvait alors évoquer un ton d'extrême gauche, mais également distinguer l'ouvrage de la ligne de la politique de gauche classique comme celle du Parti communiste qui s'éloignait de ce vocabulaire jusqu'aux années 1990 (Didier, 1996 : 15.).



---

suicidaires, les alcooliques, les délinquants adultes, les asociaux et marginaux et d'autres groupes vulnérables comme les Français musulmans<sup>36</sup>) dont les modèles familiaux sont déterminés par leurs conditions socio-économiques défavorisées induites par la pauvreté. En craignant la propagation de ce processus d'exclusion lié à l'inadaptation sociale des personnes dans toute la société, l'auteur plaidait pour une mise en place de mesures de la « prévention » dans les services sociaux.

Notons également que Lenoir fut ainsi à l'origine de la Loi « d'Orientation en faveur des personnes handicapées » de 1975 ayant en particulier visé une intégration sociale des handicapés physiques et mentaux, par une prise en charge associative de ces personnes orientée vers la formation et l'emploi. Selon J-Cl. Barbier, en France, le terme « insertion » était employé d'abord dans cette politique du handicap des années 1970 avant de s'étendre dans le traitement des personnes dites en difficulté<sup>37</sup>. Effectivement, à cette période, de premières structures de la politique d'insertion destinée aux bénéficiaires de l'aide sociale se sont parallèlement développées, tels les Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) qui connurent une première reconnaissance institutionnelle en 1979 avec les Centre d'adaptation à la vie active (CAVA)<sup>38</sup>. C'est dans un CHRS actif depuis 1957 que le premier jardin d'insertion français de type « Cocagne » fut lancé en 1991 à Chalezeule, petit village situé à la périphérie de Besançon.

À la même période, Lionel Stoléro, alors conseiller du Président Giscard d'Estaing, avait proposé en 1974 l'idée de l'« impôt négatif » dans un but de rationalisation de la politique sociale face au problème accru de la pauvreté. Cette politique consistait à financer un revenu minimum à la population qui se trouve au-dessous d'un « seuil de pauvreté » en remplaçant par cela les aides versées à la population plus riche, ce qui inspirera plus tard la politique du RMI à la fin des années 1980. Pour M. Foucault, ce projet de l'impôt négatif était annonciateur de la politique sociale néolibérale française, ayant pour visée le maintien de la pauvreté à un certain niveau minimum, tout en reconnaissant l'existence de cette pauvreté sans plus essayer de l'éradiquer, et en laissant les riches se charger eux-mêmes de leurs besoins, pour éviter que l'action gouvernementale ne touche le jeu économique par une collectivisation de la consommation économique<sup>39</sup>. Ainsi, selon Castel, la visée réelle de ce projet n'était « *plus de tenter de réduire les inégalités, mais de laisser le maximum de marges au marché en contrôlant seulement les conséquences les plus extrêmes du libéralisme*<sup>40</sup> ».

### *Années 1980 : Du rapport Wresinski au RMI*

Revenons à l'histoire du terme d'« exclusion sociale ». S'il désignait au début une série de gens « inadaptés » au monde industriel tels que les personnes handicapées mentales et physiques, les personnes

---

<sup>36</sup> Paugam, 1996 : 10.

<sup>37</sup> Cette loi « *se fixe une "obligation nationale", la prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux* ». Elle « *prévoit notamment l'accès à la formation de droit commun, à côté des institutions spécialisées, les Centres d'aide par le travail, et les Centres de rééducation spécialisée* » (Barbier, 2002b : 8.).

<sup>38</sup> Ceci avec la circulaire dite 44 du 10 septembre 1979 de la Direction de l'action sociale du Ministère des affaires sociales.

<sup>39</sup> Foucault, 2004c : 203-218.

<sup>40</sup> Castel, 1995 : 679.

---

suicidaires, les personnes âgées, les enfants maltraités, les jeunes « décrocheurs », les délinquants adultes, les toxicomanes et les mères célibataires, il a de plus en plus désigné à partir du milieu des années 1970 les bénéficiaires de l'assistance publique, toute en faisant découvrir à la société ces figures des « nouveaux pauvres » « *caractérisés par une faiblesse de leurs ressources économiques et par des déficiences de sociabilité, au niveau de l'emploi, de l'éducation, du logement, de la santé, etc.*<sup>41</sup> ».

À la veille de la mise en place du RMI en 1987, ce fut un rapport intitulé « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », rédigé et déposé au Conseil économique et social de la République française par l'Abbé Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement des Droits de l'homme ATD (Aide à toute détresse) Quart Monde créé en 1957. Ce rapport a fait reconnaître et redéfinir politiquement le problème de l'exclusion et de la pauvreté comme violation des droits de l'homme<sup>42</sup>.

Ce texte mit en avant la notion d'exclusion sociale avec d'autres notions clés telles que « nouveau pauvre » et « précarité » qui étaient déjà utilisées dans des écrits antérieurs de l'auteur<sup>43</sup>. Il y fournira « une des réflexions fondatrices » de la loi sur le RMI mis en place l'année suivante par le gouvernement de Michel Rocard, en proposant surtout de « *considérer la lutte contre l'exclusion sociale comme une priorité nationale*<sup>44</sup> ».

L'originalité de l'analyse de Wresinski est d'avoir mis en cause la « culture » (ou la « civilisation ») de la société comme facteur central de l'exclusion sociale. La culture étant définie comme « *moyens de comprendre et de participer à l'avenir de la société* », l'exclusion ressortit à l'absence de cette culture. Citons Wresinski sur ce point : « *Quand on ne peut comprendre l'enchaînement des causes proches et lointaines qui pourraient expliquer la position sociale où l'on se trouve, on n'a d'autres recours que de l'attribuer à la fatalité, à sa propre indignité ou infériorité. On est même porté à projeter sur ses proches la responsabilité de son état. Quand, au contraire, on peut développer avec ceux de son propre milieu une pensée commune, une analyse des situations analogues à celles que l'on vit, on devient alors pourvu de lumières et de forces pour envisager des changements à promouvoir et pour multiplier des solidarités. Une des plus grandes injustices exprimées à des équipes d'action est de ne pas avoir les moyens de comprendre et de participer à l'avenir de la société, de ne pas exister socialement pour d'autres au-delà du cercle familial, de ne pas apporter une contribution à un développement social plus solidaire. Cette absence de sollicitations extérieures (par l'entreprise, l'école, l'église, la vie associative locale, la vie politique et*

---

<sup>41</sup> Rouet, 2010.

<sup>42</sup> Par la suite, Wresinski demanda à la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève à « *ce que l'extrême pauvreté soit reconnue comme une violation des droits de l'homme* » et a « *créé la même année la Journée mondiale du refus de la misère qui sera reconnue officiellement par l'ONU comme la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté en 1992 et qui est depuis célébrée chaque année le 17 octobre. Le texte gravé sur la dalle du Parvis des droits de l'homme, Place du Trocadéro à Paris, reprend une de ses phrases : « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré » (Ibid.)*.

<sup>43</sup> En fait, selon Didier, ATD Quart Monde avait déjà publié en 1965 un ouvrage intitulé « L'exclusion sociale » écrit par Jules Klanfer. Ensuite, Wresinski avait repris ce terme pour analyser la société au lieu d'employer le terme d'« exploitation » en 1979 dans un de ses écrits. Ensuite, en 1980, Wresinski fut consulté par un conseiller d'État sous le Premier ministre Raymond Barre, chargé d'un rapport intitulé « Contre la précarité et la pauvreté » dans lequel la notion de « nouveau pauvre » était définie. En 1983, Michel Rocard, alors ministre du Plan, a chargé Wresinski d'un rapport préparatoire au 9<sup>ème</sup> plan (Didier, 1996 : 18-19).

<sup>44</sup> *Ibid.* : 19.

---

*syndicale...)* est peut-être ressentie comme la marque d'exclusion la plus grave<sup>45</sup>. »

Les termes clés de « précarité » et de « nouveau pauvre » se définissent et acquièrent leur caractère concret par rapport à ce paradigme de la culture d'exclusion. D'abord, la précarité désigne l'état de « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités » dont notamment l'emploi qui rassure la vie familiale et sociale et permet de jouir des droits fondamentaux. La précarité est alors le début du processus conduisant la personne à la « grande pauvreté » où elle perd ses repères, ses droits et ses responsabilités dans la société<sup>46</sup>.

Les « nouveaux pauvres » sont ceux qui sont issus de diverses couches sociales non pas encore pauvres mais modestes, et qui entrent dans ce processus de la précarisation étant entendue comme le phénomène de la pauvreté matérielle et immatérielle<sup>47</sup>.

Le discours de Wresinski diffère de celui de Lenoir dans la mesure où l'exclusion n'est plus seulement le problème d'inadaptation sociale des personnes liée à leur situation de pauvreté économique, mais le problème de la société elle-même à changer positivement.

La Loi sur le RMI votée par une large majorité en 1988<sup>48</sup> fut proposée par le gouvernement de Michel Rocard selon lequel « *le RMI a sauvé de l'absence de ressources près de 2 millions de français*<sup>49</sup> », et probablement « *500.000 ou 600.000* » personnes ont réussi leur insertion professionnelle grâce au RMI<sup>50</sup>. Si le RMI comptait moins de 500.000 allocataires en 1989, il était versé à 1,16 million de bénéficiaires fin décembre 2007<sup>51</sup>. Créé à l'origine comme une assistance temporaire pour aider les chômeurs en fin de droits à se réinsérer, il est devenu un revenu à long terme « pour des dizaines de milliers de personnes » au fur et à mesure de l'augmentation du taux de chômage.

L'Article 1 de la Loi de 1988 sur le RMI se formule ainsi<sup>52</sup> : « *Toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. L'insertion sociale et*

---

<sup>45</sup> Wresinski, 1987 : 57. cité par Didier, 1996 : 10.

<sup>46</sup> Wresinski, 1987 : 6. « *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible.* »

<sup>47</sup> *Ibid.* : 28 : « *Tout d'abord, la pauvreté n'est plus seulement considérée aujourd'hui comme une réalité matérielle et financière. La grande pauvreté est une situation où des privations matérielles et immatérielles de toutes sortes s'enchaînent, enlevant aux victimes leur liberté de choix et les chances de s'en sortir. La pauvreté n'apparaît plus non plus comme phénomène accidentel ou simplement conjoncturel. Les accidents de parcours, la conjoncture défavorable conduisent à des situations de précarité plus ou moins accentuée, selon l'appartenance à des groupes de population spécifiques. C'est de leur condition socio-économique d'origine que dépend le fait qu'une personne ou une famille soit frappée de pauvreté ou non. Celle-ci existait avant le début de la crise, et si de nouveaux pauvres se joignent aux anciens, tous sont victimes des mêmes mécanismes qui défavorisent ceux dont la condition était plus modeste au départ.* »

<sup>48</sup> Il faut noter que plusieurs dispositifs locaux avaient précédé la mise en place du RMI, dont notamment le « Minimum social garanti » mis en place en 1968 par la commune de Besançon par Henri Huot, un socialiste et militant humaniste alors adjoint aux affaires sociales pour un complément de revenu aux personnes âgées démunies.

<sup>49</sup> Le Parisien, 1988 : site internet.

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> Le Nouvel observateur, 2008 : site internet.

<sup>52</sup> Article 1 de la Loi du 1 décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion (abrogé au 26 octobre 2004).

---

*professionnelle des personnes en difficulté constitue un impératif national. Dans ce but, il est institué un revenu minimum d'insertion mis en œuvre dans les conditions fixées par la présente loi. Ce revenu minimum d'insertion constitue l'un des éléments d'un dispositif global de lutte contre la pauvreté tendant à supprimer toute forme d'exclusion, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation, de la santé et du logement. »*

Peuvent bénéficier du RMI les résidents en France (sauf ceux des Territoires d'Outre-Mer) âgés de plus de 25 ans (ou avoir un ou plusieurs enfants à charge ou être enceinte)<sup>53</sup> qui n'ont soit pas de revenu, soit des revenus inférieurs au montant prévu par le RMI<sup>54</sup>. Selon l'INSEE, en 2009, ont bénéficié du RMI 1237121 personnes dont 1100194 résident en France métropolitaine<sup>55</sup>.

Le titulaire du RMI obtient également l'accès à un certain nombre de droits sociaux (Couverture maladie universelle, exonération de la taxe d'habitation, aide au logement, réduction des frais de transports en commun selon les régions, bons d'électricité et de chauffage selon les communes, gratuité dans de nombreux musées et monuments en France, « prime de Noël » etc.).

Il a le devoir de conclure et de suivre un « contrat d'insertion » durant les trois premiers mois suivants le début du versement avec une durée maximale d'un an (renouvelable selon les situations). Le contrat détermine des projets d'activités d'insertion sociale et professionnelle comme des stages, des formations ou des emplois en fonction des besoins et des aspirations de chaque bénéficiaire.

Selon les propos récents et suivants de M. Rocard, en visant « les chômeurs en fin de droits et des pauvres » exclus du marché du travail, le RMI est progressivement passé d'une aide temporaire destinée à un public ciblé à une aide permanente et massive durant ces vingt dernières années : « *Nous nous apercevons dans les années 1985-1986 qu'il n'y a plus assez de croissance et que le chômage continue de monter et devient franchement structurel. Apparaissent alors deux nouvelles catégories, les chômeurs en fin de droits et des pauvres, des gens qui ne sont plus recensés par personne sur le marché du travail et qui sont complètement largués* » ; « *Il n'y avait pas de fonds de solidarité pour des adultes valides parce qu'on acceptait encore cette idée que les gens qui étaient au chômage et qui ne trouvaient pas de travail, c'était un peu de leur faute* » ; « *On a donc créé cette allocation conditionnée à une démarche d'insertion. Mais c'était fait pour répondre à une situation temporaire, avec une non-reconduction au bout de deux ans* » ; « *Mais après ça va devenir un phénomène massif et de long terme*<sup>56</sup> ».

## ***Années 1990 : vers une généralisation du thème et Loi d'orientation de 1998***

---

<sup>53</sup> Pour les étrangers non ressortissants de l'UE, il faut être titulaire d'une carte de résident ou d'un titre de séjour justifiant d'un séjour régulier en France depuis au moins cinq ans.

<sup>54</sup> Le montant maximum du RMI est calculé selon la composition du foyer et l'ensemble des ressources mensuelles de la famille y compris d'autres aides sociales auxquelles le bénéficiaire a le droit, telles que l'allocation de chômage, l'allocation familiale et la pension de retraite.

<sup>55</sup> Il s'agit ici des bénéficiaires du « RSA socle » ayant remplacé le RMI. L'INSEE (site internet).

<sup>56</sup> M. Rocard interrogé par *Le Nouvel observateur* (Nouvel observateur, 2008).

---

À partir des années 1990, paraît en France une importante série de littératures en sciences sociales sur le problème de la nouvelle pauvreté et de l'exclusion sociale<sup>57</sup>.

Pour Rosanvallon, la compréhension de l'exclusion sociale est un des deux problèmes majeurs de la dimension « philosophique » de la nouvelle question sociale, à savoir : « *la désagrégation des principes organisateurs de la solidarité et l'échelle de la conception traditionnelle des droits sociaux à offrir un cadre satisfaisant pour penser la situation des exclus*<sup>58</sup> ».

Selon Donzelot, l'exclusion est un mot clé pour une problématisation du malaise social touchant divers domaines tels que l'emploi, l'éducation et le logement : « *d'une manière générale, on parle d'exclusion à propos de la part d'échec de chacune des politiques publiques : celles du travail et de l'emploi, celles de l'Éducation nationale, celles du logement. Occupant l'avant-scène des débats politiques, le terme d'exclusion devient ainsi le mot clé pour désigner un malaise social qui s'installe et autour duquel se focalisent réflexions et polémiques*<sup>59</sup>. »

Paugam avance que l'exclusion est un nouveau paradigme à la fois politique et scientifique remplaçant celui de « paupérisme » mis en cause au 19<sup>ème</sup> siècle : « *L'exclusion est désormais le paradigme à partir duquel notre société prend conscience d'elle-même et de ses dysfonctionnements, et recherche, parfois dans l'urgence et la confusion, des solutions aux maux qui la tenaillent*<sup>60</sup>. »

Désormais, malgré la largeur du phénomène qu'elle peut désigner, il semble y avoir, même au niveau international, un minimum de consensus sur la définition de la notion en sciences sociales : L'exclusion est définie non pas comme un état ou une catégorie d'une population donnée, mais comme un « processus » d'une mise à l'écart de divers types de population de l'économie et de la société. Les trois propos suivants avancés par Paugam, Merrien et Anthony Giddens, montrent une convergence sur ce point :

- « *le paupérisme trouve son origine dans cette espèce de barbarie de l'industrialisation naissante qui rabaisse l'homme au travail, affaiblit sa volonté et l'épuise, alors que l'exclusion, telle qu'on l'entend couramment, correspond à un processus de refoulement hors de la sphère productive des populations les moins qualifiées*<sup>61</sup>. »

- « *Il (le terme d'exclusion) repose sur le regroupement de catégories hétérogènes de populations dont la seule caractéristique commune est de se trouver mise à l'écart d'un processus central de la société : le travail (les chômeurs de longue durée, les personnes âgées), la famille (les divorcés, les familles monoparentales), la communauté nationale (les immigrés), la vie dite « normale » (les handicapés), la ville...*<sup>62</sup> »

- « *Exclusion is not about gradations of inequality, but about mechanisms that act to detach groups of people from the social mainstream*<sup>63</sup>. »

Mais si cette généralisation du terme ne veut pas dire l'universalisation, loin de là, elle semble bien

---

<sup>57</sup> Pour n'en retenir que des plus principaux : Donzelot, 1991 ; Paugam, 1991 ; Bourdieu, 1993 ; Rosanvallon, 1995. ; Castel, 1995 ; Paugam, 1996.

<sup>58</sup> Rosanvallon, 1995 : 9.

<sup>59</sup> Donzelot, 1996 : 88.

<sup>60</sup> Paugam, 1996 : 7-8.

<sup>61</sup> *Ibid.* : 8

<sup>62</sup> Merrien, 1996 : 417.

<sup>63</sup> Giddens, 1998 : 104.

---

marquer la spécificité française ayant son propre « régime d'État-providence » corporatiste basé sur une « *conception sociologique durkheimienne de la réalité* » où « *les questions posées, celles de la solidarité, de l'insertion, de l'intégration sociale et de la fracture sociale, mettent toutes en scène la problématique durkheimienne du lien social*<sup>64</sup> ». Si en France, l'exclusion est traitée comme un processus sociétal et les exclus comme des victimes non coupables, cela diffère de l'approche libérale et américaine qui marque « *une prédilection pour les explications économiques ou comportementales* » et qui « *s'intéresse avant tout à des individus, à des groupes caractérisés par des comportements déviant, marginaux, illicites*<sup>65</sup> ». Quant au Danemark, s'il y a des analogies avec l'approche française, l'accent est davantage mis sur la responsabilité des individus. Surtout ce pays du régime d'État-providence « universaliste » éprouve des difficultés à admettre l'existence même de la pauvreté et l'exclusion « *dans une société qui se pense comme le welfare state advenu à son stade ultime de développement*<sup>66</sup> ».

Après tout, en France, la Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions fait de la lutte contre les exclusions un « *impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains* », et tend à garantir « *l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance*<sup>67</sup>. » Un vaste ensemble d'acteurs publics et privés sont reconnus comme acteurs de la réalisation de cette politique « *destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer des exclusions.* » :

- la « mise en œuvre des principes » : L'État, les collectivités territoriales, les établissements publics dont les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les organismes de sécurité sociale ainsi que les institutions sociales et médico-sociales.

- Pour la « réalisation des objectifs » : les entreprises, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles, les organisations syndicales de salariés représentatives, les organismes de prévoyance, les groupements régis par le code de la mutualité, les associations qui œuvrent notamment dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, les citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs de l'économie solidaire et de l'économie sociale<sup>68</sup>.

v

Le problème d'exclusion sociale s'est ainsi construite et imposée depuis les années 1970 comme paradigme central de la question sociale qui appelle à de nouvelles formes de gestion du social dans les pays industrialisés, par rapport à celles développées dans l'État social classique, sans pour autant aller s'y substituer<sup>69</sup>.

---

<sup>64</sup> Merrien, 1996 : 422.

<sup>65</sup> *Ibid.* : 423.

<sup>66</sup> *Ibid.* : 424.

<sup>67</sup> Article 1 de la Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> Ici, nous ne mettons pas en question les trois régimes d'État-providence distingués par Esping-Andersen et leurs formes de combinaison possibles. À savoir le régime libéral caractérisant les pays anglo-saxons (États-Unis, Canada, Australie et plus récemment Angleterre) basé sur l'aide publique minimum destinée aux plus pauvres financée par la fiscalité, le régime conservateur caractérisant les pays continentaux (France et Allemagne) basé sur l'assurance à laquelle cotisent les travailleurs salariés, et le régime universaliste et social-démocrate caractérisant les pays nordiques basé sur un niveau de protection sociale élevé financé par la fiscalité et destinée à l'ensemble de la population pour indemniser les manques de revenus liés aux risques sociaux. Voir Esping-Andersen, 1990.

---

Revenons donc au mode de traitement de ce social-là ainsi problématisé et objectivé par la nouvelle question sociale tournant autour du thème de l'exclusion sociale. Si l'exclusion ne peut être conçue que comme un « processus » dans lequel une personne est entraînée, mais pas un état ou une catégorie précise de la personne, son risque n'est ni calculable, ni objectivable, donc difficilement socialisable par l'approche assurantielle du risque pour lequel la notion de droit social s'est fondée historiquement. Certes, il serait impossible d'indemniser automatiquement la « *perte des repères et du rôle à jouer dans la société* » ! Donc il faut plutôt prévenir cette perte, mais également un changement de toute la société qui la produit et reproduit. Mais cette société, où se trouve-t-elle et laquelle est-ce ? Peut-être est-elle elle-même à « produire » par action avec tous les acteurs intermédiaires impliqués, en sorte qu'elle puisse prévenir véritablement les « situations engendrant des exclusions ». On est là vraiment en mesure d'entrer dans une société en rupture avec la société assurantielle et indemnistrice, appelée à être préventive, active et mobilisatrice pour se changer d'elle-même pour être, comme on le dit de plus en plus internationalement, « inclusive »<sup>70</sup>. Mais qu'est-ce concrètement qu'une société inclusive et non exclusive ? Ou encore, quel rapport entretient et renouvelle-t-elle avec l'économie et l'emploi dont dépend entièrement la société devenue « économique » depuis l'avènement de la société industrielle (K. Polanyi), pour réaliser ce changement ?

En fait, dans les discours politiques dominants depuis la fin des années 1990, le rapport à l'économie que la société est censée entretenir, loin d'être confrontationnel et combattant, semble de plus en plus fidèle. Nous verrons ci-dessous les discours et les formes opératoires qui tendent à renouveler les approches du social à partir de cette période, et qui tournent autour de l'idée de l'« activation » de la politique sociale.

## **Vers une ère de l'activation ?**

À partir du milieu des années 1990, suite à l'accélération du processus d'intégration européenne après le Traité de Maastricht (1992), un nouveau cadre global de la politique économique et sociale s'est progressivement développé en Europe, pour répondre à une série de défis globaux tels que la mondialisation, le progrès technologique, la crise environnementale, le chômage structurel ou encore l'exclusion sociale.

Nous trouvons là ce qui semble avoir englobé du « dehors » l'unique cadre du social et de la question sociale avec une forte convergence d'idées que nous pouvons appeler un « référentiel global du marché » des politiques publiques au sens de P. Muller : l'auteur le conçoit comme un « cadre d'interprétation du monde » qui monte en puissance depuis les années 1990 pour remplacer ce qu'il appelle le référentiel de la « modernisation » à réaliser par l'interventionnisme étatique<sup>71</sup>.

---

<sup>70</sup> Nous pouvons là rejoindre Donzelot et Roman ayant défini le rôle du travail social non plus comme celui d'insertion doté d'un soutien psychologique et pédagogique, mais davantage de médiation qui consisterait à « produire » la société (non pas au sens tourainien du terme) avec les individus en essayant de recomposer leurs liens sociaux (Donzelot, Roman, 1998).

<sup>71</sup> Muller, 2000 : 127.

---

Dans cette convergence caractérisée par sa fidélité à la « vulgate<sup>72</sup> » de la doctrine de l'économie néoclassique, une double mise en cause commune s'est développée sur le caractère passif, désincitant et coûteux de la politique sociale de type indemnisateur en renforçant la dépendance morale, sociale et économique des chômeurs et des bénéficiaires de l'aide sociale. À partir de cette critique, le précepte commun suivant a été partagé dans la sphère politique et institutionnelle : il faut désormais lutter contre l'exclusion économique et sociale au nom de l'égalité des chances, plutôt que lutter contre l'inégalité économique au nom de l'égalité des résultats, via un développement du capital humain adapté à un marché de l'emploi désormais flexible et mondialisé. Cette mise en lien entre la protection sociale et le marché de l'emploi, voire l'économie elle-même, opérée tant au niveau cognitif qu'au niveau normatif, que nous appellons avec Barbier la politique de l'« activation »<sup>73</sup>, est caractéristique de la nouvelle forme de traitement du social dont la généralisation est en cours au niveau international dans les pays industrialisés.

Ce référentiel semble avoir été bien intégré dans le discours réformateur de la social-démocratie européenne ayant monté en puissance à la même période en Angleterre (Troisième voie), en Allemagne (Nouveau centrisme) et en Belgique (État social actif). L'implication de ces discours politiques internationaux et nationaux nous intéresse dans la mesure où ils donnent une sorte de réponse politique à la nouvelle question sociale.

Nous passerons en revue ici les éléments de discours caractérisant ces politiques d'activation ainsi que le mouvement réformateur de la social-démocratie européenne. Ensuite, nous examinerons en rapport avec nos études de cas les formes opératoires des politiques d'insertion française et belge et de la nouvelle politique japonaise du vieillissement qui montrent leur trait d'inscription dans cette voie politique d'« activation du social ».

### *Stratégie européenne pour l'emploi (SEE)*

Après une série d'analyses et de recommandations importantes suite au Traité de Maastricht<sup>74</sup>, une nouvelle orientation de la politique sociale et de l'emploi appelée communément Stratégie européenne pour l'emploi (SEE), fut inscrite dans le Traité d'Amsterdam en 1997 avec un titre consacré au thème de l'emploi (Titre VIII). Le premier article de ce titre annonce bien la nouvelle vision « active » du travail et du marché du travail : « *Les États membres et la Communauté s'attachent (...) à élaborer une stratégie coordonnée pour l'emploi et en particulier à promouvoir une main-d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie (...)*<sup>75</sup> ».

La SEE fut annoncée suite à ce Traité au Sommet européen sur l'emploi au Luxembourg en 1998 (d'où l'appellation commune de « Processus de Luxembourg ») et « *enrichie aux sommets européens successifs* » et « *constitue le cadre explicite privilégié de l'influence communautaire en matière d'activation de la*

---

<sup>72</sup> Barbier, 2002a.

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> Commission européenne, 1993 ; OECD, 1994 ; OECD, 1996.

<sup>75</sup> Article 125 du Traité d'Amsterdam.



---

*protection sociale*<sup>76</sup> ». Elle a d'abord les quatre priorités suivantes dites « piliers » qui contiennent une « *valorisation normative des "politiques actives" de l'emploi*<sup>77</sup> » : 1 L'amélioration de la capacité d'insertion professionnelle (Employability), 2 Le développement de l'esprit d'entreprise, 3 L'encouragement de la capacité d'adaptation des entreprises et de leurs travailleurs, 4 Le renforcement des politiques d'égalité des chances pour les femmes et les hommes.

Selon Barbier, ce cadre « *recommande de privilégier l'accès au marché du travail et l'incitation à l'activité, les dispositions fiscales et sociales "actives" par rapport aux mesures "passives", l'augmentation du taux d'emploi, en particulier des catégories les plus âgées et des femmes*<sup>78</sup> ».

Au Sommet de Lisbonne de mars 2000, le Conseil européen a affiché un objectif global ambitieux selon lequel l'Europe devait dans la décennie à venir « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale*<sup>79</sup>. »

Dans cette vision, la modernisation du modèle social européen a été envisagée par l'investissement dans les ressources humaines et la création d'un État social actif et dynamique : « *Les ressources humaines sont le principal atout de l'Europe et devraient être au centre des politiques de l'Union. L'investissement dans les ressources humaines et la mise en place d'un État social actif et dynamique revêtiront une importance capitale tant pour la place de l'Europe dans l'économie de la connaissance que pour faire en sorte que l'émergence de cette nouvelle économie n'ait pas pour effet d'aggraver les problèmes sociaux actuels que sont le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté*<sup>80</sup>. »

Ici, nous trouvons l'idée que le nouveau développement économique basé sur la connaissance doit annuler les problèmes sociaux, et qu'à cet effet, l'éducation et la formation « *doivent s'adapter tant aux besoins de la société de la connaissance qu'à la nécessité de relever le niveau d'emploi et d'en améliorer la qualité*<sup>81</sup>. »

Dans cette optique, l'objectif fixé transversal aux quatre piliers est l'augmentation du « taux d'emploi » pour la décennie à venir de 61% à 70% dont 51% à 60% pour les femmes. Le caractère novateur de cette notion de « taux d'emploi » est que l'on ne vise plus seulement la réduction du taux de chômage qui compte sur la base de la population active, mais l'augmentation du taux d'emploi qui compte sur la base de toute la population active et inactive de 15 à 64 ans désormais « à activer » pour le plein emploi.

Dans cette vision de l'activation, force est de remarquer qu'elle fait de l'emploi et du développement économique un point de passage obligé même du traitement de la question sociale liée à la pauvreté et à l'exclusion. Il a été ainsi formulé au Sommet de Lisbonne : « *Il est inacceptable que, dans l'Union, tant de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et soient touchées par l'exclusion sociale. Il faut prendre des mesures pour donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté (...). La nouvelle société de la connaissance offre de formidables possibilités pour réduire l'exclusion sociale, que ce soit en créant les*

---

<sup>76</sup> Barbier, 2002a : 325.

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> Conclusion de la Présidence, Conseil européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000.

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> *Ibid.*

---

*conditions économiques d'une plus grande prospérité grâce à des taux de croissance et d'emploi plus élevés ou en créant de nouvelles modalités de participation à la société. Mais elle comporte également le risque de voir sans cesse s'élargir le fossé entre ceux qui ont accès aux nouvelles connaissances et ceux qui en sont exclus. Afin d'éviter ce risque et d'exploiter pleinement les nouvelles possibilités, il faut s'efforcer d'améliorer les qualifications, de favoriser l'accès de tous à la connaissance et aux possibilités offertes et de lutter contre le chômage : l'emploi est la meilleure protection contre l'exclusion sociale*<sup>82</sup>. »

Là, une rupture s'opère par rapport à la discussion française sur le traitement de l'exclusion basée sur la dette de la société à l'égard des exclus et les droits fondamentaux de ceux-ci. La politique européenne de l'activation tend à orienter et coordonner le traitement politique du social des États vers une sorte d'« économisation (ou économicisation) » du social. C'est-à-dire, par l'idée de l'investissement dans le capital humain, la question sociale est interprétée avec une recherche de réponses normatives<sup>83</sup>.

D'ailleurs, dans le Traité d'Amsterdam, cette nouvelle politique de l'activation est formulée de manière à être subordonnée aux politiques économiques communautaires conditionnées par le fameux « Pacte de stabilité et de croissance »<sup>84</sup>.

Nous allons voir assez explicitement dans les formulations de la nouvelle social-démocratie européenne la même orientation de la politique sociale vers l'idée d'investir dans le capital humain pour garantir la « fonction essentielle de l'économie de marché ».

### *État social actif, vers la société du « capital humain » ?*

Le terme d'État social actif a été énoncé en Belgique par F. Vandebroucke en 1999, élu socialiste et flamand, alors ministre des affaires sociales dans le gouvernement dit « arc-en-ciel »<sup>85</sup>. Il s'est inspiré de la politique britannique de la « Troisième voie (Third way) » du gouvernement de Tony Blair (1997-2007) théorisée par A. Giddens, sociologue et alors conseiller proche du premier ministre britannique. Ensuite, G. Schroeder, socialiste allemand et alors chancelier (1998-2002), a rejoint Tony Blair pour afficher son « nouveau centrisme (Die Neue Mitte) ».

Ces discours politiques et nationaux s'inscrivent dans la mouvance commune d'une nouvelle social-démocratie européenne qui montait alors en puissance<sup>86</sup>. Ici, nous avons examiné trois textes parus

---

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Pourtant, il faut se garder de l'hypothèse de la conversion automatique au néolibéralisme des politiques sociales de tous les États concernés, comme semble vouloir l'indiquer le terme de « Welfare to work », pour désigner le changement contemporain des États sociaux en se référant à l'idée américaine de « Workfare » qui tend à substituer l'aide sociale par l'obligation de travail. C'est dans cette optique-là que Barbier propose le terme d'activation comme un terme analytique et englobant à partir duquel il a dégagé la diversité des régimes des politiques sociales et nationales en Europe entre le type libéral qui renvoie à l'idée de Workfare, et le type universaliste qui combine le droit à un revenu et l'accès à la formation et à l'emploi. Ces régimes politiques sont combinés de différentes manières dans chaque pays.

<sup>84</sup> Barbier, 2002a : 326. « *Puisque le titre VIII (emploi) du traité en prévoit le caractère hiérarchiquement supérieur, toutes les initiatives de coordination des politiques sociales (politiques de l'emploi incluses) ne sont juridiquement recevables que pour autant qu'elles sont compatibles avec ces orientations (article 126 et 128)* ».

<sup>85</sup> Il s'agit du premier gouvernement de Guy Verhofstadt, entre juillet 1999 et juin 2003, alliant socialistes (flamands et francophones), libéraux (flamands et francophones) et écologistes (flamands et francophones).

<sup>86</sup> En 2001, onze pays parmi quinze pays membres de l'UE (sauf l'Espagne, l'Irlande, L'Autriche et l'Italie) avaient un gouvernement de centre gauche.

---

la même année en 1999 qui nous semblent importants pour saisir les éléments essentiels de cette nouvelle direction politique de centre-gauche<sup>87</sup>.

Nous pouvons relever de ces discours réformateurs une série d'éléments en résonance avec ceux de la SEE déployés depuis 1998 : le rôle de l'État social jugé trop lourd et passif, et redéfini pour être complémentaire de la « fonction essentielle du marché », l'égalité des chances ou des possibilités d'accès pour les individus au marché et à la société ; d'où le terme d'exclusion introduit par Giddens à la place de celui d'inégalité<sup>88</sup> ; enfin l'objet d'intervention est l'individu redéfini comme « capital humain » entrepreneur de lui-même<sup>89</sup>.

En fait, ces discours renvoient directement à l'analyse de Michel Foucault sur les discours de l'économie néolibérale naissante depuis les années 1930 dont l'ordolibéralisme allemand et l'École de Chicago aux États-Unis<sup>90</sup>. Nous nous arrêtons surtout là sur la notion du capital humain qui semble centrale dans la définition de l'État social actif en termes d'investissement dans les ressources humaines.

### *Théorie du capital humain : une rupture épistémologique et politique du social*

Foucault avait repéré un « retour à l'homo œconomicus » opéré par l'École de Chicago, dans lequel l'individu n'est plus considéré ni comme un simple vendeur de sa force de travail, ni comme un simple bénéficiaire des services publics ou privés, mais également « producteur » de son revenu et de sa satisfaction par son entreprise rationnelle de travail et de consommation<sup>91</sup>. Dans cette optique, le but de l'intervention gouvernementale est la production ou le renforcement de ce capital humain par le biais notamment de l'enseignement et de la formation, mais aussi la réforme des domaines « non économiques » tels que, entre autres, l'éducation, la santé, le logement, la mobilité, le cadre de vie ou la criminalité.

Le néolibéralisme américain fut formulé par les économistes de l'École de Chicago (H. C. Simons, T. Shultz, G. Becker), en réaction aux contextes communs aux États-Unis et aux pays de l'Europe occidentale des années 1930 suivies de la grande crise économique où une forme « non libérale » de l'État social et interventionniste montait en puissance (augmentation du pouvoir de l'administration fédérale aux États-Unis, Front populaire et politiques de planification de l'après-guerre en France et « pactes de guerre »

---

<sup>87</sup> Vandenbroucke, 1999 ; Giddens, 1998 ; Blair, Schroeder, 1999. Pour une analyse détaillée de la pensée de la troisième voie de A. Giddens, voir Jobert, 2002. Nous avons présenté cette analyse dans Muramatsu, 2011a.

<sup>88</sup> “The new politics defines equality as inclusion and inequality as exclusion, although these terms need some spelling out” (Giddens, 1998 : 102).

<sup>89</sup> “The guideline is investment in human capital wherever possible, rather than the direct provision of economic maintenance. In place of the welfare state we should put the social investment state, operating in the context of a positive welfare society” (Ibid. : 117) ; “The most important task of modernization is to invest in human capital : to make the individual and businesses fit for the knowledge-based economy of the future. (...) Modern social democrats are not laissez-faire neo-liberals. Flexible markets must be combined with a newly defined role for an active state. The top priority must be investment in human and social capital.” (Blair, Schroeder, 1999) ; “Government policy can provide direct support for entrepreneurship, through helping create venture capital, but also through restructuring welfare systems to give security when entrepreneurial ventures go wrong” (Giddens, 1998 : 124) ; “The belief that the state should address damaging market failures all too often led to a disproportionate expansion of the government's reach and the bureaucracy that went with it. The balance between the individual and the collective was distorted. Values that are important to citizens, such as personal achievement and success, entrepreneurial spirit, individual responsibility and community spirit, were too often subordinated to universal social safeguards” (Blair, Schroeder, 1999).

<sup>90</sup> Voir Foucault, 2004c : 77-294.

<sup>91</sup> Ibid. : 225-239.

---

britanniques avec le Plan Beveridge...) <sup>92</sup>.

Ceci n'était pas simplement un choix politique d'État, mais « *toute une manière d'être et de penser* » proposant « *un type de rapport entre gouvernants et gouvernés beaucoup plus qu'une technique des gouvernants à l'égard des gouvernés* »<sup>93</sup>. Marqué par le fondement historique des États-Unis non basé sur l'État de droit et son indépendance, mais le libéralisme politique et économique lui-même, ce néolibéralisme américain avait pour caractère d'être « *une sorte de revendication globale, multiforme, ambiguë, avec ancrage à droite et à gauche* », et « *une sorte de foyer utopique toujours réactivé* » qui présente « *une méthode de pensée, une grille d'analyse économique et sociologique* »<sup>94</sup>.

La notion de capital humain a été introduite dès les années 1950 par des ouvrages successives de l'École de Chicago (Shultz, Becker, Mincer). Pour Foucault, cette notion a opéré une « mutation épistémologique » dans le discours économique sur le travail comme facteur de production, et a ouvert de nouveaux domaines d'application qui étaient considérés jusqu'alors non économiques.

Dans l'analyse néolibérale, le travail n'est plus considéré comme facteur de production réductible à la quantité de temps du travail mis à disposition du capital, mais constitue l'objet central de l'analyse économique en termes de « comportement humain ». Si dans la critique du capitalisme de Marx, le travailleur était un vendeur de sa force de travail contre un salaire dont le marché détermine le prix et le capitaliste « extorque » une partie de sa valeur, l'analyse économique critique également l'abstraction de la valeur réelle du travail, mais non comme la faute du capitalisme, mais comme la faute de la « théorie économique »<sup>95</sup>. D'où Foucault qualifie de « mutation épistémologique » l'analyse néolibérale du facteur travail : « *Objet de l'économie fut toujours des processus, du capital, de l'investissement, de la machine, du produit. C'est là la mutation épistémologique* »<sup>96</sup>.

Il s'agit d'établir de nouveaux modes d'analyse de la rationalité économique du comportement humain, à savoir prendre comme objet d'analyse les manières de voir et d'utiliser les ressources chez les travailleurs pour telle ou telle fin : « *Se placer, donc, du point de vue du travailleur et faire, pour la première fois, que le travailleur soit dans l'analyse économique non pas un objet, l'objet d'une offre et d'une demande sous la forme de force de travail, mais un sujet économique actif* »<sup>97</sup>.

Si Foucault voit dans ce néolibéralisme un « retour à l'homo oeconomicus », ce n'est pas seulement au sens classique du terme où l'homme est considéré comme acteur utilitaire de l'échange économique, mais au sens où l'homme est « entrepreneur » de lui-même comme constituant sa source de revenus<sup>98</sup>. Ainsi, dans la théorie de la consommation de G. Becker, le consommateur n'est plus un simple acheteur, mais un

---

<sup>92</sup> *Ibid.* : 222. « *C'est la première fois, finalement, que des nations entières ont fait la guerre à partir d'un système de pactes, qui n'étaient pas simplement les pactes internationaux d'alliance de puissance à puissance, mais une (sorte) de pactes sociaux au termes desquels (elles) promettaient - à ceux-là même à qui (elles) demandaient de faire la guerre et de se faire tuer, donc - un certain type d'organisation économique, d'organisation sociale, dans lequel la sécurité (sécurité de l'emploi, sécurité à l'égard des maladies, des aléas divers, sécurité au niveau de la retraites) serait assurée.* »

<sup>93</sup> *Ibid.* : 225.

<sup>94</sup> *Ibid.* : 224.

<sup>95</sup> *Ibid.* : 228

<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> *Ibid.* : 228-229

<sup>98</sup> *Ibid.* : 231-232.

---

« producteur de sa satisfaction », qui mobilise ses ressources dont notamment son salaire<sup>99</sup>. Ici, la place même du salaire est redéfinie non pas comme un prix de vente de la force de travail, mais comme « revenu du capital humain » fonctionnant comme source de ses futurs revenus<sup>100</sup>.

La notion de « compétence » est centrale dans cette analyse, car c'est désormais la capacité du travailleur de produire un « flux de revenus » qui est en question, mais non son « prix » donné par le marché de l'emploi<sup>101</sup>. Dans ce sens, l'homme n'est pas réduit à une machine comme un simple rouage du système économique et aliéné de sa qualité humaine, mais il est doté d'une compétence positive de produire un flux de revenus<sup>102</sup>.

De plus, Foucault souligne les possibilités d'application de la théorie du capital humain dans de nouveaux domaines « non économiques », donc au-delà de la théorie strictement économique, à ses deux niveaux : inné et acquis<sup>103</sup>.

Au niveau de l'inné du capital humain, Foucault souligne le développement de la génétique médicale qui permet de prévoir certain nombre de maladies qui risquent d'apparaître chez l'individu dans sa vie future. Si Foucault insistait sur le souci politique d'économicisation de l'humain qui s'étendait même au niveau du corps et de la vie, et les effets discriminatoires que cela peut provoquer avec un nouveau racisme biologique, Rosanvallon souligne que la génétique médicale montre un changement décisif de la manière de voir les risques<sup>104</sup> : « cette médecine prédictive » ne voit plus les risques maladie comme des aléas inévitables pour tous, mais individualisent ces risques en annulant la notion des aléas purs, et conduit en même temps chaque individu à agir sur ces risques maladie (ex. domaine cardio-vasculaire) par ses propres disposition et comportement (ex. habitudes, tabagisme, alcool, sport) et par son environnement. Cette individualisation de risques maladie a pour effet d'invalider le mode assuranciel de traitement des risques basés sur la collectivisation des risques.

Au niveau des acquis du capital humain, Foucault souligne l'émergence de l'idée des « investissements éducatifs » allant au-delà des apprentissages scolaire et professionnel<sup>105</sup>. Par exemple, le mode d'accompagnement des parents à leurs enfants dès leur naissance peut être compté comme coût d'investissement ayant des effets économiques en termes de développement du capital humain. La théorie du capital humain s'applique là comme « analyse environnementale » de « la vie de l'enfant » à mesurer en termes de possibilités d'investissement en capital humain. De même, d'autres domaines comme la médecine, l'hygiène publique, la mobilité et l'immigration peuvent être pensées en termes de coûts d'investissement pour l'amélioration et l'accumulation du capital humain.

Avec la généralisation du concept de capital humain, la société entière est incitée à être entrepreneuse avec ses opérateurs publics et privés, comme une « société de personnes actives » selon Vandembroucke :

---

<sup>99</sup> *Ibid.* : 232.

<sup>100</sup> *Ibid.* : 230.

<sup>101</sup> *Ibid.* : 231.

<sup>102</sup> *Ibid.* : 230.

<sup>103</sup> *Ibid.* : 233-236.

<sup>104</sup> Rosanvallon, 1995 : 33-36.

<sup>105</sup> Foucault, 2004c : 235-236.

---

« Si l'État social montre ses limites, le moment est venu de redéfinir celles-ci. J'ai estimé qu'il était utile de donner un nom au nouveau projet : l'État social actif. Il va de soi que la réalité sociale connaît une évolution progressive ; aussi, un nouveau projet pour la politique sociale se substitue-t-il progressivement à l'ancien. Mais l'orientation doit être claire : un État social "actif entreprenant" qui vise à une "société de personnes actives" sans renoncer à l'ancienne ambition de l'État social, c'est-à-dire une protection sociale adéquate.<sup>106</sup> »

Force est de remarquer que le néolibéralisme est là en position de force en dépassant le clivage traditionnel entre le socialisme et le libéralisme marqué par l'interrogation « plus d'État ou moins d'État ? ». La gouvernementalité néolibérale en train d'être déployée ici ne doit être comprise comme un simple retrait de l'État ou un abandon de l'interventionnisme vis-à-vis de l'économie de marché, comme on pouvait le croire face à la montée de la politique néolibérale « de droite » aux États-Unis et en Angleterre depuis les années 1980. Mais c'est un cadre cognitif et normatif d'action sur l'économie et la société qui redéfinit et pour cela limite le rôle de l'État non seulement comme garant mais aussi comme investisseur actif de l'économie de marché.

Le discours de l'État social actif est plus qu'un avatar de l'idéologie néolibérale dissimulant ses effets destructeurs de l'ordre ancien fondé sur l'État social classique<sup>107</sup>, mais une (ré)affirmation effective d'un nouveau mode d'intervention gouvernementale qui consiste en un conditionnement positif de la liberté qui est non seulement économique et marchande, mais davantage « sociale » et « non marchande », par une redéfinition ou création des rôles des opérateurs intermédiaires qui sont, eux aussi, censés être « entrepreneurs » de leurs actions. Ainsi, se déploie un art néo-libéral de gouverner, une nouvelle gouvernementalité dont la source de légitimité se déplace de l'État vers le marché. La légitimité provient *in fine* des effets de l'exercice de cette liberté. Foucault l'a bien souligné : ce n'est plus pertinent de parler ou de critiquer une « injonction contradictoire » de la liberté (« sois libre ») imposant aux gouvernés une situation de double contrainte, mais plutôt un conditionnement positif sur la liberté qui devient elle-même cause et effet d'intervention<sup>108</sup>. Le problème politique n'est plus l'opposition entre le social et l'économique, mais la rationalité de l'action gouvernementale qui consiste à pondérer, transactionner<sup>109</sup> et

---

<sup>106</sup> Vandenbroucke, 1999.

<sup>107</sup> Par exemple, l'analyse suivante donnée par Bourdieu en est bien représentative. Bourdieu, 1998 : « (...) on est ici devant un extraordinaire paradoxe : alors que les obstacles rencontrés sur la voie de la réalisation de l'ordre nouveau - celui de l'individu seul, mais libre - sont aujourd'hui tenus pour imputables à des rigidités et des archaïsmes, et que toute intervention directe et consciente, du moins lorsqu'elle vient de l'État, par quelque biais que ce soit, est d'avance discréditée, donc sommée de s'effacer au profit d'un mécanisme pur et anonyme, le marché (dont on oublie qu'il est aussi le lieu d'exercice d'intérêts), c'est en réalité la permanence ou la survivance des institutions et des agents de l'ordre ancien en voie de démantèlement, et tout le travail de toutes les catégories de travailleurs sociaux, et aussi toutes les solidarités sociales, familiales ou autres, qui font que l'ordre social ne s'effondre pas dans le chaos malgré le volume croissant de la population précarisée. Le passage au « libéralisme » s'accomplit de manière insensible, donc imperceptible, comme la dérive des continents, cachant ainsi aux regards ses effets, les plus terribles à long terme. Effets qui se trouvent aussi dissimulés (formulé de manière détournée sous l'écran de l'illusion), paradoxalement, par les résistances qu'il suscite, dès maintenant, de la part de ceux qui défendent l'ordre ancien en puisant dans les ressources qu'il recelait, dans les solidarités anciennes, dans les réserves de capital social qui protègent toute une partie de l'ordre social présent de la chute dans l'anomie (Capital qui, s'il n'est pas renouvelé, reproduit, est voué au dépérissement, mais dont l'épuisement n'est pas pour demain.) ».

<sup>108</sup> Foucault, 2004c : 65.

<sup>109</sup> Le terme de « transaction » (re)trouve alors curieusement toute son importance par cette analyse de Foucault pour désigner ce processus politique « désétatisé » ou, peut-on appeler cette « politique de la liberté » où interfèrent différents agents gouvernants et gouvernés pour la déterminer avec différents « arts de gouverner » enchevêtrés et en mesure de se connecter.

---

déterminer pourquoi, comment, jusqu'où, ce qu'il est bien ou mal de faire pour produire une société économiquement régulée<sup>110</sup>.

Le terme que nous avons déjà prononcé plus haut, celui de « production du corps (auto-)régulateur », désigne bien la visée de cette gouvernementalité qui ne tend ni à diviser le marché auto-régulateur en le séparant et désencastrant de la société, comme l'a dit K. Polanyi, ni « démarchandiser » les besoins de celle-ci non satisfaits par le marché, comme l'a dit Esping-Andersen. Elle ne tend pas non plus simplement à « marchandiser », c'est-à-dire à déléguer au marché les tâches de satisfaire les besoins de la population, mais plutôt à « économiser » et « économiciser » le rapport entre le marché et la société, pour conditionner le mode d'action des gouvernants et des gouvernés y compris leurs rapports de pouvoir et leurs manières d'être sujet de ces rapports. C'est ce rapport même qui constitue l'enjeu politique réel et central aujourd'hui.

## 2 Formes opérationnelles : entrepreneurialisation du social ?

Jusqu'ici, en matière de nouveau mode de gestion du social relevant de la nouvelle question sociale, nous avons mis en contraste deux nouvelles approches que nous pouvons appeler la politique d'activation combinant la protection sociale et la politique de l'emploi : celle marquée par le RMI français basé sur le droit social et fondamental, et celle promue par l'Union européenne (UE) depuis la SEE de 1998 basée sur l'incitation à la participation active dans l'économie de marché, ce en vertu de quoi le discours réformateur de la social-démocratie européenne de la fin des années 1990 a convergé autour de l'idée de la formation du capital humain<sup>111</sup>.

Mais chacune de ces approches semble impliquer des limites : le droit social individualisé par contrat peut rencontrer une double difficulté : d'un côté financière face à la crise économique, de l'autre effective face à l'ampleur et l'incertitude des risques dont ce droit n'est pas en mesure de garantir une protection totale. De plus, l'approche européenne basée sur le marché, à force d'élargir cognitivement et normativement le schéma économique à la dimension non marchande, peut laisser davantage exposer les individus aux risques d'exclusion, en naturalisant et légitimant la dualisation entre les non-pauvres non assistés et les pauvres assistés dans la société comme le visait le projet de l'impôt négatif des années 1970

---

<sup>110</sup> *Ibid.* : 14. Une telle prise intellectuelle sur le libéralisme semble mal digérée dans la tradition politico-intellectuelle en France : « *Le libéralisme est vécu en France comme une doctrine suspecte, tolérée par nécessité mais étrangère à notre pensée. On pense contre lui plus qu'on ne pense en fonction de lui ou à partir de lui. Comparé aux Lumières de la République, il paraît à beaucoup comme leur opposé, le signe de leur relâchement, la promesse mensongère d'une harmonie qui ne saurait en vérité résulter que de l'imposition exigeante de l'intérêt général par un État libéré de l'emprise des intérêts particuliers. (...) C'est précisément à ressaisir le fil du libéralisme en tant que pensée de gouvernement et non de repoussoir de l'art républicain de gouverner que s'est employé M. Foucault.* » (Donzelot, 2005 : 2-3).

<sup>111</sup> Barbier distingue ces deux approches par le « régime universaliste » d'un côté, et le « régime libéral d'activation » de l'autre, au lieu d'appliquer le schéma linéaire dit « *From welfare to work* » (Barbier, 2002a).

---

en France.

Dans ces contextes politiques et contradictoires, comment les actions publiques peuvent ou non s'organiser et exercer réellement leurs rôles ? Cette question nous semble importante, non pour un souci de précision pratique, mais pour notre hypothèse que les objets des politiques d'insertion ou du nouveau mode de traitement du social se déterminent davantage *in fine* au niveau opérationnel, puisque la qualité des publics cibles et des services s'avère indéterminée et difficilement objectivable *a priori*. D'où l'importance de notre concept d'« espace d'activités concret » qui nous guidera pour l'observation et l'analyse de la dynamique d'actions à l'œuvre dans les chapitres IV et V.

Nous examinerons ici des dispositifs de la politique d'activation dont notamment les politiques d'insertion en France et en Belgique. Ensuite, nous mettrons en parallèle la politique de promotion de l'Ikigai des personnes âgées au Japon, qui peut être interprétée comme une variante de la politique d'activation qui renvoie là plutôt à la notion de « vieillissement actif » qui consiste à maintenir en activité les personnes âgées pour leur autonomie.

## Politiques d'insertion en général

Pour Rosanvallon, pour sortir de l'impasse de l'État passif-providence, c'est « à partir de l'idée de l'insertion » qu'il faut avancer pour imaginer l'équivalent du social assurantiel ayant pu subvenir aux besoins de garanties sociales détruites à la fois par la Révolution de 1789 et par la montée de l'industrialisation<sup>112</sup>. La « société d'insertion » que l'auteur conçoit doit se baser sur l'emploi susceptible d'indemniser le chômage et de lutter contre l'exclusion, parce que c'est le seul domaine où l'État peut investir : « *l'État ne peut rien, ou presque rien, en effet, pour resserrer les liens familiaux et sociaux qui constituent une variable essentielle de l'exclusion : faute de pouvoir faire du "sociétal", l'État doit ainsi doublement faire de l'"économique"*<sup>113</sup> ». Toutefois, pour l'auteur, l'état des politiques d'insertion restait alors encore expérimental, improvisé et flou faute d'avoir une conception philosophique cohérente entre différentes mesures<sup>114</sup>. Pour éviter de creuser l'écart entre l'économique (efficacité) et le social (solidarité) qui mènera à l'autodestruction de la société<sup>115</sup>, la voie de l'insertion est à rechercher dans une « *éventuelle zone intermédiaire entre logique d'indemnisation et garantie de l'emploi* » où de nouveaux rapports entre emploi et État-providence sont envisagés à dimensions multiples : « *émergence de liens inédits entre droits sociaux et obligations morales ; expérimentation de nouvelles formes d'offres publiques de travail ; tendance à mêler indemnisation et rémunération ; constitution d'un espace intermédiaire entre emploi salarié et activité sociale*<sup>116</sup> ».

---

<sup>112</sup> Rosanvallon, 1995 : 128.

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> *Ibid.* : 129.

<sup>115</sup> Polanyi, 1983.

<sup>116</sup> Rosanvallon, 1995 : 166.



---

Castel caractérise la notion d'insertion à l'opposé de celle d'intégration : si l'intégration tend à promouvoir l'accès de tous aux services généralisés, homogénéisés et centralisés (services publics, éducation nationale, assurances sociales obligatoires, assistance publique etc.), l'insertion tend, dans une logique de discrimination positive, à viser des publics particuliers avec des stratégies adaptées à leurs problèmes liés à leur « déficit d'intégration »<sup>117</sup>.

Mais l'auteur tente d'aller plus loin : Sans que la portée des politiques d'insertion se limite au rôle complémentaire de la sécurité sociale par cette distinction général/particulier des modes de services, ces politiques doivent leur spécificité au caractère inédit du profil des publics visés pour qui, nous l'avons dit, la simple approche disciplinaire ou réparatrice n'a plus de sens, car ce sont désormais des « normaux » devenus « inutiles » en raison d'une certaine transformation économique et globale : « *il ne s'agit plus d'ouvrir une nouvelle catégorie dans le registre de la déficience, du handicap, de l'anormalité. Ce nouveau public ne relève directement ni de l'injonction au travail, ni de différentes réponses ménagées par l'aide sociale. Les politiques d'insertion vont se mouvoir dans cette zone incertaine où un emploi n'est pas assuré, même à qui voudrait l'occuper, et où le caractère erratique de certaines trajectoires de vie ne tient pas seulement à des facteurs individuels d'inadaptation* »<sup>118</sup>. » C'est désormais plutôt l'invention de « *nouvelles technologies d'intervention* »<sup>119</sup>. Si au début (années 1980), ces politiques avaient un caractère « *ponctuel et improvisé* », au bout d'une quinzaine d'années, « *leur consolidation progressive marque l'installation dans le provisoire comme régime d'existence* »<sup>120</sup>. À ce constat, il est intéressant de mettre ce constat en parallèle avec la remarque de M. Rocard selon laquelle le RMI était également au début une assistance temporaire pour les chômeurs en fin de droits, mais au fur et à mesure de l'aggravation du taux de chômage, est devenu une assistance massive et à long terme.

### *Qu'est-ce que « insérer » ? Trait d'une société corporatiste...*

Dans ce contexte spécifique aux politiques d'insertion, nous remontons à l'apparition et à la formation de ces politiques. Plusieurs auteurs convergent sur le fait que la notion d'insertion est spécifiquement française et n'a pas d'équivalent en langue étrangère<sup>121</sup> : selon Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, si dans les années 1970, elle renvoyait, pour les scientifiques, à l'idée d'« incorporer » les jeunes dans la société<sup>122</sup>, elle s'est ensuite focalisée sur l'idée de l'insertion professionnelle, face à l'aggravation du chômage.

À l'origine, dans les années 1970, le terme était employé au sens de l'insertion professionnelle pour la mobilité des jeunes travailleurs (« Allocation d'insertion » en 1972)<sup>123</sup> et pour la réinsertion professionnelle des handicapés (Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées de 1975). En outre, nous pouvons

---

<sup>117</sup> Castel, 1995 : 676.

<sup>118</sup> *Ibid.* : 681.

<sup>119</sup> *Ibid.* : 682.

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> Barbier, 2002b : 2 ; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995 : 33

<sup>122</sup> Les auteurs constatent qu'à l'étranger, il est plus fréquent d'employer le mot de « transition ».

<sup>123</sup> Maclouf, 1992 : 123-124.

---

également rappeler l'usage courant de l'expression « réinsertion des détenus ». Si on tient compte du fait que la fonction de l'insertion existait en dehors des politiques publiques, soit dans le cadre des corporations de métiers et du compagnonnage avant les années 1970<sup>124</sup>, soit dans des « *structures de socialisation régionalement basées, qui garantissaient l'intégration des milieux populaires* » (famille, école, systèmes productifs...<sup>125</sup>), cet usage du mot d'insertion centré sur l'apprentissage professionnel devient compréhensible.

De ce constat, nous pouvons caractériser la notion d'insertion par son caractère désignant le fait pour une personne d'entrer dans la société non par le biais d'un droit universel, mais par le biais d'espaces et de groupes partiels, concrets, intermédiaires qu'ils soient professionnels ou non (ex. famille, quartier ou associations). Du coup, nous comprenons également le caractère polysémique de l'usage contemporain de l'insertion qui désigne des dispositifs relevant de divers domaines (logement, économie, vie sociale, santé, éducation) et organisés à diverses échelles (national, régional, départemental ou communal<sup>126</sup>).

De plus, le terme n'est pas seulement polysémique au sens de la multiplicité de ses objets, mais ses « sujets (ou acteurs) » sont également multiples. Barbier en dégage trois<sup>127</sup> :

- Pratiques d'insertion des travailleurs sociaux, des associations et acteurs de programmes (niveau « opérateurs »)
- Processus d'insertion suivis par les personnes (combinant socialisation et intégration dans l'emploi) (niveau « usagers »)
- Ensemble des programmes d'insertion financés et conçus par les différents niveaux de collectivités publiques, qui, en France, sont tous concernés (des municipalités à l'État central en passant par départements et régions) (niveau « politico-institutionnel »).

La distinction de ces trois dimensions d'action ne serait pas anodine, puisque, nous semble-t-il, elle caractérise bien la spécificité du mode d'action induit par les dispositifs d'insertion.

Leur mode de régulation implique de prendre en compte les processus d'action qui se font entre plusieurs temporalités correspondant aux trois niveaux indiqués ci-dessus auxquels nous ajouterons le niveau d'interaction entre les opérateurs et les usagers, par notre concept d'« espace d'activités concret » de l'opération. De ce point de vue, les politiques d'insertion ne se réduisent pas à l'application automatique d'un programme conçu par le haut. Ce n'est pas simplement parce que c'est un travail d'aide à la personne qui s'effectue dans le face-à-face comme l'administration « au guichet<sup>128</sup> », mais la technologie d'insertion va plus loin, du fait qu'il doit être « continu » entre plusieurs temporalités. Ce qui implique un vrai changement de mode d'action qui reste encore non formalisé, vers une « politique de proximité<sup>129</sup> » que la notion d'« accompagnement » en vogue dans divers domaines d'action publique contemporaine<sup>130</sup>, caractérise bien. Cette dimension réelle échappe à la compréhension limitée à la dimension formelle des

---

<sup>124</sup> Dumont, 2008 : 21.

<sup>125</sup> Maclouf, 1992 : 126.

<sup>126</sup> Barbier, 2002b : 7 ; Dumont, 2008 : 22. « *Le terme d'insertion est polysémique puisqu'il regroupe les pratiques d'insertion des travailleurs sociaux, les processus d'insertion suivis par les personnes elles-mêmes et l'ensemble des dispositifs d'insertion conçus et financés aux différents échelons (national, régional, départemental ou communal). Par ailleurs, le terme français d'insertion ne s'applique pas seulement à la sphère du marché du travail : il s'applique également au logement, à la santé ou à l'éducation.* »

<sup>127</sup> Barbier, 2002b : 7.

<sup>128</sup> Dubois, 1999.

<sup>129</sup> Rosanvallon, 2008 : 267-344.

<sup>130</sup> Foucart, 2005 ; Vrancken, Bartholomé, 2004.

---

politiques d'activation en termes de contractualisation et de responsabilisation. Nous y reviendrons.

### *Complexification du phénomène de chômage*

Passons ici à une rapide revue de l'évolution du taux de chômage et d'aspects statistiques des chômeurs, qui montrera la complexité des publics contemporains d'insertion.

En atteignant 10% au milieu des années 1980, le taux de chômage est resté relativement haut en France parmi les pays membres de l'OCDE<sup>131</sup>. En outre, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a particulièrement augmenté en atteignant 20% vers le milieu des années 1980, soit un million de personnes en 1984<sup>132</sup>. En 2007, le taux de chômage des jeunes s'élève à 19,4% en France contre 15,4% en moyenne parmi les pays membres de l'UE<sup>133</sup>. De même pour le taux de chômeurs de longue durée (plus d'un an) parmi les chômeurs : 36.1% en France, 59% en Belgique, 28.6% en moyenne parmi les pays membres de l'OCDE, 11.2% aux États-Unis, 15.4% au Japon<sup>134</sup>.

Il faut non seulement souligner que les taux de chômeurs jeunes et de longue durée ont augmenté, mais également le fait que la durée de chômage chez ces chômeurs a augmenté : Demazière relevait déjà en 1992 que 20.2% des chômeurs de longue durée avait une ancienneté supérieure ou égale à trois ans en 1982, et 34.8% en 1989, et que le phénomène de chômage touchait de plus en plus la population d'âge « intermédiaire » (25-49 ans) : « *en vingt ans, le poids des âges des intermédiaires (25-49ans) a presque doublé (passant de 33.3% en 1970 à 63.4% en 1989), tandis que la part des personnes âgées de 50 ans et plus diminuait fortement (46% à 21.8%) et que celle des plus jeunes (16-25ans) fléchissait (20.7% à 14.7%).* » Ce qui est véritablement déstabilisant pour le principe de solidarité intergénérationnelle dans la sécurité sociale, selon lequel les « jeunes » salariés paient les « retraités »<sup>135</sup>.

Dans le monde industriel, par exemple à l'usine Peugeot de Sochaux en France, le mode de recrutement des ouvriers semble avoir commencé à être instable et dépendre fortement de la conjoncture économique à partir des années 1980 (arrêt du recrutement ouvrier en 1979) en recourant massivement aux intérimaires<sup>136</sup>.

À partir de ces exemples, nous voyons la complexification réelle des publics cibles des politiques d'insertion : leur profil dépasse, en fait, la catégorie simple des « jeunes » limitée à l'âge de 25 ans, dont la

---

<sup>131</sup> En 1994, le rapport « Job study » de l'OCDE montrait que le taux de chômage en France était de 11.6%, et 9.1% en Belgique, alors que la moyenne des pays membres de l'OCDE était de 7.8%. Devant la France, il y avait l'Espagne (22.4%), l'Irlande (15.8%) et la Finlande (17.7%). À titre de comparaison, 6.7% aux États-Unis, 2.5% au Japon (OCDE, 1994).

<sup>132</sup> En 1994, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans était de 24.6% en France, 19.6% en Belgique, 15.1% en moyenne parmi les pays membres de l'OCDE, 13.3% aux États-Unis, 5.1% au Japon (*Ibid.*).

<sup>133</sup> Dumont, 2008 : 16.

<sup>134</sup> OCDE, 1994. Ces chiffres datent de 1991.

<sup>135</sup> Demazière, 1992 : 336-338.

<sup>136</sup> Selon M. Pialoux et St. Beaud (Pialoux, Beaud, 1993 : 493-512) ayant étudié les rapports entre les ouvriers de l'usine de Peugeot vers 1990, si les intérimaires ont été recrutés en masse au cours de la période d'expansion de l'entreprise de l'usine durant les années 1987-1990 (1500 en 1989 3500 en juillet 1990, il n'y avait plus d'intérimaires sur le site de Sochaux après décembre 1990 suite à une récession touchant alors gravement l'industrie automobile française. Cette situation induisait un grand écart au niveau culturel et des rapports à la lutte syndicale, entre le groupe majoritaire des ouvriers entrés à l'usine 1960-1970 et celui des intérimaires.

---

profondeur des problèmes diffère selon la durée d' « expériences<sup>137</sup> » de chômage s'étalant désormais à de longues années. Ce sera effectivement ce type de publics que nous retrouverons dans notre cas d'étude d'un jardin d'insertion en Belgique. La plupart de ses stagiaires ont plus de 25 ans et ont vécu diverses expériences « de vie » dans leurs trajectoires.

### *Acteurs et objets d'insertion*

Quels acteurs et quels types de services les politiques d'insertion proposent-elles ? Ici, nous distinguons trois types avec Wuhl<sup>138</sup>. Dans cette typologie, nous mettons à part les autres politiques d'insertion au sens plus large, qui appartiennent à l'urbanisme comme les politiques de la ville et les régies de quartier, et à l'éducation comme les zones d'éducation prioritaire (ZEP) :

- Pôle éducatif : services socio-éducatifs en amont de l'accès à l'emploi et en dehors du système de production
- Pôle parapublic : mesures d'insertion (ex. Contrats emploi-solidarité, emploi-jeunes) visant une mise en activité au sein des associations, des collectivités locales ou des entreprises publiques. Selon Wuhl, ces mesures montrent une reconnaissance officielle du « caractère durable de la crise économique » déclenchée depuis l'année 1984, celle-ci étant également l'année de création du premier contrat aidé en France « Travaux d'Utilité Collective (TUC) »<sup>139</sup>. Cette « *exploration d'un nouvel espace économique entre le marchand et le non-marchand apparaît comme une tentative pour révéler de nouveaux gisements d'activités, répondant à des besoins sociaux non satisfaits, avec l'espoir de leur transformation ultérieure en emplois pérennes*<sup>140</sup>. »
- Pôle économique (ou privé) : mesures visant la mise en situation ordinaire de travail au sein des entreprises privées, plus ou moins accompagnées d'action de formation et de suivi social (formation en alternance, contrats de qualification et de professionnalisation, Contrats initiative-emploi)<sup>141</sup>

Dans ce schéma, notre étude de cas d'un jardin d'insertion belge va plutôt concerner le deuxième pôle parapublic : une Entreprise de Formation par le Travail (EFT, nous y reviendrons) étant une association sans but lucratif (ASBL) mise en place par un organisme social et communal (Centre Public d'Action Sociale : CPAS), qui propose une activité de formation en maraîchage biologique ayant une visée à la fois commerciale (vente de paniers de légumes) et d'utilité sociale (santé de la population, préservation de l'environnement, animation locale). Son public touche principalement les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du Revenu d'intégration (RI), équivalent belge du RSA en France ayant remplacé le RMI en 2009.

---

<sup>137</sup> Loin d'être « inactive », cette période peut souvent être dynamique et tumultueuse, jalonnée par une série d'expériences de travail au noir. Nous verrons plusieurs cas de ce type chez les stagiaires de l'EFT Ferme Delsamme dans le chapitre V.

<sup>138</sup> Wuhl, 1996 : 512-513 ; 2007 : 103-105.

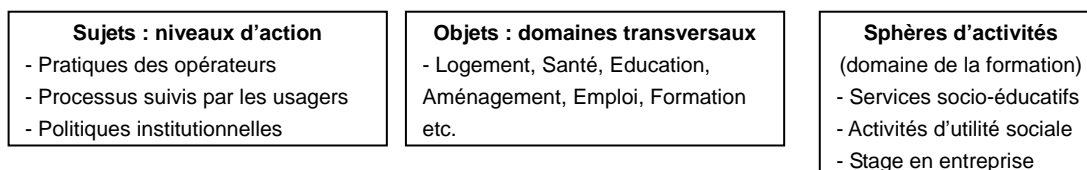
<sup>139</sup> Il sera remplacé en 1994 par le « Contrat emploi-solidarité (CES) » qui sera ensuite remplacé en 2005 par le « Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ».

<sup>140</sup> Wuhl, 1996 : 513.

<sup>141</sup> Depuis le 1er janvier 2010, divers types de contrats aidés (contrat d'avenir, contrat d'insertion / revenu minimum d'activité, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat initiative emploi) mis en place par le Plan de Cohésion sociale de 2005 ont été regroupés sous le nom du « Contrat unique d'insertion » (CUI). Mais la distinction marchand / non marchand des activités d'insertion persiste avec les deux variantes suivantes du CUI : Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) touchant le secteur non marchand (associations, établissements scolaires) ; contrat initiative emploi (CUI-CIE) touchant le secteur marchand (entreprises privées).

---

### Schéma 1 : Politiques d'insertion



### Dispositifs d'insertion en France et en Belgique

Parmi les nombreux domaines d'intervention des politiques d'insertion indiqués ci-dessus, nous examinerons le contours historique et les caractéristiques des dispositifs d'insertion dits « par l'activité économique » ou « par le travail » en France et en Belgique dont notamment la Wallonie<sup>142</sup>.

Le défi commun ou bien le « leitmotiv » parmi ces organisations nous semble, tant au niveau pratico-normatif qu'au niveau politico-cognitif, celui d'articulation entre l'économique (travail, emploi, production et distribution de biens et de services) et le social (protection sociale, revenu minimum, indemnisation du chômage, action sociale, travail social). Ceci s'impose malgré la distinction formelle ou scientifique comme celle de Wuhl entre les pôles d'activités pédagogique, social et économique. En France, même si le rapport de B. Schwartz en 1982 insistait sur la nécessité d'articuler les notions d' « insertion sociale et professionnelle des jeunes », la coexistence et la distinction entre ces deux dimensions se sont cristallisées sur la catégorisation donnée par la Loi de 1988 relative au RMI, sur les dispositifs de l'insertion sociale qui « se concentre sur l'accompagnement et l'"aide à la personne" pour permettre aux individus de s'adapter, pour les aider à construire leurs repères, pour les ancrer sur des réseaux de solidarités familiales ou de pairs. », et ceux de l'insertion professionnelle qui « se concentre elle sur l'accès à l'emploi stable et au statut social permettant l'autonomie, la confiance en soi et la capacité à contribuer à la vie de la Cité<sup>143</sup>. » Mais si « le fait de penser l'insertion sociale comme étape préalable à l'insertion professionnelle s'impose alors progressivement », il s'agit davantage de « maintenir en tension active les deux logiques qui les portent : d'un côté une logique de l'insertion par le travail, de l'autre une logique de l'insertion par la citoyenneté<sup>144</sup> ». Demoustier a clot ainsi son analyse des structures d'insertion en France : « Au-delà des personnes accueillies, on peut donc penser que ce sont bien des entreprises en transition qui peuvent produire de véritables entreprises éducatives, plus démocratiques car partenariales, socio-économiques et innovantes. Cela nécessite cependant des politiques publiques volontaristes qui lient l'action sociale sur les conditions de vie et de revenu, les politiques de l'emploi sur les conditions de

---

<sup>142</sup> L'examen des initiatives ici n'est pas exhaustif. Ceci en sachant qu'il y a un foisonnement de discours et d'initiatives présents sur la présentation et la promotion du secteur.

<sup>143</sup> Nicole-Drancourt, Roulleau-Berger, 1995 : 32.

<sup>144</sup> Autès, 1992 cité par Nicole-Drancourt, Roulleau-Berger, 1995 : 32-33.

---

*travail et les choix économiques sur l'orientation de la production et la répartition de la richesse*<sup>145</sup>. »

Du côté de la Belgique, cette tension s'exprime davantage en termes d'opposition marchand/non marchand pour la catégorisation des actions d'insertion : Les experts belges de l'économie sociale s'interrogent ainsi « (...) *comment ne pas souligner l'impérieuse nécessité de dépasser l'antinomie entre les dimensions marchande et non marchande de l'insertion, ou à tout le moins d'en réduire la portée ? Cette opposition fonde plus ou moins explicitement la plupart des attitudes et politiques à l'égard des expériences d'insertion. Pourtant, l'un des traits majeurs de celles-ci est bien de combiner de manière indissociable une valeur ajoutée marchande et une valeur ajoutée non marchande*<sup>146</sup>. »

Après tout, ce défi commun semble s'imposer à chacun des trois niveaux d'action que nous avons relevés plus haut : opérateurs (travailleurs sociaux, associations), processus suivi par les usagers (socialisation et mise à l'emploi), politiques institutionnelles et financières (UE, État, Régions, Départements, Communes, bailleurs de fonds).

Nous commençons par l'examen des politiques françaises d'IAE : ceci d'abord parce que nous nous servons du contexte français comme axe de comparaison du fait qu'une série de notions-clés de la nouvelle question sociale telles que l'exclusion sociale et l'insertion proviennent de ce pays. De plus, il y a non seulement la proximité linguistique, géographique et institutionnelle entre la Belgique francophone et la France, mais également un lien direct au niveau de notre objet d'étude qui est le jardin d'insertion : le cas de l'EFT FD de La Louvière a été mis en place en 2002 explicitement selon le modèle français des « jardins de Cocagne » développé depuis le début des années 1990 (voir le chapitre III). Cette initiative est issue du monde du travail social et s'inscrit justement dans le secteur d'IAE aujourd'hui.

### *Insertion par l'activité économique (IAE) en France*

Avant les années 1970, dès les années 1950, il existait des ateliers de travail<sup>147</sup>, tant au niveau formel qu'informel, destinés aux handicapés mentaux et physiques, pour « *offrir une activité professionnelle aux handicapés parvenus à l'âge adulte*<sup>148</sup> ». Pour B. Eme, la visée de ces entreprises pionnières était avant tout l'« autonomie des personnes » plutôt que l'emploi, « *que ce soit de manière durable dans un cadre protégé ou comme transition possible vers le marché du travail*<sup>149</sup> ».

Depuis le milieu des années 1970, donc après la crise économique liée au choc pétrolier, des travailleurs sociaux ont commencé à dénoncer la forme d'assistantat et le concept d'« handicap social » comme formes de contrôle, et à inventer des entreprises alternatives d'insertion sur la base de l'idée de l'autogestion et de la participation des personnes à l'organisation du travail<sup>150</sup>.

Parallèlement, les Centres d'Hébergement et de Réadaptation sociale (CHRS) ont intégré la notion de « *réadaptation au travail et par le travail dans leurs objectifs, en complément de l'hébergement de*

---

<sup>145</sup> Demoustier, 1998 : 70.

<sup>146</sup> Defourny, Nyssens, Simon, 1998 : 97.

<sup>147</sup> Centres d'Aide par le Travail (CAT) et Ateliers Protégés (AP).

<sup>148</sup> Demoustier, 1998 : 48.

<sup>149</sup> Eme, 2007 : 16.

<sup>150</sup> *Ibid.*

---

*transition et de l'accompagnement social*<sup>151</sup> ». Parmi ces structures, les Centres d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) se sont progressivement développés avec la Circulaire 44 du 10 septembre 1979 du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (direction des affaires sociales)<sup>152</sup>. Cette circulaire fut largement utilisée par les travailleurs sociaux pour créer des structures de formation-production, en faisant sortir le travail social de l'assistance. Selon Eme, cette circulaire de 1979 a donné une légitimation à deux filières : « *l'une d'insertion durable dans un cadre protégé : entreprises adaptées et centres d'aide par le travail, réservés aux personnes handicapées, physiques ou mentales, l'autre de transition (le sas) vers le marché du travail, qui a donné le secteur de l'IAE, destiné aux personnes en difficulté sur le marché du travail*<sup>153</sup> ».

Ainsi, l'insertion dans sa phase dite « pionnière » jusqu'aux années 1970, était marquée par une critique précoce de l'assistantat qui prônait « l'autonomisation et la responsabilisation », plutôt qu'une réponse mécanique à la crise économique. Vers la fin des années 1970, si des structures coopératives de production comme les Sociétés Coopératives de Production (SCOP) ont commencé à intégrer les chômeurs les moins qualifiés tels que des femmes, des jeunes ou des ouvriers spécialisés plus âgés, elles étaient peu adaptées aux travailleurs non qualifiés et davantage destinées à une qualification professionnelle que l'insertion sociale<sup>154</sup>. Ceci alors que, encouragés par le rapport de B. Schwartz publié en 1981 sous le nouveau gouvernement socialiste ayant politiquement légitimé les activités d'insertion<sup>155</sup>, des éducateurs de prévention ou des formateurs « *soucieux de la difficulté des jeunes de s'insérer sur le marché du travail* » avaient commencé à proposer des activités notamment dans le domaine du bâtiment et de l'entretien d'espaces verts<sup>156</sup>.

Ainsi, les « Entreprises intermédiaires » accueillant des jeunes pour une durée maximum de 18 mois sont juridiquement reconnues en 1985, pour prendre en 1988 le nom d' « Entreprise d'insertion (EI) » avec plus de moyens financiers<sup>157</sup>. En 2005, 975 EI existent en France dans les domaines tels que le bâtiment, l'environnement et les services aux entreprises. Elles employaient 14000 salariés en 2004<sup>158</sup>.

Par ailleurs, en 1980, la première « Régie de quartier » a vu le jour à Roubaix<sup>159</sup> pour une organisation participative des habitants pour la réhabilitation de leurs quartiers d'habitat social. En 1983, de manière encore illégale, la première « Association Intermédiaire (AI) » fut créée à Redon<sup>160</sup> pour une mise à disposition de chômeurs auprès de tiers (particuliers, associations, entreprises)<sup>161</sup>. Les AI seront légalisées

---

<sup>151</sup> Demoustier, 1998 : 48.

<sup>152</sup> *Ibid.* : 50. Les CAVA sont financés par l'aide sociale, et donnaient droit à un pécule, cumulable avec certains revenus sociaux.

<sup>153</sup> Eme, 2007 : 16.

<sup>154</sup> Demoustier, 1998 : 50.

<sup>155</sup> Eme, 2007 : 17. Ce rapport a notamment permis la mise en place des Missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en France.

<sup>156</sup> Demoustier, 1998 : 51.

<sup>157</sup> *Ibid.* les EI bénéficiaient alors d'un « *financement de postes d'insertion pour combler les écarts de production et les coûts de la rotation des travailleurs, et une subvention pour financer leur accompagnement social* ».

<sup>158</sup> Alternatives Économiques, 2007.

<sup>159</sup> Commune située dans le Département du Nord, à la frontière franco-belge.

<sup>160</sup> Commune située dans le Département de l'Ile-et-Vilaine.

<sup>161</sup> Eme, 2007 : 17-18 ; Demoustier, 1998 : 53. « *Elles ont été initiées par des associations d'aide aux chômeurs soucieuses d'offrir à des chômeurs en fin de droit un quota d'heures de travail qui leur permettent de conserver leurs droits à l'indemnisation* ».

---

en 1987. Ensuite, en réaction aux AI qui « n'offrai[en]t que des emplois occasionnels dérogatoires en dehors du marché du travail<sup>162</sup> », les « Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) » furent créées en 1991.

Si les années 1980 étaient, face à la montée du chômage de masse, marquées par l'innovation pratique et institutionnelle des politiques d'insertion dont l'aboutissement est la mise en place du RMI en 1988, les années 1990 seront, selon Eme, celles « de l'institutionnalisation, de l'encadrement de plus en plus fort des expériences et de la raréfaction des innovations<sup>163</sup> ».

En 1991, le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE) a fédéré les Structures d'insertion par l'activité économique avec leurs différents réseaux préexistants, pour représenter le monde de l'insertion par l'activité économique et pouvoir être consulté par le gouvernement<sup>164</sup>. De 1990 à 1995, le nombre des EI a doublé<sup>165</sup>. Elles ont connu une diversification de secteurs d'activités vers des activités de services et de production industrielle en construisant des partenariats de sous-traitance ou de cotraitance avec d'autres entreprises commerciales. Ce qui les a conduites davantage vers le monde économique<sup>166</sup>.

Parallèlement, en rapport avec l'aggravation de l'exclusion durant les années 1993-1996<sup>167</sup>, et comme les EI ne pouvaient « plus parvenir à insérer les plus vulnérables », les « Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) » se développèrent sous forme associative et avec des « actions moins formalisées et plus ponctuelles d'insertion par l'économie<sup>168</sup> ».

Selon Demoustier, les ACI portaient sur une « action de dépannage » des personnes en difficulté, plutôt que leur insertion professionnelle : « Elles portaient sur une action de dépannage aux chantiers ponctuels et aux chantiers-école ou d'insertion, utilisant alors des dispositifs spécifiques ou des contrats aidés<sup>169</sup> ». Par exemple, leur projet de « chantiers-écoles » offrait aux jeunes une « première expérience de travail » : « en 1992, il existait 900 actions pour 16000 jeunes », alors que ces associations étaient « nombreuses en milieu rural, soit dans l'entretien de l'environnement, soit dans les travaux agricoles<sup>170</sup> ».

---

<sup>162</sup> Eme, *ibid.*

<sup>163</sup> *Ibid.*

<sup>164</sup> La Loi du 3 janvier 1991.

<sup>165</sup> Il était de 750 dont 70% étaient sous forme associative. 48% occupaient de 10 à 49 salariés, 5% plus de 49 salariés. Le chiffre d'affaires moyen était de 2.5 millions de francs. En 1994, 20000 contrats ont été signés (5000 permanents, 15000 insertion) pour une gestion de 6500 postes d'insertion. Demoustier, 1998 : 52.

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> À cette période, en France, suite à la généralisation du thème de l'exclusion, de nombreuses actions et mouvements sociaux furent apparus et médiatisés avec une nouvelle forme d'organisation caractérisée par, selon Boltanski et Chiapello, l'esprit de « réseau » autour de leurs actions directes et médiatisées basées sur une revendication humanitaire (Boltanski, Chiapello, 1999 : 431-437 ; 742-744). Une liste donnée par ces auteurs (*Ibid.* : 742) souligne une multiplicité des domaines concernés par ces actions : 1) réinsertion des chômeurs et création d'emplois (AI, entreprises de réinsertion professionnelle) ; 2) aide aux personnes exclues du logement et celles occupant des logements de substitution ; 3) aides aux mères célibataires sans travail ; 4) intervention dans les quartiers en difficulté ; 5) aide aux « gens de la route » ; 6) soutien scolaire pour les enfants de familles en difficulté ; 7) alphabétisation des adultes ; 8) aide aux prostituées désirant quitter cette condition ; 9) intervention dans les prisons ; 10) aide aux personnes âgées et isolées ; 11) aide aux personnes atteintes de maladies très invalidantes (ex. Sida) ; 12) animations culturelles (ex. théâtre, sports) pour engager des jeunes de quartiers en difficulté dans des « projets » exigeant un travail en équipe ; 13) aide aux migrants et, particulièrement aux sans-papiers. Une série de manifestations ayant eu lieu à Paris à cette période ont marqué l'importance de ces mouvements sociaux, telles que : marche contre le chômage du printemps 1994 ; occupation de la rue du Dragon en hiver 1995 ; grèves de 1995 ; mouvement des chômeurs de l'hiver 1997 ; occupation d'églises Saint-Ambroise le 18 mars 1996 et Saint-Bernard le 28 juin 1996 par des collectifs revendiquant une régularisation massive des « sans-papiers ».

<sup>168</sup> Eme, 2007 : 19.

<sup>169</sup> Demoustier, 1998 : 56.

<sup>170</sup> Demoustier, 1998 : 56-57. Sur la situation contemporaine de l'exclusion en milieu rural, voir Mathieu, 1995 ; Mathieu,



---

Selon le Ministère français du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, ces dispositifs sont « *des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique, conventionnés par l'État, qui ont pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières*<sup>171</sup> ». Gérés en grande majorité par une association, les ACI offrent des biens et services commercialisables dans la mesure où le chiffre d'affaire ne dépasse pas 30% du budget global de la structure (ou 50% selon une autorisation donnée par le département)<sup>172</sup>. Ils embauchent les salariés sous contrat aidé du secteur non marchand (CUI-CAE : Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi depuis 2005)<sup>173</sup>. Si le nombre précis des ACI en France n'est pas connu, le nombre d'organismes porteurs d'un ACI est estimé à 2300 en 2004. En outre, plus de 60000 salariés ont travaillé dans les ACI la même année<sup>174</sup>.

C'est dans ce contexte que le premier jardin d'insertion de type « Cocagne » fut créé en 1991 à Charlezeule près de Besançon par un éducateur travaillant dans un CHRS, J-G. Henckel, afin d'organiser des activités en dehors des structures d'hébergement. Ensuite, une cinquantaine du même type de jardins français se réuniront en 1999 pour créer le Réseau Cocagne fédérant aujourd'hui plus d'une centaine de jardins d'insertion en France.

Enfin, la Loi de 1998 relative à la Lutte contre les exclusions a inscrit dans le Code du travail les Structures d'Insertion par l'Activité économique (SIAE) telles que les EI, les AI, les Régies de quartiers et les ACI. Les Conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) furent également créés par la Loi de 2005 de programmation pour la cohésion sociale<sup>175</sup>.

Ainsi, au cours de ces décennies de développement des politiques dites d'« Insertion par l'activité économique (IAE) », une diversité d'organisations allant des organismes caritatifs jusqu'aux ateliers de sous-traitance ont utilisé l'activité productive pour une fin non seulement de professionnalisation, mais dans une démarche de socialisation couplée à certaines formes de rémunération et de qualification<sup>176</sup>.

Désormais, cette diversité de modes d'organisations sera la marque de ce secteur qui implique l'intervention de divers types d'acteurs sociaux et économiques (travailleurs sociaux, formateurs,

---

1997 ; Mathieu, De Lafond, 2003. Après les années 1980, la situation de l'exclusion en milieu rural s'est complexifiée sur la base des caractéristiques connues (relation d'interconnaissance fermée, isolement géographique, exode rural) : si jadis l'exode évacuait le risque chômage en milieu rural, le chômage a augmenté avec une « évolution qualitative » donnant de nouvelles couches de population en difficulté (professionnels locaux dont notamment les agriculteurs en difficulté ; jeunes peu qualifiés de souche ; familles de souche au chômage réinstallées ; jeunes diplômés sans emploi après leur retour de la ville ; jeunes d'origine urbaine et bénéficiaires du RMI à la recherche d'une meilleure vie ; jeunes mères peu qualifiées ; chômeurs victimes d'incidences de l'économie locale ; saisonniers et demandeurs du RMI...). Les conditions objectives des milieux ruraux comme facteurs d'exclusion / intégration ont également évolué : contraction du marché de l'emploi local (déclin des industries traditionnelles : agriculture, artisanat, commerce local, délocalisation etc.) ; manque de services de proximité y compris ceux d'insertion ; reflux de la population urbaine en difficulté vers les zones périurbaines et rurales après leurs « vécus » négatifs de la ville ; territoire rural comme pontentiel de création d'activité (préservation de la nature et du patrimoine, tourisme, nouveaux projets de développement et d'insertion ; solidarité villageoise et locale subsistante mais affaiblie ; modes de vie ruraux liés à la nature et au voisinage jouant encore comme des filets de sécurité.

<sup>171</sup> Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville : site internet.

<sup>172</sup> Alternatives Économiques, 2007 : 28-29.

<sup>173</sup> *Ibid.*

<sup>174</sup> *Ibid.*

<sup>175</sup> Cette loi a inscrit les ACI dans le code du travail.

<sup>176</sup> Demoustier, 1998 : 57.

---

syndicalistes, agents de développement) dans une finalité commune du « refus de l'assistance<sup>177</sup> » (ou de l'« activation » des personnes)

## Politiques d'activation en Belgique

La Belgique affronte également le problème du chômage d'abord au niveau conjoncturel depuis les années 1960 face au déclin des industries traditionnelles comme le charbon et la sidérurgie qui se trouvent notamment en Wallonie, ensuite, au niveau structurel depuis le milieu des années 1970.

Nous pouvons relever un trait caractéristique de la situation belge du chômage : le système belge d'indemnisation du chômage est caractérisé par son absence de limite temporelle<sup>178</sup>. Ce qui a « ralenti les sorties vers l'emploi mais aussi les passages entre le chômage et un éventuel retrait de la population active<sup>179</sup>. » En 1992, le taux de chômage de longue durée (plus d'un an) en Belgique se plaçait ainsi au deuxième rang (59% du nombre total des chômeurs) après l'Irlande (60.2%) parmi les pays membres de l'OCDE<sup>180</sup>.

Pour faire face au chômage, de nombreuses mesures de « mise au travail » des chômeurs ont été adoptées en Belgique depuis les années 1970 dans le cadre des « Programmes de résorption du chômage (PRC) ». Les PRC ont le double objectif de réinsertion des personnes sans emploi sur le marché du travail et de développer le secteur non marchand<sup>181</sup>. Le deuxième objectif consiste à « donner la possibilité aux organismes du secteur non marchand, plus particulièrement associatif, d'engager des travailleurs salariés », et a fait « un véritable instrument de développement et de structuration du secteur associatif en Région wallonne » avec la prise en charge de la quasi-totalité des coûts salariaux par les pouvoirs publics, liés à la mise au travail de chômeurs dans le cadre d'activités d'intérêt général<sup>182</sup>.

Les mesures PRC étaient dans une première période essentiellement « curatives » au sens où elles étaient destinées aux personnes déjà en difficulté pour se réinsérer sur le marché du travail après une longue période de chômage<sup>183</sup>. Au milieu des années 1980, par une double prise de conscience d'une nécessité de maîtrise des finances publiques et de la tendance renforcée du chômage de longue durée et d'un état qui n'est plus transitoire mais de plus en plus permanent des bénéficiaires des mesures de PRC, les mesures PRC ont pris soit un caractère forfaitaire (prise en charge partielle des coûts salariaux) et « préventif » en s'adressant aux chômeurs avant qu'ils s'enlisent dans le chômage<sup>184</sup>, soit ciblé sur des chômeurs de très longue durée<sup>185</sup>. Depuis 1998, l'ensemble des mesures PRC sont ouvertes à l'« ensemble des chômeurs

---

<sup>177</sup> Eme, 2007 : 19.

<sup>178</sup> Defourny, Nyssens, Simon, 1998 : 73. « Fondamentalement, il n'existe pas en Belgique un seuil de durée au-delà duquel un mécanisme d'assistance se substituerait à l'assurance chômage ».

<sup>179</sup> *Ibid.*

<sup>180</sup> OCDE, 1994.

<sup>181</sup> Plasman, 2002 : 95.

<sup>182</sup> Defourny, Nyssens, Simon, 1998 : 74.

<sup>183</sup> Il s'agit des mesures suivantes : CMT (Chômeurs mis au travail : 1975-1989), CST (Cadres spéciaux temporaires : 1977-1989), TCT (Troisième circuit de travail : 1982-1990), FBI (Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi en 1982) (Plasman, 2002 : 96).

<sup>184</sup> ACS : Agents contractuels subventionnés en 1986. *Ibid.* : 96-97.

<sup>185</sup> PRIME : Projets régionaux d'insertion dans le marché de l'emploi en 1990.

---

*complets indemnisés ou des bénéficiaires de l'aide sociale (durée minimum de chômage d'un jour) et l'intervention financière est modulée selon les durées de chômage*<sup>186</sup> .»

Si ces emplois sont censés être des emplois de transition entre l'indemnisation du chômage et la mise à l'emploi classique, ils sont progressivement devenus des « emplois durables » plus ou moins stables selon les cas, ce qui a même pu rendre plus difficile la sortie vers des emplois classiques<sup>187</sup> .

À côté de ce système d'indemnisation du chômage et de mise au travail des chômeurs dans le secteur non marchand d'intérêt général, un autre système public d'aides sociales existe en Belgique notamment autour des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) répartis dans chacune des communes belges. Ceux-ci ont pour mission d'assurer l'aide sociale qui a pour but de permettre à chaque personne de mener une « *vie conforme à la dignité humaine* »<sup>188</sup> .

Les services du CPAS sont chargés de trois axes principaux<sup>189</sup> :

- Aides matérielles, financières et psycho-sociale à la population en difficulté : Revenu d'Intégration (RI)<sup>190</sup>, accueil, accompagnement et médiation dans divers domaines tels que la santé, le logement, le surendettement, l'énergie et l'accueil des demandeurs d'asile ;
- Aide et maintien à domicile et hébergement pour les personnes âgées (aides familiales, soins à domicile, repas chauds, transport, maisons de repos etc.) ;
- Insertion socio-professionnelle (préformations, formations, médiations emploi).

L'origine des CPAS en Belgique remonte au « Bureau de Bienfaisance » créé à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, lors de l'occupation française du territoire belge. Celle-ci avait mis en place dans chaque commune un hospice pour « les malades indigents, orphelins et personnes âgées » et un Bureau de Bienfaisance « pour aider les personnes nécessiteuses avec des secours matériels et pécuniaires »<sup>191</sup>. En 1925, les Bureaux de Bienfaisance et les Hospices civils fusionnèrent pour former les Commissions d'Assistance Publique. C'est lors de la grande fusion des communes du 1er avril 1977<sup>192</sup> que les Commissions d'Assistance Publique fusionnèrent à leur tour pour former les Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS)<sup>193</sup>.

Si les CPAS ont alors pris un poids économique plus important, cette période a coïncidé avec la période où surgirent divers problèmes sociaux liés au chômage et à l'exclusion avec des jeunes en difficulté, tels que : éclatements familiaux, surendettement, perte de logement et arrivée de réfugiés politiques. Ce qui a

---

<sup>186</sup> *Ibid.* : 98.

<sup>187</sup> *Ibid.*

<sup>188</sup> L'Article 1 de La Loi organique du CPAS : « *Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des (centres publics d'action sociale) qui, (...), ont pour mission d'assurer cette aide.* »

<sup>189</sup> Nous nous référons au cas du CPAS de La Louvière, ainsi qu'aux entretiens effectués avec certains de ses personnels (attachée du cabinet, ex-directrice du service social et chef des services d'insertion).

<sup>190</sup> Ce revenu social minimum, équivalent du RMI français, existait déjà depuis 1974 sous le nom de « Minimex (Minimum de moyens d'existence) » avant la loi du 26 mai 2002 concernant le Droit d'intégration sociale.

<sup>191</sup> CPAS de La Louvière : site internet.

<sup>192</sup> Par cette fusion, 2 359 communes belges furent regroupées en 589 dont 19 en Région de Bruxelles, 62 en Région Wallonne, 308 en Région Flamande. À La Louvière, 11 communes ont fusionné pour former l'actuelle commune avec 77 210 habitants (2006).

<sup>193</sup> D'où, nous semble-t-il, le caractère plus décentralisé des services sociaux vers le niveau communal en Belgique, par rapport à la France qui n'a pas connu jusqu'à aujourd'hui une fusion massive des communes à la différence de la plupart des pays industrialisés.

---

fait « exploser » le nombre de dossiers de demande d'aides sociales<sup>194</sup>. La simple approche de la « mise au travail » avec des contrats proposés par le CPAS à ses bénéficiaires comme les Articles 60<sup>195</sup>, s'avéra progressivement insuffisante pour répondre aux besoins réels de la population face à la fragilisation des conditions de vie des personnes. D'où le déploiement d'une série d'interventions des assistants sociaux auprès des personnes pour l'accueil, l'aide psycho-sociale et la médiation.

Nous pouvons situer les politiques d'insertion belges qui se développèrent notamment dans le secteur associatif, parallèlement à ces deux dispositifs institutionnels (subsides à l'emploi par les PRC, les services sociaux des CPAS)<sup>196</sup>.

### *Insertion socio-professionnelle (ISP)*

Nous présenterons ici l'évolution des politiques d'insertion belges depuis les années 1970, notamment autour des Entreprises de Formation par le Travail (EFT), une des formules principales d'organisme d'insertion par le travail en Wallonie<sup>197</sup>. Le jardin d'insertion (EFT Ferme Delsamme) que nous étudierons dans le chapitre V est agréé par cette formule depuis 2003.

Nous pouvons déjà trouver un développement considérable des activités associatives en Belgique après la Seconde guerre mondiale, en rapport avec un certain nombre de traits spécifiques à la société belge ayant favorisé l'autonomie de divers types de groupes intermédiaires : organisation de la société en « piliers », à savoir chrétien, libéral et socialiste ; « *présence continue au gouvernement des partis sociaux-chrétiens* » ; « *souplesse exceptionnelle du statut de l'Association sans but lucratif (ASBL) existant depuis 1921*<sup>198</sup> ». Ce qui a permis « *d'importantes activités commerciales au service de l'objet social de l'association, le foisonnement des dynamiques associatives dans la foulée de Mai 68, etc.*<sup>199</sup> ». En 1998, environ 50000 ASBL sont en activité effective en Belgique, et représentent, sans compter le nombre important de bénévoles, environ 297000 travailleurs.

Dès la fin des années 1970, ce sont des associations (agréées ou non) qui ont développé diverses initiatives novatrices en matière d'insertion des chômeurs les plus défavorisés et les moins qualifiés sur le marché du travail, en marge des systèmes classiques de politiques de mise au travail et de formation comme les écoles, les centres de formation du Forem<sup>200</sup>.

---

<sup>194</sup> Directrice du service social, entretien 36. Nous reviendrons sur cette évolution avec plus de détail dans le chapitre V.

<sup>195</sup> Il s'agit de l'Article 60, § 7 de la Loi sur les CPAS qui donne à ceux-ci depuis 1976, la mission de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de mettre à l'emploi un bénéficiaire : soit lorsqu'il doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales dont les allocations de chômage en général, soit afin de favoriser l'expérience professionnelle des intéressés.

<sup>196</sup> Sauf erreur, l'usage et le sens du terme « insertion » en Belgique francophone nous semblent assez similaires à la France.

<sup>197</sup> Nous n'abordons pas ici les autres organismes d'insertion également importants tels que les Organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) ou, les Entreprises d'insertion (EI).

<sup>198</sup> Defourny, Nyssens, Simon, 1998 : 75

<sup>199</sup> *Ibid.*

<sup>200</sup> *Ibid.* ; Mikolajczak, Wendorf, 2006 : 4. « *C'est alors que voient le jour une série d'initiatives issues du courant communautaire et auto-gestionnaire dont l'objectif consiste à allier vie privée et vie professionnelle autour d'une idéologie ou d'une croyance (...) tout en y accordant une place significative aux "laissés pour compte"* ». (...) « *On ne parle pas encore de formation professionnelle, et encore moins de pré-qualification, mais plutôt de mise au travail de personnes défavorisées dans les liens de contrats supportés par les pouvoirs publics : chômeurs mis au travail (CMT), article 60 §7 ou 61.* »

---

Dans les années 1980, une série de petites entreprises d'ASBL de ce type se sont développées, mais souvent hors la loi concernant le statut de travail et le statut fiscal d'activités marchandes. S'il n'y avait pas alors encore de soutien manifeste du monde syndical uniquement basé sur les cotisations des salariés, émergeaient alors de « nouvelles associations à l'initiative de prêtres ouvriers<sup>201</sup> » aux côtés de celles qui étaient actives dans des domaines tels que l'éducation permanente, l'aide à la jeunesse et l'accueil et l'hébergement d'adultes en difficulté. Le point commun à ces actions était, à l'instar des initiatives pionnières en France, la valeur accordée au travail pour faire rupture avec l'esprit d'assistantat<sup>202</sup>.

Leurs activités tournaient autour de divers domaines tels que le recyclage, le bâtiment, l'hôtel-restaurant-café ou le nettoyage. Dans une diversité d'origines et de modes d'organisations, le lien se formait déjà à l'époque, parmi une vingtaine d'organismes actifs, entre les composantes essentielles de l'insertion, à savoir l'action sociale, l'activité économique et la formation professionnelle<sup>203</sup>.

En 1987, la Communauté française de Belgique a accordé une reconnaissance légale à ces initiatives en tant qu'« Entreprises d'apprentissage professionnel (EAP) »<sup>204</sup> dont les modalités d'agrément et de subventionnement ont été successivement précisées et revues dans les années 1990. Il y avait, en 1986, plus de 130 initiatives d'insertion socio-professionnelle en Wallonie et à Bruxelles<sup>205</sup>.

En 1995, avec la création des trois régions en Belgique (Flandre, Bruxelles, Wallonie), la Région wallonne a pris le nouveau pouvoir de tutelle de ces entreprises avec un nouvel agrément qui leur a donné le nom d'EFT<sup>206</sup>. Quelques conditions principales des organisations ont été fixées<sup>207</sup> :

- Formation basée sur une pédagogie en situation de travail ;
- Production et commercialisation de biens ou services dans les limites nécessaires à la réalisation de son objectif ;
- Durée de formation de 18 mois au maximum ;
- Conditions d'accès des stagiaires (âgés de plus de 18 ans, non inscrits dans un établissement d'enseignement de plein exercice, ne pas avoir le certificat d'étude de l'enseignement secondaire inférieure.)<sup>208</sup>.

Suite à cette reconnaissance, les EFT pouvaient accorder une rémunération à « deux à trois cent jeunes, sans ressources et n'ayant pas accès au filet de la sécurité sociale<sup>209</sup> ». Cependant, cette reconnaissance ne permettait pas à elle seule aux organismes d'exercer durablement leurs activités. En effet, ils étaient plutôt amenés à chercher différentes sources de subsides à plusieurs niveaux tels que le PRC et le Fonds social

---

<sup>201</sup> Mikolajczak, Wendorf, *ibid.* Parmi ces prêtres ouvriers, la figure centrale est R. Vanthournout à Monceau-sur-Sambre, tué en 1989 par un jeune à qui il venait lui-même en aide.

<sup>202</sup> *Ibid.* : « La caractéristique principale de ces actions de formation professionnelle est bien la suivante: "avec un public adulte (jeunes adultes en décrochage scolaire et au passé judiciaire souvent mouvementé, travailleurs sans emploi depuis de nombreuses années, ...), une formation n'a de chances de porter des fruits que si elle n'a pas les apparences d'une formation, mais bien celles du travail ».

<sup>203</sup> *Ibid.*

<sup>204</sup> Arrêté du 5 octobre 1987 de l'Exécutif de la Communauté Française fixant les conditions et les modalités d'agrément, de subventionnement et de conventionnement d'organismes exerçant des activités d'insertion socio-professionnelle ou de formation professionnelle continue.

<sup>205</sup> Mikolajczak, Wendorf, 2006 : 6.

<sup>206</sup> Defourny, Nyssens, Simons, 1998 : 77.

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> Avant cet agrément, les EFT n'étaient ouvertes qu'aux chômeurs indemnisés ayant plus de 25 ans. Les OISP se distinguent des EFT au niveau des publics cibles en s'adressant à ceux qui n'ont pas de diplôme d'enseignement secondaire supérieur. Au niveau des types d'activité, les activités des OISP doivent être essentiellement non marchandes. Nous reviendrons sur les normes juridiques des EFT dans le chapitre V.

<sup>209</sup> Mikolajczak, Wendorf, 2006 : 5.

---

européen, tout en assumant les coûts administratifs pour justifier leurs subsides et en subissant parfois des retards de versement critiques<sup>210</sup>.

En 2008, 70 EFT sont actives en Wallonie offrent plus d'un millier de postes de formation<sup>211</sup>.

### *Politique du « Parcours d'insertion » en 1997*

Nous abordons là un événement qui semble avoir marqué un tournant important de la politique sociale belge et du mode d'intervention des organismes d'insertion. En 1997, deux ans avant le discours de l'État social actif prononcé par F. Vandebroucke, alors Ministre fédéral des Affaires sociales et des Pensions, et la même année que le Sommet de Luxembourg sur l'emploi ayant présenté la SEE (Stratégie européenne pour l'Emploi), la Région wallonne a présenté comme nouvelle orientation des politiques d'insertion : la notion de « Parcours d'insertion » provenant du Conseil de l'Europe<sup>212</sup>. Tous les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle ont alors été appelés à adhérer à cette nouvelle politique comprenant les trois axes principaux suivants :

1. Renverser la logique de l'offre et développer une logique de réponse aux besoins du marché de l'emploi ;
2. Accorder la priorité au développement des personnes ainsi qu'à leur problématique d'insertion sociale et professionnelle plutôt qu'aux logiques des institutions ;
3. Réaliser cette adéquation dans un équilibre entre le coût, la qualité et la performance, et quatre étapes (ou type d'actions) qui en découlent : a. socialisation, b. remise à niveau, préqualification et orientation, c. formation qualifiante, d. transition à l'emploi.

Nous pouvons y voir un nouveau mode de rationalisation du social qui a traversé le secteur d'insertion qui était alors en plein développement : ces trois logiques prônent un mode d'action ouvert au marché de l'emploi, centré sur les personnes, décentralisé par rapport aux « institutions » (ou pouvoirs publics) et rationalisé en termes de procédures et d'efficacité avec quatre étapes ou domaines d'action mises en relation vers une finalité centrale : la mise à l'emploi.

Cette politique a donné naissance à plusieurs instances de coordination des acteurs et des opérateurs du secteur d'Insertion socio-professionnelle (ISP) :

- CSRC (Commissions sous-régionales de coordination) réunissant tous les acteurs et opérateurs du secteur répartis dans différents secteurs traditionnels qui n'avaient pas l'habitude de se rencontrer<sup>213</sup> ;
- Carrefour-formation du Forem chargé de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en leur mettant à disposition toutes les informations sur les emplois et les formations disponibles dans la région concernée<sup>214</sup> ;

---

<sup>210</sup> *Ibid.* : 6.

<sup>211</sup> Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle de la Région wallonne : site internet. À côté, 90 OISP et plus d'une dizaine d'EI existent en Belgique francophone.

<sup>212</sup> Mikolajczak, Wendorf, 2006 : 7.

<sup>213</sup> Forem (Agence publique de l'emploi), centres publics de formation, EFT, OISP, Missions Régionales pour l'Emploi, IFAPME (Institut wallon de formation en alternance des indépendants et petites et moyennes entreprises), CPAS, Régies de quartier, AWIPH (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées), établissements de l'enseignement de promotion sociale ; Missions Régionales de l'Emploi chargées de l'accompagnement des demandeurs de l'emploi à la recherche de l'emploi dans le monde des entreprises. Le modèle de ces dernières est les Missions Locales en France (Coordinatrice de la Mission Régionale du Centre, entretien 53).

<sup>214</sup> Il deviendra le Carrefour Emploi Formation en 2004.

---

- « Interfédé » (Interfédération des Organismes de Formation et d'Insertion Wallonie - Bruxelles) qui regroupe et représente tous les EFT et OISP en Wallonie et les AFT (Ateliers de Formation par le Travail) dans la Région bruxelloise<sup>215</sup>.

En allant sur le droit chemin de l'idéal de l'État social actif ayant pour mission la formation du capital humain ou de l'individu entrepreneur de soi-même, la politique du parcours d'insertion a marqué un coup décisif pour une nouvelle gouvernance des politiques d'insertion. Mais elle a également révélé de nouvelles questions et critiques sur les activités du secteur.

Il s'agit de celles formulées par les premières évaluations sur cette politique, effectuées par le Service des Études et de la Statistique de la Région Wallonne en 2000, à l'initiative de M. Aréna, alors la Ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation professionnelle. En fait, les quatre étapes d'insertion conçues de manière linéaire ont été jugées « inopérantes » face à la complexité des objectifs du « dispositif » d'insertion<sup>216</sup> ; absence de « pilote dans l'avion » pour l'harmonisation de l'ensemble des acteurs ; rapport entre offres de services et demandes désajusté en raison d'un manque d'information, de transparence et de suivi du parcours des personnes<sup>217</sup>. Ces critiques ont donné naissance à un nouveau dispositif de coordination de l'ensemble des acteurs en 2004 avec le Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle (DIISP)<sup>218</sup>.

C'est au cours de cette période de réforme et d'impulsion pour les acteurs d'insertion que l'EFT Ferme Delsamme fut mise en place en 2002 à l'initiative du CPAS de La Louvière, comme un nouveau service innovant et dynamique d'insertion de la commune longtemps marquée par son histoire « sinistrée » dans les domaines de l'économie (crise industrielle) et du social (aggravation du chômage, poids lourd de la politique sociale).

Dans cette évolution politique, un point de comparaison avec les politiques d'insertion en France serait qu'en Belgique, le débat semble moins centré sur le rapport entre l'individu et l'État à déterminer « face à » l'économie de marché (comment assurer le droit social ?), mais davantage sur l'innovation collective de l'action d'insertion à mener « avec » l'économie de marché. Mais ceci sans annuler ni la question du droit social des personnes, ni celle d'articulation entre le social et l'économique. La question du parcours de vie de la personne y est davantage mise au centre, non pas simplement pour limiter ses droits par contractualisation, mais pour produire réellement un nouveau mode de subjectivation de l'individu, que nous appelons le « corps (auto-)régulateur », à savoir celui du sujet capable d'auto-gérer son parcours de vie de manière optimale dans et avec l'économie de marché. Cette configuration nous montre bien que l'enjeu politique ou de politisation pour le sujet contemporain se pose bien dans le rapport de composition « entre » le social et l'économique, plutôt que dans l'opposition de l'un contre l'autre.

Nous verrons plus bas que ces politiques impliquent une nouvelle visée gouvernementale consistant à gérer la gestion de l'autonomie de l'individu par rapport au risque de perte de cette autonomie, qui ne se

---

<sup>215</sup> Mikolajczak, Wendorf, 2006 : 7.

<sup>216</sup> Gillaux, 2006 : 25. « Cette conception (de parcours d'insertion) est très vite apparue comme une vision de l'esprit, ne correspondant à aucune réalité et niant l'individu dans ses trajectoires ».

<sup>217</sup> Mikolajczak, Wendorf, 2006: 8.

<sup>218</sup> Nous aborderons ce dispositif dans le chapitre V.

---

limite ni à une individualisation-marchandisation des services, ni à une responsabilisation des bénéficiaires pour une déresponsabilisation des pouvoirs publics, ni à un type d'action sociale préventive ou curative.

## Politique du vieillissement au Japon

La vieillesse fut définie en France comme un des « risques professionnels » par la Loi de 1910 sur les Retraites ouvrières et paysannes, ayant mise en place la première assurance retraite obligatoire dont le droit s'est étendu non seulement aux ouvriers salariés, mais également aux paysans (fermiers et métayers) et aux domestiques<sup>219</sup>. Si la vieillesse était là traitée comme un évènement accidentel et inévitable menaçant l'autonomie du travailleur, comme la maladie et les accidents du travail, cela pouvait être raisonnable au moment où l'espérance de vie était encore autour de 50 ans au début du 20<sup>ème</sup> siècle : il était rare qu'un ouvrier atteigne 65 ans, l'âge légal de la retraite.

Mais tout ce contexte a été bouleversé au cours de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle avec l'allongement considérable de la durée de vie atteignant environ 80 ans. La vieillesse n'est plus un évènement aléatoire et accidentel pour la population, mais bien un des « états stables » que la majorité de la population peuvent atteindre. De ce constat, les retraites « *ne pouvaient être strictement traitées dans une logique assurantielle que dans une optique d'assurance invalidité*<sup>220</sup> ».

Au Japon, le phénomène de vieillissement fut spectaculaire après 1945 grâce au changement des conditions de vie au niveau notamment de la médecine, de l'hygiène et du niveau de vie, réalisé grâce au progrès technologique et au développement économique. Le taux de vieillissement (nombre des personnes âgées de plus de 65 ans sur la population totale) est passé de 5%(4.94%) en 1950 à 7% (7.1%) en 1970, et à 20%(19.73%) en 2005<sup>221</sup>. Le Japon est au premier rang mondial pour l'espérance de vie : 85.52 ans (femmes) et 78.56 ans (hommes) en 2005<sup>222</sup>. Selon une estimation nationale, accompagnée par la baisse du taux de natalité<sup>223</sup> et la diminution démographique amorcée depuis 2005<sup>224</sup>, cette progression du taux de vieillissement va poursuivre à long terme : 20%(20.2%) en 2005, 30%(29.2%) en 2020, 40%(39.6%) en 2050...<sup>225</sup>

L'État-providence japonais s'est développé depuis l'ère de Meiji (1868-1912) de manière « hybride » sans cohérence idéologique<sup>226</sup>. À partir d'un modèle assurantiel entre l'État-employeur et ses militaires et

---

<sup>219</sup> Tanaka, 2006 : 240-244.

<sup>220</sup> Rosanvallon, 1995 : 28.

<sup>221</sup> De 1950 à 2005, en France, il est passé de 11.38% à 16.61% ; en Belgique, de 11.05% à 17.56% ; aux États-Unis, de 8.26% à 12.31% (National Institute of Population and Social Security Research, 2007).

<sup>222</sup> *Ibid.*

<sup>223</sup> Au Japon, il est passé de 3.65% en 1950 à 2.13 en 1970, et à 1.32% en 2005 ! (*Ibid.*).

<sup>224</sup> Si l'augmentation de la population japonaise fut spectaculaire au cours du 20<sup>ème</sup> siècle (37 451 764 en 1884, 78 101 473 en 1947, 103 720 006 en 1970 et à 127 767 994 en 2005), il est estimé qu'elle diminuera progressivement à partir de 2005 : 122 735 000 en 2020, 105 695 000 en 2040, 89 930 000 en 2055 (*Ibid.*).

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> D'abord, au 19<sup>ème</sup> siècle, il s'est d'abord référé à l'Allemagne bismarkienne pour l'assurance sociale entre l'État et ses militaires et fonctionnaires. Ensuite, après la Seconde guerre mondiale, sous l'occupation américaine, l'Article 26 de la



---

fonctionnaires, les systèmes d'assurance sociale obligatoire pour la santé et la pension de retraite se sont appliqués progressivement dans un contexte fortement marqué par l'industrialisation et la guerre<sup>227</sup> :

- Loi sur l'Assurance santé (Kenkô hoken hô) aux salariés du secteur privé en 1922 suite à la fin de la Première guerre mondiale. Un développement vers les industries lourdes était alors en préparation ;
- Loi sur l'Assurance santé « nationale » (Kokumin kenkô hoken hô) en 1938 qui a notamment couvert les paysans sans inclure les petits indépendants urbains, afin de sauver l'économie paysanne de la crise économique ;
- Loi sur la Pension de retraite ouvrière (Rôdôsha nenkin hoken hô) en 1941 ayant couvert les ouvriers masculins ; Loi sur la Pension de retraite-bien-être (Kôsei nenkin hoken hô) ayant couvert les cadres et les ouvrières en 1944. Ceci avait d'abord pour objectif la hausse du moral de la nation pendant la Seconde guerre mondiale.

Même si les formes d'élaboration des systèmes d'assurance sociale obligatoire ont été très opportunistes, étatico-bureaucratiques et descendantes, la base de la sécurité sociale d'après 1945 fut ainsi fondée.

Après la Seconde guerre mondiale, en s'appuyant sur l'esprit des droits fondamentaux formulé par l'Article 25 de la Constitution<sup>228</sup>, avec un retard d'une quinzaine d'années lié à la dévastation de la guerre et la priorité nationale alors donnée au développement économique<sup>229</sup>, et grâce à une grande croissance économique réalisée à partir de 1955, le Japon s'est dirigé vers la construction d'un véritable État social doté d'une série de systèmes d'assurance sociale obligatoire dont le droit s'est étendu à toute la population<sup>230</sup> :

- Nouvelle Loi sur l'Assurance santé nationale (Shin kokumin kenkô hô) en 1958 intégrant à la fois deux systèmes : assurances pour les salariés d'entreprise d'un côté, et celles pour les non salariés (agriculteurs et indépendants) de l'autre à la charge des communes ;
- Loi sur la Pension de retraite nationale (Kokumin nenkin hô) en 1959 intégrant les non-salariés d'entreprise non affiliés à une assurance de retraite, à savoir les agriculteurs, les indépendants et les salariés des petites entreprises.

Ces deux systèmes sont entrés en plein exercice en 1961. Ensuite, une série de mesures généreuses renforçant la sécurité sociale ont été prises dans les années 1972-1974 par le gouvernement de Kakuei Tanaka<sup>231</sup> : service médical gratuit pour les personnes âgées de plus de 70 ans ; hausse de 150% de prestation de la pension de retraite des salariés ; échelle mobile des pensions ; allocation parentale.

Mais suite à l'arrivée du choc pétrolier mettant fin à la grande croissance économique japonaise des années 1955-1975, le bilan financier de la sécurité sociale s'est de plus en plus aggravé. Si bien que les années 1980 ont été marquées par l'idée de « révision du social (fukushi minaoshi) » ayant abouti à une

---

Constitution s'est inspiré de l'idée du droit social relevant de la social-démocratie. Dans les années 1960, le débat national sur l'instauration du « minimum national » a conduit l'État à étendre le système d'assurance obligatoire à toute la population pour la santé et la pension de retraite. Après les années 1990, l'implication grandissante du Parti démocrate, nouveau parti centriste et alors d'opposition, a donné la possibilité au gouvernement d'établir un mode « corporatiste » et d'élaborer sa politique sociale en partenariat avec les syndicats ouvriers majeurs. Mais parallèlement, la critique d'inspiration libérale et américaine a de plus en plus influencé la politique sociale japonaise après les années 1980 (Tominaga, 2001 : 204-212).

<sup>227</sup> *Ibid.* : 173-181.

<sup>228</sup> Voici notre traduction de l'article. « *Tout le peuple a le droit à un minimum de vie saine et civique. L'État doit tendre à améliorer et promouvoir le bien-être public, la sécurité sociale et la santé publique sur tous les domaines de la vie.* »

<sup>229</sup> Sous l'influence américaine, le gouvernement japonais a accordé de l'importance à l'assistance publique dont notamment le revenu minimum (Seikatsu hogo hô) plutôt qu'aux assurances sociales (Tominaga, 2001 : 183).

<sup>230</sup> *Ibid.* : 184.

<sup>231</sup> *Ibid.* : 186-187.

---

série de mesures réformatrices :

- Abrogation du service médical gratuit pour les personnes âgées de plus de 70 ans en 1982 ;
- Réforme de la Loi sur l'Assurance santé nationale : 10% des coûts médicaux rendus payants pour les bénéficiaires en 1984.
- Réforme de la pension de retraite en deux étages en 1986 : pension fondamentale (premier étage) et pension proportionnelle au revenu (deuxième étage). Ceci afin de simplifier la gestion administrative des pensions et de limiter la part de financement de l'État au « premier étage ». En même temps, l'unité de bénéficiaire est passée du foyer à l'individu. D'où la nécessité d'accorder le droit à la pension aux femmes au foyer ;
- Age légal pour la perception des pensions de retraite repoussé de 60 à 65 ans, en 1994, pour les salariés du secteur privé nés après 1949. En même temps, pour combler l'écart entre l'âge légal de la retraite (60 ans) et l'âge de la perception (65 ans), jusqu'en 2009 les entreprises ont été incitées à repousser progressivement l'âge de la retraite de leurs salariés vers 65 ans.

Dans les années 1990, un nouveau problème est devenu préoccupant suite à une série de phénomènes affaiblissant la « fonction familiale » à savoir : vieillissement démographique ; augmentation du nombre des femmes salariées ; baisse de la natalité ; prise en charge des personnes âgées dépendantes. D'autre part, dans le secteur hospitalier, l'augmentation des coûts médicaux pour les personnes âgées devenait alarmante, de l'autre, alors que dans le domaine domestique, la prise en charge des personnes âgées devenait de plus en plus lourde pour les membres de la famille dont notamment les femmes au foyer.

L'État social japonais s'est alors à de nouveau dirigé vers la construction d'un État-providence par une intervention active pour réaliser une « socialisation des soins des personnes âgées (Kaigo no shakaika) » depuis son « Gold plan » de 1989 planifiant le développement des établissements et de la main-d'œuvre pour réaliser les services en la matière<sup>232</sup>.

### *Loi sur l'Assurance Dépendance (Kaigo hoken hô) en 1997 : « retour » de l'État-providence ?*

Ainsi, en 1997, la Loi sur l'Assurance dépendance fut votée pour entrer en vigueur en 2000. Une caractéristique de ce nouveau système assurantiel est la diversité des services mis en place face au risque dépendance. Ils ne se cantonnent plus aux soins institutionnalisés et centralisés dont la capacité financière et matérielle est dépassée par l'ampleur du risque qui ne couvre pas seulement une minorité de la population, mais une part massive de celle-ci : à savoir ceux qui ont plus de 40 ans dont le nombre constitue bien désormais la majorité de la population japonaise<sup>233</sup> ! D'où l'importance donnée à trois domaines de services selon les degrés des besoins : prévention pour les personnes en bonne santé, maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie (aides-soignants à domicile, établissements de court séjour et de soins de jour) et établissements de soin pour les personnes dépendantes (maisons de repos et de soins)<sup>234</sup>.

---

<sup>232</sup> *Ibid.* : 52-60.

<sup>233</sup> 70 488 056 hab. sur 127 767 994 hab. soit environ 55% en 2005 (National Institute of Population and Social Security Research, 2007).

<sup>234</sup> Pour les personnes de 40 à 65 ans, les besoins pouvant faire l'objet de ces services doivent être liés à des maladies chroniques telles que le diabète, l'ostéoporose, le Parkinson, l'artériosclérose, le rhumatisme et les cancers. Pour les personnes âgées de plus de 65 ans, il faut simplement avoir besoin d'aide pour les gestes de la vie quotidienne (se lever,

---

Tominaga relève l'importance sociologique de cette loi, dans la mesure où elle signifie que l'État japonais a pour la première fois reconnu la réalité d'un dysfonctionnement de la solidarité familiale en matière de prise en charge des personnes âgées. Ceci alors que le discours libéral et réformateur de la politique sociale japonaise après le choc pétrolier considérait encore la fonction familiale comme un « bien latent (fukumi shisan) » du social dans la société japonaise<sup>235</sup>. Mais selon Tominaga, cette fonction semble avoir été considérablement réduite en réalité par quatre facteurs objectifs<sup>236</sup> : vieillissement démographique et baisse de la natalité ; augmentation du nombre des foyers constitués par la famille nucléaire et les personnes isolées, et diminution des foyers à trois générations ; augmentation du taux d'emploi féminin dans la population active de 30.6% en 1960 à 39.6% en 1998 ; changement de la culture familiale où les enfants sont censés prendre en charge leurs parents<sup>237</sup>. Selon Tominaga, ces quatre facteurs ont conduit l'État-providence à « intervenir » dans la fonction jadis confiée à la sphère familiale<sup>238</sup>.

Mais nous devons ajouter une autre dimension de l'implication sociologique de la nouvelle phase de l'État social japonais depuis les années 1990 : celle de l'individualisation et de la contractualisation des services désormais combinée à l'approche « universaliste » du social basée sur l'assurance sociale obligatoire et le financement étatique, qui renvoie au même paradigme que la politique d'activation en vogue en Europe.

C'est là que la prévention individuelle prend une place spécifique dans la mesure où elle rompt avec l'approche collectivisante du risque social en faisant de l'individu un sujet responsable du risque. Le public encore actif ou en bonne santé parmi la population de 65 à 75 ans concerne en réalité près de 90% des publics faisant l'objet de l'Assurance dépendance<sup>239</sup>. Ce qui augmente l'ampleur de la zone grise entre le risque (ou la dépendance) et le non-risque (ou l'autonomie) où l'individu doit gérer en permanence sa situation dans l'incertitude.

Ce « retour » de l'État-providence<sup>240</sup> des années 1990 face au risque dépendance lié à la vieillesse, implique également un excès de catégorisation qui risque de rendre impossible l'autonomie des personnes âgées. A-M. Guillemard constate également dans la plupart des pays européens des années 1970, la montée d'une série de programmes sociaux décentralisés et fragmentés visant l'autonomisation des personnes âgées, situés « entre » la simple politique de revenus de substitution (retraite) et la prise en charge totale en institution d'hébergement (maison de retraite, longs séjours hospitaliers).<sup>241</sup> Ce sont des actions « en direction du mode de vie » constituées par : « *des actions d'amélioration du logement, des politiques de soutien à domicile (services d'aide ménagère, de soins à domicile, de partage de repas), des implantations*

---

marcher, se changer, se laver, aller aux toilettes, communiquer...).

<sup>235</sup> Tsuruwaka, 2003 : 28.

<sup>236</sup> Tominaga, 2001 : 58-60.

<sup>237</sup> Cette culture est encore très active en Asie, par exemple en Corée du Sud et en Thaïlande.

<sup>238</sup> Tominaga, 2001 : 58-60.

<sup>239</sup> En janvier 2004, 2 970 000 personnes ont bénéficié soit de services de maintien à domicile, soit des services en établissement dans le cadre de l'Assurance dépendance (Ministère de la Santé et du Travail : 3.). Ce qui occupe 12% du nombre total de la population de 65 à 75 ans (24 430 000).

<sup>240</sup> Tominaga, 2001 : 58-60.

<sup>241</sup> Guillemard, 1996 : 198-201.

---

*d'équipements de proximité (clubs et restaurants du troisième âge, université du troisième âge, centres de jour...)* », dont l'objectif est de « limiter la perte d'autonomie et d'insertion sociale des personnes âgées, de prolonger leur indépendance en les maintenant à leur domicile et dans leur environnement habituel, ce qui permet de retarder ou d'éviter l'entrée en institution totale et ses corollaires : ségrégation, stigmatisation, relégation<sup>242</sup>. »

L'auteur critique le fait que la diffusion de ces dispositifs pour l'autonomie individuelle des personnes âgées crée paradoxalement leur statut de dépendance à celles-ci et l'augmentation des coûts de traitement, qui risque d'aller finalement à l'encontre du souci financier de l'État et du souci de l'autonomie de l'individu<sup>243</sup>. Dans cette phase-là, le risque n'est plus une simple menace objective pour la société et l'individu, mais constitue lui-même un principe de raisonnement et d'action fonctionnant comme instrument du pouvoir à l'intérieur de la société<sup>244</sup>.

Du côté des individus ainsi « gouvernés », si la dépendance paraît certes un risque inévitable à tous et donc possible à partager collectivement, le problème se pose au niveau de la question « avec qui faut-il partager ce risque ? » Ce qui touche la question du mode de traitement des « zones de vulnérabilité » (Castel) différenciées selon les situations individuelles, suite à la perte progressive de la protection rapprochée que procurait jusque-là le réseau familial, et du statut social que procurait jusque là le travail.

Force est de remarquer que la similitude du style de vie, étant une des conditions de l'assurance sociale classique comme celle pour les ouvriers tous confrontés aux mêmes accidents du travail, le problème de l'Assurance dépendance serait que cette similitude elle-même ne constitue plus un *a priori*. D'où nous pouvons revenir au problème posé par Rosanvallon sur la notion classique de risque social qui tend « à perdre son caractère unificateur » : cette notion « se désagrège par en haut et par en bas, pourrait-on dire : l'attention au risque de catastrophe d'un côté et le retour à la faute individuelle de l'autre se conjuguent pour en réduire la centralité<sup>245</sup> ».

De ce point de vue, l'enjeu n'est plus simplement « comment assurer le risque ? Préventif ou curatif ? » mais « (pourquoi et) comment déterminer si le risque est à partager ou non ? » Quelle est alors la frontière entre la zone de la responsabilité individuelle et celle collective ? Nous appelons un tel enjeu « politisation des risques » au cœur de la gouvernementalité néolibérale visant la production du corps régulateur, c'est-à-dire, la « gestion de la gestion » de l'autonomie de l'individu, dont l'enjeu politique consiste à déterminer collectivement ce qu'il est bien et mal de faire pour produire une régulation « optimale » de la société en minimisant les risques de manière socialement et économiquement acceptable<sup>246</sup>.

---

<sup>242</sup> *Ibid.* : 199.

<sup>243</sup> « (...) l'un des paradoxes les plus marquants des politiques actuelles de la vieillesse. Elles se sont fixées comme objectif majeur de préserver et de développer l'autonomie de vie des personnes âgées, alors que, au contraire, elles ont contribué à en faire des individus dépendant des systèmes de prise en charge. » ; « L'autonomie de la personne âgée est annihilée et le système de soins et de services construit systématiquement les personnes âgées comme des personnes dépendantes d'un réseau de prestations. » (*Ibid.* : 201).

<sup>244</sup> Selon Ewald, dans la société du risque, la notion de risque constitue elle-même la « valeur des valeurs », c'est-à-dire le « principe général d'évaluation » à partir duquel la société « se réfléchit » et « pense ses problèmes comme du risque » (Ewald, 2000).

<sup>245</sup> Rosanvallon, 1995 : 32.

<sup>246</sup> Foucault, 2004b : 21. C'est dans cet enjeu que les dispositifs de type sécurité s'activent dans un but de maximisation des

---

De ce point de vue que, la politique de promotion de l'Ikigai des personnes âgées au Japon, ayant formulé et mise en place précocement la politique de type « vieillissement actif » depuis les années 1960-70, peut être interprétée comme un mode de valorisation cognitif et normatif de la vie face au risque de la vieillesse qui est le risque de la dépendance.

### *Promotion de l'Ikigai des personnes âgées*

L'Ikigai est un terme désignant littéralement le « sens de la vie » qui imprègne fortement le sens commun des japonais. Ceci pouvant aller tant au niveau de l'interrogation philosophique individuelle « Pourquoi vis-je ? » ou « À quoi sert ma vie ? », qu'au niveau politique et économique « Pourquoi travaille-t-on ? » ou « À quoi sert l'argent sans Ikigai ? ». Il est difficile de trouver un terme équivalent dans les langues étrangères : Kôken Sasaki, sociologue japonais et spécialiste de É. Durkheim, relève qu' « (...) *il ne semble pas exister de terme équivalent dans les langues occidentales ou les autres langues asiatiques. Bien que les expressions françaises "joie de vivre" ou "raison d'être" soient assez proches du point de vue du sens, elles appartiennent à un registre philosophique et abstrait et sont ainsi dénuées des connotations d' 'ikigai', qui se réfère directement à la vie quotidienne.* ». Selon l'auteur, « *ce terme est utilisé dans des contextes où l'on souligne le lien entre l'individu et la société*<sup>247</sup> ».

Le terme d'Ikigai sert également à problématiser certains thèmes sociaux dont nous pouvons situer historiquement la montée dans l'opinion publique<sup>248</sup>. Dans les années 1960, période marquée par l'industrialisation et l'urbanisation rapides, le terme d'Ikigai a vu sa diffusion massive dans l'opinion publique japonaise en suscitant un souci sur la qualité de vie menacée par ce changement brutal<sup>249</sup>. Le terme était alors « à la mode » en alimentant le questionnement philosophique et social sur la vie et l'existence. En même temps, le thème d'Ikigai était mis en relation avec le phénomène de vieillissement démographique, accéléré par l'allongement de l'espérance de vie. De même, il renvoyait à la question du risque que pouvait causer le vieillissement qui apparaissait : vie après la retraite, phénomène d' « isolement » des personnes âgées dont notamment celles grabataires tant en milieu rural qu'en milieu urbain. De ce point de vue, l'Ikigai est un mot de valorisation de la vie, plutôt qu'une solution immédiate, pour minimiser les risques liés à cette « nouvelle » vieillesse. Ainsi, le Ministère de la Santé et du Travail a commencé à

---

biens et de minimisation des risques que l'on « *ne supprimera jamais* ». Selon Ewald, c'est une société foncièrement « transactionnelle » où il n'existe plus un principe supérieur et extérieur à la société comme le Dieu ou le droit naturel, mais bien un principe des risques qui existent et restent à être déterminés à l'intérieur de la population et du territoire. Ainsi, la loi de 1898 sur les accidents du travail émane d'un arbitrage humain et collectif sur la mesure des risques d'accidents du travail, plutôt que l'affirmation d'un droit universel : « *La mesure de l'indemnité ne se trouve plus dans l'objectivité du préjudice, mais dans une certaine obligation que la société reconnaît envers certains de ces membres. La mesure est variable ; elle est fondamentalement arbitraire par rapport au préjudice, même si, dans le cas présent, le Parlement a voulu légitimer cet arbitraire par l'idée de transaction. La mesure de l'indemnité n'est autre qu'un rapport social. Son montant est déterminé par la somme que la société, en fonction de l'état de l'économie, pourra consacrer à la réparation des dommages* » (Ewald, 1986 : 292).

<sup>247</sup> Sasaki, 2004 : 119.

<sup>248</sup> Sur ce point, voir Muramatsu, 2008a.

<sup>249</sup> Tsuruwaka, 2001 : 9-22. En bref, ce questionnement mettait en cause l'appauvrissement spirituel notamment en termes de rapport à la nature, de plaisir de la création et de réalisation de soi, comme conséquence de la grande croissance économique.

---

employer ce terme en 1970 dans son Livre blanc pour énoncer la « nécessité » pour la population vieillissante d'avoir de l'Ikigai pour qu'elle puisse mener une vie digne et pour « lutter contre l'isolement ». Du coup, depuis cette période, divers types d'activités socioculturelles menées par les personnes âgées se sont déployées au Japon soit de manière associative, soit de manière institutionnelle<sup>250</sup>. Nous y reviendrons.

Quelle est la particularité de la notion d'Ikigai ? S'il existe de nombreuses tentatives scientifiques de définir et de mesurer l'Ikigai comme concept, les définitions du terme peuvent différer selon les auteurs<sup>251</sup>. Selon le Ministère de la santé et du travail, il désigne les valeurs subjectivement accordées à la vie en rapport avec les trois dimensions de la personne : soi-même (individuel et personnel), entre-soi (social et interpersonnel), rapport à autrui (individu-société, sociétal). De plus, le Ministère tente de rapprocher le terme avec la définition de la santé donnée par l'OMS : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*<sup>252</sup> ».

Le terme « Ikigai des personnes âgées », constitue ainsi à la fois une représentation sociale de la vieillesse spécifiquement japonaise, et fonctionne dans le contexte de la politique sociale du vieillissement comme un mot de valorisation de la vie incitant les personnes âgées à une réactivation des personnes par des activités valorisantes.

Tsuruwaka relève l'évolution de l'approche du gouvernement japonais sur l'Ikigai en trois phases : les années 1960 marquées par la lutte contre l'isolement, les années 1970 marquées par la mise en valeur des compétences, les années 1980-1990 marquées par la participation sociale<sup>253</sup>.

Avant 1960, il n'existait pas de mesures de promotion de l'Ikigai destinées à la population âgée en général. En effet, l'action du gouvernement était centrée sur l'assistance publique destinée à la population pauvre incluant différentes catégories de publics : personnes âgées, handicapés mentaux ou physiques, familles monoparentales, personnes à bas revenu<sup>254</sup>. Mais au fur et à mesure de la croissance économique amorcée au cours des années 1950 et de l'urbanisation, le Ministère de la Santé a commencé à fournir des soutiens financiers et matériels pour prévenir l'isolement social des personnes âgées parallèlement à la pension de retraite et à la prise en charge institutionnelle comme les maisons de retraite<sup>255</sup> :

- Centre du bien-être des personnes âgées (Rôjin fukushi center) en 1962 : centre proposant divers services (repos, bains, bibliothèques etc.) gratuits pour les personnes âgées de plus de 60 ans ;
- Subside aux Clubs des personnes âgées (Rôjin club) dont le nombre dépassait 20 000 en 1966 avec environ 1 500 000 personnes adhérentes soit 20% de la population âgée ;
- Agence de l'emploi des personnes âgées en 1968 : services gratuits d'offres d'emplois ou d'activités sociales pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

En 1970, le Livre blanc du Ministère de la Santé de 1970 a pour la première fois employé le mot Ikigai

---

<sup>250</sup> D'ailleurs, ce contexte n'est pas sans rapport avec le phénomène de potager urbain utilisant des terrains agricoles en friche, apparu vers le milieu des années 1960 dans des métropoles japonaises. Nous en parlerons dans le chapitre III.

<sup>251</sup> *Ibid.*

<sup>252</sup> OMS, 2001 : 3.

<sup>253</sup> Tsuruwaka, 2003 : 23-32.

<sup>254</sup> *Ibid.* : 22.

<sup>255</sup> *Ibid.* : 23-26.

---

dans le titre d'un chapitre « Vie après la retraite et l'Ikigai (Rôgo no seikatsu to ikigai ». En révélant le fait que les suicidés âgés de plus de 65 ans représentent 0.9% du nombre total des décès, et que les sources d'avoir l'Ikigai sont soit liées au travail et à la famille dont surtout l'avenir des enfants et des petits enfants, et au travail, soit absentes pour 37% des réponses collectées dans une enquête, le Livre blanc a relevé l'importance de lieux de création de liens sociaux et d'Ikigai allant au-delà de la préoccupation économique<sup>256</sup>.

Dans les années 1970, en plus de la promotion des activités sportives, le gouvernement a de plus en plus mis l'accent sur des activités productives et créatives pour une mise en valeur des compétences des personnes âgées<sup>257</sup>.

- « Projets d'Ikigai et de création (Ikigai to sôzô no jigyô) » en 1979 : subsides accordés, dans le cadre des mesures pour le maintien à domicile, à des établissements nécessaires pour des activités artisanales (poterie, horticulture, menuiserie, pisciculture etc.) des personnes âgées. 56 communes-pilotes ont été choisies durant deux années pour la mise en œuvre de ces projets ;

- Centre d'information et de développement des compétences des personnes âgées (Kôreisha nôryoku kaihatsu jôhō center) en 1980 : offre d'emplois et d'informations pour les activités sociales des personnes âgées ;

- Subside accordé par le Ministère du Travail aux Centres des ressources humaines âgées (Silver jinzai center) en 1980. Il s'agit d'une agence pour l'emploi pour les personnes âgées et les services proposés par celles-ci aux particuliers ;

- Formations pour les personnes âgées promues par le Ministère de l'Éducation depuis 1965 en matière de loisir, culture, sport et récréation, qui aboutissent à la création d'universités du troisième âge.

Ainsi, au cours des années 1970, à travers ces mesures, la notion d'Ikigai impliquait la valorisation concrète de compétences personnelles dans la société, plutôt qu'un simple bien-être passif.

Dans les années 1980, suite à une série de réformes libérales de l'État social japonais amorcées depuis 1982, le « Gold plan » de 1989 ayant préconisé la nécessité des établissements et de la main-d'œuvre pour les soins aux personnes âgées dépendantes, a rendu le thème de l'Ikigai central pour la politique sociale du vieillissement : celle-ci vise désormais la réalisation d'une « société longévitable (chôju shakai) » où la santé, l'Ikigai et la sécurité seraient garanties pour tous<sup>258</sup>.

Dans ce plan, le « Projet de promotion de l'Ikigai et de la Santé des personnes âgées (Kôreisha no ikigai tokenkô zukuri suishin jigyô) » constitue un pilier au même titre que les soins aux personnes âgées dépendantes. Il tendait à promouvoir un mouvement d'envergure nationale pour changer la vision sur les personnes âgées pour une « société longévitable active et épanouie (Akarui katsuryoku aru chôju shakai) » en intégrant différentes mesures de promotion de l'Ikigai jusqu'alors fragmentées<sup>259</sup> :

- Mise en place de la Fondation Centre pour le développement de « la société longévitable » (Chôjushakai kaihatsu center) : elle est chargée des projets, de la coordination et orientation des politiques départementales en la matière en créant les « Structures départementales pour la promotion de la création d'une société longévitable et épanouie » qui organisent dans chaque département divers projets de promotion de l'Ikigai (activités sociales, organisations pour Ikigai et Santé, formations

---

<sup>256</sup> *Ibid.* : 26.

<sup>257</sup> *Ibid.* : 27.

<sup>258</sup> *Ibid.* : 29.

<sup>259</sup> *Ibid.* : 29-30.

---

de leaders pour le bénévolat des personnes âgées, universités du troisième âge etc.).

Par ailleurs, le Ministère de l'Éducation a davantage renforcé les mesures pour la promotion de l'Ikigai, par la création d'un Bureau de la Formation continue (Shôgai gakushû kyoku). Enfin, même le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt a lancé plusieurs projets destinés aux personnes âgées en milieu rural :

- « Ateliers de création artisanale des personnes âgées fermières (Nôka kôreisha katsudô shisetsu) » (1974) ;
- « Promotion des activités par les femmes rurales (Nôsangyoson hujin kôreisha katsudô sokushin jigyo) » (1975 et 1980) ;
- Projets d'élevage de bœufs à viande par les producteurs âgés (Kôreisha nado nikuyôgyû shiiku jigyo) (1980).

À travers cette impulsion politique des années 1980, la notion d'Ikigai a de plus en plus été intégrée à une nouvelle conception de la société confrontée au vieillissement de masse et au risque dépendance, nommée « Société longévitable » qui doit lutter activement pour faire face à ce défi.

Dans la Ville de Toyota, depuis la fin des années 1990, une série de mesures pour promouvoir des activités horticoles auprès des salariés retraités telles qu'un centre horticole, des jardins familiaux dits « citoyens » et des cours de jardinage dans l'université des seniors, ont été mises en place comme lieux d'Ikigai. Le Centre Nô-Life créé en 2004, que nous aborderons dans le chapitre IV, prolonge ces expériences.

### *Ikigai et Insertion*

Nous pouvons relever une certaine similitude entre le mot d'Ikigai et celui d'« insertion » au sens où ils désignaient la participation des personnes dans la société par l'activité par rapport au risque de perte de leur autonomie, en deçà de leur statut professionnel et de leur revenu. Ils sont également similaires du fait que leur spécificité culturelle est attachée à chacune des sociétés dont ils sont originaires, et qu'ils trouvent difficilement des mots équivalents en langue étrangère.

La différence se trouve justement à ce niveau-là : si le mot d'insertion désignait plus l'insertion dans des tissus vecteurs d'intégration sociale comme l'éducation familiale, l'apprentissage dans une corporation, le mot d'Ikigai est davantage centré sur le sentiment de plénitude qu'une personne peut avoir dans sa vie et ses rapports aux autres et à la « société »<sup>260</sup>.

### *Influence internationale : déplacement de l'Ikigai au vieillissement actif*

Cette tradition politique japonaise de la promotion de l'Ikigai des personnes âgées ne semble pas sans influence sur l'idée devenue dominante depuis la deuxième moitié des années 1990 dans la politique de l'emploi des pays industrialisés : en 1997, au Sommet du G8 à Denver, le premier ministre japonais Ryûtarô Hashimoto a fait une proposition de la politique du « vieillissement actif (*active aging*) ». Le G8 a alors mis l'accent sur « *désir et capacité parmi beaucoup de personnes âgées, de continuer à travailler et à mener des activités socialement productives* » et a proclamé la nécessité d'abandonner les stéréotypes selon

---

<sup>260</sup> Il faut ajouter que les notions occidentales de « société (shakai) » et d'« individu (kojin) » ne sont traduites au Japon que vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et qu'il n'existait pas jusqu'alors de mots équivalents de ces termes. C'est plutôt le mot « *seken* (monde-milieu) » désignant la chaîne de relations intergénérationnelles et réciproques à la quelle chaque individu appartient, qui était couramment employé au Japon depuis l'antiquité jusqu'à nos jours (Abe, 1995).



---

lesquels les personnes âgées sont dépendantes. Il suggère le lien entre le vieillissement actif et la réforme du marché du travail qui permettra l'emploi flexible ou à temps partiel des personnes âgées. De même le lien direct avec la « réforme structurelle » des pensions, de la santé et du système de soins de long terme. Il met notamment l'accent sur l'investissement des pays concernés dans l'éducation permanente facilitant la préparation à la poursuite du travail pour les adultes d'âge mûr. Il proclame enfin la promotion de la recherche et coopération internationales en la matière, notamment avec l'OCDE<sup>261</sup>.

Cette politique d'activation de la retraite a eu un écho surtout en Europe occidentale (sauf dans les pays scandinaves) où la tendance lourde au retrait précoce du marché du travail commençait à faire l'objet de réforme depuis le début des années 1990 dans un souci de lever « *toutes les barrières à la prolongation de l'activité avec l'âge* »<sup>262</sup>.

À travers une série de discours successifs prononcés par l'OCDE et la Commission européenne sur la politique de l'emploi à la fin des années 1990, la réforme des systèmes de retraite est « sur l'agenda de tous les pays en Europe » avec trois registres communs<sup>263</sup> : équilibre financier des régimes de retraite ; restriction des flux de sortie précoce en verrouillant les dispositifs incitant au retrait anticipé du marché du travail ; maintien et promotion de l'emploi des salariés âgés en vue de relever leur taux d'emploi.

Cette politique rejoindra ensuite celle de la SEE (Stratégie européenne pour l'emploi), visant à remonter le « taux d'emploi » des travailleurs âgés depuis le Sommet de Lisbonne de 2000.

Nous ne prétendons pas ici repérer un lien causal entre le discours japonais de la politique d'Ikigai et la politique d'activation européenne centrée sur la régulation du marché de l'emploi. Au contraire, nous soulignons ce déplacement discursif opéré au niveau international d'un registre culturellement et historiquement ancré dans le contexte japonais de la politique de promotion de la santé et de l'Ikigai des personnes âgées, à un registre universalisant du vieillissement actif orienté vers la question de l'emploi, et notamment celle du coût économique des politiques du vieillissement.

## Conclusion

En guise de conclusion de ce chapitre, nous essaions d'esquisser quelques repères d'analyse majeurs de la situation induite par les nouvelles politiques et dispositifs du social que nous avons passés en revue jusqu'ici. Nous insisterons sur les deux dimensions formelle et réelle de changement de mode de traitement du social.

Nous avons jusqu'ici essayé de comprendre la spécificité des politiques d'insertion en Europe (France et Belgique) et d'Ikigai des personnes âgées au Japon, en essayant en même temps de les rendre

---

<sup>261</sup> “Draft Communiqué : Denver Summit of the Eight, le 14 juin 1997” : site internet.

<sup>262</sup> Guillemard, 2002 : 346.

<sup>263</sup> *Ibid.* : 346-347.

---

comparables par des critères communs de description. Pour y procéder, en rupture avec l'analyse critique des discours considérant ceux-ci comme objets d'appropriation sociale et politique, notre approche généalogique a consisté à repérer les points successifs et historiques de rupture dans les discours politiques et savants ayant joué un rôle structurant pour les dispositifs d'action publique en question<sup>264</sup>.

Même si l'approche partait « du global au local », il n'a pas été question de réduire des objets particuliers à des catégories générales, en les soumettant à des hiérarchies institutionnelles ou idéologiques comme des moyens rationnels servant certains objectifs d'intérêt général, ou au contraire certains intérêts cachés d'agents dominants. Il s'est plutôt agi de saisir les caractères cognitifs et normatifs de micro-dispositifs comme des produits de ruptures historiques et spécifiques qui sont en mesure d'engendrer d'autres ruptures possibles dans le futur.

Ces caractères communs à ces nouveaux dispositifs du social pourront nous servir d'outils de description objective de différentes situations d'action et d'analyse sociologique des dynamiques d'action que nous aborderons dans les chapitres suivants.

Un avertissement méthodologique encore : nous procédons ici à une annonce de nouveaux éléments qui nous paraissent prépondérants dans les dispositifs du social contemporain, plutôt qu'à une synthèse des analyses présentées ci-dessus. Ces éléments transparaissent suite à nos analyses, et serviront d'abord à la contextualisation de nos cas d'étude, plutôt qu'à la démonstration d'une hypothèse générale. Si nos études de cas empiriques soulignerons la conséquence sociologique de ces éléments dans leur dureté et leur fragilité, la démonstration de ceux-ci reste ici partielle et devra être complétée par d'autres examens plus spécialisés et systématiques sur la transformation des politiques sociales contemporaines.

## **Changement formel du mode de traitement du social**

Pour relever les éléments de la première dimension « formelle » des dispositifs d'insertion et de la promotion de l'Ikigai, une réflexion préalable semble nécessaire sur la nature des risques « sociaux » en question.

Face à l'ancienne question sociale centrée sur le paupérisme, le système assurantiel a donné l'ancienne solution sociale par une collectivisation de certains risques majeurs comme facteurs menaçant de la force de travail (maladie, vieillesse, accident, handicap, chômage), ce qui a fondé la base de l'État-providence classique. Mais si la nouvelle question sociale est centrée sur le processus d'exclusion sociale lié au chômage de longue durée et au vieillissement démographique, les différentes formules majeures apparues depuis les années 1970 (RMI, lutte contre les exclusions, État social actif, promotion de l'Ikigai des personnes âgées, vieillissement actif) ne semblent pas fournir des réponses si évidentes et consensuelles en tant que nouvelles solutions sociales.

Ce sentiment d'incertitude nous conduit à remettre en question la nature des risques dits « sociaux » en question comme l'exclusion sociale liée au chômage ou la dépendance des personnes âgées. Sont-ils de

---

<sup>264</sup> Mais notre examen n'a pas été exhaustif et complet, pour poursuivre son but de caractérisation minimale à partir de faits connus, plutôt qu'une révélation.

---

nouvelles espèces de risques ? Des risques plus grands qu'avant ou plus incertains à définir ?

Nous avons relevé jusqu'ici l'état d'incertitude de la nature de ces choses dites « risques sociaux », ainsi que l'état d'incertitude des manières d'y faire face. L'incertitude des risques, car ce sera désormais plutôt des états permanents marqués par des vulnérabilités différenciées chez les individus, dont l'approche assurantielle n'est plus en mesure de définir les causes et effets comme le travail et la perte de revenu liée à un accident, mais la perte d'autonomie liée à la vie elle-même. L'incertitude du caractère social, car les états et causes directes de risques en question sont différenciés, et que c'est davantage les situations individuelles qui jouent comme facteur de ces risques. D'où l'appel grandissant à la « faute » et à la responsabilité des individus pour éviter et minimiser ces risques. Si l'incertitude des risques a tendance à renvoyer à une approche de la solidarité généralisée avec l'assistance publique comme le revenu minimum, l'incertitude de la base sociale pour un partage des risques a tendance à renvoyer à une approche responsabilisante et préventive incarnée par le contrat individualisé. Le RMI français et l'Assurance dépendance japonaise montrent bien deux formes de combinaison de ces deux approches qui ne vont pas sans heurts.

Après tout, la notion des risques sociaux contemporains semble encore vague. Si le risque est un danger potentiel qu'un objet (humain ou non humain) contient, il faut partir de la notion de « sécurité » qui définit le danger comme son opposé. Dans la société salariale, la sécurité voulait dire une stabilité de la vie présente et future garantie par un revenu régulier garanti par un travail garanti par un contrat salarié constituant un statut social. C'est autour de celui-ci que l'autorité publique accorde à l'individu ses droits sociaux pour le protéger des « risques professionnels<sup>265</sup> » menaçant cette stabilité de la vie salariale, et par l'indemnisation des pertes occasionnées par des aléas prévisibles et inévitables.

Mais aujourd'hui, peut-on définir la sécurité de la même manière ? Nous proposerons ici le terme d'« autonomie » dont le sens va au-delà de la stabilité économique. En sachant qu'il peut y avoir une diversité de représentations et de valeurs que différents acteurs sociaux peuvent donner à cette notion, prenons par exemple la notion de l'égalité des chances proposée par le courant néolibéral de l'économie, comme une notion alternative à l'égalité des résultats (ou des faits) considérée comme un facteur aggravant de l'économie en rendant passif et dépendant le comportement économique des individus. L'égalité des chances est placée au cœur des politiques d'activation qui tendent à développer le capital humain, l'individu autonome et entrepreneur.

Dans cette conception, la sécurité de la vie ne peut pas être exigée dans une stabilité du présent garantie par la régularité d'un revenu et d'un travail. Il s'agit évidemment de la sécurité du salarié industriel vendeur de son travail. Par contre, dans l'optique de l'égalité des chances et le capital humain censé être acteur de ce droit, l'individu n'est pas un simple vendeur de son travail et consommateur de son revenu, mais, comme Foucault l'a relevé sur la théorie néolibérale du capital humain, un « producteur de sa satisfaction » dont le travail et le revenu ne sont que des moyens d'investissement dans ce processus de production

---

<sup>265</sup> Pour la généalogie de ce concept juridiquement reconnu à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle en France pour bâtir la société « assurantielle », voir Ewald, 1986.

---

continu de la satisfaction<sup>266</sup>. L'individu - capital humain exigerait sa sécurité non dans une stabilité de revenu, mais dans une « dynamique » possible et constante allant toujours vers un futur satisfaisant. Selon cette conception, le risque se définirait comme quelque chose de menaçant pour le maintien de cet « état dynamique » d'autonomisation. Un tel risque serait donc considéré comme facteur majeur de stagnation et d'affaiblissement pour cette économie du capital humain.

À partir de cette réflexion, nous pouvons mieux comprendre pourquoi et dans quelle mesure l'état d'exclusion ou de dépendance des individus constituent des risques sociaux en termes de processus de la perte d'autonomie, faisant l'objet des politiques contemporaines. De même pourquoi ce que l'on appelle communément la « culture » a été incessamment mise en cause dans les problématisations de l'exclusion sociale ou de la vieillesse (« modèle familial » chez R. Lenoir ; perte de « culture » comme moyen de compréhension de la société et de participation sociale chez Wresinski ; appel au changement de la « vision » de la vieillesse par la notion du vieillissement actif).

Ce qui met également en question la notion de culture en sociologie dont notamment celle de Bourdieu qui renvoie à l'habitude pratique et mentale de l'individu reflétant le principe de vision et de division du monde social véhiculé dans un (ou plusieurs) champ auquel s'enchaîne cet individu comme agent. Ce qui est « politiquement » mis en cause, donc mobilisé ici, est cette culture socialisante elle-même et l'individu ainsi socialement acculturé<sup>267</sup>. Cette culture dispositionnelle comme un dépôt de l'histoire socialement vécue, incorporée et intériorisée, n'est plus désormais l'apanage des études sociologiques, mais constitue un objet de savoir pour le gouvernement et les gouvernants du social<sup>268</sup>. La culture différenciée et différenciant des individus se trouve désormais dans les nouveaux dispositifs d'action du social, en se faisant identifier, juger et « travailler » collectivement entre les usagers et les intervenants à travers ces dispositifs. Nous y reviendrons avec le point suivant.

Nous pouvons d'abord retenir le caractère individualisant et différentiel des dispositifs. Ils ne visent plus l'imposition d'une norme homogène de comportement à un groupe d'individus en limitant leurs libertés. Mais ils visent un ajustement dispositionnel de chaque individu pour lui assurer durablement une dynamique allant vers un futur satisfaisant. Dans ce mécanisme, la notion économicisante de capital

---

<sup>266</sup> Foucault, 2004c : 225-239.

<sup>267</sup> Corcuff relève l'ambivalence du concept d'habitus chez Bourdieu qui à la fois récuse la conscience de « l'unité et la permanence de la personne » comme « illusion biographique », mais reconduit cette unité comme « inconscient social » (Corcuff, 1999 : 158). Boltanski et Thévenot mettent ainsi en question cette ambivalence : « Si le concept d'habitus a un caractère stimulant dans la perspective d'une économie de la pratique, il est plus contestable en ce que, fonctionnant comme une "boîte noire", il unifie a priori les dispositions et construit une permanence de la personne. L'unité et la permanence de la personne pourraient être davantage problématisées » (Boltanski, Thévenot, 1989 : 312 cité par *Ibid.*).

<sup>268</sup> Le manuscrit suivant que Foucault avait laissé pour son cours où il a présenté la théorie néolibérale du capital humain, exprime bien son souci sur la pénétration de ce savoir économique vers les domaines classiques de savoir sociologique : « Problématiser d'une autre façon tous les domaines de l'éducation, de la culture, de la formation dont la sociologie s'était emparée. Non pas que la sociologie ait négligé l'aspect économique de tout cela, mais, pour s'en tenir à Bourdieu, - reproduction des rapports de production - la culture comme solidification sociale des différences économiques. Alors que dans l'analyse néolibérale, tous ces éléments sont directement intégrés à l'économie et à sa croissance sous la forme d'une constitution de capital productif. Tous les problèmes de (l'héritage ?) - transmission - éducation - formation - inégalité du niveau traités d'un point de vue unique comme éléments homogénéisables, eux-mêmes à leur (tour ?) recentrés non plus autour d'une anthropologie ou d'une éthique ou d'une politique du travail, mais autour d'une économie du capital. Et l'individu considéré comme une entreprise i.e. comme un investissement/investisseur (...). Ses conditions de vie sont le revenu d'un capital. » (les mots entre parenthèses sont ajoutés par l'éditeur).

---

humain constitue effectivement un instrument de savoir normalisant et légitimant les politiques.

Ces dispositifs de la production du corps régulateur tendent à produire les disciplines individuelles différenciées servant au maintien des dynamiques sociales et économiques de l'individu.

Par ce mécanisme, les questions et solutions sociales seront davantage posées de manière individualisée. Mais qui dit individualisation dit contractualisation. Pourquoi ce retour au contrat ? Ce n'est pas pour stabiliser le présent par pérennisation des conditions sociales et économiques comme le fit le contrat salarié transformé en statut social permanent dans la société salariale. Mais pour dynamiser la vie de l'individu vers un futur satisfaisant en mobilisant sa « culture », par des projets temporaires servant de « tremplin », de « ressort » et de « déclic » pour prévenir et transformer son statut dépendant en une « carrière » dynamique. D'où la forme temporaire et provisoire de contrat, même si la réalité est souvent contradictoire : ces contrats risquent bien d'être rendus permanents par des nécessités récurrentes de renouvellement. Ce qui est le cas pour un bon nombre des bénéficiaires du RMI, ainsi que des personnes âgées bénéficiaires de contrat d'Assurance dépendance quand elles « s'installent » dans leurs institutions de soin jusqu'à la fin de leur vie.

Cependant, l'individualisation, la contractualisation voire l'économicisation de l'individu par la notion de capital humain ne représentent encore que des aspects formels et juridiques de changement. Comme nous l'avons relevé, l'enjeu réel réside bien dans l'action visant le changement « culturel » en termes de mode de socialisation de l'individu. À cet effet, quels éléments sont-ils réellement mobilisés dans les équipements collectifs pour obtenir ce changement ?

## **Changement réel**

Qui dit disposition, dit le corps, l'esprit, l'habitude et la socialisation de la personne. Les nouveaux dispositifs de traitement du social prendraient bien ces éléments comme objets. Nous pouvons relever cinq dimensions réelles des nouveaux dispositifs du social : transversalisation, territorialisation, psychologisation, corporalisation, spatialisation.

### *Transversalisation*

Face aux risques de la perte d'autonomie, individualisés et transformés en un état permanent de la personne, le champ d'action des nouveaux dispositifs du social comme ceux d'insertion ou d'Ikigai ne peut pas se limiter à un domaine de service, mais à tous les domaines touchant la vie de la personne tels que santé mentale et physique, famille, logement, milieu de vie, style de vie, culture, parcours de vie, vie sociale et économique, sécurité sociale, formation, emploi... Ainsi, le thème de l'insertion ou de la promotion de l'Ikigai peut toucher plusieurs secteurs institutionnels tels que, entre autres, l'action sociale, l'école, l'emploi, l'aménagement, le logement ou la santé. Autour de ces thèmes, la coordination entre les

---

agents relevant de ces différents secteurs devient cruciale pour assurer l'effectivité de l'action, comme nous avons pu le constater dans l'évolution de la politique d'insertion belge ayant créé le DIISP (Dispositif intégré d'insertion socio-professionnelle) en 2004 suite à une évaluation critique de la politique du « Parcours d'insertion ».

### *Territorialisation : usage du milieu*

Qui dit coordination, dit territorialisation. La centralisation et la bureaucratisation ne sont pas adaptées au mode de gestion des nouveaux risques sociaux : il faut un mode de gestion et de coordination territorialisé, c'est-à-dire, adapté aux besoins propres au territoire concerné<sup>269</sup>.

Mais le sens de territoire ne se limite pas à un mode d'organisation des services, il est également le « milieu de vie » de la personne. Puisque les dispositifs visent désormais la culture de l'individu, il faut prendre en compte les effets d'actions réciproques entre les dispositifs institutionnels et les milieux de vie des individus, pour agir sur les dispositions de ceux-ci.

Le territoire dont l'importance apparaît ainsi, ne désigne ni une simple catégorie d'action publique comme on l'entend en science politique, ni un milieu de vie duquel des habitants dépendent et s'approprient comme on l'entend en sociologie, mais il constitue à la fois l'objet et l'instrument d'interventions publiques pour agir indirectement sur la vie de la population concernée. Foucault avait ainsi remarqué que la notion de milieu qui était en vogue dans les sciences évolutionnistes du 18<sup>ème</sup> siècle (Buffon, Lamarck...) entrainait à l'époque dans la technologie de dispositifs d'intervention gouvernementale de type « sécurité » comme l'urbanisme favorisant, par un désenclavement de la ville quadrillée et fortifiée, la circulation des gens et des choses dont notamment les marchandises, mais également l'air, la lumière et l'eau pour éviter le miasme, plutôt que l'enfermement et la discipline réalisés par les murs et le quadrillage, afin de servir de « circonstances influentes » à partir desquelles l'action pouvait s'organiser et exercer ses effets sur la population<sup>270</sup>.

Cette configuration complexe du territoire comme bien commun / cadre d'intervention collective / milieu de vie est présente, par exemple, dans les politiques de la ville en France. Pour Stoessel-Ritz ayant étudié les modes d'intervention de l'éducation populaire dans la ZUS (Zone urbaine sensible) des Coteaux à Mulhouse en 2005, l'« espace local » apparaît comme objet central de la transaction socio-politique entre les agents des services et les usagers<sup>271</sup>. Car il est au cœur du processus des « échanges concrets » entre ces deux niveaux d'acteurs qui s'appuient sur la « reconnaissance du sens pratique et des compétences des habitants dans la vie quotidienne »<sup>272</sup>. En complémentarité avec cette analyse de l'espace local comme « enjeu » de reconnaissance et de transaction, notre étude des jardins collectifs (chapitre III et V) tente de

---

<sup>269</sup> Ce qui suppose tout un travail d'identification et de formulation de ces besoins locaux entre les agents concernés, que nous pouvons appeler les « biens communs territoriaux » en rejoignant l'approche proposée par Lascoumes et Le Bourhis (Lascoumes, Le Bourhis, 1998). Le contenu de ces biens communs n'est pas une évidence *a priori*, mais un reste à déterminer collectivement. C'est pourquoi ces biens communs sont avant tout un « cadre » d'action politique et collective, plutôt qu'une substance. D'où ces auteurs insistent sur le caractère « procédural » de ce travail collectif.

<sup>270</sup> Foucault, 2004b : 22-25.

<sup>271</sup> Stoessel-Ritz, 2008 : 13-14.

<sup>272</sup> *Ibid* : 13. Pour plus d'éclairages théoriques sur cette approche, voir Stoessel-Ritz, 2007 ; 2009.

---

l'étudier *aussi* comme « modalité » d'actualisation des pratiques et des compétences, en termes d' « espaces d'activités concrets »<sup>273</sup>.

### *Psychologisation*

Pour schématiser, dans la société industrielle et salariale jusqu'aux années 1960, la question sociale pouvait être régulée par l'intégration économique et l'assistance publique prenant en charge un niveau minimum de vie des pauvres minoritaires « oubliés » de la grande croissance. Mais, nous l'avons vu, au fur et à mesure que la crise économique s'amorçait et qu'une part grandissante de population commençait à être désintégréée de cette société, comme les chômeurs en France et en Belgique des années 1970-80 ou les retraités et les personnes âgées isolées au Japon, l'approche économique ou professionnelle de l'intégration ne s'avérait plus pertinente pour y faire face. L'approche de l'exclusion des « marginaux » perdait également sa pertinence devant ces « normaux devenus inutiles ». Il fallait de plus en plus répondre aux besoins psychologiques et sociaux de ces personnes, pour les « resocialiser » par des activités d'insertion ou d'Ikigai avec des « incitants (*incentives*) » non seulement financiers, mais bien « culturels » au sens dispositionnel avec leurs rapports psychologiques et pratiques aux autres et aux choses.

Pour agir sur cette dimension-là, il a fallu prendre en compte la personne à part entière pour réaliser l'insertion des personnes en difficulté et l'Ikigai des personnes âgées. D'où une diversité de projets d'activités et de services développés de manière ascendante ou descendante pour répondre à leurs aspirations.

### *Corporalisation*

La corporalisation et la spatialisation peuvent paraître plus relatives et microscopiques que les éléments présentés ci-dessus. Mais nous insisterons particulièrement dans cette thèse sur ces aspects en soulignant l'importance du mot « activité » qui s'emploie très commodément dans divers projets politiques pour désigner les actions pour l'insertion (ex. « insertion par l'activité économique ») ou l'Ikigai (ex. « activités sociales des personnes âgées »). Ce terme paraît comme condition pratique et minimum pour l'organisation des actions d'insertion ou d'Ikigai, comme si, sans elle, ces actions allaient être désagrégées faute d'avoir des noyaux durs.

Cette importance de la notion d' « activité » ne semble pas sans rapport avec la perte progressive de sens du travail provoquée par la modernisation taylorienne ayant procédé par un morcellement systématique du processus de travail, au détriment des compétences propres à chaque travailleur et de la gratification que pouvait obtenir le travailleur par son accomplissement total de travail.

---

<sup>273</sup> Ce qui implique de suspendre les notions universalisantes comme le « bien commun », la « citoyenneté », non pas pour les critiquer comme illusoire, mais pour les interroger comme des moyens ou registres d'action qui s'activent et se mettent à l'épreuve dans cette situation d'interaction cadrée. En cela, strictement parlant, le bien commun local est étudié moins comme objet immédiat d'échanges sociaux, que comme condition rendant possible une nouvelle forme d'échanges sociaux. C'est pourquoi, selon nous, il faut étudier d'abord la modalité d'élaboration de cette forme, plutôt que les rapports d'échanges déjà établis entre les agents.

---

C'est de ce point de vue-là que nous caractérisons les activités d'insertion et d'Ikigai en leur accordant plus d'importance que le cadre dit d'« utilité sociale » qui est résiduelle par rapport à l'économie formelle. Les exemples de l'usage de l'activité agricole pour l'insertion en Belgique et l'Ikigai au Japon que nous présenterons dans cette thèse en constituent des cas d'espèce. Ce sera notamment le cas - nous y reviendrons en détail dans nos études de cas - quand par exemple le jardin se donne comme un espace de travail concret qui permet à la personne une participation complète dans l'action collective pour l'insertion en termes d'immersion, grâce aux conditions spécifiques données par cet espace de travail qu'est le jardin avec une diversité et une profondeur d'effets sur l'engagement de la personne.

### *Spatialisation*

Enfin, nous pouvons situer l'importance de la dimension spatiale des nouveaux dispositifs du social dans le prolongement de l'élément précédent, c'est-à-dire comme lieux spécifiquement dédiés à des activités valorisantes pour la personne. Mais il ne s'agit pas seulement de l'offre d'un support matériel et spatial d'activités. À la différence de l'anonymat qui domine les espaces publics, le fait de fréquenter, vivre ensemble et s'appropriier, quoique temporairement, un espace d'activité concret et collectif, semble donner un sens central à ces dispositifs.

Pour introduire ce terme, nous soulignons d'abord une double structure entre la territorialisation et la spatialisation. Nous devons notamment à J. Rémy et L. Voyé pour la distinction établie entre le « milieu englobant », équivalent du territoire, et le « milieu partiel », équivalent de l'espace<sup>274</sup>. Selon ces auteurs, le premier désigne l'entité externe structurant et déterminant le mode de régulation sociale entre groupes sociaux (exemple : ville, village), et le second comme entité interne générateur de la différenciation sociale au niveau des individus, donc de la socialisation (exemples : entreprise, usine, école)<sup>275</sup>. Cette distinction leur a permis d'analyser différentes modalités de régulation sociale en termes de « transaction sociale » en tenant compte à la fois des facteurs globaux et locaux de la dynamique sociale entre les acteurs.

Cette conception pourrait soutenir notre analyse du rapport entre les dispositifs en question et leurs contextes propres aux territoires où ils sont localisés (Centre Nô-Life à Toyota ; EFT FD à La Louvière). C'est pourquoi nous mettrons l'accent dans nos analyses des cas l'importance de la logique « patrimoniale » au niveau du mode de légitimation et de cadrage de ces politiques locales, qui s'ajoute à la logique du social (insertion, Ikigai) et à la logique de l'économique (calcul du coût d'intervention). Mais à la différence de l'approche sociologique centrée sur les modes d'appropriation des choses par les acteurs intéressés selon leurs appartenances sociales, nous nous focaliserons sur les modes de « problématisation » de ces logiques objectives dans les modes de coordination et d'engagement des personnes et des choses.

---

<sup>274</sup> Rémy, Voyé, 1980.

<sup>275</sup> Ils formulent les hypothèses suivantes : « Si l'espace permet de concrétiser des conflits, il est davantage un mécanisme régulateur des oppositions plutôt qu'un stimulateur de celles-ci » ; « Plus le local est constitué par un milieu englobant faible, n'engendrant guère d'interdépendance spécifique, se limitant à gérer une coexistence dans la juxtaposition, plus il est traversé par la logique du global et par des codes déterritorialisés. Dans le cas contraire, la « localité » comme milieu englobant peut pénétrer tous les milieux partiels, en créant une interconnaissance généralisée, et en stimulant une identité commune par ces expressions symboliques et festives. » (Ibid. : 117)



---

Les notions de territoire et d'espace (ou milieu) ne désignent plus des entités naturelles ou culturelles, mais (ré)apparaissent ici comme des construits socio-politiques et bien réels dont il faut spécifier la raison d'existence.

La spatialisation des dispositifs renvoie d'abord à la situation des usagers de services d'insertion ou d'Ikigai : il s'agit soit de la défaillance de la fonction familiale, soit de celle du marché du travail. Il y a là une désagrégation de ces deux sphères d'activités familiale et marchande. C'est pourquoi Tominaga pose l'hypothèse que l'État-providence japonais entrera désormais dans la fonction familiale. Mais nous ajouterons réciproquement que l'individu devra lui aussi trouver des accroches dans la sphère du travail. Là, nous retrouvons le thème central de l'insertion qui est celui de la reconstruction de liens entre la protection sociale et le travail, ou le social et l'économique.

Nous insisterons sur l'importance de l'espace d'activités concret dans les dispositifs d'insertion et d'Ikigai comme espace intermédiaire entre ces deux sphères : cet espace sert de support à la fois à la protection rapprochée engageant la personne dans sa « familialité<sup>276</sup> » dans ses rapports aux autres et aux choses, et par la mise en action qui consiste à faire entrer la personne dans une nouvelle dynamique sociale et économique vers un futur possible.

Ces cinq éléments constitueront des supports essentiels de la « structure pragmatique »<sup>277</sup> des nouveaux dispositifs d'action du social, qui offre un ensemble de supports de coordination et d'engagement des personnes et des choses.

Le lieu d'emplacement et d'effectuation des services prend de l'importance non seulement pour assurer l'effectivité des actes, mais pour l'affirmation de leur légitimité politique. La performance de l'action a besoin d'être évaluée à partir de cet espace d'activités concret devenant de plus en plus un lieu où se développe la « politique de proximité<sup>278</sup> » ou de de « dignité<sup>279</sup> ». Dans un tel contexte politico-historique du social contemporain, le pouvoir d'intervention rencontre de plus en plus une situation d'altérité et d'incertitude dans son exercice<sup>280</sup>, en l'absence d'un grand accord politique et culturel soutenant et stabilisant l'échange social caractéristique de la société salariale organisée autour du statut de salarié et ses droits redistribués. D'où le caractère devenant « barbare » et « étranger à lui-même » du social contemporain<sup>281</sup>. Dans cette situation déjà et désormais réorganisée autour de l'individualisme positif inspiré du libéralisme américain qui appelle au travail sur Soi<sup>282</sup>, le traitement du social se transversalise au niveau territorial en pénétrant dans divers domaines voisins dont l'éducation, la culture, la santé, la

---

<sup>276</sup> Thévenot, 1994.

<sup>277</sup> Foucault, 2004b : 22. « Eh bien, je crois que les architectes, les urbanistes, les premiers urbanistes, du XVIIIème siècle, sont précisément ceux qui ont, non pas utilisé la notion de milieu, car, autant que j'aie pu le voir, elle n'est jamais utilisée pour désigner les villes ni les espaces aménagés. En revanche, si la notion n'existe pas, je dirais que le schéma technique de cette notion de milieu, l'espèce, - comment dire ? - de structure pragmatique qui la dessine à l'avance est présente dans la manière dont les urbanistes essaient de réfléchir et de modifier l'espace urbain ».

<sup>278</sup> Rosanvallon, 2008 : 267-344.

<sup>279</sup> Astier, Duvoux, 2008 ; Astier, 2009.

<sup>280</sup> Nous empruntons cette notion de « situation d'altérité » à Dodier et Baszanger (Dodier, Baszanger, 1997) avec leur méthode de traitement de données ethnographiques. Nous aborderons ce point dans le chapitre suivant.

<sup>281</sup> Vrancken, 2010a.

<sup>282</sup> Vrancken, 2006.

---

formation et l'emploi, mais également se psychologise, se corporalise et se spatialise pour se réaliser effectivement et légitimement. Nous avons pu ainsi caractériser les dispositifs d'action du social où le choix de l'activité agricole s'est opéré comme un outil d'action par excellence au nom de l'Ikigai ou de l'insertion.

Qu'est-ce que l'usage de l'agriculture implique dans cette situation d'altérité et d'incertitude ? La rationalité politique n'est pas garantie d'avance, mais elle est à produire *in fine* comme effet dans et par l'action. L'activité agricole mise en valeur dans cette situation se présente non comme un objet d'apprentissage professionnel et standardisé, mais comme un outil d'action susceptible de dégager des effets positifs sur chacun des usagers.

Le rapport subjectif de la personne à sa vie est mis en avant dans cette politique du social par rapport à l'efficacité technique et l'apprentissage standardisé. L'agriculture s'y présente comme un outil d'action par excellence, d'autant plus que sa pratique renvoie directement au rapport mental et physique à la nature, au travail et à la société. Le rôle des opérateurs de terrain se définit également en fonction de cette propriété spécifique à leur situation de travail : il ne se limite pas à l'exécution de tâches fonctionnelles délimitées, mais ils sont appelés à devenir davantage des médiateurs dans l'interaction entre les éléments humains et non-humains en présence dans les dispositifs.

Enfin, les propriétés de ces nouveaux dispositifs du social apparaissent non comme une substance de l'action, mais avant tout comme des manières procédurales et évaluatives. Le pouvoir entre dans l'action non comme une source de violence cachée par ses actes de légitimation, mais comme une force critique et pragmatique de « véridiction » servant à des justifications publiques en s'appuyant sur un certain savoir économicisant<sup>283</sup>. Ce qui donne lieu en situation réelle de l'action à une dynamique de tensions et de coordinations avec d'autres éléments « non marchands » mis en action.

## Chapitre II : Méthodologie

---

<sup>283</sup> Foucault appelle ce phénomène relevant du néolibéralisme « le tribunal de marché » faisant peser la critique en permanence sur l'action gouvernementale (Foucault, 2004c : 34-35 ; 252-253).

---

## Introduction

Dans ce chapitre, nous présenterons une réflexion méthodologique pour organiser cette recherche, sur le mode de traitement des données empiriques.

Nous examinerons notamment les modes de totalisation des données ethnographiques autour de l'ethnographie « combinatoire » proposée par Dodier et Baszanger<sup>284</sup> qui, en se distinguant de l'approche intégrative (référence à une entité collective unique) et de l'approche narrative (récit singulier de l'enquêteur), renvoie à l'analyse des modes d'ajustement et de combinaison entre plusieurs formes de coordination de l'action en rapport avec des dispositifs qui cadrent et orientent la situation. Si notre enquête se focalisera sur le déroulement interne de l'action dans le temps présent, notre analyse impliquera un éclairage du rapport à l'histoire de l'action à travers les rapports des personnes aux normes distribuées par les dispositifs ayant des origines historiques.

Enfin, nous proposerons une approche que nous appelons « coproductive », en se référant à la démarche « analytique » d'enquête proposée par Cl. Dubar<sup>285</sup>, qui nous permettra de donner un statut réflexif aux données empiriques de terrain elles-mêmes en faisant participer au processus de leur production à la fois les réflexions critiques des personnes enquêtées et de l'enquêteur.

### Possibilités et limites de cette recherche comparative

Deux avertissements avant d'ouvrir la réflexion. Au fond, dans notre approche, la dimension théorique et conceptuelle est mobilisée comme moyen pour comprendre la réalité en question, et que le débat théorique voire épistémologique est l'un des procédés pour assurer la cohérence de l'approche. Le but premier de cette thèse n'est donc pas de contribuer au développement d'une théorie sociologique, mais de répondre sociologiquement à une question spécifique posée par cette recherche, à savoir celle du sens de l'usage de l'agriculture dans le traitement contemporain du social, et de là, d'élargir nos connaissances sur la transformation de la sphère de l'activité agricole dans nos sociétés post-industrielles. L'interrogation entamée dans le chapitre I sur le sens du social ou du traitement de la question sociale dans les sociétés industrialisées peut certes apparaître comme un détour, mais elle est indispensable pour contextualiser nos objets de recherche. Si bien que le but de cette thèse n'est ni d'élaborer un modèle purement théorique, ni de théoriser l'État social contemporain qui est avant tout un arrière-fond contextuel, ni de théoriser le mode d'action publique qui nous offre également un contexte donnant une « prise » à cette recherche.

---

<sup>284</sup> Dodier, Baszanger, 1997.

<sup>285</sup> Dubar, 1996.

---

L'atout de notre approche serait de dégager une voie de compréhension de nouvelles demandes sociales émergentes dans nos sociétés en confrontation avec les réalités politiques et institutionnelles qui les entourent, alors que ces demandes ne relèvent ni du sens commun ni de valeurs existantes déjà formulées.

Le deuxième avertissement concerne le statut de la comparaison de cas d'études. Si nous traiterons les deux cas, le Centre Nô-Life à Toyota au Japon, l'EFT Ferme Delsame à La Louvière en Belgique, ils sont de nature différente à plusieurs niveaux :

- aires géographiques et culturelles : le Japon et la Belgique ;
- types de politique publique : Le Centre Nô-Life est une politique agricole communale destinée à la population locale dont notamment les seniors retraités. L'EFT Ferme Delsamme est une politique sociale communale destinée aux personnes « en difficulté » dont les bénéficiaires d'un revenu minimum et les chômeurs de longue durée ;
- contenu d'activité : Le Centre Nô-Life offre une formation pour une agriculture de type conventionnel mais à petite échelle et diversifiée. L'EFT Ferme Delsamme offre une formation en maraîchage biologique dont les produits sont écoulés par la vente directe.

Ces différences, loin de mettre en doute la raison de la comparaison, nous servent d'appuis pour mettre à l'épreuve des critères généraux de notre questionnement sur la nature de l'usage de l'agriculture dans le social : La différence géographique et culturelle nous conduit à interroger l'horizon plus politique et économique de la société post-industrielle traversée par ses nouvelles questions sociales ; La différence de domaines d'intervention publique nous conduit à interroger l'horizon transversal de l'usage de l'agriculture qui ne peut pas être attaché et confiné *a priori* dans une catégorie institutionnelle comme le développement économique ou la politique sociale ; La différence en termes de contenu d'activité va montrer que l'objet en question n'est limité ni à un type particulier de culture comme le bio ou le conventionnel, ni à un type d'organisation d'activité que ce soit une entreprise sociale ou une coopérative ou une association ou une commune ou des individus. Mais l'objet peut s'étendre à diverses formes d'activité agricole et d'organisation. Si, par exemple, nous n'abordons pas ici la gestion d'exploitation agricole, celle-ci pourrait elle aussi entrer dans notre perspective de recherche, d'autant plus qu'apparaissent aujourd'hui, nous semble-t-il, des cas où la diversification agricole touche de plus en plus la dimension dite « socio-culturelle »<sup>286</sup>.

Par ailleurs, notre choix des cas d'études s'appuie également sur un certain nombre de traits communs :

- L'échelle de cas est communale, ce qui reflète la tendance actuelle de la décentralisation en matière d'organisation des services publics ;
- La spécificité régionale marquée par une industrialisation poussée : L'industrie automobile développée depuis la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle pour le cas de Toyota, et les industries minière et sidérurgique développées depuis le 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 1950 pour le cas de La Louvière. D'où le caractère à

---

<sup>286</sup> Par exemple, « Green care » en Norvège (voir Trépos, 2007), ou, le réseau international de « Woofing » qui promeut le séjour de travail dans une ferme biologique en échange du gîte et du couvert dans une perspective d'échange culturel entre les participants et la famille d'accueil. D'ailleurs, l'exemple ne se limite pas à l'époque actuelle comme le montre la colonie familiale développée depuis la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle selon le modèle belge et « anti-asilaire » de Gheel, où les patients psychiatriques sont accueillis par des familles rurales. Nous mettrons en perspective ces éléments périphériques comme un nouveau champ de recherche dans le chapitre suivant.

---

dominante ouvrière de la population locale ;

- Ces spécificités régionales rendent les types de demandes de la population relativement stables, homogènes et identifiables pour l'autorité communale, comme l'envie de cultiver un potager familial parmi les foyers salariaux et non agricoles à Toyota, ou comme le besoin d'avoir des activités valorisantes parmi une bonne part de la population « en difficulté » (taux de chômage de près de 20% à La Louvière). Ce sur quoi s'appuyèrent les initiatives « volontaristes » des maires de Toyota et de La Louvière<sup>287</sup> pour lancer le projet du Centre Nô-Life et celui de l'EFT FD.

Contrairement aux traits divergents présentés ci-dessus, ces traits communs donnent des limites contextuelles spécifiant les cas traités dans cette thèse :

- Se focaliser sur l'initiative volontariste de la politique communale montre une caractéristique non dualiste de l'action publique qui n'est déterminée ni par le haut comme l'État ni par le bas comme les habitants ou les associations. Mais cette initiative est médiatrice de la construction d'un « bien commun local » susceptible d'être partagé par « tous » comme une volonté générale<sup>288</sup>. Nous qualifierons cette caractéristique « patrimoniale » comme une des logiques de légitimité et de cadrage des dispositifs dans nos cas d'études<sup>289</sup>.

- Les villes industrielles et ouvrières comme Toyota et La Louvière sont certes aptes à montrer des traits marquants de la société post-salariale : risque lié au vieillissement démographique de masse à Toyota, et crise de désindustrialisation avec chômage structurel à La Louvière. Mais cette focalisation sur les villes ouvrières de taille moyenne laisse inexplorés les contextes et situations des grandes villes confrontées à une diversité de problèmes et de besoins des populations plus diverses et diffuses en raison des flux migratoires plus importants, et de l'hétérogénéité en termes de couches sociales, de milieux de vie et de cultures ethniques. En outre, nous laissons de côté les contextes et situations des milieux ruraux où la question sociale se formule également, mais autrement qu'en ville<sup>290</sup>.

Éclairons quelques différences tendancielle où s'inscrivent nos cas d'étude : les grandes villes comme Bruxelles hésiteraient à mettre en place une mesure générale et unifiée pour l'usage de l'agriculture à but social, malgré les marges financières propres dont elles disposent, face à la diversité des demandes existantes selon les couches sociales et culturelles et les quartiers. D'où la tendance au développement dans ces zones d'une multiplicité de micro-projets à divers statuts publics ou privés (associations, mairies de quartier, restaurants sociaux)<sup>291</sup>. Situés en milieu fortement urbanisé, ces projets sont souvent confrontés à des difficultés en termes d'accès à la terre.

Par contre, les villes moyennes comme La Louvière sont mieux placées pour lancer une mesure publique avec une coordination cohérente pour que l'usage de l'agriculture à but social, selon les

---

<sup>287</sup> Le maire est dit « bourgmestre » en Belgique et « shichô » au Japon.

<sup>288</sup> Lascoumes, Le Bourhis, 1998.

<sup>289</sup> Nous relèverons deux autres logiques qui entrent en jeu : logique du social relevant de la politique sociale réformée au nom de l'activation, logique économique relevant de l'économie de marché non en tant qu'économie publique ou privée, mais comme un art néolibéral de gouverner qui joue spécifiquement pour assurer la fonction de l'économie de marché.

<sup>290</sup> La situation de l'exclusion en milieu rural a également connue une augmentation et une évolution qualitative depuis les années 1980 : l'exode et l'isolement ne sont plus le trait dominant, mais il y a un phénomène de reflux de la population urbaine en difficulté (qualifiée ou non) vers les zones périurbaine et rurale (Mathieu, De Lafond, 2003).

<sup>291</sup> Nous aborderons la situation bruxelloise des jardins solidaires dans le chapitre suivant.

---

conditions financières, réponde à des demandes clairement identifiées marquant un souci plus ou moins partagé et homogène parmi la population locale. D'où le développement d'une politique ayant pour visée un bien commun local, autour de laquelle plusieurs projets peuvent se créer et se coordonner. L'accès à la terre est souvent facilité par leur proximité avec la campagne.

### **Rendre comparables les cas par la recherche...**

Enfin, au-delà de ces traits objectifs divergents et convergents de nos cas d'études, ce qui les rend vraiment comparables constitue, en fait, lui-même l'objet de cette recherche, en interrogeant dans la totalité des données recueillies l'architecture et le processus socio-politique de l'action publique et collective. En effet, nous ne visons pas à partir de certains idéaux légitimes d'action publique tels que le développement agricole, l'Ikigai des personnes âgées, la lutte contre l'exclusion sociale, la politique active du marché de l'emploi, la citoyenneté, la santé mentale, pour en déduire des critères de comparaison des cas et de là interroger les vertus et les effets des actions. Nous étudierons plutôt pourquoi et comment ces idéaux, et les dispositifs censés les réaliser se sont mobilisés et organisés et prennent leurs effets à travers des actions, tout en supposant méthodiquement, à la manière de M. Foucault, que ces idéaux universaux « n'existent pas » comme sources essentielles des phénomènes réels<sup>292</sup>. Enfin, nous interrogerons le sens même de ces dispositifs dans le processus de conduite et de réalisation dans leurs espaces d'action avec leurs sujets et objets constitués d'une façon spécifique. Ainsi, nous ouvrons la question du sens des dispositifs d'action, de leur filiation historique dans leur espace de distribution, sans renvoyer *a priori* ce sens à une entité culturelle, mais en diverses possibilités de modes d'engagements des sujets et des objets mis en action<sup>293</sup>.

Par ailleurs, cette approche politico-pragmatique se distingue de la position de la critique de l'idéologie qui suppose l'existence des relations de classes sociales dominantes et dominées, dont les dispositifs ne sont que dérivés de ces relations qui les cachent par des idéologies illusoire et trompeuses comme une fausse conscience. Mais cette critique de l'idéologie risque d'ignorer l'action qu'exercent réellement des discours et des actions dans la société sur la vie cognitive, normative et sociale, leur propre mécanisme ainsi que les processus de leur instrumentation et de leur entrée en action et en coordination avec leurs sujets et objets engagés et (ré)agissant.

Cette approche politico-pragmatique de l'action publique et collective nous paraît davantage nécessaire, d'autant plus que nos cas d'étude se caractérisent par l'incertitude de valeurs et de normes et de là par une faible légitimité. En effet, ces valeurs et normes peuvent être plurielles, inégales voire opposées, car leurs combinaisons sont elles-mêmes le produit de coordinations internes en tension et de transactions socio-politiques à caractère provisoire. Ce à quoi s'ajoute la transformation néo-libérale des modes de

---

<sup>292</sup> « *Supposons que les universaux n'existent pas* » est la formule centrale de l'approche généalogique proposée par Michel Foucault. Voir Foucault, 2004c : 5. Dans le cas de la folie, « *La méthode consistait à dire : supposons que la folie n'existe pas. Dès lors, quelle est donc l'histoire que l'on peut faire de ces différents événements, de ces différentes pratiques qui, apparemment, s'ordonnent à ce quelque chose supposé qui est la folie ?* »

<sup>293</sup> Ainsi, Dodier et Camus montrent un exemple de l'approche de ce type, à partir de l'analyse pragmatique de l'action des personnels de l'accueil d'urgence à l'hôpital, en proposant de renouveler la question sur le dispositif institutionnel doté d'une origine historique spécifique (Dodier, Camus, 1997).

---

traitement du social que nous avons présentée dans le chapitre précédent, dont le lieu de légitimation se déplace de plus en plus de la politique institutionnalisée et du droit vers la dimension d'effectuation et l'évaluation *a posteriori* où interfèrent les critères marchands et non marchands.

## 1 Approche ethnographique comme mode de production des données

Nous avons tenté dans le chapitre précédent de saisir « en amont » les éléments caractéristiques d'une panoplie des dispositifs de traitement du social d'après les années 1970, c'est-à-dire de manière généalogique, en repérant des points de rupture majeurs dans les discours politiques et institutionnels. Dans ce chapitre, deux raisons nous conduisent à adopter une approche ethnographique : d'abord, la seule approche généalogique ne suffit pas pour comprendre les sens des actions et des réactions qui se produisent à l'intérieur de ces dispositifs, et leurs conséquences externes. Ensuite, les caractéristiques formelles et réelles des nouveaux dispositifs du social que nous avons vues, à savoir celles de plus en plus centrées sur les parcours et les territoires de vie des individus, face à l'incertitude désormais inhérente à la définition du risque collectif à « assurer », requièrent davantage une vérification *a posteriori* de l'effectivité de leur exercice et de leurs conséquences politiques et sociales, que ce soit au niveau politique ou au niveau scientifique.

Notre approche de terrain consiste alors à explorer les dynamiques sociales situées « en aval » de ces discours et dispositifs, au moyen de notre concept d'« espace d'activités concret » de l'action. Par ce présent chapitre, nous tentons d'élaborer un regard et une méthode nécessaires et pertinents pour cette exploration à partir d'un examen théorique sur le mode de recherche ethnographique.

Nous insisterons sur la nécessité de se focaliser sur les rapports pratiques et sociaux à l'espace et à l'histoire que génèrent les dynamiques de l'action qui se déploient à partir de dispositifs de cadrage cognitif et normatif historiquement constitués.

Pour mettre en avant cette perspective, nous relèverons l'insuffisance (ou la suffisance) d'un regard privilégiant un mode de fonctionnement des personnes basé sur le couple dialectique de l'appropriation des choses et de l'appartenance sociale des personnes qui se produisent de manière quasi monopolistique et exclusive au détriment « des autres », dans un monde supposé divisé entre le formel et le réel. Ce regard tend à ignorer la dimension morale et déontologique de l'action entre individus au profit de l'intérêt des personnes, ainsi que la « situation d'altérité » entre personnes et entre personnes et choses engagées dans l'action, à force d'ériger prématurément au rang supérieur la dimension de l'appropriation exclusive des choses et de l'économie de la réputation comme facteur déterminant des rapports pratiques et de jugement aux autres.

Notre approche ethnographique a pour objectif d'explorer d'abord une diversité de modes d'être engagé

---

des personnes et des choses dans l'action induite par des dispositifs de cadrage, et ensuite d'analyser leurs rapports internes à partir de leurs positionnements, tensions et efforts d'ajustements possibles en termes de nouvelles formes de coordination possibles permettant à la capacité des personnes engagées de se déployer.

Pour éclairer cette approche, nous examinerons le mode de recherche ethnographique non de manière systématique et exhaustive, mais en s'appuyant sur quelques textes permettant de dégager les éléments majeurs pour une comparaison critique.

Nous examinerons notamment deux textes relativement récents de Fl. Weber<sup>294</sup> et de Dodier et Baszanger<sup>295</sup> présentant chacun un bilan critique et commun des approches ethnographiques déjà existantes dont l'« ethnographie intégrative » et l'« ethnographie narrative », avec une nouvelle approche ethnographique opposée : « ethnographie multi-intégrative » dans le premier, et « ethnographie combinatoire » pour le deuxième.

Selon la formule de Dodier et Baszanger, en termes de « mode de totalisation des données ethnographiques », l'ethnographie intégrative renvoie ces données à « des collectifs d'appartenance pour des individus » ; l'ethnographie narrative renvoie, contrairement au modèle précédent, au « récit à la première personne des événements de l'enquête<sup>296</sup> ». Pour dépasser les limites de ces deux approches, ces auteurs proposent l'ethnographie combinatoire qui, « *en circulant simultanément sur différents terrains, réunit une jurisprudence de cas propre à identifier les différentes formes d'action dans lesquelles les personnes peuvent s'engager, ainsi que leurs combinaisons possibles*<sup>297</sup>. » Cette approche définit le mode de totalisation des données ethnographiques comme les « *opérations par lesquelles un ensemble de référence en arrive à se constituer dans le cours de l'enquête ethnographique, auquel on en vient en définitive à rapporter chaque donnée concrète*<sup>298</sup> ».

En opposition à la conception de l'ethnographie combinatoire supposant la compétence d'accès commune à divers modes d'engagement chez tous les individus, F. Weber propose l'approche dite d'ethnographie multi-intégrative dans un but de renouvellement de l'approche intégrative en se focalisant non sur une entité collective et globale, mais sur les personnes et leurs modes d'appartenance à diverses « scènes sociales » (famille, travail, école, hôpital, association, sport etc.) complexes et enchevêtrées, en rapport avec leurs modes d'appropriation personnelle et collective des choses, à travers des interactions de face-à-face<sup>299</sup>.

L'examen comparatif des possibilités et limites de l'approche ethnographique dégagées par ces textes, nous permettra de fonder et de situer nos regard et méthode qui s'approcheront de l'ethnographie combinatoire pour la raison que nous venons d'énoncer plus haut.

---

<sup>294</sup> Weber, 2001.

<sup>295</sup> Dodier, Baszanger, 1997.

<sup>296</sup> *Ibid.* : 38.

<sup>297</sup> *Ibid.*

<sup>298</sup> *Ibid.*

<sup>299</sup> Weber, 2001 : 478-479.



---

## Modes de totalisation des données ethnographiques

Il revient à Dodier et Baszanger de problématiser la validité de l'approche ethnographique en sciences sociales en identifiant un questionnement de fond qui se pose à elle tant au niveau épistémologique qu'au niveau normatif de l'enquête. Ensuite, Weber a repris le même thème dans son texte. Il s'agit de se demander à quel statut contextuel il faut renvoyer les données ethnographiques, qui ne se réduit ni à celui de la situation *hic et nunc*, ni à une humanité universelle<sup>300</sup>. C'est pour répondre à cette question à laquelle « *se confronte toute réflexion sur la portée des approches ethnographiques* », que les auteurs ont examiné les processus de totalisation des données ethnographiques<sup>301</sup>.

Selon les auteurs, ce problème de l'analyse des données ethnographiques relève des trois soucis caractérisant l'enquête ethnographique elle-même : souci d'empirie (recours nécessaire à l'enquête empirique) ; souci d'ouverture à l'imprévisibilité de données empiriques ; souci d'ancrage de l'enquête dans un terrain<sup>302</sup>.

Le premier souci d'empirie, en rejoignant la maxime durkheimienne de « *traiter les faits sociaux comme des choses* », situe la sociologie comme science positive « *en amont d'une réflexion philosophique, ou d'une introspection*<sup>303</sup> ». Ce qui renvoie au souci des sciences sociales de l'exploration des « *ressources par lesquelles les personnes appréhendent le monde et y font référence*<sup>304</sup> ».

Le deuxième souci d'ouverture à l'imprévu ou à ce qui n'est pas codifiable au moment de l'enquête, renvoie, pour la « *découverte des repères et des outils* » des personnes dans les activités qu'elles mènent en interaction avec d'autres et leur environnement, aux enquêtes de type *in situ* opposées à celles « *codifiées a priori*<sup>305</sup> ». Celles-ci, basées sur des plans et des règles strictement définies *a priori*, accèdent difficilement aux données imprévisibles de terrain. Les enquêtes *in situ* se basent sur le principe de « *non-alignement des personnes par le dispositif d'enquête* ». Ce qui implique une tension entre l'exigence de l'ouverture et un minimum de méthode dans la conduite de l'enquête donnant à celle-ci une reproductivité. Selon les auteurs, c'est la confrontation de l'enquêteur même à cette tension qui détermine le caractère ethnographique de l'enquête : « *plus un enquêteur accepte de sacrifier l'exigence de standardisation du recueil des données, à l'ouverture aux aléas des observations, plus il agit en ethnographe*<sup>306</sup> ».

Le troisième souci d'ancrage de l'enquête dans un terrain signifie qu' « *une enquête est ethnographique lorsque le chercheur est soucieux de faire le lien entre les faits qu'il observe et des particularités du contexte dans lequel ceux-ci se déroulent, liées à des contingences historiques ou culturelles*<sup>307</sup>. » Par ce

---

<sup>300</sup> Dodier, Baszanger, 1997 : 42.

<sup>301</sup> *Ibid.*

<sup>302</sup> Selon la formulation donnée par les auteurs, il s'agit des : « *recours à l'enquête empirique ; ouverture à ce qui n'est pas codifiable au moment de l'enquête ; accent mis sur l'observation directe, in situ, des activités ancrées dans un terrain.* » (*Ibid.* : 39).

<sup>303</sup> *Ibid.*

<sup>304</sup> *Ibid.*

<sup>305</sup> *Ibid.*

<sup>306</sup> *Ibid.* 40-41.

<sup>307</sup> *Ibid.* : 41.

---

souci, l'approche ethnographique se distingue des enquêtes « universalisantes ou formelles » tendant à dissocier les données recueillies « *de tout effet de contexte, pour accéder d'emblée à un niveau universel humain* » comme la philosophie du langage d'Austin, la phénoménologie, ou l'analyse de conversations en ethnométhodologie. Mais l'enquête ethnographique « *n'est pas seulement empirique, elle n'est pas seulement ouverte, elle est, comme l'histoire, ancrée dans un terrain délimité dans le temps et distribué dans l'espace*<sup>308</sup> ». Ce qui n'exclut pas d'accéder, dans un deuxième temps, à des universalités à partir d'une comparaison systématique, comme la position structuraliste de Cl. Lévi-Strauss.

Cette référence à un terrain renvoie à la question de contextualisation de la situation de l'enquête, car celle-ci ne se réduit ni à la situation « *hic et nunc* », ni à une généralité humaine décontextualisée<sup>309</sup>. D'où les auteurs ouvrent un « examen des processus de totalisation », à savoir les « *opérations par lesquelles l'ethnologue découvre que ce qui se présente à lui, d'une certaine manière, comme une série chronologique et sensiblement désordonnée, en raison même de l'assouplissement des contraintes de codage, d'observations de terrain, est potentiellement référentiable à un ensemble unique sur lequel va se clore, même temporairement, son travail*<sup>310</sup>. » Cet ensemble fournit la clef pour identifier « *à quel contexte particulier renvoyait le terrain*<sup>311</sup> ».

Dodier et Baszanger relèvent deux modes de totalisation des données ethnographiques, auxquels ils proposent leur alternative. Il s'agit donc de l'ethnographie dite intégrative, et de l'ethnographie dite narrative. Weber rejoint le diagnostic donné par Dodier et Baszanger et la position de ceux-ci selon laquelle « *l'ethnographie doit aller au-delà ces deux approches pour être reconstruite comme science sociale*<sup>312</sup> ».

## **Ethnographie intégrative**

L'ethnographie intégrative, replaçant ses observations de terrain dans une totalité culturelle, veut désigner non seulement la partie la plus classique de l'anthropologie sociale et culturelle (B. Malinowski, E.E. Evans-Pritchard, M. Mead) et de l'ethnologie française (M. Mauss, M. Griaule, M. Maget), mais également la « *partie la plus culturelle de la tradition interactionniste* » de l'École de Chicago en sociologie américaine (H. Becker, Ev. Hughes<sup>313</sup>). Ce type d'approche, selon les auteurs, « *a longtemps considéré que l'on pouvait intégrer la collection des observations ethnographiques conduites sur un terrain en les référant à une entité collective unique : un tout qui englobe les données, et à l'intérieur duquel elles s'éclairent réciproquement ; un tout auquel, en même temps, appartiennent les personnes rencontrées lors de l'enquête*<sup>314</sup>. » S'il s'est développé notamment dans l'anthropologie sociale et culturelle et l'ethnologie

---

<sup>308</sup> *Ibid.*

<sup>309</sup> *Ibid.* : 42.

<sup>310</sup> *Ibid.*

<sup>311</sup> *Ibid.*

<sup>312</sup> Weber, 2001 : 478. Nous traduisons en français ce texte de F. Weber publié en anglais.

<sup>313</sup> Dodier, Baszanger, 1997 : 37.

<sup>314</sup> *Ibid.* : 42.

---

française portant principalement sur les sociétés non occidentales, il concerne également le courant interactionniste de la sociologie américaine portant sur des microcultures ou des sous-cultures ou « *toutes les références qui peuvent être faites (...) à l'existence de communautés de personnes partageant les mêmes règles et les mêmes appréhensions du monde*<sup>315</sup> ».

Les auteurs repèrent quatre voies dans ce type d'approche dont chacune basée sur l'empathie, l'expérience intégrative de l'ethnologue, l'observation participante du sociologue, la démarche herméneutique<sup>316</sup>.

- Dans le premier, « *l'enquêteur tente, par une immersion dans le terrain, d'accéder au point de vue des autres, considérés comme des "indigènes", c'est-à-dire des personnes partageant une même perspective culturelle différente de la perspective d'origine de l'enquêteur.* » Mais ce fondement empathique résiste mal aux critiques selon lesquelles « *tout acte interprétatif est influencé* » par des biais culturels, et pour cela le point de vue d'autrui ne peut pas être totalement transparent et traductible dans des mots<sup>317</sup>.

- La deuxième voie de l'expérience intégrative de l'ethnologue est représentée par la démarche structuraliste de Lévi-Strauss qui consiste, dans un premier temps, à collecter des données, et dans un deuxième temps, à accéder à un tout par une « *révolution intérieure* » causée par « *l'apprentissage ethnographique* » où « *les données prennent du sens au cours de l'expérience de recherche du chercheur*<sup>318</sup> ».

- La troisième voie de l'observation participante du sociologue, en prenant une « *bonne distance* » entre le groupe étudié et le chercheur, à la place de l'empathie, intègre dans l'observation « *les interrelations et, en final, le chercheur lui-même et le travail sur son expérience* ». Cette variante met l'accent sur le processus de socialisation de l'enquêteur au moment de l'enquête de terrain, plutôt que l'accès direct à la transparence du point de vue de l'autre (A. Piette, R. Fox)<sup>319</sup>.

- Enfin, la quatrième voie de la démarche herméneutique, incarnée par C. Geertz, en écartant la posture de l'empathie, « *réintègre la notion de culture* » dans un processus herméneutique où les activités sont données à voir comme des « *textes* ». Par l'intermédiaire de la notion de culture servant aux enquêtés à interpréter leurs pratiques collectives, l'ethnologue procède à une « *description de leurs productions orales et textuelles, qui permet de rapporter une suite de scènes particulières à une totalité collective*<sup>320</sup> ».

Mais malgré ces différentes voies dégagées, l'approche intégrative engage en commun des méthodes ethnographiques « *pour passer d'un ensemble hétéroclite d'observations ethnographiques à la mise en évidence d'une culture intégrée et distinguée d'autres cultures* », à l'instar des leçons données par les grands ethnologues français (Mauss, Griaule, Maget<sup>321</sup>). Ayant exercé une grande influence par son souci à la fois du concret et d'une généralisation, selon les auteurs, l'approche intégrative n'échappe pas à deux

---

<sup>315</sup> *Ibid.*

<sup>316</sup> *Ibid.* : 43-45.

<sup>317</sup> *Ibid.*

<sup>318</sup> *Ibid.*

<sup>319</sup> *Ibid.* : 44.

<sup>320</sup> *Ibid.* : 45.

<sup>321</sup> *Ibid.* : 45-46.

---

critiques possibles du côté de la sociologie<sup>322</sup> :

- Le schéma adopté par cette approche n'est valide « *que s'il y a une solidarité de type "mécanique"* » au sens durkheimien.
- Une pluralité de références cognitives et normatives est possible chez les mêmes personnes, au sens d'ambivalences de rôle (Merton), ou au sens de mode composite de mobilisation d'entités entre les individus en situation (Boltanski, Thévenot).

En outre, la méthode pratique dans cette approche intégrative reste un mystère non maîtrisé par les ethnologues faute de moyens suffisants de justification scientifique<sup>323</sup>.

## **Ethnographie narrative**

Les voies de l'ethnographie narrative ont été développées depuis le début des années 1980 à partir d'une remise en question du travail de l'écriture ethnographique dont les procédés se sont avérés incertains à partir d'un examen du journal de terrain de Malinowski (G. Marcus, D. Cushman)<sup>324</sup>. À partir de cette critique de l'influence du travail de l'écriture pour la mise en scène de l'entité culturelle d'autrui, plusieurs voies ont été explorées sur la base du récit de l'enquêteur à la première personne.

L'une des voies les plus marquantes de l'approche narrative considère le travail d'écriture comme un travail littéraire mettant en avant le caractère profondément personnel de son récit qui tendait à s'effacer dans l'approche intégrative (J. Clifford, Cl. Geerts)<sup>325</sup>.

En passant d'une forme « hyper réflexive » interrogeant les opérations déployées par l'ethnographe pour donner aux activités une « intelligibilité » (Moerman), à une perspective « dialogique » mettant en avant le dialogue instauré entre l'enquêteur et les enquêtés appartenant à des cultures différentes (K. Dwyer), la forme de l'ethnographie narrative intègre une influence de la psychanalyse en racontant l'expérience de l'enquête de terrain « *comme un processus profondément articulé à l'histoire individuelle de l'ethnographe* » (J. Favret-Saada, J. Contreras). Le texte présente soit un « journal d'enquête » (événements marquant le moment de l'enquête), soit une représentation de la logique des relations (dispositifs d'énonciation liés à la sorcellerie). Le texte tente de montrer « *à quel titre ce parcours (de l'ethnographe) est exemplaire, et en quoi il renseigne sur les formes de rapport au monde des personnes rencontrées* »<sup>326</sup>.

Enfin, selon nous, l'approche narrative refusant le renvoi des données empiriques de terrain à une généralité détachée de la personne de l'enquêteur pourrait se présenter comme une « approche limite » en

---

<sup>322</sup> *Ibid.* : 46.

<sup>323</sup> *Ibid.*

<sup>324</sup> Ce qui a révélé un caractère très personnel et rituel du processus de totalisation ayant été conçu ensuite « *comme un moment nécessaire d'immersion dans une culture dont l'anthropologue pouvait se faire, ensuite, le représentant légitime.* » (*Ibid.* : 47)

<sup>325</sup> *Ibid.*

<sup>326</sup> *Ibid.* : 48.

---

sciences sociales. D'ailleurs, P. Bourdieu affirme, selon sa théorie de l'« objectivation participante », sa distance critique vis-à-vis de l'approche narrative dont il écarte « *une observation naïve de l'observateur qui, comme chez Marcus et Fisher ou Rosaldo, ou même chez Geertz, tend à substituer les délices faciles de l'exploration de soi à la confrontation avec les réalités rigoureuses du terrain* » et qui, selon l'auteur, porte une « *dénonciation faussement radicale de l'écriture ethnographique*<sup>327</sup> ».

## **Ethnographie multi-intégrative**

L'ethnographie multi-intégrative proposée par Weber, dans un but de renouvellement de l'approche intégrative attachée à l'analyse de collectifs d'appartenance des individus sur la base de rapports d'enquête de terrain et de l'analyse d'interaction de face-à-face a pour objet d'analyser : complexité et enclenchement de diverses appartenances collectives des personnes rencontrées lors de l'enquête ; sens « endogènes » d'interactions liées aux scènes sociales (social settings) dans lesquelles ces sens sont encastrés (embedded) ; construction de personnes par des interactions et des choses appropriées<sup>328</sup>.

Cette approche consiste à « *décrire cette séquence de totalisations partielles qui visent à décrire les collectifs auxquels appartiennent, agents, scènes sociales et histoires personnelles*<sup>329</sup> ».

L'approche multi-intégrative a pour caractéristique de souligner la pluralité des modes d'appartenance et de socialisation des personnes concrètes, plutôt que de les renvoyer à une entité collective unifiée comme la société ou la culture<sup>330</sup>. Mais cette approche semble porter l'héritage de l'approche intégrative dans la mesure où elle accorde un primat du collectif sur l'individu. Ceci, paradoxalement, non pas par l'accent mis sur l'effet de structure sociale dépassant le milieu d'interaction, mais par l'accent mis sur la notion de « personne » définie de manière dualiste à l'opposé de la figure de l'individu rationel, autonome, anonyme, isolé et détaché inventée à la fois par la démocratie représentative dont l'isoloir est une incarnation, et l'économie de marché détachant les choses des personnes de leur « territoire personnel » approprié pour qu'elles soient attachées à la sphère marchande comme « objets » interchangeable<sup>331</sup>.

Ainsi, dans cette conception, les pratiques et les jugements des personnes se trouvent sans cesse déterminés dans leurs scènes sociales réelement fréquentées comme « milieu » constituant un espace de connaissance mutuelle (*mutual acquaintance*) où se construit, de manière fluide et mouvante, la réputation des gens et des choses notamment par la circulation de rumeurs (*gossip, hearsay*)<sup>332</sup>.

---

<sup>327</sup> Bourdieu, 2003 : 43-44. « *la réflexivité telle que je la conçois n'a pas grand-chose de commun avec la « réflexivité textuelle » et avec toutes les considérations faussement sophistiquées sur le « processus herméneutique de l'interprétation culturelle » et la construction de la réalité à travers l'enregistrement ethnographique.* »

<sup>328</sup> *Ibid.* : 479.

<sup>329</sup> *Ibid.*

<sup>330</sup> F. Weber se réfère à la notion de « personne plurielle » de B. Lahire pour affirmer ce point : « *Les itinéraires individuelles peuvent être analysées comme séquences d'appartenances et de réputations, et comme ruptures ou mouvements d'un groupe à l'autre compris comme changements décisifs en termes de personnalité* » (*Ibid.*: 489).

<sup>331</sup> *Ibid.* : 491-492.

<sup>332</sup> *Ibid.* : 486.

---

Au fond, Weber oppose cette conception de la personne spécifique à la notion de « personne générique » utilisée dans l'approche combinatoire de Dodier et Baszanger en la confondant faussement avec la figure de l'individu moderne et rousseauiste. En effet, nous y reviendrons, chez Dodier et Baszanger, il n'est pas question de l'individu comme sujet du choix rationnel, mais comme sujet doté d'une capacité potentielle d'engagement dans divers régimes d'action<sup>333</sup>.

Une différence à relever entre ces deux conceptions de la personne concernerait leur mode d'analyse, plutôt que leurs définitions : chez Weber, c'est un concept substantialisant le sujet par un « réalisme du concept<sup>334</sup> » confondant le concept et la réalité par un déterminisme<sup>335</sup>, mais chez Dodier et Baszanger, il s'agit plutôt d'un concept servant de cadre de compréhension de la réalité sociale vue comme objet incertain de nature.

Ce déterminisme se confirme chez Weber dans une dimension « réelle » qui, à la fois en dépassant la dimension de face-à-face et en se distinguant du fonctionnement abstrait de « champs » (Bourdieu), constitue la « réalité des chaînes de connaissance mutuelle »<sup>336</sup> où se cristallise et se partage chez les personnes un type de jugement sur les gens et les choses en déterminant leurs pratiques et actes : « *L'ethnographie met l'accent non sur le fonctionnement structural de champs, mais la réalité des chaînes de connaissance mutuelle et d'interdépendance qui les constituent. Cela reconstruit les interactions effectives et actualisées en incluant les interactions à distance (à travers divers moyens de communication), à travers lesquelles sont véhiculés l'information et les jugements qui déterminent les pratiques et actes*<sup>337</sup> »

En outre, nous pouvons encore relever une différence majeure entre les approches intégrative et combinatoire autour de la notion de personne plurielle. Pour F. Weber, la réputation exerce une influence décisive de manière quasi exclusive pour les sens donnés aux relations et interactions entre les personnes et les attributs de celles-ci<sup>338</sup>. Véhiculée entre les personnes à travers des chaînes de connaissance mutuelle de manière directe ou non, elle traverse différentes scènes sociales auxquelles les personnes appartiennent et/ou qu'elles fréquentent à divers degrés. Les scènes sociales, à la fois groupes et milieux de fréquentation, y exercent une influence secondaire par rapport à la réputation qui la traverse sans cesse à travers des chaînes de connaissance mutuelle<sup>339</sup>.

---

<sup>333</sup> Selon Weber, « *l'ethnographie combinatoire prend en compte des "mondes possibles" et des choix individuels* ». Mais le terme de « choix individuel » n'est jamais dans le texte de Dodier et Baszanger où l'objet d'analyse est la capacité d'engagement des personnes en situation avec des contraintes de diverses natures, telles que celles institutionnelles, relationnelles, matérielles ou cognitives. De manière plus nette, Thévenot tente de substituer les termes de « capacité prudente à agir » (ou « raison d'agir ») des personnes et de « forme de coordination possible » visant à l'équilibre collectif, à celui de rationalité intéressée et calculatrice dans l'analyse des activités de l'entreprise (Thévenot, 1989).

<sup>334</sup> Corcuff, 1999 : 172. Corcuff parle là d'un trait déterministe subsistant dans l'« Homme pluriel » de B. Lahire.

<sup>335</sup> En même temps, cet aspect de l'ethnographie semble classique, si on se réfère à une typologie donnée par H. Mendras entre la position « réaliste » des ethnologues consistant à chercher les structures sociales « dans » la réalité sociale, et la position « nominaliste » consistant à établir un système de relation entre des éléments tirés d'une réalité observée, afin de le mettre en rapport par la suite avec d'autres systèmes établis à partir d'autres réalités (Mendras, 2002 : 122).

<sup>336</sup> Chez l'auteur, la sphère de connaissance mutuelle ne renvoie pas à une entité communautaire, mais à un réseau de groupes d'appartenance fonctionnant comme milieux de fréquentation et d'appropriation (ou de désappropriation).

<sup>337</sup> *Ibid.* : 485-486.

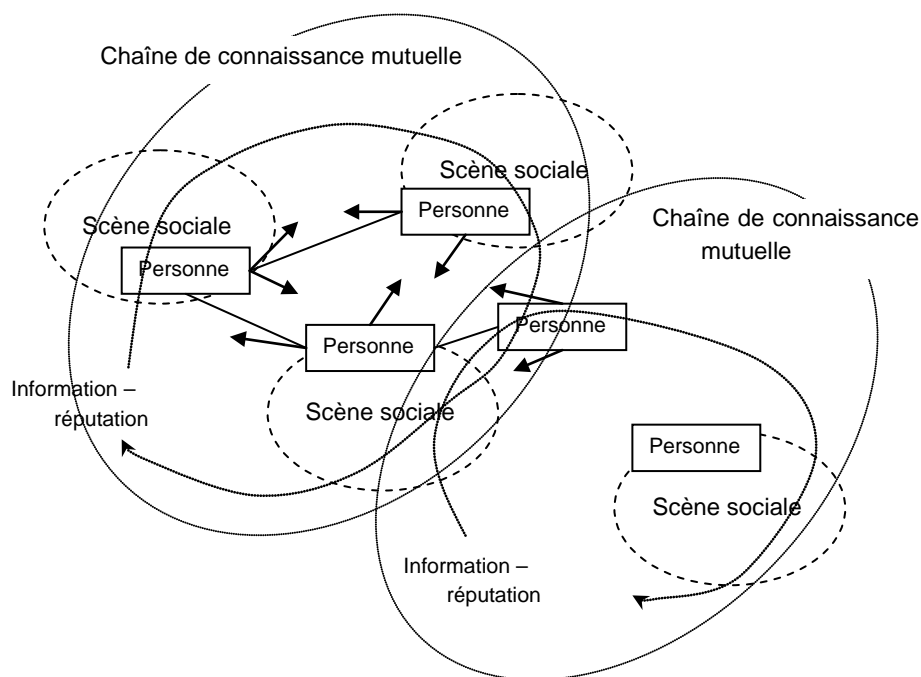
<sup>338</sup> *Ibid.* : 481. « *L'enquête de terrain ethnographique présuppose, comme une condition non philosophique mais tactique, que les personnes étudiées sont dans des relations avec l'un et l'autre, et qu'elles se connaissent au moins par réputation* » ; « *C'est ces relations préexistantes à l'enquête de terrain, qui permettent aux sujets de parler sur l'un et l'autre ou sur la même chose, la même place, le même peuple, le même événement* ».

<sup>339</sup> *Ibid.* : 486. « *La scène sociale n'est pas seulement un réseau entre individus (A connaît B qui connaît C, mais A ne*

Pour cela, l'approche multi-intégrative suppose même que c'est la réputation, plutôt que l'empathie proprement dite, qui détermine le rapport entre l'enquêteur et ses enquêtés selon les observations et les jugements que ceux-ci donnent à celui-là dans et par leurs chaînes de relations de connaissance mutuelle<sup>340</sup>.

La réputation détermine la valeur de chaque personne et le changement de personnalité dans la trajectoire où un individu passe d'un groupe d'appartenance à un autre, en étant « derrière » les interactions et les rencontres<sup>341</sup>. Ainsi, l'approche multi-intégrative arrive à placer l'interaction non seulement comme unité d'observation, mais *a priori* comme un « événement » dont le sens est donné par la réputation et traverse une ou plusieurs scènes sociales, à la différence de l'approche combinatoire qui, selon Weber, prend l'acteur, étant une personne générique comme unité centrale d'observation<sup>342</sup>.

**Schéma 2 : Modèle-image de l'ethnographie multi-intégrative\***



\* Cette image est élaborée par le rédacteur.

Enfin, dans l'approche multi-intégrative, nous parlons de la pluralité de la personne comme étant déterminée par l'ordre réputationnel traversant les scènes sociales où la personne passe et auxquelles elle appartient (ou non) à un moment donné. Nous pouvons ici souligner que dans cette « pluralité déterminée » par l'opinion des autres, même si l'individu peut changer de personnalité en passant d'un groupe à l'autre, le mode de relation de la personne aux autres ou aux choses est supposé rester identique et déterminé par le

*connaît pas C), mais un "milieu" au sens où la connaissance mutuelle "ferme" ou "relie" des relations ensemble, même s'il s'agit seulement d'une "faible" familiarité, par des rumeurs, plus que par des rencontres fréquentes : la scène est l'intersection de plusieurs régularités majeures de connaissance mutuelle. »*

<sup>340</sup> *Ibid.* : 481.

<sup>341</sup> « La réputation de chacun est là en jeu, la valeur de chacun (tant comme estime de soi que réputation) est mesurée là selon une échelle commune de succès et échec personnel. » (*Ibid.* : 487).

<sup>342</sup> *Ibid.* : 487.

---

jeu de réputation préexistant derrière les interactions. Ce qui détermine en retour le mode de relation très exclusif (hostile ou homologue) basé sur des calculs cachés, vis-à-vis des « autres » personnes ou groupes.

Par ailleurs, ce mode de relation sociale marquée par le couple d'extériorité mutuelle des personnes et de distinction mutuellement accordée à celle-ci, renvoie directement à la notion de l'« espace social » chez Bourdieu, qui semble équivalent de celle de « scène sociale » chez F. Weber. Selon Bourdieu, « *Comme l'espace physique est l'extériorité mutuelle des parties, l'espace social est défini par l'exclusion mutuelle (ou la distinction) des positions qui le constituent, c'est-à-dire comme structure de juxtaposition de positions sociales*<sup>343</sup>. » ; « *Cette idée de différence, d'écart, est au fondement de la notion même d'espace, ensemble de positions distinctes et coexistantes, extérieures les unes aux autres, définies les unes par rapport aux autres, par leur extériorité mutuelle et par des relations de proximité, de voisinage ou d'éloignement et aussi par des relations d'ordre, comme au-dessus, au-dessous et entre*<sup>344</sup> ». Dans le même courant, l'étude menée par Chamboredon et Lemaire sur le mode de peuplement du grand ensemble, constitue un cas d'espèce de cette approche : elle a surtout montré le phénomène d'amplification de l'inégalité socio-économique et culturelle déjà existante entre les habitants par des interactions faisant problème en termes de comportement, comme par exemple le bruit dans le voisinage devenant insupportable non au niveau de la technique d'insonorisation, mais au niveau culturel du « goût » en raison de différences de modes d'appropriation des gens et des choses, donc de styles de vie<sup>345</sup>.

Cette suprématie donnée à la réputation par rapport à la personne, semble marquer la limite de la portée de l'approche multi-intégrative, et la différencie décisivement de l'approche combinatoire qui met au centre de l'objet d'analyse non la « personne générique » comme le prétendait F. Weber, mais plutôt la « situation d'altérité » comme espace commun de coexistence où sont recherchés, de manière ouverte, différents modes d'engagement des personnes et des choses ainsi que leurs combinaisons possibles, par l'enquête ethnographique. Dans cette conception, l'ordre réputationnel n'est qu'un des modes possibles d'engagement et de justification dans l'action dont la disponibilité peut différer selon les personnes et les choses engagées. D'où une ouverture plus grande dans l'approche combinatoire, en termes de « pluralité » de modes de subjectivation des personnes, vers différentes formes de relation sociale, sans exclusion des formes qui peuvent paraître « anonymes » ou « formelles » comme civique, marchande ou industrielle<sup>346</sup>, ou qui peuvent porter des généralités plus faibles avec des mots ordinaires tels que le respect mutuel, la présence, la coopération, la gratitude, le plaisir, l'amitié, la famille, la maîtrise de son projet, l'ikigai, la famille ou la santé<sup>347</sup>.

## Ethnographie combinatoire

---

<sup>343</sup> Bourdieu, 1993 : 251.

<sup>344</sup> Bourdieu, 1994 : 20.

<sup>345</sup> Chamboredon, Lemaire, 1970.

<sup>346</sup> Ces registres peuvent renvoyer à des principes supérieurs de justice de « cités » (Boltanski, Thévenot, 1991). Nous y reviendrons.

<sup>347</sup> Dodier, 1993 : 72.



---

Une nouvelle approche ethnographique par son mode de totalisation des données empiriques est en rupture avec à la fois l'approche intégrative renvoyant les données à une entité collective donnée comme une référence unique et évidente, l'ethnographie narrative réduisant radicalement les données à un récit singulier de l'enquêteur, et l'ethnographie multi-intégrative supposant des milieux (scènes sociales) socialisant les personnes. L'approche combinatoire, selon nous, nous permettra d'aller au-delà d'une simple méthode ethnographique par l'ouverture d'une nouvelle voie d'exploration de la dynamique de l'action articulée à des dispositifs de cadrage normatif et cognitif historiquement constitués.

Dans cette approche, les espaces de l'action seront abordés non comme des espaces fonctionnels (ou dysfonctionnels) par rapport à des finalités institutionnelles, ni comme des espaces formels séparant les personnes « réelles » de leurs groupes d'appartenance selon une vision dualiste entre le formel et le réel, mais comme espaces offrant et fixant des ressources à la fois contraignantes et convenables pour divers modes possibles d'engagement des personnes dans l'action. Par cette approche, nous pourrions envisager une méthode ethnographique en complémentarité avec l'approche généalogique sur la constitution historique de discours et de dispositifs fixant des normes des conduites humaines dans le temps et l'espace. Nous y reviendrons.

Nous présenterons ici la panoplie de concepts et de modes de raisonnement caractérisant l'approche de l'ethnographie combinatoire.

### *Espace-milieu-territoire : terrain ouvert*

Dodier et Baszanger distinguent d'abord l'ethnographie combinatoire des approches intégrative et narrative au sens où elle ne renvoie pas à une entité collective unique et d'appartenance pour analyser « *les ressources mobilisées par les personnes dans leur conduite* », mais ne renonce pas pour autant à la recherche d'une généralisation<sup>348</sup>.

Ils situent une série de travaux menés depuis les années 1920 dans la tradition interactionniste de l'École de Chicago comme une première forme de l'approche combinatoire. Retenons les deux points suivants : premièrement, la notion de « *communauté écologique (biotic community)* » et celle de « territoire » utilisées dans le cadre de la recherche de l'« *écologie humaine* » (F.M. Trasher, N. Anderson, L. Wirth) donne un caractère ouvert à l'unité de terrain, en visant à étudier « *les interactions des groupes humains et du milieu naturel et les interactions des groupes humains dans un milieu géographique déterminé*<sup>349</sup> ». Cette visée peut être distinguée de l'approche intégrative dans la mesure où ces travaux « *n'intégraient pas nécessairement les données collectées autour d'une entité collective pensée en termes de culture commune mais en termes de territoire, d'espace géographique*<sup>350</sup>. » Le matériel ethnographique dans ces travaux était avant tout destiné à faire « *l'inventaire d'un espace en étudiant les communautés et*

---

<sup>348</sup> Dodier, Baszanger, 1997 : 49.

<sup>349</sup> *Ibid.*

<sup>350</sup> *Ibid.*

---

*les activités diverses qui le composent, c'est-à-dire qui s'y rencontrent et qui s'y affrontent*<sup>351</sup>. » Ainsi, l'important dans ces travaux était d'avoir « *des données riches (intensive data)* » et « *d'être attentif tant aux traits singuliers qu'à ceux qui étaient généralisables*<sup>352</sup>. »

Ce premier point nous paraît davantage important vu les caractéristiques que nous avons donné à nos terrains d'études dans le chapitre précédent : dispositifs d'action du social par l'usage de l'agriculture qui impliquait au niveau réel au-delà d'un traitement formel des individus : le « milieu » au sens de territoire de vie des individus mis en relation avec les dispositifs publics étudiés, mais également les dimensions corporelle et spatiale du site d'activités mises en place, pour une intervention dans les dispositions des personnes (esprit, corps, habitude, socialisation). D'où un processus de décomposition du dualisme entre le formel basé sur la notion d'individu anonyme et le réel basé sur la notion de personne particulière, un dualisme qui structurait tant l'économie et la société moderne et industrielle.

Au passage, nous pouvons rappeler que le thème du passage entre le rapport d'interconnaissance de type rural basé sur l'intimité et le contact de face-à-face (contact primaire) et le rapport d'anonymat de type urbain basé sur l'extériorité symbolique et la grande distance (contact secondaire) était central dans la deuxième génération des études de l'École de Chicago (E. Burgess, R.E. Park). Ceci, on le sait, dans un contexte de grande transformation de la société américaine du début du 20<sup>ème</sup> siècle par l'industrialisation et l'urbanisation marquée par un grand flux migratoire arrivant à la fois des zones rurales et de l'Europe de l'Est et du Sud vers les grandes villes naissantes dont Chicago était vu comme un « laboratoire social ». Comme Dodier et Baszanger l'indiquent également<sup>353</sup>, la position de l'observateur-participant dans les travaux de l'École de Chicago de l'époque se référait à la notion de l'« étranger » qui devait à G. Simmel, plutôt qu'à la figure empathique. Cette figure de l'individu était définie comme l'« *individu qui unifie dans ses relations sociales les contacts primaires et secondaires* ». Comme un médiateur entre la proximité et la distance, l'étranger sociologique était identifié partout dans les rapports entre l'institution et l'individu comme enseignant / étudiant, médecin / patient, avocat / client ou travailleur social / usager<sup>354</sup>.

Cette re-focalisation politique et sociologique sur la dynamique de l'intermédiation sociale et territoriale est la première connotation que nous voulons donner à notre concept d'« espace d'activités concret » avec un emprunt majeur au niveau méthodologique à l'approche de l'ethnographie combinatoire<sup>355</sup>.

Deuxièmement, nous soulignons que la forme d'analyse de l'approche combinatoire ainsi que ce que Dodier et Baszanger appellent une « pragmatique sociologique » emprunte sa base à la théorie de l'action proposée par B. Glaser et A. Strauss, sociologues inscrits dans une génération ultérieure de l'École de

---

<sup>351</sup> *Ibid.*

<sup>352</sup> *Ibid.* : 50.

<sup>353</sup> *Ibid.*

<sup>354</sup> Park, Burgess, 1921 : 285-286.

<sup>355</sup> En termes de centralité donnée à l'espace dans l'analyse sociologique de la situation, nous nous rapprochons aussi bien de l'approche dynamiste de Pl. Rambaud (Rambaud, 1973) pour qui l'espace villageois ne constituait pas seulement un donné statique pour l'analyse de la société rurale, mais un lieu dynamique de l'action entre les urbanisants et les urbanisés, que de l'approche de la transaction sociale (Rémy, Voyé, 1980) où l'espace ne constitue pas un élément passif comme reflet de l'espace social des positions mais acquiert un statut actif, concrétisant et régulateur du rapport social et des conflits à partir de sa matérialité et des « effets de milieu ».

---

Chicago. Sans entrer dans leur théorie majeure dite « Grounded theory », nous retenons ici que l'approche combinatoire doit à leur méthode dite « comparaison continue » portant sur des « *situations ou des types d'activités inventoriés par le sociologue et étudiés dans leurs articulations, que ce soit pour les rendre compatibles ou pour les opposer*<sup>356</sup>. » Dans ces situations, « *les personnes peuvent passer d'une ligne d'activité à une autre, l'horizon de l'enquête sociologique est la mise en évidence des combinaisons, harmonieuses ou tendues, entre ces engagements multiples*<sup>357</sup>. »

C'est dans cette perspective que Dodier et Baszanger situent le cadre d'une « *pragmatique sociologique* » dans lequel « *les personnes peuvent être engagées dans différents "régimes d'action", que les dispositifs, qui cadrent les situations, les orientent vers certaines formes d'engagement, mais que peuvent aussi apparaître des tensions ou des combinaisons entre ces régimes d'action*<sup>358</sup> »

Pour transposer ce cadre dans notre contexte d'études, il s'agirait de comparer dans deux situations assez éloignées, belge et japonaise, marquées par un contexte historique commun (nouveaux problèmes du social autour du chômage et du vieillissement), les modes d'engagement des personnes et leurs tensions et combinaisons dans l'action cadrée par des dispositifs publics organisant des formes d'activités combinant le social (insertion et Ikigai) et l'agriculture.

### *Modes d'engagement dans une situation d'altérité*

L'approche combinatoire introduit d'abord la notion de « compétence à agir » comme la capacité de passer d'un mode d'engagement à l'autre, supposée commune aux personnes. La compétence ici est entendue non comme la disposition actualisée de la personne, mais comme une forme d'« altérité pragmatique » ancrée dans la situation observée.

En fait, l'approche se focalise sur la situation où plusieurs modes d'engagement des personnes et des choses coexistent, en étant attachées à différentes formes d'activités dotées de références cognitives et normatives complexes. Dans une telle situation, « *la vaste palette des entités mobilisées dans les situations (objets, êtres naturels, mots, aménagement locaux entre les individus, conventions générales, etc.) (qui) constituent la plupart du temps des ensembles composites à l'origine, pour les personnes, d'engagements simultanés dont la cohérence n'est pas préétablie*<sup>359</sup> ». À partir de cette situation définie comme « *espace commun de coexistence*<sup>360</sup> », l'approche combinatoire vise dans l'analyse la « *mise en évidence des combinaisons, harmonieuses ou tendues, entre ces engagements multiples*<sup>361</sup> ».

Toutefois, même si la situation est marquée par la pluralité non unifiée de modes d'être des objets et des sujets, elle n'est pas pour autant supposée décontextualisée, mais au contraire comme ayant des ancrages historiques incarnés par des « dispositifs » fixant et orientant l'action collective, qui « *sont supposés avoir une origine historique et une distribution dans l'espace* », et qui « *ne sont pas affectés d'emblée à une*

---

<sup>356</sup> Dodier, Baszanger, 1997 : 50.

<sup>357</sup> *Ibid.*

<sup>358</sup> *Ibid.* : 51.

<sup>359</sup> Dodier, Baszanger, 1997 : 46.

<sup>360</sup> *Ibid.* : 59.

<sup>361</sup> *Ibid.* : 50.

---

*culture*<sup>362</sup>. ». Ainsi, l'espace de déroulement des activités peut être analysé dans une objectivité sans perdre sa dimension concrète inscrite dans le temps et l'espace physique, ni être renvoyé ni à une dimension « *hic et nunc* » décontextualisée, ni à une entité collective ahistorique<sup>363</sup>.

Même si l'approche présuppose qu'il y a un « *fond commun de compétences* » partagé par toutes les personnes en présence dans la situation observée<sup>364</sup>, qui sont considérées comme des personnes « *génériques* », cela n'assigne ni une conception aux personnes réelles, ni une capacité de choix rationnel et indépendant de l'acteur, mais permet une compréhension de « *possibles actualisables* » à partir d'une « *disponibilité relative* » des ressources distribuées par les dispositifs<sup>365</sup>.

En ne renvoyant ni à un désordre collectif lié à l'agrégation de rationalités individuelles, ni à des jeux d'intérêts et d'appropriation des ressources, la différence entre les rapports personnels aux ressources doit à des « *coûts* » d'accès à ces ressources lié à l'hétérogénéité de formes d'activités et de modes d'engagement en présence<sup>366</sup>. L'asymétrie de ces coûts d'accès aux ressources met chacune des personnes dans une situation de tension et d'épreuve. Cette situation ouvre de nouveaux processus de coordination possible ajustant les modes d'engagement des personnes et des choses, sans qu'elle renvoie à un processus de différenciation des compétences selon les dispositions des uns et des autres.

Pour cela, l'approche ne vise pas à théoriser le mode de différenciation des compétences actualisées en établissant des correspondances avec des phénomènes objectivables par des statistiques, mais à élucider la dynamique des tensions et des ajustements entre plusieurs modes d'engagement en présence, et de là des formes de coordination rendues possibles par cette dynamique, ayant divers degrés de généralité. Ce qui nous permettra d'ouvrir de nouveaux questionnements sur les dispositifs étudiés par une mise en question de la pertinence sociale de leurs orientations.

Par ce point de vue sur les rapports entre les personnes et entre les personnes et les choses, l'approche combinatoire dépasse l'approche (multi-)intégrative limitée à l'analyse des modes exclusifs d'appropriation des choses couplés à ceux d'appartenance sociale, qui tend à sous-estimer d'autres modes de rapport dont divers modes possibles d'altérité<sup>367</sup>.

### *Formes de coordination*

Enfin, par cette panoplie de concepts d'analyse ethnographique (ressources institutionnelles et matérielles ; formes d'activités mises en place ; modes d'engagement des personnes dans l'action, coûts

---

<sup>362</sup> *Ibid.* : 51.

<sup>363</sup> Sur ce point, le travail de Dodier et Camus sur le service des urgences médicales montre un exemple (Dodier, Camus, 1997).

<sup>364</sup> *Ibid.* : 57. « *L'ethnographie est ici au service d'une sociologie de la rencontre entre des personnes occupants des positions actantielles différentes face à un problème "anthropologique" (c'est-à-dire lié à une condition humaine générale), et en possession d'un même fonds de compétences qui offre des possibilités divers d'engagement dans la rencontre, tout en restant dans le cadre des contraintes fixées par le dispositif qui en trace le contexte situationnel initial.* »

<sup>365</sup> *Ibid.* : 54.

<sup>366</sup> *Ibid.*

<sup>367</sup> Cette centralité donnée à la notion d'altérité marque le plus, nous semble-t-il, l'originalité de l'approche combinatoire, par rapport aux analyses formulées en termes de jeux d'intérêts et stratégiques dans lesquelles le mode d'engagement est supposé être celui de « *joueur* » qu'il soit rationnel ou dispositionnel.

---

d'accès aux ressources ; positionnement des personnes dans l'action ; tensions et ajustements entre modes d'engagement) nous procèderons à nos études de cas dans un but d'élucider des formes de coordination spécifiquement élaborées dans les actions étudiées.

Ici, la notion de « forme de coordination » doit au courant de l'économie des conventions pour qui la convention permettant une coordination des activités implique à la fois les interactions sociales et une forme objectivée et de régularité des échanges dans sa genèse et sa conduite<sup>368</sup>. Chaque forme de coordination se réfère à différents principes d'évaluation et normes conventionnelles irréductibles à un seul principe unificateur, d'où un regard nécessaire sur la diversité des formes de coordination simultanément en vigueur dans l'action. Par exemple, nous avons vu dans le chapitre précédent que le déploiement contemporain de nouveaux dispositifs d'action du social marqué par le paradigme d'activation se présente comme un « *écheveau de liens de natures différentes*<sup>369</sup> », par un ébranlement des règles de la solidarité assurantielle couplée à l'organisation industrielle : autour de la vulgate néo-libérale de la flexibilité du travail et de l'individualisation du droit par contractualisation dans le monde de l'entreprise, divers dispositifs du social sortant de leur carcan assurantiel et assistantiel vers d'autres domaines d'action (éducation, formation, santé, aménagement, culture, alimentation) deviennent « étrangers » à eux-mêmes, en se situant de plus en plus dans une position d'« intermédiation » plutôt que d'intégration dans une entité collective comme le salariat permanent<sup>370</sup>. Ces dispositifs cherchent à combler les écarts apparus par la transformation économique et sociale entre le social et l'économique (« déficit d'intégration » selon R. Castel) dans diverses zones d'incertitudes en termes de valeurs et de normes en mobilisant diverses conventions jusqu'alors marginalisées par l'ordre marchand et industriel telles que : compassion, qualité de travail, qualité de vie, créativité, convivialité, transmission de la culture traditionnelle, attachement familial et territorial, valorisation des patrimoines locaux ou protection de l'environnement...

L'analyse des formes de coordination dans les actions du social, dont notamment celles outillant l'activité agricole qui sont en question ici, tente de mettre en évidence les modes de construction des sens des actions dans leurs espaces d'activités concrets où diverses formes de coordination collectives et divers modes d'engagement individuels entrent en tension ou en harmonie. La question de la fonction de l'activité agricole dans ces espaces peut être abordée dans cette dynamique.

Il s'agit donc, dans nos contextes d'études, de rechercher également les modes d'engagement des acteurs dont notamment les opérateurs et les usagers dans la mise en œuvre des projets qui, forgés dans le cours observé de l'action, peuvent donner lieu à des formes stabilisées, quoique provisoires car ancrées dans les situations, d'accords et de reconnaissances des exigences de chacun de ces acteurs. Ceci alors que ces formes de coordination sont réciproquement en mesure de renforcer durablement les engagements des personnes.

---

<sup>368</sup> Dupuy, 1989 : 374. « *une régularité qui a sa source dans les interactions sociales mais qui se présente aux acteurs sous une forme objectivée, réifiée, naturalisée, devant se reproduire à l'identique.* »

<sup>369</sup> Eymard-Duvernay, 1989 : 347.

<sup>370</sup> Vrancken, 2010a. Doit-on rappeler un parallélisme significatif avec la figure de « l'étranger » que les chercheurs de l'École de Chicago mobilisaient dans les années 1920 pour qualifier à la fois la position de l'observateur et celle des professionnels de divers secteurs d'activité dont le rôle d'intermédiation était mis en question ?

---

Dans notre analyse des formes de coordination, nous verrons des formes très légitimées dotées d'une généralité forte comme l'efficacité, la productivité, la solidarité civique, la réputation, l'harmonie voire la créativité, qui font autant de sens ordinaires de justice activables d'une manière légitime dans le régime d'action selon la justice<sup>371</sup>, mais également des formes moins formulées ou en germe avec une généralité faible, mais qui ne sont pas pour autant incompréhensibles pour tous. Ces formes peuvent s'exprimer de manière fragmentaire chez les personnes engagées dans l'action dans des mots ordinaires tels que le respect mutuel, la présence, la coopération, la gratitude, le plaisir, la camaraderie, la responsabilité familiale, la maîtrise de son projet, l'Ikigai, le revenu, la santé, le lien familial, le lien conjugal ou encore le voisinage. Tous ces termes orientant les jugements et les actes des personnes dans la vie quotidienne, constituent des zones médianes entre des ordres moraux et pratiques forts soutenant les échanges légitimes, et des ordres fluides contenus dans les interactions continues<sup>372</sup>. Dodier et Baszanger caractérisent ainsi ces zones d'engagement par des formes de coordination ayant une « *visée à généralité inférieure* », en les situant entre la « *coordination minimaliste* » faite d'un « *accomplissement continu d'une intercompréhension instantanée* » (Garfinkel), et la « *coordination maximaliste* » qui requiert des jugements visant une validité universelle selon un modèle de justice (« cité » chez Boltanski et Thévenot). Ces formes de coordination reposent sur des appuis qui « *ne peuvent pas prétendre satisfaire les exigences d'universalité caractéristiques des actions "selon la justice"*<sup>373</sup> ».

De ce constat, nous essaierons de caractériser divers appuis et signes d'engagement des personnes qu'ils renvoient à une généralité forte ou faible, ainsi que leurs modes de relation.

---

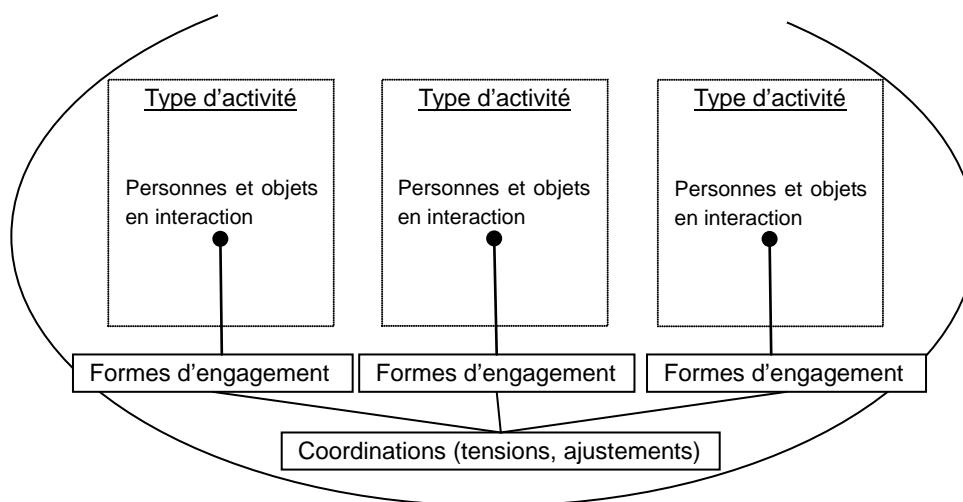
<sup>371</sup> Il s'agit du modèle du régime qui suppose l'existence des correspondances entre les cités comportant leurs principes supérieurs de justice et leurs axiomes de justification, et les mondes concrets composés de personnes, d'objets, de dispositifs d'épreuves organisés (Boltanski, Thévenot, 1991).

<sup>372</sup> Les mots constituant des formes de coordination ne se réduisent pas à des règles ou des contraintes qui limitent les comportements des individus, mais donnent à ceux-ci diverses sources d'engagement dans leur action avec des modes de comportement à la fois stables et souples.

<sup>373</sup> Dodier, 1993 : 72.

### Schéma 3 : Modèle-image de l'ethnographie combinatoire

#### Situation cadrée : espaces d'activités concrets



#### À la recherche de régimes d'action possibles

Nous voulons préciser ici le positionnement de notre posture méthodologique par rapport à la théorisation déjà établie dans le courant de la sociologie française dite pragmatique auquel la méthode de l'ethnographie combinatoire s'attache.

Notre méthode d'élucidation des formes d'engagement ne se conforme pas *a priori* au modèle du régime d'action selon la justice établi par Boltanski et Thévenot<sup>374</sup>. Ces auteurs ont notamment dégagé six ordres moraux légitimes en occident dits « cités » attribuant les états des personnes justifiés, petits ou grands, selon leurs différents ordres de grandeur, à savoir la cité domestique basée sur la tradition et la fidélité, la cité inspirée sur la créativité, la cité marchande sur la compétitivité, la cité industrielle sur l'efficacité, la cité de l'opinion sur la renommée et la cité civique sur la représentativité collective.

Mais nous nous gardons d'appliquer directement ce modèle d'analyse en raison d'un certain nombre de défauts qui nous paraissent important : si le fonctionnement de ce modèle nous paraît déductif, le chercheur n'essaie de voir que dans la réalité ce qu'il y a introduit par lui-même<sup>375</sup>. De plus, le modèle est non seulement non historicisable mais aussi contradictoire : il nous semble déjà impossible de savoir jusqu'à quelles périodes historiques et quelles aires géographiques ou culturelles la théorie des cités se veut valide, quand les auteurs limitent strictement leurs références en philosophie politique à des littératures européennes<sup>376</sup>. La raison de la correspondance ne semble pas assez explicite entre les registres des

<sup>374</sup> Boltanski, Thévenot, 1991. Dans une méthode proche de la nôtre, c'est-à-dire celle par observation et par entretiens à moyen terme, Cl. Lafaye a appliqué ce modèle d'analyse à situation de travail dans une administration municipale (Lafaye, 1990).

<sup>375</sup> Pour une série de critiques dressées sur le modèle de justification, voir Juhem, 1994.

<sup>376</sup> Il s'agit de J.-J. Rousseau pour la cité civique, A. Smith pour la cité marchande, Cl. H. de Saint-Simon pour la cité industrielle, J. B. Bossuet pour la cité domestique, Saint Augustin pour la cité inspirée, T. Hobbes pour la cité de l'opinion.

conduites ordinaires des gens et les principes énoncés par les philosophies politiques « choisies » selon les critères établis assez rigide­ment par les auteurs qui constituent les six axiomes des cités<sup>377</sup>.

Par ailleurs, un autre développement théorique opéré par Boltanski a relativisé le régime d'action selon la justice en le plaçant à côté des trois autres régimes, à savoir la violence, la justesse et l'amour (ou l'agapé). Ces quatre régimes sont rangés en quatre cases divisées selon deux grilles, à savoir les modes de disputes ou de paix, les relations sous équivalence ou hors équivalence<sup>378</sup>. Dans le régime de justice, les personnes en situation de disputes peuvent mettre en cause des principes d'équivalence inscrits dans les choses en agissant comme porte-parole des choses et en apportant des justifications à ces critiques. Dans le régime en violence, ce sont les rapports de force qui emportent les choses en écartant les personnes sans passer par un principe d'équivalence. Dans le régime de justesse, les personnes s'accordent à des principes d'équivalence dans les choses sans les mettre en cause. Dans le régime d'amour, les personnes sont liées ici et maintenant sans passer par un principe d'équivalence.

**Schéma 4 : Quatre régimes d'action**

	Relations sous équivalence	Relations hors équivalence
Situation de disputes	Justice	Violence
Situation de paix	Justesse	Amour

Dans notre analyse, tout en étant d'accord sur la pluralité des régimes d'action, nous mettrons entre parenthèses le présupposé de ces quatre modes de l'action. En effet, la séparation opérée par Boltanski entre l'accord et la violence nous paraît trop abstraite : le pouvoir de la violence et la dynamique de justification doivent, nous semble-t-il, nouer entre eux des rapports d'instrumentalisation réciproque extrêmement complexes<sup>379</sup>. Nous nous efforcerons d'analyser les modes possibles d'engagement et de coordination des personnes et des choses dans des situations cadrées et limitées par des dispositifs du « pouvoir ». Ceci conformément à la définition non substantialiste que Foucault donne à la notion de pouvoir comme influence ou effet incertain d' « *un ensemble de mécanismes et de procédures* »<sup>380</sup>. De ce fait, l'organisation du pouvoir nous semble indissociable avec l'activation de principes d'équivalence dans la réalité sociale. Prenons le cas du néolibéralisme analysé comme gouvernementalité chez Foucault : le

<sup>377</sup> C'est-à-dire : « le principe de commune humanité » qui lie les personnes susceptibles de s'accorder selon un principe de justice ; « le principe de dissemblance » qui différencie les personnes selon les états justifiés ; « la commune dignité » qui suppose la puissance identique d'accès à tous les états pour les personnes ; « l'ordre de grandeur » comme échelle de valeur des biens ou des bonheurs attachés à ces états ; « la formule d'investissement » comme coût ou sacrifice exigés pour accéder aux bienfaits d'un état supérieur ; « le bien commun » qui fait que les biens ou bonheurs attachés à différents états profitent toute la cité, et interdisant la jouissance égoïste. Celle-ci doit être sacrifiée comme formule d'investissement (Boltanski, Thévenot, 1991 : 96-103).

<sup>378</sup> Boltanski, 1990 : 110-116.

<sup>379</sup> Prenons le cas de l'histoire des États-providence : la garantie du droit social des travailleurs, certes soutenu par un compromis entre le registre civique (garantie du droit collectif) et le registre industriel (calcul rationnel des risques liés au système industriel), ne peut néanmoins être comprises sans prendre en compte le contexte des deux guerres mondiales qui ont engagé, au nom des nations, la vie et la mort des populations entières.

<sup>380</sup> « *Le pouvoir, ce n'est pas justement une substance, un fluide, quelque chose qui découlerait de ceci ou de cela, mais simplement dans la mesure où on admettrait que le pouvoir, c'est un ensemble de mécanismes et de procédures qui ont pour rôle ou fonction et thème, même s'ils n'y parviennent pas, d'assurer justement le pouvoir.* » (Foucault, 2004b : 4)



---

pouvoir s'organise en s'appuyant sur le savoir économique qui fait peser sa critique en permanence sur l'action gouvernementale en fonctionnant de manière « latérale » comme un « tribunal de marché »<sup>381</sup>. Cette analyse, selon nous, annonçait déjà l'importance de la prise en compte de l'engagement moral des personnes (ou sujets), sa pluralité et sa conflictualité dans l'analyse du pouvoir et de l'action. Notre objet d'analyse se définit comme situation de conflits moraux et déontologiques dans ou autour de l'instrumentation du dispositif d'action. Cette situation ne se réduit ni à des conflits d'intérêts et de stratégies, ni à des schémas conceptuels qui prédéfinissent les formes de relations entre les personnes et les choses. Nous partons ainsi d'une représentation de l'« espace commun de coexistence » qui suppose, selon Dodier et Baszanger, la possibilité de diverses formes de relations entre les formes d'engagement et de coordination dans la situation d'« altérité ». Cette posture méthodologique ne va pas pour autant écarter le modèle des cités dans l'analyse, mais fait appel à un usage prudent de ce modèle. Dans notre examen des actes, des paroles et des réflexions enregistrés chez les enquêtés, nous verrons si certains registres de justification énoncés par ces derniers dans une situation de tension peuvent tenir et monter en généralité dans leurs cohérences. C'est pourquoi nous utiliserons les termes liés aux registres de justification dégagés dans le modèle des cités (domestique, inspiré, industriel, marchand, de l'opinion, civique ou encore « par projets »<sup>382</sup>), afin d'examiner si d'autres régimes d'action peuvent être actifs ou non en rapport avec ces registres dans les situations étudiées.

### *Rapports aux dispositifs et normes*

L'ethnographie combinatoire connectée à l'analyse des formes de coordination des activités peut être complétée par une perspective historique sur la construction des dispositifs qui orientent et cadrent les actions, afin de ne pas laisser l'analyse dans une dimension spéculative, mais de lui donner une dimension objective. La définition des notions de « dispositif » et de « norme » y paraît importante pour une mise en rapport avec la notion de forme de coordination.

Les dispositifs dotés de normes juridiques ne seront pas traités ici comme des appareils formels et neutres fonctionnant dans un ensemble rationnel de fins et de moyens, mais dans les logiques et effets propres à leurs actions sur les comportements des acteurs, dont la cohérence n'est pas gagnée d'avance.

P. Lascoumes et P. Le Galès ont ainsi donné un statut autonome à la notion de dispositif comme instrument d'action publique dans le cadre d'analyse dit « instrumentation des politiques publiques ». Un dispositif intégré dans un instrument des politiques publiques est défini comme « *à la fois technique et social* » : « *un type particulier d'institution, un dispositif technique avec le but générique de porter un concept concret sur la relation entre les politiques et la société et soutenu par un concept de régulation* »<sup>383</sup>. Ainsi, un instrument de politique publique n'est pas un outil neutre et disponible de manière égale à tous, mais il comporte « *une interprétation du social et notions précises sur le mode de régulation envisagé* »<sup>384</sup>,

---

<sup>381</sup> Foucault, 2004c : 34-35 ; 252-253.

<sup>382</sup> Boltanski, Chiapello, 1999.

<sup>383</sup> Lascoumes, Le Galès, 2007 : 4. C'est nous qui traduisons les citations de l'anglais en français.

<sup>384</sup> *Ibid.*

---

ainsi qu'une orientation des relations gouvernants – gouvernés qui se réalise « à travers les intermédiaires dans la forme de dispositifs qui mélange des composants techniques (mesure, calcul, règle de la loi, procédure) et composants sociaux (représentation et symbole)<sup>385</sup>. »

Là, l'instrument se présente comme vecteur de dynamiques d'action collective en fournissant « un cadre stable, dans lequel l'anticipation réduit des incertitudes et structure l'action collective<sup>386</sup> ». Dans cette dynamique dite d'« institutionnalisation », les ressources offertes par les dispositifs se présentent à la fois comme opportunités et contraintes qui mettent à l'épreuve les capacités des acteurs choisissant également de leur part l'usage de ces dispositifs<sup>387</sup>.

Ce rapport d'usage entre les acteurs et les dispositifs peut également être greffé, dans une perspective socio-politique, aux rapports des personnes aux ressources dans l'action qui était envisagé dans l'approche combinatoire explorant la dynamique de l'action en aval ou en deça de la sphère directement politico-institutionnelle.

De cette optique, nous essaierons, dans nos études de cas, d'analyser les « logiques de légitimité et de cadrage » propres aux dispositifs mis en place par les acteurs politiques (communes de La Louvière et de Toyota) ainsi que leur mode d'articulation entre elles, pour montrer les orientations concrètement données par ces dispositifs aux actions.

Ces logiques et les composantes juridiques et pratiques des dispositifs ne sont pas traitées *a priori* comme un ensemble rationnel, mais comme des assemblages d'éléments hétéroclites mis en lien de manière aussi bien raisonnée que contingente pour donner une réponse publique à une situation faisant l'objet d'intervention.

#### *Notion de dispositif*

La lecture de M. Mormont sur la notion de « dispositif » employée chez M. Foucault, met l'accent sur cet aspect mouvant et peu rationalisé des dispositifs : « Il (Foucault) indiquait ainsi, je pense, que dans sa vision des dispositifs il n'y avait pas une règle générale permettant d'attribuer à tel type de facteur un rôle régulièrement prépondérant. Voilà me semble-t-il ce qui caractérise le mieux l'approche des dispositifs chez Foucault. Aucun déterminisme, aucune régularité, aucune raison à l'œuvre, aucune infrastructure explicative. Le dispositif est un faisceau qui apparaît presque contingent. » ; « Il affirme à un certain moment qu'un dispositif se construit toujours en réponse à une urgence. Ceci laisserait entendre - et je trouve cela très pertinent - que la plupart des dispositifs ne se construisent ni comme des plans rationnels, ni comme des résultats raisonnés de longues enquêtes et recherches, mais plutôt comme des solutions *ad hoc* qui sont bricolées dans l'urgence de situations reconnues comme telles<sup>388</sup>. »

Dans cette optique, les cadres cognitifs, normatifs et pratiques que comportent les dispositifs « offrent » des possibilités d'action aux acteurs en « ouvrant, étendant et incitant » plutôt qu'en « fermant, limitant et

---

<sup>385</sup> *Ibid.* : 6.

<sup>386</sup> *Ibid.*

<sup>387</sup> *Ibid.* : 9.

<sup>388</sup> Mormont, 2003.

---

*interdisant* », et s'organisent en « *faisant réseau* » avec d'autres savoirs et normes<sup>389</sup>. Dans cette perspective d'analyse du dispositif, nous ne connaissons pas d'avance ni les modes d'articulation de ces logiques, ni le degré de leur cohérence ou incohérence, ni les modes de combinaison avec d'autres éléments d'autres natures, ni les manières dont les acteurs en font usage, y compris les usagers, ni les effets que provoquent ces divers modes d'usage.

Cette approche sur les dispositifs comme instruments de pouvoir donne la deuxième connotation à notre concept d'espace d'activités concret, et nous conduit en même temps à interroger le mode d'articulation avec l'approche de l'ethnographie combinatoire centrée sur les modes d'engagement et les formes de coordination des personnes et des choses dans l'action. D'abord, cette combinaison théorique aura pour effet de nuancer le schème de confrontation radicale entre « pouvoirs » dotés de stratégies et de calculs.

Ainsi, dans l'orientation d'une « *pragmatique sociologique* » donnée par Dodier, le calcul n'est pas l'unique mesure des formes d'engagements des agents : « *Une pragmatique sociologique qui tente de rendre compte des différentes formes d'engagement des agents dans leur action, passe donc nécessairement par une critique des modèles qui ne retiennent que le calcul comme forme de relation instaurée par les personnes avec leur environnement humain et non humain*<sup>390</sup>. » L'intérêt spécifique, s'il existe chez l'agent, n'est pas supposé être facteur déterminant de son comportement, mais peut être abordé comme « *visée immédiate dans la situation*<sup>391</sup> », dans le but de « *mettre en évidence les opérations cognitives et morales de traitement de l'environnement (qualification, identification, jugement, traitement de l'incertitude, composition avec les contingences du moment) ainsi que les procédés de coordination avec autrui dans le déroulement de l'action*<sup>392</sup> ».

D'ailleurs, les deux régimes d'action dits de « *compassion* » et « *machiavélien* » proposés par Ph. Corcuff<sup>393</sup> appréhendent deux situations contrastées : celle où les personnes sont engagées dans une responsabilité infinie vis-à-vis de la détresse d'autrui et où la dimension de calcul entre les fins et les moyens disparaît ; celle où la démarche stratégique d'actes menés selon un calcul des fins et des moyens est associée à des contraintes de justification publique. Nous verrons dans les deux cas du Centre Nô-Life et de l'EFT FD, que les personnels dont notamment les coordinateurs généraux, combinent le régime tactique-stratégique et le registre de justification civique pour pouvoir gérer leurs entreprises publiques de manière autonome dans leurs espaces d'activités concrets. Dans le cas de l'EFT FD, cette combinaison de régimes d'action s'étend au régime de compassion au côté des travailleurs sociaux (coordinatrice sociale et coordinateur pédagogique) qui doivent traiter tous les jours et face-à-face les problèmes de la vie de chaque stagiaire.

---

<sup>389</sup> « *On pourrait donc dire qu'un dispositif se définit moins par ce qu'il pose comme étant que par ce qu'il offre comme possibilité d'action.* » (Ibid.) ; « *Dans une perspective d'analyse du pouvoir, les dispositifs sont plutôt au niveau des modalités instrumentales par conséquent, dans le moment où les objectifs de ceux qui cherchent à conduire les conduites se transforment en prescriptions (disons en énoncés normatifs ou incitatifs) qui vont s'articuler à des savoirs, et quantité d'autres éléments qui vont faire réseau. Mais il faut moins voir le dispositif comme un cadrage qui ferme, limite, interdit, que comme un lien qui ouvre, étend, incite.* » (Ibid.)

<sup>390</sup> Dodier, 1993 : 66.

<sup>391</sup> Ibid. : 67.

<sup>392</sup> Ibid.

<sup>393</sup> Corcuff, 1998 : 4-7.

---

Ces divers rapports aux dispositifs et aux normes, qui peuvent se déployer dans la situation de l'action peuvent être abordés en termes de problème « déontologique » portant sur les manières de mener les activités professionnelles entre les opérateurs et les usagers.

En fait, l'idée que les normes juridiques ne sont pas de simples impositions aux comportements des individus n'est pas nouvelle. Au contraire, elle semble même être au fondement du système juridique moderne : Foucault distingue le rapport que la loi entretient avec la norme et le rapport du dispositif à la norme. En suivant le formalisme de Hans Kelsen (1881-1973), s'il y a intrinsèquement dans la loi la « normativité », à savoir ce qui « est » ou « doit être » la norme, il y a, « à partir (de) et au-dessous, dans les marges et peut-être même à contresens » d'un système de la loi, ce qu'il appelle des « techniques de normalisation »<sup>394</sup>. Ce qui rejoint les remarques de Lascoumes, Le Galès et Mormont sur la notion de dispositif, selon lesquelles les dispositifs de pouvoir doivent être étudiés dans leurs propres effets et dynamiques plutôt qu'à partir de mécanismes globaux où ils sont censés fonctionner.

Selon R. Boudon et Fr. Bourricaud, si les normes juridiques sont constituées dans la société comme des « impératifs » (*ought* en anglais) au sens du formalisme juridique de Kelsen, qui obligent les gouvernés (sujets de l'obligation) et les gouvernants (titulaires de la souveraineté) à être conformes à la loi, elles instituent davantage des procédures plutôt que des sens ou des effets des normes<sup>395</sup>. Si bien que dans ces sens et effets des normes, nous retrouverons ceux que les appréciations et les conduites que les acteurs gouvernants et gouvernés donnent à ces procédures avec leurs stratégies et engagements pour en faire usage.

D'où nous pouvons mettre en question la dimension pratique de la mise en œuvre des normes juridiques en termes de relation « déontologique » entre les opérateurs et les usagers des services, sans laquelle les normes perdraient leur sens dans la réalité. Caractérisons cet « espace déontologique » avec Boudon et Bourricaud<sup>396</sup>. Il requiert d'abord des parties un accord minimum sur des finalités de l'action (ex. guérir, protéger, éduquer etc.), malgré leurs intérêts et buts qui peuvent être divergents. Mais l'effectivité de cette activité normative dépend de modes de coopération entre les parties pour la facilitation de la tâche, dans un rapport d'interdépendance dont les degrés varient selon les cas. Si cette relation implique elle-même un rapport avec sa société, elle ne se réduit ni à des valeurs abstraites, ni à des arrangements interpersonnels. Si les garanties sur la tâche peuvent être données par des éléments dépassant les relations interpersonnelles comme l'autorité professionnelle, un niveau élevé de technicité, il est également question du degré de la

---

<sup>394</sup> Foucault, 2004a : 58. « Je dirais même au contraire que, s'il est vrai que la loi se réfère à une norme, la loi a donc pour rôle et fonction - c'est l'opération même de la loi - de codifier une norme, d'opérer par rapport à la norme une codification, alors que le problème que j'essaie de repérer, c'est de montrer comment, à partir (de) et au-dessous, dans les marges et peut-être même à contresens d'un système de la loi se développent des techniques de normalisation ».

<sup>395</sup> Selon le formalisme juridique établi par Kelsen : « Elle (la norme juridique) ne procède ni de l'arbitraire ni de l'intérêt des particuliers mais elle ne procède pas davantage de la captation du sujet de droit par la "conscience collective" » ; « Le propre de l'universalité, c'est que la norme - ou comme disaient les auteurs du XVIIIème siècle, la Loi - exprime la volonté de ceux qu'elle oblige. » ; « Il n'y a que la démocratie, entendue comme le régime où les gouvernés, c'est-à-dire les sujets de l'obligation, sont en même temps les gouvernants, c'est-à-dire les titulaires de la souveraineté, qui satisfasse pleinement aux exigences de la norme juridique. » ; « Le consensus ne porte pas davantage sur le contenu du système normatif. Il ne peut porter que sur des procédures. » (Boudon, Bourricaud, 1980 : 419).

<sup>396</sup> *Ibid.* : 421-424.

---

prise au sérieux de la « tâche » à accomplir entre les partenaires, là où interfère la moralité sur la validité des procédures à accomplir<sup>397</sup>. Mais cette moralité paraît aujourd'hui de plus en plus incertaine et plurielle en raison de, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, l'incertitude de valeurs collectives partagées dans la société contemporaine.

C'est à cet espace déontologique de travail que nous pouvons situer d'un côté l'action des discours sociétaux (politiques, institutionnels, juridiques, scientifiques, militants, médiatiques) circulant sur un thème particulier dans une période particulière comme l'insertion ou l'Ikigai, de l'autre divers rapports des personnes aux normes effectives dans leurs jugements et conduites. Ce rôle d'intermédiation joué par l'espace déontologique entre le contexte sociétal et la situation locale, donne la troisième connotation, disons, « socio-politique » à notre concept d'espace d'activités concret. Nous trouvons là la pertinence de cette approche théorique par rapport à notre constat sur les dispositifs d'insertion et d'Ikigai : si ceux-ci étaient situés entre les sphères de la protection sociale et de l'activité économique, leurs formes d'activités laissent la place aux rapports de coopération entre les opérateurs et les usagers dans un processus de construction de sens à ces activités avec les ressources offertes par ces dispositifs.

Enfin, si l'analyse des formes de coordination dans l'action interne occupe une place centrale dans nos études, l'espace d'activités concret ainsi défini comme l'espace d'une « politique déontologique », constitue un point où se déploient les effets externes du dispositif comme le « lien » que celui-ci crée et ouvre, faisant « *émerger des actions possibles, des investissements envisageables, des positionnements possibles, des stratégies pensables, des redistributions d'actions, des responsabilités...voire des subjectivations nouvelles*<sup>398</sup> ». Les modes d'engagement des personnes équipées par de nouvelles formes de coordination, tant du côté des opérateurs que du côté des usagers, pourront être considérés comme à la fois processus et produits de ce lien.

Dans cette optique, le rapport à l'histoire qu'entreprend notre approche ethnographique ne va pas se baser sur la continuité et la certitude du passé comme condition objective du présent, mais se focalise sur le mode de rupture qu'opère effectivement la situation observée par rapport à l'histoire où celle-ci est ancrée, en prenant en compte l'incertitude que porte ce processus sur son futur.

## 2 Pour une méthode « coproductive » de la recherche

---

<sup>397</sup> « Elle (déontologie) est concernée par la manière dont se définit une tâche, que les partenaires de la relation professionnelle prennent au sérieux, et dont la logique, même s'ils n'en perçoivent pas toutes les implications, oriente leur conduite dans un domaine particulier » ; « la déontologie n'est pas exclusivement constituée de règles corporatives (dont les autorités de la profession sont les garants), ni même de règles juridiques (que les tribunaux sont chargés de faire appliquer). Elle leur associe une dimension proprement morale » ; « les considérations morales interviennent dans la déontologie non seulement lors qu'il s'agit d'apprécier le sérieux, le dévouement de tel ou tel professionnel, mais aussi lorsqu'il s'agit de juger de la validité de certaines prescriptions ou de certains interdits. L'articulation entre normes et valeurs est dans ce cas particulièrement visible » (Ibid. : 421).

<sup>398</sup> Mormont, 2003.

---

Enfin, suite à notre réflexion sur le mode de traitement des données ethnographiques, nous voudrions expliciter une part de spécificité de notre démarche méthodologique par rapport au statut des données de terrain : nous insisterons à travers notre recherche sur le caractère plus ou moins « coproduit » des données obtenues des observations, dialogues et entretiens effectués entre l'enquêteur et les enquêtés.

C'est-à-dire que les données ethnographiques ne représentent pas la réalité telle qu'elle existe « naturellement », mais elles sont « produites » par diverses interactions que l'enquêteur a suscitées auprès de ses enquêtés dans une situation d'enquête ayant une échelle temporelle limitée. Ces données-là, en tant que produits de la situation de l'enquête, ne représentent pas immédiatement la situation étudiée, mais servent de clés de lecture par lesquelles l'enquêteur développe son analyse et sa réflexion sur cette situation. Nous disons donc que ce statut des données est bien « productif », plutôt que « constructif » au sens d'une fiction.

Dans ce sens, les positions de l'enquêteur et des enquêtés ne sont pas tout-à-fait transparentes : ils entrent, à degrés divers selon les situations et les relations d'enquête, dans des processus de réflexion partagée qui génèrent les « données » ethnographiques qui se prêtent au traitement de « totalisation » opéré par l'enquêteur. Ainsi, l'enquêteur produit ses données « avec » la réalité de terrain dotée de réflexions, réactions et critiques portées par ses acteurs qui sont engagés en situation en engageant divers objets en présence.

Les données ainsi « coproduites » ne sont ni simplement objectives en portant « sur » la réalité de terrain, ni simplement subjectives, mais elles-mêmes réflexives. De ce fait, la réflexion critique n'est plus l'apanage du chercheur dans cette démarche, mais la réflexion critique distanciée du chercheur ne prend sens qu'en « participant » à la réalité de terrain, à la différence de l'approche de la sociologie critique<sup>399</sup>.

Notre mode de production des données peut rejoindre le mode « analytique » de traitement des données recueillies par l'entretien, proposé par Cl. Dubar<sup>400</sup>. Il se distingue des deux autres modes d'enquête<sup>401</sup> : le premier mode « *illustratif* » opère le choix arbitraire d'éléments de données opéré selon les critères d'analyse que le chercheur propose *a priori* ; le second mode « *restitutif* » considère les paroles des personnes comme transparentes et essentielles, en positionnant le chercheur comme leur porte-parole<sup>402</sup> ; Le mode analytique d'enquête suppose d'abord une « relation particulière » entre l'enquêteur et le sujet considéré « *comme tel* » et une certaine intercompréhension entre ces deux parties. La démarche vise à comprendre le « problème » auquel le sujet est confronté, à partir de la manière dont le sujet exprime ce problème. Ce qui vise une meilleure compréhension et interprétation du problème à partir des discours recueillis comme des matériaux empiriques.

---

<sup>399</sup> Dans l'approche de l'« objectivation participante » proposée par Bourdieu, la naturalité des données et la réflexivité du chercheur apparaissent artificiellement divisées : « *il (enquêteur) n'aura jamais aussi bien réussi dans son entreprise d'objectivation participante que s'il parvient à donner les apparences de l'évidence et du naturel, voire de la soumission naïve au donné, à des constructions tout entières habitées par sa réflexion critique* » (Bourdieu, 1993 : 11-12).

<sup>400</sup> Dubar, 1996 : 138-139.

<sup>401</sup> Dubar parle là particulièrement du mode d'entretien, mais nous élargissons ici le cadre d'enquête à celle ethnographique.

<sup>402</sup> L'exemple donné par l'auteur est « *La Misère du monde* » coordonné par Bourdieu.

---

À la recherche de réponses aux problèmes auxquels les interlocuteurs sont confrontés par une sorte de co-réflexion amorcée par le chercheur dont l'objectif premier doit être compris comme un accord minimum, l'approche coproductive se veut loin d'être « harmonieuse » : cette approche doit assumer une mise à l'épreuve du cadre scientifique et social présupposé par l'auteur, par les points de vue de ses interlocuteurs. Ainsi avons-nous écrit dans notre protocole d'enquête préparé à l'hiver 2008 pour la réalisation de notre enquête de terrain au printemps 2009 sur les dispositifs d'insertion par le jardinage en Belgique francophone et à l'EFT Ferme Delsamme de La Louvière, et qui a été accepté par cette entreprise ainsi que le CPAS (Centre Public d'Action Sociale) de la même commune : « *Cette situation d'enquête réorientera le rapport entre notre recherche et le terrain vers un rapport plus bilatéral : la vocation de cette recherche n'est plus de satisfaire unilatéralement un objectif scientifique et théorique en dehors des préoccupations politiques et pratiques présentes sur le terrain, mais de mettre à l'épreuve nos outils scientifiques dans une situation de coopération visant la réflexion / résolution des problèmes présents sur le terrain. Vu le caractère sociologique de notre recherche, une de nos parts essentielles de contribution à cette coopération serait d'éclairer des qualités du projet qui peuvent tenir à plus long terme, en tenant compte du mode d'articulation des différents types de données en présence, à savoir celles juridiques, financières, techniques, économiques, environnementales, sociales, culturelles et personnelles. Ceci en se focalisant sur les sens de l'interaction entre divers types d'acteurs, qui construisent, mettent en lien et mettent en valeur ces données au cours de l'application de ce dispositif*<sup>403</sup>. » Ce qui donne un aspect pragmatique et dynamique à notre entreprise de recherche ayant une limite non pas seulement « physique » avec sa durée, mais également contextuelle et situationnelle.

---

<sup>403</sup> Muramatsu, 2009b (document non publié) : 20.

---

## Chapitre III : Histoire de l'agriculture du social

### Introduction

Dans ce chapitre, nous étudierons divers dispositifs utilisant l'agriculture (ou la ruralité) dans un but social en Europe et au Japon, dans leur développement historique depuis l'avènement de la société industrielle durant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle en Europe, en rapport avec l'évolution des dispositifs du social de l'Etat-providence que nous avons étudiés dans le chapitre I. Ainsi, sans prétendre établir un travail d'historien, nous essaierons de montrer que nos cas d'études sont loins d'être de simples inventions locales et spontanées, mais s'inscrivent dans un champ d'activités, certes diffus et incertain, mais dont les composantes sont identifiables sous une vue historique et commune.

Premièrement, nous examinerons rapidement la colonie agricole et la colonie familiale apparues au 19<sup>ème</sup> siècle en France, qui montreront, de manière contrastée, des modes opératoires de l'assistance par le travail vis-à-vis de populations marginales dont principalement des jeunes délinquants pour la colonie agricole, et des malades mentaux pour la colonie familiale. Si leur développement restait relativement mineur dans l'histoire du développement de l'État social, elles montrent une forme primaire, idéalisée et moralisatrice d'usage du travail de la terre ou de la vie en milieu rural, qui a accompagné le développement de l'État social classique comme support qui laissa une trace importante dans nos institutions d'aujourd'hui.

Deuxièmement, nous parlerons de l'histoire des jardins ouvriers en France et en Europe depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, qui montrera une forme de traitement du social dans un prolongement de l'approche moralisatrice marquée par le catholicisme social, qui idéalise la valeur de la famille, la vertu du travail et la vie attachées à la terre. Mais son contours institutionnel est resté instable et flottant durant un siècle, toujours en marge de la marche triomphante du social constitutif de l'État-providence.

Ensuite, nous essaierons de situer l'émergence de divers types de jardins à but social dans cette perspective historique, dont notamment ceux d'insertion en France et en Belgique depuis les années 1990, comme une forme de diversification et de renouvellement des jardins ouvriers et familiaux, au sens où ils revalorisent le travail de la terre et de la nature, dans le but de répondre à la nouvelle question sociale dans le cadre des nouveaux dispositifs que nous avons étudiés dans le chapitre I.

De même, l'histoire du développement de l'usage de l'agriculture au service de la vie et de l'ikigai des personnes âgées au Japon, pourra également s'inscrire dans cette perspective.



---

## L'agriculture et le social

Un avertissement sur l'emploi des termes « l'agriculture » et « social », auquel nous nous tiendrons au cours de cette thèse. Le mot « agriculture » y est employé de manière générique sans être dissocié d'autres mots de designation des pratiques culturelles comme le jardinage, le maraîchage, l'horticulture ou le potager. C'est également pour éviter d'entrer dans des querelles de nomination des choses<sup>404</sup>. En ce faisant, nous tenterons d'élargir nos catégories de pensée sur les fonctions contemporaines de l'agriculture au-delà de sa sphère économique (marchande ou vivrière).

Notre exploration du sens du social rejoint cette approche de l'agriculture pour intégrer la dimension politico-institutionnelle des « dispositifs » où ces pratiques culturelles sont mises en usage. Ainsi, en tenant à l'emploi du terme « social », nous entendons compléter des connaissances, certes partielles, sur la dimension pratique et vécue de « ce social-là » dont nous avons identifié les éléments caractéristiques du mode de traitement dans le chapitre I.

Encore un avertissement sur le plan méthodologique : notre tentative ne prétend pas ici démontrer une nouvelle histoire « vraie », mais s'attache à donner un cadre de compréhension à une série de faits historiques qui sont connus et élémentaires, mais rarement traités dans un ensemble cohérent. Si nous nous attachons au terme, certes boiteux, d'« agriculture du social », c'est pour établir une complémentarité entre l'histoire des politiques du social et celle de l'usage de la terre attaché à certaines valeurs du social. En effet, l'histoire des jardins ouvriers, par exemple, n'est guère abordée par ceux qui parlent de l'histoire de la construction de l'État social, au profit de ses traits majeurs liés à la solidarité entre les travailleurs industriels ayant fondé la société assurantielle et salariale. De plus, inversement, ceux qui prétendent promouvoir ou analyser l'histoire des jardins à but social, ne font guère le lien avec l'évolution globale du mode de traitement du social à laquelle ces expériences ont toujours été associées sous diverses formes.

En employant ainsi le terme d'agriculture du social, nous continuons à suivre une approche généalogique pour éclairer les points de rupture et de continuité entre différentes expériences historiques et hétérogènes.

Nous essaierons enfin de poser l'agriculture du social comme un champ à la fois d'activités et de recherche, ayant des traits historiques communs malgré le caractère diffus et épars de ses composantes. Mais ceci n'est qu'un pas expérimental pouvant servir de cadre de base autour duquel d'autres expériences et recherches peuvent être menées et agrégées. Les études de cas que nous présenterons dans la Partie II tenteront de montrer, à partir du « présent », quelques enjeux sociologiques qui semblent majeurs dans ce

---

<sup>404</sup> Ce qui ne nous empêche pas de revisiter le sens spécifique du terme « agriculture » : selon Haudricourt et Barrau (cité par Michon, 1999 : 313-315 ; Michon, Bouamrane, 1996 : 69-70 ; Ansay, Deutsch, 2002 : 17). De plus, le mot « ager » renvoie à un modèle de céréaliculture diffusé du Moyen-Orient à l'Europe, et basé sur un rapport à la nature brutal, spécialisé et homogénéisant. Ce modèle cultural se distingue de l'horticulture qui relève du mot « hortus » renvoyant à un modèle de culture vivrière et tropique où la diversité environnementale autour de la plante est préservée pour un meilleur développement de celle-ci. Ce débat des ethnobotanistes nous alimente, non pas pour discuter de l'essence de l'agriculture, mais pour réinterroger le sens de l'agriculture dans ses usages et pratiques contemporains.

---

champ.

## 1 Usages historiques de la terre dans l'assistance par le travail depuis 1830

### Colonie agricole

Nous commencerons par le cas de la colonie agricole en France pour en éclairer une caractéristique primaire du mode d'usage de l'agriculture dans le social dans la société moderne.

La colonie agricole est apparue vers les années 1830, la période où la question dite sociale devenait également « politique », afin de donner une rééducation privée aux mineurs délinquants par le travail de la terre et l'apprentissage. Ce fut à la fin des années 1840, suite à la fin de la Monarchie de Juillet (1830-1848), que la détention en colonie agricole s'est imposée, selon Pierre, comme « *mode d'éducation spécifique de la jeunesse délinquante*<sup>405</sup> » : Selon lui, « *l'enfermement des jeunes dans des établissements particuliers, situés à la campagne, et dans lesquels ils doivent recevoir une éducation morale, religieuse, et professionnelle est promu*<sup>406</sup>. » Il s'agissait notamment de « *sortir les jeunes des prisons, de leur donner une formation professionnelle leur permettant de trouver un travail dans le monde rural, et de les moraliser dans ces nouveaux établissements*<sup>407</sup>. » Ce fut dans un climat de « *peur sociale* » fortement ressenti depuis les événements de juin 1848<sup>408</sup> que la Loi de 1850 sur l'éducation correctionnelle des jeunes détenus fut votée par l'assemblée législative à majorité conservatrice de la Seconde République. Cette loi a encouragé le modèle de colonie agricole en incitant notamment l'initiative privée pour sa mise en place par des subsides accordés par l'État<sup>409</sup>, ce qui a donné une vague d'ouverture de colonies agricoles privées<sup>410</sup>. La Loi de 1850 a marqué « *pour plus de cent ans l'éducation correctionnelle des jeunes* » principalement dans les trois domaines suivants : choix de l'enfermement massif des jeunes ; choix idéologique du travail agricole ; primauté accordée à l'initiative privée<sup>411</sup>.

Le cas de la colonie agricole en France montre une approche « disciplinaire<sup>412</sup> » d'usage du travail

---

<sup>405</sup> Pierre, 2003 : 3.

<sup>406</sup> *Ibid.*

<sup>407</sup> *Ibid.* Il existait alors également des « *tentatives de confier les jeunes acquittés de l'article 66 du Code pénal à des familles de paysans et d'artisans* ».

<sup>408</sup> Une révolte populaire du 22 au 26 juin, déclenchée par la fermeture des Ateliers Nationaux la veille. Nous y reviendrons plus bas.

<sup>409</sup> Le contexte de cette décision selon Pierre : à l'époque, l'éducation nationale suscitait encore de la méfiance ; l'initiative privée coûtait moins chère à l'État (Pierre, 2003 : 4).

<sup>410</sup> Ainsi, entre 1851 et 1856, plus d'une dizaine de colonies ont ouvert en France (*Ibid.* : 5.).

<sup>411</sup> *Ibid.* : 6.

<sup>412</sup> Foucault, 1975.

---

agricole dans le traitement du social. Il s'agit d'agir directement sur le corps de chaque individu par des normes de comportement pour le « dresser », modifier et produire un corps docile et productif. Ce dispositif restera en vigueur jusqu'aux années 1930, malgré la montée de critiques sur son mode de traitement repressif depuis la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Nous soulignerons également qu'au niveau politique, cette forme dite d'assistance par le travail représente un instrument de politique sociale de type moral et moralisateur qui se dispensait de garantir un droit d'intégration, mais s'effectuait par une exclusion spatiale.

Un cas représentatif de la colonie agricole est celui de Mettray<sup>413</sup>, situé à cinq kilomètres au nord de Tours. Elle recevait diverses catégories de jeunes dits « délinquant(e)s », à savoir les garçons acquittés par les tribunaux, les jeunes condamnés à une période d'enfermement (de 6 mois à 2 ans), les mineurs détenus par voie de correction paternelle, les enfants de l'assistance publique placés par les services départementaux, et les enfants « difficiles » de la bourgeoisie à la demande des familles<sup>414</sup>. Entre 1839 et 1937 (année de sa fermeture), plus de 1749 000 « délinquants » y ont séjourné<sup>415</sup>.

Pour Foucault, la date d'ouverture du site de Mettray (le 22 janvier 1840) marque la « *date d'achèvement de la formation du système carcéral* » où la forme disciplinaire aboutit à son « *état le plus intense* » avec le « *modèle où se concentrent toutes les technologies coercitives du comportement* » avec « *du cloître, de la prison, du collège, du régiment*<sup>416</sup> ».

Les activités quotidiennes des jeunes internés dits « colons » étaient organisées et réparties en plusieurs groupes hiérarchisés qui se référaient simultanément à cinq modèles : famille (composée de frères et de deux aînés) ; armée (un chef commandant, division en deux sections qui ont chacune un sous-chef, apprentissage des exercices militaires de base avec un numéro matricule, revue de propreté, revue d'habillement, trois fois d'appel par jour) ; atelier (chefs et contremaîtres assurent l'encadrement du travail) ; école (cours) ; modèle judiciaire (distribution de « justice » tous les jours au parloir)<sup>417</sup>. Sur la base de cette organisation collective, une fonction de « dressage » des individus était accomplie avec un système de contrôle comportemental et technique en permanence, pour « *fabriquer des corps à la fois dociles et capables*<sup>418</sup> ». Le travail agricole (ou artisanal) de neuf à dix heures par jour y servait à la fois à cette production du corps soumis à la norme comportementale et technique, et à celle d'un savoir sur les individus qui sert en retour à stabiliser le contrôle<sup>419</sup>.

Mais Foucault n'insiste pas seulement sur ce mode de contrôle dans cette institution disciplinaire, mais davantage sur le statut du dispositif comme « technique » de normalisation qui à la fois élabore et réalise la norme. C'est pourquoi la colonie agricole a attiré son attention : celle-ci est un dispositif « boiteux » du point de vue juridique, car appliquée dans les « bas-côtés » du droit criminel en accueillant comme public à

---

<sup>413</sup> Pour indication, Foucault donne six autres lieux d'établissements similaires existant avant la Loi de 1850: maisons centrales dotées d'une section agricole (Gaillon créé en premier en 1824 ; Fontevault : Les Douaires ; Le Boulard) ; colonies pour enfants pauvres, abandonnés et vagabonds (Petit-Bourg en 1840 ; Ostwald en 1842). Foucault, 1975 : 348-349.

<sup>414</sup> Ardouin-Weiss, Pottier, 2008 : 47.

<sup>415</sup> *Ibid.* : 48.

<sup>416</sup> Foucault, 1975 : 343.

<sup>417</sup> *Ibid.* : 343-344.

<sup>418</sup> *Ibid.* : 344.

<sup>419</sup> *Ibid.* : 345 : « *Le modelage du corps donne lieu à une connaissance de l'individu (...); on forme de bons agriculteurs vigoureux et habiles; dans ce travail même, pourvu qu'il soit techniquement contrôlé, on fabrique des sujets soumis, et on constitue sur eux un savoir auquel on peut se fier* ».

---

la fois les condamnés par la justice et les acquittés<sup>420</sup>. Elle s'appliquait ainsi « à la limite de la pénalité stricte » entre l'éducatif et la punition, mais en s'approchant en réalité infiniment de cette dernière, ce qui a provoqué tant de critiques et le déclin de cette institution depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>421</sup>.

Dans la logique formelle de l'État de droit, il n'y a pas d'emprisonnement « hors la loi », mais l'appareil du grand enfermement fut « réactivé » et redéveloppé autour de la prison, ce que Foucault appelle l'« *archipel* » ou le « *continuum* » carcéral<sup>422</sup>.

Ici, il est justement commode de rappeler la notion de « lien » que Mormont relevait pour l'usage foucauldien de la notion de dispositif : Foucault voyant effectivement le dispositif disciplinaire comme lien ou « *lieu d'échange* » dont se servait le savoir scientifique (médecine, psychiatrie) et la norme judiciaire, plutôt qu'un simple appareil rationalisé et légitimé par la science et la loi<sup>423</sup>. Il souligne que ce « dispositif-lien » s'est diffusé sous forme d'un réseau, en utilisant des éléments des mécanismes carcéraux dans d'autres projets sociaux tels que « *société de patronage, œuvres de moralisation, bureaux qui tout à la fois distribuent les secours et assurent la surveillance, cités et logements ouvriers* »<sup>424</sup>.

Nous voyons que, dans la perspective de Foucault, le développement du dispositif disciplinaire touchait également le domaine dit du « social » à l'époque. Ainsi, selon Rosanvallon, les pratiques de l'assistance par le travail dont la colonie agricole est exemplaire, constituaient un instrument de politique sociale dans une zone de consensus implicite entre différents courants politiques jusqu'à l'avènement de l'État-providence interventionniste vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

L'idée de la colonie agricole se basait selon lui sur la « *vision traditionaliste du social* » alors vivement encouragée dans les milieux catholiques et conservateurs : Dans le courant de l'économie politique chrétienne, « *on se méfiait en effet de l'industrie et des déracinements qu'elle provoquait, alors que l'on voyait dans l'agriculture la véritable base du travail indissociablement moral et fécond, gardien de la structure familiale et sociale* »<sup>425</sup>. Al. de Villeneuve-Bargemont (1784-1850), l'un des économistes les plus influents de l'époque, dit ainsi en 1834 : « *Dans l'état actuel de la société, en France et en Europe, c'est dans l'agriculture que se trouve l'unique remède du paupérisme* »<sup>426</sup>.

La colonie agricole a suscité un enthousiasme des philanthropes durant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle en Europe : la première expérience se trouve en Hollande à partir de 1818. Dans l'idée de « *confier des terres incultes à défricher aux mendiants valides et par là même leur donner un travail et des moyens de subsistance, tout en exonérant la société de leurs frais d'entretien.* », « *quatre établissements en Hollande regroupaient près de 12000 personnes vingt ans plus tard* »<sup>427</sup>.

---

<sup>420</sup> *Ibid.* : 347.

<sup>421</sup> *Ibid.*

<sup>422</sup> *Ibid.* : 347-348.

<sup>423</sup> *Ibid.* : 346.

<sup>424</sup> *Ibid.* : 349. L'idée que Foucault rectifiera par lui-même plus tard dans ses cours donnés au Collège de France à la fin des années 1970 par l'introduction du concept de « dispositif de sécurité ». Nous y reviendrons plus bas dans l'analyse des jardins ouvriers.

<sup>425</sup> Rosanvallon, 1995 : 149.

<sup>426</sup> Cité par Rosanvallon, *ibid.* En fait, ce discours sur la vertu moralisatrice et salvatrice de la terre constituera, le point commun de base pour presque toutes les pratiques anciennes et nouvelles de l'agriculture du social.

<sup>427</sup> *Ibid.*

---

Quant à Louis Napoléon Bonaparte (1808-1873), la colonie était la clef de son célèbre ouvrage « *Extinction du paupérisme* » publié en 1844<sup>428</sup>. Si dans la France métropolitaine, le domaine de la colonie était limité à la rééducation de jeunes délinquants<sup>429</sup>, la colonie fondée en Algérie de 1848 à 1850 mobilisait 12000 ouvriers sans ouvrage en bâtissant 42 villages<sup>430</sup>.

### *Assistance par le travail et question du droit au travail*

Avec Rosanvallon, nous pouvons davantage souligner la place marginale et ambivalente occupée par cette forme d'opération dans l'histoire du développement de l'État social. Loin de fonctionner comme un remède universel à la question sociale, l'assistance par le travail a subsisté comme un refuge ou dans les « bas-côtés » du questionnement sur la possibilité d'un « droit au travail », ayant eu lieu tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle en France sans être résolue entre les différents courants politiques et de pensées. Ce débat a été activé notamment autour des deux expériences charnières d'« échec » de l'assistance par le travail en France : ateliers de secours de 1789-1791 et ateliers nationaux de 1848.

À l'origine, l'idée de répondre à l'indigence par le travail n'était pas nouvelle : depuis le début du 16<sup>ème</sup> siècle, les États tentaient de contrôler par le travail les marginaux « valides » tels que mendiants, vagabonds, « gens sans aveu » ou pauvres. : Par exemple, l'ordonnance du Parlement de Paris en février 1515 affirmait la nécessité de donner du travail aux individus désœuvrés (« *marraux, vaccabonds, incorrigibles, bélistres, ruffians, caymens, caymendeuses* »<sup>431</sup>). En confondant l'inactivité économique et la délinquance sociale d'un côté, et l'offre de travail aux nécessiteux et des travaux quasi forcés de l'autre, ces gens étaient « *invités à effectuer les travaux de curage des fossés, nettoyage des rues ou de réfection des murailles de la ville*<sup>432</sup> ». En Angleterre, un règlement d'Edouard VI de 1547 rétablissait dans certains cas l'esclavage pour les vagabonds dans un but disciplinaire<sup>433</sup>. Juan Luis Vivès (1492-1540), pédagogue espagnol, définissait dans son ouvrage publié en 1525 « *De subventionem pauperum (De l'assistance aux pauvres)* », « *premier traité systématique consacré aux politiques publiques d'assistance* » selon Rosanvallon, que la lutte contre le paupérisme passe par l'organisation publique du travail<sup>434</sup>. Au 17<sup>ème</sup> siècle, les économistes mercantilistes ont pensé que la mise au travail des personnes désœuvrées était liée à l'accroissement de l'utilité sociale générale. L'assistance par le travail est depuis lors pensée dans sa dimension économique au-delà de la vision purement disciplinaire<sup>435</sup>.

#### *Les ateliers de secours (1789-1791)*

Dans la discussion sur le projet de « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » en 1789, le secours public à l'égard de la détresse des membres de la société était défini à l'unanimité comme une

---

<sup>428</sup> *Ibid.*

<sup>429</sup> L'écrivain Jean Genet (1910-1986) fut au 20<sup>ème</sup> siècle l'un des derniers pensionnaires de la colonie agricole de Mettray.

<sup>430</sup> *Ibid.* : 150.

<sup>431</sup> *Ibid.* : 136-137.

<sup>432</sup> *Ibid.* : 137.

<sup>433</sup> *Ibid.*

<sup>434</sup> *Ibid.* : 138.

<sup>435</sup> *Ibid.*

---

« *dette sacrée* ». Mais l'accord établi parmi les constituants de 1789 était surtout sur le « *droit de vivre de son travail* » et le droit à l'assistance n'en était qu'un substitut. Selon Rosanvallon, les secours publics représentaient alors une sorte d'« *économie générale de l'insertion sociale dont le travail constitue le vrai pivot*<sup>436</sup> ».

C'est dans ce cadre de secours public que les ateliers de secours furent organisés dès l'été 1789 en accueillant l'afflux d'« *une multitude d'ouvriers désœuvrés* » à Paris, suite à la mauvaise récolte de 1789 : Deux mois après la prise de la Bastille, les pouvoirs publics ont mis en place des chantiers destinés à occuper cette population : « *canalisation de l'Ourcq ; enlèvements d'immondices sur les bords de la Seine ; travaux divers d'aménagement des faubourgs, etc.*<sup>437</sup> »

Mais ces ateliers ont très vite rencontré des problèmes d'organisation liés notamment à l'indiscipline des travailleurs qui débordaient les chantiers : il y a eu des abus du statut de travail rémunéré (par exemple, certains ne venaient que les jours de paye en faisant acte de présence). Ces projets ont été critiqués, et malgré une série de tentatives de réforme (distinction des deux types de travailleurs valides et moins valides ; organisation plus hiérarchisée et contraignante du travail) et une augmentation du budget alloué au fonctionnement, ces ateliers ont dû être définitivement fermés au printemps 1791 sans pouvoir maîtriser les dysfonctionnements<sup>438</sup>.

Rosanvallon relève trois questions de fond qui se posaient alors au niveau politique : obligation ou non de travailler pour les indigents ; statut de la rémunération (salaire ou secours) ; sens juridique des ateliers (droit au travail ou instrument de politique sociale conjoncturelle)<sup>439</sup>.

Pour la première, le problème n'était pas nouveau, car la distinction entre le « vrai pauvre » à assister et le « faux mendiant » à faire vivre en travaillant, existait dès le 16<sup>ème</sup> siècle dans les politiques de répression de la mendicité. Le « Comité pour l'extinction de la mendicité » organisé en 1790 adoptait sur ce point une réponse claire formulée par La Rochefoucault-Liancourt : « *Le devoir de la société est de chercher à prévenir la misère, de la secourir, d'offrir du travail à ceux auxquels il est nécessaire pour vivre, de les y forcer s'ils refusent, enfin d'assister sans travail, ceux à qui l'âge ou les infirmités ôtent tout moyen de s'y livrer*<sup>440</sup> ».

Cependant, si ce principe impliquait que tout individu valide devait travailler que ce soit en cas de délit de mendicité ou pour l'atelier public, les pouvoirs publics n'avaient pas de moyen d'appliquer un tel principe. D'où la fermeture définitive des ateliers de secours<sup>441</sup>.

Par ailleurs, concernant le statut de rémunération du travail effectué dans les ateliers de secours, la réponse restait indéterminée comme si ce travail constituait une zone intermédiaire entre un travail et une occupation. Mais la réalité restait « disciplinaire » dans un but de « dressage » des hommes, plutôt que de rendre ceux-ci véritablement « utiles » dans la société<sup>442</sup>.

---

<sup>436</sup> *Ibid.* : 134.

<sup>437</sup> *Ibid.* : 135.

<sup>438</sup> *Ibid.* : 140-141.

<sup>439</sup> *Ibid.* : 141.

<sup>440</sup> *Ibid.* : 141-142.

<sup>441</sup> *Ibid.* : 142-143.

<sup>442</sup> *Ibid.* : 143.

---

Enfin, la troisième question, sur la possibilité d'un droit au travail, rendait encore plus perplexe le Comité pour l'extinction de la mendicité. En effet, cette question mettait en cause l'universalité dans la garantie d'un droit, car pour garantir le droit au travail à ceux qui en étaient dépourvus, il fallait tenir compte des situations particulières à chaque individu qui déterminaient les conditions de sa capacité ou de son incapacité à travailler. Pour simplifier : si un individu s'avère capable de travailler, il faut que les pouvoirs publics le fassent travailler pour son droit, ce qui peut conduire à un véritable contrôle de l'individu compromettant même la garantie d'un droit. S'il s'avère incapable de travailler, il perd ainsi son « droit » de travailler en obtenant un statut d'assisté.

La distinction entre les droits-libertés (ou autorisations) et les droits-créances est éclairante pour comprendre ce problème du droit au travail. Si les premiers caractérisent les droits civils consistant à accroître la sphère d'autonomie des individus par une pure concession, les deuxièmes caractérisent les droits sociaux en se basant sur la « dette » de la société envers les individus. Cette dette implique alors nécessairement un « coût » avec une limite économique. Pour déterminer cette dette, les droits sociaux doivent correspondre aux situations concrètes des individus qui sont leurs « sujets ». À la différence des droits civiques (ex. droit d'expression) dont le sujet est l'individu abstrait, le sujet des droits sociaux doit être l'individu concret et situé. Concernant le droit au travail, il faut encore mobiliser la dimension subjective de l'individu qui risque d'aller à l'encontre de la nature même du droit<sup>443</sup>.

Ainsi, face à cette impossibilité de garantir à tous le droit au travail, la réponse du Comité pour l'extinction de la mendicité prend le choix de ne plus y répondre en termes de droits sociaux, mais en termes d'élargissement de droits civiques : l'intervention publique doit désormais agir pour élargir les droits civiques en supprimant leurs obstacles de manière indirecte et environnementale, pour qu'il n'y ait plus de « faux mendiants » qui ne veulent pas travailler en étant valides<sup>444</sup>. Le Comité affirma ainsi pour justifier la suppression des ateliers de secours : « *C'est par une influence générale que le gouvernement doit agir dans les moyens de travail qu'il doit créer ; son intervention doit être indirecte; il doit être le mobile du travail, mais éviter, pour ainsi dire, de le paraître*<sup>445</sup> ».

#### *Ateliers nationaux de 1848*

L'expérience des Ateliers nationaux fut lancée, suite à la Révolution de février en 1848, par le Gouvernement provisoire de la Seconde République à l'initiative de Louis Blanc et ses amis qui proclamaient la garantie du droit au travail à tous les citoyens. Mais ce projet a fini par « *un échec monstrueux* » en réunissant 100000 travailleurs débordant Paris en quelques mois. Suite à la montée de critiques tant de la gauche (dégradation du droit au travail) que de la droite (manque d'efficacité et de discipline), la décision de la dissolution des ateliers en juin 1848 a provoqué des révoltes populaires et des répressions sanglantes<sup>446</sup>.

Pendant cette période, la « *première vraie grande discussion sur le droit au travail* » a eu lieu pour la

---

<sup>443</sup> *Ibid.* : 145-146.

<sup>444</sup> *Ibid.* : 146.

<sup>445</sup> *Ibid.* : 147.

<sup>446</sup> *Ibid.* : 151.

---

préparation de la constitution de 1848<sup>447</sup>.

Les préceptes formulés par Armand Marrast le 20 juin 1848, en réaffirmant les principes révolutionnaires sur la garantie du droit à vivre de son travail, et du droit à l'assistance à ceux qui sont dans l'incapacité de travailler (enfants abandonnés, infirmes, vieillards), ont proclamé les mesures d'application du droit au travail. « *Les garanties essentielles du droit au travail sont : la liberté même du travail, l'association volontaire, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, l'enseignement gratuit, l'éducation professionnelle, les institutions de prévention et de crédit et l'établissement par l'État de grands travaux d'utilité publics destinés à employer, en cas de chômage, les bras inoccupés*<sup>448</sup> ».

Mais le droit au travail suscitait la crainte de l'apparition d'un socialisme avec une mainmise de l'État sur l'économie<sup>449</sup>. Sans que le problème de fond soit véritablement abordé en termes de droit au travail, le débat a été ré-orienté vers la notion de « charité légale » prônée par le courant de l'économie sociale chrétienne (Gérando) : cette notion légitimait l'intervention publique non en termes de droits positifs, mais en termes de droits « naturels » dont la nature est morale et la portée reste indéterminée en promouvant davantage la bienfaisance publique<sup>450</sup>. Soutenue par les libéraux refusant de reconnaître les droits sociaux, l'idée de charité légale laissait ouverte la question de la « *moralité effective de l'État et de la société*<sup>451</sup> ».

C'est sur ce fond du débat sur la question sociale que les pratiques de l'assistance par le travail ont continué à s'exercer, « *sur un mode mineur et décalé par rapport à la question des droits sociaux, autour des œuvres charitables privées*<sup>452</sup> ». Cela alors que les socialistes abandonnent ce thème du droit au travail au profit de leur idée révolutionnaire, et que l'avènement de la perspective keynésienne des politiques publiques change la conception de l'intervention publique dans l'idée de stimulation de la demande en rendant obsolète l'idée de l'assistance par le travail<sup>453</sup>.

Si les colonies agricoles ont connu déclin et disparition progressive depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle devant des pouvoirs publics de plus en plus puissants et des critiques sur leurs aspects répressifs et coûteux<sup>454</sup>, d'autres initiatives plus douces et économes ont émergé et se sont développées comme la colonie familiale et les jardins ouvriers depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, sur une base commune attribuant une vertu moralisatrice et salvatrice au travail de la terre et à la ruralité.

---

<sup>447</sup> *Ibid.* : 152.

<sup>448</sup> Cité par *Ibid.* : 152-153.

<sup>449</sup> *Ibid.* : 153.

<sup>450</sup> *Ibid.* : 156.

<sup>451</sup> *Ibid.* : 157.

<sup>452</sup> *Ibid.* : 158.

<sup>453</sup> *Ibid.* : 158-159.

<sup>454</sup> Dès le Second Empire (1852-1870), le fait que des établissements privés aient un droit de punition suscitait une hostilité au sein de l'administration publique. Ensuite, dans le contexte d'affrontement entre le pouvoir républicain et l'Église catholique des années 1880 sous la Troisième République, la critique a pris de l'ampleur sur les colonies agricoles privées soutenues par le courant chrétien. Les colonies agricoles privées ont connu depuis lors un déclin progressif, alors que l'investissement des pouvoirs publics dans ce domaine restait limité : S'il existait en France 56 colonies agricoles privées en 1880 ; il n'en restait plus que 22 en 1889, 20 en 1895, 18 en 1902, 15 en 1908, 8 en 1912 (Pierre, 2003 : 15).



---

## Colonie familiale

La colonie familiale partage avec la colonie agricole son approche moralisatrice liée à une forme de vie et de travail en milieu rural, mais s’y oppose distinctement par son principe « anti-asilaire » et non disciplinaire : au lieu d’enfermer et de contrôler directement le comportement des individus, elle laisse les patients psychiatriques dits « pensionnaires » vivre dans un milieu ouvert à la communauté locale et à la société, où ils peuvent circuler librement en contact avec leurs familles « nourricières » et les autres habitants locaux dans un but thérapeutique. Par rapport à celle « disciplinaire » de la colonie agricole, elle montre ainsi l’autre extrémité de l’usage de la vie rurale dans le social qui s’inscrit dans un « dispositif de sécurité<sup>455</sup> » producteur de la liberté pour gérer la vie de la population. Ce qui implique en réalité pour le dispositif d’être ancré dans son milieu d’implantation.

La colonie familiale est un établissement psychiatrique régi par la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés<sup>456</sup> comme les asiles publics, qui a pour particularité de pratiquer le placement dit « hétéro-familial » des patients, à savoir le placement des patients dits « pensionnaires » dans des familles dites « nourricières » habitant dans la commune où l’établissement siège, et qui prennent en charge ces patients au niveau du logement, de l’alimentation et de la surveillance quotidienne, contre rétribution<sup>457</sup>. En rupture avec l’établissement asilaire, les malades peuvent circuler sans contrainte hors de l’enceinte de l’établissement, en ayant « *un mode de vie proche de celui connu avant l’internement* » en partageant leur vie et leurs activités avec la population locale dont notamment les familles nourricières, dans un cadre de proximité et d’intimité<sup>458</sup>.

Un corps de médecins travaillant dans l’établissement reçoit les malades en consultation hospitalière et se rend périodiquement dans les foyers où ils vivent. Une équipe d’infirmiers-visiteurs assure un relais régulier entre les services médicaux et administratifs de l’établissement et les lieux d’hébergement<sup>459</sup>. Dans les années 1970, un millier de malades étaient confiés à près de 500 familles, et répartis dans un périmètre de 20 km autour du centre médico-administratif situé dans la ville d’Ainay-le-Château<sup>460</sup>.

Il existe seulement deux colonies de ce type en France, dont celle de Dun-sur-Auron (département du Cher, région Centre), créée en 1892 et réservée aux femmes, et celle d’Ainay-le-Château (département de l’Allier en Auvergne), situé à environ 20km au sud de Dun-sur-Auron, créée en 1900 et réservée aux hommes<sup>461</sup>. Les personnels de l’établissement dont notamment les médecins et les infirmiers appartenant aux hôpitaux psychiatriques de la Seine, les patients accueillis dans la colonie familiale d’Ainay-le-Château

---

<sup>455</sup> Foucault, 2004b. Sur l’idée du dispositif de sécurité, nous y reviendrons.

<sup>456</sup> Cette loi fut valide jusqu’au vote de la loi du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d’hospitalisation.

<sup>457</sup> Jodelet, 1989 : 64. « *Un établissement psychiatrique d’un genre un peu particulier : on y soigne, on y administre. On n’y enferme pas. Tous ces hommes en sont les ressortissants, et vivent disséminés dans la bourgade et ses environs, logeant chez l’habitant, contre rétribution* ».

<sup>458</sup> *Ibid.* : 67.

<sup>459</sup> *Ibid.* : 66.

<sup>460</sup> *Ibid.*

<sup>461</sup> Cette dernière a fait l’objet d’une enquête menée par D. Jodelet au début des années 1970, dont le résultat et les analyses sont présentés dans Jodelet, 1989.

---

sont transférés de ces hôpitaux.

### *Ancrage territorial du dispositif*

Le cadre territorial de cette région semble expliquer en partie le motif de l'implantation de la colonie familiale : éloigné des voies ferrées et des grands axes de communication, peu d'industries s'y sont installées. La région reste rurale et faiblement peuplée<sup>462</sup>. Ce cadre semble répondre à l'exigence propre à l'établissement : dans un idéal anti-asilaire promu par « *un vent réformateur* » qui « *ébranlait les bastions asilaires vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle*<sup>463</sup> », l'établissement veut assurer l'assistance à ses patients sans enfermement, ni répression. Ceci par une forme de « traitement moral » par le truchement de la cure familiale et rurale avec « *les bienfaits de l'isolement dans l'air pur de la campagne et de la sédation de la vie rurale, loin des bruits et de l'excitation de la ville*<sup>464</sup> ». Leur réhabilitation sociale y est envisagée par « *la possibilité d'insertion dans la vie et l'activité locales*<sup>465</sup> ». S'il y avait à l'époque « *quelques cas d'accueil spontané de malades mentaux dans les communautés rurales un peu partout en Europe* », le modèle de référence de l'institution est explicitement celui de Gheel situé près d'Anvers en Belgique. À Gheel, « *une tradition d'hébergement de malades mentaux s'était instaurée depuis le Moyen Âge autour d'une église où reposaient les restes d'une sainte, bénéfiques pour le traitement de la folie. Venus d'abord en pèlerinage, les malades furent progressivement confiés à la population qui, génération après génération, prit l'habitude d'en garder à demeure. Cette coutume séculaire venait, avec succès, d'être canalisée et contrôlée sous l'angle administratif et médical. Elle devait servir de modèle aux Colonies familiales*<sup>466</sup>. »

Toutefois, la caractéristique de la colonie familiale ne se réduit pas à cet idéal prôné par ses initiateurs, mais elle est marquée réciproquement par une dépendance de l'institution vis-à-vis de son milieu qui en bénéficie : selon une représentation très partagée dans la région, l'établissement est devenu « *l'industrie du pays* ». Selon un témoignage d'un habitant, le pays « *s'est reconverti dans le placement* » alors qu'« *autrefois, c'était un pays de bûcherons* » où la terre est pauvre du point de vue agricole, il y a peu d'industrie, de voie de communication et de tourisme<sup>467</sup>. Cet ancrage territorial nouant des liens complexes entre la population locale, le personnel de l'établissement et les patients, variant selon les périodes, fut générateur de représentations sociales de la folie comme « altérité » socialement construite. Ce qui a fait l'objet central de l'analyse de D. Jodelet.

Sans pouvoir aborder ici cette analyse en détail, nous soulignons que l'idéal moralisateur basé sur la vie des patients en harmonie avec la communauté locale et rurale fut suspendu en étant obligé de céder à de nombreuses exigences du « milieu », imposant sa propre loi dans un rapport d'interdépendance avec l'établissement (ex. tendance des nourriciers à s'isoler des pensionnaires dans leurs maisons, par une séparation de leurs espaces de vie ; principe du partage des repas entre le patient et la famille rompu depuis

---

<sup>462</sup> À Ainay-le-Château, on compte 1 092 habitants sur une superficie de 24,07 km<sup>2</sup> en 2008.

<sup>463</sup> Jodelet, 1998 : 73.

<sup>464</sup> *Ibid.* : 67.

<sup>465</sup> *Ibid.*

<sup>466</sup> *Ibid.* : 73.

<sup>467</sup> *Ibid.* : 79-80.

---

la pénurie alimentaire en période de guerre ; peur de contagion de la maladie mentale manifestée dans des conduites de la population sur son usage exclusif de l'eau, la mise à l'écart des objets touchés par le patient).

Le cas de la colonie familiale montre une forme originale de dispositif d'assistance par le travail par son intégration sociale, économique et culturelle dans son territoire d'implantation : le groupe des patients est devenu, sans être totalement « intégré » comme tel dans sa communauté d'accueil, un groupe de travailleurs-consommateurs nécessaire pour le maintien du tissu social et économique de la région. Avant la guerre, la population dont notamment les couches les plus modestes telles que les artisans, les veuves, les ouvriers et même les agriculteurs, s'en est servie pour résister à l'exode rural et au déclin économique de la région, en comptant sur ces patients à la fois pour la rétribution et l'apport de main-d'œuvre<sup>468</sup>. À partir des années 1950, les pratiques d'accueil de patients se sont généralisées dans toutes les couches de population dont les grands agriculteurs, les classes moyennes et les riches<sup>469</sup>.

Enfin, la colonie familiale montre une forme spécifique d'assistance par le travail « non disciplinaire » s'appuyant sur les biens procurés par la communauté rurale (sociabilité primaire) et le cadre de la campagne (air pur, tranquillité). Cette combinaison entre le travail domestique et l'aménité rurale est commune dans l'esprit des jardins ouvriers que nous verrons plus bas.

## **Jardins ouvriers en France et en Europe**

La forme pratique et historique des jardins ouvriers en France et en Europe n'est pas si homogène que l'on veut la représenter généralement. Elle a fluctué selon les conjonctures historiques avec leur statut et leur définition qui ont connu des instabilités et des changements depuis leur naissance dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, selon les nécessités qui se sont présentées dans la société selon les périodes. Nous accordons une place centrale à ce type de jardin pour concevoir le champ de l'agriculture du social, par son caractère suffisamment généralisé et internationalisé au cours d'un siècle d'histoire, malgré sa diversité dans un pays et entre les pays, et son instabilité institutionnelle et politique.

Sur la base de l'idée de moraliser les gens par le retour à la terre, comme la colonie agricole et la colonie familiale, les jardins ouvriers s'en distinguent par le fait qu'ils furent, en France, le fruit d'un mouvement politique destiné à la population ouvrière générale, et ne relèvent pas d'un cadre institutionnel de prise en charge spécialisée de populations.

En France, et parallèlement en Belgique, ils sont nés d'une revendication politique dite « terrianiste » menée depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, pour la propriété d'un coin de terre à cultiver et d'un foyer pour les ouvriers comme « biens de famille insaisissables ». Le travail de la terre et le mode de vie rural ne se

---

<sup>468</sup> *Ibid.* : 77 ; 80-81. L'auteur indique que jusqu'au lendemain de la Seconde guerre mondiale, l'accueil des malades servait aux fermiers de moyen pour accéder à la propriété.

<sup>469</sup> *Ibid.* : 77.

---

réduisent pas à de simples outils d'une institution, mais ils ont constitué des moyens centraux de réaliser directement cet idéal politique, sans pourtant aboutir à une réalisation complète.

Nous essaierons de caractériser le dispositif des jardins ouvriers à partir de leur évolution en France en la répartissant en quatre périodes : de la création de la Ligue française du Coin de terre et du Foyer en 1896 au début de la guerre de 1914 ; de 1914 à 1945 ; de 1945 aux années 1970 ; des années 1980 à aujourd'hui. Au cours de la première période, dans une vague de réalisation de mesures fondatrices de l'État social sous la Troisième République, les jardins obtinrent leur première reconnaissance avec leur Ligue ainsi que dans le cadre de la politique du logement ouvrier HBM (Habitation à bon marché). Dans la deuxième période marquée par les grandes guerres, les jardins furent promus par l'État comme remèdes à la pénurie alimentaire ; dans la troisième période, dans le contexte marqué par un grand développement économique dit des « Trente glorieuses », les jardins dits désormais « familiaux » connurent un déclin considérable au profit de l'urbanisation, de l'industrialisation, et du changement de mode de vie vers une consommation standardisée ; enfin, à la quatrième période, une « découverte » des jardins eut lieu tant au niveau juridique qu'au niveau de l'opinion en réaction aux conséquences néfastes de l'urbanisation massive de la période précédente, par la revalorisation du paysage, de l'environnement et du cadre de vie. À partir des années 1990, curieusement, les jardins se diversifient avec de nouvelles formes et initiatives en réponse à la nouvelle question sociale marquée par l'exclusion sociale, aussi bien dans les « banlieues » des grandes villes que dans les villes moyennes et industrielles et en milieu rural.

*Hypothèse : bien insaisissable, insaisissables projets du « social-avec-jardin »...*

Notre caractérisation des jardins ouvriers et familiaux fait rupture avec la critique récurrente de leur dimension idéologique, facilitée d'ailleurs par l'échec que leurs mouvements initiateurs ont connu de leur projet initial : l'accession des ouvriers à la propriété d'un coin de terre et d'un foyer « insaisissables ». D'inspiration classiquement marxienne, ce type d'analyse veut dénoncer des effets dissimulés d'une conservation des rapports de domination de type « féodal » dans ce mouvement.

Ce type d'analyse semble non seulement lié à la position critique de l'analyse, mais davantage lié à la complexité et l'ambiguïté que comporte l'histoire des pratiques de ces jardins qui ne peut pas être convenablement « rangée » dans une catégorie générale d'action. Pour le dire franchement : nous ne pouvons les réduire ni à un simple mouvement de retour des ouvriers urbains à la communauté rurale, ni à une œuvre d'assistance publique, ni à un mouvement ouvrier formant un foyer de la solidarité entre les travailleurs avec leurs syndicats, caisses d'épargne, mutuelles et coopératives, ni à une œuvre de protection paternaliste, ni à un élément d'urbanisme utopique de type cité-jardin, ni à une solidarité salariale incarnée par l'assurance sociale, ni à une partie intégrable aux services publics généralisés. Cette non-appartenance à un secteur d'activité a tendance à conduire les chercheurs à recourir au schéma d'analyse dualiste et « non politique » divisant l'objet entre la culture dite « populaire » des jardiniers dominés et l'idéologie philanthropique portée par la classe dominante.

---

S'ils sont d'un peu de tout et de rien, donc vraiment « insaisissables », nous avançons qu'ils tiennent à une combinaison de formes différentes de traitement de la population, originale et même novatrice, mais sans nom, peu visible, car liée à une substance difficilement reconnaissable basée sur des modes d'usage particuliers de l'espace.

En termes d'éléments de dispositif, ils ont un caractère intermédiaire entre deux formes « limites » en tant que dispositifs du social : d'abord, le caractère direct renvoyant à la forme de « protection rapprochée » sans histoire, ni même « social », car régie par les régulations de la sociabilité primaire<sup>470</sup> ; et le caractère indirect renvoyant à la forme de protection assurantielle garantissant la sécurité collective et future des populations.

Nous devons introduire ici sur la combinaison de ces formes de traitement du social la distinction entre le dispositif de « discipline » et celui de « sécurité » donnée par Foucault, par laquelle il a lui-même rectifié sa théorie de la société disciplinaire<sup>471</sup>. Le concept de « dispositif de sécurité » lui a permis de trouver un autre mécanisme consistant à « réguler » les libertés de la population, plutôt qu'à contrôler et limiter individuellement ces libertés comme la discipline. Par exemple, les cités-ouvrières telles qu'elles ont été déployées au cours du 19<sup>ème</sup> siècle montrent un exemple de dispositif articulant ces deux mécanismes de pouvoir « disciplinaires sur le corps » et « régularisateurs sur la population ». D'un côté la discipline du corps s'effectue par un quadrillage spatial de la ville qui permet le contrôle spontané de la norme de comportement des habitants, de l'autre, la sécurité de la population par une série de possibilités offertes aux habitants d'assurer librement leurs « vies », telles que le système d'épargne, l'habitat, des assurances sociales, des règles d'hygiène, la scolarité et le contrôle de la vie familiale et sexuelle<sup>472</sup>. Le dispositif de la colonie familiale montrait bien, certes de manière poussée dans l'idéal anti-asilaire, cette forme d'usage politique du milieu ouvert qu'est le milieu rural reculé<sup>473</sup>. Notre examen de l'histoire des jardins ouvriers nous permettra de prolonger cette analyse tout en la complexifiant.

En effet, les jardins ouvriers dans leurs diverses formes - jardins collectifs, industriels, ruraux et familiaux ayant pour point commun l'interdiction de la vente des produits provenant de ces jardins, selon la première catégorisation donnée par la Loi du 31 octobre 1941 sous le gouvernement français de Vichy -, ont le caractère d'une assistance directe en regard de l'assurance visant à stabiliser l'avenir, pour combler le manque au présent (ex. pénurie alimentaire), dans un ancrage direct au mode de vie et au milieu de vie des gens. Mais on remarque très vite que leurs pratiques ne se limitent pas à une économie de subsistance condamnant les gens à vivre au jour le jour, mais se réfèrent plutôt, nous semble-t-il, à une économie « en autarcie » basée sur une culture de stockage des produits en faisant le plus possible d'économies dans un but de stabiliser l'avenir face aux aléas<sup>474</sup>.

D'ailleurs, la pratique de l'autoconsommation avec potager semble loin d'être passéiste : en France,

---

<sup>470</sup> Castel, 1995 : 48.

<sup>471</sup> Foucault, 2004a : 213-235 ; 2004b : 3-89. Dans le premier, le cours du 17 mars 1976 donné au Collège de France, l'auteur a annoncé le début de son analyse du bio-pouvoir.

<sup>472</sup> Foucault, 2004a : 223-224.

<sup>473</sup> Le paradoxe, bien compris dans le dispositif lui-même, semble-t-il, est que cette forme « ouverte » d'usage du milieu rural constitue bien une autre forme d'exclusion et d'enfermement de populations marginales.

<sup>474</sup> Nous voyons ici un élément de l'autonomie relative caractérisant l'économie paysanne, qui est effectivement mobilisé dans ce dispositif dans un but de sécurité.

---

entre 1969 et 1989, les taux d'autoconsommation ont sensiblement augmenté dans la population non agricole suite à l'augmentation de l'accession à la propriété de cette population, alors qu'ils ont baissé dans la population agricole suite à la diminution brutale du nombre de petits paysans<sup>475</sup>. Selon Fr. Dubost, chez les exploitants agricoles, la surface de jardins potagers a diminué de plus de la moitié entre 1962 (181 000ha) et 1975 (72 000ha), et chez les non exploitants, elle a légèrement augmenté (176 000 ha en 1962, 196 000 ha en 1975)<sup>476</sup>. En 1978, 47% des ouvriers habitent une maison individuelle, soit un pourcentage plus important que pour tous les autres salariés, et ils en sont propriétaires dans 72% des cas<sup>477</sup>. Ensuite, environ un ménage sur trois, ainsi que la moitié des résidents en maison individuelle et des propriétaires cultivent des légumes en France. Ces derniers (résidents en maison individuelle et propriétaires) constituent une grande majorité des ménages cultivant des légumes (88% dont 77% propriétaires)<sup>478</sup>. En 1979, 80% des ménages français cultivant un potager sont des non-agriculteurs dont 43% sont ouvriers, soit un tiers des ménages français cultivant un potager<sup>479</sup>. En 1979, la part d'autoconsommation dans l'alimentation totale représentait 8.5%, 30% pour les pommes de terre, légumes et fruits métropolitains, 27% pour les volailles, lapins et œufs<sup>480</sup>.

De plus, une tendance récente observée par Dubost en France confirme la dimension autarcique liée à l'usage moderne du potager en relevant deux aspects : la pratique du potager se poursuit chez les ouvriers ruraux en France, non pas comme une tradition d'épargne, mais pour une amélioration de leur niveau de vie, via la possibilité d'acheter d'autres équipements modernes (télé, voiture, électro-ménager etc.) ; l'achat du congélateur, répandu dès les années 1980, n'est pas proportionnel au revenu comme c'est le cas pour d'autres équipements modernes (télé, machine à laver etc.), mais au potager ! Ce sont les catégories les plus démunies des autres équipements modernes qui sont les plus équipées en congélateur<sup>481</sup>.

Nous relèverons encore un trait important du dispositif des jardins : contrairement à la passivité des bénéficiaires que peuvent provoquer les services publics ou les assurances indemnitrices, les jardins ont pour particularité de demander aux bénéficiaires d'être actifs et productifs dans leur usage. Sur ce point, la définition formelle des jardins familiaux donnée par la Loi de 1952 dans le cadre du Code rural français, « *Toute parcelle de terrain que son exploitant cultive personnellement en vue de subvenir aux besoins du foyer à l'exclusion de tout bénéfice commercial* », paraît trompeuse : la spécificité de l'usage du potager ne se mesure pas uniquement par son rapport au marché (commercial ou consommateur), mais par son mode d'usage de l'espace où sont mis en lien les autres éléments tels que la santé mentale et physique, la convivialité familiale, l'économie domestique et le rapport de voisinage. Ce constat relativise même le constat d'« échec » du projet des initiateurs des jardins ouvriers pour l'accession du prolétaire à la

---

<sup>475</sup> Gojard, Weber, 1995.

<sup>476</sup> Dubost, 1997 : 40.

<sup>477</sup> *Ibid.* : 17.

<sup>478</sup> Gojard, Weber, 1995

<sup>479</sup> Dubost, 1997 : 40-41.

<sup>480</sup> *Ibid.*

<sup>481</sup> 75% des agriculteurs, 47% des salariés agricoles, 38% des ouvriers. D'où le lien au potager apparaît : 93% des agriculteurs, 46% des salariés agricoles et 42% des ouvriers en cultivent un. Géographiquement, la progression est plus rapide en milieu rural qu'en milieu urbain, et dans les régions où le nombre de potagers est plus important (le Nord, l'Est et l'Ouest de la France. Voir Dubost, 1997 (1<sup>ère</sup> éd., 1984) : 43-45.

---

propriété, si nous tenons compte de la liberté d'usage de l' « *espace autour* » de la maison, acquise dans la réalité de la vie des usagers des jardins. On peut suivre Dubost sur ce point : Si en 1978, 47% des ouvriers habitent une maison individuelle, et 72% en sont propriétaires, « *ce qui mobilise les classes populaires en faveur de la maison individuelle, c'est le jardin autant que la maison elle-même, c'est l'espace autour, la parcelle à soi*<sup>482</sup>. » Cette réalité autour de la « maison-avec-jardin » semble échapper même au schéma d'interprétation politique sur la politique du logement social : la droite en fait « *le garant de l'ordre et de la paix sociale* », la gauche « *le symbole et l'alibi de la domination patronale* »<sup>483</sup>. Mais en réalité, on peut jardiner en habitant un logement collectif, on peut habiter une maison avec jardin sans être propriétaire. Ce qui est apparemment le cas des jardins en Angleterre et en Allemagne et dans les pays nordiques<sup>484</sup>.

En relevant ces deux traits (auto-suffisance préventive et pratique face aux aléas ; liberté active d'usage de l'espace), nous posons que le jardin comme dispositif du social, disons la politique du « social-avec-jardin », présente un caractère « tampon » ou « subsidiaire » au sens du principe de subsidiarité dont l'origine se trouve dans le catholicisme social<sup>485</sup>, absorbant les effets néfastes de divers aléas conjoncturels qui se présentent à diverses périodes auprès des personnes (paupérisme, pénurie alimentaire, perte de dignité ou d'Ikigai, chômage, vieillissement, désaffiliation).

Nous pouvons penser cette caractéristique comme une forme du social qui ne peut pas être écartée au profit de l'analyse des grandes orientations de l'État-providence (libéral, conservateur, social-démocrate). Nous ne pouvons pas non plus retenir l'avènement de la solidarité assurantielle et salariale comme unique référence classique du social moderne, en considérant d'autres formes du social comme obsolètes.

En effet, l'analyse linéaire du social peut facilement faire oublier le fait historique suivant : la figure du salarié industriel et urbain était plutôt minoritaire parmi les travailleurs jusqu'à la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, à côté de l'image moderne des cités industrielles et cités-jardins des grandes villes. Selon Dubost, dans les petites villes, en milieu rural et même dans les banlieues de Paris, « *la vie des travailleurs industriels rest[ait] mi-urbain, mi-rural*<sup>486</sup> ». Un bon nombre de ces travailleurs ont pu conserver un mode de vie rural avec le travail de la terre et même de petits élevages<sup>487</sup>.

La caractérisation que fait Castel sur la situation de la vie des ouvriers des années 1930 par leurs relatives indépendance et subordination, à partir d'un constat quantitatif sur la consommation alimentaire et

---

<sup>482</sup> *Ibid.* : 18.

<sup>483</sup> *Ibid.*

<sup>484</sup> Dans ces pays, « *le secteur pavillonnaire est en grande partie locatif et [que] la formule des lotissements jardiniers distincts du logement, à l'usage des habitants de maisons individuelles ou d'immeubles collectifs, est largement développée* » (*Ibid.*).

<sup>485</sup> Selon le Vatican, « *présente dès la première grande encyclique sociale, la subsidiarité figure parmi les directives les plus constantes et les plus caractéristiques de la doctrine sociale de l'Église* » (Conseil pontifical « Justice et Paix », 2005).

<sup>486</sup> Dubost, 1997 : 24-26. « *Avec ses variantes et ses degrés - du mode pavillonnaire au mode paysan - selon la localisation géographique ou le type d'implantation industrielle. Au total, ce n'est qu'après la guerre que l'habitat ouvrier devient, massivement, un habitat citadin, et que l'habitat citadin devient, massivement un habitat collectif.* »

<sup>487</sup> Dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, les habitants des cités ouvrières n'étant qu'une partie minoritaire, l'autoconsommation n'a pas disparu. 18% des mineurs habitaient encore la campagne en 1911 en gardant leurs lopin, cochons et volailles. Dans la période de l'entre-deux-guerres, ce fut le « *moment où se développ[èrent] les banlieues populaires et avec le potager associé à la maison dans le secteur pavillonnaire ou dissocié de l'habitat sous la forme de jardins-ouvriers.* » ; « *Le rôle alimentaire du jardin est resté longtemps son rôle majeur, y compris dans les banlieues urbaines. Sans cette tradition si longtemps maintenue de l'auto-subsistance non seulement chez les paysans, mais aussi chez une bonne partie des ouvriers, des artisans et même des employés, on ne saurait expliquer cette ruralité qui marque encore si fortement aujourd'hui leurs comportements* » (*Ibid.* : 37-39).

---

le logement<sup>488</sup>, confirme cette perspective : « la part dévolue à l'alimentation dans les budgets ouvriers est encore de 60% dans les années 1930 (elle était de plus de 70% en 1856 et de 65% en 1890) », ce qui réduisait la possibilité de la participation à la vie sociale chez les ouvriers ; « l'insalubrité et le surencombrement sont encore le lot de la majorité des logements ouvriers » dans les années 1930. « Pour Paris, une enquête de 1926 montre qu'un habitant sur quatre dispose de moins d'une demi-pièce et que les horribles "garnis" logent encore 320 000 personnes. La situation ne s'améliore guère ensuite : on construit à peine 70 000 logements par an en France à la fin des années 1930, contre 250 000 en Allemagne. L'urbanisme des "cités-jardins" reste cantonné dans quelques municipalités socialistes ou radicales, et les expériences du type Cité radieuse à la Le Corbusier sont exceptionnelles. Encore concernent-elles les employés et classes moyennes naissantes davantage que les ouvriers<sup>489</sup>. »

D'ailleurs, c'est peut-être en intégrant cette perspective spatiale que l'on trouvera une référence historique et contemporaine du social qui pourra même enrichir la notion de « propriété sociale » chère à Castel qui semble encore fidèle à l'origine solidariste de la notion qui, attachée à une tradition durkheimienne de la solidarité organique, détache le social de la société domestique et territoriale<sup>490</sup>.

### *Naissance de la Ligue : de 1896 à 1914*

Nous mentionnons d'abord quelques formes de jardins qui ont précédé la naissance des jardins ouvriers à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle en France. En Allemagne, Moritz Schreber (1808-1861), médecin et directeur d'une clinique orthopédique à Leipzig, avait conçu l'idée d'utiliser le potager comme lieu d'exercice du corps pour le développement sain des enfants en dehors de la ville où il constatait un manque important d'aires de jeux pour enfants, notamment dans les quartiers pauvres en ville à forte densité. C'est après le décès de Schreber qu'une association de citoyens a implanté en 1864 des aires de jeux pour leurs enfants en dehors de la ville, auxquels Carl Gesell (1800-1879), superviseur de ces jardins, a eu l'idée d'ajouter un espace de potager en 1868. Si les enfants n'étaient pas assez patients pour s'occuper de leur potager, les parents les ont rejoints aussitôt, et ces jardins sont devenus des potagers familiaux (*Familienbeete*). Par la suite, les usagers y ont planté des arbres et des baraques pour en faire des lieux de repos. En 1870, autour d'une centaine de jardins construits au bord d'aires de jeux, l'association locataire de ces jardins les a nommés « *Schrebergärten*<sup>491</sup> ».

Sans aller plus loin sur les jardins allemands, nous pouvons souligner ici qu'ont joué ensemble dès leur naissance, un souci disciplinaire sur le corps de l'enfant provenant de l'orthopédiste Schreber, un souci de sécurité tendant vers une ouverture de l'espace de vie pour éviter les miasmes et une aspiration citoyenne pour un libre usage de l'espace en dehors de la maison.

Dans un mouvement d'urbanisation accélérée après la Guerre franco-prussienne (1870-1871), les

---

<sup>488</sup> Castel, 1995 : 558-559.

<sup>489</sup> *Ibid.* : 559.

<sup>490</sup> Cet héritage sociologique semble même déterminer le fait que la dimension territoriale de l'exclusion sociale ou de la solidarité n'est guère abordée par la sociologie spécialisée dans ce domaine depuis les années 1990, sauf en termes de ségrégation sociale et spatiale. Sur ce point, voir Mathieu, 1997.

<sup>491</sup> Gröning, 1996.



---

jardins allemands dit « Kleingarten » ont davantage été intégrés dans le cadre de l'urbanisme avec le concept de « parcs des peuples (*Volkspark*) » présenté par Harry Maarz en 1913<sup>492</sup>.

En France et en Belgique, le mouvement initiateur des jardins était plus lié à des œuvres charitables et catholiques. Ainsi, la Société de Saint-Vincent-de-Paul, créée par F. Ozanam (1813-1853) en 1833 pour organiser les jeunes pour leur exercice de la charité<sup>493</sup>, pratiquait déjà le prêt gratuit de la terre pour les pauvres au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle en France et en Belgique<sup>494</sup>, ce qui était une « *idée en vogue chez les philanthropes au 19<sup>ème</sup> siècle* » appliquée alors déjà en Belgique, au Danemark et en Allemagne<sup>495</sup>. Pour l'abbé Lemire, ayant été animateur de leur conférence vers 1880<sup>496</sup>, la Société de Saint-Vincent-de-Paul serait un des supports principaux de son action pour la promotion des jardins ouvriers.

L'abbé Gruel, prêtre français et flamand dans le Pas-de-Calais, un des fondateurs de la Ligue belge du Coin de terre et du Foyer créée en 1897<sup>497</sup>, et inspirateur de l'abbé Lemire pour le projet des jardins ouvriers, avait « *encouragé la châtelaine à morceler une partie de ses terres en petits lots pour créer en quelque sorte des "jardins à bon marché", ce qui a valu une médaille d'or à l'exposition internationale de Paris en 1878*<sup>498</sup> ».

L'Abbé Lemire (1853-1928) est né à Vieux Berquin, village flamand mais francophone, proche d'Hazebrouck (Nord) dans une ferme exploitant environ 14ha<sup>499</sup>. Proche du courant du catholicisme social (F. Le Play et Société d'Économie sociale ; école de La Tour du Pin)<sup>500</sup>, l'originalité de sa position semble liée à la fois à la misère des familles ouvrières qu'il pouvait observer dans sa région<sup>501</sup>, mais également à la disparition progressive des petites fermes qui était observable même dans sa région<sup>502</sup>. D'où sa doctrine nommée « terrianisme » : son programme politique défendu dès sa première campagne de 1893 ayant provoqué une opposition du clergé, des autorités civiles et d'une bonne partie de la bourgeoisie, visait à « *modifier les lois et règles régissant le travail et la participation à son produit, trouver une voie entre socialisme et libéralisme, enfin résoudre les problèmes sociaux en réconciliant patrons et ouvriers car la*

---

<sup>492</sup> Matsuo, 2005 : 236 ; Gröning, 1996. C'est vraisemblablement pourquoi Strasbourg et Colmar, ayant été sous l'occupation allemande entre 1871 et 1918, « *intègrent depuis de nombreuses décennies les jardins familiaux dans leur urbanisme* » en regard des autres jardins familiaux français d'aujourd'hui (Tardif, 1996 : 201).

<sup>493</sup> Ce mouvement s'inscrit dans une longue mouvance historique de l'« économie sociale » prônée à l'initiative de F. Guizot (1787-1874) depuis la période de la Restauration (1830-1848) comme remède non étatique (« politique sans État » selon Castel) au paupérisme des « classes inférieures », et reprise par l'École de F. Le Play (1806-1882), fondateur de la Société d'économie sociale créée en 1857 et exerçant une large influence dans la politique française de la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle (Castel, 1995 : 385-396).

<sup>494</sup> « *À Laerne (près de Gand) en Belgique, à Bouxieres-aux-Dames en Meurthes-et-Moselle, les membres des conférences remettent des lopins de terre et des outils aux familles nécessiteuses, allant quêter chez les fermiers afin de recueillir des graines pour ensemer les champs.* » (Cabedoce, 1996 : 29)

<sup>495</sup> Dubost, 1997 : 48.

<sup>496</sup> Decamps, Louchart, 1996 : 14.

<sup>497</sup> Sur la Ligue belge, voir Mougenot, 1991 ; Mahu, 1996 : 118-124.

<sup>498</sup> Mahu, 1996 : 120.

<sup>499</sup> Ordonné prêtre en 1878 et élu député en 1893 jusqu'à son décès, il a fondé la Ligue française du coin de terre et du foyer en 1896 (Decamps, Louchart, 1996 : 14).

<sup>500</sup> Mayeur, 1996 : 22-25.

<sup>501</sup> Decamps, Louchart, 1996 : 14. Quand il était professeur au collège Saint-François à Hazebrouck avant d'être élu député, avec ses élèves, il visitait à domicile les familles nombreuses et nécessiteuses de corons, dont la situation déplorable (précarité des logements, longueur de journées de travail, travail des enfants, absence de loisir, alcoolisme, violence domestique...) marqua l'abbé Lemire.

<sup>502</sup> Mayeur, 1996 : 22.

---

*question sociale demeure d'abord pour lui d'origine morale* »<sup>503</sup>. Sa revendication centrale fut le « *bien de famille insaisissable* », qui, très popularisé à l'époque, réclamait une petite propriété insaisissable pour les familles ouvrières et paysannes.

Autour de cette revendication, pendant ses trente cinq années de vie parlementaire, ses actions ont concerné tant le monde ouvrier que le monde agricole. Il fut à l'origine de nombreuses réformes sociales : repos hebdomadaire, allocations pour toute famille d'au moins trois enfants, retraite vieillesse et invalidité avec le concours de l'État, des patrons et des ouvriers ; réglementation de la durée et des conditions de travail, notamment pour les femmes et les enfants mineurs<sup>504</sup>. En défendant l'insaisissabilité d'un bien de famille constitué d'une maison et d'une propriété dont la valeur n'excède pas huit mille francs, il visait une politique de retour à la terre pour lutter contre la prolétarianisation de la paysannerie<sup>505</sup>. Même si sa proposition de Loi ne fut pas discutée à la Chambre en 1898, elle a connu un grand écho dans l'opinion<sup>506</sup>. En admettant la propriété individuelle, il allait plus loin, en affirmant le caractère d'une propriété collective « *qui seule peut apporter un correctif* » social aux inconvénients de la propriété privée<sup>507</sup>. « *Refaire une société "organisée"* » en était son but en envisageant même une propriété collective « *sous forme de biens syndicaux, de reconstitution des biens communaux* »<sup>508</sup>. Ce qui dépassait la position de l'encyclique « *Rerum novarum* » du pape Léon XIII de 1891 qui niait la propriété collective pour lutter contre le socialisme<sup>509</sup>.

Pour réaliser cette idée terrianiste, il a également créé l'Union des associations syndicales agricoles de quatre cantons (Cassel, Steenvoorde, Hazebrouck nord et sud) en 1894, pour traiter divers problèmes agricoles (tarifs douaniers, tarifs de chemin de fer, mutualités d'assurances contre la mortalité du bétail, affichage à la mairie des chasses réservées, caisses de retraite, création de caisses de crédit agricole). Cependant, déçu par l'attitude égoïste des fermiers penchée uniquement sur le protectionnisme agricole qui était alors en vogue en France, l'activité de l'Union a été peu développée après 1901<sup>510</sup>.

C'est sur ce fond de pensées et d'activités politiques, que la Ligue française du Coin de terre et du foyer fut fondée en 1896, par le discours de l'abbé au Congrès démocrate chrétien de Lyon le 29 nov 1896. Dans le premier numéro du bulletin paru en 1897, la Ligue se proposait « *d'étudier, de propager et de réaliser par les moyens en son pouvoir toutes les mesures propres à établir la famille sur sa base naturelle et divine qui est la possession de la terre et du foyer* » et les statuts comptaient parmi ces mesures « *celles qui ont pour but d'assurer la jouissance permanente et autant que possible la propriété d'un coin de terre à cultiver et d'une habitation convenable pour toute famille honnête et laborieuse* », et de « *soutenir les sociétés pour la construction d'habitations ouvrières à bon marché* »<sup>511</sup>.

---

<sup>503</sup> Decamps, Louchart, 1996 : 15

<sup>504</sup> *Ibid.*

<sup>505</sup> Mayeur, 1996 : 23.

<sup>506</sup> *Ibid.*

<sup>507</sup> *Ibid.* : 24-25.

<sup>508</sup> *Ibid.* : 25.

<sup>509</sup> L'encyclique « *Rerum novarum* » est la doctrine sociale de l'Église catholique qui fut la première à avoir reconnu dans les discours du Vatican l'existence de la question sociale liée au paupérisme de la classe ouvrière.

<sup>510</sup> *Ibid.* : 25-26.

<sup>511</sup> *Ibid.* : 26.

---

L'idée de distribuer aux familles ouvrières un coin de terre à cultiver est notamment inspirée par deux fondateurs de la Ligue belge l'Abbé Gruel et Joseph Goemaere, imprimeur-éditeur bruxellois. L'idée du coin de terre avait été développée en hiver 1895 par l'abbé Gruel dans une conférence au cercle Léon XIII à Bruxelles où se réunissaient les chefs de la démocratie chrétienne, avec le principe de « *trouver les moyens d'acquérir une superficie suffisante de terre à proximité de la banlieue industrielle de Bruxelles et à la lotir en parcelles à cultiver par des ouvriers, pères de famille*<sup>512</sup> ».

Ensuite, Goemare, alors conseiller communal de St-Josse-Ten-Noode à Bruxelles, en prenant contact avec l'abbé Gruel quelques semaines après cette conférence, a mis en place le premier jardin ouvrier belge dans la même commune de St-Josse avec un hectare de terre qu'il a acheté et loti, à peine un mois après ce premier contact avec l'abbé Gruel<sup>513</sup>. Goemare a ensuite suggéré la formule du coin de terre à l'abbé Lemire qui, alors député en France montait en puissance<sup>514</sup>.

Les buts et les moyens de la Ligue belge étaient les suivants :

- le but poursuivi est l'amélioration matérielle et morale de la famille ouvrière par la possession d'un coin de terre et d'un foyer insaisissable ;
- ses moyens de réalisation sont : donner au chef de famille et au soutien de famille un coin de terre à cultiver en jouissance gratuite et lui faciliter ensuite les moyens d'en devenir propriétaire ; lui faciliter la construction ou l'acquisition d'un foyer ; faire décréter l'insaisissabilité de la terre et du foyer<sup>515</sup>.

Le terme même de « jardin ouvrier » est également né à la même période dans la revue *La Démocratie Chrétienne* d'octobre 1895<sup>516</sup>. En 1899, 655 jardins ouvriers existaient en France, répartis en 16 groupes, situés surtout dans le département du Nord, à Saint-Étienne sous la direction du père Volpette, et à Sedan avec Madame Hervieu<sup>517</sup>.

### *Inscription dans la politique du logement social*

Le mouvement des jardins ouvriers en France et en Belgique n'est ni une simple œuvre charitable, ni un simple dispositif conçu d'un point de vue médical pour la santé, mais il s'inscrivait dans un processus de formation politique de l'État social où divers courants politiques s'affrontaient. Il s'est notamment inscrit à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle dans la politique du logement social pour réaliser sa revendication de la propriété des travailleurs.

L'association entre la propriété, la maison et le jardin fut, selon Dubost, « l'idéologie pavillonnaire »

---

<sup>512</sup> Mahu, 1996 : 121. Pourtant, cette conférence n'a eu que peu d'écho chez les auditeurs, qui considèrent l'abbé Gruel comme un utopiste.

<sup>513</sup> *Ibid.*

<sup>514</sup> *Ibid.*

<sup>515</sup> Congrès international des œuvres du coin de terre et des jardins ouvriers, 1910, cité par Mougnot, 1991 : 58. Les actions de la Ligue belge, outre la mise à disposition des familles qui le veulent d'un terrain de cinq ares : distribution d'engrais ; création de « champs d'expérience » ; conférences sur les cultures maraîchères, l'économie domestique, la préparation et la conservation des légumes ; contrôle des quantités récoltées ; prix attribués aux meilleurs jardiniers ; encouragement de l'épargne de la somme de l'économie réalisée par le jardin ; divers événements (propagandes, ramassage de fonds, fêtes etc.) ; organisation de jardins d'enfants ; édition d'un journal : promotion de l'élevage ; achats groupés de matériel. (*Ibid.* : 58-59).

<sup>516</sup> Cabedoce, 1996 : 27. Mais dès 1903, le terme oscillait entre « jardin de famille », « coin de terre », « jardin familial ».

<sup>517</sup> *Ibid.* : 32.

---

mobilisée pour « restaurer l'ordre social menacé par les conséquences de l'industrialisation » dont la misère du prolétariat comme foyer de la révolte menaçante<sup>518</sup>. Pour C. Mougenot qui a analysé l'histoire de la Ligue belge du coin de terre et du foyer au fil de ses quelques quarante années d'existence (1897-1940), sa véritable fonction sociale était d'« imposer sans ambiguïté un mode résidentiel dominant, c'est-à-dire des pratiques résidentielles qui, pour leur part, interviennent dans la désignation sociale (...) et d'imposer par là aussi une hiérarchisation des espaces qui sont susceptibles de remplir une fonction, elle aussi, résidentielle<sup>519</sup> ». Avec la figure des « résidents-jardiniers » placés dans les espaces périphériques ou marginaux des grandes villes, un mode d'habiter axé sur la propriété de la maison et la pratique du jardin, « tout se passe comme si, en quelque sorte, la ligue préfigurait ce que serait aujourd'hui le mode résidentiel périphérique<sup>520</sup> ».

Cette idéologie allait dans le droit fil de la pensée du catholicisme social : pour F. Le Play, il fallait restaurer les bases économiques et morales de la famille ouvrière pour répondre à la question sociale et « rendre l'aisance et la sécurité aux moindres familles en les attachant au sol par le travail, la frugalité et l'épargne, en leur conférant au moins la dignité que donne la propriété du foyer domestique<sup>521</sup> ».

Or le projet des cités-ouvrières patronales s'avérait souvent un échec, car non seulement le jardin et la maison restaient propriétés de l'entreprise, mais il servait de véritable dispositif de contrôle de la vie de l'ouvrier à l'usine et à la maison : le jardin était un outil par excellence d'installation des « disciplines à domicile » pour « détourner l'ouvrier à la fois du cabaret et de la révolution<sup>522</sup> ». Ce projet des cités-ouvrières patronales fut la cible de la critique de Fr. Engels (1820-1895) dans « *La Question du logement* » (1870) qui le dénonçait comme illusoire : le revenu supplémentaire tiré du jardin est déduit du salaire industriel ; la sécurité assurée par la propriété dépend du sort de l'entreprise, et de la sollicitude des capitalistes pour éviter le risque d'épidémie lié à l'insalubrité ; enfin, la ruralisation du prolétariat joue contre la lutte des classes<sup>523</sup>.

Mais la politique du logement développée avec la création des sociétés d'HBM (Habitat à Bon Marché), que les Ligues française et belge ont rejoint, semblait dépasser ce problème de dépendance de l'ouvrier vis-à-vis de son patron.

La Loi Siegfried de 1894 et la création des sociétés d'HBM en France visait à « promouvoir l'accession des ouvriers à la propriété du logement et d'en faire le moteur de leur intégration sociale<sup>524</sup> ». Si la priorité est donnée au logement urbain et à la construction d'immeubles collectifs, l'abbé Lemire convainc les libéraux réformistes de la nécessité de développer dans ce sens la législation sociale et mène avec eux une active propagande au sein de la Ligue fondée en 1896<sup>525</sup>. D'où la Loi Strauss en 1906 et la Loi Ribot en 1908 accordant des facilités à l'accès au jardin avec l'institution du crédit immobilier. Ensuite, la Loi Loucheur de 1928 a accordé une aide substantielle de l'État en faveur de la maison individuelle, ce qui

---

<sup>518</sup> Dubost, 1997 : 19

<sup>519</sup> Mougenot, 1991 : 66.

<sup>520</sup> *Ibid.* : 65.

<sup>521</sup> Le Play, 1855, cité par Dubost, 1997 : 19.

<sup>522</sup> *Ibid.* : 20.

<sup>523</sup> *Ibid.* : 20-21.

<sup>524</sup> *Ibid.* : 22.

<sup>525</sup> *Ibid.* : 23.

---

profitera surtout aux petites classes moyennes, jusqu'à l'arrivée de la crise économique et de la guerre<sup>526</sup>. En 1933, les avantages de cette loi seront étendus à la Ligue pour l'achat de terrains afin de créer des jardins ouvriers<sup>527</sup>.

Mais la Ligue abandonnera bientôt la défense du « bien de famille insaisissable » face au résultat dérisoire de ces lois successives et elle se consacrera désormais exclusivement à la création et à la gestion des lotissements pour les jardins ouvriers collectifs<sup>528</sup>. Sur ce point, P. Tardif (ex-président de la Ligue française) confirme ainsi : « *Le but du terrianisme (accès à la propriété insaisissable) s'était révélé hors d'atteinte, et on est passé à une formule d'habitats individuels sur une propriété indivise (...) et de là à une formule réduite aux jardins. La naissance des jardins ouvriers à la française a donc ceci d'original qu'elle résulte d'une transition de l'utopie au réalisme, avec une constante psychologique forte dans ce pays de tradition agricole : la propriété de la terre, collective à défaut d'être individuelle, est l'idéal ; la location ou la mise à disposition sont des pis-aller*<sup>529</sup> ».

Quant à la Ligue belge, elle s'est inscrite dans le cadre de la première Loi sur les habitations ouvrières de 1889, et connaîtra son apogée pendant la guerre de 1914-1918 avec 180 000 familles bénéficiaires<sup>530</sup>. Mais après cette période, sa force institutionnelle déclinera pour plusieurs raisons jusqu'à sa disparition en 1940 : accès de plus en plus difficile à des terrains à cultiver en milieu urbain dans le contexte d'urbanisation croissante ; compétition avec d'autres services urbains tels que la culture, le sport, les espaces verts ; échec d'un partenariat vers 1927 entre la SNHBH (Société Nationale des Habitations à Bon Marché) créée en 1919 avec pour mission de créer des logements sociaux en milieu urbain, et la SNPPT (Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne) créée en 1935 sous l'influence de la Ligue avec mission de créer des logements sociaux en milieu rural. Cet échec doit aux facteurs suivants selon Mougnot : insistance idéologique de la Ligue sur les biens insaisissables des familles pauvres ; ambiguïté dans la définition des thèmes de la Ligue visant à la fois l'amélioration des conditions de vie des travailleurs urbains et celle des résidents ruraux, sur la base d'une idéalisation de la campagne<sup>531</sup>. La rupture de la SNPPT avec la SNHBH en 1927 a poussé la Ligue « *tout droit dans les bras du paternalisme industriel* » en multipliant des partenariats avec les industriels, mais également avec une série d'organismes charitables et sociaux (œuvre de St Vincent de Paul, bureaux de bienfaisance, hospices, collèges et pensionnats)<sup>532</sup>.

Enfin, il faut noter qu'à cette période, en France, deux législations marquèrent le début de l'État social

---

<sup>526</sup> *Ibid.*

<sup>527</sup> Cabedoce, 1996 : 36.

<sup>528</sup> Dubost, 1997 : 49.

<sup>529</sup> Tardif, 1996 : 198.

<sup>530</sup> La Ligue belge avait pour objectif l'« *amélioration matérielle et morale de la famille ouvrière par la possession d'un coin de terre d'un foyer insaisissable* » « *donn[ant] à la famille un coin de terre à cultiver en jouissance gratuite* » et en « *facilit[ant] d'en être propriétaire* » (Mougnot, 1991 : 58). En 1916, il y avait 69 000 familles, soit 312 000 personnes qui cultivaient les jardins dont la superficie totale s'élevait à 3 000ha (*Ibid.* : 59 ; 87).

<sup>531</sup> La SNPPT (Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne) créée en 1935 sous l'influence de la Ligue, visait à la fois l'amélioration de la vie matérielle des familles ouvrières et le retour à la campagne d'une partie de la population ouvrière industrielle, en intégrant une perspective de développement rural (relèvement de la classe des petits cultivateurs ; développement agricole ; répartition plus sociale de la propriété foncière). Leurs publics cibles étaient diversifiés : ouvriers industriels et urbains ; artisans à domicile ; ouvriers agricoles ; petits cultivateurs démunis. De même leurs lieux d'action : régions rurales où existent des terrains non cultivés, où le régime de la petite propriété foncière ne s'est pas encore développée ; périphéries des agglomérations industrielles et urbaines (*Ibid.* : 64).

<sup>532</sup> *Ibid.* : 60-61.

---

assurantiel à l'initiative des solidaristes : Loi de 1898 sur l'indemnisation des accidents de travail ; Loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes. Pour Castel, avec ces volets de l'assurance sociale, la politique du logement social constitue également une forme de propriété sociale<sup>533</sup>.

Parallèlement à cette évolution, l'exaltation de l'économie sociale était bien manifeste dans l'opinion. Une série de manifestations se sont présentées en la matière dans plusieurs expositions internationales à Paris : l'œuvre charitable des jardins de l'Abbé Gruel en 1878 ; Musée social en 1889<sup>534</sup> ; projet d'économie sociale de Charles Gide en 1900<sup>535</sup>.

Le décalage entre le solidarisme durkheimien comme fondement de la solidarité assurantielle et salariale, et l'économie sociale défendue par le catholicisme social paraissait alors manifeste : Durkheim n'accordait pas de rôle prépondérant aux groupes intermédiaires qui ne relèvent pas du travail salarié tels que la famille, les groupes religieux, les organisations territoriales qui sont constitutives de la société dite « domestique ». Car il ne voyait ces entités que comme des groupes d'appartenance éphémères devant l'accroissement de la mobilité et de la liberté individuelle<sup>536</sup>. Tandis que le catholicisme social défend le rôle naturel et indépendant de la société domestique par rapport à la société civile et l'État qui doivent reconnaître son « autorité paternelle » en protégeant la propriété privée de l'individu<sup>537</sup>.

### *De 1914 à 1945 : intégration dans les guerres des nations*

Dans le contexte des deux grandes guerres et de la crise économique, les jardins ouvriers en France connurent une augmentation considérable de leur nombre, quelle que soit leur forme (collectifs, privés, industriels) : En 1916, l'État français encourage la création et l'extension des jardins potagers en reconnaissant l'utilité alimentaire du jardin ouvrier, par une subvention accordée par le Ministère de l'Agriculture à la Ligue. Les groupes de jardiniers se multiplient (anciens combattants, militaires, blessés de guerre en convalescence, scolaires)<sup>538</sup>. Les potagers militaires furent alors mis en place : en 1917, la Génie militaire cède en bail à la Ligue les terrains des fortifications entourant Paris, pour en faire des potagers militaires.

---

<sup>533</sup> Toutefois, il n'y a aucune allusion même chez Castel au jardin, comme si celui-ci n'était qu'un élément résiduel ou supplémentaire de la propriété sociale (Castel, 1995 : 449 ; 558-559).

<sup>534</sup> Le Musée social créé à cette occasion à Paris, était un organisme privé de recherche et d'enseignement où se rencontraient et échangeaient principalement les mutualistes, les coopérativistes, les républicains modérés, et plus marginalement, des radicaux et des socialistes comme L. Bourgeois, P. Guieysse, J. Jaurès (Tanaka, 2006 : 232-233 ; 237).

<sup>535</sup> Ch. Gide (1847-1932), économiste français, présenta à cette occasion les trois grandes composantes de l'économie sociale : l'association libre, les pouvoirs publics, le patronage, lesquelles doivent interagir en synergie et constituer chacune un moyen d'action de l'initiative individuelle, sans être divisés dans des rôles distincts (Vienney, 2000). Dans cette vision évolutionniste de l'économie sociale, celle-ci apparaît comme une forme de progrès universel de la société, sans être limité à certain types de groupements sociaux, ce qui semble différent de la vision contemporaine où elle se traduit souvent par le terme « troisième secteur » considéré en général comme distinct des secteurs public et privé à but lucratif.

<sup>536</sup> Durkheim, 1930 (1er éd., 1897) : 432-433, référence indiquée par Tanaka, 2006 : 221 ; 225. « *Autrefois, la société domestique n'était pas seulement un assemblage d'individus, unis entre eux par des liens d'affection mutuelle ; mais c'était aussi le groupe lui-même, le champ des aïeux, la situation et la réputation traditionnelles, etc. Tout cela tend à disparaître. Une société qui se dissout à chaque instant pour se reformer sur d'autres points, mais dans des conditions toutes nouvelles et avec de tout autres éléments, n'a pas assez de continuité pour se faire une physionomie personnelle, une histoire qui lui soit propre et à laquelle puissent s'attacher ses membres.* »

<sup>537</sup> Léon XIII, 1891.

<sup>538</sup> Cabedoce, 2006 : 33.

---

Ensuite, dans la période de l'entre-deux-guerres, les jardins se développent dans les banlieues populaires avec le potager soit associé à la maison dans le secteur pavillonnaire, soit dissocié de l'habitat sous la forme de jardins collectifs<sup>539</sup>.

Si en France, la création des jardins restait d'initiative privée (les philanthropes et le patronat), même si les pouvoirs publics locaux étaient souvent associés en leur prêtant des terrains, la situation diffère ailleurs en Europe. En Angleterre ou aux Pays-Bas, l'attribution d'un jardin n'est plus une aumône mais un droit : en Angleterre, avec l'« *Allotments Act* » de 1922, les autorités locales, les paroisses rurales, bourgs ou districts urbains sont obligés de fournir des parcelles cultivables selon les demandes des habitants. D'où l'importante réserve de terrains affectés à cet usage (environ 5500ha en 1924, soit 936000 parcelles)<sup>540</sup>.

Le nombre des jardins se multiplie rapidement partout en France : le rythme des créations de jardins s'accélère à partir de la Première Guerre mondiale (55 en 1907, 136 en 1913, 2036 en 1923 à Paris). La Ligue en gère 17825 en 1912, 47000 en 1920, 56700 en 1927<sup>541</sup>. En dehors de la Ligue, d'autres œuvres de jardin se développent également : œuvres rattachées au clergé ; œuvres laïques ; patronat industriel (jardins-ouvriers de Belfort, ceux des sociétés minières, ceux de Montbéliard par la société Peugeot) ; jardins des cheminots<sup>542</sup>

Déjà entamée dès la naissance des Ligues française et belge, la coopération internationale entre différentes fédérations nationales des jardins en Europe prend de l'ampleur à partir des années 1920 : l'Office international du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers fut créé le 6 octobre 1926 à Luxembourg<sup>543</sup> entre sept pays initiaux (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Grande-Bretagne, Luxembourg, Suisse). Le premier président de l'Office fut l'abbé Lemire. Lors du Premier congrès international en 1927 à Luxembourg, 14 nations adhérèrent à l'Office dont les sept pays initiaux, ainsi que la Finlande, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède et la Tchécoslovaquie. En 1931, l'Office regroupait deux millions de jardiniers dans ces quatorze pays, alors que sept autres pays (Espagne, Danemark, Grèce, Lettonie, Portugal, Hongrie, Égypte) envisageaient d'adhérer au mouvement. En 1934, cinq millions de jardins pouvaient nourrir près de vingt-deux millions cinq cent mille personnes<sup>544</sup>.

Sous le Gouvernement de Vichy installé depuis 1940, les jardins ouvriers ont eu un « *traitement de faveur* » dans l'idéologie paternaliste (Travail, Famille, Patrie), mais également pour faire face à la pénurie alimentaire<sup>545</sup>. La loi du 31 octobre 1941 donne une distinction juridique aux jardins ouvriers pour leur accorder des subventions annuelles, en les distinguant des jardins industriels aménagés par un chef d'entreprise, et des jardins « familiaux » privés<sup>546</sup>. Le nombre des jardins ouvriers atteignit un record : environ 600 000 en France dont 20 000 dans la banlieue parisienne, 25 000 dans la banlieue lyonnaise<sup>547</sup>.

---

<sup>539</sup> Dubost, 1997 : 38.

<sup>540</sup> *Ibid.* : 52.

<sup>541</sup> *Ibid.* : 50.

<sup>542</sup> *Ibid.* : 50-51.

<sup>543</sup> Weirich, 1996 : 126.

<sup>544</sup> *Ibid.* : 127.

<sup>545</sup> Dubost, 1997 : 53.

<sup>546</sup> Cabedoce, 1996 : 36.

<sup>547</sup> Dubost, 1997 : 53.

---

La Ligue gérait en 1943, 250 000 jardins ouvriers sans inclure les plus nombreux jardins « industriels »<sup>548</sup>.

À cette époque, le gouvernement anglais a pris des mesures analogues sous le slogan « *a dig for victory* (un coup de bêche pour la victoire) ». Le gouvernement fédéral américain en fit de même pour pallier au chômage pendant la Grande crise économique<sup>549</sup>. Quant à la Ligue belge, suite à son intégration dans le régime fasciste pendant la guerre de 39-45 en s'alliant avec les fédérations allemande et italienne, elle n'existera plus en tant que telle à partir des années quarante, mais « *survivra essentiellement sous la forme de comités locaux et comme ligue horticole qui rassemble aujourd'hui encore des jardiniers amateurs*<sup>550</sup>. »

Dans ce mouvement des années 1930-40, nous pouvons entrevoir qu'au-delà de l'idéologie paternaliste et même du souci alimentaire, le dispositif des jardins fut mobilisé dans un système de « pactes sociaux » (Front populaire en France, Plan Beveridge en Angleterre) établis pour assurer la sécurité des populations, censées être mobilisées dans une guerre menée par des « nations entières »<sup>551</sup>.

En se spécialisant de plus en plus dans la vocation alimentaire, les jardins ouvriers français ont délaissé le terrianisme, leur revendication initiale de l'accession des ouvriers à la propriété. Dans le système de la Ligue, ce sont les associations de jardins qui sont propriétaires ou locataires des terrains, alors que les jardiniers ne sont que des usagers-cotisants qui ont le « devoir » de cultiver leurs terrains (plus des deux-tiers de sa parcelle en légumes pour un jardinier) pour maintenir leur droit de les utiliser<sup>552</sup>.

Le fait que les jardiniers sont des « cotisants » et non « locataires » implique un sens dans les rapports entre les gestionnaires et les usagers : la relation de devoir, mais non de droit, créée par la cotisation reflète un mode de relation paternaliste et moralisateur de personne à personne<sup>553</sup>.

L'évolution des jardins ouvriers de l'avant-guerre apparaît finalement comme un instrument spontané mais nécessaire pour faire face à l'urgence de l'intégration des populations dans un contexte de guerre entre nations et de la pénurie alimentaire, plutôt qu'un mouvement d'accession à la propriété sociale par un droit social. Le déclin des jardins dits familiaux de l'après-guerre le confirmera, même si l'influence du modèle diffusé par le mouvement, le mode d'habiter avec une maison et un jardin, va subsister dans le processus de périurbanisation et de résidentialisation de la campagne en France et en Belgique.

### *De 1945 aux années 1970 : dévalorisation au profit de la standardisation de la vie*

Dans le contexte de la reconstruction de l'après-guerre, les jardins vont connaître un déclin considérable tant au niveau cognitif que matériel : leurs images se dégradent dans l'opinion en raison de leur rapport au

---

<sup>548</sup> Tardif, 1996 : 199.

<sup>549</sup> Dubost, 1997

<sup>550</sup> Mougenot, 1991 : 65 ; 68-69.

<sup>551</sup> Foucault, 2004c : 222.

<sup>552</sup> Par contre, le fait que 20% des associations de jardins familiaux en France sont propriétaires de leurs terrains en 1993 marque une spécificité par rapport aux autres pays où les associations sont rarement propriétaires (Tardif, 1996 : 199). En 1993, sur 800 groupes existants, environ la moitié datent d'avant la guerre (9% fondés avant 1914 ; 35% fondés entre 1914-1945 ; 12% fondés entre 1945 et 1975 ; 44% fondés depuis 1975 (30% depuis 1980). Ceux qui ont été construite entre 1914 et 1945 sont souvent propriétaires de leurs terrains (Tardif, 1996 : 204).

<sup>553</sup> Weber, 1998 : 99.



---

régime de Vichy ; le style de vie des ouvriers lié aux jardins de l'avant-guerre sera rendu négatif comme lié à la « zone » ou aux « bidonville » par une nouvelle esthétique d'urbanisme ; le poids économique des besoins alimentaires dans les ménages reculent grâce à l'augmentation générale du niveau de vie. En outre, le nouveau développement urbain tend à remplacer les jardins par d'autres équipements modernes (immeubles, hôpitaux, écoles, sports, parkings)<sup>554</sup>. À partir de 1945 et jusqu'en 1979, les trois quarts des jardins vont disparaître (150 000 en France)<sup>555</sup>.

Une nouvelle loi de 1952 redéfinissant le statut des jardins sous le nom d'« Organisme de jardins familiaux » dans le cadre du Code rural, en supprimant les quatre catégories des jardins (ouvriers, industriels, familiaux et ruraux) définies par la loi de 1941, va conserver la vocation alimentaire des jardins dans le cadre de l'autoconsommation personnelle et familiale. L'Article L.561-1 du Code rural indique ainsi : « *Les associations de jardins ouvriers, qui ont pour but de rechercher, aménager et répartir des terrains pour mettre à la disposition du chef de famille, comme tel, en dehors de toute autre considération, les parcelles de terre que leurs exploitants cultivent personnellement, en vue de subvenir aux besoins de leur foyer, à l'exclusion de tout usage commercial, doivent se constituer sous la forme d'associations déclarées ou reconnues d'utilité publique conformément à la loi du 1er juillet 1901.* » Mais selon Tardif, faute d'encouragement à la création des jardins familiaux, leur déclin n'a pas été arrêté par cette loi. De plus, Weber relève que l'inscription juridique et statistique des jardins potagers dans la catégorie de l'autoconsommation entre 1952 et 1976, confondant les pratiques agricoles et les pratiques ouvrières du jardinage, a relégué au second plan la question de l'espace du jardin, qui était prioritaire jusqu'en 1939<sup>556</sup>.

Si cette inscription du jardin familial dans la vocation alimentaire relève d'un souci important de l'état nutritionnel de la population<sup>557</sup>, cette vocation elle-même disparaîtra progressivement : le jardin familial deviendra de plus en plus un jardin privé qui dépend des choix individuels<sup>558</sup>.

À partir des années 1970, avec quelques hommes politiques locaux « précurseurs » (J. Royer, maire de Tours ; R. Poujade, maire de Dijon ; M. Crépeau, maire de La Rochelle), et suite à la montée de la critique de l'urbanisation face aux thèmes environnementaux, paysagers, sociaux et liés au cadre de vie, un processus de réappréciation des jardins familiaux a commencé au niveau politique.

La politique de la Ligue française a depuis visé à « *faire entrer les jardins familiaux en tant qu'équipements sociaux à part entière dans l'urbanisme contemporain*<sup>559</sup> ». À l'initiative de Royer, la Loi du 10 novembre 1976 (Loi Royer) va étendre aux jardins familiaux le droit de préemption des SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) et des collectivités locales, contre les risques

---

<sup>554</sup> Ils (jardins familiaux) sont devenus « laids » au cours des trente glorieuses : « *Dans leur grande majorité élus et urbanistes stigmatisaient les clôtures branlantes, les abris de bric et de broc, et les broussailles impénétrables qui cachaient mal les survivances d'un autre temps. [Mais] l'aspect hétéroclite des jardins familiaux résultait largement du désintérêt des pouvoirs publics qui n'encourageaient pas [...] d'investissement dans des équipements susceptibles à tout moment de disparaître, au profit d'aménagements plus "nobles", [...] alors que se multipliaient gymnases, terrains de sport, maisons de quartier et centres sociaux et culturels.* » (Tardif, 1996 : 200).

<sup>555</sup> Dans les grandes villes, le taux de diminution est très important: il n'en restera que 2800 dans la banlieue parisienne, et 1500 dans la banlieue lyonnaise, soit dix fois moins qu'avant-guerre (Dubost, 1997 : 54).

<sup>556</sup> Weber, 1998 : 116.

<sup>557</sup> *Ibid.*

<sup>558</sup> Dubost, 1997 : 54.

<sup>559</sup> Tardif, 1996 : 202.

---

d'expropriation<sup>560</sup>. Les jardins familiaux inscrits désormais dans le Plan d'urbanisme (Plan d'Occupation du Sol) comme des « espaces verts protégés », vont être reconnus en termes d'« équipement social et de loisir ». Une nouvelle phase de développement des jardins familiaux tardive par rapport aux pays anglo-saxons et de l'Europe du Nord a alors commencé en France avec cette inscription dans l'urbanisme<sup>561</sup>.

### *Des années 1980 à aujourd'hui : revalorisation face à la nouvelle question sociale*

Le mode de réappréciation de la vertu des jardins familiaux semble varier selon les pays : si certains privilégient la culture potagère (Pologne, Angleterre, Luxembourg) où l'habitat est massivement un habitat individuel et les gens cultivent des fleurs devant leur maison et des légumes dans le lotissement collectif, d'autres comme la Suède les interprètent dans un sens de plaisance comme des « *maisons de campagne d'été* » disponibles pour les couches modestes à proximité des villes, en y faisant construire des bungalows<sup>562</sup>. L'Autriche les aménage davantage comme des jardins d'agrément intégrés dans la « ceinture verte » autour des villes<sup>563</sup>. En Allemagne, l'espace des jardins familiaux (*Kleingarten*) est depuis longtemps intégré à l'espace vert communal, à côté d'autres espaces comme les terrains de sport, et parcs publics<sup>564</sup>. En France, dans le cadre de l'application de la Loi Royer de 1976, le Décret du Ministère de l'Environnement de 1979 a accordé des subsides pour encourager la création de nouveaux lotissements.

Mais cette redéfinition des jardins familiaux ne risque-t-elle pas de dénaturer leur vocation initiale comme réponse à la question sociale? En privilégiant de plus en plus le cadre non alimentaire, mais de plaisance et d'esthétique urbaine<sup>565</sup>, leur spécificité, soit la garantie ou la facilitation d'accès à la propriété sociale pour les couches modestes, n'est-elle pas en train de disparaître au détriment de la majorité des jardiniers existants<sup>566</sup> ?

Enfin, le mode de mise en valeur des jardins familiaux va de plus en plus dépendre de leurs territoires : le lien direct entre les associations de jardins et l'État fut rompu par les Lois de décentralisation de 1982-1983, « *les partenariats sont désormais territorialisés entre associations, communes ou groupements de communes et conseil général voire conseil régional*<sup>567</sup> ».

Depuis les années 1990, les acteurs des jardins familiaux affichent de plus en plus le souci de réinsertion sociale face à la question d'exclusion devenue notamment visible depuis les années 1980 par rapport aux crises des « banlieues ». La « Charte des jardins ouvriers, familiaux et sociaux » signée le 12 février 1993 entre le ministère de l'Environnement (S. Royal) (ré)affirme que ces jardins sont davantage

---

<sup>560</sup> L'expropriant doit donner à l'association de jardins les moyens de les réinstaller.

<sup>561</sup> Dubost, 1997 : 56.

<sup>562</sup> *Ibid.* : 56-57.

<sup>563</sup> *Ibid.*

<sup>564</sup> *Ibid.* : 58.

<sup>565</sup> Nous ne pouvons pas ne pas remarquer ici un parallélisme avec le débat sur la multifonctionnalité agricole reconnaissant les fonctions non productives de l'agriculture.

<sup>566</sup> *Ibid.* : 59-60.

<sup>567</sup> Tardif, 1996: 203.

---

« un outil de solidarité » : « *c'est pourquoi ils (jardins ouvriers et familiaux) doivent s'ouvrir à tous : enfants, handicapés, personnes âgées et chômeurs. Avec l'aide des pouvoirs publics, les Jardins doivent multiplier les actions de réinsertion*<sup>568</sup> ». D'où l'implication d'une centaine de groupes de jardins fondés dans les quartiers urbains sensibles dans le cadre de la politique de la ville (DSU : Développement social urbain ; DSQ (Développement social de quartier ; Contrats de Ville)<sup>569</sup>.

En 2003, au Sénat français, une proposition de modification de l'Article L. 561-1 du Code rural définissant le statut des jardins familiaux a été mise en discussion. Cette proposition allait inclure pleinement dans le nouveau cadre dit des « jardins collectifs », faisant référence aux nouvelles formes de jardins à but social apparues en France depuis les années 1990, les jardins d'insertion et les jardins partagés (ou communautaires)<sup>570</sup>.

Il y a là un mouvement manifeste de participation des jardins familiaux dans les nouveaux dispositifs du social dont nous avons étudié le contour dans le chapitre I autour des discours d'insertion et d'activation ayant pris une place prépondérante dans les politiques sociales et de l'emploi en Europe depuis les années 1990 face à la question du chômage structurel et de l'exclusion sociale. Nous constaterons là un glissement du statut politique des jardins collectifs du support d' « intégration » au support d' « insertion ».

### *Politiques du « social-avec-jardin »*

Certains analystes avertis qui se veulent critiques à l'égard de l'actualité peuvent y voir facilement une tendance de « retour » des thèmes de l'assistance par le travail, et du contrôle moral et disciplinaire des « mauvais pauvres » qui jadis tant prônés par les philanthropes et le patronat depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, ont subsisté dans les bas-côtés du développement de l'État social basé sur les droits sociaux des travailleurs<sup>571</sup>.

---

<sup>568</sup> La Charte des Jardins ouvriers, familiaux et sociaux, citée par *Ibid.* : 209

<sup>569</sup> *Ibid.* : 210.

<sup>570</sup> Le début de la proposition formule ainsi : « *Art. L. 561-1 - L'appellation "jardins collectifs" fait référence aux jardins familiaux, aux jardins d'insertion et aux jardins partagés.* » Elle définit ces trois types de jardins : « *On entend par jardins familiaux les terrains divisés en parcelles, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. En outre, dans un but pédagogique ou de formation au jardinage, certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales par convention conclue entre celles-ci et les collectivités territoriales ou les associations de jardins familiaux.* » ; « *On entend par jardins d'insertion les jardins créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle. Ces jardins peuvent être, le cas échéant, divisés en parcelles affectées à ces personnes à titre temporaire* » ; « *On entend par jardins partagés les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités socioculturelles et étant accessibles au public* »

<sup>571</sup> Ainsi, F. Weber établit, à partir d'un examen de quelques plaquettes de présentation de projets (Weber, 1998 : 110-114), ce qui nous semble largement insuffisant pour une analyse sur l'ensemble du mouvement, l'homologie entre ces jardins et les jardins ouvriers en termes d'assistance par le travail disciplinaire, dissimulée par les nouveaux discours marchands et écologistes sur les jardins d'insertion en France dont notamment ceux du Réseau Cocagne. On y lit : « *Tout se passe comme si la logique de la philanthropie amenait à se confronter aux mêmes questions et à inventer les mêmes réponses, comme si la remise en cause de la sécurité sociale, conquête "sociale" non seulement dans le sens usuel mais aussi conquête dans le domaine des relations entre classes sociales, forçait à revenir à une situation d'avant-guerre* » (*Ibid.* : 111) ; « *Transformer des oisifs en jardiniers, favoriser l'autoconsommation alimentaire : les objectifs des jardins de Cocagne et des jardins ouvriers, malgré leur incompatibilité économique apparente (un marché sans intermédiaires d'un côté, une interdiction de vente de l'autre), sont, du moins à terme les mêmes.* » (*Ibid.* : 114). De plus, l'auteur semble confondre à tort Éric Prédine, un des initiateurs du mouvement des jardins collectifs de type non-marchand qui se développeront en France, comme les « jardins partagés », dès la fin des années 1990 (son nom est formulé comme « *E. P\*\*\* du côté de Bordeaux* » dans l'ouvrage), avec celui du mouvement des jardins de Cocagne (*Ibid.* : 113) qui, eux, sont des jardins d'insertion de type marchand dont

---

Par facilité, nous pourrions être tentés d'adopter ce schéma d'homologie, s'il s'agit, *a fortiori*, du champ de l'agriculture du social où les discours moralisateurs de l'assistance par le travail ont été si riches et prégnants sous l'influence de la démocratie chrétienne.

Ce type d'analyse risque non seulement d'ignorer le caractère concret des pratiques et des effets induits par les dispositifs, au profit de la critique de l'idéologie qui les réduirait aux appareils, mais surtout d'ignorer les « liens » que ces dispositifs peuvent créer à partir d'eux-mêmes et par leur possibilité de connexion avec d'autres politiques, institutions, savoirs, agents, objets et formes de coordination. Notre analyse généalogique des nouveaux dispositifs du social a pu préparer autrement la spécificité des nouvelles formes de ces jardins : leurs espaces concrets d'actions et d'activités, si ébranlés ou façonnés par les discours néolibéraux tendant vers une « entrepreneurialisation de tout », sont marqués par leur caractère intermédiaire et dynamique où le rapport entre le social et l'économique est appelé à se recomposer, plutôt que leur caractère archaïque, reproduit, utopiste et illusoire.

Au lieu de souligner l'invariance d'un mode de domination caché derrière la variation historique des formes institutionnelles et instrumentales (moralisateur/alimentation/loisir ; populaire/espace vert/insertion...), nous proposons ici une analyse des jardins ouvriers et familiaux en partant de leur caractère « insaisissable » au double sens du terme cognitif et politique qui, lié à la spécificité de leur réalité de terrain, pourrait même expliquer un facteur de leur instabilité politique.

Nous pouvons caractériser ce dispositif comme « social-avec-jardin » qui reprend le rôle « tampon » et « subsidiaire » du social moderne que les jardins ouvriers et familiaux ont joué au cours d'un siècle d'histoire.

Vers la fin du 19<sup>ème</sup> et le début du 20<sup>ème</sup> siècle, ils étaient utilisés sous différentes formes (jardins charitables, jardins collectifs, cités-ouvrières, maisons privées) afin de restaurer la vie matérielle, personnelle, familiale et même communautaire des ouvriers qui devaient compenser la part perdue par leur désencastrement de leur milieu de vie paysan et rural, et ainsi assimiler un style de vie « en autarcie » qui était encore largement partagé dans une grande partie de la société. Ces pratiques leur ont servi, à travers un intervalle de plusieurs générations, « d'appoint » jusqu'à ce que la vie du salariat connut un système d'intégration sociale stabilisé avec un salaire régulier, la sécurité sociale, les services publics, les biens et les services marchands rendus accessibles pour une grande partie de la population. De ce point de vue, la subsistance des jardins ouvriers à cette période n'était pas dans un mode « mineur et décalé », mais plutôt bien intégré au progrès de la société, par rapport aux autres dispositifs d'assistance par le travail comme la colonie agricole et la colonie familiale dont la portée fut limitée à un certain type de population spécifique.

Deux éléments à ne pas oublier sur cette transition : d'une part, les jardins garantissaient à leurs usagers, non pas finalement leur droit de « propriété » économique, mais une certaine liberté d'usage de l'espace à la fois personnel et collectif (famille, habitants d'un même quartier) qui leur permettait d'échapper, en réalité, à une forme de contrôle disciplinaire de l'individu, comme ils pouvaient le connaître ailleurs (travail, école, maison...). D'autre part, les jardins leur permettaient de réaliser une culture d'auto-suffisance domestique et prévoyante, qui était un trait caractéristique de la société paysanne dont la plupart des

---

l'origine et les références nous semblent assez distinctes du premier (nous le verrons plus bas).

---

jardiniers étaient issus, ce qui leur assuraient une sécurité à l'échelle temporaire et limitée à la sphère familiale.

En somme, les jardins ouvriers permettaient à leurs usagers, familles ouvrières, de maintenir une « autonomie relative » analogue aux traits que possédaient la société paysanne, à une certaine période où leur intégration dans la société salariale et assurantielle n'était pas encore complète. Nous pouvons relever une analogie avec les cinq éléments caractérisant la société paysanne donnés par Mendras<sup>572</sup> en adaptant leurs termes au contexte des ouvriers jardiniers (« collectivités paysannes » rempacées par groupes de jardiniers ; « société englobante » par l'usine et le patronat ; « notables » par gestionnaires des jardins) : 1. rapport à la fois autonome et dépendant vis-à-vis de l'usine et du patronat ; 2 organisation domestique de la vie économique et sociale ; 3 économie autarcique et stabilisée située entre la subsistance et le marché ; 4 maintien d'une sociabilité primaire basée sur la famille et le voisinage, faiblement liée au monde externe ; 5 fonction de médiation accomplie par les gestionnaires des jardins entre les jardiniers et la classe dirigeante. Ce type d'autonomie est également observé par F. Weber dans son analyse de la fonction de l'agriculture dite « bricole » chez les ouvriers dans une petite ville industrielle en milieu rural en France<sup>573</sup> : pratique ouvrière et non-marchande, cette activité ne se réduit pas à la nécessité économique, mais est vécue comme socialement valorisante pour les ouvriers jardiniers nouant entre eux de manière exclusive des rapports d'interconnaissance constituant des « scènes sociales<sup>574</sup> » et d'échanges réciproques. Elle leur permet de maintenir une autonomie vis-à-vis des autres lieux de dépendance dont notamment le café qui renvoie à l'alcoolisme et l'usine.

Cette réalité conjoncturelle « de fond » des jardins ouvriers permet de comprendre leur faible utilité qui s'est avérée dans la société de l'après-guerre marquée par une grande croissance économique et un style de vie massivement standardisé. Par la suite, suite aux effets néfastes de l'industrialisation et de l'urbanisation massive de la société (pollutions, densification.), constatés ou critiqués depuis les années 1970 au niveau environnemental, social et culturel, l'utilité publique des jardins dits familiaux fut reconnue et promue.

Si un certain malaise nous semble subsister pour « saisir » réellement l'utilité des jardins familiaux aujourd'hui, c'est parce que le caractère « autarcique » des jardins ouvriers de l'avant-guerre peut difficilement être assimilé dans la société contemporaine. Mais si nous nous focalisons sur les éléments que nous avons déchiffrés, à savoir l'usage libre d'espace et l'auto-suffisance ou prévoyance à l'échelle personnelle, familiale ou territoriale, ces jardins ne pourront-ils pas trouver leur place plus aisément ?

Le développement parallèle des jardins d'insertion à la nouvelle forme des dispositifs du social comme le RMI et les politiques d'insertion, peut être interprété en partie par ce schéma : ils tentent de proposer, à des personnes dans une situation de précarité face à un processus de désaffiliation de leurs sphères d'intégration, un espace et un temps dotés d'une activité qui leur permettent de réaménager une zone libre de sociabilité primaire, et d'en réorganiser leur vie avec l'économie d'appoint que leur permet ces dispositifs y compris des revenus minimums et des aides sociales, afin que ces personnes puissent mieux

---

<sup>572</sup> Mendras, 1976 : 12.

<sup>573</sup> Weber, 1989.

<sup>574</sup> Voir dans le chapitre précédent cette notion développée par le même auteur dans le cadre de sa méthodologie ethnographique.

---

supporter une phase de transition et envisager un avenir digne pour elles-mêmes. Tout cela avec une orientation nouvelle d'autonomisation de l'individu concret que nous avons examiné dans le chapitre I, faisant rupture avec l'objectif centré sur la vie du salarié et de sa famille.

Ce social relevant des nouveaux jardins collectifs est non seulement subsidiaire, mais attaché à la personne concrète avec sa disposition (esprit, corps, habitudes, liens sociaux...), ce qui peut coexister de manière complémentaire et autonome avec le social relevant de la solidarité dite organique, basée sur l'interdépendance entre les individus intégrés par leurs fonctions spécialisées. Si ce dernier social dit « moderne » se trouve en crise du fait de la déstabilisation de l'emploi, il est compréhensible que le social subsidiaire dit « traditionnel » et jadis censé disparaître, trouve de nouveau sa nouvelle « utilité publique » pour pallier cette faille.

## 2 Diverses formes contemporaines de l'agriculture du social

Nous examinerons ici diverses formes d'initiatives contemporaines mettant en valeur l'agriculture dans un but social. Globalement, deux contextes nous semblent marquer ces mouvements : aggravation des conditions sociales et économiques d'après la crise économique des années 1970. Depuis le milieu des années 1980, le phénomène du chômage structurel et la montée du thème de l'exclusion sociale y ont succédé ; montée à la fois du souci de l'écologie planétaire et du souci de la qualité de vie humaine depuis les années 1980, qui a donné une place centrale à l'agriculture et à l'alimentation biologiques.

Nous présenterons les contours des initiatives autour de l'histoire de deux grandes branches de projets développés en France : jardins d'insertion de type marchand développés depuis le début des années 1990 et promus notamment par le Réseau Cocagne créé en 1999 ; jardins collectifs de type non marchand développés depuis la fin des années 1980 et promus notamment par le réseau national « Jardin dans tous ses états » créé en 1997.

Notre examen ne s'attachera pas seulement à ces deux mouvements français, mais visera un panorama des emplacements existants dont ceux qui existent au niveau international, Japon compris, dans un souci à la fois de rigueur et de globalité pour éviter les partis pris et les jugements prématurés. Nous mentionnerons ainsi d'autres formes de jardins dont l'origine remonte aux années 1970 et qui entrent dans des réseaux de références pour les nouveaux jardins collectifs. Il s'agira des Jardins de Cocagne suisses, une coopérative maraîchère créée par des consommateurs urbains en 1978 à Genève pour le cas des jardins de Cocagne français ; des jardins communautaires (*community garden*) aux États-Unis et au Canada pour le cas des jardins partagés français. De même, d'autres formes de jardins existants tels que les jardins pédagogiques ou thérapeutiques seront mentionnés au passage.

Nous avancerons que ces jardins collectifs contemporains impliquent une certaine rupture critique par

---

rapport au modèle classique des jardins ouvriers et familiaux tant au niveau philosophique qu'au niveau institutionnel : si ceux-ci sont centrés sur l'idée de compléter l'économie domestique des familles ouvrières, selon un modèle d'organisation unifié sous forme d'une fédération et standardisé avec des normes techniques et pratiques portant sur l'entretien des cultures, les nouveaux jardins collectifs visent plus l'« autonomie » des individus par une resocialisation ou une professionnalisation, dont la définition elle-même peut être mise en question, selon un modèle d'organisation « en réseau » respectant la diversité et l'originalité des initiatives locales, et basé sur une démarche dite « participative » attachant l'importance à l'appropriation des projets par les jardiniers.

Si cette caractéristique dégage un idéal-type des nouveaux jardins collectifs, les modes d'application sont variables en risquant parfois des détournements ou des inflexions selon les cas, les types de mouvement et les contextes<sup>575</sup>. Mais nous pouvons relever au moins que cette rupture est réelle plutôt qu'une idéologie servant simplement à une nouvelle légitimation institutionnelle, d'autant que ce ne sont pas seulement de nouvelles catégories professionnelles qui investissent ces projets comme travailleurs sociaux et ingénieurs agronomes, mais il y a davantage des personnes armées de savoirs en sciences sociales parmi les initiateurs des mouvements : par exemple, D. Cérézuelle, G. Roustang, sociologues et collaborateurs de « Les jardins d'aujourd'hui » depuis 1996, une des premières associations initiatrices des jardins collectifs de type non marchand créée à Bordeaux en 1986 ; L. Baudalet, diplômée en ethnologie (maîtrise) et en urbanisme (DEA), fondatrice et présidente de « Graine de jardins », association correspondante de l'Ile-de-France pour le réseau national des jardins collectifs « Jardin dans tous ses états » ; Al. Le Roy, ex-journaliste et enseignante d'anglais, conseillère écologiste à la mairie de Paris depuis 2001, co-fondatrice du programme municipal de la promotion des jardins partagés « Main Verte » ; ou encore J-G. Henckel, travailleur social diplômé en ingénierie sociale (DESS), initiateur du premier jardin d'insertion de type marchand créé en 1991 à Besançon, et fondateur du Réseau Cocagne, réseau national des jardins d'insertion de type marchand. Il serait donc insuffisant de réduire ces aspects à des attributs sociaux comme des « privilèges » ou « statuts » légitimant leur position sociale supérieure, car ces acteurs peuvent être dotés d'une capacité d'apporter effectivement une rupture cognitive et normative, par rapport à d'autres formes d'activités existantes comme les jardins familiaux, ainsi qu'à la société, par leurs réflexions critiques sur les rapports et normes techniques et sociaux.

---

<sup>575</sup> Par exemple, entre les jardins collectifs d'insertion de type marchand comme les jardins de Cocagne français ou encore l'EFT Ferme Delsamme que nous présenterons dans la partie suivante, et les jardins collectifs de type non marchand, il y a une différence nette au niveau du mode d'organisation : les premiers ont tendance à accorder de l'importance au travail plutôt qu'à la convivialité dans la vie collective, pour à la fois viser la socialisation et la professionnalisation des personnes, et effectuer la vente régulière de produits de qualité ; les deuxièmes privilégient plus directement les échanges conviviaux à partir des activités du jardin pour viser la création de liens sociaux chez les personnes. Entre ces deux types, une opposition critique peut apparaître à première vue : les premiers sont trop normatifs, par manque d'appropriation nécessaire pour que les personnes puissent se retrouver ; les seconds ont peu d'utilité sociale et publique, car il n'y a que de l'appropriation privée destinée uniquement au plaisir de quelques personnes. Mais en observant la réalité de plus près, cette opposition s'avère stérile : le fait de contribuer à la production de légumes de qualité différenciée peut donner une fierté aux jardiniers ; dans le cadre non marchand, le respect de certaines normes collectives en termes d'hygiène et d'esthétique s'impose aux jardiniers, même si cela doit se passer de manière concertée. Les produits peuvent être donnés à des associations à but social ou public tel que l'aide alimentaire, la charité ou l'embellissement de la ville, ce qui permet aux jardiniers de montrer leur utilité « publique ». Notre examen tente d'aller plus loin : au-delà des termes imposés d'ailleurs ou objectifs servant d'appui à des opinions publiques, nous nous attacherons à élucider les formes d'engagement des personnes au niveau qui ne renvoient pas forcément à une généralité forte, mais se formulent dans des termes propres à la situation où se déroulent les activités.

---

Par ailleurs, ces projets ont été développés en connexion avec différents « nouveaux dispositifs du social » que nous avons explorés dans le chapitre I tels que les Chantiers d'insertion (Jardins d'insertion de type marchand ; « jardins collectifs d'insertion sociale » destinés aux personnes en difficultés dont en grande partie des bénéficiaires du RMI) ou les politiques de la ville comme le Développement social urbain (DSU) ou le Contrat de ville (« jardins familiaux de développement social » situés en pieds d'immeubles d'habitat social.). En outre, les Jardins partagés développés plus récemment notamment dans de grandes villes (Paris, Montpellier, Lyon...) sont inscrits dans le cadre d'une gestion participative d'espaces urbains (friches, parcs) accessible à tous les habitants locaux regroupés en association.

En Belgique également, diverses formes de jardins (solidaires, d'insertion socio-professionnelle, communautaires) intègrent divers cadres institutionnels selon leurs objectifs : Entreprise de formation par le travail (EFT) pour les jardins d'insertion de type marchand ; Organisation d'insertion socio-professionnelle (OISP) ou SIS (Service d'insertion sociale) pour les jardins d'insertion de type non-marchand ; service du CPAS ; restaurants du cœur. En dehors du cadre de la politique sociale, nous le verrons, dès les années 2000, il peut y avoir d'autres associations sans but lucratif (ASBL) mettant en place des jardins, comme ceux destinés à des demandeurs d'asile politique mis en place par Présence et Action Culturelle (PAC), association francophone d'éducation permanente ; jardins didactiques pour les personnes à mobilité réduite montés par Nature et Progrès, organisation pour la promotion de l'agriculture et de l'alimentation biologique et du lien entre les producteurs et les consommateurs<sup>576</sup>.

Ces contextes de mobilisation des jardins collectifs ne montrent pas seulement que l'usage de l'agriculture dans le social implique divers acteurs du social et du non-social, mais que les formes de ces nouveaux jardins sont en phase avec les dispositifs du social lui-même en transformation vers personnalisation, transversalisation (santé, éducation, culture, aménagement), territorialisation, spatialisation et corporalisation.

Nous ne pouvons pas comprendre le processus de réalisation de ces projets de jardin par des entités uniques comme un retour à la communauté locale où la sociabilité primaire domine pour sauver les gens d'un monde dominé par la compétitivité, ou comme recours à l'autonomisation des individus par inspiration, civisme ou esprit d'entreprise. Mais ces deux registres se recomposent en réalité dans une forme hétéroclite et complexe d'activités, d'engagements et de coordinations entre les personnes et les choses agissant ensemble en situation. C'est en supposant que ces dispositifs des nouveaux jardins collectifs constituent des espaces intermédiaires permettant des formes d'engagement appropriées des personnes et des choses, plutôt que des appareils fonctionnels d'intérêt général, que nous devons comprendre sociologiquement le sens des activités déployées par ces dispositifs.

## **Nouveaux jardins collectifs**

---

<sup>576</sup> Nous avons interrogé des responsables de ces initiatives.



---

Dans le cadre français, deux types de jardins dits « collectifs » s'ajoutent aux jardins familiaux : les jardins d'insertion de type marchand (« jardins d'insertion » dans la législation française) et les jardins collectifs de type non marchand (« jardins partagés » dans la législation française). Les premiers sont représentés par le « Réseau Cocagne » composé par plus d'une centaine de jardins membres<sup>577</sup>. L'EFT Ferme Delsamme de La Louvière en Belgique que nous traiterons dans la partie II, s'est explicitement référée à ce modèle pour élaborer son projet en 2001 avant sa mise en place ; les deuxièmes par le réseau « Jardin dans tout ses états » composé par ses douze correspondants régionaux (Alsace, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, Poitou-Charente, Bretagne, Rhône-Alpes<sup>578</sup>.

La proposition de loi votée au Sénat en 2003 a visé une extension du régime juridique des jardins familiaux aux jardins d'insertion et aux jardins partagés dans le nouveau cadre générique des « jardins collectifs »<sup>579</sup>. De plus, concernant les jardins d'insertion, une innovation juridique est envisagée par rapport aux jardins familiaux classiques : un régime spécifique leur est appliqué pour autoriser la commercialisation des produits cultivés par les personnes en insertion<sup>580</sup>.

Nous emploierons ici nos deux catégories pour présenter ces jardins : jardins d'insertion de type marchand ; jardins collectifs de type non marchand. En le faisant, nous nous éloignerons de la catégorisation donnée par le Sénat sur les jardins d'insertion qui suppose d'un côté ceux « *par le social* », gérés notamment par des organisations caritatives (Banque alimentaire, Secours populaire, Restaurants du cœur etc.) et « *cherchent avant tout à réintégrer socialement les publics les plus stigmatisés*<sup>581</sup> », et de l'autre ceux « *par l'économique* », gérés notamment par les jardins de Cocagne, dont « *l'objectif à terme étant de retrouver un emploi* », « *l'activité de production y occupe donc une place plus importante*<sup>582</sup> ». En effet, cette façon de catégoriser nous semble erronée pour deux raisons : d'abord, en se basant sur la définition réductrice du terme « social » comme prise en charge des besoins par un mode démarchandisé, elle risque de renvoyer trop vite les jardins d'insertion de type marchand vers les objectifs économiques (commercialisation et mise à l'emploi). En se basant sur la division classique entre l'économique et le social, elle confond également le marchand et l'économique. Mais les politiques d'insertion par l'activité économique (IAE) en France ou les politiques d'insertion socio-professionnelle (ISP) en Belgique font également du social en intégrant le travail économique dans leurs dispositifs. Inversement, les activités caritatives contribuent elles aussi « économiquement » à la vie des gens. De même, les jardins collectifs de

---

<sup>577</sup> Il y a actuellement dans le réseau 110 jardins en activité, 15 jardins en projet (Réseau Cocagne, site internet).

<sup>578</sup> Jardin dans tous ses états, site internet.

<sup>579</sup> Elle concerne notamment les procédures suivantes : préemption des terrains destinés à ces jardins ; rétablissement en cas de suppression ; avantages et subventions ; régime d'exonération d'impôts (Sénat, 2003).

<sup>580</sup> « *contrairement aux jardins familiaux pour lesquels il est exclu, un tel usage est ouvert aux jardins d'insertion, la vente par des personnes en difficulté des produits qu'elles ont cultivés étant considérée comme un facteur de réinsertion mettant en valeur leur travail* » (Ibid. : 12).

<sup>581</sup> Ibid. : 7. Le texte continue ainsi : « *L'activité de production y est relativement accessoire en tant que telle, sa fonction thérapeutique étant privilégiée. Les produits récoltés sont soit conservés par les jardiniers, soit destinés à des structures caritatives (Banque alimentaire, Secours populaire, Restaurants du cœur ...)* ».

<sup>582</sup> Ibid. : 8. Le texte formule ainsi : « *les jardins d'insertion "par l'économique" font également de l'activité de jardinage un moyen de réinsertion dans la société, mais aussi le préalable à la réintégration du monde économique, l'objectif à terme étant de retrouver un emploi. L'activité de production y occupe donc une place plus importante. En conséquence, les produits récoltés sont commercialisés et permettent aux jardiniers de se constituer des revenus d'appoint.* ».

---

type non marchand ont également une dimension économique par leur « autoproduction » pour reprendre le terme employé par D. Cérézuelle<sup>583</sup>. Deuxièmement, en appliquant cette catégorisation sur les jardins d'insertion, les jardins partagés ne peuvent plus entrer ni dans l'économique ni dans le social, ce qui serait également réducteur : en France, même si le public des jardins partagés concerne tous les « habitants », ils ont été initiés d'abord à la fin des années 1980 soit pour les résidents d'habitat social, soit pour les personnes en difficulté dont la plupart bénéficiaires du RMI. Il ne semble pas y avoir de rupture totale dans cette évolution.

En effet, comme nous l'avons étudié dans le chapitre I, le sens et les formes d'action du social ne sont pas figés, mais toujours en transformation, et ceci notamment depuis les années 1970. Le champ du social s'élargit en changeant sa nature avec des tensions et des controverses dans une pluralité d'approches, notamment sur sa place par rapport à l'économie de marché, l'État et les individus.

C'est pourquoi notre étude tente de « comprendre » ces nouveaux jardins collectifs dans le cadre générique de l'agriculture du social. Nos deux catégories sur ces jardins ne sont pas non plus étanches, et c'est pourquoi les jardins d'insertion de type caritatif évoqués ci-dessus peuvent être situés entre les deux.

Nous pouvons rejoindre la catégorisation initialement donnée sur ces jardins par D. Cérézuelle, sociologue et expert des jardins collectifs de type non marchand dits d'« autoproduction » : les trois types des jardins collectifs sont distingués : « les jardins de maraîchage collectif » désignant notamment les jardins de Cocagne ; « les jardins familiaux de développement social » destinés à des habitants d'habitat social avec des parcelles individualisées comme les jardins familiaux classiques ; « les jardins collectifs d'insertion sociale » destinés à des personnes en difficulté avec des parcelles collectivement partagées<sup>584</sup>.

### *Jardins d'insertion de type marchand : Jardins de Cocagne « Cultivons la solidarité »*

Le premier jardin de Cocagne fut mis en place en 1991 à Chalezeule, à 10km de la Ville de Besançon, par l'Association Julienne Javel, active dans le secteur social depuis 1957 avec un CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) destiné à l'accueil des SDF(sans domicile fixe) et des personnes en difficulté<sup>585</sup>, et à l'initiative de J-G. Henckel, alors travailleur social employé dans cette association, dans un but de diversification de ses activités d'insertion par l'économique. Au début, l'offre de travail était destinée à des personnes d'origine rurale dont notamment des agriculteurs en difficulté touchant le RMI<sup>586</sup>. L'association a pu louer une parcelle de terre qui compte aujourd'hui six hectares à plusieurs agriculteurs de Chalezeule sans repreneurs de leur exploitation et persuadés de l'intérêt de cette location par le maire du

---

<sup>583</sup> Cérézuelle, Les jardins d'aujourd'hui, 1999.

<sup>584</sup> *Ibid.* : 9. Les jardins partagés tel qu'ils sont développés depuis les années 2000 dans des friches ou des parcs en milieu urbain, semblent intégrer à la fois des éléments de ces deux catégories avec la notion de territoire (ou d'habitat ou d'habitants) et le mode collectif d'usage de jardin.

<sup>585</sup> Elle est adhérente de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) existant en France depuis 1956.

<sup>586</sup> Henckel, 2007 : 80.

---

village soucieux du maintien d'une activité agricole sur sa commune<sup>587</sup>.

Pourtant, plus globalement, nous pouvons relever un double contexte d'émergence de ce projet, comme évoqué plus haut : montée du thème d'exclusion sociale suite à l'aggravation du chômage structurel depuis les années 1980, et développement des politiques d'insertion avec le RMI mis en place en 1988 et la Loi d'orientation de 1998 relative à la lutte contre les exclusions faisant de la lutte contre les exclusions un « *impératif national* ». Les jardins d'insertion de Cocagne ont été reconnus et réglementés par cette loi dans le cadre des « chantiers d'insertion<sup>588</sup> ».

Dans le milieu du travail social, le changement lié à cette crise était senti plus précocement depuis les années 1970. Henckel, embauché au CHRS de Chalezeule en 1975, au moment où les industries (ex. Peugeot, Lip pour la région de Besançon) tombaient en crise et recouraient à des licenciements massifs<sup>589</sup>, a accompagné un changement du mode d'intervention sociale qui s'opérait alors en fonction de nouveaux types de publics : « *Rôlés à l'accueil de clochards, de tôleurs, d'alcooliques et malades notoires, nous voyions débarquer des gens très différents, plus jeunes, qui pour la plupart avaient jusqu'alors mené une vie normale et qui avaient tout perdu, très stressés et angoissés d'être dans un endroit pareil (CHRS). Nous passions du « clochard céleste » qui avait choisi un mode de vie libertaire et "sur la route", à de nouvelles formes de pauvreté inconnues dans nos sociétés. Il apparaissait que des milliers de personnes, qui jusqu'alors trouvaient des emplois, se retrouvaient mises à l'écart par la réorganisation des entreprises, due en grande partie aux mutations technologiques<sup>590</sup>* ». C'est en 1979 que l'insertion par l'activité économique (IAE) a connu une première reconnaissance légale avec les Centres d'adaptation à la vie active (CAVA) mis en place au sein de certains CHRS. Le « Guide des Jardins de Cocagne » explique ainsi : « *Ces années-là, les centres d'hébergement ont vu arriver une population inhabituelle de personnes tombées brutalement dans l'exclusion, ayant choisi une vie hors du système. Ces publics en détresse posaient autrement la question de l'aide sociale. Il n'était pas question ici de mettre à l'abri ; il fallait réinsérer<sup>591</sup>* ». L'Association Julienne Javel avait alors lancé avec Henckel un CAVA avec la menuiserie dont l'atelier existait depuis 1974<sup>592</sup>, qui fonctionne toujours aujourd'hui<sup>593</sup>. Nous pouvons ici relever que le contexte était alors identique au CPAS de La Louvière qui était confronté brutalement à une série de nouveaux problèmes sociaux tels que le chômage des jeunes, l'éclatement familial, le surendettement, la perte de logement et l'arrivée de réfugiés politiques, pour lesquels une série de nouvelles interventions ont été lancées comme l'accueil, l'aide psycho-sociale ou la médiation, en plus de l'approche de mise au travail.

Le crédo de ces nouvelles interventions était l'autonomisation des personnes contre l'assistanat, qui plaçait le travail au cœur du processus d'intégration sociale<sup>594</sup>.

Mais cela s'accompagnait du problème décrié du financement des actions sociales. Dans les années

---

<sup>587</sup> Réseau Cocagne, 2009 : 100.

<sup>588</sup> Sénat, 2003 : 7.

<sup>589</sup> Vivret, 2009 : 5-6.

<sup>590</sup> Henckel, 2005 : 6-7.

<sup>591</sup> Réseau Cocagne, 2009 : 13.

<sup>592</sup> *Ibid.* : 100

<sup>593</sup> Vivret, 2009 : 6.

<sup>594</sup> Réseau Cocagne, 2009 : 13.

---

1980, poussé par la politique de décentralisation, l'organisation du travail subissait de plus en plus de pression administrative au niveau de l'efficacité financière. Henckel explique cette situation : « *La mise en place de différents dispositifs d'insertion et la politique de décentralisation favorisent l'enchevêtrement des sphères administratives et politiques. En devenant un problème politique, l'organisation du travail social a été bousculée. Nous passons d'un système d'accueil et d'accompagnement organisé à notre guise, à un système territorialisé, managé par des administrations sous la pression des politiques exigeant de meilleurs résultats avec moins d'argent*<sup>595</sup>. »

Henckel, ayant intégré en 1985 un DESS en ingénierie sociale à Nancy avec de célèbres scientifiques en la matière<sup>596</sup>, relève la distance accrue entre le monde de l'administration et celui du travail social, vécue comme « *un malaise largement éprouvé et exprimé par des phénomènes émotionnels de la part des acteurs sociaux*<sup>597</sup> ». Il s'agissait selon lui de la « *remise en question de la dimension clinique du travail social par des intérêts politiques et administratifs* », et du « *sentiment de s'éloigner des réalités de terrain, de ne plus être en phase avec les problèmes des gens accueillis* » suite à l'apparition d'un modèle de management provenant du monde de l'entreprise<sup>598</sup>. Son initiative pour le lancement des jardins de Cocagne est une sorte de réponse à cette contradiction posée au travail social.

De plus, un autre contexte a interféré localement dans cette confrontation à la nouvelle question sociale. Il s'agit du mouvement alternatif et coopératif de l'agriculture et de l'alimentation, et plus particulièrement, concernant les jardins de Cocagne français, du modèle suisse dit d'une « agriculture contractuelle de proximité » développée par une coopérative en maraîchage biologique s'appellant les « Jardins de Cocagne » créée en 1978 à Corsinge situé à quinze km de la ville de Genève.

Dans une optique de lutte contre la marchandisation et l'industrialisation des produits alimentaires, cette coopérative fut montée par un groupe de consommateurs genevois dont le leader est Reto Cadotsch, militant-jardinier-agronome. Leur but initial était de « *favoriser l'approvisionnement de ses membres en produits alimentaires par l'exploitation agricole collective de terrains, ainsi que par le développement de toutes les activités économiques, sociales, scientifiques ou culturelles s'y rattachant*<sup>599</sup> ».

En augmentant constamment le nombre de ses « coopérateurs » qui reçoivent chaque semaine des légumes biologiques de ces jardins sur un point de distribution (il y en a environ 40) contre une cotisation annuelle et une participation de quelques demi-journées par année à des tâches de la production (récolte, emballage etc.), ces Jardins de Cocagne de Genève nourrissent environ 400 familles genevoises depuis 1983<sup>600</sup>. En outre, ces jardins accueillent également des personnes en difficulté qui viennent y travailler dans un but de réinsertion sociale<sup>601</sup>. Le nombre des coopérateurs est resté au même niveau jusqu'à aujourd'hui afin de « *conserver un lien direct entre les consommateurs et les producteurs* » et ainsi

---

<sup>595</sup> Henckel, 2005 : 7.

<sup>596</sup> Il s'agit de : G. Gontcharoff sur la décentralisation ; P. Candau et L. Tougard sur l'audit social ; V. de Gaullejac sur l'ingénierie sociale ; Ch. Bachman sur les banlieues) (Viveret, 2009 : 6).

<sup>597</sup> Henckel, *ibid.*

<sup>598</sup> *Ibid.*

<sup>599</sup> Les statuts de 1978 « les Jardins de Cocagne », cité par Gury, 2006 : 11

<sup>600</sup> *Ibid.* : 11-12.

<sup>601</sup> Jardins de Cocagne suisses : site internet.

---

d' « améliorer la qualité, les prestations, la communication ainsi que la présentation des aliments<sup>602</sup> ».

Au passage, nous pouvons noter que le principe du mouvement basé sur une défense du lien direct entre producteurs et consommateurs pour lutter contre la marchandisation et l'industrialisation des aliments, est commun chez divers mouvements qui se trouvent internationalement dans les pays industrialisés : mouvement japonais dit « Teikei-sanchoku (alliance entre producteurs et consommateurs pour l'envoi direct des produits de leur lieu de production) » développé depuis les années 1960 ; mouvement américain de « *Community supported agriculture (CSA)* » développé depuis les années 1980 ; mouvement français de l' « Association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) » depuis les années 2000<sup>603</sup>.

Par ce rappel du contexte de mouvements pour un système alternatif de l'agriculture et de l'alimentation, nous soulignons surtout que les jardins de Cocagne français s'y sont référés dans le but de renouveler le mode d'intervention sociale pour faire face à la nouvelle réalité dite de l'exclusion sociale. Ainsi, Henckel exprime son intention initiale : « *Mais la misère a perduré, même si un discours conquérant sur la reprise économique tente de le faire oublier, et la lutte contre l'exclusion ne doit, ni ne peut plus rester l'apanage de « spécialistes » de l'intervention sociale. Issue d'un modèle genevois, sur lequel s'est greffée une dimension sociale plus importante, cette idée de « Jardins de Cocagne » semble pouvoir contribuer modestement mais autrement, dans un cadre gratifiant et respectueux de l'environnement, à plus de solidarité envers les laissés pour compte<sup>604</sup>.* »

Le Jardin de Chalezeule cultive six hectares de terre dont un hectare loué à la municipalité et cinq à des agriculteurs locaux, pour livrer un panier hebdomadaire de légumes biologiques à près de 400 familles adhérents répartis dans l'agglomération de Besançon<sup>605</sup>. Toutes les personnes en difficulté (bénéficiaires du RMI, handicapés, chômeurs de longue durée, usagers des CHRS, SDF etc.) souhaitant retravailler peuvent entrer dans cette organisation pour retrouver leurs capacités et un projet d'avenir. En 1996, une trentaine de personnes en difficulté y travaillaient<sup>606</sup>, et 44 personnes en 2009<sup>607</sup>.

Pour détailler rapidement la tendance générale des débouchés des jardiniers : un tiers trouve un emploi extérieur, un autre tiers s'oriente vers une formation pré-qualifiante ou qualifiante, et le dernier tiers a besoin d'un accompagnement social plus long<sup>608</sup>.

Dès sa création, le jardin de Chalezeule a suscité dans toute la France l'intérêt de nombreuses personnes de divers titres (journalistes, politiques, partenaires sociaux, particuliers, associations, collectivités) qui ont souhaité monter le même type de projet<sup>609</sup>.

La stratégie de mise en réseau des jardins de Cocagne dite « essaimage » fut mise en place par l'association Julienne Javel dès 1994 et en 1999, le Réseau Cocagne est créé comme une structure nationale

---

<sup>602</sup> *Ibid.*

<sup>603</sup> Nous ne traiterons pas ici de ces mouvements abondamment étudiés. Pour une comparaison récente entre Teikei et l'AMAP, nous renvoyons à Amemiya (dir.), 2011.

<sup>604</sup> Henckel, 2001 : 40.

<sup>605</sup> Réseau Cocagne, 2009 : 100. Il y a 396 adhérents en 2009. Le prix d'abonnement à l'année est 624euros pour part, et 344€ pour une demi-part.

<sup>606</sup> Fondation de France, 1996.

<sup>607</sup> Réseau Cocagne, 2009 : 100.

<sup>608</sup> Fondation de France, 1996

<sup>609</sup> Réseau Cocagne : site internet ; Réseau Cocagne, 2009 : 100.

---

pour répondre au besoin de développement du concept, d'animation et de coordination des actions des jardins membres<sup>610</sup>. Le nombre de jardins est passé de 20 à 50 de 1996 à 1999, et il y a actuellement 110 jardins en activité avec 15 jardins en projet<sup>611</sup>. Aujourd'hui, le Réseau regroupe environ 4000 jardiniers, 20000 familles d'adhérents, 700 encadrants et 1500 bénévoles<sup>612</sup>.

Le profil des jardiniers des jardins de Cocagne est : 71% d'hommes, 29% de femmes, 22% de 18-25 ans et 35% de 26-35 ans, 52% allocataires du RMI. En 1999, sur les 47 jardins évalués, 32% des jardiniers ont connu une sortie vers l'emploi, 13% vers une formation, 7% continuent leur parcours d'insertion, 13% restent dans une insertion sociale<sup>613</sup>.

Sous le slogan « Cultivons la solidarité », de nombreux partenaires financiers ont été mobilisés pour soutenir ce développement, dont les collectivités locales, l'État (Ministère du Travail) et l'Union Européenne (Projet Equal financé par le Fond social européen pour promouvoir l'égalité des chances depuis 2000). De plus, la FNARS, fédération nationale des associations de solidarité<sup>614</sup>, apporte au réseau dont les membres adhèrent à la fédération, une aide importante au niveau logistique (information, visite des sites, étude de faisabilité et suivi de la mise en place)<sup>615</sup>.

Le Réseau Cocagne vise une mutualisation des connaissances et des expériences entre les jardins de Cocagne dont l'échange se base sur un « climat de confiance » fondé sur un partage de valeurs communes que la Charte Nationale du Réseau Cocagne exprime<sup>616</sup>.

Sans détailler les normes de réalisation, présentons quatre « engagements fondamentaux » formulés dans la Charte<sup>617</sup> : lutter contre les exclusions et la précarité en mobilisant les conditions d'un retour à l'emploi durable, chez des femmes et des hommes en difficultés sociales et professionnelles, dans le cadre d'une activité de travail valorisante ; produire dans le respect du cahier des charges de l'Agriculture biologique ; commercialiser la production à destination d'un réseau d'adhérents-consommateurs ; intégrer le secteur professionnel agricole local. Si le premier détermine le statut des jardins comme organisme du social avec une série de dispositifs d'insertion (contrats de travail d'insertion à conclure ; accompagnement socioprofessionnel à effectuer avec un travailleur social...), il faut souligner que les trois derniers engagements concernent les traits spécifiques de l'activité économique, celle de l'agriculture biologique et la livraison de paniers hebdomadaires.

---

<sup>610</sup> Réseau Cocagne : site internet.

<sup>611</sup> *Ibid.*

<sup>612</sup> *Ibid.*

<sup>613</sup> Henckel, 2001 : 42.

<sup>614</sup> Cette fédération fédère les 850 associations gérant 2700 établissements pour promouvoir la lutte contre les exclusions et le travail social. Les domaines d'action des associations fédérées sont divers : « *des services d'accueil et d'orientation, des centres de jour, des services d'urgence, des équipes mobiles, le numéro d'urgence 115 pour les personnes sans abri ; des centres d'hébergement, des centres maternels, des lieux de vie, des foyers, des hôtels sociaux, des résidences sociales, des pensions de familles, des maisons relais, des plateformes et des centres d'accueil pour les demandeurs d'asile ; Des services de relogement et d'accompagnement social lié au logement ; des organismes de formation, des centres de bilan de compétences ; des ateliers et des chantiers d'insertion, des entreprises d'insertion et des ateliers d'adaptation à la vie active ; des centres de soins, des lits halte soins santé, des appartements de coordination thérapeutique, des permanences médicales ; des services de travaux d'intérêt général et de placements extérieurs pour les personnes sous main de justice ; des services d'instruction du RSA, des services de domiciliation, des haltes-gardiennes, des crèches, la médiation familiale, des actions de soutien à la parentalité, etc.* » (Plaquette de présentation)

<sup>615</sup> Fondation de France, 1996.

<sup>616</sup> Réseau Cocagne, 2005 : 3.

<sup>617</sup> Charte nationale du Réseau Cocagne approuvée par le Conseil d'Administration du 23 février 2007.

---

Cela montre non seulement l'accent mis sur un cadre professionnel de travail (présence requise d'un travailleur social et d'un maraîcher professionnel) dans les jardins de Cocagne, ce qui les différencie déjà des jardins collectifs de type non marchand qui se basent plus sur la convivialité (la seule présence d'un « animateur » y est requise), mais aussi l'importance accordée à l'ouverture publique des jardins par le travail, par une série d'exigences normatives portant sur les produits, les consommateurs et le milieu professionnel agricole : souci environnemental et de qualité pour les produits, participation des consommateurs à la gestion et à divers échanges avec les travailleurs du jardin (principe de « consom'acteurs ») ; participation dans le milieu professionnel de l'agriculture biologique sans concurrence déloyale.

Cette ouverture publique du jardin par le travail professionnalisé et valorisant au niveau culturel, social, écologique et économique, semble bien caractériser les jardins d'insertion de type marchand. Dans la mesure où cela leur permet de contrer leur risque d'isolement par rapport à la société, même s'ils sont destinés à des types particuliers de populations, ces jardins se distinguent des cas d'assistance par le travail dont l'archétype est la colonie agricole, ou des jardins ouvriers et familiaux, où le cadre de travail est démarchandisé ou limité à l'économie domestique. Par contre, les jardins collectifs de type non marchand se caractériseraient par leur ouverture par la convivialité dans l'espace de travail et d'échanges, sans pour autant qu'il y ait une rupture totale avec les jardins d'insertion de type marchand : il y a là plutôt un élargissement du champ contemporain de l'agriculture du social.

C'est par cette logique de travail professionnalisante que Cérézuelle caractérise les jardins de Cocagne, pour les distinguer des jardins collectifs de type non marchand (jardins familiaux de développement social et jardins collectifs d'insertion sociale)<sup>618</sup>. Selon Cérézuelle, le fait que les jardins de Cocagne ont un objectif commercial « *retentit sur les diverses dimensions techniques, spatiales, temporelles et sociales de l'usage du jardin.* » par soumission du temps de travail au rythme marchand, organisation spatiale des cultures en grandes lignes, absence de lieu de détente et de loisir<sup>619</sup>. Ce qui fait que dans les jardins de Cocagne, il manquerait des possibilités d'usage libre du temps et de l'espace au jardin chez les jardiniers.

Mais Cérézuelle ajoute une réserve à cette critique sur la contrainte productive que comportent les jardins de Cocagne : le fait que ceux-ci pratiquent la culture biologique leur donne un caractère intermédiaire entre le maraîchage professionnel et le jardinage domestique, par l'importance des tâches manuelles (désherbage, labour...)<sup>620</sup>. De plus, au-delà de la contrainte technique, Cérézuelle relève que la logique professionnalisante demande un investissement important en capital pour les gestionnaires des jardins<sup>621</sup>. Ce qui entraîne deux risques : les jardiniers, étant des personnes en difficulté sociale, risquent de ne pas pouvoir s'adapter aux conditions de travail ; l'activité économique du jardin peut provoquer une concurrence déloyale aux activités commerciales locales dont notamment le maraîchage biologique. Ce

---

<sup>618</sup> Cérézuelle, Les jardins d'aujourd'hui, 1999 : 9-10.

<sup>619</sup> *Ibid.* : 9.

<sup>620</sup> Ce caractère intermédiaire entre l'agriculture professionnelle et le potager familial correspond également à l'agriculture de type Ikigai promue par le Centre Nô-Life de la ville de Toyota, que nous étudions dans la partie suivante.

<sup>621</sup> Avec un équipement matériel nécessaire (terrains, serres, machines), Cérézuelle estime que « *pour que quinze à vingt jardiniers puissent travailler, il faut démarrer avec un réseau minimum de cent adhérents consommateurs et viser les trois cents adhérents à terme. Cela suppose de commencer avec deux hectares pour finir à six hectares, soit à terme, quelque quatre cents mille francs d'investissement.* » (*Ibid.* : 10).

---

qui demande toujours une tolérance spécifique de la part de l'autorité publique locale (Direction départementale du travail et de l'emploi).

Cette dernière remarque est intéressante pour caractériser les jardins d'insertion de type marchand. En effet, ils touchent effectivement la limite à la fois du social (adaptabilité aux publics à aider) et de l'économique (pénétration à l'économie de marché « normale »).

Nous avancerons que les jardins d'insertion de type marchand et les jardins collectifs de type non marchand nouent un rapport complémentaire autour de la visée commune qu'est l'autonomisation de l'individu. Les premiers sont orientés vers la professionnalisation et la mise à l'emploi, les deuxièmes vers la resocialisation et la création de liens sociaux. Le rapport entre ces deux dimensions de l'autonomie n'est pas linéaire comme la notion belge du « Parcours d'insertion » l'entendait à la fin des années 1990. Cette situation requiert une remise en question de la notion d'autonomie elle-même. Nous considérerons cette visée d'autonomisation de l'individu comme un nouveau trait de l'agriculture du social, qui s'ajoute à deux éléments que nous avons identifiés à partir des jardins ouvriers et familiaux : autarcie comme moyen direct de la prévention des risques de la vie, liberté d'usage du milieu pour soi et ses proches. Nous y reviendrons à travers nos études de cas.

### *Jardins collectifs de type non marchand*

D'abord, un avertissement sur la terminologie : nous ne connaissons pas exactement l'origine du terme « jardin partagé » tel qu'il s'emploie aujourd'hui en France depuis les années 2000 tant au niveau juridique (proposition de loi par le Sénat en 2003) qu'au niveau pratique parmi les acteurs, pour désigner ceux que nous comprenons comme les jardins collectifs de type non marchand<sup>622</sup>. Nous trouvons le premier usage systématique et unifié du terme dans la politique de la Ville de Paris dite « Main verte », lancée en 2002, pour la promotion de la création de jardins partagés. Jusque là, ce terme n'avait pas encore de fonction générique pour désigner diverses formes d'initiatives ayant divers noms tels que le jardin communautaire, le jardin collectif, le jardin solidaire, le jardin en pieds d'immeuble, le jardin pédagogique, le jardin familial de développement social et le jardin collectif d'insertion sociale.

Mais à l'origine de ces initiatives, nous repérons celles initiées à Bordeaux depuis 1986 par l'association Les Jardins d'aujourd'hui présidée par É. Prédine qui sera l'un des fondateurs du réseau Jardin dans tous ses états. Les réflexions menées par le sociologue Cérézuelle avec son programme de recherche-action PADES (Programme Autoproduction et Développement Social) en collaboration avec Les Jardins d'aujourd'hui, s'appuient sur ces expériences pour l'élaboration d'un guide méthodologique des

---

<sup>622</sup> La référence souvent citée par les acteurs associatifs majeurs des jardins partagés est le Forum de Lille à 1997 soutenu par la Fondation de France, ayant donné naissance au réseau national des jardins collectifs « Jardin dans tous ses états ». Cependant, dans le compte-rendu de ce forum (Chantier Nature, 1997), le terme n'apparaît pas en tant que tel, même si on y évoque le sens des jardins comme le partage de valeurs comme la convivialité, l'échange et l'écologie, et le partage collectif de l'espace de jardinage. S'il apparaît clairement dans les actes du Forum de Nantes de 1999 (Jardin dans tous ses états, 2000), l'usage du terme reste au niveau de l'évocation, et ne semble pas encore généralisé. Un facteur du maintien de ce flou du terme serait l'intention des acteurs de ne pas « labéliser » diverses initiatives réunies au sein de leur réseau pour éviter la standardisation et la récupération politique de leurs projets.



---

jardins de « développement social » que nous avons déjà cité à plusieurs reprises<sup>623</sup>.

Pour examiner les caractéristiques des jardins collectifs de type non marchand, nous commencerons par deux sous-catégories de jardins présentées dans ce guide, à savoir les « jardins familiaux de développement social » et les « jardins collectifs d'insertion sociale ». Ensuite nous passerons aux jardins partagés tels qu'ils ont commencé à se développer à Paris et se diffuser dans d'autres métropoles françaises depuis 2002 jusqu'à aujourd'hui. Nous évoquerons au passage les références historiques et majeures de ces initiatives que sont les jardins communautaires (community garden) développés depuis les années 1970 à New York et à Montréal.

Les jardins collectifs de type non marchand en France se caractérisent d'abord par une distinction critique que leurs organisateurs donnent plus ou moins explicitement par rapport à la forme classique des jardins ouvriers et familiaux tant au niveau institutionnel qu'au niveau pratique : si ces derniers ont tendance à être institutionnellement proches de l'autorité publique et privilégient une forme homogène, standardisée et individualisée d'entretien des cultures, les premiers essaient d'être au plus près des besoins locaux et « exprimés » des habitants pour les jardins dans une démarche « participative » de gestion, et de privilégier l'appropriation individuelle et collective de l'espace de jardin non seulement pour jardiner, mais également pour le repos, le loisir, l'échange et la sociabilité, donc comme un lieu de vie partagé avec autrui.

Ils se caractérisent également par leur position complémentaire par rapport aux jardins d'insertion de type marchand : selon Cérézuelle, « *Alors que le maraîchage d'insertion (jardins de Cocagne) privilégie la dimension monétaire de l'insertion par l'économique, le jardinage social appuie l'intégration sociale de public en difficulté sur des formes résolument non monétaires de travail et vise principalement l'autoproduction qui permet d'entrer dans les circuits du don et de l'échange non monétaire*<sup>624</sup>. »

Pour combler les déficits potentiels des jardins de type Cocagne, relevés par Cérézuelle par rapport à ses aspects très professionnalisés, les jardins collectifs de type non marchand essaient de s'ouvrir aux publics plus larges qui ne peuvent pas toujours être « productifs », comme les enfants, les personnes âgées, les femmes isolées, les étrangers ou les handicapés qui sont traités en termes d'« habitants », terme guère utilisé dans les jardins d'insertion de type marchand. De même, des fonctions non productives de l'espace du jardin y sont importantes (repos, loisir, échange, sociabilité). Les pratiques dans ces jardins renvoient, peut-être au-delà de la division entre le social et l'économique, au contact de la nature et à la dimension culturelle (style de vie).

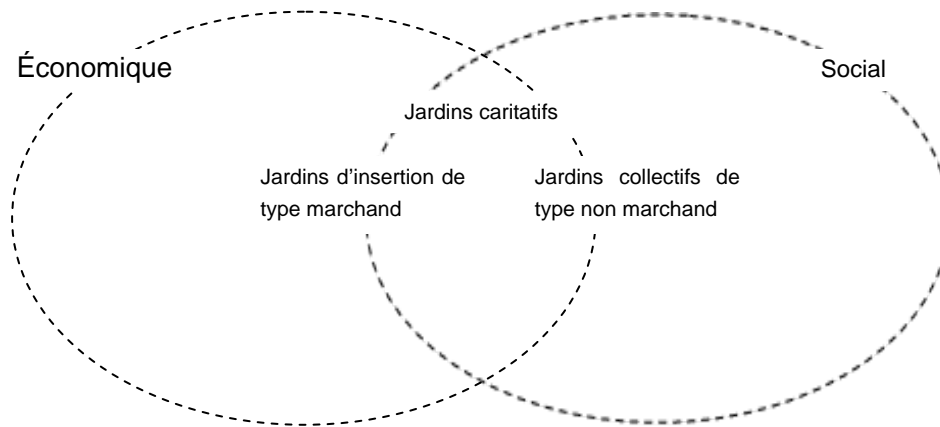
Nous retrouverons là curieusement le sens central des jardins familiaux classiques que nous avons pu mettre en avant : libre usage de l'espace autour de la maison, autonomie, sociabilité et style de vie.

---

<sup>623</sup> Cérézuelle, Jardins d'aujourd'hui, 1999.

<sup>624</sup> Cérézuelle, Jardins d'aujourd'hui, 1999 : 11.

## Schéma 5 : Rapport entre les jardins collectifs de type marchand et non marchand



### Association Les Jardins d'aujourd'hui à Bordeaux

L'association Les Jardins d'aujourd'hui fut lancée en 1986 à Bordeaux par des militants qui n'étaient « *ni écolos, ni travailleurs sociaux* », ayant l'intention de nourrir les gens en situation d'exclusion<sup>625</sup>. « *Remplis d'enthousiasme* » pour proposer une parcelle de terre aux « *pauvres qui habitaient les HLM* » pour nourrir leur famille, en s'inscrivant dans une logique d'autoconsommation, ils ont effectué du porte-à-porte chez les habitants pour leur demander leurs besoins pour les jardins. Les responsables de l'association ont alors rencontré par surprise des besoins inattendus qui étaient liés à « *des envies de qualité de vie* » chez les habitants qui leur demandaient : « *Aurai-je le droit d'installer ma chaise longue ?* » ; « *Pourrai-je semer des fleurs ?* » ; « *Super, je pourrai pique-niquer, ça me fera prendre l'air !*<sup>626</sup> ». D'où l'approche de l'association de « *répondre, le plus finement possible, à ces différentes motivations des gens.*<sup>627</sup> ». Ainsi, dès le départ, l'association s'est rendu compte que la fonction alimentaire du jardin passait au plan secondaire au profit d'autres fonctions comme la détente et le ressourcement « *comme chez n'importe quel français moyen*<sup>628</sup> ». Un espace où l'on évacue le stress et les contraintes de la vie quotidienne imposés par une série de conditions normatives et matérielles (logement social, statut social d'assisté, moyens de transport limités).

En 1997, l'association, avec le soutien du Conseil Général, des villes, de la Fondation de France et du Ministère de l'Environnement, gérait cinq sites de jardins à Bordeaux et en Gironde qui sont différents de l'un à l'autre. Les objectifs de l'association étaient de développer les capacités d'autonomie des personnes en situation d'exclusion, et de les réintégrer socialement en créant et consolidant des réseaux de solidarité dans les quartiers<sup>629</sup>. Les publics pouvaient être, entre autres, des chômeurs de longue durée, sans revenus décents.

<sup>625</sup> Prédine, 1997 : 12.

<sup>626</sup> Cérézuelle, Jardins d'aujourd'hui, 1999 : 45

<sup>627</sup> Prédine, 1997 : 12.

<sup>628</sup> *Ibid.*

<sup>629</sup> Fondation de France, 1996.

---

### *Les jardins familiaux de développement social*

Deux types de jardins sont mis en avant par Les Jardins d'aujourd'hui. D'abord, les « jardins familiaux de développement social (ou jardins en pieds d'immeuble) » dont les deux premiers exemples sont celui de la cité d'Aubiers, banlieue nord de Bordeaux située à 3km du centre-ville et celui du quartier de Beaudésert de Mérignac, une commune à 5km à l'ouest de Bordeaux.

Selon Cérézuelle, ces jardins se caractérisent généralement comme ceci : « *Les jardins familiaux de développement social fournissent un très bon outil de développement social, de prévention socio-économique et culturelle dans les quartiers en difficulté. C'est surtout une logique territoriale qui recommande le choix de cet équipement. Il s'agit d'une formule proche des jardins ouvriers ou familiaux classiques : on offre à des ménages parfois réduits à une seule personne en difficulté, la possibilité de cultiver individuellement une parcelle dans un groupe de jardins à proximité du lieu d'habitation. L'autoproduction y est la règle*<sup>630</sup>. »

Ces jardins, en reprenant le modèle des jardins familiaux, c'est-à-dire avec les parcelles individualisées (dont chacune mesure au moins 150 à 200 m<sup>2</sup>)<sup>631</sup> situées en pieds d'immeubles d'habitat, fonctionnent comme des « *prolongements de la salle de séjour, le dernier salon où ils (les jardiniers) causent* » et des « *lieux d'apprentissage de civilité et d'intégration*<sup>632</sup> ».

En s'adressant à un « quartier » ou à un « territoire » plutôt qu'un type de public ciblé, ces jardins tentent de favoriser les contacts entre les habitants, les échanges, la convivialité et la sociabilité, afin d'aider les personnes en difficulté sociale et économique.

En général, pour les deux premières années, la présence d'un « animateur » est prévue pour accompagner les jardiniers et veiller à une bonne gestion collective de l'équipement<sup>633</sup>.

Les partenaires requis pour l'association seraient d'abord des collectivités territoriales (commune et Conseil Général), mais également des institutions à caractère social (centre communal d'action sociale, centre social, centre médico-social, commission locale d'insertion)<sup>634</sup>.

Dans les années 1990, dans le cadre de politiques de Développement social urbain (DSU), une trentaine de parcelles individuelles de jardins familiaux ont été mises en place au quartier d'Aubiers à Bordeaux, et une cinquantaine au quartier de Beaudésert à Mérignac par les communes en concertation avec les habitants par l'intermédiaire de l'association Les Jardins d'aujourd'hui.

Les deux cas sont marqués par le problème prégnant des « banlieues » en France avec un taux de chômage élevé (près de 30%), un faible lien social entre groupes d'origines ethniques différentes, « installation » dans des difficultés sociales et économiques confortées par leur isolement géographique de l'habitat.

Malgré cela, les jardins ont porté leurs fruits suite à un travail important de concertation et de gestion

---

<sup>630</sup> Cérézuelle, Les Jardins d'aujourd'hui, 1999 : 11.

<sup>631</sup> Fondation de France, 1996

<sup>632</sup> Prédine, 1997 : 12. Cérézuelle fait de la notion de civilité l'objectif central des jardins collectifs de type non marchand, comme élément médiateur entre la consolidation de la sphère privée et le passage à la sphère publique. Nous y reviendrons. Cérézuelle, 2003.

<sup>633</sup> Par exemple, l'animateur assure une permanence régulière (ex. tous les quinze jours) et organise trois assemblées générales par an (Fondation de France, 1996).

<sup>634</sup> *Ibid.*

participative effectué entre les acteurs de la ville (élus, travailleurs sociaux, services techniques d'espaces verts) et les habitants par l'intermédiaire de l'association, cela à diverses étapes du développement : information aux habitants et enquête sur leurs besoins par le porte-à-porte ; concertation et participation des jardiniers à des travaux d'aménagements ; sélection des publics concertée.

D'autres exemples similaires à ces jardins familiaux de développement social pouvaient se trouver en 1996 à Bègles (3km de Bordeaux), Le Pizou (Dordogne, 30km de Bordeaux), Avignon (Vaucluse), Limoges (Haute-Vienne)<sup>635</sup>.

**Tableau 1 : Exemples de jardins familiaux de développement social**

	Aubiers	Mérignac
Année	1993	1999
Échelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 parcelles louées en 1993 soit un terrain de 5 300 m<sup>2</sup>, plus 13 parcelles ajoutées en 1996. Chaque parcelle compte environ 150 m<sup>2</sup>.</li> <li>- Porte-à-porte : 500 logements visités sur 1100 logements. 60 réponses positives sur ces 500 logements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porte-à-porte : sur 270 logements visités, 70 ménages intéressés lors du premier passage.</li> <li>- 52 jardins familiaux</li> </ul>
Profils des jardiniers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitants de la cité.</li> <li>- Sur 37 jardiniers, treize sont titulaires du RMI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publics prioritaires :</li> <li>- Habitant de Mérignac</li> <li>- Résident du quartier Beaudésert</li> <li>- Résident des habitats collectifs de ce quartier</li> <li>- Venir aux réunions de travail des jardins</li> </ul>
Situation du milieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de chômage important 30%. Présence importante de chômeurs, d'immigrés, de parents isolés, d'étrangers, de jeunes en difficulté.</li> <li>- Grande précarité, lien social très distendu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolement géographique</li> <li>- Absence de parole structurée des habitants</li> <li>- Espaces mal entretenus</li> <li>- Grande difficulté sociale, diversité ethnique, lien social basé sur des identités communautaires et des réseaux familiaux</li> </ul>
Composition	Un groupe de jardiniers, une animatrice intervenant une fois par semaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association « l'oasis de Beaudésert »</li> <li>- Comité d'attribution des parcelles</li> <li>- Un animateur du centre social du quartier assiste aux réunions du comité d'attribution à titre consultatif</li> </ul>
Effets constatés	Effets notables sur : consommation des ménages ; sociabilité, vie publique et socialisation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture publique et interculturelle chez les habitants</li> <li>- Appropriation volontaire, dynamique collective par la participation à des travaux d'aménagement</li> <li>- Jardins respectés sans vandalisme</li> <li>- Revalorisation de l'image du quartier par des aménagements nouveaux et originaux</li> <li>- Développement de la vie associative et redynamisation du lien social</li> </ul>
Politiques publiques concernées	Politique de la ville (DSU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique de la ville (DSU)</li> <li>- Réhabilitation urbaine et innovante par une « prise en considération globale de l'environnement dans sa composante naturelle et verte, mais aussi sociale et culturelle »</li> </ul>

Sources : Prédine, 1997 ; Fondation de France, 1996 ; Cérézuelle, 1999 ; Jardin dans tous ses états, 2000.

<sup>635</sup> *Ibid.*

---

### *Jardins collectifs d'insertion sociale*

Ensuite, nous passons aux « jardins collectifs d'insertion sociale » dont les deux premiers exemples sont celui de la cité du Grand-parc en plein centre-ville de Bordeaux, et celui de Bernos-beaulac, un bourg rural à 60km au sud de Bordeaux.

Selon Cérézuelle, « *les jardins collectifs d'insertion sociale proposent à un groupe de personnes en difficulté de cultiver ensemble une seule parcelle et de partager entre eux la plus grande partie de la production*<sup>636</sup> ».

Ces jardins ont pour objectif d'« *intégrer des personnes en situation d'exclusion non pas seulement économique, mais sociale et psychologique* » sans en constituer un ghetto avec un « *jardin des pauvres* », par un travail de médiation assuré par des animateurs professionnels qui y interviennent régulièrement (plusieurs demi-journées par semaine) et font le lien avec diverses entités sociales<sup>637</sup>. Considérés par l'autorité publique comme « *support de contrats d'insertion pour un public en difficulté sociale*<sup>638</sup> », la vertu réelle de ces jardins comporte une ambiguïté entre le socio-culturel et l'économique : si l'enquête des besoins des habitants de Grand-Parc par le porte-à-porte a révélé que ces derniers montrent des préoccupations en termes de qualité de vie plutôt que de souci économique (lieu de liaison, de détente, de socialisation), et qu'ils sont réticents à manifester leurs difficultés économiques du fait de leur « *pudeur* », une fois les jardins mis en place, la dimension économique des jardins prend de l'importance par rapport à l'aspect « *cadre de vie* »<sup>639</sup>. Nous pouvons relever ici une continuité avec les jardins ouvriers et familiaux qui offraient aux familles ouvrières un espace de sociabilité, un support de style de vie rural et un outil d'économie.

À la différence des jardins familiaux de développement social, ils s'adressent donc à un type de public ciblé plutôt qu'un territoire, notamment un public fortement démuné sans possibilité d'insertion sociale et professionnelle (bénéficiaires du RMI, femmes seules chargées de famille, adultes handicapés)<sup>640</sup>. Ce rapport direct avec les politiques d'insertion destinées aux bénéficiaires d'aides sociales, dont notamment le RMI, caractérisent donc ces jardins.

Les jardiniers amateurs s'y initient à une gestion collective du jardin, sous l'égide d'un animateur, chargé de l'accompagnement. Celui-ci assure à mi-temps à la fois la dynamique du groupe et le suivi individuel des participants<sup>641</sup>. En général, pour un groupe de dix à douze personnes, il faut une surface à cultiver d'environ 2000m<sup>2</sup>. Chaque jardinier participe au jardinage collectif pour environ trois demi-journées par semaine en pleine saison.

Les partenaires principaux de l'association sont entre autres la commune, le centre médico-social, la commission locale d'insertion, le Conseil Général. Si la commune est importante comme possesseur de terrains, il y a à Bordeaux, deux jardins collectifs créés sur des terrains appartenant à des congrégations religieuses, où les visites sont interdites et les sœurs et pensionnaires accompagnent le travail des

---

<sup>636</sup> Cérézuelle, Les Jardins d'aujourd'hui, 1999 : 11

<sup>637</sup> Prédine, 1997 : 12.

<sup>638</sup> Cérézuelle, Les Jardins d'aujourd'hui, 1999 : 24.

<sup>639</sup> *Ibid.*

<sup>640</sup> Fondation de France, 1996

<sup>641</sup> *Ibid.*

jardiniers<sup>642</sup>.

D'autres exemples similaires à ces jardins collectifs d'insertion sociale pouvaient se trouver en 1996 à Cenon (5km de Bordeaux), Rennes (Ile-et-Vilaine), St André de Cubzac (20km de Bordeaux) et St Macaire (Gironde, 3km de Langon).

**Tableau 2 : Exemples de jardins collectifs d'insertion sociale**

	Grand-Parc	Bernos-beaulac
Année	1987	Début 1995
Échelle	2 500 m <sup>2</sup>	600 et 1 500 m <sup>2</sup>
Profils des jardiniers	- Créé à la demande d'un groupe de femmes d'un centre social « pour pouvoir cuisiner les produits cultivés » - Principalement des RMIstes	- 72 demandeurs d'emploi de la commune (1034 habitants) et 15 RMistes.
Situation du milieu	En plein centre ville.	Bourg rural à 60km au sud de Bordeaux
Effets constatés	?	Changement de regard porté par les « notables locaux » (assistance sociale, maire) sur les jardiniers grâce à un travail attentif à l'esthétique des jardins. D'où un rapport établi entre ces deux groupes sociaux
Politiques publiques concernées	Insertion sociale	Insertion sociale

Sources : Prédine, 1997 ; Fondation de France, 1996 ; Cérézuelle, Jardins d'insertion, 1999

Une différence entre les jardins de Cocagne et ces deux types de jardins collectifs de type marchand serait l'importance donnée au personnel de l'association responsable des jardins dit « animateur » qui se charge à la fois de la médiation entre l'autorité publique et les jardiniers, de l'administration et de l'accompagnement social et technique des jardiniers. Dans les jardins de Cocagne, il y a un personnel pour chacun de ces fonctions : directeur, agent commercial et administratif, travailleur social et maraîcher encadrant. C'est également le cas dans l'EFT Ferme Delsamme en Belgique<sup>643</sup>.

Mais entre le modèle de jardin basé sur l'économie monétaire (commercialisation) et celui basé sur l'économie non monétaire (autoproduction), il semble y avoir une zone médiane importante où de nombreuses expériences se positionnent en se trouvant « à cheval sur plusieurs logiques<sup>644</sup> ». Donc, comme Cérézuelle le dit, « il ne faut pas les modèles<sup>645</sup> », mais divers types d'initiatives (Jardins de Cocagne, « Jardins du cœur », jardins communautaires etc.) qui peuvent se combiner à divers dispositifs du social (politiques publiques sociales, centre d'hébergement, communauté Emmaüs, etc.) par diverses formes d'action, avec des tensions et des harmonies.

Nous pouvons relever encore un trait qui différencie tous ces jardins collectifs, marchands ou non

<sup>642</sup> Cérézuelle, Les Jardins d'aujourd'hui, 1999 : 57.

<sup>643</sup> Dans ce cas belge, les termes sont différents avec un accent donné à la « formation » : coordinateur général, secrétaire administratif, coordinateur social, coordinateur pédagogique, coordinateur technique, agent marketing/animation, formateurs...

<sup>644</sup> Cérézuelle, Les Jardins d'aujourd'hui, 1999 : 11.

<sup>645</sup> *Ibid.*

---

marchands, des jardins ouvriers et familiaux classiques : si ces derniers avaient pour rôle de conserver la dignité des familles ouvrières en quête de droits sociaux légitimes autour de la valeur paternaliste et de celle de travail, les nouveaux jardins collectifs apparus après les années 1970 tentent, eux également, d'être une source de dignité auprès des personnes « en perte de » droits d'intégration par divers processus de désaffiliation qui touchent désormais diverses catégories de personnes telles que, entre autres, enfants, jeunes sans possibilité d'ascension sociale, mères isolées, pères sans emploi, personnes âgées isolées. Le symptôme d'une « *crise de la figure paternelle* » dans les « cités » contemporaines en France montre bien cette réalité<sup>646</sup> : « *Les jardins sont un des rares lieux où des jeunes sont initiés de manière sensible à la valeur du travail. Cela est vrai tout particulièrement des jeunes garçons, car les filles ont plus de facilité à se construire autour de cette valeur en participant aux responsabilités domestiques des femmes. Signalons d'abord que les jeunes enfants sont emmenés très souvent sur le jardin et ont l'occasion de participer aux travaux de jardinage. C'est très important au plan éducatif, car, comme le signale un travailleur social, "dans une cité il y a des difficultés autour de la position paternelle. Rares sont les pères qui travaillent et rares sont les familles que nous suivons dans lesquelles les divers enfants ont le même père. Il y a ici un problème de figure paternelle, problème confirmé par la police et l'école. Il n'y a pas de reconnaissance des hommes par le travail. Ils perdent leur autorité : ce sont les femmes qui ont la prépondérance. Il n'y pas sur la cité de lieu où les hommes peuvent faire quelque chose. Or, maintenant, il y a le jardin (pour quelques-uns). (...)"* »<sup>647</sup>.

Dans cette situation complexe des populations en voie de désaffiliation, les jardins donnent un lieu multifonctionnel répondant aux aspects à la fois individuels et collectifs : éducation par le travail pour les jeunes garçons ; support de la vie familiale pour les enfants et leurs mères souvent isolées ; source de dignité pour les pères... Même si les jeunes garçons ont tendance à « se détacher » des jardins, car pour eux, cela représente la tradition de leurs parents et non la culture « jeune », ils arrivent à respecter petit -à -petit ces « lieux » entretenus par les personnes de leur entourage sans venir les « casser », contrairement à la crainte du vandalisme que la société porte habituellement<sup>648</sup>.

Cérézuelle affirme ainsi que les jardins collectifs constituent un lieu d'apprentissage de la « *civilité* » et « *un outil de consolidation de la sphère privée et un outil d'initiation et de passage de la sphère privée à la sphère publique*<sup>649</sup>. ». Cette notion de civilité se distingue de celle de « *citoyenneté* » prônée par les politiques de lutte contre l'exclusion : si la citoyenneté a tendance à se réduire au modèle associatif de gestion qui sert d'instrument de contrôle à l'autorité publique en homogénéisant les diverses formes de pratiques des jardiniers, la notion de civilité permet de mieux comprendre les effets réels de l'équipement de jardin sur les comportements des jardiniers sans effacer leurs diversité et ambiguïté<sup>650</sup>.

Nous prolongerons et complexifierons cette analyse fonctionnelle des jardins dans notre analyse sur

---

<sup>646</sup> *Ibid.* : 13-14 ; Cérézuelle, 2003 : 71-72.

<sup>647</sup> Cérézuelle, *Les Jardins d'aujourd'hui*, 1999 : 13

<sup>648</sup> Ce fait a été constaté dans le cas d'Aubiers. Cérézuelle, *Les Jardins d'aujourd'hui*, 1999 : 14 ; Cérézuelle, 2003 : 72. Cet effet de jardin collectif sur l'espace public et les habitants sera notamment prise en compte par la politique des jardins partagés de Paris.

<sup>649</sup> Cérézuelle, 2003.

<sup>650</sup> Par exemple, Bouvier-Daclon et Sénécal relèvent l'ambiguïté des jardins communautaires à Montréal entre la logique privée (espace à soi) et la logique publique (présence de l'autre) (Bouvier-Daclon, Sénécal, 2001).

---

l'EFT Ferme Delsamme et le Centre Nô-Life, en termes de formes d'engagement et de coordination qui se déploient en situation entre les opérateurs et les usagers. Dans une situation de coexistence entre plusieurs régimes d'action et entre plusieurs formes de coordination, la quête d'« autonomie sociale » chez les usagers nous semble importante comme forme d'engagement pertinente mais ambiguë entre les zones justifiable et non justifiable d'action.

### *Jardins partagés*

Les jardins dits partagés se sont développés au cours des années 2000 dans les grandes agglomérations en France, à partir d'un nouveau programme politique des espaces verts de la Ville de Paris dit « Main verte » lancé en 2002 avec une charte élaborée par une collaboration entre la Ville et l'association Graine de Jardins présidée par L. Baudalet, antenne régionale du réseau Jardin dans tous ses états. Le nombre de ces jardins, implantés sur des terrains loués par la Ville dont chacun a une surface de 200 à 400m<sup>2</sup>, et montés et gérés par des associations d'habitants, s'élève aujourd'hui à une cinquantaine dans les arrondissements de Paris, une soixantaine dans l'Ile-de-France, et environ 250 dans toute la France<sup>651</sup>.

Nous pouvons repérer deux contextes externe et interne servant de référence à l'émergence des jardins partagés : le contexte externe est l'histoire des jardins communautaires (*community garden* en anglais) développés depuis les années 1970 aux États-Unis (notamment à New York) et au Canada (notamment à Montréal et à Québec). La référence faite par les organisateurs des jardins partagés à ces histoires donne une allure internationale au mouvement. Le contexte interne fut produit d'une série d'évènements marquants entre 1997 et 2000 articulés autour de la création du réseau Jardin dans tous ses états, soutenus par la Fondation de France, auquel les jardins de Cocagne ont également participé.

Ce mouvement montre un indice d'élargissement (ou de quasi-généralisation) de l'objet des jardins collectifs de type non marchand, soutenu par une montée de besoins des habitants, un souffle écologique lié à la gestion des espaces verts et l'enjeu de la ville durable où les thèmes de l'exclusion sociale, l'aménagement urbain et écologique sont mis en relation.

### *Jardins communautaires outre-atlantique*

La naissance des premiers jardins communautaires (*community garden*) à New York remonte aux années 1970, période d'une crise économique lourde avec montée du chômage, hausse des prix du pétrole et de l'immobilier<sup>652</sup> : des centaines d'immeubles du centre-ville abandonnés par leurs propriétaires ont été rasées par la ville et laissés en friche, alors que les habitants des quartiers pauvres restaient sans accès à aucun espace vert. L'acte d'une artiste de Manhattan, Liz Christy, de planter des plantes dites « bombes de graines (*seed bombs*) » dans ces espaces à travers les grillages, arbres, fleurs sur les rebords des fenêtres, lierres sur les façades des immeubles, a progressivement suscité l'intérêt des habitants d'y créer leurs

---

<sup>651</sup> Il y en a 18 dans la région Nord-Pas-de-Calais, 8 à Bordeaux, 7 à Strasbourg. Toutefois, il n'y a pas de statistique complète sur ces jardins (Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie : site internet).

<sup>652</sup> Frillman, 1997 : 10. Ce texte provient d'une communication effectuée par le directeur général de l'association Green Guerilla lors du Forum de Lille en 1997.



---

jardins communautaires<sup>653</sup>.

Le premier jardin communautaire s'est ainsi créé à Manhattan, à un espace de l'angle des rues Bowery et Houston en 1973 avec le nom de Liz Christy<sup>654</sup>. En 1974, le mouvement dit « Green Guerrillas » fut fondé pour aider d'autres habitants à créer des jardins communautaires en sorte qu'ils décident « *ce qu'ils voulaient faire pour leur environnement*<sup>655</sup> ». Ils posaient les premières bases de leurs jardins à l'aide d'objets récupérés (briques, montants de lits etc.)<sup>656</sup>. Un groupe de bénévoles entretient ce jardin jusqu'à aujourd'hui en recevant des dons en nature (plantes, matériel) que les membres des Greens Guerillas distribuent entre les jardiniers communautaires<sup>657</sup>. Il y a plus de 1000 jardins communautaires à New York aujourd'hui, notamment dans les quartiers défavorisés<sup>658</sup>.

Créés et entretenus par des habitants d'un quartier, ces jardins ont de multiples fonctions (artistiques, culturels, éducatifs, festifs)<sup>659</sup>. La fonction alimentaire y a également une importance pour les quartiers défavorisés où il n'y a pas de magasins des fruits et des légumes frais<sup>660</sup> : les jardiniers distribuent en effet leurs récoltes à leurs voisins<sup>661</sup>. On y fait également de l'éducation à l'environnement en pratiquant le compostage par un recyclage des déchets alimentaires, et des *workshops* ouverts aux voisins sur les thèmes environnementaux<sup>662</sup>.

Du côté de la Ville de New York, depuis 1978, le programme « Green Thumb », rattaché à la direction des Parcs et Jardins, soutient plus de six cents jardins communautaires adhérents du programme avec près de vingt mille habitants concernés<sup>663</sup>. Ces jardins sont surtout localisés au centre-ville et dans les quartiers périphériques, et peu dans les banlieues pavillonnaires<sup>664</sup>.

Le programme consiste à fournir aux jardins les équipements minimum (eau, cabane...), à apporter des aides financières et à proposer des formations<sup>665</sup>. Il y a des « actions de médiation » mises en place pour gérer des conflits entre jardiniers, entre riverains et jardiniers ou encore entre services de la ville et jardiniers. La pérennité des jardins communautaires n'est pas garantie, en raison de leur statut du sol inscrit comme « espaces vacants » dans la politique d'aménagement urbain, ce qui fait que la plupart des jardins risquent l'expropriation au profit d'autres plans de construction<sup>666</sup>.

La gestion des jardins communautaires ne semble pas aller sans tension : si l'habitant peut de plus en plus devenir « *un acteur de la transformation de son environnement quotidien* », il doit être confronté à des contextes d'institutionnalisation. S'y ajoute également le phénomène d'« *embourgeoisement* » des quartiers

---

<sup>653</sup> *Ibid.*

<sup>654</sup> *Ibid.*

<sup>655</sup> *Ibid.*

<sup>656</sup> *Ibid.*

<sup>657</sup> *Ibid.*

<sup>658</sup> *Ibid.* : 11.

<sup>659</sup> *Ibid.* « *Que fait-on dans les jardins ? On célèbre le printemps et Halloween. On fait des festivals. On exprime des opinions politiques et des visions artistiques. On crée des œuvres d'art à l'image de son jardin.* »

<sup>660</sup> *Ibid.*

<sup>661</sup> *Ibid.*

<sup>662</sup> *Ibid.*

<sup>663</sup> Stone, 2005 : 36. Ce texte provient d'une communication effectuée par la directrice du programme Green Thumb lors du Forum des jardins partagés à Paris en 2005.

<sup>664</sup> *Ibid.*

<sup>665</sup> *Ibid.*

<sup>666</sup> Frillman, 1997 ; Stone, 2005.

---

jadis défavorisés, ce qui peut changer la configuration sociale et culturelle des habitants<sup>667</sup>.

Depuis 1975, la Ville de Montréal gère un programme de jardin communautaire mis à disposition des habitants<sup>668</sup>. Leur nombre s'élève à 97 aujourd'hui<sup>669</sup>. Depuis 2002, chacun des 18 arrondissements assume la gestion de ses jardins en y apportant des conseils techniques, des matériels (terre, point d'eau, remise ou coffre à outils, tables, clôtures, sable, peinture, fleurs)<sup>670</sup>.

La particularité de ces jardins communautaires canadiens tient à ce que leurs parcelles sont utilisées de manière individualisée<sup>671</sup>, ce qui les rapproche du modèle des jardins familiaux européens.

En contraste avec le caractère militant et associatif des jardins communautaires de New York, les jardins montréalais sont marqués par le fait qu'ils relèvent d'un service public standardisé. De même, ils font contraste avec les jardins new-yorkais dans leur problème : si ceux-ci étaient confrontés à une fragilité du statut de leur terrain en raison de l'absence de leur inscription dans l'urbanisme, les jardins montréalais semblent confrontés à l'absence d'implication collective des jardiniers au profit d'un mode d'usage individualiste : selon Bouvier-Daclon et Sénécal ayant enquêté sur cinq jardins, l'espace des jardins montréalais se présente comme ambigu entre les logiques privée (espace à soi) et publique (présence de l'autre). Si les besoins des jardiniers montrent déjà des tendances différentes selon leurs catégories sociales diversifiées<sup>672</sup>, l'individualisme y prime sur les liens collectifs qui restent faibles et limités à quelques échanges techniques et matériels (semences, plants...) entre les jardiniers « solitaires<sup>673</sup> ». Il y a peu de participation à des activités dites « communautaires » telles que le désherbage, le nettoyage ou des fêtes<sup>674</sup>.

Par ailleurs, à Montréal, vers 1996, sous l'initiative d'« Éco-initiatives », un organisme communautaire d'éducation environnementale, le Jardin Cantaloup, projet d'insertion sociale par un jardinage collectif, se développe afin d'améliorer les conditions de vie des personnes sans ressources et sans travail recrutées soit par le biais de travailleurs sociaux du quartier (Notre-Dame-de-Grâce), soit par le bouche à oreille, soit par

---

<sup>667</sup> *Ibid.*

<sup>668</sup> Ville de Montréal : site internet.

<sup>669</sup> *Ibid.*

<sup>670</sup> *Ibid.*

<sup>671</sup> À l'été 2000, 6477 parcelles individuelles étaient cultivées sur 75 jardins par une seule personne en général, sinon par des co-jardiniers (Bouvier-Daclon, Sénécal, 2001 : 513). Appelés « jardinets », leur surface est également petite (en moyenne 18m<sup>2</sup>).

<sup>672</sup> Si les jeunes et femmes veulent un contact avec la nature, les hommes âgés veulent plutôt un espace de loisir ; si les riches veulent un espace de loisir, les pauvres veulent un espace d'auto-production alimentaire (*Ibid.* : 517-519).

<sup>673</sup> *Ibid.* : 515-516. « (...) près de 6 personnes sur 10 jardinent habituellement seuls et presque autant préfèrent le faire dans ces conditions » ; « Cependant, c'est également une activité familiale, puisque près du tiers préfèrent jardiner en couple ou avec leurs enfants. » ; « Près des trois quarts des jardiniers ne prennent pas le temps de profiter du lieu pour faire autre chose que jardiner. » ; « L'usage du lieu qu'est le jardin dans son ensemble se limite donc à sa fonction première et n'engendre que peu de situations invitant les usagers à s'attarder. Échanger des conseils avec les autres jardiniers est, en revanche, une pratique largement répandue, puisque plus de 80% des répondants déclarent le faire régulièrement. »

<sup>674</sup> *Ibid.* : 521. « Un peu moins de la moitié des répondants disent participer souvent ou toujours aux activités communautaires. Deux personnes sur cinq déclarent prendre part à ces activités souvent, alors qu'un peu moins de la moitié reconnaissent ne jamais y participer ou rarement. Quant à l'organisation de fêtes collectives, il y a encore quelques années, c'était une tradition dans les cinq jardins à l'étude. Cependant, avec l'implication décroissante des individus, elles ont peu à peu disparu. » ; « La participation communautaire est donc faible, non seulement en ce qui concerne les activités collectives obligatoires mais aussi les fêtes organisées pour le plaisir des jardiniers. Les individus sont avant tout là pour satisfaire des attentes personnelles. Ils partagent le lieu parce qu'ils ne peuvent jardiner ailleurs, mais ne se sentent pas investis dans un projet communautaire. »

---

un affichage à la banque alimentaire<sup>675</sup>.

Le contraste entre les jardins communautaires new-yorkais et montréalais montre que le mode de gestion politique et pratique de ce type de jardins est loin d'être monolithique, mais confronté à un dilemme : au niveau politique, une vertu véritablement communautaire ou collective des jardins peut ne pas être valorisée politiquement avec des valeurs d'intérêt général qui peuvent stabiliser leur existence (la priorité à d'autres plans d'aménagement urbain peut être une menace) ; au niveau pratique, une forte valeur d'intérêt général accordée aux jardins peut nuire à une vertu véritablement communautaire ou collective des jardins à cause d'une forte standardisation et d'un individualisme que la gestion publique peut provoquer chez les usagers.

Le défi des nouveaux jardins collectifs européens semble également se situer par là, c'est-à-dire entre la logique d'institutionnalisation pour assurer la stabilité et la pérennité, et la logique d'autonomisation pour mettre en valeur la capacité, l'initiative et l'appropriation individuelles et collectives de la part des jardiniers. La logique dite « participative » de gestion basée sur le modèle associatif n'en est pas la panacée, comme le relève Cérézuelle, car elle peut être réduite à un instrument de l'autorité publique à la fois symbolique avec une visibilité de la « citoyenneté », normatif pour une instauration du respect de la règle collective et efficace avec un regroupement homogène des « usagers » pour faciliter leur contrôle.

#### *Émergence et développement des jardins partagés en France*

En 1996, avec le soutien de la Fondation de la France, une visite des jardins communautaires à New York et à Montréal a été effectuée par des organisateurs de jardins collectifs de type non marchand en France tels que É. Prédine (Jardins d'aujourd'hui) et L. Baudalet (Graine de jardins).

Avec le soutien de la même fondation, le « Jardin des retrouvailles », l'un des premiers jardins français inspirés du modèle de jardin communautaire à la new-yorkaise (green guerilla), fut créé au quartier Moulin à Lille en 1997 par les Amis du Jardin des Olieux, une association qui avait alors déjà travaillé pour l'aménagement d'un jardin public ornemental participatif à partir d'une friche urbaine de 910m<sup>2</sup><sup>676</sup>. Ceci est à l'origine de l'Association des Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés (AJONC), association promotrice des jardins partagés dans la Région Nord-Pas-de-Calais et antenne régionale du réseau Jardin dans tous ses états<sup>677</sup>.

Ensuite, toujours avec un soutien de la Fondation, les deux premiers colloques de rencontre et d'échange entre ces nouveaux jardins français ont eu lieu en 1997 à Lille et en 1999 à Nantes, avec une

---

<sup>675</sup> Chapeau, 2000 : 10. La modalité de travail dans ce jardin est la suivante, selon son coordonnateur : présence des jardiniers au minimum trois heures par semaine ; deux demi-journées "collectives" où les jardiniers travaillent avec une animatrice ; pour le reste, les jardiniers viennent selon leur volonté, et suivent les instructions inscrites par l'animatrice sur un tableau chaque semaine ; la moitié de la récolte est offerte à la communauté locale, ce qui renforce le sentiment d'appartenance et d'utilité sociale des jardiniers ; la plupart des jardiniers, avant la fin de la saison, retrouve un projet personnel ou professionnel (travail, formation).

<sup>676</sup> AJONC : site internet.

<sup>677</sup> L'AJONC aide les porteurs de projet de jardins à trouver une friche disponible et organise la mise à disposition du terrain avec la Ville. Elle organise également la mobilisation des habitants et la concertation pour une gestion participative des jardins (Portail des jardins partagés et d'insertion d'Ile-de-France : site internet).

---

participation de représentants de nombreuses initiatives de jardins<sup>678</sup>. Notamment, le colloque de Lille en 1997 a donné naissance à la même année au réseau national Jardin dans tous ses états avec sa charte.

À cette période expérimentale, entre 1997 et 1999, selon le Directeur général de la Fondation de France, plus de 140 jardins associatifs ou créés par des communes ont émergé en France à divers titres (pédagogique, échange inter-générationnel, support pour les handicapés, agrément, création artistique, espaces verts communautaires, agriculture urbaine etc.) sous l'impulsion d'un nouveau programme de promotion de jardins « *De nouvelles natures à cultiver ensemble* » lancé en 1997 par la Fondation de France<sup>679</sup>. Dans ce programme, la Fondation entendait « *des besoins exprimés par nos concitoyens* » auxquels elle voulait apporter des réponses afin de lutter contre l'exclusion par un renforcement du « lien social », ceci étant l'une des priorités de la politique de la Fondation : « *besoin de nature ; besoin de contact avec la réalité, l'environnement, le cadre de vie ; besoin d'agir sur son propre espace de vie ; besoin de se rencontrer, de se retrouver, de faire des choses ensemble dans des lieux permettant de respirer, de rompre avec nos modes de vie accélérés*<sup>680</sup> ». Par ce programme, la Fondation de France a soutenu les projets de jardins qu'elle considérait à même de poursuivre les objectifs suivants : « *améliorer le cadre de vie et l'environnement ; intégrer la participation des habitants à la réalisation de ces jardins ; inciter au dialogue entre élus et habitants ; favoriser la diversité sociale et culturelle : enfants, personnes âgées, personnes en difficulté, personnes d'origine étrangère... avec toujours un même objectif : favoriser le lien social, le lien entre générations, le développement culturel et parfois même le développement local durable*<sup>681</sup> ». Plusieurs initiatives régionales ont été soutenues par la Fondation dans le Nord de la France (Chantier Nature, AJONC etc.), le Grand Ouest et le Sud-Ouest (Jardins d'aujourd'hui), le Midi, la Rhône-Alpes, quelques jardins des DOM-TOM.

À Paris, vers le début des années 2000, apparurent également de nouvelles demandes et initiatives spontanées de la part d'habitants ou d'associations pour la création de nouveaux jardins partagés. La nouvelle municipalité socialiste-écologiste élue en 2001 a commencé à répondre à ces demandes dans le cadre de « Paris Nature », service de l'éducation à l'environnement à la direction des Parcs, Jardins et Espaces verts, dirigé par le cabinet d'Yves Contassot, conseiller écologiste de Paris et alors adjoint au Maire de Paris chargé des Parcs et Jardins<sup>682</sup>. Enfin, une collaboration entre la Ville de Paris et l'association Graine de Jardins, antenne régionale de l'Ile-de-France du réseau Jardin dans tous ses états, créée en 2001 et présidée par L. Baudelet, a donné naissance au programme municipal parisien « Main Verte » qui « *inscrit les jardins partagés dans une démarche partenariale entre les habitants, les associations et les*

---

<sup>678</sup> Parmi ces initiatives figurent notamment les Jardins d'Aujourd'hui, les Jardiniers de France, le Centre Terre Vivante, le réseau École et Nature, les Jardins de Cocagne, les correspondants régionaux du Jardin dans tous ses états, les Green Guerillas de New York, les Éco-initiatives de Montréal, l'Association Tourne-Sol de Québec etc. À cela quelques professionnels participant à titre individuel s'ajoutent : paysagistes, sociologues, journalistes, agriculteurs-écrivains... Parmi les partenaires, figurent la Fondation de France, la Région du Nord-Pas-De-Calais, le Ministère de l'Environnement et de l'aménagement du Territoire, la Ville de Nantes, la Politique de la ville, la Délégation Interministérielle à la Ville SGAR Nord-Pas de Calais, le Pays de Loire et le Conseil Général de Loire Atlantique.

<sup>679</sup> Charhon, 2000 : 2-4. Ce texte provient du discours de l'Allocution d'ouverture du Colloque de Nantes en 2000 donné par F. Charhon, alors directeur général de la Fondation.

<sup>680</sup> *Ibid.* À l'origine du texte du programme, nous trouvons le nom de L. Baudelet qui était en stage à la Fondation dans le cadre d'un DEA d'urbanisme (Souyah, 2010 : 54).

<sup>681</sup> Charhon, 2000 : 3.

<sup>682</sup> Frison, 2000 : 34-36 ; Raillard, 2000 : 40.

---

*institutions dans une logique de création de lien social*<sup>683</sup> ». Il s'agit de la « Charte Main Verte » inspirée du programme de la Ville de New York « Green Thumb », définissant les engagements réciproques entre la Ville et les porteurs de projets de jardins partagés qui y « *adhérent*<sup>684</sup> ».

Le projet promu par l'AJONC en Nord-Pas-de-Calais depuis 1998 montre une nouvelle forme des jardins collectifs de type non marchand : les activités sont non seulement destinées à la rencontre, l'échange, la convivialité et la sociabilité (repas, soirées contes, concerts, fêtes d'anniversaire etc.) comme le modèle promu par Les Jardins d'aujourd'hui<sup>685</sup>, mais davantage tournées vers la sensibilisation écologique (bac à compost mis à disposition des habitants pour le dépôt de leurs déchets alimentaires ; actions de sensibilisation à la nature en direction des écoles, des centres sociaux ou des maisons de quartier)<sup>686</sup>.

Ces jardins ne sont ni un simple prolongement des jardins familiaux classiques, ni un outil de politique locale d'insertion, mais participent davantage d'un nouveau modèle d'urbanisme dit « durable ». Il s'agit d'un modèle écologique (le projet du jardin des retrouvailles au quartier Moulin fut parrainé en 1997 par « NaturaLille », opération multipartenariale, menée par la maison de la Nature et de l'Environnement à Lille, qui « *soutient les initiatives de sensibilisation du public à la nature en ville, et d'amélioration de la qualité de l'écosystème urbain et du cadre de vie*<sup>687</sup> »), social (projet en faveur de quartiers dits défavorisés, visant l'appropriation du projet et du lieu par les habitants) et économique (gestion des espaces urbains moins coûteuse que celle des espaces verts).

Autour du modèle participatif et associatif de gestion, le projet s'appuie sur un multi-partenariat à divers niveaux (financier, technique, matériel, médiation institutionnelle) : maison de la Nature et de l'Environnement à Lille (opération NaturaLille); comité environnement de la Fondation de France (primes), Conseil municipal de Lille (convention de mise à disposition du terrain); Conseil Régional Nord-pas de Calais (soutien au démarrage); Atelier Populaire d'Urbanisme de Moulins, association du quartier (mise à disposition des locaux pour les réunions d'habitants<sup>688</sup>). De plus, les parcelles sont collectivement entretenues, ce qui est indispensable pour réaliser un vrai partage du jardin et du projet parmi les usagers, ainsi que leur mobilisation durable. Dans le modèle des « Jardins clôturés et néanmoins ouverts (JONC) », l'ouverture au public et l'appropriation collective de l'espace du jardin doivent aller de pair : par exemple, chaque habitant-jardinier a un accès privilégié en possédant une clé, alors que le jardin reste ouvert aux autres quand il est là.

Un exemple similaire à l'AJONC se trouve dans l'agglomération lyonnaise avec l'initiative de l'association Le Passe-jardins dont le premier jardin est « Le Vert-Luizet » créé en 1998 au quartier Croix-Luizet de Villeurbanne.

#### *Charte du Jardin dans tous ses états (1997)*

La charte du réseau « Jardins dans tous ses états », élaborée suite au colloque de Lille en 1997, présente

---

<sup>683</sup> Frison, 2000 : 34.

<sup>684</sup> *Ibid.*

<sup>685</sup> Jardin dans tous ses états, 2000 : 11 ; AJONC : site internet.

<sup>686</sup> *Ibid.*

<sup>687</sup> AJONC : site internet.

<sup>688</sup> *Ibid.*

---

clairement une série de points de rupture par rapport au modèle des jardins ouvriers et familiaux. En insistant sur les « *valeurs communes d'échanges, de créativité, de solidarité entre les communautés et de liens retrouvés avec le monde vivant*<sup>689</sup> », le réseau se distingue du modèle alimentaire, ouvrier et familial des jardins familiaux. La valeur des « liens sociaux » concerne notamment les populations dont les conditions d'existence sociale sont fragilisées. Ici, nous pouvons rappeler la distinction donnée par R. Castel entre l'approche universaliste de l'« intégration » basée sur une garantie généralisée de droits, et celle particulariste de l'« insertion » qui tend à combler le « déficit d'intégration » auprès de populations en désaffiliation par des mesures locales de discrimination positive. Si les jardins ouvriers et familiaux pouvaient être un support d'intégration de la classe ouvrière, les nouveaux jardins collectifs tendent à être un « support d'insertion » en offrant aux citoyens un cadre d'activité non discriminatoire. Ainsi, les publics de ces jardins ne se limitent pas potentiellement aux populations dites défavorisées, mais s'étendent à des catégories plus larges. D'où l'usage fréquent du terme « habitant ». Le respect de l'environnement et du « monde vivant » va également dans ce sens, en inscrivant les publics dans une éthique globale<sup>690</sup>.

De plus, en contraste avec le ton privilégiant l'ordre domestique des jardins familiaux, la charte du Jardin dans tous ses états met l'accent sur l'inspiration : « *le plaisir de créer, de goûter, de partager, comme de nouvelles formes de libertés et d'autonomie*<sup>691</sup>. » Le thème de l'autonomie de l'individu est mis en avant.

Au niveau du mode de gestion de chaque jardin, on prône un modèle participatif basé sur la concertation impliquant tous les acteurs (les habitants, les futurs usagers et les intervenants sociaux, élus, techniciens, associations etc.) pour déterminer leur projet. Ce qui doit favoriser le respect de la diversité des formes de jardins (écologiques, sociaux, culturels, éducatifs, artistiques, paysagers, thérapeutiques) et leur évolutivité selon les besoins des jardiniers. Du coup, au niveau institutionnel, le réseau se définit comme une « *dynamique d'échanges*<sup>692</sup> » entre les acteurs du réseau partageant les valeurs communes manifestées dans la charte, plutôt qu'une fédération représentative d'initiatives homogènes.

### *Jardins partagés à Paris*

Nous avons vu une période expérimentale dont nous pouvons dater le début vers la fin des années 1980 où des jardins collectifs de type non marchand destinés à des populations ou des territoires dits « défavorisés » se mettaient en place à Bordeaux par l'intermédiaire de l'association Jardins d'aujourd'hui, et vers la fin des années 1990 où émergeaient et se multipliaient des jardins destinés aux habitants de quartiers des métropoles sous l'impulsion du programme « *De nouvelles natures à cultiver ensemble* » de la Fondation de France. Après cette période, la mairie de Paris a lancé un programme de soutien aux jardins partagés dit « Main verte » afin d'« *encourager, d'accompagner et de coordonner* » les jardins partagés existants ou en projet dans les arrondissements à Paris<sup>693</sup>. Ce qui, nous semble-t-il, marqua un pas décisif

---

<sup>689</sup> Jardin dans tous ses états, 1997.

<sup>690</sup> *Ibid.*

<sup>691</sup> *Ibid.*

<sup>692</sup> Fondation de France, 1996 : « *Le "Jardin dans Tous ses états" est le nom d'une dynamique d'échanges entre les porteurs de projets de "jardins partagés" et leurs partenaires associatifs, politiques et institutionnels.* »

<sup>693</sup> Mairie de Paris, 2010.

---

pour un nouveau stade de développement des jardins collectifs de type non marchand en France.

La Charte Main verte à laquelle les jardins partagés parisiens doivent adhérer pour obtenir le soutien de la Ville de Paris dans le cadre du programme Main verte, comporte un nouvel aspect des jardins collectifs tout en reprenant la grande partie du texte de la Charte du Jardin dans tous ses états. En fait, on y constate un renforcement du caractère public et civique de ces jardins avec un relatif recul des éléments relevant de l'ordre de l'inspiration qui étaient importants dans la Charte du Jardin dans tous ses états. Le modèle associatif de gestion et des normes de la règle publique est mis en avant, alors que les notions telles que liberté, appropriation, autonomie, habitant, jardinier n'apparaissent pas ou très peu sauf pour prôner la « participation » ou l'« implication » des habitants dans la détermination des projets.

S'il est encore prématuré d'en faire une critique - Cérézuelle l'avait déjà formulée sur des groupes de jardins familiaux -, nous pouvons retenir ce phénomène de retour normatif comme un effet d'institutionnalisation au niveau cognitif et normatif sur le dispositif de l'« agriculture du social ».

Selon la Mairie de Paris, le jardin partagé se définit ainsi : « *un jardin de proximité animé par une association qui propose des activités collectives de jardinage développant l'éducation, l'insertion et la création de lien social*<sup>694</sup> ». Si cette définition s'inscrit dans le social, il est curieux de voir s'affirmer la valeur du jardin pour sa participation au maintien de la « *biodiversité* » et « *à l'extension de la trame verte*<sup>695</sup> ».

En reprenant quelques propos majeurs de la Charte du Jardin dans tous ses états, la Charte Main verte tend à promouvoir la démarche participative de gestion, la diversité des formes de jardins (pédagogiques, d'insertion, familiaux, à but thérapeutique etc.), la vie conviviale du jardin (plantations, fêtes, repas de quartier, expositions, projections, etc.), la création de lien social (ouverture du lieu sur le quartier, « rencontres entre générations et entre cultures »), respect de l'environnement et contribution à la ville durable<sup>696</sup>. Une forme de multi-partenariat comme dans le cas de l'AJONC y est également prônée en termes de valorisation des ressources locales dont « *associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraite, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximité*<sup>697</sup> ».

En outre, en échange avec des mesures d'accompagnement dont l'association gestionnaire d'un jardin partagé peut bénéficier (obtention d'un label Main verte, informations, cours de jardinage, expertise technique notamment en matière de pratiques respectueuses de l'environnement, accompagnement méthodologique pour le montage du projet, convention d'usage précisant pour chaque jardin toutes les modalités d'application de la charte), la Charte donne une précision sur une série de contraintes publiques que l'« Association » responsable d'un jardin doit assumer. Ces contraintes visent soit à assurer une transparence et une visibilité des jardins : ouverture régulière de l'espace au public ; organisation d'un événement public par saison de jardinage ; communication (affichage public du nom et des coordonnées de l'association, des modalités d'accès au jardin, des activités proposées, des dates de réunion, logo Main

---

<sup>694</sup> *Ibid.*

<sup>695</sup> *Ibid.* « Il (jardin partagé) trouve sa place soit sur un terrain de la Ville de Paris, soit sur un terrain mis à disposition. En favorisant la biodiversité, il participe à l'extension de la trame verte. »

<sup>696</sup> Mairie de Paris, 2002.

<sup>697</sup> *Ibid.*

---

Verte à apposer), soit pour assurer un contrôle normatif des jardins : règles de fonctionnement du jardin à élaborer et afficher ; gestion du site (maintien en bon état, sécurité du public ; normes écologiques ; respect de la conformité des usages à la destination du jardin, donc pas de stationnement, pas d'habitation ; ne pas causer de gêne au voisinage) ; assurance responsabilité civique à contracter ; présentation d'un compte-rendu annuel d'activité<sup>698</sup>.

Toutefois, il serait insuffisant d'interpréter ce renforcement normatif des règlements publics dans les jardins partagés, comme un simple contrôle accru sur ces jardins au profit des pouvoirs publics, parce qu'il y a là également une vision critique que les élus initiateurs du programme avaient sur la domesticité des jardins familiaux classiques (clientélisme, privatisation de l'espace public)<sup>699</sup>. Le fait que le jardin est confié par la ville à l'association pour une durée d'un an renouvelable généralement jusqu'à six ans, distingue également les jardins partagés du modèle classique des jardins familiaux où la location est censée durer de génération en génération par un foyer. De plus, cela va de même pour le fait que l'association doit payer les frais d'utilisation de l'eau, alors que la ville lui fournit, selon les nécessités, la terre, l'arrivée d'eau et la clôture pour la création du jardin sans subsidier l'association. Il y a là donc une responsabilisation économique et écologique (!) des usagers pour la gestion du site.

Cela ne paraît pas forcément être une rupture décevante pour les acteurs des nouveaux jardins collectifs, mais va plutôt vers une position assumée par ces jardins de manière cohérente<sup>700</sup>. Enfin, nous ne considérons pas non plus le cas des jardins partagés comme une forme représentative et englobante des nouveaux jardins collectifs, mais plutôt une variante des jardins collectifs de type non marchand, parce qu'ils ne sont encore implantés que dans des espaces fortement urbanisés de métropoles (« quartiers »), et qu'il y a d'autres formes de jardins collectifs de type marchand (jardins de Cocagne) ou non marchand (jardins familiaux de développement social et jardins collectifs d'insertion sociale) qui sont implantés tant en milieu urbain qu'en milieu rural, pour des populations en difficulté. D'ailleurs, l'implication d'un travailleur social n'est pas une condition requise dans le dispositif des jardins partagés, à la différence des autres jardins collectifs, sauf si les jardins partagés peuvent nouer un partenariat avec un organisme d'assistance sociale ou être montés par un travailleur social. De ce fait, les jardins partagés se situent à une frontière du social elle-même de plus en plus floue, en dépassant la zone des besoins minimums d'existence à assurer.

---

<sup>698</sup> *Ibid.*

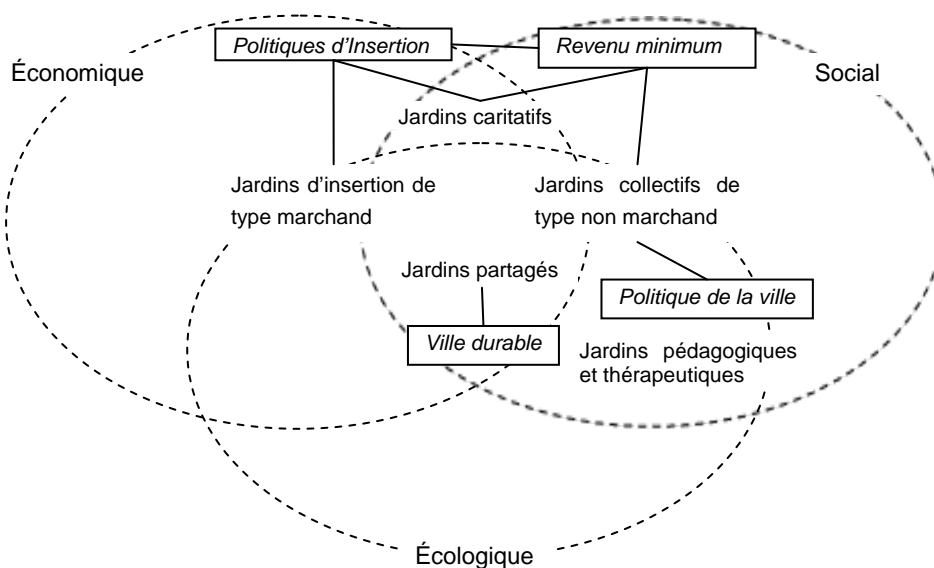
<sup>699</sup> Contassot, 2000 : 3. « *Quand Alice Le Roy, chargée de mission à mon cabinet, m'a dit "il faut faire des jardins partagés", j'ai répondu "non". J'avais en tête le modèle des jardins ouvriers avec une gestion individuelle des parcelles et donc une appropriation trop personnelle. Crainte du clientélisme, du risque de privatisation de l'espace public, peur que les associations ne "tiennent pas dans la durée" et que leur investissement s'effrite, problème de pollution des sols. Paris est la ville la plus dense d'Europe. Le choix de l'affectation d'une parcelle à des logements, un espace vert, à une crèche ou un autre équipement public, y est donc particulièrement difficile.* »

<sup>700</sup> Ainsi, l'autorité publique cite explicitement le succès des jardins communautaires à New York, de jardins collectifs déjà existants d'autres villes françaises comme Lille, Lyon, Bordeaux, pour justifier son choix de soutien aux jardins partagés. Voir *Ibid.* ; Sénat, 2003.



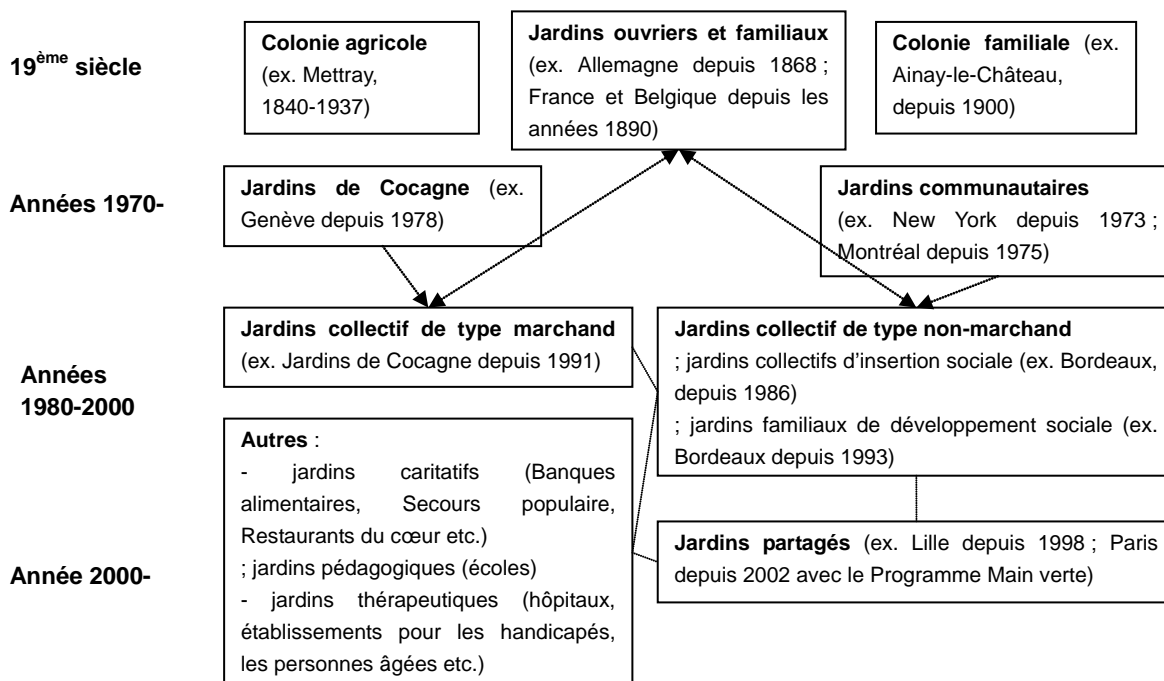
Pour comprendre la position des jardins partagés, il faut, nous semble-t-il, introduire la sphère de l'écologie qui croise désormais celle de l'économie et du social avec une exigence critique du respect de la nature et des écosystèmes. Cette sphère, bien sûr, serait loin d'être l'apanage des politiques de développement durable, mais constitue un champ où une pluralité de pensées et de pratiques entrent en harmonie ou en tension, dont nous ne sommes pas ici en mesure de dégager les contours. Concernant le mouvement des jardins partagés, du moins, l'implication du discours de l'écologie semble aller au-delà de la simple méthode culturelle « bio » non nuisible à l'environnement et à la santé, mais étendu du niveau de la vie de l'individu à l'échelle sociétale et planétaire avec une référence à l'agro-écologie<sup>701</sup>.

**Schéma 6 : Positions des nouveaux jardins collectifs**



<sup>701</sup> Il ne semble donc pas un hasard que Pierre Rabhi (1938-), figure représentative du mouvement politique et scientifique de l'agro-écologie en France, fut invité comme conférencier lors du premier colloque de Lille en 1997 sur les jardins partagés.

### Schéma 7 : Paysage historique des agricultures du social



### Cas belge des jardins collectifs : autour de leur difficulté de mise en réseau

En Belgique francophone, il existe également un mouvement de jardins collectifs dits « solidaires » qui se distinguent des « cercles horticoles » équivalents des groupes de jardins familiaux en France<sup>702</sup>. Ce mouvement paraît certes diffus, mais loin d'être tenu : faute d'une structure stabilisée fédérant les initiatives existantes, la distinction entre les noms de jardins semble souvent floue en empruntant souvent ceux qui existent à l'étranger (jardin communautaire, jardin partagé, jardin collectif, jardin familial etc.) S'il n'y a pas non plus de statistique sur ces jardins belges, nous pouvons retenir une vingtaine d'exemples les plus structurés. Pour saisir l'évolution des jardins collectifs belges, nous pouvons proposer un parallèle avec le cas de la France sans réduire leur diversité.

Certains jardins pionniers existent depuis les années 1980 dans le secteur d'aide à la jeunesse en difficulté en milieu rural, en connexion avec la première structuration du secteur d'insertion par le travail : l'OISP (Organisme d'Insertion Socio-Professionnelle) et l'EAP (Entreprises d'apprentissage professionnel) reconnues par la Communauté française de Belgique en 1987<sup>703</sup>. Pour le cas français, nous pouvons renvoyer au premier jardin de Cocagne monté à Besançon en 1991 par un CHRS (Centre d'hébergement et

<sup>702</sup> L'objectif de ces associations n'est pas la gestion de jardins familiaux locatifs qui ne sont pas généralisés en Belgique, mais plutôt la promotion de la pratique du potager privé, l'héritage du mouvement belge du « Coin de terre » de l'avant-guerre.

<sup>703</sup> Sur l'évolution des politiques belges d'insertion, voir le chapitre I.

---

de réinsertion sociale). Par exemple :

- Asbl CRABE (Coopération, recherche et animation du Brabant wallon de l'Est) à Jodogne dans la Province du Brabant Wallon<sup>704</sup> ;
- Asbl Le Cortil à Neuville-en-Condroz dans la Province de Liège<sup>705</sup>.

Différentes initiatives se sont développées depuis le milieu des années 1990 dans le secteur de l'action sociale et de l'insertion principalement en ville. Pour le cas français, il s'agit de la multiplication des jardins de Cocagne et du développement de jardins collectifs de type non marchand à l'initiative de l'association Les Jardins d'aujourd'hui. Par exemple :

- Jardin de Choiseul du CPAS de Tournai créé en 1996 comme un service d'insertion socio-professionnelle visant la resocialisation des personnes en difficulté par le travail de la terre<sup>706</sup> ;
- Ferme de la Vache du CPAS de Liège créée en 1998 avec ses ateliers « Jardin gourmand » comme un service du CPAS agréé en SIS (Service d'insertion sociale) en 2005, visant l'insertion sociale par la participation sociale et culturelle à diverses activités (jardinage biologique, peinture, Atelier Brico-Déco, cuisine, théâtre)<sup>707</sup> ;
- Quatre dispositifs suivants dispensent chacun une formation en maraîchage biologique en distribuant des paniers de légumes à un groupe d'abonnés selon la formule proche des Jardins de Cocagne français : Les Compagnons du Samson du CPAS de Gesves (15km de Namur) existant depuis 1989 et intégrant l'activité de maraîchage biologique depuis 1999<sup>708</sup> ; l'EFT Cynorhodon créée en 2001 à Oupeye (10km de Liège)<sup>709</sup> ; l'EFT Ferme Delsamme créée par le CPAS de La Louvière en 2002 ; l'EFT La Bourrache créée à Liège en 2003<sup>710</sup>.

À l'instar des jardins partagés en France, depuis les années 2000, nous voyons se multiplier les micro-projets de jardins de type communautaire ou partagé en ville notamment à Bruxelles, menés sous l'initiative de divers organismes, sociaux, d'éducation permanente, de protection de l'environnement etc.

---

<sup>704</sup> Dans une perspective de développement rural et local, elle a mis en place depuis 1986 un OISP (Organisme d'Insertion socio-professionnelle) dispensant une formation en maraîchage biologique destiné aux demandeurs d'emploi peu qualifié, de longue durée (Crabe : site internet).

<sup>705</sup> Créée en 1984 par une maison d'enfants « Le Relais », elle a pour but de trouver une solution au décrochage scolaire des jeunes placés dans le secteur d'aide à la jeunesse. Elle gère une EFT (Entreprise de formation par le travail) agréée depuis 1987 comme « Entreprise d'apprentissage professionnel (EAP) », qui accueille entre 70 et 100 stagiaires par an dans plusieurs domaines d'activités : culture maraîchère ; création et entretien de parcs et jardins ; rénovation et parachèvement des bâtiments ; confection et livraison de sandwiches et d'assiettes froides aux entreprises et collectivités.

<sup>706</sup> Dans le prolongement de la réhabilitation de l'ancien séminaire de Choiseul, deux jardins de type « régulier » (56 ares) et de type « nourricier » (72 ares : potager, jardin des senteurs, verger, vivier en cours d'aménagement) appartenant au CPAS, sont aménagés et entretenus par une vingtaine de personnes qui émargent au CPAS (bénéficiaires du RI ou de l'aide sociale), dans le cadre d'une formation accompagnée de travailleurs sociaux et d'encadrants techniques (CPAS de Tournai : site internet).

<sup>707</sup> Le bâtiment de la Ferme appartient au CPAS avec quatre hectares de terrain (verger, espaces naturels)(CPAS de Liège : site internet).

<sup>708</sup> Avec 2.35ha de terrain, 1 250m<sup>2</sup> de cultures sous abris, et une serre de 450m<sup>2</sup>, l'organisme distribue 250 paniers de légumes par mois à environ 80 abonnés. Un responsable du site, une assistante sociale à mi-temps et des ouvriers tuteurs travaillent avec divers types de public : personnes en contrat d'Article 60, travailleurs en ALE (Agence Locale pour l'Emploi), candidats réfugiés, participants à titre de hobby, habitants pour des parcelles individuelles, stagiaires de CPAS voisins (Gesves, Asses, Ohey, Andenne) et jeunes en immersion professionnelle (Les Compagnons du Samson : site internet).

<sup>709</sup> Dans le cadre de formations en agriculture biologique et en aménagement du jardin, une dizaine de personnes en difficulté (bénéficiaires du RI, allocataires sociaux, chômeurs, Article 60, adultes vivant en milieu psychiatrique ouvert, handicapés, réfugiés politiques) travaillent avec un formateur et une éducatrice (EFT Cynorhodon : site internet).

<sup>710</sup> Sur 80 ares de terrains (20 ares au quartier de la Bonne-Femme ; 60 ares au quartier des Tawes) et une épicerie biologique, une dizaine de personnes en difficulté (bénéficiaires du RI, chômeurs, handicapés, autres publics fragilisés) travaillent avec un coordinateur, quatre formateurs (deux en maraîchage, deux en entretien de jardins), une travailleuse sociale, dans le cadre de l'apprentissage théorique et pratique en maraîchage biologique, vente des paniers, aménagement et entretien de jardins écologiques (EFT La Bourrache : site internet).

---

Par exemple :

- Le P'tit Coin, un jardin communautaire monté par le CPAS de Visé (Province de Liège). Il est mis à disposition de six femmes bénéficiaires du CPAS<sup>711</sup> ;
- Le Jardin des Déracinés monté en 2004 par l'Asbl Convivial dans le quartier de Forest à Bruxelles à destination des demandeurs d'asile et des réfugiés<sup>712</sup> ;
- L'Asbl Le Début des haricots à Bruxelles créée en 2005 à Bruxelles, gère plusieurs jardins collectifs (Tour et taxis, Ettebeek) et une « Ferme urbaine » (Neder-Over-Hembeek), et crée des jardins collectifs autogérés dans différents quartiers bruxellois<sup>713</sup>.

En contraste avec le cas français, les jardins collectifs belges ont eu quelques difficultés à s'organiser en réseau : en fait, durant les quatre années 2004-2008, un projet de « mise en réseau » des jardins collectifs a existé en Belgique francophone avec l'Asbl Réseau des Fermes et Jardins solidaires Wallonie-Bruxelles (ci-après Réseau). Mais ce projet a dû rompre pratiquement ses activités formelles pour diverses raisons depuis l'année 2008-2009. Notre analyse des facteurs de ces difficultés de mise en réseau des jardins collectifs belges nous permettra de confirmer quelques traits caractéristiques de ces derniers<sup>714</sup>.

C'est au moment où le nombre des demandes de subsides pour les jardins a augmenté jusqu'à 25 auprès du Ministère des Affaires sociales et de la Santé de la Région Wallonne, que le cabinet du Ministre de l'époque, élu écologiste (T. Detienne), a commencé à chercher des possibilités de mettre en réseau ces jardins<sup>715</sup>. Un questionnaire a d'abord été distribué par le Ministère aux 25 jardins ayant déposé une demande de subsides, pour connaître la teneur de leurs projets (activité, type de public, budget, équipement, nombre des travailleurs etc.). Le questionnaire se terminait avec une question : « *Quels sont vos besoins qui (ne) sont pas comblés ?* » Sur les quinze réponses obtenues, toutes répondaient de la même façon : besoin de connaître les autres projets du même genre, d'échanger, de partager les expériences et de travailler en collaboration avec eux. D'où la décision du Ministre de mettre en réseau ces jardins en libérant un budget « *pour engager quelqu'un pour démarrer un réseau ou regrouper, relier tous ces jardins solidaires pour renforcer l'action sociale des jardins* »<sup>716</sup>.

Dnas un souci d'équité et de neutralité, R. Grenier, québécois et ex-enseignant gradué en horticulture

---

<sup>711</sup> Accompagnée par une animatrice, chaque personne prend en charge 45 m<sup>2</sup> de lot de culture biologique (Sépul, 2004).

<sup>712</sup> Un groupe de bénévoles, composé d'ingénieurs agronomes, horticulteurs et charpentiers y travaillent avec des demandeurs d'asile régularisés ou non et des réfugiés pour l'entretien d'un jardin potager écologique dans des bacs. À partir de cela, les participants développent leurs activités telles que la préparation de la soupe quotidienne, l'organisation des cours de cuisine, l'apprentissage de l'agriculture biologique et la vente des surplus de légumes (Asbl Convivial : site internet ; IBGE, 2008).

<sup>713</sup> Elle vise la sensibilisation des citoyens à l'environnement et la promotion de l'auto-production alimentaire. Elle mène de nombreuses autres activités auprès des citoyens : organisation de rencontres et d'animations, des tables d'hôtes, soutien à la création de groupements d'achats solidaires en ville ; projet de « bio-indication » (aider les jeunes à cultiver des plants et à leur montrer comment ceux-ci réagissent aux pollutions) ; projet de « Jardin des couleurs » (sensibilisation aux thèmes de l'environnement et de l'économie alimentaire ; enseignement sur le jardinage simple ; débat sur l'empreinte écologique des actions quotidiennes) (Asbl Le Début des haricots : site internet).

<sup>714</sup> Sur ce thème, nous avons interrogé en 2009 quatre organisateurs principaux du Réseau, dont R. Grenier étant le fondateur et l'ex-coordonateur (entretien 31), le coordinateur actuel et l'ex-animateur de la PAC bruxellois et du Réseau (entretien 32), l'animatrice travaillant à Bruxelles en tant que coordinatrice de projets dans la PAC (Présence et action culturelles) (entretien 33). Bien sûr, l'analyse présentée ici n'engage que le rédacteur.

<sup>715</sup> L'histoire de la création du Réseau nous a été racontée par R. Grenier.

<sup>716</sup> R. Grenier, entretien 31.

---

qui ne gérait aucun des jardins concernés en Belgique, fut choisi pour assurer la mission de mise en réseau, pour sa connaissance de « *la logique de travail social en même temps que le maraîchage bio* ». En effet, ce dernier avait déjà été organisateur d'un jardin communautaire pionnier de la Ville de Québec en 1981. À ce titre, il a été invité en 1999 au colloque du Jardin dans tous ses états de Nantes<sup>717</sup>, comme intervenant plénier.

En fait, le premier facteur de dysfonctionnement du Réseau semble politique : le fait que l'initiative de la mise en réseau des jardins belges a été directement politico-institutionnelle et descendante semble avoir constitué un premier défaut pour l'organisation. Par contraste, les deux grands réseaux de jardins collectifs français, Réseau Cocagne et Jardin dans tous ses états, ont été chacun montés de manière ascendante sur la base d'expériences locales et initiales, et indépendamment de la politique nationale sur la base de soutiens non étatiques (par exemple : le Fonds social européen ; la Fondation de France). Pour le cas belge, même si la personne choisie comme coordinateur du Réseau est suffisamment expérimentée et compétente en matière de jardins collectifs bio, elle n'était pas « du milieu ». Cette réalité a notamment rendu la dynamique du Réseau dépendante vis-à-vis des pouvoirs publics.

Ainsi lorsqu'en 2004, le Ministre écologiste ayant soutenu le Réseau a été remplacé par une élue socialiste (Ch. Vienne) suite à une élection, la base politique et financière a commencé à se déstabiliser. À partir de l'année 2005-2006, la nouvelle Ministre a commencé à mettre en doute le soutien au projet du Réseau comme budget « facultatif », en arguant que les jardins solidaires relèvent plus du développement rural que de l'action sociale. Elle a finalement proposé que les subsides pour le Réseau soient désormais partagés entre plusieurs ministères dont celui de l'agriculture. Le Ministre wallon de l'agriculture, élu centriste (B. Lutgen), a accepté d'apporter un soutien financier au Réseau dès l'année 2006-2007, en s'y intéressant en termes de « développement rural ».

Cependant du côté du Ministère des affaires sociales et de la santé, la situation s'est vite dégradée. D'un côté les subsides prévus n'ont pas été versés dans leur intégralité<sup>718</sup>, de l'autre la promesse de convoquer un intercabinet ministériel sur ce sujet, n'a pas été tenue jusqu'en septembre 2008. En 2007, le Ministère des affaires sociales n'a plus accordé de subsides au Réseau, alors que le Ministère de l'agriculture a accordé plus de la moitié de ceux-ci pour que le Réseau puisse continuer ses activités. Le Réseau n'avait plus de budget pour fonctionner dès la fin de l'année 2007-2008, ce qui de fait a mis Grenier au chômage depuis le 1<sup>er</sup> juin 2008<sup>719</sup>. Ensuite, la négociation entre quatre ministres (action sociale, formation professionnelle, emploi, agriculture) n'a pas abouti à un accord, parce que les trois premiers ministres cités ci-dessus, tous socialistes, ont refusé d'accorder un budget. Ce qui a fait que le subside pour le Réseau n'ont pas été renouvelés depuis l'année 2008-2009.

---

<sup>717</sup> Il a travaillé en tant que bénévole pour un jardin de type communautaire (association Tourne-sol) et un jardin d'insertion sociale (Ateliers de la terre) mis en place à l'initiative d'un Centre Communautaire dépendant des Affaires sociales du Québec (Grenier, 2000 : 12 ; Rompaey, 2004). Après avoir travaillé pendant une vingtaine d'années pour ces jardins au Québec comme bénévole, il a déménagé en Belgique en 2002 et travaillait à Bruxelles dans un programme de réinsertion par entretien de parcs et jardins. Enfin, il est également co-auteur d'un important guide méthodologique des jardins communautaires publié au Canada en 1996 (Pedneault, Grenier, 1996).

<sup>718</sup> La Ministre n'a finalement donné qu'un quart des subsides prévus (22 500€) alors que le Ministre de l'agriculture avait accordé 46 000€(Alterechos : site internet).

<sup>719</sup> Grenier, entretien 31.

---

Par ailleurs, à l'intérieur du Réseau, la dépendance à la politique semble avoir joué sur les comportements des jardins membres. Si, selon Grenier, les représentants des 16 jardins membres étaient « *enthousiastes à participer à toutes les activités du Réseau* » pour les deux premières années du projet où ils se sont tous rencontrés et connus, après, « *ils sont vite revenus aux habitudes d'individualisme*<sup>720</sup> ». Même si le Réseau a pu permettre à ses membres de mener de nombreuses activités communes (rencontres, entraide dite « Coups de main verte » pour les corvées d'un jardin en manque de bras, banque commune de semences de légumes, organisation de formations et de visites, participation à différents événements comme des salons bio, activités promotionnelles, relais d'informations, offres d'emploi<sup>721</sup>), la participation des jardins membres du Réseau est finalement restée passive. Selon Grenier, il était le seul qui « *avait une vision globale de tous l[c]es projets et qui faisait le lien entre tous ces projets* », alors que les autres membres n'avaient qu'une vision étroite des choses sur les activités du Réseau. D'où la distance accrue entre les jardins membres du Réseau et le coordinateur. Selon nous, le fait que ce dernier a été choisi par le Ministère pour sa compétence et sa neutralité politique a paradoxalement joué contre le renforcement du Réseau<sup>722</sup>.

À ce facteur politique, nous pouvons également ajouter le facteur cognitif des difficultés de la mise en réseau des jardins belges. L'interprétation des vertus des jardins solidaires peut être plurielle, par exemple, entre l'action sociale, le développement rural et l'éducation permanente. Cela même si le Réseau a insisté auprès du Ministère des affaires sociales sur le but social de l'usage de l'agriculture : « (...) *on fait de l'agriculture, nous on en fait, mais on est pas des agriculteurs, on fait de l'insertion sociale, par le biais de l'agriculture*<sup>723</sup> ». Pour aller plus loin sur ce point, nous pouvons supposer une différence de perception du « social » entre les courants socialiste et écologiste : si le premier aurait tendance à le penser de manière quantitative et sectorielle, le deuxième le pense-t-il de manière plutôt qualitative, transversale et penchée sur les questions d'environnement ? Sans pouvoir ici démontrer cette hypothèse, il serait utile de rappeler qu'en France, le soutien politique pour les jardins partagés relève également du courant écologiste s'appuyant sur la notion de développement durable (économique, social, écologique). Cela semble constituer une nouvelle dimension contemporaine et « limite » du social qui met celui-ci en tension avec ses frontières classiques assurantielle et assistantielle.

Sur le facteur cognitif, nous pouvons relever l'importance du caractère territorial de chaque jardin : au-delà des différences en termes d'échelle et de mode de production, les contextes géographiques et sociaux semblent fort peser sur chacun des jardins. Les responsables du Réseau l'affirment tous : selon le coordinateur actuel du Réseau, entre un milieu très urbanisé comme Bruxelles, un milieu semi-urbain comme Liège ou La Louvière et un milieu rural comme Condroz, les besoins de la population diffèrent vis-à-vis des jardins : dans le premier, dans un contexte « *multiculturel* », le besoin premier serait plutôt

---

<sup>720</sup> *Ibid.*

<sup>721</sup> *Ibid.*

<sup>722</sup> Deux autres facteurs propres à la Belgique s'y ajoutent : la structure politique et sociale dite des « piliers » avec les trois courants dominants (libéral, catholique, socialiste) dont une initiative collective ne peut pas se passer pour fonctionner durablement ; la structure institutionnelle décentralisée et complexe entre Bruxelles et la Wallonie où se superposent la Communauté française comprenant ces deux entités et les deux Régions bruxelloise et wallonne. Cela impose deux systèmes politico-institutionnels différents entre Bruxelles et la Wallonie.

<sup>723</sup> Grenier, entretien 31.

---

l'échange interculturel ou intergénérationnel entre habitants d'un même quartier ; dans le deuxième, dans un contexte de « *désindustrialisation* », il s'agirait d'entamer un processus d'insertion chez l'individu confronté à une destructuration de ses liens sociaux ; dans le troisième, dans un contexte de « *déprise agricole* » et de manque d'emploi, il s'agirait de combler le manque d'emploi de manière adaptée à la culture agricole et rurale<sup>724</sup>.

En outre, pour l'Animatrice actuelle du Réseau chargée exclusivement des jardins bruxellois, appliquer la démarche d'insertion professionnelle à ces jardins serait suicidaire, car ils sont « *dans une démarche de jardinage citoyen, et de recréer le lien social, mais pas dans la mise à l'emploi, ou très peu*<sup>725</sup> ». Sur ce point, le coordinateur actuel du Réseau relève le décalage de perception et de vocabulaire sur le travail entre les représentants de l'Asbl Début des haricots, association bruxelloise, et la plupart des autres membres wallons : « (...) *le Début des haricots, ils me disaient "Moi, le Réseau, on voit pas à quoi ça nous sert, on parle que EFT, OISP et tout. Et nous, on comprenait même rien." Ils m'ont dit en sous de l'Assemblée générale "On comprenait pas le vocabulaire que vous utilisiez". Parce qu'eux, ils étaient plutôt dans la militance, prise de position de terrain. Et donc, ils comprenaient même pas qu'on disait EFT, OISP, insertion socio-professionnelle, guidance psycho-sociale, etc. Ils étaient là "Qu'est-ce que c'est que ça ?"*<sup>726</sup> ». L'animatrice actuelle du Réseau relève également le problème d'inégalité entre les jardins en termes d'accessibilité au terrain et d'échelle d'activités entre les milieux urbains, semi-urbains et ruraux<sup>727</sup>.

Certains atouts des réseaux français peuvent être relevés à partir de ces difficultés rencontrées par le réseau belge : la distinction nette entre les jardins de type marchand (Réseau Cocagne) et de type non marchand (Jardin dans tous ses états, jardins partagés) permet d'éviter de confondre leurs modes de fonctionnement respectifs ; le principe de gestion non centralisé des réseaux, le réseau étant conçu comme un cadre d'échange basé sur des valeurs communes, plutôt qu'une institution représentative, ce qui permet à la fois l'autonomie de chaque jardin et celle du réseau vis-à-vis des pouvoirs publics.

Enfin, à côté de ces dimensions transversales et territoriales, nous supposons qu'il y a encore une dimension inhérente à la politique de jardins collectifs : il s'agit du caractère local de l'effectivité de chaque jardin qui renvoie à la personne (esprit, corps, habitudes) de ses usagers, ce qui relève en même temps de la spécificité des dispositifs d'insertion visant l'autonomisation des personnes. D'où la difficulté de la tâche politique d'objectivation des effets de l'usage de jardins. Ce qui demande en même temps, aussi bien aux pouvoirs politiques qu'aux scientifiques, un déplacement de regard sur ce champ d'activité où s'expérimentent en permanence des valeurs transversales attachées au concret, quels que soit leurs noms (solidarité, convivialité, lien social, participation, écologie) en deça de la politique représentative ou même de la politique dite participative<sup>728</sup>, et en deça également de la sphère des jeux des intérêts partisans entre les agents en quête de légitimation sociale et politique, et même de la sphère de la justification publique

---

<sup>724</sup> Coordinateur actuel du Réseau, entretien 32.

<sup>725</sup> Animatrice actuelle du Réseau, entretien 33.

<sup>726</sup> Coordinateur actuel du Réseau, entretien 32.

<sup>727</sup> Animatrice actuelle du Réseau, entretien 33.

<sup>728</sup> Sur ce point, il est utile de rappeler l'analyse critique de Cérézuelle sur la politique participative de la « citoyenneté » où la représentation politique et la règle collectives priment sur la sphère domestique selon le modèle associatif, et qui ne favorise pas toujours l'appropriation des projets par les jardiniers (Cérézuelle, 2003).

---

passant par des ordres rhétoriques. Ici, nous avons plutôt affaire à des mouvements des frontières politiques du champ lui-même attaché aux espaces d'activités concrets où s'engagent en situation les sujets parlant et agissant avec des objets dont ici le travail de la nature et tout ce qui se crée autour.

## Jardins collectifs japonais : une exception ?

Au Japon, le mouvement des jardins familiaux existe depuis les années 1920, mais il ne partage ni le fondement, ni l'ampleur du mouvement européen : avant-guerre, les jardins japonais n'ont pas eu le sens de remède à la misère des familles ouvrières comme en Europe, mais ils répondaient à la nécessité d'un urbanisme planifié pour faire face à l'afflux de populations rurales vers les grandes villes comme Tôkyô et Ôsaka amorcé vers le début du 20<sup>ème</sup> siècle avec l'industrialisation<sup>729</sup>. Avec l'introduction d'une série de concepts importés d'Europe comme « espace vert (ryokuchi) », « parc urbain (toshi-kôen) » et « lotissement (bunku-en) » dans l'urbanisme japonais à cette période, quelques premiers jardins collectifs furent mis en place à Kyôto, Ôsaka et Tôkyô avec des parcelles individualisées selon le modèle allemand de *Kleingarten*, afin de développer des espaces verts urbains dédiés à la santé et au repos des citoyens<sup>730</sup>. Cependant, par leur éloignement des centres urbains<sup>731</sup>, et l'absence de mouvement civique soutenant la création des jardins<sup>732</sup>, ces jardins collectifs ont progressivement perdu leurs usagers<sup>733</sup>.

Ensuite, pendant les périodes des guerres sino-japonaise et pacifique entre 1937 et 1945, et de l'immédiat après-guerre, la culture potagère était promue par l'État auprès des citoyens dans les terrains urbains à bâtir et les friches agricoles pour prévenir la pénurie alimentaire. Mais après 1947, dès que les conditions alimentaires du pays se sont améliorées et la réforme agraire enclenchée, tous les jardins collectifs ont été abolis pour se transformer soit en terrains agricoles soit en parcs urbains<sup>734</sup>. Ainsi, contrairement à l'Europe, les jardins collectifs urbains au Japon ont perdu leur continuité entre l'avant-guerre et l'après-guerre. Pendant la grande croissance économique de 1955 à 1975, la culture potagère et urbaine a eu tendance à stagner en raison de son image négative liée aux expériences de la pauvreté et de l'insalubrité de la vie de l'avant-guerre et de l'immédiat après-guerre<sup>735</sup>.

Ensuite, les jardins collectifs japonais ont commencé à resurgir vers le milieu des années 1960, principalement dans les métropoles, à partir de terrains agricoles urbains ou péri-urbains proposés à la location par leurs propriétaires qui sont des foyers agricoles souvent pluriactifs.

---

<sup>729</sup> Kudô, 2009 : 2044.

<sup>730</sup> Le premier jardin fut aménagé à Kyôto en 1924 par le Club horticole de Kyôto (Kyôto engei kurabu) (Matsuo, 2005 : 237). Ensuite, deux jardins furent montés à Ôsaka par le Comice agricole d'Ôsaka (Ôsaka-shi nôkai) en 1926, et deux jardins à Tôkyô par le Comice agricole de Tôkyô (Tôkyô-shi nôkai) en 1933 et la municipalité en 1935 (Kudô, 2009).

<sup>731</sup> *Ibid.* Il s'agit du jardin de Yusato, du jardin de Yamaguchi à Ôsaka et du jardin d'Oizumi à Tôkyô.

<sup>732</sup> Matsuo, 2005 : 236.

<sup>733</sup> Kudô, 2009

<sup>734</sup> *Ibid.* : 2044-2045.

<sup>735</sup> Matsuo, 2005 : 237.



---

En effet, au Japon, près de 30% de la terre agricole est urbaine<sup>736</sup>. Il en est de même au niveau économique et au niveau démographique : le chiffre d'affaire agricole relevant de l'agriculture située en milieu urbain représente 31% du chiffre total<sup>737</sup> ; le nombre des foyers agricoles situés en milieu urbain représente 24% du nombre total (environ 680 000 sur 2 848 000)<sup>738</sup>.

La « redécouverte » des jardins dans les métropoles japonaises à partir du milieu des années 1960, répondait à la fois à la montée de problèmes urbains et ruraux : d'un côté, il y avait une forte problématisation de la qualité de l'habitat urbain liée à la forte densification urbaine, la dégradation de l'environnement urbain liée notamment à la pollution de l'air ou à la nuisance sonore, la montée de demandes des citoyens pour les loisirs avec une hausse de leur niveau de vie. De l'autre, l'augmentation des friches agricoles liée à l'industrialisation et l'urbanisation a engendré pour les propriétaires terriens dont la plupart sont des foyers agricoles pluriactifs, le souci du maintien de leurs terrains en bon état. D'où un développement de pratiques informelles de location de jardins potagers (*kashi-nôen*), en milieu urbain ou en milieu « à urbaniser » selon la planification urbaine, menées entre foyers agricoles et citoyens désireux de cultiver un lopin de terre<sup>739</sup>. D'où la naissance d'une forme japonaise de jardins familiaux dits « citoyens » (*shimin-nôen*) marquée par un compromis entre l'intérêt pour la ville de gérer temporairement les terrains agricoles situés dans les zones à urbaniser, et d'aménager en même temps des espaces verts, l'intérêt des citoyens de cultiver un lopin de terre pour leur « loisir » et l'intérêt des foyers agricoles de maintenir leurs terrains situés en milieu urbain<sup>740</sup>. Face à cette situation, une circulaire du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt de 1975 a reconnu pour la première fois ce mode d'usage de terrains agricoles dans le cadre urbain et « récréatif »<sup>741</sup>. En 1980, il y avait 357 jardins citoyens dans les arrondissements de Tôkyô<sup>742</sup>.

Si dans le cadre de cette circulaire, les statuts juridiques de l'usager et du jardin restaient encore temporaires et précaires, à partir des années 1990, les jardins citoyens ont obtenu une plus forte reconnaissance au nom de l'intérêt public par les lois de 1989 et de 1990 : celle de 1989<sup>743</sup> accorde aux collectivités locales et aux coopératives agricoles le droit de louer des terrains agricoles aux particuliers dans un cadre non marchand ; celle de 1990<sup>744</sup> reconnaît la valeur publique des jardins citoyens en termes d'« amélioration de l'environnement urbain » et de « développement rural ».

En 2005, les droits d'ouvrir des jardins citoyens ont été progressivement élargis à d'autres acteurs, tels que les propriétaires terriens, les associations (NPO) et les entreprises, à condition que ceux-ci signent une

---

<sup>736</sup> En 2005, les terres agricoles en milieu urbain représentaient 27% de la surface agricole totale (1 280 000ha sur 4 692 000ha) (Higuchi, 2008 : 2). Mais celle-ci n'occupe que 12% du territoire japonais.

<sup>737</sup> Soit environ deux milles huit cent milliards de yens sur huit milles huit cents milliards yens. Dans ce chiffre, les légumes, les fruits et les fleurs représentent environ 80% (*Ibid.*).

<sup>738</sup> *Ibid.*

<sup>739</sup> Matsuo, 2005 : 237 ; Kudô, 2009 : 2045.

<sup>740</sup> Les motifs de cet intérêt peuvent être multiples en allant d'une morale familiale à l'économique. Le problème de taxation foncière sur les terrains agricoles en milieu urbain qui peut peser au même niveau que les terrains résidentiels (« Takuchi-nami kazei ») est récurrent chez les foyers agricoles japonais situés en milieu urbain et périurbain.

<sup>741</sup> Dans cette circulaire, il faut souligner que l'usager est juridiquement considéré comme « consommateur » et non « locataire », en devant payer son « entrée » dans le jardin, et « acheter » les produits qu'il a récoltés dans ce jardin chez le propriétaire (Matsuo, 2005 : 237).

<sup>742</sup> Kudô, 2009 : 2045.

<sup>743</sup> Loi relative au cadre exceptionnel de la Loi agraire sur la location de terrains agricoles spécifiques.

<sup>744</sup> Loi sur la promotion de l'aménagement des jardins citoyens.

---

convention avec les collectivités locales concernées. Désormais, il y a deux formes de jardins citoyens :

- Terrains agricoles spécifiques loués à des particuliers par l'intermédiaire d'un organisme (collectivité locale, coopérative agricole, association, entreprise) sous les conditions suivantes : un groupement de parcelles dont chacune compte moins de 10ares ; culture non marchande ; durée de location fixée à cinq ans au maximum ;
- Utilisation de terrains agricoles chez un exploitant agricole, sous un contrat d'usage<sup>745</sup>.

Le nombre des jardins citoyens au Japon s'élève en 2004 à 3001, dont 1540 dans la région du Kantô<sup>746</sup>. En 2006, l'association japonaise des jardins familiaux « *Association for Japan Allotment Garden (Nihon Klein garten Kenkyû kai)* » a adhéré à l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, en tant que premier pays membre « non occidental »<sup>747</sup>.

Dans ce contexte, depuis 1998, la Commune de Toyota a mis en place les jardins citoyens en partenariat avec la Coopérative agricole de Toyota, ce qui marqua le début d'une nouvelle politique communale en faveur de la multifonctionnalité agricole et rurale (nous y reviendrons dans le chapitre IV) : en 2003, le nombre total de ces jardins était 24 avec 985 parcelles<sup>748</sup>. La politique des jardins citoyens allait de pair avec le projet du Centre Nô-Life depuis le début des années 2000 dans un but de mise en valeur des friches agricoles<sup>749</sup>. Aujourd'hui, la gestion des jardins citoyens de Toyota est confiée au Centre Nô-Life qui gère une trentaine de jardins, soit au total près de douze hectares.

Enfin, nous avons dit que l'histoire des jardins familiaux japonais se distingue du contexte européen sur deux points :

- Son absence de prise en compte du social. Le développement des jardins collectifs japonais ne relève pas de réponses à la question sociale au sens de secours de populations dans la détresse ;
- Son développement est directement attaché à la problématique agricole de la gestion des terrains de petite taille situés en milieu urbanisé. D'où un mariage réalisé entre les thèmes de loisir urbain et de multifonctionnalité agricole, passant par la question de l'environnement et de la qualité de vie.

Ce contraste ne paralyse guère notre question de recherche sur le sens de l'usage de l'agriculture dans le social, mais l'enrichit considérablement. Car la comparaison entre les contextes européens et japonais des jardins familiaux acquiert là un statut de complémentarité et d'originalité : la question n'est plus de savoir si l'un ou l'autre cas est particulier ou général selon une définition universelle de son objet de recherche que ce soit l'agriculture ou la politique sociale. Un exemple de ce type de formule : les jardins familiaux japonais sont « particuliers » par rapport au cas européen vus comme modèle standard et général. Ou les jardins collectifs à l'européenne « n'existent pas » tels quels au Japon, et n'ont pas de rapport avec le monde de l'« agriculture » en général. Donc, il serait impossible de comparer les deux. Toutefois, de notre

---

<sup>745</sup> Bureau de la politique agricole du Kantô, 2005 : 4-5.

<sup>746</sup> Ici, il s'agit des zones de compétence du Bureau de la politique agricole du Kantô (Kantô nôsei-kyoku) couvrant dix départements autour de Tôkyô : Ibaraki, Tochigi, Gunma, Saitama, Chiba, Tôkyô, Kanagawa, Yamanashi, Nagano, Shizuoka.

<sup>747</sup> Association for Japan Allotment Garden : site internet.

<sup>748</sup> Toyota-shi, 2003.

<sup>749</sup> Ainsi, en 2003, la Commune de Toyota avait anticipé le mouvement en obtenant deux dérèglementations auprès du gouvernement national dans le cadre de la politique dite des Zones spéciales au nom de la « Zone spéciale pour la Création du Nô-Life (Nô-Life Sôsei Tokku) » : 1 Élargissement du droit d'ouverture de jardins citoyens ; 2 Baisse de la surface minimum d'installation. Nous y reviendrons dans le chapitre IV.

---

point de vue, si dans le contexte japonais, l'histoire de la mise en valeur de jardins renvoie à une dynamique de l'agriculture elle-même, elle nous permet davantage de prendre en compte des questions qui relèvent du social. Cette approche interroge la réalité souvent même en marge des discours formels, comme le problème de la dépendance des personnes âgées et les actions publiques, collectives et individuelles menées face à ce problème. Notre examen mené dans le chapitre I sur la transformation contemporaine des modes de traitement du social alimente cette réflexion.

Enfin, l'histoire française et belge des jardins collectifs renvoie à la question de dispositifs de traitement du social comme la misère de populations ouvrières ou l'exclusion sociale contemporaine, elle peut être aussi éclairée dans l'optique d'une transformation du sens de l'activité économique et agricole comme travail de la nature servant de support d'autonomie des individus fragilisés. Ici, le thème s'approche de notre cas d'étude japonais.

D'ailleurs, si notre étude de cas sur le Centre Nô-Life de la Ville de Toyota se focalise sur le thème de l'Ikigai et de l'activation des personnes âgées dont nous avons étudié l'émergence historique dans le chapitre I, nous notons que le Bureau de la politique agricole du Kantô relève que « *le nombre de jardins ayant pour but une thérapie horticole ou d'expériences de travail agricole augmente, qui sont gérés par des organismes scolaires ou sociaux mettant en place des services de formations professionnelles pour l'autonomie des gens, des services de réhabilitation physique et mentale, d'éducation par l'agriculture et le travail agricole* »<sup>750</sup>. Ce qui affirme davantage la pertinence de notre comparaison des cas européen et japonais en termes de champ de l'agriculture ou désormais au pluriel « des agricultures » du social.

## Conclusion

Jusqu'ici, nous avons passé en revue les formes successives qu'ont historiquement prises les dispositifs de mise en valeur de l'agriculture dans le champ du social. En passant de la forme disciplinaire de la colonie agricole, à la forme « de sécurité » de la colonie familiale, l'usage de la terre, ou plutôt l'usage de l'espace de travail et de vie de la terre, servait de support d'assistance par le travail pour des populations marginales, à la veille de la naissance de la société salariale et assurantielle. Les jardins ouvriers avec les autres jardins homologues, à savoir ceux industriels, familiaux et ruraux, développés au cours du 19<sup>ème</sup> siècle comme des œuvres de charité ou paternalistes, et ensuite à la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle comme des équipements de prévention et de tampon face à la crise économique et au régime de guerre, ont servi de support d'intégration sociale et nationale des populations ouvrières et pauvres en articulant à la fois la discipline et la sécurité, c'est-à-dire la santé de l'individu et celle de la population. Enfin, les nouveaux

---

<sup>750</sup> Bureau de la politique agricole du Kantô, 2005 : 3. Nous ne disposons pas encore suffisamment de renseignements pour présenter la situation de ces nouveaux jardins au Japon.

---

jardins collectifs interpellés à la fois par les crises d'exclusion sociale et environnementale après les années 1970, en accompagnant les mouvements de renouvellement des dispositifs du social visant l'autonomisation de l'individu vis-à-vis du régime d'assistanat dans le cadre des politiques d'insertion et d'activation, prennent de nouveau une position de « support » de ces politiques de plus en plus multiples et diversifiées.

Si la démarche d'assurance sociale obligatoire tend à indemniser les pertes de salaire occasionnées par des aléas empêchant les salariés de travailler, la démarche d'autonomisation vise à protéger les individus du « risque de perte d'autonomie » sans nécessairement prendre en compte les conditions salariales que présupposait la notion de risque professionnel. L'autonomie considérée « à risque » ici est réelle et concrète, et renvoie à la subjectivité de l'individu et à son milieu de vie et d'activités. La démarche de collectivisation des risques professionnels devient caduque dans l'enjeu de ce « nouvel ordre protectionnel<sup>751</sup> » où l'individu est mis à nu comme objet du social, dans ses biographie, corps, esprit, habitudes, paroles, projets et enfin dignité. Le paradoxe est ici tangible : cet individu y est censé être directement « sujet » de l'action du social, car il est désormais un objet quasiment inobjectivable. C'est autour de cette nouvelle gouvernamentalité que la figure de l'entrepreneur est prônée comme un nouvel habillage incontournable de l'individu contemporain, qui peut fonctionner bel et bien comme un nouveau convertisseur d'ethos et un nouveau principe de vision et de division du monde social<sup>752</sup>. Mais ceci en même temps que la figure de l'individu « par défaut<sup>753</sup> », c'est-à-dire sans statut d'appartenance collective, prend davantage le dessus dans la réalité au verso du monde social. L'enjeu d'autonomisation de l'individu concret devient l'ordre gouvernemental qui secoue l'ordre du social assurantiel, et par rapport auquel les agents dont l'État fait partie, doivent désormais se repositionner dans leurs actions respectives.

Mais le noyau de cette transformation du champ du social doit se trouver dans les dispositifs d'expérimentation de ce nouveau principe d'action gouvernementale, dont nous avons esquissé les éléments majeurs dans le chapitre I : le dispositif que nous avons qualifié de producteur du « corps régulateur », articulant de manière très complexe la discipline et la sécurité, se veut global pour toucher toutes les populations possibles de manière préventive ou curative, et tous les domaines d'activités marchands et non marchands. Au niveau formel, il est individualisant et contractualisant, et pour cela, responsabilisant. Au niveau réel, il tend à être : transversal pour toucher toutes les facettes de la vie de l'individu ; territorial pour influencer celle-ci de manière à la fois englobante et rapprochée ; psychologisant pour pouvoir agir sur la confiance et la disposition de l'individu ; corporalisant en termes d'amélioration de l'hygiène de vie ; spatialisant pour compléter l'approche territoriale par des rapports de proximité et de matérialité.

Les jardins ou l'agriculture sont appelés à entrer dans ces dispositifs élargis du social que l'on n'appelle parfois même plus (ou l'on oublie d'appeler ou l'on ne veut plus appeler) « social » du fait d'une forte dilution du sens qu'il peut y avoir au détriment de la solidarité collective, dans divers domaines qui ne

---

<sup>751</sup> Vrancken, 2010b.

<sup>752</sup> Mauger, 2001.

<sup>753</sup> Castel, 1995.

---

relèvent pas du carcan traditionnel du social (écologie, qualité de vie, consommation, aménagement) et qui se veulent, eux aussi, « globaux » au sens français du terme.

L'enjeu qui se dégage de ce champ des agricultures du social sera effectivement de trouver où et comment se définit et se mesure ce social-là, disons, d'autonomisation. La notion de « dispositif » au sens foucauldien comme « lieu d'échange » générateur de la norme, donc de normalisation<sup>754</sup>, et comme lieu d'ouverture de « lien » avec de nouvelles possibilités d'action<sup>755</sup>, paraît pertinente comme point de départ de notre analyse. Le problème est là moins de savoir comment l'activité agricole contribue à l'objectif général dit « social » (ex. « augmentation de l'employabilité »), mais davantage comment s'élaborent et se réalisent de nouveaux critères de définition et d'évaluation du social à travers la mise en œuvre des dispositifs d'action. Ce regard dépasse la seule sphère de légitimation politique et sociale, mais peut expliquer *a priori* les possibilités de légitimation dont nous avons montré des exemples par la difficulté de généralisation des vertus des jardins collectifs belges, ou par l'instabilité institutionnelle qu'ont connu les jardins ouvriers et familiaux au cours d'un siècle de leur histoire, malgré leur poids idéologique fort (bien de famille insaisissable).

Aujourd'hui, le champ des agricultures du social traverse divers domaines tels que, entre autres, l'insertion, l'éducation, le développement rural, la ville durable ou la thérapie, divers territoires et diverses populations. Notre recherche s'attache à saisir le processus de production et de transformation de valeurs qui s'effectue dans et par ses espaces d'activités concrets plus ou moins indépendamment de leurs noms et renoms qu'attribue le champ politique et la réputation. Pour cela, il faut mettre en évidence les modes de coordination et de tension entre divers êtres engagés en situation dans ces espaces. Dans la Partie II consacrée à deux études de cas, nous tâcherons d'abord d'analyser ces modes de coordination et d'engagement des personnes et des objets en interaction. Ensuite, nous tenterons d'en dégager quelques référents d'action centraux qui font tenir l'action dans son ensemble réel.

Nous verrons ce processus, dans l'ensemble, comme délibératif ou transactionnel au sens d'une détermination collective de valeurs. Mais celles-ci ne sont pas au sens général, mais de celles que l'on attribue à l'objet d'action qui est ici le risque de perte d'autonomie des personnes. Au fond, il est ici question de la définition et la réalisation de l'autonomie de l'individu, que nous appelons l'autonomisation. Le contour incertain du social et du rapport social/économique dans la société contemporaine est à repenser et à refaire par là.

---

<sup>754</sup> Foucault, 1975 : 346-347.

<sup>755</sup> Mormont, 2003.

---

## PARTIE II : ÉTUDES DE CAS

Dans cette partie, nous analyserons le processus socio-politique de l'application de deux dispositifs de formation agricole japonais et belge dont le Centre Nô-Life (Centre pour la Création de Vie agri-rurale) à Toyota et l'EFT FD (Entreprise de Formation par le Travail Ferme Delsamme) à La Louvière. Ces deux cas constituent deux lieux d'application concrète de mesures à visée gouvernementale d'autonomisation des individus vulnérables, avec deux modalités et mentalités différentes. Leur spécificité commune réside dans l'usage de l'agriculture comme support d'action du social (Ikigai et insertion) dont nous avons dégagé un certain nombre d'éléments majeurs formels et réels des dispositifs dans la partie précédente.

Ici, nous entrerons dans leurs dynamiques internes de concrétisation tant au niveau politique qu'au niveau pratique avec leurs acteurs et objets qui y sont engagés. Sous une forme monographique, notre description ne visera ni une ethnographie attachée à une entité collective et locale, ni un récit singulier du vécu de l'enquêteur, mais une élucidation de modes de combinaison et d'élaboration de plusieurs formes de coordination et d'engagement des personnes et des choses dans leurs rapports au politique. Ce but d'observation et d'analyse conduit notre compte-rendu des situations observées. Guidé par notre constat de l'importance de la dimension interactive et des activités concrètes dans le traitement du social contemporain, mais également de la pertinence de la notion foucauldienne de dispositif comme « lieu d'échange » ouvert au politique et générateur de la norme, nous focaliserons nos observations et analyses sur les rapports d'opération entre les opérateurs (coordinateur, formateur, travailleur social etc.) et les usagers (travailleurs en insertion, stagiaires etc.). Ensuite, nous examinerons les facteurs politico-institutionnels de la situation dans leur rapport d'influence réciproque, notamment en termes de logiques de légitimation politique et de cadrage cognitif et normatif de l'action.

Dans cette focalisation, le niveau opératoire de l'action prend un statut plus expérimental que fonctionnel. Ce qui implique que, nous l'avons vu dans le chapitre II, la situation en question prend une dimension d'altérité qui ne peut plus se réduire à un simple reflet d'un pouvoir ou d'un savoir d'injonction. Il s'agit d'un « espace commun de coexistence<sup>756</sup> » où les personnes se rencontrent, interagissent et s'engagent dans différentes formes de coordination par l'intermédiaire de leurs rapports possibles aux objets en actualisant ainsi leurs compétences.

Ces formes de coordination peuvent, soit renvoyer à des valeurs déjà existantes de manière généralisée et justifiable, soit coexister en situation dans une dynamique d'élaboration avec des tensions et des harmonies. Il ne s'agit pas ici d'en chercher de simples inventions locales et collectives, mais plutôt les effets sociaux des normes et des dispositifs d'encadrement, qui sont envisagés non pas comme des effets

---

<sup>756</sup> Dodier, Baszanger, 1997 : 59.

---

passifs mais « réactifs ». Ces effets de dispositif seront ici étudiés dans des dynamiques rétroactives et situationnelles d'actualisation des pratiques, des compétences et des engagements des personnes et des choses. Ensuite, le travail individuel et collectif d'ajustement entre formes de coordination, et les savoirs communs qui en sont les produits seront à mettre en évidence. À partir de l'examen de ce processus, les sens et les performances de l'usage de l'agriculture dans le social seront à mettre en évidence comme diverses possibilités d'orientation cognitive et normative que cet usage donne à l'action.

## Deux cas à rendre comparables par une question transversale

Nos deux cas d'études ne font pas l'objet d'une comparaison basée sur une catégorie déjà établie et évidente, mais mis en contraste pour mettre en évidence des critères de comparaison qui peuvent les rendre comparables. De ce fait, d'un côté, cette recherche implique une dimension déductive avec des hypothèses théoriques préalables, mais de l'autre cette approche ne suppose que des cadres référentiels de comparaison pour éclairer la diversité et les spécificités des expériences étudiées. L'important est que ces cadres ne peuvent avoir de sens qu'avec un étayage apporté par cette diversité des expériences, et réciproquement. Du fait de ce rapport interdépendant entre l'empirie et la théorie, les cadres conceptuels préalables peuvent être mis à l'épreuve par les expériences.

Par ailleurs, une telle posture méthodologique par rapport aux expériences est en parallèle avec la place que nous accorderons à ce que nous appellerons plus bas les « logiques de légitimité et de cadrage ». De même que la pensée théorique ne peut pas acquérir une extériorité parfaite vis-à-vis des expériences, la cohérence des rationalités politiques est aussi mise à l'épreuve par ces expériences, et celles-ci n'acquièrent de sens que par ces épreuves qui les engagent.

Les objectifs politiques de ces deux projets communaux sont différents : Le Centre Nô-Life vise, d'un point de vue de la politique agricole communale, à promouvoir l'agriculture dite « de type Ikigai », l'activité agricole à petite échelle (à partir de dix ares) et marchande (un million de yens de revenu agricole annuel) menée principalement par les salariés retraités mais également par d'autres individus pour assurer leur « Ikigai (sens de la vie) ». Ceci afin de lutter contre le délabrement des terrains agricoles face à la crise profonde du monde agricole et rural. L'EFT FD vise, d'un point de vue de la politique sociale communale, à mettre en place une entreprise sociale et marchande en maraîchage biologique, afin d'assurer l'insertion socio-professionnelle (ISP) des personnes en difficulté dont principalement les bénéficiaires du Revenu d'Intégration (RI) et les chômeurs de longue durée (plus de deux ans).

Entre ces deux objectifs politiques, la place de l'agriculture est distincte : Dans le premier, selon un modèle résiduel de l'agriculture professionnelle, l'individu, public cible de la politique, est censé mener

---

activement son activité agricole dans sa vie. L'agriculture constitue elle-même un objectif en soi. Dans le deuxième, selon un modèle d'entreprise sociale outillant l'activité agricole comme « travail » (ou l'« activité économique » dans l'Insertion par l'activité économique en France), l'individu, public cible de la politique, est censé pouvoir mener une vie socialement et professionnellement « active ». Là, l'agriculture ne constitue pas un objectif en soi, mais un moyen d'atteindre cet objectif de la politique sociale.

De ce point de vue de la rationalité politique, ces deux cas ne vaudraient peut-être pas la comparaison. Mais la comparaison peut être possible et mérite à partir du thème de l'« agriculture du social » dont nous avons esquissé le contours historique dans la partie précédente. Ces projets peuvent en montrer deux cas opérationnels.

Par cette comparaison, notre analyse dépasse le cadre de la rationalité politique, en la prenant comme force de normalisation avec ses logiques de légitimité et de cadrage. Par ailleurs, cette comparaison de deux projets d'origine hétérogène nous permettra d'analyser d'abord « en amont » le contexte commun aux sociétés industrialisées de l'agriculture du social, et « en aval » l'implication concrète de sa mise en usage.

La notion d'espace(s) d'activités concret(s) que nous employons comme unité d'analyse englobante, nous permettra de comprendre cette intersection entre l'interprétation du contexte global et l'observation de la situation locale, en termes de rapports des sujets aux normes de la société. En puisant principalement ses éléments d'analyse à la fois de la notion du dispositif de M. Foucault et de la méthode de l'ethnographie combinatoire de N. Dodier et Is. Baszanger (voir le chapitre II), cette notion prend comme objet d'analyse des espaces d'activités concrets où les personnes peuvent s'engager de manière autonome par combinaison de certains régimes ou registres d'action en s'appuyant sur des ressources disponibles pour étayer ces engagements. À partir de cette analyse, nous mettrons en évidence les objets d'engagement qui font tenir les personnes en action comme des facteurs problématiques et incontournables pour les acteurs internes et externes impliqués dans le processus d'action collective.

Dans les deux cas, nous trouverons curieusement, mais non par hasard, les trois logiques communes d'intervention politique : définition de l'entreprise comme un bien public local ; mobilisation du public par le social individualisé ; orientation économicisante de l'action. Du fait de la conflictualité dans leur mode d'articulation et d'application, ces interventions mettent en tension les opérateurs et les usagers dans leur espace d'activités concret de la réalisation. D'où également la mise en usage de l'agriculture comme outil ambigu placé entre le territoire, le social et l'économie.

Enfin, nous postulerons que, dans les espaces d'activités concrets déployés par ces deux politiques, en s'appuyant sur les expériences de l'agriculture dite pour l'Ikigai ou pour l'insertion, une forme d'engagement centrée sur ce que nous appelons l'« autonomie sociale » s'élabore en accord implicite et partiel avec les opérateurs locaux engagés dans une action de soutien de proximité et de mise en action. Cette forme d'engagement mobilise la capacité de la personne à reconduire à son initiative ses rapports aux autres, aux choses et à la société dans un souci de sa fragilité. Ainsi, l'agriculture du social y offre un espace intermédiaire de « ce social-là ».

Au niveau socio-politique, loin de se réduire à une attitude indifférente à l'égard des rapports de



---

pouvoir, le régime de l'autonomie sociale peut fonder le rapport des sujets au politique, au-delà de la politique institutionnalisée (donc, cela dépasse l'espace-temps limité à la formation). Avec des ressources, des conventions et des normes progressivement construites autour de ce mode d'être sujet, la grammaire de l'autonomie sociale constitue un pivot d'autonomie individuelle et collective, et une zone collective et diffuse d'expérimentation et d'épreuve de cette autonomie.

Nous essaierons ainsi d'éclairer la réalité sociale et locale qui se déploie autour de l'acte de cultiver la terre au nom de l'« Ikigai » ou de l'« insertion », qui est irréductible à l'économie de marché et au social d'appartenance et de dépendance à des catégories de groupes, mais s'exerce autour de la visée gouvernementale de la gestion de l'autonomie concrète avec une élaboration individuelle et collective des manières d'y faire face ou d'y résister.

## Enquêtes effectuées

Concernant le Centre Nô-Life (chapitre IV), nos enquêtes ont été effectuées par observation participante de mars à septembre 2005, et par entretien en octobre 2006, dans un but de réaliser un mémoire de DEA<sup>757</sup>. Ensuite, ce résultat a fait l'objet de plusieurs publications et communications<sup>758</sup>. Suite à ces enquêtes, nous avons renouvelé nos données par documentation sur le développement ultérieur du projet du Centre Nô-Life jusqu'à nos jours.

Notre première enquête a consisté en six mois d'observation participante (mars - septembre 2005) sur les activités de la formation agricole donnée par le Centre Nô-Life intitulée « formation des porteurs (Ninaite) », et la deuxième a consisté en un mois d'enquête par entretiens individuels (octobre 2006) avec les agents institutionnels concernés et des stagiaires de cette formation.

La période de ces enquêtes correspond au premier quart de la totalité de la formation des stagiaires des années 2005-2007. L'enquêteur a suivi toutes les formations divisées en trois filières : culture maraîchère ; cultures maraîchère et rizicole ; culture fruitière. Cette période intense d'expérience commune avec les responsables du projet et une trentaine de stagiaires des années 2005-2007 qui sont ceux accueillis par le Centre pour la deuxième promotion, nous a permis d'établir un rapport d'interconnaissance de base avec nos enquêtés, et d'accumuler dans nos notes de terrain une somme d'observations des pratiques des personnes sur le site du Centre, et de dialogues menés avec chacune de ces personnes, dont les personnels du Centre et les stagiaires. Si cette première enquête a consisté à observer le déroulement de la formation, son contenu et les expériences des stagiaires sur place, nous avons réalisé lors de la deuxième enquête une série d'entretiens individuels avec une trentaine de personnes dont des agents institutionnels et des

---

<sup>757</sup> Muramatsu, 2007.

<sup>758</sup> Muramatsu, 2008a, 2008b, 2011a.

---

stagiaires.

Au total, plus d'une trentaine d'entretiens individuels ont été effectués pendant ces enquêtes<sup>759</sup>. Ils ont été enregistrés et transcrits en intégralité. Ils ont été menés avec les personnes suivantes<sup>760</sup> :

- Les personnels du Centre : Coordinateur-employé communal (deux entretiens), Vice-coordonateur - employé communal - formateur)<sup>761</sup> ;
- Employés de la commune de Toyota : Responsable de la section de la Politique agricole, Chef de la section de la Promotion santé, Responsable de la section du Bien-être et de la Vieillesse, Responsable de la section de la promotion Création d'Ikigai, chef du « Toyota Young Old Support Center » ;
- Employé de la Coopérative agricole de Toyota : Directeur de la section des activités agricoles, Chef du « Sanchoku Plaza » (marché coopératif des produits fermiers) ;
- Formateurs invités du secteur agricole professionnel : chef du syndicat des arboriculteurs de Sanage, Conseiller agricole départemental retraité ;
- 16 stagiaires de la deuxième promotion (années 2005-2007) : quatre dans la filière maraîchère, sept dans la filière maraîchère et rizicole, quatre dans la filière arboricole ;
- Agents externes : Responsable de la politique agricole départementale, Responsable de la vulgarisation agricole départementale, Responsable de la section locale de la Fédération départementale des syndicats ouvriers, responsable de « Platina club » de l'Automobile Toyota (services pour les seniors et retraités de l'entreprise).

Par ailleurs, lors de la première enquête, nous avons effectué une enquête par questionnaires auprès de cinquante stagiaires au total des années 2004-2006 et 2005-2007, au sujet de leurs profils, des motifs de participation à la formation et des perspectives d'avenir<sup>762</sup>. Le questionnaire a été distribué au total à 69 stagiaires de manière anonyme. 50 réponses, soit un taux de récupération de 72%, ont été récoltées.

Enfin, nous avons effectué, pour la préparation de ces enquêtes de terrain ainsi que l'examen des discours politiques, institutionnels et juridiques concernant le Centre Nô-Life, une consultation systématique d'un ensemble des documents concernant la politique agricole de la commune de Toyota et le Centre Nô-Life, dont les principaux sont<sup>763</sup> : PV du Conseil communal : décembre 2003 - septembre 2008 ; Informations du Conseil communal : mai 2000 - octobre 2008 ; informations communales (Kôhō Toyota) : mars 2005 – août 2010 ; plans décennaux de la politique agricole communale : 1996, 2006 ; lettres de la commission agricole (Nôgyô iinkai dayori) publiées depuis 2006 ; articles de presse ; documents publics ou internes concernant la politique de chaque agent institutionnel.

Concernant l'EFT FD (chapitre V), notre enquête a été effectuée par observation participante de manière intensive durant trois mois (avril-juin 2009), la période où l'enquêteur a logé à Mons (15km de La

---

<sup>759</sup> Il s'agit des entretiens 1-30 présentés dans la liste des entretiens (Annexe 10).

<sup>760</sup> Nous avons établi un questionnaire de base pour chacun de ces différentes catégories des interlocuteurs (Voir l'Annexe 7).

<sup>761</sup> En dehors de ces entretiens organisés, l'enquêteur a pu dialoguer quotidiennement avec tous les personnels du Centre dont le Coordinateur, le Vice-coordonateur - employé communal, le Vice-coordonateur - employé de la Coopérative agricole, un Assistant - employé de la coopérative agricole, un Assistant - employé communal.

<sup>762</sup> Pour le contenu du questionnaire, voir l'Annexe 8.

<sup>763</sup> On trouvera dans la bibliographie une liste des documents cités.

---

Louvière) pour fréquenter le site de l'entreprise pendant la semaine. Mais cette période de l'enquête résidentielle à moyen terme s'inscrit dans une période de près de deux ans avec sa phase préparatoire amorcée en juillet 2008<sup>764</sup>, ainsi que sa phase complémentaire de septembre à octobre 2009<sup>765</sup>.

Pendant l'enquête par observation participante durant trois mois, l'enquêteur a accompagné les activités quotidiennes de la formation en maraîchage biologique en tant qu'un « étudiant-stagiaire » en pouvant circuler librement dans le site de l'entreprise tout en travaillant avec les stagiaires. Cette période nous a permis d'accumuler dans nos notes de terrain une somme d'observations des pratiques des gens sur le site, et de dialogues menés avec chacune de ces personnes, dont les personnes de l'équipe encadrante et les stagiaires. Ces notes (en quatre cahiers) constituent également une base de nos données.

Plus d'une trentaine d'entretiens ont été effectués pendant ces enquêtes<sup>766</sup>. Ils ont été enregistrés et transcrits en intégralité<sup>767</sup>. Ils ont été menés avec les personnes suivantes<sup>768</sup> :

- Les opérateurs de l'équipe : CG (trois entretiens), coordinatrice sociale (deux entretiens), coordinateur pédagogique, coordinateur technique (deux entretiens), agent marketing/animation, secrétaire administratif, formateur en maraîchage biologique) ;
- Dix stagiaires de l'EFT : huit en maraîchage biologique, une personne Article 60 en vente, une personne Article 60 en entretien de surface<sup>769</sup> ;
- Commune ou CPAS de La Louvière : Bourgmestre de La Louvière (J. Gobert), Attachée du cabinet de la Présidente du CPAS de La Louvière, Directrice du service social du CPAS de La Louvière, Chef de service insertion du CPAS de La Louvière ;
- Agents du secteur de la formation et de l'emploi : Coordinatrice de la MRC (Mission Régionale du Centre), Détachée de l'association Interfédé (Interfédération des Organismes de Formation et d'Insertion Wallonie - Bruxelles Asbl) au FOREM ;
- Agent du secteur bio : Chargée de communication de Nature et Progrès ;
- Agents du secteur syndical : Enseignant retraité et militant du CGSP (La Centrale Générale des Services Publics) ;
- FGTB (Fédération générale du travail de Belgique) : Accompagnateur des chômeurs de la FGTB ;
- Autre : Éducatrice de l'Asbl « Les Godets » à La Louvière.

Enfin, nous avons effectué, pour la préparation de ces enquêtes de terrain ainsi que l'examen des

---

<sup>764</sup> La première visite du site de l'entreprise effectuée en juillet 2008 par l'intermédiaire d'un formateur en maraîchage biologique de l'EFT ; les premières rencontres effectuées avec l'autorité du CPAS de La Louvière et le CG de l'entreprise en décembre 2008. C'est alors que l'enquêteur leur a remis un document explicatif de son projet d'enquête. Suite à ces procédures toujours relayées par le même CG qui se montrait engagé à coopérer pour le projet de l'enquêteur, une autorisation officielle pour l'enquête fut obtenue en février 2009 auprès du Bureau des permanences de la Présidente du CPAS. Par la suite, le premier entretien enregistré dans le cadre de l'enquête a été effectué avec le CG de l'EFT en février 2009.

<sup>765</sup> Il s'agissait des entretiens effectués avec le CG et la coordinatrice sociale en septembre 2009 et avec le coordinateur technique en octobre 2009. De même, l'enquêteur a alors eu quelques échanges oraux avec des stagiaires qui étaient présents sur le site.

<sup>766</sup> Il s'agit des entretiens 31-60 présentés dans la liste des entretiens (Annexe 10).

<sup>767</sup> Parallèlement, nous avons également effectué une enquête par entretiens auprès de responsables du Réseau des Fermes et Jardins solidaires Wallonie-Bruxelles. Voir le chapitre III.

<sup>768</sup> Nous avons établi un questionnaire de base pour chacune de ces différentes catégories d'interlocuteurs (voir l'Annexe 9).

<sup>769</sup> L'enquêteur a pu communiquer au cours de l'enquête avec au total 22 stagiaires ou personnes en Article 60 dont 12 en maraîchage biologique, six en entretien d'espaces verts, un stagiaire en Ouvrier Polyvalent, deux en vente, une en Article 60 en entretien de surface.

---

discours politiques, institutionnels et juridiques concernant l'EFT FD, une consultation systématique d'un ensemble des documents concernant la politique d'ISP de la commune de La Louvière, et l'EFT FD, dont les principaux sont<sup>770</sup> : PV du Conseil communal (janvier 2001 - avril 2009) dont les parties où est abordé le thème des services d'ISP de La Louvière ou du projet de l'EFT FD ; informations communales (« La Louvière à la Une » : septembre 2005 – juin 2009) où est abordé le thème des services d'ISP de La Louvière ou le projet de l'EFT FD ; articles de presse où est abordé le projet de l'EFT FD, dont notamment ceux de *La Dernière Heure* (DH)(décembre 2001 - août 2009) et de *Le Sud Presse* (SP) (septembre 1996 - avril 2009) ; documents publics ou internes concernant la politique de chaque agent institutionnel.

## Chapitre IV : Centre Nô-Life, Toyota (Japon)

*« Ce projet de formation nécessite du temps en termes de formation de l'humain. Nous travaillons pour ce projet en rêvant d'une scène où des hommes, des femmes, des vieux et des jeunes cultivent la terre en riant de leurs conversations, dans divers endroits du territoire de la ville »*

*(Coordinateur du Centre Nô-Life, entretien dans un article de presse, octobre 2005)*

*« (...), je me suis dit, la deuxième vie d'une bonne femme, ma deuxième vie qui me permettrait d'être avec tous sans sacrifier ma famille, en gardant un temps pour moi-même, et la liberté, ce serait ça (agriculture) »*

*(Konno, entretien 23) »*

### Introduction

#### De l'agriculture au social...

En 2004, Toyota, une ville industrielle et provinciale japonaise a lancé un nouveau projet communal, le Centre Nô-Life. Dans ce projet, nous rencontrerons une nouvelle situation révélatrice où l'agriculture

---

<sup>770</sup> On trouvera dans la bibliographie une liste des documents cités.

---

japonaise en pleine crise de modernisation, se présente comme un nouveau bien public local et un nouveau moyen d'investissement social des individus pour leur vie. Ces derniers y découvrent cette agriculture et l'abordent pour répondre à leurs nouveaux besoins de produire et de consommer quelque chose qui apporte dans la vie de chacun à travers le temps et l'espace. On nomme ce « quelque chose », un peu par hasard, mais plus ou moins communément l'« Ikigai », terme désignant le sens de la vie de l'individu en japonais.

L'usage formel et partagé de ce terme est significatif d'une représentation collective d'un certain malaise des individus contemporains vivant dans une société elle-même incertaine de ses valeurs et de ses objectifs, en renvoyant chacun au souci de précarité présente et future de leur vie économique et culturelle. Ce malaise est lié à de nouvelles questions sociales dont le vieillissement démographique et la crise de l'emploi qui secouent et traversent impitoyablement la société post-industrielle japonaise encore mal dotée d'un système de solidarité qui doit la protéger, la couvrir et la faire tenir bon face au défi d'un nouveau système économique de plus en plus hors de la portée nationale.

Dans un tel contexte, en disant développer l'agriculture, et en le faisant, ou encore en faisant y croire ou en croyant le faire, nous verrons, tant au niveau public qu'au niveau individuel, apparaître, peser et compter certains éléments relevant du « social » dans les engagements et pratiques réels des personnes entrant en action. Mais ceci sans que ces éléments ne soient encore effectivement exprimés et comptés tels qu'ils sont.

C'est ce passage et ce processus socio-politique de déplacement de sens dans l'action collective de ce projet autour de « ce social-là » faisant problème, que nous voulons montrer et démontrer dans cette étude de cas. C'est ce qui touche pleinement le fondement du dilemme de notre société économique marquée par une séparation entre l'économique et le social (K. Polanyi). Ce n'est ni une voie d'évolution linéaire de l'agriculture contemporaine, ni une solution de sa crise que nous voulons montrer, mais une situation traversée par ce passage, ce processus socio-politique de déplacement réel des représentations et des choses, où des acteurs à divers niveaux vivent dans leurs espaces d'activités concrets leurs innovations, tâtonnements, doutes, malentendus, ruptures, accords, désaccords et tensions...

Dans le sous-chapitre I, nous présenterons les aspects historiques de l'émergence du Centre Nô-Life, afin d'éclairer son contexte spécifique et local. Nous présenterons notamment des traits caractéristiques de la Ville de Toyota et sa région. Ceci non pas comme un milieu caractérisant un type d'évolution de la société comme dans l'opposition idéal-typique ville - campagne, mais comme un milieu englobant<sup>771</sup> qui concrétise et régularise les rapports sociaux spécifiques dans une interdépendance avec ses milieux partiels dont le projet en question fait partie comme un dispositif d'action publique localisé. Si c'est dans et par ce dispositif-là que les effets de pouvoir et l'expérience de l'action s'intensifient, nous pourrions mieux en éclairer l'incidence socio-politique de l'action collective en question.

Dans le sous-chapitre II, nous examinerons la composition du dispositif d'action, par les discours politico-institutionnels et les relations sociales où le dispositif d'action s'inscrit. Ceci afin d'éclairer enfin les points d'accords stabilisant la légitimité et le cadrage de l'action, et les points de désaccords qui peuvent les déstabiliser.

---

<sup>771</sup> Rémy, Voyé, 1980.

---

Dans le sous-chapitre III, nous examinerons le processus de mise en œuvre en nous focalisant sur le niveau opérationnel de l'action, c'est-à-dire le lieu de déroulement des activités concrètes mises en place par l'action. Nous mettrons notamment en évidence les formes d'engagement spécifiques aux personnes impliquées dans ces lieux d'activités. Dans cette optique, ce lieu d'opération n'est pas vu comme un simple espace instrumental d'action publique « allant de soi », mais un espace fait d'une « *dynamique des activités concrètes des personnes dans le cadre de références normatives complexes, situationnelles et non unifiées*<sup>772</sup> ». Dans ce cadre d'analyse, nous considérons que « *les personnes peuvent être engagées dans différents "régimes d'action", que les dispositifs, qui cadrent les situations, les orientent vers certaines formes d'engagement, mais que peuvent aussi apparaître des tensions ou des combinaisons entre ces régimes d'action*<sup>773</sup> ». Ce sont, au fond, ces formes d'engagement des personnes cadrées et orientées par le(s) dispositif(s) que nous voudrions mettre en évidence, pour éclairer la dynamique réelle du sens de l'action.

Dans la partie IV, nous examinerons les effets de l'action du dispositif sur l'action de chaque usager (stagiaire), au-delà de l'espace-temps immédiat de l'action publique et collective. Nous mettrons notamment en question, à partir des raisonnements de chacun, l'influence de sa participation et de ses expériences dans la formation du Centre Nô-Life, sur son engagement dans la vie à long terme. À partir de là, nous tenterons de caractériser les sens que les individus essaient de donner *in fine* à travers leurs expériences de la formation à leurs actes de cultiver la terre au nom de l'Ikigai.

## I. Historique

*« En fait, les gens autour de la génération du baby-boom se sont souvent passés de faire le travail paysan. Par exemple, quand ils rentrent à la maison, leur grand-mère travaille aux champs. Mais eux, ils ne savent pas comment entretenir les champs et la ferme. En plus, est-ce qu'ils peuvent demander à leur mère comment le faire ? La réponse est non. Quant à l'épouse également, elle fait rarement la conversation pour demander à sa belle mère comment cultiver les légumes.*

*Dans ce cas, les savoir-faires de ces grand-mères sont voués à disparaître. Si c'est comme cela, ça serait bien d'organiser des formations et de faire apprendre (à travailler la terre)... D'où l'idée de l'École rurale. Il y en a beaucoup qui ne connaissent pas l'agriculture alors qu'ils sont nés à la ferme. Eux, après leur retraite, ils ont des terrains agricoles chez eux. Puis, il y en a qui n'en ont même pas. Ils n'ont rien, en plus, s'ils doivent aller à l'hôpital tous les jours ? [Il est possible qu'] ils aillent tous les jours à l'hôpital, ou alors au Pachinko. Il y en a qui font comme ça. Mais quant aux foyers agricoles, la montagne est là, les champs sont là. Ils ont un milieu qui les occupe, ce qui constitue également un lieu d'existence pour eux. »*

---

<sup>772</sup> Dodier, Baszanger, 1995 : 51.

<sup>773</sup> *Ibid.*

Le Centre Nô-Life doit son émergence dans une longue durée à certains rapports sociaux stabilisés dans l'histoire industrielle, urbaine et rurale de la ville de Toyota, où un certain compromis social fut établi en faveur de la population salariale et locale dans un processus de développement brutal et spectaculaire de l'industrie automobile depuis les années 1950.

Cette région était particulièrement marquée par le phénomène massif de la généralisation de la pluriactivité des foyers agricoles, d'autant plus que l'emploi industriel y était largement garanti. Depuis les années 1990, suite à l'accélération du vieillissement démographique d'un côté, le souci de délabrement des terrains agricoles a cru de plus en plus, mais de l'autre, les intérêts socio-culturels de la population âgée ou non pour l'agriculture et la ruralité en termes de loisir, de cadre de vie et d'Ikigai ont augmenté. Ce qui a fait qu'une série de nouvelles mesures publiques et locales ont été mises en place, telles que les jardins familiaux utilisant des friches agricoles et des formations agricoles pour les citoyens désireux de cultiver la terre.

Dans ce processus historique, nous pouvons repérer l'interférence progressive de deux nouvelles logiques dans les actions publiques locales à Toyota sur l'agriculture : d'abord, la logique « patrimoniale » qui consiste à définir l'agriculture en termes de bien public local, plutôt qu'un secteur d'activité économique dont la fonction publique est uniquement la production et la distribution via le marché économique ; ensuite, la logique du « social » qui consiste à mettre en usage l'agriculture au service du bien-être des individus soucieux non seulement de leur « qualité de vie », mais, de plus en plus, de leur fragilité.

Même si cette interférence est basée sur une nécessité et une possibilité historiques plus ou moins propres à cette ville industrielle, ouvrière et provinciale, la pénétration de ces nouvelles logiques d'action publique dans le domaine agricole ne va pas de soi et sans tension, d'autant plus que la question agricole a toujours été traitée dans un cadre exclusivement économique et rural.

## **I – 1. VILLE DE TOYOTA**

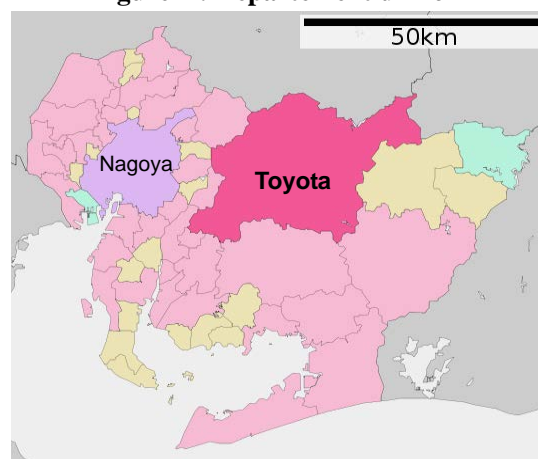
La Ville de Toyota, comme cadre géographique de cette étude, constitue une condition matérielle et primaire au fonctionnement du dispositif étudié. À ce titre, sa caractéristique constitue un paramètre fixe sur la dynamique de la politique du Centre Nô-Life, à savoir celle d'une ville de taille moyenne à dominante industrielle et ouvrière, avec une forte singularité apportée par la présence d'une concentration industrielle importante autour des Automobiles Toyota. Ce qui a rendu certains besoins de la population relativement homogènes et tangibles, notamment le risque de perte du sens de la vie après la retraite au sein de la population locale, salariée et vieillissante. En outre, cette configuration apporte une proximité avec le monde agricole et facilite l'accès à la terre en termes de distance et de coût économique, par rapport aux

Figure 2: Japon



Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Cartedujapon.png>  
(consulté le 14 décembre 2011)  
L'indication ajoutée par le rédacteur.

Figure 1 : Département d'Aichi



Source : [http://ja.wikipedia.org/wiki/ファイル:基礎自治体位置図\\_23211.svg](http://ja.wikipedia.org/wiki/ファイル:基礎自治体位置図_23211.svg)  
(consulté le 14 décembre 2011)  
L'indication ajoutée par le rédacteur.

grandes villes<sup>774</sup>.

La commune de Toyota (*Toyota-shi*), située au sud-est de Nagoya dans le Département d'Aichi situé au centre-sud de l'île principale du Japon (Honshû) (voir le plan ci-dessous), est une ville de taille moyenne avec 424 204 habitants sur 918 47ha avec une densité de 449hab./km<sup>2</sup><sup>775</sup>.

L'essor spectaculaire depuis 1937 du secteur de l'industrie automobile, dirigé par une firme ayant imposé son nom à cette commune en 1959, marque l'émergence et le développement après-guerre de cette ville.

Aujourd'hui, environ la moitié de la population active (45.1% sur 189 313 travailleurs) travaille dans le secteur industriel, ce qui dépasse encore largement le secteur des services (19.8%). Dans le secteur industriel, la part des travailleurs pour la production des véhicules (y compris les pièces) occupe 74.6%<sup>776</sup>. Environ 91000 personnes travaillent dans 1200 usines au total présentes sur le territoire de Toyota. L'Automobile Toyota y a installé sept de ses douze présentes au Japon, alors que les petits ateliers de moins de 30 employés représentent 83% des usines<sup>777</sup>. Le chiffre d'affaire de la production industrielle à Toyota est le premier parmi les communes japonaises<sup>778</sup>.

L'origine de ce développement industriel remonte à 1937, l'année d'installation de la première usine

<sup>774</sup> Si ce cadre géographique présente une possibilité de comparaison avec d'autres régions de même type, cela suppose également que les contextes des grandes villes et des milieux ruraux devront être étudiés dans d'autres recherches ultérieures. Cette caractéristique est commune au cas de La Louvière traité dans le chapitre suivant.

<sup>775</sup> Ces chiffres sont ceux d'après la fusion de Toyota avec six communes environnantes en 2005. Avant la fusion, il y avait sur la ville 360 698 habitants sur 29 011ha avec une densité de 1243hab./km<sup>2</sup> (Toyota-shi, 2008).

<sup>776</sup> Toyota-shi, 2006 : 9. Tandis qu'au niveau national, le contraste est net : 19.4% de la population active travaille dans le secteur industriel, et 27.4% dans le secteur des services. Par ailleurs, au niveau national, la part des travailleurs dans la production des véhicules n'est que de 10.3% dans le secteur industriel (*Ibid.* : 16).

<sup>777</sup> 92% du chiffre d'affaire pour ces usines est dégagé par les grandes usines de plus de 300 employés, qui, pourtant, n'occupent que 3% du nombre total des usines (*Ibid.* : 18).

<sup>778</sup> *Ibid.* : 17.



---

des Automobiles Toyota dans le bourg de Koromo<sup>779</sup>. En pleine période de la crise économique et du régime de guerre (Guerre sino-japonaise de 1937-1945 et Guerre du Pacifique de 1941-1945), l'usine fut installée dans ce bourg rural de 14256 habitants (1935) alors confronté à la crise de ses industries locales, à savoir la sériciculture (production des cocons de vers à soie) tenue par de nombreux foyers ruraux, et l'industrie textile (coton et soie)<sup>780</sup>.

Le développement des Automobiles Toyota a bouleversé la structure économique et démographique de la région autour de Koromo. Suite aux périodes où la firme se cantonnait à la fabrication de camions militaires (régime de guerre de 1937-1945 ; occupation américaine de 1945-1951 ; Guerre de Corée de 1945-1951), la production de voitures de tourisme a commencé à prendre de l'ampleur en 1959 avec l'installation de la deuxième usine spécialisée dans ce domaine à Motomachi.

Dès les années 1937-1939, le bouleversement était net : au niveau économique, en 1938, le chiffre d'affaire total de toutes les productions à Koromo fut multiplié par quarante par rapport à l'année précédente, ce qui fit que le poids du secteur industriel dans la production économique totale de la région a atteint plus de 80% en 1938, et 94% en 1939, alors qu'il n'était que de 10.7% en 1937<sup>781</sup>. Ensuite, le déclin du secteur de la sériciculture a suivi : suite à une diminution du chiffre d'affaires de 50% entre 1936 et 1939, le poids de ce secteur dans la production totale est passé de 53.3% à 1.8% entre 1936 et 1939<sup>782</sup>.

Au niveau démographique, entre 1935 et 1940, la population de Koromo a augmenté de 44.7% (de 14256 à 20629), avec une diminution du poids démographique des foyers agricoles (52.1% à 33.7% entre 1933 et 1939) et une augmentation du poids des foyers où des membres sont employés dans le secteur industriel passant de 3.6% à 20.5% entre 1933 et 1939<sup>783</sup>.

Dans l'après-guerre, l'augmentation démographique sur le territoire fut spectaculaire : entre 1950 et 1975, la population a été multipliée par huit (de 30 000 à 250 000 habitants). En 25 ans, la ville s'est ainsi transformée d'un bourg rural inconnu en une ville industrielle de taille moyenne<sup>784</sup>. En 1960, la population active dans le secteur secondaire (20 551) a égalé celle du secteur primaire (20 799). En 1965, le poids de la population active dans le secteur primaire est devenu inférieur à celui dans les secteurs secondaire et tertiaire : 21.5% dans le secteur primaire ; 53.5% dans le secteur secondaire<sup>785</sup>. Dans le monde agricole, nous le verrons plus bas, cette rapide industrialisation a provoqué un départ massif de la main-d'œuvre jeune et masculine vers le secteur industriel et une diminution brutale de la surface agricole, ce qui a fait progresser le triple phénomène caractéristique de la campagne périurbaine japonaise : la pluriactivité, le vieillissement et la féminisation de la main-d'œuvre agricole.

---

<sup>779</sup> L'établissement de l'Industrie Textile de Toyota (*Toyota Bōseki*) en 1922 à Kariya, commune voisine de Koromo, a précédé celui des Automobiles Toyota. La première fut montée par Sakichi Toyoda (1867-1930), inventeur de nombreux métiers à tisser automatiques. La deuxième par son fils aîné, Kiichiro Toyoda (1894-1952). Pour une analyse en détail de l'histoire industrielle et urbaine de Toyota, voir Muramatsu, 2007 : 18-31.

<sup>780</sup> Takahashi, 1978 : 753-756.

<sup>781</sup> *Ibid.* : 758.

<sup>782</sup> *Ibid.* Cette chute du secteur séricicole est non seulement liée à la crise permanente depuis 1929, mais également au régime national de l'économie contrôlée ayant alors restreint les industries civiles (*Heiwa sangyō*) en faveur des industries militaires.

<sup>783</sup> *Ibid.*

<sup>784</sup> Itō, 1977 : 294.

<sup>785</sup> *Ibid.* : 298.

---

Par ailleurs, le territoire de la Ville de Toyota a conservé ses aspects ruraux grâce à une urbanisation extensive qui se traduit par des fusions successives avec une vaste zone rurale périphérique.

En 2005, la surface agricole de Toyota occupe 7 150ha, soit 16.8% de la surface totale<sup>786</sup>, ce qui dépasse légèrement la moyenne nationale : la surface agricole occupe environ 12% du territoire japonais<sup>787</sup>. La forêt occupe 68% du territoire avec 62 676ha<sup>788</sup>, ce qui est équivalent au niveau national. En 2005, le nombre des foyers agricoles était de 7 853, soit 5% du nombre total des foyers<sup>789</sup>.

Cette configuration sociale et territoriale de la Ville de Toyota est marquée par une coexistence permanente entre, d'un côté, une grande industrie automobile dominante et une population ouvrière majoritaire originaire en majorité d'autres régions proches ou lointaines du Japon<sup>790</sup>, et de l'autre, la population de souche, soit les petits commerces locaux, les agriculteurs et les anciens habitants ruraux.

Cette situation de coexistence est notamment le résultat de fusions successives de la Ville de Toyota avec les bourgs ruraux environnants, tout d'abord entre 1955 et 1975, ensuite en 2005. À Toyota, le rapide développement de l'industrie automobile de l'après-guerre a accéléré le processus de fusion : entre 1956 et 1970, la commune de Toyota a fusionné avec les cinq communes rurales environnantes suivantes : Takahashi (1956), Kamigô (1964), Takaoka (1965), Sanage (1967), Matsudaira (1970). Ce qui a multiplié la population de la ville par trois par rapport à 1948 (30564 à 92538 hab.)<sup>791</sup>.

En 2005, la commune de Toyota a fusionné avec six communes rurales et de moyennes montagnes déjà fortement dépeuplées. En contraste avec les fusions précédentes qui incarnaient le développement industriel et la croissance économique de la région, cette fusion n'a fait augmenter la population que de 8%<sup>792</sup>, tout en multipliant la surface du territoire de la ville par trois.

Dans ce processus d'extension industrielle et urbaine sur le territoire environnant, le souci d'équilibre entre l'industrie, l'équipement urbain et la zone rurale et naturelle s'est manifesté de manière récurrente dans la politique communale :

---

<sup>786</sup> Commune de Toyota (Toyota-shi) : site internet.

<sup>787</sup> 4 692 000ha sur 37 794 700ha (Sômu-shô Tôkei Kenshûjo, 2011).

<sup>788</sup> Toyota-shi, 2009 : 12.

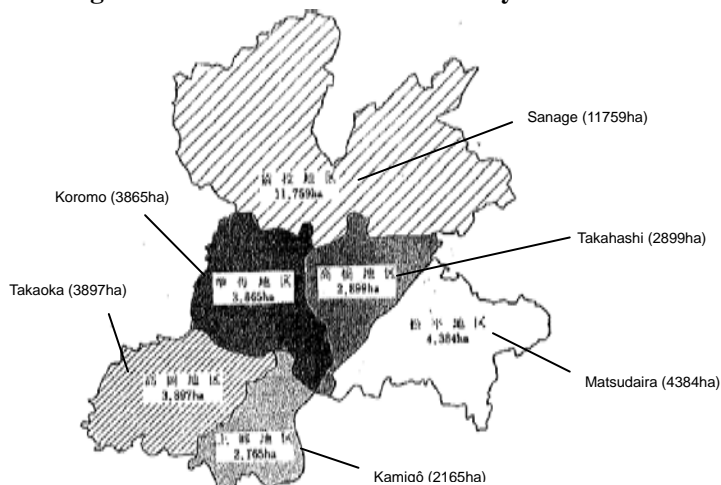
<sup>789</sup> Toyota-shi, 2009. La définition japonaise du « foyer agricole (*Nôka*) » selon le recensement agricole est la suivante : « foyer cultivant plus de 10ares de terrains cultivés ou foyer cultivant moins de 10ares mais dégageant plus de 150 000yens de chiffre d'affaire agricole par an » (150 000 yens équivalant d'environ à 1 250€). Au Japon, il existe aujourd'hui 2 837 963 foyers agricoles (The Statistics Bureau and the Director-General for Policy Planning, 2011).

<sup>790</sup> Itô, 1977 : 647-649. L'arrivée de la population venant d'autres régions du Japon à Toyota fut surtout massive entre 1966 et 1970 : environ 100 000 arrivants dont près de 60% originaire de régions lointaines comme Kyûshû, Kinki, Hokkaidô, se sont installées à Toyota.

<sup>791</sup> *Ibid.* : 328-329. Au Japon, ces mouvements de fusions des collectivités rurales étaient organisés au niveau national. Dans les années 1955-1975, l'État entendait réduire le nombre des communes jusqu'au tiers du nombre total, en fusionnant notamment la grande majorité des communes ayant moins de 8000 habitants qui occupaient alors 95% du nombre total.

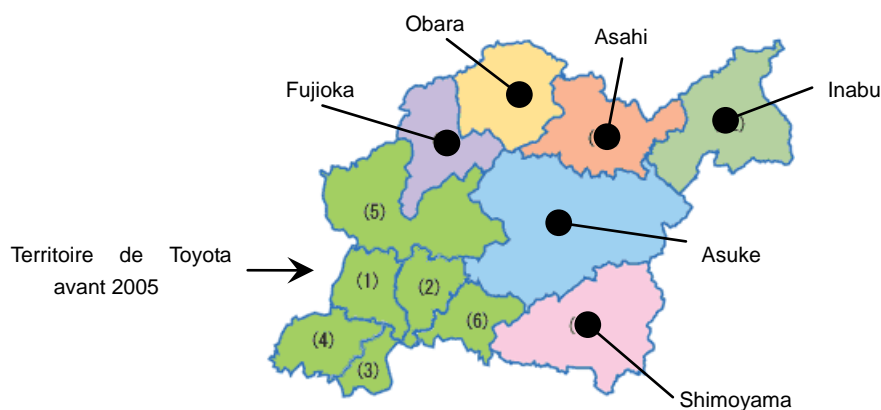
<sup>792</sup> À cela s'ajoute le problème de vieillissement de la population rurale : Si le taux de vieillissement (taux du nombre des habitants âgés de plus de 75 ans) au niveau de la Ville de Toyota est de 16%, dans ces communes dépeuplées (sauf Fujioka qui est fortement résidentiel), les taux sont environ deux fois plus élevés : Inabu 37% ; Asahi 39% ; Simoyama 24% ; Asuke 32% ; Obara 33% (Toyota-shi, 2008 : 36-55).

**Figure 4 : Territoire de la Ville de Toyota 1970-2005**



Source : Itô, 1977 : 342.

**Figure 3 : Territoire de la Ville de Toyota après la fusion de 2005**



Source : Site officiel de la Ville de Toyota (consulté le 14 décembre 2011)

[http://www.city.toyota.aichi.jp/division/aa00/aa04/1204604\\_7014.html](http://www.city.toyota.aichi.jp/division/aa00/aa04/1204604_7014.html)

L'indication ajoutée par le rédacteur.

- À l'occasion de l'obtention du statut de « ville (*Shi*) » par le Bourg de Koromo (*Koromo-chô*) en 1950, à travers un concours d'essais sur le thème d'une nouvelle conception de cette ville, l'image attribuée à la ville était celle d'une ville industrielle riche en infrastructures urbaines intégrant les zones rurales environnantes<sup>793</sup>. Le discours du maire du Bourg de Koromo prononcé alors au Conseil municipal mettait bien l'accent sur la coopération entre les trois zones de types différents dans la nouvelle Ville de Koromo : zone industrielle ; zone commerciale ; zone agricole<sup>794</sup>.

- Un nouveau plan d'urbanisme élaboré en 1966 en pleine période de processus de fusions successives de la Ville de Toyota et des bourgs ruraux environnants visait à rééquilibrer le rapport entre les nouvelles zones industrielles et résidentielles et le centre-ville. Ensuite, les zones de moyenne montagne au Nord (Sanage) et à l'Est (Matsudaira) ont été désignées comme « zones résidentielles de pleine nature » et « zones de récréation » destinées au tourisme et au loisir<sup>795</sup>.

- Lors de la fusion de 1970 avec le Bourg de Matsudaira situé dans une zone de moyenne montagne, deux slogans publiques de la ville coexistaient de la manière suivante « Ville de la voiture (Kuruma no machi) » et « Ville du vert et de l'eau (Midori

<sup>793</sup> Itô, 1977 : 15.

<sup>794</sup> *Ibid.* : 16.

<sup>795</sup> *Ibid.* : 339.

---

to mizu no machi) », pour représenter la nouvelle configuration du territoire de la ville marquée par une forte présence des zones agricoles et forestières (33% et 34%) sur une surface totale élargie à 28 969ha du territoire de la Ville de Toyota<sup>796</sup>.

C'est dans cette configuration socio-politique et territoriale que nous pouvons situer la dynamique de la politique du Centre Nô-Life ayant pour objectif de répondre à la fois au souci de la population salariée vieillissante et à celui du territoire et de la population agricoles et rurales fragilisés.

## **I – 2. NAISSANCE DE LA POLITIQUE POUR L'AGRICULTURE DE TYPE IKIGAI À TOYOTA**

L'idée de l' « agriculture pour l'Ikigai » prônée par le projet du Centre Nô-Life vis-à-vis de son public, est loin d'être une invention fantaisiste des acteurs locaux du projet. Au contraire, elle est ancrée dans l'histoire de l'agriculture de la région. Cette idée s'est formulée comme une production diversifiée et à petite échelle qui permet au producteur à la fois de mener son activité agricole avec plaisir, et de dégager un revenu supplémentaire souvent présenté comme de l'« argent de poche (kozukai teido) » autour d'un million de yens (8 333€<sup>797</sup>) par an, et se présente jusqu'à aujourd'hui comme modèle résiduel et diffus de développement agricole local. Nous essaierons d'établir une généalogie de ce modèle de l'agriculture comme catégorie d'action publique, à partir d'une série d'expériences historiques de l'après-guerre dans la région autour de Toyota<sup>798</sup>, qui ont finalement entraîné le processus d'élaboration du projet du Centre Nô-Life.

### *Émergence d'initiatives face au déclin agricole de l'après-guerre*

Nous pouvons rappeler d'abord que, dans les années 1970 à Toyota, un ensemble de phénomènes a bouleversé le monde agricole local, tels que l'urbanisation et l'industrialisation réduisant massivement la surface agricole (3100 ha soit 35.7% de diminution entre 1960 et 1975<sup>799</sup>) ; la politique nationale du contrôle de la production rizicole depuis 1970 (1123.9ha de rizières converties ou mises en jachère, soit 22.5% de la surface total des rizières<sup>800</sup>) ; la généralisation de la pluriactivité agricole entraînant la dépendance des foyers agricoles aux salaires non agricoles (foyers agricoles pluriactifs de la deuxième catégorie occupant près de 90% en 1975 : 7565 sur 8608 au total<sup>801</sup>) ; le vieillissement et la féminisation de la main d'œuvre agricole, réalité dite de l' « agriculture de maman, papi et mamie (*San-chan nôgyô*) » (En

---

<sup>796</sup> Matsui, 1977 : 496.

<sup>797</sup> Nous calculons selon le taux de change un euro = 120 yens.

<sup>798</sup> Notre démonstration se base pour une grande partie sur l'examen détaillé de l'évolution du monde agricole et rural du territoire de Toyota, que nous avons effectué dans Muramatsu, 2007 : 31-47.

<sup>799</sup> Matsui, 1977 : 552.

<sup>800</sup> *Ibid.* : 611.

<sup>801</sup> *Ibid.* : 552.

---

1975, 86.1% de la main-d'œuvre agricole était soit âgée de plus de 60 ans, soit féminine<sup>802</sup>).

Le souci même de « préservation de la terre agricole » face à la menace du délabrement, se trouvait à la même période dans le mouvement même de la modernisation agricole organisée autour de la coopérative agricole. Il s'agit de deux entreprises agricoles célèbres lancées en 1972 par une dizaine d'agriculteurs locaux résidant dans une zone rizicole au sud de Toyota (Takaoka), qui sont aujourd'hui chargées de près de 500ha de rizières presque entièrement confiées à celles-ci par leurs propriétaires<sup>803</sup>. Le slogan de départ de ces entreprises agricoles vers 1965, était le « mouvement pour préserver la terre agricole (*Nôchi wo mamoru undô*) ». Ce modèle de modernisation agricole montre bien l'ironie de l'histoire : la faillite du modèle de l'exploitation agricole familiale autonome et propriétaire (*Jisakunô shugi*), tant prônée depuis la Réforme agraire de l'immédiat après-guerre organisée sous l'occupation américaine pour abolir le système dit « féodal » basé sur la relation propriétaire/fermier (*Jinushi kosaku kankei*). C'est à peine en 2009 que l'article premier de la Loi agraire (*Nôchi-hô*) fut modifié pour changer le principe du système agraire japonais : être propriétaire n'est plus la condition première pour l'usage agricole de la terre, mais l'« usage efficace » de la terre par le « cultivateur (*Kôsakusha*) » est désormais le principe de la gestion agraire. Un projet local comme le Centre Nô-Life lancé en 2004 fut une prémisse de cette réforme dans la mesure où il entendait baisser la surface minimum d'installation de 40ares à 10ares (déréglementation généralisée à toutes les communes japonaises depuis 2005), élargir la catégorie des agriculteurs à la population « non agricole (*Hi-nôka*) », et faire louer des terrains agricoles à ces nouveaux petits agriculteurs.

Par contre, nous pouvons repérer une forme archétypale de l'agriculture de type *Ikigai* au cours même de ce processus de déclin agricole : entre 1955 et 1975, à l'initiative de la coopérative agricole, 15 groupes composés par des femmes issues de 184 foyers agricoles pluriactifs produisaient des légumes pour fournir à la Coopérative de consommation de Toyota (*Toyota Seikyô*) qui gérait les cantines des ouvriers des Automobiles Toyota<sup>804</sup>.

À la fin des années 1980, nous retrouverons plus explicitement la catégorie de l'agriculture pour « Plaisir et *Ikigai* (*Tanoshimi to Ikigai*) » employée par des conseillers agricoles du Centre de l'Amélioration et de la Vulgarisation agricoles dans une région agricole de Anjô, commune voisine de Toyota<sup>805</sup>. Le terme fut présenté comme une catégorie résiduelle par rapport à l'agriculture dite « industrielle (*Sangyô-gata*) » : Celle-ci désignait une exploitation agricole professionnelle susceptible de dégager, par une culture à grande échelle, plus de dix millions de yen (83 333€) de profit annuel, et ainsi de pouvoir rémunérer ses salariés. Par contre, l'agriculture pour Plaisir et *Ikigai* désignait un foyer agricole pluriactif susceptible de dégager, par une combinaison de riziculture et d'autres cultures spécialisées à petite échelle comme la figue, autour de huit cent milles à un million de yens (6 666 à 8 333€) de revenu annuel. Dans cette vision, l'idée d'animation locale par l'agriculture était même comprise comme la mise en place de marchés fermiers matinaux (*Asa-ichi*), de fermes pour l'échange entre habitants (*Fureai-nôen*),

---

<sup>802</sup> *Ibid.* : 554.

<sup>803</sup> *Ibid.* : 594.

<sup>804</sup> *Ibid.* : 451-452.

<sup>805</sup> Voir Iwasaki, 2000 : 110-111. Un enseignant invité du Centre Nô-Life, ex-conseiller agricole départemental nous a donné cet exemple dont il était lui-même responsable à cette époque (enseignant invité du Centre Nô-Life, entretien 10).

---

voire de fêtes agricoles. Cette conception de développement agricole est devenue célèbre à l'époque au Japon dans le secteur de l'orientation agricole et technique.

Nous pouvons également trouver un exemple plus proche du Centre Nô-Life dans une commune de moyenne montagne (Matsudaira) qui a fusionné avec Toyota en 1975. Selon le Directeur de la Direction des activités agricoles de la Coopérative de Toyota, que nous avons interrogé, il s'agit d'un marché fermier de vente directe, le « Marché du Mardi soir (*Kayô yû-ichi*) », lancé en 1984 dans la Coopérative agricole de Matsudaira, et tenu par des femmes de foyers agricoles pluriactifs de la région proposant leurs légumes et produits du terroir qu'elles transforment par elles-mêmes. Ce projet fut réalisé à l'époque où le mot et la pratique de la vente directe (*Sanchoku*) de produits du terroir aux habitants locaux n'existaient guère<sup>806</sup>.

Le souci du directeur qui était à l'époque conseiller agricole à Matsudaira, son village d'origine, n'était pas forcément de faire face à la crise agricole, mais simplement « *comment faire gagner de l'argent (aux femmes fermières) avec un plaisir de produire*<sup>807</sup>. »

Cette série d'expériences rurales ont un trait commun : dans un souci de commercialisation de produits agricoles par les producteurs eux-mêmes dans une crise agricole liée à la norme de compétitivité accrue à travers la Haute croissance économique de 1955 à 1975, les gens essaient de résister dans un système marchand avec une certaine autonomie collective et culturelle. Le mot « plaisir (*Tanoshimi*) » sert de « cadrage doux » de cette résistance collective diffuse mais organisée, tant pour les agents institutionnels que pour les individus.

### *Les années 1990 : un tournant vers la publicisation*

Si jusqu'aux années 1980, le mouvement de l'agriculture pour l'ikigai restait localisé dans le monde agricole et rural, à partir de la deuxième moitié des années 1990, la politique agricole a commencé à s'y impliquer plus explicitement tant au niveau national qu'au niveau local en terme de « développement rural (*Nôson shinkô*) ». Ce fut une période marquée par un mouvement de restructuration de la politique agricole, suite à la vague de mondialisation économique impulsée par l'Uruguay Round du GATT de 1986 à 1994. Les accords du GATT, dans un souci de libéralisation du marché agricole par la suppression de barrières douanières et de subsides nationaux à la production, ont laissé une marge d'intervention publique dans le domaine agricole et alimentaire notamment en termes de « sécurité alimentaire<sup>808</sup> ». Au Japon, une série

---

<sup>806</sup> « *Quand j'ai créé le Marché du Mardi soir, en fait, j'avais vu beaucoup de choux chinois laissés aux champs. Et je me suis dit, "Sans doute, il y aurait des gens qui voudront tout ça..."*. Alors, j'ai fait le tour des mères des fermes et discuté avec elles pour commencer un marché. À cette époque, la vente directe n'existait quasiment pas. Le mot de "Vente directe (*Sanchoku*)" n'existait même pas. Les points de vente directe comme le "Green center" de la Coopérative n'existaient pas encore non plus. (...) Il fallait le faire en "face-à-face" de sorte que les gens fassent leurs achats en parlant avec ces mères. On a commencé ce marché une fois par semaine. Ensuite, après un certain temps, on a même commencé une livraison de paniers avec une coopérative de consommation de Nagoya. (...) Aujourd'hui, il y en a beaucoup qui font comme ça avec l'e-mail... Mais cela n'existait pas à cette époque. Mais on l'a fait. Et ça continue encore. » (Directeur de la Direction des activités agricoles de la Coopérative agricole de Toyota, entretien 7)

<sup>807</sup> « [Enquêteur : *Est-ce que vous pensiez déjà au problème du manque de successeurs à cette époque ?*] Non, c'était plutôt pour la vente. Je me demandais comment pouvoir faire gagner de l'argent, et comment pouvoir faire gagner de l'argent avec plaisir. Cela en me disant : "s'il y a des légumes là, ça arrangera ceux qui en veulent". Quelque chose comme ça. » (*Ibid.*)

<sup>808</sup> Il s'agissait des mesures dites de la « Catégorie verte ». Cette partie des accords, exclue des objets de la « réduction » des mesures protectrices des États membres, laissa une place légitime aux mesures apportées par les « services publics de

---

d'évènements politiques ont eu lieu dans le domaine agricole :

- une nouvelle orientation de la politique agricole nationale donnée en 1992 (Nouvelle direction de la politique de l'alimentation, de l'agriculture et de la ruralité : *Atarashii Shokuryô, Nôgyô, Nôson seisaku no hôkô*) introduisant la notion de compétitivité et celle de multifonctionnalité dans la politique agricole ;
- un accès minimum du riz étranger au marché japonais imposé par les accords du GATT en 1994 ;
- la libéralisation progressive du marché rizicole japonais amorcée en 1995 par la suppression de l'achat obligatoire du riz par l'État (Nouvelle Loi de l'Alimentation : Shin shokuryô hô).

Au fond, c'est dans ce contexte global et national que fut élaboré en 1996 le premier plan décennal (1996-2006) de la politique agricole communale de Toyota<sup>809</sup> (ci-après Plan de 1996) ayant « recyclé » comme objets d'intervention publique les deux catégories de l'agriculture qui étaient localement « déjà là »<sup>810</sup> : agriculture de type industriel et agriculture de type Ikigai. La nouveauté introduite par le Plan de 1996 était une sorte de « publicisation » de l'agriculture, de l'alimentation et de la ruralité opérée par la commune. Cette publicisation fut effectuée au nom du « *bien commun des citoyens (shimin no kyôtsû no zaisan)* » fondé sur leur multifonctionnalité qui ne se limite pas à la dimension productive qui relève uniquement du monde agricole et rural<sup>811</sup>. Citons les six points suivants donnés comme valeurs à accorder à cette nouvelle politique agricole :

- 1 Alimentation (Shoku) : lieux de l'offre d'une alimentation de bonne qualité dont la fraîcheur et la sécurité sont assurées pour les citoyens ;
- 2 Travail (Gyô) : importance en tant qu'« industrie » en termes d'emploi et d'économie régionale ;
- 3 Environnement naturel (Shizen-kankyô) : espaces pour le maintien et la conservation de l'éco-système ; fonction de conservation de l'eau pour la prévention des désastres naturels, et pour atténuer les dégâts des inondations ;
- 4 Environnement urbain (Toshi-kankyô) : lieux offrant un environnement agréable pour la ville ; espaces ouverts (open space) en cas de désastres ; lieux d'offre alimentaire en cas d'urgence ;
- 5 Ikigai - loisir (Ikigai - Yoka) : lieux d'éducation sociale ; lieux d'Ikigai et du maintien de la santé des personnes âgées ; offre de lieux d'activités de loisirs des citoyens pour un développement urbain équilibré ;
- 6 Sol (Tochi) : fonction de bassin pour une orientation organisée de futures demandes urbaines de biens fonciers.

Une série de nouveaux termes indique l'inscription des thèmes agricole, alimentaire et rural dans les nouvelles préoccupations disons « post-industrielles » : « citoyen », « environnement », « urbain », « sociale », « santé et Ikigai des personnes âgées » et « loisir » ou « urbanisation équilibrée ».

En même temps, cette publicisation fut une « citoyennisation » du thème agricole et rural : nous le voyons très explicitement dans le slogan central de ce plan : « *Grande ville rurale, Toyota (Ôinaru Inakamachi Toyota)* ». Selon ce slogan, ce seront désormais les agriculteurs et les « citoyens » qui

---

caractère général » dans les domaines concernant la recherche, la lutte contre les maladies, l'infrastructure et la sécurité alimentaire (OMC : site internet).

<sup>809</sup> Il s'agit du Premier plan fondamental de l'agriculture de Toyota (Daiichiji Toyotashi nôgyô kihon keikaku).

<sup>810</sup> Il s'agit bien là d'un recyclage spécifique d'idées et de pratiques déjà existantes sur le territoire, plutôt que d'une pure innovation politique. La notion de « transcodage » paraît pertinente pour analyser cette situation : « *Les opérations de transcodage sont celles de l'agrégation de positions diffuses, le recyclage de pratiques établies, la diffusion élargie des constructions effectuées, le tracé d'un cadre d'évaluation des actions entreprises* » (Lascoumes, 1998 : 336).

<sup>811</sup> Section de l'agriculture et de la forêt, 1996.

---

soutiendront ensemble l'agriculture et la ruralité qui font partie de l'identité de la ville<sup>812</sup>.

### *Agriculture de type industriel et agriculture de type Ikigai*

Les deux catégories d'agriculture définies ci-dessous constituent les deux piliers de la nouvelle politique agricole :

- Agriculture de type industriel (sanyô-gata nôgyô) : agriculture de type entrepreneurial visant l'offre alimentaire ;
- Agriculture de type Ikigai (Ikigai-gata nôgyô) : (1) agriculture de type Ikigai visant l'offre alimentaire ; (2) agriculture de type Ikigai visant la protection de l'environnement plutôt que l'offre alimentaire.

En fait, la différence entre l'agriculture de type industriel et l'agriculture de type Ikigai résidait dans leurs modes de production et de distribution. L'agriculture de type industriel désigne les productions spécialisées destinées au grand marché, tels que riz, pastèque, chou chinois, certains fruits (poire et pêche), certaines fleurs, le thé vert, les élevages et bois. Tandis que l'agriculture de type Ikigai vise essentiellement des productions diversifiées de légumes dont les débouchés sont des marchés locaux pour la vente directe<sup>813</sup>.

Les cinq points suivants dessinent la vision concrète du développement agricole et de la conservation de terrains agricoles :

- 1 Un développement agricole mettant en valeur les fonctions d'intérêt public de l'agriculture et de la terre agricole ;
- 2 Un développement agricole adapté à diverses localités ;
- 3 Un développement agricole soutenu par divers types de porteurs ;
- 4 Un développement agricole mettant en valeur les nouvelles opportunités apportées par l'urbanisation ;
- 5 Un aménagement de l'environnement des beaux villages ruraux et une revalorisation ainsi qu'une diffusion de styles de vie (Life style) enrichis par le « Nô » (ce qui est agricole ou rural) (nous verrons plus bas cette notion).

Ces cinq points reflètent la réalité du territoire de Toyota : 1 l'intérêt public de la préservation des terrains rizicoles qui, menacés de délabrement, occupent 80% de la surface agricole totale du territoire de Toyota (avant la fusion de 2005) ; territoire géographiquement diversifié entre la vaste plaine et une zone de moyenne montagne, d'où le souci d'adaptation de l'agriculture à cette diversité. 2 L'idée de « divers

---

<sup>812</sup> Voici le texte de l'introduction du Plan, dont le titre est « *Une grande ville rurale de Toyota soutenue par les agriculteurs de divers types à haute motivation, ainsi que les citoyens (Iyokuaru Tayô na Nôgyôsha to Shimin ni Sasaerareta Ooinaru Inakamachi-Toyota)* » : « *En se basant sur le point de vue de "Penser globalement, agir localement", nous avons pour but de développer une agriculture contribuant au maintien et à l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire, puis, une agriculture respectant les multifonctions d'intérêt public de l'agriculture et des terrains agricoles, qui s'ajoutent à la fonction d'une production et d'une offre alimentaire stables, tels que l'environnement, le paysage, l'éducation, la culture, le bien-être et la santé-repos. À cet effet, nous allons rechercher et former divers types d'agriculteurs à haute motivation comme les "agriculteurs de type industriel" et les "agriculteurs de type Ikigai" tels que les personnes âgées, les femmes des foyers agricoles, les salariés retraités originaires des foyers pluriactifs. Puis, via diverses occasions d'échanges avec les citoyens qui sont susceptibles d'être supporteurs de l'agriculture, nous allons créer une perception commune sur le fait que l'agriculture et les terrains agricoles sont des biens communs qui fondent la vie prospère de l'ensemble des citoyens de Toyota y compris les agriculteurs. En s'appuyant sur la compréhension et la coopération mutuelles entre les agriculteurs et les citoyens, nous allons aider à faire développer, le plus possible, les diverses "ability (compétences potentielles)" de notre agriculture et de nos terrains agricoles. Par ce plan, nous proposons la forme souhaitable de l'agriculture de Toyota pour 2005, c'est-à-dire la vision de notre future agriculture.* » (Ibid.)

<sup>813</sup> Ainsi, le Plan de 1996 envisageait également un nouveau système de filière locale adaptée aux divers produits locaux, en collaboration avec diverses organisations locales telles que la coopérative agricole ; l'organisation de nouveaux groupements de producteurs ; des points de vente directe ; la création d'un réseau de coopération avec les commerces de détail, et les consommateurs.



---

types de porteurs (tayô na ninaite) » impliquant directement diverses catégories existantes de producteurs locaux. 3 Le principe que « non seulement des exploitations de type entrepreneurial et des foyers agricoles professionnels, tous les types de populations concernées par la production agricole s'impliquent dans l'agriculture avec Ikigai et plaisir ». 4 Le souci d'adaptation à l'urbanisation très prégnante dans cette ville industrielle. 5 Le souci d'amélioration du cadre de vie de la population formule les nouveaux besoins de la couche salariale et urbaine en termes de style de vie (rapport à la nature, rapport aux paysages, rapport à la consommation etc.).

Si l'idée du Centre Nô-Life n'existait pas encore en tant que telle dans le Plan de 1996, son ébauche se trouvait dans l'un de ses projets, celui de l'« École rurale (*Nôson juku*) » qui était conçue pour former « divers types de porteurs » de l'agriculture aussi bien de type industriel que de type Ikigai. Mais à ce stade, l'idée de former des cultivateurs non issus du monde agricole n'était pas encore réaliste, compte tenu d'une réglementation sur le droit d'usage de la terre agricole par des personnes non propriétaires, à cause d'une surface minimum d'installation agricole fixée par la Loi agraire (40ares à Toyota) et un certain niveau d'expérience agricole requis (trois ans d'expériences pratiques ou de formation en général)<sup>814</sup>.

### *Bricolages de cadres d'action depuis 2000*

Cependant, malgré cette brillante déclaration d'une nouvelle politique agricole donnée par le Plan de 1996, jusqu'en 2000, il n'y a pas eu de grande réalisation de projet, sauf un développement modeste de jardins familiaux et de jardins citoyens implantés sur des terrains agricoles proposés par leurs propriétaires, à l'initiative de la commune et de la coopérative agricole. Ce qui répondait aux désirs croissants de citoyens de cultiver la terre. Pendant cette période, la commune a même dû renoncer à un projet qui était prévu dans le Plan de 1996. Il s'agissait du projet d'aménagement d'un « Parc rural (*Nôson kôen*) » couvrant une vaste zone rurale dédiée à des activités touristiques et de loisirs liés à la nature et à la ruralité.

À titre hypothétique<sup>815</sup>, cet échec nous semble lié à un manque d'initiative volontariste du maire de l'époque (1988-2000) qui n'était pas très enthousiaste pour l'agriculture, en contraste avec le maire élu en 2000 issu d'un foyer agricole et ayant même été employé communal de Toyota à la section de l'agriculture et de la forêt<sup>816</sup>. En plus, le slogan du Plan de 1996 « Grande ville rurale Toyota » a même provoqué une plainte de la part de la Chambre de l'Industrie et du Commerce où les entreprises de l'industrie automobile sont dominantes, car, pour celles-ci, cela allait à l'encontre de l'identité industrielle de la Ville de Toyota dite la « Ville de la voiture (*Kuruma no machi*) ».

Ce fut à partir de l'année 2000 suite à l'élection du nouveau maire, que le processus de construction du projet du Centre Nô-Life a commencé. Ceci n'est cependant pas seulement lié à la volonté du maire, mais à un enchaînement d'actions réciproques au niveau d'employés communaux responsables de différentes

---

<sup>814</sup> En plus de cette barrière juridique, il faut obtenir l'autorisation de la Commission agricole (*Nôgyô iinkai*) composée de représentants des propriétaires de terrains agricoles et dont le siège se trouve dans chaque commune.

<sup>815</sup> Nous n'avons entendu que quelques allusions de la part de personnels de la commune sur les causes de cet échec. En effet, personne n'a voulu en parler ouvertement.

<sup>816</sup> Selon un personnel du Centre Nô-Life.

---

sections.

*1 « Comité pour la promotion de la création d'Ikigai (Ikigai zukuri suishin kaigi) » en 2000*

D'abord, en 2000, au sein de la Direction du Bien-être et de la Santé, le « Comité pour la promotion de la Création d'Ikigai » fut mis en place afin d'élaborer de nouveaux services et activités à proposer aux personnes âgées au nom de la prévention de la dépendance. Cette politique était en réponse à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Assurance dépendance qui a imposé une distinction entre les personnes âgées dites « en bonne santé », et celles nécessitant des aides ou des soins, dans le cadre de cette nouvelle politique sociale du vieillissement. La politique de promotion de l'Ikigai était définie comme première prévention de la dépendance à inculquer aux personnes âgées en bonne santé. (nous verrons plus bas le point de vue des agents concernés sur ce point).

Il faut souligner que le comité s'est très vite intéressé au projet de l'« École rurale » qui était proposé par le Plan de 1996, dans sa réflexion pour de nouvelles activités à développer dans le cadre de la promotion d'Ikigai des seniors. De plus, le comité étant composé par une dizaine de citoyens volontaires et quelques employés communaux, ce furent des habitants eux-mêmes qui ont fortement manifesté leur intérêt en matière de jardinage ou d'activité agricole.

En fait, l'inspiration et l'apport de coopération venant du secteur agricole furent importantes sur ce point. D'abord, avec l'aide du futur premier coordinateur du Centre Nô-Life<sup>817</sup> qui participait à ce comité en tant qu'observateur, le projet d'une formation de jardinage d'une année s'appelant la « Ferme-école des seniors (*Kônensha taiken nôjô*) » a vu le jour en 2002. Ce qui a facilité plus tard l'élaboration du projet du Centre Nô-Life au côté de la politique agricole communale.

Il est également à noter que l'origine de l'idée de l'école rurale provenait de la vision du Directeur de la Direction des activités agricoles de la Coopérative agricole de Toyota. Celui-ci avait proposé lors de l'élaboration du Plan de 1996 un texte intitulé « Académie de la deuxième vie (*Second life academy*) » qui formulait clairement les problèmes liés à la vieillesse tels que le sentiment de vide de sens après la retraite, et la perte de liens sociaux liés au travail salarié. Si ce texte lui-même était adressé aux personnes issues de foyers agricoles pluriactifs dont notamment les fils nés après la guerre, n'ayant pas d'expérience agricole, le comité a voulu l'interpréter dans le contexte général des habitants de Toyota. Il proposait de créer un système de formation destiné aux retraités pour leur Ikigai par le biais « *des contributions productive, sociale et culturelle (Sangyô-kôken, shakai-kôken, bunka-kôken*<sup>818</sup> ». Citons ci-dessous la conception de la Second Life Academy (*Second Life Academy Kôsô*)<sup>819</sup>.

*1. L'idée de base : Au 21<sup>ème</sup> siècle, dans la Ville de Toyota, il est estimé que le nombre de citoyens qui passent leur vie dans un sentiment d'inquiétude et de désolation, en raison de l'accroissement du nombre de familles nucléaires et du vieillissement des gens qui ont contribué au développement de la Ville, va augmenter. S'il y a un moyen de les apaiser, cela passe par le rôle de la personne active pendant toute sa vie et un sentiment d'être sûr de son existence. Nous définissons les mesures*

---

<sup>817</sup> Il était alors employé de la section de la politique agricole et responsable du projet du Parc rural ayant échoué.

<sup>818</sup> Comité pour la promotion de la création d'Ikigai, 2001.

<sup>819</sup> Document interne du Comité pour la Promotion de la Création d'Ikigai, 2001.

---

visant à leur offrir de tels éléments, ainsi que les soutiens à la vieillesse fructueuse comme une des plus importantes thématiques de la Ville.

2. *Qu'est-ce que la « Second Life Academy » ? Pour vivre une deuxième vie (= vie à la retraite) avec Ikigai, il est indispensable de développer une conscience de sa participation personnelle aux contributions productive, sociale et culturelle. Nous inaugurons ainsi cette Second Life Academy comme un organisme d'éducation afin de former des ressources humaines qui seraient susceptibles de jouer le rôle de leader dans leur territoire.*

Cette représentation de la vieillesse marquée par un vide de sens n'est pas sans rapport avec la spécificité de la Ville de Toyota, une ville industrielle nouvelle composée en majorité des travailleurs venant d'ailleurs, souvent originaires de régions rurales. Ainsi, ce message interpellait fort la préoccupation des membres du comité soucieux de moyens d'assurer l'Ikigai des gens dont les liens sociaux étaient faibles dans leurs lieux de vie, faute d'appartenance à une communauté locale ancienne.

### *2 Initiative de la Coopérative agricole*

La Coopérative agricole de Toyota était en coopération avec la Commune dès l'élaboration du Plan de 1996, et censée être opératrice de projets comme l'école rurale. Depuis 1998, elle avait ouvert plusieurs jardins citoyens (*Shimin nôen*) sur des terrains agricoles non utilisés. Ces jardins sont disponibles sur la demande des individus désireux de cultiver un potager de 20-100m<sup>2</sup>. Ensuite, dans l'esprit de l'école rurale, elle a mis en place en 2000 une formation agricole s'appelant « École vivante de l'agriculture (*Iki-iki nôgyô juku*) » principalement pour ceux qui sont issus de foyers agricoles pluriactifs.

### *3 Implication de la fédération des syndicats ouvriers*

Nous devons également noter des apports spécifiques du monde syndical pour le lancement du Centre Nô-Life. En fait, le Conseil local de Toyota de la Fédération des syndicats ouvriers avait déjà manifesté un intérêt pour le travail des retraités pour l'Ikigai dans le domaine horticole. Il avait notamment soutenu en 1997 un projet communal de création d'un centre horticole dit « Maison des fleurs de Yamamuro (*Yamamuro Hana hausu*) » produisant des fleurs pour l'embellissement de la ville, en employant temporairement des salariés retraités âgés de plus de 60 ans.

Ensuite, pour la réalisation du projet du Centre Nô-Life, cet organisme a réalisé une enquête d'opinion sur l'agriculture au sein de la population salariée à Toyota en 2003. Cette enquête a donné une légitimité à la politique du Centre Nô-Life, en montrant que près de 70% des personnes enquêtées (1470 personnes) s'intéressaient à la pratique de cultiver un potager.

### *4 Discussion entre agents institutionnels pour la mise en place du « Centre pour le Soutien aux activités agricoles » de 2001 à 2004*

En 2001, la Commune avait lancé un cadre de discussion collective avec les agents du secteur agricole tels que la coopérative agricole, la section départementale de l'amélioration et de la vulgarisation et la section départementale de la politique agricole, pour la mise en place d'un nouveau système de formation

---

de « porteurs (*Ninaité*) » de l'agriculture. Mais comme indiqué ci-dessus, l'idée que les personnes non issues du monde agricole exercent le métier d'agriculteur se heurtait encore à l'obstacle imposé par la surface minimum d'installation fixée à 40ares. Si la discussion n'avancait pas sur ce point au départ, les deux expériences de formation agricole citées ci-dessus ont impulsé la discussion pour créer un système d'entremise de terrain agricole aux individus non propriétaires de terrain, afin que ces individus puissent développer leurs activités agricoles après leur formation. C'est à ce moment, que l'idée de postuler à la politique nationale de Zone spéciale de la réforme structurelle lancée par l'État en 2002 est apparue, afin de demander dans ce cadre une déréglementation de la Loi agraire sur la surface minimum d'installation. Ce qui fut la dernière étape d'élaboration du projet du Centre Nô-Life réalisée en 2003.

### *Agriculture de type Ikigai : vecteur d'interpénétration entre l'agricole (économique) et le social*

Nous avons illustré le processus historique de développement de ce que nous pouvons appeler le modèle cognitif et normatif de l'agriculture de type Ikigai dans le territoire de Toyota (voir le Tableau ci-dessous). En échappant aux modèles dominants de la modernisation agricole centrée sur la spécialisation et l'agrandissement de la production, vers les années 1970-80, se développait un modèle résiduel de développement agricole local porté par les femmes ou les personnes âgées issues des foyers agricoles pluriactifs occupant près de 90% des foyers agricoles. Ce processus répondait au contexte du déclin agricole continu depuis les années 1950 et de la haute croissance économique des années 1955-1975. La première ironie de l'histoire du modèle de l'agriculture de type Ikigai était qu'il fut développé dès les années 1970 à partir d'une réalité mal reconnue d'effondrement du modèle dominant de la modernisation agricole basé sur l'exploitation familiale, propriétaire et autonome<sup>820</sup>.

Les éléments principaux du modèle étaient déjà constitués : production diversifiée à petite échelle ; distribution des produits par des marchés locaux ou par la vente directe ; obtention d'un revenu supplémentaire autour d'un million de yens ; et enfin, plaisir de produire.

Depuis les années 1990 dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation économiques, le discours de publicisation et de citoyennisation de l'agriculture, de l'alimentation et de la ruralité a émergé en s'appuyant sur la notion de multifonctionnalité. La catégorie de l'agriculture de type Ikigai fut officialisée dans le cadre de la politique agricole communale, en sortant du monde agricole sectoriel et technique. Mais face au problème de la barrière juridique de l'accès à la terre des habitants urbains, le développement était limité à des jardins familiaux et citoyens.

C'est depuis les années 2000 qu'une interpénétration progressive entre l'agricole (Nô) et le « social »

---

<sup>820</sup> Cette vision du « paysan propriétaire (*Jisaku-nô shugi*) » peut remonter à la pensée de « *Homestead* (bien de famille) » revendiquée par les paysans américains dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, et légitimée par « *Homestead act* » de 1862 pendant la Guerre de Sécession (1861-1865). Mais cette image de « *Yeoman* » américain, une famille indépendante basée sur sa propriété insaisissable et sa culture hyper-extensive, dessinée dans la fameuse série télé « *La Petite maison dans la prairie* », semble peu assimilable par le monde rural japonais où les familles paysannes étaient attachées à leur lien communautaire et ancestral et basées sur leur culture rizicole petite, morcelée et hyper-intensive. Par ailleurs, curieusement du côté de la France, le débat parlementaire sur le « terrianisme » et le « bien de famille insaisissable » proposé par l'Abbé Lemire, se référait également à ce contexte américain (Mayeur, 1996 : 23-24).

s'est progressivement opérée face au contexte du vieillissement démographique touchant tant les urbains que les ruraux<sup>821</sup>. Dans ce processus, l'important est que le modèle de l'agriculture de type Ikigai a pénétré dans le souci à la fois commun et personnel des individus, au-delà du registre « civique » proprement dit. Telle fut la deuxième ironie de l'histoire de ce modèle : le modèle a convenu, plutôt qu'à la figure idéale du citoyen réflexif et soucieux de la « qualité de vie » comme cela avait été proclamé par le Plan de 1996, à un souci réel et croissant relevant de la vie des gens, autour du thème de la vieillesse et de la dépendance des personnes âgées qui touchait les ruraux comme les urbains depuis la fin des années 1990.

Au niveau politique, le discours de la prévention de la dépendance face au « risque de perte d'autonomie », correspond en partie à ce souci du social individualisé. Mais quant aux individus réels, le champ de l'agriculture de type Ikigai semble couvrir une zone plus vaste et ambiguë entre l'économique et le social. La forme de leurs activités agricoles ne paraît ni « intégrée » à l'économie de marché ou à l'État qui la contrôle, ni attachée à l'économie familiale, vivrière et communautaire, ni être au service de l'éthique citoyenne, mais revêt un sens ambigu et diffus pour les personnes cultivant la terre, et leurs rapports au monde environnant.

En tout cas, c'est ce que valorise et canalise le mot Ikigai désignant le sens de la vie d'une personne. D'où la force ascendante et pénétrante du modèle de l'agriculture de type Ikigai. Nous examinerons plus bas le sens de l'acte de cultiver la terre au nom de l'Ikigai à partir des expériences des stagiaires du Centre Nô-Life.

**Tableau 3: Généalogie du modèle de l'agriculture de type Ikigai autour de Toyota**

	<b>Porteurs</b>	<b>Activités</b>	<b>Agents institutionnels</b>
<b>Jusqu'aux années 1970</b>	Femmes de foyers agricoles pluriactifs (ex. quartiers périphériques du centre-ville de Toyota)	Production de légumes pour les cantines gérées par la Coopérative de consommation des Automobiles Toyota	Coopérative agricole, Coopérative de consommation
<b>Années 1980</b>	Femmes et personnes âgées issues de foyers agricoles pluriactifs (ex. Anjô, commune voisine de Toyota)	Cultures spécialisées à petite échelle pour un revenu supplémentaire (environ un million de yens par an), en combinaison avec la riziculture	Conseillers agricoles (département, coopérative agricole)
	Femmes et personnes âgées de foyers agricoles pluriactifs (ex. Matsudaira, quartier en moyenne montagne)	Légumes et produits du terroir transformés distribués par un marché local hebdomadaire, en combinaison avec la riziculture	Conseillers agricoles (département, coopérative agricole)
<b>Années 1990</b>	Salariés retraités (baby-boomers), femmes, personnes âgées issues de foyers agricoles pluriactifs	<i>Ibid.</i>	Politique agricole communale, Conseillers agricoles (département, coopérative agricole)
	Citadins (retraités ou non) désireux de cultiver la terre comme style de	Autoconsommation : potager privé ou loué à titre informel, jardins familiaux (10-30m <sup>2</sup> ), jardins citoyens (environ	Politique agricole communale ou informel

<sup>821</sup> Notons seulement que le milieu rural subissait évidemment plus tôt le vieillissement à cause de l'exode rural qui évacuait la population jeune vers la ville.

	vie "nô"	100m <sup>2</sup> )	
<b>Années 2000</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salariés retraités (baby-boomers), femmes, personnes âgées issues de foyers agricoles pluriactifs</li> <li>- Citadins (retraités ou non) désireux de cultiver la terre comme style de vie « nô »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoconsommation : potager privé ou loué à titre informel, jardins familiaux (10-30m<sup>2</sup>), jardins citoyens (environ 100m<sup>2</sup>)</li> <li>ou</li> <li>- Production diversifiée (riz, légumes, fruits) à petite échelle (location de terre en friche à partir de 10a), distribution en circuit court pour un revenu supplémentaire avec un repère d'un million de yens par an (modèle élaboré par le Centre Nô-Life et suivi par le département)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique agricole communale, conseillers agricoles (département, coopérative agricole), commission agricole (location de terrain), propriétaires de terrain agricole (location de terrain ou gestionnaire de jardins familiaux)</li> <li>- D'autres secteurs sociaux publics ou privés (éducation permanente, promotion de l'ikigai, centres culturels, centre des ressources humaines âgées, syndicat ouvrier etc.)</li> </ul>

## II. Composition

*« (...) la politique pour le vivre ensemble durable que j'envisage de promouvoir, est de manifester une orientation des mesures pour maintenir durablement nos sociétés locales en tant que lieux de vie. (...) Le principe serait d'aménager ces lieux pour divers échanges et expériences, et des séjours temporaires ou permanents, en répondant aux demandes liées à la diversification de styles de vie, par la mise en valeur des ressources locales telles que l'environnement naturel et la culture traditionnelle. La qualification nationale de la Zone spéciale Nô-Life marque le début de cette politique, le Centre Nô-Life sera inauguré le mois prochain dans le cadre de cette politique »*

*(Maire de Toyota, PV du conseil communal, le 11 mars 2004,)*

La composition du dispositif du Centre Nô-Life montre les formes d'activités, de normes et de relations sociales qui traversent le mode particulier de mise en usage de l'agriculture en question.

D'abord, par une brève présentation des types d'activités et une comparaison avec d'autres projets diffusés au niveau départemental, nous mettrons en évidence le champ d'activité où ce cas d'étude peut s'inscrire de manière générale. Ensuite, l'examen des discours politico-institutionnels liés au projet du Centre Nô-Life permettra d'établir son mode d'inscription dans les trois logiques de légitimité et de cadrage dont nous avons précisé l'origine historique plus haut : les logiques patrimoniale, sociale et économique. Ensuite, l'examen des positions des agents externes concernés éclairera la dynamique sociale et institutionnelle où le dispositif d'action se situe et les rapports de force constitués autour des trois logiques d'action émergentes. Enfin, à partir de cette série de constats de la situation socio-politique du projet, nous éclairerons les points d'accords et de désaccords comme sources de certitudes et d'incertitudes de cadres de références pour les personnes agissant au niveau opérationnel de l'action.

---

## II – 1. Présentation générale du Centre Nô-Life

### *Projet à caractère inédit : promotion d'une agriculture productive, citoyenne et sociale*

Nous montrerons ici un certain nombre de caractères originaux du Centre Nô-Life, suivi d'une description des contours du projet dans ses aspects formels et objectifs.

Le Centre Nô-Life fut inauguré en avril 2004 par la Commune de Toyota en partenariat avec la Coopérative agricole de Toyota. L'originalité du nom du projet indique déjà le caractère inédit de ce projet : « Nô-Life » est un mot inventé par la commune de Toyota pour ce projet, et composé des deux termes japonais et anglais : « Nô » signifie le préfixe « agri- » de l'agriculture en japonais « Nô-gyô », mais également le terme « rural » du « village rural (Nô-son) ». Ce double sens implique que le projet n'aborde pas simplement l'agriculture au sens économique et sectoriel, mais laisse aux acteurs une possibilité d'interprétations de « ce qu'est l'agricole ou le rural ». Cette relativisation du sens industriel de l'agriculture n'est évidemment pas sans lien avec le contexte plus large de l'agriculture japonaise : crise agricole généralisée (mondialisation, libéralisation du marché, urbanisation, vieillissement de la population agricole, pénurie de main-d'œuvre, délabrement des terrains) ; réforme de la politique agricole depuis les années 1990 orientée à la fois vers la libéralisation et la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et la ruralité ; aspirations citoyennes (rêve de vivre à la campagne dans la nature, passion pour le potager familial, souci d'alimentation saine).

Ensuite, le terme « Life ("Laifu" dans la prononciation japonaise) » correspond au terme anglais signifiant la « vie », ce qui évoque également le sens culturel et non économique du terme, comme « Life style (style de vie) »<sup>822</sup>.

La section de la politique agricole (Nôsei-ka) de la Direction industrielle (Sangyô-bu) de la Commune de Toyota est responsable de la gestion du projet. La forme de gestion du projet montre également son originalité consistant en une étroite collaboration entre la commune et la coopérative agricole.

Le site principal du Centre est situé à cinq kilomètres du centre-ville de Toyota, dans la zone agricole de Sanage. La coopérative agricole de Toyota, partenaire de la commune pour ce projet, loue au Centre le terrain de ce site (890 m<sup>2</sup> pour le bâtiment administratif et le parking) et met à sa disposition d'autres locaux qui lui appartiennent pour les activités de formation dont notamment les cours théoriques, ainsi que des matériels agricoles. Deux employés de la coopérative dont l'un vice-coordonateur-formateur du Centre, y travaillent à temps plein. Dans les deux premières années du projet (2004-2006), deux employés communaux dont l'un est le coordinateur du Centre et l'autre le vice-coordonateur-formateur du Centre travaillaient à temps plein avec un employé contractuel. Aujourd'hui, il y a trois employés à temps plein et

---

<sup>822</sup> Enfin, sans insister à l'excès sur la sémantique, cette invention du terme est intéressante à évoquer d'autant plus que, pendant la période de préparation du projet durant les années 2001-2004, le projet s'appelait provisoirement « Centre pour le soutien aux activités agricoles » (Einô shien center), ce qui avait une connotation plus sectorielle.

---

quatre contractuels qui travaillent au Centre. Par ailleurs, le Centre emprunte à des particuliers environ quatre hectares de terrain agricole situé devant le site, pour sa formation agricole.

L'objectif officiel du projet est de « *combiner les ressources immobilières étant la terre agricole dont notamment les friches agricoles causées par le vieillissement de la population agricole et la pénurie de main d'œuvre agricole et les ressources humaines étant les citoyens intéressés par l'agriculture, dont notamment les retraités salariés dont le nombre va augmenter prochainement* », et ainsi de « *créer une société où les seniors peuvent bien vivre par leurs activités agricoles*<sup>823</sup> ».

Le budget assumé par la commune pour l'année 2004-2005, année de l'inauguration, était de 31 millions de yens, soit environ 258 000€. Ce qui montre le poids de la volonté de la politique communale. En 2006, les investissements pour le projet ont cru pour faire face à l'augmentation du nombre des candidatures pour la formation, et à la grande fusion avec six communes rurales dont cinq situées en moyenne montagne et fortement dépeuplées : rénovation du bâtiment principal ; augmentation du nombre d'employés communaux affectés au projet ; mise en place de deux autres lieux de formation dont l'un (« Takaoka ») situé en plaine à dix km du centre-ville, et l'autre (« Shimoyama ») en moyenne montagne à 15km du centre-ville. Chaque année, un budget d'environ 20 millions de yens (166 000€) est consacré au projet.

Les produits récoltés par les activités de la formation sont pour la plupart auto-consommés par les stagiaires, sauf si ces produits sont vendus directement à des marchés fermiers à Toyota, dans le cadre de la formation.

Les agents en partenariat avec le Centre Nô-Life sont notamment les deux agents agricoles départementaux suivants : la Section de l'amélioration et de la vulgarisation agricoles, et la Section de la politique agricole. La première envoie ses experts ou des ex-conseillers agricoles comme enseignants invités pour les cours de la formation. La deuxième collabore avec le Centre au niveau administratif dans le domaine foncier pour l'entremise de terrains agricoles aux stagiaires terminant leur formation. Au sein de la coopérative agricole, un marché fermier s'appelant « Sanchoku Plaza (Place de la vente directe) » ouvert en 2002 au centre-ville de Toyota, collabore avec le Centre, pour offrir un lieu de formation en matière de vente directe, ainsi qu'un lieu de débouché pour les stagiaires qui veulent vendre leurs produits après leur formation.

De plus, le partenariat peut se trouver en dehors du monde agricole, ce qui montre la transversalité du projet dépassant le seul monde agricole : la section de l'éducation permanente chargée des activités d'Ikigai des seniors<sup>824</sup>, ou encore le conseil local de la Fédération des syndicats ouvriers. La première gère également une formation de jardinage destinée aux seniors, dont le lancement a précédé et préparé l'élaboration du projet du Centre Nô-Life. Ses usagers peuvent être orientés vers le Centre Nô-Life après leur formation. Le deuxième a également été contributeur au lancement du projet, par la réalisation d'une enquête d'opinion sur l'agriculture auprès des salariés résidents de la commune. Il avait également lancé avec la commune un centre horticole pour les seniors retraités qui a précédé le Centre Nô-Life.

---

<sup>823</sup> L'objectif formulé dans le document final de 2004 sur l'application de la zone spéciale pour la Réforme structurelle.

<sup>824</sup> Le terme « seniors » désigne ici tous ceux qui ont plus de 55 ans.



---

Le Centre Nô-Life a les quatre activités suivantes qui ne se limitent pas à la seule formation agricole technique : entremise de terrains agricoles ; médiation pour l'emploi ou le stage agricoles ; recherche et développement de nouveaux produits. Le deuxième et le troisième montrent clairement que le Centre vise non seulement la formation pour les citoyens, mais également la mise en valeur de terrains agricoles et la promotion de l'emploi agricole.

#### 1 *Formation agricole technique* répartie en cinq filières :

- Maraîchage (hata-ka) : culture d'une variété de légumes (tomate, aubergine, concombre, maïs doux, poivron, chou chinois, chou, brocoli, radis blanc, carotte, oignon, pomme de terre, soja) ;
- Riziculture – maraîchage (tahata-ka) : culture du riz et d'une variété de légumes ;
- Arboriculture : culture des fruits étant les spécialités locales (poire, pêche, figue) ;
- « Produire et manger localement (chisan chishoku-ka) » (site de Takaoka ouvert depuis avril 2006) : culture d'une variété de légumes ;
- « Agriculture en montagne (sankan einô-ka) » (site de Shimoyama ouvert depuis avril 2006) : culture de produits spécifiques en montagne (« mineasahi » variété de riz spécifique à la localité, chrysanthème, sarrasin, aubergine, maïs doux, haricot, « jinenjo » variété spécifique d'igname).

Chaque filière accueille une douzaine de stagiaires âgés de moins de 65 ans, pour une période de deux ans. Depuis avril 2009, pour répondre à la demande spécifique des stagiaires issus d'un foyer agricole, le Centre a mis en place une nouvelle filière intitulée « Mise en valeur de terrains agricoles et retour à la terre (Nôchi katsuyô kinô ko-su) » dont la durée n'est que d'une année. En même temps, les trois premières filières ont fusionné et changé de nom comme ceci : « nouvelle installation agricole (Shinki shûnô ko-su) ».

Pour toutes ces filières, les stagiaires sont censés mener après leur formation des activités agricoles susceptibles de dégager un revenu. Notamment, le Centre promeut l'agriculture dite « de type Ikigai » (Ikigai-gata nôgyô) qui vise un niveau médian entre amateur et professionnel, c'est-à-dire une agriculture qui dégage environ un million de yens (8 333€) par an.

À part ces filières, le Centre propose diverses expériences de potager plus ponctuelles destinées aux débutants de la culture.

2 *Entremise de terrains agricoles* : le Centre Nô-Life, en tant qu'organisme communal, joue un rôle d'entremetteur entre les stagiaires qui veulent soit acheter, soit louer des terrains agricoles à partir de dix ares, et les propriétaires terriens. Ce service d'entremise est important, car, en général, les propriétaires ruraux sont très réticents pour donner l'accès à leurs terrains à des tierces personnes, par une voie formelle. Pour les citadins ne possédant pas de terrain, il est difficile de se renseigner sur les terrains disponibles pour eux. En plus, une qualification délivrée après la formation aux stagiaires permet à ceux-ci d'avoir le droit de louer ou d'acheter un terrain agricole à partir de dix ares dans un but agricole, auprès de la Commission agricole communale (Nôgyô iinkai) chargée de donner l'autorisation ou non au changement de statut des terrains agricoles. Ce qui facilite et incite bien les stagiaires à utiliser des terrains agricoles, au-delà de l'échelle d'un potager familial.

Ensuite, dans le cadre de ce service d'entremise, le Centre développe également un éventail de plus en plus élargi de jardins familiaux confiés par des propriétaires terriens et ruraux. Une trentaine de jardins familiaux, soit au total près de douze hectares, dont chacun propose d'une quinzaine à une centaine de parcelles de près de 30m<sup>2</sup>, sont mis à disposition du public à un loyer variable de 2 000 à 10 000 yens<sup>825</sup> par le Centre qui est le lieu d'accueil des usagers.

Enfin, un certain nombre de données statistiques disponibles dans diverses sources concernant les six années d'activités du Centre depuis le début du projet (2004-2010), montrent que la formation du Centre Nô-Life donne constamment des résultats « objectifs » qui répondent suffisamment à ses objectifs formels et initiaux<sup>826</sup>.

- Près de 90% des stagiaires ont terminé leur formation

- 50 à 60% des stagiaires réussissent leur « nouvelle installation agricole (shinki shûnô) », c'est-à-dire qu'ils louent des terrains agricoles pour les cultiver. 10 à 20% des stagiaires réussissent leur « retour à la terre (kinô) », c'est-à-dire qu'ils arrivent à recultiver leurs terrains agricoles dont ils sont propriétaires et qu'ils mettaient en friche ou en jachère auparavant. Le reste des personnes se lance soit dans une activité d'aidant agricole (ennô), soit dans une activité privée de type potager familial.

**Tableau 4: Bilan des débouchés des stagiaires du Centre Nô-Life**

Année de la promotion	Nbre des stagiaires ayant terminé leur formation, sur le nbre total des stagiaires accueillis	Types de débouchés
Première promotion (2004-2006)	31/36	- 7 retours à la terre et revalorisation des terrains - 18 installations agricoles - 1 aidant agricole - 5 autres
Deuxième promotion (2005-2007)	36/38	- 10 retours à la terre et revalorisation des terrains - 20 installations agricoles - 4 aidants agricoles - 2 autres
Troisième promotion (2006-2008)	48/53	- 13 Retours à la terre et revalorisation des terrains - 24 installations agricoles - 1 aidant agricole - 1 autres
Quatrième promotion (2007-2009)	56/59	- 10 retours à la terre et revalorisation des terrains - 35 installations agricoles - 5 aidants agricoles - 6 autres

Document interne du Centre Nô-Life, 2009.

Concernant la surface des terrains agricoles mis en valeur par les stagiaires du Centre Nô-Life, mis à

<sup>825</sup> 16 à 83€.

<sup>826</sup> Les stagiaires de la première promotion ont loué près de quatre hectares, et ceux de la deuxième promotion ont loué 5.6ha. (Chambre d'agriculture nationale (Zenkoku nôgyô kaigisho), 2007 : site internet). Sur le total de 171 stagiaires ayant terminé la formation jusqu'à la quatrième promotion, plus de 20 ha de terrains ont été remis en valeur (JA Aichi Toyota, 2009 : site internet). Ceci alors que le Centre Nô-Life envisageait, dans sa programmation initiale pour les cinq années 2004-2009, d'atteindre 100 personnes faisant leur nouvelle installation agricole, avec dix hectares de terrain au total mis en valeur. Voir Toyota-shi, 2003.

---

part les terrains appartenant déjà à des stagiaires issus de foyers agricoles, le résultat semble également constant : chaque année, près de cinq hectares de terrain sont mis en valeur par les stagiaires sortant du Centre Nô-Life.

Aujourd'hui, en comptant les stagiaires de la sixième promotion qui ont terminé leur formation en février 2011, on compte 285 personnes ayant terminé leur formation dont 219 hommes (77%) et 66 femmes (23%).

Au niveau des âges, environ la moitié des stagiaires ont plus de 60 ans (130 personnes soit 45.6%) et un tiers entre 50 et 59 ans (80 personnes soit 28%). Mais la tendance récente montre curieusement que le profil des stagiaires est de plus en plus jeune avec plus de 40% des personnes de 20 à 49 ans<sup>827</sup>.

Le taux de ce que l'on peut appeler l'« agricolisation des citadins » est considérable : sur 215 stagiaires au total jusqu'à la cinquième promotion ayant terminé leur formation, 36 personnes soit 16% sont devenus nouveaux adhérents de la coopérative agricole<sup>828</sup>.

*3 Médiation pour l'emploi ou le stage agricole* : Le Centre propose aux stagiaires intéressés des stages ou des emplois agricoles dans des exploitations agricoles de la région. Dans ce cas, le Centre joue le rôle d'une agence de l'emploi agricole.

*4 Recherche et développement de nouveaux produits* : Dans le Centre, en partenariat avec les agents du secteur agricole, une série de nouvelles variétés de produits sont expérimentées pour le développement agricole.

Concernant le contenu de la formation, les stages individualisés programmés la deuxième année montrent l'aspect individualisé et personnalisé du mode d'exercice et d'évaluation des activités. Les stagiaires suivent leurs cours une ou deux demi-journées par semaine, soit 40 à 50 jours par an.

Jusqu'à l'année 2008-2009, pour chacune des trois filières (maraîchage, riziculture - maraîchage, arboriculture) situées sur le site principal du Centre Nô-Life à Sanage, lors de la première année, les stagiaires suivent les cours théoriques du tronc commun, ceux théoriques spécialisés dans chaque filière et ceux pratiques propres à chaque filière soit sur des parcelles sur le site, soit sur des vergers mis à disposition par des arboriculteurs de la région.

Lors de la deuxième année, les stagiaires consacraient la plupart de leur temps à leur « stage individuel (kojin kenshû) » soit sur une parcelle individuelle de 170m<sup>2</sup> attribuée par le Centre sur le site où chacun gère sa culture par lui-même, soit dans un verger loué par un arboriculteur, où chaque stagiaire gère ses arbres fruitiers, soit sur des terrains privés possédés par le stagiaire lui-même. L'évaluation et la qualification finale des stagiaires se font sur la base de l'observation des activités effectuées lors de ces stages.

Depuis l'année 2009-2010, ceux qui sont issus de foyers agricoles et possèdent leurs propres terrains

---

<sup>827</sup> Journal Mainichi (Mainichi shinbun), 2009 : site internet.

<sup>828</sup> Conseil municipal de Hakodate (Hakodate shigikai), 2010 : site internet.

---

intègrent la nouvelle filière « Mise en valeur des terrains agricoles et retour à la terre (Nôchi katsuyô kinô) » pendant une année. Les autres stagiaires suivent tous la même filière dans laquelle les trois filières précédentes ont fusionné. En deuxième année, ils sont censés choisir une spécialisation parmi les six options suivantes : légumes en général, pêche/poire, figue, fraise, aubergine, pastèque et chou chinois.

Pour les deux autres filières, « Produire et manger localement » à Takaoka et « Agriculture de montagne » à Shimoyama, les stagiaires suivent la formation qui se déroule sur leurs sites respectifs durant deux années.

### *Contenu des cours*

Les cours du tronc commun portent sur l'agronomie générale, la biologie végétale, les techniques agricoles, la gestion agricole et la conjoncture agricole. Les cours spécialisés par filière consistent en l'apprentissage pratique des techniques culturales.

Dans la filière « maraîchage », les stagiaires suivent des enseignements et des cours pratiques sur la culture maraîchère en plein air et en serre et son entretien en cultivant sur le terrain du Centre Nô-Life divers types de légumes tels que tomates, pommes de terre, radis blanc, poivrons, choux, carottes, fraises, maïs doux, soja.

Dans la filière « riziculture - maraîchage », les stagiaires suivent des enseignements et des cours pratiques sur la riziculture et le maraîchage en plein air sur le site du Centre Nô-Life, en cultivant réellement du riz et divers types de légumes.

Dans la filière « arboriculture », les stagiaires suivent des enseignements et des cours pratiques sur la production des fruits du terroir à savoir la pêche, la poire et la figue. Les cours de terrain pour la pêche et la poire ont lieu dans la zone de production fruitière de Sanage. Les stagiaires suivent les enseignements organisés par des arboriculteurs qui collaborent avec le Centre Nô-Life, sur leurs vergers.

### *Chronologie*

Le tableau chronologique des événements marquants sur le Centre Nô-Life montrent davantage un processus d'« hybridation » à multiples niveaux. Dans la première phase, durant les deux années 2004-2006, les trois logiques de légitimité et de cadrage du projet se sont combinées : 1 La *logique patrimoniale* où un accord général au niveau territorial est établi sur l'idée que l'agriculture et la ruralité constituent désormais des biens publics locaux à préserver ; 2 La *logique du social* où l'ikigai (sens de la vie) et la santé des seniors doivent être pris en charge et améliorés, face aux risques de la vieillesse, dont notamment la dépendance ; 3 La *logique de l'économique* où le projet doit contribuer au développement agricole, notamment à travers la vente et l'emploi agricole.

Dans la deuxième phase durant les deux années 2006-2008, suite à la grande fusion des communes de 2005, l'échelle du Centre s'est élargie quantitativement avec l'augmentation du nombre d'employés communaux, du nombre des stagiaires, du nombre de filières de formation. Ensuite, notamment avec une

nouvelle filière créée à Shimoyama (« agriculture de montagne »), le Centre a commencé à se préoccuper davantage des zones en moyenne montagne fortement dépeuplées. Ce qui lui pose un nouveau défi d'intégration territoriale entre l'urbanité et la ruralité profonde. Le manque d'infrastructures économiques et d'intercompréhension entre les nouveaux venus et les habitants de souche poseront souvent des problèmes d'adaptation aux stagiaires.

Dans la troisième phase, depuis l'année 2008, une nouvelle transformation de qualité semble s'opérer : au niveau social, le profil des stagiaires s'est rajeuni et féminisé, ce qui a fait que les personnes de plus de 60 ans ne sont plus majoritaires parmi les stagiaires. Au fond, l'idée de cultiver la terre pour son bien-être se généralise plus ou moins au sein de la population locale, avec un développement constant des jardins familiaux aménagés par le Centre Nô-Life<sup>829</sup>. Ensuite, quelques nouvelles initiatives publiques selon la politique de « produire et manger localement » et de l'« éducation alimentaire (shokuiku) », ont rejoint l'initiative du Centre Nô-Life : une nouvelle association des stagiaires de Nô-Life, s'appellant l'« Association Nô-Life Toyota (Toyota Nô-Life no kai) », fut créée en novembre 2009 par près de 170 ex-stagiaires. Ceux-ci fournissent ensemble leurs produits aux cantines scolaires dans la commune, et au nouveau marché fermier mensuel organisé depuis 2010 à titre expérimental par celle-ci. Ce qui fait que même au niveau économique, les débouchés sont désormais à la fois privés via la coopérative agricole et publics via ces nouveaux dispositifs publics. Enfin, avec cette nouvelle association, les pratiques individuelles des stagiaires semblent connaître un nouveau souffle collectif et territorial.

**Tableau 5 : Chronologie du Centre Nô-Life**

Phase	Année	Évènements
Expérimentation	2004	- <b>Inauguration</b> - Accueil de 36 nouveaux stagiaires soit tous les 36 candidats
	2005	- Accueil de 38 nouveaux stagiaires sur 62 candidats - <b>Grande fusion des communes</b> - Dix agriculteurs du sud de Toyota dont quelques stagiaires du Centre Nô-Life ont lancé une association de producteurs « École maraîchère de Takeshita (Takeshita yasai juku) » pour fournir ensemble leurs légumes aux repas scolaires - Évènement d'expérience de jardinage parents-enfants (quatre jours par an sur une période de six mois)
Développement d'échelle et stabilisation	2006	- <b>Accueil de 53 nouveaux stagiaires</b> sur 66 candidats - Rénovation du bâtiment principal - <b>Lancement des deux nouvelles filières</b> « Produire et manger localement » à Takaoka, « agriculture de montagne » à Shimoyama - Augmentation du nombre des employés communaux - Évènement d'expérience de jardinage en montagne à Shimoyama (deux fois par mois de mai à décembre) - Mise en place de gîtes ruraux pour « retour à la terre » à louer aux individus pour l'année
	2007	- Accueil de 59 nouveaux stagiaires sur 75 candidats - Nomination d'un deuxième coordinateur du Centre Nô-Life. Le premier coordinateur devient le chef de la section de la politique agricole à la commune. - Deuxième plan agricole décenal 2007-2017 dont le thème est « Nô de Toyota préservé et développé par les citoyens » (Le thème du premier plan était « Toyota, grande ville rurale soutenue par les agriculteurs dynamiques et diversifiés, et les citoyens »)

<sup>829</sup> Cette situation récente confirme notre analyse effectuée sur la réalité des années 2005-2007 sur la diversité des profils des stagiaires qui dépassait le profil visé par le projet comme les salariés retraités de la génération baby-boom.

<b>Évolution et hybridation</b>	2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de 49 nouveaux stagiaires sur 51 candidats</li> <li>- <b>Depuis cette année, la majorité des stagiaires ont moins de 60 ans</b></li> <li>- Le Centre Nô-Life devient le bureau central pour la gestion des jardins familiaux à Toyota</li> <li>- La commune a établi son « Plan pour la promotion de l'éducation alimentaire (Shokuiku suishin keikaku) »</li> </ul>
	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de 64 nouveaux stagiaires sur 64 candidats</li> <li>- <b>Mise en place de la nouvelle filière</b> « Revalorisation des terrains agricoles et retour à la terre » et <b>fusion des trois filières</b> : maraîchage, riziculture-maraîchage, arboriculture</li> <li>- <b>Création de l' « Association de Nô-Life Toyota (Toyota Nô-Life no kai) » rassemblant 170 ex-stagiaires du Centre Nô-Life</b>, pour fournir ensemble leurs produits aux écoles ou aux marchés fermiers.</li> <li>- Le Département d'Aichi a commencé les « stages d'initiation au retour à la terre après la retraite (Teinen kinô nyûmon kenshû kai) » en collaboration avec le Centre Nô-Life</li> </ul>
	2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de nouveaux stagiaires</li> <li>- <b>Lancement d'un marché fermier « Farmer's market » mensuel</b> à titre expérimental par la commune.</li> </ul>

Sources

Document interne du Centre Nô-Life, 2009.

JA Aichi Toyota, 2009 : <http://www.ja-aichitoyota.com/news-backup/2009-03.html>

; Journal Mainichi (Mainichi shinbun), 2011 :

<http://mainichi.jp/life/food/nouandyoku/archive/news/2011/01/20110122ddl23040212000c.html>

et al.

### *Le Centre Nô-Life dans son département*

Depuis la deuxième moitié des années 2000, l'organisme régional détaché du Ministère de l'agriculture, de la forêt et de pêche (Tôkai-nôsei-kyoku) promeut au niveau départemental les pratiques agricoles dont notamment la nouvelle installation agricole auprès des personnes retraitées ou proches de leur retraite. Mais ceci toujours selon les principes sectoriaux de la politique agricole : objectif de la vente de produits ; collaboration entre la section départementale de l'amélioration et de la vulgarisation dont les bureaux sont présents sur tous les territoires du département, et des groupements de producteurs de la coopérative agricole présente sur les territoires concernés ; promotion d'adhésion des nouveaux pratiquants dans des groupements de producteurs d'une coopérative agricole<sup>830</sup>.

Dans ce contexte, les organismes agricoles départementaux, les coopératives agricoles et les communes sont incités, sans aide financière, à mettre en place des projets de formation agricole destinés aux personnes retraitées ou habitants qu'ils soient issus de foyers agricoles ou non. Ainsi, nous avons recensé dans le Département d'Aichi au total 13 initiatives départementales et neuf initiatives communales dont celle de la commune de Toyota, qui ont été mises en place depuis les années 2000, et qui sont souvent organisées par une collaboration entre le département et des groupements de producteurs de la coopérative agricole concernée. Mais il s'agit, à la différence de la formation du Centre Nô-Life, pour la plupart de ces initiatives, d'une formation à court terme durant une période de quatre à six mois, avec cinq à sept séances théoriques et pratiques.

<sup>830</sup> Le site de la Préfecture d'Aichi indique le public cible comme « ceux qui veulent exercer, après leurs retraites, des activités agricoles dynamiquement et dans un but marchand » et l'objectif comme l' « acquisition des techniques culturelles et soutien pour leur adhésion dans des groupements de producteurs et des organisations de la vente directe » (Préfecture d'Aichi : site internet).

---

Plus récemment, la Haute école agricole départementale d'Aichi (Aichi-ken nôgyô daigakkô) a inauguré une nouvelle formation agricole en 2010 au nom d'une « promotion de la nouvelle installation agricole » pour une « politique de l'emploi ». Il s'agit d'une formation de quatre mois durant l'année (automne et hiver) avec 14 cours dispensés à 20 personnes. Cette initiative, quant à elle, ne s'inscrit pas dans le contexte de la retraite massive des salariés, mais dans la crise de l'emploi amorcée notamment depuis la crise économique des années 2007-2008. Ainsi, le site de l'école indique : « *D'un côté, le nombre des porteurs de l'agriculture diminue, de l'autre, le nombre des personnes voulant exercer le métier d'agriculteur comme nouvelle possibilité d'emploi augmente, dans un contexte de crise de l'emploi* ». Et « *afin de former divers types de porteurs* », cette nouvelle formation agricole est destinée aux « *personnes issues de foyers non agricoles*<sup>831</sup> ».

Nous remarquons que, dans la région de Toyota, ces types d'initiatives pour la promotion des activités agricoles au sein de la population sont les plus développés quantitativement et qualitativement. Le département organise déjà quatre formations différentes sur ce territoire abordant la production d'aubergines (de juin à novembre), de figues (de juin à novembre) : la gestion d'exploitation agricole (une séance par an), et le retour à la terre après la retraite (deux séances d'information par an). Ensuite, trois initiatives communales dont l'École vivante de l'agriculture mise en place par la Coopérative agricole de Toyota en 2000 ; Université des personnes âgées mise en place par la Commune en 2002 ; le Centre Nô-Life inauguré en 2004.

Si la plupart des formations se limitent au seul cadre de l'enseignement technique, le Centre Nô-Life avec ses quatre activités, nous semble s'en démarquer en se présentant comme un « cas d'école » et comme modèle d'innovation. Les nombreuses visites du Centre Nô-Life effectuées par des élus et des fonctionnaires locaux venus du Japon entier depuis 2004 (près d'une quarantaine par année !) en témoignent<sup>832</sup>.

Cette innovation réside notamment dans les trois points suivants :

1 *Consensus* établi au niveau territorial sur une certaine valeur publique de l'agriculture. Pour réaliser un investissement public dans un projet intersectoriel, il faut un accord stable au niveau de l'opinion publique au sein de la population locale. Ce fait est très probablement soutenu par une certaine homogénéité sociale marquante à Toyota, déterminée par le fait que la majorité de la population active est dans le secteur secondaire, contrairement à la tendance post-industrielle<sup>833</sup>.

2 *Initiative volontariste* du maire. C'est sur la base de la certitude de ce consensus au niveau de la population que le maire élu en 2000, lui-même issu d'un foyer agricole, a lancé un nouveau principe de politique communale dit « vivre ensemble entre la ville et la campagne rurale et montagnarde (Toshi to nôsanson tonô kyôsei) ». Ce thème s'inscrivait notamment dans une perspective de fusion des communes dont l'initiative politique était déjà prise depuis la fin des années 1990. À Toyota, le processus d'élaboration du projet du Centre Nô-Life a été lancé en 2001 à l'initiative de ce maire au nom de ce

---

<sup>831</sup> Préfecture d'Aichi : site internet.

<sup>832</sup> Shimizu Toshimasa, 2005 : site internet.

<sup>833</sup> Le taux des travailleurs dans le secteur primaire à Toyota est 1.8%, le secteur secondaire 51.7%, le secteur tertiaire 45.4% en 2000. Toyota-shi, 2006 : 10.

---

nouveau thème de la ville, et soutenu par lui durant trois années de discussion intersectorielle.

3 *Coopération transversale et pragmatisme insitutionnel*. Pour franchir le pas entre le souci des citoyens et celui des foyers agricoles, il fallait une série d'efforts et arrangements intermédiaires. D'abord, pour rendre possible l'accès à des terrains agricoles pour une fin agricole pour des citoyens « non agricoles », il existe généralement deux contraintes sociales : avoir l'accord des propriétaires terriens ; avoir l'autorisation de la Commission agricole communale composée par les représentants de ces derniers. Il est très difficile de dépasser la première contrainte pour un individu sans appui particulier. Pour la seconde, une certaine expérience ou un certain acquis technique en matière d'agriculture sont exigés. D'où l'idée de donner une formation agricole consistante aux citoyens désireux de cultiver la terre, qui répond à la deuxième contrainte, et l'idée de l'entremise assurée par la commune, qui répond à la première. Au fond, cette nécessité de passer par le niveau formel et public pour exercer des activités agricoles individuelles caractérise l'action du Centre Nô-Life : Les pratiques qui étaient jadis à dominante individuelle et privée sous la forme du potager familial s'élargissent en passant par une reconnaissance et une médiation publiques.

### *Caractéristiques générales des stagiaires*

Enfin, nous présenterons ici les caractéristiques générales des stagiaires du Centre Nô-Life à partir du résultat d'une enquête par questionnaires anonymes visant à dégager les traits objectifs (sexe, âge, lieu d'origine, lieu de résidence, catégorie socio-professionnelle, expériences professionnelles) des stagiaires de la première promotion (avril 2004 - mars 2006) et de la deuxième promotion (avril 2005 - mars 2007) dont le nombre total est 69 et le nombre des réponses récupérées est 50 (72% de taux de récupération)<sup>834</sup>.

Parmi les stagiaires enquêtés, les hommes représentent 84% (42 sur 50). 70% des stagiaires sont âgés de plus de 50 ans (35 sur 50), dont un peu plus de la moitié ont moins de 61 ans (20). 16% des stagiaires sont âgés de 40 à 50 ans (8 sur 50)<sup>835</sup>.

La grande majorité de ces stagiaires résident à Toyota (42 personnes soit 84%) ou dans une commune environnante (5 personnes soit 10%). Si 38% des stagiaires sont originaires de Toyota (19 personnes soit 38% du nombre total), leurs lieux d'origine sont très diversifiés. 52% des stagiaires ne sont pas originaires de Toyota (26 sur 50), dont la moitié originaire du Département d'Aichi (12) et la moitié originaire d'une région extérieure (14). Les lieux d'origine des personnes venant de l'extérieur d'Aichi couvrent toutes les régions de l'archipel japonais : Kyshû (Kagoshima ; Kumamoto) ; Shikoku (Kôchi) ; Kinki (Ôsaka ; Hyôgo) ; Hokuriku (Toyama) ; Tôkai (Gifu ; Mie ; Shizuoka) ; Hokkaidô et même Tôkyô. Cette réalité reflète le trait historique de Toyota : rapide industrialisation par le secteur automobile ayant absorbé la main-d'œuvre de tout le Japon, dont notamment les régions rurales, pendant la haute croissance

---

<sup>834</sup> Cette enquête a été effectuée de mai à juin 2005. Le questionnaire anonyme (voir l'Annexe 8) contenait 24 points visant à saisir le profil (sexe, âge, lieu d'origine, lieu de résidence, profession, parcours scolaire et professionnel, expériences agricoles etc.), les motifs pour la participation à la formation, les perspectives des stagiaires pendant et après la formation. Pour l'analyse en détail du résultat, voir Muramatsu, 2007 : 202-213.

<sup>835</sup> Parmi les femmes, une personne a plus de 61 ans, trois sont âgées de 51 à 60 ans, deux de 41 à 50 ans, une de 31 à 40 ans.



---

économique (1955-1975). C'est pourquoi tous ces stagiaires venant de l'extérieur du Département d'Aichi se sont installés à Toyota entre 1961 et 1980 (14).

Concernant le parcours scolaire, environ la moitié des stagiaires n'ont pas suivi un enseignement supérieur (23 sur 50), alors que 30% ont un diplôme universitaire (11 licenciés et 4 master).

Concernant la situation socio-professionnelle, 62% des enquêtés sont inactifs (31 sur 50), dont la moitié retraitée (17) et cinq femmes au foyer. Cependant, si on y additionne les personnes s'étant présentées comme « sans emploi » (9) ou « agriculteurs » (4) ou « employés à temps partiel » (2), nous pouvons constater qu'une immense majorité des enquêtés (46 sur 50) n'ont pas de statut de salarié stable et permanent.

Vu le nombre des personnes ayant répondu à la question sur la profession occupée avant la retraite (25), 50% des stagiaires peuvent être considérés comme des salariés retraités. Parmi ces retraités, presque tous ont été ouvriers (8) employés (1) soit dans une profession intermédiaire (14). Au moins la moitié de ces personnes ont travaillé dans le secteur automobile<sup>836</sup>.

Concernant les expériences agricoles, il faut d'abord rappeler la difficulté de distinguer clairement les populations agricole et non agricole en raison du caractère majoritairement pluriactif des foyers agricoles japonais. 72% des enquêtés (36 sur 50) ont une expérience agricole quelconque. Parmi eux, deux tiers (24 sur 50) ont plus de cinq ans d'expérience agricole. Parmi ces 36 expérimentés, 55% (20) ont cultivé un jardin potager, et 44% (16 soit 32% des stagiaires) tirent leurs expériences du travail sur les terrains de leur ferme natale<sup>837</sup>. Ces derniers peuvent être considérés comme des personnes issues d'un foyer agricole. Cinq personnes se sont présentées comme étant déjà agriculteurs.

15 stagiaires répondant à la question sur la surface de terrain agricole actuellement utilisée, peuvent être considérés comme propriétaires de leur terrain, et donc originaires de Toyota. Ce qui fait qu'une grande majorité des stagiaires originaires de Toyota (15 sur 19) sont issus de foyers agricoles. Si on y additionne les personnes issues de l'extérieur d'Aichi souvent de régions rurales (14), 59% des personnes (15 + 14) ont une origine agricole ou rurale.

Ce résultat sur les expériences agricoles montre une forte tendance des stagiaires qu'ils soient originaires de Toyota ou non, à avoir un rapport pratique à l'agriculture et à la ruralité, dans leurs trajectoires et activités. Ce qui caractérise le Projet Nô-Life qui ne vise pas simplement les « urbains » désireux de découvrir et d'expérimenter une vie agricole et rurale exotique à leur culture, mais un nouveau développement agricole et rural basé sur une réalité sociale et locale où l'agri-ruralité (nô) et l'urbanité s'entremêlent.

Enfin, suite à ce résultat, il y a bien des personnes en dehors de la catégorie initialement ciblée par la formation, c'est-à-dire celle des salariés retraités ou proches de la retraite originaires d'un foyer non

---

<sup>836</sup> 19 enquêtés ont donné une réponse, à une question sur d'autres professions occupées auparavant. Sur 32 professions présentées au total, 30 sont parmi les catégories des ouvriers ou des employés ou des professions intermédiaires. La majorité de ces professions appartient au secteur industriel.

<sup>837</sup> Les enquêtés pouvaient donner plusieurs réponses à cette question et ainsi faire part de leurs diverses expériences dans le domaine agricole. C'est pourquoi certains peuvent être comptabilisés dans différentes catégories (issus d'un foyer agricole ; ayant cultivé un jardin potager...).

---

agricole : personnes issues de foyers agricoles à Toyota (30%), personnes ayant moins de 50 ans (30%), femmes au foyer (10%). Le fait que le Centre Nô-Life a accepté ces personnes pour x ou y raison montre déjà une logique d'intérêt public de cette politique qui concerne tous les types de populations au nom de l'Ikigai<sup>838</sup>.

## II – 2. Logiques de légitimité et de cadrage

Nous identifierons ici les trois logiques fondatrices de la politique du Centre Nô-Life, dont chacune représente une logique de légitimité politique et de cadrage normatif de l'action, dont l'origine historique est différente.

Ces trois logiques ne sont pas forcément identiques aux objectifs d'intérêt général affichés par le projet. Elles ne sont pas non plus de simples moyens voués *a priori* à des intérêts d'agents particuliers au détriment des autres. Mais elles constituent des cadres communs d'interaction plus ou moins reconnus et stabilisés, qui sont prêts à être mobilisés par les acteurs pour faire fonctionner leur dispositif d'action selon leur mode d'engagement.

Ces trois logiques nouent un rapport stratégique entre elles dans leur connection, de diverses manières soit complice, soit concurrentielle, soit conflictuelle, soit exclusive, soit inclusive, selon les séquences d'action et les situations. De ce fait, elles peuvent mettre en tension la relation entre les acteurs.

Nous montrerons ici que la logique patrimoniale, la logique du social et la logique de l'économie ont joué dans la construction politique du Centre Nô-Life, et se sont articulées dans un mode particulier à travers le processus d'élaboration du projet. Pour ce faire, nous reprendrons quelques événements fondateurs du projet dont nous avons vu la succession historique dans la partie I-2, ainsi que des discours donnés sur le thème du Centre Nô-Life dans le Conseil communal de Toyota.

### *Logique patrimoniale (territoire)*

Premièrement, selon la logique patrimoniale, l'agriculture et la terre agricole de Toyota constituent un bien public local qui appartient non seulement à des individus particuliers comme les propriétaires de terrains agricoles, et à la profession agricole, mais à tous les citoyens locaux. De ce fait, il faut mettre en place des mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement de ce bien public.

Nous voyons cet esprit dans une série de manifestations et de réalisations politiques dans la commune de Toyota :

- le Plan agricole décennal de 1996 redéfinissant l'agriculture par sa multifonctionnalité, et son rôle public

---

<sup>838</sup> Le fait qu'une telle situation soit acceptée par le Centre Nô-Life montrait déjà l'action de la logique patrimoniale (l'agriculture comme bien commun de tous) et celle de la logique sociale d'Ikigai (le Centre est au service de l'Ikigai de chacun).

---

par rapport à la ville, dont le thème central est témoin « *Une grande ville rurale de Toyota soutenue par les agriculteurs de divers types à haute motivation, ainsi que les citoyens (Iyokuaru Tayô na Nôgyôsha to Shimin ni Sasaerareta Ooinaru Inakamachi-Toyota)* ». Dans le Plan agricole de 2007, le thème central met en avant le même esprit « *Nô (agri-ruralité) de Toyota à préserver et développer par la main des citoyens (Shimin ga mamori sodateru "Toyota no nô")* ».

- Une série de projets locaux mettent en usage l'agriculture au service de la population locale dans des objectifs transversaux tels que l'activité d'utilité sociale pour les retraités, le loisir, la santé, l'alimentation saine, l'éducation permanente, l'Ikigai ou la mise en valeur de terrains agricoles en friche (cf. Maison des fleurs depuis 1997 ; Jardins familiaux et citoyens depuis 1998 ; École vivante de l'agriculture depuis 2000 ; Ferme-école des personnes âgées depuis 2002 ; Centre Nô-Life depuis 2004).

Concernant le Centre Nô-Life, l'initiative volontariste du maire élu en 2000 et réélu en 2004 et 2008 a été décisive pour faire avancer la collaboration étroite entre le secteur agricole et la commune pour la mise en place du projet. Son discours prononcé au Conseil communal en mars 2004 un mois avant l'inauguration du Centre présente la logique patrimoniale comme préoccupation centrale de la politique communale par le thème de « *Vivre ensemble durable entre la ville et la campagne (Toshi to nôsanson kan no kyôsei)* ». Face aux défis majeurs auxquels la commune est confrontée (restructuration financière nationale et régionale, fusion avec les communes rurales dépeuplées pour absorber leur difficulté financière, disparité urbain-rural en termes de cadre de vie, vieillissement démographique accéléré), les solutions proposées dans son discours étaient la « *diversification de lieux de vie de la population* », et la « *valorisation des ressources locales comme la nature et la culture traditionnelle* ». La politique du Centre Nô-Life se situait au cœur de cette orientation<sup>839</sup>.

Malgré l'apparent accord unanime sur la politique du Centre Nô-Life au sein de la commune, selon notre analyse des discussions au Conseil communal, avant et après le lancement du projet, il y a une ambivalence qui apparaît dans les discours sur les objectifs de cette nouvelle politique. Avant le lancement, le but du Centre Nô-Life était d'offrir une opportunité pour l'Ikigai de la population vieillissante et de créer

---

<sup>839</sup> Maire de Toyota, PV du conseil communal, le 11 mars 2004. « *Je voudrais répondre au sujet de ma perspective pour le thème du "vivre ensemble durable". (...) Il y a une tendance lourde allant vers la réforme structurelle pour faire face aux grands endettements des budgets nationaux et régionaux. (...) De plus, bien entendu, la globalisation progressera dans tous les domaines. S'ajoutent à cela, la diminution du nombre des enfants et le vieillissement. Ce qui suscitera comme conséquence un grand changement structurel pour les sociétés locales. De ce point de vue, il est évident que la disparité urbain-rural va s'accroître. Les zones montagnardes dont celles du territoire actuel de la ville de Toyota, vont être délabrées. De ce fait, la situation par rapport à l'environnement naturel sera critique en termes de ressources en eau et d'infrastructures de production. Par ailleurs, l'échange entre les habitants urbains et ruraux et la diversification des choix du style de vie seront absolument nécessaires pour faire face à une société longévitable où il est vital de passer toute la vie en bonne santé. De ce point de vue-là, nous avons un vaste territoire doté de forêts qui préservent les ressources en eau, et qui sont en train de se dégrader. Par ailleurs, l'exode rural dans les zones montagnardes continue toujours. Par contre, dans le milieu urbain de la Ville de Toyota, nous aurons de plus en plus de retraités de la génération baby-boom qui voudront un élargissement de choix en termes de lieux de vie. Nous devons prendre en compte cet état de fait. En tenant compte de tout cela, la politique pour le vivre ensemble durable que j'envisage de promouvoir, est de manifester une orientation des mesures pour maintenir durablement nos sociétés locales en tant que lieux de vie. (...) Le principe serait d'aménager ces lieux pour divers échanges et expériences, et des séjours temporaires ou permanents, en répondant aux demandes liées à la diversification du style de vie, par la mise en valeur des ressources locales telles que l'environnement naturel et la culture traditionnelle. La qualification nationale de la Zone spéciale Nô-Life est le début de cette politique, le centre (Centre Nô-Life) sera inauguré le mois prochain en tant qu'un outil de cette politique.»*

---

une interface urbain-rural dans le territoire de la commune. Mais après le lancement, le débat s'est plutôt centré sur le rôle que le Centre Nô-Life peut jouer pour le « *développement agricole (nôgyô shinkô)* » dont est responsable la direction industrielle. Les questions tournent autour du nombre de personnes susceptibles d'être « porteur (Ninaite) » de l'agriculture, à savoir être producteur doté d'un certain niveau de performance économique en termes de surface et de rentabilité. D'où l'objectif incitatif et facultatif donné à la formation d'un « revenu agricole annuel de plus d'un million de yens » ayant été ajouté lors de la dernière phase de la discussion pour le lancement du projet<sup>840</sup>. Dans cette logique, le statut de l'agriculture dite de type Ikigai à promouvoir par le Centre Nô-Life était résiduel dans une hiérarchie économique par rapport à l'agriculture « de type industriel » à haute rentabilité, exercée par une minorité d'entrepreneurs agricoles.

Le dilemme de la commune est qu'il y a peu d'indicateurs fiables pour les objectifs non marchands comme le cadre de vie ou l'Ikigai des individus, et qu'il faut donc recourir finalement à des indicateurs chiffrés plus objectifs et stables. D'où nous pouvons repérer une tension latente entre la logique patrimoniale basée sur l'externalité positive et diffuse d'un bien public, et la logique économique basée sur l'internalité positive et immédiate que la technicité et l'efficacité sont en mesure d'assurer aux acteurs économiques.

Si la logique du social se soucie de combler la sécurité et le bien-être d'une certaine catégorie de la population, et de même la logique économique se soucie de l'optimisation technique et du maintien de la croissance, la logique patrimoniale se soucie de la préservation et de la valorisation publique de ressources locales menacées. Elle a surtout pour caractéristique d'inciter un processus socio-politique de construction du « bien commun local » ou de la territorialisation du bien public entre les acteurs porteurs de divers intérêts sectoriaux<sup>841</sup>. Dans ce processus, ceux-ci sont appelés à participer et s'ajuster selon des cadres communs d'interaction, comme dans le cas du Centre Nô-Life, l'« *agriculture à promouvoir pour l'Ikigai de la population vieillissante* ». Des agents relevant de collectivités territoriales, un maire volontariste, par exemple, y jouent le rôle de médiateur entre le social et l'économique dans un contexte territorial.

Ce processus a pour caractéristique de donner des possibilités d'orientation adaptée au territoire en valorisant ses ressources locales, en incitant la participation sociale de plus d'acteurs. Mais ceci variera, bien sûr, selon les contextes, les modes de configuration des acteurs territoriaux et les degrés de volonté et d'initiative des médiateurs-clés<sup>842</sup>.

### *Logique d'Ikigai : Ikigai des personnes âgées*

Deuxièmement, la logique du social d'intervention joue pour favoriser la valorisation sociale de certaines catégories de population désavantagées par le marché ou la société.

---

<sup>840</sup> Coordinateur du Centre Nô-Life, entretien 1a.

<sup>841</sup> Lascoumes, Le Bourhis, 1998.

<sup>842</sup> Ceci en tenant compte de la faiblesse de l'autonomie que la politique locale peut avoir dans son rapport à la structure sociale plus globale dont notamment l'État centralisé où les agents territoriaux se trouvent intégrés. Voir Bourdieu, 2000 : 155-180.

---

Le terme d'« Ikigai (ou santé) des personnes âgées » relayé par les politiques publiques japonaises relève historiquement de cette logique du social depuis les années 1970. Cette logique avait jusqu'à récemment d'abord pour caractéristique d'être confinée dans la politique sociale concernant la vieillesse, la santé et le bien-être de la population. Mais comme nous l'avons vu dans le chapitre I, cette logique ne reste plus vraiment confinée dans le secteur des services sociaux démarchandisés, suite à un changement conjoncturel de la société salariale amorcé dès les années 1970<sup>843</sup>.

Dans le domaine du vieillissement démographique au Japon, la nouvelle Loi sur l'Assurance dépendance (Kaigo Hoken-hô) en vigueur depuis 2000 marque nettement ce changement par une série de traits caractéristiques de l'État social actif (transfert de compétence de l'État aux communes ; généralisation de la population-cible (cotisation obligatoire à partir l'âge de 40 ans) ; accent mis sur les modes préventif, contractuel et individualisé dans un but d'autonomisation (voir le chapitre I). Dans le cadre de cette loi, sans renoncer totalement à son caractère démarchandisé, car il garde son caractère public par le fait que la cotisation est obligatoire et que l'assureur reste public (commune), la logique marchande pénètre dans la gestion des services par la logique contractuelle basée sur le principe normatif de l'autonomie de l'individu.

Concernant le Centre Nô-Life, dans le processus d'élaboration du projet, l'implication de ce nouveau social était décisive pour fonder sa légitimité publique : la Comité pour la promotion de la création d'Ikigai créée en 2000 au sein de la Direction communale de la Santé et du Bien-être, a proposé l'activité agricole comme nouvelle piste de service communal en la matière, et le premier coordinateur a activement participé à cette discussion et contribué à la mise en place de la Ferme-école des personnes âgées en 2002. Ce qui a facilité par la suite l'élaboration du programme du Centre Nô-Life.

Dans ce cadre-là, les activités d'Ikigai ont été redéfinies par rapport au problème de la dépendance comme risque à prévenir activement par les personnes « en bonne santé (genki na) ». D'où la transversalisation du secteur du social vers différents domaines tels que, entre autre, santé mentale et physique, éducation permanente, travail, participation sociale, agriculture et ruralité.

Dans la même logique, nous pouvons également rappeler l'implication du syndicat ouvrier (Comité local de la Fédération des syndicats ouvriers) dans la politique agricole communale. En 1997, il soutenait déjà avec la commune la mise en place d'un Centre horticole pour les personnes âgées (« Maison des fleurs »). En 2003, il a réalisé une enquête d'opinion au sein de la population salariale sur l'agriculture, pour mettre en évidence les besoins dans la population locale d'une valorisation publique de l'agriculture.

Cependant, l'implication « institutionnelle » du social s'est avérée faible dans la phase de la réalisation du projet du Centre Nô-Life, en raison d'un renforcement de la logique de l'économique privilégiant la dimension productive et marchande des activités agricoles, et sur laquelle s'appuient notamment les agents du secteur agricole.

---

<sup>843</sup> Rappelons que le Centre des Ressources humaines âgées (Silver Jinzai Haken Center) a été créé en 1975 à Tôkyô pour une mise en valeur des compétences et expériences des salariés retraités dont le nombre était grandissant. Voir le chapitre I.

---

## *Logique économique : calcul de coût / bénéfice de l'intervention*

Troisièmement, la logique de l'économique consiste à appliquer à l'acte d'intervention gouvernementale une grille de calcul sur le rapport entre les coûts et les bénéfices causés par cette intervention dans ses effets internes et externes. Ceci ne concerne donc pas que les effets proprement économiques liés aux acteurs économiques, mais tient compte de l'externalité au marché, comme la santé et l'ikigai des individus liés à l'activité agricole. Mais vis-à-vis de biens de type non marchand et non monétisable, donc difficiles à calculer comme des effets visibles, les critères objectivables comme la valeur monétaire ou quantifiable ont tendance à être prépondérants, surtout dans un contexte de crise économique et de « rigueur » financière. Du coup, la logique économique peut non seulement surveiller et sanctionner les deux premières logiques en termes d'efficacité, d'efficience et d'effectivité, mais également favoriser certains intérêts en présence qui s'accordent à cette logique, comme les acteurs économiques tels la coopérative agricole.

Sur ce point, nous avons constaté lors de notre enquête de terrain une tension entre deux points de vue contrastés entre la commune (premier coordinateur du Centre Nô-Life) et la coopérative agricole (Directeur de la coopérative agricole<sup>844</sup>). Lors de nos entretiens, si le coordinateur du Centre Nô-Life, employé communal de la section de la politique agricole, avait l'intention de favoriser divers types de motivations des stagiaires, le directeur de la coopérative agricole insistait sur la mission propre de celle-ci de « *former les agriculteurs (Nôka wo sodateru)* ». En fait, le directeur de la coopérative agricole trouvait trop laxiste et mitigée l'orientation politique de la commune pour le Centre Nô-Life, au sens où le Centre accueille trop de stagiaires dont beaucoup ne sont pas susceptibles d'être « *agriculteurs (nôka ou nôgyôsha)* », mais restent au niveau occupationnel : « *En bref, nous (coopérative) voulons des agriculteurs parmi eux (stagiaires). C'est bien d'avoir l'ikigai, mais cela à condition de dégager un revenu agricole. (...) C'est une des missions de la coopérative agricole de former des agriculteurs, des successeurs, c'est notre rôle. Nous ne voulons pas n'importe qui, mais nous voulons ceux qui continuent (les activités agricoles) vraiment, alors que la ville essaie d'accepter tout le monde. Ça, ça peut être une cause de l'échec (du projet)*<sup>845</sup> ». L'orientation techniciste et productiviste donnée par la formation du Centre Nô-Life à l'aide d'agents de la Section départementale de l'Amélioration et de la Vulgarisation agricoles, renforce la position de la coopérative agricole. Par contre, le Coordinateur du Centre Nô-Life souligne l'importance d'intérêts primaires chez les stagiaires en termes de loisir, et s'approche du principe de l'intérêt civique que prononçait le maire avant l'inauguration du projet : « *d'abord, dans l'agriculture, il y a une fonction de loisir comme « *mallet golf* » (putter maillet), « *gateball* » etc. Ce n'est pas tout le public qui veut cultiver la terre, pourquoi ne pas préférer le Jeu de go ? Le jardinage est surtout adapté à l'usage individuel du temps. L'idée est d'y faire participer le public intéressé et de le satisfaire. Puis, l'objectif serait que ce public aille plus loin pour en faire son ikigai*<sup>846</sup> ». Pour lui, l'intérêt économique de l'activité agricole est situé dans le

---

<sup>844</sup> Sous la direction de ce directeur, deux employés détachés de la coopérative agricole travaillent au Centre Nô-Life.

<sup>845</sup> Directeur de la coopérative agricole, entretien 7.

<sup>846</sup> Coordinateur du Centre Nô-Life, entretien 1d.

---

prolongement (non pas en rupture avec) de l'espace de loisir et de réalisation d'autres buts personnels : « *Ce qu'il faut, c'est un "asoberu space" (espace où le public peut s'en réjouir librement)". Beaucoup disent "je veux ceci et cela..". Parmi les stagiaires de Nô-Life, certains veulent avoir des camarades, d'autres veulent des techniques pour pouvoir vendre leur récolte. (la production de type intensif avec) La fraise et la figue marchent bien pour l'instant, mais on ne sait pas jusqu'à quand ça va durer (sur le marché)...*<sup>847</sup> »

Cependant, même si le Coordinateur se base sur cette vision civique des choses, le critère d'évaluation économique relevant de la statistique agricole comme le « nombre d'installations agricoles (shûnôsha sù) » ou la surface agricole mise en valeur s'impose une fois qu'il a accepté la vision de la coopérative agricole qui est son partenaire. Ce qui lui pose un dilemme, car le Centre Nô-Life n'est pas censé dégager une performance économique forte pour le monde agricole : « *S'il y avait, dit-il, 100, 200 nouveaux agriculteurs installés par an, ce serait plus convaincant. Mais il est encore faiblement convaincant de dire que quatre hectares de terrains sont mis en valeur par vingt personnes en un an. Même si nous disons que dix ans plus tard, ce serait multiplié par dix, et que nous contribuons ainsi à la conservation des terrains agricoles. (Enquêteur : Enfin, c'est le chiffre qu'il faut finalement afficher ?) Oui, car il n'y a rien d'autre*<sup>848</sup>. »

Ici, l'enjeu de transaction se pose sur les « termes de l'échange » déterminant les « normes de références et d'évaluation » entre les acteurs y compris les usagers<sup>849</sup>.

Dans le cas du Centre Nô-Life, même s'il est difficile de substituer les critères économiques par d'autres par la seule délibération publique, du fait de la faible visibilité des effets publics ou sociaux de l'action, nous soutiendrons que le social joue un rôle autonome et irréductible à des modes habituels d'objectivation, et que la définition de ce social-là qui joue réellement, échappe largement à nos catégories habituelles de pensée tant institutionnelle que traditionnelle. Nous appellerons ce social-là l'« autonomie sociale » qui n'est ni totalement marchandisable ni « démarchandisable ». Dans cette conception, l'autonomie de l'individu tant aux niveaux psychologique et physique qu'au niveau de la volonté, l'interdépendance relationnelle et la matérialité jouent ensemble. Nous y reviendrons.

Cette dimension nous semble constituer une zone de « non-dit » susceptible d'être un facteur de problématisation de la situation, indépendamment des jeux d'agents « efficaces » en termes de légitimité symbolique déjà établie, et de l'espace public de la discussion et de la décision. C'est pour explorer cette dimension que nous nous attellerons à interroger plus bas l'espace(s) d'activités concret(s) de l'action publique et collective.

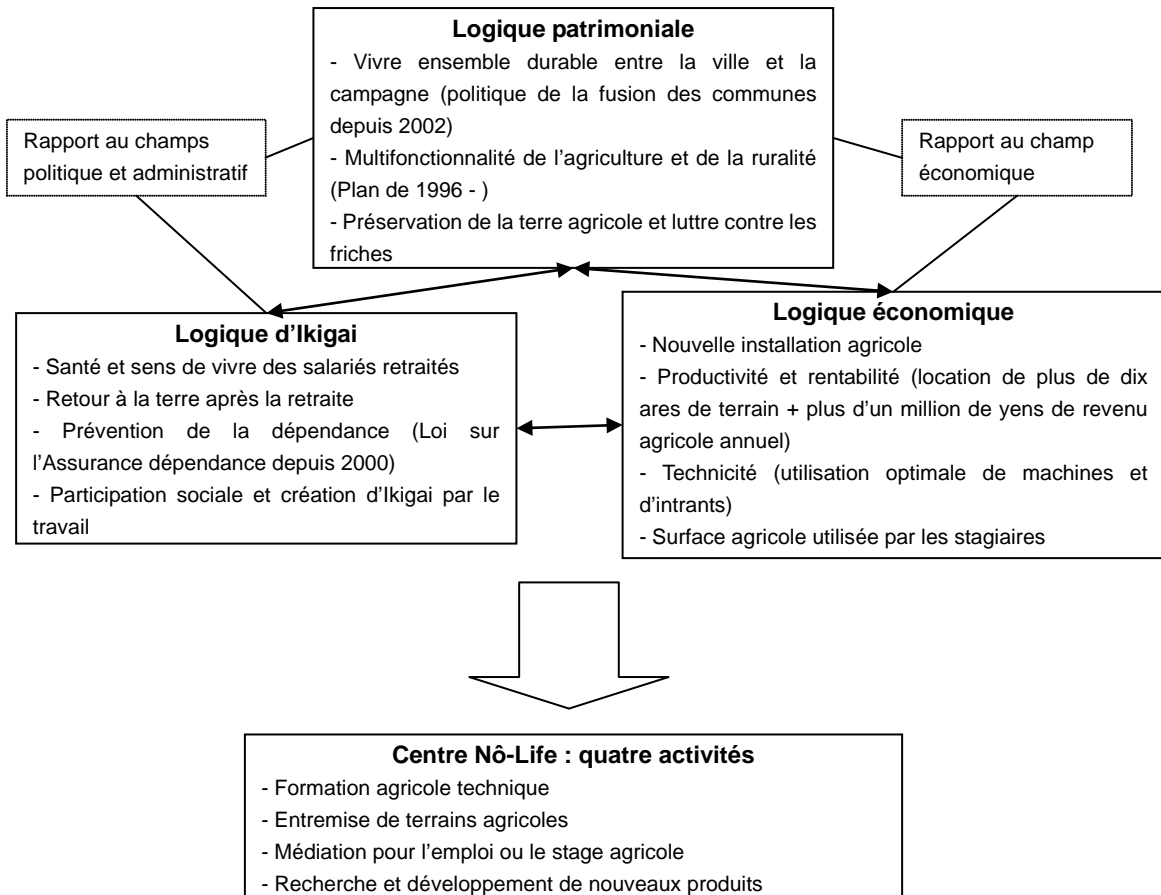
---

<sup>847</sup> *Ibid.*

<sup>848</sup> *Ibid.* Le positionnement suivant du coordinateur sur le critère « productif » de sélection des stagiaires est évocateur : il était contre ce critère proposé par les agents du secteur agricole, car cela peut démotiver les gens ayant d'autres types de motivation. Mais en même temps, il est critique sur le fait que la commune continue à financer et organiser le Centre Nô-Life, car cela risque d'empêcher d'autres initiatives de type individuel ou associatif (Coordinateur du Centre Nô-Life, le 9 juin 2005, conversation avec l'enquêteur). On trouvera le même type de dilemme d'organisation dans le cas de l'Entreprise de Formation par le Travail Ferme Delsamme (EFT) au chapitre suivant.

<sup>849</sup> Rémy, 1992 : 85.

**Schéma 8 : Trois logiques de discours politico-institutionnels autour du Centre Nô-Life**



### *Points d'accords et de désaccords socio-politiques*

L'application de la politique nationale de déréglementation de la surface d'installation minimum de 40ares à 10ares à la Commune de Toyota en 2003 était réalisée dans un but de pouvoir répondre à diverses motivations et aspirations d'un certain nombre de gens pour leur continuation d'activités agricoles suite à une série d'expériences locales depuis la fin des années 1990 (Maison des fleurs, Jardins familiaux, École vivante de l'agriculture, Ferme-école des personnes âgées). Au début, le fait d'exiger aux stagiaires un niveau élevé de rentabilité économique (un million de yens de revenu agricole) à travers la formation du Centre Nô-Life, paraissait inapproprié au Coordinateur du Centre Nô-Life du point de vue de la valorisation de cette diversité d'attentes des individus, et que celui-ci craignait que cette condition sélective démotive beaucoup de gens intéressés par la formation en termes d'activités bénéfiques pour leur santé et leur Ikigai après la retraite. En effet, pour lui, il était important de réduire la distance entre l'agriculture et la vie des citoyens du point de vue de la multifonctionnalité agricole et rurale. Mais il a dû accepter, avant le



---

démarrage du projet, cette formule provenant des agents du monde agricole dont notamment la Commission agricole communale et la coopérative agricole. C'est dans cette ambivalence entre d'un côté les logiques d'Ikigai et patrimoniale et de l'autre la logique économique, que l'initiative du maire a joué un rôle de médiateur et de moteur du démarrage du projet en 2004.

Si ces conditions économiques restent facultatives pour les stagiaires, le contenu de la formation est élaboré pour être adapté à la réalisation de ces objectifs. Si bien que la formation privilégie la méthode intensive de culture qui se distingue de celle du potager familial, avec des instructions sur l'utilisation optimale de machines agricoles et d'intrants chimiques (herbicides, pesticides, produits phyto-sanitaires) qui sont peut habituelles pour la plupart des stagiaires, à la place de la méthode écologique et extensive et moins productive. Mais cette exigence de productivité n'ira pas sans heurt face à la diversité de profils et d'attentes des stagiaires en présence. Nous verrons plus bas les manières de traiter ces problèmes d'ajustements et les efforts fournis entre l'équipe gestionnaire et les stagiaires.

## **II – 3. Normes du projet : composition juridique, sociale et pratique du dispositif**

Le projet du Centre Nô-Life n'est pas une mesure qui était prévue par une loi, mais, comme nous l'avons dit, il doit sa naissance d'un côté à la volonté du maire de Toyota d'origine rurale, de l'autre à des arrangements locaux effectués par le premier coordinateur du Centre Nô-Life, employé communal à Toyota depuis les années 1970. Ces arrangements institutionnels et territoriaux « déjà là » consistaient notamment en deux points : d'abord, la Section pour la Création d'Ikigai, en cherchant un terrain agricole disponible pour son projet de formation de jardinage pour les personnes âgées de plus de 60 ans, s'est arrangée avec la section de la politique agricole pour louer un terrain et élaborer un programme de formation. Ce qui a servi à la Section de la politique agricole à élaborer par la suite le programme du Centre Nô-Life. De l'autre, la Section de la politique agricole était en contact avec la Coopérative agricole lorsque celle-ci avait lancé en 2000 une formation agricole destinée à des retraités et des femmes principalement issues de foyers agricoles pluriactifs.

De ces expériences, un besoin commun émergeait entre le secteur social et le secteur agricole : de plus en plus de stagiaires ont voulu louer des terrains par eux-même en dehors de leur formation, pour pouvoir continuer leurs activités agricoles au-delà de l'échelle d'un potager familial. Mais le seul obstacle à cette époque était une réglementation imposée par la Loi agraire (Nôchi-hô) sur l'usage agricole d'une surface minimum de quarante ares pour la location formelle d'un terrain agricole. Ce qui était trop contraignant pour la capacité productive des stagiaires de profil « non agricole ».

Ensuite, la Commune de Toyota a pu obtenir l'accord de l'État en 2003 pour une déréglementation de cette condition juridique qui consistait à baisser cette surface minimum d'installation de quarante ares à dix ares pour faciliter l'accès de la population à la terre agricole, dans le cadre d'une politique nationale qui venait d'être mise en place, dite de la « Zone spéciale de la Réforme structurelle (Kôzô kaikaku tokku) »

---

mise en place depuis 2002<sup>850</sup>. Cette déréglementation fut généralisée dans toutes les communes en 2005. Ainsi, le partenariat entre la commune et la coopérative agricole est en continuité avec ce contexte d'élaboration.

Le projet du Centre Nô-Life avait ainsi dès le départ pour caractéristique d'être contingent, facultatif, volontariste et expérimental. Ce qui doit beaucoup à des engagements et des efforts plus ou moins durables et pragmatiques de certains personnels clés comme le maire et le premier coordinateur du Centre. Cette dimension explique ainsi le fait qu'un projet de la même envergure n'existe pas dans les autres communes dans le département malgré la campagne menée par le département depuis 2007-2008 pour inciter le retour à la terre après la retraite<sup>851</sup>.

La seule norme contraignante dans l'opération du projet serait ainsi cette « intégration de l'économie » réalisée par la procédure d'entremise de terrain à partir de dix ares aux stagiaires n'ayant pas de terrain à leur disposition après leur formation. La volonté de louer un terrain constitue ainsi le critère principal de sélection des candidatures des stagiaires.

Certes, ce critère constitue, comme nous l'avons remarqué, un support de la logique de l'économie, mais en même temps, il laisse une marge de manœuvre plus ou moins grande tant du côté des opérateurs de terrain que des stagiaires, par son caractère avant tout incitatif et facultatif. Ce qui pourrait expliquer un développement constant des activités réalisées par le Centre Nô-Life et un grand nombre des stagiaires jusqu'à aujourd'hui avec plus de vingt hectares de terrains nouvellement loué par plus d'une centaine de stagiaires, malgré la contradiction et le dilemme entre les critères d'évaluation économiques et non économiques que nous pouvions constater lors de notre enquête de terrain durant les années 2005-2007.

Ainsi, le projet du Centre Nô-Life occupe une zone intermédiaire et « flottante » entre l'économie (agricole) et le social ancrée dans le territoire particulier de Toyota à la fois industriel et rural.

## **II – 4. Positions des agents externes**

Dans cette partie, nous mettrons en évidence la place qu'occupe la politique du Centre Nô-Life dans la configuration sociale des agents institutionnels locaux concernés.

Nous présenterons les six agents suivants : 1 Section Départementale de la Politique Agricole (SDPA) ; 2 Section Départementale de l'Amélioration et de la Vulgarisation (SDAV) ; 3 Groupement d'Arboriculteurs de Sanage pour l'Aide aux Travaux Agricoles (GASATA) ; 4 Sanchoku Plaza ; 5 Section de la Création d'Ikigai (SCI) ; 6 Conseil Local de Toyota de la Fédération des Syndicats Ouvriers

---

<sup>850</sup> Une mesure phare lancée en 2002 par le gouvernement Koizumi (2001-2006) qui avait pour but la relance économique par l'innovation locale. Elle s'appliquait suite à l'examen par l'État d'un dossier proposé par chaque porteur de projet.

<sup>851</sup> Cette originalité doit également à la structure socio-professionnelle dans cette ville dont la majorité des travailleurs restent dans le secteur industriel (50.9% contre 45.6% pour le secteur tertiaire en 2000) en contraste avec la tendance nationale : 25.9% dans le secteur industriel et 67.3% dans le secteur tertiaire en 2005. Car cette homogénéité démographique conforte l'intérêt commun de la population locale, qui donne à la commune une raison d'agir légitime et stable.

d'Aichi<sup>852</sup>.

Nous tenterons de comprendre les points communs et divergents dans les regards et positions respectifs de ces agents vis-à-vis du Centre Nô-Life dans leur rapport de travail avec celui-ci.

L'important est qu'il y a un point d'accord fondamental sur la valeur du Centre Nô-Life pour ses deux objectifs publics : Répondre aux besoins émergents de « milliers » (deux à trois milles) de nouveaux retraités provenant chaque année principalement du secteur de l'industrie automobile, dans la commune à partir de la deuxième moitié des années 2000 ; Remédier au manque de main d'œuvre porteuse de l'agriculture locale en crise avec l'augmentation des friches agricoles dont la surface s'élève à 700ha avant la fusion des communes en 2005, et plus de 1500ha après la fusion, soit plus de 10% de la surface agricole de la commune.

L'intéressant est que chacun s'accorde selon sa spécificité à la valeur de la politique du Centre Nô-Life dont nous avons relevé plus haut le caractère inédit et inventif lié au volontarisme du maire de Toyota et aux arrangements locaux effectués par la politique agricole communale. Ce qui montre un certain ancrage de ce projet dans le contexte institutionnel et socio-économique de la région au-delà de ces facteurs politiques. Ce qui n'exclut pas pour autant des éléments d'incertitude et d'ambiguïté dans la situation en termes de débouchés et finalité des services et des activités développés par le Centre Nô-Life.

**Tableau 6 : Types des agents institutionnels externes**

	Secteur d'activité	Appartenance institutionnelle	Mission
Section Départementale de la Politique Agricole	Agriculture	Office de l'agriculture, de la forêt et de la pêche de Toyota-Kamo, préfecture	Gestion administrative et financière des activités agricoles
Section Départementale de l'Amélioration et de la Vulgarisation	Agriculture	Office de l'agriculture, de la forêt et de la pêche de Toyota-Kamo, préfecture	Conseil et accompagnement sur les techniques agricoles et la gestion d'exploitation
Groupement d'Arboriculteurs de Sanage pour l'Aide aux Travaux Agricoles	Agriculture, arboriculture	Coopérative agricole de Toyota,	Entraides pour les travaux agricoles
Sanchoku plaza	Centre d'échanges et d'informations sur l'agriculture de la région	Coopérative agricole de Toyota	Alimentation, vente de détail, développement local
Section de la Création d'Ikigai	Ikigai des seniors	Division de l'éducation permanente, Direction sociale, Commune de Toyota	Promotion des activités d'Ikigai des seniors
Conseil Local de Toyota de la Fédération des Syndicats Ouvriers du Département d'Aichi	Syndicalisme ouvrier	Fédération des syndicats ouvriers d'Aichi	Coordination locale des syndicats ouvriers fédérés

### *1 Section départementale de la politique agricole*

La Section départementale de la politique agricole (ci-après SDPA) est chargée de la gestion

<sup>852</sup> Nous avons effectué un entretien individuel avec des responsables de chacun de ces agents, ainsi qu'une documentation en détail sur leurs politiques et activités. Pour la présentation et l'analyse des données en détail, nous renvoyons à Muramatsu, 2007 : 52-198.

---

administrative et financière liées aux activités agricoles (usage du sol, travaux d'aménagement, subsides) de la région concernée (Toyota-kamo). Attachée au département et à l'État, son rôle important est le relais entre les deux communes concernées (Toyota et Miyoshi<sup>853</sup>) et le Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche).

Concernant le Centre Nô-Life, elle a notamment joué en 2003 un rôle intermédiaire administratif entre la Commune de Toyota et le Ministère pour la préparation du dossier de candidature à la politique de la Zone spéciale de la Réforme structurelle. Ce qui fut l'étape finale de l'élaboration du projet<sup>854</sup>.

Si la SDPA n'est pas directement impliquée dans la gestion des activités du Centre Nô-Life, elle participe à l'évaluation finale et individuelle des stagiaires, qui se base sur le stage individuel de chaque stagiaire. Elle fournit au Centre Nô-Life, un rapport qui réunit les avis des évaluateurs et les informations administratives et économiques sur les activités agricoles de chaque stagiaire (localisation, surface et prix immobilier des terrains utilisés, modes de travail, temps de travail, coût des matériels agricoles, quantité de récolte, perspective sociale et économique).

Pour elle, le Centre Nô-Life est un projet communal qui répond tout-à-fait à l'intérêt public des deux points de vue : Ikigai des nouveaux salariés retraités et utilisation des friches agricoles. L'idée du projet doit à l'initiative et l'idée du maire de Toyota. La spécificité du projet est de promouvoir l'activité agricole susceptible de dégager un revenu complémentaire des pensionnés et de leur donner de l'Ikigai. Elle n'est donc destinée ni seulement à soutenir la subsistance de la population, ni à remédier totalement à la crise agricole en général marquée par la libéralisation du marché, le vieillissement de la main-d'œuvre, l'exode rural et l'urbanisation. C'est pourquoi le thème de l'Ikigai est « *indispensable* » pour cette politique, car il constitue la source de sa légitimité en tant que projet public<sup>855</sup>.

En fait, les friches agricoles en question dans le projet du Centre Nô-Life sont pour la plupart, en raison de leurs conditions géographiques, des terrains difficiles à regrouper ou à confier aux opérateurs techniques de la coopérative agricole, pour y réaliser des cultures à grande échelle dont notamment le riz, le blé et le soja. Le fait de laisser en friche les terrains dotés du statut agricole peut poser des problèmes à divers niveaux (moraux, économique, juridique) tant pour les propriétaires que pour la société. Pour la SDPA, le Centre Nô-Life est un projet « modèle » pour sa région.

## 2 Section départementale de l'Amélioration et de la Vulgarisation

La Section Départementale de l'Amélioration et de la Vulgarisation (ci-après SDAV) partage les missions avec la SDPA en se spécialisant dans l'accompagnement des agriculteurs pour l'amélioration technique et la gestion d'exploitations. Dans cet organisme, les conseillers agricoles (qualifiés par l'État ou

---

<sup>853</sup> La surface totale du territoire est 95058ha, soit 18% du territoire départemental.

<sup>854</sup> Les deux objets ont fait l'objet de dérèglementations : baisse de la surface minimum d'installation agricole de 40ares à 10ares ; élargissement du droit d'ouverture de jardins familiaux aux propriétaires de terrains agricoles. Ces deux dérèglementations appliquées à la Commune de Toyota ont été généralisées en septembre 2005 à tout le territoire japonais.

<sup>855</sup> « Non, non. Une des motivations du maire pour le Projet Nô-Life est le "Nô-Life pour Ikigai". Comme le montre l'enquête que le Syndicat ouvrier de Toyota avait effectuée, il y aura 2000-3000 retraités chaque année. Ils pourront mener leur vie avec leur pension. Donc ce qu'ils n'ont pas socialement, c'est l'Ikigai. Mener une production agricole dans la société, établit une relation avec la société, et ainsi permet d'avoir un Ikigai. » (Responsable de la SDPA, entretien 11)

---

non) en collaboration avec l'Institut départemental de la recherche agronomique, travaillent pour la formation et l'accompagnement techniques des agriculteurs dits « porteurs » dont notamment les jeunes agriculteurs professionnels.

Concernant le Centre Nô-Life, elle envoie soit ses employés ou des conseillers agricoles retraités pour la formation en tant qu'enseignants invités. Des responsables de la SDAV participent également à l'évaluation finale des stagiaires et donnent leurs avis sur les acquis techniques de chaque stagiaire.

Pour la SDAV, le Centre Nô-Life n'est pas un projet de la commune hors sa mission de modernisation agricole, au contraire, il est une de ses missions importantes de former « divers types de porteurs (tayô na ninaite) » de l'agriculture locale. En effet, pour la SDAV, les porteurs de l'agriculture ne se limitent plus aux successeurs des exploitations agricoles familiales, mais ils doivent également être recherchés parmi les individus non issus du monde agricole<sup>856</sup>.

Pour elle, même si un bon nombre des stagiaires restent à un niveau occupationnel dans leur activité agricole, le profil des stagiaires du Centre Nô-Life présente un avantage : à la différence des personnes issues de foyers agricoles, ils n'ont pas d'image négative de l'agriculture, mais ils associent des images positives à la vie agricole comme la liberté, l'autonomie, la vie attachée à la nature<sup>857</sup>. Il y a parfois des jeunes gens voulant devenir agriculteurs professionnels. Elle essaie donc de faire expérimenter l'activité au public non issu du monde agricole à partir du niveau du potager, et de l'orienter si possible vers une dimension plus marchande, productive et professionnalisée.

En fait, c'est sur la base du modèle du Centre Nô-Life que le Département d'Aichi a également commencé à promouvoir l'activité agricole pour les nouveaux salariés retraités depuis 2007. Dans cette campagne, le département propose un modèle d'activité identique à celui promu par le Centre Nô-Life : « *sur la base des pensions de retraite pour le coût de la vie, dégager un million de yens de revenu agricole annuel par couple*<sup>858</sup> ».

La perspective de la SDPA sur les débouchés des stagiaires du Centre est de pouvoir les « intégrer » dans un groupement de producteurs pour la vente directe (Sanchoku) au sein de la coopérative agricole, et ainsi de les « faire fonctionner ». Ce point de vue reflète bien son appartenance au secteur agricole professionnel.

### 3 Groupement d'Arboriculteurs de Sanage pour l'Aide aux Travaux

---

<sup>856</sup> Ce terme de « divers types de porteurs » implique un changement de modèle professionnel de l'agriculture au Japon, d'un modèle basé sur l'exploitation familiale à un modèle entrepreneurial et individualisé. Depuis une proposition gouvernementale pour une nouvelle politique agricole de 1992 qui aboutira à la nouvelle Loi sur l'Alimentation, l'Agriculture et la Ruralité de 1998, la notion d'« exploitation agricole (nôgyô keieitai) » désignant les individus actifs dans une unité de production agricole, fut introduite dans la statistique agricole japonaise à la place de celle de « foyer agricole (nôka setai) » désignant les membres d'un foyer agricole. Voir Yoshino, 1997.

<sup>857</sup> « Par exemple, en discutant avec différentes personnes, je me suis rendu compte que, comme les personnes originaires des fermes connaissent trop l'amertume de l'agriculture et les grandes difficultés que leurs parents ont, certains en ont marre de l'agriculture. De plus, il y a pas mal de gens originaires des fermes qui étaient salariés et qui ont pris leur retraite. Eux, ils n'ont pas envie de faire de l'agriculture, je pense. Mais, au contraire, les gens qui ne se sont jamais occupés de l'agriculture jusqu'à maintenant, n'ont pas de telles mauvaises images. Ils pensent plutôt même que l'on peut travailler agréablement dans la montagne, quoique un peu naïvement, influencés par la télé etc. (rire). Pourtant, ce n'est pas souvent la réalité... » (Responsable de la SDAV, entretien 12)

<sup>858</sup> Journal agricole du Japon (Nihon nôgyô shinbun) 2007 : site internet.

---

## Agricoles

Le Groupe d'Arboriculteurs de Sanage pour l'Aide aux Travaux Agricoles (GASATA) fut créé en 2003 à l'initiative de trois arboriculteurs professionnels, afin d'établir un système d'entraide au niveau des travaux agricoles entre les arboriculteurs de leur pays. Ceci afin de prévenir le délabrement de leurs vergers lié au vieillissement des producteurs.

Certains villages de Sanage dont notamment Otobe et Maigi, se sont spécialisés soit dans la production de pêches (à Maigi), soit de poires (à Otobe), afin de faire face à la politique du contrôle de la production du riz appliquée depuis 1970. C'est en 1975 que leur premier centre de calibrage fut construit à Maigi pour une soixantaine d'arboriculteurs cultivant au total une centaine d'hectares pour leurs vergers. Avec un nouveau centre de calibrage modernisé construit en 1995, la pêche et la poire constituent jusqu'à aujourd'hui les produits « de marque » en tant que spécialités de Toyota.

Concernant le Centre Nô-Life, le rapport remonte à la discussion en 2002 entre les trois arboriculteurs du GASATA et la Section de la politique agricole de la commune dont le premier coordinateur du Centre Nô-Life était responsable. À ce moment là, ils se sont mis d'accord pour coopérer à la fois pour l'établissement du GASATA et l'élaboration du programme de formation en arboriculture du Centre Nô-Life. Ainsi, les stagiaires de la filière arboricole effectuent leurs exercices de terrain dans des parcelles de vergers proposés par le GASATA.

En fait, dès le début des années 1990, les arboriculteurs professionnels du GASATA soucieux de l'avenir de leur zones de production ont commencé leurs actes de « contribution sociale (Shakai kôken) » afin de faire connaître et reconnaître leurs vergers au public. Leur premier acte fut la « Journée de peinture des fleurs de pêcher (Momo no hana shasei taikai) » au mois de mars où le public pouvait venir peindre les fleurs de pêcher dans les vergers, celle-ci a été organisée entre 1993 et 2003. Pour eux, la force des exploitations familiales sur place ne suffisaient plus pour maintenir leur production à long terme, mais il fallait que l'administration, la coopérative agricole et les citoyens « regardent » et reconnaissent bien leur région, pour pouvoir agir. La plupart des arboriculteurs ne cherchent plus non plus à faire reprendre leurs productions par leurs enfants<sup>859</sup>.

C'est pourquoi ils attendent que des stagiaires du Centre Nô-Life puissent cultiver des parcelles de leurs vergers, même à petite échelle, mais avec passion et responsabilité. Ce qui a un bon impact pour les producteurs âgés de leur pays grâce à un nouveau contact établi entre les nouveaux et anciens producteurs. Ils souhaitent également valoriser les vergers déjà en friche qui occupent environ un quart de leur zone de production, par d'autres formes telles que, entre autres, le tourisme ou l'activité de cueillette pour le loisir ou la location d'arbres fruitiers à des particuliers<sup>860</sup>. Ce qui leur permettra de protéger l'image de marque de leurs produits. Ainsi, l'implication du GASATA dans le projet du Centre Nô-Life est directe et active.

---

<sup>859</sup> « En fait, y compris mes enfants, pour l'agriculture de demain, il faut qu'un maximum de gens s'y impliquent, sinon cela ne marchera absolument pas. Tout le monde pense comme ça. Donc, on ne pense pas du tout à faire reprendre son exploitation par ses enfants. Quiconque s'y intéresse sera le bienvenu. C'est comme ça, chez tout le monde. » (Chef du GASATA, entretien 9)

<sup>860</sup> Ce que l'on appelle au Japon « Ownership system (Ônâ-sei) ».

---

## 4 Sanchoku plaza

Sanchoku Plaza fut mis en place en 2002 au centre ville de Toyota par la Coopérative agricole de Toyota comme un magasin spécialisé dans les produits du terroir de Toyota provenant directement des producteurs locaux. D'où le nom de « Sanchoku », abréviation de « Sanchi chokusô : envoi direct depuis la zone de production ». Ce magasin ne fut pas créé dans un but uniquement commercial, mais dans une conception provenant du Sixième Plan global de la Ville de Toyota (2001-2007) qui consistait à promouvoir l'échange et l'ouverture entre les citoyens<sup>861</sup>. Le thème du magasin est l'échange et la diffusion d'informations sur l'agriculture locale.

Depuis l'ouverture, le chiffre d'affaire du magasin augmente. Environ 250 membres du groupement de producteurs pour la vente directe fournissent leurs produits à ce magasin. Ces produits occupent 71% des produits vendus, à la différence des neuf autres magasins de la coopérative agricole qui vendent des produits de la vente directe à Toyota, où les produits issus de la vente directe n'occupent qu'environ 30%. Au total, 1620 producteurs sont membres du groupement de producteurs de la vente directe (Sanchoku buhai) attaché à la coopérative agricole de Toyota, dont la plupart des personnes sont âgées et issues de foyers agricoles pluriactifs.

Concernant le Centre Nô-Life, le Sanchoku Plaza offre un lieu d'exercice pratique de la vente pour le marché en plein air ayant lieu tous les mardis et samedis. Le responsable du magasin peut également donner des cours à la formation sur le mode de commercialisation. Ce magasin ou les autres magasins de la coopérative agricole peuvent être des débouchés importants des produits des stagiaires après leur formation.

Le responsable du magasin attend des stagiaires du Centre Nô-Life qu'ils puissent fournir leurs produits plus tard, pour pouvoir reprendre la place des producteurs âgés de foyers agricoles pluriactifs. Un avantage qu'il trouve chez ces stagiaires est qu'ils peuvent respecter les normes de traçabilité et de qualité concernant leurs produits, à la différence des producteurs âgés qui cultivent leurs produits selon leur habitude, et ne s'adaptent pas toujours aux demandes des clients.

Pour lui, l'important est le rôle de l'alimentation dans les échanges citoyens et familiaux. Notamment, l'éducation alimentaire (Shoku-iku)<sup>862</sup> sera désormais un thème central pour les produits du terroir cultivés à petite échelle<sup>863</sup>.

Curieusement, l'approche de Sanchoku Plaza très spécialisée sur les produits du terroir et de qualité

---

<sup>861</sup> Ceci en vue de l'accueil de l'Exposition universelle de 2005 ayant eu lieu au Département d'Aichi.

<sup>862</sup> La Loi sur l'Éducation alimentaire (Shokuiku kihon hô) fut établie par l'État en 2005. Dans son préambule, l'éducation alimentaire est définie ainsi : « *L'éducation alimentaire est le fondement de la vie et de l'éducation composée par la connaissance, la morale, le corps. Elle consiste à former des êtres humaines capables de pratiquer une vie alimentaire saine par l'acquisition de connaissances sur l'alimentation et des compétences pour choisir l'alimentation, et à travers leurs diverses expériences.* » (traduit par l'auteur). À Toyota, sous la responsabilité de la Section de la Promotion de la santé (Kenkô zôshin ka), le Plan fondamental pour la promotion de l'éducation alimentaire (Shokuiku suishin kihon keikaku) fut élaboré en mars 2008.

<sup>863</sup> Ainsi, comme nous l'avons vu, c'est dans le cadre de la politique de l'éducation alimentaire que les stagiaires du Centre Nô-Life ont commencé à fournir leurs produits aux écoles depuis 2007.

---

envisage là des débouchés autres que le marché économique, mais plus ancrés dans le territoire et les domaines sociaux comme la famille, l'éducation, l'école.

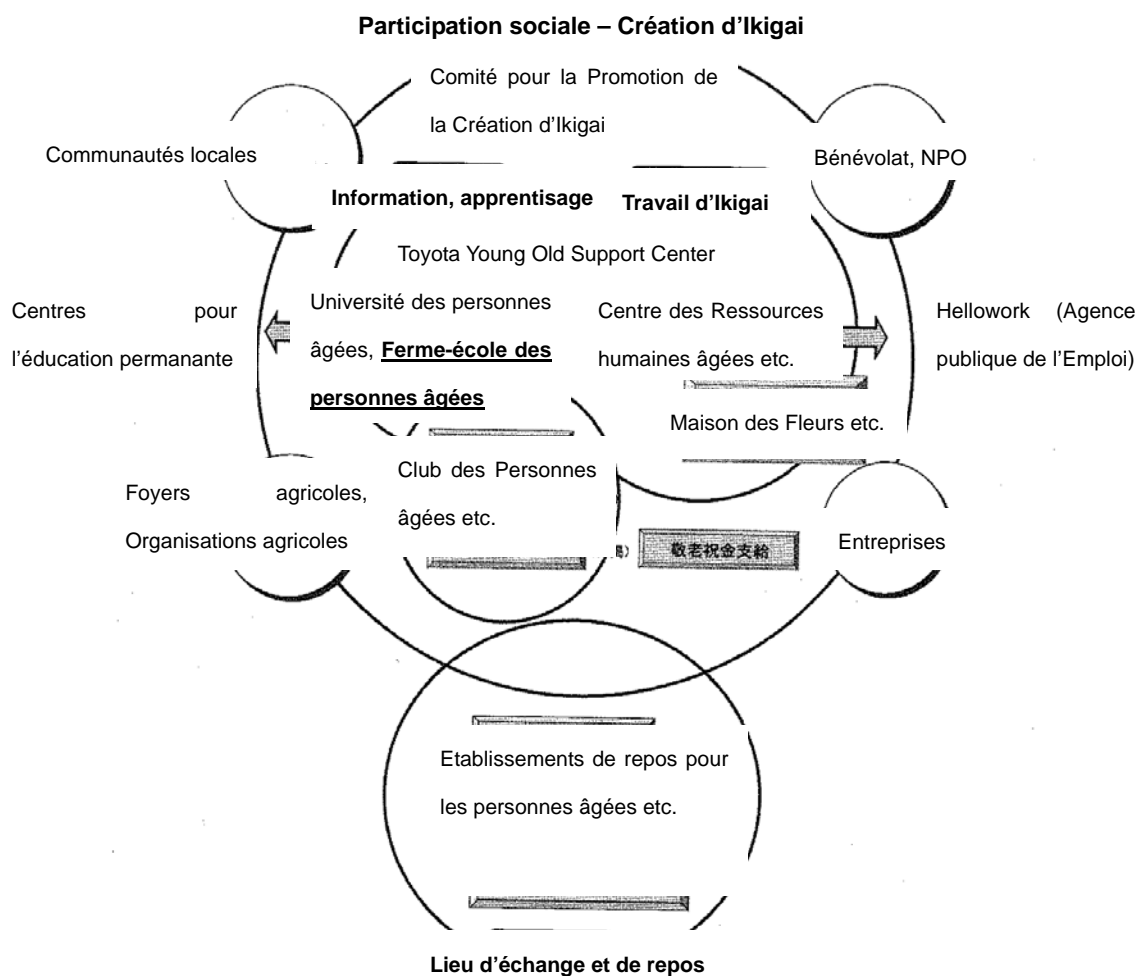
### *5 Section de la Création d'Ikigai*

Comme nous l'avons vu, la mise en place de la Section de la Création d'Ikigai (ci-après SCI) remonte à la mise en place du « Comité pour la promotion de la création d'Ikigai (Ikigai zukuri suisin kaigi) » en 2000 dans le contexte de la réforme institutionnelle communale suite à l'augmentation des compétences de la commune en matière de politique sociale sur le vieillissement, exigée par l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Assurance dépendance la même année. Selon le responsable du comité également l'actuel Coordinateur du « Centre de soutien aux jeunes vieux (Young old support center) » (nous le verrons plus bas), c'est à cette période-là que les nouvelles catégories de personnes âgées sont apparues dans l'administration : personnes âgées en bonne santé (genki na kôreisha) et personnes âgées nécessitant un soutien (yô-shien) ou des soins (yô-kaigo). La politique de la création d'Ikigai s'est définie là comme dans le cadre de la politique de la prévention de la dépendance portant sur les personnes âgées en bonne santé dites désormais « seniors ("kônensha" ou "shinia" en japonais) » dont la catégorie commence à 40 ans. Cette nouvelle catégorie des personnes âgées explique le changement rapide de la place de ce comité et de la SCI au sein de la commune : si, en 2000, le comité fut créé au sein de la Division du Bien-être des personnes âgées (Kôrei fukushi ka), en 2001 la SCI fut mise en place dans la Division de l'Échange intergénérationnel (Sedai kôryû ka) de la Direction sociale avec le comité, en se séparant du domaine de la politique sociale sur les personnes âgées où ils avaient été créés.

Les activités du comité ont été intensives avec un nouveau mode « participatif » de fonctionnement : douze membres recrutés dans la population locale sur la base de candidatures volontaires, avec cinq administrateurs organisateurs des réunions. L'apport du premier rapport déposé par le Comité en 2001 sur les nouvelles activités à mettre en place pour la création d'Ikigai fut décisif pour les trois nouveaux dispositifs de la SCI : « Centre de soutien aux jeunes vieux (Young Old Support Center) » jouant un centre d'informations et de conseils pour les activités des seniors ; « Université des seniors (Kônendaigaku) » où divers cours sont proposés sur la santé, la vie, la culture, l'art ; et enfin, « Ferme-école des seniors » (Kônensha nôjô) où les seniors peuvent apprendre à cultiver des légumes. Ces activités continuent à se développer jusqu'à aujourd'hui principalement pour les seniors ayant plus de 55 ans, dans une perspective de développement « en réseau » avec d'autres dispositifs ou organismes existants tels que les NPO (Non profit organization) ; le Centre des ressources humaines âgées dont le nombre des adhérents est de plus de 1100 personnes ; les centres culturels (Kôryû kan) étant les ex-mairies des communes ayant fusionné avec Toyota ; les Clubs des personnes âgées (Rôjin club) ancrés dans chaque quartier, dont le nombre des adhérents dépasse 34 000 personnes à Toyota. C'est dans cette perspective de réseau pour « la participation sociale (des seniors) et la création d'Ikigai » que le Centre Nô-Life trouve sa place.



**Figure 5 : Réseau sur la participation sociale et la création d'Ikigai**



Commune de Toyota, 2003 : p.61

Traduit et souligné par le rédacteur.

Ainsi, le coordinateur du Centre Nô-Life participait déjà à des réunions du Comité en tant qu'« observateur » détaché de la Section de la politique agricole, pour contribuer à l'élaboration et à la concrétisation du programme de la Ferme-école des seniors mise en place en 2002. Ce qui a donné un modèle de base au projet du Centre Nô-Life qui était en discussion au côté de la politique agricole communale depuis 2001.

Si les secteurs d'appartenance sont différents entre le secteur social et le secteur agricole, le contact entre la SCI et la Section de la politique agricole est maintenu « en réseau » par des personnels clés comme le coordinateur du Centre Nô-Life et le coordinateur du Young Old Support Center, lors de notre enquête en 2006. Au niveau des activités, un lien de continuité entre les deux existe : des stagiaires ayant terminé leur année d'expérience dans la Ferme-école comme débutants en jardinage peuvent continuer leur formation au Centre Nô-Life. Ce qui est souvent le cas.

---

Au fond, pour la SCI, l'élément relevant de « Nô », donc « ce qu'est l'agricole ou le rural », se définit, en se référant à la notion de « ville rurale (Inakatoshi) » proposée en 1996 par le Plan agricole décennal de Toyota, comme un bien public local pour la qualité de vie et les liens sociaux et locaux entre les citoyens.

### *6 Conseil Local de Toyota de la Fédération des Syndicats Ouvriers d'Aichi*

Le Conseil Local de Toyota de la Fédération des Syndicats Ouvriers d'Aichi (Ci-après le Conseil Local)<sup>864</sup> est chargé de la campagne électorale et de la représentation des intérêts de la Fédération au niveau territorial. Le Conseil Local constitue la plus grande organisation sociale existante à Toyota, avec près de 70 000 adhérents, alors que le nombre d'adhérents de la coopérative agricole de Toyota était de 25 623 personnes en 2005. Il participe à de nombreuses manifestations publiques organisées par la commune comme des événements festifs mais également à des cadres d'élaboration des plans politiques de la commune, comme le Plan global de la Ville, le Plan agricole décennal pour y représenter l'intérêt des syndicats ouvriers.

Une thématique d'actualité est le cadre de vie des salariés retraités comme Ikigai et leur participation dans la vie sociale et locale. Au niveau national, nous avons vu dans le chapitre III que la Fédération promeut également depuis 2000 le mouvement du retour à la terre des salariés retraités. Elle s'implique également au niveau national dans les réflexions sur la durabilité de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement du point de vue du maintien des infrastructures de la vie de la population.

Concernant le Centre Nô-Life, comme nous l'avons vu, le Conseil Local avait déjà soutenu, par l'intermédiaire d'élus locaux sous l'influence de la Fédération, le projet communal de la « Maison des fleurs » où travaillent une trentaine de seniors de plus de 60 ans inscrits dans le Centre des ressources humaines âgées (Silver jinzai center).

En 2003, le Conseil Local a réalisé à la demande de la Section de la politique agricole, lors de l'élaboration du dossier de candidature à la politique de la Zone spéciale de la Réforme structurelle, « enquête d'opinion concernant l'agriculture de Toyota (Toyotashi nôgyô ni kansuru isikichôsa) » auprès de 2050 salariés. Cette enquête montrant que près de 57.1% des personnes s'intéressent à la pratique de potager familial, et que 5.9% des personnes s'intéressent à l'activité agricole rémunératrice, a servi de support pour la justification politique du projet.

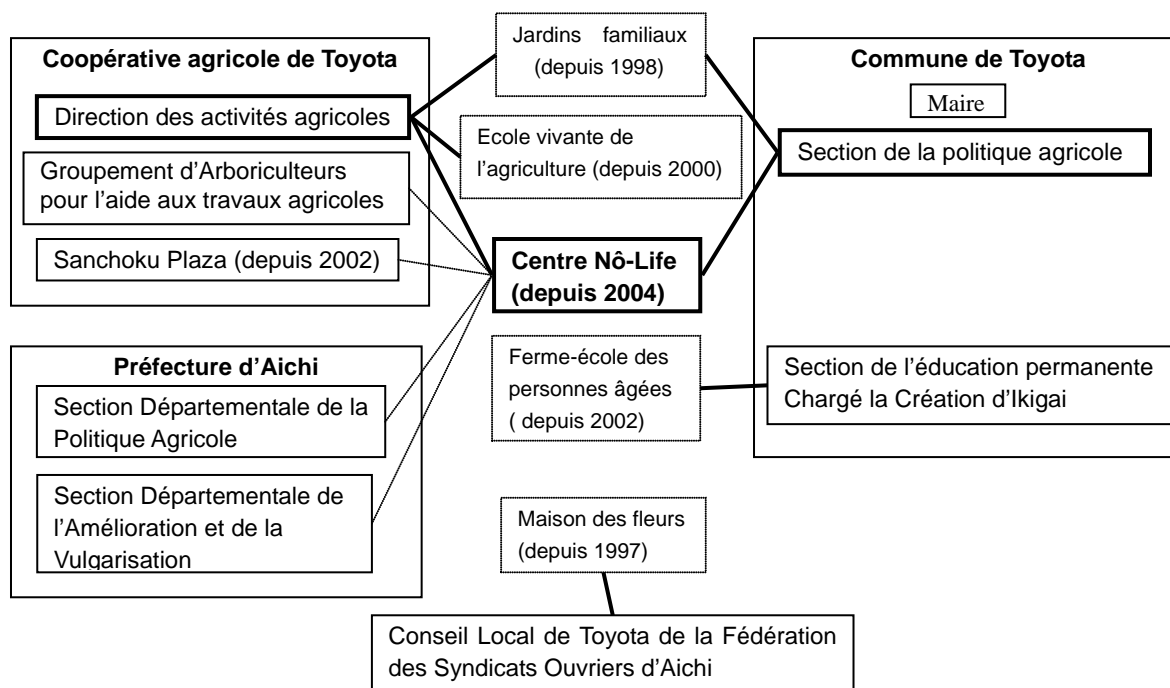
Si le Conseil Local ne s'implique pas directement dans la gestion du Centre Nô-Life, son responsable qui nous a accordé un entretien s'interrogeait encore sur l'ambiguïté de la finalité du projet : il ne s'agit ni de faire face aux problèmes globaux comme la durabilité de l'agriculture face à la crise du marché et de la main-d'œuvre, ni de former les agriculteurs professionnels en dépassant le niveau occupationnel<sup>865</sup>.

---

<sup>864</sup> Il s'agit de la Fédération des Syndicats Ouvriers du Japon (Nihon Rôdô Kumiai Sôrengokai, dit « Rengô » ayant fédéré en 1989 quatre grandes fédérations syndicales dont Sôhyô qui représentait principalement les syndicats du secteur public, et Dômei, Shinsanbetsu et Chûritsu qui représentaient également les syndicats du secteur privé dans les différents secteurs industriels. Elle est proche du Parti démocrate japonais (Minshu-tô) au pouvoir depuis l'alternance politique de septembre 2009. Le nombre d'adhérents était de 6 726 000 personnes en 2004, soit 19.2% des employés au Japon en 2004 (Rengô, 2004 : site internet)

<sup>865</sup> Il s'interrogeait également sur la durabilité du mouvement du retour à la terre des salariés retraités promu par la

**Schéma 9 : Positions des agents du Centre Nô-Life**



*Agriculture de type Ikigai : économie ambiguë*

Suite à l'analyse des regards et des positions des agents institutionnels concernés, au fond, nous pouvons caractériser la politique du Centre Nô-Life par son ambiguïté due à sa place sociologique située à la frontière indéterminée entre l'économique et le social, ainsi que celle entre le public (ou le collectif) et l'individuel.

**Tableau 7 : Catégories sociologiques de l'économie**

	Individuel (privé)	Collectif (public)
Social	<p><b>a. Passion, inspiration, Ikigai, santé, pratiques préventives, amour, couple, famille</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour à la terre après la retraite</li> <li>- Potagers familiaux</li> <li>- Jardins familiaux</li> </ul>	<p><b>b. Sécurité sociale (pension de retraite, assurance santé, assurance dépendance etc.), services publics et salaire.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Foyers agricoles pluriactifs de la deuxième catégorie (riziculture contrôlée par l'État jusqu'en 1995)</li> </ul>
Économique	<p><b>c. Budget ménager, subsistance, revenus à caractère supplémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Foyers agricoles pluriactifs de la deuxième catégorie (culture à petite échelle et diversifiée)</li> <li>- Agriculture de type Ikigai pour les salariés retraités</li> </ul>	<p><b>d. Entreprises économiques et marchandes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture professionnelle individuelle ou entrepreneuriale</li> </ul>

Fédération au niveau national, en relevant le problème du manque d'infrastructures des services publics à la campagne comme l'hôpital et l'école, et ainsi la difficulté pour la prise en charge des parents âgés et des enfants à la campagne.

---

À partir de ce constat, nous pouvons schématiser de manière idéal-typique chacune des formes existantes et « reconnues » de l'agriculture japonaise.

Dans la zone a., il y a des formes d'activité qui relèvent principalement de la vie privée et de la subjectivité des individus : passion, inspiration, Ikigai, santé, pratiques préventives, amour, couple, famille. Le retour à la terre après la retraite, les potagers privés et l'usage des jardins familiaux peuvent s'attacher à cette zone.

Dans la zone b., il y a des formes qui relèvent de la vie publique et démarchandisée en tant que « droit » : sécurité sociale (pension de retraite, assurance santé, assurance dépendance etc.), services publics et salaire. Nous pouvons y attacher la riziculture qui était pratiquée par une majorité des foyers agricoles pluriactifs de la deuxième catégorie dont le revenu agricole occupe moins de la moitié du revenu total, car le prix du riz était soutenu et « démarchandisé » par l'achat de l'État avant l'entrée en vigueur de la Nouvelle Loi sur l'alimentation (Shinshokuryô hô) en 1995.

Dans la zone c., il y a des formes d'activité qui relèvent de l'économie privée, domestique et individuelle comme le budget ménager, la subsistance, les revenus à caractère supplémentaire. Nous y attachons également l'agriculture pratiquée par les foyers agricoles pluriactifs de la deuxième catégorie qui dégagent des revenus supplémentaires à partir d'une culture à petite échelle et diversifiée souvent pratiquée par des personnes âgées ou des femmes. Nous pouvons également y situer l'agriculture dite « de type Ikigai » telle qu'elle est promue au niveau départemental, susceptible de dégager un revenu supplémentaire, pratiquée par des individus non issus de foyers agricoles.

Dans la zone d., il y a principalement les entreprises économiques jouant essentiellement sur l'économie de marché. L'agriculture professionnelle individuelle ou entrepreneuriale peut s'attacher à cette zone.

Le modèle dominant et fonctionnaliste du système socio-économique dans la société industrielle et salariale serait le système linéaire qui passe par la zone d., donc l'économie marchande stabilisée par une croissance nationale et soutenue, ensuite à la zone b. donc la redistribution du profit et des droits sociaux liés à l'emploi stable, et à la zone c. donc la consommation domestique garantie par la b. et des emplois supplémentaires comme le travail à temps partiel de femmes de ménage, et enfin à la zone a., les activités socio-culturelles des individus dont les possibilités offertes par la marge de l'économie domestique.

Mais dans le contexte post-industriel où la société industrielle et salariale a commencé à s'effriter depuis les années 1970, la première ligne d. (entreprise) et b. (droit - obligation de travailler) n'est plus garantie *a priori* par le modèle du « travailleur industriel et civique<sup>866</sup> », mais le nouvel esprit managérial du capitalisme<sup>867</sup> tente de réorganiser le système économique en redéfinissant les liens entre ces quatre zones « en réseau » de manière non linéaire mais plutôt rétroactive et infiniment réfléchie. La part croissante de l'emploi précaire sans garantie de droits sociaux (CDD, l'intérim etc.), a notamment pour effet de détruire le circuit linéaire du modèle précédent en envahissant les quatre zones.

---

<sup>866</sup> Boltanski, Thévenot, 1991.

<sup>867</sup> Boltanski, Chiapello, 1999.

Enfin, dans cette perspective, quelle est la place de l'agriculture de type Ikigai promue par le Centre Nô-Life ? Nous pouvons d'abord constater qu'elle peut toucher chacune des quatre zones : a. Ikigai relève d'abord de la personne ; b. elle est promue comme une sorte de nouveau droit - obligation du social en termes de prévention individuelle et « actives » des risques comme la dépendance liée à la vieillesse ; c. elle peut être un support économique pour l'économie domestique ; d. elle peut éventuellement être une source d'opportunité de business rémunérateur.

En tenant compte de l'importance de la logique patrimoniale dans sa légitimité politique, et de l'ancrage territorial des pratiques liées au travail de la terre, nous pouvons la re-schématiser par l'insertion de la territorialité au milieu du schéma précédent.

**Tableau 8 : Catégorie idéal-typique de l'agriculture de type Ikigai**

	Individuel	Territoire	Public (collectif)
Social	<b>a. Passion, inspiration, Ikigai, santé, pratiques préventives, amour, couple, famille</b> - Retour à la terre après la retraite - Potagers familiaux - Jardins familiaux	<b>Agriculture de type Ikigai</b>	<b>b. Sécurité sociale (pension de retraite, assurance santé, assurance dépendance etc.), services publics et salaire.</b> - Foyers agricoles pluriactifs de la deuxième catégorie (riziculture contrôlée par l'État jusqu'en 1995)
Économique	<b>c. Budget ménager, subsistance, revenus à caractère supplémentaire</b> - Foyers agricoles pluriactifs de la deuxième catégorie (culture marchande à petite échelle et diversifiée) - Agriculture de type Ikigai pour les salariés retraités selon le Département		<b>d. Entreprises économiques et marchandes</b> - Agriculture professionnelle individuelle ou entrepreneuriale

### III. Espaces d'activités concrets de la formation

*« Même si nous visons une agriculture permettant de gagner un million de yens de revenu à partir de dix ares de terrain, en réalité, c'est comme un grand potager familial. Mais ça peut aussi constituer Ikigai, et c'est important. »*

*(Coordinateur du Centre Nô-Life, entretien dans un article de presse, août 2005)*

Dans ce lieu de déroulement des activités mises en place par le dispositif du Centre Nô-Life, nous l'appelons par commodité d'analyse l'« espace d'activités concret », nous mettrons en évidence, à partir de l'observation des actes, efforts et réflexions menés dans les interactions entre les opérateurs de la formation et les stagiaires, les formes d'engagement spécifiques à ces personnes en action.

---

Nous éclairerons les tensions dans cette situation, en rapport avec certains écarts entre les cadres de références formelles d'action et les formes d'engagement des personnes en présence. Ce qui va nous permettre de problématiser le mode d'articulation entre les logiques de légitimité et de cadrage de l'action et les rapports de force constitués.

L'espace d'activités concret entendu ici ne se réduit pas simplement à l'espace d'effectuation de certaines activités physiques et matérielles. Mais nous le concevons comme lieu d'expérience concrète de rapports individuels et collectifs aux normes socio-politiques dont les formes de politisation (modes, objets, degrés) diffèrent selon les situations<sup>868</sup>. Si notre but de recherche est en quelque sorte d'explorer le rapport entre l'homme et l'agriculture dans la société industrielle, la notion d'espace d'activités concret nous sert d'unité d'observation et d'analyse.

De ce point de vue, il faut un avertissement sur une différence importante entre les modes d'analyse de la politique du Centre Nô-Life et de la politique de l'EFT FD (chapitre V). Cette différence doit à leurs contextes respectifs que nous avons appelés pour l'un « de l'agriculture au social », et l'autre « du social à l'agriculture ». Le premier relève d'une politique agricole communale particulière qui met en place une formation agricole centrée sur les aspects techniques et économiques de l'activité agricole. Ce qui fait que la dimension d'interactions interpersonnelles entre les personnes (personnels de l'équipe encadrante et stagiaires) au moment de la formation, reste secondaire dans la finalité politique du projet liée à la question agricole et agraire. La question des rapports des personnes à l'agriculture se posera davantage dans la vie des stagiaires avant, pendant et après la formation. C'est pourquoi nous privilégierons l'analyse de leurs récits de vie plutôt que des éléments relevant du moment précis de la formation.

Les rapports directs des personnes à la formation seront abordés ici, de manière à compléter nos analyses des récits de vie des stagiaires dans le sous-chapitre suivant.

Par contre, le second cas, celui de l'EFT FD, relève d'une politique sociale communale particulière où la dimension d'interactions interpersonnelles entre les personnes au moment de la formation est primordiale dans la finalité politique du projet notamment en termes d'accompagnement social personnalisé. L'activité agricole est intégrée dans cet espace de formation comme outil de la politique sociale. Si bien que la question des rapports des personnes à l'agriculture se posera directement dans l'espace et le moment d'effectuation de la formation. C'est pourquoi nous privilégierons dans le chapitre suivant l'analyse des éléments relevant des interactions au moment de la formation. Ensuite, la dimension de parcours de vie des stagiaires sera abordée de manière complémentaire.

Même si nous relevons cette différence de nature contextuelle entre ces deux objets d'études, elle reste relative et même en continuité dans notre perspective d'analyse. En effet, c'est simplement le lieu où se pose la question de la construction de sens du social qui diffère entre ces deux cas. Dans le cas du Centre Nô-Life, la question de l'usage de l'activité agricole dans le social se pose *in fine* derrière la question économique de l'agriculture en crise, mais non pas forcément par hasard, à travers la formation agricole destinée à une population locale vieillissante. Dans le cas de l'EFT FD, la question de l'usage de l'activité

---

<sup>868</sup> Sur ce point, voir le chapitre II.

---

agricole dans le social est explicitement posée *a priori*, mais sans garantir totalement l'évidence du sens de ce social-là derrière la question économique de l'emploi. C'est ainsi que nous pouvons poser une question commune pour ces deux cas : quel social relève réellement de ces usages de l'agriculture ?

### III – 1. Équipe encadrante

#### *a. Rapport à l'administration communale*

Nous venons de souligner l'orientation technique et économique de la formation. Toutefois, l'examen de l'objet d'efforts et de travail d'ajustement de la part des personnels de l'équipe encadrante montre une forme d'engagement irréductible à l'objectif formel de la politique. Leur mode d'action dont notamment celui du premier coordinateur ayant été le personnel clé de la mise en place du projet, implique largement une critique implicite d'une approche routinisée, standardisée et sectoriellement fermée de l'administration publique, pour privilégier une nécessaire flexibilité de travail dans un souci d'individualisation et de transversalité des services.

Nous avons déjà mis l'accent sur le rôle de médiateur et d'arrangements locaux effectués par des employés communaux pour la mise en place du Centre Nô-Life. Nous pouvons y voir une certaine forme d'engagement de ces personnels « en action ». Nous pouvons montrer plusieurs actes d'ajustement flexible du premier coordinateur du Centre qui agissait depuis 2001 avec un positionnement critique vis-à-vis de la structure routinière et verticale de l'administration communale.

Nous repérons ici notamment dans les actes posés entre 2001 et 2004 par le premier coordinateur pour la mise en place du Centre Nô-Life, le régime d'action « machiavélien » ou tactique-stratégique, repéré par Corcuff, où la démarche stratégique d'actes menés selon un calcul des fins et des moyens, est associée à des contraintes de justification publique<sup>869</sup>. Dans ce régime, généralement interprété en sciences sociales comme des comportements intéressés, dissimulés ou trompeurs, l'usage des « scènes publiques » où pèsent des contraintes de légitimation et de justification, et celui des « scènes officieuses » où les moyens d'actes et les tactiques échappent à ces contraintes publiques et restent flexibles, sans que le premier soit l'écran qui cache le deuxième<sup>870</sup>.

Le coordinateur montre une combinaison entre son régime tactique visant comme fin l'aboutissement du projet du Centre Nô-Life mis en discussion au niveau public depuis 2001, et comme moyens les divers arrangements relationnels entre les agents concernés, et son registre de justification civique et marchand (au sens de l'efficacité des actes), en étant critique sur le registre industriel lié au formalisme et à la routinisation du travail administratif.

D'abord, son acte d'avoir coopéré pour la réalisation du projet de la « Ferme-école des seniors »

---

<sup>869</sup> Corcuff, 1998 : 6.

<sup>870</sup> *Ibid.*

---

proposée en 2002 par le Comité pour la promotion de la création d'Ikigai, en tant que responsable de section de la politique agricole. En fait, son prédécesseur avait refusé à ce projet la possibilité d'utiliser un terrain agricole, en raison de la réglementation de l'usage de terrain agricole posée par la Loi agraire (« à partir de 40a... »). Mais pour le coordinateur, il était possible de contourner certaines règles juridiques pour réaliser un projet local : par son intermédiaire, environ 2000m<sup>2</sup> de terrains agricoles ont été mis à disposition du projet<sup>871</sup>.

Pour la réalisation du Centre Nô-Life, le coordinateur a dû négocier avec des propriétaires pour que la commune puisse utiliser environ trois hectares de terrains agricoles qui leur appartiennent. Pour ce faire, par exemple, il a tenté de contourner l'influence d'élus locaux qui voulaient plutôt des projets d'urbanisation sur la zone concernée, en négociant avec ces propriétaires intéressés par la mise en location de leurs terrains à la commune<sup>872</sup>. Ainsi, il a réussi à « bloquer » de fait l'urbanisation de cette zone agricole, ce qui est conforme à la mission de la politique agricole communale de préserver la terre agricole.

De plus, même s'il était critique sur le mode routinier de travail administratif, il n'a pas tenté de créer une section à part entière pour le Centre Nô-Life. En effet, il a préféré garder l'attachement du Centre à la Section de la politique agricole de la commune, afin de garder la relation d'échanges et d'informations nécessaires pour la gestion du projet, notamment au niveau des biens agraires. En même temps, en restant attaché à cette section, le Centre peut se concentrer sur sa mission sans se mêler d'autres tâches administratives, et exercer une certaine marge de liberté pour déterminer le contenu de ses activités<sup>873</sup>.

Enfin, par rapport à la verticalité sectorielle de l'administration, il essaie de développer la mise en valeur transversale du Centre Nô-Life dans les domaines tels que, entre autres, la santé (promotion de l'alimentation saine) et l'école (apprentissage de la culture, éducation alimentaire).

### *b. Rapport de l'équipe encadrante aux stagiaires*

Le travail de l'équipe encadrante du Centre Nô-Life ne se réduit pas à la simple application de règles et de modèles standardisés, malgré la présence d'un certain modèle agricole conventionnel imposant des normes productives. En fait, le Centre Nô-Life a affaire avec une diversité de demandes individuelles des stagiaires<sup>874</sup> auxquels il doit répondre au cas par cas.

Cette approche est liée à un engagement civique couplé à une façon flexible de répondre à la demande : rappelons que le coordinateur était au départ pour un accueil de tous les candidats stagiaires sans critère de sélection, dans un souci de ne pas les démotiver par l'imposition de barrières normatives non habituelles notamment pour les personnes de profil non agricole.

---

<sup>871</sup> Nous n'avons pas eu de précision sur comment il a réussi cet arrangement.

<sup>872</sup> Cette stratégie a souvent été facilitée par le souci des propriétaires sur l'absence de successeur à leurs activités agricoles.

<sup>873</sup> Selon le coordinateur, malgré cette stratégie, le Centre Nô-Life a tendance à être isolé au sein de la section, car les autres ne demandent pas d'information sur ce nouveau projet, à force de se cantonner à la routine administrative. Le coordinateur souligne alors que le projet du Centre Nô-Life part de l'idée qu'« il y a d'autres choses à faire que ça (le travail administratif) » (Coordinateur, entretien 1b).

<sup>874</sup> Nous le verrons plus bas, il y a en fait dans la formation du Centre Nô-Life, au moins quatre types des stagiaires : hommes seniors issus de foyers agricoles pluriactifs ; hommes seniors de profil non agricole ; femmes au foyer de divers âges et statuts ; hommes jeunes ou d'âge moyen sans emploi.



---

Mais ce fut surtout la Commission agricole qui exigeait de demander un certain niveau de production au nom de la Loi agraire pour la location de terrain aux stagiaires de profil non agricole<sup>875</sup>. Même si le Centre Nô-Life a accepté cette condition pour le lancement du projet, son souhait était de privilégier le plus possible la motivation de chaque stagiaire dans sa particularité. Ainsi, pour le coordinateur, même s'il n'y a qu'un candidat à la formation, le Centre doit continuer son projet pour cette personne : « *Moi, je disais "s'il reste une personne qui souhaite faire la formation, il faut faire ce projet." Si c'était zéro, il faudrait réfléchir. Mais s'il reste une personne, nous pouvons nous occuper de cette personne*<sup>876</sup>. » Ce n'est pas un choix par compassion<sup>877</sup>, mais par souci de privilégier la motivation de chaque stagiaire pour la continuation de sa formation et de son activité agricole.

D'où une caractéristique de la politique du Centre Nô-Life marquée par ce principe d'accompagnement individualisé pour s'adapter à divers besoins individuels, à la place d'une approche anonyme et standardisée. Ce souci d'individualisation est également lié à la spécificité de l'activité agricole qui est « *particulièrement apte à l'usage du temps individuel* » comme un loisir qui peut servir de base pour avoir de l'Ikigai<sup>878</sup>.

Cependant, ce respect des besoins de chaque stagiaire n'est pas sans contrepartie : face à la diversité de types de motivations individuelles, le coordinateur se demande si les stagiaires arriveront à agir par eux-mêmes pour pouvoir organiser leurs activités agricoles, à force d'être dépendants des services et informations offerts par la commune. Car cette passivité peut être un facteur d'échec de la formation et de l'entremise de terrain agricole. Ceci d'autant plus que la location formelle de terrain agricole demande une responsabilité et un certain niveau de compétence technique pour un entretien durable de la culture sur ce bien immobilier doté du « statut agricole ». Ainsi, le coordinateur se demande si le contenu de la formation est réellement transmis à chacun des stagiaires pour qu'il puisse gérer un terrain de plus de dix ares par une location formelle, sans pouvoir lui imposer une norme technique et professionnelle. Cette exigence technique différencie la formation du Centre Nô-Life des autres formations existantes à Toyota comme la Ferme-école des seniors où les cours sont mensuels, et les stagiaires n'acquièrent pas vraiment la technique agricole<sup>879</sup>. C'est pourquoi les personnels de l'équipe demandent à chacun des stagiaires s'il peut avoir des aides de membres de leur famille dont notamment leur conjoint, pour faciliter leur travail agricole<sup>880</sup>.

Ainsi, par ce souci d'individualisation lié notamment au système de l'entremise de terrains agricoles, le Centre Nô-Life laisse une zone d'incertitude en termes de résultat de l'action en laissant une part de liberté et de responsabilité à chacun des stagiaires. Le travail de l'équipe du Centre Nô-Life constitue un espace

---

<sup>875</sup> Comme nous l'avons vu, il s'agit de la surface minimum d'installation de 40a, ayant été baissée à 10a grâce à la politique de la Zone spéciale de la Réforme structurelle.

<sup>876</sup> Coordinateur du Centre Nô-Life, entretien 1f.

<sup>877</sup> Ce point distingue du mode de travail du Centre Nô-Life de celui de l'EFT FD où la compassion paraît l'élément central de la compétence d'agir des opérateurs de terrain dont notamment les travailleurs sociaux.

<sup>878</sup> Coordinateur du Centre Nô-Life, entretien 1c.

<sup>879</sup> Coordinateur du Centre Nô-Life, entretien 1e.

<sup>880</sup> Coordinateur du Centre Nô-Life, entretien, 1a ; Vice-coordinateur du Centre Nô-Life, entretien 2. Le vice-coordinateur du Centre Nô-Life relève qu'« *(une surface de) dix ares est le maximum* » pour pouvoir gérer tout seul sauf pour la riziculture qui ne demande pas beaucoup de travail d'entretien grâce à des machines agricoles. « *La question est de savoir si on peut compter sur des aides de la famille comme force de travail ou non. Le maraîchage demande beaucoup de travail dix à vingt fois plus que le riz* » (Vice-coordinateur du Centre Nô-Life, *ibid.*)

---

d'ajustement face à ces stagiaires autour du terme ambigu d'Ikigai oscillant entre les normes technico-économique et personnelle.

### III – 2. Stagiaires

Dans la formation du Centre Nô-Life, comme nous l'avons dit, en raison de son orientation centrée sur les aspects théoriques et techniques standardisés, le rapport pratique des stagiaires à la formation semble rester passif notamment pour la première année où les activités se limitent aux seuls cours hebdomadaires. Lors de la deuxième année, la fréquentation du site, les expériences individuelles et les rapports d'échanges entre les personnes s'intensifient, notamment avec le stage individuel effectué avec près de 170m<sup>2</sup> de parcelles attribuées à chacun sauf ceux qui pratiquent leur culture sur leur terrain privé.

Pourtant, même si la formation met en avant le registre industriel-marchand centré sur l'efficacité économique dans son contenu, « les stagiaires » ne constituent pas en soi un collectif d'acteurs jouant un rôle prédéfini en tant que tel, mais peuvent chacun activer d'autres régimes ou registres d'action qui leur conviennent dans la situation. Ceci sans entrer dans une opposition totale d'intérêts, car l'agent communal tente de jouer sans cesse son rôle de médiateur civique, dans un souci à la fois d'individualisation et d'équité.

Nous pouvons ainsi entrevoir autour de cet espace d'interaction et d'ajustement sur le site du Centre Nô-Life quelques éléments de support pour la concrétisation d'engagements des personnes dans leurs activités agricoles. Ces éléments pourront compléter l'analyse qui sera effectuée dans le sous-chapitre portant sur les rapports des stagiaires à la vie<sup>881</sup>.

#### *Rapports de la personne au travail, aux autres et à la nature*

Dans l'espace d'activités de la formation, nous avons constaté une importance des rapports de la personne aux autres, au travail, à la nature, qui jouent indépendamment de l'apprentissage de la technique standardisée. Nous avons pu entrevoir une combinaison de deux formes d'activités suivantes : la « protection rapprochée » liée à son attachement et sa dépendance à des liens sociaux de proximité comme la famille, mais également le voisinage ou la camaraderie, et la « mise en action » de l'individu consistant en un détachement de sa dépendance par un acte d'inspiration, une prise d'initiative et une quête d'autonomie.

Lors du stage individuel effectué sur le site du Centre Nô-Life, certaines aides personnalisées au travail de stagiaires, fournies par les personnels de l'équipe encadrante pour l'entretien de leur culture étaient indispensables, notamment par rapport au manque de connaissance technique ou en cas de problème de santé chez les stagiaires. Ainsi, Kamihata, M. Katô, Mizutani remercient beaucoup le dévouement des

---

<sup>881</sup> Pour l'analyse des conditions sociales de chaque stagiaires, nous renvoyons au sous-chapitre suivant.

---

personnels de l'équipe, en l'identifiant souvent à l'esprit d'entraide de la communauté rurale<sup>882</sup>.

Notamment, nous le verrons plus bas, lorsque M. Katô éprouva des difficultés à continuer son stage suite à sa dépression et la perte de son emploi à l'été 2006, il a eu des soutiens importants de ses camarades de la formation, pour le désherbage de sa parcelle, l'entretien de sa culture. Ainsi, la sociabilité entre camarades de la formation a été importante pour un bon nombre des stagiaires en termes de partage de la même volonté de se lancer dans l'activité agricole<sup>883</sup>.

Cette sociabilité a d'autant plus de sens qu'il y a un double affaiblissement des liens sociaux chez les stagiaires du Centre Nô-Life : pour les personnes issues de foyers agricoles pluriactifs, avoir des camarades pour l'activité agricole est encourageant car la relation d'entraide dans leur communauté rurale est affaiblie (Imai, Tsuzuki) ; pour les salariés retraités, avoir des camarades au niveau local pour leur activité agricole est encourageant, face à l'affaiblissement de leur liens sociaux basés sur le travail (Naruse, Mme. Katô).

Dans leur rapport au travail lors du stage individuel, le fait de travailler en famille avait une importance au-delà du simple coup de main. Kamihata qui veut se lancer dans une entreprise agricole familiale après sa retraite, mobilisait non seulement son épouse, mais aussi son fils et même la famille de sa sœur aînée, pour sa culture de légumes à vendre au marché de la vente directe à Toyota. Konno amenait son mari et ses enfants pour entretenir son champ, pour enrichir son lien familial. Mme Katô a pu améliorer sa relation avec son mari grâce à l'activité de son stage. Mizutani tentait de faire participer à son travail, pour le réinsérer son fils qui est au chômage et s'enferme à la maison à l'âge de 33 ans.

Leur rapport au travail ne consiste pas seulement à cet espace d'entraide mais également au besoin d'autonomie et d'initiative. Certains stagiaires (Nishizawa, Imai, Shioya, Isomura) critiquaient ainsi le fait que les employés du Centre Nô-Life « s'occupent trop », à la place des stagiaires, de l'entretien des cultures plantées pour les cours pratiques, car, selon eux, cela les empêchait d'apprendre le mode d'entretien quotidien des plantes entre le semis et la récolte tel l'engrais, la prévention et le traitement des maladies, la lutte contre les insectes.

Enfin, l'espace de travail pour le stage individuel a également un impact culturel sur l'individu par une mise en contact avec la nature. M. Katô a besoin de son activité agricole face à ses problèmes personnels (dépression, chômage et recherche d'emploi). Cette activité lui donne un lieu utile pour son initiative, son

---

<sup>882</sup> « Beaucoup qui font la ferme sont gentils. Comme j'ai été aidé par Monsieur K ! (vice-coordonateur du Centre Nô-Life - employé de la coopérative agricole) (M. Katô, entretien 29) ; « Les employés (du Centre Nô-Life) ont beaucoup travaillé. Monsieur K, Monsieur O (assistant, employé de la coopérative agricole)... Même s'ils ne le disent pas, ils ont du cœur. Ça m'a beaucoup aidé. Je leur dois vraiment beaucoup. Ils font ce que je souhaite faire. Il s'agit d'avoir du cœur (ataakai kimochi) et de la compréhension mutuelle (kimochi no yuzuriai). C'est ça, la vie rurale (inaka no seikatsu). C'est vraiment de bonnes personnes. Je respecte vraiment Monsieur K et les autres employés. C'est ça qui me donne aussi de la confiance à moi. » (Kamihata, entretien 22) ; « C'est vraiment du dévouement (itareri tsukuseri). Les enseignants sont gentils et ne font jamais la tête. Même quand je pose des questions bêtes, ils me répondent très attentivement. Et ça m'a aidé. » (Mizutani, entretien 27)

<sup>883</sup> « Ce ne sont pas vraiment des gens de ma localité. Il faut que les personnes ayant la même motivation s'encouragent (à mener l'activité agricole) Sinon, je ne sais pas trop, le fait qu'il y a ces gens-là devient un soutien du cœur. C'est une bonne chose » (Imai, entretien 17) ; « En parlant le dialecte de Mikawa, je pourrai continuer en me faisant des camarades de ma génération. On peut avoir même des savoirs-faire (know-how) C'est le point important. » (Naruse, entretien 20) ; « Les gens venant ici faire la formation, comment je peux dire ? Ce ne sont pas des gens qui n'aiment pas la formation. Du coup, ils s'intéressent à la même chose qui est l'agriculture. On peut communiquer facilement. On ne parle pas avec des gens qui sont totalement différents. C'était bien d'avoir pu communiquer gaiement. » (Tsuzuki, entretien 24) « À force d'être ensemble pendant deux ans, on est vraiment de bons amis. Je le pense vraiment ! De ce point de vue là, les gens disent que c'est sympa. Et ils regrettent de devoir terminer la formation. » (Mme Katô, entretien 26)

---

bien-être physique et mental, ainsi que pour offrir des aliments sains à sa famille. Pour Konno, nous le verrons plus bas, le temps qu'elle a passé pour entretenir sa parcelle sur le site du Centre Nô-Life a exercé un « grand impact » sur sa façon de voir les choses, à force de vivre selon le « cycle de la nature » bouleversant son rythme de vie habituel qui dépendait de produits de supermarché. En arrêtant son travail à temps partiel dans un supermarché, elle tentait de conquérir un lieu à la fois d'autonomie et d'initiative par son activité agricole qui est bénéfique pour elle-même et sa famille. Pour Mizutani, le fait de travailler aux champs a été bénéfique pour remédier à son problème psychologique lié à sa ménopause et à son fils en difficulté.

Au fond, tous ces rapports concrets des stagiaires à leur espace de travail, certes diffus et peu explicites, montrent leur forme d'engagement commune centrée sur la reconstruction de rapports personnels au monde humain (soi et autrui), et non humain (matérialité, technique et économie), face à des changements qui touchent leur fragilité comme la perte de liens suite à la prise de retraite et bien d'autres. Nous essaierons de comprendre dans le sous-chapitre suivant, à partir des conditions sociales et récits de vie de chacun des stagiaires, les composantes de cette forme d'engagement en termes d'« autonomie sociale » comme étant distincte des autres figures de l'individu : celle de l'esprit inspiré et détaché du monde réel<sup>884</sup> ; celle garantie par des appartenances sociales ; celle garantie par l'esprit de contrat ou bien celle donnée par l'image de vagabond exclu de la société<sup>885</sup>.

Enfin, c'est également cette forme d'engagement implicite qui donne raison aux efforts fournis par les personnels de l'équipe encadrante, plutôt qu'à la recherche de l'efficacité économique, mais dans un souci d'individualité et d'équité basé sur leur registre d'action civique.

#### IV. Effets du dispositif sur les actions des individus

*« Je pense que c'est pour le maintien de ma force et de ma santé. Mais si on me dit que c'est un loisir, ça m'énerve. Je le sais très bien, je ne pense pas en tirer un revenu, mais si on me dit que c'est un loisir, ça me plaît pas. Mais je ne peux pas bien expliquer pourquoi. »*

(M. Shimizu, entretien 15)

*« (...), suite à ma retraite, quand mes enfants auront grandi et auront leur propre foyer, et quand je serai de nouveau seul, j'ai le sentiment de vouloir réussir encore une fois, ce que je n'avais pas réussi dans le passé »*

(M. Kamihata, entretien 22)

*« Avant, on ne communiquait pas bien (entre moi et mon mari). Comme chacun avait son travail qui n'avait pas de rapport.*

*Pendant les repas, on n'avait pas de sujet de conversation. Maintenant, par l'intermédiaire de l'agriculture, le sujet de*

---

<sup>884</sup> Voir la cité artiste ou inspirée chez Boltanski et Thévenot, 1991.

<sup>885</sup> Pour l'histoire de ces figures de l'individu marquant toute l'histoire de la société occidentale, voir Castel, 1995.

## **Introduction**

Dans ce sous-chapitre, au-delà du déroulement concret de la formation et des engagements pris en situation par chaque personne, nous analyserons en quoi le fait d'avoir participé à cette formation influence l'action de chaque stagiaire dans sa conduite de vie et son engagement à long terme. Que reste-il de la formation du Centre Nô-Life chez ses stagiaires ? Il s'agit de rechercher les effets prolongés de l'action de la formation chez chacun des stagiaires en termes d'objets d'engagement.

Pour répondre à cette interrogation, nous examinerons comment chaque stagiaire essaie d'orienter sa vie en rapport avec son expérience dans cette formation, à partir du récit sur son parcours de vie dans ses dimensions antérieure, présente et future. Nous illustrerons les éléments des récits de chacun des quinze stagiaires avec une analyse au cas par cas.

## **IV – 1. RAPPORT DES STAGIAIRES À LA VIE**

Nous présenterons quinze cas de stagiaires divisés en quatre catégories sociales. Celles-ci permettent d'explicitier certains éléments fixes de la situation historique de chacun, lesquels donnent à chacun des ressources mobilisables ou non par rapport à la poursuite de son engagement. Ces éléments sont principalement le sexe, l'âge, le statut socio-professionnel, le lieu d'origine et le lieu d'habitation.

Les quatre catégories de stagiaires sont les suivantes:

- Catégorie 1 : homme, âgé de plus de 50 ans, salarié retraité, originaire d'un foyer agricole pluriactif à Toyota (Shimizu, Kobayashi, Imai, Shioya, Isomura) ;
- Catégorie 2 : homme, âgé de plus de 50 ans, salarié retraité, originaire d'un foyer non agricole (Toyota ou non) (Naruse, Suzuki, Kamihata) ;
- Catégorie 3 : femmes ayant divers âges et statuts<sup>886</sup> (Konno, Tsuzuki, Kawamura, Mme. Katô<sup>887</sup>, Mizunani) ;
- Catégorie 4 : homme, âgé de moins ou près de 40 ans, originaire d'un foyer non agricole à Toyota, demandeur d'emploi ou personne sans statut de salarié stable (Nichizawa, M. Katô, Itô).

---

<sup>886</sup> Chacune d'elles présente différents traits sociaux : femme, âgée de moins de 40 ans, originaire d'un foyer non agricole à Toyota, femme au foyer (Mme. Konno) ; femme, âgée de près de 40 ans, originaire d'un foyer agricole pluriactif à Toyota, femme au foyer (Mme. Tsuzuki) ; femme, âgée de plus de 50 ans, originaire d'un foyer non agricole, salariée retraitée (Mme. Kawamura) ; femme, âgée de plus de 50 ans, originaire d'un foyer agricole à Toyota, salariée retraitée (Mme. Katô).

<sup>887</sup> Nous gardons les titres « M. » et « Mme. » pour les deux stagiaires s'appellant Katô, pour éviter la confusion.

---

Ce choix diversifié des catégories des personnes interrogées permet d'explorer qualitativement différents types des stagiaires du Centre Nô-Life allant au-delà de la catégorie des salariés retraités de profil non agricole, que nous avons pu remarquer plus haut (84% hommes, 70% ayant plus de 50 ans, 50% salariés retraités, 30% issus de foyer agricole à Toyota, 10% femmes au foyer).

Dans l'annexe 11, nous présenterons le récit de chaque stagiaire en quatre points : 1 Trajectoire et motif initial ; 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés ; 3 Plan d'avenir ; 4 Réflexions sur l'action du Centre Nô-Life.

Il s'agit, pour les trois premiers points, de voir la dynamique temporelle de raisonnement et d'action de chaque stagiaire à travers son expérience de la formation. Le quatrième point portant sur plusieurs thèmes que nous avons relevés de la situation (impact de l'action du Centre Nô-Life sur l'agriculture locale et le territoire ; pertinence de l'objectif officiel de la formation de dégager un million de yens de revenu agricole annuel ; mode de développement du Centre Nô-Life), nous permettra de voir concrètement le rapport de chaque stagiaire à l'action du Centre Nô-Life dans son engagement.

Le récit sur la trajectoire et le motif initial (1) indiquent la situation sociale de départ de chaque personne constituée de ses besoins, ses ressources, ses motivations, qui la conduit à participer à la formation du Centre Nô-Life, souvent dans le but de faire face à certaines difficultés sociales. Le récit sur les changements constatés par la personne au niveau de ses idées et de sa vie pendant la formation, et les problèmes rencontrés (2), montrera comment elle a vécu la formation dotée de certaines normes cognitives et pratiques. Dans cette dimension, nous trouverons des éléments indicateurs du positionnement de la personne en situation, du mode d'ajustement et de certaines difficultés d'accès à certaines possibilités d'agir. Enfin, le récit sur le plan d'avenir en termes d'activités (3) et les réflexions sur l'action du Centre Nô-Life (4) montrera la forme d'engagement à long terme de chaque personne à divers degrés suite à ses expériences de la formation.

Dans notre analyse finale, à partir d'une synthèse des récits individuels présentée dans l'Annexe 11, en tenant compte de la diversité des modes d'engagement de chacun, nous essaierons de mettre en évidence certains points communs qui traversent ces engagements à long terme, et qui donnent un sens potentiellement collectif et généralisable et une forme compréhensive à l'« acte de cultiver la terre pour son Ikigai ».

### *Analyse par catégorie*

Nous présentons notre analyse des cas individuels des stagiaires par catégorie. Ces catégories ne signifient pas d'emblée les causes déterminantes et caractérisantes des modes de conduite de chaque personne, mais servent à faciliter la comparaison en désignant quelques traits communs de départ entre certains individus. Les éléments de trajectoire illustrent d'abord la situation des ressources disponibles à divers degrés pour chaque personne. Ensuite, l'analyse se focalisera sur les influences du dispositif du Centre Nô-Life sur la vie de chaque personne, en élargissant l'étendue des espaces d'activités concrets

---

au-delà du cadre strictement institutionnel.

### *Catégorie 1 : agriculteurs pluriactifs retraités*

Parmi les stagiaires de la catégorie 1 (homme, âgé de plus de 50 ans, salarié retraité, originaire d'un foyer agricole pluriactif à Toyota : Shimizu, Kobayashi, Imai, Shioya, Isomura), la situation sociale de départ peut être caractérisée par son ambiguïté de manière plus ou moins homogène. D'un côté, l'obligation de reprise de leurs terrains familiaux traverse leurs motifs. Mais de l'autre, c'est un choix individuel plutôt que « familial », qui ne suppose pas un intérêt fortement partagé au sein de la famille. Dans tous les cas, les autres membres de la famille ne participent à leurs activités agricoles, même s'ils peuvent être favorables à leur choix de reprise. Chez Isomura, même s'il est satisfait de « *ne penser qu'à mener une vie paysanne* » après sa préretraite à 54 ans, il ne veut pas impliquer sa famille là-dedans, car cela voudrait dire que sa famille devient « vraiment paysanne », au sens où tous les membres du foyer deviennent trop interdépendants et dépendants du rythme de travail de la terre. C'est ce qu'il faut éviter, car ses parents sont trop âgés, son épouse doit encore travailler et ses enfants travaillent également et ne s'intéressent pas beaucoup au travail de la terre. C'est également pourquoi Isomura n'a pas l'intention de se lancer dans la culture intensive de fraises à but marchand recommandée par le Centre Nô-Life pour sa rentabilité<sup>888</sup>.

Au fond, le statut d'utilité même du travail agricole est devenu problématique dans ces foyers agricoles pluriactifs. L'agriculture se trouve là désencastrée à la fois du social au sens de lien communautaire, et de l'économique au sens du marché. Bien sûr, l'agriculture n'est plus la première nécessité pour la subsistance. Après, ce qui reste serait des cadres strictement individuels, privés et non-marchands : autoconsommation, loisir, santé (comme le sport). Mais vu les conditions sociales de chacun, ces termes-là ne semblent pas être satisfaisants. Il y a d'abord des crises de liens sociaux chez chacun. Il s'agit du décès de membres de la famille comme chez Kobayashi ayant perdu ses parents au cours d'incendie et son épouse suite à un cancer du poumon, et chez Imai ayant perdu son grand-père et son beau-frère. Tôt ou tard, l'affaiblissement des parents âgés de plus de 70-75 ans doit peser sur tous, d'autant plus que c'était presque toujours leurs parents qui se chargeaient des travaux des champs, lorsque ces stagiaires étaient jeunes et ensuite salariés. La reprise d'activités agricoles est pour eux un choix « social » sans qu'elle soit dotée d'une fonction communautaire évidente, mais dans un souci d'autonomie relative des autres et de soi-même.

La variation des mots exprimant leurs motifs est significative : les paroles suivantes de Shimizu expriment un dilemme pour la qualification de son acte de travailler la terre, qui touche au fond sa dignité : « *Je pense que c'est pour le maintien de ma force et de ma santé. Mais si on me dit que c'est un loisir, ça m'énerve. Je le sais très bien, je ne pense pas en tirer un revenu, mais si on me dit que c'est un loisir, ça me plaît pas. Mais je ne peux pas bien expliquer pourquoi.* » Imai, menant une « *vie de plus en plus paysanne* », est gêné par le triple fait de ne pas pouvoir vendre à cause de contraintes de quantité et de qualité, de ne pas pouvoir donner à ses voisins, car cela implique un coût d'obligation sociale, et de ne pas pouvoir trop

---

<sup>888</sup> « *Si je pense à faire la fraise en serre, c'est quand même difficile, car je ne pense pas à impliquer ma famille. Papy a 78 ans, et mamie a 75 ans, à cet âge-là, ce ne serait pas bon de les impliquer. Et ma femme, comme j'ai arrêté de travailler, elle continue à travailler. Donc, elle ne va pas non plus s'impliquer (dans l'agriculture). D'ailleurs, si je les implique tous, on va vraiment devenir paysans.* » (Isomura, entretien 19)

---

produire pour la consommation familiale dont la capacité est limitée.

De même, l'expression d'Ikigai est variée et relative : chez Kobayashi, c'est le fait d'assumer la transmission des biens ancestraux qui le constitue, et l'agriculture est le moyen de l'accomplir. Chez Shioya, c'est son Ikigai, car il s'agit de pouvoir faire ce qu'il aime à long terme. Chez Isomura, s'y ajoute l'intérêt plus civique de réaliser une contribution sociale et locale en participant à des activités éducatives à travers sa production de légumes. Tandis que pour Imai, le travail agricole n'est pas vraiment de l'Ikigai, car c'est une obligation familiale pour lui.

Une tendance commune dans leurs motifs serait la demande de nouveaux liens d'ouverture, face à une certaine fragilisation de leurs liens traditionnels, qu'elle soit familiale ou professionnelle. Il s'agit donc d'avoir des camarades partageant le même souci à travers la formation, d'avoir plus de sociabilité avec ses voisins à travers la présence quotidienne aux champs, et d'avoir une utilité sociale et civique comme gestionnaire d'une agriculture définie comme bien public local (patrimoine).

Nous interrogerons plus bas le sens de ce social-là par l'idée d'« autonomie sociale » comme régime d'action, à partir de ce passage et ce déplacement de sens, effectué au nom de l'Ikigai, de l'agriculture économique au social. De ce point de vue, l'apprentissage technique, le but de la formation partagé par tous les stagiaires, ne doit pas être compris simplement dans le sens de l'efficacité économique, mais dans le sens de ce social en question. C'est, au fond, au cœur de ce social-là que se trouvent la difficulté, le sentiment de décalage, la tension et la critique sans cesse affirmés par presque tous les stagiaires de toutes les catégories sur l'orientation techniciste et marchande de la formation (gagner un million de yens de revenu agricole, à partir de plus de 0.1ha de terrain et de cultures spécialisées comme la figue, la fraise en serre et l'aubergine).

Si on parle de la forme d'engagement des personnes en termes de formes de coordination justifiables ou non, qui peut tenir à long terme suite à l'expérience de la formation du Centre Nô-Life, cette forme est d'abord familiale en rapport avec l'ancrage familial de leurs activités. Mais comme nous l'avons dit, cet ancrage n'a plus de garantie évidente socialement et économiquement. Du coup, le registre plus « inspiré » qui renvoie à la passion de l'individu compte de plus en plus avec l'originalité et la créativité de son style de vie « paysan » réalisé dans une société urbanisée. Cependant, ces deux registres vont difficilement de pair : le caractère obligatoire, répétitif et physiquement contraignant empêche très vite la performance créative. C'est plutôt le registre civique qui semble convenir le plus aux personnes au sens d'être gestionnaire d'un bien public local (patrimoine) contribuant à la valeur sociétale (environnement, santé, alimentation saine). Ceci même si le registre civique peut paraître trop abstrait pour convenir à la situation spécifique de la personne. Du coup, la compatibilité de ces trois registres que nous pouvons schématiser, est *a priori* problématique. Les registres industriel et marchand au sens de la productivité, de la technicité et de la rentabilité peuvent également entrer dans la situation, mais de manière instrumentale, c'est-à-dire dans la mesure où ils peuvent servir de support à ces trois autres registres d'action. Compte tenu de la difficulté d'envisager un équilibre entre ces différentes formes de coordination en présence, nous posons l'hypothèse que la situation des stagiaires du Centre Nô-Life touche la frontière des zones d'action justifiable et non justifiable, et qu'une telle situation requiert un déplacement pragmatique de registre



---

d'action, plutôt qu'un compromis entre des registres déjà établis et justifiables.

Enfin, à partir de cette analyse de la forme d'engagement, la tension latente entre différents positionnements des acteurs dans la formation peut être éclairée schématiquement entre différents modes opposés de qualification et d'application de normes : industriel - marchand - civique de la part des encadrants du Centre Nô-Life, et familial - inspiré - civique de la part des stagiaires de la catégorie 1.

### *Catégorie 2 : salariés retraités*

Parmi les stagiaires de la catégorie 2 (homme, âgé de plus de 50 ans, salarié retraité, membre d'un foyer non agricole à Toyota ou ailleurs : Naruse, Suzuki, Kamihata), contrairement à ceux de la catégorie 1, la situation sociale et le motif de participation à la formation diffèrent radicalement pour chacun, malgré le fait que ce profil de personnes soit la cible de la formation du Centre Nô-Life. De plus, à la différence des stagiaires de la catégorie 1, et paradoxalement, l'individu et la famille n'entrent pas en contradiction chez ces stagiaires.

D'abord, comme il n'y a pas d'obligation familiale pour la gestion de terrains agricoles, le choix de participer à la formation du Centre Nô-Life est individuel pour eux. Mais ce choix ne peut pas être compris simplement dans le cadre de la vie privée. En atteignant l'âge de la retraite, le souci de chacun est indissociable avec le souci familial. C'est le cas sauf chez Suzuki qui a perdu précocement son épouse et habite seul avec sa belle mère âgée. Naruse, ayant été ingénieur, est rentré de Tôkyô dans son foyer natal à Toyota en prenant sa préretraite afin de prendre soin de ses parents âgés. Son épouse et ses enfants peuvent travailler avec lui pour son potager. Kamihata, ayant été agriculteur professionnel dans sa jeunesse jusqu'à la fin des années 1960 à Kyûshû, ensuite, gestionnaire indépendant d'un supermarché et enfin salarié d'une chaîne de supermarchés, envisage de se relancer dans une entreprise agricole à Toyota avec l'aide de son épouse et de ses enfants.

Mais dans tous les cas, le motif de départ de chacun n'est ni le besoin de la famille, ni le besoin d'argent. Ici, le même horizon du « social » que la catégorie 1 peut être trouvé. Si le degré de fragilité des liens sociaux est faible chez ces stagiaires, la demande de liens entre le souci de soi et le souci des autres, est présente chez l'un comme chez l'autre.

Naruse, par l'intermédiaire de son travail de la terre, tente d'assurer d'un côté sa santé et sa propre activité à long terme, et de l'autre, ses liens non seulement familiaux mais de camaraderie avec ses camarades de la formation à Toyota et ses anciens collègues de travail à Tôkyô. Déjà imprégné d'un rythme de travail de la terre, il tente d'équilibrer le « lien de ces différents liens », de manière à « ne pas faire trop rural » grâce à des aller-retours entre Toyota et Tôkyô. Pour Suzuki, sa participation à la filière arboricole de la formation visait à chercher un moyen de contribuer au maintien de l'arboriculture locale en crise, soit par un bénévolat, soit par une entreprise individuelle, soit par une association. Né dans une ferme à Shizuoka, et entretenant déjà un potager loué chez un particulier, l'agriculture constitue sa passion. Même s'il a d'autres loisirs (moto, pêche, escalade artificielle) et des liens sociaux (conseil de quartier, collègues d'entreprise) qui donnent une plénitude à sa vie, il se soucie d'avoir une activité à mener à long terme de manière autonome, qui change de sa vie salariale précédente. Pour Kamihata, le souci d'autonomie de soi et

---

d'autonomie des autres est fortement présent, malgré sa vision en apparence très économique pour son entreprise agricole. Son action d'entreprise agricole est à long terme pour assurer son autonomie qui, en retour, garantira l'autonomie future de ses enfants, pour lesquels, suppose Kamihata, il sera difficile de se charger de leurs parents dans la conjoncture économique contemporaine. En le faisant, il essaie de contribuer à l'animation d'échanges sociaux et locaux avec les habitants en milieu rural à Toyota, ce qui lui donnera, de retour, un Ikigai, au sens d'une occupation digne d'être assumée pendant toute sa vie. Citons son propos : « *Si j'arrive à atteindre cette dimension (de développement local), je serai plus à l'aise, non pas pour mon travail physique, mais pour mon esprit. Donc, je m'intéresse à voir les gens de ma génération. Mais nos fils ne pourront pas s'occuper de leurs parents. Donc, j'ai le sentiment de vouloir rester autonome, jusqu'à ce que je n'arrive plus à bouger. Je pourrai préparer ainsi l'avenir de mes enfants. En devenant autonome, je pourrai préparer l'avenir de mes enfants. Nous, nous vivons de notre côté. L'époque devient de plus en plus dure, il y aura les bons d'un côté et les mauvais de l'autre. Ceux qui auront fait des efforts gagneront*<sup>889</sup>. »

Ces trois stagiaires ont vécu la formation chacun à leur manière. Naruse est satisfait de ses acquis techniques et de la rencontre avec ses camarades de formation, alors qu'il s'interroge sur la méthode conventionnelle enseignée dans le Centre Nô-Life qui suppose trop de contraintes techniques et économiques. Suzuki, au-delà de son acquis technique en matière d'arboriculture, se sent bloqué pour la poursuite de ses activités face à la contrainte de travail trop lourde pour se lancer dans une entreprise arboricole. Kamihata est l'un des rares stagiaires qui répond à l'attente économique du Centre Nô-Life (un million de revenu agricole annuel) avec son projet d'entreprise agricole. Il a pu bénéficier d'un soutien important des personnels du Centre Nô-Life pour son stage individuel effectué sur une parcelle attribuée sur le site du Centre.

En termes de forme d'engagement à long terme, Naruse essaie de combiner le registre familial et amical, avec le registre de passion et de créativité, par le travail de la terre. Le souci d'efficacité et de rentabilité peut entrer dans son action dans la mesure où cela ne dérange pas son plaisir et sa liberté. Suzuki est confronté à une difficulté de faire usage de l'agriculture pour valoriser sa passion, son « ethos » paysan et son engagement civique pour mener une action d'utilité sociale. Kamihata essaie de réaliser, par son entreprise agricole, sa passion ancrée dans son ethos paysan, dans un esprit de responsabilité pour sa famille, mais qui tourne autour d'un souci d'autonomie future de soi-même et des autres, ainsi que dans un sentiment d'utilité sociale et locale. Le registre d'efficacité économique est un moyen nécessaire pour cette entreprise.

### *Catégorie 3 : femmes à divers âges et statuts*

Parmi les stagiaires de la catégorie 3 (femmes ayant divers âges et statuts : Konno, Tsuzuki, Kawamura, Mme. Katô, Mizutani), même si leurs traits objectifs diffèrent, nous pouvons relever un point commun dans leurs situations sociales et leurs motifs de départ. Sauf chez Tsuzuki, épouse d'un agriculteur pluriactif, dont la préoccupation ressemble à celle des stagiaires de la catégorie 1 (salarié retraité, issue d'un foyer

---

<sup>889</sup> Kamihata, entretien 22.

---

agricole pluriactif à Toyota), c'est-à-dire l'obligation d'entretien des terrains familiaux en raison de l'âge de ses parents qui s'en chargeaient. Les quatre autres femmes sont marquées par un certain nombre de difficultés sociales complexes. Entre autres, Konno était la seule qui prononçait explicitement son souci d'« avoir [elle]-même » un rapport avec ses rôles de mère et d'épouse.

Elle s'interrogeait sur le choix d'aller travailler à temps partiel en laissant ses parents âgés et ses enfants à la maison : ne risquait-elle pas de sacrifier ses liens avec sa famille et avec elle-même ? Elle a finalement décidé de se lancer dans l'activité agricole proposée par le Centre Nô-Life, comme un choix alternatif qui lui permettrait d'assurer ses liens dans un équilibre sans devoir sacrifier ni elle-même ni les autres. Kawamura, confrontée à une difficulté sociale et économique suite à son divorce à la fin des années 1990, avait pris l'habitude de cultiver des potagers dans des terrains loués chez des particuliers depuis qu'elle avait commencé à travailler à l'usine après sa rupture avec son mari. Prise en charge par sa fille, cette pratique lui permettait de retrouver sa passion, sa culture (née chez un commerçant des plantes de jardin, elle a travaillé comme fleuriste) et son autonomie. Avec un souhait de gagner « *de l'argent de poche* » après sa retraite, elle a participé à la formation du Centre Nô-Life. Mme. Katô et Mizutani montrent un même souci « social » : leurs fils sont au chômage et s'enferment à la maison en ayant connu des problèmes de relations humaines dans leur travail. Elles ont décidé de se lancer dans une activité agricole avec un but lucratif afin de proposer de nouvelles activités à leurs fils<sup>890</sup>.

Pour Mme. Katô et Mizutani, c'est également pour s'assurer des occupations pour leur vie après la retraite, et améliorer leur situation personnelle (relation conjugale, santé physique et mentale, relation avec les habitants locaux par l'intermédiaire de leur travail agricole).

Chacune d'elles ressentait, dans sa prise de décision, une certaine fragilisation de liens à soi-même et aux autres qui garantissent leur autonomie. C'est par l'intermédiaire de, et par l'usage de l'agriculture qu'elles tentent d'y faire face. Bien sûr, tout cela n'est pas explicité formellement dans la formation comme « problème » à traiter. L'orientation techniciste et économique de la formation cache ces dimensions du social. Pourtant, ces stagiaires elles-mêmes n'en sont pas dupes et rendent compte que cette vision suppose une production spécialisée, intensive et trop contraignante pour elles ainsi que pour la plupart des autres stagiaires. Face à ce problème, chacune d'elles réfléchissait et essayait de changer d'orientation : Konno et Kawamura ont changé de filière de l'arboriculture à la culture de légumes ; Mme. Katô hésitait entre le choix d'un investissement dans une production de fraises en serre et le choix de cultiver des légumes pour le « plaisir du couple » ; Mizutani pensait à diversifier ses activités jusqu'à la transformation, plutôt que de se spécialiser dans une seule culture comme l'aubergine. Enfin, Tsuzuki, sans être confrontée à de graves problèmes, n'avait pas l'intention de se lancer dans une culture lucrative.

En termes de forme d'engagement à long terme, Konno se démarque quelque peu en explicitant son souci d'autonomie dans une situation de forte dépendance domestique dans ses rapports à ses beaux-parents, son mari et ses enfants. Pour elle, l'espace et le temps pour le travail agricole offrent une zone d'initiative et d'autonomie sans être en rupture avec sa famille. La vie rythmée par le travail de la terre répondait également à son désir de changement par rapport à l'époque où elle achetait ses légumes au supermarché.

---

<sup>890</sup> Notons que ces actes intuitifs de ces deux mères semblent rejoindre l'idée de base des jardins d'insertion en Europe.

---

Le souci de combinaison entre l'harmonie familiale et l'autonomie individuelle est donc présent. De plus, le registre d'efficacité économique est mobilisé pour servir de support. De manière moins explicite, chez Kawamura, le souci d'autonomie prend de l'importance dans un lien de dépendance par rapport à sa famille dont sa fille qui la prend en charge et ses frères qui la paient pour sa tâche d'accompagnement de leur père malade. Chez Mme. Katô et Mizutani, soucieuses de la situation précaire de leurs fils, nous retrouvons également le même souci d'autonomie individuelle dans leur prise d'initiative pour leurs activités agricoles familiales.

#### *Catégorie 4 : hommes jeunes et d'âge moyen en situation instable*

Parmi les stagiaires de la catégorie 4 (homme, âgé de moins ou près de 40 ans, originaire d'un foyer non agricole à Toyota, demandeur d'emploi ou personne sans statut de salarié stable : Nichizawa, M. Katô, Itô), la situation sociale de départ présente un caractère commun : le fait d'être en difficulté au niveau socio-professionnel<sup>891</sup>. Nichizawa est au chômage depuis qu'il a quitté volontairement son travail dans un secteur industriel ; M. Katô a dû quitter son travail dans une usine de mayonnaise à cause d'un problème de dépression pendant qu'il participait à la formation. Leurs motifs sont variés en apparence en termes économiques : Nichizawa veut se lancer professionnellement dans une entreprise agricole « *pour gagner [sa] croûte* » ; M. Katô veut juste cultiver du riz et des légumes pour l'autoconsommation, à côté de son travail salarié ; Itô voulait au début cultiver des figues pour gagner un complément de revenu comme c'était recommandé par le Centre Nô-Life, mais en changeant d'idée pendant la formation, il a voulu lancer une association pour organiser l'aide pour les agriculteurs locaux en difficulté et l'entraide entre les stagiaires du Centre Nô-Life. En fait, cette variation doit beaucoup à leurs conditions sociales de départ : Nichizawa est célibataire et a besoin de gagner sa vie par lui-même, M. Katô et Itô ont leurs épouses qui travaillent. Mais derrière cette variation, il y a un motif commun qui est la passion pour l'agriculture. Nichizawa pratiquait depuis qu'il travaillait à l'usine sa culture de légumes en pots, et Katô rêvait d'autoproduire son riz pour sa famille et pratiquait la fabrication traditionnelle de légumes marinés (Tsukemono) avec son père. Pour Itô, s'impliquer dans l'agriculture et la forêt, pourrait être son travail pour toute sa vie « *en dehors de l'histoire des revenus* ».

Pendant la formation, Nichizawa était en pleine hésitation quant au choix d'orientation de sa production, car le prêt agricole départemental que le Centre Nô-Life recommande pour l'installation des jeunes agriculteurs demande un plan de gestion très contraignant (le revenu à dégager est 2.5 fois supérieur à l'objectif affiché par la formation), et il ne se sentait pas prêt à s'y lancer. Il est simplement prêt à « *tout produire* », dès qu'il pourra louer ses terrains. En s'imprégnant du rythme du travail de la terre (ex. travail matinal en été pour éviter la chaleur de la journée), il avait un sentiment de plénitude dans le fait de travailler aux champs (« *Si je peux faire ce que j'aime, je pourrai le faire jusqu'à la mort sans m'en lasser. Rien que de fumer une clope en plein champ, c'est bon.* »). M. Katô éprouvait lui aussi du plaisir à être producteur de ses aliments en connaissant leur fraîcheur et leur saveur. Confronté à un problème de

---

<sup>891</sup> Sauf Itô qui disait être sans revenu, mais semblait toujours s'impliquer dans une entreprise de services d'animation. Nous n'avons pas pu clarifier davantage son statut professionnel.

---

dépression, il a pu avoir des soutiens de la part de ses camarades de formation et des personnels du Centre Nô-Life, pendant son stage individuel sur le site du Centre. Il ressentait que cet esprit d'entraide est lié à la culture paysanne. Mais il ne pouvait pas s'empêcher de douter de l'orientation de la formation trop techniciste et employant trop d'intrants chimiques. Ainsi, lors de son stage individuel, il a essayé de cultiver ses légumes sans produits chimiques (engrais, insecticides, herbicides). Cette réaction est combinée à son projet d'avoir une culture du riz et de légumes à côté de son travail salarié, afin de stabiliser d'abord la vie de sa famille et de s'occuper de ses enfants. Ceci sans exclure l'idée de vendre ses produits plus tard.

En termes de forme d'engagement à long terme, Nichizawa montre une façon d'engager sa passion individuelle dans un défi d'efficacité économique, pour se sortir de sa difficulté. M. Katô essaie également d'engager sa propre passion, mais dans un souci d'équilibre de sa vie de famille. C'est pour lui une façon de relativiser son souci économique. Itô, en se lançant dans le secteur agricole et forestier, pense à s'assurer une occupation digne toute sa vie en anticipant son souci lié à la vieillesse.

Dans cet examen, nous avons interrogé les modes d'implication des stagiaires dans leur formation du Centre Nô-Life ayant pour but de promouvoir une certaine activité économique : agriculture pour l'Ikigai susceptible de dégager un certain niveau de revenus complémentaire dont la référence est un million de yens de revenu agricole annuel.

Par l'analyse de l'ensemble des éléments entrant dans le processus pragmatique d'implication des stagiaires dans cette formation (situation sociale, motif, expériences, changements connus, problèmes rencontrés, réflexions, critiques, engagement à long terme), nous avons relevé un certain nombre d'éléments caractéristiques du « social » qui agissent derrière la différence des choix économiques entre ces individus.

Il ne s'agit pas seulement de relever des conditions sociales déterminant les modes de conduites individuelles, mais plutôt de voir la possibilité d'action et de problématisation des éléments relevant du social à travers leurs activités économiques. C'est ce social-là que nous voudrions caractériser à partir de nos analyses, qui va donner un horizon commun de compréhension des diverses formes d'activités menées au nom de l'« agriculture pour l'Ikigai ». Nous essayons d'illustrer cet horizon commun de ce social-là que nous avons pu identifier parmi chacun des stagiaires du Centre Nô-Life.

## Ce qu'est ce social-là...

Dans un contexte dit de « vieillissement démographique », dont les problèmes majeurs sont le mode de vie à assurer après la retraite, le risque de dépendance et sa prévention, nous avons vu diverses catégories d'individus s'impliquer dans la formation en débordant largement ce cadre institutionnellement prescrit et

---

circonscrit. Dans le cas du Centre Nô-Life, au niveau du cadrage politique du projet, la logique de la définition de l'agriculture comme bien public local ou patrimoine civique, et la logique d'Ikigai des personnes âgées qui peuvent toucher l'ensemble de la population, ont joué favorablement pour cette situation.

Mais au niveau des logiques d'action des stagiaires, nous avons pu voir d'autres termes donnant du sens à ces noms et cette forme de cadrage de l'action.

Premièrement, dans le contexte des stagiaires, il y a en commun un processus de fragilisation du système de liens sociaux, qui dépasse la seule problématique relevant du vieillissement démographique et de la vieillesse. Au fond, nous pouvons relever les trois éléments conjoncturels de la société post-industrielle caractérisant ce processus de fragilisation : famille, État (ou aides publiques) et marché.

D'abord, la famille devient problématique à cause de l'incertitude croissante à divers degrés du rôle de l'individu dans sa famille (ancienne ou nouvelle). Ce qui pose d'abord des problèmes de relations d'interdépendance entre les membres d'une famille<sup>892</sup>. Par exemple, la question de la charge pour le soin des parents âgés constitue un de ces problèmes (« Qui s'en charge ? Comment et jusqu'où ? »). Mais avant cela, l'affaiblissement des parents âgés pose déjà le problème de compensation du rôle qu'ils jouaient avant. Le problème autour de la succession d'activités agricoles (ex. stagiaires de la catégorie 1) est au cœur de ce phénomène. Les problèmes peuvent être multipliés : fonctionnement d'un couple avant et après la retraite (ex. Mme. Katô), rôle des parents quand la mère commence aussi à travailler (ex. Konno), rôle des parents quand leurs enfants n'arrivent pas à trouver un emploi (ex. Mme Katô, Mizutani).

Deuxièmement, nous pouvons relever le problème de l'absence d'aides publiques pour traiter ces problèmes de la famille. En effet, les cadres classiques d'aides sociales comme les pensions de retraite, l'assurance santé ne sont pas en mesure d'intervenir dans ces problèmes relationnels, parce que ces aspects relationnels étaient censés aller d'eux-mêmes auparavant. Même l'assurance dépendance entrée en vigueur depuis 2000 n'a pas pour objet de traiter ces problèmes. Même si elle met l'accent sur la prévention individuelle et le maintien à domicile, elle vise finalement un traitement institutionnalisé du soin des personnes âgées dépendantes.

Troisièmement, la crise du marché de l'emploi est importante. Au fond, le problème n'est pas seulement la suffisance ou non de la quantité de travail disponible, mais également de la qualité. Le travail doté d'une richesse à la fois en quantité et en qualité serait idéal. Le travail riche en qualité mais pauvre en quantité serait un privilège. Par contre, l'inverse serait plutôt banal. La tendance à la précarisation massive de l'emploi suite à la déréglementation du marché de l'emploi multiplie ce dernier et aggrave les conditions de travail et de vie des individus.

Ce problème de travail salarial impacte en retour les deux problèmes de la famille et de l'absence d'aides publiques. Le problème de jeunes chômeurs ou précaires qui s'enferment à la maison (Hikikomori) ou rejetés de la maison est bien connu. Mais nous pouvons aussi penser aux salariés proches de leur retraite, et trop dépendants de leur entreprise (« kaisha ningen (homme de l'entreprise) »), qui risquent une perte de

---

<sup>892</sup> Les phénomènes de rupture subie ou voulue entre l'individu et sa famille seraient des conséquences extrêmes de cette fragilisation.

---

repères importante après leur retraite.

Au fond, l'engrenage de ces trois éléments conjoncturels font aggraver et augmenter les risques pour la durabilité de la vie des individus. En fait, nous avons là trois pôles économiques en dysfonctionnement, au cœur desquels J-L. Laville situe la zone de développement de l'« économie solidaire » : économie domestique non marchande et réciproitaire, économie non marchande et redistributive, économie monétaire et marchande<sup>893</sup>.

De là, nous pouvons concevoir la problématisation des pratiques de l'agriculture pour l'Ikigai autour de la situation de la formation du Centre Nô-Life en termes de recomposition de ces trois éléments : relation, intervention publique et travail. La formule d'action peut passer par l'intervention dans des problèmes d'incertitude de relations entre soi, sa « famille » et le marché de l'emploi défavorisant les personnes moins aptes à travailler, dont la frontière est elle-même incertaine, par l'intermédiaire du travail de la terre à titre d'Ikigai.

Tel est l'objet du social que nous pouvons re-problématiser dans la situation observée dans le cas du Centre Nô-Life.

### **Autonomie sociale : liberté qui a besoin d'une dépendance relative**

Nous pouvons maintenant tenter une caractérisation du contenu de ce social-là, à partir de l'idée d'« autonomie sociale » comme régime d'action élaboré dans les expériences des stagiaires du Centre Nô-Life.

D'abord, dans la situation de chacun(e) des stagiaires face au processus de fragilisation du système des liens sociaux, l'individu se trouve au cœur de la problématique du social. L'incertitude de ces liens humains ou non-humains garantissant l'existence sociale de l'individu devient le souci à la fois de tous et de chacun, car la cause de ce souci est difficilement objectivable et socialisable. Le social face à ce processus se présente davantage comme réponse à ce souci et comme condition d'existence de l'individu.

Concernant les motifs de chacun des stagiaires, nous avons beaucoup parlé du souci à la fois d'autonomie de soi-même et de rapports aux autres, qui se manifestait de diverses manières. Il s'agissait bien de ce social-là qui est en question, c'est-à-dire, le social fait de l'autonomie de l'individu qui dépend de ses liens relationnels. Ce social-là est à assurer dans un souci de recomposition du rapport à soi, aux autres, au temps, à l'espace, au territoire, à la société...

Cette autonomie sociale n'est pas en rupture avec l'autonomie économique, mais s'en distingue. L'autonomie économique est prise en compte et traitée comme un élément de son système.

La famille ne constitue plus son unité évidente et naturelle, mais un élément à recomposer et à faire fonctionner d'une manière ou d'une autre.

---

<sup>893</sup> Laville, 1994 : 9-89. Mais dans la recherche sur l'économie sociale et solidaire, l'interrogation sur le mode d'engagement des personnes est presque absente.

---

L'autonomie sociale se distingue également du social qui faisait l'objet d'aides sociales dans l'État-providence classique en termes de prise en charge spécialisée des besoins des personnes socialement vulnérables (personnes âgées, malades, chômeurs, pauvres, handicapés, femmes au foyer, mères isolées, étrangers, discriminés)<sup>894</sup>.

Ce social serait actif plutôt que passif, et concerne l'individu concret plutôt que l'individu abstrait et catégorisé. Ce social serait également relationnel plutôt qu'institutionnel, et économique et non pas d'emblée « démarchandisé ». Ce social serait ouvert plutôt que fermé au moins au niveau du temps-espace, et touche les besoins indéterminés relevant de la subjectivité plutôt que ceux déterminés et relevant de l'objectivité.

Cette conception peut s'approcher de la théorie du capital humain qui est au cœur de la gouvernamentalité néolibérale, ainsi que du discours de l'État social actif. La proximité est au sens de l'approche environnementale pour la formation et le renforcement de la capacité et de l'autonomie de l'individu. Mais la condition et le sens de l'autonomie diffèrent radicalement : le capital humain suppose un individu indépendant et détachable de ses liens sociaux, fonctionnant comme un entrepreneur de lui-même visant l'efficacité économique dans sa vie de production et de consommation. Mais l'autonomie sociale suppose un individu dont l'autonomie n'est possible que dans sa dépendance relative à ses liens. L'autonomie sociale se base donc sur la reconnaissance de ce besoin d'une dépendance chez les personnes, et nous appelons ce besoin la fragilité. C'est sur cette base-là que l'individu vise la plénitude de sa vie, donc les préoccupations d'efficacité et de performance économique ne seraient que secondaires ou peuvent même être à l'opposées de la visée de l'autonomie sociale. Par exemple, nous avons trouvé ce type de tension entre un grand nombre des stagiaires et la norme de la productivité exigée par le Centre Nô-Life.

C'est dans cette perspective de l'autonomie sociale que le terme d'Ikigai peut être compris comme l'un des mots de problématisation du social.

## **Sens de cultiver la terre pour l'Ikigai**

Le terme d'Ikigai, dans les cas des stagiaires du Centre Nô-Life, permettait à l'individu concret de poser et traiter réellement les quatre thèmes suivants :

- *travail* : occupation digne de sa vie, en contraste avec le travail dont la valeur est déterminée par son salaire.
- *liberté* : prise d'initiative individuelle vis-à-vis de contraintes collectives et institutionnelles, en contraste avec l'organisation hiérarchique du travail.
- *liens* : recherche permanente de liens, en contraste avec l'individualisme atomique.
- *intérêt* : intérêt réel et pragmatique, en contraste avec l'individu déconnecté du monde économique et

---

<sup>894</sup> Nous entendons ici ce que Castel désigne par le terme de « social-assistantiel » né en Occident dans le processus de décomposition de la société féodale au Moyen Âge (Castel, 1995 : 48-64).



---

social.

Les modes possibles d'articulation entre ces éléments peuvent annoncer la « grammaire » d'action pragmatique de l'autonomie sociale. La prise en compte du quatrième élément inscrit vite l'action dans la sphère pragmatique dans la mesure où la pensée et l'action sont indissociables. L'intégration du premier et du deuxième éléments suggère l'attachement de l'activité positive, culturelle ou/et sociale ou/et économique, à la dignité et l'initiative de la personne exerçant cette activité. Jusque ici, l'image serait assez proche de la figure de l'individu « actif », c'est-à-dire autonome, responsable et même stratégique, prôné par les politiques d'activation. Mais il y a une rupture par la prise en compte du troisième élément qui introduit la notion de fragilité définie comme besoin de dépendance relative de leurs « proches » chez les personnes tant au niveau humain que non-humain. Dans cette grammaire, c'est la fragilité de soi ou/et des autres qui oriente l'autonomie individuelle comme souci permanent ou éthique du sujet, mais non comme volonté de maîtrise ou de liberté absolue.

C'est en ces termes complexes que nous voulons analyser le sens sociologique de la formule de « cultiver la terre pour l'ikigai », et appréhender l'agriculture comme activité support de concrétisation de l'ikigai. Par cette perspective, nous souhaitons ouvrir une nouvelle vue sur l'agriculture et la ruralité dans le Japon contemporain au-delà du clivage entre l'économique comme le travail, l'efficacité et la rentabilité, et le non-économique comme le loisir, la passion, le plaisir, la santé ou encore la « contribution sociale (shakai kôken) », et au-delà même du seul registre de l'estime de soi servant d'une valeur refuge chez les individus.

---

## Chapitre V : EFT Ferme Delsamme, La Louvière (Belgique)

### Introduction

Le cas de l'EFT FD à La Louvière traité dans ce chapitre fait l'objet de comparaison avec le cas du Centre Nô-Life à Toyota. Mais, nous l'avons dit, la forme symétrique de comparaison n'est que « formelle » ici, et entre ces deux études de cas, il y a une rupture en termes de catégories de compréhension. Le travail de cette thèse est en grande partie l'effort de combler cet écart pour rendre comparable ces deux cas.

Il faut également souligner la rupture qui était tangible au stade de préparation de ce travail de comparaison. L'étude de cas sur le Centre Nô-Life était déjà clôturée une fois en été 2007 par un mémoire de DEA<sup>895</sup>. Dans ce mémoire, il s'agissait d'étudier le changement de représentations et de pratiques dans l'agriculture dans le Japon à travers le processus de réalisation du projet du Centre Nô-Life. Notre constat final restait critique sur le fait que l'idée de l'agriculture pour l'Ikigai et les aspirations des usagers pour cette étaient largement instrumentalisées et marginalisées par les agents techniques, économiques et administratifs qui sont dominants dans le secteur agricole fort institutionnalisé.

Toutefois, après cette analyse, il subsistait un doute suivant : même si, d'une part, cette politique intégrant des aspirations citoyennes et sociales peut être instrumentalisée au service de la résistance de la part des agents dominants, d'autre part, le lien une fois établi entre l'agriculture et « le social » ne reste-il pas vivant au niveau territorial et individuel chez les pratiquants, et assez pénétrant pour pouvoir influencer petit-à-petit les cadres des politiques publiques et les représentations sociales ?

C'est pour répondre à ce doute que notre recherche doctorale a tenté, d'un côté, de réinterpréter le cas du Centre Nô-Life et de l'autre d'étudier l'horizon du lien entre l'agriculture et le social dans les jardins d'insertion qui nous semblaient mettre en œuvre directement ce lien via la politique d'insertion. Ce qui nous a également requiert une nouvelle approche méthodologique et analytique.

Du fait de ce contexte de travail, nous devons admettre qu'il y a un certain décalage ou asymétrie entre ces deux études de cas au niveau méthodologique et analytique. La première est avant tout un travail de réinterprétation des données déjà établies et réfléchies, tandis que la seconde un travail d'exploration tatonnante d'un univers inconnu pour le rédacteur, notamment celui du travail social. D'où un recours relativement important dans ce chapitre aux dires des acteurs. De plus, la méconnaissance historique de base sur la société belge par rapport à la société japonaise de notre part n'a pas favorisé ce travail de

---

<sup>895</sup> Muramatsu, 2007.

---

compréhension et d'analyse.

## **Du social à... l'agriculture ?**

Dans le chapitre précédent, nous avons vu qu'à travers la dynamique sociale autour du Centre Nô-Life, l'agriculture et son développement comme un secteur d'activité économique n'étaient plus réellement mis en pratique tels qu'ils étaient dits et pensés formellement. En fait, l'agriculture est mise en « usage », sans qu'elle devienne une fin en soi, pour répondre à une multiplicité de soucis. Lesquels relèvent du social, mais dont le sens réel échappe au registre familial et communautaire d'un côté, et de l'autre au registre de la solidarité civique telle qu'elle est pratiquée dans les politiques sociales. Ensuite, nous avons essayé de caractériser le sens de ce social-là sous le vocable d'« autonomie sociale » désignant l'autonomie de l'individu sous la dépendance de ses liens sociaux à la différence de l'autonomie au sens économique.

Dans le cas de cette nouvelle politique agricole communale, les sens de cette nouvelle forme du social restaient peu formulés et valorisés comme tels sous les qualifications économiques et économisantes, même si elle s'en rapprochait effectivement dans les engagements et pratiques réels des personnes. Ce qui nous limitait à relever finalement l'absence de formalisation et la présence de certains sens réels et cachés.

Dans le présent chapitre, nous nous intéresserons au cas de l'Entreprise de Formation par le Travail Ferme Delsamme (ci-après l'EFT FD), une entreprise communale et sociale d'insertion par le maraîchage biologique lancée en 2002 par la Commune de La Louvière en Belgique. Ce cas qui montrera une histoire de nature différente de celle racontée dans le chapitre précédent. Nous y trouverons un rapprochement curieux entre l'économique et le social tenté par un mode d'usage particulier de l'agriculture, à partir d'une pratique formelle et explicite du social dit d'« insertion », imprégné de discours réformateurs de l'État social classique développés notamment à partir des années 1980-1990.

Nous trouverons d'abord dans les discours fondateurs du projet une similitude avec la politique du Centre Nô-Life, au niveau des logiques d'intervention : Autour de la logique institutionnelle du social en termes d'insertion socio-professionnelle des personnes en difficulté, deux autres logiques entrent en action : logique patrimoniale consistant à identifier de nouvelles fonctions dans l'agriculture au service du territoire, telles que, entre autre, l'accueil et la mise en activité des personnes en difficulté, l'éducation alimentaire des enfants, la promotion de l'alimentation saine, la protection de l'environnement ; logique économique qui à la fois valorise l'activité marchande et vise une gestion économiquement rationnelle de l'entreprise, par un calcul de coût/bénéfice de l'action.

Cette étude de cas nous permet une comparaison certes asymétrique, mais intéressante, car susceptible de dégager un nouvel horizon commun de compréhension de l'usage de l'agriculture dans le social. En effet, dans ce cas, l'agriculture s'emploie dans une nouvelle dynamique du social, lequel se voit institutionnellement et collectivement investi d'un sens très proche de ce que nous avons caractérisé en termes d'autonomie sociale dans le chapitre précédent.

---

Mais ce passage et ce processus socio-politique de déplacement de sens, autour de ce nouveau mode de traitement du social par l'économique, ne va pas de soi non plus, face à la frontière séparant le social de l'économique. Ce qui suscite des tensions socio-politiques dans une oscillation enfermement/ouverture du social vis-à-vis du champ économique<sup>896</sup>. Ce qui pose un problème de déséquilibre entre formes de coordination des activités de l'entreprise, selon lesquelles les personnes et les objets sont engagés en action. Dans cette situation, l'agriculture (le maraîchage biologique dans ce cas) sert d'appui pour les personnes engagées en action dont les opérateurs et les stagiaires, dans le processus de mise en œuvre de ce social.

Si l'usage de l'agriculture dans ce processus du social ne montre ni la voie d'évolution linéaire de l'action sociale, ni la solution efficace à la question sociale du chômage ou de l'emploi, la situation en question nous permettra de caractériser ce qu'il y a au cœur du travail du social contemporain difficilement saisissable tant en termes de droits sociaux qu'en termes de liberté économique. Ce qui pose un problème de justification publique de l'entreprise en question. Pour répondre à cette question centrale, la notion d'autonomie sociale pourra, là également, être valorisée pour donner un nouvel horizon réel et conceptuel pour comprendre ce social irréductible à son statut séparé ou subordonné vis-à-vis de l'économique.

Nous procéderons à cette démonstration dans le même ordre que le chapitre précédent : I. Historique, II Composition, III. Espace d'activités concret, IV. Effets du dispositif sur l'action des stagiaires.

Dans le sous-chapitre I, nous mettrons en évidence par une brève présentation de traits historiques de La Louvière et de sa région imprégnés de leur histoire industrielle ancienne et d'un socialisme municipal ayant monté en puissance au début du 20<sup>ème</sup> siècle, pour éclairer le contexte local favorisant l'émergence du projet en question. Le processus de l'émergence des services d'ISP dans cette ville va préfigurer un renouvellement des logiques d'intervention dans la politique sociale.

Dans le sous-chapitre II, par un examen systématique de la composition historique, politique, juridique et normative du dispositif de l'EFT FD, nous essaierons de mettre en évidence les conditions de la dynamique situationnelle de l'action de cette entreprise. Nous analyserons par la suite le mode d'articulation et les tensions entre les trois logiques d'intervention patrimoniale, sociale et économique dont nous étudierons l'émergence historique dans le sous-chapitre I. Grâce à cette approche, nous comprendrons la raison et les modalités politiques de la réalisation d'un projet dit d'« économie sociale » dans la même perspective que le cadre de la politique de l'agriculture pour l'Ikigai à Toyota, avant de les catégoriser *a priori* par leurs différentes dimensions sectorielles. Ainsi, nous pourrions saisir la conjoncture de ce phénomène de participation de l'agriculture biologique dans un nouveau mode de traitement du social.

Dans le sous-chapitre III, nous mettrons en évidence les formes d'engagement spécifiques des personnes en action au niveau opérationnel du projet, dont les personnels de l'équipe encadrante et les stagiaires, à partir d'une analyse intensive de leurs rapports à leurs différents objets de travail. Cette analyse va dégager le sens réel de l'usage de l'agriculture dans cette action du social.

Dans le sous-chapitre IV, nous examinerons au cas par cas les rapports de chacun des dix stagiaires à

---

<sup>896</sup> Par contre, dans le Centre Nô-Life, la dimension du social était peu explicitée formellement derrière l'orientation productiviste en termes de développement agricole local.

---

leur parcours de vie passé, présent et futur à travers leurs expériences de la formation, afin d'analyser les effets du dispositif sur l'action des stagiaires à long terme, donc sur leurs vies elles-mêmes.

Suite à cette analyse, nous examinerons de nouveau l'hypothèse finale d'« autonomie sociale » que nous avons pu tirer du cas du Centre Nô-Life comme une forme de coordination diffuse et implicite qui donne du sens à la situation d'action dite du « social ». Dans le cas de l'EFT FD, cette notion nous semble également être pertinente, non pas comme l'essence du phénomène étudié ou la solution aux problèmes sociaux, mais comme une nouvelle valeur commune à prendre en compte dans la transaction socio-politique, donc comme un nouvel objet d'engagement pour les acteurs tant du côté des opérateurs que du côté des stagiaires.

## I. Historique

### I – 1. Ville de La Louvière

La configuration socio-politique et territoriale de La Louvière est étroitement liée à l'émergence du projet de l'EFT Ferme Delsamme que nous étudierons, en tant que politique sociale soucieuse de répondre aux besoins d'une population subissant les effets néfastes de la désindustrialisation amorcée depuis plusieurs décennies. Il faut souligner que, de même que pour la population salariée de Toyota vis-à-vis du vieillissement démographique, la région de La Louvière est confrontée à un coût important au niveau politique, social et culturel, face à ce changement structurel accompagné d'un phénomène déstabilisant comme le chômage de masse, étant donné le fort poids d'intégration industrielle et salariale de sa population marquant le territoire.

Par rapport à la Ville de Toyota, le point commun serait que c'est une ville champignon de taille moyenne née de l'industrialisation. Mais ceci avec une autre temporalité : avec un siècle d'écart, La Louvière est en pleine phase de « désindustrialisation » et de « reconversion » économique et sociale, alors que Toyota n'est pas (encore) arrivée à ce stade<sup>897</sup>.

---

<sup>897</sup> Ceci sans oublier que le secteur industriel japonais recourt déjà depuis les années 1990 à des mains d'œuvres étrangères dont notamment celle d'origine nippon-brésilienne, et depuis les années 2000 à des mains d'œuvres précaires comme les intérim et les CDD. Ces populations sont notamment sujetes à des mesures d'ajustement comme le licenciement massif qui a eu lieu suite à la crise économique de la fin 2008.

Figure 7 : Belgique



Source : <http://www.quelleroute.com/belgique/>  
(consulté le 17 décembre 2011)  
Indication ajoutée par le rédacteur.

Figure 6 : Province de Hainaut



Source : Site officiel de la Province de Hainaut :  
<http://www.hainaut.be/>  
(consulté le 16 décembre 2011)  
Indication ajoutée par le rédacteur.

La commune de La Louvière, située entre Mons et Charleroi dans la Province de Hainaut<sup>898</sup> en Belgique (Voir les Figures 6 et 7), est une ville de taille moyenne avec 78 071 habitants sur une superficie de 6424.13 ha (2010)<sup>899</sup>, soit environ un quart de la Ville de Toyota, avec une densité de 1215hab./km<sup>2</sup>, équivalente à celle de la Ville de Toyota d'avant la fusion de 2005.

La Louvière est d'abord une « ville champignon » née d'un processus précoce d'industrialisation accéléré et intensifié vers le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Entre 1850 et 1869, année de sa constitution en commune, le nombre de ses habitants est passé de 1200 à 7075<sup>900</sup>. Avant l'industrialisation, c'était un lieu attaché à la paroisse de Saint-Vaast entourée de zones agricoles, où s'étendait le vaste domaine de l'Abbaye de l'Aulne<sup>901</sup>.

Le processus d'industrialisation dans la Province de Hainaut peut remonter au début du 18<sup>ème</sup> siècle, où l'utilisation de la machine à vapeur inventée par Newcomen a commencé pour le système d'extraction de l'eau des mines<sup>902</sup>. Favorisé par les moyens de transport en présence (embranchement du canal Charleroi-Bruxelles effectué en 1839, lignes de chemin de fer, chaussée), de nombreuses exploitations minières se développèrent dans cette région dite du « Centre »<sup>903</sup>. Ensuite, d'autres industries importantes

<sup>898</sup> Le nombre de ses habitants est 1 290 079 en 2006, ce qui fait de cette province la plus peuplée de Wallonie. Sa superficie est de 379 000ha, soit 22,5% de la Région Wallonne et 12,4% de la Belgique (Province de Hainaut : site internet).

<sup>899</sup> Institut national de Statistique : site internet.

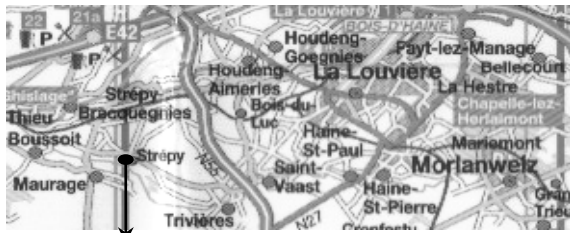
<sup>900</sup> Écomusée régional du Centre, 1996 : 38.

<sup>901</sup> Le nom de la ville remonte à celui de la ferme « Grande Louvière » qui appartenait à l'Abbaye dont le témoignage est une chapelle construite en 1531 et restaurée aujourd'hui comme un monument historique de la ville (Sandrine Place : site internet).

<sup>902</sup> À Houdeng (un quartier de La Louvière depuis 1977), la pratique de l'exhaure à vapeur avait déjà commencé à partir de 1780, ce qui a favorisé le développement de l'exploitation minière dans la région (Écomusée du Bois-du-Luc, 2004 : 59) D'ailleurs, nous le verrons plus bas, une des plus anciennes sociétés minières existait dès 1685 dans le territoire (Société civile du Grand Conduit et du Charbonnage d'Houdeng).

<sup>903</sup> Le nom du Centre est également issu de l'industrialisation : le terme apparaît pour la première fois en 1832 dans une protestation faite par des sociétés minières de Charleroi contre ce creusement des embranchements du canal de Charleroi à

**Figure 8 : Territoire de La Louvière**



EFT Ferme Delsamme

Source : De Rouck Cartographie

s’y installèrent : faïencerie (faïencerie Boch en 1844 à Saint-Vaast) ; verrerie (ex. Daubresses frères en 1851 à La Louvière) ; sidérurgie (ex. les Forges et Laminoires E. Boucquéau reprises par Gustave Boël en 1880 à La Louvière).

Au fur et à mesure de ce développement économique et démographique de la région

autour de La Louvière, en 1865, un plan d’aménagement d’un ensemble d’équipements urbains (écoles, église, logements, maison communale) fut conçu par le bourgmestre de St-Vaast (Amand Mairiaux), ce qui deviendra l’actuel centre urbain de La Louvière. En 1869, La Louvière est devenue une commune à part entière en se séparant de St-Vaast<sup>904</sup>. Cette séparation dura jusqu’à la fusion de communes de 1977 ayant regroupé neuf communes constituant les sections de l’entité d’aujourd’hui (La Louvière et huit communes environnantes : Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Saint-Vaast, Trivières, Boussoit, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Maurage, Strépy-Bracquignies (Voir la Figure 8).

Constatons quelques faits et chiffres pour prendre la mesure de cette évolution : pour les charbonnages, l’essor était continu jusqu’aux années 1930 en atteignant 29 000 travailleurs dans la Région du Centre<sup>905</sup>. Leur déclin a commencé après-guerre : suite au plan établi par la CECA (Communauté européenne du charbon et de l’acier) en 1951, les charbonnages ont progressivement fermé : La fermeture du dernier site dans le Centre a eu lieu en 1973 à Trivières<sup>906</sup>. En 1986, il y existait 17500 emplois industriels salariés<sup>907</sup>.

Prenons un exemple : la Société du Grand Conduit et du Charbonnage d’Houdeng créée en 1685, « une des plus anciennes sociétés industrielles par actions de l’histoire du capitalisme<sup>908</sup> », propriétaire du dernier site du Centre fermé en 1973. Le début de l’essor remonte vers la fin du 18<sup>ème</sup> siècle où la pratique de l’exhaure à vapeur (Machine Newcomen) avait commencé : la production annuelle atteignait près de 28 000 tonnes vers 1815, avec un peu plus de 200 ouvriers<sup>909</sup>. Entre 1816 et 1846, la « Société civile charbonnière du Bois-du-Luc » (changement de structure de la société en 1807) étend ses sites sur une surface de 5708 hectares, alors la plus importante en Wallonie, avec près de mille travailleurs en 1855<sup>910</sup>. En même temps, un paternalisme industriel se développa pour contrôler la population ouvrière de plus en plus nombreuse : construction d’une cité-ouvrière au Bois-du-Luc dite les « Carrés » entre 1838-1853 pour assurer 162 logements aux familles ouvrières à proximité d’un nouveau siège d’extraction<sup>911</sup>. Au début du

---

Bruxelles dans la zone de Saint-Vaast, par une crainte de concurrence des charbonnages sur le marché bruxellois. Le terme « charbonnages du centre » désignait alors une série de sites miniers émergeant dans le territoire. En 1865, le Centre devient un arrondissement minier distinct (Écomusée régional du Centre, 1996 : 11). Le cadre géographique du Centre largement accepté aujourd’hui comprend les douze entités suivantes : Anderlues, Binche, Braine-le-Comte, Chapelle-les-Herlaimont, Ecaussinnes et Soignies (*Ibid.* : 13. Voir la figure 7).

<sup>904</sup> *Ibid.* : 38.

<sup>905</sup> Depuis la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, les sociétés de l’industrie charbonnière ont développé leur capacité : la Région du Centre rassemblait plus de 20 000 ouvriers en 1914, et 29 000 en 1930 (Écomusée régional du Centre, 1996 : 21).

<sup>906</sup> Dans le Centre, il restait 17 sièges en 1955, et 3 à la fin de 1961.

<sup>907</sup> *Ibid.* : 14.

<sup>908</sup> Écomusée du Bois-du-Luc, 2004 : 8.

<sup>909</sup> *Ibid.* : 59.

<sup>910</sup> *Ibid.* : 63.

<sup>911</sup> *Ibid.* : 35.

---

20<sup>ème</sup> siècle, avec une série d'innovations techniques<sup>912</sup>, la production annuelle atteint 550 000 tonnes avec 2 500 ouvriers<sup>913</sup>.

Mais dans l'après-guerre, le déclin de l'industrie charbonnière<sup>914</sup> a fait diminuer le nombre des travailleurs : moins de 3 000 à partir de 1961, et 1000 en 1972 à la veille de la fermeture du dernier siège. Dans le même temps, le secteur avait de plus en plus recours à la main-d'œuvre étrangère : italiens, ressortissants d'Europe centrale, Grecs, Espagnols, Maghrébins, Turcs<sup>915</sup>. Le dernier charbonnage wallon s'arrêta ainsi en 1984 (Farciennes, Région de Charleroi), et de même pour la dernière mine en Flandre (Campine) en 1992.

Pour le reste, de nombreux ateliers industriels ont connu le déclin dans l'après-guerre, même si la sidérurgie (S.A. Usines Gustave Boël reprise par le groupe italien Duferco en 1990), ou la faïencerie (Royal Boch - Céramis<sup>916</sup>) ont subsisté jusqu'à nos jours malgré leurs crises et restructurations permanentes.

Par ailleurs, l'industrialisation a également marqué la configuration socio-politique du territoire. Nous pouvons repérer deux traditions apparues successivement : paternalisme industriel (libéral et/ou chrétien) et socialisme.

La première apparaît déjà au début du 18<sup>ème</sup> siècle et reste dominant tant au niveau politique qu'au niveau réel jusqu'à la montée en puissance de la seconde vers la fin 19<sup>ème</sup> siècle. Nous pouvons voir l'exercice du pouvoir paternaliste dans plusieurs réalisations marquantes comme le livret de travail rendu obligatoire pour les ouvriers mineurs en 1813 dans la Société du Bois-du-Luc<sup>917</sup>. L'État du salariat de l'époque est ce que R. Castel qualifie d'« indigne salariat », à savoir un salariat qui « *ne connote pas seulement la misère matérielle, des situations de pauvreté ou proches de la pauvreté, mais aussi des états de dépendance qui impliquent une sorte de sous-citoyenneté ou d'infra-citoyenneté en fonction des critères qui, pour l'époque, assurent une place reconnue dans l'ensemble social*<sup>918</sup> ». La situation de l'ouvrier de l'époque est proche de celle du « vagabond » : « *C'est en effet au sein des populations nomades de désaffiliés que les premières concentrations industrielles paraissent avoir recruté une part importante de leurs ouvriers*<sup>919</sup> ». Le livret d'ouvrier, fonctionnant comme garantie de tous les droits de l'ouvrier, fut un instrument important du patronage industriel pour un contrôle social de la population ouvrière au détriment

---

<sup>912</sup> Turbine à vapeur, air comprimé, électricité, usage de l'acier pour châssis à molettes en acier, premiers étauçons de soutènement, conduites, rails etc. (*Ibid.* : 69).

<sup>913</sup> *Ibid.* En 1935, lors du 250<sup>ème</sup> anniversaire de cette société, il existait près de 4000 travailleurs.

<sup>914</sup> Dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, commença l'épuisement d'anciennes fosses. Après 1918 la concurrence avec un autre bassin flamand (Campine) s'est amorcée (*Ibid.* : 69 ; 72).

<sup>915</sup> L'accord italo-belge signé en juin 1946 a conduit 63000 italiens en Wallonie. Mais ce courant migratoire s'arrêta en 1956, suite à une explosion du Bois du Cazier dans la région de Charleroi (*Ibid.* : 72).

<sup>916</sup> Depuis les années 1970, la société est entrée en crise, ce qui l'a conduit jusqu'à sa liquidation en 1985. Mais les emplois et la production (secteurs vaisselle et sanitaire) ont été repris par la création de deux entreprises financées en partie par la Région Wallonne. Depuis les années 1990, sur le site de la manufacture, un musée de la faïence s'est ouvert pour la valorisation patrimoniale du site auprès du grand public.

<sup>917</sup> « *Comme les autres ouvriers, le mineur est victime du nouveau régime qui installe la bourgeoisie aux commandes de l'État et de l'économie. L'ouvrier n'a aucun droit civil : il ne peut ni voter, ni être élu, ni se coaliser. Le livret de travail, obligatoire pour les ouvriers mineurs à partir de 1813, a pour but de maintenir l'ouvrier dans son emploi mais l'abandonne en fait à l'arbitraire de son employeur.* » (Écomusée du Bois-du-Luc, 2004 : 61).

<sup>918</sup> Castel, 1995 : 248.

<sup>919</sup> *Ibid.* : 251. Pareille situation caractériserait, avec un siècle d'écart, l'état des ouvriers au Japon dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, et ceux dits « populations flottantes (*liudong renkou*) » en Chine depuis les années 1980 jusqu'à nos jours.



---

de ses droits civiques, tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle (son abolition date de 1890 en France)<sup>920</sup>.

Il va de même pour la cité ouvrière évoquée ci-dessus : dans les Carrés du Bois-du-Luc dont l'ensemble fut bâti entre 1835 et 1920, un « *système autarcique* » fonctionnait avec bureaux, ateliers, grange, écuries, maisons ouvrières, écoles, hôpital, hospice et église<sup>921</sup>. Selon M. Foucault, la cité ouvrière en Europe du 19<sup>ème</sup> siècle fonctionnait non seulement comme un dispositif « de discipline » contrôlant et surveillant le corps des individus par un quadrillage spatial, mais davantage comme un dispositif « de sécurité » visant à « régulariser » la population par une série de systèmes assurantiels (caisse d'épargne, assurance-maladie, assurance-vieillesse), préventifs (règles d'hygiène pour la longévité), éducatifs (école)<sup>922</sup>. Comme nous l'avons vu dans le chapitre III, la Ligue belge du Coin de terre y exerçait son influence pour promouvoir la pratique du potager familial, tout en recourant à l'aide financière des industriels depuis les années 1920<sup>923</sup>.

Enfin, le patronat industriel exerçait son influence au niveau politique : Gustave Boël (1837-1912) fut conseiller communal de La Louvière en 1879 et Bourgmestre de 1881 à 1884, avant d'être élu sénateur libéral en 1883 ; Pol-Clovis (1868-1941) fut président du Sénat en 1936 ; Pol, arrière-petit-fils de Gustave, fut sénateur du Parti Réformateur Libéral (PRL)<sup>924</sup>.

Par ailleurs, la Région du Centre est également importante comme foyer historique du socialisme belge. Parallèlement au développement du paternalisme industriel, depuis les années 1860, d'importants mouvements sociaux y ont pris naissance :

- Mouvements de grève en 1865 au Bois-du-Luc en raison d'une baisse des salaires quand le charbon se vendait mal ;
- Création des sections de l'AIT (Association Internationale des Travailleurs) constituée à Londres en 1864, dans le Centre à partir de 1869 ;
- Création de « La Solidarité » à Fayt (Basse-Hestre), première coopérative socialiste en Belgique<sup>925</sup> ;
- Organisation des ouvriers au sein de l'Union des Métiers en 1871, un syndicat embryonnaire ; première Maison du Peuple de Belgique à Jolimont (Haine-St-Paul) en 1872<sup>926</sup> ;
- Coopérative le Progrès créée dans la Maison du Peuple en 1886, un an après la création du Parti Ouvrier Belge (POB), origine du Parti socialiste belge<sup>927</sup>.

D'où sortirent un certain nombre de premiers élus socialistes belges dès les années 1880 en participant à la fondation du POB. Ainsi, en passant par des grèves générales de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et le suffrage universel en 1919, les socialistes ont gardé leur emprise au Conseil communal de La Louvière depuis 1922 jusqu'à nos jours. Au niveau national, en 1921, le POB devint un parti de gouvernement. En passant par la

---

<sup>920</sup> *Ibid.* : 413-414.

<sup>921</sup> Écomusée régional du Centre, 1996 : 22-23. « *Le paternalisme s'exprime à travers la disposition des lieux, les institutions sociales (hôpital, hospice, caisse d'épargne...) et culturelles (église, la salle des fêtes, la fanfare, ligue du Coin de terre et du Cercle horticole...)* ».

<sup>922</sup> Foucault, 2004a : 223-224.

<sup>923</sup> Mougnot, 1991 : 60.

<sup>924</sup> Écomusée régional du Centre, 1996 : 43.

<sup>925</sup> Commune de Manage : site internet.

<sup>926</sup> Écomusée du Bois-du-Luc, 2004 : 66.

<sup>927</sup> « *Marquée par les grandes années de la lutte sociale et socialiste, la Maison du Peuple fut également le siège de la coopérative le Progrès, où seront exploitées successivement une boulangerie, des pharmacies, des boucheries, des magasins de chaussures et de confection, des brasseries.* » (Dernière Heure, site internet)

---

crise de 1929 et la Grève générale de 1936, une série de droits sociaux furent entérinés (journée de huit heures en 1921, congés payés, semaine des 40 heures, salaire minimum)<sup>928</sup>.

Suite à la crise économique des années 1970, la région est fortement touchée par le chômage structurel et un problème d'exclusion sociale (surendettement, éclatement familial, arrivée de demandeurs d'asile).

Depuis les années 1990, la politique de La Louvière tente de valoriser certains sites liés à l'industrialisation en bénéficiant de fonds structurels européens via une logique de patrimonialisation du territoire :

- La Cité ouvrière du Bois-du-Luc, cédée par la Région Wallone à une société de logement social en 1994, fait l'objet d'un réaménagement par le biais d'une économie sociale dans le cadre du programme européen URBAN II dans un but de valorisation touristique liée à l'Écomusée régional du Centre, et d'intégration des habitants de ce logement social aux activités et à la vie socio-économique régionale<sup>929</sup>.

- La partie industrielle du site de Bois-du-Luc (ex. Fosse Saint-Emmanuel), cédée par bail emphytéotique à l'Écomusée en 1995, est aménagée comme un site touristique et culturel dans le cadre du programme OBJECTIF 1 du FEDER cofinancé par l'Union Européenne et la Région Wallonne<sup>930</sup>.

- Vers 1997, dans le cadre du projet URBAN (1994-1999), l'ancienne « Maison du directeur » du site de Bois-du-Luc fut rénovée et est devenue « Maison d'insertion » où seront logés les services d'insertion socio-professionnelle du CPAS de La Louvière<sup>931</sup>.

Nous le verrons plus bas, ce mouvement de patrimonialisation continuera jusqu'au lancement de l'EFT Ferme Delsamme en 2002, en relation avec la restructuration de la politique sociale (activation), dans le cadre du programme FEDER (2000-2006) où l'aménagement du site de la ferme fut réalisé en 2006.

## **I – 2. Naissance du Service d'Insertion socio-professionnelle (ISP) à La Louvière**

*« On s'est dit, nous ne pouvons pas aider les gens uniquement en leur donnant de l'argent. Nous ne sommes pas les Bancontact. Mais nous devons absolument leur donner le moyen de s'en sortir par eux-mêmes et de favoriser leur réinsertion via l'activité professionnelle. »*

*(Directrice du service social du CPAS de La Louvière)*

### *Évolution des actions du CPAS depuis les années 1970 vers la naissance du Service d'Insertion socio-professionnelle (ISP)*

---

<sup>928</sup> Écomusée du Bois-du-Luc, 2004 : 73.

<sup>929</sup> *Ibid.* : 76.

<sup>930</sup> *Ibid.* : 93.

<sup>931</sup> Directrice du service social du CPAS de La Louvière, entretien 36.

---

Nous suivrons l'évolution des politiques du CPAS de La Louvière dont notamment la naissance et le développement de sa politique d'insertion socio-professionnelle (ISP), principalement à partir de l'entretien que nous avons mené avec la Directrice du service social de celui-ci. Elle travaille dans cet organisme depuis 1973 et occupe le poste de directrice du service social depuis près de 25 ans (depuis le milieu des années 1980), et est en fin de carrière depuis 2008. Avec son récit sur le travail au CPAS mené au cours de sa carrière, nous verrons que cette évolution était un processus d'adaptation et d'apprentissage « pas à pas », plutôt qu'une simple politique descendante, vis-à-vis des changements socio-économiques survenus dans la région à chaque période. Au cours de sa carrière, elle a suivi et vécu un développement progressif de l'organisation et des services du CPAS vis-à-vis de la population de sa commune<sup>932</sup>.

### *Années 1970-80 : un bouleversement de la situation socio-économique*

Au fur et à mesure des périodes, l'axe des services a changé et s'est surtout diversifié. Dans les années 1970, « toutes les actions étaient concentrées sur le troisième âge » avec notamment le maintien à domicile. La crise économique liée au déclin industriel ne provoquait pas encore de phénomène massif lié à la pauvreté et au chômage. « Y'avait peut-être 3-4 minimex (Minimum de moyens d'existence) par commune, donc ça ne représentait pas grand-chose. ». C'est « entre-temps et dans les années 1980 » qu'il y a eu « plusieurs évènements » : accueil de sans-papiers, avec l'arrivée de réfugiés politiques demandeurs d'asile ; « la majorité des jeunes à 18 ans avec l'explosion du nombre de dossiers de Revenu d'intégration<sup>933</sup> ». En effet, le déclin industriel<sup>934</sup> mettant déjà en difficulté de nombreux foyers de la région, beaucoup de jeunes gens se sont retrouvés dès l'âge de 18 ans démunis et sans emploi<sup>935</sup> avec l'« explosion des divorces et des séparations ». Ce qui multipliait le nombre de dossiers pour l'aide sociale : « Donc, là où il y avait un couple et un enfant ; c'est caricatural mais enfin au niveau du nombre des dossiers, c'est comme ça que ça c'est produit ; on commençait à avoir un dossier pour monsieur, un dossier pour madame et un dossier pour les plus de 18 ans<sup>936</sup>. » Cet éclatement familial provoqua également une crise du logement pour les membres de ces familles séparées. Parallèlement, les problèmes de surendettement et de racisme vis-à-vis d'immigrés réfugiés ont émergé. À cette époque, le terme « urgence sociale » a vu le jour dans le domaine de l'assistance sociale, notamment face à la toxicomanie et l'alcoolisme.

---

<sup>932</sup> « J'ai eu beaucoup de chances par rapport à la personne qui me remplacera : c'est que j'ai grandi avec le CPAS et le CPAS a grandi avec moi. Donc chaque service s'est mis... J'y étais et je les ai installés. C'était la politique des petits pas. On commence par un service, puis un deuxième, puis un troisième... Donc je me suis forgée moi-même mon expérience, mais en même temps ça m'a permis de pouvoir maîtriser au fil du temps, tout l'ensemble des services du CPAS, parce qu'il y a pas que l'insertion, y'a aussi le maintien à domicile... Parce que justement tout s'est construit comme un château de cartes, une pièce à la fois et... (Rires). » (Directrice du service social, entretien 36)

<sup>933</sup> Cette aide par le revenu minimum s'appelait jusqu'en 2002 le Minimex (minimum de moyens d'existence) en Belgique.

<sup>934</sup> Les activités de charbonnage ont cessé en 1973 dans l'entité louviéroise.

<sup>935</sup> « Parce que des parents qui n'avaient pas beaucoup de moyens et qui gardaient finalement leurs enfants jusqu'à 21 ans, à 18 ans cet enfant ouvrait un dossier chez nous. Donc toutes les familles en difficulté économique, voyaient leurs enfants arriver chez nous, en restant solidaires les uns aux autres ou tout simplement en disant, "maintenant je ne veux plus te voir, t'as 18 ans, va au CPAS et moi je ne m'occupe plus de toi." » (Directrice du service social, entretien 36)

<sup>936</sup> *Ibid.*

---

Au début des années 1980, la direction du service social de La Louvière a lancé les premières « coordinations sociales » « *entre les écoles, la police, les médecins* » pour faire face à la toxicomanie. C'est à ce moment là que la communication avec les personnes en difficulté est devenue importante dans l'assistance sociale en raison de l'isolement social de ces personnes : « *les assistants sociaux demandent pour la première fois à se spécialiser dans une communication avec des personnes, qui ne sont pas uniquement fragilisées par leur statut social, mais qui sont fragilisées, marginalisées par le fait qu'elles sont seules, qu'elles n'ont plus de repères. Les jeunes sont livrés à eux-mêmes puisqu'ils sortent du giron familial très vite*<sup>937</sup>. » D'où l'idée de « réinsertion » des personnes non pas seulement par l'aide matérielle, ce qui est déjà quantitativement limité, mais par des activités professionnelles : « *on s'est dit, nous ne pouvons pas aider les gens uniquement en leur donnant de l'argent. Nous ne sommes pas les Bancontact. Mais nous devons absolument leur donner le moyen de s'en sortir par eux-mêmes et de favoriser leur réinsertion via l'activité professionnelle*<sup>938</sup>. »

En 1986, le service « Conctacts jeunes » a été mis en place pour la prise en charge des jeunes de 18 à 25 ans en difficulté par la contractualisation, soit pour le maintien de la vie scolaire, soit pour l'orientation vers des formations, soit la mise au travail au sein du CPAS. Pour les personnes plus âgées, quelques formations dans l'administration, l'entretien du bâtiment, la gestion d'espaces verts ont été mises en place.

Parallèlement à ce développement des coordinations sociales, les contrats de travail proposés aux bénéficiaires du CPAS appelés « Article 60 », formule existante depuis la mise en place de la Loi organique du CPAS en 1976<sup>939</sup>, ont commencé à se lancer autour de la région de Charleroi, avec la formule de la « mise au travail en Article 60 » : « *Dans les années 83, je pense, nous avons lancé, euh... J'ai ce repère là, parce que nous avons été, les CPAS ont été invités à faire de la coordination sociale. Et nous, nous en avons déjà fait. Moi, j'avais déjà créé la première coordination pour le troisième âge. Et en 83, quand ils nous ont dit, « il faut faire plus de coordination sociale », on a décidé de, euh, finalement faire de la coordination sociale, mais davantage axée sur de la réinsertion socio-professionnelle. Et c'est ainsi que nous avons démarré de manière assez embryonnaire nos premiers Article 60. Et là, ça a été très facile, parce que finalement dans l'ensemble de nos bénéficiaires, il y en avait qui ne demandaient qu'un petit coup de pouce pour se réinsérer professionnellement*<sup>940</sup>. »

Au cours de cette période, au fur et à mesure que cette formule de la « mise au travail » notamment par l'Article 60 apportait un succès, la communication a pris de l'importance avec les personnes qui n'étaient pas prêtes à accepter cette formule : celles-ci « *demandaient à être coaché, à être requalifié, à être en processus de resocialisation et d'apprentissage professionnel*<sup>941</sup> ». D'où l'entrée dans le secteur de l'aide sociale d'une série de nouveaux termes tels que « orientation », « préqualification », « restructuration » ou « revalorisation »<sup>942</sup>.

---

<sup>937</sup> *Ibid.*

<sup>938</sup> *Ibid.*

<sup>939</sup> Sur le terrain, l'« Article 60 » est l'appellation courante de la personne ayant ce contrat. Sur son statut juridique, voir le chapitre I.

<sup>940</sup> Directrice du service social, entretien 36.

<sup>941</sup> *Ibid.*

<sup>942</sup> Propos de la même directrice, La Dernière Heure (DH), le 2 octobre 2003.

---

*Années 1990 : structuration locale du service d'ISP*

Vers la fin des années 1990, le service social s'est davantage axé sur les services d'insertion dit « socio-professionnels » sous l'impulsion de la nouvelle politique européenne de l'emploi<sup>943</sup>. Le CPAS de La Louvière, en installant les services liés à l'ISP, au quartier Bois-du-Luc, a recruté son premier formateur en gestion d'espaces verts<sup>944</sup>.

Par ailleurs, un service « Brico », effectuant des tâches liées à l'entretien de bâtiments d'habitation à la demande de particuliers, existait déjà dans les années 1980 dans le domaine du maintien à domicile des personnes âgées.

Pourtant, à ce stade-là, non seulement l'échelle des formations était petite, mais la qualité de service d'insertion était insuffisante avec des bénéficiaires en formation dont la « *perte de repères* » constituait un problème important : « *Dans le même temps on nous demandait de réinsérer des bénéficiaires, mais on se rendait compte que tous n'étaient pas prêts à entrer dans une activité de type pré-formative tout de suite, et que nous devons commencer aussi petitement avec des bénéficiaires qui finalement n'étaient pas au clair avec un projet de vie*<sup>945</sup>. »

Pour répondre à ces besoins, la Directrice du service social a mis en place l'« Atelier théâtre » où adhèrent « *de jeunes bénéficiaires qui dis[aient] "Ben finalement on nous dévalorise tout le temps, nous avons envie de prendre la parole via des textes scéniques, des scénarios, et là en prouver qu'un jour tout le monde peut basculer dans la pauvreté et que nous ne sommes pas aussi bêtes et aussi méchants, ou pestiférés qu'on veut le faire penser"*<sup>946</sup> ». Cet atelier deviendra plus tard la préformation « Arts et techniques du spectacle », et « T-Event » en 2004, formation et service de régie de spectacle administrativement intégrée dans l'Entreprise de Formation par le Travail<sup>947</sup> Ferme Delsamme (ci-après EFT FD). Il est également à souligner qu'à ce moment-là, cette préformation en théâtre accueillait déjà des chômeurs non bénéficiaires du CPAS (donc non dépendants du CPAS) par l'intermédiaire du FOREM<sup>948</sup>.

Avant le lancement de l'EFT FD en 2002, il manquait au Service d'ISP du CPAS de La Louvière, selon la Directrice du service social, une « *diversité* » dans les filières d'insertion qui existaient sous forme de « préformations » (administration, nettoyage et entretien de bâtiment, entretien d'espaces verts, théâtre) pour répondre aux besoins des personnes en difficulté.

---

<sup>943</sup> Par exemple, les discours de la SEE (Stratégie Européenne de l'Emploi) déployés par l'UE. Voir le chapitre I.

<sup>944</sup> La directrice expliquait qu'il fallait à ce moment-là rénover un bâtiment et que le CPAS avait comme partenaire une autre EFT louviéroise travaillant en bâtiment. Le CPAS était alors entré dans le plan « Urban » du Fonds Social Européen.

<sup>945</sup> Directrice du service social, entretien 36.

<sup>946</sup> Directrice du service social, entretien 36.

<sup>947</sup> « Entreprise de Formation par le Travail », est un agrément donné à un certain type d'ASBL (Associations sans but lucratif) en économie sociale par la Direction de l'Emploi et de la Formation professionnelle de la Région Wallonne. On reviendra plus bas sur le statut juridique de l'entreprise.

<sup>948</sup> Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, équivalent wallon de l'ANPE française (Pôle Emploi depuis décembre 2008).

Dans les années 2000, suite à la nomination de Jacques Gobert (ci-après J. Gobert), alors conseiller communal socialiste, comme nouveau Président du CPAS après l'élection communale d'octobre 2000, le Service d'ISP du CPAS de La Louvière a fait un grand pas d'un côté par le lancement de l'EFT FD en 2002 au quartier de Strépy-Braquegnies situé à 10km du centre-ville, et de l'autre l'ouverture des « Magasins citoyens » au centre-ville de La Louvière en 2006 comportant une série de services offerts par plusieurs préformations et des personnes en contrat Article 60 : « Vesti Bulle », boutique de vêtements de seconde main ; « Zen Latitude », un salon de coiffure et un espace de soins corporels ; Le Lavoir/Séchoir ; L'Art du Meuble, boutique de meubles fabriqués ou restaurés par la nouvelle préformation « Restauration de meubles » ; « Au Pré Vert », restaurant avec les services fournis par la préformation en cuisine « Art de table ».

Dans ce contexte, le projet de l'EFT FD parut comme nouveau projet de formation en maraîchage biologique, en élargissant ses bénéficiaires cibles des bénéficiaires du CPAS aux chômeurs de longue durée. Cette formation s'est installée dans le bâtiment d'une ancienne ferme avec ses champs d'environ trois hectares donnant sur les Étangs de Strépy, une réserve naturelle classée par Natura 2000 avec une surface d'environ 40ha.

À cette période, sont apparues plusieurs impulsions politiques qui poussent à tous les niveaux institutionnels les autorités publiques locales à développer le volet individualisé d'intégration sociale. Selon le chef de service d'ISP, la politique d'insertion par le travail comporte une dimension non économique inhérente à la mission légale du CPAS, c'est-à-dire l'aide pour « *une vie conforme à la dignité humaine* ». Cette politique « *s'est terriblement développée depuis une dizaine d'années* » en devenant la priorité politique de l'État social actif, avec une dotation importante des moyens de la réaliser<sup>949</sup>.

Au niveau national, la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale a remplacé la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un Minimex (minimum de moyens d'existence). Ce changement de nom s'inscrit clairement dans un mouvement de réforme politique de l'« État social actif » proposé par le gouvernement belge « Arc-en-ciel », depuis l'année 1999-2000.

Cette loi a rendu obligatoire pour les personnes de moins de 25 ans la contractualisation du droit à ce revenu minimum avec un contrat individualisé d'intégration sociale. Pour les personnes de plus de 25 ans, la contractualisation peut être faite soit à la demande du CPAS, soit à la demande du bénéficiaire. Mais selon un accompagnateur des chômeurs du FGTB que nous avons interrogé, la contractualisation peut être quasi-obligatoire pour celles de plus de 25 ans, par l'arbitrage de l'agent du CPAS concerné. Selon lui, cette réforme a marqué le début de l'État social actif en Belgique en ayant « *formalisé* » la « *généralisation de la*

---

<sup>949</sup> « *Le CPAS de La Louvière a pour objet, comme tous les CPAS, d'apporter aux personnes une aide, en vue qu'elles aient une vie conforme à la dignité humaine. La dignité humaine, c'est quelque chose de très vaste. Ce n'est pas simplement un aspect économique, ça peut revêtir d'autres aspects. Dans ces autres aspects, il y a un aspect qui s'est terriblement développé depuis une dizaine d'années, qui est l'insertion par le travail. Auparavant, tout le monde se rendait compte que c'était important, mais il n'y avait pas de moyens réels pour pouvoir faire cette insertion par le travail. Et puis un jour on a dit "ça va devenir une priorité." Et en devenant une priorité on a donné les moyens. Et quand les moyens sont venus, on a pu vraiment développer et donner des services.* » (Chef de Service d'ISP, entretien 37)

---

*contractualisation du droit à l'aide sociale* » qui, selon lui, avait commencé vers 1993 où il y avait déjà la possibilité pour les CPAS de faire des contrats pour les jeunes de moins de 25 ans<sup>950</sup>.

Selon Ab. Franssen, sociologue belge, avec le « Contrat d'intégration » proposé depuis 2001 aux jeunes bénéficiaires du RI de 18 à 25 ans, ce projet de réforme a renversé l'esprit de la loi de 1974 sur le Minimax, à savoir une logique assistantielle par une aide financière considérée comme le dernier filet de sécurité, dans la mesure où « *l'obtention de revenus minimums n'est plus considérée comme un quasi-droit et comme le socle à partir duquel peut se déployer un travail social plus qualitatif, elle n'est envisagée que comme l'une des modalités possibles du « droit à l'intégration » (les deux autres étant le droit à l'emploi et le droit à un projet individualisé d'intégration sociale) ; et surtout, il s'agirait désormais d'une modalité conditionnée et conditionnelle*<sup>951</sup>. »

C'est parallèlement à ce projet de réforme national de la politique sociale belge que J. Gobert a présenté en mai 2002 sa nouvelle ligne politique du CPAS de La Louvière comme étant inscrite dans la déclaration de politique communale par les trois termes suivants : « *transversalité, visibilité et intégration citoyenne*<sup>952</sup> ». Ce qui a mis davantage l'accent sur le service d'ISP avec une augmentation importante du budget consacré à ce domaine notamment pour le paiement des contrats Article 60 et l'investissement pour la mise en place de l'EFT FD et les Magasins citoyens.

L'impulsion politique concernant cette nouvelle politique se trouvait aussi au niveau européen : le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) au niveau de l'équipement dont notamment la restauration du bâtiment et le FSE (Fonds Social Européen) au niveau des personnels de l'équipe.

Actuellement, le service d'ISP comporte huit formations dont quatre préformations (administrative en six mois, entretien de bâtiment en six mois, art de la table et service en salle en 12 mois, restauration de meubles en 18 mois) et quatre formations en EFT dont la gestion administrative est centralisée à l'EFT FD (maraîchage biologique, entretien d'espaces verts, techniques de spectacle, ouvrier polyvalent)<sup>953</sup>.

À ceci s'ajoutent plusieurs ateliers destinés aux personnes les plus fragilisées et qui ont difficultés à

---

<sup>950</sup> « *L'État social, ce qu'on appelle l'État social actif en Belgique a véritablement démarré en octobre 2002. Et le premier droit qui a été réformé, c'est le droit à l'aide sociale, quoi. Donc, le gouvernement de l'époque a d'abord réformé le droit à l'aide sociale, donc avant octobre 2002, toute personne qui ne savait pas se procurer des ressources par elle-même, avait droit à ce qu'on appelle le Minimum de moyen d'existence. Et en octobre 2002, le gouvernement a décidé de transformer le droit au Minimax, au droit à l'intégration sociale. Le droit à l'intégration sociale qui peut prendre plusieurs formes, soit l'aide au travers de l'attribution, d'un revenu d'intégration, soit ça peut prendre la forme d'une formation, d'un emploi etc., quoi.* » ; « *Et donc le problème, c'est aussi la contractualisation, on a assisté quelque part à la généralisation de la contractualisation du droit à l'aide sociale, en Belgique, qui a déjà commencé en 93. Parce que le gouvernement... Les contrats, depuis 93, il y avait déjà la possibilité pour les CPAS de faire des contrats pour les jeunes de moins de 25 ans. Donc, ici, on a formalisé, je veux dire, c'est, pour les jeunes jusqu'à 25 ans, maintenant, depuis 2002, le contrat, il est obligatoire.* » (Accompagnateur des chômeurs du FGTB, entretien 42)

<sup>951</sup> Voir Franssen, 2003 : 24-28. « *L'octroi d'un minimum de revenus d'existence, qui serait désormais qualifié de "revenu d'intégration", ne se justifierait que comme la contrepartie à la disponibilité et à la disposition du demandeur d'aide sociale à accepter un "emploi adapté" ou du moins à s'engager dans un projet d'intégration sur le marché de l'emploi, "sauf raison de santé ou d'équité"* ». Il faut également rappeler que la politique du « Parcours d'insertion » a été lancée en 1996 en Wallonie. Sur ce point, voir le chapitre I.

<sup>952</sup> J. Gobert, le 2 mai 2002, PV du Conseil communal.

<sup>953</sup> En effet, le service « Brico » qui existait dans le domaine du maintien à domicile depuis les années 80 a été intégré à partir de l'année 2008-2009 dans la formation Ouvrier Polyvalent ainsi que son service « Brico-dépannage » qui effectue divers travaux ménagers (électricité, peinture, plomberie, tapissage, gros nettoyage des caves et greniers) à la demande de particuliers (CPAS de La Louvière : site internet). De même, le service de la gestion d'espaces verts a été réorganisé à partir de l'année 2005-2006 comme une formation en EFT en élargissant sa clientèle des bâtiments de la commune aux particuliers avec le service « Bricovert ».

---

entrer directement en formation (ou préformation)<sup>954</sup>. Ces ateliers visent d'abord un rééquilibrage mental, physique et social des personnes : rencontre et échange entre enfants et jeunes bénéficiaires ; éducation de jeunes mères ; atelier théâtre défini comme un tremplin vers la formation T-Event en EFT ; atelier cuisine défini comme un tremplin vers la préformation Art de la Table ; activités d'échanges entre habitants d'un quartier ; atelier couture ; atelier bien-être pour un apprentissage de règles d'hygiène etc.

Ainsi, la Directrice du service social présente la configuration actuelle des services sociaux du CPAS de La Louvière en trois grands axes qui sont indissociables entre eux pour fonctionner<sup>955</sup> : maintien à domicile (aide et accompagnement au transport, soins et accompagnement à domicile, repas chaud etc.) ; aide matérielle (revenu d'Intégration, logement, médiation surendettement, contact-jeunes, infor-énergie, accueil des demandeurs d'asile etc.) ; ISP.

### *Changement du mode de traitement de la population*

En examinant, les changements successifs et adaptatifs des services sociaux du CPAS de La Louvière amorcés notamment dès la fin des années 1970 en fonction des « crises » socio-économiques qui se sont présentées dans la région, nous pouvons faire trois grands constats sur le mode de traitement des problèmes socio-économiques de la population.

#### *Engagement professionnel et moral*

Premièrement, ce qui est caractéristique de cette évolution des services sociaux est un impératif d'engagement de répondre aux besoins de la population en difficulté, qui engage la direction des services à tous les moments de ses actions. Cet engagement semble d'abord de nature professionnel, comme le dicte la loi du CPAS en Belgique : « *Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.* » (Art. 1 de la Loi organique des C.P.A.S.). Mais il est aussi moral au niveau des personnes directrices et opératrices et doit être ancré dans les situations sociales différenciées selon les temps et les espaces, car les besoins dits « de la dignité » dans la loi ne sont pas définissables *a priori* au niveau concret du travail, car liés aux situations personnelles différenciées. D'où les efforts particuliers de la part de la direction du service social (ou de la commune) pour ajuster les moyens d'intervention du CPAS à tout moment en fonction de l'évolution de ces besoins.

---

<sup>954</sup> CPAS de La Louvière : site internet.

<sup>955</sup> « *C'est ainsi qu'à chaque fois le service social a avancé en travaillant sur les trois grosses branches, si vous voulez, du service social. On pouvait jamais en délaissier une pour l'autre, tout est dans tout. Mais nous avons dû spécialiser chaque branche par des feuilles différentes, si vous voulez, pour répondre à des besoins différents* ». Pour le détail, voir le CPAS de La Louvière : site internet.



Deuxièmement, nous remarquons notamment au début des années 1980, au moment où différents phénomènes sont survenus (arrivée de réfugiées politiques, « explosion » du nombre de dossiers du Minimex pour les jeunes, « explosion des divorces et des séparations »), qu'une forme d'adaptation a progressivement été adoptée et confirmée par la direction avec des actions mises en place (Coordinations sociales, Contact Jeunes, service médiation surendettement, accueil des étrangers, Infor-Énergie). Cette adaptation semble avoir marqué une rupture en termes de mode de traitement au niveau pragmatique, dans le sens où l'aide sociale ne pouvait plus consister en une aide économique passive (« nous ne sommes pas les Bancontact ») en raison, déjà, de la capacité institutionnelle limitée, mais elle doit donner d'autres moyens à la population pour « s'en sortir ». D'où le développement de mesures de mise au travail par des contrats Article 60 ou la mise en formation vers le début des années 1980.

Dans une diversification de services offerts par le CPAS, la rupture dans son mode de traitement des problèmes (besoins des personnes) s'est opérée au moins en trois termes indissociables entre eux : personnalisation ; transversalisation (ex. coordinations sociales avec école, hôpital et police) ; autonomisation (ex. mise au travail, maintien de la vie scolaire, ateliers et formations).

La personnalisation de services sociaux s'est opérée, avec une série de services de médiations autour de problèmes rencontrés par les individus de plus de 18 ans par rapport à divers domaines tels que la santé, la famille, le logement, l'école ou l'argent. Désormais, il sera requis de faire plus attention aux dispositions personnelles des bénéficiaires d'aides sociales. Cette personnalisation n'est pas la simple individualisation d'un service par la contractualisation, mais elle était imposée par le fait « sociétal » que les liens sociaux n'étaient plus garantis de manière évidente pour subvenir aux besoins fondamentaux d'un grand nombre de personnes. Ainsi, comme nous l'avons cité plus haut, quand la Directrice du service social a lancé les premières coordinations sociales : « les assistants sociaux demandent pour la première fois à se spécialiser dans une communication avec des personnes, qui ne sont pas uniquement fragilisées par leur statut social, mais qui sont fragilisées, marginalisées par le fait qu'elles sont seules, qu'elles n'ont plus de repères. Les jeunes sont livrés à eux-mêmes puisqu'ils sortent du giron familial très vite<sup>956</sup>. »

Le fait de personnaliser les services induit une approche transversale des problèmes, d'où la visée des coordinations sociales qui réunissent différents types d'agents locaux tels que l'école, la police et l'hôpital pour un fonctionnement plus cohérent et « en réseau » vis-à-vis d'un phénomène socialement problématique comme la toxicomanie. D'où nous pouvons également comprendre l'usage désormais fréquent de l'analyse « systémique » de problèmes dans l'assistance sociale<sup>957</sup>.

L'autonomisation s'impose comme une finalité de traitement des personnes. « S'en sortir » devient le maître-mot dans les services d'insertion. L'activité économique ou professionnelle est davantage un moyen d'atteindre cet objectif, plutôt qu'une fin assignée à l'activité elle-même. D'où la recherche incessante de

---

<sup>956</sup> Directrice du service social, entretien 36.

<sup>957</sup> Il s'agit de démêler la « boule de nœud » selon l'expression que J. Gobert a employée dans notre entretien. Par ailleurs, face au même problème, la coordinatrice sociale de l'EFT FD nous a indiqué qu'elle avait récemment intégré une formation d'assistante sociale sur l'analyse systémique.

---

types d'activités possibles et interstitiels de la part de l'offreur de service.

### *Réflexivité et engagements en action*

Troisièmement, dès que le service social a commencé à travailler non pas « sur » mais « avec » les bénéficiaires<sup>958</sup>, une nouvelle question s'est imposée sur la manière de réfléchir l'effectivité de l'action sociale elle-même. Il s'agissait surtout de la manière de visibiliser et de rendre compte du résultat de chaque action qui ne se limitait plus à combler un besoin évident par un moyen (service) évident, comme l'octroi du Minimex à un nombre limité de personnes démunies, comme la mise au travail de personnes par des contrats : « À force de mettre les gens qui étaient près du monde du travail en Articles 60, on s'est vite heurté à un public qui l'était moins et qui demandait justement à être coaché, à être requalifié, à être en processus de resocialisation et d'apprentissage professionnel et là les choses se sont compliquées<sup>959</sup> ». C'est pourquoi la direction de service social s'est mise à repenser le rapport entre les types de services et de demandes existantes, notamment par des enquêtes statistiques sur les bénéficiaires d'aides sociales. Il ne s'agissait ici plus seulement d'une réflexivité de la part de l'offreur au sens intellectuel, mais au sens « social » avec certaines tensions et engagements particuliers entre l'autorité publique et les personnes opératrices. « Et c'est à ce moment-là qu'on a commencé à développer aussi bien les ateliers que les préformations. Parce qu'il n'était plus aussi facile de faire du chiffre, quelque part, en Articles 60 que dans les débuts. Et euh... à un moment donné nos autorités nous ont dit, « Mais qu'est-ce que c'est que ça ? Les chiffres n'avancent plus. Vous ne faites plus autant de chiffre qu'avant, ça stagne. Ce n'est plus en évolution constante. » Et je me souviens très bien d'un conseil : « Et ne me dites pas que vous ne trouvez plus dans toutes ces femmes que vous aidez, des dames pour aller nettoyer » Parce que avant, on avait une section d'aides ménagères qui allaient au domicile des gens pour aller nettoyer ou pour remplir nos staffs d'administrative. Et j'en avais un petit peu marre de rester dans des mauvaises explications verbales et c'est ainsi que j'ai lancé des recherches statistiques<sup>960</sup>. »

Ces statistiques ont été lancées « pour pouvoir déterminer quel était le profil de nos bénéficiaires dans leur ensemble, vers quoi ils étaient dirigés et quelle était finalement encore la niche de bénéficiaires qui pouvait être exploitée vers une réinsertion possible, qu'elle soit professionnelle, ou sociale<sup>961</sup>. » Portant sur une série de conditions socio-économiques telles que l'âge (plus ou moins de 25 ans), le sexe, le lieu d'habitation, l'occupation, la situation familiale, ces enquêtes ont révélé que c'était notamment les femmes âgées de plus de 25 ans ayant des enfants en bas âge, les alcooliques et les personnes en santé fragile qui étaient difficilement « réinsérables »<sup>962</sup>.

---

<sup>958</sup> Là, nous trouvons une forme de coopération dans le travail social dite d'« institution de la dignité », selon une réflexion récente sur cet aspect relationnel d'aide sociale en France (qui ne semble pourtant pas nouveau dans notre cas). Voir : Astier, Duvoux, 2008 ; Astier, 2009.

<sup>959</sup> Directrice du service social, entretien 36.

<sup>960</sup> *Ibid.*

<sup>961</sup> *Ibid.*

<sup>962</sup> « Puis partant de ce profil homme/femme et âge, nous avons dit "Où sont-ils ? Que font-ils ?". Et bien, autant sont dans nos pré-formations, autant dans cette pré-formation, autant dans telle autre etc. ; autant sont à l'école, en cycle, en réinsertion scolaire classique ; et autant ne font rien. Alors on s'est dit "Qui sont ces bénéficiaires qui ne font rien ? Combien

---

Cette tentative a non seulement permis aux opérateurs d'expliquer aux autorités les facteurs de la difficulté de réinsertion, mais de mieux cibler les objectifs de leur action. C'est dans ce contexte de réflexion que le terme de « projet de vie » prendra désormais son sens dans le travail des assistants sociaux. Il s'agissait d'élaborer le projet de vie de chaque bénéficiaire « avec » lui pour mieux objectiver l'objectif de service<sup>963</sup>. En même temps, cette forme d'action induit, nous le voyons dans le propos de la Directrice du service social, une relation de tension entre les personnes opératrices des services et l'autorité communale, sur l'évaluation du résultat de chaque action dont les critères sont incertains, difficiles à chiffrer et dépendent davantage des situations des personnes traitées. Autour de cette incertitude, la relation de travail dépend désormais de la compréhension de la temporalité propre à chaque action, de l'exigence à transmettre, du rapport de confiance et de l'engagement réciproque entre personnes en action.

## II. Composition

*« Bref là, il y a là un patrimoine naturel, historique et architectural, exceptionnel » ;  
« L'objectif, c'est effectivement de pouvoir donner aux personnes une structure, le sens de travail, le sens de l'organisation, le sens des horaires, le sens de l'autorité, et je crois que c'était surtout ça, l'objectif. C'était donner une structure aux personnes. »*

*(J. Gobert, entretien 34)*

*« (...) s'il est vrai que nous ne pouvons pas confirmer et affirmer que toutes les personnes que nous mettons au travail bénéficient par la suite d'un vrai emploi, en termes de dignité, en termes de confiance en soi, en terme d'existence, le fait pour une personne d'avoir eu un contrat de travail, d'avoir réappris à communiquer, réappris à respecter un horaire de travail, à respecter un minimum d'hygiène corporelle, à vraiment se remettre en question, c'est une rampe de lancement. »*

*(J. Gobert, le 18 octobre 2004, PV du Conseil communal)*

---

*d'hommes ? Combien de femmes ?". Évidemment explosion du nombre de femmes. Ont-elles de grands enfants, de petits enfants ? etc. Quels sont aussi ceux pour lesquels il est quasi impossible de faire quelque chose ? Alors là on a demandé aux assistantes sociales de nous déterminer les personnes qu'elles considéraient comme non réinsérables, en tout cas tout de suite. C'étaient les alcooliques, les personnes qui étaient en santé tellement précaires qu'elles ne pourraient jamais embrayer vers un travail. C'étaient les personnes aidées momentanément, pour quelques mois, parce qu'il leur manquait quelques mois au chômage pour entrer au FOREM etc. » (Directrice du service social, entretien 36)*

<sup>963</sup> *« Et quand nous avons finalement eu une mise à plat de notre population nous avons pu à ce moment-là dire à nos autorités "Et bien voilà pourquoi il est si difficile de rencontrer maintenant les mêmes chiffres qu'auparavant dans les mises au travail". Mais aussi pas uniquement pour nous disculper, mais pour axer aussi et nous donner des objectifs pour une population que nous n'allions pas suffisamment chercher. Et c'est pour cela qu'on a demandé à chaque assistante sociale de déterminer pour chacun de ces bénéficiaires ce qui était fait en termes de coaching personnel ou professionnel. Et nous mettons, enfin maintenant je ne sais pas si c'est encore fait, mais régulièrement l'équipe de réinsertion socio-professionnelle et l'équipe sociale en contact avec les bénéficiaires qui sont encore en recherche de leur projet de vie pour favoriser finalement l'adhésion de ces bénéficiaires à l'un ou l'autre projet que nous avons mis sur pieds pour eux. Que ce soit sous forme d'atelier, ou sous forme de pré-formation ou sous forme d'EFT. » (Ibid.)*

---

Dans ce sous-chapitre, nous présenterons d'abord les types d'activités de l'EFT FD (II – 1.). Le dispositif de l'entreprise contient une forme d'activité plus ou moins stable et généralisée, notamment avec les jardins d'insertion du Réseau Cocagne développés en France depuis le début des années 1990.

Nous essaierons d'identifier les éléments des discours politiques et institutionnels dans la politique communale de La Louvière, sur la mise en place et l'opération de cette entreprise. Pourquoi cette autorité publique a décidé d'investir dans ce dispositif ? Quels « termes de l'échange » ces discours introduisent-ils en termes de principes de légitimité<sup>964</sup> et de cadrage<sup>965</sup> de l'action ? Comment ont-ils évolué dans les séquences historiques de développement du dispositif ? (II – 2.) Autour de la politique d'insertion socio-professionnelle, deux logiques de légitimité et de cadrage, patrimoniale et économique, interfèrent transversalement, et structurent les tensions entre les acteurs, tout en servant de cadres d'action.

Ensuite, dans l'examen des normes juridiques appliquées dans le dispositif dont notamment le Décret EFT-OISP d'avril 2004 (II – 3.), nous analyserons le mode d'articulation entre ces normes et les logiques de légitimité et de cadrage de l'action. Plus particulièrement, nous interrogerons là la place accordée à l'activité de maraîchage biologique.

Cet examen montrera que dans le dispositif, la force de normalisation caractéristique de la gouvernamentalité néolibérale (Foucault, 2004c) est en plein exercice. D'un côté, elles orientent, par analogie au marché, l'entreprise à former l'individu comme capital humain censé être acteur économique à part entière. De l'autre, elles déterminent la place de l'entreprise comme gestionnaire d'une série de problèmes d'anormalité liés les uns aux autres, comme la pauvreté, le chômage de longue durée, l'exclusion sociale et la dépendance aux aides sociales. De ce point de vue, l'entreprise est censée « gérer » ces phénomènes d'une manière optimale, sans pourtant les éradiquer comme prétendait le faire l'État social classique. Cette place normative accordée à l'entreprise retire celle-ci du champ économique. Cette double contrainte entre l'économie et le social, met en tension permanente les pratiques réelles de l'entreprise.

Ensuite, nous examinerons les regards et les positions de divers agents externes liés à l'EFT FD (II – 4.). Nous interrogerons la position de l'entreprise dans ces rapports sociaux. Cet examen nous permettra de constater la faible reconnaissance accordée à l'entreprise, en raison de sa position marginale dans différents champs concernés tels que, entre autres, l'action sociale, le marché de l'emploi, l'enseignement scolaire et professionnel et l'économie marchande.

Enfin, nous examinerons les zones d'accords et de désaccords socio-politiques, structurant les tensions dans l'action (II – 5.). Ces zones, disons transactionnelles, constituent les sources de certitudes et d'incertitudes en termes de reconnaissance politique et sociale des pratiques réelles de l'entreprise.

---

<sup>964</sup> Rémy, 1992 ; Blanc, 1999. Selon ces auteurs, les principes de légitimité difficilement conciliables voire opposés de l'action politique et collective impliquent une situation de transaction.

<sup>965</sup> Lascoumes, Le Galès, 2004 ; 2007. Selon ces auteurs, les cadres cognitifs, techniques, normatifs et sociaux d'action publique représentent non pas des moyens subordonnés à des objectifs d'intérêt général, mais des vecteurs de la dynamique d'action collective pour les acteurs.

---

## II – 1. Présentation générale de l'EFT FD

### *Traits généraux de l'EFT FD comme jardin d'insertion*

Nous présenterons ici les caractéristiques objectives de l'entreprise en termes de taille économique des activités (production maraîchère, distribution des produits), et taille administrative et financière.

Le fait que l'EFT FD possède un certain nombre de caractéristiques objectives équivalentes de celles « standard » des jardins d'insertion adhérents au Réseau Cocagne en France, nous permet de considérer que cette entreprise présente une certaine représentativité, certes toujours relative, mais qui, du coup, mérite une comparaison avec les autres cas de jardins d'insertion en général, ou d'autres types de projets d'insertion.

Au niveau de la production, l'EFT FD utilise trois hectares de terrain dont deux hectares sont cultivables, par la voie d'emphytéose de cinquante années contre un versement symbolique et annuel d'un franc à la Commune<sup>966</sup>. Actuellement, deux serres de six ares et deux serres tunnels d'un are chacune occupent environ une surface de 900m<sup>2</sup> pour la culture de légumes<sup>967</sup>. Plus de 60 variétés de légumes biologiques sont cultivés dans l'année.

Au niveau de la distribution des produits, l'entreprise a trois modes principaux. D'abord, la majeure partie des produits est distribuée par une livraison hebdomadaire des paniers de légumes aux adhérents abonnés. Les prix des paniers diffèrent selon les choix personnels des adhérents : soit un petit panier de 8€ (pour 1-2 personnes), soit un grand panier de 12€ (pour 3-4 personnes). S'y ajoutent les prix des produits supplémentaires provenant d'un grossiste des produits biologiques comme les jus et les fruits. Actuellement, le nombre des abonnés s'élève à près de 240 avec une liste d'une centaine de clients en attente<sup>968</sup>.

Ensuite, au sein du bâtiment principal de la « ferme », l'entreprise a une épicerie, ouverte depuis juin 2007, où sont vendus les légumes produits sur le site et d'autres produits complémentaires provenant du grossiste pain, produits laitiers, jus, confitures, compotes, vinaigres etc. L'ouverture du magasin est le lundi, le mardi et le vendredi de 14h30 à 18h30, et le samedi de 8h30 à 12h30.

Enfin, l'entreprise a un restaurant « Table d'Hôtes De la graine à l'assiette », situé à côté de l'épicerie au sein du même bâtiment, et ouvert depuis janvier 2007 où les légumes de la ferme sont cuisinés et servis par les stagiaires de la préformation « Art de la table » du CPAS de La Louvière. Le restaurant est normalement ouvert tous les premiers et troisièmes vendredis du mois. Cependant, depuis janvier 2009, en raison d'un manque de personnel pour le fonctionnement, le restaurant n'est ouvert que de manière sporadique pour des occasions spéciales.

---

<sup>966</sup> Les terrains ont été acquis par la Commune de La Louvière en 1985 avec les bâtiments de la ferme en ruine, pour y faire un musée agricole en collaboration avec l'Écomusée Régional du Centre.

<sup>967</sup> EFT Ferme Delsamme, 2007 : 12. À long terme, la surface des serres s'étendra jusqu'à 2000 m<sup>2</sup>.

<sup>968</sup> EFT Ferme Delsamme, 2009 : 7.

---

En dehors de ces trois modes principaux, les produits de l'entreprise peuvent être distribués de manière occasionnelle sur des marchés ou des événements festifs par les stagiaires dans le cadre de leur formation.

Au niveau de la gestion administrative, les sept personnels suivants travaillent pour la formation en maraîchage biologique : coordinateur général (ci-après CG), coordinatrice sociale, coordinateur pédagogique (1/7 temps), agent marketing/animation, deux formateurs, une éducatrice chargée des cours de tronc commun<sup>969</sup>. Selon le rapport annuel de l'année 2008, le nombre des stagiaires accueillis par l'entreprise (ceux qui ont signé un contrat de formation) s'élève à 20 pour l'année pour la formation en maraîchage biologique<sup>970</sup>.

Concernant les débouchés des stagiaires après leur formation ou contrat d'Article 60, il est difficile de présenter le « taux de réussite » de manière statistique pour de nombreuses raisons liées à la nature de la mission d'ISP qui ne se cantonne pas seulement à la mise à l'emploi des personnes, mais plutôt aux aspects qualitatifs des personnes, soit la « resocialisation » et la « préqualification » (nous y reviendrons plus bas). Selon une estimation donnée par J. Gobert (alors le Président du CPAS) en 2004 à partir du résultat d'un sondage par courrier anonyme effectué auprès des bénéficiaires d'un contrat d'Article 60, 30% trouvent un travail, 30% restent en formation 40% restent sans projet. Mais au-delà, selon J. Gobert, ce qui compte dans la formation est la reprise d'éléments plus personnels en termes de « *dignité* », « *confiance en soi* » ou « *existence* »<sup>971</sup>.

Au niveau de la gestion financière, la recette provenant de la vente des légumes (environ 100 000€ par an) est largement insuffisante pour couvrir tous les frais de gestion (environ 350 000€ pour fonctionnement, personnels, remboursement des dettes au CPAS). Ce qui oblige l'entreprise de recourir à divers subsides publics et privés :

- au niveau fédéral, avec les Revenus d'Intégration ;
- au niveau européen, le FEDER, soit 3 160 000€ au total durant les années 2000-2006, et le FSE, soit 25 000€ par an jusqu'en 2006 ;
- au niveau régional, le subside à l'EFT 25 000€ pour 8000 heures de formation, l'aide pour l'action d'économie sociale en collaboration avec le CPAS et l'aide à la promotion de l'emploi.

Les frais des travaux de rénovation des bâtiments constituent la cause principale du déficit financier de l'entreprise<sup>972</sup>.

### *Comparaison avec un « standard » des jardins d'insertion en France (type*

---

<sup>969</sup> En plus, deux ou trois formateurs sont employés pour chacune des trois autres formations : T-Event (Techniques de Spectacle), entretien d'espaces verts, ouvrier polyvalent.

<sup>970</sup> EFT Ferme Delsamme, 2009 : 4.

<sup>971</sup> « Au-delà de cela, s'il est vrai que nous ne pouvons pas confirmer et affirmer que toutes les personnes que nous mettons au travail bénéficient par la suite d'un vrai emploi, en termes de dignité, en termes de confiance en soi, en terme d'existence, le fait pour une personne d'avoir eu un contrat de travail, d'avoir réappris à communiquer, réappris à respecter un horaire de travail, à respecter un minimum d'hygiène corporelle, à vraiment se remettre en question, c'est une rampe de lancement. C'est en tout cas ce que nous essayons de mettre en pratique au quotidien, pour que ces personnes puissent reprendre confiance et espérer ainsi par la suite retrouver du travail. » (J. Gobert, le 18 octobre 2004, PV du Conseil communal)

<sup>972</sup> Selon le CG, le coût total des travaux s'élève à 1.6 millions d'euros, dont il faut rembourser 250 000€ par an. Mais les bâtiments de la Ferme Delsamme appartiennent à la Commune.

---

## Réseau Cocagne)

Nous présentons ici à titre comparatif un certain nombre de données « moyennes » sur les jardins d'insertion en France adhérant du Réseau Cocagne, dont l'EFT FD s'est inspiré lors de son élaboration au début des années 2000<sup>973</sup>.

En France, il existe une centaine de jardins de type Cocagne, dont une dizaine en projet, avec 3000 jardiniers (personnes en contrat d'insertion), 550 salariés permanents, 17 000 familles d'adhérents consommateurs et 1000 bénévoles.

Avec un statut d'association sans but lucratif (Association Loi 1901), ils s'inscrivent en général dans le secteur d'activité dit d'« Insertion par l'Activité économique (IAE) » sous forme d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)<sup>974</sup> ».

En moyenne, un jardin de Cocagne « type » cultive 3.3 hectares de terrain pour produire ses légumes biologiques, et distribue ses paniers hebdomadaires de 12 à 15€ à 190 adhérents-consommateurs.

Le nombre des personnels encadrants s'élève à 6 pour 21 travailleurs en contrat d'insertion.

Concernant les débouchés des travailleurs en insertion (ou les stagiaires), 30% trouvent un emploi (CDI ou CDD de plus de six mois pour la majorité) ; 10% entrent en formation (souvent qualifiante) ; 7% passent dans une autre structure d'insertion ; 16% trouvent des solutions diverses « en matière d'insertion sociale », c'est-à-dire un accès aux soins, un stage, une orientation spécialisée comme prise en charge dans un atelier protégé pour des travailleurs handicapés<sup>975</sup>. Mais le guide publié par le Réseau Cocagne souligne également que l'évaluation des débouchés dépasse les chiffres : « *Au-delà des chiffres, la confiance en soi et en l'avenir que retrouvent de nombreux salariés n'est pas le moindre des bénéfices. "Avant, j'avais l'impression que je ne servais plus à rien. Je ne trouvais rien, je n'avais pas de réponse à mes lettres de motivation. En reprenant une activité salariée, je revis, je reprends confiance, j'ai plaisir à travailler", témoigne une salariée.* »<sup>976</sup> »

Au niveau financier, le chiffre d'affaires provenant de la vente des légumes est 93 000€ pour couvrir 450 000€ de budget de fonctionnement, ce qui nécessite également de recourir à des subsides pour la survie économique de l'entreprise.

Enfin, au vu de ces « standards » des jardins de Cocagne, l'EFT FD correspond bien au profil des jardins adhérents du Réseau Cocagne, tant au niveau économique qu'au niveau administratif-financier. Nous pouvons relever quelques différences relatives :

- le nombre de ses adhérents est légèrement supérieur au niveau français (240 contre 190) alors que la surface cultivée est légèrement inférieure (2ha contre 3.3ha). Ce qui permet de relever le caractère relativement intensif de la production maraîchère de l'EFT FD ;

---

<sup>973</sup> Nous nous référons au guide publié par le Réseau Cocagne en 2009. Réseau Cocagne, 2009 : verso de la couverture.

<sup>974</sup> Sur le secteur de l'IAE en France, voir le chapitre I.

<sup>975</sup> Réseau Cocagne, 2009 : 25.

<sup>976</sup> *Ibid.*

- le fait d'avoir une épicerie et un restaurant accentue l'intensité et la contrainte au niveau productif et distributif ;
- le fait d'avoir d'autres types de formation dont notamment l'entretien d'espaces verts et l'ouvrier polyvalent abrités dans le même site, augmente le poids de la gestion administrative et financière.

**Tableau 9 : Comparaison EFT FD - Jardin de Cocagne**

		<b>EFT FD</b>	<b>Jardin de Cocagne</b>
<b>Production</b>	<b>Surface cultivée</b>	2ha sur 3ha	3.3ha
<b>Distribution</b>	<b>Nbre adhérents</b>	240	190
	<b>Prix paniers</b>	8€ (petit) et 12€ (grand) + suppléments	12-15€
<b>Administration</b>	<b>Nbre encadrants</b>	7	7
	<b>Nbre stagiaires (ou travailleurs en contrat d'insertion)</b>	20	21
	<b>Taux d'insertion</b>	30% - emploi, 30% - formation, 40% - sans projet	30% - emploi, 10% - formation souvent qualifiante, 6% - autre structure d'insertion, 16% - diverses solutions sociales, 28% - pas de changement.
<b>Finance</b>	<b>Chiffre d'affaire légumes</b>	100 000€	93 000€
	<b>Budget de fonctionnement</b>	350 000€	450 000€

#### *Types d'activités*

Plus haut, nous avons souligné la transversalité des services d'ISP développés depuis les années 1990 au sein du CPAS de La Louvière, à côté des deux piliers classiques des services sociaux : aides aux personnes âgées ; octroi des aides sociales. Même si une finalité publique des services s'affiche au nom de l'« insertion », les formes d'organisation et les activités mises en place sont diverses et difficilement réductibles et hiérarchisables en termes de moyens rationnels d'atteindre une fin publique donnée *a priori*. D'où nous avons identifié une série de bricolages historiques et institutionnels effectués et toujours en cours selon les nécessités historiques qui remontent à la crise économique des années 1970<sup>977</sup>. Ici, nous passerons à l'actualité en faisant état des types des activités et des agents au sein de l'équipe encadrante de l'EFT FD.

À partir d'un organigramme<sup>978</sup> conçu par le CG pour l'année 2008-2009 suite à une restructuration de l'organisation de l'EFT FD, qui consistait à intégrer dans l'entreprise, donc dans le cadre de la « formation par le travail (production de biens et de services) », trois autres activités de service ou de formation qui existaient parallèlement à celle de la formation en maraîchage biologique au sein du CPAS de La Louvière,

<sup>977</sup> Rappelons que la Directrice du service social relevait la montée des trois phénomènes suivants auxquels le CPAS devait faire face : demandeurs d'asile politique ; jeunes bénéficiaires du CPAS sans diplôme et sans emploi ; éclatement familial

<sup>978</sup> Voir l'Annexe 2.



---

à savoir le régie de spectacle, l'entretien d'espaces verts, l'ouvrier polyvalent<sup>979</sup>. Ce qui a alors nécessité l'aménagement de deux postes de coordinateurs : coordinateur technique chargé de la gestion des aspects « logistiques » des quatre formations, et coordinateur pédagogique chargé de la gestion des aspects « pédagogiques » des formations tant du côté des formateurs que du côté des stagiaires. Comme nous le constaterons, l'ajout de ces deux nouveaux postes montre déjà que, désormais, les services d'ISP ne se réduisent ni à la forme classique et disciplinaire de « mise au travail » des personnes pauvres et valides comme cela pouvait exister depuis des siècles en Europe, ni à des formes auxiliaires d'octroi des aides sociales et des services publics locaux.

Nous pouvons relever les trois composantes d'activités suivantes : économique, sociale et administrative. En présentant les éléments d'activités et les agents concernés de chaque composante, nous commenterons sa spécificité.

### *Composante économique d'activités*

Dans la composante économique, nous trouvons les volets commercial et marketing/communication pris en charge principalement par l'agent marketing/animation en collaboration avec le CG.

Dans le volet commercial, il y a la vente des légumes avec les paniers d'abonnement et l'épicerie, et un service de restauration (voir plus haut pour la description). Dans le volet marketing/communication<sup>980</sup>, il y a d'abord la diffusion de publicités dans la région par l'insertion mensuelle d'informations dans le prospectus d'information communal (*La Louvière à la Une*), un dépliant de type toutes-boîtes (*Rouge et noir*), et les informations insérées dans les paniers d'abonnement pour les adhérents (recette de la semaine et des brochures sur des événements).

Parmi les événements occasionnels où l'EFT FD a une implication, nous en identifions différents types :

#### 1 Évènement qui mobilise toutes les personnes travaillant dans l'entreprise :

- Journée Portes ouvertes annuelle qui a lieu en principe en septembre. Une journée entière est consacrée à cet événement. Dans cette journée, nous trouvons différents éléments de présentation destinés à la mise en valeur des activités de l'entreprise : accueil du public (château gonflable pour les enfants, jouets anciens mis à disposition du public, services de restauration à midi et le soir) ; diverses informations destinées au public (stand des livres de Nature et Progrès sur le thème bio ; conférences thématiques ; ateliers techniques, par exemple sur l'utilisation du purin d'orties pour la lutte contre les maladies des plantes) ; exposition des activités de chaque filière de formation (stands ; visites organisées du site de travail de chaque formation) ; informations sur les formations et les services du CPAS.

#### 2 Évènements ponctuels destinés à l'accueil du public :

---

<sup>979</sup> Nous avons vu plus haut que chacune de ces activités existait déjà depuis les années 1990 au sein du CPAS, avant le lancement de l'EFT FD, soit sous la forme embryonnaire d'activités d'ISP (entretien d'espaces verts, atelier théâtre), soit sous la forme d'un service technique à la population à petite échelle (service « Brico » pour le maintien à domicile des personnes âgées). Rappelons également que, à ce stade-là, selon la Directrice du service social, l'objectif d'insertion sociale qui est de faire face à la « *perte de repères* » des personnes n'était pas encore suffisamment assuré.

<sup>980</sup> Nous avons à notre disposition les documents intitulés « Plan de communication » élaborés par l'agent marketing/animation, qui décrivent les activités de communication prévues pour les années 2007, 2008 et 2009.

- 
- Accueil d'évènements publics sur le site : « Journée wallonne de l'eau » (mars), « Semaine sans pesticides » (mars), « Semaine bio » organisé par BioForum (juin) ;
  - Visite (école, associations comme Lire et écrire) ;
  - Présentations dans les médias (télé, presses).

### 3 Évènements ponctuels destinés aux adhérents des paniers d'abonnement :

- Séances d'informations sur les produits biologiques, le commerce équitable etc. ;
- Dégustation de produits biologiques pour les adhérents ; atelier cuisine avec les clients ayant eu lieu en 2007 ;
- « Sortie adhérent » : excursion en bus avec les adhérents et les stagiaires (avril ou mai) ;

### 4 Évènements ponctuels pour la participation des stagiaires :

- Participation à des marchés et des évènements festifs locaux ;
- Visite de la foire bio « Valérienne » à Namur avec les stagiaires (septembre) ;
- Exposition de l'épicerie au Salon bio « Eglantine » à La Louvière organisé par Nature et Progrès (novembre) ;
- Visite de la foire agricole à Libramont avec les stagiaires ;
- Participation au Salon de l'emploi.<sup>981</sup>

Dans cette composante « marketing/communication », force est de constater que ses activités sont loins de se limiter à la seule dimension commerciale qui est la vente de biens et de services, mais elles penchent vers l'acquisition de reconnaissance des activités de l'EFT FD dans d'autres sphères telles que l'opinion publique et le monde politique. Le souci pédagogique et social est également important quand la participation des stagiaires est envisagée dans les évènements. Nous verrons plus bas l'articulation de ces éléments d'activités avec les logiques de légitimation et de cadrage de l'action, ainsi que diverses logiques d'engagement des personnes dans l'espace d'opération concrète.

### *Composante sociale d'activités*

Ensuite, dans la composante sociale, nous trouvons le volet relevant de l'assistance sociale assuré par la coordinatrice sociale, et le volet pédagogique assuré par le coordinateur pédagogique. Ces deux coordinateurs sont en étroite collaboration entre eux, ainsi qu'avec le CG pour la gestion d'ensemble, et les formateurs de chaque filière pour la gestion des activités quotidiennes.

Dans le volet de l'assistance sociale, nous trouvons d'un côté une série de prestations formelles et contractuelles dont la coordinatrice sociale est responsable, telles que le Revenu d'Intégration, l'indemnité de formation, le contrat d'Article 60, les congés maladie. De l'autre, la dimension pratique dite d'accompagnement social et personnalisé où la coordinatrice sociale et le coordinateur pédagogique interviennent de manière à être à l'écoute de chacun des stagiaires pour leurs problèmes « personnels » qui se trouvent à l'extérieur des activités de formation, et concernent tous les aspects de la vie privée y compris

---

<sup>981</sup> Selon le document « Plan de communication », les intérêts de la participation à ce salon sont d'abord le recrutement direct de stagiaires, la rencontre avec d'autres entreprises pour la mise en stage de stagiaires, et la recherche de débouchés pour les stagiaires.

---

la dimension économique. Nous trouvons dans ce volet de l'assistance sociale, ce qui rejoint également la composante administrative, la dimension de la gestion des aspects dits « sociaux » de chaque stagiaire, qui est notamment abordée au sein de l'équipe encadrante lors de ses réunions « sociales » organisées par filière, entre le CG, la coordinatrice sociale, le coordinateur pédagogique, les formateurs (sans l'agent marketing/animation). Ces réunions ont lieu en principe une fois par semaine, afin d'aborder des problèmes personnels qui se posent particulièrement chez certains stagiaires pour la poursuite de formation.

Le volet pédagogique n'est pas séparé du volet de l'assistance sociale, notamment autour de la mission d'accompagnement des stagiaires. Le volet pédagogique représente en quelque sorte l'autre face de l'accompagnement social, par un centrage sur la dimension « motivationnelle » des stagiaires. Si l'assistance sociale a pour mission de « protéger » les individus contre leurs problèmes ou « maux » qui pèsent sur leur vie, le souci pédagogique essaie de les motiver et « capabiliser » avec les activités de formation que l'entreprise leur propose. Nous aborderons plus bas le mode de travail concret. Sur le volet pédagogique, propre à ce volet pris en charge par le coordinateur pédagogique, il y a une série de tâches importantes pour la gestion des cours, qui consistent à « superviser » les formateurs qui ne sont pas forcément formés pour être pédagogiques, car ce ne sont pas des enseignants comme à l'école. En plus de cela, pour la gestion des cours, il y a d'autres tâches formelles telles que la rédaction des syllabus, la liste des présences et l'évaluation individuelle des stagiaires. Cette évaluation s'effectue dans des réunions d'évaluation individuelle qui en principe ont lieu une fois tous les deux mois entre la coordinatrice sociale, le coordinateur pédagogique, le formateur de la filière concernée et le stagiaire.

#### *Composante administrative d'activités*

Enfin, dans la composante de la gestion administrative, nous trouvons le volet relevant de la gestion de travail d'ensemble par filière, et le volet administratif, technique et financier, dont le principal responsable est le CG, sa secrétaire et le coordinateur technique.

La gestion de travail d'ensemble par filière, s'effectue par les réunions de l'équipe qui se tiennent en principe une fois par semaine pour parler de divers aspects du travail sauf les problèmes personnels des stagiaires, qui sont traités dans la composante sociale.

Dans le volet administratif et financier, une série de tâches sont prises en charge par le CG et sa secrétaire, en relation avec l'autorité concernée qui est le CPAS de La Louvière, telles que : divers dossiers de demande de subsides ; rapports d'activité ; demandes administratives plus ponctuelles comme la demande d'autorisation d'achat de matériel. S'y ajoute la gestion administrative concernant les salaires et les congés des personnels y compris les stagiaires et les personnes en contrat Articles 60.

Ces trois composantes que nous venons de présenter brièvement, nous font entrevoir qu'un projet d'insertion ne se gère pas comme une fonction publique allant de soi, mais il est censé fonctionner comme une entreprise jouant dans des incertitudes afin de réaliser son objectif, ici « social », dont le sens est lui-même en question et traité à la fois au niveau politique et au niveau de l'opération. Dans cette entreprise, nous pouvons pressentir une forte nécessité d'articulation de normes différentes telles que, entre autres, la

rentabilité, l'aide sociale, le bilan financier et la reconnaissance politique et publique, et d'efforts de coordination entre éléments d'activités qui ne tiennent pas ensemble par eux-mêmes<sup>982</sup>.

**Tableau 10 : Types d'activités de l'EFT FD**

<b>Composante</b>	<b>Volets</b>	<b>Activités</b>	<b>Agents concernés</b>
<b>Économique</b>	Commercial	Vente des légumes, Restaurant	Agent marketing/animation et CG
	Marketing/communication	Publicités, informations, évènements occasionnels (ex. Journée Porte Ouverte)	
<b>Social</b>	Assistance sociale	Prestations sociales contractuelles Accompagnement social (problèmes personnels)	Coordinatrice sociale, coordinateur pédagogique et CG
	Pédagogique	Accompagnement social (motivation, capabilisation) Gestion des cours (supervision des formateurs, syllabus, liste des présences, évaluation)	
<b>Administratif</b>	Gestion de travail par filière	Réunions de l'équipe	Tous les personnels concernés.
	Administratif, technique et financier	Dossiers de demande de subside, rapports d'activités, demandes administratives.	CG, secrétaire du CG et coordinateur technique

### *Chronologie*

Pour terminer la présentation générale des traits objectifs de l'EFT FD, nous abordons ici l'historique du développement de l'EFT FD depuis son élaboration vers 2000 jusqu'au moment de la réalisation de notre enquête de terrain (mars - juin 2009).

Pour procéder à l'examen de cet historique, nous avons effectué une consultation systématique des documents publics que nous avons indiqués plus haut (PV du Conseil communal, informations communales, articles de presse).

Nous avons également utilisé des éléments d'entretiens effectués auprès de la Directrice du service social du CPAS de La Louvière et des personnels de l'équipe encadrante de l'EFT FD.

Suite à cet examen, nous avons établi un tableau chronologique des éléments sur l'évolution de la situation objective (composition de l'équipe encadrante ; nombre des stagiaires ; surface cultivée ; modes de commercialisation ; nombre des adhérents), ainsi que les évènements marquants (voir l'Annexe 1). Dans cette chronologie, nous avons répertorié ces éléments en quatre périodes caractérisant chacune un stade de développement distinctif de la structure de l'EFT FD :

- Période 1 (années 2000-2004) : élaboration, préparation et mise en place ;
- Période 2 (années 2004-2006) : développement, structuration, reconnaissance ;
- Période 3 (années 2006-2008) : stabilisation, remise en question, restructuration ;
- Période 4 (années 2008-) : nouvelle orientation sociale et économique en question.

<sup>982</sup> D'où la signification importante de l'appellation de « coordinateur » donnée aux personnels.

Nous constatons d'abord qu'à travers les quatre périodes de développement de la formation en maraîchage biologique de l'EFT FD, la composition de l'équipe encadrante, le nombre des stagiaires et la surface cultivée, disons l'échelle « humaine » d'activités ont connu peu de changement. Concernant la composition de l'équipe encadrante, elle a juste connu un ajustement des deux postes à temps plein (coordinatrice sociale et coordinateur technique) suite à la restructuration de l'entreprise en quatre filières en 2008. La composition de base reste fondamentalement la même :

- Un CG dont le premier fut remplacé à l'automne 2004 par la personne actuellement en poste ;
- Un assistant social de terrain qui resta en poste jusqu'à l'été 2008 où le poste de la coordinatrice sociale l'a remplacé ;
- Une assistante sociale à mi-temps qui est devenue la coordinatrice sociale à temps plein ;
- Un agent marketing/animation dont le prédécesseur fut remplacée à la fin 2006 par la personne actuellement en poste ;
- Article 60 en administration qui obtiendra le poste de secrétaire du CG ;
- Deux formateurs en maraîchage biologique<sup>983</sup> ;
- Une éducatrice détachée d'une école maternelle pour travailler au CPAS de La Louvière. Elle est chargée uniquement des cours du tronc commun (français, mathématique, communication).

Ensuite, le nombre des stagiaires travaillant au même moment est maintenu à une dizaine, et la surface cultivée autour de deux à deux hectares et demi. Un changement remarquable s'est opéré plutôt dans la dimension de la distribution de services et de biens : le nombre des adhérents a connu un important essor depuis le lancement du projet jusqu'à l'année 2007-2008 où une liste d'attentes d'une centaine de personnes fut créée, alors qu'il y a environ 240 adhérents.

**Tableau 11 : Évolution du nombre des paniers d'abonnement**

<b>Dates</b>	<b>Nombre des paniers distribués par semaine</b>
Juillet 2002	40
Octobre 2002	60-80
Juin 2004	150
Juillet 2006	200
Janvier 2007	230
Novembre 2008	240 + une liste d'attente d'une centaine de personnes

Ces chiffres sont basés sur ceux donnés par les articles de presse que nous avons consultés.

Le mode de distribution s'est élargi après la fin des travaux de rénovation des bâtiments, donc à partir de la troisième période (années 2006-2008), avec l'inauguration d'un restaurant (voir plus haut) et d'une épicerie bio qui ouvre quatre jours par semaine (lundi après-midi, mardi après-midi, vendredi après-midi et samedi matin) alors qu'auparavant, l'épicerie précédente n'ouvrait que le vendredi après-midi pour une clientèle plus restreinte.

Cette évolution peut être caractérisée par un contraste entre la taille humaine et spatiale limitée de

<sup>983</sup> Avant la fin des travaux de rénovation en octobre 2006, le CG semble avoir été davantage avec les stagiaires sur le terrain en tant que formateur.

---

l'entreprise, et l'augmentation du poids normatif pour la distribution des légumes, mais également des normes administratives et techniques dans la gestion de l'ensemble des activités, ce qui a provoqué une accélération progressive du rythme de travail. Nous verrons plus bas que ce développement d'échelle ne fut pas sans conséquence sur le mode de travail, notamment sur des tensions ou des décalages qui se présentent à divers niveaux relationnels : direction administrative du CPAS et l'équipe encadrante ; équipe encadrante et stagiaires ; entreprise et adhérents. Ces tensions nous semblent caractéristiques du défi posé à l'entreprise sociale contemporaine, ou plutôt du processus d'entrepreneuralisation du social contemporain où les deux volontés de rationalisation (ou normalisation) et d'humanisation (ou personnalisation) de l'action sociale doivent se concilier, non pas uniquement au niveau logique, mais là où se passe l'action - nous l'appelons l'espace d'activités concret -, par les efforts d'ajustement de la part des personnes engagées en action.

Dans la chronologie des événements marquants, la période des années 2000-2006 (périodes 1 et 2), période correspondant à la présidence du CPAS assurée par J. Gobert, est marquée d'abord par une forte implication de la politique communale pour le lancement du projet. En collaboration avec un militant de formation agronome qui sera le premier CG de l'entreprise, J. Gobert a réalisé en 2000 une visite de jardins d'insertion adhérents au Réseau Cocagne en France avec des personnels du CPAS dont notamment la Directrice du service social, pour s'inspirer de ce modèle français de jardin d'insertion combinant la réinsertion sociale au maraîchage biologique et à un système de vente directe des produits par abonnement aux paniers. Suite à un acte de mise à disposition du terrain et des bâtiments par une location à bail amphithéotique de la commune au CPAS en octobre 2001 et une période de préparation, le projet fut inauguré en octobre 2002. Dès l'année 2004, les travaux de rénovation des bâtiments (réfectoire, salle des cours, vestiaires pour les stagiaires et les formateurs, bâtiment administratif) qui auront lieu entre juin 2005 et octobre 2006 étaient déjà en projet.

Deuxièmement, dans la première période de développement, le projet a connu une série d'actes de structuration institutionnelle.

- Obtention de l'agrément EFT en janvier 2003 qui permet notamment de donner un titre de préqualification aux stagiaires ;
- Obtention du label bio Ecocert en juin 2004 suite à deux ans de période de conversion de la culture, ce qui donne à l'entreprise un titre de « producteur en agriculture biologique » ;
- Adhésion et participation active au lancement du Réseau des Fermes et Jardins solidaires en mars 2004.

Troisièmement, parallèlement à cette institutionnalisation, l'entreprise a connu un certain nombre d'actes importants pour sa reconnaissance publique :

- Prix de la Fondation pour les Générations Futures en janvier 2003, en termes d'initiative autonome et locale de développement soutenable ;
- Visite royale de la Reine Paola en novembre 2003, autour du thème de la « Reconversion de la Région du Centre » ;
- Visite de la Princesse Astrid en novembre 2005, lors des « 10 ans du Rapport général sur la pauvreté » ;
- Journée Découverte Entreprise (JDE) en septembre 2006, en tant qu'entreprise sociale de la région.

Ce qui caractérise cette série d'acquisition de titres et d'actes de reconnaissance publique, c'est la

---

transversalité de termes donnés pour qualifier l'action de cette entreprise : entreprise sociale (EFT, jardin solidaire, lutte contre la pauvreté), producteur écologique et acteur du développement durable (agriculture biologique, développement soutenable), acteur du développement local (reconversion)... Nous aborderons plus bas cette dimension transversale en termes de « logique patrimoniale » de légitimation et de cadrage visant la production du bien commun local.

Quatrièmement, parallèlement au développement de l'EFT FD, d'autres services d'ISP du CPAS de La Louvière furent développés : affectation du local à Houdeng-Goegnies pour la préformation « Restauration de meubles » en décembre 2003 ; lancement de deux formations en EFT en 2004 par une combinaison entre la préformation et la production de biens et de services : techniques de spectacle - T-event (services de régie de spectacle) ; espaces verts - Brico-vert (services d'entretien d'espaces verts chez les particuliers).

Par contre, après l'année 2006 (périodes 3 et 4), suite à un changement politique lié à la défaite du Parti socialiste par sa perte de majorité absolue à l'élection communale en octobre 2006, l'EFT FD a connu une multiplicité de freins pour son développement. D'abord, un changement important de personnalités politiques et administratives a eu lieu : arrivée d'une nouvelle présidente du CPAS suite à la nomination de J. Gobert au poste de bourgmestre de La Louvière ; mise en congé de fin de carrière de la Directrice du service social du CPAS de La Louvière en juin 2008. Ce qui montre une tension entre la politique locale de type volontariste basée sur le registre domestique, et le traitement impersonnel du pouvoir bureaucratique basé sur le registre industriel.

Si une série d'investissements qui étaient prévus pour l'EFT FD ont été réalisés pendant cette période comme ci-dessous, la mise en cause de ces investissements s'est renforcée en même temps au niveau politico-administratif en termes de gaspillage, de concurrence déloyale ou de commercialisation de l'économie sociale : fin des travaux de rénovation des bâtiments en septembre 2006, ce qui a coûté environ 250 000€ par an de remboursement de dettes au CPAS ; ouverture d'un restaurant en janvier 2007 ; ouverture de l'épicerie en juin 2007.

De plus, pendant cette période de remise en question, en 2007, l'EFT FD est sortie du Réseau des Fermes et Jardins solidaires en Wallonie-Bruxelles, suite à une « analyse des services » menée par le CPAS pour une raison financière (coût d'adhésion mis en cause). En même temps, ce réseau associatif des jardins solidaires n'a pas pu lui-même continuer ses missions pour des raisons politico-financières (voir le chapitre III). Ce qui montre une difficulté de stabilisation et de généralisation des jardins solidaires dans la sphère publique en Belgique.

Enfin, suite à la restructuration de l'entreprise en quatre filières (T-Event, maraîchage biologique, espaces verts, ouvrier polyvalent) en octobre 2008, l'EFT FD semble de nouveau à la recherche d'une nouvelle orientation socio-politique de son développement.

*Évolution de la situation objective du projet : situation présente dans une séquence historique d'action*

---

L'examen chronologique nous permet d'analyser l'évolution de la situation objective des pratiques de l'EFT FD, ce qui nous permettra de situer l'état présent de l'action dans une dynamique historique depuis le début du projet de l'EFT FD en 2001. Il s'agit également d'identifier les « séquences temporelles » d'interaction susceptible d'amener des « *modifications de normes de références et d'évaluation*<sup>984</sup> ». Ces séquences sont vues comme une série d'« ajustements successifs<sup>985</sup> » entre une diversité d'acteurs concernés.

Cette identification nous permettra par la suite de situer historiquement, donc de contextualiser les expériences de terrain que nous avons pu observer par une enquête par observation participante d'avril à juin 2009, dont nous présenterons l'analyse du résultat plus bas.

### *Structures de l'organisation : importance du « formatif » entre le social et l'économique*

Le projet initial reste inchangé depuis 2001 jusqu'à aujourd'hui avec l'objectif de l'insertion sociale et professionnelle par le maraîchage biologique et la vente directe des produits, sauf quelques ajustements (ex. modification du nombre des paniers de 400-500 à 240-250 depuis l'année 2004-2005) et quelques activités qui, inscrites dans la logique patrimoniale, restent encore en projet (ex. accueil de classes vertes, ferme pédagogique avec petit élevage d'animaux, circuit touristique). Au niveau de la structure administrative de l'entreprise, le fondement a été établi à la première période par l'obtention de l'agrément EFT en janvier 2003 qui lui permet d'avoir un subside annuel et de délivrer un titre de préqualification aux stagiaires ayant suivi leur formation, et par l'obtention d'un label bio en juin 2004 qui lui permet de s'affirmer comme l'unique producteur bio dans la région.

De même, la structuration de l'équipe reste fondamentalement la même sauf au niveau quantitatif avec :

- CG, ingénieur agronome capable d'assurer le rôle de formateur en maraîchage ;
- assistant social chargé de la gestion de la situation personnelle des stagiaires et des services sociaux concernés ;
- éducateur chargé du contrôle des formations tant du côté des formateurs (syllabus, organisation des activités de la formation, liste de présence) que du côté des stagiaires (conflits de groupe, motivations, comportements) ;
- responsable du commerce, de la communication et de l'animation ;
- agent administratif (ou secrétaire du CG).

Dans cette structuration, il faut souligner l'importance du rôle de l'éducateur travaillant entre l'accompagnement social et la formation, pour lequel un nouveau poste intitulé « Coordinateur pédagogique » a été créé lors de la restructuration en quatre filières de l'EFT au début de la période 4 (octobre 2008). Ce qui souligne à la fois un lien étroit entre les activités formatives et l'aide et

---

<sup>984</sup> Rémy, 1992 : 85.

<sup>985</sup> Blanc, 1994 : 42 : « *L'action collective ne suit pas une logique binaire mais une logique multipolaire. De ce fait, les médiateurs et les tiers jouent un grand rôle dans la régulation qui prend la forme d'une séquence d'ajustements successifs.* »



---

l'accompagnement sociaux, mais également leur dimension à part entière, et irréductible à la division entre « l'économique » (activité productive et technique), et « le social » (assistance sociale). Ce renforcement explique le poids accordé à la logique d'insertion sociale consistant non seulement à assurer la santé des personnes, mais également l'apprentissage de normes sociales et techniques.

### *Développement d'échelle et changement relationnel*

En termes de structure d'activités, un changement quantitatif de la production de services et de biens est considérable notamment au cours des deux premières périodes (2001-2004 ; 2004-2006) en termes de vente des paniers d'abonnement (nombre des adhérents multiplié par six : de 40 à 240), et de vente sur place (création d'une nouvelle épicerie en juin 2007).<sup>986</sup>

L'intégration des autres filières de formation et de service (entretien d'espaces verts - Bricovert, ouvrier polyvalent - Brico-dépannage, Arts de spectacle T-Event) dans la structure de l'EFT au cours des périodes 2 et 3 (2004-2006 ; 2006-2008) où les travaux d'aménagement des bâtiments de la ferme furent terminés, a fait évoluer tant au niveau de l'organigramme (nouveaux postes de coordinateurs créés en octobre 2008 aux niveaux pédagogique, social et technique. Voir l'Annexe 2) qu'au niveau de la relation interne dans l'espace de travail, d'un petit cadre « familial » au cadre plus institutionnalisé d'une entreprise sociale. Ce qui était, selon la secrétaire du CG, une « *perte de proximité* » par rapport à la période précédente où « *il y avait aucune information qui se perdait* » grâce à la présence et la visibilité de tous dans un même espace (petits bureaux dans un bâtiment préfabriqué située à côté du jardin)<sup>987</sup>.

L'atteinte d'un certain niveau quantitatif de la production comme l'objectif de la livraison hebdomadaire de 240 paniers atteint vers l'année 2006-2007, a entraîné la modification de la relation de l'entreprise vers l'extérieur de façon à faire moins de publicité et de communications extérieures comme des conférences, des interview de presses, l'accueil de grands personnages comme des membres de la famille royale belge ou des responsables politiques, tandis que dans les périodes précédentes où « *en allant partout, on s'est fait connaître*<sup>988</sup> » selon le CG. Ce chiffre de 240 paniers a un sens par rapport à la logique de « formation » qui pèse sur le volet marchand et productif de l'EFT « *pour que l'entreprise reste à une échelle humaine, pour que les stagiaires aient de la formation*<sup>989</sup> ».

---

<sup>986</sup> Ce chiffre est relativement important par rapport au niveau moyen des jardins de Cocagne en France : un jardin adhérent du Réseau Cocagne a en moyenne 190 adhérents des paniers de légumes (Réseau Cocagne, 2009). Voir la présentation générale ci-dessus.

<sup>987</sup> Secrétaire du CG, entretien 49.

<sup>988</sup> « (E : Aussi, au début (du projet), les consommateurs étaient là ?) CG : Les clients ? Non. On a dû démarcher, faire de la publicité. Tout-à-fait. On a dû faire des conférences de presse, des journées portes-ouvertes, moi, pour la première année que je suis arrivé, j'ai proposé à mon équipe, on a fait une majorité de foires dans la région, hein, des activités de salon etc. J'ai dit "On en fait beaucoup cette année, on sélectionne ceux qui vont bien, et l'année prochaine on fait que ceux qui vont bien". En allant aux foires, aux marchés de..., j'sais pas moi, marchés d'artisan, en allant au salon de l'emploi, en allant partout, on s'est fait connaître. Et pour finir, on a eu la presse qui nous a suivi, la Princesse Astrid qui s'intéressait, qui est venue, on a des journées portes-ouvertes avec à chaque fois la presse qui vient. J'ai été invité moi plusieurs fois comme conférencier. J'ai été nommé pour être l'homme de l'année, je ne sais pas si vous l'avez vu ça, aussi. L'année dernière, j'ai été nommé pour être l'homme de l'année de la Région du Centre, à titre personnel, hein, pour mes actions ici au CPAS. Et tout ça, ça a fait une aura autour de la Ferme. Et cette aura, est porteuse de bonne image, ça a été notre, moi mon but était que la Ferme ait une reconnaissance. » (CG, entretien 44a)

<sup>989</sup> « Donc, ma crainte actuelle en maraîchage, c'est, c'est même pas une crainte, c'est de se dire "Comment répondre à

---

Depuis la période 3 marquée par la stabilisation des activités plutôt que des grands développements et lancements, et suite à la restructuration des formations et de l'équipe effectuée au début de la période 4 jusqu'à aujourd'hui, il reste à poser des questions sur la nouvelle orientation de l'EFT FD. Ceci d'autant plus que l'initiative des deux premières périodes marquées par l'élaboration - préparation - mise en place, et développement - structuration - reconnaissance, devait beaucoup aux engagements forts pris par des responsables au niveau politico-administratif, dont notamment J. Gobert, ex-président du CPAS et la Directrice du service social, et à leur collaboration en synergie avec l'équipe encadrante dont notamment le CG (le premier jusqu'en 2004 et le deuxième depuis septembre 2004), et que, aujourd'hui, ces « grands » personnages politico-administratif ne sont plus présents sur le « front » de la direction du projet (changement de la présidence du CPAS en octobre 2006 et prise de congé de fin de carrière de la Directrice du service social en juin 2008).

### *Situation mise à l'épreuve : vers quelle articulation ?*

Un constat de la situation actuelle est que les premiers objectifs qui étaient fixés au départ sont « atteints », d'abord au niveau « social » à savoir celui de l'insertion sociale en termes de « resocialisation » avant d'envisager une « professionnalisation »<sup>990</sup>, et économique (production de services et de biens avec 240 paniers). Désormais, la nouvelle orientation semble de nouveau être en question aux niveaux social et économique. Au niveau social, il s'agit notamment de la mise à l'emploi ou du futur métier des stagiaires. Le constat est que « former les maraîchers » est d'abord le « premier » objectif de la resocialisation, mais n'est pas directement lié à la « suite » : idéalement l'obtention d'un contrat de travail durable. Comment alors « ajuster » l'orientation du projet à cette situation ? Que pensent et font les opérateurs de terrain pour y faire face ? Au niveau économique, s'il ne s'agit plus d'augmenter la production de services et de biens de manière linéaire, quelles sont les pistes de développement ?

Enfin, ce problème du déficit d'intégration sur le marché de l'emploi constitue le point central et le plus sensible de l'évaluation publique des politiques d'insertion depuis déjà une vingtaine d'années. La justification politique souvent menée en termes de solidarité ou de citoyenneté pour soutenir ces mesures est également ébranlée par ce problème en France comme en Belgique<sup>991</sup>.

---

*cette demande, tout en gardant l'objectif de formation ?" Je ne suis pas une entreprise privée lucrative, à partir du moment où je me dit, il faut faire de l'argent, bien sûr, j'ai de la demande, j'agrandis etc. C'est pas le cas ici. L'optimum que j'ai décidé dans mes objectifs à l'époque, des 250 paniers, c'était parce que ça répondait à la possibilité de culture en tant que surface cultivable, mais aussi en tant que formation, pour que l'entreprise reste à une échelle humaine, pour que les stagiaires aient de la formation. » (Ibid.)*

<sup>990</sup> Ce point de vue est affirmé par J. Gobert, dans notre entretien : « (...) Et ce projet s'est construit au fil du temps, et je pense que les résultats qu'on voulait atteindre, sont atteints. Même s'il y a toujours des améliorations à apporter, mais je crois que, la volonté et l'objectif qu'on s'était donnés, par rapport à, disons, à ce parcours d'insertion sociale, étaient importants. Et je crois que, globalement, globalement, les résultats sont positifs. Maintenant, il y a un élément à prendre en considération, c'est que, nous étions également conscients qu'il y avait des difficultés par rapport à l'après. Ça, c'est un des éléments, parce qu'au début, vous allez former des maraîchers, qu'est-ce qu'il y a comme proposition d'emplois, des maraîchers, ici, il y en a pas beaucoup. C'est vrai. Mais, mais, l'objectif, n'est pas celui-là, en premier. L'objectif, c'est effectivement de pouvoir donner aux personnes une structure, le sens de travail, le sens de l'organisation, le sens des horaires, le sens de l'autorité, et je crois que c'était surtout ça, l'objectif. C'était donner une structure aux personnes. » (J. Gobert, entretien 34)

<sup>991</sup> En France, la crise s'est fortement manifestée lors du mouvement des chômeurs de 1997/8 mettant en cause les politiques

---

## II – 2. Logiques de légitimité et de cadrage

Nous identifierons ici les trois logiques de légitimité et de cadrage de l'action politique sur l'EFT FD qui sont comparables avec le cas du Centre Nô-Life.

Premièrement, il s'agit de la logique « patrimoniale » selon laquelle l'œuvre de l'action constitue un bien public local par une offre directe ou indirecte de biens et de services destinés à toute la population locale. L'action de l'EFT FD vise ainsi l'amélioration de l'image de la ville par rapport à son image d'une « ville sinistrée » liée à la désindustrialisation, ainsi que la santé de la population, le cadre de vie, l'environnement et le tourisme local. Comme le cas du Centre Nô-Life, cette logique est liée à l'initiative décisive d'un élu local, J. Gobert, socialiste, président du CPAS de La Louvière (2000-2006) et bourgmestre depuis 2006.

Deuxièmement, il s'agit de la logique du social relevant d'une politique sociale qui consiste à répondre à des besoins d'une catégorie ciblée de la population. Il s'agit de la politique d'ISP, secteur d'activité où l'EFT FD s'inscrit institutionnellement. À la différence du Centre Nô-Life relevant de la politique agricole communale et où la formation était ouverte à toute la population sauf ceux qui ont plus de 65 ans, dans l'EFT FD, le public de la formation est principalement composé des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du RI. Dans cette logique, une série de normes caractéristiques de la politique d'activation sont présentes dans le projet : individualisation et contractualisation couplées à des aides sociales comme l'allocation chômage, le RI et le contrat d'Article 60 ; personnalisation et transversalisation par l'accompagnement social et la mise en situation réelle de travail ; autonomisation par la recherche active d'emploi.

Ces deux dernières normes sont notamment liées à la première logique au sens de l'ouverture de l'action vers la société civile en termes d'utilité sociale, ainsi qu'à la troisième logique économique au sens de l'ouverture de l'action vers le marché de l'emploi. La troisième logique économique définit l'action comme une entreprise ouverte au monde économique, et implique donc des normes de l'efficacité économique dans sa gestion interne et ses effets externes. Sans que l'action soit privatisée, elle est sujette à l'évaluation économique en tant que projet social, qui procède par un calcul de coût/bénéfice de l'action dans sa gestion interne et ses effets externes (performance).

Le mode d'articulation de ces trois logiques dans l'action n'est pas déterminé et garanti *a priori* en raison d'une contradiction entre elles, et doit à la dynamique sociale des acteurs et du processus de la mise en œuvre.

---

sociales, de l'emploi et de l'insertion. Voir Barbier, 2002b : 5-6. En Belgique, en 1996, juste avant le début de la politique du « Parcours d'insertion », le « Colloque de Herbeument » animé par le FSE (Fond Social Européen) a organisé une consultation d'avis auprès de bénéficiaires de l'aide sociale. Selon l'accompagnateur des chômeurs du FGTB que nous avons interrogé, ce colloque donna une implusion à diverses organisations au sein d'opérateurs, de CPAS et de bénéficiaires pour « *se mettre en mouvement et réclamer des moyens pour pouvoir s'associer et revendiquer sur toute une série d'aspects (liés à l'insertion)* ».

---

Concernant l'examen des discours et le débat au niveau de la politique communale de La Louvière, nous nous baserons principalement sur les procès-verbaux (PV) du Conseil communal, les informations communales et les articles de presse abordant les politiques d'insertion du CPAS de La Louvière ou l'EFT FD. De même sur l'entretien menés avec J. Gobert, président du CPAS de La Louvière durant les années 2000-2006 à l'initiative du lancement du projet et actuellement bourgmestre de la même commune depuis la dernière élection communale d'octobre 2006. Nous recourrons également de manière complémentaire à d'autres entretiens menés avec les personnels concernés dont notamment la Directrice du service social ayant été à l'initiative de lancement avec J. Gobert, et le CG actuel de l'EFT FD qui est en poste depuis septembre 2004.

### *Logique patrimoniale : aménagement du bien public local*

Dans les arguments avancés par l'initiateur du projet, J. Gobert, au niveau de l'autorité communale dont notamment le Conseil communal et la direction du CPAS, la logique patrimoniale est incontestablement présente. Il s'agit de définir la vertu de l'entreprise comme celle d'un bien public local à visées multiples.

Le bâtiment qui abrite l'EFT FD est une ferme avec une cour carrée, qui date du 18<sup>ème</sup> siècle, et était probablement occupée par une grande famille paysanne portant le nom Delsamme jusqu'aux années 1950. Les bâtiments et terrains de la ferme restèrent jusqu'en 1985 où la commune a décidé de l'acquérir pour la sauvegarder comme patrimoine historique et local. Pourtant, l'usage du site restait sporadique jusqu'au lancement de l'EFT en 2002 : pendant cette période, une ASBL « Les étangs de Strépy » qui gérait les étangs avoisinants, occupait partiellement les bâtiments ; Ensuite, les terrains de la ferme ont été mis à disposition par la commune à un couple fermier ; En 1997, l'Écomusée Régional du Centre a aménagé la grange pour en faire un Musée de la Vie agricole ouverte où se tient une exposition permanente d'anciens matériels agricoles<sup>992</sup>. Suite à la nomination de J. Gobert comme nouveau président du CPAS en 2000, celui-ci a envisagé une mise en valeur des bâtiments et des terrains de la Ferme pour mettre en place un projet d'ISP. « *C'est ainsi que le bâtiment et les terrains de la ferme ont été mis à disposition du CPAS par voie d'emphytéose de cinquante années contre le versement symbolique et annuel d'un franc*<sup>993</sup>. » Les objectifs inscrits dans ce bail étaient ceux-ci<sup>994</sup> : intégration sociale et professionnelle de personnes en difficulté sociale ou familiale ; pratique de l'agriculture biologique et d'autres méthodes non nuisibles à l'environnement ; création d'emplois durables ; exploitation de la mise en valeur optimales du site

---

<sup>992</sup> Le 7 août 1997, SP.

<sup>993</sup> J. Gobert, le 15 octobre 2001, PV du Conseil communal.

<sup>994</sup> « *Attendu que le C.P.A.S. de La Louvière a marqué son intérêt pour cette ferme et terrains annexes et a établi un projet de gestion de ces biens dans le cadre d'une opération sociale, économique, écologique et pédagogique, les objectifs principaux à atteindre étant l'intégration sociale et professionnelle de personnes en difficulté sociale ou familiale, la pratique de l'agriculture biologique et d'autres méthodes non nuisibles à l'environnement, la création d'emplois durables, l'exploitation de la mise en valeur optimales du site notamment en matière de tourisme et d'hébergement* » (Le 24 septembre 2001, PV du Conseil communal)

---

notamment en matière de tourisme et d'hébergement.

Dans notre entretien, J. Gobert nous a donné cet aspect patrimonial comme premier élément du motif de la mise en place du projet. L'idée de valoriser ce « *patrimoine naturel, historique et architectural, exceptionnel* » s'est conjuguée avec l'idée de l'usage de la culture maraîchère comme « outil de réinsertion », idée inspirée du Réseau des Jardins de Cocagne<sup>995</sup>.

La Directrice du service social nous a précisé les éléments suivants qui étaient dans le projet écrit au départ et voté au Conseil communal en 2001 : accueil de classes vertes ou de groupes d'adultes comme des randonneurs dans un dortoir aménagé dans la grange ; programme touristique combiné avec d'autres sites touristiques autour de La Louvière (Ascenseur funiculaire Strépy-Thieu, Musée du masque à Binche, Bois-du-Luc, Étangs de Strépy...) ; petite ferme pédagogique avec quelques animaux ; jardin des saveurs et des senteurs accessible aux personnes à mobilité réduite.

Selon le CG de l'EFT, J. Gobert avait une forte intention de sauvegarder les valeurs patrimoniale et agricole du site lors du montage du projet. Les cinq objectifs auxquels le projet voulait répondre étaient<sup>996</sup> : 1 Restauration d'un bâtiment historique qui était en ruine ; 2 Valorisation agricole de la ferme ; 3 Une entreprise de formation en milieu agricole pour répondre à la crise de l'emploi ; 4 Combattre la précarité économique ; 5 Accès à des légumes biologiques pour la population locale.

Ainsi, nous trouvons un accord entre ces trois agents (président du CPAS et futur bourgmestre, direction du CPAS et coordinateur de l'EFT FD), comme moteur de démarrage du projet.

Au-delà d'une simple diversification des outils du service d'ISP, la mise en place de l'EFT comportait, du moins dans l'idée, une logique « transversale » davantage liée au territoire de la ville de La Louvière.

Sur ce point, certains mettront l'accent sur la fonction spécifique de l'agriculture pour le maintien d'un paysage naturel et agricole en milieu urbanisé<sup>997</sup>. Mais dans le contexte de l'EFT FD, la fonction patrimoniale n'est pas l'apanage de l'activité agricole, celle-ci se trouve alignée à côté d'autres activités d'insertion par l'« accès à la culture » comme l'atelier théâtre et la formation en régie de spectacle T-Event,

---

<sup>995</sup> « Il faut savoir que, le site de la Ferme Delsamme était propriété de la Ville de La Louvière, déjà depuis près de trente ans. Et que la ville l'avait acquis, dans le cadre d'une volonté de sauvegarder le patrimoine, mais n'avait pas de projet pour le valoriser en tant que tel. (...) Voilà. Je connais bien donc le site, hein. Je trouvais que ce site, qui est merveilleux, je crois, en fait, il faut savoir qu'il s'inscrit dans un quartier qui est exceptionnel en terme environnemental, puisque il y a des étangs à l'arrière, qui sont également propriété de la Ville de La Louvière, avec une zone Natura 2000, donc une partie protégée et gérée par la Région wallonne. Il y a également une église qui, grande qualité en terme architectural, en terme d'histoire, il y a également la maison de Saint-Vincent, la cure. Bref là, il y a là un patrimoine naturel, historique et architectural, exceptionnel. (...) Alors, j'avais effectivement déjà à l'esprit, le fait que la culture, en tant que tel, était un outil de réinsertion, sociale et professionnelle intéressante (...). Donc, nous sommes fortement inspirés du réseau des Jardins de Cocagne. » (J. Gobert, entretien 34)

<sup>996</sup> « Monsieur Gobert a mis en place la Ferme en tant que projet d'insertion socio-professionnelle, pour répondre à plusieurs objectifs : le premier était que la ville avait ce bâtiment-ci, ce bâtiment qui menaçait la ruine. Alors, il s'est dit « Tiens il faudrait le restaurer ». Deux, les fermes dans la région, de plus en plus deviennent des habitations, ou alors, il y a l'autoroute qui passe, on les abat. Donc il dit : " Je voudrais rendre la valeur agricole de cette ferme". Trois, La Louvière, est une région défavorisée en termes d'emploi, pourquoi ne pas y créer une entreprise de formation dans les milieux agricoles. Ce qui nous permettrait de rendre une âme à cette ferme. (E : Ici, c'est milieu agricole) Tout-à-fait, ce qui nous permettrait aussi de répondre, en tant que CPAS, à une précarité, donc quatrième objectif, répondre à une précarité, cinquième objectif, permettre à la population louviéroise d'avoir accès à des légumes bio directement chez le producteur. Nous sommes les seuls producteurs à 20km à la ronde. Le seul producteur, quand je dis 20, je suis gentil, c'est 20 à vol d'oiseau. Voilà, c'était les buts de Monsieur Gobert » (CG, entretien 44a)

<sup>997</sup> Par exemple, Donadieu, 1998.

---

qui peuvent aussi valoriser des espaces en termes de patrimoines<sup>998</sup>.

En tout cas, ce nouveau mode d'usage de l'agriculture est lié à une nécessité sociale et territoriale. En même temps, Cet usage semble dépasser la dimension de l'« utilité sociale » proprement dite, qui consiste à répondre aux besoins délaissés par l'État ou le marché tels que l'entretien de bâtiments, la gestion d'espaces verts, le ramassage des papiers, la surveillance des élèves à la sortie des écoles, et qui donne notamment de la légitimité au secteur associatif<sup>999</sup>. En fait, il peut être plus ouvert à la société et à l'économie, et avec une plus-value recherchée dans la société et le marché, ou chez les individus. Nous pourrions appeler la visée de cet usage de l'agriculture « bien commun territorial » au sens de Lascoumes et Le Bourhis<sup>1000</sup> dont la définition est mouvante et fait l'objet d'interactions entre les agents concernés au nom de l'intérêt à la fois général et commun entre eux, et souvent avec une orchestration par des médiateurs locaux clé comme un préfet en France ou un bourgmestre en Belgique.

### *Logique d'insertion sociale : normalisation de la personne par le travail*

Comme nous l'avons dit, le projet de l'EFT FD relève de la politique de l'ISP caractéristique de la nouvelle politique sociale dite « active » marquée par l'individualisation-contractualisation, la personnalisation, la transversalisation et l'autonomisation. Entre le social classique comme l'aide sociale et l'économie comme l'emploi, la formation de la personne par le travail occupent là une place centrale. D'où la place primordiale accordée à une activité spécifique comme le maraîchage biologique.

Le premier discours de J. Gobert esquisse les atouts du jardin pour l'insertion d'abord « sociale » de manière évidente et ensuite, « professionnelle » de manière plus éventuelle et probabiliste. Selon lui, le jardinage ne représente pas seulement un simple outil d'insertion par le travail, mais une activité qui donne des moyens nécessaires pour « (trans)former » la personne. Ces moyens sont multidimensionnels : temporels, naturels, matériels, techniques, humains et économiques.

D'abord, le jardin d'insertion qui est le cœur du projet de l'EFT FD, donne à ses usagers (stagiaires et travailleurs en contrat Article 60), « une activité et un salaire » qui leur donne un temps pour tenter de changer leurs situations difficiles, donc pour « régler les problèmes professionnels et extraprofessionnels<sup>1001</sup> ». Cette activité est censée se dérouler non pas dans une situation limitée à une fonction administrative comme le service au guichet, mais bien ouverte d'un côté vers la personne, et de

---

<sup>998</sup> La formation T-Event utilise par exemple une ancienne salle de théâtre (Salle Adamo) située au cœur de l'ancien quartier de la résidence ouvrière et réaménagée à cet effet en 2004.

<sup>999</sup> Hély, 2006.

<sup>1000</sup> Lascoumes, Le Bourhis, 1998.

<sup>1001</sup> « Tenant compte que le contrat au sein du jardin va permettre à des personnes en difficulté de travailler ou de retravailler et par là même de retrouver un statut social, une activité et un salaire. Ce changement de situation est souvent déclencheur d'autres bouleversements chez l'individu, aussi, cette reprise d'activité est un moment privilégié qui permet de faire progresser la personne et de régler tout un ensemble de problèmes professionnels ou extraprofessionnels. Se sentir utile, faire quelque chose de valorisant, bénéficier d'un accompagnement social de proximité dans une relation de confiance, sont autant de paramètres importants qui servent de déclencheurs et font évoluer les situations sociales parfois pénibles. » (J. Gobert, 24 septembre 2001, PV du Conseil communal)

---

l'autre vers la société. Le stagiaire est là défini, en fait, moins comme bénéficiaire ou même « usager » mais davantage travailleur et acteur de son projet. L'acte de faire travailler la personne et lui donner l'utilité sociale, est également de lui « *faire se sentir utile* » dans la société, donc dans sa subjectivité, en passant par une relation humaine concrète et de confiance avec les opérateurs de terrain.

Par ceci, la logique sociale du projet vise non seulement la santé physique, mentale et sociale de la personne<sup>1002</sup>, mais également la responsabilité de sa propre vie, ce que le président du CPAS appelle l'apprentissage du « pragmatisme » : « (...) *pragmatisme, faire au mieux avec des contraintes de toute nature* » ; « *Le jardinage constitue aussi une excellente initiation au travail individuel ou collectif conduit avec rigueur, méthode, régularité et opiniâtreté sont en effet indispensables pour que la terre cultivée produise. Les jardiniers débutants découvrent très vite cette évidence et peuvent mesurer très concrètement les fruits d'un travail bien conduit. Ils apprennent ainsi à se responsabiliser, confrontés à l'incontournable, la pluie, le soleil, le temps, ils apprennent également le pragmatisme, faire au mieux avec des contraintes de toute nature*<sup>1003</sup>. »

Le travail du jardin constitue ainsi un outil global pour cet apprentissage : « *L'objectif, c'est effectivement de pouvoir donner aux personnes une structure, le sens de travail, le sens de l'organisation, le sens des horaires, le sens de l'autorité, et je crois que c'était surtout ça, l'objectif. C'était donner une structure aux personnes*<sup>1004</sup>. »

Il y a d'abord une dimension normalisatrice au sens de « *normalization* » de la politique sociale, c'est-à-dire, rendre le statut et la position sociale de la personne équivalents à ceux des autres citoyens pour éviter la ghettoisation et la stigmatisation comme dans la pratique asilaire<sup>1005</sup>, et lui donner une valeur positive<sup>1006</sup>. Cette dimension d'action sur la personne concrète paraît fondamentale dans cette politique d'ISP. Dans notre entretien, J. Gobert a mis l'accent sur cette visée « sociale » de l'insertion avant qu'elle soit professionnelle, et le caractère du jardinage est particulièrement adapté à cette fin. La figure de la personne mise en avant est surtout la personne dite « *destructurée* » ou « *en panne* » qui perd ses repères et orientations, donc dans l'incapacité de se conduire elle-même. D'où l'insuffisance d'une approche standardisée et théorique de la formation et la nécessité d'un espace d'accompagnement doté d'activités concrètes<sup>1007</sup> : « *Donc on a commencé, disons, à écrire ce projet, à l'imaginer en terme d'aménagement du site, et moi, j'ai tout de suite été convaincu des vertus de la culture maraîchère, et bon, bien sûr de la culture maraîchère biologique, par rapport à, disons, l'insertion sociale et professionnelle, ensuite. Ce qui m'intéressait surtout, c'était l'insertion sociale. Alors, pourquoi ? Parce que, je me suis rendu compte qu'il*

---

<sup>1002</sup> « *Sur le plan physique tout autant que psychologique, il est incontestable des vertus équilibrantes de cette activité.* » (Ibid.)

<sup>1003</sup> Ibid.

<sup>1004</sup> J. Gobert, entretien 34.

<sup>1005</sup> Le stigmate au sens de Goffman, à savoir l'attribut négatif imposé à une personne (ou un groupe de personnes) malgré elle, comme un stéréotype partagé et culturalisé dans une société. Voir Goffman, 1975.

<sup>1006</sup> « *Toutes ces vertus font du jardinage un excellent outil d'insertion pour les personnes en difficulté et leur permet de renouer avec le travail et la vie collective, de passer progressivement de la position d'assisté à celle de producteur et leur donne une image valorisante.* » (J. Gobert). Une telle figure de la personne est comparée à « *un sage, un travailleur qui sait gérer astucieusement l'espace et le temps.* » (Ibid.)

<sup>1007</sup> Pour comprendre ce mode d'action, l'image de l'auto-école semble utile : présence d'accompagnateur personnel, mise en pratique de la théorie en milieu ouvert « dans la société » ou encore une série d'épreuves à passer...

---

y avait beaucoup de personnes qui étaient aidées par le CPAS, et qui étaient parfois complètement déstructurées, disons, psychologiquement, socialement. Et il était, pour elles, il n'était pas envisageable pour elle d'imaginer du jour au lendemain, une insertion professionnelle. Parce qu'il y a une structure mentale, disons, sociale, qu'il faut construire progressivement avec la personne. Et les mises au travail n'étaient pas toujours possible tout de suite avec ces personnes. Et en étant allé sur place en France, je me suis aperçu que la culture était quelque chose de très structurant pour les personnes. Très structurant, euh, je crois que ça, effectivement, pour ça, il y a plein de points positifs par rapport au fait que, au-delà de cela, le concept est très valorisant pour les personnes. Parce que le projet, c'est de dire "Voilà, les personnes vont de A à Z de ce projet, elles portent le projet totalement, à l'heure de la graine jusqu'à la vente. Donc, c'est très valorisant, il y a une reconnaissance du travail accomplis, il y a aussi une finalité qui est donnée à la personne dans son travail, on peut former les personnes, je crois qu'il est important de dire qu'une personne, quand elle commence à faire un travail, si elle a des difficultés personnelles, il est important qu'elle voit la finalité de son travail, qu'elle ait pas l'impression de faire les choses pour rien"<sup>1008</sup>. »

D'où l'importance de la partie « socio » de l'Insertion socio-professionnelle. Le chef du service d'insertion du CPAS explicite plus clairement qu'il faut adapter les services sociaux à la diversité de goûts et de sensibilités des personnes pour leur offrir un éventail de possibilités d'activités et d'action<sup>1009</sup>.

J. Gobert souligne bien la spécificité du travail de jardinage par rapport aux autres travaux manuels utilisés pour l'insertion comme la maçonnerie. Il s'agit d'une comparaison entre un travail relativement immédiat, homogène et relevant du non-vivant et un travail plus continu, diversifié et relevant du vivant<sup>1010</sup>. Dans cette réflexion, le jardin se donne comme un espace spatio-temporel de travail plus adapté à l'insertion sociale centrée sur la disposition de la personne, par ce qu'il permet une participation complète de la personne dans l'action grâce aux conditions données par cet espace de travail particulier qu'est le jardin.

Comme nous l'avons dit plus haut avec l'exemple du théâtre, même si ces aspects « valorisant » la personne ne sont pas l'apanage du jardinage, celui-ci est défini comme un des plus innovants des mesures dites d'ISP. Selon certains auteurs, ces dimensions de l'insertion sociale dont la santé et l'apprentissage de normes sociales et techniques, sont citées comme les objectifs spécifiques des entreprises ayant le statut de

---

<sup>1008</sup> J. Gobert, entretien 34.

<sup>1009</sup> « Alors tous les mots ont leur importance. C'est pas un service d'insertion professionnelle. C'est un service d'insertion SOCIO-professionnelle ! Ça veut dire qu'on va pas se contenter de mettre des gens en expérience technique au travail. Mais on va essayer de favoriser leur inclusion sociale, d'abord et l'inclusion par le travail, va suivre, presque de manière naturelle. (...) Dans le cadre de ce service socio-professionnel, nous avons un public qui est très diversifié sur le plan psychologique, même si globalement il est relativement peu qualifié sur le plan professionnel. Dans ce cadre-là on a des goûts, des tendances, des sensibilités différentes. Et il fallait offrir un éventail aussi large que possible, de possibilités.» (Chef de Service d'ISP, entretien 37)

<sup>1010</sup> « C'est ainsi que j'avais été interpellé par une personne que nous voulions mettre au travail, en formation préalablement, et qui faisait de la maçonnerie. Donc, on l'avait mis dans une formation. Et il me dit, "j'ai fait un mur, j'ai maçonné un mur, et le lendemain matin, quand je suis revenu on avait démolé mon mur, et quelqu'un d'autre était à ma place pour faire le même mur". Donc, il était frustré, alors, je me dis, c'est vrai que, pour quelqu'un qui fait une formation, de voir la finalité de son travail, je trouve que c'était très positif. Et ça, ça m'a fait réfléchir beaucoup, à "Comment faire en sorte que la personne qui s'inscrit dans ce processus puisse avoir le sentiment que ce qu'elle fait est utile ?" Et ça donne finalement, une reconnaissance et valorisation. Et la culture a été l'outil que l'on a trouvé à ce moment-là (...) » (J. Gobert, entretien 34).



---

l'EFT en Belgique<sup>1011</sup>.

Nous pouvons caractériser ce mode de traitement dit d'insertion par l'activité de jardinage, de manière élémentaire en trois termes : personnalisation ; mise en activité en milieu ouvert et naturel ; gratification. Nous pouvons là souligner que chacun de ces éléments représente le trait opposé du mode de travail industriel. La personnalisation s'oppose au mode de travail à la chaîne dans l'industrie de masse qui aligne les individus devant la chaîne et leur assigne des tâches répétitives. Le travail en milieu ouvert et naturel s'oppose au modèle de l'enfermement comme à l'usine ou au bureau. La gratification s'oppose effectivement au modèle de l'aliénation des travailleurs au profit de leur employeur.

La politique du « travail sur soi<sup>1012</sup> » est ici à l'œuvre : l'individu est agi et soutenu pour qu'il travaille sur lui-même « sans fin » à partir de gestes et d'activités les plus banals pour mener une vie sociale et « normale » (se lever de bonne heure, manger sainement, se laver correctement, saluer et respecter les gens etc.). C'est là que le jardin se trouve valorisé comme outil par excellence d'action pour la « restructuration » de la personne.

### *Logique de calcul de coût/bénéfice de l'action : prépondérance de critères quantitatifs*

La troisième logique de raisonnement que nous constatons est, contrairement à la dimension précédente centrée sur l' « humain » ou la « dignité », celle plus quantitative et visible au niveau administratif et économique. Il s'agit de la logique économique d'évaluation et « économisante » pour l'action elle-même, qui impose à celle-ci une grille d'évaluation critique en termes de calcul de coût et de bénéfice dans sa gestion interne et ses effets externes<sup>1013</sup>.

Dans cette logique, une série de termes critiques d'évaluation de l'action s'inscrivent, tels que la critique du bilan financier à degrés divers, l'estimation quantitative de l'action (nombre des stagiaires, nombre d'heures de formation, nombre des stagiaires mis à l'emploi etc.), critique d'effets économiques sur l'économie de marché comme la critique de la concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises privées. L'important est que cette logique du pouvoir d'intervention peut exercer une influence critique sur la première logique de la création d'un bien public local ainsi que la deuxième logique du social de manière à surveiller, critiquer, limiter et modifier leurs comportements économiques. Par exemple, nous pouvons comprendre un effet important de cette logique dans le discours réformateur du social ayant monté en puissance depuis les années 1980-1990, notamment autour du problème du chômage et son mode de traitement par rapport à la nouvelle conjoncture économique (libéralisation et mondialisation) et au progrès

---

<sup>1011</sup> Il s'agit des éléments relevant du socioculturel, de normes sociales, de la technique professionnelle. Fusulier, Mertens, 1996, cité par Defourny, Nyssens, Simon, 1998 : 81.

<sup>1012</sup> Vrancken, Macquet, 2006.

<sup>1013</sup> Foucault appelle le « tribunal économique » cette force discursive, normative et critique relevant ni de l'État souverain, ni du droit, mais du « marché », pour « ne-pas-laisser-faire » le gouvernement (Foucault, 2004c : 253).

---

technologique.

L'autre caractéristique à relever est son caractère latéral et qu'il n'y ait pas véritablement d'agents (ou groupes d'agents) particuliers auxquels correspond la propriété du pouvoir d'application de cette logique. Ainsi, elle peut s'appliquer de manière instrumentale à degrés divers non seulement aux agents économiques, mais à tous les agents (politiques, bureaucratiques, syndicaux, associatifs, individus...).

Par exemple, J. Gobert a présenté au Conseil communal en décembre 2002 le résultat de l'insertion en soulignant le nombre de minimexés réduits par la mise au travail en Article 60 : « *L'insertion, voilà certainement les chiffres qui témoignent de notre volonté à insérer un maximum de personnes puisque vous pouvez voir qu'en 2002, il y a une véritable explosion du nombre de personnes occupées durant l'année puisque nous sommes passés entre fin 2000 et 2002 de 100 personnes occupées à près de 230 aujourd'hui. C'est quand même significatif. Les dépenses relatives à l'insertion croissent également mais c'est l'effet direct de notre politique de mise au travail qui se traduit par un graphique très évocateur sur l'évolution de l'emploi en matière de stagiaires sociaux, vous voyez près de 140 personnes aujourd'hui sont mises au travail donc c'est près du double en un an de temps, c'est un chiffre tout à fait significatif au niveau de l'insertion.* » ; « *Un effet direct de cette politique d'insertion, c'est la diminution très sensible du nombre de dossiers, anciennement minimexés, mais actuellement du nombre de dossiers de revenus d'intégration sociale*<sup>1014</sup>. »

Le fait que l'autorité veut (et doit) mettre l'accent sur la réduction du nombre de « *dossiers* » du RI notamment par la mise au travail dans le cadre de l'article 60, montre un souci d'efficacité quantitative de la part du CPAS qui est chargé du paiement des RI. Mais cet argument reste fragile par le fait que les personnes ainsi mises au travail restent minoritaires parmi les bénéficiaires du RI (environ 10% des bénéficiaires du RI).

Cette logique s'avère tout de suite difficilement compatible avec la logique d'insertion sociale et encore moins avec la logique du bien public local. C'est pourquoi J. Gobert s'efforce d'expliquer l'importance du travail d'insertion « *en amont* », à savoir une série de services d'insertion sociale hors ou avant la mise au travail d'Article 60 ou la mise à l'emploi, comme le maintien scolaire de jeunes de moins de 25 ans, les ateliers sociaux, la mise en stage dans les préformations et formations en EFT, en admettant que « *la mise au travail n'est qu'une des facettes de cette politique d'insertion*<sup>1015</sup> ».

---

<sup>1014</sup> J. Gobert, le 16 décembre 2002, PV du Conseil communal. Nous trouvons également ce type de présentation dans la presse locale : « *Au 1er mars 2002, 118 personnes ont été mises au travail, dans le cadre d'un programme d'activation. Le nombre de minimex est en baisse (de 1.453 en mars 1999 à 1.104 en janvier 2002). Le nombre de candidats réfugiés se stabilise (196 familles, dont 40 conjoints et 91 enfants, 142 familles vivent hors entité)* » (le 2 mai 2002, DH). Les « fruits » des services d'insertion socio-professionnelle sont présentés en décembre 2004 en termes de diminution du nombre des bénéficiaires du RI (1148 en 2002 à 919 en 2004), et du nombre de personnes mises au travail (plus de 200). 222 sont alors en formation sur 374 jeunes (moins de 25ans) aidés dans le cadre du RI (J. Gobert, le 20 décembre 2004, PV du Conseil communal).

<sup>1015</sup> « *Au niveau de la politique d'insertion, nous la voulons à tous niveaux, qu'elle soit professionnelle ou sociale puisque la politique d'insertion ne se limite pas bien sûr à l'insertion professionnelle. Nous avons donc, ici, rappelé toute une série d'actions que nous menons en matière d'insertion et il faut savoir que la mise au travail n'est qu'une des facettes de cette politique d'insertion et vous pouvez même voir que, finalement, c'est une minorité de personnes qui sont concernées par cette politique de mise au travail. Nous avons en amont de cette politique de mise au travail toute une série d'offres à proposer à nos bénéficiaires. Je pense notamment aux Groupes Antalis qui sont des groupes de paroles animés par des psychologues que ce soit lors d'entretiens individuels ou d'entretiens de groupe; toute une série d'ateliers sociaux notamment par rapport à la problématique du bien-être, de l'hygiène corporelle qui constitue vraiment, pour nous, un axe prioritaire.* » (J. Gobert, le

---

Sur ce point, il faut ajouter que l'EFT FD ayant une trentaine de stagiaires au total dont une dizaine en contrat Article 60, n'est effectivement qu'« un petit morceau de l'insertion<sup>1016</sup> », selon le Chef de Service d'ISP actuel du CPAS de La Louvière, parmi les autres organismes extérieurs avec lesquels le CPAS travaille de manière diversifiée et transversale dans le cadre de la mise au travail en Article 60 et 61<sup>1017</sup>.

De même, il faut se rappeler le propos de la Directrice du service social selon lequel, dès que le CPAS a commencé la mise au travail par le contrat Article 60 dans les années 1980, il a fallu mettre en place une série d'étapes préalables pour que les personnes soient prêtes à travailler, avec des ateliers et des préformations, en recensant les profils et besoins personnels des bénéficiaires par des statistiques. La difficulté à laquelle elle était confrontée pour justifier ses actes auprès de l'autorité qui voulait des résultats chiffrés de travail.

De plus, plus le nombre de personnes mises en contrat Article 60 augmente, plus se pose la question des débouchés « après contrat ». À cet effet, pour répondre à un conseiller d'opposition J. Gobert présente en octobre 2004 le résultat d'un sondage par courrier anonyme effectué auprès des bénéficiaires d'un contrat d'Article 60 : 30% ont trouvé un travail, 30% restent en formation 40% restent sans projet. Mais au-delà, ce qui compte selon son explication, c'est justement la « dignité », la « confiance en soi » et l'« existence » reprise chez les stagiaires<sup>1018</sup>.

De plus, depuis 2005, cette logique quantitative du raisonnement pour évaluer le service d'insertion s'est très vite heurtée à une limite par une série de changements survenus au niveau de la conjoncture socio-économique :

- La mise en place de la politique fédérale du Plan d'Accompagnement des Chômeurs (PAC) en juillet 2004<sup>1019</sup>, fit augmenter le nombre des bénéficiaires du RI<sup>1020</sup>. Ainsi, de 2005 à 2009, les frais des revenus d'intégration, dont 65% sont pris en charge par l'État fédéral et 35% par le CPAS et la commune, ont augmenté de 16%<sup>1021</sup> ;

---

15 décembre 2003, le PV du Conseil communal).

<sup>1016</sup> « Pour nous, l'EFT c'est un petit morceau de l'insertion. En dehors de la Ferme nous mettons environ, 140-150 personnes au travail. Et nous avons 10-15 entreprises d'économie sociale avec lesquelles nous travaillons, 10-15 Asbl avec lesquelles nous travaillons. Nous avons presque tous les services communaux, depuis les cimetières, les voiries, les espaces-verts, la police, l'accueil, euh l'aménagement du territoire, on a vraiment tous les services communaux. On a tous les services du CPAS, les maisons de repos, (inaudible), des chauffeurs, on a des techniciennes de surface, on a des administratives. » (Chef de Service d'ISP, entretien 37)

<sup>1017</sup> L'Article 61 consiste en des conventions de stage conclues entre l'entreprise privée étant employeur du stagiaire, le stagiaire et le CPAS. Cependant, dans le cas de La Louvière, le nombre des personnes mises en travail d'Article 61 n'est qu'une dizaine par année, ce qui est nettement inférieur à celui de l'Article 60.

<sup>1018</sup> « Au-delà de cela, s'il est vrai que nous ne pouvons pas confirmer et affirmer que toutes les personnes que nous mettons au travail bénéficient par la suite d'un vrai emploi, en termes de dignité, en termes de confiance en soi, en termes d'existence, le fait pour une personne d'avoir eu un contrat de travail, d'avoir réappris à communiquer, réappris à respecter un horaire de travail, à respecter un minimum d'hygiène corporelle, à vraiment se remettre en question, c'est une rampe de lancement. C'est en tout cas ce que nous essayons de mettre en pratique au quotidien, pour que ces personnes puissent reprendre confiance et espérer ainsi par la suite retrouver du travail. » (J. Gobert, le 18 octobre 2004, PV du Conseil communal)

<sup>1019</sup> Nouvelle procédure de la contractualisation de l'allocation de chômage en Belgique.

<sup>1020</sup> « Depuis 2005, le nombre des bénéficiaires du CPAS a recommencé à augmenter, en raison des sanctions ONEM, mesures prises par l'État fédéral supprimant les allocations de chômage auprès de chômeurs jugés comme ceux qui ne cherchent pas activement un emploi. Du coup, ces personnes viennent au CPAS demander des aides financières comme le revenu d'intégration. » (Présidente du CPAS, le 15 octobre 2007, PV du Conseil communal)

<sup>1021</sup> « L'incidence financière nette est influencée par trois facteurs : le nombre de bénéficiaires, le montant du revenu d'intégration et l'intervention de l'État. Actuellement, ces trois facteurs évaluent défavorablement puisque le nombre de revenus d'intégration ne cesse d'augmenter. Les index font que les montants en chiffres du revenu d'intégration augmentent aussi. L'intervention de l'État ne comble pas ces augmentations. Donc, le différentiel ne cesse d'augmenter. » (Présidente du

---

- L'aggravation de la conjoncture du marché de l'emploi par le déclenchement de la crise économique<sup>1022</sup> (cf. le choc des subprimes en août 2007, faillite de Lehman Brothers en septembre 2008).

Finalement, cette logique économique de raisonnement comme fondement de la politique d'insertion la met elle-même en difficulté d'un côté face aux autres logiques de légitimité et de cadrage de la politique d'insertion (patrimoniale et sociale) qui entrent à un moment donné en conflit avec la logique économique, de l'autre face au changement conjoncturel politico-économique comme la crise économique, l'aggravation du chômage, et un nouveau contrôle des chômeurs.

### *Articulation des logiques de cadrage dans le dispositif*

Passons à l'analyse de l'articulation possible entre les logiques de cadrage identifiées plus haut. Même si la logique patrimoniale se trouve faible par rapport aux deux autres mises en avant, elle joue cependant un rôle complémentaire ou compensatoire sur leurs points faibles : l'insertion sociale doit être la mission principale du projet, mais ses débouchés vers le marché de l'emploi restent incertains. Elle contribue néanmoins à la valeur patrimoniale du projet en fournissant des tâches d'utilité sociale ou de plus-value sociale. De plus, le projet a une limite quantitative pour affirmer sa valeur (nombre des stagiaires, nombre des personnes mises au travail, chiffre d'affaire), cependant il contribue à la valeur patrimoniale comme l'amélioration de l'image de la commune.

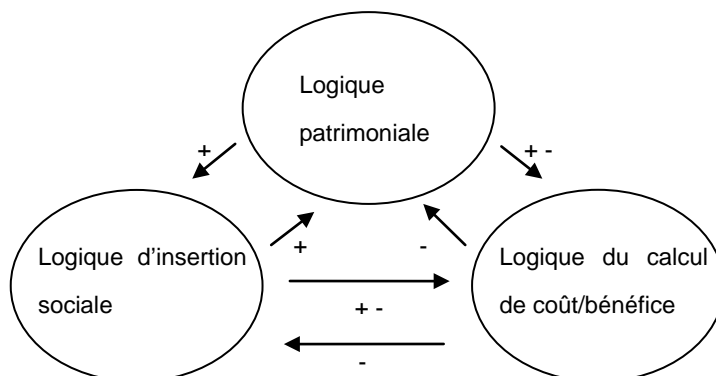
Le lien entre la logique d'insertion sociale et la logique quantitative constitue un rapport conflictuel, en raison des caractères qualitatifs et personnalisés de la première. Ce qui affirme également la position intermédiaire « tampon » de la logique patrimoniale entre ces deux. Du coup, nous pouvons poser l'hypothèse que si la logique d'insertion sociale doit être la plus grande priorité du projet, elle a besoin d'une logique patrimoniale liée au territoire où elle se concrétise, avant de répondre à la logique quantitative d'évaluation du projet. Nous examinerons plus loin, dans la partie sur les espaces d'activités concrets de la formation que nous identifions comme lieux et moments de réalisation politique, comment ces logiques en conflit entre elles « se confondent » et s'emploient dans ces espaces où différentes formes de coordination des personnes et des choses se déploient concrètement.

---

CPAS, PV du Conseil communal, le 15 décembre 2008)

<sup>1022</sup> « L'environnement socio-économique a, comme l'a déjà évoqué notre Bourgmestre, une influence sur l'augmentation de la pauvreté de nos citoyens et donc, suite aux diverses sollicitations, revenus d'intégration, aides individuelles, nos dépenses augmentent, le nombre de nos bénéficiaires augmente. Les sanctions chômage continuent d'augmenter, non seulement en nombre mais ces sanctions sont de plus en plus longues. Le nombre d'exclusions définitives augmente également. » (Présidente du CPAS, le 15 décembre 2008, PV du Conseil communal)

**Schéma 10 : Trois logiques de cadrage**



Nous avons vu jusqu'ici les trois logiques fondamentales des discours de la politique communale pour la légitimation et le cadrage du projet de l'EFT FD. Si, au fond, ce sont des points convergents entre les parties, mais avec des priorités différentes chez les uns et les autres ou certaine compatibilité ou incompatibilité entre ces points.

Nous avons d'abord relevé un rapport de complémentarité entre les logiques patrimoniale et d'insertion sociale, et ensuite un rapport de faible compatibilité de celle-ci avec la logique quantitative ou de calcul de coût/bénéfice. En effet, cette faible compatibilité est due au fait que la logique d'insertion sociale doit à des objets qualitatifs, transversaux et territoriaux, plutôt qu'à des objets chiffrables et linéaires. Il conviendrait plutôt de dire qu'elle requière de garder une certaine qualité d'action qui s'oppose à la logique quantitativiste ou des idées productivistes, et se refuse à être une « usine » de l'insertion socio-professionnelle qui serait analogue à l'école qui produit en masse ses bons et mauvais élèves dans un milieu fermé, isolé et réglementé. L'outillage du jardinage semble notamment s'inscrire dans cette logique qualitative, transversale et territoriale. Ce qui renvoie aux éléments caractéristiques des nouveaux dispositifs du social que nous avons relevé dans le chapitre I (transversal, territorial, psychologique, corporel, spatial).

De ce fait, la logique et les normes quantitatives sont mises en cause, non du fait qu'elles sont sous-estimées ou négligées, mais plutôt du fait qu'elles sont également nécessaires pour une justification politique du projet, et constituent donc un point de convergence supposé, surtout entre les acteurs politiques et administratifs chez lesquels émergent des controverses sur la raison d'être du projet.

Nous allons examiner ces controverses par l'identification des critiques formulées et des réponses à ces critiques dans les débats au Conseil communal de La Louvière traitant du thème du Service d'ISP du CPAS dont notamment l'EFT FD, mais également dans des positionnements divergents et au sein de l'administration communale de service social, donc du CPAS.

### *Points de désaccords socio-politiques*

---

*Termes critiques : logique de calcul coût-bénéfice activée*

Quand les conseillers communaux d'opposition adressent leurs critiques sur la raison d'être du projet de l'EFT FD, ces critiques se formulent en quatre termes : concurrence déloyale ; gaspillage financier ; politique de l'emploi défaillante ; politique de la formation insuffisante. Là, nous verrons que ces quatre termes des critiques activent chacune la logique quantitative consistant à évaluer le projet par un calcul de coût/bénéfice. Ces critiques ont tendance à mener le débat vers une mise en question du statut de l'entreprise entre le service public et l'économie sociale et marchande, ce qui met finalement en question la limite fondamentale de l'intervention publique vis-à-vis de l'économie de marché<sup>1023</sup>.

Ayant été formulées par les élus d'opposition dès le début de la réalisation de la nouvelle politique d'insertion de la période de la présidence de J. Gobert au CPAS vers l'année 2001-2002, les critiques en termes de concurrence déloyale sont récurrentes dans les débats au Conseil communal. Les objets de ces critiques sont :

- Les magasins citoyens mis en place au centre-ville par le CPAS en octobre 2006, qui rassemblent une série d'activités commerciales liées aux activités d'ateliers sociaux (cuisine, couture), de préformations (cuisine et services, restauration des meubles) et de la mise au travail en contrat d'Article 60 ;
- L'épicerie biologique de l'EFT FD mise en place depuis juin 2003 qui vend des produits biologiques provenant du site de l'entreprise elle-même et de l'extérieur, et réinstallée en juin 2007 dans une nouvelle salle aménagée dans un nouveau bâtiment rénové de la ferme ;
- Le restaurant « Table d'hôte De la graine à l'assiette » mis en place et ouvert dans le nouveau bâtiment de la ferme depuis l'année 2006-2007.

La critique sur la concurrence déloyale insiste sur le fait que l'économie sociale marchande et subsidiée risque de concurrencer les petits indépendants non subsidiés qui prennent le risque de faillite sur le marché : « *Vous êtes dans une logique commerciale, jusqu'où pouvez-vous aller dans la concurrence ? Face à des entreprises qui proposent les mêmes services, jusqu'où pourrez-vous aller sans tomber dans l'illégalité ?*<sup>1024</sup> ». Cette critique a également porté sur l'ambiguïté du rapport interne entre l'économique et le social dans les services d'insertion du CPAS, en allant jusqu'à dire que le restaurant « *exploite* » ses stagiaires en les sous-payant dans un but de rentabilité au nom de l'économie sociale : « *Formation, mais à quel prix ?*<sup>1025</sup> ».

La critique en termes de gaspillage financier se base sur un calcul entre le coût d'intervention et le

---

<sup>1023</sup> Sur ce point paraît fondamentale l'analyse de Foucault sur la naissance de l'économie politique comme « régime de véridiction » et de l'autolimitation du gouvernement vis-à-vis du marché comme « lieu de véridiction » au 18<sup>ème</sup> siècle en Occident. Foucault, 2004c : 29-51.

<sup>1024</sup> Conseillère représentante du parti Écolo, le 18 octobre 2004, PV du Conseil communal.

<sup>1025</sup> Conseillère représentante du Parti Écolo, le 12 mars 2007, PV du Conseil communal. Lors de l'approbation du budget sur « La Table d'Hôtes ». Le salaire pour les stagiaires est trop bas pour la conseillère : 8€brut par heure. Selon elle, comme on « *sous-paye les stagiaires* » qu'il y a concurrence déloyale : « *C'est de l'exploitation commerciale dans un objectif de pure rentabilité* ». Le but de la « socialisation » en termes de rencontre, n'est pas justifié, car elle est trop faible dans le travail de restauration car limitée aux seuls stagiaires et au peu de clients du restaurant.

---

« *bénéfice* » des services rendus. Un conseiller centriste d'opposition<sup>1026</sup> a tendance à renvoyer sur cette notion du « *bénéfice* » au nombre des personnes mises en contrat d'Article 60 parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration. « *En conclusion, on peut légitimement se demander s'il est pertinent de multiplier les types de dispositifs d'accueil en matière d'insertion lorsque l'on sait que ceux-ci pèsent lourd financièrement et surtout de moins en moins de bénéficiaires du revenu d'intégration en bénéficient réellement.* » ; « *Les déficits annoncés pour la Ferme Delsamme sont de plus ou moins € 180.000 pour un staff recensé au 1er novembre 2006 à 13 personnes, composé de 8 chômeurs indemnisés et 5 articles 60. Donc, 13 personnes en tout. Même rapport pour les espaces verts, les arts et techniques du spectacle. Nous nous interrogeons également sur la qualité de la formation. Au niveau du bilan social, on constate que la proportion de chômeurs complets indemnisés est supérieure au nombre de bénéficiaires de revenus d'intégration. Ces chiffres semblent démontrer qu'il n'est pas aisé de trouver parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration suffisamment de personnes pour accéder à un emploi sur les articles 60 et 61.*<sup>1027</sup> » En critiquant le gaspillage du financement public lié à l'extension des services d'insertion, le conseiller relève la question de l'efficacité « *coût-vérité de cette voie de formation (EFT)*<sup>1028</sup> ».

Plus récemment, après la crise économique de 2007, ces critiques augmentent et abordent directement le rapport d'adéquation entre les formations de l'EFT et les demandes sur le marché du travail<sup>1029</sup>.

Etroitement lié à la critique sur le gaspillage financier, la défaillance de la politique d'insertion du CPAS de La Louvière en termes de politique de l'emploi et son insuffisance en termes de quantité de formation ont été relevées.

Dans ces critiques s'appuyant sur la logique d'un calcul coût/bénéfice de la mesure appliquée, nous pouvons remarquer une difficulté de la prise en compte de la logique d'insertion et de la logique patrimoniale en termes de « *bénéfice* ». Nous trouvons cette difficulté dans les réponses apportées par les responsables politiques du CPAS vis-à-vis de chacune de ces critiques.

#### *Réponses aux critiques : activation des logiques patrimoniale et d'insertion sociale*

Vis-à-vis de la critique sur la concurrence déloyale, la logique patrimoniale était mobilisée dans le

---

<sup>1026</sup> Le Parti CDH (Centre Démocrate Humaniste), ex-PSC (Parti Social Chrétien).

<sup>1027</sup> En critiquant le gaspillage du financement public lié à l'extension des services d'insertion, le conseiller relève la question de l'efficacité « *coût-vérité de cette voie de formation (EFT)* » (Un conseiller du Parti CDH, PV du Conseil communal, le 21 décembre 2006)

<sup>1028</sup> *Ibid.*

<sup>1029</sup> Le conseiller centriste, peu favorable à l'augmentation de la part de la dotation communale dans le nouveau budget du CPAS, demande « *une réflexion en profondeur sur les importants déficits des trois EFT* ». Le déficit de l'EFT Ferme Delsamme est de 241 000€, en augmentation de 62 000€ par rapport à 2007. Deux questions sont relevées par le conseiller : 1) Quel est le pourcentage de stagiaires qui retrouvent un emploi après leur formation ? (en précisant distinctement en fonction de leur statut de départ) ; 2) Y-a-t-il une adéquation entre les formations proposées et les demandes sur le marché de travail ? Lors de l'amendement budgétaire, le même conseiller relance sa critique sur le gaspillage et l'endettement exercés par l'EFT FD. Selon lui, cet EFT est « *sous-utilisée* » : en 2007, 22 stagiaires au total, dont 9 « *articles 60* », 8 revenus d'intégration et 5 chômeurs complets indemnisés. L'« *efficacité* » c'est-à-dire, le rapport entre les coûts et les bénéfices de cette politique est mise en question (Le 31 janvier 2008, PV du Conseil communal). La conseillère du Parti Écolo aborde la crise financière du CPAS et la « *crise sociale* » grandissantes : « *un belge sur sept est en situation de précarité.* » Elle dénonce également le surcoût qu'a provoqué la politique du CPAS précédente présidée par J. Gobert avant l'élection de 2006 (Le 20 octobre 2008, PV du Conseil communal).

---

discours de J. Gobert en termes d'« *ouverture* » des services du CPAS à tous les citoyens et de « *lutte contre la ghettoisation des services d'insertion* »<sup>1030</sup>. Une autre réponse est formulée en termes de « *niche* » économique qui ne risque pas de concurrence pour exercer la vente de produits biologiques<sup>1031</sup>.

Vis-à-vis des critiques sur le gaspillage, la défaillance de la mise à l'emploi et l'insuffisance de la quantité de formation, les responsables défendent opiniâtement la logique d'insertion sociale en termes de « *bénéfice social* » ou de « *rentabilité sociale* », tout en dénonçant la logique purement financière de critiques formulées par les élus d'opposition : « *Puisque les chiffres, j'en suis fort triste, seuls, vous (conseillère du Parti Écolo) intéressent ; je vous dirai qu'au bout de 20 mois, pour une personne qui est mise au travail, l'investissement que le CPAS consent dans le cadre de cette mise au travail, ce surcoût est résorbé* »<sup>1032</sup>. » ; « *La rentabilité sociale ou financière puisque c'est celle-là qui vous (conseillère du Parti Écolo) préoccupe surtout, sachez que l'investissement que nous faisons, excusez-moi d'utiliser les termes que vous pourrez comprendre, l'investissement que nous faisons d'un point de vue financier par rapport à la mise au travail, il faut savoir que la mise au travail génère un coût pour le CPAS mais ce coût est amorti après 18 mois que la personne est sortie de cette mise au travail. Donc, je vais dire que c'est certainement un coût à court terme mais sur le moyen terme, la récupération est tout à fait évidente. Au-delà de l'aspect financier, il y a bien sûr toute la valorisation sociale de cette mise au travail, la valorisation de la personne et la place qu'elle retrouve dans la société* »<sup>1033</sup>. » ; « *Il faut voir le bénéfice social de tout ce que l'on fait, de tous les actes que l'on pose. Il faut dépasser la dimension financière même si cette préformation génère un déficit. Le bénéfice social, pour moi, n'a aucune commune mesure avec le déficit financier que vous avez pointé un peu d'une manière un peu caricaturale* »<sup>1034</sup>.

Mais en même temps, J. Gobert admet l'incertitude de la mise à l'emploi des personnes après leur contrat d'Article 60 : « *C'est vrai que nous n'arrivons pas à promettre et à octroyer un emploi à toutes les personnes qui sortent de ce parcours d'insertion grâce au contrat Article 60 mais j'attends vos propositions pour pouvoir concrétiser cela d'une manière précise. Environ 30% des personnes retrouvent de suite un travail. C'est en tout cas une statistique, je le reconnais, imprécise à ce stade-ci mais nous avons envoyé un courrier à toutes les personnes qui étaient passées chez nous dans le cadre de ce contrat Article 60 et ce pour les 4 dernières années, pour recenser leur parcours et voir un peu ce que ces personnes sont devenues par la suite* »<sup>1035</sup>.

Jusqu'à plus récemment, cette position ferme de la majorité de la politique communale et du CPAS reste inchangée :

- La Présidente actuelle du CPAS défend les frais pour la rénovation de la FD, car c'est un « *patrimoine extraordinaire* » : « *La Ferme Delsamme, bien sûr qu'il y a des frais pour la rénovation de la Ferme*

---

<sup>1030</sup> Le 2 mai 2002, PV du Conseil communal.

<sup>1031</sup> « *L'objectif n'étant pas de faire du commerce concurrentiel aux activités des commerçants louviérois et pas spécifiquement ceux de la localité de Strépy-Bracquegnies. Ici, on se place à l'échelle louviéroise. Nous allons trouver une niche tout à fait spécifique dans le cadre de la vente de produits qui sont réalisés par des structures plus ou moins similaires à la nôtre. Nous sommes assujettis à la TVA déjà actuellement.* » (J. Gobert, le 23 juin 2003, PV du Conseil communal)

<sup>1032</sup> J. Gobert, le 2 mai 2002, PV du Conseil communal.

<sup>1033</sup> J. Gobert, 19 décembre 2002, PV du Conseil communal.

<sup>1034</sup> J. Gobert, le 23 décembre 2004, PV du Conseil communal.

<sup>1035</sup> *Ibid.*



---

*Delsamme mais c'est quand même un patrimoine extraordinaire qui était là à l'abandon et heureusement qu'on a rénové. On a toujours la valeur immobilière de ce machin-là*<sup>1036</sup>. »

- J. Gobert, bourgmestre actuel, manifeste de nouveau l'esprit premier de la politique d'insertion de La Louvière étant de « *ne pas stigmatiser les personnes aidées par le CPAS* » et sa « *fierté* » pour cette politique<sup>1037</sup>, et insiste sur le principe de la politique du CPAS de donner la « *possibilité de mener une vie conforme à la dignité humaine* » au lieu de « *sombrer dans le misérabilisme* »<sup>1038</sup>.

### *Montée des critiques et frein à l'investissement*

Au cours de ces dernières années, traversées par plusieurs événements bouleversant aux niveaux politique et économique (nouvelle présidence du CPAS suite à l'élection communale d'octobre 2006 où le parti majoritaire a perdu sa majorité absolue de ses sièges<sup>1039</sup> ; fin des travaux de rénovation des bâtiments de la ferme, crises économiques de 2007 et de 2008), le CPAS adopte en réalité des mesures plus rigoureuses en termes de financement. À cet effet, le CPAS a mené l'année 2007-2008 une « analyse des services » pour revoir l'effectivité des services sur le plan financier. C'est dans ce cadre que le CPAS a revu et remis à zéro ses affiliations à divers réseaux associatifs pour éviter des risques de responsabilité en cas d'échec de ces réseaux, ce qui a eu comme conséquence la sortie de l'EFT FD d'un réseau des jardins collectifs existant en Wallonie et à Bruxelles où l'entreprise participait activement depuis sa création en mars 2004<sup>1040</sup>.

Le CPAS met un frein à son investissement en termes de personnels et de matériels dans certaines activités de l'EFT FD : la nouvelle formation « Ouvrier Polyvalent » mise en place dans l'EFT FD à partir de l'année 2008-2009 en intégrant le service de « Brico-dépannage » qui était au sein du service à domicile du CPAS, est confronté depuis son lancement à un problème de manque d'outils et de stagiaires. Le restaurant de la ferme (« Table d'hôte De la graine à l'assiette ») n'est ouvert que de manière occasionnelle depuis janvier 2009 en raison d'un manque de personnels dont notamment le chef cuisinier<sup>1041</sup>.

---

<sup>1036</sup> Présidente du CPAS, le 18 décembre 2008, PV du Conseil communal.

<sup>1037</sup> « *L'objectif ayant été de ne pas faire un ghetto et de faire en sorte que les services proposés, pensez aux magasins citoyens notamment, le soient par tous pour ne pas précisément stigmatiser les personnes aidées par le CPAS. Ceci étant dit, la politique sociale à La Louvière, vous le savez depuis plusieurs années et bien avant d'ailleurs la mandature précédente a été de privilégier, de favoriser l'intégration socioprofessionnelle. Je crois qu'on peut être particulièrement fier de la politique d'intégration du CPAS de La Louvière qui est véritablement une référence, croyez-moi, au niveau wallon en terme d'offres, en termes de formations pour les bénéficiaires et ça nous a d'ailleurs valu que plusieurs de nos formations ont été reconnues dans le cadre des EFT, les entreprises de formation par le travail, permettant d'ailleurs à d'autres que les bénéficiaires du revenu d'intégration de s'y inscrire.* » (J. Gobert, le 18 décembre 2008, PV du Conseil communal)

<sup>1038</sup> « *C'est vrai, tout cela a un coût. C'est un choix politique que nous assumons pleinement mais l'objectif étant qu'on puisse redonner comme cela au maximum de nos concitoyens la possibilité de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ce sont des choix politiques. Peut-être que vous ne partagez pas visiblement mais il n'y a aucune raison parce qu'on travaille dans le social de sombrer dans le misérabilisme, que ça soit au travers de la rénovation de locaux, au travers de l'offre d'intégration sociale et professionnelle.* » (J. Gobert, le 18 décembre 2008, PV du Conseil communal)

<sup>1039</sup> De 29 sur 41 à 20 sur 41. Suite à ce résultat, le PS, pour se maintenir au pouvoir, s'est allié à un parti local à base syndical : UDSC (Union Démocratique Socialiste du Centre) obtenant deux sièges. Mais au-delà de l'actualité, il faut souligner qu'à la Commune de La Louvière, une ville minière et ouvrière, le PS reste au pouvoir depuis 1922.

<sup>1040</sup> Il s'agit du « Réseau des Fermes et Jardins solidaires Wallonies-Bruxelles ». Voir le chapitre III.

<sup>1041</sup> En effet, si c'est l'équipe de la Préformation Arts de Table abrité au restaurant des Magasins citoyens qui vient préparer les plats, le formateur ne peut pas être suffisamment disponible pour ouvrir le restaurant de la ferme comme prévu : les soirs des premier et troisième vendredis du mois.

---

Enfin, le chef de Service d'Insertion Socio-professionnelle du CPAS de La Louvière (en poste depuis l'année 2007-2008) déplore l'insuffisance du nombre des stagiaires de l'EFT FD et la nécessité d'augmenter les prix des paniers de légumes. Selon lui, l'investissement dans de nouvelles activités de services comme le restaurant n'est pas prioritaire, mais la priorité est d'augmenter le nombre des stagiaires et de produire raisonnablement par rapport à « *ce qu'on a* », donc le magasin et les paniers d'abonnement<sup>1042</sup>. Mais cette intention de l'administration du CPAS n'est pas, nous le verrons plus bas, sans susciter des tensions au sein de l'équipe encadrante de l'EFT FD.

### *Trois logiques des discours comme objets cognitifs et normatifs de transaction socio-politique*

Finalement, les accords et désaccords sur le projet de l'EFT FD au niveau politique et administratif raisonnent autour des trois logiques fondatrices du projet, patrimoniale, d'insertion sociale et quantitative. Si la logique d'insertion sociale reste prioritaire pour le développement du projet en complémentarité avec sa logique patrimoniale, suite au changement « objectif » externe (conjonctures politique et économique) et interne (développement de l'entreprise), une nouvelle nécessité a pris progressivement de l'importance comme la rigueur financière et la rigueur en termes d'efficacité et d'effectivité d'une politique sociale destinée à une catégorie particulière et limitée du public, plutôt qu'une ouverture vers le territoire ou la société civile, donc avec moins de logique patrimoniale.

Si la transaction socio-politique se fait au niveau politique et administratif entre ces trois logiques, celles-ci reflètent également une interférence de valeurs rendant possible la comparaison des choses<sup>1043</sup>. Dans ce sens, ces trois logiques constituent des outils cognitifs et normatifs pour le fonctionnement du dispositif, donc dans une action collective dans une « dynamique d'institutionnalisation »<sup>1044</sup>. La transaction entre ces trois logiques de discours constitue un « *facteur de régulation des échanges* »<sup>1045</sup> en action.

---

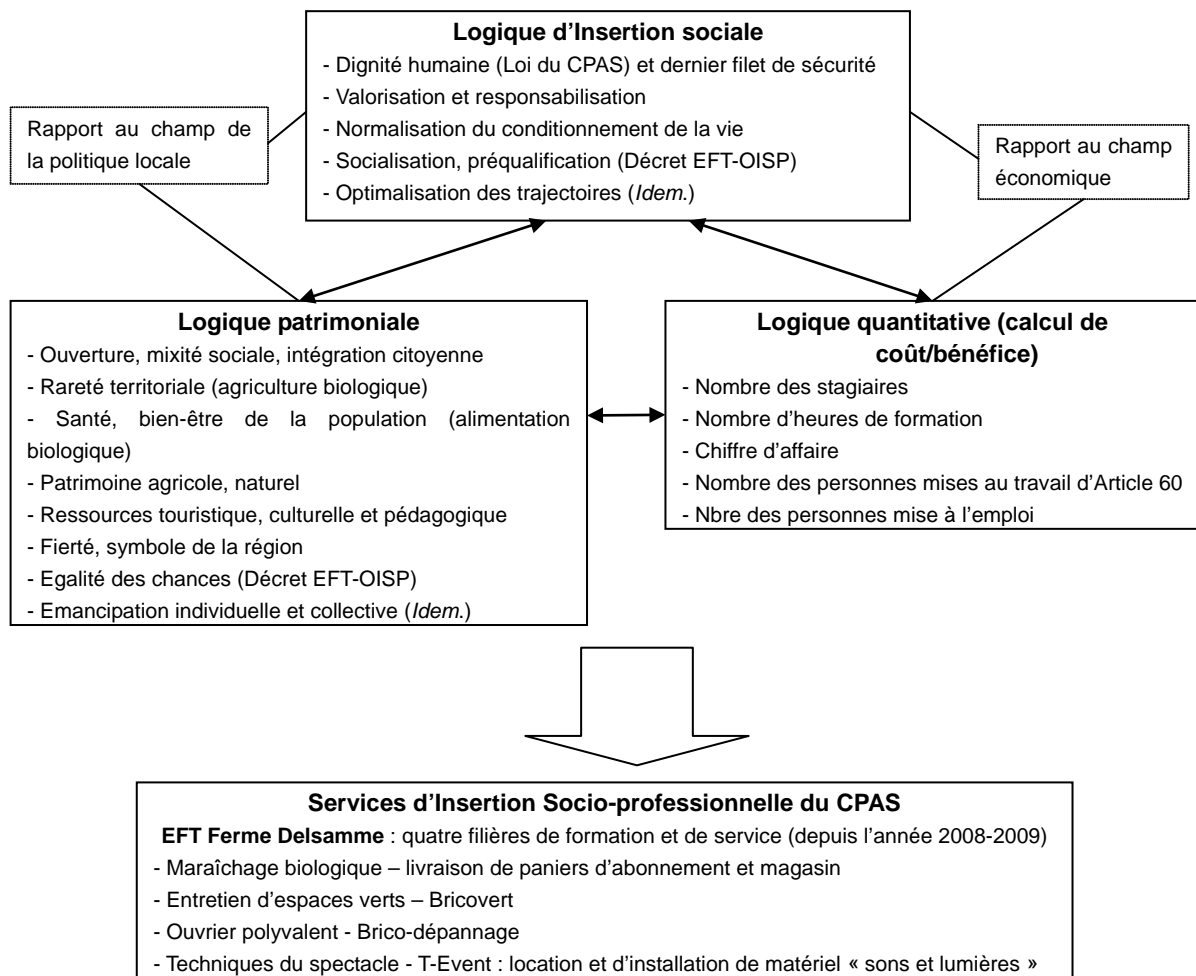
<sup>1042</sup> « *Mais, le restaurant, n'a pas, pour moi ça n'a pas d'intérêt pour l'instant. On a des potentialités qu'on ne développe pas, mais c'est des troisièmes lignes pour moi. Ce ne sont pas des priorités pour l'instant tant que le reste n'est pas atteint. La première chose à atteindre, c'est d'avoir des stagiaires et produire de la formation à un nombre suffisant, raisonnable, par rapport à ce qu'on a. (...) On devrait atteindre 40 stagiaires, 10 stagiaires par filière en continu. Et là, à ce moment-là, ça commence à devenir crédible, quoi.* » (Chef de Service d'ISP, entretien 37)

<sup>1043</sup> Rémy, 1992 : 98.

<sup>1044</sup> Lascoumes, Le Galès, 2007 : 9. Selon ces auteurs, les instruments d'action publique ne sont pas réductibles à des moyens rationnels d'atteindre des objectifs initiaux, mais donnent des formes d'action collective stabilisées à partir de ressources disponibles aux différents acteurs.

<sup>1045</sup> Rémy, 1992 : 98. Mais, à travers notre enquête de terrain, nous ne traiterons pas le processus d'élaboration ou de transformation de ces logiques de cadrage en tant que tel. Nous nous focaliserons plutôt sur le processus situé « en amont » du processus socio-politique entre les acteurs organisés, à savoir l'action complexe et horizontale des normes sur la situation d'opération. Les formes de coordination et d'engagement des gens et des choses sont ainsi traitées comme des « effets » sociaux de ce processus de politisation. Nous interrogeons là les possibilités d'ajustement et de problématisation face à des contradictions et des tensions que provoquent ces normes supposées universelles.

**Schéma 11 : Trois logiques du discours communal et EFT Ferme Delsamme**



## II – 3. Normes du projet : composition juridique, sociale et pratique du dispositif

Nous examinerons les composantes juridiques du dispositif relevant du Décret du gouvernement wallon du 1er avril 2004 sur les EFT (Entreprise de Formation par le Travail) et les OISP (Organisme d'Insertion Socio-Professionnelle) (Nous l'appellerons le Décret EFT-OISP) qui régit les activités de l'EFT FD, et leur lien avec les logiques d'intervention politique identifiées plus haut. Du point de vue déontologique, nous constaterons une autonomie relative de l'intention des gouvernants de la politique communale par rapport à ces normes juridiques. Celles-ci s'inscrivent bien dans les trois logiques d'intervention sans les déborder ni résoudre leur lien conflictuel.

Elles comportent les éléments caractéristiques du « dispositif de sécurité » donnés par Foucault, faire circuler les gens par la qualification positive, l'égalité des chances ; minimiser les risques d'exclusion, maximiser les compétences transférables sur le marché de l'emploi par l'optimisation de la trajectoire,

---

donner davantage de liberté par des possibilités d'émancipation et de participation. Au lieu de constituer un lieu d'imposition de normes aux opérateurs et usagers, les procédures de réalisation de ces normes sont plus un espace d'instrumentation, et ces normes servent de référents à mobiliser dans l'espace déontologique de l'action tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel et pratique.

### *Normes juridiques : Décret EFT-OISP du 1<sup>er</sup> avril 2004*

Nous relèverons ici les traits principaux des normes juridiques de l'EFT à partir de ce Décret. Il s'agit de ses objectifs généraux, conditions d'admission pour les bénéficiaires, conditions liées au subside octroyé par le Gouvernement et différences par rapport à l'OISP (Organisme d'Insertion Socio-Professionnelle).

#### *Objectifs généraux*

Le Décret EFT-OISP formule les quatre objectifs généraux suivants : « préparation » de l'insertion socioprofessionnelle ; égalité des chances ; optimalisation des trajectoires ; émancipation sociale, individuelle et collective.

*Socialisation-préqualification comme « préparation » de l'insertion professionnelle.* En premier, la « préparation » de l'insertion socioprofessionnelle paraît une norme caractéristique et prioritaire de l'EFT<sup>1046</sup>. Nous soulignons une trace de la politique dite du « Parcours d'insertion » ayant été proposées par la Région Wallonne en 1997 sous l'impulsion du Conseil de l'Europe avec trois principes et quatre étapes<sup>1047</sup>. Trois principes : 1. *Renverser la logique de l'offre et développer une logique de réponse aux besoins du marché de l'emploi.* 2. *Accorder la priorité au développement des personnes ainsi qu'à leur problématique d'insertion sociale et professionnelle plutôt qu'aux logiques des institutions.* 3. *Réaliser cette adéquation dans un équilibre entre le coût, la qualité et la performance.* Ensuite, les quatre étapes du parcours d'insertion sont définies comme ceci : a. *Socialisation* ; b. *Remise à niveau, préqualification et orientation* ; c. *Formation qualifiante* ; d. *Transition à l'emploi.* Mais cette politique fut « remplacée » suite à une évaluation critique réalisée par le Service des Études et de la Statistique de la Région Wallonne en 2000, par le Décret DIISP (Dispositif Intégré d'Insertion Socio Professionnelle) du 1er avril 2004 visant une coordination des « opérateurs de formation et d'insertion » à Bruxelles et en Wallonie ayant pour finalité l'accès des bénéficiaires « à un emploi durable et de qualité »<sup>1048</sup>.

---

<sup>1046</sup> « Préparer l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires en s'inscrivant dans le DIISP » (Décret EFT-OISP, Art. 3. 1<sup>o</sup>).

<sup>1047</sup> Gillaux, 2006 : 25.

<sup>1048</sup> Le Décret DIISP Art. 2. §1er. « Il est créé un dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle, ci-après dénommé "le dispositif", qui organise entre différents opérateurs des actions de formation et d'insertion, intégrées, coordonnées et centrées sur les bénéficiaires visés à l'article 3, en ayant pour finalité leur accès à un emploi durable et de qualité. » Parmi ces opérateurs, figurent les organismes suivants : Forem, les centres de formation du Forem, OISP, EFT, Missions Régionales pour l'Emploi, les Centres de validation des compétences, l'IFAPME (Institut wallon de formation en alternance des indépendants et petites et moyennes entreprises, les centres de formation de l'IFAPME, CPAS, Régies de quartier, AWIPH

---

L'essentiel de ce premier objectif est que les EFT et OISP sont principalement situées pour satisfaire les étapes du parcours d'insertion (a. socialisation et b. remise à niveau, préqualification et orientation) en laissant la formation qualifiante (c.) et la transition à l'emploi (d) aux autres organismes du DIISP dont notamment les Centres de formation du Forem, l'enseignement de seconde promotion (école), IFAPME (PME). Nous avons vu dans le chapitre I que cette distinction qualifiant/préqualifiant fut apportée par cette politique du Parcours d'Insertion de 1997<sup>1049</sup>.

*Égalité des chances : liberté comme droit d'accès à la formation et à l'emploi.* Le deuxième objectif de l'égalité des chances<sup>1050</sup> marque une norme caractéristique des EFT et OISP d'être le dernier filet de sécurité par la gratuité des services de formation et d'insertion et les mesures anti-discriminatoires (accueil ouvert aux résidents étrangers légaux dans le territoire belge). Mais en même temps, ce dernier filet de sécurité n'étant plus défini par l'accès à une aide financière, mais par l'accès à la formation et à l'emploi, marque une rupture dans la mesure où il incite désormais les individus à se mobiliser avec leurs possibilités de mouvement et de déplacement (même au niveau des transports en commun pour la fréquentation de la formation) ainsi offertes.

*Optimalisation des trajectoires : risque à minimiser dans les parcours de vie.* Le troisième objectif de l'optimalisation des trajectoires accompagnée de la maximisation des compétences<sup>1051</sup> marque également une orientation provenant de la politique du Parcours d'insertion comme « réponse aux besoins du marché de l'emploi ».

L'idée d'optimiser la trajectoire de la personne et de maximiser ses compétences sociales et professionnelles correspond également à un principe du dispositif de sécurité : minimisation (et non éradication) du risque traité et maximisation du profit<sup>1052</sup>. Avec la notion du dispositif de sécurité, il transparaît que, derrière la notion de la trajectoire des individus, il y a la notion du risque. La trajectoire ou le parcours de vie des individus est d'abord traité comme « foyer de risque » pour la société et pour cela comme objet à « optimiser » (ou bien « normaliser ») en prévenant et réduisant le plus possible ses conséquences négatives. Par contre, à partir de (ou en plus de) ce traitement du parcours de vie, il faut maximiser ses « éléments positifs » c'est-à-dire les « compétences sociales et professionnelles ».

Nous trouvons là exactement la notion du « capital humain », l'élément central de la pensée de l'État social actif ou l'« État d'investissement social » proposé par A. Giddens<sup>1053</sup> pour une réforme de l'État social (*welfare state*), ainsi que l'élément central de la politique européenne de l'emploi déployée depuis 1997 avec la SEE (Stratégie Européenne de l'Emploi) et articulée à la politique économique avec sa

---

(Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées) et les centres de formation de l'AWIPH, établissements de l'enseignement de promotion sociale, centres d'éducation et de formation en alternance (Décret DIISP, Art. 2. §2).

<sup>1049</sup> Voir Geoiris, 2006 : 22. « La formation qualifiante serait toute formation orientée vers l'acquisition d'un métier; le pré-qualifiant serait toute formation organisée à partir des besoins résultant de la situation réelle des personnes. »

<sup>1050</sup> Décret EFT-OISP, Art 3. 2° « favoriser la promotion de l'égalité des chances des bénéficiaires dans l'accès à la formation et à l'emploi ».

<sup>1051</sup> Décret EFT-OISP, Art 3. 3° « optimiser les trajectoires de chaque bénéficiaire par une approche intégrée, basée sur le partenariat entre opérateurs de formation ainsi que sur les difficultés qu'il rencontre par rapport au marché de l'emploi ».

<sup>1052</sup> Foucault, 2004b : 21. « Il s'agit simplement de maximiser les éléments positifs, que l'on circule le mieux possible, et de minimiser au contraire ce qui est risqué et inconfortable comme le vol, les maladies, tout en sachant parfaitement qu'on ne les supprimera jamais ».

<sup>1053</sup> Giddens, 1998.

---

doctrine économique et néolibérale<sup>1054</sup>. Cette notion du capital humain n'est pas une invention contemporaine, mais un concept central de la théorie de l'économie néolibérale américaine développée autour des économistes de l'École de Chicago dès les années 1940, comme « retour à l'homo-oeconomicus<sup>1055</sup> » impliquant la conception de l'individu comme entrepreneur de soi-même. Ainsi cette politique centrée sur le parcours de vie s'inscrit dans une gouvernementalité où les individus sont saisis comme « entrepreneur » dans leur conduite économique au niveau du travail et de la vie privée<sup>1056</sup>.

*Émancipation : liberté comme norme systémique.* Enfin, le quatrième objectif de l'émancipation sociale, individuelle et collective<sup>1057</sup> marque une rupture normative dans la mesure où la notion du bien-être s'intègre comme « norme » dans le dispositif de traitement des personnes en difficulté. Ce qui se distingue du dispositif de discipline où le traitement des personnes passe par la privation de la liberté, et rejoint le dispositif de sécurité où le traitement passe par la liberté jouant à la fois comme cause et effet de l'intégration. Cette approche n'est plus causale, mais « systémique ». Ainsi, la notion de la liberté comme celle du bien-être est ainsi effectivement intégrée dans le dispositif d'insertion comme un « outil ». La liberté n'est plus simplement le droit, mais en constitue elle-même la condition nécessaire de la mise en œuvre politique.

Avec cet examen des objectifs juridiques des EFT et des OISP en Wallonie, nous pouvons clarifier l'articulation de la vision des problèmes et solutions dans le secteur de l'insertion : pour réaliser la socialisation et la préqualification en tant que préparation de l'insertion « professionnelle » dans le marché de l'emploi, les EFT et OISP à la fois « offrent » le droit à une liberté comme accès à la formation et à l'emploi, et accès à l'émancipation individuelle et collective, mais « demandent » également aux bénéficiaires l'exercice de cette liberté. Ce système de la liberté traite le parcours de vie des individus d'abord comme foyer de risque à optimiser pour ainsi le minimiser, et ensuite comme compétences à maximiser en tant qu'éléments positifs pour le marché de l'emploi.

*Missions : médiation personnalisée entre le marché de l'emploi et l'individu.* C'est pour atteindre ces objectifs généraux, que cinq missions particulières des EFT et OISP sont définies : développer les capacités à se former ; définir un projet professionnel ou de formation ; faire un bilan de compétences ; devenir acteur de son projet professionnel et retisser des liens sociaux ; développer son « autonomie sociale<sup>1058</sup> ». La caractéristique de ces missions est qu'elles sont centrées à la fois sur la personne et sur le marché de l'emploi. Autrement dit, ces missions indiquent bien la place des EFT-OISP définie comme les agents intermédiaires entre ces deux pôles : capacité personnelle d'apprentissage professionnelle ; objectivation personnalisée des compétences ; maîtrise de la vie professionnelle et personnelle.

---

<sup>1054</sup> Barbier, 2002a.

<sup>1055</sup> Foucault, 2004c : 221-245.

<sup>1056</sup> Voir sur ce point l'exploration récente de Vrancken, Thomsin, 2008.

<sup>1057</sup> Décret EFT-OISP, Art 3. 4° « assurer à tous les bénéficiaires des pratiques de formation favorisant l'émancipation sociale, individuelle et collective ».

<sup>1058</sup> Décret EFT-OISP, Art. 3 § 2. « Chaque O.I.S.P. ou E.F.T. a pour mission de permettre à tout bénéficiaire de : 1° développer ses capacités à se former en l'aidant à acquérir des comportements professionnels et des compétences techniques lui permettant l'accès à des formations qualifiantes et, à terme, au marché de l'emploi ; 2° l'amener à définir un projet professionnel, en ce compris un projet de formation professionnelle ; 3° l'amener à faire un bilan de compétences ; 4° l'amener à devenir acteur de son projet professionnel et à retisser des liens sociaux ; 5° l'amener à développer son autonomie sociale. » Là, nous trouvons curieusement le terme d' « autonomie sociale » sans qu'il soit clairement défini.

---

*Public cible : public le plus éloigné du marché de l'emploi*

Le Décret EFT-OISP définit le public cible des EFT et OISP comme le public le plus éloigné du marché de l'emploi et remplissant une des conditions suivantes<sup>1059</sup> :

- être, depuis au moins vingt-quatre mois, inscrit au Forem en tant que demandeur d'emploi inoccupé ;
- être demandeur d'emploi réintégrant le marché de l'emploi (est considérée comme demandeur d'emploi réintégrant le marché de l'emploi toute personne qui n'a pas exercé d'activité professionnelle pendant les trois années précédant son entrée en formation et qui n'a pas bénéficié d'allocations de chômage, d'attente ou d'interruption pendant la période de trois ans qui précède son inscription comme demandeur d'emploi) ;
- être incarcéré ou interné susceptible, dans les deux ans, d'être libéré, en régime de semi-liberté ou en régime de liberté conditionnelle, d'un établissement pénitentiaire ou d'un institut de défense sociale ;
- être considérée comme personne étrangère séjournant légalement sur le territoire belge.

Cette spécification du public le plus éloigné du marché de l'emploi (chômeurs de longue durée, prisonniers, étrangers) nous semble surtout correspondre au premier objectif général des EFT-OISP : préparation de l'insertion professionnelle (socialisation - préqualification).

*Conditions des subsides : logique quantitative d'évaluation*

Le Décret EFT-OISP conditionne l'organisation des EFT et OISP par les subsides alloués par la Région Wallonne<sup>1060</sup> :

- lors de l'agrément initial ou de l'agrément d'une nouvelle filière de formation, une subvention, d'un montant forfaitaire de 12 500€ destinée à couvrir les frais de fonctionnement, de personnel et d'équipement ;
- lors des deux premières années d'agrément, une subvention annuelle calculée, par heure de formation et par stagiaire, au prorata du nombre d'heures de formation prestées et couvrant, au minimum, les coûts salariaux d'un équivalent temps plein et demi pour les fonctions suivantes : a) coordinateur pédagogique ou de projets ; b) formateur ; c) assistant administratif ou financier ;
- à partir de la troisième année d'agrément, une subvention annuelle calculée pour un nombre d'heures de formation, garanti pendant trois ans, à condition que le nombre d'heures de formation prestées par an soit au moins égal à 90% du nombre d'heures pour lequel l'organisme a reçu son agrément.

Sans entrer dans le débat sur le mode de distribution de ces subsides, il faut souligner que c'est le nombre d'heures de formation qui détermine le montant de subsides sans plafond<sup>1061</sup>. Cette logique quantitative comporte, nous semble-t-il, un risque de dévalorisation de la qualité de formation et un

---

<sup>1059</sup> Décret EFT-OISP, Art. 6.

<sup>1060</sup> Décret EFT-OISP, Art. 17.

<sup>1061</sup> « (...) pour les EFT, un financement de 12 euros de l'heure, pour les OISP alpha, remise à niveau, développement personnel un financement également de 12 euros de l'heure et pour les OISP "filiales métiers", un financement de 9 euros de l'heure. » (Gillaux, 2006 : 30)

---

traitement injuste pour les organismes de petite échelle.

*Distinction EFT/OISP : volet productif et marchand, mais limité par le « social »*

Nous relevons ici les critères distinctifs des EFT et des OISP introduits par le Décret EFT-OISP. Cette distinction se pose au niveau des publics cibles et au niveau des types d'activité.

Au niveau des publics cibles, il s'agit du niveau d'éducation des bénéficiaires : si les EFT acceptent principalement les personnes sans certificat d'enseignement secondaire inférieur, les OISP admettent celles n'ayant pas de diplôme d'enseignement secondaire supérieur<sup>1062</sup>. Par contre, si les EFT sont autorisées à recruter les personnes en contrat Article 60 par convention avec un CPAS, les OISP n'emploient pas les personnes en contrat Article 60.

Au niveau des types d'activité, les EFT se caractérisent par une dimension marchande d'activités ayant pour but de « *combiner approche théorique et mise en situation réelle de travail débouchant sur une production de biens et services* »<sup>1063</sup> Tandis que les OISP ne sont autorisées à commercialiser les biens et services produits par les stagiaires que dans un cadre « *accessoire* »<sup>1064</sup>.

D'où une double contrainte posée sur les EFT : la dimension commerciale des activités ne doit pas dépasser le poids de leur dimension sociale. À cet effet, les « *ratios* » financiers sont définis par le Gouvernement wallon relatif au chiffre d'affaires par travailleur équivalent temps plein et au taux d'encadrement des stagiaires en fonction du secteur d'activité<sup>1065</sup>. Derrière cette contrainte, il y a une norme imposée de la part des acteurs de marché, dont notamment les entreprises privées, craignant d'avoir des concurrences déloyales avec les EFT ayant accès à de nombreuses ressources non marchandes telles que des subsides publics comme des fonds structurels européens ou d'autres fonds privés<sup>1066</sup>.

*Conditions communes aux EFT et OISP : pour un travail de médiation personnalisée*

Par ailleurs, les conditions suivantes communes aux EFT et OISP déterminent leurs types d'activités exercées<sup>1067</sup> :

- convention de partenariat avec le Forem et d'autres organismes dans le cadre du DIISP (Dispositif Intégré d'Insertion Socio-Professionnelle) ;
- contrat de formation avec le bénéficiaire lui garantissant un accueil, un accompagnement psychosocial et une évaluation individualisés sur la base d'objectifs individuels définis de commun accord (dont un minimum de 10% des heures de formation par filière à consacrer à l'accompagnement psychosocial et à l'évaluation participative et formative de chaque stagiaire en groupe ou individuellement),

---

<sup>1062</sup> Décret EFT-OISP, Art.4, Art. 5.

<sup>1063</sup> Décret EFT-OISP, Art. 9. 2°.

<sup>1064</sup> Décret EFT-OISP. Art. 8. 11°.

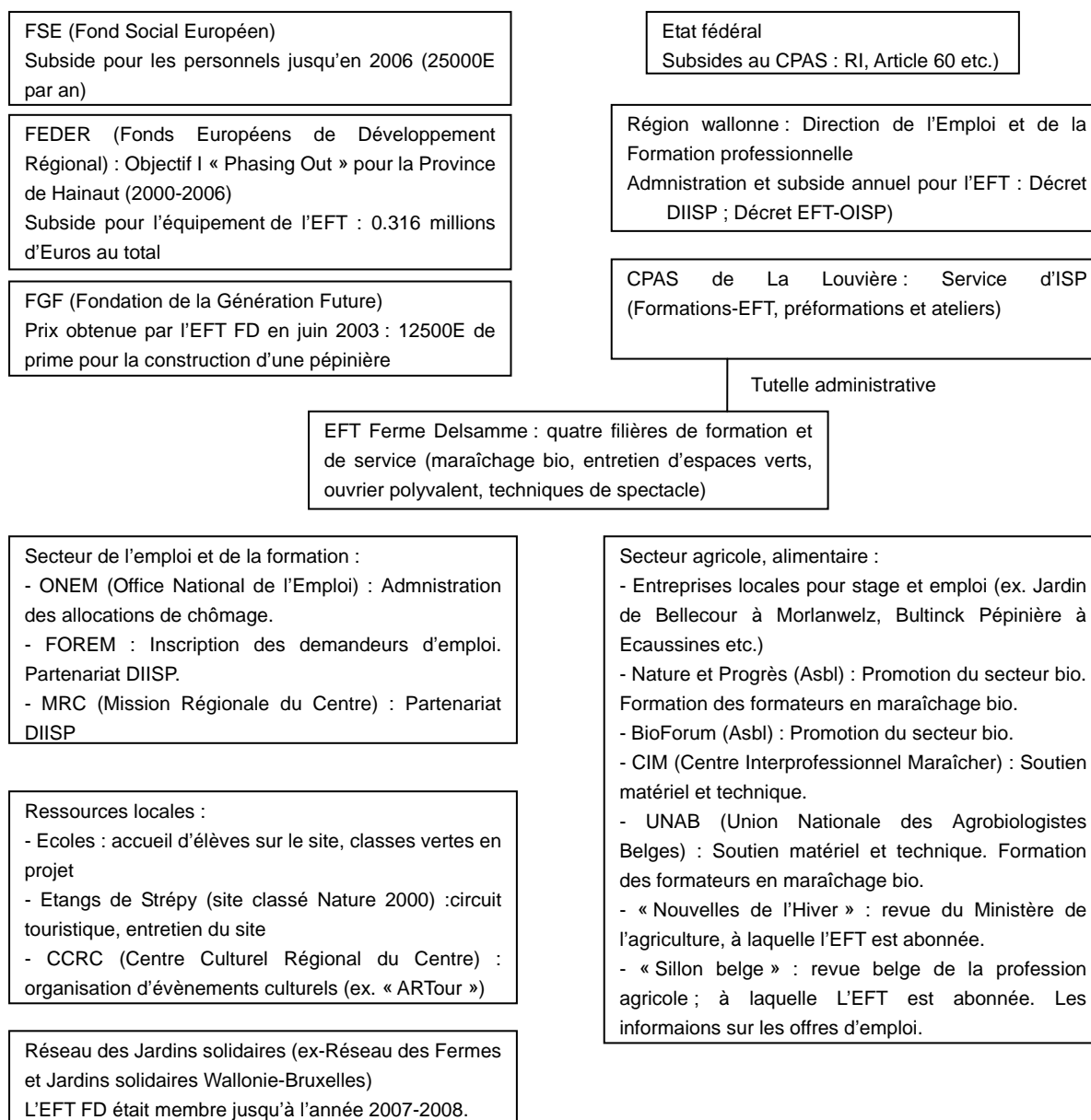
<sup>1065</sup> Décret EFT-OISP, Art. 9. 2°.

<sup>1066</sup> Ce confinement du social vis-à-vis de l'économique ne date pas d'hier. Mais la séparation entre les deux a bien été le crédo du libéralisme économique. La détermination de cette frontière a bien été l'objet des politiques nationales. Voir Polayni, 1983.

<sup>1067</sup> Décret EFT-OISP. Art. 8. 1-3, 5-10.



## Schéma 12 : Environnement institutionnel de l'EFT Ferme Delsamme



- délivrer annuellement au minimum huit mille heures de formation et à accueillir un minimum de six stagiaires par filière, à partir de la troisième année d'agrément ;
- un dossier méthodologique attestant des éléments suivants : a) une méthodologie de formation spécifique aux adultes, participative ou innovante, adaptée à la spécificité des bénéficiaires ; b) une approche combinant formation individualisée et dynamique de groupe, travail collectif et travail d'équipe ; c) une approche combinant théorie et applications concrètes prenant en compte les réalités du quotidien des stagiaires et de la vie professionnelle ;
- s'engager à mettre en œuvre, d'une part, une évaluation continue, formative et participative, et, d'autre part, une vérification des acquis en termes de compétences professionnelles, qu'elles soient sociales ou techniques.

Ces conditions attestent les missions des EFT et OISP comme agents intermédiaires entre le marché de l'emploi (partenariats dans le cadre du DIISP) et l'individu qui en est éloigné (le traitement individualisé

---

par contrat de formation). De plus, elles formalisent les types d'activités (un accueil, un accompagnement psychosocial et une évaluation individualisés) et la méthodologie (personnalisation, mise au travail en groupe, concrétude de la formation).

### *Connection des normes juridiques aux discours politiques*

Nous examinerons ici le lien entre les normes juridiques et les logiques d'intervention politique opéré par l'usage et l'interprétation que se sont fait les agents de la politique communale de La Louvière. Dans ce processus d'instrumentation, s'il n'y a pas de détournement radical des normes juridiques nationales dans ces discours politiques, quelques infléchissements ont été opérés en termes d'objectifs généraux de l'EFT. Ceci notamment par une mise en relation de la logique patrimoniale et de la logique d'insertion sociale de manière à ajuster un grand décalage existant entre la réalité du marché de l'emploi et celle de la vie et de la disposition des bénéficiaires. Ce qui indique, en même temps, d'une manière symptomatique, l'absence d'une articulation pertinente entre la norme et la valeur quantitatives et la réalité du projet marquée par les logiques d'insertion sociale et patrimoniale.

#### *Logique patrimoniale*

Il est d'abord à souligner que les objectifs généraux de l'EFT comme l'égalité des chances en tant que droit d'accès au marché de l'emploi, ainsi que le thème de l'émancipation individuelle et collective, se trouvent réinterprétés dans le cadre de la logique patrimoniale<sup>1068</sup>.

*Ouverture à la société civile.* Cette logique est surtout exprimée par le discours de J. Gobert sur l'« *ouverture* » des services d'insertion jouant pour la mixité sociale et contre la « *ghettoisation* » du service social<sup>1069</sup>. Nous pouvons comprendre l'intention de ce discours d'abord par le contexte où le CPAS avait assumé un investissement financier pour l'aménagement des bâtiments de la ferme qui a coûté environ 1.6 millions d'euros<sup>1070</sup> dont 316 000€ compensés par le FEDER et le reste pris en charge par un emprunt financier important de l'EFT vis-à-vis du CPAS, ce qui constitue la source principale du déficit financier de l'EFT<sup>1071</sup>.

*Patrimoine agricole.* Ainsi, au moment de la finalisation des travaux d'extension et d'aménagement du bâtiment de la Ferme Delsamme en octobre 2006, J. Gobert, alors président du CPAS, « *a choisi de persévérer dans cette voie en choisissant trois axes forts : l'ouverture et le bien-être, mais aussi la stabilité*

---

<sup>1068</sup> Ceci dans le sens où l'objet du projet est considéré comme bien public partagé au niveau local par divers acteurs en présence au-delà de leur clivage sectoriel. Voir Lascoumes, Le Bourhis, 1998

<sup>1069</sup> Cette vision est notamment énoncée par J. Gobert lors de l'inauguration des Magasins citoyens du CPAS : « *C'est vraiment l'endroit où n'importe quel citoyen louviérois pourra se rendre. L'objectif, c'est véritablement de s'ouvrir à tous et pas d'en faire un ghetto.* » (J. Gobert, PV du Conseil communal, le 4 septembre 2006)

<sup>1070</sup> Selon l'estimation du CG.

<sup>1071</sup> Selon l'estimation du CG, environ 0.25 millions d'euros sont versés chaque année pour le remboursement.

---

» pour la politique du CPAS, et le CPAS « *cherchait[e] à s'inscrire durablement dans le processus de développement de la ville (avec les Magasins citoyens et l'EFT FD)*<sup>1072</sup> ». Ainsi, l'information communale parlant de l'inauguration des bâtiments rénovés de la ferme met l'accent sur la continuité historique des activités agricoles de la Ferme<sup>1073</sup>.

*Alimentation biologique et santé de la population.* Cette ouverture s'affirme également par la mise en place de la vente de paniers de légumes biologiques aux adhérents de l'EFT FD qui contribue à la santé et au bien-être de la population locale<sup>1074</sup>. Ce à quoi il faut ajouter que l'alimentation biologique constitue une « *niche* » ne risquant pas de concurrence déloyale vis-à-vis du privé, ce qui répond à la norme de marché<sup>1075</sup>. Le fait que l'EFT FD est le seul producteur biologique aux alentours de La Louvière<sup>1076</sup>, constitue sa rareté et sa réputation locale.

*Valeur environnementale.* De plus, sa participation régulière à de nombreuses manifestations liées au thème de l'alimentation biologique et de l'environnement (Exposition d'un stand aux foires bio de l'association Nature et Progrès ; accueil du public sur le site de la ferme lors d'évènements de sensibilisation tels que la « *Semaine Bio* » de Bioforum, la « *Semaine de la Bio-diversité* », les « *Journées wallonnes de l'eau* ») renforce sa plus-value. D'ailleurs, la valeur environnementale de l'EFT est loin de se limiter au symbolique, mais s'étend aux normes techniques et pratiques. Aux pratiques culturelles biologiques s'ajoutent de nombreuses normes environnementales appliquées sur le site de la ferme : panneaux solaires avec un appoint au gaz pour chauffer les douches ; deux citernes de 15 000 litres installées dans les anciennes fosses à purin pour récolter l'eau de pluie et fournir l'eau nécessaire aux chasses d'eau et à l'arrosage des légumes ; usage d'ampoules économiques ; chauffage par le sol ; thermostat placé à l'extérieur ; produits d'entretien écologiques ; recyclage des papiers ; tri des déchets ; utilisation minimum du tracteur. La rénovation de la Ferme a été menée de manière respecter l'environnement (nids d'hirondelle protégés, déchets non brûlés) et au patrimoine (conservation des façades, du porche et de toutes les vieilles poutres)<sup>1077</sup>.

---

<sup>1072</sup> La Louvière à la une, mai 2006 : 10-11. Rappelons aussi la déclaration de politique communale dans laquelle la politique du CPAS s'inscrivait en 2002 : « *transversalité, visibilité et intégration citoyenne.* » (J. Gobert, PV du Conseil communal, le 2 mai 2002)

<sup>1073</sup> « *Après avoir participé activement pendant plus de trois siècles à la vie agricole de la commune de Strépy, le bâtiment en carré de la Ferme Delsamme méritait bien un geste d'attention. Cette réserve à grains, pilier d'une économie agricole forte de la région jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle a retrouvé aujourd'hui son rôle d'origine.* » (La Louvière à la une, décembre 2006: 7)

<sup>1074</sup> Nous pouvons rappeler que cet aspect était un des objectifs que J. Gobert avait pour l'EFT FD : « *Accès à des légumes biologiques pour la population locale.* » selon le CG.

<sup>1075</sup> Pourtant, cette norme semble rester implicite et ambiante au niveau local, car un tel critère ne figure pas forcément dans le Décret EFT-OISP.

<sup>1076</sup> « *Alors, pourquoi s'être intéressé au bio ? Pour plusieurs raisons : la première, c'est que le site s'y prête très bien. Ça, c'est la toute première chose. On a fait des analyses de sol à l'époque. Donc, le site, dans toutes ses composantes, était très bien adapté à ça. Première chose. Deuxième chose, je souhaitais également avoir un projet, qui n'entre pas directement en concurrence avec les producteurs locaux. (E : Agricole ?) Oui, c'est ça. Agricole, parce que il est clair que si on investit la production maraîchère comme tout le monde, on nous aurait reproché de faire de la concurrence déloyale, parce que nous mettions au travail des personnes qui avaient des revenus moindre que d'autres, et que, je trouve que ce n'est pas aux pouvoirs publics à concurrencer le privé dans ses activités, disons, d'exploitations commerciales. Donc, en s'agissant de bio, on s'inscrivait dans une niche, qui ne dérangeait personne, localement et régionalement. Parce que, il y a, pour ainsi dire que, dans le coin ici, que très peu de producteurs bio, et encore moins dans le secteur de la culture maraîchère. Donc, nous avons un site, nous avons une niche, qui n'entraîne pas en concurrence, nous avons un porteur de projet, le CPAS, disons en l'occurrence, et une personne qui était engagée pour la circonstance.* » (J. Gobert, entretien 34)

<sup>1077</sup> Collard, Huen, 2007 : 36-37.

---

*Lien avec l'insertion sociale.* Mais cette ouverture ne s'explique pas seulement par cette raison « externe », c'est-à-dire pour la plus-value sociétale, mais de manière plus évidente, par la recherche de la diversification et de la transversalisation des services d'insertion face à une multiplicité de problèmes personnels des bénéficiaires des services sociaux qui sont difficiles à résoudre par des mesures unidimensionnelles. D'où une approche transversale sur l'« image de soi » :

« Elles (personnes en difficulté) ont souvent une multitude de problèmes. Et donc, si on se contente de régler un problème d'une personne, quelque part, très souvent, on n'a rien réglé. Parce qu'à côté de ça, il y a des tas d'autres problèmes. (E : Pas seulement financiers) Voilà. Souvent il y a un problème de logement, souvent il y a un problème d'enfant, il y a un problème de séparation, il y a un problème de déstructuration familiale. Euh, bon, donc il y a une multitude de problèmes, c'est la raison pour laquelle nous avons voulu avoir des équipes pluridisciplinaires (...). Parce que là, c'est un complément, mais tout se tient, on a voulu travailler sur l'image de soi. Parce qu'une personne qui, si elle n'a pas confiance en elle, elle ne sait pas se regarder dans le miroir, je crois que elle n'aura pas de confiance en elle, elle n'arrivera pas à s'extraire, de l'ornière dans laquelle elle se trouve, et elle ne pourra pas enclencher le processus de réinsertion. Donc, l'image de soi, et bien on la travaille, on l'a travaillée, également, grâce au salon de coiffure, grâce aux vêtements, grâce à des soins esthétiques, vous voyez toute une série<sup>1078</sup>. »

*Dimension esthétique du projet.* Nous trouvons également que cette logique patrimoniale comporte une dimension esthétique avec une intention particulière de la part des responsables de faire un « beau projet » dont on peut être fier grâce à ses visibilité, reconnaissance publique et innovations d'activités :

- « Mais je crois qu'au niveau de la ville, la Ferme Delsamme, c'est un fleuron, je considère comme un fleuron comme une référence, comme un projet original, que beaucoup nous envient d'ailleurs, parce que il faut savoir que rien que le site en lui-même, il est exceptionnel<sup>1079</sup> » ;

- « Donc ça reste un très bel outil. Ça reste un outil de choix parce que c'est un outil qui nous donne une visibilité. [...] Donc, ça c'est pour moi aussi très emballant comme projet. En plus nous avons eu la chance d'avoir avec le Président qui a encadré, qui était là au moment où tout ça est sorti de terre d'avoir pu aller jusqu'au bout finalement d'un projet esthétique, enfin parce que c'est beau. C'est pas uniquement un outil mis, placé entre 4 murs, mais on a privilégié la construction, le bâtiment. Donc il est visible, mais en même temps il est beau. Même au niveau des Magasins citoyens c'est de la même veine<sup>1080</sup>. » ;

- « Donc il y a plein d'idées pour augmenter nos spécificités, j'ai un projet aussi d'éolienne, pour les énergies vertes. J'ai.., mon but c'est de voir toujours en tant que services publics, être à l'avance, les panneaux solaires que nous avons là en face, on les avait avant tout le monde. Pourquoi ? Parce que je voulais que nous soyons les premiers. [...] Voilà, ça c'est important pour moi, pour l'équipe. Euh, montrer aussi au CPAS, qu'ils ont tout intérêt à garder une structure comme la nôtre, parce que c'est une aura incroyable pour le CPAS. [...] C'est le carat. (Enquêteur : Un bijou dans le territoire ?) Oui oui, on est reconnu, tant au niveau des cultures, au niveau de notre qualité des cultures, parce qu'on a quand même des agronomes etc., et au niveau de notre qualité formative, on est reconnu. Et ça, je pense qu'il faut que le CPAS en soit conscient<sup>1081</sup>. »

---

<sup>1078</sup> J. Gobert, entretien 34.

<sup>1079</sup> *Ibid.*

<sup>1080</sup> Directrice du service social, entretien 36.

<sup>1081</sup> CG, entretien 44a.

---

Enfin, si cette logique patrimoniale susceptible de répondre au souci de l'ouverture et de la transversalisation des services d'insertion, et de l'intégration de ceux-ci dans un développement territorial et de la quête de réputation de l'opinion publique par l'esthétique et l'innovation, nous pouvons ajouter qu'elle est liée aux enjeux propres au territoire à savoir la redynamisation d'une région sinistrée par un déclin industriel. Améliorer l'image de la région est là un défi aux niveaux culturel, social et économique. Dans ce contexte, nous pouvons inscrire deux évènements marquants pour l'EFT FD : Visite de la Reine Paola à l'EFT FD en novembre 2003 dans le cadre de la Visite royale sur le thème de « La reconversion de la Région du Centre »<sup>1082</sup> ; Visite de la Princesse Astrid à l'EFT FD en novembre 2005 lors de son tour dans la Province de Hainaut dans le cadre des 10 ans du « Rapport général sur la pauvreté »<sup>1083</sup>.

Ainsi, les objectifs de l'égalité des chances (droit d'accès à la formation et à l'emploi) et de l'émancipation sont intégrés par le discours de J. Gobert, initiateur et responsable du projet, dans une logique patrimoniale susceptible de comporter divers intérêts potentiels ou réels en présence au niveau territorial : lutte contre l'exclusion, valeur naturelle et agricole du site, santé de la population, nouveau secteur d'activité économique, éducation, bien-être, esthétique, innovation, redynamisation régionale<sup>1084</sup>.

Par ailleurs, cette logique patrimoniale implique quelques contraintes inhérentes : utiliser ou valoriser des ressources locales est un impératif lié à un ancrage géographique de l'action. Nous le verrons, avec une limite imposée sur le volet marchand des activités par les « ratios » financiers liés au statut de l'EFT<sup>1085</sup>, la dimension dite de l'« ouverture » des activités économiques de l'EFT est économiquement limitée en réalité. Ce qui contraint, par exemple, le choix et le nombre des adhérents des paniers de légumes<sup>1086</sup>. Cette contrainte est étroitement liée à la norme d'insertion sociale qui reste prioritaire : augmenter la productivité de l'entreprise risque d'imposer un niveau de contrainte que tous les stagiaires auront du mal à supporter en raison de leurs « dispositions » liées à divers « problèmes personnels ».

### *Logique d'insertion sociale*

Dans le discours de la politique communale, la logique patrimoniale, celle du bien commun médiateur de divers intérêts locaux marchands ou non marchands, intègre quelques objectifs généraux prescrits par la politique régionale (Décret EFT-OISP du 1er avril 2004), égalité des chances comme droit d'accès à la formation et à l'emploi et émancipation individuelle et collective. Nous avons vu que cette logique discursive peut atténuer la norme de marché qui est fortement inscrite dans l'idée de l'égalité des chances, et mettre plus l'accent sur l'émancipation dans le sens du bien-être. La logique d'insertion sociale intègre à

---

<sup>1082</sup> SP, le 21 octobre 2003 ; DH, le 12 novembre 2003.

<sup>1083</sup> DH, le 28 octobre 2005 ; DH, le 9 novembre 2005.

<sup>1084</sup> Parmi ces intérêts, pourrait figurer certains intérêts politiques qui ont tendance à être qualifiés d'« électoraux » ou de « clientélistes ». Ce type d'intérêt implique un mode d'interaction moins civique mais « techniciste » et fermé. Voir Lascoumes, Le Bourhis, 1998.

<sup>1085</sup> Voir le Décret OISP-EFT Art. 9. 2.

<sup>1086</sup> Après avoir dépassé 200 dans l'année 2006-2007, l'entreprise a arrêté l'augmentation du nombre des abonnés en raison de sa capacité de production, malgré la liste d'attentes dont le nombre dépasse 100 aujourd'hui. De même, une modalité de choix de la clientèle est conditionnée par l'itinéraire que le camion peut prendre lors de la livraison chaque vendredi. Cet aspect sera vu en détail dans le sous-chapitre suivant.

---

son tour les deux autres objectifs généraux inscrits dans le Décret EFT-OISP : préparation de l'insertion professionnelle, à savoir socialisation et préqualification, et optimisation des trajectoires individuelles. Ces objectifs abordent une autre dimension que le marché de l'emploi, celle de la vie des individus.

Nous avons déjà vu que, dans le discours de J. Gobert, la logique d'insertion sociale envisageait la « normalisation » des conditions de vie des personnes. C'est-à-dire qu'elle envisageait non seulement la santé de la personne à tous les niveaux (administratif, économique, technique, social, psychologique et physique), mais également la responsabilité de l'individu de prévenir ou de faire face aux risques qui peuvent advenir dans sa vie en société.

Il faut noter encore une dimension particulière à l'EFT FD, qui doit au fait que l'entreprise est sous la tutelle du CPAS de La Louvière (le Conseil social du CPAS), et n'est pas une ASBL (Association sans but lucratif) dotée d'un conseil d'administration indépendant.

Mis à part des normes pratiques et administratives imposées au niveau de la gestion de l'entreprise (ex. autorisation d'achat de matériel auprès du CPAS), ce lien administratif avec le CPAS implique notamment l'impératif de la gestion du dossier social de chacun des stagiaires pris en charge par la coordinatrice sociale de l'EFT FD. De ce fait, les services de l'assistance sociale concernant les stagiaires de l'EFT FD comme l'accompagnement social et l'administration des aides sociales telles que le RI, l'indemnité de formation d'un euro de l'heure, le contrat d'article 60, les congés, sont effectués par la coordinatrice sociale et le coordinateur pédagogique (travaillant un septième de leur temps sur le site de l'EFT FD).

#### *Logique de calcul de coût*

Nous avons vu plus haut que la logique quantitative dans le discours de la politique communale était affichée, de manière contradictoire, à la fois pour montrer le résultat d'action (ex. nombre des personnes en formation, nombre des personnes mises au travail en Article 60) et pour finalement ne pas pouvoir le montrer en raison de la logique qualitative d'insertion sociale centrée sur la personne et ses multiples facettes de la vie. (« *la mise au travail n'est qu'une des facettes de cette politique d'insertion* », J. Gobert, cité plus haut)

La difficulté d'affirmation de la valeur quantitative de l'opération s'est révélée face aux problèmes soit de la conjoncture économique (crise économique de la fin des années 2000), soit de la réforme de la politique nationale de l'emploi (PAC depuis juillet 2004) dont les causes et solutions dépassent les compétences des services communaux d'insertion. Ainsi, le nombre des dossiers du RI au CPAS de La Louvière est reparti en hausse suite à l'application de ce Plan.

Sinon, les normes juridiques liées au Décret EFT-OISP donnent quelques critères quantitatifs qui semblent minimums : le subside de la Région Wallonne calculé en fonction du nombre d'heures de formation<sup>1087</sup> ; huit mille heures de formation à prester et six stagiaires à accueillir par filière au minimum à partir de la troisième année d'agrément<sup>1088</sup>. Mais nous ne trouvons pas d'autre obligation, par exemple celle

---

<sup>1087</sup> Décret EFT-OISP, Art. 17 § 1er. Cité plus haut.

<sup>1088</sup> Décret EFT-OISP, Art. 8§ 1er.

---

de « résultat » chez les opérateurs de la mise à l'emploi<sup>1089</sup>.

Néanmoins, avoir des résultats chiffrés reste l'exigence de l'autorité publique : en l'occurrence le CPAS dans le cas de l'EFT FD (nous verrons plus loin quelques tensions apparues vers l'année 2006-2007 sur ce point entre l'équipe de terrain et la direction administrative). Mais comme nous l'avons vu, dès la personnalisation et la transversalisation des services d'insertion, les critères quantitatifs et objectifs d'évaluation sont nécessairement mis à l'épreuve de diverses logiques de cadrage de l'action. Cette contradiction au niveau des « logiques » d'action normatives, constitue en réalité et en pratique des sources de désaccords et des zones d'incertitudes sur lesquelles doivent porter les engagements des personnes en action et leur travail d'ajustement pour éviter l'éclatement de l'action. Sans nous limiter à l'analyse du paradoxe de l'action, nous interrogerons la pluralité de régimes et de registres d'action dépassant la seule sphère de justification selon des principes généraux, et la capacité (ou l'incapacité) des acteurs à effectuer le passage entre ces régimes et registres.

## **II – 4. Positions des agents externes**

Nous examinerons ici les positionnements de chacun des agents externes présents dans l'environnement social et institutionnel de l'EFT FD, à partir des entretiens individuels menés avec chacun d'eux.

À partir d'une analyse des représentations que ces agents se font de l'EFT FD et du champ de l'insertion sociale et professionnelle, nous relèverons sa faiblesse relative en termes de visibilité politique dans chacun des champs d'activité concernés (enseignement, syndicat, économie, politique, administratif). Mais cette invisibilité relative ne doit pas simplement être prise comme le signe d'une infériorité de sa position sociale, mais plutôt comme le signe d'incertitudes de valeurs et de normes auxquelles l'action est confrontée, ainsi que d'une présence d'autres formes de coordination mobilisées dans les espaces d'activités concrets.

### *Positions et engagements des agents externes vis-à-vis de l'action de l'EFT FD*

Nous mettrons en évidence les rapports de coordination entre l'EFT FD et chacun des agents externes, par l'examen de ses actes et de ses jugements ayant une implication directe ou indirecte dans le projet de l'entreprise. Nous avons choisi six personnes dont chacune représente une fonction institutionnelle liée au domaine d'action de l'EFT FD. Ce choix, non exhaustif, est lié à leur caractère institutionnel, ainsi qu'à

---

<sup>1089</sup> Nous verrons plus bas, par exemple, que la Mission Régionale du Centre (MRC) a une obligation pour la mise à l'emploi de la moitié de ses bénéficiaires avec un contrat de travail de plus de six mois.

---

l'ancienneté relative de ces organismes en comparaison avec le caractère faiblement institué et la nouveauté de l'EFT FD qualifiée institutionnellement d'« *opérateur de formation et d'insertion* ». Par ce choix, nous montrerons en premier lieu les positions objectives et historiquement acquises dans les champs concernés, et celles plus ou moins ajustées des personnes en fonction de la situation contextualisée de l'EFT FD qui tourne autour de la problématique de la crise de l'emploi et de l'exclusion sociale<sup>1090</sup>.

Voici les profils des six personnes interrogées :

- Secrétaire du cabinet de la Présidence du CPAS de La Louvière (ci-après la Secrétaire du CPAS), La Louvière ;
- Enseignant-militant retraité du CGSP<sup>1091</sup>-FGTB (ci-après le Militant retraité du CGSP-FGTB), La Louvière ;
- Accompagnateur des chômeurs du FGTB<sup>1092</sup> (ci-après l'Accompagnateur de la FGTB), La Louvière (Strépy) ;
- Responsable de la promotion et de l'encadrement technique des producteurs de l'association Nature et Progrès (ci-après l'Agent du N&P), Namur (Jambes) ;
- Détachée de l'Interfédé<sup>1093</sup> au Forem (ci-après la Détachée Interfédé – Forem), La Louvière ;
- Coordinatrice de la MRC<sup>1094</sup> (ci-après la Coordinatrice de la MRC), Roeux.

*La secrétaire du CPAS*, d'origine flamande et sociologue de formation, arrivée en poste au CPAS de La Louvière depuis trois semaines au moment de l'entretien, affirme d'abord que son poste au sein du cabinet de la présidence est « *politique* » plutôt qu'administratif. Si elle admet l'insuffisance de ses connaissances sur le projet de l'EFT FD ainsi que les politiques d'ISP menées par le CPAS, cela ne semble pas seulement lié à la période tardive de son arrivée en poste. Si elle n'avait pas encore eu le temps de visiter le site de l'entreprise, elle avait d'emblée tendance à mettre l'accent sur d'autres domaines d'intervention publique que celui de l'insertion.

D'abord, le thème principal de la politique communale consiste à augmenter l'attractivité de la ville en améliorant son image dégradée par son héritage industriel. Cette politique doit être menée par une série de travaux de rénovation urbaine tels que des logements mixtes à construire sur des sites de friches industrielles, la piscine au centre-ville et la cité administrative, ainsi que le développement touristique avec des patrimoines locaux dont le bâtiment de la Ferme Delsamme fait partie avec les Étangs de Strépy classés Natura 2000<sup>1095</sup>. Au fond, l'enjeu de ce thème tourne autour de la conversion économique de la ville.

---

<sup>1090</sup> Nous pourrions garder à l'esprit dans ce cadre d'analyse les discours et les implications des agents du CPAS de La Louvière, que nous avons déjà abordés plus haut, à savoir la prise de position volontariste de la Directrice du service social, de l'actuel bourgmestre et de l'ex-président du CPAS (J. Gobert), et celle plus sceptique du chef de service d'ISP.

<sup>1091</sup> Centrale Générale des Services Publics.

<sup>1092</sup> Fédération Générale du travail de Belgique.

<sup>1093</sup> Interfédération des EFT et des OISP.

<sup>1094</sup> Mission Régionale du Centre.

<sup>1095</sup> « *Et donc, l'image de notre ville c'était vraiment la désolation, un petit peu... Toute cette industrie qui a été désertée, avec des sols pollués. Donc on est beaucoup plus sur la dépollution des sols, la récupération de ces anciennes friches et que en faire. Et donc on a obtenu ici pas mal d'argent de l'Europe et tout ça, pour, pour pouvoir rénover justement. Donc l'objectif premier de la ville en ce moment c'est vraiment rénover à ce niveau-là, mettre une meilleure image, mais se débarrasser de toutes ces friches. Donc autour de la gare...* » ; « (E : *Donc vous êtes notamment contraints de faire,*



---

Au niveau de la politique sociale, l'ISP ne paraît pas non plus prioritaire : elle met l'accent sur la grande taille économique du CPAS, et dont le domaine de services ne se limite pas à celui de l'insertion, mais s'étend aux divers services et aides aux personnes âgées et aux personnes en difficulté dont notamment l'octroi du RI sur lequel le « Conseil social » composé d'élus communaux examine les dossiers sociaux de chaque bénéficiaire<sup>1096</sup>. Les trois axes de la politique sociale de la commune sont d'abord la lutte contre la pauvreté par les aides économiques (RI, aides au logement, surendettement, frais énergétiques), ensuite les aides aux personnes âgées (maisons de repos, aide à domicile, repas à domicile), et enfin l'ISP. Si ces trois axes correspondent bien à l'explication donnée par la Directrice du service social à l'origine du projet de l'EFT FD et des nouvelles politiques d'insertion lancées à la fin des années 1990, cette mise en priorité des aides économiques et aides aux personnes âgées semblent correspondre à la fois à la logique impersonnelle de calcul, prépondérante dans le champ bureaucratique, et à la logique du champ politique réclamant la visibilité des effets d'actions publiques. Du coup, la logique de l'affichage en chiffres du résultat de l'action prime sur la logique d'insertion en tant que tel, centrée sur l'aide à la personne.

Nous pouvons joindre cette analyse à celle que nous avons tirée sur la tension entre l'administration communale et les personnels de l'équipe où la non reconnaissance des modes d'engagement propres aux personnels vis-à-vis des stagiaires au profit de la logique du calcul de coût exigée par l'administration était ressentie au sein de l'équipe. Là, nous avons relevé un contexte plus récent où la contrainte financière pèse de plus en plus sur le budget du CPAS en Belgique en raison de l'augmentation du nombre des bénéficiaires du RI suite à l'application du PAC (Plan d'Accompagnement des Chômeurs) en juillet 2004 et à la crise économique des années 2008-2009, qui, par conséquent, accentue encore plus la faiblesse des mesures d'insertion à caractère avant tout qualitatif. Ces éléments jouent pour renforcer la logique du chiffre relevant du calcul bureaucratique et du « calcul politique » indexé par les jeux électoraux. Ces logiques sociales et conjoncturelles semblent ainsi renforcer le pouvoir de la critique néolibérale sur l'efficacité économique de l'intervention publique.

*Le militant retraité du CGSP-FGTB, habitant de La Louvière et ayant passé 26 ans en tant qu'enseignant dans l'enseignement secondaire et 8 ans en tant que permanent syndical, souligne bien le fait que l'insertion ne relève pas du secteur de l'enseignement : l'insertion est une initiative « privée » à finalité sociale et subsidiée par diverses institutions dont le CPAS, la commune, la Région Wallonne ou l'UE, à la différence de l'enseignement public ou privé subsidié par la communauté française<sup>10971098</sup>.*

---

*d'appliquer un nouvel urbanisme.) On essaye... On veut se débarrasser de l'image industrielle et délaissée, parce que ça déteint un peu sur le moral aussi. Donc, y'a leur belle ville ; fleurir mieux, espaces-verts... (E : Aussi sans doute vers l'environnement.) Oui. Donc tout ça va un peu de paire. (E ; Donc ça va bien, enfin en théorie, avec la Ferme Delsamme, quoi.) Oui, oui. Et donc, ça c'est un peu la phase dans laquelle nous sommes maintenant, au niveau politique, enfin au niveau communal, l'accent est très fort mis sur ce projet. » (Secrétaire du CPAS, entretien 49)*

<sup>1096</sup> « On a, c'est le CPAS qui emploie quand même 600 personnes, autour de 600 personnes. Donc ça vous donne une idée (...). C'est pour vous dire qu'on a quand même une grosse machine. La ville doit employer un peu plus de gens encore. Parce que là-dedans il y a les ouvriers, les ... tout ce qui est... Et les écoles aussi, communales. Donc ils ont quand même... Et donc ça fait une petite commune dans une grande... dans une ville quoi, le CPAS. » (Ibid.)

<sup>1097</sup> La Région de Bruxelles et la partie francophone de la Wallonie.

<sup>1098</sup> « Et par exemple les travailleurs en EFT ne sont pas de ma compétence, syndicale. S'ils sont syndiqués, ils sont syndiqués dans une autre centrale professionnelle, mais pas dans l'enseignement, puisque les travailleurs en EFT ne

---

L'EFT est là faiblement reconnu dans le champ de l'enseignement, même si l'entreprise remplit une mission de formation ou de préformation. Cette distinction est bien sûr objectivée par le fait que le titre que l'EFT délivre aux stagiaires n'est pas reconnu comme « diplôme » ou titre de « qualification », mais comme un « certificat » ou un titre de « préqualification ».

Pour lui, outre le déclin industriel de la région amorcé depuis les années 1970, le taux de chômage élevé non seulement de La Louvière (près de 30%), mais dans l'ensemble de la Communauté française (près de 20%) est avant tout dû aux problèmes de l'enseignement primaire et secondaire produisant de plus en plus d'échecs scolaires, par un manque de qualité d'enseignement, de formation des enseignants, et d'adaptation à l'évolution économique. Sa mission principale est de réformer l'école pour améliorer la qualité d'enseignement pour réduire le nombre d'échecs scolaires, et l'adapter à l'évolution économique qui demande davantage de travailleurs qualifiés dans les domaines de la haute technologie et de services. Pour lui, les agents de l'insertion travaillent « là où l'école a échoué », vis-à-vis des personnes ne trouvant aucune chance d'avoir un emploi faute de connaissances adaptées au monde économique actuel. D'où une place résiduelle accordée au secteur d'insertion<sup>1099</sup>.

Il porte un regard critique sur l'action d'insertion menée par le CPAS, qui selon lui n'aborde pas le « vrai problème », à force de vouloir réduire sa charge sociale en accordant aux bénéficiaires du RI le droit au chômage par des formations ou des CDD (Contrats à durée déterminée) comme les Articles 60 et 61. Mais le vrai problème doit être traité « en amont », à savoir à l'école.

Là, de son point de vue relevant principalement du champ scolaire, il accorde également peu de reconnaissance à l'EFT et aux agents d'insertion en tant qu'agents de formation travaillant pour le traitement du problème de chômage. Ce problème se réduit à celui de l'échec scolaire des jeunes et à l'inadaptation de l'école à l'évolution économique. À cela s'ajoute une critique sur l'utilité des actions d'insertion vis-à-vis de la logique financière poursuivie en arrière-plan par le CPAS qui consiste à réduire les dépenses sociales dont notamment le RI.

*L'accompagnateur FGTB*, habitant de La Louvière près du site de l'EFT FD, est accompagnateur syndical des chômeurs dans la Région du Centre, suite à l'application du PAC de juillet 2004 pour la « recherche active d'emploi »<sup>1100</sup>.

---

*correspondent pas à la définition de l'enseignant, tel qu'on le conçoit. Y compris de l'enseignant, qui travaille dans une filière qualifiante. Hein, professionnelle, technique et ça, ce sont des enseignants, mais les EFT, par exemple, sont des organismes, qui comment dirais-je, qui sont plus dans l'affaire privée, et non pas de l'enseignement subventionné, hein, même s'ils sont subventionnés, quelque part. Mais ils relèvent plus de l'initiative privée et comme c'est une initiative privée qui a un objet social, ils reçoivent différents types de subventionnements, que ce soit par le CPAS, donc la ville, que ce soit par la Région Wallonne, je suppose qu'ils doivent recevoir également des subventions de la région wallonne, et peut-être de la Communauté Française aussi. » (militant retraité CGSP-FGTB, entretien 41)*

<sup>1099</sup> « Le CPAS évidemment il a du mal, parce qu'il doit payer des allocations, hein. Et donc il essaye de se débarrasser des allocataires sociaux en faisant une formation, qui ne conduit pas toujours, même souvent pas à un véritable emploi et dès qu'ils sont en situation de toucher les allocations de chômage, ben c'est des allocations sociales que le CPAS ne doit plus payer, quoi. C'est un petit peu ça, hein. L'ONEM exclut du chômage des chômeurs de longue durée et donc eux, ils partent au CPAS. Et le CPAS essaye de reformer des gens pour qu'ils touchent les allocations de chômage, quoi. C'est un petit peu ce circuit-là. Qui est un circuit un peu absurde, hein. Le vrai problème, il n'est pas abordé là-dedans, hein. » (Militant CGSP-FGTB, entretien 41)

<sup>1100</sup> Son rôle d'accompagnateur n'est pas directement pour la recherche d'emploi en tant que telle, mais plutôt de « défendre » les droits des demandeurs d'emploi, lors qu'ils vont aux entretiens avec des agents de l'ONEM (Office National

---

Il avance un argument critique vis-à-vis de la politique de l'État social actif ayant démarré en octobre 2002 par la mise en place du RI (Revenu d'Intégration) à la place du Minimex (moyen minimum d'existence), ayant engagé la contractualisation du droit à cette aide sociale par le « Contrat d'intégration sociale » obligatoire pour les jeunes de moins de 25 ans. Selon lui, la politique du PAC touchant le droit au chômage était déjà prévue à ce moment-là dans cette mouvance vers la contractualisation des droits sociaux : le PAC consiste principalement en un processus successif de contractualisation du droit au chômage pour les chômeurs. Cette politique, dénoncée par les opposants comme une « chasse aux chômeurs » a fait, nous l'avons vu, progressivement augmenter le nombre des bénéficiaires du RI au CPAS de La Louvière. Sur la base de cette critique, la position politique de la FGTB est contre le PAC. La FGTB demande un retrait total de cette politique, et demande une politique de création d'emplois « *stables et de qualité* », au lieu d'exercer une pression sur les chômeurs au nom de la responsabilisation.

De ce point de vue syndical, l'action d'insertion paraît encore faiblement soutenable et même contradictoire : d'abord, l'accompagnateur de la FGTB met en doute la vertu de la politique d'insertion menée par le CPAS par le fait qu'elle s'appuie sur une forme d'emploi précaire comme les contrats Articles 60 et 61. Il avance que le patronat comme les institutions publiques profitent de la précarisation de l'emploi pour réduire leur coût de main-d'œuvre. Pour lui, il faut que les politiques d'insertion contribuent à développer l'esprit critique et la prise de conscience de ce système capitaliste, tant du côté des chômeurs que du côté des assistants sociaux, et à encourager leur mobilisation politique pour une revendication des droits sociaux<sup>1101</sup>. De ce point de vue, la logique individualisante au nom de l'autonomie dans l'action d'insertion est problématique et très peu légitime pour l'engagement collectif de la politique syndicale. Plutôt que de faire sortir les stagiaires de leur dépendance aux aides sociales, il avance même qu'il faut que la commune soit dotée de moyens suffisants pour pouvoir aider les personnes « chassées » de leur droit au chômage et qu'elle puisse transformer les contrats d'Article 60 ou 61 en CDI après la fin du contrat, pour que ces personnes puissent continuer à travailler.

Par ailleurs, ayant également été opérateur d'une EFT dans le secteur du bâtiment à La Louvière dans les années 1990, l'accompagnateur de la FGTB a connu le dilemme de ce type d'entreprise qui réside dans le fait de pouvoir difficilement conjuguer à la fois qualité et rentabilité, dans le cadre d'une formation socio-professionnelle. Selon lui, les EFT doivent réclamer plus de moyens pour leur indépendance vis-à-vis de la logique marchande : « *Dans l'EFT dans laquelle je travaillais, la part du subside public ne suffit pas*

---

de l'Emploi) dans le cadre des procédures de contractualisation de leur droit aux allocations de chômage (nous verrons plus bas).

<sup>1101</sup> « *Et donc par rapport aux gens chômeurs ou stagiaires en insertion etc., moi, mon avis, c'est qu'il faut leur dire aussi que il faut, bien sûr, c'est très bien de faire ce qu'il faut, de faire ce qu'il faut pour s'en sortir individuellement, mais que la question de l'accès à l'emploi, elle dépendra aussi des mobilisations sociales, collectives et revendicatives à ce niveau-là, quoi. Et que c'est là aussi qu'ils doivent s'engager.* » ; « *Ils ne doivent pas être indifférents à ça, parce que pour moi, l'avenir dépendra aussi de l'issue d'un certain nombre de combats sociaux et collectifs, hein.* » ; « *Mais là, il faudrait aussi des assistants sociaux qui s'engagent, et qui proposent des choses à ce niveau-là, quoi. Pourtant, dans les CPAS, je sais, il y a des rencontres collectives, quand même des stagiaires etc. Il y aurait moyen de discuter tous ces aspects-là, quoi. Et moi, je trouve que pour les gens qui vivent la précarité au quotidien etc., c'est ça aussi qu'il faut essayer d'insuffler. C'est une manière aussi de continuer à se tenir debout, à s'exprimer dans une société, quand on n'a pas d'emploi, quand on est, mais aussi tout ce travail, que moi, j'appelle tout un travail d'accès à la revendication sociale et politique, dans le cadre d'un combat plus collectif, quoi. Ça, je ne doute pas que c'est pas très abordé à la Ferme Delsamme.* » (Accompagnateur FGTB, entretien 42)

---

à faire vivre l'entreprise, donc, l'autre part c'est les commandes, c'est la rentabilité etc. et ça vient contrecarrer le projet bien en contradiction, avec le projet social de l'entreprise<sup>1102</sup> ».

Dans les propos de l'accompagnateur de la FGTB, la légitimité de l'action d'insertion s'avère encore faible, en raison de l'insuffisance (ou de l'absence) de démarche collective et politique pour la solidarité collective entre les travailleurs (opérateurs et bénéficiaires), pour leurs droits sociaux. Ainsi, la logique individualisante de la démarche de la personnalisation et de l'autonomisation dans l'action d'insertion est perçue presque comme une logique opposée à cette solidarité, valeur revendiquée dans le champ syndical.

L'agent du N&P (*Nature et Progrès*), agronome de formation, responsable de l'encadrement promotionnel et technique de producteurs biologiques depuis quatre ans, porte un tout autre regard sur l'EFT FD. Présentons d'abord brièvement le N&P : apparu en France, ensuite en Belgique dans les années 1960-70 à l'initiative d'un noyau de citoyens dont notamment des médecins, des consommateurs et des producteurs, le N&P est d'abord une des associations pionnières non seulement pour la promotion de l'agriculture et de l'alimentation biologiques, mais pour une « *restauration de liens entre producteurs et consommateurs* » perdus par l'industrialisation et la modernisation agricole de l'après-guerre. Un mouvement de revendication de l'authenticité, caractéristique de la « critique artiste » sur la consommation de masse et standardisée<sup>1103</sup>. Mais pas seulement : ce thème central du lien producteur-consommateur semble impliquer un volet social et « civique » résistant à la remarchandisation des produits authentiques par le marketing, pour maintenir ce lien collectif par une série d'actes de communications (nous les aborderons plus bas). L'agent de N&P parle ainsi d'un « mandat » de leurs producteurs-consommateurs pour expliquer la raison de garder une autonomie dans le mouvement actuel allant vers une sectorisation du domaine de l'agriculture et l'alimentation biologiques par rapport au marché, à l'initiative du Ministère wallon de l'agriculture essayant de regrouper différents acteurs concernés y compris ceux du secteur conventionnel et de la grande distribution plus « *laxistes* », ce qui n'arrange pas toujours la position rigoureuse et critique de N&P<sup>1104</sup>. Pourtant, subsidié par le même ministère depuis six ans dans le cadre de l'encadrement des producteurs, ce qui a permis à l'association d'engager deux agronomes, N&P essaie de justifier sa position dans ce nouveau cadre de coordination sectorielle<sup>1105</sup>.

Sans énumérer et détailler toutes les activités de l'association, nous soulignons que N&P développe une

---

<sup>1102</sup> *Ibid.*

<sup>1103</sup> Boltanski, Chiapello, 1999 : 541-544.

<sup>1104</sup> « *Et nous, ce qu'on veut bien tout, qu'on nous laisse, comme on l'a toujours fait, et qu'on fait parce que on est en contact avec les producteurs et consommateurs qui nous demandent. On a, je vais pas dire, un mandat, on a un mandat de nos producteurs-consommateurs, et voilà, on travaille pour eux, et quand même. Je veux dire, c'est pas les autres qui vont nous empêcher, quoi.* » (Agent de N&P, entretien 39)

<sup>1105</sup> « (...) *en fait, il y a quatre ans ou six ans, on a réussi à faire comprendre la Région wallonne qu'on menait une action utile, et qu'on avait besoin de soutien. Et alors, ils ont accepté de passer une convention avec Nature et Progrès, une convention qui nous a permis, à Nature et Progrès, d'engager deux agronomes, pour l'encadrement des producteurs bio, pour aider donc le secteur à se développer. Donc là, ça fait six ans. Et donc pour ça, la Région wallonne subsidie nos emplois, carrément. Bon, maintenant, c'est un peu instable parce qu'il suffit que ça se rompe pour que nous on perde nos emplois.* » ; « *On est très indépendant, c'est les consommateurs-producteurs ensemble. Et parfois, ça pose problème, et ça nous a même, on a même failli plus avoir des subsides, parce que on disait, tout doit aller à Bioforum, tout doit aller à l'UNAB, et donc nous, on a... Mais enfin, ça va, on est maintenant intégré dans le Centre pilote, on a reconnu que on avait. Et nous, on se battra toujours, et je veux dire, on fera toujours ce qu'on a à faire, depuis toujours, quoi.* » (*Ibid.*)

---

approche plus transversale que sectorielle :

- Activités destinées aux producteurs et aux consommateurs (salons bio à Namur, La Louvière, Liège et Arlon) telles que la publication d'une revue bi-mensuelle (« Valériane »), la publication de répertoires des points de vente des produits bio à Bruxelles et en Wallonie (« Biottin » pour les fruits et légumes, et pour les fromages), la distribution du bulletin d'information mensuel et des cours dispensés pour les producteurs biologiques ;
- D'autres domaines d'activités exploités ces dernières années telles que le Service de renseignement dans l'éco-construction (« Biottin Habitat et jardin »), l'ouverture d'un jardin didactique destiné aux personnes à mobilité réduite, malvoyantes ou aveugles, le cours de jardinage biologique dispensé en milieu carcéral (ex. prison de Saint-Hubert), le service de renseignement pour l'école et l'hôpital (ex. calendrier des légumes et fruits de saison), le cours dispensés aux particuliers sur le jardinage biologique.

Nous voyons là une orientation vers des domaines plus sociaux et solidaires des activités de N&P, toujours combinées avec l'objectif du développement de l'accès au bio pour la population. Ce qui a conduit l'association à s'inscrire dans le mouvement d'éducation permanente avec un subside alloué par la Communauté française. Mais cette approche transversale ne va pas sans difficulté en raison d'un accroissement des normes institutionnelles à respecter telles que, entre autres, le nombre d'heures de cours à dispenser et des rapports d'activités à fournir<sup>1106</sup>.

Le lien entre N&P et l'EFT FD repose principalement sur deux actes : exposition régulière d'un stand de l'entreprise avec ses stagiaires en maraîchage biologique au salon bio à La Louvière (« L'Églantine ») ; publication d'un article sur l'entreprise dans la rubrique « Bio-portrait » de la revue Valériane en 2008<sup>1107</sup>. La publication de cet article est née de la recherche de N&P sur toutes les initiatives intéressantes du point de vue du « lien producteur-consommateur » à Bruxelles et en Wallonie. Ainsi, dans la rubrique « Bio-portrait », des agents de N&P présentent toujours un texte consacré à un producteur biologique wallon ou bruxellois, sur la base d'une visite du site de la production effectuée par ces agents.

Si cet acte de publication s'inscrit formellement dans un cadre promotionnel et réputationnel pour le secteur bio, notre brève analyse de ce texte peut souligner les accents mis sur une pluralité de registres de justification en présence dans les pratiques de l'entreprise, allant au-delà du registre de l'authenticité des produits :

- Registre domestique : ancienneté du site de la ferme (poutre datant du 18<sup>ème</sup> siècle, histoire de l'ancienne famille propriétaire de la ferme), valorisation de la personne par un contact avec les gens et la terre, combinaison avec le registre inspiré (valorisation créative du patrimoine) et le registre civique (utilité publique).

---

<sup>1106</sup> « Euh, ici, notre association essaie de se faire connaître comme un mouvement d'éducation permanente. Actuellement, on n'y est jamais arrivé. On est reconnus, comme association d'éducation permanente, mais pas encore comme mouvement. (E : Nature et Progrès ?) Ouais. Et alors, se faire reconnaître par, comme mouvement d'éducation permanente, en tout cas, comme association actuellement d'éducation permanente, nous permet d'avoir des subsides, et d'engager d'autres personnes qui sont pas liés au pôle producteur, qui sont liés à d'autres pôles, que l'écoconstruction, librairie, tout ça. Mais en même temps, ça nous demande de travailler dans un cadre. C'est un risque de perte d'autonomie, qu'on ressent beaucoup plus avec l'éducation permanente, qu'avec la Région wallonne. Nous, on reste vachement, on se sent fort libres dans nos idées, avec la Région wallonne. Par contre dans l'éducation permanente, on a un cadre, ils nous demandent d'effectuer un certain nombre d'heures de ceci et de cela. Et ça devient un peu pesant, en fait, même au niveau administratif. Ça en décourage pas mal ici. Parce que parfois, c'est des trucs vraiment... (E : Par exemple ?) Ben, moi je ne connais pas vraiment le secteur. » (Ibid.)

<sup>1107</sup> Le Roy, Parizel, 2008. Notre interlocutrice en est une des co-auteurs.

---

- Registre inspiré : diversité de projets respectueux de l'environnement (production de fleurs bio dans la filière en entretien d'espaces verts ; élagage en hauteur pour une taille respectueuse des arbres ; recyclage du bois pour le compost ou en copeaux pour la culture maraîchère ; création d'un jardin didactique intégrant des haies, des bocages, des niches d'oiseaux ; restaurant de la ferme comme un mode alternatif de consommation).

- Registre civique : service d'insertion combiné à au registre inspiré (mise au travail des personnes avec les « *bonnes questions* » écologiques à se poser) ainsi qu'au registre industriel (norme quantitative de cours à dispenser, nécessité d'agrandissement de l'échelle de l'entreprise, certaine norme de travail pour les stagiaires, à la fois productive et pédagogique).

- Registres marchand et de l'opinion (satisfaire les demandes pour maintenir un soutien de la population).

Le fait que l'entreprise s'appuie sur une base communale et administrative n'est pas négatif pour l'agent N&P, mais un signe d'ouverture de la part de l'administration publique vers le domaine du bio, malgré des critiques existantes à cet égard chez d'autres producteurs sur le fait que l'entreprise dépend de subsides publics<sup>1108</sup>.

Enfin, tout en prenant position dans un champ en voie d'autonomisation autour du secteur de l'agriculture et de l'alimentation biologiques, N&P garde une disposition à la frontière de ce champ en explorant d'autres pistes de développement transversaux comme l'éducation permanente, sur la base de leur philosophie de départ : restauration du lien producteur-consommateur. Pourtant, en ce qui concerne sa collaboration avec l'EFT FD ou d'autres jardins solidaires existants en Wallonie<sup>1109</sup>, l'agent de N&P les reconnaît avant tout comme des entreprises maraîchères et bio « *comme les autres* » qui intéressent N&P dans l'optique du « *développement de lien producteurs-consommateurs* »<sup>1110</sup>. Ce qui limite la définition de l'entreprise au sens économique.

Pourtant, cette limitation sectorielle entre l'économique et le social n'empêche pas d'avoir des effets d'interaction : un ingénieur agronome, déçu de l'attitude marchande de la société de consultant en

---

<sup>1108</sup> « *c'est vrai que l'aspect qui fait qu'ils sont liés à l'administration nous intéresse malgré tout, parce que... Ça nous intéresse quand même, c'est pas la priorité, mais c'est vrai que en deuxième lieu... (E : Administration de la politique plutôt sociale.) Oui, voilà. Parce qu'il y en a beaucoup, il y en a d'autres producteurs qui n'ont pas forcément une bonne vision de ce genre d'entreprise soutenue, et qui est subsidiée etc. Pour eux, pour les autres producteurs, en fait, ils arrivent à survivre et à se développer que, parce qu'ils ont des subsides. Alors, quelque part, s'il avaient pas ça, ça serait pas viable. Mais pour nous, euh, et puis, en plus ils disent, ce sont pas des professionnels, parce que c'est beaucoup de stagiaires etc. Nous, justement, on trouve ça intéressant, et on dit, ben, tant mieux, si justement, des administrations soutiennent des entreprises de réinsertion sociale, justement, il faut en faire la promotion. Parce que ça veut dire que le monde politique s'ouvre de plus en plus à la bio, et peu importe que ce soit soutenu ou pas, par une administration, ça n'a pas d'importance pour nous. Ça veut dire que justement tout le monde devient acteur dans la société, que ce soit les politiques, les administrations etc. Donc, on s'en fout un peu des ragots, au contraire, on essaie de mettre ça aussi, ce genre d'initiative aussi en valeur, en espérant que d'autres CPAS, d'autres communes un jour, se disent : « Ben ouais. Créons ça aussi sur notre territoire. » (Agent N&P, *ibid.*)*

<sup>1109</sup> L'agent de N&P a mentionné les noms de deux autres jardins wallons : EFT La Bourrache à Liège, Asbl A Coup de pousses à Gesves.

<sup>1110</sup> « *Sinon, moi, en tant que tel, je m'intéresse pas spécialement à ça, c'est-à-dire que moi, j'ai une base de données qui reprend tous les producteurs-consommateurs bio de Wallonie. Et c'est pour ça que je les connais. (...) comme nous, on est fort attachés, chez Nature et Progrès, au développement de lien producteurs-consommateurs. Ben forcément, on revend chez les producteurs qui sont en vente directe, on essaie de les rencontrer, et pour les soutenir dans leur démarche de développer, de restaurer le lien producteur -consommateur, et aussi de produire pour fournir une offre aux consommateurs locaux, quoi. Euh, donc pour nous, si on veut, c'est une entreprise maraîchère, c'est une entreprise bio comme les autres, quoi, qui nous intéresse. » (Agent de N&P, *ibid.*)*

---

environnement où il avait travaillé, a contacté l'EFT FD pour apprécier sa démarche sociale et environnementale, en découvrant l'expérience de l'entreprise grâce à l'article publié par N&P. Ensuite, le CG l'a recontacté pour lui proposer un poste de formateur. Ensuite, il a passé une formation en maraîchage biologique dispensée par N&P, pour pouvoir poser sa candidature au poste de formateur à l'EFT FD. Par la suite, cette candidature fut acceptée.

Les deux agents suivants de l'emploi (Détachés Interfédé au Forem et Coordinatrice MRC) sont mis en partenariat avec l'EFT FD dans le cadre du Décret DIISP (Dispositif Intégré d'Insertion Socio Professionnelle) du 1er avril 2004 visant une coordination des opérateurs de formation et d'insertion à Bruxelles et en Wallonie dans le but de l'accès des bénéficiaires à un « *emploi durable et de qualité* »<sup>1111</sup>. Chacun de ces organismes a une convention de partenariat pour l'accompagnement des stagiaires en fin de formation ou de contrat d'Article 60, pour la recherche active d'emploi.

*La détachée de l'Interfédé au Forem Carrefour Emploi* à La Louvière, psychologue de formation et engagée par l'Interfédé comme conseillère en formation depuis 2003, est chargée de services d'information, de conseil et d'accompagnement de la recherche de formation pour tout le public dont les demandeurs d'emploi, les étudiants et les travailleurs. Présentons d'abord l'organisme : l'Interfédé : Interfédération EFT-OISP est née à la fin des années 1990 comme une plate forme représentant les acteurs du secteur de l'ISP, dans une mouvance historique de plusieurs regroupements de fédérations d'associations travaillant dans ce secteur depuis les années 1970 bien avant que le mot même d'« insertion » n'apparaîsse. Elle regroupe aujourd'hui les cinq fédérations membres dont la tendance d'affiliation politique de chacune est diverse<sup>1112</sup>

Inscrit dans le cadre du DIISP (Dispositif Intégré de l'Insertion Socio-Professionnelle), et subsidié par le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle de la Région Wallonne, l'Interfédé a pour mission principale la « prise de contact » avec différents acteurs situés « en amont » de la politique d'insertion, c'est-à-dire, les étapes qui précèdent la mise à l'emploi comme la resocialisation, la préqualification, dans les termes définis par la politique du Parcours d'insertion. Il s'agit de travailler dans un « *multi-partenariat* » avec tous les acteurs réunis au sein du DIISP (Centres de formation du Forem, IFA-PME, AWIPH, enseignement de promotion sociale, CPAS, ALE) mais également les syndicats et les communes. Les activités principales sont les services d'information (documentation sur les formations), de conseil (entretiens pour l'orientation) et d'accompagnement (ateliers de rédaction du CV et de lettres de motivation).

Même si l'EFT FD s'affilie à l'Interfédé, leur rapport de collaboration se limite à un cadre obligatoire et institutionnel d'information des « *offres de formation* ». Elle est responsable des informations sur les

---

<sup>1111</sup> Cette coordination politique remonte à la politique du « Parcours d'insertion » mise en place en 1997.

<sup>1112</sup> ACFI - Action Coordinée de Formation et d'Insertion Socio-professionnelle (tendance pluraliste) ; AID - Actions Intégrées de Développement (tendance chrétien-socialiste ou centriste) ; ALEAP - Association Libre d'Entreprises d'Apprentissage Professionnel (tendance pluraliste) ; CAIPS - Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale (tendance socialiste) ; Lire et Écrire Wallonie. L'EFT FD est affilié au CAIPS appartenant au pilier socialiste.

---

formations dispensées par l'EFT FD dans le cadre d'un site internet « Formabanque » qui offre une base de données sur les offres de formation en Wallonie. Elle contacte chaque année l'entreprise pour l'actualisation des informations sur les activités de l'entreprise.

Au-delà de ce cadre de partenariat institutionnel, la détachée de l'Interfédé et son collègue qui a rejoint notre entretien, portent un regard particulier sur l'EFT FD ainsi que le secteur dit de l'ISP : le collègue insiste sur l'importance de la « *personne* » et de la « *culture* » dans le travail effectué par les EFT et OISP membres de l'Interfédé, qui s'approche du domaine de l'éducation permanente plutôt que de la formation professionnelle<sup>1113</sup>. Il nous a donné comme référence un jardin communautaire mis en place par le CPAS de Soignies, où on travaille essentiellement pour l'insertion sociale et la culture de la personne dans un cadre non marchand. Il nous a donné cet exemple pour souligner la dimension culturelle du secteur qui a quelque peu tendance à être négligée dans le cadre de l'ISP tel qu'il est mis en œuvre par l'administration de grands CPAS comme celui de La Louvière ayant un « *impératif financier* » consistant surtout à « *réduire leur facture* » liée au paiement du RI<sup>1114</sup>. Il insiste également sur cette dimension culturelle pour désigner également la mentalité de la population locale encore fortement ancrée à la culture ouvrière où on commençait à travailler à un âge précoce avec un faible niveau scolaire. Ce qui constitue, selon lui, un frein à l'emploi et à l'autonomie de la personne.

En le disant, ces personnels de l'Interfédé distinguent également leur mission de celle de la MRC qui, nous l'aborderons plus bas, se centre davantage sur l'objectif de la mise à l'emploi. Par rapport à cet objectif, les EFT et OISP « *parlent de la personne* » sur les habitudes et rythmes de vie de laquelle il faut travailler<sup>1115</sup>.

Tout en soulignant qu'ils ont une bonne collaboration avec l'EFT FD au niveau de la mission d'information, ils apprécient également la créativité des projets de l'entreprise et le fait qu'elle est en synergie avec l'initiative de la commune<sup>1116</sup>.

---

<sup>1113</sup> « *Je pense que heureusement, nous, dans le secteur de l'EFT-OISP, on a toute une autre approche qui est vraiment diversifiée, et je dis "attention, de toujours mettre ça en parallèle, avec l'éducation permanente et culturelle" dont on parle pas, puisque nous, on est subsidié par la Région, dans l'insertion socio-professionnelle, que le secteur culturel est autre chose, et que l'éducation permanente est autre chose. Donc, nous, on mélange pas. (...) Mais je dis aussi qu'il était impossible d'arracher, de retirer la culture et l'éducation permanente de l'insertion sociale de la personne. Mais pour des raisons de subsides actuellement, on est dans (le) socio-professionnelle.* » (Collègue de la détachée de l'Interfédé, entretien 39)

<sup>1114</sup> « *Les CPAS ont parfois la tendance de, peut-être aller à une étape plus loin, puisque, justement le but d'un CPAS, c'est de réduire leur facture qui existe, et de manière pratico-pratique, avoir le moins de bénéficiaires du Revenu d'Intégration sociale possible.* » (Ibid.)

<sup>1115</sup> « *Il faut savoir que nous, on part de la personne. Quels sont les secteurs où une personne qui est exclue pour différentes raisons : parce que pas de scolarité, parce que alcoolique, parce que malade mental, parce que handicapé, parce que tout ce qu'on veut. Quels sont les endroits où elle va pouvoir se retrouver ? Et bien, c'est pour ça que je venais avec l'idée du culturel, parce qu'il y a des espaces culturels où une personne qui est en situation d'exclusion, va pouvoir s'insérer nettement plus facilement, que dans le marché de l'emploi, ou de l'intérim, avec un haut niveau d'exigence, l'intérim, ça demande de la disponibilité, ça demande de l'attention, ça demande de la régularité, parce que un jour oui, un jour non, deux jours oui, trois jours non. Il faut pouvoir le faire, c'est plus difficile que dire tous les jours oui, tous les jours non. On rencontre des gens qui n'ont pas de rythmes, ils savent pas se lever le matin, ils savent se lever, mais pas se laver, ou ils savent se laver, et pas prendre le bus. Enfin, des trucs aussi bêtes que ça, je veux dire. Le minimum, ils ne l'ont pas ! Alors, je dis des gens qui n'ont pas le minimum comme ça, des logiques pragmatiques, ça marche pas.* » (Ibid.)

<sup>1116</sup> « *C'est pas vraiment une question d'attente, je pense que c'est une question de bonne collaboration, parce ce qu'on, honnêtement, on a toujours une très bonne collaboration. C'est vraiment par rapport à cette mission d'information sur ce qu'ils font. qui fait partie effectivement de notre boulot, quoi.* » ; « *C'est plus ma collègue qui suit, mais le projet en lui-même, leur approche, leur créativité étaient bien synergiques avec la commune, c'est assez positif.* » ; « *C'est vrai que c'est assez effectivement particulier. Mais je pense qu'ils essaient aussi de vraiment, voilà, je ne sais pas, je suppose qu'ils en ont parlé, ils sont aussi sur l'aspect effectivement, peut-être de penser à une filière cuisine, donc je pense qu'ils essaient vraiment* »



---

Compte tenu de ces appréciations positives sur le projet de l'EFT FD, la détachée de l'Interfédé et son collègue émettent une mise en garde critique sur les deux contraintes suivantes : dilemme pour les EFT-OISP de pouvoir difficilement s'inscrire dans le cadre de la transition à l'emploi ; impératif financier et bureaucratique des CPAS comme celui de La Louvière pour la gestion de leurs projets.

Nous voyons là un positionnement critique de ces agents vis-à-vis du champ où ils s'intègrent consciemment, et qui est en voie d'autonomisation autour du secteur dit de l'ISP. Si les logiques des champs économique, politique et bureaucratique s'imposent, pour eux, c'est le volet culturel s'approchant du domaine de l'éducation permanente qu'il faut préserver avec attention et prudence<sup>1117</sup>.

Enfin, la *Coordinatrice de la MRC*, assistante sociale de formation et engagée par la MRC depuis le début de sa création en 1995. La première MRC en Wallonie fut créée à Charleroi, selon le modèle des « Missions Locales » en France. D'autres ont été créées également à Mons pour la région de Mons-Borinage et à La Louvière pour la région du Centre composée de 16 communes allant du nord jusqu'à Ghilenghien, au sud jusqu'à Erquelines. Subsidiée principalement par le Ministère wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle, la mission principale de la MRC est la mise à l'emploi des demandeurs d'emploi. Pour ce faire, la particularité de cet organisme consiste à développer des liens entre les demandeurs d'emploi et les entreprises existantes dans la région. Ses trois activités principales sont: faire signer les conventions avec une promesse d'embauche par les entreprises ; mettre le demandeur d'emploi en formation alternée en entreprise ; accompagnement des demandeurs d'emploi par des « jobcoachs ».

Ses partenaires sont d'un côté, comme pour l'Interfédé, l'ensemble des opérateurs de formation dans la région du Centre, de l'autre l'ensemble des entreprises locales selon leurs potentialités d'embauche dont les secteurs les plus concernés sont la construction, le nettoyage, le service à domicile, le nettoyage industriel, la vente au détail et la vente au gros. Les demandes de main-d'œuvre dans l'entretien d'espaces vert et l'agriculture sont relativement moins importantes.

Le cadre de collaboration entre la MRC et l'EFT FD est mis en place par une convention de partenariat sur l'accompagnement des stagiaires en fin de formation ou des personnes en fin de contrat d'Article 60. Cet accompagnement est pris en charge par un jobcoach détaché aux services d'insertion du CPAS de La Louvière pour la recherche d'emploi des stagiaires.

---

*d'élargir les possibilités. » (Ibid.)*

<sup>1117</sup> « (...) on voit la grande différence dans une EFT-OISP, malgré qu'on est victime qu'on participe de ce climat général, on essaie que les gens aillent vers l'emploi, ou de l'entrée en formation, de l'entrée en dynamique, mais il se peut qu'on n'y arrive pas, et qu'on n'y arrive pas, parce que la personne n'est pas prête. Elle ne sera peut-être jamais prête. On n'ose plus tenir un discours comme ça, parce que c'est très mal vu, hein, dire qu'on dépense des sous pour des gens on arrive à rien. C'est pas porteur, ça. C'est pas accepté, hein » ; « L'argent, parce que le CPAS, c'est dans un contexte d'argent, le budget vient de la commune, et ils doivent gérer leur budget, et donc comment ils gèrent à l'interne. Et donc comment ils font l'équilibre entre tout l'insertion socio-professionnelle, et l'insertion, paf paf, et puis alors de regarder un peu par rapport à l'insertion, qui est de la mise à l'emploi et de la mise hors de système du revenu d'insertion. C'est tout ce qui est en Article 60, Article 61. (...) Donc, nous, en tout cas, on peut être que favorable au fait que on mettrait des sous et des actions, dans l'insertion, dans le culturel, et dans l'éducation permanente, on peut être que d'accord. Sachant que, je dis toujours attention, prudence, qu'on est bien conscient, que on est agréés et reconnu pour faire l'insertion socio-professionnelle. Donc, on doit toujours regarder quand même vers le secteur emploi, mais regarder vers, ça veut pas dire, attacher quelqu'un à une machine et lui dire "il faut que tu travailles" ». (Ibid.)

---

Si, contrairement à l'Interfédé qui soulignait l'impotrance de sa mission « en amont » dans l'insertion sociale, plutôt que l'insertion professionnelle et la mise à l'emploi, l'objectif de la MRC se situerait « en aval », donc dans le cadre de la transition à l'emploi comme dernière étape du « parcours d'insertion » de la personne. De plus, la coordinatrice de la MRC souligne que cet organisme a « une obligation de résultat » définie juridiquement par son Décret : selon la norme juridique concernée, l'organisme doit être sûr de mettre à l'emploi la moitié des demandeurs d'emploi qu'il accompagne soit via la formation alternée, soit via l'accompagnement par jobcoaching, au moins pendant six mois.

Cependant, la coordinatrice souligne, comme l'ont également souligné les agents de l'Interfédé, que la MRC rencontre, notamment depuis l'application du PAC en 2004, de plus en plus de personnes devant se mettre en recherche d'emploi, mais qui ont beaucoup de « freins à l'emploi »<sup>1118</sup>.

Elle relève que ces freins ne sont pas liés au manque de connaissance, mais bien à leurs « comportements » acquis par chaque personne dans sa trajectoire, qui sont difficiles à changer<sup>1119</sup>. Exemples : comportements aléatoires des personnes ne pouvant pas continuer leur travail ou leur formation comme prévu, et qui ont tendance à décrocher très vite ; personnes qui demandent des conditions de travail peu réalistes au niveau du salaire et des horaires de travail<sup>1120</sup> ; problème d'alcoolisme et d'assuétude.

Face à ce problème, l'effort de l'organisme consiste principalement à la fois à « réduire les critères de tri » des demandeurs d'emploi, et à faire accepter plus de conditions aux entreprises, pour que celles-ci soient également des « opérateurs de formation ». Donc, il s'agit de plus en plus de négocier ces conditions entre les demandeurs d'emploi et les entreprises<sup>1121</sup>.

Le travail d'accompagnement des stagiaires de l'EFT FD consiste à élaborer avec eux leur « plan d'attaque » pour l'emploi : « l'accompagnement est axé sur l'emploi, axé sur "comment vais-je me faire valoir auprès des entreprises ? Quels sont les freins que j'ai encore dans ma recherche d'emploi ? Est-ce que je connais le marché de l'emploi de la Région du Centre ? Qu'est-ce que, comment pouvons-nous apporter des aides par rapport à ce marché, enfin, à ses connaissances de marché de l'emploi ?" »<sup>1122</sup>

---

<sup>1118</sup> « Ce que on rencontre depuis quelques années avec le Plan d'accompagnement des chômeurs, est bien autant il y a quelques années, on a affaire à un public, qu'on était sûr qu'il était motivé d'aller trouver de l'emploi. Et ici avec le Plan d'accompagnement des chômeurs, nous avons de plus en plus de personnes qui sont obligées de se mettre en recherche d'emploi, et donc qui cumulent un tas de freins à l'emploi, mais qui se disent prêts à y aller, mais quand on les met en stage, on se rend compte qu'ils sont pas à l'heure, parce qu'ils ont des, il y a des problèmes de garde, que, et puis l'un jour et l'autre, ils viennent pas, enfin... » (Coordinatrice de la MRC, entretien 38)

<sup>1119</sup> « Je pense pas que ça soit plus de formation qui va les aider à aller à l'emploi, mais, des comportements ont été acquis au fur et à mesure, et qui est difficile de changer les choses. » (Ibid.)

<sup>1120</sup> Ce sont, selon la coordinatrice, souvent les publics âgés de plus de 40 ans ayant connu d'autres conditions de travail dans le passé, qui demandent ces conditions. Parmi les publics accueillis, les moins de 25 ans représentent 30%, ceux entre 25 et 35 ans 30%, ceux entre 35 et 53 ans 40%.

<sup>1121</sup> « Nous devons réduire nos critères de tri, on va dire. Et puis, on essaie effectivement d'être encore plus... (E : Voilà, donc c'était plus difficile que ce qu'on imaginait.) Il faut savoir que notre rôle est vraiment d'être un lien entre le stagiaire, l'entreprise et l'opérateur de formation. Et donc, on doit toujours négocier ici, pour que les exigences des uns et les devoirs des autres soient respectés. Donc, on doit, en fait, parfois faire en sorte que l'entreprise, l'opérateur de formation, abaissent leurs exigences, pour être au niveau du demandeur d'emploi. Donc l'effort, il est là. Donc, vraiment à faire en sorte que l'entreprise accepte de plus en plus de choses. Et donc, nous passons, nous faisons des conventions... » (Coordinatrice de la MRC, Ibid.)

<sup>1122</sup> « Voilà. Quand je parle d'un plan d'attaque, une fois qu'on est sûr d'eux, ben "Qu'est-ce que j'ai dans ma valise pour aller trouver de l'emploi ? Qu'est-ce que je connais du marché de l'emploi ?" Et bien, le plan d'attaque, c'est bien, voilà, je sais ce qu'il me faut pour trouver de l'emploi, je vais, on décide ensemble, "Ben tiens, on va d'abord, voir s'il y a des offres disponibles sur le Forem, où il y en a en suffisance ou pas. Ou on va voir s'il faut utiliser notre réseau d'employeurs, s'il faut aller à la recherche d'offres cachées, enfin, aller faire des candidatures spontanées, c'est bien ça, le plan d'attaque. C'est

---

Selon elle, « *recherche d'emploi, c'est un véritable travail.* »

Mais la réalité du marché de l'emploi dans le domaine de l'agriculture, comme dans le domaine de l'entretien en espaces verts semble extrêmement sévère : une prospection que l'organisme a réalisée en 2008 sur le marché de l'emploi dans le domaine du Parc et Jardin « *n'a rien donné* ». Concernant le maraîchage, l'organisme « *n'a même pas essayé* » la prospection<sup>1123</sup> !

Malgré ce contexte du marché de l'emploi objectivement défavorable, la coordinatrice de la MRC souligne que les « *compétences sociales sont atteintes* » chez les personnes terminant leur formation à l'EFT FD, ce qui est « *un des premiers buts* » de l'EFT<sup>1124</sup>. Le fait que l'EFT s'investisse dans le maraîchage biologique, est également positif pour sensibiliser les producteurs de la région à ce « *créneau* »<sup>1125</sup>. Le fait que le CPAS diversifie ses filières de formation lui paraît positif d'un côté pour adapter les formations à la motivation des personnes, de l'autre pour élargir les domaines d'activité où on peut viser la mise à l'emploi<sup>1126</sup>.

Enfin, même si la collaboration entre la MRC et l'EFT FD se mène dans un cadre de partenariat institutionnel de « *mise à l'emploi* », la formation en maraîchage biologique répondant peu à la demande du marché de l'emploi de la région en tant que tel, l'enjeu central pour les agents semble finalement commun : valorisation du parcours des personnes, avec leur santé, compétences sociales et professionnelles. « (...) *En fait ce qui nous intéresse dans ce type de partenariat, c'est vraiment le fait de pouvoir valoriser le parcours des personnes. Et faire en sorte que, ben, les personnes que, comme je vous disais, on est vraiment dans l'objectif mise à l'emploi. Donc, ce qui nous intéresse dans ce type de projet mis en place par le CPAS de La Louvière, c'est vraiment que les personnes soient, je vous disais, puissent acquérir leurs santé et compétences sociales, quelques compétences professionnelles, et puis que nous puissions justement les valoriser, auprès d'employeurs de la région qui sont en demande. C'est vraiment ce qui nous intéresse donc, dans le partenariat avec l'EFT*<sup>1127</sup>. »

---

*plus que voir, c'est plus que s'outiller, faire des CV etc.* » (Ibid.)

<sup>1123</sup> « *C'est vrai que les débouchés après la formation, pour l'EFT, c'est très très rare. C'est sûr. Euh, plus encore maintenant qu'hier. C'est pour ça que je vous ai dit, 2008, nous sommes dans une crise économique. 2008, on a fait la prospection, nous sommes parvenus à rien. Et puis, 2009, des entreprises spécialisées, dans le Parc et Jardin, sont en train de perdre des chantiers, donc ils vont pas engager. Euh, au niveau maraîchage, oufti, on n'a même pas essayé, parce que ce sont des petits producteurs, sur la région, qui fonctionnent en famille, qui font appel à des ouvriers saisonniers avec lesquels ils font appel régulièrement. C'est pas un secteur qui engage beaucoup sur notre région, même si c'est vrai que nous avons, le nord, c'est assez rural, hein. Donc, l'après formation, c'est très très particulier, je trouve, les débouchés ne sont pas évidents.* » (Ibid.)

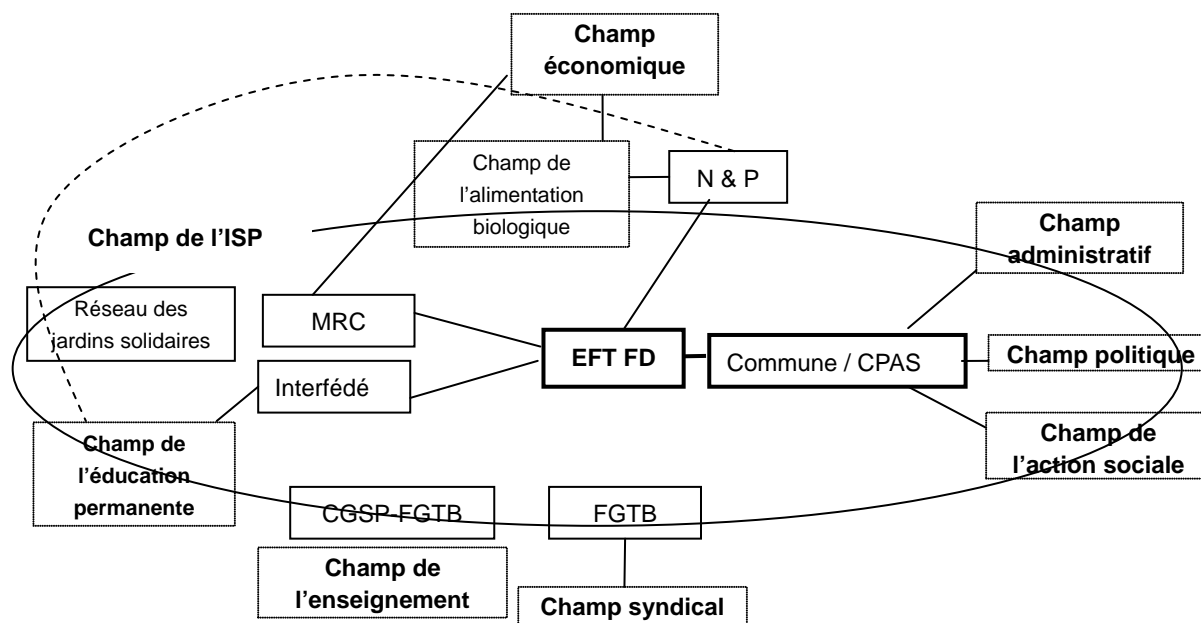
<sup>1124</sup> « *On va dire des compétences pour ceux qui terminent effectivement le parcours avec pour ceux qui vont jusqu'au bout du parcours en EFT, effectivement, les compétences sociales sont atteintes, oui, oui. Heureusement ! Heureusement, non ? Vous pouvez dire vous-même, hein ? (E : Oui, c'est ça le but, je pense.) Un des premiers buts effectivement de l'EFT, je pense.* » (Ibid.)

<sup>1125</sup> « *Je pense que le créneau, il fallait prendre ce créneau-là, de toute façon. Puisque dans la région, ils apportent beaucoup au niveau, à ce niveau-là, il faut développer, je pense. Le bio, si l'EFT peut aussi amener cette prise de conscience au niveau des producteurs de la région, ça serait pas mal.* » (Ibid.)

<sup>1126</sup> « *Le CPAS a souhaité, je pense, apporter un panel de formation, adapté à son public. Ils ont vraiment souhaité développer ça. (E : Oui, adapté aux diverses motivations des gens.) Voilà, ça c'est positif, effectivement.* » ; « *Mais si je dois me positionner dans notre objectif qui est la mise à l'emploi, c'est pas toujours évident. Mais, voilà, si je me positionne dans la nécessité d'avoir un panel diversifié d'offres de formation, c'est tout-à-fait intéressant.* » ; « *Puisque nous, dans l'acte transition à l'emploi, donc là jobcoaching, nous prospectons en fonction du demandeur d'emploi qui est en région. Donc effectivement, ça nous permet d'avoir un panel supplémentaire d'employeurs, c'est sûr. On aurait jamais pensé à aller voir les maraîchers de la région, si nous n'avions pas collaboré avec la Ferme, ça c'est sûr. Ça, c'est notre plus, c'est sûr.* » (Ibid.)

<sup>1127</sup> Ibid.

**Schéma 13 : Positions des agents externes autour de l'EFT FD**



## Conclusion (II.)

Enfin, le fait que l'action de l'EFT FD soit traversée par trois logiques d'intervention politique conflictuelles semble marquer l'ambivalence de sa position sociale quelque peu paralysée qui risque un isolement. Même si la commune et le CPAS mettent l'accent sur la dimension patrimoniale de l'EFT FD, il n'y a pas d'autres agents structurants qui la soutiennent. L'Interfédé porte un regard critique sur le penchant bureaucratique de l'EFT FD et du CPAS, en se focalisant sur la dimension socio-culturelle de l'action. La MRC apprécie l'apport social (« compétences sociales ») de l'entreprise, mais relativise l'apport au niveau professionnel et de la mise à l'emploi. Pour les agents syndicaux (CGSP-FGTB, FGTB), l'insertion n'est pas vraiment porteuse de la solidarité politique et collective qu'ils revendiquent au vu du caractère individualisé des services d'insertion et ses fortes contraintes économiques. Enfin, l'agent du secteur du bio (N&P) voit encore l'entreprise comme un « producteur » parmi d'autres, même s'il cherche à transversaliser son développement vers l'éducation permanente.

En somme, ce constat montre un caractère dispersé, instable et isolé de la position socio-politique de l'EFT FD. D'où la recherche d'une « visibilité » au niveau territorial qui trouve difficilement des liens structurants entre le social et l'économique. Une voie souhaitable de développement serait que l'entreprise puisse articuler la dimension écologique dont la préservation de l'environnement, l'alimentation biologique et la santé, et la dimension socio-culturelle relevant notamment de l'éducation permanente, de manière à faire le lien « organique » avec la dimension patrimoniale, et à développer par ce biais-là le « social » tant au niveau pratique (apprentissage culturel, liens sociaux, resocialisation, emploi) qu'au niveau politique (revendication collective) sans trop dépendre de la logique économique.

---

Que faut-il pour surmonter cette faiblesse de la position socio-politique ? Nous venons de suggérer une possibilité de renforcement de la logique patrimoniale fédératrice de différents types de biens tels que l'environnement, le paysage, la santé, l'alimentation ou l'éducation au nom du bien public local. Ceci afin d'assurer à l'entreprise une autonomie, vis-à-vis des champs à la fois économique, social et politique sans qu'elle s'en dissocie totalement. Dans cette situation, cette autonomie dépendra de sa performance qui se dégage de ses espaces d'activités concrets.

### III. Espaces d'activités concrets de la formation

*« Et moi, les gens je ne m'en fous pas. Quand mon téléphone sonne et que je suis en présence d'une personne, d'autant plus quand c'est un stagiaire, je la respecte cette personne. »*

*(CG, entretien 44a)*

*« Même après (la formation), on est là. On est toujours là, on est toujours présent, on est là, on les lâche pas dans la nature. »*

*(CG, entretien 44c)*

*« De la graine à l'assiette, c'est vraiment ça, ils sont, ils arrivent assez démunis, on essaie de leur apporter comme un légume qui pousse, c'est un peu la même chose. On essaie de les encadrer et de les faire grandir entre guillemets, de donner des moyens pour qu'ils grandissent, et ensuite de pouvoir voler de leurs propres ailes. »*

*(Coordinatrice sociale, entretien 45a)*

*« On devient référent comme leurs parents de manière symbolique »*

*(Coordinateur pédagogique, entretien non enregistré, le 14 mai 2009)*

*« C'est un tout. Chaque souci ne doit pas être pris de manière individuelle, il faut vraiment considérer la chose dans l'ensemble, et comprendre que les tenants et les aboutissants sont parfois, mais parfois au nom des échecs : il y a des gens qui abandonnent après quelque temps, quoi, mais ils ont essayé. Et nous, on a essayé aussi de voir. »*

*(Agent marketing/animation, entretien 48)*

Dans ce sous-chapitre, nous examinerons l'expérience individuelle et collective des personnes mises en action et en situation dans et par le dispositif de l'EFT FD. Sur ce lieu de déroulement concret de travail, donc les espaces d'activités concrets, en adoptant la grille d'analyse pragmatiste que nous avons examinée dans le chapitre II, nous essaierons de mettre en évidence les formes d'engagement spécifiques aux personnes et aux choses en action, à savoir les opérateurs, les stagiaires, leurs interactions et le travail de maraîchage biologique, et à partir de là, la combinaison possible des formes de coordination.

À la différence du cas du Centre Nô-Life, le projet relève directement de la politique sociale dans un but d'offrir aux stagiaires un lieu d'accompagnement et d'insertion. Dans cette situation, les activités de

---

formation en maraîchage biologique et les communications effectuées entre les opérateurs et les stagiaires sur le site de l'entreprise, constituent elles-mêmes l'objet central de l'action et de son évaluation, même si les éléments de la vie personnelle de chacun y jouent un rôle important. Ce caractère inhérent au projet nous a orienté vers un mode d'observation plus minutieux sur l'espace physique, les activités et les interactions entre les opérateurs et les stagiaires, et entre les stagiaires eux-mêmes.

Nous analyserons intensivement les modes d'engagement des personnes dans leurs rapports aux autres personnes et à différents objets de travail. Ainsi, les rapports de l'équipe encadrante, à sa direction au CPAS, aux stagiaires et aux adhérents des paniers de légumes seront respectivement analysés, dans la temporalité propre à chacun de ses rapports. Au niveau des stagiaires, après un constat sur l'organisation spatiale et temporelle des activités, nous analyserons leurs rapports à l'espace et à la matérialité, et aux personnes dont les personnels de l'équipe encadrante et les stagiaires eux-mêmes.

À partir d'une analyse des formes d'engagement en présence et de leurs modes d'ajustement et de coordination, nous mettrons en évidence le sens réel de l'usage de l'agriculture dans le social, qui est irréductible à la seule logique économique d'évaluation ou à la convivialité. Ces espaces d'activités se révéleront comme lieux d'expérimentation, de problématisation et de déplacement du sens de l'action cadrée face aux logiques d'intervention politique.

### **III – 1. Équipe encadrante**

Dans cette partie, nous allons traiter, pour chaque niveau de relation, un certain nombre de « thèmes » et de « sous-thèmes » qui constituent des objets de tensions explicites ou implicites entre les formes d'engagement des personnes et des objets, et qui servent de points d'ancrage à notre observation et problématisation de la situation<sup>1128</sup>. Nous essayons de rassembler les éléments des entretiens et des notes de terrain autour de ces thèmes et sous-thèmes, afin d'en induire et identifier les formes d'engagement et de coordination en présence et effectives dans la situation de l'action collective cadrée par le dispositif de l'EFT FD.

Les personnels de l'équipe encadrante dotés de dispositifs d'accompagnement social personnalisé et de mise au travail de la nature, montrent une forme de coordination basée sur une combinaison de registre de justification civique (équité entre les rapports aux individus) et le régime d'action compassionnel (responsabilité infinie face à la détresse d'autrui dans la relation de face-à-face) qui se situe hors (ou à la frontière de) la sphère de justification. Ce qui leur permet de faire de l'espace opérationnel de la politique d'insertion un espace concret de coordination de la protection rapprochée et de la mise en action des

---

<sup>1128</sup> Ces problèmes ne sont pas donnés par une thématization *a priori* opérée par le chercheur, mais par des fruits de l'enquête ethnographique menée d'une façon « coproductive » (voir le chapitre II) : nous avons induit des « problèmes » posés chez les personnes à partir de constats et de réflexions accumulés « entre » l'enquêteur et les enquêtés. Bien sûr, ce travail d'enregistrement et de formulation des problèmes est mené sous la responsabilité de l'enquêteur qui engage à la fois sa subjectivité et son objectivité.

---

personnes.

Le travail de la nature se définit dans cet espace de coordination comme l'outil optimal de traitement de l'autrui et le support de l'« autonomie sociale » des personnes, qui, nous le qualifierons plus bas comme forme « horticole » au sens de Haudricourt, permet la double prise en compte de la fragilité et de l'initiative de soi-même dans ses rapports concrets au monde.

### *a. Direction – équipe encadrante : temps du calcul politique sur la gestion du projet*

Nous avons vu au niveau politico-administratif la montée de la mise en cause de la logique patrimoniale et de la logique d'insertion sociale, par la logique de calcul économique sur la gestion de l'EFT FD. Pour les personnels de l'équipe, ceci est vécu comme une incompréhension dans la sphère politique et administrative, à l'égard de leurs engagements réels et efforts fournis pour les réaliser. Ce sentiment d'incompréhension nous a conduit à supposer la présence d'autres logiques, ou plutôt d'autres formes de coordination et régimes d'action peu visibles, formulés et valorisés, selon lesquels les engagements prennent forme dans leurs espaces d'activités concrets comme moteur de réaction critique et de « réponse à la réponse<sup>1129</sup> » de ces acteurs internes.

#### *Thème 1 : Pression administrative renforcée*

Pendant les deux périodes initiales (2001- 2006), une politique « entrepreneuriale » menée autour de la présidence du CPAS alors dirigée par J. Gobert, pouvait développer l'entreprise tant au niveau qualitatif (orientation, réalisation, amélioration, évaluation, valorisation) qu'au niveau quantitatif (nombre des stagiaires, vente des paniers, nombre des personnels, infrastructures comme la rénovation des bâtiments). Mais à partir de l'année 2006-2007, au fur et à mesure de la stabilisation du développement de l'entreprise, nous avons pu constater que l'orientation de l'entreprise est remise en question face à divers facteurs objectifs : changements conjoncturels aux niveaux politique (défaite du parti au pouvoir à l'élection communale) et économique (PAC, crises économiques, augmentation des charges sociales). Le facteur interne est la saturation de ses activités elles-même au niveau du nombre des stagiaires, et de la vente des paniers. Ces facteurs externes et internes ont inévitablement généré une incertitude en termes de principes politiques ou de valeurs d'action au niveau intentionnel de l'action publique. Si les objectifs initiaux socio-économiques (insertion sociale et mise au travail par le jardinage, réduction du nombre des bénéficiaires du RI par la mise au travail d'Article 60, une quantité optimale de la vente des paniers, une série de subsides obtenus avec une réputation importante) ont été « atteints » selon J. Gobert et le CG de

---

<sup>1129</sup> Nous empruntons l'expression à Trépos qui la définit comme résistance à la force de l'équipement politique qui constitue lui-même une réponse à l'existence des passions des individus (Trépos, 2004).

---

l'EFT, les facteurs externes négatifs (crises économiques et aggravation de la crise de l'emploi) et leur conséquence (accroissement du poids financier de l'EFT FD pour la commune) étaient un effet inattendu<sup>1130</sup>. Ce qui explique un renforcement de la critique par la logique du calcul coût/bénéfice basé sur la norme financière, et qui demande des « *modifications de normes de références et d'évaluation* » dans une séquence d'interaction<sup>1131</sup>.

Dès lors, la norme quantitative de l'action sociale devient problématique d'un côté face à la crise de l'emploi aggravée, et de l'autre face à la spécificité inhérente au travail plus « qualitatif » d'accompagnement des personnes sur le terrain. Ce qui révèle, comme un nouveau problème, un certain écart de temporalités entre le travail politico-institutionnel et le travail de terrain. Ce problème du savoir objectif sur l'action elle-même, problématise le mode de communication entre les parties prenantes.

Ainsi, le CG de l'EFT FD déplore des remarques négatives émises par le CPAS sur la base d'un calcul financier notamment au niveau des salaires des encadrants : « *Nos valeurs d'entreprise de formation, je trouve qu'elles sont de moins en moins rencontrées par les valeurs du CPAS. Et ça c'est quelque chose (qui) m'inquiète, parce qu'on met à mal le fonctionnement de l'EFT, non pas au niveau politique communale, parce que ça j'ai encore eu des échos comme quoi on continue à développer la ferme, la ferme est un outil d'insertion très important, mais, je sens une certaine réticence qui est, tout simplement expliquée par le fait que ça coûte cher. L'insertion socio-professionnelle coûte cher, surtout au niveau des salaires des encadrants*<sup>1132</sup>. » Le raisonnement basé sur cette logique financière affecte d'autres aspects qui ne semblaient pas être un problème aux yeux du CG comme la location d'un garage à Mons pour le dépôt d'une centaine de paniers par semaine : « *Et alors, la crainte actuelle des autorités du CPAS, c'est de dire "Ben tiens, quand nous faisons la balance entre ce que ça coûte e ce que ça rapporte en termes financier, et aussi en termes d'insertion sociale", Ils ont l'impression de perdre de l'argent. Donc ça c'est une crainte. Et du coup, à cause de cette crainte, il y a un corollaire énorme qui se forme autour, on arrive même à venir me dire, que je vends mes paniers à perte, que je vends mes légumes à perte, que je loue, on loue un garage à Mons comme lieu de dépôt, 55€ dans lequel je dépose 100 paniers par semaine, et on me dit "F (prénom du CG), tu loues à perte". Et voilà, donc à cause de cette crainte*<sup>1133</sup>. »

Ce qui renforce un rapport de méfiance entre la direction du CPAS et les membres de l'équipe de terrain :

; « *Ça nous démotive. Ça nous démolit d'une certaine façon. On ne voit pas notre investissement*<sup>1134</sup>. »

; « *Le CPAS ne comprend pas. On est tous motivés, on est ici parce que on croit au projet, parce que on croit à la philosophie, que ce soit la philosophie bio ou..., je vais dire, les espaces verts, ils sont pas bio, mais on est là, parce qu'on a réussi à trouver un travail qui combinait notre conviction et nos compétences,*

---

<sup>1130</sup> Le rapport systémique entre la logique objective (effets de pratique) et la logique intentionnelle (objectif) modifie la position transactionnelle de l'acteur. Rémy, Voyé, Servais, 1991 : 93-94.

<sup>1131</sup> Rémy, 1992 : 85.

<sup>1132</sup> CG, entretien 44.

<sup>1133</sup> *Ibid.*

<sup>1134</sup> Coordinatrice sociale, entretien 45a.



---

quoi<sup>1135</sup>. »

; « C'est quand même beaucoup la politique qui met une pression, quand même. Et alors, le problème qu'on rencontre, c'est que la politique veut aller vite. Et nous, on a besoin de temps pour travailler avec les gens, tu vois ? Et parfois, il comprend pas qu'on a besoin de temps. Et ça c'est le problème qu'on rencontre<sup>1136</sup> ».

La coordinatrice sociale et l'agent marketing/animation insistent sur leur propre engagement dans leur travail qui dépasse le cadre formel de travail de salarié :

; « Je pense que tous les projets sociaux, c'est aussi en termes de personnes, je pense que les personnes soutiennent leurs propres projets, projet professionnel, j'entends. Et je pense qu'on est une équipe extrêmement dynamique. On est une équipe, on a notre travail, on est des fonctionnaires comme nous, mais on n'est pas des fonctionnaires dans le sens péjoratif du terme "fonctionnaire". On est dynamique, on travaille, on réfléchit, on se forme, on va plus loin, quoi. Je pense que ça c'est quelque chose qui souvent démolit de beaucoup de volets, on dit "On coûte cher, vous n'êtes pas efficace"<sup>1137</sup>. »

; « (...) on n'est pas ici par hasard, je pense, quoi. Je pense que dans une EFT, tu peux pas arriver, et te dire, "Mais oui, je fais ça, parce que je vais gagner ma croûte", quoi. Ça c'est pas possible, parce que il y a vraiment un engagement personnel, je veux dire, moi, en plus de ma fonction, j'ai de nombreuses activités hors de mes horaires. Je veux dire, je le fais pour la Ferme, c'est pas, moi, personnellement, j'ai rien en plus, je veux dire, financièrement. Mais je le fais, parce que c'est mon travail. Je le fais pour la Ferme, pour son développement<sup>1138</sup>. »

Cette dimension de l'engagement porte une critique sur la bureaucratisation du travail renvoyée à l'image de la routine et de l'impersonnalité.

Le coordinateur pédagogique explique la temporalité propre au travail relationnel de l'accompagnement basé sur une relation de confiance faite d'engagements personnels et réciproques entre l'accompagnant et l'accompagné. Ce qui est irréductible à des formalités comme la liste de présence, et difficile à faire comprendre et accepter à l'autorité publique, mais pas impossible pour autant, selon ce coordinateur pédagogique, à condition de lui « expliquer les problèmes qu'on rencontre<sup>1139</sup> ». Ainsi, pour lui, il faut

---

<sup>1135</sup> Agent marketing/animation, entretien 48.

<sup>1136</sup> Coordinateur pédagogique, entretien 46.

<sup>1137</sup> Coordinatrice sociale, entretien 45a.

<sup>1138</sup> Agent marketing/animation, entretien 48.

<sup>1139</sup> « Il y a aussi besoin d'expliquer les problèmes qu'on rencontre. Parce que si on explique pas à notre hiérarchie, si on explique pas aux gens qui viennent ici le problème qu'on rencontre, ils peuvent pas le savoir non plus. Eux, ils se prêtent, uniquement à la liste de présence, mais il y a plein d'absents, pourquoi ? Et il faut expliquer pourquoi il y a des absents. Mais il faut expliquer ce qu'on fait aussi. Donc, ici, quand un stagiaire n'est pas là un jour, le lendemain, s'il n'est pas encore là, hop, on le contacte, on le laisse pas comme ça dans la nature ! Il est suivi. On lui téléphone, on lui dit "Pourquoi tu n'es pas là ?" "Ah, j'ai eu des problèmes..." "Viens, viens nous voir ! Viens à la formation, viens nous parler des problèmes" "Et on essaie de voir avec toi comment tu peux résoudre tes problèmes !" Parce que parfois, ils ont besoin de parler aussi. Donc on fait des entretiens, ici, on parle avec eux, justement les aider et les soutenir. Et ça ça les aide parfois, et ça les aide à venir. Et alors ils sont dans la formation. Et comme ça qu'on arrive qu'ils soient moins absents. Et ça, il faut leur expliquer. (E : Ça prend du temps.) Ça demande du temps, dans la relation de confiance qu'on peut avoir avec les stagiaires. (E : C'est à ce niveau-là que le CPAS, par exemple, quelle orientation aujourd'hui qu'il fait, donne ?) Quand le CPAS comprend que les gens sont dans un processus d'insertion, et que, ils travaillent à résoudre le problème, alors le CPAS accepte. Tu comprends ? Et il laisse... » (Coordinateur pédagogique, entretien 46)

---

continuer « à faire la même chose avec moins de budget », « avec la réalité, la difficulté financière de la société »<sup>1140</sup>.

Du côté de la direction communale, le Chef de service d'insertion insiste sur les trois problèmes de l'EFT FD en termes de calcul quantitatif sur « sa survie économique » : 1 Dette pour la restauration du bâtiment. 2 Pas assez d'heures de formation, donc moins de subsides. 3 Pas assez productif et rentable<sup>1141</sup>.

Sa critique ne porte pas seulement sur la performance des activités de l'entreprise, mais s'étend à la volonté de la politique communale voulant privilégier la logique que nous avons appelée « patrimoniale » du projet, à savoir la volonté d'ouvrir des services sociaux au public par de multiples valeurs interpellant la population telles que la santé, l'environnement, la culture, le tourisme. Les termes critiques sur l'irrationalité liée à cette dimension ne manquent pas : « l'ingérence du politique », « parce qu'en termes d'image », « la politique s'en mêle et ça perturbe énormément de choses. », « y'a un lien qui est émotionnel. », « C'est eux (hommes politiques) qui ont produit des incohérences, des aberrations. »<sup>1142</sup> Le problème de l'entreprise remonte, pour lui, à l'attachement local des responsables politiques (l'entreprise se trouve dans le quartier où réside J. Gobert, l'ex-président du CPAS et actuel bourgmestre) et émotionnel qui précède la rationalité d'une entreprise normale<sup>1143</sup>. Sa position paraît ferme pour une remise en question des priorités du projet : « Moi je crois qu'il faut à un moment donné être froidement rationnel, dans cette gestion. Oser dire ce qui ne va pas. Et remettre des priorités. » (Chef du service d'insertion). Cette critique implique une tension interne entre la logique politique ou « politicienne » mobilisant à la fois les registres domestique (attachement personnel au lieu) et réputationnel (beau projet), et la logique administrative

---

<sup>1140</sup> « (E : Où en est la position du CPAS actuellement, on continue le chemin qu'on a entrepris ou ... ?) On continue le chemin qu'on a entrepris, avec la réalité, la difficulté financière de la société, donc.. Les budgets sont plus limités, alors il faut arriver à faire la même chose avec moins de budget, c'est pas toujours facile, quoi. » (Ibid.)

<sup>1141</sup> « Ben, le problème principal de la Ferme Delsamme, c'est sa survie économique. (...) Pourquoi ? Parce qu'on a deux problèmes. Trois problèmes. Le premier problème, mais ça c'est pas de notre faute à nous, c'est qu'on a très bien restauré la Ferme Delsamme, à prix d'or. Et donc on a un prêt énorme pour payer les travaux qu'ont été faits. Premièrement. Le deuxième problème pour la survie de la Ferme c'est qu'on ne produit pas assez d'heures de formation. Il faut produire plus d'heures de formation, parce que chaque heure a une valeur, et si on ne produit pas les heures et ben on n'a pas cet argent et si on a pas cet argent, ça ne fait qu'aggraver le déficit. Donc ça c'est le deuxième problème, c'est qu'on ne produit pas assez d'heures. Et le troisième problème, c'est qu'on n'est pas assez productif. On n'a pas assez de rentabilité sur le plan des tâches effectuées par les cellules. Ça veut dire qu'on fait peut-être des heures, mais qu'elles nous rapportent pas assez. Les prix sont peut-être trop bas, sont peut-être trop bas. Et si on produit beaucoup d'heures, on est productifs en termes d'heures. Mais si les salaires sont de 8€ et pour le travail de l'heure calculé pas totalement en temps de stagiaire ici et là, on a fait peut-être du travail, mais il ne nous a rien rapporté ce travail. » (Chef de service d'ISP, entretien 37)

<sup>1142</sup> « Et alors, y'a l'ingérence du politique ! Je crois pas que c'est une bonne chose que ce soit le CPAS qui soit le pouvoir organisateur derrière ça. Parce que le politique, elle a envie de sa ferme à la Martine et à la Playmobil. Et ils ont envie de leur restaurant qui s'ouvre, parce que en termes d'image... (E : C'est la région ? Le politique ? C'est la Commune ?) Non, le politique c'est le fait que c'est communal, quoi. C'est une appartenance. Et alors là, bon aussi la cuisine, on a envie d'ouvrir et on a envie de temps en temps d'aller manger un bout, et puis... Mais ouvrir une cuisine, un restaurant, où il faut immobiliser un jour et demi un cuisinier parce qu'on n'a pas les moyens de l'ouvrir tout le temps et qu'ouvrir tous les 15 jours il faut relancer la machine. Quand le soir du restaurant, le vendredi, on produit 8 repas et qu'on voit ce qu'ont coûté ces 8 repas... Ça n'a aucun sens. Ça n'a aucun sens. » ; « C'est eux qui ont produit des incohérences, des aberrations. Il fallait peut-être aménager des locaux dans le hangar à un prix dérisoire et éviter des sommes astronomiques et s'axer davantage sur le... J'en sais rien. Moi je trouve que c'est bien d'avoir restauré la Ferme. C'est un beau bâtiment, c'est une belle ferme. Mais faut pas qu'on nous reproche après le prix qu'on a mis. Le prix qu'on a mis, c'est pas notre faute. C'est pas notre affaire à nous. C'est la cellule projet qui a fait la Ferme telle qu'on l'avait envie, quoi. Mais on peut faire beaucoup mieux, beaucoup mieux. » (Ibid.)

<sup>1143</sup> « Un entrepreneur privé, il dit "Moi je continue comme ça 6 mois c'est la faillite, c'est la catastrophe, je réagis." Ici, pff, 6 mois, 1 an, 2 ans, ça n'a pas tellement de... Mais à un moment donné on va être rattrapé par les événements. Et puis on va s'énerver et dire que c'est de la faute de tout le monde. Bien sûr ils vont enlever leur propre responsabilité. » (Ibid.)

---

mobilisant le registre industriel (calcul impersonnel de la productivité). Ce qui montre concrètement que les logiques patrimoniale et de calcul de coût/bénéfice se confondent dans un rapport de tension au niveau politico-administratif entre les élus au pouvoir et l'administration.

## *Thème 2 : Vers une autonomisation de l'entreprise ?*

Les débats de plus en plus présents au niveau politico-administratif sur l'« autonomisation » de l'EFT FD, à savoir la séparation de cette entreprise du pouvoir administratif du CPAS et une privatisation sous forme d'une Asbl (Association sans but lucratif), montrent un effet de renforcement de la logique de calcul du coût. Avec l'effet dit de « chasse aux chômeurs » du PAC mis en application depuis juillet 2004, provoquant l'augmentation du nombre des bénéficiaires du RI et du CPAS, et celui de la crise financière aggravant la conjoncture du marché de l'emploi depuis l'année 2007-2008, la légitimité même du projet de l'EFT FD voire de l'ensemble des services d'ISP, est mise en question en tant que « *mission légale* » du CPAS.

Si au niveau politique, l'autonomisation de l'EFT FD était prévue à moyen ou long terme dès l'élaboration du projet, le pouvoir politique et le CPAS ne semblent pas encore y être disposés. Tandis que le parti d'opposition (Écolo) propose au Conseil communal cette idée à plusieurs reprises avec des questions critiques sur le projet<sup>1144</sup>. L'argument alors avancé avec ces mêmes propositions est qu'« *il faut recentrer les missions du CPAS* » sur ses « *missions légales* » à savoir l'octroi du RI et la mise à l'emploi, dans lesquelles la mission de l'EFT FD et de l'ISP est peu reconnue.

En réponse à ces remarques, J. Gobert, alors Président du CPAS en 2004, considérait envisageable la mise en autonomie de l'EFT FD après les travaux de rénovation des bâtiments de la ferme en 2006, tout en soulignant qu'elle est un « *véritable projet d'économie sociale* », ainsi que l'importance de son « *ancrage public* » qui lui sert de « *référénts* » en termes de structure administrative, juridique et financière<sup>1145</sup>. En

---

<sup>1144</sup> En octobre 2004, la conseillère représentante du Parti Écolo suggère de « *la (EFT FD) laisser décoller de ses propres ailes et fonctionner par elle-même* » tout en reconnaissant le succès du projet en termes de mise au travail des bénéficiaires du RI par le contrat Article 60 : « *À propos, donc, de la Ferme Delsamme, vous avez dit que, effectivement, le CPAS sort énormément de gens du minimex grâce aux articles 60 (...). C'est un projet qui est une véritable reconnaissance. Je pense qu'il faut pouvoir le dire. Mais la question qui moi me vient face à l'ampleur que prend le projet, c'est finalement est-ce qu'il n'est pas temps pour le CPAS de donner son autonomie à un projet comme celui de la Ferme Delsamme ? Est-ce que c'est encore dans le rôle du CPAS d'assumer jusqu'au bout la Ferme Delsamme ? Est-ce qu'il ne faut pas la laisser décoller de ses propres ailes et fonctionner par elle-même ? Ce serait, je pense, une très très belle réussite à ce moment-là.* » (Représentante du Parti Écolo, PV du Conseil communal, le 18 octobre 2004) ; En juin 2008, la même conseillère suggère à la Présidente du CPAS la même idée d'autonomisation de l'EFT FD, et de « *se recentrer sur ses missions (du CPAS)* » en évoquant l'augmentation des coûts des allocations sociales : « *Il est vrai que l'on peut pointer, au-delà de l'augmentation du coût de la vie et de l'action sociale, des diminutions importantes de prestations ou de subsides pour les EFT (Entreprises de Formation par le Travail), à savoir le restaurant Pré Vert, la ferme Delsamme, les espaces verts et les techniques de spectacles, en tout : - 29.684€, pour un coût qui reste lui similaire. Le CPAS n'a-t-il pas à ce propos vocation, en ces temps difficiles, de se recentrer sur ses missions et laisser les EFT voler de leurs propres ailes comme de véritables entreprises d'économie sociale.* » ; « *Concernant les EFT, il me semble qu'à un moment donné, il faudra aussi les laisser voler de leurs propres ailes pour peut-être développer d'autres choses. L'intérêt du CPAS, c'est d'initier les choses, pas de les conserver ad vitam aeternam (...)* » (Représentante du Parti Écolo, PV du Conseil communal, le 23 juin 2008).

<sup>1145</sup> « (...) nous sommes dans un véritable projet d'économie sociale qui est intégré au sein du CPAS » ; « *mais on s'est lancés le défi de privilégier l'ancrage public. Ce n'est certainement pas la voie la plus facile, mais en tout cas, c'est celle qui permet à ce projet de prendre toute sa dimension et de bénéficier ainsi de toute la structure et de l'organisation d'une administration et tous les référents. Quand un projet s'écrit, il faut des référents, qu'ils soient financiers, administratifs ou juridiques, toute la structure du CPAS peut travailler à la construction de ce projet.* » (J. Gobert, PV du Conseil communal,

---

2008, la Présidente actuelle du CPAS y répondait en insistant sur le fait que les services d'ISP font partie des missions légales du CPAS malgré ses difficultés financières. En admettant que l'autonomisation de l'EFT FD est « *en réflexion* », elle souligne que l'« on » (il s'agirait du CPAS et de l'EFT FD) cherche le plus possible d'autres subsides alternatifs pour faire face à la difficulté financière, et que la restructuration de l'entreprise en quatre filières (maraîchage biologique, entretien d'espaces verts, techniques de spectacle, ouvrier polyvalent) est en cours<sup>1146</sup>.

Par rapport à ces débats, la position du Chef de service d'insertion du CPAS est sceptique sur les deux choix (ancrage public ou autonomisation) pour plusieurs raisons : déficit financier trop lourd pour une entreprise privée ou une Asbl ; orientation mitigée des activités (ni assez marchand et productif pour la vente des paniers, ni assez effectif pour le nombre des stagiaires) ; forte dépendance au CPAS pour des services administratifs (gestion des contrats de formation prise en charge par la GRH ; visites médicales ; fonctionnement)<sup>1147</sup>.

Face à cette situation rendue « critique » de l'entreprise, le CG s'oblige à mener des réflexions sur l'éventuelle possibilité d'autonomisation, même s'il n'est pas d'accord avec cette idée et les arguments avancés dans la sphère politico-administrative<sup>1148</sup>. C'est pour « *[se] préparer au cas où* » et « *placer [ses] pions* » comme « *une stratégie* ». Il avait alors présenté son plan en réflexion lors d'une réunion d'équipe, qui consistait à obtenir un autre statut d'entreprise sociale comme EI (Entreprise d'Insertion) qui implique moins de contraintes économiques au niveau marchand que l'EFT. Ceci en gardant en même temps l'EFT pour la formation des stagiaires qui seraient susceptibles d'être recrutés en tant que maraîchers après leur formation dans l'EI qui sera chargée de la production et de la commercialisation. Ce qui permettra d'améliorer le « *taux d'insertion* » de l'entreprise. Cependant, pour le CG, si l'idée de la mise en EI permettra à l'entreprise d'avoir une autonomie de gestion par rapport au CPAS, elle ne permettra pas forcément d'augmenter sa capacité économique notamment au niveau des terrains et des lieux de

---

le 18 octobre 2004)

<sup>1146</sup> « *L'action sociale coûte cher. Encore ce matin, j'entendais à la radio que les autres CPAS sont confrontés aux mêmes problèmes. L'explosion des frais pharmaceutiques, l'explosion des frais de santé, pour nos bénéficiaires. La chasse aux chômeurs, ça nous coûte cher aussi puisque les chômeurs qui ne sont plus indemnisés reviennent chez nous. En ce qui concerne les missions légales, nous faisons de l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle; je crois que c'est important. C'est une des missions que nous devons poursuivre, même si ça a un coût maintenant, demain, ça nous permet de mettre des gens dans la vie sociale et de dire que chacun a une place dans la société. C'est inadmissible que les gens n'ont pas chacun leur place dans la société. Si ça a un coût en réinsertion, oui, cela a un coût, mais dans le temps, on récupère des revenus d'intégration que nous ne payons plus. Nous devons poursuivre et même intensifier et même aller plus loin dans cette mission d'insertion.* » ; « *Au niveau des EFT, de toute façon, on pourrait les mettre dans une asbl, on pourrait les sortir du CPAS. C'est une réflexion qu'on pourrait avoir mais elles ne sont pas encore mûres. (...) Il ne faut pas croire qu'au niveau du Conseil de l'Action sociale, on reste les bras croisés. On travaille, on cherche des sous, on cherche les moyens les plus efficaces possibles pour utiliser les deniers des contribuables.* » (Présidente du CPAS, PV du Conseil communal, le 23 juin 2008)

<sup>1147</sup> « *Est-ce que le prix à l'heure d'intervention est suffisant ? Ça c'est des exemples concrets. Donc y'a la production des filières qui est un peu juste, y'a le nombre d'heures qui est un peu juste, y'a le coût du bâtiment qui coûte les yeux de la tête. Et quand on met ça ensemble, le déficit il fait 400 000€ par an. Bon. Si on était une entreprise privée, ou une ASBL à 400 000€ par an on est mort tout de suite. C'est parce qu'il y a des soutiens politiques à la Ferme qu'elle survit.*» (Chef de service d'ISP, entretien 37)

<sup>1148</sup> De son point de vue, le déficit financier lié aux travaux de rénovation n'est pas dû à l'EFT FD, mais à la commune, car le site de l'entreprise est un patrimoine culturel qui appartient à la commune ; L'EFT FD n'est pas tellement dépendant du CPAS, au contraire, elle sous-traite de nombreux services pour celui-ci dont notamment la gestion d'espaces verts avec un prix très inférieur au prix du marché.

---

stockage<sup>1149</sup>.

Dans ces actes et réactions du CG, nous voyons clairement le régime « machiavélien » s'activer en combinant la démarche tactique et stratégique calculée selon une fin publique étant sa mission d'entreprise confiée par J. Gobert.

Dans ces débats et réflexions concernant l'autonomisation de l'EFT FD, qui traversent les rapports de forces politico-administratifs (élus, administration, opérateurs de terrain) en tension, le fait remarquable est que les arguments s'appuient sur une logique de rationalisation économique du projet et de la politique sociale communale, basée sur l'idéal entrepreneurial. Selon cet idéal, toutes les opérations d'intervention doivent être maximisatrices des profits (même en termes de capital humain contribuant à la création de richesse, donc au niveau de l'« investissement formatif ») et minimisateurs des risques (déficit, « échec » d'insertion). Nous voyons qu'en termes d'« entrepreneuriat en économie sociale », l'idéal entrepreneurial s'applique même au niveau de l'opérateur de formation et d'insertion.

Mais dans cet univers discursif, les spécificités pratiques et réelles de la logique d'insertion sociale et de la logique patrimoniale semblent échapper à la prise en compte par les agents. Nous verrons plus bas que l'ignorance ou la méfiance grandissante sur ces deux aspects dans la sphère politico-administrative engendre des tensions et des oppositions vis-à-vis de la logique du calcul de coût au sein des personnels de l'équipe.

### *b. Rapport de l'équipe encadrante aux stagiaires : temps de l'insertion sociale*

Pour explorer ce rapport, nous avons choisi les thèmes suivants sur lesquels se formulent une série de questions comme objets d'engagements et d'actes des personnes : 1 moments du recrutement ; 2 moments de la formation par le travail ; 3 accompagnement en fin de formation et suivi post-formation.

Nous identifierons là une forme de combinaison plus ou moins stabilisée des deux registres suivants au niveau de l'équipe encadrante : d'abord, le registre d'action civique qui se base sur un sens de service

---

<sup>1149</sup> « (...) Alors, je me suis dit, tiens, un peu bêtement, simplement, naïvement, une EI, ça peut être une réponse. Et dans ma tête, je me suis dit "Tiens, est-ce que l'EI répond à tous mes problèmes ?" En fait, oui et non. Elle répond à plein de problèmes, mais si j'ai un hectare et demi ici, et qu'un hectare et demi me permet de faire 230 paniers, c'est pas parce que je suis en EFT ou en EI, que je vais faire plus de 230 paniers. Tu vois ce que je veux dire ? Donc, l'entreprise d'insertion ne répondait pas à tous mes problèmes. Elle répond à certains problèmes économiques de développement, de liberté par rapport au CPAS, oui. Mais elle ne répond pas à ma capacité de production, elle ne répond pas... C'est pas parce que je suis l'Entreprise d'Insertion que je vais agrandir, mais la grange va être grande et que je peux mettre 400 paniers dedans. (...) L'idée c'est d'avoir l'EFT qui fait vraiment de la formation, une Entreprise d'insertion, là, on peut engager des gens, on peut pas les former. Ce qui me permettait de former des gens, et quand j'avais des bons éléments, les engager dans l'EI, c'est-à-dire comme ça... (E : C'est un peu comme la coopérative...) C'est un peu ça. L'investissement formatif, il est fait là, 1 on fait la réinsertion sociale, c'est une réussite pour la personne 2 en plus, j'ai un taux d'insertion parce qu'il est engagé quelque part dans l'EI. Et l'EI, justement, est intéressée pour avoir des gens qui sont employables, mais sous-qualifiés, et qui en plus ont une formation. Et comme ça, je vais développer des projets économiques qui sont interdits en EFT, je pourrai développer en EI, tu vois. Interdits, ou moins préconisés. Le restaurant peut devenir économique, l'espace vert peut devenir économique, etc. (...) » (CG, entretien 44b)

---

impartial à la société. Ce registre peut trouver sa source dans le principe égalitaire de l'État-providence, et de là peut renjoindre la logique du bien public local ; Ensuite, le registre d'action compassionnel qui se base sur un sens de responsabilité infinie face à la détresse d'autrui dans la relation de face-à-face. Ce registre peut trouver sa source historique dans un esprit de charité traversant incontestablement l'action sociale en Occident sous divers termes comme la « bienfaisance » ou le « secours ».

Nous interrogerons la place du travail de maraîchage biologique comme une entité spécifique inscrite dans cette forme de coordination. Le travail de la nature se trouve là comme un outil approprié pour le travail d'insertion attentif à la fois à la fragilité et au développement de l'autonomie de la personne.

### *Thème 1 : Moments du recrutement*

Le rapport entre l'EFT FD et un stagiaire commence par les moments où les stagiaires sont recrutés, sélectionnés et orientés d'abord par le service d'ISP du CPAS de La Louvière, et ensuite par la coordinatrice sociale de l'EFT FD elle-même. En général, deux types de stagiaires se présentent, soit les bénéficiaires du RI ayant déjà chacun un dossier social au CPAS, soit les chômeurs arrivant par leur propre information sans lien préalable avec le CPAS soit du bouche à l'oreille, soit par la publicité, soit par le Forem. Ces moments de recrutement marquent le début de la relation de travail entre l'équipe encadrante et chacun des stagiaires, avec toute une série d'attentions particulières portées à chacun des stagiaires par les personnels responsables de la sélection et de l'accueil, dont notamment la coordinatrice sociale.

#### *Souci d'équilibrage corps-esprit*

Selon la Directrice du service social du CPAS de La Louvière, au moment de la sélection des stagiaires, s'impose d'abord pour les responsables de l'accueil un souci de l'écoute de leurs attentes personnelles et de leur « résistance » nécessaire pour passer la formation, avant de leur proposer une offre<sup>1150</sup>. Ensuite, ces responsables essaient de voir avec chaque stagiaire le lien entre sa « volonté de se réinsérer » et sa capacité surtout physique mais aussi mentale ou sociale liée à sa disposition<sup>1151</sup>. Le souci de vérification des conditions physiques est important et sensible dans les domaines d'activités physiques comme le maraîchage, d'autant plus que « les personnes en difficulté sociale sont plus fragiles au niveau de leur santé »<sup>1152</sup>. Avoir un certain niveau de santé physique est particulièrement requis dans le cas du maraîchage, par rapport aux domaines de service comme la vente.

---

<sup>1150</sup> « Mais, on demande déjà ce qui les attire, pourquoi ils répondent à ce projet-là et leur résistance, parce que s'ils disent "Moi ça, me plaît parce que..." » (Directrice du service social, entretien 36)

<sup>1151</sup> « Y'a souvent, et ça c'est pour toutes les filières, un décalage entre ce que la personne souhaite faire, son projet de vie et ses réelles capacités à entreprendre le projet. Soit capacités physiques, soit tout simplement parce que ils sont encore tellement déphasés et hors d'un rythme de vie dit normal, c'est-à-dire se lever à une certaine heure, enfin les gestes les plus usuels de la vie, que entre leur volonté de se réinsérer, qui est réelle et la possibilité qu'ils ont à un moment donné de le faire y'a parfois une marge, donc tout cela doit être discuté au moment de la sélection. » (Ibid.)

<sup>1152</sup> « Le problème qu'il pouvait aussi rencontrer c'est dans la gestion du public à réinsérer. En sachant que le plus grand écueil c'est la régularité de ce public des stagiaires. Donc, savoir si on va les avoir tous le matin, au moment du pointage pour commencer la journée, savoir s'ils vont donner, euh, résister quand même aux conditions de travail manuel. Parce qu'il est quand même prouvé que les personnes en difficulté sociale sont plus fragiles souvent au niveau de leur santé. Et c'est quand même pas un métier facile, faire le maraîchage, ça demande quand même des qualités. Au départ, un bon dos, euh, pouvoir travailler à l'extérieur, porter des choses. » (Ibid.)

---

Cet équilibre entre les contraintes et les possibilités liées aux conditions du corps et de l'esprit « de soi » impose la première épreuve<sup>1153</sup> pour les responsables de l'accueil et chacun des stagiaires. Cette épreuve au moment des entretiens de sélection consiste à permettre au bénéficiaire de s'exprimer non seulement sur son envie et son « *projet de vie* », mais également ses propres « *freins* ». Ce qui implique une approche non pas seulement incitative mais tout autant préventive, pour éviter le risque de l'échec de ce travail de réinsertion<sup>1154</sup>. Cette forme d'attention de proximité sera centrale à travers tout le processus de travail d'insertion, c'est-à-dire le recrutement, l'accompagnement pendant, en fin de, et même après la période d'accueil contractuelle pour la formation, pour une gestion des motivations individuelles et collectives.

*Attention au risque d'échec : processus d'apprentissage permanent*

Cette approche préventive montre une caractéristique de ce dispositif d'ISP d'être mutuel, de devoir partager le risque d'échec avec ses bénéficiaires, d'autant plus que son mode de fonctionnement dépend des dispositions de chacun, sans pouvoir lui imposer une règle de comportement unifiée. Si ce risque d'échec, loin d'être exceptionnel, réside chez presque n'importe qui, cette dimension préventive et mutuelle doit « *rythmer* » le travail quotidien de réinsertion et fait l'objet d'un apprentissage pour les opérateurs y compris les encadrants qui ne sont pas des assistants sociaux, pour qu'ils veillent à être « *cohérents* » dans leur fonctionnement vis-à-vis de chacun des stagiaires. Pour cela, il faut que toute l'équipe « *se parle* » pour veiller à cette cohérence, et le simple bonjour du matin doit faire partie de ce fonctionnement<sup>1155</sup>.

D'où la spécificité de l'équipe encadrante de l'EFT FD qui est composée d'un côté par des formateurs techniques spécialisés dans un domaine d'activités comme le maraîchage ou autre, et de travailleurs sociaux dont un « *éducateur* » social en plus d'un assistant social. La nécessité de ce choix était perçue dès le départ du projet au moment où les encadrants maraîchers « *super motivés* » à aider les gens en difficulté éprouvaient une « *grande différence* » « *avec tous les couacs, toute la réalité, et toute cette fragilité dans le contact*<sup>1156</sup> ». Cette combinaison entre la formation technique et professionnelle et l'accompagnement

---

<sup>1153</sup> Nous employons le terme d'épreuve de manière neutralisée et brute au sens d'un affrontement entre une réalité normative et une personne engagée, sans renvoyer à la logique d'une « cité » où l'épreuve s'organise systématiquement à l'aide d'objets et de dispositifs qui mesurent le mode d'investissement des personnes selon un ordre de grandeur.

<sup>1154</sup> « *Donc le succès d'une réinsertion sociale au départ, c'est d'abord de soigner l'entretien de sélection de permettre au bénéficiaire de finalement, s'exprimer sur son projet de vie, sur ce qu'il voudrait faire, mais aussi de l'amener à exprimer ses propres freins, pour qu'on ne se retrouve pas avec un bénéficiaire qui en très peu de temps va se retrouver en situation d'échec.* » (Ibid.)

<sup>1155</sup> « *Mais le taux, la garantie à 100% on ne l'a pas, hein. (CG : On ne l'a jamais eu.) Y'a toujours un risque de se tromper. Tout simplement, enfin il faut aussi se rendre compte que nous travaillons avec des personnes parfois très fragilisées et qui peuvent s'épanouir et être tout à fait bien dans leur travail et qui pour le moindre souci d'ordre social ou affectif perd tout à fait ses repères et devient improductif si je puis dire. Il suffit d'une peine de cœur et quelqu'un qui donnait le meilleur de lui-même et qui était en plein rendement, il faut le ramasser à la petite cuillère et il ne fait plus rien de bien. Donc ce sont des personnes qui sont parfois sur le fil du rasoir tout le temps et qui peuvent rebasculer dans une disqualification sociale en tout cas, importante. Et c'est pour ça que... C'est ce que je disais quand tu t'es assis, qu'il est important que toute l'équipe se parle pour garder cette cohérence dans les interventions de chacun vis-à-vis du coaching d'un stagiaire. (CG : Tout le monde, hein. Parce que même à mon échelle, le bonjour le matin doit être rythmé par tout ça. Quand on sait qu'on a un retour de l'équipe aussi. Pour que tout soit cohérent, ça c'est clair. C'est un grand défi ça.)* » (Ibid.)

<sup>1156</sup> « (...) nous avons également redressé la barre sur l'équipe d'encadrement. Parce que quand nous avons commencé l'outil, nous avions deux maraîchers qui étaient très qualifiés, qui avaient un cœur grand comme une cathédrale, et qui étaient donc super motivés pour réinsérer les gens. Ils étaient vraiment preneurs du projet de réinsertion sociale, et qui n'avaient aucune expérience de la réinsertion sociale. Et entre dire, « je veux aider mon prochain, je veux aider les gens en

---

social et personnalisé constitue toujours le cœur de l'épreuve<sup>1157</sup>.

Donc, cette procédure relationnelle et « qualitative » de sélection paraît fortement déterminante par rapport au contenu « quantitatif » (ex. le nombre des stagiaires) du projet.

*Déroulement des entretiens de sélection : information et (ré)orientation*

Dans l'application concrète de la sélection, quand les stagiaires arrivent à l'EFT, la coordinatrice sociale organise deux entretiens successifs et individuels avec environ une semaine d'intervalle, dans son bureau au premier étage du bâtiment administratif de l'entreprise. Le premier entretien est informatif pour montrer aux stagiaires l'endroit de la formation qu'ils ne connaissent pas du tout au début, et ainsi les « amener à réfléchir sur leur changement<sup>1158</sup> ». Il s'agit d'abord de les « mettre à l'aise » par rapport à ce changement de situation, et de les faire réfléchir « chez eux ». Ensuite, c'est au moment du deuxième entretien que les stagiaires décident d'intégrer la formation ou non et déterminent « s'ils ont envie d'aller plus loin ou pas »<sup>1159</sup>.

Le deuxième entretien est davantage l'occasion d'une « orientation » qui consiste à voir et « décoder avec eux » leur motivation pour connaître les diverses raisons ou facteurs pour lesquels ils sont là ou sont « obligés » d'être là. En tenant compte de ces raisons d'arrivée sur le lieu de la formation, la coordinatrice sociale accepte d'emblée qu'ils « utilisent » parfois la formation comme moyen d'avoir des liens sociaux et des contacts<sup>1160</sup>.

---

*disqualification à se relever. » ; ils étaient formateurs ; ils se retrouvaient face à eux, avec tous les couacs, toute la réalité, et toute cette fragilité dans le contact, il y avait une grande différence. Donc, au départ nous avons deux stagiaires à mettre, enfin des bénéficiaires à faire entrer dans l'outil et nous avons de parfaits maraîchers. Et puis on s'est rendu compte qu'il fallait leur adjoindre un assistant social, qui avait plutôt une fibre d'éducateur social, qui pouvait les aider dans l'approche et dans la communication avec des personnes qui sont comme ça à fleur de peau tout le temps, et avec lesquelles une communication, chaque mot a son importance.» (Ibid.)*

<sup>1157</sup> « Quand on a lancé le maraîchage, donc moi je suis arrivé juste après, on était contraints à un moment d'engager des stagiaires qui n'étaient pas tout à fait dans ces critères-là, parce qu'il manquait de, on était pas encore assez connu pour dire d'avoir des gens. Donc on a rempli nos rangs avec parfois des gens qui étaient en dessous de ces critères-là, qui demandaient un peu plus d'énergie, donc on avait un échec un peu plus important, mais ça a permis de lancer la formation et après ce que Mme H (Nom de la Directrice du service social) vient de dire, ça s'est vérifié et ça se vérifie encore actuellement. » (CG, lors de l'entretien avec la Directrice du service sociale, entretien 36)

<sup>1158</sup> « Parce que je pars du principe que venir en formation, ça va changer leur vie, et j'aime les amener à réfléchir sur leur changement. Donc, quand ils arrivent ici pour la première fois, euh, ben, ils viennent dans un endroit qu'ils ne connaissent pas du tout en général, surtout les chômeurs. Ils ne connaissent pas du tout. La ferme, le bâtiment, l'endroit, ils ne savent pas du tout ce qui se passe ici. Très..., c'est l'inconnu pour eux, ils savent simplement qu'il y a des formations qui sont organisées, point. Des formations dans le domaine du maraîchage, ils savent parfois pas ce que c'est réellement, ils ont une représentation très floue de ce qui se passe ici. Donc le premier entretien, d'abord c'est de les mettre à l'aise, parce qu'ils arrivent ici, ils sont un petit peu à l'étroit dans leur costume, ils ne savent pas trop, donc ça c'est important. » (Coordinatrice sociale, entretien 45a)

<sup>1159</sup> « Ben, je veux dire qu'ils sont un peu timides, et puis donc c'est les mettre à l'aise, et de leur donner l'info. Pour que je donne, je parle beaucoup. Je leur donne beaucoup beaucoup d'informations, on a minimum de temps. Et donc, quand ils reçoivent toutes ces informations là, je pars de principe que c'est trop de donner des informations et de les faire parler d'eux, à ce moment là. Donc, dans un premier temps, je donne l'information, sur base de leur attente, évidemment, et retourne avec eux, avec ça chez eux, et là ils peuvent en parler chez eux, et puis ils reviennent me voir dans un deuxième temps, et là on parle d'eux par rapport à la formation. Et ils se décident à ce moment là, s'ils ont envie d'aller plus loin ou pas. » (Ibid.)

<sup>1160</sup> « Donc je sélectionnais les personnes sous d'abord conditions administratives, s'ils sont effectivement dans les conditions pour venir ici, je sélectionne par rapport à leur motivation, donc on travaille le projet de vie, est-ce qu'ils ont envie de faire ce métier-là, et pourquoi ? Maintenant parfois il y a des gens qui viennent ici parce que ils veulent avoir des liens sociaux, des contacts, et ils utilisent la formation ici comme moyen pour avoir des contacts." (E : Ils ne disent pas, non ?) Ils ne le disent pas comme ça, mais c'est quelque chose qu'on décrypte avec eux, parce qu'on travaille leur motivation, et qu'on voit à ce moment là pourquoi ils sont là. C'est important que je sache pourquoi ils viennent, c'est important que je sache qu'ils sont obligés d'être là, aussi qu'ils viennent de façon du long terme. (E : Sans doute c'est par la raison pour laquelle on ne le



---

Ensuite, sur la base de cette acceptation de leurs attentes sociales de base, s'opère le travail d'orientation par rapport au choix d'un domaine d'activités. À ce moment-là, il peut y avoir des cas de « réorientation » quand l'intérêt du stagiaire ne correspond pas à l'offre de formation : par exemple, on ne conseille pas au stagiaire voulant devenir coiffeur à l'avenir de faire le maraîchage, car ce choix d'activité risque de l'amener à un échec lié une probable démotivation au cours de la formation. Là, nous voyons une cohabitation dans ce travail d'orientation, entre le souci de prise en charge des besoins individuels de base liés à la disposition du corps et de l'esprit, et le souci d'orientation de l'individu selon son projet d'avenir. Cette articulation d'une prise en charge du corps individuel et vivant au souci de régulation préventive et future de la vie, caractérise, nous semble-t-il, le travail d'insertion sociale constituant un dispositif que nous avons qualifié de producteur du « corps régulateur ».

Après ces procédures relationnelles, le dossier du stagiaire est inscrit et admis par l'autorité publique (le CPAS de la Commune dans le cas de l'EFT FD), et les stagiaires passent à la signature du contrat de formation impliquant une série de droits et de règles à respecter, ce qui marque le début de la formation<sup>1161</sup>.

## *Thème 2 : Moments de la formation par le travail*

Comment chacun des personnels de l'équipe encadrante définit-il et aborde-t-il sa relation avec les stagiaires dans son travail quotidien ? Nous posons là l'hypothèse qu'il y a une pluralité de régimes et registres d'action dans leur espace de travail, faisant un type particulier de compromis pragmatique, comme rapport collectif et peu politisé au dispositif de normalisation. Ceci entre d'un côté le régime d'action « compassionnel<sup>1162</sup> » consistant en une prise de responsabilité illimitée face à la détresse ou la fragilité d'autrui, de l'autre un compromis fragile entre les registres de justification « domestique et civique » consistant à concilier l'exigence de confiance interpersonnelle et celle du respect de la règle générale et collective, et à établir ainsi un rapport critique vis-à-vis des registres marchand (compétitivité) et industriel (productivité). À cela, s'ajoute le régime « machiavélien » ou tactique-stratégique activé au côté du CG pour assurer l'autonomie de la gestion de l'entreprise face à la pression exercée par la direction administrative. C'est cette pluralité de régimes et de registres d'action qui fait tenir la coopération entre les personnes de l'équipe encadrante dite « pluridisciplinaire » : les personnels de type « travailleurs sociaux » (coordinatrice sociale, coordinateur pédagogique) et les autres personnels (CG, Coordinateur technique, secrétariat du CG, Agent animation/marketing, formateur en maraîchage biologique). Nous considérons ces formes de coordination comme modes de réaction situés aux cadrages cognitifs et normatifs de l'action.

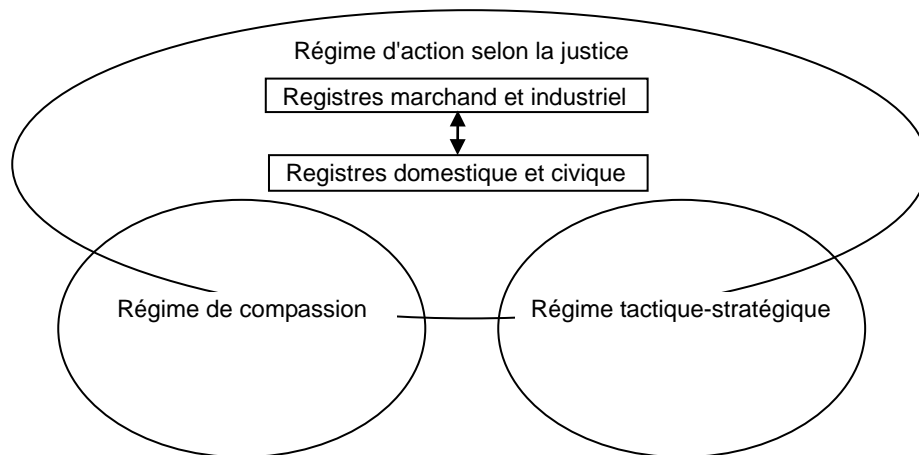
---

*prend pas ?) Volonté de venir ici pour qu'il ait des liens sociaux ? Ah oui, non. On les prend ! Eux, ils utilisent... Ils ont une certaine sensibilité aux métiers qui sont proposés ici, mais c'est une motivation importante. Euh, c'est là leur moteur. » (Ibid.)*

<sup>1161</sup> « (...) Ils sont sélectionnés, et le dossier est passé au comité, ils entrent ici, donc on les accueille avec le coordinateur pédagogique. Ça c'est la deuxième phase, j'ai envie de dire c'est l'accueil des stagiaires. Où on fait signer le contrat de formation, le règlement d'ordre intérieur, on leur relit et on leur réexplique. On les responsabilise en disant « Attention, vous allez signer un contrat de formation, donc là maintenant vous avez des des droits bien sûr, vous avez aussi des devoirs, donc attention aux règles mises en place à la ferme, en précisant souvent que c'est pas la ferme qui vas s'adapter à eux, mais c'est eux qui doivent s'adapter à la ferme. Et donc là, la formation commence. » (Ibid.)

<sup>1162</sup> Corcuff, 1996 ; 1998 ; 2005.

#### Schéma 14 : Situation entre régimes d'action



Selon Corcuff, la compassion, identifiable comme une « grammaire » d'action à partir de la philosophie d'Emmanuel Lévinas, s'active dans le « fait d'être "pris", en pratique et de manière non nécessairement réfléchi, par un sentiment de responsabilité vis-à-vis de la détresse d'autrui, dans le face-à-face et la proximité des corps. »<sup>1163</sup> Le régime de compassion dépasse dans l'action la relation d'intérêt et de calcul qui trouve les « bornes de son champ de vision »<sup>1164</sup>. Car il introduit pendant l'action une infinité de la dette de l'un par rapport à l'autre, ce qui produit un recours à des « normes communes de justice » pour « comparer l'incomparable »<sup>1165</sup>. D'où nous trouvons un passage établi entre le régime d'action compassionnel et le registre de justification civique, qui maintient un rapport d'équité et de neutralité avec chacun des stagiaires dans un registre civique pour le service à la collectivité par la formation.

#### Sous-thème 1 : Relation de travail entre les personnels de l'équipe et les stagiaires

Le CG<sup>1166</sup> définit une « dynamique » qu'il a « mise en place » comme « fil conducteur » de son action pour la gestion de l'entreprise, dans un but de valorisation de la personne. Il s'agit de faire de l'équipe de formation un « modèle » pour les stagiaires en termes de valeurs et de comportement, dans une relation de respect et d'échange. C'est, selon lui, ce que l'équipe essaie de « donner » aux stagiaires dans cet échange qu'il qualifie d'« échange de gratitude »<sup>1167</sup>. Cette relation de respect et d'échange induit l'attachement des stagiaires à l'espace de travail dans l'entreprise, ce que le CG illustre en citant une phrase du film français *Bienvenue chez les Ch'ti* : « Quand on vient chez les Ch'ti, on pleure deux fois, une fois en arrivant,

<sup>1163</sup> Corcuff, 2005: 128.

<sup>1164</sup> *Ibid.* : 129.

<sup>1165</sup> *Ibid.*

<sup>1166</sup> Gradué (trois ans d'enseignement supérieur en Belgique. Ce grade fut remplacé par le grade « Baccalauréat » par le processus de Bologne) en agronomie, il est le deuxième CG de l'EFT FD en poste depuis octobre 2004. Il réside dans un appartement aménagé au sein du bâtiment administratif de l'EFT FD.

<sup>1167</sup> « Tout ça est lié pour arriver à ce résultat qui est l'insertion socio-professionnelle du stagiaire, qui est sa valorisation, c'est un tremplin, on redonne vraiment une chance à des gens. Euh, on essaie un petit peu de boucher toutes les lacunes qu'ils ont, tous les petits manquements, on essaie de les guider. C'est pour ça que mon équipe, mes équipes, je les coache, moi personnellement, afin que eux deviennent des modèles pour les stagiaires, pour que les stagiaires puissent s'identifier, à quelque chose, parfois d'utopique, parfois très perfectionniste ce qu'on fait ici, mais je pars du principe que plus on fait, mieux ils tiendront. On peut pas tout retenir, mais plus on le donne, mieux c'est. Et c'est dans le respect, dans..., c'est aussi dans l'échange qu'on peut avoir, avec un stagiaire, un échange de gratitude. » (CG, entretien 44a)

---

une fois en partant »<sup>1168</sup>.

Toutefois, le CG insiste sur le fait que cet attachement ne doit pas rester dans le registre affectif, émotionnel ou occupationnel, mais tient dans un cadre de « *respect mutuel* ». Par ce propos, il critique l'attitude qu'il appelle « *cocooning* » qui consiste à se contenter de se sentir chez soi et protégé. La personne qui vient à la formation uniquement pour passer du bon temps, « *n'a pas sa place ici* ». L'objectif est bien de « *trouver un boulot en se libérant de certains problèmes sociaux* », et c'est par rapport à ce but que « *chaque acte posé* » dans le travail « *de l'entretien d'embauche, à l'évaluation, au bonjour du matin, au cours, au briefing, au repas de midi* » a du sens<sup>1169</sup>.

Nous identifions là un registre d'action « civique » consistant à respecter l'intérêt de tous basé sur la critique de l'individualisme égoïste et de la dépendance personnelle<sup>1170</sup>.

C'est également à partir de ce registre d'action civique que nous pouvons comprendre un malaise manifesté par les personnels de l'équipe, vis-à-vis de la critique émise par l'administration du CPAS à partir de la logique du calcul quantitatif coût/bénéfice. Ce malaise implique donc un sens critique « civique » sur le mode bureaucratique de travail dit routinier, irresponsable, voire égoïste<sup>1171</sup>.

Enfin, le CG met ainsi en priorité dans ses actes, le travail dans le respect « *des gens* » et dans un souci de proximité, avant la gestion administrative et abstraite des choses : « *Et moi, les gens je ne m'en fous pas. Quand mon téléphone sonne et que je suis en présence d'une personne, d'autant plus quand c'est un stagiaire, je la respecte cette personne. Et je (ne) donne pas priorité. On me reproche de ne pas lire mes*

---

<sup>1168</sup> « *J'sais pas si vous avez vu le film Bienvenue chez les Ch'ti ? (E : Oui, oui.) Et bien, dans le film, il dit "Quand on vient chez les Ch'ti, on pleure deux fois, une fois en arrivant, une fois en partant". On est triste en arrivant, "que-ce que je fais ici, qu'est-ce que je fais ici ?" Et en repartant on est triste. Et bien la Ferme Delsamme, c'est la même chose depuis le début : les gens arrivent parfois en se forçant, en se disant "je viens là, mais je viens à la ferme, c'est que je suis tout en bas, c'est que je suis tout perdu. Je reconnais que je suis perdu." "J'arrive pas, parce qu'il y a le chef qui m'ennuie tout le temps, qui me dit que je dois faire comme ça." Et en partant, ils pleurent tous. En disant, "je ne veux pas partir, qu'est-ce que je vais faire sans vous." » (Ibid.)*

<sup>1169</sup> « (E : Il y a quand même ce côté émotionnel qui n'est pas négligeable.) Oui ! Mais j'insiste, on n'est pas dans l'émotionnel. On est pas dans l'affectif. On est dans le respect mutuel. Moi, je désaffectise le plus possible mon équipe, on se soutient dans ce cadre-là, je déteste ce que j'appelle "cocooning". C'est un verbe que j'ai inventé. Le côté "cocoon", voyez, le truc décoration cocoon, cocon, le truc vraiment protégé, surprotégé. La Ferme Delsamme, je refuse de faire de l'occupationnel, c'est-à-dire que quelqu'un qui vient à la ferme uniquement passer sa journée, et ne pas avoir envie de travailler plus tard dans n'importe quoi, il n'a pas sa place ici. On n'est pas là pour passer son temps, on n'est pas là pour promener, on est là pour travailler et pour apprendre. Donc moi, je désaffectise totalement tout ça, dans le but de professionnaliser. Le but, c'est que les gens qui, toujours l'objectif. Quel est le but des gens qui viennent ici ? Trouver un boulot en se libérant de certains problèmes sociaux. Et bien, notre but, il est là, pas ailleurs. Tout ce qu'on fait ici, chaque acte posé, de l'entretien d'embauche, à l'évaluation, au bonjour du matin, au cours, au briefing, au repas de midi, le rôle de l'équipe encadrant est celui-là. Le seul objectif est de remettre à l'emploi. S'il y en a qui rotent à la table, ça ne se fait pas, ici, à midi... » (Ibid.)

<sup>1170</sup> Boltanski, Thévenot, 1991 : 265-290.

<sup>1171</sup> « (E : Par contre, ce que vous souhaitez faire passer comme sens, ou message à la direction, c'est surtout, ça peut être quoi ?) Mon message c'est de leur dire que ce qu'on fait ici, c'est réfléchi. C'est bien pour la société, que je ne fais pas... Eux, sont persuadés que un petit peu comme un fonctionnaire, l'image de fonctionnaire, ouvrier communal, je ne sais pas, image de qu'on a du mauvais fonctionnaire, je fais ça comme ça, moi je suis bien ici dans mon bureau, je suis payé tous les mois, et je m'en fous. Je fais n'importe quoi. Ça c'est l'image qu'on a de moi. Ben, j'exagère, hein. Je pense qu'ils savent très bien que je ne fais pas n'importe quoi, mais je dois toujours prouver que j'ai envie de travailler, ici, on doit prouver qu'on veut travailler. Il faut demander si on peut travailler, avec les autorisations de travailler. Et moi, je suis quelqu'un qui travaille beaucoup, et je pense que je dérange. Non pas parce que je travaille, parce que je bouge beaucoup je fais du bruit. Et moi, ce que je voudrais faire comprendre aux autorités, c'est : la Ferme est un outil d'insertion sociale, c'est aussi, une visibilité pour la ville et pour le CPAS, je voudrais qu'ils se rendent compte que, notre tâche est noble, que nous sommes une équipe pertinente, professionnelle et de confiance. Et que tous les efforts que j'ai mis ici dedans depuis cinq ans, c'était uniquement dans un but noble qui rencontre mes valeurs, celles du CPAS et celle de mon équipe. Et ça, c'est quelque chose je voudrais faire passer. » (CG, entretien 44a)

---

*e-mails. J'ai pas toujours le temps, ici aujourd'hui, je peux vous montrer y'en a à peu près 30 que je n'ai pas lu. Alors pourquoi, parce que depuis ce matin, j'ai des relations humaines avec des gens qui ont besoin de moi et je leur donne la priorité, je lirai mes mails si j'ai le temps. Mais ça, on ne comprend pas au CPAS. Pour eux, je devrais répondre au téléphone, et lire mes mails, et seulement après, voir si les gens ont besoin de moi. Alors, pour répondre à ça, comme je n'y arrivais pas, je leur ai dit, moi je ne suis pas d'accord, moi, je donne priorité aux humains, je suis le seul. Enfin, je le fais<sup>1172</sup>. »*

Le coordinateur technique<sup>1173</sup>, formateur en maraîchage biologique dans la même entreprise de mars 2005 à l'été 2008, déplorant une série d'aspects contraignants sur les activités de l'entreprise, qui sont de plus en plus accentués aujourd'hui, tant au niveau administratif (faible implication positive de la direction communale, lourdeur des tâches administratives, pression implicite ou explicite sur l'efficacité économique de l'entreprise), soit au niveau du contexte socio-économique (crise économique et aggravation du chômage), parle d'un « *challenge à relever* » suite à la restructuration opérée en 2008 qui a regroupé quatre filières de formation par le travail dans l'entreprise (maraîchage biologique, entretien d'espaces verts, T-Event, ouvrier polyvalent)<sup>1174</sup>. Pour lui, la ligne de conduite de l'entreprise doit converger dans cette nouvelle situation vers « *l'accomplissement de quelque chose pour les stagiaires* » en partant du principe que « *s'il n'y avait pas de stagiaires, nous on serait pas là* »<sup>1175</sup>.

Dans ce raisonnement, nous pouvons également trouver le registre d'action civique d'action que le coordinateur technique active en action et « *en interaction* » avec ses stagiaires, en plaçant en priorité le sens de service à la collectivité. Mais son positionnement vis-à-vis des stagiaires est plus général et neutre, et moins spontané et personnalisé : par exemple, pour lui, en matière d'orientation professionnelle, si c'est avec la coordinatrice sociale que chaque stagiaire définit son projet, « *c'est à eux (aux stagiaires) à être aussi proactifs* » pour la recherche d'emploi ou de stage. Par là, il y a une critique, quoique partielle et modérée, vis-à-vis de l'attitude « *passive* » de la majorité des stagiaires en la matière<sup>1176</sup>. De plus, sa prise

---

<sup>1172</sup> CG, entretien, 44a.

<sup>1173</sup> Gradué en agronomie (spécialisation en sylviculture et en agronomie des régions tropicales). Après avoir travaillé dans un laboratoire de recherche d'analyse de qualité pédologique, il a été recruté comme formateur en maraîchage biologique à l'EFT FD en mars 2005. Suite à la restructuration de l'entreprise en quatre filières, il est devenu coordinateur technique. Il est originaire et réside de Maurage, village voisin de Strépy dans la Commune de La Louvière.

<sup>1174</sup> « Ben, dans l'état actuel des choses, avec entre guillemets, la nouvelle réorganisation, qui a eu de l'EFT. Avant on était deux filières, maintenant on est quatre. Avec une nouvelle, entre guillemets à mettre en place. Ben c'est clair, que c'est déjà aussi un objectif et un challenge à relever, c'est essayer de mettre en tout cas sur pieds, la nouvelle filière qui est l'ouvrier polyvalent. (...) Allez, l'objectif le plus c'est ça, c'est que l'EFT avec les quatre filières, ben navigue dans les eaux parfois tumultueuses du contexte économique, social etc. Et du contexte aussi parfois du CPAS dont on dépend. » (Coordinateur technique, entretien 47a)

<sup>1175</sup> « Notre objectif commun à tous, ben c'est ce que je pense, je veux dire s'il n'y avait pas de stagiaires, nous on serait pas là. Et l'inverse, si nous on était pas là, eux seraient... Je veux dire, allez, nous notre ligne de conduite c'est avant tout l'accomplissement de quelque chose pour les stagiaires. Et je crois que c'est à ça, que l'EFT doit essayer de répondre avant tout, quoi. Sauf que maintenant, à côté de ça on a d'autres impératifs économiques, d'impératifs de fonctionnement. Je crois qu'il faut pas qu'on oublie cet objectif-là, quoi. » (Ibid.)

<sup>1176</sup> « C'est BE (prénom de la coordinatrice sociale) qui définit avec eux leur projet de vie et professionnel. Et puis en fonction de ça on peut aussi les orienter, enfin en tout cas leur donner des pistes pour soit aller en stage, ou soit se présenter chez des employeurs potentiels. Tu sais, encore une fois c'est à eux à être aussi pro-actif, dans le sens où c'est aussi à eux de venir en nous disant, voilà alors je voudrais faire un stage, ou alors je voudrais avoir des adresses etc. Y'en a quelques-uns qui font la démarche de venir le faire mais pas tous quoi. C'est pas à nous. Enfin, si, c'est aussi à nous parfois d'essayer de les porter en disant : attention t'as fini dans 6 mois, il serait peut-être temps que tu cherches un stage pour une mise à l'emploi, pour avoir une autre expérience qu'ici, etc. Maintenant on peut pas non plus les contraindre à faire ce genre de

---

de reponsabilité est *limitée* par la relation contractuelle qui consiste en une mission formative de 18 mois.

Chez l'agent marketing/animation<sup>1177</sup>, ce registre civique d'action est affirmé de manière plus distincte. Elle essaie de prendre ses distances avec tout ce qui relève « *du social* » à savoir les problèmes personnels des stagiaires pris en charge par les travailleurs sociaux. C'est d'abord dans le souci d'une meilleure division des tâches au sein de l'équipe qu'elle n'essaie pas de « *savoir leur vie* (des stagiaires) », en sorte qu'elle reste neutre et autonome vis-à-vis d'eux<sup>1178</sup>. Parce que cela lui est déjà arrivé d'avoir « *blessé* » une stagiaire en vente suite à un échange de paroles qui touchaient « *son histoire personnelle* » sans le savoir<sup>1179</sup>.

Ainsi, elle se considère, en se distinguant du rôle des formateurs qui doivent toujours travailler et passer du temps avec les stagiaires, comme une « *référente* » qui, par exemple, partage rarement le moment du repas de midi avec les stagiaires. C'est également pour se consacrer pleinement à sa mission d'organisation des événements d'animation comme la journée portes ouvertes, et de vente et du marketing<sup>1180</sup>. Mais si elle met en avant volontairement le commerce en laissant le social à d'autres collègues, elle trouve encore problématique l'orientation de l'entreprise entre ces deux aspects économique et social difficilement compatibles. Pour elle, cette difficulté est liée à un manque de « *message clair* » de la part de la direction communale qui demande à la fois des résultats économiques et sociaux sans une réelle conciliation entre les deux<sup>1181</sup>.

Elle déplore également une incompréhension de la part de l'administration du CPAS par rapport au

---

*choses, je veux dire, nous notre, la mission ici c'est de les former pendant 18 mois.* » (Ibid.)

<sup>1177</sup> Graduée en communication, elle est en poste d'agent marketing / animation depuis janvier 2007. Elle est originaire et résidente du centre-ville de La Louvière.

<sup>1178</sup> « *Je vais aux réunions d'équipe pour le maraîchage. Donc, quand on parle du..., ce qu'on appelle le volet technique, donc une fois ils discutent, on va dire, de ce qui pousse, ce qui pousse pas et tout ça, là, j'y suis, parce que c'est moi qui gère en général le logistique du point de vue panier et tout ça, je vais être là. Mais dès qu'ils parlent du social, je sors. (...) (E : Sinon, par rapport au social, c'est par ton choix que tu ... C'est comme ça que ça fonctionne toujours ?) Ouais. En fait, déjà moi, ça m'arrange, comme ça, j'ai pas d'implication sociale, donc je peux rester neutre, comme j'ai deux stagiaires en vente, comme je suis en contact moins avec les stagiaires maraîchers, c'est mieux que je ne sache pas... Euh, j'ai pas besoin de savoir leur vie, quoi, du moment que apparemment c'est vraiment tout le travail.* » (Agent animation/marketing, entretien 48)

<sup>1179</sup> « *Voilà, il y a des domaines où il est plus sensible, donc. Le cas s'est présenté une fois, avec une de mes stagiaires en vente, où le ton était un peu monté, et il y a eu des paroles qui se sont échangées, mais des paroles, elles, qui l'ont blessée, parce que par rapport à son histoire personnelle, elle se sentait impliquée. Les choses que moi je ne savais pas du tout. Donc moi, je dis ça, je veux dire, comme j'aurais dit à n'importe qui, mais elle particulièrement, ça avait une importance pour elle. Si j'avais su avant, mais ça sera pas arrivé. Donc, je préfère ne pas savoir, ne pas m'impliquer, dans tout ça, quoi.* » (Ibid.)

<sup>1180</sup> « *En fait, ouais, c'est pas formatrice, c'est le terme "référente", tu vois. C'est-à-dire que, je ne sais pas être tout le temps... Je veux dire, tu vois, le formateur, il passe toute la journée avec les stagiaires. (...) Parce que, le maraîcher, je veux dire, son but c'est de faire pousser des légumes. Moi, je dois faire tourner le magasin, les paniers et l'animation. Donc, forcément, les stagiaires en vente, donc, je sais pas être tout le temps derrière elles, quoi. On va dire que je suis juste, je suis une référente.* » (Ibid.)

<sup>1181</sup> « *Le problème qui me préoccupe pour l'instant, c'est..., parce que parfois je trouve qu'on n'a pas un message clair, donc, il faut toujours, on va dire, balancer entre le commercial et le formatif. Parfois, j'ai un peu l'impression qu'on justifie des erreurs en disant "c'est le côté formatif", voilà, d'un autre côté, "mais faire de l'argent". C'est vraiment, ces deux termes là pour moi, ils peuvent pas aller ensemble, et là, nous, on doit essayer de faire aller ensemble, parce que on nous demande des résultats, en même temps, on nous demande de former les stagiaires, donc ça c'est vrai que c'est, ça m'embête un peu.* » ; « *Moi, dans ma fonction, par rapport à ma fonction, moi ce qui prime, c'est de faire rentrer de l'argent, pour permettre à des stagiaires de suivre la formation. Parce que c'est un cercle, c'est-à-dire, si on ne fait pas ou plus rentrer de l'argent, le CPAS pourrait entre guillemets abandonner le projet. Et donc, du coup, tout le monde se trouverait, aussi bien les stagiaires que nous, je vais dire sans rien. Mais, par contre, si on fait rentrer de l'argent, ça permet entre guillemets de calmer un peu les esprits. Donc, du coup, de continuer. Parce que si maintenant on ne faisait t que de la formation, ça serait pas possible, non plus. Donc, il faudrait arriver à trouver un juste équilibre entre les deux, mais l'un ne va pas sans l'autre.* » (Ibid.)

---

travail de l'EFT FD, par exemple, en critiquant à la fois l'attitude perplexe de l'administration sur le restaurant bio mise en place dans l'entreprise en 2007, mais presque fermé depuis début 2009 faute de personnels et de budgets nécessaires, ainsi que le jugement critique portant sur son propre mode d'engagement (« (...) *je pense que le côté du CPAS nous voit un peu comme des activistes "écolo"* »)<sup>1182</sup>. Il y a là une critique formulée sur un registre civique vis-à-vis d'une critique bureaucratique qui traite les travailleurs de l'EFT FD de militants naïfs.

Face à ce dilemme entre le commerce et le social, ou plutôt une « double contrainte » imposée par l'administration, elle assume la priorité sociale de l'entreprise qui lui permet pourtant de dire : « *J'ai pas l'impression de travailler pour rien.* »<sup>1183</sup> Pour elle, l'important est que le social et l'économique fonctionnent ensemble et se renforcent mutuellement pour la formation avec une orientation claire qui permet cette conciliation<sup>1184</sup>. Ici, nous supposons qu'il y a une sorte d'équilibre visé par les personnels de l'équipe en réaction aux logiques politiques et normatives de cadrage de l'action.

La secrétaire du CG<sup>1185</sup>, ayant été embauchée au départ en Article 60, et recrutée comme chargée du secrétariat administratif de l'EFT FD, parle d'une perte de « *proximité de contact* » après la fin de la rénovation du bâtiment administratif en octobre 2006. En effet, avant cette rénovation, tous les personnels de l'équipe étaient dans un même bureau et elle voyait « *les stagiaires manger juste à côté* ». Pour elle, l'important était qu'aucune information ne se perdait parmi les travailleurs tant au niveau personnel qu'au niveau technique, alors qu'aujourd'hui, les informations ont tendance à être dispersées ou mal partagées<sup>1186</sup>.

---

<sup>1182</sup> « *Je crois aussi que c'est le fait de..., je pense que le côté du CPAS nous voit un peu comme des activistes "écolo", tu vois, ils pensent qu'on est un peu..., pour eux, on est à la limite des extra-terrestres, quoi. Ils comprennent pas les tenants et aboutissants.* » (Ibid.)

<sup>1183</sup> « *Je sais bien que c'est souvent, quand on discute un peu de ce qu'on fait ici, les gens aussi nous disent, "Mais après, ils travaillent quand même ou pas ?" Si, il y en a. Mais il y en a qui reprennent les études, qui font une autre formation. Donc, le travail, j'ai pas l'impression de travailler pour rien. J'ai pas l'impression de travailler pour rien.* » (Ibid.)

<sup>1184</sup> « *Imaginons qu'on ait uniquement réussi à restructurer la personne, c'est déjà ça. C'est déjà ça de gagné. Elle sera après prête à suivre peut-être une autre formation qui elle, débouchera sur... Donc, oui, c'est vrai que... C'est un tout. Chaque souci ne peut pas être pris de manière individuelle, il faut vraiment considérer la chose dans l'ensemble, et comprendre que les tenants et aboutissants... Et parfois, mais parfois on a des échecs : il y a des gens qui abandonnent après quelque temps, quoi, mais ils ont essayé. Et nous, on a essayé aussi de voir. (...) Si moi, je fais mon boulot, et que je fais rentrer de l'argent, ça augmentera la formation, d'une manière ou d'une autre.* » (Ibid.)

<sup>1185</sup> En ayant arrêté ses études à la sixième année du secondaire, elle a travaillé dans différents secteurs comme la vente et des usines. Suite à un divorce, elle s'est trouvée isolée avec sa fille « sans rien », ce qui l'a amené à une demande de secours au CPAS. En 2005, elle a été orientée par ce dernier vers la mise au travail en article 60 en administration à l'EFT FD. Après les travaux de rénovation des bâtiments en octobre 2006, elle a été recrutée en CDI comme secrétaire du CG. Elle est originaire et résidente de La Louvière.

<sup>1186</sup> « *Ce qu'on a perdu, nous, en tant que personne, ce qu'on a perdu, nous, c'est la proximité. Parce qu'avant, on était tous dans le même bureau, parce qu'il y avait pas de place. Alors, forcément, c'était pas pratique, hihhi, parce que, tu vois, tout le monde était dans la même pièce, tu vois ? Mais en même temps, il y avait aucune information qui se perdait. (...) Quand j'ai les stagiaires à manger juste à côté, donc, tu vois, par rapport à ça, on a perdu par rapport à la proximité de contact, on a perdu. Ça c'est sûr. Maintenant, par rapport au reste, tu vois, au développement de la Ferme et tout, il y a pas photo, on a gagné beaucoup, hein. » ; « *Et puis, c'est vrai que on nous a fait des beaux bâtiments, et puis, en même temps, on a perdu beaucoup de choses. Moi, je pense, on a perdu énormément de choses. (E : C'est important d'être en contact...) Oui, parce que on perdait rien, on perdait rien, tu vois ? Toutes les informations, passaient par là, donc de toute façon, il y en a un qui n'allait pas bien, on le savait. S'il y avait un problème de machine d'ici ou de là, on le savait, aussi. (...) Et en même temps, comme ils étaient regroupés, ces informations, elle n'étaient pas dispersées comme maintenant, parce que on a l'impression que, lui, il va dire, il va donner l'information à l'autre, et puis, ben, il va l'oublier, et en même temps, toi, tu crois que il l'a dit, tu vas pas le dire. Tu vois ? Ça, c'est des choses, quand on est regroupé, ça n'arrive pas. Forcément, tout le monde est ensemble, donc, t'es bien obligé (rire), de le savoir, quoi. Donc, par rapport à ça, pour moi, personnellement, je pense que**

---

Même si la secrétaire affirme la valeur positive de la rénovation en termes de confort (tranquilité), productivité (concentration) et esthétique (« *beau bâtiment* »), elle insiste sur le fait de travailler avec les stagiaires, comme une condition fondamentale de l'entreprise, sans laquelle celle-ci « *n'existe pas* ». Elle relève l'importance de cet aspect relationnel, par rapport aux nouveaux formateurs qui, n'ayant pas connu cette période initiale de l'entreprise, ont leurs propres bureaux, doivent être confrontés à une certaine instabilité de la disposition de chaque stagiaire dans son travail. Pour elle, malgré le développement économique et de l'équipement, le sens du projet ne change pas, et « *si on (ne) comprend pas le projet, il faut partir* ».

Cette affirmation montre que les personnels de l'équipe sont mis à l'épreuve dans leurs modes d'engagement par la situation de travail de l'entreprise où la contrainte principale à assumer réside dans l'insertion sociale où la qualité relationnelle prime sur la visibilité et la productivité de l'action. Comment cette dimension est-elle intégrée dans l'espace d'activités concret des travailleurs sociaux de l'équipe (coordinatrice sociale et coordinateur pédagogique) ?

Pendant la formation, la coordinatrice sociale<sup>1187</sup> est chargée de l'accompagnement social des stagiaires pour la résolution de leurs problèmes « *sociaux* » et personnels à divers niveaux (paiements des frais, recherche de logement, garde d'enfants, surendettement, relation familiale etc.) en assurant le rôle de la coordination avec des organismes « *relais* » avec lesquels elle prend contact suivant les nécessités qu'elle diagnostique à partir de la discussion qu'elle mène avec chaque stagiaire.

Même si, comme le CG y insiste, la mission de l'EFT est l'insertion sociale et professionnelle, la coordinatrice sociale souligne que « *ils (les stagiaires) sont vraiment dans un objectif de resocialisation, de création de liens* » : « *De la graine à l'assiette, c'est vraiment ça, ils sont, ils arrivent assez démunis, on essaie de leur apporter comme un légume qui pousse, c'est un peu la même chose. On essaie de les encadrer et de les faire grandir entre guillemets, de donner des moyens pour qu'ils grandissent, et ensuite de pouvoir voler de leurs propres ailes.* ». D'ailleurs, elle constate que ces dernières années, suite à l'aggravation de la conjoncture socio-économique, les « *personnes qui arrivent ici sont particulièrement abîmées* »<sup>1188</sup>.

---

*maintenant, au niveau tranquillité, concentration, tout le bazar, ça c'est sûr que on est mieux maintenant, bien sûr.* » (Secrétaire du CG, entretien 49)

<sup>1187</sup> Assistante sociale de formation, elle a une expérience professionnelle de 17 ans dans ce domaine. En commençant sa carrière comme assistante sociale dite « de secteur » chargée notamment de l'aide sociale financière au sein du CPAS de Morlanwelz, elle s'est réorientée « *par affinité, par sensibilité* » vers la réinsertion socio-professionnelle. Après avoir passé une formation d'agent d'insertion à La Louvière, elle a travaillé dans un OISP (Organisme d'Insertion Socio-Professionnelle) à la même commune vers 1995, dont la mission était l'insertion sociale par la culture en collaboration avec le Musée royal de Mariemont. Elle travaille depuis 2002 dans les services d'ISP au sein du CPAS de La Louvière. Après avoir travaillé à mi-temps dans l'orientation des stagiaires, à mi-temps comme assistante sociale de l'EFT FD jusqu'à l'août 2008, depuis la structuration de l'entreprise en quatre filières en 2008, elle travaille à temps plein en tant que « *coordinatrice sociale* » au sein de l'EFT FD. Elle est originaire et résidente de Mons.

<sup>1188</sup> « *Alors, le bilan, c'est des personnes qui arrivent ici sont particulièrement abîmées, de plus en plus. Donc, on a un grand grand rôle de resocialisation, de remobilisation, de conscientisation. Disons que, quand le CPAS a commencé à faire de la réinsertion socio-professionnelle, on a pris des gens qui étaient disposés de compétences, qui avaient pour des raisons diverses échappé au marché de l'emploi. Mais il y avait des compétences. Mais au niveau, ensuite, on a dû mettre en place des activités de resocialisation, parce qu'il y avait des personnes très très loin de l'emploi, extrêmement loin. Donc, c'est clair qu'à l'heure d'aujourd'hui, les gens qui viennent, sont des gens qui ont beaucoup de difficulté à suivre un processus de formation avec tous les cadres qui sont mis.* » (Coordinatrice sociale, entretien 45)

---

D'où son affirmation de l'objectif de l'entreprise comme étant d'abord la resocialisation et la « *création de liens* », ce qui se trouve en continuité avec son acceptation de l'« usage » de la formation comme « *moyen d'avoir des liens sociaux et des contacts* » aux moments de la sélection des stagiaires. Ce principe non discriminatoire de l'accueil des stagiaires effectivement appliqué montre, nous semble-t-il, son régime d'action de type « *compassionnel* » qui consiste en une prise de responsabilité « *infinie* » vis-à-vis de la détresse d'autrui dans une relation de personne à personne.

De plus, la coordinatrice apprécie davantage qu'il y ait une certaine convivialité au niveau culturel et émotionnel parmi les stagiaires comme des échanges interculturels entre des personnes d'origines différentes, car cela « *renforce* » les personnes<sup>1189</sup>. De même pour des rapports d'entraide pour la prévention de la santé<sup>1190</sup>.

Si ce régime compassionnel d'action implique une infinité de responsabilité prise vis-à-vis des personnes en difficulté, il peut dépasser le cadre contractuel. En effet, la coordinatrice s'engage volontiers à se former « *pour aller plus loin* » et « *quand [elle] arrive à une limite de [ses] connaissances* ». Ainsi, par exemple, elle s'est formée, sans qu'elle en soit obligée, en matière d'analyse systémique pour approcher les problèmes d'un stagiaire. De plus, elle a intégré une autre formation de « *Jobcoach* » pour pouvoir aider les stagiaires à trouver un emploi<sup>1191</sup>.

Par contre, dans son travail, les critères d'évaluation qui se formulent en termes de performance ou d'efficacité tels que le « *taux d'insertion* », l'« *employabilité* » sont non pertinents, critiqués et refusés. Pour elle la réussite de chaque personne se mesure en termes de projet qui correspond à sa capacité : « *Concernant le taux d'insertion, nous, on se refuse d'avoir ce type de précision ou de définition. L'important, c'est d'être maître de son projet.* » ; « *La notion de l'employabilité vient du FSE. Il s'agit de la possibilité de trouver un contrat de travail. Mais, pour nous, c'est une pression. Parce qu'il n'y a pas d'emploi ! Ce qui compte, c'est d'être maître de son projet* »<sup>1192</sup>. Elle formule cette critique sur la base de l'expérience de son travail : par exemple, un stagiaire M ayant un grand souci physique, elle s'interroge « *Qu'est-ce qu'on peut trouver comme emploi pour lui ? Quel projet ? Quel emploi ?* » Dans son cas, ses possibilités sont fortement limitées par son souci physique. Son projet peut être d'être responsable de sa famille. Avec un tel cas, il est difficile d'objectiver le résultat de travail de manière comparable entre les cas individuels. Cette

---

<sup>1189</sup> « *En plus il y a une émotion au niveau culture, il y a des personnes de nationalités différentes. Donc, ça aussi c'est quelque chose d'extraordinaire ! Et avec des italiens qui emballent amènent leur culture, qui amènent finalement la façon de voir les choses. Parallèlement, il y a des espagnols, il y a des africains, des femmes et des hommes, même si c'est pas beaucoup de femmes.* » ; « *(E : Je vais faire les nouilles sautées la semaine prochaine (rire) J'en ai déjà acheté.) C'est vrai ? (rire) C'est extraordinaire. Je trouve qu'ils se trouvent du lien ici. Je pense que ça les renforce.* » (Ibid.)

<sup>1190</sup> « *Un exemple : M (prénom d'une stagiaire) a des problèmes de souffle, elle dit clairement "J'en peux plus, je souffre" C'est A (prénom d'une autre personne en Article 60) qui est venue me voir en disant "Écoute, M, elle va pas bien, elle a des problèmes de santé". Moi je l'ai vue, en disant "M, qu'est-ce qui se passe ?" Je l'ai vue hier. Aujourd'hui, elle est chez le médecin. Je trouve ça bien. Tout le monde s'en inquiète. Il y a un problème, et hop, on met (?), et voilà, elle y est allée. Ça c'est juste une anecdote, hein.* » (Ibid.)

<sup>1191</sup> « *Ce qui est important dans la formation dans laquelle, pour moi c'est essentiel, c'est que la formation continue. Donc, je me forme aussi énormément à différentes choses, parce que quand j'arrive à une limite de mes connaissances, je vais plus loin, parce que... C'est propre à ma personnalité, aussi. Personne m'a obligé de faire ce genre de choses. C'est ma décision.* » ; « *J'essaie de faire une formation de Jobcoach, forcément. J'ai fait ça l'année dernière (rire) (E : C'est encore une nouvelle formation. C'est pas le CPAS qui te propose ?) C'est moi qui trouve que c'est important. Parce que comment faire justement pour avoir un lien avec les entreprises, pour amener les stagiaires à avoir le contact avec les entreprises, j'ai fait une formation d'une année.* » (Ibid.)

<sup>1192</sup> Coordinatrice sociale, entretien non enregistré, le 14 mai 2009.



---

façon de traiter le cas s'éloigne de la recherche d'une productivité, d'une standardisation, et d'une relation marchande limitée par un contrat de formation.

Le coordinateur pédagogique<sup>1193</sup> agit également dans ce régime compassionnel avec sa carrière d'éducateur social. Pour lui, une personne en difficultés doit être traitée dans son ensemble « *avec toutes ses connaissances, toutes ses méconnaissances, et aussi avec tous ses problèmes* ». Un vrai travail en amont est visé pour les personnes ayant des difficultés à « *être disponible pour apprendre* ». Selon lui, l'assistance sociale et la pédagogie doivent aller de pair en étroite collaboration<sup>1194</sup>. Dans son travail, il essaie surtout de « *capabiliser* » la personne en la soutenant et lui reconnaissant « *toute sa richesse intérieure, tout son savoir-faire* ». De la communication au quotidien à l'évaluation, il essaie de pousser la personne et de lui montrer sa capacité à faire des choses<sup>1195</sup>.

Cette présence du coordinateur montre, au-delà d'une simple collaboration transversale entre l'assistance sociale et la formation, un mode de travail spécifique de la normalisation comme production du corps régulateur, accompagné et ajusté par tout un engagement professionnel et moral.

Le coordinateur pédagogique compare sa relation avec les stagiaires à la relation parents - enfants où l'affection, la confiance et la règle de la vie sociale vont de pair : « *On devient référent comme leurs parents de manière symbolique* » ; « *Et ils (stagiaires) acceptent cette relation.* » ; « *Car les stagiaires n'ont pas eu cette relation, à force d'avoir été ballottés de droite à gauche. On essaie de répondre à des questions qui montrent des « trous », des « lacunes » dans leur parcours.* » ; « *Et ils n'osent pas parfois poser des questions, et quand ils osent le faire, la relation, ça change. On arrive à aborder leurs problèmes personnels. C'est le respect. Un moment donné, ils s'en vont, s'ils n'adhèrent pas. La Ferme crée une limite avec son mur symboliquement. Dans les murs, on respecte cette règle, nos valeurs et règles*<sup>1196</sup>. »

Ainsi, son travail de formation intègre une relation de type domestique où la reconnaissance de la

---

<sup>1193</sup> Éducateur de formation, il a travaillé dans plusieurs types d'institutions chargées de l'enfance et de la jeunesse : éducation des enfants mal traités et placés en internat par le juge ; institution de service psychiatrique ; association de service d'aide à la jeunesse, chargée d'adolescents de 16 à 18 ans ayant des problèmes dans leurs familles ou écoles. Dans cette association, il a été chef d'une équipe d'éducateurs, chargé de la supervision de ses éducateurs. Il travaille au CPAS de La Louvière depuis 2004 comme « coordinateur pédagogique », nouveau poste créé à l'initiative de J. Gobert et la Directrice du service social, chargé du suivi pédagogique de tous les services d'insertion du CPAS (ateliers, préformations et formations de l'EFT FD). Il travaille pour un septième temps à l'EFT FD.

<sup>1194</sup> « *C'est vraiment un travail spécifique au niveau pédagogique, qui est lié avec le social, bien sûr. Pourquoi souvent, les gens, pourquoi ils ont des difficultés à apprendre ? C'est parce qu'ils sont souvent encombrés par plein de problèmes. Ils ont des problèmes de logement, problèmes d'argent. Ils ont des problèmes relationnels, parfois avec leur... Ils ont été mariés, ils ont des enfants, ils avaient des problèmes avec le mari ou avec l'épouse. Donc, ils ont beaucoup de difficultés à apprendre à cause de tout ça. Donc le travail, c'est vraiment un travail de collaboration entre BE (prénom de la coordinatrice sociale) et moi, pour parvenir à ce que les gens arrivent à résoudre les problèmes sociaux, donc il y a tout un travail qui est mis en place, pour pouvoir apprendre, justement, pour pouvoir être disponible à l'apprentissage. Et donc c'est un grand travail de collaboration, entre le travailleur social, et l'aspect pédagogique.* » (Coordinateur pédagogique, entretien 46)

<sup>1195</sup> « *On découpe pas les gens en petits morceaux. Tous les petits morceaux sont ensemble. Hein, c'est une personne avec toutes ses connaissances, toutes ces méconnaissances. Et aussi avec tous ses problèmes. Et aussi avec toute sa richesse intérieure, tout son savoir-faire. Donc notre travail, c'est aussi de le pousser, et à lui montrer parfois aussi qu'il y a plein de choses en lui et qu'ils sont capables de faire plein de choses. Donc, c'est vraiment un travail de soutien, c'est pour ça que on disait tout-à-l'heure, c'est vraiment du coaching, tu vois ? Parfois, c'est vraiment soutenir les gens et de dire "Allez, c'est bien, continue, ça se passe bien !" (...) Tu comprendras le travail des deux, quoi. Le travail de B (prénom de la coordinatrice sociale), le travail de moi. De quelle manière on collabore tous les deux. Pour travailler les deux dimensions des gens, on va dire, l'aspect social, l'aspect apprentissage. On travaille vraiment les deux en même temps.* » (Ibid.)

<sup>1196</sup> Coordinateur pédagogique, entretien non enregistré, le 14 mai 2009.

---

personne, certaines manières conviviales de communiquer et le respect de la règle priment. C'est curieusement dans ce cadre que le bâtiment de la ferme traditionnelle ayant une forme carrée « *avec son mur* » prend un sens « *symbolique* ».

Ce type familial de relation qu'il engage dans son travail est illustrée par exemple par un épisode où les stagiaires lui ont offert un vin de Toscane le jour de son anniversaire, car ils savaient que le coordinateur pédagogique aime la Toscane et y va souvent en vacances. Mais en racontant cet épisode, il insiste sur le fait qu'il n'est pas dans une simple relation d'affection ou d'intimité : c'est grâce à cette relation de confiance qu'il établit avec chaque stagiaire que, par exemple, dans les réunions d'évaluation, il peut avoir des « débats » ou se permettre des critiques sur des aspects personnels de chacun.

De plus, pour lui et pour l'entreprise, cette relation de confiance n'est pas seulement sa façon de travailler, mais elle-même le résultat du travail à montrer à l'extérieur : par exemple, l'EFT FD organise depuis deux ou trois ans une fête appelée « Sainte Barbe », le même nom que la fête des employés de la commune de La Louvière, où les personnels de l'équipe font à manger avec les stagiaires. C'est « *pour marquer ce qui se passe* » dans l'espace de travail de l'entreprise que l'équipe a décidé de le faire, « *même si le CPAS n'était pas content* ». Pour lui, l'essentiel du travail est la création de ce rapport de confiance elle-même qui peut faire sentir « *ce que l'on est avec certaines règles et limites* » comme le respect et l'attitude non violente vis-à-vis d'autrui, et « *chacun ne fait pas n'importe quoi, mais reconnaît nos valeurs avec la règle et la limite* ». Ce qui montre une tentative d'intégration du registre de justification civique (respect de la règle collective).

Mais ces efforts de créer des rapports de confiance n'empêchent pas qu'il y ait fréquemment des cas d'« arrêts » de formation. Mais même pour ces cas d'arrêts, pour la coordinatrice sociale et le coordinateur pédagogique, « *il n'y a pas d'affrontement* » avec ces stagiaires, mais ils discutent des problèmes qui se présentent. Du coup, ces arrêts sont également travaillés au cas par cas de manière à réorienter chaque personne vers une autre formation ou vers une médicalisation s'il le faut.

Enfin, le formateur en maraîchage biologique étant ingénieur agronome et ayant pour fonction de faire travailler les stagiaires en les formant et les accompagnant, se rend vite compte de la non-pertinence d'imposer aux stagiaires des normes de productivité, et que « *la priorité, elle reste quand même au niveau de la réinsertion sociale* »<sup>1197</sup>.

Pour mener à bien ce travail, il doit respecter à la fois la règle de convivialité et l'encadrement normatif de travail. « *On travaille tous ensemble, j'estime que la priorité, c'est de travailler dans une atmosphère conviviale et agréable, de temps en temps, il faut un peu recadrer un peu, le travail qui est fait, le rappeler que on est pas ici pour se tourner les pouces* ». D'où nous retrouvons la même formule de

---

<sup>1197</sup> « *La priorité, elle reste quand même au niveau de la réinsertion sociale. Donc on utilise comme outil de réinsertion, le maraîchage bio, mais l'objectif principal, c'est quand même de permettre à ces personnes précarisées de retrouver un certain équilibre. Donc, peut-être que moi, je suis arrivé ici à la Ferme, via un intérêt personnel, pour l'agriculture bio, mais c'était en sachant quand même que le projet principal, c'est la réinsertion sociale. Donc, c'est quelque chose dont il faut toujours se rappeler, que on est dans une entreprise de formation, il y a pas mal de choses à apprendre aux stagiaires, si jamais il y a des choses qui fonctionnent pas bien dans la production de légumes, disons que c'est dommage, mais que ça ne doit pas empêcher ou freiner l'objectif principal qui est la réinsertion. (...)* » (Formateur en maraîchage bio, entretien 50)

---

professionnalisme civique que celle qui est affirmée par le CG qui prenait une distance critique avec l'affectivité sans jamais l'exclure. Il est ainsi dans un régime d'action « civique » au sens du service à la collectivité, en souhaitant que le travail de l'entreprise soit au service des besoins des stagiaires<sup>1198</sup>. Le registre de productivité n'est pas pour autant exclu de son raisonnement. Pour lui, c'est dans ce cadre de la mission de réinsertion qu'il faut ajuster la norme de la productivité, et que l'échelle de production actuelle avec la livraison de 200-230 paniers par semaine avec 5-10 stagiaires est suffisante, même s'il est possible d'augmenter la production au niveau quantitatif<sup>1199</sup>.

*Sous-thème 2 : Sens du maraîchage biologique. Outil de traitement de la fragilité des personnes ?*

Quel rôle accorde-t-on au maraîchage biologique dans l'action interne de l'EFT FD ? Pour aborder ce thème avec nos interlocuteurs de terrain, nous avons posé la question suivante à chacun des personnels de l'équipe encadrante : « *Dans quelle mesure l'usage du jardin bio est-il adapté (ou non) à l'insertion par rapport aux autres activités ?* »

Nous trouverons la présence d'un accord partagé entre les personnels de l'équipe sur la vertu du jardinage pour leur travail d'insertion. Leurs énoncés suggèrent tous une métaphore entre la graine et le développement de la personne, à savoir une comparaison de la personne faisant l'objet du travail d'insertion avec une graine ou une plante ayant besoin d'une protection et d'un soin comme dans une pépinière pour qu'elle puisse se développer de manière autonome plus tard.

Nous posons alors une hypothèse sur le sens de l'usage de travail de la terre et de la nature dans l'espace d'activité concret de la formation de l'EFT FD, autour de la notion de « traitement horticole de l'homme » formulée par A. Haudricourt<sup>1200</sup>, comme une forme de dispositif de gouvernement de la population.

Haudricourt relève une différence entre « *le traitement horticole de l'homme* » en Extrême-Orient et le « *traitement pastoral de l'homme* » en Occident. Dans le premier, le rapport à l'autrui est « indirect » au sens où le moyen d'intervention n'est pas permanent et brutal comme le berger avec ses moutons, mais soigneux et environnemental (dont la culture de l'Igname en Mélanésie montre une forme extrême, et « négatif » au sens où la fragilité de l'autrui (objet) est prioritairement prise en compte pour le maintien de son autonomie, en comparaison avec la « positivité » qu'exerce le berger sur ses moutons en Occident, qui risquerait, par excès, de priver ceux-ci de leur conduite instinctive et défensive. À cette réflexion ethnobotanique, nous pouvons relier l'analyse de Foucault de ce « *pouvoir pastoral*<sup>1201</sup> », qui situe celui-ci dans l'histoire de la notion du « gouvernement ».

---

<sup>1198</sup> « (...) ce que je souhaite ici, c'est qu'il y ait une continuité dans le travail que les stagiaires, finalement, trouvent réellement ce dont ils ont besoin au sein de la Ferme. » (Ibid.)

<sup>1199</sup> « Lors des évaluations individuelles des stagiaires, on demande s'ils sont satisfaits, c'est vraiment quelque chose qui est important pour nous, c'est de bien se rendre compte si oui ou non, ils arrivent à s'intégrer et s'épanouir dans les travaux effectués ici à la Ferme. Donc, c'est que cet aspect-là continue, quoi. C'est d'essayer de trouver un équilibre aussi entre la taille de la Ferme, et les services au niveau des paniers qu'on livre. Je pense que ça c'est important d'essayer de garder une taille critique qui ne complique pas les tâches au niveau formatif. Parce que si on augmente trop, ça va être plus axé sur la production. » (Ibid.)

<sup>1200</sup> Haudricourt, 1962.

<sup>1201</sup> Foucault, 2004b : 119-232.

---

Cette liaison de Haudricout à Foucault nous permet de viser une dimension politique et normative de l'action. Nous entendons par ce détour de réflexion, que le rapport horticole à la nature effectivement « appliqué » dans l'EFT FD au nom de l'insertion sociale, au rapport institutionnel aux stagiaires par l'analogie graine/personne, implique une modalité spécifique de traitement de la fragilité comme « risque d'autonomie » des personnes.

Dans ce dispositif, l'individu est considéré d'emblée à la fois autonome mais fragile dans sa nature, sans que son désir soit en permanence agi positivement et incité à être productif, voire « proactif » comme entrepreneur de soi-même. Dans cet espace, la dépendance personnelle et l'autonomie de l'individu ne se contredisent plus. D'où le fait que l'« autonomie sociale » comme rapport non contradictoire entre l'autonomie et la dépendance établi par ce mode de traitement, joue un rôle central dans le travail de coordination entre la protection rapprochée et la mise en action pour la personne.

Le CG, en trouvant d'abord ce sujet une « *très bonne question* », donc pertinente par rapport à sa situation, dit « *Je peux (y) répondre depuis peu. Parce que j'ai plus de recul* ». Ce qui confirme une part de réflexivité de son action vis-à-vis de son objet d'action. Selon lui, la réponse se formule « *en deux temps* » : insertion sociale, et insertion professionnelle. D'abord, du point de vue de l'insertion sociale, le maraîchage biologique est « *une très bonne activité* » pour trois raisons :

- Il permet aux personnes en difficultés de « *trouver leur place* » par le contact avec la terre et la nature dans un espace suffisamment grand (trois hectares), organisé (en un seul tenant et confiné) et bien situé (donnant sur une réserve naturelle des étangs et des champs du village voisin), pour être « *restructurant* » et « *rassurant* » pour la personne. La dimension du corps et de l'esprit de la personne est centrale dans cette appréciation.

- Il permet aux personnes de voir le « *résultat* » de leur travail par le fait de « *semier, voir germer et récolter et in fine le manger, pourquoi pas, ou le vendre et voir le sourire de la personne qui l'achète* ». Ceci leur permet alors de « *savoir qu'on est utile à la société* ». Cette dimension matérielle et sociale compte particulièrement pour les personnes « *qui ont été en échec permanent dans leur vie* ».

- Il permet aux individus d'être « *fiers* » de leur travail, grâce aux méthodes de productions biologiques sans recours aux produits artificiels. Cela va « *naturellement* » dans les deux sens du terme : sans besoin d'expliquer pourquoi cela fonctionne, car « *ils comprennent, ils le vivent* »; sans besoin d'avoir recours aux intrants artificiels... « *Ils sont toujours très fiers de dire "F (prénom du CG), j'ai récolté des carottes, ce sont celles que j'ai semées moi-même". C'est un résultat qui est concret, qui est visible. Pas toujours le cas dans d'autres formations.* » La dimension existentielle y est éprouvée avec la méthode biologique qui permet à la personne de suivre et réaliser la production par elle-même.

À ce niveau de l'insertion sociale, il y a une sorte d'analogie faite dans le concret entre le rapport homme-nature et le rapport homme - société, comme nous pouvons le trouver dans les propos suivants du CG : « *Moi je dis toujours ils reprennent racine dans la terre, nos racines à tous, je pense, c'est la terre. On vient de la terre, on y retournera. Euh, je pense que les gens y retrouvent des valeurs nobles.* » Cette dimension de l'analogie ne semble pas anodine, dans la mesure où cela introduit une logique d'action

---

donnant un sens autonome à l'activité elle-même et à l'objet de cette activité autrement que comme un simple moyen neutre et interchangeable d'action publique.

Le travail de la nature, sans qu'il donne une solution, est censé participer activement dans la construction du sens de l'action publique et collective comme facteur structurant la temporalité de celle-ci.

Ensuite, au niveau de l'insertion professionnelle, le CG admet que « *le maraîchage a un peu moins d'avenir* » en tant qu'outil de valorisation des personnes sur le marché de l'emploi par rapport aux autres formations telles que l'entretien d'espaces verts, du fait de la faiblesse de l'offre d'emploi dans le secteur agricole ou de l'agriculture biologique<sup>1202</sup>. Comme il en est conscient dès le départ, il redéfinit le but de l'insertion professionnelle non pas comme apprentissage d'un métier, mais comme apprentissage du travail de manière transversale<sup>1203</sup>. Cet apprentissage du travail implique à la fois toute une dimension du « *savoir-être* » « *qui met du temps* » et du « *savoir-faire* » technique : « *Je pense que moi, je pars du principe que le savoir-être, le comportement et les valeurs, c'est quelque chose qui met du temps, à apprendre et à assimiler. Et ça, on est là, pour leur apprendre en 18 mois. Le savoir-faire technique, c'est quelque chose qui, à partir du moment où quelqu'un vous le montre, et vous l'explique, si vous êtes dans de bonnes dispositions mentales, c'est-à-dire libéré de toutes charges sociales, vous pouvez apprendre. Donc, nous ici, on leur apprend à travailler. À respecter un chef, à respecter une hiérarchie, à respecter à avoir du souci du travail bien fait, on leur apprend à pouvoir travailler après quatre heures, même si on finit à quatre heures, mais tout en sachant que ça sera rendu autrement, on leur apprend des valeurs. Et ces valeurs-là, elles sont applicables et sont universelles. Elles sont applicables à tous les métiers du monde. À partir du moment où on fait un travail avec une conscience professionnelle, le travail sera bon*<sup>1204</sup>. »

Enfin, il met l'accent sur le travail en équipe comme élément central de l'apprentissage. C'est dans ce sens-là que le maraîchage biologique est opportun pour l'insertion professionnelle.

Dans ce raisonnement que donne le CG, le maraîchage biologique s'inscrit dans une temporalité propre à l'espace de travail de l'EFT FD où sont mises en relation, avec une vision mise en place, les dimensions d'insertion sociale (mentale, corporelle, matérielle, sociale et existentielle) et d'insertion professionnelle (apprentissage du travail et technique). Le sens du maraîchage biologique avec sa logique « *primaire* » du rapport de l'homme à la nature vivante, est là mise en relation dans une dimension concrète de l'action avec la logique de l'insertion sociale. Un espace-temps autonome dédié au travail du « *social* » s'y crée à travers des rapports spécifiques au temps tissés par des échanges avec la nature et entre les personnes. Nous verrons que cette temporalité fait même l'objet d'engagements et de coordination de l'action tant du côté

---

<sup>1202</sup> « *Au niveau socioprofessionnel, maintenant, insertion professionnelle, je dirais que le maraîchage a un peu moins d'avenir, "un peu", dosons les mots, que d'autres filières. C'est-à-dire que si je compare à l'entreprise Espace vert, Bricouvert, il est clair que les entreprises privées Espace vert qui engagent, il y en a beaucoup plus que le petit fermier du coin surtout en bio, il y en a presque pas, même, prenons un fermier conventionnel, un agriculteur conventionnel qui va engager du personnel. Pourquoi ? Parce que ça coûte cher. Donc, il est clair qu'au niveau insertion socio-professionnelle, il y a un peu moins de débouchés.* » (CG, entretien, 44b)

<sup>1203</sup> « *Mais, étant donné que nous en sommes conscients à la Ferme Delsamme, qu'il y ait moins de débouchés, j'en suis conscient intimement et depuis le départ, puisque je suis moi-même agronome, j'ai mis en place aussi au niveau de la formation, une vision dynamique qui est de dire « Vous n'êtes pas uniquement destinés à travailler dans une ferme, vous pouvez aussi être travailleur chez un maraîcher, qui vend des légumes sur un marché, vous pouvez être aidant ailleurs. Donc, tout ce qui touche à ce milieu »* (Ibid.)

<sup>1204</sup> CG, entretien 44a.

---

des opérateurs que du côté des stagiaires, souvent par opposition au mode industriel ou bureaucratique de travail.

Le coordinateur technique de formation agronome, formateur de 2005 à 2008, montre également sa part de réflexivité sur la dimension de l'insertion sociale. En effet, au départ il pensait travailler uniquement pour la production de légumes, mais il a « *appris* » au cours de son expérience dans l'entreprise, l'importance de la dimension sociale du travail pour pouvoir mettre en valeur ses connaissances de l'agriculture et du maraîchage biologique<sup>1205</sup>.

Cette temporalité de l'insertion sociale « *matérialisée* » par l'activité de maraîchage biologique, oppose les opérateurs au contrôle administratif du projet renforcé par un calcul quantitatif et utilitaire<sup>1206</sup>.

Le coordinateur technique, de même que le CG, souligne que le travail de la terre est valorisant et ressourçant pour la personne par le fait qu'il permet de « *libérer l'esprit* » de beaucoup de choses et d'y « *plonger* ». Les stagiaires peuvent « *s'approprier le projet* » comme « *la graine prend racine* », donc de manière autonome, pour « *en tirer tous les bénéfices à tous les niveaux* » tant au niveau social qu'au niveau formatif<sup>1207</sup>.

Mais à côté de cette vertu propre au travail de jardinage, il souligne que le jardin n'est pas adapté à n'importe qui, mais son succès dépend de « *la fibre que les gens veulent donner, enfin du sens que les gens ont envie de donner à leur vie, en tout cas à leur parcours* ». Ce qui ne va pas nier la vertu propre au jardinage, mais les deux logiques du rapport de l'homme au vivant et la disposition de la personne doivent aller de pair dans le projet d'insertion. Donc, autrement dit, selon les dispositions individuelles, les types d'activités à mettre en valeur doivent varier selon que ce soit les techniques du spectacle ou l'entretien d'espaces verts ou la maçonnerie<sup>1208</sup>.

---

<sup>1205</sup> « *Enfin, je savais que c'était le CPAS qui faisait ça, mais sans savoir vraiment ce que c'était qu'une EFT.* » ; « *Mais c'est vrai qu'au début, au début j'avais pas pris... J'avais pas en tête ce côté vraiment, tu vois. Le côté social pour moi, c'était pas, dans ma tête c'était pas le premier but. Le premier but pour moi c'était d'abord la production au jardin. Et seulement par après, ben oui, quand tu es avec le chef d'équipe, avec l'équipe encadrante tu te dis, que si tu règles pas les problèmes dans l'encadrement des gens, ben tu sais pas les amener autre part. Et ça, c'est grâce à l'équipe qu'y avait à l'époque et qu'y a maintenant à la ferme qu'on y arrive, parce que chacun a ses compétences.* » (Coordinateur technique, entretien 47a)

<sup>1206</sup> « *Et puis, ben je pense que malheureusement avec tous les trucs qui se sont passés avec les administrations, tout ça, ben je pense que les contrôles qu'on met pour mesurer la justesse de ce genre de choses vont être de plus en plus importants. En même temps c'est normal, quoi. C'est de l'argent public et il faut qu'il soit utilisé à bon escient, quoi. En tout cas dans le but, toujours notre but premier c'est la formation des personnes, quoi.* » (Ibid.)

<sup>1207</sup> « *Par l'expérience professionnelle et personnelle que j'ai, ben le travail avec la nature, le travail avec le vivant, ben t'as parfois de très gros échecs, et parfois c'est aussi très valorisant dans le sens où ben, tu pars d'un tout petit truc et finalement tu obtiens quelque chose de très beau. Y'a le contact avec le... Enfin, le travail de la terre c'est aussi ressourçant. Finalement quand tu es plongé là-dedans, tu y mets, enfin je veux dire que tu ne penses qu'à ça, mais ça libère ton esprit de beaucoup de choses, puisque tu essayes de... bon allez, c'est l'image, faire germer une graine, mais c'est ça. Que la graine prenne racine. Et ici, c'est un peu la même chose, que les stagiaires s'approprient le projet et qu'ils puissent aussi après eux en tirer tous les bénéfices à tous les niveaux. Que ce soit au niveau formatif, pour qu'ils apprennent le métier ; au niveau social, pour le fait de travailler en groupe, l'esprit de groupe ; le côté valorisant, oui, parce que, encore une fois ils partent d'un tout petit truc et finalement ils vont récolter quelque chose de très bien.* » (Ibid.)

<sup>1208</sup> « *Donc, y'a plein d'aspects différents, mais je veux dire ça peut se transposer dans quasiment toutes les filières de formation, quoi. Bon, c'est peut-être moins adapté à certaines, mais après tout ça dépend aussi entre guillemets de la fibre que les gens veulent donner, enfin du sens que les gens ont envie de donner à leur vie, en tout cas à leur parcours, quoi. Les gens qui sont plus artistes dans l'âme ils s'orienteront plus vers le spectacle, les gens qui sont plus en, en plus avant ils travaillaient dans le bâtiment, donc c'est un petit peu en fonction des aptitudes. Ben, c'est clair pour le maraîchage, je suis pas le seul à le dire, mais c'est clair, on dit que le travail de la terre c'est ressourçant, c'est valorisant, enfin.* » (Ibid.)

---

Enfin, le coordinateur technique souligne, à partir de ses expériences menées en tant que formateur, que le travail avec le vivant entraîne souvent tout un changement chez les stagiaires : si au départ ils sont remplis de « peur » et de « stress », ce travail les aide à « se vider la tête » et se changer les idées. Même le cas d'échec peuvent se transformer en expérience d'apprentissage sur son propre comportement<sup>1209</sup>. Cet effet de la réflexivité est facilité par l'apprentissage de l'écosystème que la culture bio permet<sup>1210</sup>.

L'agent marketing/animation essaie de donner sens au travail des stagiaires par la commercialisation ou l'organisation d'événements comme la journée portes ouvertes, en sorte que les stagiaires puissent en « retirer leur fierté » : « *Maintenant, moi, je me détache vraiment de ce côté insertion, quoi. Moi, je vais dire, on me demande de, entre guillemets de ramener de l'argent, faire de l'argent, et j'en fais. Et c'est clair, c'est complètement à l'opposé de... Moi bon, moi je suis pas là je suis pas assistant social, je suis pas là pour ça, justement pour valoriser ce qu'ils font, en même temps, ils ont retiré leur fierté, parce que s'il y a 200 paniers au lieu de 100, pour eux c'est une fierté, quoi. Peut-être on sait pas mesurer tout ça en termes d'insertion, en termes de valorisation personnelle, leur travail, c'est important, pour qu'ils voient le magasin qui est rempli de gens qui achètent leurs légumes, c'est une fierté. Tandis que s'il n'y avait personne, ils auraient l'impression de faire ça pour rien. Sinon, il y a un but, c'est, le magasin tourne, les paniers tournent, donc il faut... C'est ça qui est important*<sup>1211</sup>. »

Cette reconnaissance doit se faire au prix de l'épreuve quotidienne entre la norme économique de travail et le mode d'engagement de la personne. À cet effet, l'agent marketing/animation « *doit parfois réagir avec les stagiaires, comme s'ils étaient des travailleurs normaux* ». Dans le cas des paniers, la demande régulière des clients met à l'épreuve la productivité des stagiaires qui est souvent problématique<sup>1212</sup>.

Sinon, par rapport à l'activité de maraîchage biologique, elle s'accorde aux propos du CG et du coordinateur technique, au sens où le processus de la culture bio allant « *de la graine à la récolte* » aide les personnes à « *se responsabiliser* » de leurs actes, tant du point de vue de la confiance en soi que de celui du travail en groupe. En arrivant « *sans aucune connaissance* » en matière de métier, les stagiaires peuvent

---

<sup>1209</sup> « *Mais y'en a certains quand ils arrivaient ici, ils étaient remplis de peur, remplis de stress tout ça, et finalement ben je crois que le travail de la terre ça apporte beaucoup, beaucoup de choses. Moi, je pense ça. Ben même pour moi, mon expérience personnelle, je sais que quand tu as envie, entre guillemets de te vider la tête, allez, essayer de changer tes idées, ben le travail dehors quand t'as une journée de beau temps, mais même quand il fait mauvais, ben en fin de compte le travail avec le vivant, c'est vraiment une chose... Encore une fois tu peux avoir de très mauvaises surprises. Quand ça va pas, ben parfois c'est un échec, mais en même temps cet échec tu peux le transformer aussi en expérience. Tu te dis, bon ben voilà j'ai été comme ça, ben c'est pas comme ça que je dois le faire, donc je vais expérimenter une autre voie. Donc c'est valorisant, et ça se ressent je pense.* » (Ibid.)

<sup>1210</sup> « (E : *Vraiment ça éduque.*) *Je pense oui. Puis le fait ici, de respecter encore une... Avec le maraîchage bio tu respectes aussi encore plus la nature, puisque tu tiens vraiment compte de tout l'écosystème, tu dois tenir compte de tous les êtres vivants qui sont là, autour de toi, sans trop nuire à leur développement et sans que eux, viennent nuire au développement de ta culture. Enfin, on va dire c'est un compromis. C'est un bon compromis.* »

<sup>1211</sup> Agent marketing/animation, entretien 48.

<sup>1212</sup> « *Si je prends l'exemple des paniers, on leur propose un service qu'on fait payer à un prix normal pour que..., comme un autre agriculteur, par exemple. On peut pas avoir une qualité ou un service moindre au moment où on demande le même prix, c'est vrai que parfois, il y a des aléas comme ça, certains clients ne tiennent pas compte qu'on est entreprise de formation, et donc s'ils devaient avoir un kilo de pommes, c'est un kilo, mais pas 700grammes, quoi. Ou alors les pommes doivent être... Donc c'est vrai que parfois, c'est un peu embêtant, ou même des fois le manque de temps, il faut tenir compte de... la semaine passée, ils étaient que trois sans toi, donc c'est sûr que des fois il y en a comme ça, tout le temps, on n'a qu'un seul maraîcher, et malheureusement, il faut gérer ça au quotidien.* » (Ibid.)

---

finalement être encadrés et capabilisés, grâce à leur implication dans tout le processus de travail de la graine jusqu'à la récolte dans lequel il y a du relationnel (travail en équipe), une finalité (service à la population) et l'épreuve consistante (travail de la terre, impératifs météorologiques). La vente des paniers entre également dans cette chaîne de travail, donc le fait qu'il y ait des gens qui attendent les produits permet aux stagiaires de « *se rendre compte de ce qu'ils font* » et de leur « *rôle social à jouer* ». Cette relation économique implique une relation réciprocaire non seulement entre les clients et l'entreprise, mais l'entreprise, à savoir les personnels de l'équipe et les stagiaires. Ce qui permet la valorisation des stagiaires dans un rapport de réciprocité entre l'entreprise et les stagiaires : « *Je pense qu'ils sont responsabilisés et conscientisés du fait qu'ils sont une personne qui est importante, et la Ferme a besoin d'eux. Et eux ont besoin de nous. C'est vraiment une relation dans les deux sens, quoi*<sup>1213</sup>. »

En le disant, l'agent marketing/animation souligne qu'elle entend des critiques selon lesquelles une entreprise sociale comme l'EFT FD « *utilise la main-d'œuvre gratuite* », ce à quoi elle répond de manière critique par le fait qu'une entreprise de formation ne peut pas faire du profit et « *ne peut pas faire ce qu'[elle] veut* ». L'important c'est que personne ne considère les stagiaires comme de la main-d'œuvre gratuite, et elle reconnaît le courage des stagiaires de venir travailler malgré la pluie ou la neige, en se levant parfois à cinq heures du matin en prenant plusieurs bus<sup>1214</sup>. Là, le régime d'action compassionnel où prime le souci de la souffrance d'autrui, prend une dimension critique en combinaison avec la justification civique basée sur la solidarité collective.

L'action d'insertion par le maraîchage biologique, l'engage également au sens d'un professionnalisme civique, et dans un rapport critique vis-à-vis de l'administration du CPAS, justement à travers cet objet spécifique d'activités qui est l'agriculture biologique. En parlant du problème de la fermeture du restaurant de la ferme en raison d'un manque d'investissement en personnel, l'agent relève des incompréhensions de la part de l'administration : le CPAS ne comprend pas le choix de l'équipe d'acheter des carottes chez un producteur bio wallon pendant six mois pour alimenter le magasin, au lieu d'en acheter toute l'année chez un grossiste qui peut vendre des carottes venant d'un pays étranger comme l'Espagne. Ou encore, incompréhension face à culture de légume ratée en raison d'un décalage entre la temporalité requise par les problèmes d'une plante et la temporalité administrative<sup>1215</sup>.

De plus, elle subit des jugements méprisants de la part de l'administration communale, selon lesquels

---

<sup>1213</sup> *Ibid.*

<sup>1214</sup> « *Parce que j'entends un peu des critiques en disant "Oui, c'est de la main-d'œuvre gratuite", non, c'est pas de la main-d'œuvre gratuite, parce que on leur propose une formation, et durant cette formation, on met tout en place, pour qu'ils puissent à la fin de leur formation, être le plus apte possible pour travailler, si possible, en maraîchage, que ce soit biologique ou pas, et même dans un autre domaine, pourquoi pas. C'est vraiment, on se sert pas d'eux, pour faire du profit, parce que si c'était ça, je veux dire, il y aurait d'autres choses qui seraient mises en place, de toute façon, on ne peut pas, du coup, on est une EFT, on peut pas faire ce qu'on veut. Donc, je pense que ça c'est aussi une quelque chose qui est importante pour eux, c'est que personne ici ne les a jamais considérés comme la main-d'œuvre gratuite, quoi, c'est pas... On est conscients qu'ils viennent chercher ici une formation, c'est pas entre guillemets des ouvriers. Ce sont des gens en formation. Moi, je trouve quand même courageux, parce que, qu'il pleuve ou qu'il neige ou quoi, ils sont dehors et ils sont là, quoi. Quand certains doivent se lever à cinq heures du matin pour être à l'heure, parce qu'ils ont plusieurs bus à prendre, et ils le font. Donc, ça c'est, je trouve ça super important. Et tout le monde ne serait pas prêt à le faire. Donc ça, je trouve que c'est important.* » (*Ibid.*)

<sup>1215</sup> « (...) quand tu regardes il faut trois mois pour avoir des graines, trois mois pour avoir des problèmes, s'il y a un problème sur une plante, le temps qu'on réagisse, la plante, elle est morte, parce que il a fallu faire des rapports... » (*Ibid.*)



---

les opérateurs de l'équipe de l'EFT FD sont « *des activistes écolo* » ou « *des gens affectifs par rapport à leur travail* ». Ceci alors qu'elle a à la fois une conviction sur la valeur éthique de la culture bio et un engagement pour le travail<sup>1216</sup>.

Ce sont ces engagements professionnels et éthiques, mais situés dans une temporalité spécifique à l'espace d'activités concret de l'entreprise, qui conduisent cet agent à porter une critique sur une façon routinière de travailler, et créent également du stress chez elle<sup>1217</sup>.

La secrétaire du CG reconnaît également que le fait de suivre cette formation permet aux stagiaires d'« *avoir une vie sociale* » par rapport à leur situation de départ où « *il sont cassés partout* »<sup>1218</sup>. Elle souligne que malgré le problème du « *manque de disponibilité* » des personnels et des aléas des conditions naturelles comme le mauvais temps ou l'attaque de limaces, qui constituent, en plus de la norme de production, l'épreuve dans la situation de travail, les stagiaires « *sont quand même tenus à des résultats* » en termes de production. Ce qui vaut une reconnaissance pour elle d'autant plus qu'« *on n'est pas là pour produire* », mais pour la formation<sup>1219</sup>.

Sur ce point, la secrétaire fait la même remarque que l'agent marketing/animation sur l'imcompréhension de la part de l'administration du CPAS sur les conditions de travail en maraîchage biologique qui consiste à travailler « *avec des matières vivantes* », et non « *pas des machines* »<sup>1220</sup>. D'où encore une opposition établie entre la logique industrielle de travail et la logique du travail de la nature et du vivant, qui sert à montrer la temporalité propre à l'insertion sociale par le maraîchage biologique.

La coordinatrice sociale souligne que le fait d'utiliser l'agriculture comme outil d'insertion s'inscrit

---

<sup>1216</sup> « *J'étais déjà très sensible, on va dire, aux problèmes, plus de l'environnement, tu vois, aux choses assez classiques. Et puis, je mangerais pas bio, je savais que le bio c'était sans pesticide, mais, j'avais une affinité, mais, en arrivant ici, je veux dire, voilà maintenant je suis convaincue de ce que on fait. Quand je vends un panier, quand je vends des légumes de saison, c'est pas que je le fais parce que c'est mon boulot, mais parce que c'est mon boulot, parce que c'est ma conviction, aussi. Donc, du coup, il y a vraiment, c'est ce qu'on nous reproche souvent aussi, par le CPAS, nous, on est des gens affectifs par rapport à notre travail. Donc, on le fait, parce que c'est notre travail, c'est aussi parce qu'on aime ça. Et donc, ils comprennent pas qu'on ait des réactions un peu...* » (Ibid.)

<sup>1217</sup> « *Ici, je pense que c'est difficile de venir travailler, et de dire "Voilà, je commence à huit heures, et je finis à quatre heures, basta". C'est pas possible, je pense. Parce que tu travailles avec la terre, tu travailles avec des gens, avec des humains qui attendent des choses de toi. Donc, quelque part, tu peux pas leur dire, "Ah mais nous, moi, il est quatre heures, je m'en vais", quoi. Et moi, je conçois pas ça comme ça. Je conçois pas non plus, je veux dire, il y a vraiment...* » (Ibid.)

<sup>1218</sup> « *Je pense que, au-dessus de tout le reste, mis à part une formation professionnelle et tout le bazar, ça ils en feront ce qu'ils en voudront après, moi, tu sais, de tout ceux que je vois arriver, en général, ils sont cassés partout, ils vont pas bien, etc. Et quand ils repartent, ils ont une vie sociale, ils se sont faits des amis...* » (Secrétaire du CG, entretien 49)

<sup>1219</sup> « *Malgré tout, au maraîchage, ils sont quand même tenus à des résultats, hein. Tu vois, en fin d'année, on leur demande des bilans, on leur demande plein de choses. Donc, ils sont quand même tenus à des résultats. On peut pas dire "Nous, ça pousse pas, c'est pas grave.", tu vois ?* » ; « *Faut pas se leurrer, parce qu'il y a le volet commercial au-dessus de ça, qui fait que en fin d'année, on va dire "Tiens, vous avez acheté autant, cultivé autant, c'est pas normal, avec le nombre des stagiaires que vous avez, avec les semences que vous avez achetées, etc." quoi. Ils sont tenus à ça, ils ont cette pression-là, aussi, quoi. Donc, c'est pas qu'on peut dire "Ouais, c'est pas grave il a raté ses salades, on en fera d'autres", quoi. On n'en est pas là ! Tu vois, donc, ça amène la pression, aussi.* » (Ibid.)

<sup>1220</sup> « *Mais en même temps, le maraîcher, lui, il est tenu à des résultats. Tu vois ? Donc, c'est des choses qui se mélangent, quoi. Parce que, bien sûr, on est pas, nous, on ne parle pas de production, parce qu'on est pas là pour produire. Puisqu'il y a des stagiaires qui sont là pour être formés, et en même temps, les maraîchers, s'il foire tout il doit s'expliquer, il doit expliquer pourquoi, tu vois, donc, malgré tout, oui, en fin d'année, de toute façon, il y a un bilan qui se fait, hein. Il a intérêt à être positif (rire)* » (Ibid.)

---

dans le développement de la politique sociale au niveau de la Région du Centre<sup>1221</sup> et qui, en commençant par la mise à l'emploi via Article 60 et la préformation, essaie d'aller plus loin que des activités ordinaires comme le nettoyage pour les femmes et le ramassage des papiers pour les hommes, dans une « *recherche de diversité* ». Ce qui marque également la particularité régionale en matière de politique sociale<sup>1222</sup>.

Le maraîchage biologique est, selon elle, « *complètement adapté* » au travail d'insertion, dans la mesure où « *ça touche à l'individu* » au-delà de la réinsertion, mais dans le sens de l'apprentissage, par exemple de « *bien manger* », car « *malheureusement la majorité des stagiaires, ils mangent ce qu'ils peuvent, et pas forcément ce qu'il faut* ». Ce qui est en même temps un message à « *faire passer à la population* » à l'échelle locale avec la vente des paniers<sup>1223</sup>. Nous trouvons ici le discours du bien commun local canalisé en termes de « bien-être » en rapport avec le thème de l'alimentation saine. La logique d'insertion sociale et la logique patrimoniale vont ainsi de pair.

Elle donne, comme les autres personnels, l'image de « *déposer un semis jusqu'à la récolte* » analogue au développement personnel des stagiaires : « *Et donc le maraîchage bio est le travail de la terre, le fait de pouvoir déposer un semis jusqu'à la récolte, je pense que c'est vraiment l'image même de l'essence de notre projet au niveau des stagiaires. C'est de pouvoir les aider à, ce qu'on disait tout-à-l'heure, à grandir, pour arriver à la maturation et pour pouvoir s'en sortir, quoi.* ». Pour elle, le maraîchage est un outil bien adapté au « *dynamisme* » et où « *les stagiaires [peu]vent se mettre en mouvement* » à tous les niveaux : théorique, technique, pédagogique et social.

Pour le coordinateur pédagogique, l'usage du maraîchage biologique dans l'insertion est nécessaire pour « *comprendre le fonctionnement des stagiaires* », ce qui est son rôle et celui de la coordinatrice sociale. Dans ce cadre, l'usage d'une activité d'apprentissage qui convient à la personne de chaque stagiaire est le biais par lequel « *entrer en relation avec eux, (avoir) une relation de confiance* ». Il s'agit d'abord de se poser une série de questions sur la trajectoire et la disposition de chaque personne<sup>1224</sup>, et ensuite de créer une relation de confiance dans laquelle il peut aborder les problèmes de chacun avec chacun. Une activité

---

<sup>1221</sup> La région de la Province de Hainaut, située entre Charleroi, Mons, la Thudinie et le Brabant wallon. Elle comprend 13 communes suivantes : Anderlues, Binche, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Écaussinnes, Estinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Merbes-le-Château, Morlanwelz, Seneffe, Soignies.

<sup>1222</sup> « *Disons que, à la Louvière, comme plusieurs CPAS de la Région du Centre, mais pas comme tous, ce qui est essentiel, c'est qu'ils ont commencé à développer après la mise à l'emploi, parce que c'était d'abord ça, qui était mis en évidence dans le CPAS avant, c'était la mise à l'emploi via Article 60, ils développaient tout leur volet préformation, donc ça c'est de permettre l'acquisition de compétences, ils développaient aussi différents aspects comme, justement, très spécifiques comme l'agriculture, ce qui est quand même très particulier, ils développaient aussi tous mes métiers spectacle comme T-event, donc il y avait une certaine, ce qui est certain, c'est d'attirer leur richesse dans la recherche de diversité, et de ne voir faire des femmes qui ont leur revenu d'intégration de nettoyeuse, et des hommes, ben des gens qui ramassent les papiers. Il y avait une recherche d'aller plus loin, ici, à la Louvière, et le développement d'une entreprise de formation par le travail, c'était quelque chose aussi de très particulier, parce qu'il y a que dix CPAS qui développent ce genre d'activités.* » (Ibid.)

<sup>1223</sup> « (E : Le jardin, particulièrement le maraîchage bio, dans quelle mesure il est adapté à l'insertion ?) Complètement adapté. (E : Plus que les autres ?) C'est très difficile à dire ça. Je dirais que le maraîchage bio au-delà de la réinsertion et de l'insertion, ça touche aussi à l'individu. Alors que d'autres formations ne touchent pas forcément, et quand je dis "touche à l'individu", c'est ce qui est "bien manger"... C'est vraiment apprendre et réapprendre aussi l'alimentation saine, alors que, malheureusement la majorité des stagiaires, ils mangent ce qu'ils peuvent, et pas forcément ce qu'il faut. Donc je pense que ça touche énormément tant au niveau des stagiaires, mais aussi à l'échelle locale, puisque... Finalement, on essaie de faire passer le message de bien manger, à la population. Donc, ça c'est quelque chose qui a l'air de fonctionner. » (Ibid.)

<sup>1224</sup> « *Où ils en sont ?* » ; « *Pourquoi des gens de 30, 35 ans n'ont pas de travail ?* » ; « *Pourquoi ils sont pas intégrés dans la société ?* » ; « *Qu'est-ce qui leur manque ?* » ; « *Où est-ce qu'il y a des trous dans leur histoire ?* » (Ibid.)

---

d'immersion comme le maraîchage biologique (ou les techniques du spectacle ou l'entretien d'espaces verts ou la maçonnerie ou autre) donne une durée et un espace concret qui permettent de matérialiser ce travail d'apprentissage mutuel<sup>1225</sup>.

Pour lui, l'insertion par le maraîchage biologique est un projet de valeur avec un travail de proximité (« *produire des légumes sains, pour que des gens puissent les avoir sur leur table* »), qui permet l'intégration des personnes dans la société par le travail. Ceci doit aller de manière conforme à l'« *envie* » de la personne, dans une activité comme le jardin où on cultive des légumes de manière naturelle et simple, au travers de quoi il va pouvoir « *accompagner les gens* ». Ce qui leur convient, c'est d'« *être dehors* », d'« *être dans la nature* », d'« *y trouver du plaisir* », et de « *se sentir bien justement à être dans la nature, et à travailler physiquement, et à en produire quelque chose* », au lieu de rester assis pendant une journée au bureau<sup>1226</sup>.

Même dans des cas d'arrêts de formation, ce cadre d'activités permet de mieux connaître les gens, et de mieux les réorienter après vers quelque chose qui leur convient. C'est le contact et la relation humaine que ce cadre convenable d'activités permet d'avoir entre les opérateurs et les stagiaires, qui appuient l'engagement du coordinateur pédagogique. C'est ce qu'il entend lorsqu'il dit « *il y a tout ce qui tourne autour du maraîchage bio. C'est la relation humaine, avec [tous les personnels de l'équipe cités par leur prénoms]*<sup>1227</sup> ».

Il témoigne que ce cadre d'insertion par l'activité économique attache effectivement les stagiaires au projet, et leur permet un changement positif. Par exemple, MI, un stagiaire en maraîchage biologique, qui était avant « *en dehors du cadre légal* », et qui avait au départ commis des actes violents au cours de la formation sur un autre stagiaire, a changé de comportement depuis qu'il s'est mis au travail de maraîchage. En effet, il était en même temps « *très demandeur* » dans son choix de maraîchage biologique. Ainsi, au fur et à mesure, il s'est « *réapproprié* » le projet de la formation de l'EFT FD.

### *Sous-thème 3 : Absentéisme et gestion des motivations*

Le problème récurrent d'absentéisme des stagiaires dans la formation et son traitement en situation par

---

<sup>1225</sup> « *Et notre travail c'est de boucher les trous. Donc, tout le travail ici avec les gens, c'est vraiment, d'entrer en relation avec eux, une relation de confiance, où ils vont pouvoir nous parler, pour qu'ils puissent comprendre : Un, quel est leur objectif ? Quel est leur projet personnel ? Et au travers soit des espaces verts, soit du maraîchage, soit de T-Event, soit des ouvriers polyvalents, ce qui est électricité, par le biais de ces moyens là, comment est-ce qu'ils vont pouvoir apprendre les choses, et retrouver leur place dans la société ? En apprenant les choses qu'ils aiment faire.* » (Ibid.)

<sup>1226</sup> « *Donc le maraîchage bio, pourquoi ? Un, c'est un projet avec des valeurs, un projet aussi avec un travail de proximité comme tu dis, c'est-à-dire on va produire des légumes sains, pour que des gens puissent les avoir sur leur table. Donc, il y a vraiment un projet à la fois, projet social, c'est-à-dire de faire travailler des gens, et les intégrer dans un projet de société, et puis, à la fois, quelque chose, parfois la société, nous, on a envie, en plus, nous on a envie de cultiver des légumes, mais de manière naturelle. Et de pouvoir, comme tu disais, les légumes les plus simples aussi. Donc, au travers de ce projet qu'on va pouvoir accompagner les gens. Pourquoi, parce que, bien souvent là dedans les gens, qui sont pas capables de rester assis pendant une journée, ils sont pas capables d'être à l'intérieur toute une journée, qu'ils pourraient pas être travailleurs à un bureau, et qu'ils ont besoin d'être dehors, qu'ils ont besoin d'être dans la nature, et au travers d'un travail dans la nature, ils arrivent à trouver une place. Parce que c'est ça, qui leur convient, tu vois ? Et donc tout notre travail, c'est de les accompagner là dedans, et qu'ils puissent trouver du plaisir, et se sentir bien justement à être dans la nature, et à travailler physiquement, et à en produire quelque chose. En l'occurrence, ce sont des légumes.* » (Ibid.)

<sup>1227</sup> Coordinateur pédagogique, entretien non enregistré, le 14 mai 2010.

---

les personnels de l'équipe montrent quelques traits caractéristiques du travail d'insertion : D'abord, c'est un travail de protection rapprochée qui ne s'effectue que par une relation d'interconnaissance, de confiance et de proximité pour protéger la personne. Mais cette protection touche non pas simplement des populations marginales, mais les individus dont l'autonomie est menacée de manière différente selon les situations de chacun. Ce nouveau mode protectionnel exige un travail de mise en action qui passe par un « travail sur soi » qui ne consiste pas seulement à la maîtrise de soi comme propriétaire de ses capitaux (personnalité, corps, biens, statut), mais davantage à « *s'en sortir* », c'est-à-dire, à « *maintenir le libre déploiement de son destin biographique, sans entraves, dans tout ce qu'il peut contenir comme relations avec Soi, avec les proches, avec l'espace, avec les autres*<sup>1228</sup> ». Ce travail d'intervention requiert, comme le soin d'une plante, une délicatesse, une sensibilité pour observer et comprendre le fonctionnement de l'autre et une patience pour attendre l'action autonome de cet autre. Si l'intervenant essaie d'agir en force, il risque d'atteindre la fragilité de l'autre et d'empêcher son développement.

Le problème de l'absence des stagiaires et celui des aléas de leurs motivation et disposition constitue ainsi un défi central au moment de la formation tant pour les stagiaires que pour les personnels de l'équipe. Il faut ici souligner que l'absentéisme ou les aléas comportementaux constituent eux-mêmes une normalité dans la situation plutôt qu'un accident ou un objet de dispute directe. Le travail d'accompagnement y paraît nécessaire pour gérer cette normalité. Le registre de justification domestique basé sur l'harmonie de la relation interpersonnelle et le régime de compassion y prennent de l'importance en deça du registre de justification civique.

Si l'approche de de la formation de l'EFT consiste à « *combiner approche théorique et mise en situation réelle de travail débouchant sur une production de biens et services*<sup>1229</sup> », l'agent marketing/animation, doit « *parfois réagir avec les stagiaires, comme s'ils étaient des travailleurs normaux* », car « *on propose un service aux personnes*<sup>1230</sup> ». Mais face au problème assez fréquent d'absentéisme des stagiaires, inscrit dans la logique d'insertion sociale, l'activité de production rencontre un frein en termes de performance. Ce qui constitue un objet de pondération au quotidien pour l'agent entre l'incompréhension de cette réalité de la part de certains clients, et la réalité dispositionnelle des stagiaires<sup>1231</sup>.

Pour la secrétaire du CG, l'absentéisme n'est pas un problème en soi, mais s'il y a des éléments manquants ou insuffisants concernant l'activité de maraîchage biologique, pour le moment, le problème

---

<sup>1228</sup> Vrancken, Macquet, 2006 : 200-201.

<sup>1229</sup> Cité plus haut. Voir le Décret EFT-OISP, Art. 9. 2°.

<sup>1230</sup> « *Mais c'est sûr que c'est parfois problématique, parce que moi, je suis dans une logique, on va dire commerciale, et d'autres personnes dans une logique sociale : je veux dire, moi, je dois parfois réagir avec les stagiaires, comme s'ils étaient des travailleurs normaux, parce que, comme on propose un service aux personnes : si je prends l'exemple des paniers, on leur propose un service qu'on fait payer à un prix normal pour que..., comme un autre agriculteur, par exemple...* » (Agent marketing/animation, entretien 48)

<sup>1231</sup> « *On peut pas avoir une qualité ou un service moindre au moment où on demande le même prix, c'est vrai que parfois, il y a des aléas comme ça, certains clients ne tiennent pas compte qu'on est entreprise de formation, et donc s'ils devaient avoir un kilo de pommes, c'est un kilo, mais pas 700grammes, quoi. Ou alors les pommes doivent être... Donc c'est vrai que parfois, c'est un peu embêtant, ou même des fois le manque de temps, il faut tenir compte de... : la semaine passée, ils étaient que trois sans toi, donc c'est sûr que des fois il y en a comme ça, tout le temps, on n'a qu'un seul maraîcher, et malheureusement, il faut gérer ça au quotidien.* » (Ibid.)

---

découle plutôt de l'administration. Par exemple, depuis l'hiver 2008, il n'y avait plus de formateur en raison du temps requis pour la procédure administrative de recrutement. À ce moment-là, selon ce que le CG a transmis au formateur actuel, les stagiaires montraient une « *grande attente vis-à-vis du formateur* », parce que le formateur est une « *personne référente*<sup>1232</sup> ». La secrétaire du CG souligne qu'un seul formateur n'est pas suffisant pour qu'il puisse travailler avec les stagiaires, en raison de ses contraintes administratives. Mais « *quand tout se passe bien, et que les stagiaires vont bien, tout va bien dans le meilleur des mondes* » ; « *il suffit qu'il y en ait un ou deux qui (n') aillent pas bien, parce que c'est une mauvaise période pour eux* ». Ensuite, le problème est que le formateur « *ne sait pas tout voir* » tout seul, donc « *ça fait partie aussi de l'administration, c'est la gestion du temps* »<sup>1233</sup>.

Par contre, chez le coordinateur pédagogique, le problème de la présence et de la motivation chez les stagiaires constitue « *le gros problème* ». Pour lui, c'est lié aux habitudes de la vie de tous les jours aux niveaux de la soirée, du sommeil, du repos, de la nourriture, du réveil, et les gens « *ont du mal à apprendre* » et « *à retenir* » les choses<sup>1234</sup>. C'est là que le travail d'accompagnement doit se faire. Il souligne que c'est un « *énorme problème de société* » qui ne se limite pas au monde de l'insertion, mais bien au-delà, surtout à l'école<sup>1235</sup>. Il y a une lacune importante au niveau de l'« *apprentissage social de la vie de tous les jours* », c'est dû à une lacune au moment de la socialisation des enfants au sein de la famille.

Si, au fond, selon lui, il s'agit d'un problème de communication, la solution est de « *répéter, répéter, répéter* » pour motiver les personnes, en leur montrant l'importance de leur présence et de l'acte de prévenir les gens en cas de problème : « *Donc, on essaie de leur apprendre d'avoir le réflexe de prévenir. De communiquer. Parce que souvent, il y a des problèmes aussi, parce que les gens ne communiquent pas. Donc, il y a beaucoup de choses qu'ils ne disent pas, beaucoup de choses qu'ils ne se renseignent pas. On ne demande pas, ils ne disent pas*<sup>1236</sup>. » Ce manque de capacité de communication peut par la suite provoquer des problèmes administratifs et économiques (« *papiers* », loyer, électricité, téléphone etc.). Ainsi, avec la coordinatrice sociale, il leur « *apprend à gérer leur argent à payer, pour ne pas avoir des problèmes* »<sup>1237</sup>.

---

<sup>1232</sup> Formateur, entretien 50.

<sup>1233</sup> « (...) quand tout se passe bien, et que les stagiaires vont bien, j'ai envie de dire que tout va bien au meilleur des mondes, quoi, parce que, ben, ça suit. Mais il suffit qu'il y en ait un ou deux qui aillent pas bien, parce que c'est une mauvaise période pour eux, et forcément, il sait pas tout voir, il ne sait pas tout entendre non plus, hein. Donc, ça oui, on peut, mais, ça fait partie aussi de l'administration, c'est clair. Ça, c'est, la gestion prend du temps, quoi. » (Secrétaire du CG, entretien 49)

<sup>1234</sup> « Les gros problèmes, c'est les problèmes de présence. Ça, c'est un problème. Être là tous les jours, être là à l'heure. Ça, c'est difficile. Les gens ont du mal, donc là il y a un gros travail qui doit être fait, d'accompagnement, "Attention, met ton réveil ; attention le soir, il faut aller se coucher quand on travaille physiquement, il faut se reposer, il faut manger convenablement, pour pouvoir être en forme, pour pouvoir travailler, il faut pas aller se coucher trop tard, il faut pas chipoter sur l'ordinateur jusque deux heures du matin, sinon on sait pas se lever, on sait pas venir." Ça c'est important ! » ; « Partout, partout, partout. Même à l'école, il y a beaucoup de problèmes de présence à l'école. Ça c'est un énorme problème de société. La motivation... C'est un énorme problème. La présence et la motivation, quoi. Et puis, un des problèmes, c'est les apprentissages. Beaucoup de stagiaires ont du mal à..., ils sont tellement encombrés par des tas de problèmes, qu'ils ont du mal à apprendre. Ils ont du mal à retenir, ils ont du mal à... Au niveau mémoire, au niveau apprentissage, en général, ils ont quand même pas mal de difficultés. » (Coordinateur pédagogique, entretien 46)

<sup>1235</sup> Nous avons entendu la même remarque chez le Chef de service d'insertion du CPAS et retraité-militant du CGSP-FGTB.

<sup>1236</sup> Coordinateur pédagogique, entretien 46.

<sup>1237</sup> « Répéter, répéter, répéter. Le problème de présence, c'est de voir les gens, et travailler avec eux, et de leur montrer toute l'importance d'être présent, hein. On essaie de communiquer avec eux, on essaie de les motiver. On essaie de

---

Par cette voie de communication en face-à-face, il « *essaie de comprendre avec eux* » les problèmes, si c'est un problème de nourriture ou autre chose : « *Il y en a qui mangent très très mal, il y en a qui mangent presque rien le soir, et ou qui ne mangent pas le matin. Tu (ne) peux pas travailler toute une journée, si tu n'as pas mangé. Il faut parfois les équilibrer leur manière de vivre. Ou alors, le soir ils vont acheter des frites au coin là, ils se préparent pas à manger !*<sup>1238</sup> »

Nous retrouvons là la présence d'un souci d'équilibre esprit-corps que nous avons identifié par rapport aux moments du recrutement. Mais là, le problème n'est pas seulement de l'équilibre, mais aussi de la résistance, « *parce qu'ils ne luttent pas* » pour le travail de tous les jours. Le travail du jardin peut répondre à ce souci sur une durée suffisante (six mois, un an...) : « *Quand tu travailles, et nous, on voit les stagiaires. Les stagiaires, quand ils travaillent depuis six mois ou depuis un an, mais physiquement, tu vois qu'ils sont plus costauds, ils sont plus en forme, ils sont moins malades. Tu vois, ça c'est vraiment ce travail-là, ils arrivent à dépasser. Ils s'endurcissent, quoi. Ils sont moins souvent malades. Et physiquement, ils se musclent aussi, parce qu'ils travaillent, portent des caisses, ils travaillent dans le champ, physiquement, ils sont plus en forme*<sup>1239</sup>. ». De plus, le travail d'écoute, celui de l'accompagnement répond au souci mental, non pas seulement pour rassurer le sentiment d'existence de la personne, mais pour avancer « *dans leur projet de vie* ». Là, il essaie d'apprendre aux stagiaires les sens de réflexion, de prévention, de choix et de responsabilité portant sur leurs propres actes<sup>1240</sup>.

Si la communication est à la fois le moyen et l'objectif du travail d'accompagnement, elle constitue aussi la norme (ou la limite) par elle-même. Même si les stagiaires peuvent être absents à cause de leurs problèmes personnels, « *il faut* » communiquer, sinon, il n'y a pas de travail « *avec eux* ». « *Il faut que les gens soient présents, pour qu'on puisse travailler* » ; « *Si des gens ne collaborent pas, on ne sait pas travailler avec eux. S'ils restent chez eux... Il faut qu'ils viennent.* »<sup>1241</sup> D'où une interdépendance

---

*leur montrer que c'est hyper important, quoi. Ça, c'est la base, chez un patron, c'est la base. C'est être présent, et quand on est pas présent, prévenir. Voir le médecin si on est malade, et prévenir. Si on a un souci, prévenir son patron, on peut avoir un enfant qui est malade, on peut avoir un problème avec sa voiture, on peut... Il faut prévenir son patron. Donc, on essaie de leur apprendre d'avoir le réflexe de prévenir. De communiquer. Parce que souvent, il y a des problèmes aussi, parce que les gens ne communiquent pas. Donc, il y a beaucoup de choses qu'ils ne disent pas, beaucoup de choses qu'ils ne se renseignent pas. On me demande, pas, ils ne disent pas. Et alors, souvent, ils ont souvent beaucoup de problèmes à cause de ça. Ils reçoivent des papiers, on les met sur le bureau, mais on ne répond pas à la demande. Et de ce fait là, on en a des problèmes. Problèmes de facture, parce qu'on ne paie pas quand il faut. Alors, il y a des intérêts de retard, les problèmes de sous... Donc, on essaie de leur apprendre d'avoir une gestion aussi des choses, quoi. Au niveau social, B (prénom de la coordinatrice sociale) fait un gros travail pour leur apprendre, mais il faut payer son loyer, son électricité, son téléphone... Donc, on leur apprend à gérer leur argent à payer, pour ne pas avoir des problèmes. » (Ibid.)*

<sup>1238</sup> Ibid.

<sup>1239</sup> Ibid

<sup>1240</sup> « (E : Et sans doute, en apportant un certificat de maladie, ils ont aussi une volonté de, une envie de discuter avec vous ?) Parce qu'ils se sentent écoutés, aussi. Il y a beaucoup de gens qui ont eu un problème dans leur vie, c'est qu'on ne les a jamais écoutés. Notre travail, il est là, c'est tout ce qui est l'écoute, tout ce qui est les guider un peu, les accompagner dans leur projet de vie, et leur montrer "Si tu choisis ça, il faut faire ça, il faut pas faire ça. Sinon, si tu fais ça, tu risques tel problème. Si tu fais ça, tu n'auras pas de problème". Donc, c'est vraiment ça l'apprentissage. C'est de leur montrer par rapport à leur projet de vie, vers quoi ils doivent aller pour ne pas avoir de problèmes. Et s'ils font certaine chose, leur expliquer les problèmes qu'ils vont avoir. Après, c'est eux qui décident. Il faut leur montrer les réalités de la société, et leur montrer les difficultés qu'ils risquent de rencontrer, s'ils font pas certaines choses. Et donc c'est important de les écouter et qu'ils se sentent exister, qu'ils se sentent écoutés. Et puis, après, on avance. Après, ils prennent leur responsabilité par rapport à leur choix. Mais c'est comme ça qu'on avance. C'est vraiment dans la discussion, dans le dialogue. » (Ibid.)

<sup>1241</sup> « Et donc il y a des moments où on dit non, aussi, on dit des choses qui vont pas ! Donc si les stagiaires ne justifient pas les absences, évidemment, on dit qu'on est pas d'accord. Et parfois, il peut arriver qu'on arrête la formation. Si quelqu'un est trop souvent absent, on sait pas travailler avec eux. Il faut que les gens soient présents, pour qu'on puisse travailler. (E :

---

nécessaire entre les encadrants et les stagiaires.

Enfin, le coordinateur pédagogique souligne que la formation n'est pas une imposition, car les gens peuvent toujours être réorientés selon leurs motivations et aptitudes. Mais même pour cela, il faut communiquer : « (E : *Il faut changer de formation, sans doute ?*) *Oui, on peut les réorienter. Oui, par exemple. Peut-être que c'est pas la bonne formation. C'est pour ça que on leur dit alors "Venez, restez pas chez vous, venez nous voir, nous parler !" Parce que peut-être, c'est pas la bonne formation, peut-être c'est pas ça que vous voulez*<sup>1242</sup>. »

Pour le formateur en maraîchage biologique, le problème de l'absentéisme n'est pas vu comme un problème majeur posé à tous les stagiaires, mais quelque chose qui concerne une minorité des stagiaires ayant une santé fragile. Pour cela, il faut faire comprendre aux stagiaires qu'avoir une bonne hygiène de vie permet d'améliorer leur santé et d'éviter l'absentéisme, et que cela est une condition nécessaire pour pouvoir travailler dans une entreprise normale.

Au niveau du comportement, le problème est plus difficile à gérer. Mais il est conscient du fait que l'entreprise accepte, au niveau de la sélection, les stagiaires qui n'ont pas de comportement assez régulier pour pouvoir apprendre et travailler, tant qu'« *ils adhèrent avec le projet, et qu'ils ont une réelle attente, vis-à-vis du maraîchage* », et qu'« *on continue encore à faire tout ce qu'il faut pour lui (stagiaire) donner sa chance* ». S'il sait que ce travail sur la présence et le comportement des stagiaires relève du domaine des travailleurs sociaux (coordinatrice sociale et coordinateur pédagogique), il reconnaît que cela implique une temporalité propre à la logique d'insertion sociale, et que ce sont « *des choses qui, finalement, se mettent en place pendant de très long mois*<sup>1243</sup> ».

Dans cette durée, il arrive que le cas problématique d'un stagiaire prenne une ampleur plus importante vers la fin du contrat, qu'au moment de son entrée dans l'entreprise. Par exemple, PH, un homme de près de 40 ans a eu des comportements plus instables et violents en contrat d'article 60 que quand il était en formation de 18 mois. C'est après la fin de la formation et l'obtention du contrat d'article 60 qu'il a changé de comportement et qu'il a eu des frictions avec d'autres stagiaires (bagarre, vol de matériels, mensonges), des actes violents vis-à-vis de sa compagne, et que sa santé a été fragile et instable tant au niveau physique que mental. Même si ce cas est un cas « *vraiment à part* » selon le formateur, il montre un risque inhérent à la logique d'insertion sociale où le rapport entre l'entreprise et la personne devient interdépendant avec une immersion dans le parcours de vie de la personne. Si cette personne ne se porte pas bien dans son corps et son esprit, l'entreprise elle-même s'oblige à l'accompagner tout en entrant en relation avec elle, avec une

---

Ça arrive, donc...) *Oui, ça arrive parfois, on arrête la formation. Si des gens ne collaborent pas, on ne sait pas travailler avec eux. S'ils restent chez eux... Il faut qu'ils viennent.* » (Ibid.)

<sup>1242</sup> Ibid.

<sup>1243</sup> « (E : *C'est au niveau de B (prénom de la coordinatrice sociale) Voilà, ça c'est le travail de B, et de C (prénom du coordinateur pédagogique). Mais je veux dire que, quels que soient les problèmes qu'ils ont eu par le passé, on les accepte, s'ils sont motivés, on les accepte au sein de la Ferme. Et donc, s'il y a une personne qui a un comportement plus délicat et un peu compliqué, on fait tout ce qu'il faut pour lui donner toutes les chances qui lui sont nécessaires. Si malgré tous les outils, toutes les perches, qu'on lui donne pour qu'il s'en sorte, et qu'il les rejette volontairement, on ne sait plus faire grand-chose. C'est quelque chose qui se passe sur une période très longue, c'est des choses qui, finalement, se mettent en place pendant de très long mois.* » (Formateur en maraîchage biologique, entretien 50)

---

responsabilité « *illimitée* » assumée par le régime d'action compassionnel.

Compte tenu de cette situation où la contrainte compassionnelle prime, le formateur tente de tenir un positionnement qui est plus du côté du professionnalisme civique, par une approche professionnalisante vis-à-vis des personnes, qui va les amener à « *retrouver un équilibre dans leur vie personnelle* » : « *Donc, c'est le rôle de la formation ici au sein de la Ferme, ça a un rôle très structurant, aussi. Donc, c'est vraiment, un concept central aussi, c'est d'arriver à ce qu'ils obtiennent des automatismes au niveau de la prise en main, de la gestion de leur propre vie, au niveau professionnel, en étant ici, et puis, de leur fournir les mêmes outils, pour mettre de l'ordre dans leur vie personnelle*<sup>1244</sup>. »

Le formateur pense que la formation à l'EFT FD consiste à permettre à la personne de retrouver « *ce qui est essentiel* » pour se sortir d'une situation de « *désordre* », tout en leur montrant au niveau professionnel « *comment se débarrasser des choses superflues, et de conserver l'essentiel*<sup>1245</sup> ». Ce propos parlant d'une mise en relation entre la vie professionnelle (ou plutôt professionnalisante) et la vie personnelle, rappelle l'analogie retenue par plusieurs personnels de l'équipe entre la « *graine* » prenant racine et le développement de la personne.

Ainsi, nous trouvons chez le formateur, un positionnement penché vers un professionnalisme civique traitant le problème de présence et de comportement comme un problème périphérique, mais qui accorde *in fine* et *in situ* une primauté à la finalité de l'insertion sociale, comme c'était le cas de l'agent marketing/animation. D'où un passage vers le régime d'action compassionnel.

S'il ne parle pas avec les stagiaires de leurs problèmes personnels, pour rester dans sa fonction de formateur technique, cela ne l'empêche pas d'avoir des rapports conviviaux avec eux en abordant « *ce qui les intéresse en général* ». Finalement, la convivialité au travail est un élément nécessaire pour pouvoir accomplir sa mission<sup>1246</sup>.

#### *Sous-thème 4 : Évaluation des stagiaires*

Le moment de l'évaluation individuelle des stagiaires, loin de constituer un lieu de dissociation des individus les uns des autres, montre un souci permanent des encadrants pour la protection et l'activation de la personne, qui passe par une facilitation de la personne à réfléchir et reprendre confiance en soi, sans qu'elle se détache de son milieu d'activité et de vie.

---

<sup>1244</sup> *Ibid.*

<sup>1245</sup> « (E : C'est ça, donner un rythme.) Voilà, finalement, leur permettre de dégager ce qui est essentiel, ce qui est superflu parfois, voilà, ils ont dans leur vie personnelle, ils sont arrivés à un niveau de désordre, qui est très élevé, et au niveau professionnel, en leur montrant, comment se débarrasser des choses superflues, et de conserver l'essentiel. Et ils peuvent faire la même chose dans leur vie personnelle, essayer de se remettre sur les rails, quoi. C'est un peu comme ça que je vois les choses. » (*Ibid.*)

<sup>1246</sup> « (E : Tu parles parfois aussi de leur vie ?) Moi, je ne parle pas vraiment de leurs soucis. C'est pas mon rôle. Je ne suis pas assistant social, ni éducateur. Quand il y en a un qui a besoin de parler de leur problème à côté de la Ferme, mon rôle à moi, c'est de les rediriger vers les personnes ressources qui sont B et C. Donc, je trouve que c'est assez important qu'on ne déborde pas de sa fonction. C'est pas pour autant que je ne, je n'ai pas une, de temps en temps, avec eux, une relation autre que uniquement le travail. Donc quand on travaille, par exemple, je me souviens, on a des discussions tout-à-fait conviviales ou autre avec les stagiaires. Donc, je crois que c'est important. Je parlais tout-à-l'heure de l'ambiance, essayer de mettre une ambiance conviviale dans le travail, ça fait partie de ça. Si on ne pensait qu'à travailler tout le temps, tout le temps, même pour moi, finalement c'est pas agréable. Donc, ici, moi, j'aime bien discuter avec les stagiaires de ce qui les intéresse en général, simplement. » (*Ibid.*)



---

Le Décret EFT-OISP du 1er avril 2004 formule qu'il faut consacrer un minimum de 10% des heures de formation par filière à l'accompagnement psychosocial et à l'évaluation individualisée ou en groupe sur la base d'objectifs individuels définis de commun accord. Celle-ci implique une vérification des acquis en termes de compétences professionnelles sociales ou techniques<sup>1247</sup>.

Au sein de l'EFT FD, la réunion d'évaluation individuelle de chaque stagiaire, appelée la « *réunion d'éval* », a lieu dans le bureau de la coordinatrice sociale environ tous les trois ou quatre mois durant environ une heure, de manière individualisée pour chaque stagiaire et en présence des trois personnels suivants : coordinatrice sociale, coordinateur pédagogique et formateur(s). Le coordinateur pédagogique, organisateur de ces réunions, s'occupe au total d'environ 50 stagiaires dans toutes les formations (quatre formations de l'EFT FD) et quatre préformations mises en place par le CPAS de La Louvière. Les formulaires d'évaluation sont identiques pour toutes les formations. Le coordinateur pédagogique utilise les deux formulaires d'évaluation suivants à remplir à travers le dialogue entre les personnels de l'équipe et le stagiaire au cours de la réunion : 1 Auto-évaluation du stagiaire<sup>1248</sup> ; 2 Grille d'évaluation<sup>1249</sup> (Voir l'Annexe 3).

À la fin de la formation de 18 mois, l'entreprise délivre un certificat de fréquentation de la formation avec un « bulletin général ». Dans ce dernier, le coordinateur pédagogique décrit de manière positive ou négative « *ce que deviennent les gens* » au niveau de l'apprentissage technique, de l'évolution et du comportement du stagiaire pendant la formation, et « *les réalités de ce que deviennent les gens après* » (débouchés au niveau de l'emploi ou de la formation)<sup>1250</sup>.

Pour la coordinatrice sociale et le coordinateur pédagogique, les réunions d'évaluation sont des moments de collaboration pour travailler en même temps « *l'aspect social* » et « *l'aspect apprentissage* » qui sont généralement traités de manière séparée et cloisonnée<sup>1251</sup>. Ce qui semble constituer un trait original de l'EFT. Ce mode de collaboration montre qu'il y a deux dimensions de traitement dans l'EFT : d'un côté, c'est l'apprentissage, la formation, la qualité personnelle et la capacité ; de l'autre, c'est le

---

<sup>1247</sup> Cité plus haut. Voir Décret EFT-OISP. Art. 8. 1-3, 5-10.

<sup>1248</sup> Ce formulaire contient d'abord un tableau à remplir selon quatre degrés de satisfaction (Très satisfait, Satisfait, Peu satisfait, Insatisfait) sur : contenu de mon stage, clarté des explications, progression dans la difficulté, conditions de travail, intégration dans l'institution, disponibilité du tuteur, relation avec l'équipe. Ensuite, il finit par une case descriptive sur « Remarques du stagiaire ».

<sup>1249</sup> Ce formulaire contient d'abord un tableau à remplir selon cinq degrés de satisfaction (Très bien, Bien, Satisfaisant, Faible, Insuffisant) sur : savoir-être (ponctualité, régularité, respect du matériel, respects des consignes, confiance en soi, initiative, autonomie, disponibilité, travail en équipe, capacité de communication, capacité d'auto-critique, intégration, relation aux autorités, présentation) ; savoir-faire (assimilation des techniques de travail, organisation du travail, qualité et soin dans le travail, intérêt pour le travail, progrès dans le travail) ; remarques : points forts, points à améliorer, objectif. Il finit par les espaces descriptifs sur : « Commentaires suite à l'auto-évaluation du stagiaire », « Dans l'ensemble le stagiaire exerce sa fonction de manière (espace à remplir) » et « Conclusion ».

<sup>1250</sup> « *On communique aussi par les réalités de ce que deviennent les gens après, donc il y a quand même un retour de tous les gens qui trouvent du travail. C'est avec ça qu'on fait des bilans, aussi. En disant que telle personne a trouvé du travail à un tel endroit, telle personne a refait une formation, ou telle personne a... (...) Quand les gens sortent des formations, il y a un bulletin général, avec tous ce qu'ils ont appris, donc les cours, mais aussi il y a, comme tu dis, moi, je remets un avis au niveau évolution et comportement des stagiaires pendant la formation.* » (Coordinateur pédagogique, entretien 46)

<sup>1251</sup> « *Tu (enquêteur) auras l'occasion de voir une évaluation, de quelle manière ça se passe. Sur le plan des attitudes, et sur le plan technique. Comment les gens se comportent ? Tu comprendras le travail des deux, quoi. Le travail de B (prénom de la coordinatrice sociale), le travail de moi. De quelle manière on collabore tous les deux. Pour travailler les deux dimensions des gens, on va dire, l'aspect social, l'aspect apprentissage. On travaille vraiment les deux en même temps.* » (Ibid.)

---

problème social et personnel à résoudre.

La coordinatrice sociale travaille sur le dernier. L'évaluation pour elle est le moment de parler des problèmes personnels de chaque stagiaire au niveau social (ex. problèmes familiaux, surendettement, logement) de manière confinée. C'est pourquoi la coordinatrice sociale a averti l'enquêteur de la nécessité d'obtenir l'accord préalable de chaque stagiaire pour pouvoir autoriser sa participation en tant qu'observateur. Cette nécessité de l'accord du stagiaire ne semble pas simplement liée à une règle formelle de la protection de la vie privée, mais un élément ancré dans la relation de travail vis-à-vis duquel la coordinatrice sociale s'engage auprès des stagiaires. Ainsi, cet accord requiert un « respect » des stagiaires, et son engagement est un gage de « protection » de ceux-ci<sup>1252</sup>.

Cette règle du respect engage également l'acte d'observation participante de l'enquêteur, ce qui donne un cadrage relationnel à la tentative de production de données ethnographiques de la part de l'enquêteur. Si ce cadre relationnel détermine la qualité des données, il faut également le comprendre dans son objectivité<sup>1253</sup>.

Le coordinateur pédagogique travaille sur le premier aspect, donc le traitement du positif. L'évaluation constitue un lieu d'échange ouvert et réciproque de « coaching » pour soutenir les personnes dans leurs activités et projets<sup>1254</sup>. Son travail d'évaluation consiste à soutenir par la communication avec le stagiaire, la qualité et la capacité de la personne de chaque stagiaire, plutôt qu'à évaluer le comportement de celui-ci de manière sanctionnelle.

Le formateur souligne, en souhaitant qu'« il y ait continuité » entre le travail que les stagiaires effectuent au sein de la ferme et leurs « besoins », que le moment d'évaluation sert à savoir si ces besoins ont été effectivement rencontrés au cours de la formation : « Lors des évaluations individuelles des stagiaires, on demande s'ils sont satisfaits, c'est vraiment quelque chose qui est important pour nous, c'est de bien se rendre compte si oui ou non, ils arrivent à s'intégrer et s'épanouir dans les travaux effectués ici

---

<sup>1252</sup> « (...) Si le stagiaire est d'accord, je ne vois pas d'inconvénient, à partir du moment où il est d'accord. Je dirais que je suis très protectrice des stagiaires. Je pense qu'il n'y a aucun doute, mais je fais toujours attention. Parce qu'ils ont parfois des parcours qui sont pas simples. Et donc, mais s'ils sont partie prenantes, moi je n'ai aucun problème avec ça. (E : Je resteraï derrière pour noter comment ça se passe.) J'ai un stagiaire en assistant social pendant trois mois, pendant qu'il allait à l'école, il apprenait son métier. Quand on a fait des évaluations, et bien on a demandé aux stagiaires maraîchers s'ils étaient d'accord qu'il y participe, tu vois ? Même s'il est déjà dans le travail social, mais il y a du respect. Voilà. Je fais des entretiens sociaux, ici, des soutiens vraiment... Je ferme la porte ici, je fais ici. » (Coordinatrice sociale, entretien 45)

<sup>1253</sup> Dans ce constat, nous ne séparons pas la réflexivité de l'enquêteur de la situation de son enquête, tout en acceptant de payer un coût d'engagement demandé par cette situation qui nous permet de produire, par observation participante, nos données ethnographiques « de première main », faites d'interactions situées. Nous essayons alors de « totaliser » ces données en analysant le(s) type(s) de « coût » d'engagement (s) payés à chaque moment distinctif au cours de l'enquête, afin de comprendre ces engagements qui cadrent effectivement les actes des sujets observés. C'est en activant cette compétence d'engagement ethnographique que nous singularisons notre approche par rapport à l'approche structuraliste de l'objectivation participante prétendant une « objectivité scientifique » de son analyse par un acte d'« objectivation du rapport subjectif à l'objet » (Bourdieu, 2003 : 44) qui sépare *in fine* la réflexion critique sur les conditions sociales objectivées et les pratiques subjectives observables traitées comme « des apparences de l'évidence et du naturel » (Bourdieu, 1993 : 11-12) contribuant à la prétendue analyse « critique ».

<sup>1254</sup> « Parfois, c'est vraiment un travail de soutien, c'est pour ça que on disait tout-à-l'heure, c'est vraiment du coaching, tu vois ? Parfois, c'est vraiment soutenir les gens et de dire "Allez, c'est bien, continue, ça se passe bien !" Et alors, on fait des évaluations... » (Coordinateur pédagogique, entretien 46).

---

à la Ferme<sup>1255</sup>. » Dans ce souci d'obtenir la satisfaction du stagiaire, le formateur affirme également un positionnement de type civique donnant la priorité au service à la collectivité via sa contribution au travail en tant que spécialiste en maraîchage biologique.

Nous avons observé deux réunions d'évaluation : 1 stagiaire GA, homme de 19 ans, le 16 juin 2009 ; 2 stagiaire LO, homme de 40 ans, le 23 juin 2009. Dans le cas 1, étaient présents : stagiaire GA, coordinateur pédagogique, formateur en maraîchage biologique. Le cas 2 : stagiaire LO, coordinateur pédagogique, deux formateurs en maraîchage biologique dont une nouvelle formatrice qui venait de rejoindre l'équipe. Dans les deux cas, à cette période, la coordinatrice sociale était exceptionnellement absente, pour des raisons personnelles. Ces deux réunions furent les premières occasions d'évaluation pour les stagiaires GA et LO, depuis le début de leur formation en février 2009.

Nous allons caractériser les modalités de communication des personnels, à partir d'une description des procédés de ces réunions :

- D'abord, le coordinateur pédagogique présente brièvement l'objectif de la réunion d'évaluation en soulignant l'aspect coopératif de ce travail : « *on dit que c'est l'évaluation, mais nous voulons que ce soit plutôt un lieu d'échange* ». Ensuite, les deux formulaires employés pour l'évaluation sont présentés : 1 « Auto-évaluation du stagiaire » « comment tu vis la formation, ton avis ». 2 « Grille d'évaluation » pour les appréciations sur ce qui fonctionne bien ou non pour trouver des solutions.

- Auto-évaluation. Cas 1 : Un mécontentement sur la « condition de travail » a été exprimé par le stagiaire par rapport à « *des vols de vêtements dans l'armoire* ». Le coordinateur pédagogique a souligné l'importance de mettre un cadenas à la porte de l'armoire. Cas 2 : Le coordinateur pédagogique demande d'abord au stagiaire « *Comment est-ce que tu te sens dans la formation ?* » Le stagiaire a relevé le fait qu'il y a souvent des chamailleries entre stagiaires, qui le mettaient mal à l'aise : « *Y en a qui râlent, en disant "j'ai pas envie de faire ceci et cela" Je suis mal à l'aise avec ça.* ». Le formateur lui a répondu en suggérant l'arrivée d'une nouvelle formatrice qui pourra améliorer la situation de travail : « *Il y aura toujours quelqu'un à côté, avec S (prénom de la nouvelle formatrice)* ». Ensuite, le coordinateur pédagogique demande « *Le matin, c'est pas lourd de venir ici ? C'est un point très important* ». Le stagiaire répond alors « *Non, ça va* ».

- Grille d'évaluation. Dans les cases de la grille d'évaluation, nous pouvons identifier cinq dimensions successivement abordées, qui montrent de manière analytique les éléments qualitatifs du souci d'insertion sociale. Dans le domaine du « savoir-être » : 1 Rapport au temps (ponctualité, régularité), 2 Rapport à la matérialité (respect du matériel, respects des consignes), 3 Rapport à soi (confiance en soi, initiative, autonomie), 4 Rapport au collectif (disponibilité, travail en équipe, capacité de communication, capacité d'auto-critique, intégration, relation aux autorités, présentation). Ensuite, dans le domaine du « savoir-faire » : 5 Rapport technique au travail (assimilation des techniques de travail, organisation du travail, qualité et soin dans le travail, intérêt pour le travail, progrès dans le travail). Enfin, ces cinq dimensions abordées dans la grille d'évaluation montrent des éléments normatifs explicités par les personnels de l'équipe aux activités de chacun des stagiaires.

**Tableau 12 : Éléments de la grille d'évaluation**

Savoir-être	Ponctualité, régularité	Rapport au temps
-------------	-------------------------	------------------

---

<sup>1255</sup> Formateur en maraîchage biologique, entretien 50.

	Respect du matériel, respects des consignes	Rapport à la matérialité
	Confiance en soi, initiative, autonomie	Rapport à soi
	Disponibilité, travail en équipe, capacité de communication, capacité d'auto-critique, intégration, relation aux autorités, présentation	Rapport au collectif
Savoir-faire	Assimilation des techniques de travail, organisation du travail, qualité et soin dans le travail, intérêt pour le travail, progrès dans le travail	Rapport technique au travail

Dans la dimension du rapport au temps, les personnels de l'équipe abordent notamment l'autonomie individuelle dans le comportement du stagiaire. Sur la ponctualité et la régularité, ils apprécient, par exemple, la régularité de la présence du stagiaire : « *GA est toujours le premier (arrivant le matin)* » (Cas 1, formateur). Sur le comportement autonome au travail : « *On peut compter sur toi* » (Cas 1, formateur). Le coordinateur pédagogique souligne alors l'importance de prévenir l'entreprise en cas de problèmes comme l'absence. Il s'agit de « *prévenir quand on (ne) vient pas* », de « *donner le certificat (de maladie) pour demander la couverture* », de « *parler de la période de congés* », de téléphoner et remplir des papiers. Il souligne également que cette autonomie comportementale est « *la première chose que le patron va regarder* » ; « *C'est d'apprendre des réflexes* » ; « *C'est l'attitude de base qu'il faut* » (Cas 1, Coordinateur pédagogique).

Dans la dimension du rapport à la matérialité, les personnels relèvent des attitudes des stagiaires faisant défaut au travail : dans le cas 1, le formateur a fait remarquer au stagiaire qu'il a tendance à oublier des consignes. Dans le cas 2, le formateur a relevé sa tendance à la distraction : « *J'oublie parfois ce qu'il faut faire* » ; « *Je suis parfois dans le nuage, ouais* » (Stagiaire LO). Le formateur a alors souligné l'importance de « *se professionnaliser* » ; « *Il faut se professionnaliser, par exemple, il (ne) faut pas oublier de mettre les fraises récoltées dans le frigo. Il faut assumer la tâche jusqu'au bout* » (Formateur). Ainsi, les personnels orientent les stagiaires à partir de leur rapport à la matérialité vers une professionnalisation.

Dans la dimension du rapport à soi, dans le cas 1, le stagiaire a reconnu que « *quand [il]étai[t] seul dans le travail, [il]étai[t] pas sûr de ce qu'il fallait faire* ». Le formateur lui a alors fait remarquer son hésitation au travail : « *Tu n'es parfois pas sûr de toi. Tu hésites, et attends que les autres font des choses* » (Formateur). Le coordinateur pédagogique a parlé de la « *timidité* » ou l'« *attitude réservée* » du stagiaire, et à partir de là, il lui a conseillé d'« *oser plus* » en disant « *Tu as des qualités* ». Il indique également qu'il y a la « *communication professionnelle* » et la « *communication personnelle* » : « *Pour la communication professionnelle, n'hésite pas. Tu peux t'affirmer professionnellement* » Ensuite, tout en reconnaissant que le stagiaire GA est « *encore au début (de la formation)* », le formateur a parlé de l'importance d'être « *proactif* » au travail en disant « *Quand on finit, on vient dire que j'ai fini, je suis disponible pour faire autre chose* ».

Là, en abordant les éléments du rapport à soi (confiance en soi, initiative, autonomie), les personnels ont créé un accord avec le stagiaire GA sur sa « *timidité à corriger* ». Dans la dimension du rapport au collectif, le coordinateur pédagogique a insisté en faisant le lien avec le problème de sa timidité sur la capacité du stagiaire GA à participer au groupe en disant « *avec des personnes à caractère fort, tu peux aussi t'affirmer, n'aie pas peur* ». « *Parfois, tu t'imposes, il faut pas avoir peur* ». Là, le coordinateur pédagogique a également fait le lien avec un problème de communication que le stagiaire GA avait avec sa

---

famille, en lui faisant reconnaître qu' « *il (GA) est capable de discuter des problèmes* » même dans la vie privée.

Là, nous retrouvons une transposition du travail d'insertion sociale et professionnelle à la situation de sa vie personnelle, qui était développée par l'analogie entre la personne (rapport à soi et aux autres) et la graine (du semis à l'assiette). Donc, dans la réunion d'évaluation, en parlant du rapport au collectif (disponibilité, travail en équipe et capacité de communication), les personnels lui donnent du sens en sorte qu'il se réalise également dans la vie du stagiaire à l'extérieur de l'entreprise.

Par contre, le stagiaire LO, a d'abord avoué sa difficulté à communiquer avec les autres : « *J'ai du mal à aller vers les autres* ». Le formateur a alors relevé également que le stagiaire LO entre parfois en tension avec d'autres stagiaires, et qu'il est important d'avoir un recul par réflexion : « *D'autres stagiaires se font des remarques. (...) Mais ne prend pas mal. Il faut réfléchir un peu pourquoi l'un et l'autre dit ceci et cela* » (Formateur). Mais le coordinateur pédagogique atténue le poids négatif que peut provoquer ce type de remarque, en rigolant : « *Ah, t'es bien espagnol, toi, avec le tempérament !* » Il essaie alors d'apprendre au stagiaire l'importance de l'apprentissage collectif dans la formation : « *Ici, le but est d'avancer en équipe* ».

Nous pouvons remarquer dans cette communication que le mode très individualisé de cette réunion d'évaluation n'implique pas forcément l'effacement du sentiment collectif de la personne<sup>1256</sup>.

Dans la dimension du rapport technique au travail, les appréciations sont renvoyées à d'autres dimensions personnelles (rapport au temps, à la matérialité, à soi et au collectif) et n'en sont jamais dissociées, qu'elles soient positives ou non. Ainsi, dans le cas 1, sur l'assimilation technique, le formateur reparle de la timidité du stagiaire<sup>1257</sup>. Sur l'intérêt pour le travail, le stagiaire a confirmé que c'est « *le travail de sol* » et d' « *être dans la nature* » qui lui plaisent. Sur la « *qualité et soin dans le travail* », le coordinateur pédagogique a apprécié ses progrès avec ses « *disponibilité, respect et intérêt* ». Ensuite, il est revenu sur sa timidité et son caractère réservé comme « *manque de progression* » et qu' « *il faut améliorer avec la capacité de dire les choses aux autres, et avoir confiance en soi et s'affirmer en plus* ».

Dans le cas 2, les personnels ont juste apprécié les progrès du stagiaire L.

Enfin, la partie « Remarques » rappelle les points forts et à améliorer à partir de la discussion faite avec la grille d'évaluation. Pour le cas 1, les points forts étaient « *disponibilité, qualité personnelle, respect de l'équipe et des fonctions* ». Le point à améliorer est la timidité, pour avoir plus de capacité de dire les choses aux autres avec confiance en soi. Ceci « *pour avoir une place dans l'équipe* », mais « *sans entrer dans les cancanages* ».

Dans la conclusion, le coordinateur pédagogique transmet sa satisfaction du travail du Stagiaire GA et l'encourage à continuer dans ce sens et soutient ses projets, tout en insistant sur le fait que l'équipe est disponible pour accompagner le stagiaire<sup>1258</sup>. De son côté, le stagiaire a également exprimé sa satisfaction

---

<sup>1256</sup> Ainsi, les critiques habituelles sur le côté libéral de l'individualisation de l'action sociale s'avèrent prématurées à force de trop accentuer le poids idéologique et normatif d'une relation d'aide institutionnelle. Ici, l'intention de l'intervention au niveau de l'espace concret d'application, est plutôt de débloquer des freins chez la personne dans son rapport aux autres.

<sup>1257</sup> « *L'ensemble n'est pas encore brossé. (...) Parfois, tu (stagiaire) me vois bizarrement quand j'explique des choses, et je me dis "Ah, il a pas bien compris." Mais n'hésite pas à parler !* » (Formateur en maraîchage biologique)

<sup>1258</sup> « *Ça fonctionne bien.* » ; « *Je suis très content de toi* » ; « *Tu as des projets derrière, tu as la capacité de les faire* » ; « *Il faut garder le cap et continuer* » « *G (prénom du formateur) peut t'apporter des choses, aussi* » ; « *Tu peux poser des*

---

sur la formation par rapport au début, en disant « *Je suis bien ici* » ; « *Au début, je me disais, ça va pas aller, car je suis le plus jeune et tout. Mais ça a été.* »

Dans le cas 2, le point fort est au niveau du rapport au temps (régularité et ponctualité), et le point à améliorer est la concentration au travail. L'objectif relevé a été le suivant : « *Le projet est de continuer à progresser dans cette voie de maraîchage.* » Le coordinateur a également insisté sur l'importance de communiquer toujours avec les personnels de l'équipe et sur le fait que « *la porte est ouverte* » : « *On peut toujours parler. Tu peux toujours venir poser des questions. La porte est ouverte. Il faut être bien dans la tête.* » (Coordinateur pédagogique)

Nous constatons une mise en œuvre de la politique de la personnalisation, de la transversalisation et de l'autonomisation que nous avons pu identifier comme nouveau mode de traitement de la population dans le développement des services d'ISP à La Louvière<sup>1259</sup>. Si la méthode d'évaluation peut paraître très « *individualisée* » avec la convocation de chaque stagiaire dans le bureau de la coordinatrice sociale, elle ne va pas pour autant vers l'individualisation au sens de décollectivisation (déliance), mais plutôt vers une reconstruction de liens sociaux (reliance) à partir d'une reconnaissance accordée à la personne avec ses propres rapports à soi, aux autres et aux choses<sup>1260</sup>.

La technicité de la formation est mise au service de la personne, de manière à expliciter et visibiliser ses rapports au temps, à la matérialité, à soi et au collectif.

Ainsi, nous constatons que sont évitées l'individualisation et la technicisation risquant des abstractions fragmentaires des compétences des individus qui s'opèrent par des termes quantitatifs comme la notation à l'école. Ces efforts d'ajustement sont soutenus par un compromis entre le régime d'action compassionnel rendant infiniment responsable les encadrants dont notamment les travailleurs sociaux vis-à-vis de la personne de chaque stagiaire, et le registre d'action civique accordant la primauté à la satisfaction du public qui permet d'introduire une norme de justice en sorte que le rapport compassionnel ne soit pas « trop » affectif et injuste selon les personnes. La compassion, elle, rend le civisme moins impersonnel et abstrait dans son opération.

#### *Sous-thème 5 : Tensions*

Nous avons observé de nombreuses scènes de tensions entre encadrants et stagiaires qui peuvent mettre à l'épreuve les engagements et la méthode de travail des encadrants. Ce qui annonce le poids d'autres

---

*questions, c'est comme ça que tu vas progresser. On réfléchira, si tu viens poser des questions. Ne reste pas timide, avec des doutes.* » (Coordinateur pédagogique)

<sup>1259</sup> Dans nos observations, l'aspect transversal entre la vie personnelle et l'activité particulière d'insertion était moins explicite en raison de l'absence de la coordinatrice sociale.

<sup>1260</sup> Sur cette articulation individu / collectif, semblent pertinentes les notions de « *liant social* » et de « *accordement* » employées par Corcuff à la place de celles de « *lien social* » et d'« *accord* » : si ces dernières sont chacune définies de manière universalisante, comme « *accord explicite et volontaire entre acteurs pour leur action commune* » et « *une liaison homogène et durable entre les acteurs* », les premières s'attachent à voir la « *façon dont des acteurs s'accrochent, avec des ressources disparates, les uns aux autres, et "tiennent" ensemble avec des durées et selon des modalités variables* ». Ce qui suggère des « *modes d'association moins unidimensionnels entre les acteurs* », et indique qu'« *il y a du jeu dans leurs relations, même quand elles sont plus contraignantes pour une des parties en cause* », ce qui n'amène pas forcément à annuler les relations de domination, mais à « *mieux délimiter leur aire de validité et leur poids différentiel en fonction des différentes scènes dans lesquelles sont impliqués les acteurs* » (Corcuff, 1996).

---

formes d'engagement des stagiaires liés à leur vie que nous étudierons dans la partie suivante (III-2).

Nous avons vu chez les personnels de l'équipe, d'un côté, une prise de distance commune par rapport à l'émotif ou à l'affectif dans le rapport de travail pour privilégier le « *respect mutuel* » (CG) dans le but de mener à bien le travail d'insertion de manière tant professionnelle qu'équitable, et de l'autre, pour assumer ce coût de l'affectivité, des efforts incessants de dialogue sincère en face-à-face avec chacun des stagiaires, de la part du coordinateur pédagogique et de la coordinatrice sociale.

Ce mode de combinaison de formes de coordination n'est pas une simple logique rationalisant la relation de travail vis-à-vis des stagiaires ; elle est plutôt révélatrice d'une pluralité et d'une fragilité d'accords constitutifs de la dynamique de cette relation. Comme cela a été souligné à plusieurs reprises jusqu'ici, l'instabilité des dispositions et des motivations chez les stagiaires constituent, dès les moments de recrutement, l'objet central de l'opération de terrain. Cette situation constitue une épreuve à la fois politique et pratique déterminant la légitimité d'une action pour les personnels de l'équipe<sup>1261</sup>. La logique d'évaluation par le calcul d'efficacité y paraît déplacée et menaçante.

C'est autour de cette connection de formes d'engagement que chaque opérateur se positionne en action : effort de professionnalisation de la relation de travail chez le CG ; implication minimum dans « le social » chez l'agent marketing/animation, sens accordé à la présence des stagiaires chez le secrétaire du CG, prise de responsabilité infinie face à la détresse ou le plaisir de chacun des stagiaires chez le coordinateur pédagogique et la coordinatrice sociale. Par ailleurs, c'est notamment le formateur qui est le plus immédiatement « exposé » aux tensions liées aux comportements des stagiaires, qui apparaissent au cours de la formation. Ainsi, il témoigne son souci de « *gérer* » ces tensions en essayant d'être « *équitable* » avec eux : « *S'il y a des tensions, on est dans le travail social, elles sont à gérer très rapidement. Car ils (stagiaires) ont tendance à se frustrer très vite. (...) Il faut être équitable*<sup>1262</sup>. »

Ici, nous explorons davantage des expressions de ces tensions de la part des stagiaires, qui montreront comment cette combinaison interne de formes d'engagement les affecte.

Nous allons voir, à partir de nos notes de terrain, des moments où des tensions se présentent de la part de stagiaires lors du travail au sein de l'EFT FD : La semaine du lundi 25 mai 2009, la Journée Portes Ouvertes (JPO) de l'EFT FD approchait (le samedi 30 mai 2009), la contrainte productive de travail dans l'entreprise s'intensifiait à tous les niveaux et le travail des maraîchers ne faisait pas exception. Malgré (ou à cause de) l'intensité des tâches, le problème de présence des stagiaires se posait cette semaine-là : quatre stagiaires absents sur neuf, dont trois avaient des problèmes de santé. Mis à part un travailleur-chauffeur en Article 60, ils n'étaient que de trois à cinq maraîchers à travailler dans les champs ou les serres ou la grange pour la préparation et la livraison des paniers. À partir de la journée du mardi 26 (L'enquêteur a été présent sur le site à partir de ce jour-là pour cette semaine), les tensions se sont présentées de manière relativement manifeste et intense chez les stagiaires, avec un enchaînement de facteurs temporels. Nous présentons ici un extrait des notes de terrain de cette semaine pour décrire la situation :

---

<sup>1261</sup> Corcuff parle ainsi de la souffrance d'infirmiers et de travailleurs sociaux face à leurs usagers, qui met à l'épreuve leur corps et leur intégrité personnelle dans leur engagement compassionnel (Corcuff, 1996).

<sup>1262</sup> Formateur en maraîchage biologique, conversation avec l'enquêteur, le 30 mars 2009.

---

### **Extrait des notes de terrain (restitué)**

Le 26 mai 2009 :

- La JPO (le dimanche 30 mai) approchait. Le travail pour la préparation de l'évènement s'ajoutait au travail habituel (il fallait faire la livraison le vendredi comme d'habitude en même temps que le nettoyage et la préparation des lieux) ;
- Tâches de la journée : mise en panier à commencer par les produits stockés à la ferme sauf les salades à mettre le jour de la livraison et les produits achetés chez un grossiste bio arrivant le jeudi en camionnette<sup>1263</sup> ; arrosage des salades et des tomates ; récolte des épinards et des fraises ; semis de légumes (ou transplantation des plants des pots aux bacs) à la pépinière (poireaux d'hiver, céleri-rave, basilic, haricot, concombre...) ; désherbage manuel dans le champ de fraises.

Un enchaînement de tensions a eu lieu ce jour-là :

- Scène 1 : vers 10h du matin, GR (formateur), FRE (coordinateur technique) et FR (CG) sont intervenus pour changer le programme de la journée chez les maraîchers, de manière plus ou moins pressante ;
- Scène 2 : MA (travailleuse en Article 60) se plaignait de la lenteur du travail de ceux qui sont en formation, comme un facteur qui l'empêchait de travailler rapidement ;
- Scène 3 : BE (prénom de la coordinatrice sociale) a donné une leçon à RU (stagiaire) le matin en disant qu'il faut savoir se regarder chaque matin dans un miroir. Cette remarque ne lui a pas plu. En effet, il a été absent la veille à la Ferme sans prévenir, car il avait regardé un match de foot avec ses copains le dimanche à la télé sur Canal + en faisant la fête. À force d'avoir bu de l'alcool, il n'allait pas bien le lendemain, ceci alors qu'il avait une bronchite et de la fièvre pour lesquelles il prenait des médicaments. Mais il est quand même venu à la Ferme, car « *cette semaine, j'ai (il avait) besoin de BE (prénom de la coordinatrice sociale) pour mes (ses) papiers* ». Mais la leçon de BE l'a « *dégoûté* », car pour lui, le choix de venir à la Ferme était pour travailler malgré sa maladie et pour préparer la JPO. En plus, GR (formateur) lui a fait une remarque similaire à celle de BE, ce qui a été pour lui inacceptable, car pour lui le formateur technique n'avait pas à intervenir dans ses affaires personnelles<sup>1264</sup> ;
- Scène 4 : MI (stagiaire) absente en raison d'un mal de dos, d'où le sentiment d'injustice pour les autres stagiaires présents ;
- Scène 5 : GI (stagiaire) s'est plaint de cette situation de travail continue depuis une semaine devant GR (formateur) en disant que c'est toujours les mêmes personnes qui doivent travailler à la place des autres. « *Moi aussi, j'ai mal au dos, hein !* » (GI) GR (formateur) lui a répondu pour expliquer la situation « *Ici, on est très loin de la situation de l'entreprise normale avec ces histoires de maladies et tout ça* » ; « *Et ici, vous venez ici pour vous normaliser* ». Cette réponse n'a pas plu à GI, et il a quitté la table en disant « *Moi, je vais récolter les salades, et le reste, je ne comprends rien !* » ;
- Scène 6 : Après, GR (formateur) a ajouté qu'on demande aux Articles 60 de travailler plus que ceux qui sont en formation. MA était d'accord avec GR (formateur) en disant « *Si je travaille avec eux (ceux qui sont en formation), je travaille pas vite non plus* ». Mais après, elle n'était pas contente non plus et semblait en avoir marre de travailler.

Le mercredi 27 mai 2009 :

- Grève de la SNCB (mouvement social des accompagnateurs des trains) et grève du TEC Hainaut (« Transport En

---

<sup>1263</sup> Il s'agit de ceux qui ne sont pas cultivés à la ferme mais demandés par les clients dont notamment les fruits, les champignons et les légumes manquant selon les saisons.

<sup>1264</sup> En effet, la coordinatrice sociale disait déjà à RU la semaine précédente « *Tu es un grand caractère, on sait que tu es là, mais tu dois faire plus d'efforts pour travailler.* » (RU, lors de briefing du matin, le 19 mai 2009)



---

Commun », société wallonne de transport en bus). RU, LO et deux stagiaires en espaces verts n'ont pas pu venir à la formation à cause de cette grève ;

- Tâches : récolte des salades (GI et moi (enquêteur)), désherbage derrière les fraises (GA, MA), mise en panier (GI et moi) ;
- Le coordinateur technique a commencé à nettoyer le bâtiment avec AL (travailleur - chauffeur en Article 60).

#### Le jeudi 28 mai 2009

- Tâches : mise en panier (GI et RU), désherbage (MA, GA), récolte des oignons, arrachage de salades trop montées (LO, moi). Après l'arrivée de la camionnette vers 13h, LO et moi avons aidé à la mise en panier ;
- Les tensions étaient calmées pour finir le travail comme il faut. Mais LO se plaignait auprès de ses collègues, car il en avait marre de MA qui « *fait que râler* » en disant « *J'ai marre de désherber* ». Selon RU, LO a été dégoûté par MA.

#### Le vendredi 29 mai 2009

- Tâches : mise en panier et livraison (GI et AL), désherbage (GA, MA, LO), arrosage de la pépinière (GI et moi), nettoyage et embellissement du site après 16h avec tous les stagiaires et personnels de l'équipe.
- Après ce jour-là, M a continué à « *faire sa disparition* » (GI) de temps en temps pendant le travail de désherbage. GA et LO n'étaient pas contents. RU avait mal aux dents, et il est allé voir le CG qui lui a donné un conseil « *comme à l'école* » (RU) de ne pas boire, ne pas manger. MI 1 est venu dire bonjour à tous alors qu'il était en congé maladie. Après, LO et GI se disaient « *Après le 18 juin (le jour de la reprise de travail de MI), on se met en maladie, et il travaillera tout seul !* » Après avoir déposé son certificat maladie, MI 1 raconte à ses collègues ce que le CG lui avait dit au bureau : « *J'espère que tu reprendras le lundi prochain. Si j'étais patron d'une entreprise privée, je t'avais déjà foutu dehors* ». Il était vexé. Il a amené le certificat et ça a été justifié. Dans la camionnette de la livraison « *Maintenant, comme GR (formateur) est tout seul (comme formateur), il dit "travailler, travailler, travailler", hein ?* » (enquêteur) « *Mais, sans nous, il peut rien faire, non plus* » (GI).

(Fin de l'extrait)

Dans cette situation temporaire où la norme de travail était exceptionnellement intense en termes de contraintes de type patrimonial (organisation de la JPO, préparation de l'accueil des visiteurs) et de type économique (rythme de production accéléré, augmentation du travail), les relations de confiance que les personnels de l'équipe essaient de maintenir habituellement ont été ébranlées. Nous avons là deux niveaux de relations critiques : celle des stagiaires vis-à-vis des encadrants et celle entre stagiaires.

Dans la première, le cas s'est présenté d'abord entre le stagiaire RU (homme de 34 ans et bénéficiaire du RI, stagiaire en formation depuis février 2009), la coordinatrice sociale et le formateur en maraîchage biologique. Il est venu à la formation d'abord parce qu'il avait besoin de la coordinatrice sociale au sujet de papiers pour sa couverture médicale. De plus, c'était aussi pour travailler malgré sa maladie pour la préparation de la JPO. Mais il présentait en même temps, une série de facteurs personnels négatifs du point de vue de l'insertion sociale (absence non prévenue le lundi, consommation d'alcool immodérée, état de santé mal géré), d'où une remarque critique de la coordinatrice sociale sur sa conduite personnelle, selon lequel « *il faut savoir se regarder chaque matin dans un miroir* » pour pouvoir venir travailler tous les jours à l'entreprise. Si RU a réussi à supporter cette remarque faite par la coordinatrice sociale, les mêmes propos

---

tenus par le formateur tout de suite après l'ont énervé.

Un malentendu s'est produit là entre la bonne volonté de RU de venir à la formation malgré la maladie parce qu'il y a urgence pour la préparation de la JPO, et l'attente de l'équipe à l'égard des stagiaires, à savoir la bonne conduite de soi-même. Même si le fait que le stagiaire vient à la formation par sa propre volonté est un signe d'attachement de la personne au lieu de la formation, la demande de l'insertion sociale est de se conduire de manière plus stable et régularisée, donc de rendre son corps régulateur de soi-même et de la société. Ainsi, il s'est senti quelque peu « *infantilisé* ». Ce sentiment a été renforcé par un conseil donné par le CG de « ne pas boire, ne pas manger (n'importe quoi) », qui a été perçu par le stagiaire comme une leçon infantilisante « comme à l'école ».

Dans cette situation, nous voyons plus particulièrement chez le formateur une tension entre deux registres d'action civique (service équitable et professionnel à tous) et compassionnel (responsabilité illimitée vis-à-vis de la détresse de personnes particulières). Sur ce point, nous présentons ci-dessous une note réflexive de l'enquêteur prise le même jour (le 26 mai 2009) après la description des scènes de tensions citées plus haut : « *Dilemme du formateur. Si le formateur privilégie les normes productives pour satisfaire la demande des clients, il risque d'adopter une attitude méprisante vis-à-vis des compétences inférieures des stagiaires. L'objectif resocialisation n'est pas là prioritaire. D'où la relation entre les stagiaires et BE (coordinatrice sociale) devient plus utilitariste (elle est là juste pour « régler les papiers »), ce qui peut provoquer l'échec de la politique d'insertion, car cela renforce la dépendance des stagiaires vis-à-vis de l'assistance sociale. C'est ce qui augmente la frustration du formateur : il ne peut pas compter sur la motivation personnelle des stagiaires, et se confronte au sabotage quotidien du travail par les stagiaires, qui est difficile à supporter. Vaut-il peut-être mieux d'intégrer davantage les stagiaires en équipe pour organiser un grand événement comme la JPO, avec des réunions d'information entre les stagiaires et les personnels de l'équipe ? Si l'équipe de la gestion détermine d'en haut les tâches de chaque stagiaire et que cela ne convient pas à certains, le rapport de confiance risque de se dégrader. L'attitude du formateur m'a paru à un moment donné un peu autoritaire de ce point de vue. Sa « manière d'expliquer » (RU) ne convient pas forcément aux stagiaires. C'est peut-être lié à sa position de formateur qui lui demande de ne pas se sentir concerné par les aspects personnels des stagiaires, alors qu'il doit toujours travailler avec. D'où le dilemme du formateur. »*

Dans cette position du formateur, la logique de servir équitablement et professionnellement les gens « *en difficulté* » se trouve fragilisée par la conduite et la critique de chaque bénéficiaire. Ainsi, la façon « *équitable et professionnelle* » d'expliquer la situation de l'entreprise aux stagiaires dans la scène 4 (« *Ici, on est très loin de la situation de l'entreprise normale avec ces histoires de maladies et tout ça* » ; « *Et ici, vous venez ici pour vous normaliser* ») n'a surtout pas plu à GI (homme de 38 ans et chômeur, stagiaire depuis décembre 2008), qui se plaignait de la situation injuste de travail entre les stagiaires (« *Moi aussi, j'ai mal au dos, hein !* »), en étant lui-même un des plus réguliers des stagiaires.

La tension entre les stagiaires et le formateur était encore perceptible plus tard, lorsque l'enquêteur s'est rendu à la ferme un an après son enquête de terrain, lors de la JPO du 5 juin 2010 : trois stagiaires se plaignaient de leur nouveau formateur (en poste depuis le début 2010 après le départ du formateur GR) de

---

son attitude moins conviviale et plutôt normative : « *Il rouspète tout le temps. (Enquêteur : Pourtant, c'est un formateur) Oui, mais il travaille dans les champs pendant 15 minutes avec nous, après il va au bureau. (...) Nous, vers 15h50, on commence à débarasser les outils pour finir à 16h, mais lui, il nous dit de travailler jusqu'à 16h. Du coup, on travaille toujours jusqu'à 16h15,30* » ; « *Il nous fait courir tout le temps ! (...) Lui, il veut bien montrer qu'il est là...*<sup>1265</sup>. » Le même jour, le stagiaire GI a dit à l'enquêteur en parlant de la situation de l'année précédente où l'enquêteur était présent : « *Avant, c'était une autre ambiance avec G (formateur). On pouvait bien rigoler* » (GI).

Dans ce constat, l'équité civique visée par les personnels de l'équipe semble difficile à réaliser par la situation hétérogène entre les personnes. Le régime compassionnel activé et combiné dans cet espace de travail essaie de compenser ses aléas par une approche relationnelle et précautionneuse vis-à-vis de chaque personne. Mais y a-t-il là une « valorisation de la personne » dans ce travail, devise formulée par les responsables politiques comme J. Gobert et le CG de l'EFT FD ?

Par rapport à cette situation, comme nous l'examinerons en détail plus bas (c. Stagiaires – Thème 2 – Sous-thème 1), nous avons constaté que le fait de « rigoler au travail » se présentait comme une condition requise dans l'espace de travail collectif, en permettant à chacun des stagiaires de s'y conduire convenablement malgré les tensions. Ce qui ajoute au passage entre le registre de justification civique et le régime d'action compassionnel chez les personnels de l'équipe, un registre d'action « domestique » mobilisé tacitement par les stagiaires. Ce registre permet à la personne de formuler sa relation en justifiant une estime personnelle accordée à son égard dans un respect de l'ordre hiérarchique où elle est inscrite<sup>1266</sup>. Ainsi, par exemple, le stagiaire MI, même s'il se disait « *dégoûté* » par le propos du CG (« *J'espère que tu reprendras le lundi prochain. Si j'étais patron d'une entreprise privée, je t'avais déjà foutu dehors* ») comme cité plus haut, il pouvait apprécier le CG comme un « *bon patron* » en disant à l'enquêteur à un autre moment : « *Le patron d'ici (CG), il est fort, il dirige bien, mais pas méchant, il rigole avec les stagiaires*<sup>1267</sup> ». Cela implique également chez lui de devoir accepter un ordre « (...) *disons que je sais travailler en groupe, je sais travailler tout seul, je suis flexible, j'accepte les ordres de mon patron, mais bon, c'est comme ça, quoi. T'as pas le choix, quoi*<sup>1268</sup>. »

Au niveau de la relation entre stagiaires, les tensions tournent autour de leurs rapports aux normes de travail. MA, femme de 28 ans, stagiaire à l'EFT FD et bénéficiaire du RI de juin 2007 à novembre 2008, est travailleuse en contrat d'Article 60 depuis novembre 2008. Comme cité plus haut dans les scènes 2 et 6 de la journée du 26 mai 2009, étant plus ancienne que les autres stagiaires dans l'entreprise, elle se plaignait auprès du formateur de la lenteur du travail des autres stagiaires. Le formateur a justifié sa plainte devant les autres stagiaires, ce qui a provoqué un mécontentement de la part de certains stagiaires (GI, LO,

---

<sup>1265</sup> MI2, stagiaire, conversation avec l'enquêteur, le 5 juin 2010.

<sup>1266</sup> Boltanski, Thévenot, 1991 : 116-136 ; 206-222.

<sup>1267</sup> MI, conversation avec l'enquêteur, le 30 mars 2009.

<sup>1268</sup> « (...) *disons que je sais travailler en groupe, je sais travailler tout seul, je suis flexible, j'accepte les ordres de mon patron, mais bon, c'est comme ça, quoi. T'as pas le choix, quoi. (E : Parce qu'ici, c'est pas que la production, c'est aussi le côté service...) Je veux dire, tu vois, moi, si on me donne un travail, bon, si on me donne un certain travail, sans ronchonner, ça fait partie de la formation. Tout travail est bon pour apprendre, quoi.* » (MI, entretien 56)

---

GA) voulant dire qu'ils étaient réguliers et travaillaient aussi bien que MA. De plus, pour eux, l'attitude de MA au travail était contradictoire et peu respectable : LO en avait assez de travailler avec MA parce qu'« elle fait que râler » en disant « J'ai marre de désherber ». GI voulait m'expliquer la tactique de MA au travail avec ironie en disant « T'as compris, maintenant ? Comme ça elle fait sa disparition de temps en temps (au réfectoire pour se reposer)...<sup>1269</sup> » ; « Ça reste entre nous, hein. Elle (MA) va dire en haut des choses qu'on se dit, c'est pour garder son image. Moi, quand je vais chez BE (coordinatrice sociale), c'est quand j'ai fini (la formation), c'est pas bien de dire du mal des autres<sup>1270</sup>. » LO a alors ajouté « MA est toujours en train de râler, et elle va dire à GR (formateur) pour changer de travail. Mais il faut faire jusqu'au bout ce qu'on lui demande, hein<sup>1271</sup>. »

De même, le propos de LO et GI concernant le congé maladie trop fréquent de MI (« Après le 18 juin (le jour de la reprise de travail de MI), on se met en maladie, et il travaillera tout seul ! ») exprime le même sentiment d'injustice. Ici, les registres industriel (norme de productivité) et civique (travail collectif) sont mobilisés par LO et GI pour justifier leurs conduites en critiquant les comportements trop domestique (dépendance à l'hierarchie) ou utilitaire d'autres stagiaires (MA et MI).

Pour apaiser cette tension, les stagiaires activent en commun une grammaire de « camaraderie » entre les stagiaires en acceptant ou non de travailler avec les uns et les autres en établissant ainsi un compromis entre les registres domestique (confiance), civique (équité) et industriel (bien travailler) : nous l'aborderons plus bas. Concernant le comportement problématique de PH, travailleur en Article 60, MI affirmait : « Je viens voir mes amis ici, les autres, j'ai rien à faire. (...) Travailler à la place des autres, il faut un double salaire, hein<sup>1272</sup>. » MI 2 regrettait alors le départ de GI qui finissait la formation en juin 2010 : « Maintenant, GI, il part. Il va bien me manquer, lui. C'est mon camarade. Il travaille très bien, il connaît bien tous les légumes. Et HA (stagiaire), je travaille souvent avec lui, c'est mon camarade, aussi<sup>1273</sup>. »

Ainsi, cette façon de raisonner en termes de camaraderie par rapport à d'autres stagiaires, permet à chaque stagiaire de justifier sa logique de venir travailler dans la formation, en exprimant la confiance et l'estime qu'il a pour d'autres. Cette camaraderie entre les stagiaires fait partie du code domestique qui leur permet de reconnaître la « dignité » d'une personne dans leur situation de rencontre, en tant qu'être appréciable et considérable dans le cadre de son insertion et dans l'hierarchie institutionnelle de cette entreprise de formation<sup>1274</sup>. En même temps, les stagiaires arrivent ainsi à justifier leurs conduites en activant en cas d'excès des logiques de chaque registre mobilisé (traitement impersonnel, surtravail, surdépendance à la hiérarchie).

### *Thème 3 : Accompagnement en fin de formation et suivi post-formation*

Dans ce dernier thème concernant le rapport de l'équipe encadrante aux stagiaires, nous examinerons le

---

<sup>1269</sup> GI, conversation avec l'enquêteur, le 29 mai 2009.

<sup>1270</sup> GI, conversation avec l'enquêteur, le 30 mai 2009.

<sup>1271</sup> LO, conversation avec l'enquêteur, le 30 mai 2009.

<sup>1272</sup> MI, conversation le matin entre GI et MI, le 29 mars 2009.

<sup>1273</sup> MI2, conversation avec l'enquêteur, le 5 juin 2010.

<sup>1274</sup> Boltanski, Thévenot, 1991 : 206-222.

---

traitement des problèmes majeurs préoccupant les personnels de l'équipe pendant l'accompagnement en fin de formation et le suivi post-formation. Ce travail d'accompagnement ne se réduit pas à la simple aide à la recherche active d'emploi, mais consiste beaucoup plus en une continuation du travail d'insertion basé sur le double registre de la protection rapprochée et de la mise en action, qui dépasse la durée et le cadre du contrat de formation. Le régime d'action compassionnel y est bien activé au sens d'une responsabilité infinie vis-à-vis d'autrui dans un rapport de proximité. Ainsi, le travail d'insertion que nous avons observé ne se réduit pas à un dispositif d'épreuve de la « cité par projets » où l'individu est sans cesse appelé à être capable de passer d'un projet à un autre de manière flexible et entrepreneuruse<sup>1275</sup>.

Au niveau des procédures formelles, nous avons vu que le CPAS et l'EFT FD sont en collaboration avec le Forem et pour l'accompagnement à la recherche de l'emploi des stagiaires, et la MRC (Mission Régionale du Centre) pour les stagiaires au chômage qui ne dépendent pas du CPAS.

Cet accompagnement commence trois mois avant la fin du contrat de formation ou d'Article 60, et passe d'abord par deux étapes formelles. Premièrement, il y a une visite du CPAS effectuée par des conseillers en emploi du Forem, pour présenter aux stagiaires les services disponibles au Forem, en matière de recherche d'emplois et de formations. Deuxièmement, les stagiaires assistent à 10 ou 15 personnes à une journée de visite de l'organisme Carrefour Emploi du Forem où les détachés de l'Interfédé sont chargés de l'accueil des demandeurs de l'emploi, pour bénéficier d'une série de services d'accompagnement à la recherche d'emplois et de formations (accès à internet, création d'un CV et d'une lettre de motivation, simulation d'entretiens d'embauche, prise de contact avec des employeurs).

Toutefois, par rapport à ces procédures formelles menées avec les organismes des services de l'emploi et de la formation, la coordinatrice sociale de l'EFT FD relève que « *les stagiaires ne s'identifient pas aux gens qu'ils rencontrent* » à ces occasions, parce que le cadre des services est « *impersonnel* », et « *il (n') y a pas beaucoup d'interactions* » avec les conseillers en emploi sur place<sup>1276</sup>.

Pour compenser ce défaut relationnel de services, il arrive souvent que dans un cadre facultatif, donc à la demande des stagiaires, la coordinatrice sociale se charge de ce type de services d'accompagnement au sein de l'EFT FD<sup>1277</sup>. C'est ainsi qu'elle avait déjà assisté à la formation « Jobcoach », et envisage de

---

<sup>1275</sup> C'est une épreuve par projets inscrite dans un monde « connexionniste » doté d'un « troisième esprit » du capitalisme selon Boltanski et Chiapello où l'être est davantage considéré comme « entrepreneur » fonctionnant flexiblement « en équipe » et « en réseau », plutôt que « travailleur » fonctionnant dans une organisation rationnelle du travail. Dans cette « cité » par projet, les êtres doivent « 'faire' et 'donner confiance', savoir 'communiquer', 'discuter' librement, et être aussi capable de 's'ajuster' aux autres et aux situations. » (Boltanski, Chiapello, 1999 : 168). La compétence à mettre à l'épreuve dans cette cité est la capacité d'action de passer d'un projet à un autre (*Ibid.* : 182).

<sup>1276</sup> « *L'avis des stagiaires est assez mitigé, par rapport à ça, parce que, impersonnel. Les stagiaires ne s'identifient pas aux gens qu'ils rencontrent, qu'il y a quand même une difficulté à ce niveau-là.* » ; « (E : Il y a des conseillers qui accueillent et tout.) Oui, mais ça reste assez une information descendante, on leur donne des infos, il y a pas beaucoup d'interaction. (E : C'est une visite collective ?) Oui, une dizaine de personnes, 10, 15 personnes. Mais il y a pas beaucoup d'interaction entre les gens. » (Coordinatrice sociale, entretien 45)

<sup>1277</sup> « *Ça arrive aussi qu'on fasse des CV avec les stagiaires, dès qu'ils contactent directement des entreprises, oui. C'est un travail à nous, ça, aussi. Donc B (prénom de la coordinatrice sociale), quand les gens le souhaitent, B fait avec eux, une lettre de motivation, un CV, et elle les met en rapport directement, et regarde avec eux, quel type d'employeurs peut les intéresser, et fait les démarches avec eux. Mais pas à leur place, hein. On le fait avec eux, mais pas à leur place. C'est pas nous qui prenons contact avec les employeurs, là, c'est des gens qui le font. C'est pas notre rôle. Donc, on les aide, on leur explique comment il faut le faire, B fait leur CV, leur lettre de motivation avec eux. Mais c'est eux qui envoient les lettres, c'est eux qui vont voir les employeurs. C'est pas nous qui faisons des démarches. C'est pas notre rôle, c'est plus le rôle de la*

---

mettre en place un « Atelier Emploi » au sein de l'EFT FD.

Mais derrière cette difficulté de la mise à l'emploi des stagiaires, le CG et la coordinatrice sociale constatent qu'il y a un problème de « chute » de compétence et de motivation en fin de formation chez les stagiaires, « au niveau de leur ressenti », ce qui est un frein pour chaque stagiaire pour « se projeter »<sup>1278</sup>. C'est donc sur ce problème de chute que le CG, le coordinateur pédagogiques et la coordinatrice sociale travaillent notamment au niveau de l'accompagnement en fin de formation et du suivi post-formation. Ici, on retrouve donc le problème de disposition et de motivation de chaque stagiaire.

*Sous-thème 1 : Problème au « moment de la chute » en fin de formation ou de contrat d'Article 60*

Ce moment de « chute » en fin de formation expliqué par le CG et la coordinatrice sociale marque, comme au moment du recrutement, un souci caractéristique d'insertion sociale qui porte sur l'équilibre physique et mental de chaque stagiaire. Face à cette « chute », comment les personnels de l'équipe encadrante s'engagent à travailler vis-à-vis des stagiaires ?

Le CG souligne d'abord l'importance d'« être là », avant de parler du suivi formel en fin de formation, pour « voir » ce qui se passe chez les stagiaires et pour pouvoir les « rassurer » sur leur avenir<sup>1279</sup>. Ensuite, le CG souligne que ce souci d'être présent et disponible pour les stagiaires s'étend jusqu'après le contrat : « *Même après (la formation), on est là. On est toujours là, on est toujours présents, on est là, on les lâche pas dans la nature* »<sup>1280</sup>.

Même si c'est « à la carte » et selon les besoins que chaque stagiaire vient voir la coordinatrice sociale après son contrat, c'est « très rare » que l'« on (ne) voit plus jamais » les stagiaires ayant fini leur contrat de formation ou d'Article 60, et qu'« ils ont toujours des conseils ». Si ce contact est informel, il permet également à l'entreprise de répondre à la demande de la Région Wallonne de « référencer le taux d'insertion »<sup>1281</sup>.

---

*MRC ou de... Mais on aide les gens bien sûr, on accompagne les gens, on leur apprend. Comment se présenter, comment se vendre entre guillemets, quoi. Comment expliquer ce qu'on a appris, ce qu'on sait faire à un employeur.* » (coordinateur pédagogique, entretien 45)

<sup>1278</sup> « (...) avant de parler de l'après-formation, je pense qu'il faut parler, et c'est une nuance hyper importante à mon sens, que tu pourras peut-être développer, la fin de formation. On constate qu'en général, c'est pas une théorie, c'est pas une règle, en général, deux mois avant la fin de la formation, donc vers le seizième mois, le stagiaire, il chute. C'est-à-dire que, quand il commence chez nous, il monte de manière proportionnelle, atteint un plateau de compétence, et tout d'un coup, « fuuiit », il redescend. Principalement chez les personnes en contrat Article 60, je trouve. Alors, il y a une chute, et souvent dans cette chute, il y a déjà un accompagnement psycho-social, parce qu'on le sait que ça va arriver. Une chute de compétence, de motivation. Les gens travaillent plus lentement, parfois il y a des absences, ils (ne) sont pas bien etc. » (CG, entretien 44c). « Puis, je pense qu'au niveau des stagiaires, au niveau de leur ressenti de fin de formation, et de fin de contrat, il y a quand même entre guillemets, un grand moment de "chute" : parce que c'est rassurant d'être ici, c'est rassurant d'être sous contrat de travail, donc, c'est difficile d'envisager la fin du contrat. Et quand il y a une invitation, à aller à une réunion du Forem, ça veut dire que clairement "Votre contrat se termine, il faut envisager la suite". Alors, les stagiaires, nos stagiaires, et tout un chacun, mais je pense particulièrement à nos stagiaires, ils fonctionnent de façon différente : mais ont du mal de se projeter, ça c'est une réalité. » (Coordinatrice sociale, entretien 45b)

<sup>1279</sup> « Et là, donc, on voit des gens, on voit un petit peu qu'est-ce qui se passe. En général, on les rassure tout simplement sur leur avenir. Et moi, je pense que psychologiquement, ils rentrent chez nous, pendant, pour un an ou pour un an et demi, ils se disent voilà, pour un an, j'ai un projet. Ils rentrent dedans, ça se fait, et puis le temps passe. Et puis, à un moment, il dit : "Ah ! Je vais sortir d'ici, qu'est-ce que je vais faire ? Est-ce que je vais retomber à zéro ?" Alors, il y a une perte de confiance en soi assez importante, et des gens chutent. Bon, là, on doit être là. Avant de parler, je pense, du suivi de formation, il faut parler de ça. » (CG, entretien 44c)

<sup>1280</sup> *Ibid.* Là, une curieuse combinaison de formes d'activité se formule : on ne lâche pas les stagiaires dans la nature, mais les fait travailler dans la nature !

<sup>1281</sup> « (E : Donc, en fait, on ne reste pas sans, on ne laisse pas sans nouvelle...) Jamais, jamais. Maintenant, on attend que les

---

Nous trouvons là également, un nécessaire compromis entre le besoin professionnel de service lié à une demande institutionnelle, et la logique compassionnelle basé sur une prise de responsabilité dépassant le cadre contractuel, mais prolongeant le cadre interpersonnel. Par exemple, LA, stagiaire en entretien d'espaces verts a passé une simulation d'entretien d'embauche avec les personnels de l'équipe peu après avoir fini sa formation, afin de répondre à un employeur qui lui avait répondu parmi « vingt lettres d'emploi » qu'il avait envoyées. Dans cet acte de simulation d'entretien d'embauche, l'intervention porte sur de multiples niveaux de la personne<sup>1282</sup> :

- Psychologique. Il s'agit de rassurer : « LA, très stressé, moi je me suis dit "Si on ne fait pas ça, il va craquer". Et donc, je pense aujourd'hui, il part aussi de manière plus détendue, je lui dis : "Dimanche, hier, tu te détends, tu vas promener, prendre l'air" ».

- Soutien matériel. Le CG a fait une lettre de recommandation destinée à l'employeur.

- Discipline. Il s'agit de corriger la manière de se comporter : « (...) lui a frappé à la porte, pour te dire, il est tellement stressé, il est entré avant que je dise "Entrez". Tu vois ? Donc, je l'ai fait ressortir, LA, je t'ai mis là, et j'ai fait entretien "Bonjour Monsieur, vous m'avez envoyé une lettre, vous êtes intéressé par un travail chez nous..." Et pour finir, il a très bien fait, ça. »

- Réflexivité. Il s'agit d'apprendre à « être lui-même » sans mentir sur ses capacités et défauts : « Et ensuite, avec B, on lui a dit, "Voilà, ce qui va, voilà ce qui va pas, attention, tu dois pas dire cela". Parce qu'il m'a même menti sans le savoir: "Est-ce que tu sais abattre un arbre de 30mètres de haut tout seul ?" "Oui" qu'il me dit (rire) Mais c'est pas vrai ! Parce qu'il était tellement stressé, donc on lui a appris à être lui-même, en fait. Et que, quand tu es devant un employeur, on n'attend pas superman, on veut bien quelqu'un qui a des défauts. Et ensuite, pour lui montrer, à force de son entretien, là, B, je fais l'entretien d'un formateur, F (prénom du formateur en entretien d'espaces verts), je fais comme si lui présentait à moi, et lui observait. Et puis je dis, "Tiens, à ma place, est-ce que tu engagerais F?" Il m'a dit "Oui" Et je dis "Pourquoi ?" "Parce que ça, ça, ça." ».

En donnant cet exemple, le CG voyait une nécessité d'« aller plus loin avec eux » dans le but d'« encore professionnaliser les stages<sup>1283</sup> ». Là, nous pouvons remarquer que cette forme de « coaching » plutôt que d'un « suivi » (selon le propos du CG ci-dessus), a une visée professionnelle et institutionnelle, celle de la mise à l'emploi, et n'est possible que dans le cadre d'une relation de confiance qui a été établie dans la durée et l'espace concret de la formation.

Par ailleurs, l'EFT FD a organisé il y a près d'une année dans un cadre informel un « *souper des anciens* » où l'entreprise a invité ses anciens stagiaires. Ce qui a permis à l'équipe encadrante de voir « où ils en sont ». Mais autrement, l'entreprise reste à disposition de tous les stagiaires dans le cadre à la fois d'un « suivi » et d'une aide personnalisée dite « coaching ». Du coup, le CG parle d'un stagiaire ayant fini

---

*stagiaires viennent aussi, si le stagiaire, il y a des stagiaires qui finissent chez nous, qu'on voit plus jamais, mais c'est très rare. En général, ils viennent, ils ont toujours des conseils. Toujours, toujours. Et ici, à la carte, donc L (prénom d'un stagiaire) a besoin de ça, c'est pas pour autant qu'un autre a besoin de ça. (E : Et est-ce que, oui, c'est dans un cadre formel avec un contrat ou ? C'est après le contrat...) Pour nous, une fois qu'ils viennent pas le stage à la Ferme, c'est informel. C'est informel, mais, il sort de chez nous, donc, il y a ce suivi. De toute façon, tu sais, au niveau de la Région wallonne, on nous demande de référencer le taux d'insertion, le taux de réussite etc. Pour faire ça, il faut un contact. » (Ibid.)*

<sup>1282</sup> Ibid.

<sup>1283</sup> « Et je t'avoue que à la Ferme Delsamme, on doit encore professionnaliser les stages, et justement suivi de formation, on aimerait bien encore aller plus loin avec eux. » (Ibid.)

---

sa formation il y a quatre ans, et qui vient saluer l'équipe et que l'entreprise continue d'aider à divers niveaux<sup>1284</sup>.

Ce principe « sans limite » d'accompagnement personnalisé s'applique même, comme nous l'avons vu, aux cas d'« arrêts » de formation pour diverses raisons : état de santé ou choix de formation qui ne convient pas à la personne... : « *En fait, en règle générale, on ne laisse pas tomber quelqu'un. Parfois, même, pour te dire jusqu'où on va, t'as des gens qui commencent chez nous, ils travaillent un mois ou deux, et puis, ça ne va pas. Et bien, ou ils disent "Je veux changer d'orientation" On leur dit pas "Merci, au revoir" On leur dit "Qu'est-ce que tu veux faire ?" "Ah, j'aurai voulu faire de la maçonnerie". Ben, on dit "Écoute, si tu veux, on connaît Contrepoint (une EFT) à La Louvière qui fait de la maçonnerie" On les oriente, s'il faut on va avec eux, on les lâche jamais dans la nature, jamais*<sup>1285</sup>. »

Pour la coordinatrice sociale, ce moment de chute signifie vraiment le moment du « passage » pour chaque stagiaire entre l'« intérieur » de l'entreprise où il est rassuré sous contrat de formation ou de travail, et l'« extérieur » où il faut mettre en place son propre projet régulateur de sa vie en société<sup>1286</sup>.

Au moment de cette chute, la coordinatrice sociale et le coordinateur pédagogique voient d'abord deux types de réaction des stagiaires : l'un non actif qui « *veut se reposer* », et ne « *met rien en place* », et l'autre actif qui « *se lance à fond* » dans une démarche de recherche d'emploi avec la coordinatrice sociale<sup>1287</sup>. Dans cette situation, elle est consciente que la majorité des stagiaires sont dans le premier type non actif, et qu'ils sont « *dans un objectif de resocialisation, de création de lien*<sup>1288</sup> ».

---

<sup>1284</sup> « *Oui, pour faire ça, il faut un contact avec les stagiaires. Donc, il nous est arrivé aussi, de faire le repas des anciens. Donc, on a fait un repas avec tous les anciens. Et ça a permis de voir un petit peu où ils en sont. Donc, tout ça, ben, c'est informel, mais dans un sens, c'est pas si informel que ça, parce qu'il faut bien qu'on ait un contact avec eux, quoi qu'il arrive qu'on leur téléphone aussi. Souvent ils passent pour dire le bonjour, alors on a des nouvelles par d'autres. Il y a toujours un suivi. Ouais, voilà. (E : Même les stagiaires qui sont quand même très anciens ?) Oui, moi, j'en ai un, ça fait quatre ans qu'il est sorti, il vient. Il vient dire bonjour. Si on peut donner un conseil, on donne un conseil. Parfois, quand avec des papiers, ils ont du mal, on aide, oui.* » (Ibid.)

<sup>1285</sup> Ibid.

<sup>1286</sup> « *Alors, les stagiaires, nos stagiaires, et tout un chacun, je pense particulièrement à nos stagiaires, ils fonctionnent de façon différente : mais ont du mal de se projeter, ça c'est une réalité. Alors, moi, régulièrement, et c'est pour ça que je veux que les choses soient formelles, à la fin des contrats des stagiaires de formation d'Article 60, je leur dis "Vous allez avoir fini. Vous allez terminer votre contrat, qu'est-ce que vous pensez mettre en place ? Qu'est-ce que vous allez mettre en place après la formation ?" ; "c'est souvent moi qui vais vers eux en les amenant ici dans mon bureau, disant : "N'oubliez pas que la Ferme, c'est un passage, vous ne faites que passer, vous allez sortir d'ici, qu'est-ce que vous allez mettre en place ?" » (Ibid.)*

<sup>1287</sup> « *Et il y a deux types de réaction : "ceux qui se lancent à fond" et "ceux qui veulent se reposer" » (Coordinateur pédagogique, entretien non enregistré, le 23 juin 2009) ; « On fait toutes les évaluations régulières, pendant tout le parcours, il y a des évaluations, et donc les évaluations, on leur parle "Attention, 18 mois, c'est très rapide". Nous apprenons un métier ici, on essaie de vous apprendre un métier, mais n'oubliez pas qu'il y a la chute. La chute va arriver très vite, préparez, réfléchissez, mettez-vous en position pour pouvoir trouver un boulot, en tout cas, de chercher un boulot, parce que trouver un boulot c'est encore une autre dimension... Mais c'est là qu'on recherche, on répercute vers l'extérieur. Mais certains le font, et d'autres ne le font pas. » (Coordinatrice sociale, entretien 45a) ; « Alors, il y a deux types de réaction : la première, c'est "On va chercher de l'emploi, mais ça reste abstrait, et on cherche de l'emploi. Mais en même temps, ils ne mettent rien en place. Et d'autres, se préparent à partir, demandent un stage dans une entreprise, donc formalisent vraiment la demande d'un stage en entreprise, pour se comprer est-ce qu'ils sont prêts, est-ce qu'ils ont des connaissances, puis mettre en place avec moi, CV, lettres de motivation, et d'autres recherches de l'emploi. » (Coordinatrice sociale, entretien 45b)*

<sup>1288</sup> « *(E : Et sans doute ceux qui anticipent et prévoient la suite, c'est minoritaire ou ... ?) Oui. À l'heure d'aujourd'hui, c'est minoritaire, tout-à-fait. Ici, je pense que, ils sont vraiment dans un objectif de resocialisation, de création de lien. On règle des problèmes, des problèmes sociaux dans un premier temps, après on envisage la suite. C'est vrai qu'ici c'est vraiment, on est là pour les aider à ça. De la graine à l'assiette, c'est vraiment ça, ils sont, ils arrivent assez démunis, on essaie de leur apporter comme un légume qui pousse, c'est un peu la même chose. On essaie de les encadrer et de les faire grandir entre guillemes, de donner des moyens pour qu'ils grandissent, et ensuite de pouvoir voler de leurs propres ailes. Ça*



---

Cependant, dans cette épreuve, même si la plupart des stagiaires ne s'engagent pas totalement dans une dynamique dite entrepreneuriale, ils peuvent s'accrocher à quelques objets concrets qui leur permettent de tenir en se renforçant. Un de ces objets est le permis de conduire pour lequel les stagiaires viennent, souvent demander auprès de la coordinatrice sociale comment l'obtenir<sup>1289</sup>. Nous verrons dans le sous-thème suivant que cet objet ne va pas forcément constituer une preuve de justification selon le registre entrepreneur, mais plutôt une preuve de progrès en termes de nécessaire « maîtrise de son projet de vie » pour sortir d'un état de détresse (ou de difficulté ou de fragilité).

Ici, nous observons plutôt un acte de compassion de la part de la coordinatrice sociale vis-à-vis de la détresse de chaque stagiaire face à son inquiétude liée à la fin de formation, qui se déroule dans une relation de confiance et d'interconnaissance qu'il a pu s'approprier comme un « terrain conquis » au cours de sa formation. « *Après la formation, ils ont la possibilité de venir ici, de prendre rendez-vous avec moi et de continuer la recherche. Alors, il y en a qui le font, et il y en a qui ne le font pas. Il y a des gens qui, aussi (pendant) des années, qu'ils viennent me voir ici régulièrement, qu'ils viennent me voir en disant "Tiens, j'ai perdu mon emploi, qu'est-ce que je peux faire pour en trouver un" ou "J'ai un problème énorme au niveau personnel, qu'est-ce que je peux faire maintenant ?" Et donc, ils reviennent ici, c'est parce qu'ils sont en terrain conquis, ils connaissent, et ils sont orientés*<sup>1290</sup>. »

Elle continue ainsi à recevoir des demandes qui ne sont pas directement liées à l'emploi, mais liées à de multiples problèmes (logement, endettement, prise en charge d'enfants). Elle essaie alors d'agir pour les orienter convenablement, sans dépasser son rôle professionnel de coordination<sup>1291</sup>. En tout cas, son principe d'action est que « la porte est ouverte » pour chacun, et que personne n'est « convoqué » pour le mettre à l'épreuve de la recherche de l'emploi<sup>1292</sup>.

Pour la coordinatrice sociale, son accueil des stagiaires après contrat est une continuation du soutien à la personne dans un cadre de confiance pour « toutes les démarches vers l'extérieur ». Ce qui montre la responsabilité prise de sa part, face à chaque personne dans sa différence, sans pour autant l'enfermer dans une relation de dépendance interpersonnelle : « *Puis, on les envoie quand même vers l'extérieur. L'objectif, c'est pas de se les garder.* » ; « *Mais pour toutes les démarches vers l'extérieur, ils viennent s'appuyer*

---

*c'est vraiment l'objectif qu'on poursuit ici à la ferme. Voilà, ça c'est vraiment quelques étapes de travail.* » (Coordinatrice sociale, entretien 45a)

<sup>1289</sup> « *Souvent, arrivent à ce moment là aussi des demandes par rapport au permis de conduire. Donc c'est souvent aussi, pour certains c'est plus tôt, pour d'autres c'est plus tard, ils demandent le permis de conduire, parce qu'ils se rendent compte que pour pouvoir trouver un emploi, il faut aussi le permis de conduire. Alors, le suivi s'effectue, je dirais approximativement, les trois derniers mois de la formation, où là on intensifie les rapports par rapport à la mise à l'embauche pour la suite.* » (Coordinatrice sociale, entretien 45b)

<sup>1290</sup> *Ibid.*

<sup>1291</sup> « *Moi, je ne peux pas me permettre d'être, faire de la médiation de dettes, faire de la recherche de logement etc... Donc, je reçois la demande, je vais la vivre aussi avec eux. Et puis, disons que je la définis beaucoup plus précisément. Je définis beaucoup plus précisément, et comme ça, j'oriente vers la personne ad hoc, qui correspond bien à la demande. Alors, j'ai des demandes d'emploi, des gens qui cherchent de l'emploi, mais aussi des gens qui cherchent des logements, des gens qui recherchent, et qui ont des problèmes d'endettement, des problèmes avec leurs enfants. Et c'est eux qui viennent souvent ici.* » (*Ibid.*)

<sup>1292</sup> « *Après la formation, alors, on suit les stagiaires après la formation. Mais pas, je les convoque pas, la porte est ouverte. Ça, c'est vraiment le discours, "la porte est ouverte. Et vous revenez euh, si vous avez besoin d'un soutien quel qu'il soit, Vous revenez nous voir" On ne fait pas des suivis post-formation où on les convoque tous à un moment ou à un autre. Ça pourrait, peut-être, pourquoi pas, se mettre en place. Mais, à l'heure d'aujourd'hui, il faut du temps pour faire ça. On s'occupe déjà des stagiaires qui sont à l'intérieur, et on les aide, on les oriente. Mais on ne met pas en place des convocations systématiques, quoi.* » (*Ibid.*)

---

ici.<sup>1293</sup> »

Du côté du coordinateur pédagogique, il lui arrive également de devoir « *intervenir* » dans des problèmes de personnes ayant terminé leur contrat de formation, parce qu'« *[il] les connai[t] bien* » et « *il a une relation avec eux* »<sup>1294</sup>. Si le problème de chute concerne surtout les personnes en contrat d'Article 60, le coordinateur pédagogique précise cet aspect en relevant qu'il y a deux types de réaction des stagiaires par rapport à leur passage au statut d'Article 60. Ceux qui vont bien fonctionner et ceux qui vont aggraver leur comportement, malgré l'expérience de 18 mois de formation préalable. Par exemple, il donne l'exemple de deux garçons en Article 60 dans la filière des Techniques de spectacle qui ont causé des problèmes liés à l'alcool et à la drogue « *avec le fric qu'ils ont eu* ». Ensuite, PH, Article 60 en maraîchage biologique, a eu plus de « *problèmes psychologiques et psychiatriques* » suite à son passage en Article 60. Pour le coordinateur pédagogique, l'accueil des personnes en Article 60, « *c'est un risque à prendre* ». « *Sur ce point, on critique souvent en disant que "on accepte trop, et on est laxistes". "Mais on essaie quand même" Deux vont s'en sortir parmi dix personnes. Si on ne le fait pas, les gens n'ont pas d'espoir*<sup>1295</sup>. ». Ici, face à la critique du laxisme de l'action sociale, le coordinateur pédagogique avance un argument basé sur le principe de solidarité civique (droit au dernier filet de sécurité).

Si nous entendons par le régime d'action compassionnel l'infinité de responsabilité face à chaque personne, cela ne veut pas dire être aveugle avec le risque de l'impossibilité d'assumer cette responsabilité pour tous. C'est pourquoi il souligne : *il y a le cadre dans lequel « on n'accepte pas tout » ; « Sanction ne fait pas fonctionner (la personne) » ; « Il faut d'abord réfléchir » ; « Il faut travailler, qu'ils soient rigoureux » ; « Ça fait partie d'une éducation qu'ils n'ont pas eu dans leurs parcours d'avant. Sinon, ils s'en sortiront pas*<sup>1296</sup> ». Dans cette relation, il y a à la fois un rapport limité par une règle, et celui d'une réciprocité illimitée. Ainsi, le mode compassionnel d'action est dans « l'action tendue entre mesure et dé-mesure », à savoir l'action entre la règle de justice et le don total à l'autre<sup>1297</sup>.

Cette « règle » est importante d'autant plus que le statut d'Article 60 donne à la personne un statut de salarié qui peut entraîner une intention de détourner ce statut par ruse. Mais le coordinateur pédagogique est

---

<sup>1293</sup> « Puis, on les emmène quand même vers l'extérieur. L'objectif, c'est pas de se les garder. Donc, très vite, je dirais, si je prends l'exemple de L, parce que il vient de passer, c'est un moment, quelqu'un qui a terminé maintenant, où DC (prénom et nom d'un ancien stagiaire), par exemple. Ils viennent, parce qu'ils ont été mis en stage, ils ont été orientés en stage tous les deux. Il y a eu des évaluations qui ont été faites, pour qu'ils puissent se rendre compte à quel niveau ils se situent par rapport à l'extérieur. Bon, D, il avait déjà son permis de conduire, donc il n'a pas demandé le permis de conduire. L a demandé pour avoir son permis de conduire, se rendant compte que c'était important. Mais pour toutes les démarches vers l'extérieur, ils viennent s'appuyer ici. Tu as vu G (prénom d'un ancien stagiaire) et S (prénom d'un ancien stagiaire) tout-à-l'heure, ce sont deux anciens stagiaires que tu n'avais pas connus, je pense que tu les as pas connus. Et bien, eux, ils reviennent ici pour nous donner des informations sur la fin de leur formation, sur la recherche d'emploi "Qu'est-ce que on peut faire, où est-ce qu'on peut s'orienter ?" Et ils viennent ici régulièrement. » (Ibid.)

<sup>1294</sup> « Moi, en principe, mon travail s'arrête à la fin de la formation, je ne suis les stagiaires que quand ils sont en formation. Quand ils passent en contrat, normalement, je m'en occupe plus. Mais ce qui arrive souvent, comme je les connais, souvent on me demande d'intervenir, s'il y a des problèmes, on me demande d'intervenir dans des réunions avec eux, quoi. Parce que je les connais bien. Et qu'en général, j'ai une relation avec eux, alors je peux intervenir... » (Coordinateur pédagogique, entretien 46)

<sup>1295</sup> Coordinateur pédagogique, entretien non enregistré, le 16 juin 2009.

<sup>1296</sup> Ibid.

<sup>1297</sup> « Il s'agit d'un mode d'engagement dans l'action tendu entre mesure et dé-mesure. Il présuppose d'abord une mesure minimale, dans la reconnaissance de la détresse d'autrui, en entraînant au-delà de la mesure vers le don total à l'autre, alors que les mesures communes de la justice sont là pour tempérer la démesure de la relation singulière (pourquoi privilégier l'autrui singulier au détriment de tous les autres?) » (Corcuff, 2005 : 128)

---

prêt à mettre en cause une telle attitude face à la personne : « Concernant les "profiteurs", on le sent, et on le dit ! "Tu m'arnaques !" Après, il dit la vérité, et il se laisse aller. Et on comprend mieux la situation<sup>1298</sup>. » Pour après la formation, même si l'entreprise a « moins d'impact sur eux (les stagiaires) », elle essaie de limiter la liberté des stagiaires en « préven[ant] les risques qu'on peut avoir après<sup>1299</sup> ».

Pour le coordinateur pédagogique, la réussite d'un stagiaire n'est pas un simple produit faisant l'objet d'évaluation, mais quelque chose à donner à chaque personne comme « première expérience de réussite » dans la vie, qui donne une chance à cette personne. Cette réussite s'inscrit alors dans le cadre de la vie de chacun. Ainsi, le cas de MI 1, 32 ans, stagiaire en maraîchage biologique en formation depuis 16 mois : « Il a beaucoup de soucis physiques. Il est "usé et fatigué" avec consommation de beaucoup de choses... » ; « MI a eu un souci avec la justice. Il a envie de fonctionner dans la société. » ; « Quand il est venu, il était énervé, il a même frappé des camarades. » ; après, « il a résolu » et « il s'est mis à discuter ». Ensuite, le cas de LO, 40 ans, stagiaire en maraîchage biologique depuis quatre mois : « Au début, je pensais qu'il n'allait pas bien s'intégrer. Il a eu des expériences difficiles en arrivant en Belgique. Il avait un manque de confiance absolu ». « Mais je suis très content, il a énormément progressé, quand il dit bonjour, il est déjà différent ».

C'est à partir de cette expérience de réussite qu'il fait fonctionner son action d'accompagnement : « C'est comme ça qu'on fait faire, comprendre, fonctionner et penser » ; « On accompagne, et à un moment donné, on les lâche. » ; « Et on discute, si on n'est pas d'accord, on le dit » ; Mais « on ne gueule pas, on se tape pas » ; C'est « pour que la personne devienne autonome après » ; « Ici, on fonctionne avec toi » ; « Ailleurs, on les a toujours jetés. Et ils pensent souvent "je ne sais rien faire"<sup>1300</sup> »

Ainsi, selon lui, dans la réalité, « un Article 60 ne peut pas être modèle des autres. Ils sont toujours en formation. » Cette réalité n'est pas forcément connue par tous les personnels de l'équipe, dont notamment chez les formateurs techniques<sup>1301</sup>. D'où l'importance du terme « coordination » pour désigner cette mise en lien d'éléments hétérogènes constitutifs du dispositif d'action. Enfin, il qualifie son rapport aux stagiaires en termes d'« exigence », au lieu de parler d'un rapport de « sanction ». C'est par cette exigence qu'il porte vis-à-vis de la conduite de chacun qu'il agit. « On est ici très très exigeants comme des enfants » ; « Mais c'est cette exigence qui leur donne la chance. Sinon, ils n'ont aucune chance d'avoir quelque chose dans la société, vu qu'il n'y a pas beaucoup d'emploi ». Donc, loin d'être une relation de confiance au sens du « laisser-faire », ce rapport implique que l'« On "protège" (les stagiaires) parfois contre eux-mêmes en disant "non, c'est pas comme ça qu'il faut avancer !" »<sup>1302</sup>. Le coordinateur emploie ici l'analogie à la plante : « C'est comme une plante, à soigner d'abord dans la pépinière, et ensuite mettre

---

<sup>1298</sup> Coordinateur pédagogique, entretien non enregistré, le 16 juin 2009.

<sup>1299</sup> « Après la formation, on a moins d'impact sur eux, donc ce que l'on fait, c'est de prévenir les risques que on peut avoir après. » (Coordinateur pédagogique, entretien 46) « Mais on leur prévient les risques, s'ils font pas des choses ou des démarches... » ; L'objectif pour eux (les Articles 60) est de gagner de l'argent. Ils ne font pas le maraîchage après. Après, il devient le chômeur (avec 1000-1100€ d'allocation) » ; « Et il ne va pas chercher de travail, et des travaux au noir. Les risques sont d'être arrêtés et de perdre l'emploi avec le fisc... Là, on prévient au moins les risques. » (Coordinateur pédagogique, entretien non enregistré, 14 mai 2009)

<sup>1300</sup> Ibid.

<sup>1301</sup> « Au début, on avait du mal à t'expliquer. Même parfois, le formateur ne connaît pas la réalité » ; « Notre travail n'est pas écrit dans les livres ! C'est de l'expérience. » (Ibid.)

<sup>1302</sup> Ibid.

---

à la terre. »...

*Sous-thème 2 : Gestion des débouchés. Travailler en tant que maraîcher ?*

Dans le suivi en fin de formation et post-formation, il est également question pour l'équipe encadrante de s'occuper des débouchés des stagiaires. Dans le cas de l'EFT FD, nous l'avons vu avec le Décret EFT-OISP du 1er avril 2004, ceci semble se limiter officiellement au cadre dit de « Socialisation-préqualification » défini comme « préparation » de l'insertion professionnelle, donc distinguée des volets « qualification » et « transition à l'emploi » qui renvoient à d'autres organismes inscrits dans le cadre du DIISP (Dispositif Intégré d'ISP) tels que les Centres de formation du Forem, enseignement de seconde promotion (école), IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises). Si la qualification vise l'« acquisition d'un métier », la préqualification s'organise « à partir des besoins résultant de la situation réelle des personnes<sup>1303</sup> ».

Mais nous avons vu qu'en fait, le travail d'accompagnement des stagiaires dans l'EFT FD continue même après le contrat de formation ou d'Article 60, sur la base d'une relation de confiance établie par personne, afin de faire face à divers problèmes individuels dont l'emploi est un des éléments essentiels.

À partir de ce constat, nous pouvons relever un trait caractéristique qui différencie les entreprises d'insertion comme les EFT et OISP des autres organismes d'enseignement ou d'une profession, par le fait que la mission réelle ne se limite ni à une acquisition d'un « titre », tel que le « Certificat de capacité et de fréquentation » délivré par l'EFT, ni à une fin de contrat de travail d'Article 60, mais continue au niveau relationnel selon les besoins des bénéficiaires<sup>1304</sup>. Cela sans exclure ou enfermer ces institutions dans ce travail relationnel, mais avec un questionnement permanent sur l'objectivation et l'évaluation de « ce que l'on fait » avec les bénéficiaires, et de « ce qui se passe » chez eux. Ainsi, même au niveau de l'institution subventionnaire (Région Wallonne), la question du « taux d'insertion » ou du « taux de réussite » se posait, sans pour autant impliquer de sanctions particulières sur les subsides alloués aux opérateurs. D'où une part importante, à la fois de responsabilité et de marge de manœuvre donnée aux opérateurs pour apporter des réponses à cette question. Ce qui leur laisse la possibilité de remettre en question la définition même de l'objet (taux d'insertion) et les critères d'évaluation.

Nous avons déjà vu que cette notion du « taux d'insertion » ou même celle de l'« employabilité », notion centrale de la politique de l'emploi au niveau international, se trouvaient mises en cause pour leur impertinence au niveau de l'espace d'opération concret<sup>1305</sup>. Car il était ici plutôt question de formuler la réussite ou l'orientation de la personne en termes de « projet de vie » prenant en compte sa capacité et sa disposition. Ce qui rend quasiment impossible la comparaison objective en termes de réussite. D'où la pertinence du régime compassionnel pour « comparer l'incomparable ».

Dans ce contexte, comment les personnels de l'équipe encadrante abordent-ils cette question des

---

<sup>1303</sup> Geoiris, 2006 : 22 (déjà cité).

<sup>1304</sup> N'y a-t-il pas là un nouveau rôle grandissant des organismes d'insertion en matière de la « protection » des individus en difficulté, plutôt que leur « activation » en tant que tel ?

<sup>1305</sup> Rappel du propos suivant déjà cité de la Coordinatrice sociale : « La notion de l'employabilité vient du FSE. Il s'agit de la possibilité de trouver un contrat de travail. Mais, pour nous, c'est une pression. Parce qu'il n'y a pas d'emploi ! Ce qui compte, c'est d'« être maître de son projet ». » (Coordinatrice sociale, entretien non enregistré, le 14 mai 2009)

---

débouchés, à partir de leur travail ?

Le CG, conscient qu'il y a peu d'emploi dans le monde agricole, mettait déjà l'accent sur le fait que le travail en maraîchage biologique est adapté non seulement à l'apprentissage technique d'un métier, mais à l'apprentissage de la « *situation réelle de travail* » qui touche les niveaux mental, comportemental et relationnel. Il souligne alors que cet apprentissage est « *universel* » si accompagné d'un esprit professionnel.

L'agent marketing/animation reconnaît également qu'il y a peu de possibilités d'emploi dans le monde agricole malgré l'intention d'un bon nombre de stagiaires de vouloir suivre un métier horticole ou agricole<sup>1306</sup>. Elle admet alors que le travail de l'EFT FD s'arrête au moment de l'obtention du droit au chômage après la fin de contrat de formation ou d'Article 60, et qu'il y a des lacunes au niveau de la remise à l'emploi en raison notamment de problèmes de faiblesse du parcours professionnel et de mobilité, tant dans la filière en maraîchage biologique que dans les autres comme l'entretien d'espaces verts. Elle souligne alors que l'entreprise est parfois là, « *pour mettre juste une rustine sur une roue de secours* », et que « *parfois, on sait complètement changer la roue* ». Cependant, si le résultat de ce travail d'insertion peut se réduire pour la plupart des stagiaires, soit la simple reprise du droit au chômage, soit un passage à une autre formation, « *[elle] [n'a] pas l'impression de travailler pour rien*<sup>1307</sup> ». Ceci parce que « *restructurer la personne* », « *c'est déjà ça de gagner* ». Elle souligne que ce résultat est « un tout » comprenant même quelques échecs : « *C'est un tout. Chaque souci ne doit pas être pris de manière individuelle, il faut vraiment considérer la chose dans l'ensemble, et comprendre que les tenants et les aboutissants sont parfois, mais parfois au nom des échecs : il y a des gens qui abandonnent après quelque temps, quoi, mais ils ont essayé. Et nous, on a essayé aussi de voir*<sup>1308</sup>. »

Le coordinateur technique relève qu'il y a des possibilités d'envisager des stages pendant la formation, ou de trouver un emploi dans une entreprise agricole ou horticole, par exemple chez des pépiniéristes (bio ou non). Mais cela demande non seulement des contraintes au niveau de la mobilité, mais également d'être « *pro-actif* » pour la recherche de l'emploi ou de la formation. L'exemple d'un stage en entreprise de MA<sup>1309</sup>, une travailleuse en Article 60, qui a fait un stage d'un mois pendant sa formation chez un

---

<sup>1306</sup> « (...) ce qui pose peut-être des problèmes aussi, en termes de..., si on prend le maraîchage biologique, quand ils ont fini, normalement, ils se destinent à un métier plus de type agricole, mais dans la région, il y a plus beaucoup d'agriculteurs. Du coup, ils devraient, on va dire, bouger de région, et ils n'ont pas forcément toujours les moyens, ni la possibilité de le faire. Et alors, en espaces verts, là, le problème) est différent, dans le sens où quand ils sortent, on va dire, ils sont ouvriers en espaces verts, mais les entreprises en espaces verts n'ont pas toujours la possibilité d'engager les personnes. Et travailler en tant qu'indépendant, vu les parcours qu'ils ont, c'est pas possible non plus. » (Agent marketing/animation, entretien 48)

<sup>1307</sup> *Ibid.*

<sup>1308</sup> *Ibid.*

<sup>1309</sup> MA, femme de 28 ans, mère d'un enfant, est entrée en formation en juin 2007. Elle est en contrat d'Article 60 depuis novembre 2008. Elle a demandé à effectuer un stage pendant sa formation auprès de l'équipe encadrante. Parmi une série de possibilités de stage chez soit des agriculteurs, soit des entreprises bio de la région, proposées par le coordinateur technique, elle a dû limiter son choix en fonction de son seul moyen de transport qui était son scooter. Elle a alors choisi une pépiniériste bio « Les jardins de Bellecour » située à la périphérie de La Louvière, produisant en serre de plantes aromatiques et de salades. Suite à « un travail de lettre de motivation » pour cette demande de stage, avec « rédaction d'un petit CV » (Coordinateur technique, entretien 47), elle a obtenu un stage d'un mois dans cette entreprise. Après le stage, elle a eu une évaluation avec le patron d'entreprise en présence de la coordinatrice sociale et du coordinateur technique qui était alors formateur en maraîchage biologique. « *Le seul reproche* » que le patron faisait sur le travail de MA, était son « *rythme de travail* » qui n'était pas assez rapide : « *Parce que, il faut savoir que dans le métier agricole, la masse salariale est importante, quoi. Donc, les entreprises doivent être compétitives, donc je veux dire, les ouvriers doivent être guillemets,*

---

pépiniériste bio, montre une série d'aspects concrets d'ajustements à effectuer pour réaliser son insertion « professionnelle » au niveau de l'individu : mobilité (Son scooter était le seul moyen de locomotion, ce qui a limité dès le départ ses possibilités de choix d'un lieu de stage) ; travail de lettre de motivation et de rédaction d'un CV ; rythme de travail (sa lenteur de travail était « *le seul reproche* » fait par le patron lors de l'évaluation).

En relatant cet épisode, le coordinateur technique souligne la demande réelle du marché de l'emploi d'être compétitif, et la nécessité de chaque stagiaire de s'y adapter<sup>1310</sup>. Son attente est alors que les stagiaires effectuant des stages comme MA, communiquent « *aux autres (stagiaires)* » cette réalité de travail qui est différente de celle de leur formation, et qu'ils aient la « *volonté de bouger* ». Ce qui est plutôt rare chez les stagiaires<sup>1311</sup>.

Dans cet épisode, nous constatons un décalage réel entre la personne en insertion et les offres d'emplois, et que le travail de l'entreprise normale fait partie de la problématique de l'espace concret de travail de l'EFT FD. Une véritable question d'ajustement structurel du corps des individus se pose face à cette épreuve de l'efficacité marchande et industrielle (Ceci même si dans le cas d'une entreprise « bio » !).

Du côté de la coordinatrice sociale, la question des débouchés se formule en termes de « *projet* » de chacun englobant l'intégrité de sa vie sans se limiter à la question de l'emploi : « *C'est leur projet, c'est leur projet qui est mis en place. Il y en a qui disent, bon maintenant voilà, j'ai terminé la formation à la Ferme, je me marie, je ne dépends plus du chômage, je me marie et je vis avec, mon compagnon, ma compagne. Ça, c'est leur projet. Ils disent finalement, bon, on a donné, on a fait des choses, maintenant, ma femme travaille, elle vient, moi je ne demande plus l'aide de la sécurité sociale, ou juste un temps, et puis après je redemande mon droit. Mais mon projet, c'est de me mettre en ménage et de me marier. C'est aussi un projet de vie qui n'est pas un taux d'insertion sociale ou professionnelle, mais au niveau social quelle réussite, quoi*<sup>1312</sup>. »

Cette maîtrise de projet de vie va de pair avec un apprentissage technique qui renforce la personne au niveau de l'« usage » de normes sociales et techniques<sup>1313</sup>.

---

*essayer d'être, travailler très vite et d'être rentables.* » (Ibid.)

<sup>1310</sup> « *Donc, là c'est clair qu'ils aillent, qu'ils fassent la démarche d'eux-mêmes de vouloir faire un stage etc, c'est aussi leur donner toutes les chances, de les préparer au mieux à aller sur le marché de l'emploi et être entre guillemets compétitifs, mais si ce mot-là j'aime pas trop. Mais la réalité, elle est là, donc. C'est clair qu'il faut essayer de... Encore une fois c'est aussi dans leur objectif et dans leur volonté de vouloir être, compétitifs, quoi.* » (Ibid.)

<sup>1311</sup> (E : Et à ton avis ça a été bon pour elle ?) « *Oh ! Ben je pense que ça a été bien pour elle. Parce que ça a été une bonne expérience pour elle. Et elle a aussi pu dire aux autres, ben voilà ce que nous on fait ici, entre guillemets, ce n'est pas que ça n'a rien à voir, c'est une catégorie. Mais elle peut leur dire parfois : moi quand je travaillais de l'autre côté, c'était autre chose qu'ici. Enfin, le rendement c'est tout à fait différent. Et encore une fois le contexte est totalement différent. Ça fait aussi du bien parfois aux autres, qui n'ont pas cette volonté de bouger : « Ben tiens, effectivement, ça, ça pourrait être pour moi ». Mais les demandes ne sont pas... C'est rare quand les gens viennent avec une demande. Enfin, c'est rare, y'en a. Mais c'est pas la majorité des stagiaires. C'est parfois aussi à nous, en même temps on est là pour ça, il faut un petit peu les tirer en leur disant : ce serait bien que tu fasses un stage pour toi, pour ton expérience, pour voir où tu te situes au niveau de ta formation aussi.* » (Ibid.)

<sup>1312</sup> Coordinatrice sociale, entretien 45b.

<sup>1313</sup> « (E : Et puis, techniquement, par exemple, ce qu'ils acquièrent ici techniquement, soit espaces verts, soit le maraîchage. Ça les aide aussi ?) *Oui, je dirai que ça les aide, donc au niveau resocialisation entre guillemets, après donc tout ce qui est apprentissage de l'autorité, des règles, du savoir-être, ils ont un apprentissage important. Mais il n'est pas unique évidemment. Il y a aussi tout un apprentissage formatif et technique. On a vu L ici, un petit exemple, ce vendredi, mais il a acquis une*

---

Pourtant, le projet de vie se formulant ici en termes de vie en couple, de travail de la femme, de mariage, de rapport aux droits sociaux, se réduit-il, comme semble l'indiquer la notion du « capital humain », à un projet entrepreneur prometteur d'une organisation rationnelle de la vie de production et de consommation chez l'individu ? En réponse à l'interrogation de l'enquêteur sur le débouché de certains stagiaires en particulier, la coordinatrice sociale nous a présenté une série d'exemples montrant diverses formes de « réussite ».

- ST, ancien stagiaire en entretien d'espaces verts. Il vient de réussir son permis de conduire, alors qu'il ne savait ni lire ni écrire quand il était en formation. De plus, il est parvenu à accomplir « *son propre projet* » d'« *avoir son logement* »<sup>1314</sup> ;

- WE, stagiaire en entretien d'espaces verts : « (...) *quelqu'un comme WE, qui n'avait plus de logement, il est parti avec plus qu'une identité, plus de mutuelle. Il n'existait plus. Mais il a maintenant, le permis de conduire, le logement, la mutuelle, l'abonnement bus.* » Ceci, dit la coordinatrice sociale, « *demandait énormément de travail* ». Pour elle, aide sociale, resocialisation, recherche d'emploi, création et poursuite de projet de vie font tous partie de son travail dans l'EFT FD : « *Donc, quelques aspects social et resocialisation, et tout l'aspect recherche d'emploi. Et ce n'est qu'ici il faut être sur les deux. Donc recherche de projet, et création, création de projet et puis, poursuite de projet*<sup>1315</sup>. » ;

- EL<sup>1316</sup>, 21 ans, ancienne vendeuse dans l'épicerie bio de l'EFT FD en Article 60 : Son projet est de trouver un emploi dans la vente. Elle est en train de passer son permis de conduire pratique. Elle recherche activement un emploi, malgré la diminution du nombre d'opportunités de travail suite à la crise économique ;

- AN<sup>1317</sup>, 52 ans, ancienne technicienne de surface de l'EFT FD en Article 60 : Elle demande un emploi dans le CPAS de La Louvière. Ceci alors qu'à son arrivée dans l'entreprise, elle se trouvait isolée et démunie suite à une rupture avec son mari<sup>1318</sup>. Mais «  *finalement, elle a pu aussi se reconstruire, sa vie est tout à fait différente de la vie qu'elle menait avant de commencer ici*<sup>1319</sup>. » ;

- PH, homme de 44 ans, Article 60 en maraîchage biologique. Il a arrêté le contrat après avoir eu de multiples problèmes au niveau de sa relation avec sa compagne ou ses collègues, et de sa santé physique et mentale. Mais la coordinatrice sociale souligne positivement le fait qu'il se médicalise pour sa santé mentale. « *PH, il se soigne. PH, son projet, c'est de se soigner*<sup>1320</sup>. » ;

- RU<sup>1321</sup>, homme de 34 ans, stagiaire en maraîchage biologique. Il a arrêté la formation en août 2009 après avoir trouvé un emploi dans un restaurant à La Louvière. Vers mai-juin 2009, il ne pouvait plus suivre normalement la formation en raison de

---

*maîtrise et une connaissance, il sait...Parce que FR (prénom du CG) lui disait "Mais, est-ce que tu sais utiliser telle ou telle chose ?" "Oui. Pourquoi, qu'au niveau technique, j'utilise telle chose dans tel domaine ou telle autre chose dans tel ou tel autre domaine ». Il y a une maîtrise au niveau de la technique et de la théorie. (E : Oui, là l'utilisation.) Oui, exactement. Mais c'est quelque chose d'important. Maintenant, évidemment, L, c'est quelqu'un qui avait un bagage intellectuel. Maintenant, les personnes qui ont parfois un peu plus de difficulté au niveau lecture et écriture, ça ne peut-être être moins expliqué. Mais au niveau technique, ils sont parfois tout autant capables de faire des choses. » (Ibid.)*

<sup>1314</sup> « *On a ici ST qui est venu ce matin, il ne savait pas lire et écrire. Il vient de réussir son permis de conduire. Ça a l'air comme ça...Mais il vient de réussir un examen théorique parce qu'il a encore bien travaillé ici, il a appris à travailler ici comme on faisait. Finalement, il est parvenu à avoir son permis de conduire. Il est venu me montrer son papier, en disant « J'ai réussi », quoi. Regarde (E : Donc, ça sert à divers niveaux.) Oui, et puis, S, pourquoi reprendre cet exemple là, il est parvenu à avoir, créer aussi son propre projet, avoir son logement » (Ibid.)*

<sup>1315</sup> *Ibid.*

<sup>1316</sup> Nous l'avons interrogée, et aborderons son cas dans la partie III – 2 consacrée aux conduites des stagiaires.

<sup>1317</sup> Nous l'avons interrogée, et aborderons son cas dans la partie III – 2.

<sup>1318</sup> Nous reviendrons sur le parcours de chaque bénéficiaire la partie III – 2.

<sup>1319</sup> Coordinatrice sociale, entretien 45b.

<sup>1320</sup> *Ibid.*

<sup>1321</sup> Nous l'avons interrogé, et aborderons son cas dans la partie III – 2.

---

problèmes de logement, d'alcool et d'absentéisme et de relation avec sa compagne et ses enfants qui s'étaient séparés de lui. Le coordinateur pédagogique devait intervenir en dehors de l'entreprise, pour régler ses problèmes ;

- MI<sup>1322</sup>, homme de 32 ans, stagiaire en maraîchage biologique. Il a arrêté la formation en juillet 2009 « pour raison de santé » avant la fin de son contrat. Il continue à venir discuter avec la coordinatrice sociale pour pouvoir se réorienter.

Ces exemples montrent que le traitement des débouchés de chacun doit se faire « nécessairement » dans la limite de leurs propres parcours et rythme où chacun doit se situer pour conduire son orientation. L'action de l'insertion réalisée par l'EFT FD consiste alors à donner à chacun les moyens de conduire son projet. L'opération n'est pas ici de mettre à l'épreuve « par projets » l'esprit et les actes des individus, mais plutôt d'aider, de protéger, également de renforcer ces individus à pouvoir faire usage des normes de vie en société qui consistent en diverses options de la conduite, comme indiqué plus haut : apprendre à travailler, se mettre en ménage, retrouver des droits sociaux, se marier, se médicaliser, passer le permis de conduire ou trouver un emploi.

Il y a là d'un côté l'exigence pour « la création et la poursuite de son projet » qui demande une indépendance individuelle par rapport à la société et à la loi, et de l'autre celle de donner des normes sociales et professionnelles conformes à la loi qui permettent aux individus d'avoir un certain nombre de droits sociaux.

### *c. Rapport Entreprise - Adhérents*

Dans cette partie, nous explorons les rapports entre l'EFT FD et les adhérents par un examen des paroles et des actes de la part des personnels de l'équipe encadrante et des stagiaires.

L'analyse de cette dimension montrera un défaut de l'entreprise lié à la difficulté d'ajustement entre le travail de face-à-face entre les personnels de l'équipe encadrante et les stagiaires et le travail marchand avec les adhérents appelés habituellement « clients ». En effet, au fur et à mesure du développement d'échelle de l'entreprise, l'intégration des adhérents dans le registre civique de la solidarité semble faire défaut dans les espaces d'activités concrets de l'entreprise. Ce qui fragilise l'équilibre entre formes de coordination collective dans la situation d'action de l'EFT FD.

« Adhérents » ou « clients » ? Une ambiguïté.

Le fait que l'EFT FD noue certains rapports particuliers avec ses adhérents habituellement appelés « clients » sur le terrain, montre une part d'originalité de l'action elle-même de cette entreprise qui semble dépasser le cadre institutionnel habituel marqué par une division nette entre la sphère politico-administrative et la sphère civique, et généralement saisissable en termes de relation offre (agents politiques, experts, professionnels, opérateurs) /demande (bénéficiaires, usagers) dans un domaine de service public comme l'aide sociale ou l'insertion. La position des adhérents est *a priori* ambiguë : ils sont

---

<sup>1322</sup> Nous l'avons interrogé, et aborderons son cas dans dans la partie III – 2.



à la fois des offreurs du point de vue de la formation, et des bénéficiaires du point de vue de la vente de légumes. Le but d'analyse consiste également à éclairer la spécificité de ce dispositif d'insertion par le maraîchage biologique comme une forme d'action publique et collective, par l'examen des régimes et registres d'action des personnes mobilisées dans l'action.

Avant d'examiner les propos et les actes de l'équipe encadrante vis-à-vis des adhérents des paniers de légumes, nous présentons d'abord l'historique du développement du lien entre l'entreprise et les adhérents.

Nous avons vu que l'augmentation de la quantité des paniers de légumes livrés chaque semaine s'est poursuivie depuis le lancement de l'entreprise en 2002 jusque vers l'année 2006-2007 (40 en juillet 2002, 150 en juin 2004, 200 en juillet 2006, 230 en janvier 2007...), et ensuite elle s'est « stabilisée » pour que l'activité économique de l'entreprise reste « à l'échelle humaine » dans un équilibre entre le volet formatif et le volet économique<sup>1323</sup>.

Si ce développement d'échelle de l'entreprise allait de pair avec la rénovation des bâtiments accomplie en septembre 2006, il impliquait un changement spatial dans la relation de travail, ce que la secrétaire du CG qualifiait de « perte de proximité ». Le développement quantitatif des paniers semble impliquer un changement du même ordre dans le comportement des adhérents : selon la secrétaire du CG, si les nouveaux adhérents achètent les légumes de la Ferme « pour manger bio » parce que cela leur donne une bonne réputation (« ça fait bien de dire aux gens »), « les premiers adhérents étaient plus pour défendre un projet ». Mais ce changement n'est pas figé et linéaire : selon la secrétaire du CG, l'adhésion au projet des adhérents nécessite une certaine durée pour une compréhension plus approfondie de l'objectif social du projet<sup>1324</sup>. Là, nous pouvons percevoir un glissement d'un registre d'action civique (ou de la solidarité) à un registre d'action marchand et pour l'opinion. Nous y reviendrons plus bas.

**Tableau 13 : Lieux de dépôt des paniers de légumes**

Lieux de dépôt	Localisation	Distance depuis l'EFT FD	Nbre des paniers	Type de clientèle
Ferme Delsamme	Magasin de la Ferme Delsamme (Strépy)		45(20%)	Varié
Particuliers	Strépy-Braquegnies	1-2km	2 (1%)	Indépendants
Particuliers	Maurage	2-3km	2 (1%)	Indépendants, employé
Particulier	Harvé	4km	1(1%)	Employé
Garage du CPAS de La	Centre-Ville de La Louvière	5km	27 (12%)	Variés

<sup>1323</sup> « L'optimum que j'ai décidé dans mes objectifs à l'époque, des 250 paniers, c'était parce que ça répondait à la possibilité de culture en tant que surface cultivable, mais aussi en tant que formation, pour que l'entreprise reste à une échelle humaine, pour que les stagiaires aient de la formation » (CG, entretien 44a).

<sup>1324</sup> « Oui, ceux qui sont là depuis le début, ils le font pour le projet, aussi. Il y en a. Maintenant dans les nouveaux, je pense pas. Les nouveaux, c'est pour manger bio. Parce que ça fait bien aussi de dire je mange bio. Hein, faut pas se leurrer non plus, hein (rire). Ça fait toujours bonne impression, hein, dire on mange bio, ça fait bien ! (E : Oui, éthique...) Voilà. Donc à ce niveau-là, les nouveaux, je pense qu'au départ, c'est pour ça, c'est pour le bio, après, quand ils connaissent un peu l'endroit etc., adhèrent à notre projet, ils trouvent que c'est bien, ce qu'on fait, quoi. Mais ils ne viennent pas à la masse, pour ça. Moi, je ne vois pas les choses comme ça, je ne pense pas. Ça s'est fait je pense au début, justement, quand il n'y en avait pas beaucoup, parce que quand il a fallu expliquer le projet et tout, je pense que les premiers adhérents étaient plus pour défendre un projet, justement, c'était pas pareil. C'était pas la même démarche du tout, quoi. Acheter des légumes, mais pour défendre un projet, quoi. Ils trouvaient intéressant etc., quoi. Maintenant, je pense pas que ça soit pareil. » (Secrétaire du CG, entretien 49)

Louvière				
Le Forem	Centre-Ville de La Louvière	5km	4 (1%)	Employé
Ribandelle des mots (Bibliothèque pour les jeunes)	Centre-Ville de La Louvière	5km	3 (1%)	Employé
Franco Dragone (entreprise)	Centre-Ville de La Louvière	5km	3 (1%)	Employé
Le Taf Wallet (restaurant)	Centre-Ville de La Louvière	5km	3 (1%)	Employé
Particuliers	Centre-Ville de La Louvière	5km	8 (2%)	Habitants, employés
Garage Arbalestiers	Mons	10km	72 (33%)	Varié
ALE (Agence Locale de l'Emploi)	Mons	10km	10 (4%)	Employés
Le Vieux Moulin (restaurant)	Écaussinnes	10km	38 (17%)	Clients du restaurant

\*Les données présentées ici se basent sur celles de la livraison du vendredi 29 mai 2009.

En plus de ce changement relationnel, nous constatons l'introduction d'une nouvelle logique dans la gestion des paniers. L'espace géographique de la livraison qui s'étend à l'extérieur de l'entité louviéroise<sup>1325</sup> impose aux gestionnaires de restreindre les adhérents et les lieux de dépôt selon la logique anonyme d'un calcul de coût de transport : il faut limiter le nombre des livraisons à domicile en fonction du kilométrage de la camionnette ou il faut supprimer les lieux de dépôts où il y a trop peu de demandes<sup>1326</sup>. C'est avec cette logique que l'entreprise essaie de combiner la logique « sociale » de l'entreprise. D'où le choix de privilégier les personnes âgées à mobilité réduite pour la livraison à domicile.

L'analyse de cette évolution montre une caractéristique du lien actuel entre l'EFT FD et ses adhérents des paniers de légumes. Nous essaierons d'aller au-delà d'une simple interprétation linéaire et fataliste de ce changement relationnel en termes d'un simple passage d'un stade marqué par un rapport de proximité et une passion militante pour un projet solidaire, à un stade marqué par une logique de l'anonymat avec le calcul économique et le lien marchand. Pour ce faire, l'analyse des formes de coordination et d'engagement des personnes et des choses nous permettront d'interroger comment l'entreprise tente d'ajuster l'organisation de ses activités dans ses actions internes face à cette « logique objective<sup>1327</sup> » du contexte de l'action.

### *Thème 1 : Rapport de l'équipe aux adhérents*

En fait, le rapport de l'EFT FD avec les adhérents de paniers de légumes fait l'objet d'ajustement à plusieurs niveaux. D'abord, l'adhésion massive des clients dans le projet signifie une reconnaissance de l'opinion publique sur l'action civique de l'entreprise. Ceci compte surtout lorsqu'elle est confrontée à la

<sup>1325</sup> Le Tableau 6 montre que la moitié des adhérents dont 37% à Mons et 14% à Écaussinnes, cherchent leurs paniers à l'extérieur de l'entité louviéroise.

<sup>1326</sup> « On passe tant qu'ils soient sur le chemin. Sinon, on n'y passe pas. S'ils sont pas là (dans la liste), ça ne dérange pas. C'est très peu » ; « Si on fait trop de détour, ça fait consommer trop d'essence et on se demande si ça fait encore un sens de passer là » ; « Même s'il y a des demandes de paniers à Nivelles et à Charleroi, on ne sait pas y aller, car c'est trop loin. » ; « Pour un lieu de dépôt, il faut au minimum 10 paniers. S'il y en a que deux, il faut supprimer. » (Secrétaire du CG, entretien non enregistré, le 27 mai)

<sup>1327</sup> Rémy, Voyé, Servais, 1978 : 93-94.

---

critique par l'administration du CPAS sur la domesticité de la relation entre l'entreprise et sa clientèle.

En même temps, dans le rapport de face-à-face entre l'entreprise et ses adhérents, il y a de plus en plus d'ambiguïté par le fait que plus le nombre des adhérents a augmenté, plus la distance relationnelle et spatiale s'est creusée entre les deux. En fait, l'entreprise est en quelque sorte coincée entre les deux logiques contradictoires : rapport de proximité, d'interconnaissance basé sur un registre civique et solidaire, et rapport à distance, d'anonymat basé sur un registre marchand.

Pour le CG, les adhérents (ou les « clients » en incluant ceux qui viennent simplement à l'épicerie ou au restaurant) sont d'abord ceux qui confèrent la réputation, la reconnaissance et la visibilité à l'entreprise<sup>1328</sup>. Mais, comme nous l'avons relevé, le registre de la réputation n'est pas un principe de jugement prépondérant chez le CG, mais plutôt un instrument au service du registre de justification civique comme « *soutien énorme de la population* ». Cet argument lui sert pour affronter la critique financière adressée par l'administration communale<sup>1329</sup>.

Réciproquement, l'apport de l'EFT FD pour les clients est pensée en termes de « *service à la population* ». Ainsi, le CG souligne les quatre éléments de l'apport de l'entreprise. Depuis 2003, à l'initiative de J. Gobert, avec le CPAS, elle a rendu service à la population : « *Produits de qualité, formation sociale, visibilité (image de la ville), développement durable*<sup>1330</sup>. » Le contexte du lancement de l'entreprise est caractérisé par le fait que le CPAS est un « *organisme de service public* » qui essaie de répondre aux problèmes de la « *précarité dans la population* » et du « *bâtiment de la Ferme qui était en ruine*<sup>1331</sup> ».

Le désaccord entre le CG et le Chef de Service d'ISP sur l'augmentation du prix des paniers montre également cette opposition de principes de jugement : rappelons que, pour le second, il faut augmenter le prix des paniers et augmenter le nombre des stagiaires au lieu d'investir davantage dans de nouveaux projets comme la restauration, vu le déficit financier lié au coût de la rénovation des bâtiments. Le CG est contre cette idée parce que l'augmentation du prix des paniers n'améliore pas forcément la situation financière, et c'est négatif pour l'opinion publique et pour le sens même du service public<sup>1332</sup>. La critique adressée par l'administration communale est caractéristique de la critique du monde industriel sur le monde domestique : « *on me dit "FR (prénom du CG), tu ne veux pas le faire, parce que, affectivement, ça te pose problème*<sup>1333</sup> ». La critique relève également que la clientèle du restaurant est « *uniquement des riches* » ou

---

<sup>1328</sup> « *Et aussi (mon but est) d'avoir une grande visibilité par rapport au public, pourquoi ? Pour avoir beaucoup de clients, pour avoir une reconnaissance.* » (CG, entretien 44a)

<sup>1329</sup> « *Et ça nous porte préjudice au niveau de l'image, surtout en interne, à l'extérieur pas du tout, au contraire, on est salués par la presse, on est salué par nos clients, on est salué par les citoyens, euh. Voilà, donc on a un soutien énorme, je veux dire, de la population, et parallèlement, on se sent un petit peu freiné et parfois même ralenti, par certaines instances.* » (Ibid.)

<sup>1330</sup> CG, entretien non enregistré, le 25 juin 2009.

<sup>1331</sup> Ibid.

<sup>1332</sup> « *Moi, je pense que, augmenter les prix du panier, est une très mauvaise idée, à moyen et long terme. C'est vraiment pas la politique d'augmenter maintenant, deuxièmement, on va perdre les clients, troisièmement, ça ne répond pas au déficit financier, c'est pas dix milles euros, qui va faire la différence, sur un budget de cinq ou six cent milles euros. Donc, pour moi, ça ne répond pas.* » (Ibid.)

<sup>1333</sup> Ibid.

---

des personnes de l'entourage du CG<sup>1334</sup>.

Par ailleurs, le CG mobilise la figure du client pour montrer sa « *ligne conductrice* » en tant que responsable de la gestion de l'entreprise, en donnant l'exemple de la règle de comportement des stagiaires, ce qui montre une forme de compromis entre le monde domestique (bonne manière de se comporter...), et le monde civique au sens du respect de la règle générale nécessaire pour obtenir un emploi chez un patron d'entreprise<sup>1335</sup>.

Par ailleurs, comme nous le verrons davantage chez l'agent marketing/animation, le problème de déficit de communication entre l'entreprise et les adhérents constitue une source de souci récurrente. Par exemple, le CG s'est montré assez méfiant à l'égard de l'attitude des adhérents pour répondre aux questionnaires que l'enquêteur leur a distribués : il estimait que si l'enquêteur obtenait à peine une vingtaine de réponses sur plus de 200 personnes, « *c'est déjà bien* ». En effet, il se plaint du fait que les adhérents répondent peu à l'appel de l'entreprise pour les événements d'animation comme la Journée Portes ouvertes<sup>1336</sup>.

Cette critique implicite du CG sur l'attitude réticente des adhérents quant à leur participation aux activités de l'entreprise semble montrer la fragilité du compromis entre le registre marchand de la part de beaucoup de clients et le registre civique de la part des personnels de l'équipe.

Chez l'agent marketing/animation chargé de la gestion de la vente des paniers de légumes, nous voyons davantage le lien marchand développé entre les adhérents et l'entreprise. Pour elle, les adhérents sont d'abord ceux qui « *portent plainte* » sur les produits qu'ils ont achetés. Mais l'exigence marchande de la part des adhérents met à l'épreuve le principe civique sur lequel repose le travail de l'entreprise, et constitue une relation critique. « *On peut pas avoir une qualité ou un service moindre au moment où on demande le même prix, c'est vrai que parfois, il y a des aléas comme ça, certains clients ne tiennent pas compte qu'on est une entreprise de formation, et donc s'ils devaient avoir un kilo de pommes, c'est un kilo, mais pas 700 grammes, quoi*<sup>1337</sup>. »

Le fait qu'une liste d'attentes pour l'abonnement des paniers a été établie depuis l'année 2007, constituée par plus de 100 personnes, crée une pression et un dilemme avec une « *prise de non position* » par rapport à ce problème : l'entreprise est confrontée à l'impossibilité de répondre à la demande de la population au profit du « *social* » consistant à garder la qualité de la formation, ce qui risque de dégrader la réputation de l'entreprise<sup>1338</sup>.

---

<sup>1334</sup> « *Et les gens, ne connaissent pas mes dossiers, ils viennent me dire comment je dois faire, tout simplement sur des hypothèses. Ils sont persuadés, donc, j'entends ça "FR, je suis persuadé que les gens qui viennent dans ton restaurant sont uniquement des riches, sont uniquement tes clients (avec un ton augmenté)"* » (Ibid.)

<sup>1335</sup> « *Il y en a qui rotent à la table, et on l'entend, et puis on leur fait la remarque. Mais pas lui dire "Écoute, ça ne vas pas, on va lui vérifier, parce que tu dois vivre avec tes collègues, tes collègues ne sont pas obligés de supporter ça. Tout a un sens dans le seul but, que, quand tu iras travailler plus tard quelque part, il ne se fasse pas renvoyer par le patron parce qu'il a roté à la table, ou parce qu'il a roté chez le client ou volé un truc chez le client, voilà. C'est vraiment, tout est fixé sur l'objectif d'insertion socio-professionnelle, tout. Et moi, puisque on parlait de moi au départ, mon rôle principal est d'être garant de cette ligne conductrice.* » (Ibid.)

<sup>1336</sup> « *J'ai dit à des adhérents "alors, vous venez à la Porte ouverte ?", mais ils sont même pas au courant. Ils jettent les papiers à la poubelle !* » (CG, conversation avec l'enquêteur, le 16 juin 2009)

<sup>1337</sup> Agent marketing/animation, entretien 48.

<sup>1338</sup> « *S'il me pose problème, c'est aussi par exemple : je prends un exemple concret, y a liste d'attente pour les paniers, et ça grandit de jour en jour, et on arrivera jamais à régulariser tout le monde, donc ce qui m'embête, ce qui me préoccupe,*

---

Elle critique l'attitude marchande de ses clients d'« être davantage intéressés par les produits » et de participer peu aux événements d'animation et aux excursions<sup>1339</sup>. Son constat critique porte également sur un épisode où l'« Écho du Jardin », journal mensuel qu'elle éditait et distribuait aux adhérents des paniers afin de développer un lieu d'échange entre l'entreprise, les stagiaires et les adhérents, n'a pu durer que quatre ou cinq mois en 2007, en raison de l'absence de réaction de la part des adhérents<sup>1340</sup>.

Une comparaison entre l'Édito du premier numéro de ce journal et celui du dernier numéro montrent l'attente et l'insatisfaction du côté de l'équipe encadrante, sur ce problème d'absence de réaction des adhérents : « Premier numéro de l'Écho du Jardin, on espère que sa formule vous plaira. Ce petit journal a pour but, avoué, de faire le pont entre vous, nos adhérents et nous, le personnel de la Ferme Delsamme. Vous qui nous témoignez fidélité et sympathie et nous, qui mettons tout en œuvre pour vous garantir des légumes de qualité tous les vendredis<sup>1341</sup> » ; « Après deux mois, revoici enfin l'Écho du jardin, la formule est identique mais nous aimerions solliciter une plus grande interactivité. En effet, le but premier de ce petit mensuel était de tendre un pont communicatif entre nous et nos adhérents. Toutes vos questions ou suggestions sont attendues avec impatience<sup>1342</sup> ». Aujourd'hui, une seule feuille de papier intitulée « recette de la semaine », suggérant une nouvelle recette utilisant des légumes de la Ferme, est distribuée chaque semaine dans chaque panier, ce qui ne suppose pas de communication interactive.

Le dilemme lié à la pression marchande de la clientèle jouant de manière à contraindre le registre civique des personnels de l'équipe, va de même pour la secrétaire du CG qui constate que les clients des différents services de l'EFT FD (paniers de légumes, entretien d'espaces verts, travaux ménagers) ne comprennent pas bien le sens du projet de l'entreprise, et font « perdre du temps » avec leurs appels téléphoniques incessants pour porter plainte ou demander des renseignements<sup>1343</sup>. Concernant le service de livraison des paniers de légumes, elle relève qu'« ils (les clients) ne sont jamais contents », et « ne comprennent pas » la logique aléatoire de la culture biologique qui fait que certains produits ne peuvent pas être livrés pendant certaines saisons<sup>1344</sup>.

La solution adoptée par la secrétaire du CG face à cette situation est de leur « parler » et « expliquer »

---

*c'est la prise de non position, par rapport à ça. C'est délicat, parce que si on dit maintenant clairement aux gens "on ne saura jamais vous servir", il suffit qu'il y a un jour on ait une perte drastique de clients, et voilà. Donc c'est vrai que, mais en tout cas, peut-être pas tout-à-fait la réduire, mais je veux dire, garder une réserve de noms. Mais euh, voilà, en tout cas, avoir une prise, que je sache clairement ce que je peux dire aux gens. Quand ils attendent six mois, l'image de la Ferme, elle est pas très positive. » (Agent marketing/animation, entretien 48)*

<sup>1339</sup> « Les clients sont très exigeants pour les produits et les papiers, mais pas pour les sorties, ils sont pas intéressés. La porte ouverte, ça va encore... » (Agent marketing/animation, conversation avec l'enquêteur, le 8 avril 2009)

<sup>1340</sup> Agent marketing/animation, conversation avec l'enquêteur, le 20 mai 2009.

<sup>1341</sup> *Écho du Jardin*, mai 2007, année 2007/n°1.

<sup>1342</sup> *Écho du Jardin*, octobre 2007, année 2007/n°4.

<sup>1343</sup> « (E : Simon, l'appel sans arrêt, c'est quel type d'appel ?) Ah, ça peut être tout et n'importe quoi ! Ça peut-être... (E : Les clients...) Oui, c'est ça, clients Bricovet, clients Brico-Dépannage, c'est des gens qui veulent des renseignements. Et puis, après, t'as l'administration de l'autre côté, donc, qui pose des questions, parce qu'il y a un rapport qui va rentrer, ou c'est la GRH parce qu'il manque une feuille de congé... Il y a tous ces appels-là. Tu vois ? Ce qui nous, fait perdre plus de temps, c'est les appels clients. Ça, oui. Parfois on n'est pas directement concerné, tu vois, on n'a pas les réponses... » (Secrétaire du CG, entretien 49)

<sup>1344</sup> Secrétaire du CG, entretien non enregistré, le 27 mai 2009. Curieusement, dans le Centre Nô-Life, un facteur de difficulté d'organiser une formation en agriculture biologique était également que les aléas que la culture biologique pouvait provoquer par la non-utilisation d'intrants chimiques, risquaient de déranger le mode de fonctionnement administratif basé sur la prévisibilité. D'où une tension nette entre la logique industrielle et la logique écologique.

---

malgré leurs réactions antipathiques qui sont « *désagréables* »<sup>1345</sup>. Au fond, pourquoi cette incompréhension de la part des clients ? La secrétaire du CG relève qu'elle est liée à l'image négative du CPAS qui fait « *peur* » à des couches plutôt modestes de la population pour qui le CPAS est toujours un gros organisme social qui a toujours beaucoup d'argent à donner à la population, et qui n'a pas besoin d'économiser ses moyens<sup>1346</sup>. L'image de l'EFT FD n'échappe pas à cette représentation d'un grand établissement social, même s'il y a des gens qui « *commenceront doucement à comprendre* » la réalité où le CPAS d'aujourd'hui doit également faire des économies, chercher ses moyens financiers à droite et à gauche et lancer dans de nouveaux types de services comme l'insertion<sup>1347</sup>.

Cette situation concernant l'EFT FD montre un trait caractéristique du social contemporain dépassant le domaine classique du social assistantiel limité à la protection de certaines catégories marginales de la population, ce qui fait que ce social-là est devenu « étranger à lui-même » selon D. Vrancken<sup>1348</sup>.

Le contact entre l'entreprise et ses clients s'était établi depuis son lancement en 2002, alors qu'il y avait encore une ambivalence dans la perception des habitants locaux sur elle en raison de cette étrangeté liée à la coexistence du social et du marchand. Pour la secrétaire du CG, le changement relationnel n'est pas drastique comme un passage d'une logique à l'autre comme « du solidaire au marchand » ou « de l'interconnaissance à l'anonymat ». Selon elle, le mode de contact n'a pas fondamentalement changé entre l'ancienne clientèle plus localisée et la nouvelle plus étendue<sup>1349</sup>.

Mais si le mode de contact n'a pas beaucoup changé, le changement se constate en termes de motifs

---

<sup>1345</sup> « (E : Est-ce que les clients comprennent bien, par exemple, que c'est la formation, l'insertion...) Oui, en général. Il faut parler, il faut leur expliquer, il faut leur expliquer. Quand c'est le moment où on leur explique sur le coup, ils sont un petit peu fâchés, mais à partir du moment où on prend temps pour expliquer et de rester calme... Ça sert à rien que je m'énerve avec eux, il y en a qui crient, hein ! Il y en a qui sont énervés, qui sont désagréables. » (Ibid.)

<sup>1346</sup> « Ouais. Et puis, tu sais, par rapport aux gens, aussi, ce qui faisait un petit peu peur, c'est justement, tu dois pas toujours dire que tu fais partie du CPAS, par exemple, tu vois. Parce que pour certaines catégories de gens, à partir du moment où tu dis que t'es un CPAS, pour eux, son image, le CPAS c'est un endroit où il y a des sous, tu vois ? Pour eux, le CPAS, c'est riche, le CPAS... (E : Ah bon !) Oui. (E : J'ai cru que c'est plutôt des "cas sociaux"... ) Non, pas du tout. Pour nous, par rapport aux gens que nous on a, c'est des clients, tu vois, donc, à partir de là, pour eux, quand on dit qu'on fait partie du CPAS, tout leur est dû. On devrait tout leur donner pour rien, tu vois, on devrait pas leur faire payer certains services, parce qu'on est CPAS, et que pour eux, le CPAS a de l'argent. Tu vois ? Ils ne comprennent pas non plus, qu'en dessous de ça il y a autre chose, et que si le CPAS a de l'argent, il faut qu'il aille le chercher quelque part, aussi. (...) » (Ibid.)

<sup>1347</sup> « Je pense qu'il y en a quand même qui commenceront doucement à comprendre. Bon, ça prendra... Puis, tu sais ce qui a fait aussi, "Ah oui, beau bâtiment-là, beau-ci beau-là, donc, les gens, ils se disent quoi, s'ils ont su faire ça c'est qu'ils avaient de l'argent..." On va pas commencer à leur expliquer non plus qu'on a eu des budgets à droite et qu'on a eu des budgets à gauche, et puis ça les regarde pas en même temps, et puis voilà, quoi (rire). Tu vois, c'est pas... C'est l'image qu'ils ont d'un CPAS. Je veux dire, nous, ça ne change pas notre manière de voir les choses, travailler donc à partir de là. » (Ibid.)

<sup>1348</sup> Vrancken, 2010a. Face à l'incertitude et la vulnérabilité accrues sur une catégorie plus large de la population, l'auteur constate que le social « se banalise » et devient « étranger à lui-même » : « Si le travail social s'étend de plus en plus, entre dans les quartiers, les familles et quitte les espaces qui lui étaient traditionnellement réservés à la marge, c'est donc que le social se banalise. Paradoxalement, s'il se banalise et gagne du terrain, c'est qu'il ne suffit plus... » ; « Le social ne suffit plus car il se serait redéployé, largement étendu en dehors de ses territoires d'origine qui permettait de le saisir et de le circonscrire ? Ce social-là rassurait. D'un social pour les barbares, nous serions passés à un social barbare : étranger à lui-même, hors de ses frontières, différent de celui jusqu'alors connu. » (Ibid. : 4)

<sup>1349</sup> « (E : Et le contact avec les clients, tu as dit, au début « on a perdu la proximité », le contact avec les clients aussi ?) Ça, non. Ça, c'est resté pareil. Parce que de toute façon, il y a jamais eu, on va dire qu'une vendeuse, parfois, c'était même nous, avant, il y avait pas de vendeuse comme maintenant, tu vois, c'est nous qui le faisions. Donc, c'était, je veux dire, celle que G (agent marketing/animation actuel) a remplacé, donc mon ancienne collègue et moi, un jour par semaine, on faisait chacune, on arrêtais ce qu'on faisait et on allait faire le magasin. (...) Et on descendait, et on allait faire le magasin. Après, il y a eu des vendeuses, mais, je veux dire, au niveau client, contact et tout, pour eux, ça n'a pas changé grand chose. La seule chose, c'est que maintenant, il y a l'épicerie qu'avant il y avait pas. Pour eux, c'est un plus quelque part. » (Secrétaire du CG, entretien 49)

---

d'engagement des personnes : les anciens clients étaient là plus localisés et souvent proches des personnels du CPAS et pour « *défendre un projet* » en achetant des légumes, mais les nouveaux sont géographiquement plus épars et pour « *manger bio* », ce qui leur donne une bonne image publique. L'adhésion de ces derniers au projet est tardive et jamais « *en masse* »<sup>1350</sup>.

Puis, la secrétaire du CG relève que les adhérents « *bougent* » : si l'achat des produits de la Ferme ne leur convient pas, « *ils arrêtent* » assez vite. Concernant même la liste d'attente constituée par une centaine de personnes, « *on sait pas non plus jusqu'à quand on l'aura* »<sup>1351</sup>. De plus, selon elle, les profils des clients sont bien différenciés, cinq types de clients peuvent être définis<sup>1352</sup> :

- Clientèle très variée venant de loin (surtout celle de Mons et d'Écaussinnes, soit 50% des adhérents). Il y a même des Bruxellois travaillant à Mons qui viennent y chercher leurs paniers ;
- Employés d'une entreprise qui se mettent ensemble pour s'abonner (environ 10% des adhérents) ;
- Petits indépendants et individus pour la livraison à domicile à proximité de l'entreprise (environ 5%) ;
- Personnes à mobilité réduite habitant dans des logements sociaux (cités) de La Louvière (moins de 5%) ;
- Clients du magasin achetant des produits en petite quantité (ex. une pomme), qui « *aiment bien venir ici* ».

Enfin, un autre registre d'action que la solidarité, le marchand et l'opinion vis-à-vis des clients est introduit pour optimiser le service de livraison : le calcul du coût de transport. Concernant la livraison à domicile, l'entreprise accepte soit des personnes âgées à mobilité réduite, ou des indépendants situés sur l'itinéraire de la camionnette (types 3 et 4). La logique du social et celle de l'efficacité font un compromis dans le choix de privilégier le type des personnes âgées à mobilité réduite pour la livraison à domicile et celui de centraliser la clientèle dans des lieux de dépôts où plus d'une trentaine de paniers sont livrés pour économiser le coût de transport<sup>1353</sup>. Dans ce compromis, on ne peut accepter ni les clientèles situées trop loin, ni les clientèles trop peu nombreuses : « *Même s'il y a des demandes de paniers à Nivelles et à Charleroi, on ne sait pas y aller, car c'est trop loin.* » ; « *Pour un lieu de dépôt, il faut au minimum 10 paniers. S'il y en a que deux, il faut supprimer.* »<sup>1354</sup>

Enfin, les personnels de l'équipe deviennent plus perplexes vis-à-vis des adhérents, vis-à-vis des stagiaires, dans un entremêlement de registres différents comme le domestique (proximité, interconnaissance), le civique (solidarité, service à la collectivité), l'opinion (réputation à l'extérieur, visibilité), le marchand (relation commerciale régulée par le prix), l'industriel (calcul de coût, efficacité).

Un constat possible sur cette situation plurielle : si la logique du social, un des cadres normatifs mêmes du projet de l'entreprise, soutenue par le registre d'action civique, reste prépondérante au sein des

---

<sup>1350</sup> *Ibid.*

<sup>1351</sup> Secrétaire du CG, entretien non enregistré, le 27 mai 2010.

<sup>1352</sup> *Ibid.* Ceux qui ne figurent pas dans cette typologie, soit 30-35% des adhérents, sont ceux recevant leurs paniers soit au magasin de la Ferme soit au garage du CPAS de La Louvière. Cette typologie spontanée montre que les profils des acheteurs dépassent largement le stéréotype selon lequel seules les personnes de couches aisées ou de conviction militante consomment les produits écologiques.

<sup>1353</sup> « *On passe tant qu'ils soient sur le chemin. Sinon, on y passe pas. S'ils sont pas là (dans la liste), ça ne dérange pas. C'est très peu* ». « *Si on fait trop de détour, ça fait consommer trop d'essence et on se demande si ça fait encore un sens de passer là* ». (*Ibid.*)

<sup>1354</sup> *Ibid.*

---

personnels de l'équipe, la logique objective d'évolution fait que ces derniers doivent de plus en plus affronter des épreuves critiques où les logiques marchande et industrielle interfèrent davantage tant au niveau administratif qu'au niveau matériel. Le calcul de coût/bénéfice se confond de plus en plus dans la situation. La réputation a tendance à être de plus en plus recherchée dans des appuis visibles comme la qualité des biens et services, plutôt que dans la qualité « sociale » du projet soutenue par le régime d'action compassionnel des personnels de l'équipe vis-à-vis des stagiaires. Mais ce mode d'action se trouve en décalage avec le rapport aux adhérents qui exige des logiques détachées de l'interpersonnel comme le marchand, l'opinion et l'industriel. Ce qui semble dévaloriser la norme « patrimoniale » du projet, qui mettait l'accent sur l'ouverture du service social à la population locale, par le biais de diverses activités économiques. Le positionnement apparemment dissocié de l'interpersonnel ou du social des adhérents semble là constituer un facteur déterminant cette situation problématique.

En tout cas, dans cette situation, le social « *barbare* » sortant de son carcan assistantiel, ne semble pas encore trouver ses véritables appuis de justification et de légitimation dans une oscillation incertaine face à ces nouvelles épreuves.

### *Thème 2 : Rapport des stagiaires aux adhérents*

Dans ce thème, nous interrogerons le sens de la présence des adhérents pour chacun des stagiaires. Dans ce rapport, malgré l'envie des stagiaires de communiquer avec les gens et le rôle des adhérents d'être porteur de la reconnaissance sociale de l'entreprise et des stagiaires, par leur acte d'achat de légumes et de participation aux activités de l'entreprise, le mode de relation est en réalité très relatif avec une quasi-absence d'accord entre les adhérents et les stagiaires. Ce qui semble lié au manque d'efforts d'ajustement entre l'équipe encadrante et les adhérents, pour combler le décalage entre le mode d'implication des adhérents inscrit dans les registres marchand et industriel, et le mode de travail d'insertion inscrit dans le registre compassionnel. Cette situation risque surtout de paralyser le travail d'insertion centré sur la valorisation de la personne.

D'abord, nous avons déjà mentionné que cette présence des adhérents montre une spécificité de l'EFT FD comme un projet d'ISP basée sur la notion de l'utilité sociale de la personne. Mais nous avons constaté à plusieurs reprises l'ambiguïté de la performance politique et pratique de cette notion. Au niveau politique, l'utilité sociale se confond avec la logique patrimoniale qui est en mesure de dépasser le domaine que ce terme désigne comme les besoins insatisfaits par l'État et le marché. L'économie de l'entreprise s'étend au-delà des domaines d'activités d'utilité sociale proprement dit, en recherchant le bien public local portant de multiples valeurs telles que l'environnement, la santé et le patrimoine. L'utilité sociale se trouve également dans l'objectif d'insertion sociale visant d'abord un équilibre physique et mental de la personne par le fait subjectif de « se sentir utile » dans le monde. Enfin, chez les stagiaires dans leur travail, le registre d'action civique n'est pas prépondérant au profit d'autres registres prépondérants et attachés à leur personne comme les registres domestique ou inspiré. Si l'éthique sociétale comme celle appuyée par la culture biologique peut supporter le sens citoyen d'être au service de la société, elle semble encore



---

insuffisante pour être compatible avec leurs propres raisons d’agir en situation.

En théorie, la présence des adhérents semble combler cette lacune du rapport des stagiaires à la société, par leurs apports concrets au projet, à savoir leur achat des produits et leur adhésion au projet. Ce qui permettrait aux stagiaires de sortir des dimensions intra-personnelle et interpersonnelle de leurs pratiques, par une garantie d’un lien sociétal. Cependant, nous venons de constater une situation problématique dans le lien entre l’EFT FD et les adhérents où l’incompatibilité et la tension ont augmenté ces dernières années entre le registre civique prépondérant du côté des personnels de l’équipe et les logiques marchande et industrielle grandissantes du côté des adhérents. Dans cette situation, comment les adhérents sont-ils perçus par les stagiaires ? Quelle importance accordent-ils à la présence des adhérents ?

En fait, les adhérents n’occupent pas une place importante pour soutenir les motifs d’engagements de la plupart des stagiaires en maraîchage biologique. Toutefois, nous pouvons constater que l’implication des adhérents dans l’activité des stagiaires peut être d’abord signifiante en continuité avec le registre d’action domestique accordant de l’importance au fait d’être en contact avec les gens. Ainsi, GI, MI, RU, AL et EL s’accordent à aimer le contact avec les gens dans l’activité de la vente et leur rapport avec les adhérents<sup>1355</sup>.

Cependant, en réalité, il s’avère très vite que ce rapport de communication entre les adhérents et les stagiaires manque de preuves : il y a très peu de contacts réels entre eux. Ainsi, MI admet que lors de la livraison, il y a peu de communication avec les clients par manque de temps : « *On pose (les paniers), et on dit au revoir*<sup>1356</sup>. » Pour MA, le contact avec les clients ne semble pas avoir de sens particulier<sup>1357</sup>. SO avance même que le contact personnel ne compte pas beaucoup dans le rapport avec les adhérents, et que ce qui compte est plutôt le rapport marchand et industriel demandant l’absence d’ « *erreur* » dans la qualité et la quantité des produits<sup>1358</sup>.

En dehors du contact, le fait de satisfaire les clients donne un plaisir aux stagiaires, soit en termes de reconnaissance des choses qu’ils ont produites par eux-mêmes<sup>1359</sup>, soit en termes de service rendu à la

---

<sup>1355</sup> « (E : Sans doute, ici, il y a différentes activités variées, il y a la vente, les événements, sans doute c’est plus valorisant et plus intéressant ?) Ouais, c’est bien. J’aime bien des choses comme ça, regarde, on va avoir la porte ouverte, les gens qui viennent et tout ça. » (GI, entretien 51) ; « Mon projet, euh, trouver un boulot dans une ferme, et si pas, ben dans un magasin de maraîchage, quoi, où ce qu’on fait des fruits, qu’on produit des fruits, on vend des fruits, pour donner les renseignements aux gens, tenir le comptoir, et avoir le contact avec les gens. » (MI, entretien 56) ; « Le fait d’aller livrer, tout ça, j’aime beaucoup ça. J’aime beaucoup, par exemple, tu vois, j’aime beaucoup, je me suis même rendu compte que... Non, j’aime beaucoup le contact avec les gens. » (RU, entretien 57) ; « Ce qui me plaît plus pour l’instant dans la formation ? Euh, déjà le contact et l’ambiance qui est bien. Le fait que ce soit du bio, disons, ça me plaît même. Bon, un petit peu hein, le travail de chauffeur, c’est le travail de chauffeur. Le fait d’être dehors, quand il pleut, bon, c’est le travail à faire, c’est plus agréable que de rester coincé dans un bureau. Le fait de rester dehors... La livraison, il y tout qui me plaît : être en contact avec les gens, puisque à la ferme, il y a pas mal de monde, t’as qui est espace vert, les maraîchers. » (AL, entretien 58) ; « Moi, ce que j’aime, c’est le contact avec les clients, c’est ça, c’est pour ça que j’aime bien la vente. » (EL, entretien 59)

<sup>1356</sup> MI, conversation avec l’enquêteur, le 1er avril 2009.

<sup>1357</sup> « (E : Sinon, dans l’activité de maraîchage, c’est une question particulière, le fait de vendre directement les produits aux clients, ça te fait quelque chose de particulier ?) Non. Pour vendre aux gens, on rencontre les gens, on fait connaissance avec les gens, mais... » (MA, entretien 55)

<sup>1358</sup> « (E : Et tu as des contacts avec les clients ?) Euh, quelques-uns, pas beaucoup. (E : Des adhérents, des clients ?) Des adhérents, non. On n’a pas eu. Parce que pourquoi ils viennent ? Ils ont une maison et on a une demande de mise en panier pour eux et parfois il y a des erreurs, on est pas parfait, comme tout le monde, hein. Je crois que dans les adhérents, il y a des erreurs dans la mise en panier, des fois ça arrive. » (SO, entretien 54)

<sup>1359</sup> « (E : Oui. Sinon, ça te dit quelque chose, le fait de vendre ici, on fait les paniers, donc, le fait de vendre les produits que tu fais, ça fait quelque chose de spécial ?) Pas seulement que ça, c’est quand tu fais les paniers qu’ils sont vendus. Ça fait bien, quoi. C’est, ça fait, j’sais pas moi. J’sais pas comment t’expliquer, c’est... (E : C’est, par exemple, le fait de savoir que

---

société<sup>1360</sup>. Exceptionnellement chez AL, chauffeur pour la livraison, ce plaisir de reconnaissance et de service peut se trouver dans son contact même avec les clients : « À la Place de Mons, quand on va chercher les bacs, il y a un Monsieur qui nous dit "Vos produits sont délicieux !", ça fait plaisir, quoi. » ; « Il y a une dame qui laisse des chocolats dans les paniers pour nous remercier. Les gens sont contents. »<sup>1361</sup>

Ce constat renvoie à plusieurs mondes engageants comme celui de l'opinion (reconnaissance à l'extérieur), le monde marchand (possession d'un bien désiré par l'autre), le monde civique (service à la collectivité) et le monde industriel (fonctionner efficacement dans un système productif). Mais ceci sans qu'un registre prime sur l'autre. La faiblesse de ces liens semble liée au fait que le rapport réel avec les adhérents répond peu à l'exigence de type domestique des stagiaires qui demande un rapport de proximité et la reconnaissance de leur personne dans leur organisation. Si l'effort de « personnalisation » est donné au niveau commercial pour la vente des paniers pour les commandes de chaque adhérent<sup>1362</sup>, il est peu présent au niveau relationnel entre les adhérents et les stagiaires.

*Actions par pitié ?* Une observation de quelques scènes de la livraison des paniers permet d'entrevoir ce décalage : les stagiaires (AL et GI) se sont montrés très discrets devant quelques adhérents qui venaient chercher leurs paniers sur place dans un garage à Mons<sup>1363</sup>. Ce qui peut être interprété comme signe d'une conduite domestique qui ne cherche pas à être ostentatoire pour rester dans un rapport de confiance<sup>1364</sup>. Par contre, nous avons rencontré un client qui ne savait pas encore la localisation du site de l'entreprise, et souhaitait venir plus tard à la Journée Portes Ouvertes. Ensuite, nous avons observé quelques actes symboliques et anonymes de quelques adhérents destinés aux stagiaires : une brochure sur les offres d'emploi mise dans un bac rendu ; un euro donné au stagiaire livrant les paniers sur le pas de la porte, en disant que « C'est pour le groupe (des stagiaires) »...

Nous pouvons interpréter ces actes symboliques comme une sorte de compassion qui se manifeste à distance de manière non directement responsable des problèmes de chacun des stagiaires. Ce qui se rapproche du rapport de « pitié », défini par D. Fassin comme « sentiment abstrait éprouvé à distance des souffrances », plutôt que celui de compassion en tant que tel défini comme « émotion concrète ressentie dans la proximité de l'être souffrant<sup>1365</sup> ».

---

les clients sont contents.) Ben voilà. Ça, ça me fait plaisir. Que c'est nous qui ait fait, quoi, tu vois ce que je veux dire ? » (GA, entretien, 52)

<sup>1360</sup> « (E : Dans les activités, le fait de vendre les produits, ça te fait aussi quelque chose ?) Ben oui, ça me met la joie de voir la plante, et qu'elle pousse et donne ses fruits, et après, t'as les gens qui les achètent, et qui les mangent, quoi. Tu fais un bien à, comment on dit, au monde, quoi, à la population. Tu fais un bien à la société, et au monde entier. Parce que les gens après, ils vont manger. » (LO, entretien 53) ; « Pour l'instant, ce que j'apprends le plus, mais j'apprends, ouais, mais ce que je disais hein, comment dire, l'évolution, l'évolution du produit, de la graine jusqu'au moment de le mettre en bac, de pouvoir vendre aux clients, que les gens sont satisfaits, quoi. » (RU, entretien 57)

<sup>1361</sup> AL, conversation avec l'enquêteur non enregistrée, le 9 avril 2009.

<sup>1362</sup> En plus des deux catégories des commandes le grand panier (12€) et le petit panier (8€), la possibilité de donner des préférences ou des annulations pour certains produits et commander certains « produits supplémentaires » comme des fruits et jus de fruits fournis par un grossiste bio, est donnée pour chaque commande. Ce qui intensifie le travail des stagiaires pour la mise en panier.

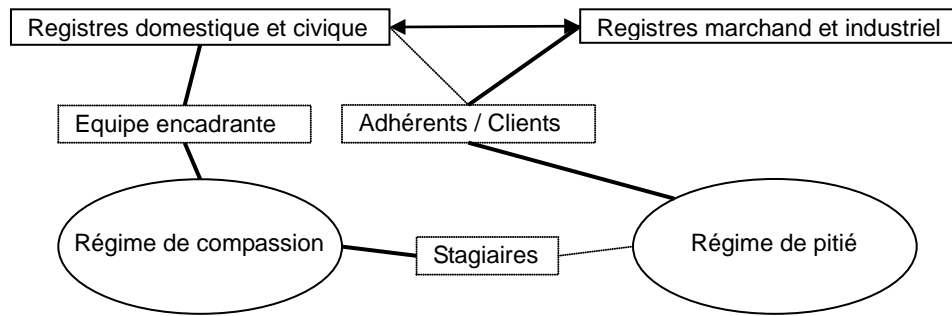
<sup>1363</sup> En plus de leur attention à la politesse, quand l'enquêteur a proposé une prise de photo à une cliente avec les stagiaires, les stagiaires se sont montrés très réticents en craignant l'absence d'autorisation de l'entreprise.

<sup>1364</sup> « La discrétion et la réserve, attribus de la grandeur domestique qui s'opposent au caractère m'as-tu-vu de l'arriviste, sont elles-mêmes critiquées, depuis le monde de l'opinion, comme les marques d'un manque d'ambition. Elles caractérisent celui qui, effacé, est destiné à rester dans l'ombre » (Boltanski, Thévenot, 1991 : 299).

<sup>1365</sup> Fassin, 2004 : 257.

---

### Schéma 15 : Rapport des formes d'engagement autour des adhérents / clients



Par ce constat, des décalages peuvent être dessinés entre les stagiaires et les adhérents en termes de formes de coordination : les demandes pour un rapport de confiance, l'attachement personnel et la reconnaissance de la personne de la part de stagiaires se trouvent face à une prise de distance par pitié des adhérents ; la demande de reconnaissance par l'opinion ou civique du travail des stagiaires se trouve confrontée à une demande de satisfaction marchande chez les adhérents. Les registres d'action mobilisés et combinés dans chacune des parties sont faiblement compatibles et manquent d'appuis concrets pour étayer leur compromis.

#### Conclusion (III-1)

Les personnels de l'équipe encadrante s'efforcent de construire dans leur dispositif d'action un espace autonome et combinatoire d'exigences de la protection rapprochée et de la mise en action des personnes, malgré la pression politico-administrative renforcée selon un calcul instrumental. De plus, dans leurs espaces d'activités concrets de travail, ils entrent dans une dynamique d'action plus complexe faite d'objets et registres d'action hétérogènes dont l'ajustement ne va pas de soi.

Nous avons d'abord souligné qu'il y a deux zones d'action pragmatiques distinctes entre lesquelles les personnels de l'équipe encadrante construisaient leur passage : régime d'action selon la justice où différents ordres de justification tendent à organiser leurs épreuves, et régime d'action compassionnel modélisé par Corcuff mobilisant la philosophie de E. Lévinas comme « régime d'interpellation éthique dans le face-à-face<sup>1366</sup> ». Dans ce régime l'action se trouve au cœur d'une tension entre du calcul et du hors-calcul où « il faut par conséquent peser, penser, juger, en comparant l'incomparable<sup>1367</sup> » dans la relation interpersonnelle.

Le poids d'un tel régime d'action, invisible et difficile à évaluer de l'extérieur, semble marquer les espaces d'activités concrets de la formation dispensée par l'EFT FD. Ce qui nous permet également de distinguer les formes de coordination de cette entreprise sociale de celles d'une entreprise classique. Nous

---

<sup>1366</sup> Corcuff, 2005.

<sup>1367</sup> Lévinas, 1990 : 84 ; cité par *Ibid.*

---

devrons peut-être ici relativiser la notion même d'« entreprise » par celle de « dispositif » désigné par Lascoumes et Le Galès comme « *dynamique d'institutionnalisation*<sup>1368</sup> ».

Nous avons identifié une série d'efforts des personnels d'établir un passage solide entre le registre de justification civique (service à la collectivité, respect de la règle collective de travail, respect mutuel, traitement équitable des stagiaires) et le régime de compassion que requiert le travail d'insertion sociale dans tout son processus formel et informel allant du recrutement à l'accompagnement d'après le contrat de formation en passant par la gestion de l'absentéisme pendant la formation.

Tel est notre analyse du rapport de résistance (ou du mode de réaction) collectif, au niveau de l'équipe encadrante, à la force des normes que condense le dispositif d'action avec les trois logiques prépondérantes (patrimoine, insertion sociale, calcul de coût). Cependant, le problème d'incertitude était posé dans cette connection face aux aléas et à la complexité des formes d'engagement des stagiaires qui ne se réduisent pas, eux non plus, à l'objet passif des normes civiques ou de la compassion (nous y reviendrons).

Le jardin ou l'espace du travail de la nature prend là un rôle important comme outil de médiation qui donne une modalité concrète à ce « passage » entre la sphère de régulation publique et celle de la personne concrète. La notion de « civilité » proposée par D. Cérézuelle pour l'analyse des jardins collectifs, comme « *outil de consolidation de la sphère privée et un outil d'initiation et de passage de la sphère privée à la sphère publique*<sup>1369</sup> » y trouve son écho, avec une relativisation de la notion de citoyenneté incarnée par l'idéal associatif ou le terme d'utilité sociale, qui ne prend pas toujours en compte l'appropriation pratique et l'autonomie réelle des personnes, au profit d'une représentation collective et politique des individus.

Nous avons également relevé que dans cette modalité spécifique d'action avec le jardin, il y a un mode « horticole » de traitement de l'homme qui, selon Haudricourt, consiste à soigner ou porter une attention à l'environnement délicat de l'homme dans sa fragilité et sa potentialité, en contraste avec un mode de contrôle positif et direct<sup>1370</sup>. Formulée par chacun des personnels de l'équipe encadrante avec la métaphore de la plante et la personne, cette méthode de travail faisait partie de l'accord implicite au sein de l'équipe, comme visée autonome d'action collective. Ce mode de traitement des personnes a pour caractéristique de favoriser l'autonomie de l'objet d'action (personne) tout en prenant soin de sa fragilité et de sa capacité dans un milieu adapté à son développement. Inscrit dans une dimension « frontière » entre la nature, la personne et le collectif, l'espace du travail de la nature semble avoir effectivement une fonction intermédiaire entre différents registres et régimes d'action (domestique, civique, industriel, marchand, compassion, familiarité, passion).

Enfin, nous avons également identifié une tension spécifique au dispositif de l'EFD FD en rapport avec le volet marchand de la formation en maraîchage biologique : la montée de l'exigence de la productivité et de la qualité des produits, liée à l'augmentation rapide de la clientèle, a causé un décalage avec les registres d'action qui pèsent dans le travail d'insertion, tels que la convivialité, la solidarité ou la compassion<sup>1371</sup>.

---

<sup>1368</sup> Lascoumes, Le Galès, 2004 ; 2007.

<sup>1369</sup> Cérézuelle, 2003.

<sup>1370</sup> Haudricourt, 1962.

<sup>1371</sup> Cette situation semble spécifique par rapport aux jardins collectifs de type non marchand où cette exigence économique

---

Dans cette tension, la logique patrimoniale pouvait même jouer négativement sur le travail d'insertion en se connectant davantage avec les registres industriel et marchand. L'équilibre devrait être retrouvé avec les registres civique et domestique, et le régime de compassion, par des dispositifs d'engagement amenant les adhérents vers la solidarité locale plutôt que vers la position d'acheteurs exigeants.

La logique du calcul de coût ne favorisait pas non plus la communication entre l'entreprise et les adhérents, pour économiser ses rapports collectifs. Cette logique connectée à l'administration communale paraissait décalée et déstabilisante pour la justification civique de l'action et le régime de compassion, difficiles à reconnaître en termes d'efficacité.

Il nous reste maintenant à examiner comment et dans quelle mesure l'usage de l'activité de maraîchage peut permettre d'autres ajustements et une nouvelle forme de coordination en se rapprochant des activités des stagiaires.

### III – 2. Stagiaires

*« (...) j'avais moins de contact avec les gens, j'étais plus fermé sur moi-même, maintenant, je m'extériorise plus, je parle plus, je suis beaucoup plus à l'aise qu'avant, quoi. Et cette formation m'a apporté beaucoup, moi, si maintenant, je m'aurais fait envoyer d'ici, j'avais plus rien, parce que moi, j'aime vraiment ce métier, quoi, justement l'apport, quoi.*

*(MI, entretien 56)*

*« En premier, il faut se connaître soi-même. Et après, c'est de connaître les autres avec qui tu peux travailler, tu peux... (...)*

*Je commence à découvrir moi-même, ce que je suis capable de faire »*

*(LO, entretien 53)*

À partir de l'examen des rapports et des attentes de chacun des stagiaires vis-à-vis de multiples objets en présence dans les espaces d'activités concrets de la formation de l'EFT FD, nous relèverons le terme d'« autonomie sociale » comme forme d'engagement pertinente sous laquelle la compétence des personnes peut se déployer. Comme nous l'avons proposé dans le cas du Centre Nô-Life, ce terme permet d'identifier la manière dont l'individu vise concrètement une autonomie dans ses pratiques sociales, qui n'est ni une idéologie de l'individu rationnel et libre, ni une finalité ou une solution universelle donnée par l'autorité publique, mais un régime d'action où prime sur le calcul d'intérêt ou la justice (application d'une règle générale), l'éthique des rapports à soi, à autrui et au monde environnant dans la vie ordinaire, fragile, singulière et de proximité<sup>1372</sup>.

Jusqu'ici, nous avons mis en évidence un mode de combinaison de régimes d'action spécifique chez les

---

sur le travail de jardinage peut être absente.

<sup>1372</sup> En le disant, nous nous rapprochons, nous semble-t-il, assez aisément de la philosophie du care (Laugier, 2010), ainsi que de l'éthique de soi explorée par Foucault dans la philosophie stoïcienne (Foucault, 1984). Il serait donc intéressant d'y chercher des « grammaires » d'action générales et mobilisables dans le monde contemporain. Mais, faute de place suffisante dans cette recherche pour effectuer un examen rigoureux sur ce point, nous nous limitons ici à ces évocations.

personnels de l'équipe encadrante, il s'agit du registre de justification civique et du régime de compassion ; le travail de la nature comme entité intermédiaire et vecteur d'un mode « horticole » de traitement de l'homme, favorable au souci de fragilité du sujet ; des tensions multipliées au sein de l'équipe et des stagiaires par rapport aux exigences économiques renforcées à divers domaines d'activités tels que la valorisation des produits et du site, le travail d'accompagnement social et la gestion administrative.

Nous examinerons les rapports des stagiaires à eux-mêmes, aux autres et divers objets et problèmes engagés en situation autour des activités de maraîchage biologique. Dans cet espace d'activités concret, nous examinerons les formes de coordination et d'engagement qu'ils activent, et comment ils les activent. Ensuite, nous interrogerons le sens de l'usage du travail de la nature dans cet espace.

Après une présentation descriptive des conditions spatiales, temporelles et concrètes données à cet espace de travail, nous procéderons à l'analyse de quelques thèmes et sous-thèmes relevés dans notre enquête.

Notre examen s'appuiera principalement sur les données constituées par nos observations et entretiens menés avec chacun des stagiaires en maraîchage biologique. Des rapports d'activité mis à disposition de l'enquêteur par le CG de l'EFT FD, apporteront des précisions nécessaires.

### *Organisation temporelle des activités*

Au niveau temporel, l'organisation habituelle d'une journée de la formation en maraîchage biologique peut être présentée comme dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 14 : Organisation-type d'une journée**

Horaire	Cadre d'activités	Actes
7h45	Arrivée des personnels de l'équipe et des stagiaires	- Bonjour du matin entre tous les personnels et stagiaires (échange de bise), changement de vêtements
8h-8h15	Réunion de Briefing entre les formateurs et les stagiaires	- Listes de présence (CPAS et Région Wallonne) - Organisation du travail de la journée, répartition des consignes à chacun des stagiaires organisés sur place en plusieurs groupes - Échange d'avis entre les formateurs et les stagiaires
8h15-12h (10h-10h15 : pause)	Cours pratiques ou théoriques ou du tronc commun*	- La majorité du temps est consacrée aux travaux « pratiques » pour la production et la commercialisation - Pendant la pause que certains appellent « petit-déjeuner », chacun mange un peu des nourritures qu'il apporte.
12h-12h30	Repas de midi	- Les stagiaires et les formateurs en maraîchage biologique et en entretien d'espaces verts mangent ensemble (les formateurs en entretien d'espaces verts, eux, mangent dans le bâtiment administratif)
12h30-16h (14h-14h10 : pose)	Cours pratiques ou théoriques ou du tronc commun	- La pause d'après-midi appelée « pause cigarette » peut être plus sporadique que celle du matin, en ne concernant parfois que des fumeurs tant pour les personnels de l'équipe que pour les stagiaires.

\* Le cours du tronc commun se donne en général entre 13h30 (ou 14h) et 14h30 (ou 15h).

Le cycle-type de travail au niveau hebdomadaire est rythmé à la fois par le cycle rapide de la commercialisation avec la livraison hebdomadaire de 200 à 250 paniers (la préparation des paniers commence le mercredi avec la préparation des bacs, et la récolte de légumes sauf les salades récoltées la veille de la livraison dans un souci de fraîcheur) et le magasin sur place, et par le cycle quotidien des tâches pour la production (semis, repiquage, arrosage, désherbage, récolte, stockage, entretien des lieux comme la pépinière et la grange).

Pour faciliter l'organisation et l'apprentissage du travail, deux stagiaires sont désignés pour trois mois pour être responsables de la gestion de la livraison des paniers. Normalement, ces deux stagiaires s'occupent de la « mise en panier » à partir du mercredi, et partent en livraison chaque vendredi en fin de matinée en camion avec un chauffeur en Article 60 qui travaille pour les deux filières en maraîchage biologique et en entretien d'espaces verts. Nous présentons dans l'Annexe 4 une description du cycle de travail de deux semaines dans la formation en maraîchage biologique à partir des notes de terrain prises par l'enquêteur.

Au niveau de l'année, une grande partie des heures de formation (environ 70%) est consacrée à la « formation pratique à caractère productif<sup>1373</sup> ». En hiver, en raison de la quantité moins importante de travail pour la production, plus d'heures sont consacrées aux cours théoriques.

### *Équipement spatial*

Le site de l'EFT FD est une ancienne ferme en « carré » datant en partie du 18<sup>ème</sup> siècle, abritant autour d'une cour deux bâtiments, côtés nord et sud et une grange côté ouest, avec un porche arborant un cadran solaire et un pigeonnier. Le tableau ci-dessous montre les locaux existants sur le site et leurs fonctions respectives (pour des photos du site, voir l'Annexe 5).

**Tableau 15 : Locaux et fonctions**

Bâtiments	Locaux	Fonctions
Bâtiment administratif (côté sud. Ce bâtiment a été entièrement réaménagé au cours de l'année 2005-2006.)	Accueil (RDC)	Un stagiaire en formation administrative est chargé de la réception des visiteurs et des appels téléphoniques (Depuis le printemps 2009)
	Épicerie bio (RDC)	La vente sur place est assurée par deux salariés en Article 60. Superficie : ± 100 m <sup>2</sup> .
	Restaurant « De la graine à l'assiette » et	Sur le fonctionnement, voir la partie II-1.

<sup>1373</sup> Nombre annuel d'heures de formation par stagiaire : formation théorique générale – 200 heures ; formation théorique technique – 120 heures ; formation pratique à caractère non productif – 80 heures ; formation pratique à caractère productif – 1700 heures ; suivi psychosocial – 300 heures (individuel) ou 200 heures (en groupe) (EFT Ferme Delsamme, 2009).

	cuisine (RDC)	
	Bureaux des personnels de l'équipe (1 <sup>er</sup> étage)	Le CG, l'agent marketing/animation, le secrétaire du CG, le coordinateur technique et la coordinatrice sociale occupent chacun un bureau. Les salariés en Article 60 travaillent avec l'agent marketing/animation pour la gestion des commandes des paniers.
Bâtiment (côté nord. Ce bâtiment a été entièrement réaménagé au cours de l'année 2005-2006.)	Vestiaire des stagiaires (RDC)	Chaque stagiaire a son armoire. Plusieurs douches chauffées par panneaux solaires sont à leur disposition.
	Salle de cours (RDC)	Les cours théoriques et du tronc commun y sont donnés.
	Bureaux des formateurs (1 <sup>er</sup> étage)	Chaque formateur a son bureau pour la préparation des cours théoriques et pratiques.
Réfectoire (côté ouest)	Il y a une cuisine, un frigo, des tables pour les repas de midi des stagiaires et des formateurs.	
Grange (côté ouest. Superficie totale : ± 400 m <sup>2</sup> .)	<p>Il y a une chambre froide (« Elle a comme fonction la conservation de certains légumes qui nécessitent une température proche de zéro degré. C'est le cas par exemple du persil, de l'épinard, du fenouil, de la laitue qui pourront passer un petit moment dans la chambre froide. D'autres légumes y passeront l'hiver entier comme par exemple : le chou, la betterave, la carotte,... » (EFT Ferme Delsamme, 2007) et une chambre fraîche (« D'autres légumes doivent être conservés à une température plus élevée et nécessitent une pièce de stockage adéquate. C'est le cas par exemple de la tomate, de l'aubergine, du concombre, du poivron, de la courgette, de l'haricot ou du potiron. Ces légumes demandent une température située entre 5 et 12°. » (Ibid.) pour le stockage des légumes.</p> <p>Une salle pour la préparation des paniers de légumes.</p> <p>Un évier pour le nettoyage des légumes.</p> <p>L'espace de la grange sert de passage pour accéder aux pépinière, garage pour la formation en entretien d'espaces verts, serres, hangar, champs.</p>	
Pépinière en verre	Préparation et conservation des pots de plants.	
Jardin	Cet espace situé à l'arrière du restaurant, est aménagé comme « Jardin des saveurs et des senteurs » depuis le printemps 2009 par les stagiaires en entretien d'espaces verts. Il sert de lieu d'accueil des visiteurs. On peut y mettre des tables et des chaises.	
Champs	Trois hectares de terres dont deux hectares cultivables. Ils donnent sur à la fois les Étangs de Strépy (classés Natura 2000) et les champs de Maurage (village voisin)	
Serres	Deux serres de six ares et deux serres tunnels d'un are chacune pour la culture des légumes. « Il s'agit d'un élément indispensable en maraîchage car l'installation de serres permet d'obtenir des légumes plutôt au printemps (ex : salades, oignons, radis,...), de produire des légumes plus exigeants en chaleur (tomates, concombres, poivrons, aubergines, basilic, ...) et d'offrir davantage de légumes en hiver (mâche, pourpier, persil,...). C'est aussi à l'intérieur des serres que sera installée la pépinière où se feront les opérations de semis, de repiquage et de stockage des jeunes plants. Les serres occupent une surface de ± 900 m <sup>2</sup> . À long terme, la surface des serres s'étendra jusqu'à 2000 m <sup>2</sup> . » (Ibid.)	
Un atelier-garage-remise	Il sert de lieu pour de petites réparations, l'entretien et le stockage du petit matériel.	
Hangar	Rangement des gros matériels comme les tracteurs et les cageots.	
Parking		

### Thème 1 : Rapports à l'espace

Nous avons vu jusqu'ici quelques formes de coordination et d'engagement justifiables ou non entrer en tension ou en accord, et se connecter par des ajustements et des intermédiations dans les espaces d'activités concrets de la formation de l'EFT FD.



---

À partir d'ici également, nous serons confrontés à une situation où aucune forme de justification prime sur les autres pour régler les disputes explicites entre les personnes, mais différentes formes d'engagement coexistent « en tension », c'est-à-dire de manière justifiable ou non autour d'un certain nombre de « problèmes » non à régler par un principe général, mais sur lesquels chaque personne se positionne et s'efforce de s'ajuster. D'où nous parlons de régimes d'action médians où coexistent plusieurs formes de coordination ayant chacune sa « visée à généralité inférieure » dont les appuis ne peuvent pas prétendre satisfaire les exigences d'universalité caractéristiques des actions « *selon la justice*<sup>1374</sup> ». Dans cette optique-là, le régime de compassion se situerait à la frontière du régime d'action selon la justice.

Nous pourrions également interroger « Quelles formes de coordination et d'engagement et quelles compétences d'agir, permettront aux personnes de traverser ce passage de médiation ? Ceci pour quelle raison ? » Nous posons ici l'hypothèse d'une possibilité de déplacement de régime d'action au cours de l'action, plutôt que celle de viser un compromis destiné à régler les tensions entre formes de coordination pour accomplir une finalité de l'organisation comme le cas des entreprises classiques<sup>1375</sup>.

En abordant la possibilité de déplacement de régime d'action, sommes-nous en train d'ouvrir une autre voie d'interprétation de l'action, celle ouverte vers un nouveau mode de subjectivation, doté d'un nouveau mode de problématisation ? De nouveaux registres potentiels de la critique et de la justice n'y peuvent-ils pas s'élaborer ? D'où une possibilité de passage et d'aller-retour vers la sphère de justice et de légitimité ? Nous ne pourrions évidemment pas répondre à toutes ces questions, mais ce questionnement nous permet d'examiner la possibilité de construction d'une autre temporalité de l'action.

Nous explorerons les rapports des stagiaires à l'espace de travail de l'EFT FD dans les quatre dimensions suivantes : rapports physiques et gestuels (sous-thème 1) ; rapports des personnes au travail de la terre (sous-thème 2) ; sens du maraîchage biologique (sous-thème 3) ; rapport collectif à l'espace (sous-thème 4).

#### *Sous-thème 1 : Rapports physiques et gestuels*

Dans les rapports physiques et gestuels des stagiaires au travail de maraîchage biologique, nous soulignerons surtout l'importance de contraintes spécifiques liées à une série de tâches manuelles (repiquage, désherbage...), et à la vente des paniers qui demande continûment réflexivité, attention, efficacité et organisation pour effectuer la livraison régulière et répondre aux demandes des clients qui portent souvent plainte sur la qualité et la quantité des produits qu'ils ont commandés.

Afin de saisir les rapports physiques des stagiaires aux activités, nous avons identifié les rapports entre les tâches et les gestes effectués par les stagiaires, à partir des éléments relevant de la description des travaux présentée plus haut, et en les faisant correspondre aux locaux identifiés plus haut. Ceci afin

---

<sup>1374</sup> Dodier, 1993 : 72.

<sup>1375</sup> L'économie des conventions étudie les entreprises économiques en définissant celles-ci comme « un dispositif de compromis destiné à gérer les tensions entre plusieurs natures » (Thévenot, 1989 : 178).

d'éclairer le lien concret entre le corps de chacun et l'activité de maraîchage. Ce qui nous permettra de mieux comprendre dans le traitement du sous-thème suivant, les liens entre les paroles des stagiaires et leurs gestes. Dans quelle mesure l'espace d'activités concret du travail de la nature les attire, et constitue un facteur de leur engagement à cet espace comme « effet » de ce dispositif ?

**Tableau 16 : Gestes de travail**

	<b>Tâches</b>	<b>Lieux</b>	<b>Gestes</b>
Production	Préparation du sol	Pépinière ou serre ou plein champ	À la pépinière, on <u>prépare avec une petite pelle le terreau</u> en mélangeant avec des minéraux, et le met en pot lors de semis. Le travail se fait debout sur une longue table. En serre, soit on passe un motoculteur après avoir mis le fumier, soit on gratte avec des outils manuels (guéridu, râteau). En plein champ, en général, les formateurs préparent le sol avec un tracteur. Parmi les stagiaires, peu savent utiliser le tracteur.
	Semis	Pépinière ou serre ou plein champ	Quand on met des graines en pots remplis de terreau, il faut <u>faire attention à la profondeur du trou pour poser les graines</u> . Les degrés de cette profondeur sont différents selon les types de légumes, pour faire germer la graine.
	Repiquage	Serre ou plein champ	On enlève les plants en pot et les met dans la terre. Il faut <u>se baisser ou se plier ou s'accroupir</u> pour repiquer et <u>se relever régulièrement</u> pour se déplacer. Il faut <u>mesurer et veiller à la régularité des écarts entre les plants</u> .
	Récolte	Serre ou plein champ	Pour les salades, on <u>coupe les plantes avec un couteau</u> distribué à chaque stagiaire. Puis, on <u>les nettoie un peu</u> et les met dans des bacs. Il faut toujours <u>suivre les consignes</u> données pour la quantité de légumes à récolter, donc il faut <u>bien les compter</u> .
	Nettoyage et stockage de produits récoltés	Grange	On <u>transporte les bacs</u> de légumes récoltés en charrette, et les <u>rince</u> en passant l'eau du robinet dans chaque bac. Puis, on les <u>range</u> dans la chambre froide ou la chambre fraîche selon les produits.
	Désherbage	Serre ou champ	On <u>désherbe à la main ou avec des outils manuels</u> (râteau, piochon...). Il faut <u>se baisser ou s'accroupir longtemps</u> pour désherber.
	Arrosage	Pépinière ou serre	À la pépinière, on <u>arrose les pots</u> mis dans des bacs sur les grandes tables avec arrosoir-douche. En serre, pour les tomates, il faut <u>les arroser pied par pied</u> pour éviter la chaleur et l'humidité qui peut causer la maladie. Pour l'asperseur et le goutte-à-goutte, il s'agit de <u>mettre en place les machines</u> .
	Amener les résidus des légumes au compost	Plein champ	On les amène en charrette.
	Mettre et enlever les bâches	Serre	Plier ou déplier les bâches en se mettant à deux.
	Arrachage des	Serre ou	Arracher les plantes et les amener au compost.

	plantes inconsommables	champ	
	Tuer les limaces	Serre ou champ	Il faut tuer les limaces qui mangent les salades soit au couteau, soit en les écrasant avec le pied !
	Mettre un grillage pour protéger les petits pois	Serre	
Commercialisation	Rangement des produits stockés	Chambre froide à la grange	On met à disposition des travailleurs les chariots des légumes. Il faut <u>identifier les contenus et l'ancienneté des produits</u> dans les bacs mis sur les chariots. Les stagiaires chargés de la mise en panier doivent <u>continuer à y veiller</u> .
	Inventaire du stockage	Grange	On <u>pèse, compte, évalue et note</u> la qualité et la quantité des produits.
	Mise en panier	Salle pour la préparation des paniers à la grange	On <u>met en place les bacs</u> dans la salle, et y <u>met les étiquettes</u> personnalisées des commandes sur chaque bac. Puis, on y <u>met les produits en suivant les indications</u> sur les commandes de la semaine. Il faut <u>peser, mesurer et compter</u> chaque type de produits à mettre. Il faut également bien <u>retenir les choses déjà mises et ne pas oublier les choses à mettre, pour éviter les erreurs</u> (ce qui fait souvent l'objet de plaintes de la part des adhérents). Ceci demande <u>beaucoup d'attention</u> d'autant plus que les commandes des paniers sont personnalisées. Après la préparation des paniers, on <u>les charge dans le camion</u> selon un ordre déterminé selon les lieux de dépôt. Comme le temps presse souvent lors de la mise en panier, il faut <u>travailler assez rapidement et bien s'organiser en groupe</u> .
	Chercher des produits supplémentaires chez des grossistes	En camion	Un ou deux stagiaire(s) accompagnent le chauffeur pour aller chercher les produits commandés chez un grossiste bio, pour l'aider au <u>chargement</u> . Là, on <u>rencontre et communique avec le responsable des commandes</u> .
	Livraison	En camion	Deux stagiaires (un pour l'après-midi où il y a moins de paniers à livrer) accompagnent le chauffeur pour aller <u>déposer les paniers</u> dans chaque lieu de dépôt collectif et chaque domicile. Il faut bien <u>compter le nombre des paniers à livrer</u> pour éviter les erreurs. Les stagiaires peuvent alors <u>rencontrer des adhérents, les saluer et communiquent un peu avec eux</u> .
	Préparation de chariots de magasin	Grange	En plus de la préparation des paniers, il faut <u>préparer des chariots</u> avec les produits à vendre dans le magasin sur place, en <u>suivant les indications</u> données par des personnels de l'équipe ou les vendeur(se)s en Article 60.
	Rangement des bacs, cageots et cartons	Grange	Après la livraison, il faut toujours <u>bien ranger les matériels et nettoyer</u> dans la grange.
	Accueil au magasin	Magasin	Des stagiaires aident parfois au magasin, pour <u>accueillir et servir les clients</u> .

Dans ce tableau, nous pouvons entrevoir une diversité des types de gestes dans l'activité de maraîchage biologique. À partir de cette identification, nous avons pu élaborer le schéma ci-dessous qui regroupe ces

gestes selon leur impact sur le corps (degré de peine) et l'esprit (degré d'attention requise). Ce schéma nous permettra d'éclairer, de manière générique, le sens de chacun de ces gestes concrets pour la personne dans son intégrité. Au fond, il s'agit là d'interroger en quoi l'activité de maraîchage consiste en termes de normes concrètes ou de matérialité, après une caractérisation de sa place donnée par les discours politiques et institutionnels. Dans quelle mesure, son usage est-il en mesure de répondre aux malaises de l'esprit (perte de repères) et du corps (santé fragile), afin de les « rééquilibrer » ?

**Tableau 17 : Poids de la contrainte des gestes de travail sur le corps-esprit**

Corps	Esprit	Léger	Lourd
Léger		<p><u>Case I</u> <u>Production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préparer avec une petite pelle le terreau (Préparation du sol)</li> <li>✓ Couper les plantes avec un couteau et les nettoyer un peu (Récolte)</li> <li>✓ Rincer et ranger (les légumes récoltés) (<i>Ibid.</i>)</li> <li>✓ Arroser les pots (Arrosage)</li> </ul> <p><u>Commercialisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place les bacs, déposer les paniers, rencontrer et communiquer avec le responsable (ou 3) (Mise en panier)</li> <li>✓ Rencontrer des adhérents, les saluer et communiquer (Livraison) (proche de la case III)</li> </ul>	<p><u>Case III</u> <u>Production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire attention à la profondeur du trou pour poser les graines (Semis)</li> <li>✓ Suivre les consignes, bien compter les bacs (Récolte)</li> <li>✓ Arroser pied par pied (les tomates) (Arrosage) (proche de la case I)</li> <li>✓ Mettre en place les machines (<i>Ibid.</i>) (proche de la case I)</li> </ul> <p><u>Commercialisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identifier les contenus et l'ancienneté des produits (Rangement des produits stockés)</li> <li>✓ Continuer à y veiller (<i>Ibid.</i>)</li> <li>✓ Peser, compter, évaluer et noter la qualité et la quantité des produits (Inventaire du stockage)</li> <li>✓ Mettre les étiquettes (Mise en panier)</li> <li>✓ Mettre les produits en suivant les indications (<i>Ibid.</i>)</li> <li>✓ Peser, mesurer et compter (<i>Ibid.</i>)</li> <li>✓ Retenir les choses déjà mises et ne pas oublier les choses à mettre (<i>Ibid.</i>)</li> <li>✓ Faire très attention (<i>Ibid.</i>)</li> <li>✓ Compter le nombre des paniers à livrer (Livraison)</li> <li>✓ Accueillir et servir les clients (Accueil au magasin)</li> </ul>
		<p><u>Case II</u> <u>Production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Se baisser ou se plier ou s'accroupir et se relever régulièrement (Repiquage)</li> <li>✓ Transporter les bacs de légumes récoltés (Stockage des produits récoltés)</li> <li>✓ Désherber à la main ou avec des outils manuels (Désherbage)</li> <li>✓ Se baisser ou s'accroupir longtemps (<i>Ibid.</i>)</li> </ul> <p><u>Commercialisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Charger les paniers dans le camion (Mise en panier)</li> </ul>	<p><u>Case IV</u> <u>Production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mesurer et veiller à la distance entre les plants (Repiquage)</li> </ul> <p><u>Commercialisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Travailler assez rapidement et bien s'organiser en groupe (Mise en panier)</li> <li>✓ Préparer des chariots en suivant les indications (Préparation des chariots de magasin)</li> <li>✓ Bien ranger les matériels et nettoyer (proche de la case I ou III) (Rangement des bacs, cageots et cartons)</li> </ul>
Lourd			

Au fond, une telle description d'une activité en détails paraît peut-être peu habituelle en sciences sociales, dans la mesure où elle est prise soit comme un moyen « allant de soi » d'action collective ou publique comme une activité fonctionnelle, soit comme un objet réductible à un travail générateur de « richesse » en une certaine quantité ou qualité. D'abord, cette description nous permet de nous libérer de

---

quelques clichés essentialisant la vertu du jardinage en termes de plaisir de toucher la nature ou d'immersion dans un univers sensoriel et intime, ou bien ceux essentialisant le travail agricole dit « de la terre » en termes de soumission de l'homme à des contraintes de la nature, représentation si dominante soit-elle dans la sociologie rurale classique qui opposait l'essence de l'agriculture à la vague massive d'industrialisation et d'urbanisation<sup>1376</sup>. Mais nous verrons que le travail de la nature n'est pas monolithique, et implique différents types d'effets de contraintes et de libertés, d'où son caractère « intermédiaire » ou « frontière » qui ne correspond pas *a priori* à une entité collective ou un régime d'action, mais laisse « *une marge de manœuvre pour être repris dans plusieurs formes de coordination simultanées*<sup>1377</sup> » au cours de l'action. Nous voyons donc le travail de la nature instrumenté entre différents objectifs, entre différentes normes et entre différentes temporalités<sup>1378</sup>.

Sans prétendre faire un examen ergonomique en termes d'impacts des mouvements du corps particuliers sur la santé humaine, nous voulons explorer la spécificité du jardin à but d'insertion en termes d'articulation du dispositif spatial à la personne dans une dimension non formalisée de la matérialité et de la spiritualité.

### *Sous-thème 2 : Rapports des personnes au travail de la terre*

Nous cherchons à caractériser les rapports des personnes au travail de la nature à partir des réactions de chaque stagiaire en maraîchage biologique. Dans les entretiens, les dix personnes dont cinq maraîchers en formation (GI, GA, MI, LO, RU), deux maraîchers en Article 60 (SO, MA), un chauffeur en Article 60 (AL), une vendeuse en Article 60 (EL) et une technicienne de surface en Article 60 (AN) ont exprimé d'une manière ou d'une autre leurs rapports au travail de la terre, ou au travail non maraîcher pour ceux qui ne travaillent pas directement en maraîchage (chauffeur, vendeuse, technicienne de surface) mais qui partagent le même espace de travail dans le site de l'EFT FD. Même si notre but premier de recherche est de comprendre le sens du travail de la terre dans ce projet particulier d'insertion, interroger ceux qui ne cultivent pas la terre tout en travaillant dans le même espace, nous sert également pour saisir le sens qu'implique cette activité dans cet espace partagé de l'action collective.

Nous trouvons des éléments de leurs réactions sur ce thème, notamment dans les réponses données aux questions suivantes : motivation (« *Pourquoi t'as choisi le maraîchage bio ?* ») ; intérêt pris dans l'apprentissage (« *Qu'est-ce qui te plaît le plus dans la formation ?* ») ; acquis personnel dans l'apprentissage (« *Qu'est-ce que tu apprends le plus dans la formation ?* ») ; vie quotidienne (« *Qu'est-ce que la formation a changé dans ta vie quotidienne ?* ») ; vente aux clients (« *Le fait de vendre directement les produits aux clients, ça te fait quoi ?* ») ; existence ou non de pratiques de jardinage chez soi (« *Est-ce que tu fais le jardin chez toi ?* »). Nous examinerons les propos de chacun concernant le travail, afin d'en saisir leurs formes d'engagement.

---

<sup>1376</sup> Voir le chapitre II.

<sup>1377</sup> Dodier, 1993 : 78.

<sup>1378</sup> Ce caractère intermédiaire du travail de la nature explique diverses formes que peut prendre l'agriculture du social selon ses contextes d'application dont notre recherche explore quelques cas de figure.

---

Chez GI<sup>1379</sup>, nous trouvons bien des propos typiques du registre d'action domestique qui valorisent la personne (moi - je) dans la hiérarchie où il se situe. Il répétait à l'enquêteur qu'il veut assumer les tâches que l'entreprise lui donne « *comme si c'était pour moi* », ce qui est bien pour lui-même et les autres : « *Ben, si on te donne le travail, il faut le faire bien. Si on me dit "GI, il faut mettre..." Je ne sais pas moi, hier, on a mis des courgettes. Il faut bien semer. Il faut comme tes courgettes, c'est pour moi. Si c'est pas (inaudible) du terreau, faire un trou et semer là-dedans, après, il faut attendre deux mois pour sortir. Donc il faut faire le travail et, comme c'était pour moi, comme ça, ça va plus vite pour la ferme et pour tout le monde, et c'est magnifique pour tous*<sup>1380</sup>. » GI a indiqué à l'enquêteur comment semer les graines de chou rouge dans la pépinière en disant bien que c'est dans un cadre amical (« *Pas pour (te) commander, hein* »), et il a continué « *Moi, je travaille comme si c'était pour moi. Je suis ici depuis six mois, mais je n'ai jamais été appelé par l'assistance sociale en disant que tu faisais des bêtises* » ; « *Mais je rigole bien, aussi*<sup>1381</sup>. » Lors de la préparation de la Journée Porte ouverte, GI m'avait bien répété la leçon du formateur qui a dit de « *nettoyer la pépinière comme si c'était sa chambre*<sup>1382</sup>. »

Nous avons là une série d'éléments indicateurs de l'esprit de la « *maison* » relevé par Boltanski et Thévenot comme le sens ordinaire du juste dans le monde domestique<sup>1383</sup> : aimer et faire bien chaque tâche donnée dans une relation hiérarchique pour le bien de soi-même et le bien de l'entreprise (tout le monde) ; se vouloir être un bon élève en respectant la règle donnée par la hiérarchie, et en être fier ; être en harmonie avec les autres. Le travail de maraîchage lui est bien habituel et familier, car il pratique le jardinage chez lui : « *De toute façon, chez moi, déjà j'ai un jardin, donc je connais un petit peu*<sup>1384</sup>. »

C'est dans cette logique qu'il souligne l'importance du fait de rigoler et de bien manger au travail. Ces choses opposées (chaleur humaine, norme matérielle et froide) doivent aller ensemble d'une manière bien réfléchie et compatible : « *Quand, comme on dit, quand on fait un travail, il faut réfléchir deux fois, il y a du temps pour rigoler, il y a du temps pour travailler, il y a du temps pour manger, c'est vrai. C'est ça, quelques fois, je dis à les autres, quand on est à la pépinière, il faut bien regarder. Un travail c'est mieux de l'avoir bien, comme ça, ça s'avance après, que si on travaille quelque chose, il faut attendre encore trois semaines, et après, c'est catastrophe. Comme ça, je dis, c'est bien, comme ça les patrons d'ici et tout le monde est content*<sup>1385</sup>. » », nous aborderons plus bas en analysant des blagues échangées entre les stagiaires, nous identifions dans le fait de rigoler une compétence inspirée dans le sens où le fait de faire des blagues sans cesse au travail permet une critique sur la situation contraignante, et une création spontanée d'une autre « *réalité de la réalité* » (au sens de G. Bateson<sup>1386</sup>) qui permet aux stagiaires d'échapper aux tensions

---

<sup>1379</sup> Homme de 38 ans, immigré italien installé en Belgique il y a près de 15 ans, chômeur et stagiaire en maraîchage biologique depuis décembre 2008. Concernant le rapport de chacun à son parcours antérieur, nous le traiterons plus bas.

<sup>1380</sup> GI, entretien 51.

<sup>1381</sup> GI, conversation avec l'enquêteur, le 12 mai 2009.

<sup>1382</sup> GI, conversation avec l'enquêteur, le 29 mai 2009.

<sup>1383</sup> Boltanski, Thévenot, 1991 : 206-222.

<sup>1384</sup> GI, entretien 51.

<sup>1385</sup> *Ibid.*

<sup>1386</sup> Au sens de Gregory Bateson parlant de l'humour (jeu, fiction...) qui permet aux personnes d'échapper, par un changement de code et le fait de rire, à des contraintes contradictoires (*double bind*) auxquelles elles sont confrontées.

---

liées aux normes contradictoires comme l'épanouissement personnel et la norme impersonnelle de travail<sup>1387</sup>.

En mettant en avant la familiarité dans sa situation de travail, GI montre également une ouverture au changement d'habitude, ce par quoi nous entendons un registre d'action inspiré. Ainsi, quand il exprime sa motivation<sup>1388</sup>, il met en avant un désir d'apprendre un métier et d'avoir une autre expérience avec « *des choses qu'on n'apprend pas chez toi*<sup>1389</sup> ». Sur ce point, il souligne bien son esprit éveillé et sa découverte à l'égard de la méthode de la culture biologique<sup>1390</sup>.

Nous verrons plus bas que le registre d'action inspiré étayé par la culture biologique qui fait la « *différence* » par rapport à la société permet à GI de relativiser les caractères éventuellement étouffant, fermé, dépendant, dépassé ou autoritaire de la domesticité. De même, il « *aime bien varier* », et aime un métier où « *tu fais jamais la même chose*<sup>1391</sup> ». Ce qui implique un sens critique sur le caractère répétitif et routinier du travail industriel.

Mais ce registre d'action inspiré ne va pas jusqu'à mettre en priorité la créativité hors du commun, en cédant sa place au respect de l'habitude et la capacité réelle de la personne, à la relation interpersonnelle hiérarchisée et à la situation dans la durée. Là, le régime de compassion ou le registre domestique activés par l'équipe encadrante, peuvent limiter la conduite des stagiaires qui acceptent le fait qu'ils sont « *objectivés* » comme assistés et dépendants. Mais cela ne constitue pas simplement des êtres stigmatisés, mais plutôt une source potentielle de tension et de critiques de la part des stagiaires en termes de traitement infantilisant « *comme à l'école* ».

Enfin, par cette forme d'engagement, GI arrive à supporter l'épreuve de l'efficacité industrielle ou de la responsabilité civique, selon les nécessités du moment. Nous avons ainsi observé que GI et RU peuvent changer leur habitude d'écouter la radio et de rigoler au travail, quand il y a une tâche qui demande une responsabilité et une charge importante. Quand GI et RU ont été responsables de la mise en panier, ils ont travaillé silencieusement et sans allumer la radio, en disant « *C'est mieux comme ça, pour se concentrer...*<sup>1392</sup>. » En effet, à ce moment-là, il fallait faire plus attention aux moindres erreurs sur le contenu de chaque panier, car la semaine précédente, un grand nombre de réclamations ont été portées par

---

<sup>1387</sup> Ainsi, nous avons pu entendre GI faire sa blague au moment où les contraintes de travail et les tensions au sein de l'équipe étaient importantes pour la préparation de la JPO : « *Ceux qui récoltent les fraises, ils ont dû siffler. Mais non, ils n'ont même pas pu, avec leurs bouches pleines (de fraises) !* » (notes de terrain, le 28 mai 2009)

<sup>1388</sup> Les facteurs de motivation ont évidemment un lien direct avec le parcours antérieur de chacun, nous l'aborderons plus bas.

<sup>1389</sup> GI, entretien 51.

<sup>1390</sup> « *Il y a des choses que on savait pas. Ah ouais, c'est comme l'histoire de..., j'ai appris ici l'histoire de la graine : chez moi, quand je mettais cinq, je les mettais vraiment en bas et beaucoup de terreau, et donc, c'était toujours trois semaines après. Ici, on les met comme GR (nom d'un formateur) l'a bien expliqué, et 72 heures ou 90 heures après, la plante commence déjà à.... Donc c'est des choses que on apprend ici, et qu'on savait pas avant, comme l'histoire aussi de..., quand on fait la terre, on met le fumier pour le faire respirer, après, on laisse deux trois jours pour faire respirer la terre. Chez nous, on le savait pas. On fait la terre, et hop, et après on met tout de suite la graine. Il faut laisser un petit peu reposer.* » (Ibid.)

<sup>1391</sup> « *Ça, c'est mon métier que j'aime bien. 3, tous les jours tu fais jamais la même chose. Tu sais, j'aime bien changer. Tantôt, on est dans le, on fait l'herbe, et l'après-midi, on va faire les paniers. S'il faut rester une semaine toujours à faire la même chose... J'aime bien varier, moi. Variable. Je pense comme toi. Ça c'est magnifique.* » (Ibid.)

<sup>1392</sup> GI, le 14 mai 2009.

---

des adhérents sur des erreurs des produits mis en panier par rapport à leurs commandes. Ou encore, GI arrosait souvent la pépinière sans attendre l'indication du formateur en disant qu'il faut bien anticiper la tâche : « *Quand GR (prénom du formateur) voit que c'est sec, il va dire qu'il faut arroser, t'as compris ?*<sup>1393</sup>. » Signe du réflexe pour l'efficacité. Ou bien, il pouvait affirmer qu'il a bien « *mis les choses en ordre* » après avoir fini la mise en panier, nettoyé et rangé la grange, en se comparant à certains autres stagiaires dont il jugeait la façon de travailler pas sérieuse, d'où son usage fréquent du terme « *nous autres* ». Ce type de décalage entre modes d'engagement des personnes est fréquent chez les stagiaires, ce qui confirme le caractère peu harmonieux et potentiellement tendu *a priori* de la situation au travail quotidien.

Mais dans ce constat, nous pouvons remarquer que ni l'efficacité, ni la productivité du travail, ni le sens de service impartial à la collectivité ne constituent un principe supérieur de justice. La combinaison subtile des registres d'action domestique et inspiré semble caractériser une forme de coordination plus ou moins stabilisée et convenable pour GI.

Chez GA<sup>1394</sup>, les registres domestique et inspiré cohabitent quand il aborde le travail de la terre. Il a choisi le maraîchage biologique, non seulement parce qu'il avait fait deux ans d'horticulture à l'école secondaire, mais également parce qu'il « *avait[t] envie de [s]'orienter un petit peu vers autre chose* ». Il s'était dit que « *ça pourrait changer un petit peu, quoi* ». Le fait de cultiver diverses variétés de légumes dans la formation, est une découverte pour lui, et lui sert de support d'engagement inspiré<sup>1395</sup>. Mais il n'a pas simplement cette « envie » de changer en faisant de nouvelles choses. En même temps, il ne voulait pas « travailler tout seul », et voulait surtout être en contact avec la nature et les gens : « *(E : Ici, dans la formation, qu'est-ce qui te plaît le plus dans l'activité, même dans d'autres choses, comme communication ou l'assistance sociale... ?) Ben moi, j'aime bien beaucoup c'est l'ambiance, qu'on se parle. J'aimerais pas travailler tout seul, tu vois. Tout seul, ça m'intéresse pas. Ça, ça serait pas le même. (E : Et même la vente, le service etc. aussi ?) Non, non. Le maraîchage bio. (E : C'est plus le contact avec les gens ?) Contact avec la nature aussi, travailler dans les jardins... (E : Ces deux, qui sont combinés.) Ouais, ouais*<sup>1396</sup>. » Nous pouvons souligner une continuité dans son choix avec le fait qu'il cultive un jardin potager avec ses parents chez lui<sup>1397</sup>.

Chez MI<sup>1398</sup>, la domesticité (continuité d'expériences, contact avec les autres et la nature) et l'inspiration (changement d'habitude, ouverture d'esprit) cohabitent dans son rapport au travail de la terre :

---

<sup>1393</sup> GI, conversation avec l'enquêteur, le 12 juin 2009.

<sup>1394</sup> Homme de 19 ans, de nationalité belge et originaire du village voisin du site de l'EFT FD, bénéficiaire du RI et stagiaire en maraîchage biologique depuis février 2009.

<sup>1395</sup> « *(E : Sinon, qu'est-ce que, déjà, tu as l'impression d'avoir appris ici ?) Écoute, quand je suis rentré ici, les légumes surtout, à part une salade, tu sais, un truc banal, c'est tout ce que je savais, quoi. J'ai appris, les panés, les salsifis, plein de sortes de légumes que je (ne) connaissais pas avant. Et maintenant que je connais.* » (Ibid.)

<sup>1396</sup> GA, entretien, 52.

<sup>1397</sup> « *(E : Tu fais le jardin chez toi ?) Écoute, c'est mes parents qui font un petit jardin, mais bien souvent je les aide, quoi. Je donne un coup de main.* » (Ibid.)

<sup>1398</sup> Homme de 32 ans, de nationalité belge et né à La Louvière. Sa mère est sicilienne, son père est belge. Il est chômeur (chef de famille) et stagiaire depuis janvier 2008.



---

« (...) comme j'ai fait trois ans d'art floral, tu vois, art floral, c'est dans les fleurs, bon, ça reste dans la culture. Donc, il y a des trucs qui reviennent, quoi, tu vois, qui m'aident, quoi, j'ai déjà une petite base par rapport aux autres, quoi, donc j'ai bien un petit plus, quoi. Sinon, ce que je veux vraiment faire, c'est maraîchage, quoi. (E : Sinon, dans cette formation, qu'est-ce qui te plaît le plus ? Pas seulement pour la formation technique, tout ce qui est communication...) Ce qui me plaît bien, c'est que, tout le temps dehors, tu es au contact de la nature. Et bon, c'est quand même mieux, c'est quand même plus agréable. J'ai toujours aimé le contact de la nature, je ne sais pas travailler rester enfermé, je ne sais pas, quoi. Il faut que je sois en plein air et tout. Mais bon, depuis tout petit, j'ai déjà fait le jardin de mon grand-père, ma grand-mère, donc, j'ai déjà un petit acquis, mais bon, au fil des années, c'est devenu l'expérience, quoi. Et j'aime bien faire ça, quoi. (E : Sinon, qu'est-ce que tu as l'impression d'avoir appris le plus ici, comme compétence ?) Ce que j'ai l'impression d'avoir appris, c'est d'être plus communicatif avec les autres. Ce point de vue-là est quand même mieux, que je suis plus social qu'avant. Mais bon avant, je n'étais pas sûr, on va dire, le marché de l'emploi, parce que bon, c'est comme une entreprise ici, quoi. Mais bon, donc, j'avais moins de contact avec les gens, j'étais plus fermé sur moi-même, maintenant, je m'extériorise plus, je parle plus, je suis beaucoup plus à l'aise qu'avant, quoi. Et cette formation m'a apporté beaucoup, moi, si maintenant, je m'aurais fait envoyer d'ici, j'avais plus rien, parce que moi, j'aime vraiment ce métier, quoi, justement l'apport, quoi. C'est comme ça, quoi. (E : Tu as un bon contact.) Ouais, j'ai un bon contact. J'ai un bon contact, je m'entends bien avec mes amis, avec mes collègues, je ne suis pas "bagarreur", pour ainsi dire. Donc, ça va, quoi<sup>1399</sup>. »

Dans cette série de propos, nous trouvons d'abord en rapport avec le contact de la nature le plaisir et l'ouverture spatiale (« plus agréable » ; « pas travailler rester enfermé ») qui se confondent avec un désir de changement d'habitude (« il faut que je sois en plein air »). En rappelant sa mémoire (« jardin de mon grand-père, ma grand-mère »), un signe de domesticité, il affirme son ouverture aux autres (« être plus communicatif avec les autres », « je suis plus social qu'avant »), et il sort de son habitude et de son milieu habituel (« j'étais plus fermé sur moi-même, je m'extériorise plus »). De plus, il y trouve sa passion (« j'aime vraiment ce métier ») en même temps que son nouveau rapport aux autres (« je m'entends bien avec mes amis, avec mes collègues » ; « je ne suis pas "bagarreur", pour ainsi dire. »)

Nous trouvons des problèmes extérieurs à la situation de travail qui s'y confondent et engagent MI, comme la responsabilité parentale : « ma motivation, c'est ma petite fille. » ; « Pour assurer ses jours, pour ne pas que, soit plus tard sans travail, sans rien, je travaille ici, dans le but d'avoir un métier plus tard, pour pouvoir assumer justement ma fille, mon ménage, quoi<sup>1400</sup>. » Face à sa situation du chômage, il met l'accent sur le fait qu'il exerce publiquement une activité civique en dehors de sa maison. D'où l'affirmation d'un sens civique : « Bon, j'étais présenter moi-même, mais bon, j'ai dit mes difficultés dans la vie j'avais des fois, bon, je devais pas rester sans travail, que, pour moi, c'était comme un travail ici, donc c'était du temps que je m'embêtais pas à la maison, et que je travaille, quoi. Parce que rester sans

---

<sup>1399</sup> MI, entretien 56.

<sup>1400</sup> Ibid.

---

*rien faire, ça va pas, quoi*<sup>1401</sup>. » Mais cela ne veut pas dire que le jardinage lui serve simplement d'occupation publique : il lui a apporté une passion en plus dans sa vie quotidienne<sup>1402</sup>.

Ces deux problèmes domestique et civique conduisent déjà MI à s'engager dans l'activité de maraîchage biologique à l'EFT FD. Ces aspects familiaux et socio-économiques, dits couramment des « problèmes personnels (ou sociaux) » par les encadrants, pèsent bien sûr chez tous les stagiaires qui sont soit chômeurs, soit bénéficiaires du revenu minimum. Nous aborderons plus bas les rapports de chacun à ce type de problèmes. Dans le cas de MI, la lourdeur de ces problèmes, nous semblent-ils, sont tels que, à la différence des deux cas précédents (GI, GA), MI a eu un problème récurrent d'absentéisme lié à la fragilité de sa santé (courbature, mal de dos, bronchite...), et a finalement dû arrêter la formation juste avant la fin de son contrat. Ce qui n'est pour lui pas un échec, mais une opportunité de connaître sa fragilité et de prendre en compte celle-ci dans son action : « *Disons qu'avant de venir ici, j'ai été beaucoup moins malade. Maintenant, depuis je suis ici, j'ai été maraîcher, c'est aussi l'inconvénient, c'est que même quand il pleut, il faut être dehors, par tous les temps, faut être dehors. Donc, une fois il pleut, une fois il fait chaud et tout, ton corps est peut-être plus fragile, quand tu restes à l'intérieur d'un bâtiment, donc t'es plus sujet à attraper des maladies, quoi*<sup>1403</sup>. »

En fait, l'expérience du travail en maraîchage biologique permet, via le travail d'accompagnement effectué par l'équipe encadrante, un développement de la capacité de MI à mieux connaître sa fragilité, et d'agir en conséquence. Cela même si certaines tâches lourdes telles que le repiquage, le désherbage et la mise en panier etc. prennent une apparence disciplinaire. En effet, ces éléments de travail font partie de l'épreuve de ce que nous pouvons appeler l'éthique de la fragilité qui est au cœur du régime d'autonomie sociale.

Cette absence de jugement brutal semble importante pour la compréhension de la situation autour de MI et de l'entreprise, d'autant plus que l'enquêteur a pu observer un positionnement « industriel » de la part de MI, quand il était chargé de la mise en panier<sup>1404</sup>. Il exposait sa fierté aux autres d'avoir accompli une tâche lourde qui était la livraison de la matinée avec ses collègues<sup>1405</sup>.

Chez LO<sup>1406</sup>, il en va de même pour la cohabitation des registres d'action domestique et inspiré concernant son rapport au travail de la terre. Mais avec un accent fort mis sur l'inspiration au sens d'une découverte et d'une ouverture de soi-même vers les autres et la nature : « *(E : Pour passer sur la formation, qu'est-ce qui te plaît le plus dans cette formation ? Toutes les activités.) Tout... La nature. Découvrir la nature. Découvrir les plantes, comment elles vont pousser, travailler la terre et savoir comment ils poussent*

---

<sup>1401</sup> *Ibid.*

<sup>1402</sup> « *(E : Est-ce que la formation a changé quelque chose ? Déjà il y a tout ça, mais dans ta vie quotidienne, il y a un changement petit ou grand ?) Dans ma vie quotidienne ? Disons que je m'intéresse plus à, par exemple à la culture, je m'intéresse plus sur la culture que, maraîchère, qu'avant, quoi. Ça m'a apporté un plus, quoi.* » (*Ibid.*)

<sup>1403</sup> *Ibid.*

<sup>1404</sup> MI essaie de prendre l'initiative pour le travail et donne le plus possible d'explication et de conseil aux autres, quand il était chargé de la mise en panier (Notes de terrain, le 2 avril 2009).

<sup>1405</sup> Quand AL MI et LO se sont vantés de leur rapidité de travail pour la livraison, GI leur a réagi en insistant sur l'importance de son aide pour la mise en panier (Notes de terrain, le 3 avril 2009).

<sup>1406</sup> Homme de 40 ans, né en Belgique et d'origine espagnole aux deux côtés de ses parents, chômeur et stagiaire.

---

les plantes. Et donner ce qu'elle a besoin, des aliments et tout. Parce que la nature, il (ne) faut pas être contre, quand c'est la nature. Il faut aller avec. Parce que celui qui va contre la nature, après, il y a tout qui se dégringole. Le temps se dégringole, tout se. (E : C'est ta réflexion qui vient de ton expérience dans le travail. Sinon, autre chose, les contacts avec...) Avec les gens et tout ça, ouais, il y en a le contact avec les gens que j'aime bien et tout, ça me permet d'ouvrir un petit peu mon esprit. Je suis un petit peu enfermé. Et ça m'aide à ouvrir l'esprit<sup>1407</sup>. »

Nous sommes là face à un régime d'action qui n'est plus une simple combinaison des registres domestique - inspiré, mais le « germe » d'un principe d'action plus cohérent marqué par l'autonomie sociale du sujet, qui consiste à la fois à renouveler ses rapports à soi et aux autres de manière attentive et réflexive.

Un épisode survenu entre l'enquêteur et LO lorsque nous désherbions ensemble sur des lignes d'échalotes en plein champ, indique également comment il voyait son progrès en lui-même à travers le travail de la terre. Voici un extrait de mes notes de terrain : « Je (enquêteur) désherbais seulement le milieu entre les lignes d'échalottes (mais pas entre les plantes de la même ligne, car elles étaient trop proches et je sentais le risque d'arracher les plantes avec mon piochon). Il (LO) m'a dit "il faut faire aussi entre les plantes, comme ça, doucement, et hop, on met la terre sur la plante. Il faut traiter comme des femmes, c'est délicat. (...) Tu vois, il faut savoir écouter les autres et voir la façon des autres de travailler, sinon, ton travail ne va pas progresser". Après, GR (prénom du formateur) m'a dit de faire l'inverse. Puis, je l'ai dit à LO, en disant "Tu as raison. Mais je ne voulais pas faire ce que je ne savais pas bien faire". Et il m'a répondu "Ben ouais, tu as raison d'avoir suivi le conseil de GR" » (notes de terrain, date inconnue).

L'acte et le conseil que LO a donné à l'enquêteur montrent son rapport délicat et affectif à la terre et son rapport attentif à la façon de travailler des autres. Même si une tension spontanée était sentie entre les deux, il n'a pas imposé à l'enquêteur sa façon de faire en reconnaissant le raisonnement de celui-ci.

À un autre moment, il a parlé à l'enquêteur d'une insuffisance d'instruction théorique donnée dans la formation : « C'est bien de savoir pourquoi je fais ceci et cela. Mais lui (formateur), il dit seulement qu'il faut faire ça, ça, ça... Mais j'aimerais bien savoir pourquoi<sup>1408</sup>. » Dans ce constat, il est dans un aller-retour réflexif entre son rapport affectif au travail (familiarité), son ouverture d'esprit aux autres et aux choses (inspiration).

Il lui arrive également de montrer sa fierté d'avoir accompli des tâches lourdes, telle la rapidité de la livraison<sup>1409</sup> ; « T'as vu, tout ce que j'ai fait ? Comme c'est bien noir là-bas !<sup>1410</sup> »

Chez RU<sup>1411</sup>, le registre d'action domestique se présente plus fortement que le registre inspiré dans son rapport au travail. Le premier apparaît d'abord, comme le cas de MI, sur la base de sa responsabilité

---

<sup>1407</sup> *Ibid.*

<sup>1408</sup> LO, le 20 mai 2009.

<sup>1409</sup> Notes de terrain citées *supra*, le 3 avril 2009.

<sup>1410</sup> LO en désherbant le champ d'échalotes, le 15 mai 2009.

<sup>1411</sup> Homme de 34ans, d'origine espagnole du côté paternel, stagiaire - bénéficiaire du RI depuis février 2009.

---

parentale : « *La motivation, c'est surtout mes enfants, tu vois. C'est eux qui me la donnent (rire)*<sup>1412</sup>. » Il aime bien « *voir l'évolution du produit* » : « *(E : Pendant la formation, qu'est-ce qui te plaît le plus ? Parmi toutes ces activités ?) (...) MI est en train de faire les tomates et tout ça, j'aime bien faire par exemple ce genre de choses, tu vois, planter les tomates en serre, et tout ça. Tu vois, en fait, voir l'évolution, pour passer à la pépinière, et de là passer dans les champs, et voir ta propre évolution de ce que tu fais. C'est par exemple, quand je mets, quand je plante des graines et tout, et là pour constater, je mets mon nom derrière, je mets mon prénom derrière, qui me permet de voir l'évolution de la plante dans le futur. Et c'est intéressant de voir justement ce genre de chose*<sup>1413</sup>. » De plus, il dit aimer la tâche de livraison parce qu'il s'est rendu compte qu'il « *aime beaucoup le contact avec les gens*<sup>1414</sup> ». Il voudrait faire le jardin chez lui plus tard, comme le faisait son grand père maternel qui travaillait dans les mines près de Charleroi.

On voit là son rapport aux plantes de type familial dans le fait de bien aimer les tâches à effectuer dans la pépinière et dans les champs, de voir « *ta propre évolution de ce que tu fais* » et d'avoir un rapport avec son habitude familiale. Son acte de mettre le nom derrière les pots de plants qu'il a plantés est indicateur à la fois de son attachement et de son inspiration vers un univers inconnu. Mais son inspiration se limite à l'intention d'acquérir la connaissance sur les produits, à côté de la nécessité économique d'avoir un contrat de travail d'Article 60 pour ses enfants<sup>1415</sup> sans aller jusqu'à la recherche d'une créativité hors du commun.

Par ailleurs, il montrait spontanément un positionnement pour l'efficacité en se mettant au travail silencieusement en éteignant la radio (ce qui n'était pas habituel dans son comportement), quand il était responsable de la mise en panier avec GI, comme nous l'avons cité plus haut.

Le cas de SO<sup>1416</sup>, se distingue quelque peu des autres stagiaires présentés ci-dessus concernant son rapport au travail de la terre : il est très attaché au raisonnement en termes d'efficacité, et de rentabilité en rapport avec son projet d'avenir de se lancer dans sa propre entreprise agricole<sup>1417</sup>. La motivation de son choix du maraîchage est d'« *obtenir autre chose* » dans le sens d'un progrès technique, par rapport à ses expériences précédentes qui étaient le bâtiment et la peinture industrielle<sup>1418</sup>. De même, ce qu'il a l'impression d'avoir appris dans la formation est le « *goût technique*<sup>1419</sup> ».

---

<sup>1412</sup> RU, entretien 57.

<sup>1413</sup> RU, entretien 57.

<sup>1414</sup> « *Le fait d'aller livrer, tout ça, j'aime beaucoup ça. J'aime beaucoup, par exemple, tu vois, j'aime beaucoup, je me suis même rendu compte que... Non, j'aime beaucoup le contact avec les gens.* » (RU, entretien 57)

<sup>1415</sup> « *Pour venir travailler, ma motivation, ben, pour avoir Article 60, d'une part, et puis, comment dire, la connaissance aussi. La connaissance aussi, tu vois, pour avoir en main les produits, et puis, ouais, surtout m'en sortir pour mes enfants.* » (Ibid.)

<sup>1416</sup> Homme de 38 ans, et congolais installé en Belgique en 2000 comme demandeur d'asile politique, entré en formation en juin 2006 et travailleur en contrat d'Article 60 depuis janvier 2008.

<sup>1417</sup> « *(E : Et ici, qu'est-ce qui est bien ici.) Dans la formation, qu'est-ce qui te plaît le plus? Les éléments ? Ici, j'aime bien, j'aime bien la Ferme Delsamme, justement ce qui est maraîcher, tout ce qui est potager... (E : le travail ?) Le travail bien ce que j'aime faire, parce que c'est rentable. C'est normal. Parce que tu fais ça pour ton avenir demain. On sait jamais si tu as l'occasion de pêcher une chance, tu peux avoir le crédit, tu peux acheter les engins. Toi-même tu peux faire le projet tout seul, tu vois. C'est super.* » (SO, entretien 54)

<sup>1418</sup> Il voulait faire au début l'entretien d'espaces verts, mais il a suivi pour choisir le maraîchage un conseil d'un ami qui était déjà en formation en maraîchage biologique à l'EFT FD, qui disait que le maraîchage lui apporterait un plus par rapport à sa formation précédente.

<sup>1419</sup> « *(E : Et ici, qu'est-ce que tu as appris le plus ?) Bon, je crois que j'ai appris beaucoup de choses ici. Avant je roulais pas avec les tracteurs et maintenant je roule avec les tracteurs. Et puis on me laisse tout seul. On peut me montrer, voilà fais*

---

Il en va de même pour la vente des produits, ce sont surtout les « erreurs » dans la mise en panier qui le préoccupent, et le contact avec les clients ne le marque pas malgré son ancienneté en tant que stagiaire et travailleur à l'EFT FD (depuis juin 2006)<sup>1420</sup>.

Sinon, on trouve chez lui un élément du registre d'action domestique dans son expérience antérieure où il cultivait la terre avec son grand-père au Congo, et le fait qu'il aime bien la terre<sup>1421</sup>. Il poursuit sa formation et sa recherche d'emploi pour pouvoir accueillir sa famille qui reste toujours dans son pays d'origine qui est la République Démocratique du Congo. Il insiste également sur l'importance de travailler en répondant bien à la confiance que lui donne son formateur<sup>1422</sup>.

Chez MA<sup>1423</sup>, les registres d'action domestique et inspiré ont un rapport équilibré concernant son travail de la terre, entre un attachement affectif au travail de la terre et au lieu de travail, et le désir de bouger et varier les tâches et gestes au travail. Dans ses propos sur sa motivation et son goût pour le travail, cohabitent sans contradiction avec le fait de vouloir bouger et de ne pas vouloir rester assise dans un bureau, et le fait d'aimer « tout » dans le travail de la terre (terre, travail, tracteur, magasin...) : « *Moi, j'aime pas rester dans un bureau, moi, si je dois rester quatre heures sur une journée sur une chaise, ça me... Moi, il faut que je travaille, je bouge, que je sois... Comme ça, ça va. (...) Moi, j'aime bien ici dans la terre. (E : Tu faisais le jardin ?) Chez moi, je fais le jardin. (...) J'aime bien faire tout, moi. (E : Tout (rire). Travail, contact...) Travail, le tracteur, au magasin, tout bien*<sup>1424</sup>. »

La différence qu'elle relève entre le travail qu'elle a expérimenté chez un pépiniériste pour un stage effectué pendant qu'elle était en formation (avant Article 60), et le travail dans l'EFT FD indique bien son sens critique vis-à-vis du travail répétitif et toujours identique relevant du monde industriel. Elle préfère la diversité de tâches : « *Ici, c'est mieux. Là-bas, c'est tout, tu peux pas comme ici, c'est toujours la même chose que tu fais, hein*<sup>1425</sup>. »

---

*ceci, fais cela. Je prends le tracteur tout seul dans le champ. On m'a dit de bloyer tout ça, je passe avec la herse. Ou bien, on me fait des schémas : "Allez aujourd'hui SO tu vas dans les champs. Fais 3 lignes de ceci, fais cela." Bon, je le fais tout seul sans que le formateur me fait le schéma de ce que je fais. Il m'a dit, je fais exactement ce qu'il m'a dit, quoi. J'ai appris le goût technique.* » (SO, entretien 54)

<sup>1420</sup> « (E : Et tu as des contacts avec les clients ?) Euh, quelques-uns, pas beaucoup. (E : Des adhérents, des clients ?) Des adhérents, non. On n'a pas eu. Parce que pourquoi ils viennent ? Ils ont une maison et on a une demande de mise en panier pour eux et parfois il y a des erreurs, on (n')est pas parfaits, comme tout le monde, hein. Je crois que dans les adhérents, il y a des erreurs dans la mise en panier, des fois ça arrive. » (Ibid.)

<sup>1421</sup> « Je cultivais la terre avec mon grand-père. Mon grand-père aussi il avait un grand champ aussi, tu vois. Je crois que j'ai baigné là-dedans aussi. Parce que moi j'aime bien la terre, j'aime bien la terre, le maraîchage et tout ça. » (Ibid.)

<sup>1422</sup> « (...) Tu fais, comment GR (prénom du formateur), on lui demande comment tu fais et il va expliquer : « Il a le courage de travailler. Il est motivé. Il travaille tout seul. Il a des connaissances. » Il faut marquer tous les deux. Avec lui je compte sur lui. Donc voilà, quoi. (E : On te fait confiance ?) Ici ? Bien sûr ! C'est comme on te donne un boulot, après tu le fais exactement comme on te dit, c'est important, quoi. » (Ibid.)

<sup>1423</sup> Femme de 28 ans, de nationalité belge et originaire de La Louvière, entrée en formation en juin 2007 et travailleuse en Article 60 depuis novembre 2008.

<sup>1424</sup> MA, entretien 56.

<sup>1425</sup> « (E : Quelle est la différence que tu as trouvée par rapport à ici ?) Ici, c'est mieux. Ici, c'est mieux. Là-bas, c'est tout, tu peux pas comme ici, c'est toujours la même chose que tu fais, hein. (E : Ah oui, c'est sans doute tout cadré.) (Il y a tous les trucs, dans des grandes tables comme ici à la pépinière, tous les trucs sont là, emballés. (E : Tu es toujours aux normes.) C'est toujours le même, ici, non, tu désherbes, tu plantes, tu prends des tracteurs, mais là-bas, non, toujours le même que tu fais. (E : Oui, tu peux pas faire autre chose, non plus, sans doute. Tout est réglementé.) Sinon, c'est bien, mais toujours le même qu'il faut faire, et... » (MA, entretien 55)

---

Sinon, comme SO, elle ne trouve pas de passion forte dans l'acte de vendre les produits aux gens<sup>1426</sup>. Son affectivité s'oriente plus vers le lieu de travail, le contact avec ses collègues et le travail de la terre, ce qui la conduit souvent à venir discuter avec les gens sur le site de l'entreprise même lorsqu'elle est en congé maladie<sup>1427</sup>.

Enfin, elle n'est pas non plus indifférente ou simplement critique sur la norme de productivité : son mécontentement vis-à-vis d'une nouvelle stagiaire qui était trop « lente » dans son rythme de travail le montre : « Elle n'a fait que 50 sachets de pommes de terre et d'oignons ce matin<sup>1428</sup>. » Cependant, cet argument « industriel » n'a pas de prépondérance, comme nous l'avons vu, sa prétention à se présenter plus efficace et productive que les autres est critiquée par d'autres (GI, LO) qui trouvaient chez elle une attitude dépendante de l'assistante sociale ou mensongère servant à cacher sa paresse.

À titre comparatif, nous pouvons examiner les rapports au travail des trois personnes suivantes (AL, EL, AN) qui sont en Article 60, mais ne travaillent pas directement en maraîchage biologique. Si, à la différence du travail de maraîchage, leurs activités de travail (chauffeur, vente, entretien de surface) renvoient directement au projet professionnel de chacun, un certain registre d'action partagée dans l'espace de la formation comme l'« ambiance » familiale compte beaucoup pour leurs motivations.

AL<sup>1429</sup> montre comme beaucoup d'autres un registre d'action domestique avec son affection pour le travail lui-même et la relation humaine au travail. Mais plus particulièrement, il est l'un des rares stagiaires qui a une vision déterminée pour son projet professionnel qui est de devenir chauffeur. Là, nous pouvons souligner la rareté de ce type d'engagement dit « entrepreneur » chez les stagiaires en maraîchage biologique, consistant bien à passer d'un projet de formation à un autre projet professionnel, typique, en général, des dispositifs d'insertion comme Boltanski et Chiapello le relèvent dans le cadre de la Cité par projets<sup>1430</sup>.

Les éléments de son positionnement domestique se trouvent bien autour de son travail de chauffeur : « L'ambiance ? L'ambiance, ouais, joue un rôle. Les contacts avec ceux qui sont à la ferme, j'ai des bons contacts, tout le monde m'apprécie. Donc, c'est super. Sinon, le travail me plaît aussi, hein. Je suis bien content de travailler, je suis content d'aller travailler. C'est pas : "Pff ! encore une journée !" » T'as envie que ça se termine vite et tout ça, quoi. » ; « Ce qui me plaît plus pour l'instant dans la formation ? Euh, déjà le contact et l'ambiance qui est bien. Le fait que ce soit du bio, disons, ça me plaît même. Bon, un petit peu hein, le travail de chauffeur, c'est le travail de chauffeur. Le fait d'être dehors, quand il pleut, bon,

---

<sup>1426</sup> « (E : Sinon, dans l'activité de maraîchage, c'est une question particulière, le fait de vendre directement les produits aux clients, ça te fait quelque chose de particulier ?) Non. Pour vendre aux gens, on rencontre les gens, on fait connaissance avec les gens, mais... » (Ibid.)

<sup>1427</sup> Notes de terrain, le 15 mai 2009 ; le 19 mai 2009.

<sup>1428</sup> MA, conversation avec l'enquêteur, le 15 octobre 2009. MA ne voudrait pas faire la mise en panier si on ne met pas quelqu'un d'autre à travailler avec elle la semaine suivante (Notes de terrain, le 15 octobre 2009).

<sup>1429</sup> Homme de 28 ans, de nationalité belge et originaire de La Louvière, chauffeur en Article 60 depuis décembre 2008. Il travaille à la fois pour le maraîchage biologique (la livraison des paniers) et l'entretien d'espaces verts (transport des stagiaires et outils sur les sites de travail).

<sup>1430</sup> Boltanski, Chiapello, 1999.

---

*c'est le travail à faire, c'est plus agréable que de rester coincé dans un bureau. Le fait de rester dehors... La livraison, il y tout qui me plaît : être en contact avec les gens, puisque à la ferme, il y a pas mal de monde, t'as qui est espace vert, les maraîchers*<sup>1431</sup>. » Ici, il y a une série d'éléments communs aux maraîchers : ambiance, appréciation par les autres, le travail, être dehors, contact avec les gens à la ferme et à la livraison...

C'est grâce à cet appui environnemental donné par l'espace de travail, qu'il a pu « trouver » sa vocation de chauffeur : « *Parce que chauffeur, j'ai trouvé ce que je voulais faire maintenant. J'ai cherché longtemps, maintenant, j'ai trouvé ce que je voulais faire : chauffeur, c'est ce que je voulais. Quand je viens travailler au matin, ça prend toujours longtemps pour me lever, ça c'est moi (rire), ça a toujours été comme ça. Je suis content de venir travailler*<sup>1432</sup>. »

L'acquis de la formation conforte également son projet professionnel avec les techniques professionnelles du « métier » de chauffeur de camionnette<sup>1433</sup>.

Chez EL<sup>1434</sup>, nous pouvons faire le même constat que dans le cas de AL. En montrant un positionnement domestique au sens de la bonne ambiance et de la bonne entente au travail avec les gens, elle a un projet professionnel d'avenir clair : être vendeuse. Le fait de travailler dans le bio lui apporte des connaissances sur les produits d'un nouveau domaine.

L'affectivité à la relation au travail avec les collègues et les clients l'engage bien dans l'activité de la vente<sup>1435</sup>. En outre, le bio ajoute un élément d'inspiration qui sert à la communication avec les clients<sup>1436</sup>.

Le cas d'AN<sup>1437</sup> est différent au niveau de sa situation personnelle : âgée de 52 ans, au début, elle s'est trouvée isolée suite à une rupture avec son mari. Ensuite, elle a cherché un moyen d'être autonome par elle-même. Mais au cours de son contrat d'Article 60 à l'EFT FD, elle a pu rétablir sa relation avec son mari et a commencé de nouveau à habiter avec lui.

Vu son profil où le chômage ne constitue pas le trait dominant de sa situation, elle ne ferait pas directement l'objet de comparaison avec les autres stagiaires, mais sa présence et ses rapports aux

---

<sup>1431</sup> AL, entretien 58.

<sup>1432</sup> *Ibid.*

<sup>1433</sup> « (E : *Et qu'est-ce que tu apprends le plus ici dans la formation ?*) *Ce que j'apprends le plus pour l'instant, entre chauffeur, maraîcher et espace vert, c'est en tant que chauffeur. Parce que conduire les camionnettes, j'avais jamais conduit les camionnettes. Donc j'avais mon permis et tout, mais jamais de camionnette. Donc j'ai dû m'habituer. (inaudible) les camionnettes, maintenant ça va, je trouve que c'est encore plus facile qu'une voiture. J'apprends le métier lui-même, c'est-à-dire les petits trucs, gagner du temps, gagner l'essence...* » (AL, entretien 58)

<sup>1434</sup> Femme de 21 ans, de nationalité belge et originaire de La Louvière, Article 60 en vente depuis juin 2008.

<sup>1435</sup> « (E (...)) *la collaboration avec les maraîchers était intéressante ?*) *Oui. C'était bien. Parce qu'on'était directement en contact avec eux, tout ce qui était légume et tout, quoi. Donc, c'était bien. Enfin, moi j'aimais bien. (E : Simon, ici, l'ambiance et le contact avec les gens ici, ça a été ?)* *Oui, c'était bien, oui. Une bonne ambiance. Ça, ça te motive aussi à travailler, quand il y a une bonne ambiance. Parce que venir travailler, qu'il y a pas d'ambiance que, tu t'entends avec personne, ça va pas. C'était bien.* » ; « (E : *Qu'est-ce que tu apprécies plus dans la formation ?*) *Moi, ce que j'aime, c'est le contact avec les clients, c'est ça, c'est pour ça que j'aime bien la vente.* » (EL, entretien 59)

<sup>1436</sup> « (E : *Qu'est-ce que tu as appris le plus dans la formation ?*) *Ici, c'est plus le bio, et tout ça, parce que tout le reste, je connaissais, quoi. Tout ce qui est contact avec les clients, servir une caisse...* (E : *Expliquer...*) *Ouais. Expliquer aux gens les légumes, c'était quoi le bio, et tout ça, donc. (E : Tu as pu beaucoup communiquer.) Ouais.* » (*Ibid.*)

<sup>1437</sup> Femme de 52 ans, immigrée italienne installée en Belgique avec ses parents à l'âge de cinq ans en 1962, Article 60 en Entretien de surface depuis août 2007.

---

personnes et au travail dans l'espace de travail de l'EFT FD peuvent être des témoins intéressants pour notre exploration. Nous examinerons davantage ses aspects interpersonnels plus bas.

L'espace de l'EFT FD a été pour elle, à la fois, un espace de familiarité où elle a pu très bien retrouver sa confiance en elle et sa dignité personnelle, mais également un lieu de changement pour l'acquisition de plus d'autonomie en dehors de sa famille.

Le registre d'action domestique se trouve fortement chez elle dans son rapport au travail à l'EFT FD, non seulement parce qu'elle était en difficulté relationnelle avec son mari, mais aussi parce qu'il y avait un bon cadre relationnel de respect pour elle dans l'entreprise, ce qui lui a permis de retrouver sa confiance en elle<sup>1438</sup>.

Nous verrons plus bas que l'activité de maraîchage biologique ne reste pas un objet neutre dans ce lien domestique, dès le moment où elle a eu l'idée de faire une soupe de légumes à midi en utilisant le reste des produits non vendables. Ce qui avait pour but la sociabilité avec une « *bonne ambiance* » parmi les stagiaires et les formateurs lors des repas de midi au réfectoire... Sa présence était perçue par beaucoup de stagiaires comme celle d'une mère, ils aimaient bien lui parler de leur vie et problèmes pendant leur travail, parce qu'elle était à leur écoute et parlait franchement avec eux.

Réciproquement, cet espace a été pour elle un lieu de changement dans le sens d'une quête d'autonomie dans ses rapports aux autres et à la société. Si sa situation était vulnérable au départ vu son âge, elle voulait montrer sa capacité autonome à « *se débrouiller*<sup>1439</sup> ». Au fur et à mesure, elle a pu amorcer un changement, non seulement de sa capacité comportementale, mais jusqu'au niveau de sa relation conjugale par rapport à son mari qui était « *quand même un peu macho* », en se disant « *si j'ai eu ce que j'ai eu, je ne l'aurais plus* », « *j'hésite un peu moins* », « *ça (ne) va plus se passer comme ça* » et « *je me rebelle* »<sup>1440</sup>.

Bien que AN n'exerce pas l'activité de maraîchage biologique, nous pouvons souligner l'importance de l'espace spécifique lié à cette activité sur son raisonnement. Parce que cela montre l'espace où le registre d'action domestique peut bien se déployer, donne une ressource pour la quête d'une autonomie ni pour une simple ouverture d'esprit avec inspiration, ni dans un esprit d'entrepreneur, mais pour un retour durable à son espace de vie relationnel qui est sa famille. Cet exemple montre, comme le cas de LO, un nouveau

---

<sup>1438</sup> « *Alors, on m'a trouvé le travail ici, je suis très contente d'être tombée ici. Parce que, c'est comme une famille, c'est bien, tout le monde est là derrière, tout le monde s'occupe, ça m'a beaucoup aidé de me retrouver ici.* » ; « (E : *Donc c'est surtout, c'était quel élément des activités ici qui fait ça ? Le travail, le fait de travailler ? Ou l'ensemble des choses ?*) *Oui, l'ensemble des choses. De voir que, bon, quand même ça me fait plaisir que je sois appréciée par les autres, les stagiaires, et bon, tout le monde est bien avec moi. Je me sens quand même quelqu'un de plus respectée, plus que je l'étais avant, tu vois.* » (AN, entretien 60).

<sup>1439</sup> « *J'ai voulu travailler, pour moi. Pour dire que, moi, je suis quand même quelqu'un qui sait se débrouiller, qui n'a pas... Mais bon, j'allais avoir 50 ans, et si je le faisais pas, je l'aurais jamais fait après, je serai restée nulle part. Parce que si ça continuait que ça n'allait avec mon mari, et que je restais là, je serai devenue quoi ?* » (Ibid.)

<sup>1440</sup> « *Je suis plus sûre de moi, quand même, ouais. Parce que, avant, j'osais pas, parce que c'était mon mari qui travaillait, qui rapportait à la maison, c'est mon mari qui. Malgré tout, bon, maintenant, réfléchissons, moi aussi, je faisais ma part, quoi. Parce que bon, la maison, les enfants, j'ai quand même travaillé ici. C'est pas, mais j'osais pas. Parce que c'était pas moi qui ramenais l'argent, donc, il y a des trucs que j'osais pas faire, dire. (E : *Tu étais modeste.*) *Oui, voilà. Alors que maintenant, je suis plus, j'hésite un peu moins. C'est pas que j'hésite pas, parce que c'est dans ma nature d'être comme ça, mais j'hésitais un peu moins, mais je me dis que, si j'ai eu ce que j'ai eu, je ne l'aurais plus. Si j'ai eu, tu sais, le problème là, je veux plus les avoir, tu vois. Parce que mon mari, il était quand même un peu macho et tout ça, et moi, je me laissais... Alors que maintenant, ça va plus se passer comme ça, quoi, maintenant, je me rebelle.* » (Ibid.)*



---

régime d'action qui se situe à la limite des registres de justification domestique, inspiré et par projets, qui peut constituer un nouveau mode de subjectivation en synergie avec les engagements des encadrants et le travail de la nature. Ce qui renvoie à une forme de « cristallisation<sup>1441</sup> » de diverses conduites des personnes qui restent partielles, peu valorisées, formulées ou politisées.

### *Sous-thème 3 : Sens du « bio »*

Dans ce sous-thème, nous réinterrogeons le sens qu'implique dans les régimes d'action de chaque stagiaire le fait que l'activité de formation est publiquement reconnue comme « bio ». Le bio ne se réduit pas à un symbole marchand et réputationnel, mais constitue un support éthique multidimensionnel. Il peut être un support de la citoyenneté permettant une appartenance impartiale à la société, tout en s'articulant avec d'autres préoccupations individuelles comme la santé, le plaisir, le rapport à soi et aux autres.

Les réactions des stagiaires vis-à-vis de l'objet « bio » (faire du bio, manger bio, vendre les produits bio...) <sup>1442</sup> semblent montrer un rapport d'engagement moral « indirect » qui passe par une dimension sociétale, plutôt que de passer par la dimension directement attachée à la personne. Ceci contrairement au sous-thème précédent qui touchait plus le rapport « direct » entre le travail de la terre et la personne en passant par son corps. Nous pouvons notamment souligner que la dimension éthique qu'apporte l'agriculture biologique marque souvent les stagiaires, avec une diversité de nuances personnelles.

Ceci est indissociable de l'évolution historique dans la société post-industrielle où le thème écologique a intégré depuis les années 1970 la « critique artiste » en demandant l'authenticité et l'originalité des produits face à la consommation de masse standardisée <sup>1443</sup>. La réponse du capitalisme fut alors la « marchandisation de la différence » qui a entraîné un consumérisme vert et recourt de plus en plus aux expertises pour étayer la qualité écologique des marchandises et répondre ainsi aux critiques de l'inauthenticité de cette qualité revendiquée, selon lesquelles cette authenticité est simplement le produit du marketing.

Ici, au-delà de la critique du marketing ou peut-être en raison de l'indifférence car la nécessité d'expertise pour l'accès à la vérité des marchandises dépasse les stagiaires, nous posons que l'aspect éthique de l'objet « bio » est non négligeable dans leurs actes et engagements, qui se manifestent en termes de citoyenneté ou d'utilité sociale, donc avec une dimension civique. D'où la possibilité ici de mise en avant du registre d'action civique avec celui inspiré qui accorde de l'importance à la « différence » (ou authenticité) de ce que produisent les stagiaires. La valeur civique et la valeur d'authenticité peuvent contribuer à l'augmentation de la fierté de la personne, ce qui renvoie *in fine* au registre d'action domestique. Enfin, nous trouverons chez certains un registre de raisonnement marquée par un souci des rapports à soi et au monde environnant en intégrant le thème du risque des produits chimiques pour la

---

<sup>1441</sup> Trépos, 2004.

<sup>1442</sup> Ici, il s'agit principalement des réponses par rapport aux questions concernant le rapport à la vente et aux clients (« *Le fait de vendre directement les produits aux clients, ça te fait quoi ?* »), et les intérêts sur le bio (« *Le bio t'intéressait déjà avant ?* » ; « *Tu manges bio ?* »).

<sup>1443</sup> Boltanski, Chiapello, 1999 : 541-544.

---

santé.

Les aspects liés au travail de la terre par rapport à l'objet « bio » n'ont pas particulièrement été abordés, même si la méthode de la culture biologique affecte les pratiques des stagiaires avec un rapport à la nature non brutal, la simplicité de la méthode technique, ou des tâches manuelles comme le désherbage. Ici, nous pouvons schématiquement penser aux deux dimensions du maraîchage biologique : l'une liée au travail de la terre avec le corps de la personne (voir le sous-thème précédent), l'autre liée au bio qui renvoie à un lien plutôt symbolique entre la personne et la société.

Chez GI, il y a à la fois la découverte d'une nouvelle qualité et la fierté de produire la « différence » : « (E : Donc, tu es assez convaincu de...) Ouais ! On fait des choses différentes des autres. Si un jour quelqu'un veut manger quelque chose de bien, on voit la différence. T'achètes une salade, allez, c'est facile à comprendre : tu t'achètes une salade au magasin, on voit quand tu la manges, c'est chimique ! C'est industriel. Tu manges une salade d'ici, on voit...<sup>1444</sup> »

Ces deux modes de reconnaissance du bio sont d'abord basés sur des constats empiriques auxquels il fait appel avec des plats que AN préparait de temps en temps pour les repas de midi avec des produits de l'EFT FD ou un plat qu'il a pu goûter dans une brasserie bio (carbonade de bœuf à la bière bio) lors d'une excursion en bus à Dinant à laquelle il a participé avec les personnels de l'équipe et les stagiaires en maraîchage bio. « C'est comme maintenant, on va manger. Regarde, comme hier, AN a fait le carbonara, acheter des choses comme ça dans les marchés, c'est pas la même chose. On voit la différence. Partout, c'est comme, quand on était à l'excursion, tu te rappelles, la soupe magnifique ! La soupe, la viande de la carbonade. Quelques fois, avec des petites histoires, on savait pas, nous autres, on croyait que c'était de la soupe aux champignons, tu te rappelles ? Tout le monde disait "champignons", et l'homme il a dit "Non non, j'ai pas mis de champignons dedans". Il n'avait pas mis de champignons, pourtant elle était toute excellente. Avec la bière bio qu'il avait mis là-dedans, et la carbonade et tout ça. Ça change, quelques fois, c'est vrai<sup>1445</sup>. ». GI amène souvent des articles de presse découpés parlant du bio et les affiche sur le mur du réfectoire, par ce biais il faisait également le constat d'une croissance de la valeur de l'alimentation biologique dans la société : « Le bio, il va partout, hein. Les gens commencent à comprendre un peu<sup>1446</sup>. »

L'authenticité et l'éthique constituent ainsi la spécificité relative du maraîchage biologique comme outil d'insertion, qui se distingue des autres activités plus banales au sens où elles ne portent pas de plus-values éthiques fortes, en étant souvent catégorisées comme des « services d'utilité sociale » délaissés par le marché comme le bâtiment, le nettoyage ou le ramassage de papiers<sup>1447</sup>. D'où une articulation possible

---

<sup>1444</sup> GI, entretien 51.

<sup>1445</sup> *Ibid.*

<sup>1446</sup> « Et j'ai même porté un papier, je ne sais pas si t'as eu l'occasion de le lire, le bio fait parfois des kilomètres, hein. Il y a un papier que j'ai porté. (E : Ah oui oui, c'est toi qui l'as porté ? C'est intéressant.) Le bio, il va partout, hein. Les gens commencent à comprendre un peu. Avant... » (GI, entretien 51).

<sup>1447</sup> Mais ces plus-values restent relatives et ne sont pas l'apanage du maraîchage biologique. Chaque activité d'insertion peut être porteuse de plus-value sociale selon les formes de coordination de l'action qui l'emploie. Mais la recherche de plus-values sociales marque la tendance récente de choix d'activités d'insertion comme l'activité de restauration des anciens meubles ou l'activité des Arts de spectacle à La Louvière, qui comportent également une authenticité tangible tant pour le public que pour les stagiaires.

---

avec la logique « *patrimoniale* » qui définit l'entreprise comme un bien public local. Ces dimensions peuvent conforter les registres d'action domestique, inspiré et civique avec un sens de créativité, un sentiment de fierté, avec un sens civique de service à la collectivité.

Chez GA, bien que le bio ne constitue pas un motif principal d'engagement, il offre des éléments importants du registre inspiré au sens d'abord d'une découverte de nouvelles choses (anciennes variétés de légumes cultivées dans la formation comme le panais, la bette ou le topinambour), et ensuite de la critique écologique sur la nocivité des intrants chimiques mis dans les aliments, dont il s'est informé à la télé et qui l'a impressionné quand il était plus jeune. De plus, sa mère fait aussi des salades biologiques dans son jardin<sup>1448</sup>.

MI acquiert un nouvel intérêt d'inspiration sur le bio en termes de connaissances tant au niveau de la vie quotidienne<sup>1449</sup>, qu'au niveau de son « *métier* » d'avenir (producteurs ou vendeurs des fruits et légumes). « *Disons que, le bio, ça m'intéresse parce que je travaille dedans, donc je dois être enseigné sur le bio, mais ce n'est pas pour autant que je mange des trucs uniquement bio. Mais bon, ça m'intéresse, c'est mon métier.* » ; « *Le projet, euh, trouver un boulot dans une ferme, et si pas, ben dans un magasin de maraîchage, quoi, où ce qu'on fait des fruits, qu'on produit des fruits, on vend des fruits, donner les renseignements aux gens, tenir le comptoir, et avoir le contact avec les gens*<sup>1450</sup>. »

L'intérêt qu'il a pris pour le bio ne s'arrête pas au niveau de connaissances techniques et professionnelles, mais s'étend jusqu'à sa vie alimentaire : « *Je suis de plus en plus bio* » et « *fait plus d'attention au magasin* » sur les produits<sup>1451</sup>. Ainsi, dans son mode de raisonnement il se rapproche d'un souci de sa propre santé à travers le bio.

Concernant LO, nous avons déjà parlé de son inspiration forte qui l'amène à la découverte d'un rapport précautionneux à la nature couplé à la découverte de soi-même et de son rapport aux autres<sup>1452</sup>.

Ses appréciations sur le bio et le fait de produire et vendre les produits bio montrent son positionnement domestique avec une fierté personnelle, et son positionnement civique avec un sentiment d'appartenance à part entière à la société à travers un service dit rendu « *à l'humanité* » : selon LO, le fait de produire et vendre bio « *(ça) fait le bien à l'humanité, et il y a ceux qui mangent ce qu'on fait*<sup>1453</sup>. » ; « *(E : Dans les activités, le fait de vendre les produits, ça te fait aussi quelque chose ?) Ben oui, ça me met la joie de voir*

---

<sup>1448</sup> « (E : Est-ce que tu manges bio ? Le bio, ça t'intéressait avant ?) J'aime pas tout ce qui est produit, moi... Je préfère bio. (E : Même avant ?) Ouais, même avant. Ma mère a fait une salade, c'était bio. J'aime pas trop tout ce qui est... Parce que j'avais vu une émission quand j'avais peut-être quatorze, quinze ans, elle m'avait choqué, ce que avec tous les produits qu'ils mettaient et tout. J'avais pas aimé, quoi. J'avais tout le temps l'idée que... (rire) (E : Faire le bio, ça compte pour toi.) Ouais, ben ouais. » (GA, entretien 51)

<sup>1449</sup> « (E : Est-ce que la formation a changé quelque chose ? Déjà il y a tout ça, mais dans ta vie quotidienne, il y a un changement petit ou grand ?) Dans ma vie quotidienne ? Disons que je m'intéresse plus à, par exemple à la culture, je m'intéresse plus sur la culture que, maraîchère, qu'avant, quoi. Ça m'a apporté un plus, quoi. » (MI, entretien 56)

<sup>1450</sup> *Ibid.*

<sup>1451</sup> MI, conversation avec l'enquêteur, le 1 avril 2009.

<sup>1452</sup> LO, entretien 53, cité *supra*.

<sup>1453</sup> LO, conversation avec l'enquêteur, le 1er avril 2009.

---

la plante, et qu'elle pousse et donne ses fruits, et après, t'as les gens qui les achètent, et qui les mangent, quoi. Tu fais un bien à, comment on dit, au monde, quoi, à la population. Tu fais un bien à la société, il y a monde entier. Parce que les gens après, ils vont manger<sup>1454</sup>. »

Enfin, son rapport aux produits bio consiste non seulement en la découverte de la « différence » entre les produits naturels et artificiels en termes d'impact sur la santé, mais également au changement de sa « façon de vivre » par rapport à celle où « [il] restai[t] renfermé chez [lui] » avec le « goût » qu'il trouve différent<sup>1455</sup>. La dimension de l'autonomie sociale articulée à une découverte de la culture bio chez LO, apparaît davantage nette. Le bio qu'il découvre universellement aussi bien que personnellement en tant qu'un bien en soi, sert de levier pour l'ouverture de son esprit à lui-même avec ses capacités et défauts, ainsi qu'aux autres et à la société.

RU, bien que mettant l'accent sur son registre d'action domestique lié à sa responsabilité vis-à-vis de ses enfants pour venir à la formation, montre son accord sur la valeur environnementale du bio pour la société, et son intérêt pour les produits biologiques en termes de nouvelles connaissances qui font la « différence »<sup>1456</sup>.

Son rapport au sujet environnemental ne se limite pas à une inspiration personnelle et une valeur critique, mais s'étendait déjà avant la formation à des pratiques personnelles telles que le tri des déchets, la fréquentation de marché de légumes le dimanche matin. Ce qui constitue un mode de combinaison des registres d'action domestique et civique<sup>1457</sup>.

Quant à SO qui s'attachait fort aux aspects techniques de l'agriculture, il ne trouve pas de valeur alternative dans les produits bio, car « en Afrique on mange que le bio » et « Y'a pas de produit chimique, tout est naturel ce que l'on mange<sup>1458</sup>. »

Par contre, il affirme *naturellement* une critique écologique pour préférer les produits biologiques aux conventionnels : « Je préfère les trucs bio que les trucs chimiques. Parce que la réaction du chimique ce qui va arriver plus tard on sait pas<sup>1459</sup>. » Il mange souvent les produits bio chez lui, et il y fait attention<sup>1460</sup>.

---

<sup>1454</sup> LO, entretien 53 (déjà cité).

<sup>1455</sup> « À propos de ce que t'as dit, tu vois, la différence, c'est que ici, il y a certains produits. C'est mieux de manger quelque chose de naturel, que manger quelque chose artificiel, tu vois. Parce que, ça, c'est naturel, mais pas de produits, quelque chose qui est certifié pour faire pousser la plante. Il y a tous les produits chimiques qu'on met maintenant pour que ça pousse. (...) (E : C'est surtout, tu as changé ton habitude alimentaire ?) De la façon de vivre, de la façon de vivre, oui, j'ai changé. Parce que je restais renfermé chez moi. (E : C'est surtout donc l'alimentation et tout ça, c'est un peu ce qui a changé ?) C'est toujours bien savoir de ce que l'alimentation, de ce que tu veux manger, de ce que tu peux pas manger. Et la différence entre quelque chose artificiel, et quelque chose qui est naturelle comme le bio. C'est une grande différence. Même le goût, il est différent. » (Ibid.)

<sup>1456</sup> « (E : Bio, c'est aussi ta motivation ?) Le bio, disons que, ouais, c'est une connaissance en plus, hein. C'est différence de voir les légumes avec des pesticides, avec des produits pour accélérer la production. Ces trucs-là, oui, bien sûr, ça change, quoi. Puis, le bio, de nos jours, ça devient de plus en plus important, donc. » (RU, entretien 57)

<sup>1457</sup> « (E : Le bio, ça t'intéressait déjà avant ?) Euh, le bio, j'étais pas encore, disons que déjà chez moi, je trie déjà beaucoup, hein. Je mets les cartons, les machins, tu vois. C'est déjà, je trie tout. » (SO, entretien 54)

<sup>1458</sup> « (E : Et le bio, ça t'intéressait aussi ou ?) Le bio, le bio on prend tout ce qui est naturel. Donc, en Afrique on mange que le bio, hein. Y'a pas de produit chimique, tout est naturel ce que l'on mange. Alors qu'en Europe on a pris cette habitude. Quand on arrive ici, c'est différent comme en Afrique. » (Ibid.)

<sup>1459</sup> « (...) Je préfère les trucs bio que les trucs chimiques. Parce que la réaction du chimique ce qui va arriver plus tard on sait pas. (E : Et aussi tu fais attention à ce genre de produits d'habitude ? Ici, tu choisis tu préfères les produits bio ou ?) Oui,

---

Il était très enthousiaste pour connaître la méthode de la culture biologique même au niveau théorique.

Ici, il y a une critique écologique directement et naturellement liée à son attention au risque que les produits chimiques peuvent faire encourir à sa santé. D'où un mode de conduite vers un rapport précautionneux vis-à-vis de son objet de consommation et de son propre comportement avec un souci des risques.

Quant à MA, qui montrait à la fois l'affectivité et l'inspiration dans son rapport au travail de la terre, le bio n'a pas grand sens dans la mesure où elle n'y trouve pas de différence : « *des fois, je mangeais des trucs bio, mais c'est le même truc que les autres, hein. T'achètes le bio, mais les autres, c'est le même, hein. C'est le même goût que t'achètes et manges que le bio, et t'achètes et manges ce qui est pas bio. C'est le même goût, hein*<sup>1461</sup>. »

Ainsi, elle ne mange pas beaucoup non plus bio à la maison avec sa famille<sup>1462</sup>. Pour elle, le bio, c'est une norme imposée dans la formation : « *(E : Tu as déjà été au restaurant de la ferme pour manger ?) Ouais, mais c'est bio. Il faut aimer, quoi. C'est que des légumes, j'suis pas très légumes*<sup>1463</sup>. »

En fait, une telle indifférence sur la valeur des produits biologiques est fréquente chez les stagiaires de l'EFT FD. Nous pouvons par exemple relever le fait que peu de stagiaires prennent les légumes invendables et encore consommables mis à disposition des stagiaires dans la chambre froide. Selon le Coordinateur technique, c'est parce que les stagiaires ne savent pas distinguer les bons et mauvais légumes<sup>1464</sup>. D'où un effort nécessaire pour un rapprochement en termes de mode d'engagement entre les stagiaires et le bio.

Nous pouvons remarquer là que la valeur des produits biologiques ne peut pas être reconnue comme telle par les stagiaires tant que ces produits ne sont pas attachés à des pratiques ou des préoccupations personnelles. Nous n'exagérons pas pour autant l'indifférence de la part de MA à l'égard du bio, car elle était l'une des rares stagiaires qui s'est abonnée aux paniers de légumes de l'EFT FD pendant une période<sup>1465</sup>.

AL, en tant que chauffeur, affirmait son simple plaisir de travailler pour les produits bio en raison de leur forte valeur ajoutée. De même pour EL, en tant que vendeuse, elle y trouvait un intérêt parce que c'est une nouveauté et comporte une nouvelle valeur écologique.

---

*mais ici en Europe on dit que le bio ça coûte plus cher que le chimique. Alors que si tu fais la comparaison, si tu manges le bio, c'est quelque chose de naturel. Alors que personnellement, j'ai l'habitude en Afrique, on mange que du bio, parce que nous... » (Ibid.)*

<sup>1460</sup> Notes de terrain, le 8 avril 2009.

<sup>1461</sup> MA, entretien 55.

<sup>1462</sup> « *Chez moi, on mange pas bio. Sauf quand je prends des fois des légumes ici, je les mange, sinon... (E : Par exemple, ta maman, ça l'intéresse ?) Elle mange pas bio ma mère. Sauf si je prends des carottes, une salade) ici, tu vois, on va les manger, sans plus.* » (Ibid.)

<sup>1463</sup> MA, conversation avec l'enquêteur, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

<sup>1464</sup> Notes de terrain, le 27 mars 2009.

<sup>1465</sup> Mais elle a annulé plus tard l'abonnement parce qu'elle a trouvé cher le prix des paniers. Cet acte d'abonnement est, nous semble-t-il, plutôt lié à son affectivité ou son inspiration sur ce qu'elle et ses collègues produisaient par eux-mêmes.

---

Enfin, dans cette variation de rapports des personnes à l'objet « bio », le bio ou l'objet écologique ne se présente pas comme un simple produit symbolique véhiculé par le marketing, mais joue comme un objet éthique et pratique pour soutenir un mode de citoyenneté articulé à d'autres préoccupations personnelles comme la santé, le plaisir et les relations humaines.

#### *Sous-thème 4 : Rapport collectif à l'espace*

Dans ce sous-thème, nous parlerons du rapport collectif à l'espace dont principalement l'entretien des locaux communs comme le réfectoire. Cet examen nous permettra de développer une dimension collective et spatiale d'activités sur le site de l'EFT FD, qui est située en dehors de l'activité de maraîchage biologique en tant que telle, mais donne un certain nombre de sens particuliers à cette activité. Nous trouverons là un mode de réciprocité basé sur un souci d'autonomie sociale où l'affectivité et le respect mutuel doivent aller de pair.

Nous montrerons d'abord quelques scènes observées, ensuite nous nous focaliserons sur des propos tenus par AN, Article 60 en entretien de surface.

Nous avons montré plus haut les tensions qu'il pouvait y avoir entre l'équipe encadrante et les stagiaires dans la situation de travail en rapport avec des normes de travail comme l'absentéisme, ou les périodes de travail dans l'urgence. Ici, il s'agit également de tensions dans la situation de travail, mais spécifiquement liées au rapport collectif à l'espace physique de travail. Nous interrogerons en quoi consistent les modes d'engagement et de conduite qui peuvent se développer autour de cet objet.

Pendant la période de notre enquête de terrain intensive (mars-juin 2009), nous avons fréquemment vu que des stagiaires « *rôlaient* » par rapport à des comportements problématiques pour l'usage des locaux communs comme le réfectoire. Par exemple, lorsque quelqu'un prenait sans rien dire de la nourriture qu'un autre avait rangée au frigo. Les stagiaires critiquaient alors le comportement de celui-ci et ses propos auto-victimaires, en avançant qu'il n'est pas différent des autres en termes de difficultés socio-économiques<sup>1466</sup>. Ou encore, la vaisselle après le repas de midi et le maintien de la propreté de la table dont le personnel en entretien de surface n'est pas censé assumer toute la tâche, les stagiaires en étant également responsables pour leur part des choses<sup>1467</sup>.

Quand nous nous sommes rendus sur le terrain quelques mois plus tard, et après le départ de AN, ces tensions autour de l'usage de réfectoire apparaissaient plus marquantes. Un nouveau stagiaire (RA) en maraîchage biologique était critiqué par d'autres pour son comportement et son usage abusif du lieu : « *Au réfectoire, GI, MA, GA et GAB (nouveau stagiaire) se plaignaient du mauvais usage de la table de la part d'autres stagiaires. Ils avaient laissé des nourritures sans les ranger après leur repas. RA avait « mangé à la main » (GI) avec l'assiette que GI avait sortie pour lui-même. « Un problème d'hygiène » selon la*

---

<sup>1466</sup> « *Source de tension entre stagiaires, aussi : les stagiaires en maraîchage parlaient d'un stagiaire en entretien d'espaces verts qui a un comportement problématique. Il pique les boissons des autres au frigo. En touchant le chômage, il pense qu'il est plus pauvre que les autres, alors qu'il habite chez ses parents et n'a donc pas besoin de payer son loyer.* » (Notes de terrain, conversation entre stagiaires en maraîchage biologique à midi, le 31 mars 2009)

<sup>1467</sup> « *Vaisselle et propreté de la table au réfectoire. Beaucoup de stagiaires ne le font pas, alors qu'ils sont censés tenir le lieu propre. AN s'en plaignait.* » (Notes de terrain, le 31 mars 2009)

---

qualification de GI, en refusant de dire que c'est un conflit interpersonnel. Il y a aussi eu des vols de nourriture au réfectoire ce jour-là selon GI<sup>1468</sup>. Après, RA en a eu assez de travailler et a dit « *On a foutu sur ma gueule la vaisselle. j'avertis personne et je m'en vais*<sup>1469</sup>. »

Nous avons constaté à ce moment-là un changement d'ambiance autour des repas de midi au réfectoire qui était lié au départ de AN qui non seulement faisait la soupe tous les jours avec le reste de légumes produits sur le site, mais entretenait un rapport à la fois convivial et éducatif comme la « *mère des stagiaires*<sup>1470</sup> ». En fait, après le départ d'AN (le 20 août 2009), les stagiaires ont cessé de s'organiser pour commander ensemble des plats le jeudi, tels frites et sandwiches : « *Maintenant, il y a moins d'organisation (collective)*<sup>1471</sup> ».

Ce constat nous amène à interroger le mode de relation que AN nouait avec les autres stagiaires. L'épisode suivant, où elle donna une sanction personnelle à un stagiaire pour son mauvais comportement, montre quelques traits principaux qui dépassent un simple rapport de type familial : « (...) *Au début, surtout chez les espaces verts, ils étaient moins disciplinés. Même quand je nettoiais et tout ça, mais bon, ils faisaient attention ? Même pas. Les maraîchers faisaient toujours un petit peu plus attention. Puis, il y en avait quelques-uns qui, bon, je n'osais pas vraiment les gronder, parce que c'est pas des petits gamins non plus, quand ils faisaient quelque chose, une fois il y en a un, il s'est fâché : parce que bon, il avait quelque chose au bureau, lui, il a été dans les vestiaires, il a commencé à cracher sur le mur. Quand j'ai été, et que j'ai vu ça, tu sais, je savais pas quoi. Alors, j'ai attendu midi, que tout le monde était là, et alors, j'ai dit "Je crois qu'il y a un Kuzco ici, parce que Kuzco, il crache, hein, c'est un lama, Kuzco" Le dessin animé, Kuzco. Et alors, j'ai dit "Il y a un Kuzco, un lama" Il a craché dans le mur, et moi, j'ai laissé le seau avec lavette, tout ce qu'il faut, pour aller le nettoyer, je veux pas aller chez FR (prénom du CG), parce que j'aime pas, tu sais, si j'ai un petit problème, je n'aime pas aller en haut, dire "Ah oui, ils ont fait ça, ça va pas". Je préfère le faire moi, le faire comprendre tout doucement, et alors, le garçon, il s'est levé "Et oui, c'est moi. Ce matin, j'étais fâché, je vais aller le nettoyer". Mais bon. Donc il s'est levé et il a été nettoyer. Parce qu'il y en avait, qui disait "Oui, il faut aller chez NI (prénom de l'assistant social de terrain de l'époque), il faut dire à NI ou bien il faut le dire à FR". Je dis "Non" Après, si je vais rouspéter, ils vont être méchants, parce que j'ai rouspété. Après, ça va être encore pire. (E : Oui, tensions etc.) Voilà, si je le dis gentiment, et que j'essaie de le faire comprendre, et c'est comme ça que je fais avec eux, (E : Comme ça, ils savent qui tu es aussi.) Voilà, ils savent bien que je laisse pas passer, je suis gentille, je laisse faire, mais qu'il faut quand même qu'ils apprennent. Parce que la vie, c'est vivre avec les autres aussi, on n'est pas toujours tout seul. (E : Tu apprends aux autres le savoir-vivre...) J'essaie un petit peu. Quand je vois qu'il y a quelque chose, bon<sup>1472</sup>. »*

D'abord, nous voyons ici que face à un comportement violent d'un jeune stagiaire en entretien d'espaces verts (cracher sur le mur), AN engage une relation de face-à-face avec ce stagiaire avec un

---

<sup>1468</sup> Conversation avec l'enquêteur, le 15 octobre 2009.

<sup>1469</sup> RA, conversation avec l'enquêteur, le 15 octobre 2009.

<sup>1470</sup> MI, conversation avec AN et l'enquêteur, le 31 mars 2009.

<sup>1471</sup> Formateur en maraîchage biologique, conversation avec l'enquêteur, le 15 octobre 2009.

<sup>1472</sup> AN, entretien 60.

---

respect qui refuse l'infantilisation (« *je n'osais pas vraiment les gronder, parce que c'est pas des petits gamins* »), et met à l'épreuve le savoir-vivre de ce stagiaire par rapport aux autres dans cet espace de travail. Cette épreuve ne passe ni par une discipline correctionnelle et autoritaire, ni par une sanction réglementaire et bureaucratique, mais par un rapport de personne à personne autonome à la fois des rapports domestique et civique couplés à la gestion bureaucratique et impersonnelle (« *si j'ai un petit problème, je n'aime pas aller en haut, dire "Ah oui, ils ont fait ça, ça va pas". Je préfère le faire moi, le faire comprendre tout doucement* »). D'où la formulation d'un principe de civilité basé sur un respect mutuel : « *ils savent bien que je laisse pas passer, je suis gentille, je laisse faire, mais qu'il faut quand même qu'ils apprennent. Parce que la vie, c'est vivre avec les autres aussi, on n'est pas toujours tout seul*<sup>1473</sup>. »

Ce type d'épisode s'étend à d'autres domaines de comportements : AN a arrêté de préparer la soupe de midi pendant une semaine pour « punir » le mauvais comportements de certains stagiaires qui ne faisaient pas la vaisselle au réfectoire<sup>1474</sup>. Le fait de partager le temps de midi entre hommes et femmes, impliquait également un nécessaire rapport de respect mutuel, d'autant plus que les hommes sont en général majoritaires dans les formations de l'EFT FD. « *Au début que je suis venue ici à midi, bon, c'est tous des hommes, alors, des fois, ils parlaient un petit peu, un peu plus grossier, quoi. Alors, j'ai dit, quand moi, je suis ici, il faut respecter les femmes, il faut pas parler comme ça (rire). (E : Ouais, c'est important, aussi.) Voilà. Alors, maintenant, tu vois bien que, ils parlent plus..., ouais, on parle plus..., on parle convenablement, hein. On n'est pas vulgaire, sur le temps de midi, ni rien. Ça a quand même changé un petit peu*<sup>1475</sup>. »

Mais ce thème de l'usage commun du réfectoire est récurrent, et restera une source de tensions dans le site de l'EFD FD : « *(E : Ici, la vaisselle, c'est sans doute aussi...) Ah la vaisselle, avant, des fois, ils laissaient ça là comme ça. Maintenant... (E : Oui, t'as arrêté une fois, hein ?) Ouais, j'ai arrêté la soupe, alors, tout le monde fait la vaisselle (rire). Parce qu'une fois, l'année passée, je suis partie en vacances, il y a personne qui a fait la vaisselle, ils avaient tout laissé là. Il y avait plus rien dans l'armoire. Et la vaisselle toute sale là-bas. Et FR (prénom du CG), il est passé...*<sup>1476</sup> »

Cet épisode de la soupe de AN monre un mode de combinaison domestique - civique entre les stagiaires et le cadre institutionnel de l'entreprise : à l'origine, l'acte de faire la soupe avec le reste de légumes de la ferme était une idée spontanée de AN qui voyait les stagiaires maraîchers travailler dehors malgré le mauvais temps de l'hiver, et voulait faire quelque chose pour eux<sup>1477</sup>. Elle l'avait alors proposé aux formateurs qui lui ont donné ensuite leur accord personnel<sup>1478</sup>. Mais à un moment donné, un souci de

---

<sup>1473</sup> *Ibid.*

<sup>1474</sup> AN, conversation avec MI et l'enquêteur, le 31 mars 2009.

<sup>1475</sup> *Ibid.*

<sup>1476</sup> *Ibid.*

<sup>1477</sup> « *Au début, écoute, je faisais pas la soupe. Mais, quand j'ai commencé, tu sais, ils voyaient que je m'en sortais bien, et que j'ai vu qu'il y avait des légumes là, défraîchis et tout ça, et que les gamins allaient dehors, et il pleuvait, il faisait mauvais. (E : Ils allaient dehors ?) Oui, en hiver, quand il fait mauvais, il pleut toute la journée, ils travaillent dehors et tout. Alors, je me suis dit, il y a moyen de faire quelque chose avec les légumes-là, au lieu d'aller les mettre au compost. » (AN, entretien 60)*

<sup>1478</sup> « *Alors, j'ai demandé à FR (prénom d'un formateur de l'époque), j'ai dit "FR, je peux faire de la soupe avec ça". Alors, il me dit "Ben, pourquoi pas". De toute façon, avant, on en faisait, hein. Donc, mais, je faisais pas tous les jours, hein. C'était un jour, deux jours par semaine. Ça dépend du travail que j'avais... » (Ibid.)*



---

contrôle institutionnel en termes de normes d'hygiène et du contrat de travail en entretien de surface d'AN, s'est posé chez le CG<sup>1479</sup>. Suite à une discussion, un accord informel entre AN et le CG s'est établi en sorte que AN fasse la soupe pendant la pause de dix heures, sans dépasser le cadre de son travail<sup>1480</sup>.

L'autre exemple est l'usage des toilettes : AN a laissé fermées les portes des toilettes dont des stagiaires n'avaient pas tiré la chasse d'eau ou qui restaient sales, parce que pour elle, c'était un « *manque de respect* » pour les autres. Après cette « *punition* » indirecte comme le cas de l'arrêt de la soupe, les stagiaires ont compris la règle et changé de comportement : « (...) *parce que des trucs en commun, c'est pas évident, hein. C'est comme je leur dis, à un moment, il y a eu aussi les toilettes que on faisait n'importe quoi, on tirait pas la chasse, et alors, tu vois, s'il y a quelque chose qui reste, tu prends un petit pinceau, tu nettoies, quand tu sors de là. Alors, je dis non. Et un jour, j'ai fermé les toilettes, j'en ai laissé qu'une (rire). Ils étaient obligés d'aller là, ils n'ont pas rouspété, ils ont été, mais depuis, ça va. (E : Tu dis, aussi, non ? Pas seulement avec...) Je le dis, hein. Non, je fais pas ça, comme ça. Parce que je leur dis, c'est un manque de respect, pour tous les autres, pas pour moi, parce que bon, je suis là pour nettoyer, mais moi, j'ai nettoyé au matin, puis j'y vais plus. Mais celui qui doit aller après, et qui arrive là et c'est sale. C'est un manque de respect pour les personnes qui sont là. Finalement, apparemment, ils ont compris, pour le moment, ça marche. Je le dis délicatement, gentiment, je le dis en rigolant, ça dépend... Voilà. Mais, apparemment, ils comprennent*<sup>1481</sup>. »

Après le départ de AN, des personnels en entretien de surface venant du CPAS passent sur le site de l'EFT FD plusieurs fois par semaine, et il n'y a plus de personnel attaché en permanence à l'entreprise. Ceci a provoqué un changement d'« *ambiance* » après le départ de AN, et les personnels de l'équipe ne restaient pas insensibles à ce problème. Le CG et la coordinatrice sociale avaient alors demandé à la Présidence du CPAS un prolongement du contrat d'Article 60 de AN à l'EFT FD. Mais cette demande n'a pas été acceptée, car, selon AN, « *le règlement, c'est le règlement.* ». Elle regrette beaucoup son départ après avoir terminé les deux ans de son contrat d'Article 60, par son affectivité : « *C'est bien malheureux que je finis (rire). J'aurais bien voulu continuer* » ; « *Moi, je vais avoir du mal à partir*<sup>1482</sup>. »

---

<sup>1479</sup> « *Et puis, ça a duré un mois, deux mois, je ne sais plus. Et il y a quelqu'un qui a été dire à François que je faisais la soupe tous les jours. Alors, un jour, il y avait l'autre MA (prénom d'un autre formateur de l'époque) qui m'avait dit "AN, tu fais attention avec ta soupe, là, ça c'est plus, parce que FR (prénom du CG), il a dit, si jamais il y a un contrôle, elle est pas là pour ça, elle est là pour nettoyer, et alors, ça va pas". Je dis "Ben, ça va". Et puis, FF m'a appelé, et alors, il me dit "Alors, il paraît que tu fais de la soupe ?" Je dis "Ben oui, j'ai demandé à FR", moi, je savais plus, j'ai pas fait méchamment, pour dire j'ai pas pensé, quoi.* » (Ibid.)

<sup>1480</sup> « *Alors, il me dit "Oui, mais si jamais il y a un contrôle, il y a quelqu'un qui vient, ça ne vas pas, si jamais tu fais la soupe." (E : Hygiène, des trucs comme ça ?) Non, les gens de la commune...(...) Voilà. Alors, je dis "Ben, ça va, s'il faut pas la faire, je la fais pas." "Il me dit « Tu la fais quand ?" Ben je dis "Je m'arrange, au lieu de prendre ma pause à dix heures, je nettoie les légumes, je fais la soupe". Et puis, quand je suis de l'autre côté, de temps en temps, je vais jeter un coup d'oeil, je mélange, et cinq minutes avant je vais la passer, je ne sais pas que je reste à surveiller la soupe, hein. Je dis "C'est un truc facile." "Ah ben, il dit, tu sais quoi, c'est parce que avant, t'aurais dû venir me parler à moi". Si tu me l'aurais dit avant, il n'y avait pas de problème. "Mais, c'est pas grave, puisque c'est comme ça, et que les autres ils apprécient, si c'est toi tu vois que tu peux le faire, dans ton temps de travail, tu continues à le faire, deux ou trois fois par semaine, " Et il dit "Et bien, tu prends une grande casserole, et puis, tu laisses de côté pour le lendemain, il y a pas de problème", donc. Après, FR, il a plus rien dit. Au contraire, des fois, il dit, il vient chercher de la soupe (rire).» (Ibid.)*

<sup>1481</sup> AN, entretien 60.

<sup>1482</sup> « *Non. C'est bien malheureux que je finis (rire). J'aurais bien voulu continuer, mais je sais que ça va pas être possible. Donc, je me fais une raison, hein. (E : Avec Article 60, ouais.) Une fois que c'est Article 60, et quelqu'un d'autre qui va venir. (...) je dis, de toute façon, il y a personne qui veut venir, parce que quand je suis venue nettoyer ici, il y avait trois mois qu'il y avait personne venait. Les femmes du CPAS venaient une heure, une fois par semaine. (E : Ils venaient juste pour nettoyer.)*

---

Nous entendons bien par ce rapport réciproque entre AN et les autres stagiaires ni un simple rapport affectif, ni un rapport de fonction formelle, ni un rapport purement « compassionnel », dans le sens où AN compatit comme une mère à la difficulté des jeunes venant à la formation<sup>1483</sup>, mais un rapport marqué par un souci d'autonomie sociale articulant l'affectivité et le respect<sup>1484</sup>, basé sur une reconnaissance de la fragilité de l'homme. Ce régime ne vise pas la domination des autres, mais est complémentaire au régime de compassion qui suppose un inversement de la relation d'intérêts dans le rapport à autrui. Pour prouver ce rapport réciproque, AN affirme ainsi : « *Et ici, j'ai l'opportunité d'être comme ça avec les jeunes qui sont là, ça me fait du bien à moi, et eux j'ai l'impression que c'est pas mauvais pour eux, non plus*<sup>1485</sup>. »

## *Thème 2 : Rapport inter-personnel*

Dans le thème 2, en changeant d'angle par rapport au thème 1 où nous avons exploré les rapports des stagiaires à l'espace de travail tel qu'il est organisé au niveau physique et gestuel, nous examinerons les rapports interpersonnels entre les stagiaires sans rapport direct avec l'activité de maraîchage biologique. L'exploration s'articulera autour de deux sous-thèmes suivants : 1 tensions et convivialité ; 2 absentéisme.

À travers des tensions entre stagiaires autour du rythme de travail, nous avons repéré un registre d'action domestique commun aux stagiaires dans leurs appréciations des choses et des personnes, qui accorde de l'importance à l'harmonie collective, à la civilité et au respect de la personne dans l'ordre hiérarchique en présence. Mais dans ce même espace de travail, le registre d'action inspiré prenait également une importance dans l'accord implicite entre les stagiaires, autour d'un sens de changement d'habitude par une immersion et une découverte d'un univers nouveau de savoirs et d'activités. Ce registre complète quelque peu un défaut de l'ordre domestique qui risque un rapport d'autorité, la rigidité, la routine et l'enfermement disciplinaire étouffant.

Enfin, c'est entre ces deux formes d'engagement tangibles, et de manière plus embryonnaire que nous avons relevé une autre forme d'engagement ayant pour objet l'autonomie sociale, qui comporte une grammaire morale et subtile de conduite susceptible de rendre compatible la fragilité et l'autonomie de l'individu de manière à rééquilibrer les rapports à soi, aux autres et à ses milieux. Ceci s'activait

---

*Tu fais pas grand-chose, parce qu'ici, c'est très sale. Donc, ils savent pas tout faire en une heure qu'elles viennent, ah non, hein. Alors, j'ai dit à OL "On va s'arranger avec le CPAS, je vais leur dire "Vous m'embauchez, mais je reste à la Ferme"(Rire) (E : C'est pas possible ?) Mais je ne pense pas. Ben, il dit "Pourquoi pas !" (...) Comme je sais que je vais m'en aller, et je me fais à l'idée. Je sais que ça va être dur, de partir (rire) (E : Ben, pour ici, surtout...) Moi, je vais avoir du mal à partir. (E : C'est ça, aussi.) Ouais, je sens que ça va être un peu compliqué. » (AN, entretien 60)*

<sup>1483</sup> « (E : Ouais, bientôt, ouais. Donc deux ans, quand même tu as passé et tout. Qu'est-ce que tu apprécies le plus ici ? Ce qu'il y a ici ?) Ben, ici, c'est bien. Parce que ils aident quand même les jeunes qui n'ont rien, à essayer de s'en sortir un petit peu, à avoir quelque chose, à apprendre, quoi. Parce que c'est des jeunes qui ont eu difficulté dans la vie, et puis... (E : C'est, nécessité.) Voilà. Pour eux, c'est quand même bien que la Ferme existe. Pour le (rire), tu vois, c'est, moi je trouve que c'est bien pour les jeunes ici. S'il faut faire les ponts, quoi, qu'ils essaient de suivre ce qu'on fait ici, pour eux, c'est bien. » (Ibid.)

<sup>1484</sup> Cette grammaire se formule, par exemple, chez les stoïciens sur le régime de mariage : il est plus qu'une formalisation de la domination masculine, mais un lien « transactionnel » entre les rapports d'affection et de respect pour les époux (Foucault, 1984 : 234).

<sup>1485</sup> AN, entretien 60.

---

notamment lorsque, dans le rapport collectif à l'espace, le registre de l'harmonie et le registre de l'usage individualiste des espaces communs entraient en conflit.

À ce constat, nous pouvons ajouter deux facteurs historiques : 1 la diversité des situations et dispositions individuelles auxquelles les politiques d'insertion accordent de l'importance par la diversification de services, la personnalisation, la transversalisation et l'autonomisation. 2 la « perte de proximité<sup>1486</sup> » dans l'espace d'activités concret de l'EFT FD après les travaux de rénovation en octobre 2006 et le développement économique constant de l'entreprise, qui a élargi la distance et rendu plus complexes les relations entre l'équipe encadrante et les stagiaires. Ce à quoi sont destinés les engagements et efforts d'ajustement des personnels de l'équipe vis-à-vis des stagiaires pour faire face à ces défis relationnels, en activant la logique compassionnelle avec une prise de responsabilité vis-à-vis de la fragilité d'autrui dans la relation de proximité.

Enfin, nous constatons qu'il n'y a pas véritablement une forme de compromis stabilisée entre l'équipe encadrante et les stagiaires. Les stagiaires semblent plutôt devoir s'adapter à la situation qui se présente, en étant chacun confronté à leurs « problèmes personnels ». C'est dans cette situation que le régime de l'autonomie sociale apparaît, nous semble-t-il, comme une forme d'engagement et de coordination possible et pertinente dans un état peu formulé et valorisé.

#### *Sous-thème 1 : Tensions et convivialité*

*Le cas de PH.* La relation des stagiaires au cas « problématique » de PH<sup>1487</sup> montre en plus d'une simple désharmonie, une facette de jugements critiques qui s'énoncent entre personnes. Selon AN<sup>1488</sup>, le comportement de PH avait changé et était passé « *au pire* » depuis son passage en Article 60 suite à l'obtention de son certificat de fréquentation de la formation (durant 18 mois) qui a été délivré car « *la Ferme (EFT FD) voulait lui rendre un service* ». Jusqu'en mai 2009, « *Il est venu deux jours en janvier et deux jours en avril* ».

D'abord, son comportement et une série d'actes commis par lui étaient peu acceptables pour les stagiaires en termes d'amitié et de respect mutuel : MI avait apparemment eu une « *friction* » avec PH, et MI ne le reconnaissait plus vraiment comme son « *ami* » de la formation. Nous citons ici une série de conversations suite à des situations de tensions entre PH et d'autres stagiaires : « *Avec PH, l'ambiance était plus tendue au travail, et il ne vient plus depuis un mois et reprend le travail le 16 mai.* » « *Maintenant, c'est fini, la rigolade, hein*<sup>1489</sup>. » Suite à un vol de couteaux de travail de GI et MA et de GSM de LO : « *On travaille entre amis, mais avec un truc pareil, ça va pas !*<sup>1490</sup> » De plus, PH a traité AL, LO, GA de voleurs à propos de 10€ qu'il avait laissé dans son armoire : « *Maintenant, c'est le moment de dire la vérité !*<sup>1491</sup> » Un autre épisode marquant : PH a dénoncé auprès de la coordinatrice sociale, d'autres

---

<sup>1486</sup> Secrétaire du CG, entretien 49, cité *supra*.

<sup>1487</sup> Homme de 42 ans, personne en Article 60 en maraîchage biologique, entré en formation en 2006.

<sup>1488</sup> AN, conversation avec l'enquêteur, le 28 mai 2009.

<sup>1489</sup> Conversation entre AN et GI, le 8 avril 2009.

<sup>1490</sup> LO, conversation avec l'enquêteur, le 13 mai 2009.

<sup>1491</sup> GI, conversation avec LO, le 15 mai 2009.

---

stagiaires qui allaient dans un café avec lui lors de la livraison des paniers à Mons. Ceci montre une rupture critique du lien d'amitié entre lui et les stagiaires<sup>1492</sup>.

Cette série de faits et de communications montrent un argument basé sur un engagement civique écartant l'anomalie comportementale, neutralisant les aspects personnels de la part des autres stagiaires, et demandant une équité entre les personnes, et un argument basé sur une grammaire domestique mettant en avant l'importance de leur rapport de camaraderie : « *Pendant le travail, il (PH) tapait le sol avec son couteau pour tuer une femme. Alors, il va pas bien, hein (...) On n'aborde pas le problème lorsque on est au travail. De toute façon, le problème, tout le monde en a !* » (GI) ; « *Je viens voir mes amis ici, les autres, j'ai rien à faire. (...) Travailler à la place des autres, il faut un double salaire, hein*<sup>1493</sup>. » (MI)

Pendant les deux jours où il est venu travailler à l'entreprise, son comportement était instable et d'autres stagiaires ont essayé de le faire travailler avec un jugement critique non seulement sur l'absurdité par rapport à la normalité civique, mais également sur un déguisement de sa pathologie ayant pour but de tirer avantage de son statut salarial d'Article 60. Il n'avait plus mangé depuis trois jours et avait mal à la tête. En faisant appel sans cesse au formateur, il a eu son accord pour rentrer chez lui à midi<sup>1494</sup>. GI, MA, SO essayaient de faire travailler PH correctement, aussi pour éviter d'avoir des tensions liées à ses problèmes personnels : « *Pas monter au bureau, maintenant, allez au travail !*<sup>1495</sup> » ; « *Il (PH) se sent pas bien, il veut partir* », « *Hier, il a été au café devant la Ferme en disant "La Ferme n'a pas voulu appeler l'ambulance, donc je viens pour te demander", mais il joue de la comédie !* » ; « *Il prend des médicaments quand il vient (le lavage charbon, antidépresseur etc.), et il mange pas. Et il court le soir à vélo*<sup>1496</sup> ».

Finalement, le problème de violence qu'il a eu avec sa compagne et qui a impliqué une intervention policière a dépassé le seuil d'acceptabilité des comportements défini par une combinaison des registres civique (respect de la règle) et domestique (camaraderie) dans l'espace de travail de l'EFT FD<sup>1497</sup>.

Nous avons vu plus haut le traitement de type compassionnel du coordinateur pédagogique selon lequel le cas de PH est « *un risque à prendre* » parmi les personnes en Article 60. Vis-à-vis de la critique de « *laxisme* » de l'action sociale, il défendait une position protectionnelle pour offrir à la personne le dernier filet de sécurité : « *Mais on essaie quand même* » ; « *Deux vont s'en sortir parmi dix personnes (en Article 60). Si on ne le fait pas, les gens n'ont pas d'espoir.* » (Coordinateur pédagogique, déjà cité). Pour la coordinatrice sociale, l'issue du cas de PH est qu'« *il se soigne* », qu'il ait maintenant un suivi médical pour sa santé mentale, ce qui est déjà une réussite<sup>1498</sup>. Par contre, pour GI, cette histoire du suivi médical de PH est une ruse et un prétexte pour prolonger son contrat Article 60<sup>1499</sup>. Cette réaction collective montre

---

<sup>1492</sup> PH a dénoncé ces pratiques auprès de la coordinatrice sociale alors qu'il en profitait aussi avec ses collègues. GI, AL allaient au café avant, mais n'y restaient pas longtemps. C'était un café dont GI avait connu le gérant lorsqu'il habitait à Mons (Conversation dans le camion pendant la livraison, le 29 mai 2009).

<sup>1493</sup> Conversation le matin entre GI et MI, le 29 mars 2009.

<sup>1494</sup> Notes de terrain, le 11 juin 2009.

<sup>1495</sup> SO, le 16 juin 2009.

<sup>1496</sup> GI, le 17 juin 2009.

<sup>1497</sup> PH avait frappé sa copine. « *Elle a bien fait d'avoir porté plainte. Et la Ferme a décidé qu'il doit d'abord régler ses problèmes avec des psychologues.* » (AL, le 9 avril 2009) Il a changé quatre fois sa femme pendant son article 60. Il a alors frappé la dernière, et la femme est venue le chercher une fois avec son cou devenu tout bleu (AN, le 28 mai 2009).

<sup>1498</sup> Coordinatrice sociale, entretien 45.

<sup>1499</sup> Conversation avec l'enquêteur, le 26 septembre 2009.

---

que le positionnement des stagiaires ne se réduit ni à celui d'un objet passif, ni à celui d'un profiteur des actes de compassion.

Bien que ce soit un cas exceptionnel et marginal, et traité comme tel par la plupart des personnes de l'EFT FD, le cas de PH et les jugements qui se développent autour de lui montrent une complexité de la situation d'interaction entre l'équipe et les stagiaires, qui ne se règle pas par des principes généraux de justice, mais qui se maintient dans un « espace commun de coexistence » entre formes de coordination, où le travail collectif d'ajustement peut se développer progressivement.

### *Chamaillerie*

Comme nous l'avons vu au sujet de l'entretien de locaux communs comme le réfectoire, les chamailleries entre stagiaires sont fréquentes : « *Pour le moment, les maraîchers « chamaillent » entre les nouveaux et anciens.* » ; « *Ils n'ont pas les mêmes personnalités. (...) Moi, je travaille tout seul (en tant que chauffeur), tranquille*<sup>1500</sup>. ». GI dit en parlant de RA, un nouveau stagiaire en maraîchage biologique « *Celui-là, il est spécial, lui. Il dort en travaillant, et il se repose*<sup>1501</sup>. »

Les chamailleries ne manifestent pas seulement la fragilité relationnelle entre les stagiaires, mais par moments un aspect positif au sens d'un signe d'autonomie ou d'initiative prise par un stagiaire vis-à-vis d'autres. Citons une note de terrain : « *LO et MI2 (stagiaire en maraîchage bio) se disputaient quand ils récoltaient les épinards au moment de monter les caisses en haut. Il m'a semblé que MI2, qui était très calme et ne s'exprimait pas beaucoup au début, prend l'initiative dans son travail et se met parfois en confrontation avec d'autres collègues*<sup>1502</sup>. ».

Ainsi, la tension apparente au travail entre les stagiaires pourrait être également un objet étayant un éveil de soi ou une prise d'autonomie progressive vis-à-vis des autres pour chacun d'eux. Par conséquent, un code moral de conduite par souci d'autonomie sociale est en gestation dans une double prise en compte de la fragilité (ou la dépendance personnelle) et l'autonomie individuelle (ou la prise d'initiative) dans la conduite personnelle.

### *Convivialité entre les stagiaires*

Nous montrerons ici des aspects conviviaux des échanges entre les stagiaires. Comme nous l'avons présenté dans le thème précédent, la soupe de midi préparée tous les jours par AN jouait le rôle de vecteur de convivialité entre les stagiaires. Cette occasion non seulement procurait à tous un plaisir de manger, mais constituait également un espace de moralisation pour établir un rapport de respect mutuel entre les personnes. En plus de ces repas de midi partagés, d'autres actes spontanés ou concertés de « fêtes » d'anniversaire ou de départ d'un stagiaire existent également<sup>1503</sup>.

Ces occasions donnent un rythme au travail quotidien : LO amène de temps en temps au réfectoire de la

---

<sup>1500</sup> AL, le 26 septembre 2009.

<sup>1501</sup> GI, le 26 septembre 2009.

<sup>1502</sup> Notes de terrain, le 15 octobre 2009.

<sup>1503</sup> Fête de départ d'EL : un moment de convivialité au réfectoire réservé au moment de repas à midi. À ce moment-là, il y a eu un échange d'objets entre stagiaires (bouquet et tarte à la fraise achetés en commun, spaghetti à la bolognaise préparés par un stagiaire, Tiramisu préparé par EL elle-même, photos prises ensemble etc.) (Notes de terrain, le 11 juin 2009).

---

tortilla préparé par sa maman espagnole pour manger avec ses collègues. D'autres stagiaires parlent alors de repas à prendre le midi pendant le travail, ce qui donne un élément de motivation « *Demain, on fera Tortilla avec des frites*<sup>1504</sup> ».

Ces rapports peuvent s'étendre même à la communication avec des personnels de l'équipe comme dans l'épisode présenté plus haut où les stagiaires ont offert au coordinateur pédagogique un vin de Toscane en connaissant son goût pour cette région (la Toscane est sa destination favorite de vacances. Un goût également partagé par des stagiaires d'origine italienne). D'où un passage établi entre le registre domestique (convivialité, interconnaissance) et le régime de compassion.

Par ailleurs, nous pouvons relever que d'autres actes peuvent compenser la fragilité de ces rapports conviviaux liée à des tensions. Il s'agit d'abord de blagues et de plaisanteries chez des stagiaires. Nous pouvons en présenter quelques exemples en tant que techniques de communication au sens du « *jeu* » cher à G. Bateson, qui permettent aux personnes mal à l'aise dans une situation de communication intense de se libérer de leur double contrainte et de se « dépathologiser ». Ces techniques garantissent la compétence de la personne pour accéder au monde de l'inspiration qui se distingue du monde domestique, avec un sens d'évasion et un détachement spontané de la relation hiérarchique et normative.

Ainsi, pendant le travail ou aux moments des repas et des pauses, des stagiaires se mettent parfois à chanter, écouter de la musique avec la radio ou des CD avec les lecteurs qu'ils amènent eux-mêmes<sup>1505</sup>. GI chante en disant que c'est « *pour se mettre dans l'ambiance*<sup>1506</sup> ». La manière de se saluer pendant le travail implique également une « *mise en ambiance* » gaie : GI répète à haute voix pour saluer ses collègues en italien qu'ils croisent au travail « *Sista bene in Belgio !* » (« On est bien en Belgique » en italien)<sup>1507</sup>

Les paroles suivantes de GI adressées au coordinateur pédagogique lorsqu'il faisait la mise en panier avec l'enquêteur, montre son propre mode de justification en situation qui compatibilise les registres d'action domestique, inspiré, civique et industriel : « *On est bien en ordre, mais on rigole aussi* » « *Ken (enquêteur), passe-moi 50kg de pommes de terre, s'il te plaît ! (rire)*<sup>1508</sup> »

La tentative de plaisanter avec les autres au travail pour GI, n'est pas une simple évasion, mais plutôt une technique de communication et morale pour pouvoir se libérer de divers problèmes qui pèsent dans la vie de chacun : « *Heureusement, on sait encore rigoler maintenant, il y en a qui savent pas, hein. Chacun a ses problèmes, mais on peut les mettre de côté, hein*<sup>1509</sup>. »

Les actes d'inspiration connaissent par moments une limite face à des règles de travail civiques ou industrielles comme dans le cas de l'interdiction des « *arrêts* » de stagiaires au café lors de la livraison suite à la dénonciation faite par PH. Ainsi de l'échange entre le formateur et des stagiaires lors du départ en livraison après le chargement des paniers dans le camion<sup>1510</sup> : « *Pas d'arrêts inutiles, vous voyez ce que ça*

---

<sup>1504</sup> Conversation entre GI et GA, le 13 mai 2009.

<sup>1505</sup> Échange de chansons entre GSM avec le système « Bluetooth » chez des stagiaires (GI, MA, MI, LO, AN), Ils le font parfois pendant le travail. Des stagiaires d'origine italienne s'amuse en passant des chansons italiennes (Notes de terrain, le 1er avril 2009).

<sup>1506</sup> GI, lors de la pause du matin au réfectoire, le 16 avril 2009.

<sup>1507</sup> GI, le 17 juin 2009.

<sup>1508</sup> GI, le 18 juin 2009.

<sup>1509</sup> GI, lors de l'excursion en bus, le 24 avril 2009.

<sup>1510</sup> Notes de terrain, le 15 mai 2009.

---

veut dire ? » (Formateur) « *Dans des cafés ? J'ai promis à BE (prénom de la coordinatrice sociale), pas de problème* » (AL). Néanmoins, il s'agit d'une limite mais pas d'un contrôle total : les stagiaires achètent parfois des hamburgers à McDonald lors de la livraison sur la Place de Mons pour leurs collègues qui restent à la Ferme et qui les mangent en cachette pendant le travail de l'après-midi...<sup>1511</sup>

À l'écart de ces rapports un peu « bruyants » parmi les stagiaires, un rapport respectueux de coopération plus silencieux peut également se nouer entre des personnes moins expressives que les autres : SO, un « ancien » parmi les stagiaires et GA, un nouveau et jeune, nouaient un rapport de coopération respectueux. Ainsi, un échange entre eux lorsque SO allait finir son contrat d'Article 60<sup>1512</sup> : « *J'ai passé tous mes pouvoirs à GA !* » (SO) « *Ouais, j'ai toujours travaillé avec SO dans les champs, et j'ai beaucoup appris. Ça fait déjà cinq mois que je suis ici.* » (GA) D'ailleurs, SO affirme qu'il n'a pas eu de problème de communication avec ses collègues, tout en insistant sur l'importance du dialogue et de travailler avec le « *cœur ouvert* » vis-à-vis de tous<sup>1513</sup>.

Un autre moment « *fort* » auquel l'enquêteur a pu assister était le moment de la fête de départ de SO ayant eu lieu le 25 juin 2009 dans un café situé devant le site de l'EFT FD, qui coïncidait avec la fin de notre enquête de terrain intensive. À ce moment-là, un certain nombre d'éléments qui tenaient à cœur aux stagiaires pouvaient être constatés. GI a apprécié la démarche même de l'enquêteur d'avoir assisté de manière assidue au travail de maraîchage pendant trois mois avec les stagiaires, en comparaison avec un autre stagiaire d'assistance sociale qui « *n'a jamais travaillé avec nous (les stagiaires)* »<sup>1514</sup>.

Le discours que SO a prononcé devant tous ses camarades réunis au café en cette occasion de fête montre l'importance du lien d'amitié et de confiance profonde qu'il a pu avoir avec les gens au cours de sa formation : « *Je ne vous oublierai jamais. (...) ET (prénom du gérant du café) non plus ! C'est mon camarade. Si je lui dis de me donner 100€, il va me le donner, car il me fait confiance !* »<sup>1515</sup>

Enfin, des réactions et sollicitations vives que certains stagiaires ont montré vis-à-vis des photos que l'enquêteur prenait des stagiaires sur le site montrent également un sens particulier qu'ils donnaient à leurs activités. Pour ces stagiaires, ces photos sont des preuves sociales de leur existence à donner à leurs proches. Il y en a qui sont d'origine étrangère (GI, italien, SO, congolais) et envoient leurs photos dans leur pays d'origine. Cette formation est aussi un moment rare dans leur parcours de vie souvent instable<sup>1516</sup>.

Enfin, nous avons vu que ces moments de convivialité assurent le rapport de type domestique entre les

---

<sup>1511</sup> Notes de terrain, le 17 avril 2009.

<sup>1512</sup> Conversation entre SO, GA, le 26 juin 2009.

<sup>1513</sup> « (E : *Mais sinon, ici, il y en a des stagiaires qui ont des problèmes de relations humaines, etc. Mais de ce côté-là tu n'as pas vraiment de soucis de communication avec les gens. Les gens trouvent bien d'avoir un contact... Ça c'était pas vraiment ta préoccupation ?*) Oui. Moi, je peux te dire, parce que j'ai fait presque 2 ans et demi c'est que j'ai bien dialogué. J'ai pas eu de problème avec les collègues. Bon, ça peut arriver quoi, ça peut arriver. Mais c'est pas de la haine toujours. Donc, on travaille le cœur ouvert avec tout le monde, pour dialoguer. La chose c'est le dialogue quoi. Il faut aller, et pas te fermer quoi. » (SO, entretien 54)

<sup>1514</sup> Notes de terrain, le 25 juin 2009.

<sup>1515</sup> Lors de la fête, le 25 juin 2009.

<sup>1516</sup> Notes de terrain, le 17 avril 2009. Ici, la méthode de l'ethnographie basée sur l'empathie avec ses interlocuteurs, loin d'être un simple instrument scientifique, se trouve engagée et complexifiée en situation d'enquête et participe pleinement à la coproduction de la réalité ethnographique. Ce mode d'engagement de l'ethnographe a été mis à l'épreuve, non pas seulement par le simple registre de l'empathie, mais par des critères de plusieurs mondes (domestique pour la convivialité et l'interconnaissance personnelle, inspiration pour le partage du sens d'humour, civique-industriel pour le respect de l'engagement au travail, l'assiduité au travail etc.).

---

personnes par l'harmonie et la réciprocité, avec une compensation de sa fragilité assurée par des actes d'inspiration qui apportent spontanément un changement d'ambiance et une autonomie mentale à la personne. Mais au fond, ce qui donne une cohérence à ces actes dispersés, disparates, discrets et multiples, semble se formuler en dehors de la sphère de justification, dans une sphère de l'éthique minimale du sujet où l'autonomie sociale s'active dans des rapports réflexifs et de proximité soucieux de la fragilité de soi et des autres.

### *Sous-thème 2 : Absentéisme*

C'est dans le prolongement du cas de PH, que nous pouvons aborder le problème de l'absentéisme, mais avec une nuance distincte. D'un côté, les stagiaires ne pouvaient pas accepter ses comportements aussi bien pour leur anormalité que pour leur égoïsme, de l'autre, il n'y a pas de dénonciation totale sur d'autres absentéistes. En effet, les registres d'action domestique et civique cohabitent dans les jugements. La première forme de jugement montre la présence d'une tolérance envers la fragilité de la personne, et la deuxième montre une critique en termes d'injustice portant sur les conditions de travail sans pour autant aller jusqu'à la dénonciation totale pour la tolérance « personnelle » de la première.

Au fond, l'ambiguïté non résolue entre ces deux attitudes des stagiaires vis-à-vis de ce problème semble refléter celle de la pathologie appliquée au public d'insertion : sont-ils par nature anormaux ou non ? Ces bénéficiaires du revenu minimum et chômeurs sont-ils de vrais êtres fragiles ou de petits profiteurs du système de l'aide sociale ? Ou bien est-on en train de les sanctionner ou les assister et capabiliser par les dispositifs « faibles » de mise au travail<sup>1517</sup> ? D'où tout un débat politique et social tournant autour du public en insertion. Ce en quoi consiste également l'objet du dispositif de la production du corps régulateur : l'individu est défini à la fois comme capital et risque avec la notion du capital humain.

Nous avons vu que, pour le coordinateur pédagogique, la présence de tous les jours constituait dans la formation à la fois un grand problème de la société à affronter, et la condition première pour le travail d'accompagnement social. L'objet de travail était d'abord la disposition de chacun pour un équilibre esprit-corps, et la capacité de communication avec réflexe de prévenir et responsabilité. Être absent n'est pas un acte négatif en soi s'il y a prévention et responsabilité chez la personne, mais il ne faut pas trop l'être pour l'équilibre de l'esprit et du corps.

En tout cas, sur le terrain, l'expression de « *se mettre en maladie* » est bien fréquente chez les stagiaires<sup>1518</sup>, lorsque quelqu'un parle de l'absence de lui-même ou d'autres.

Une série de jugements critiques sont énoncés par des stagiaires (GI, LO, AL, MA) sur l'absentéisme de MI et de RU :

- « *Après un ou deux jours de travail, il (MI) tombe malade. Alors, je me suis dit qu'il fait du cinéma. (...) Mais ça m'étonne pas. C'est des "cas sociaux" du CPAS, hein. C'est des gens qui ont des problèmes, qui*

---

<sup>1517</sup> Voir la notion de « *dispositif faible* » est employée par Trépos pour désigner les dispositifs de contrôle des drogues (Trépos, 2003).

<sup>1518</sup> L'expression est, nous semble-t-il, très courante dans le monde salarial en France ou en Belgique.



---

viennent. (...) Mais il y en a qui sont sérieux, aussi<sup>1519</sup>. » ; « Il (MI) tombe malade quand il veut<sup>1520</sup>. » LO dit avoir entendu une conversation entre MI et RU<sup>1521</sup> : « Si tu (RU) viens maintenant, je peux ne pas venir demain, comme moi (MI) j'ai mal au dos, hein ».

- « MI est venu déposer son certificat de maladie alors qu'il fait le billiard, PH se met en maladie... Il faut voir le théâtre de Molière, c'est de la « maladie imaginaire » ! (grand rire)<sup>1522</sup> »

- Conversation entre GI et AL sur l'absence de MI et RU<sup>1523</sup> : « Nous, on doit payer la part des malades. Il y aura donc trois nouveaux stagiaires la semaine prochaine. » (GI) « (E : RU peut-il se mettre en Article 60 ?) Ah non ! C'est pas comme ça, il faut qu'il soit régulier et travaille bien, hein » (AL) « MI quand il reprend le 16 juin, il regardera ses jours de récupération, et il va demander son congé à BE (prénom de la coordinatrice sociale) » (GI) ; « MI, je le vois au maximum pendant deux jours » (AL) ; « Tu sais, ce que me disait FR (prénom du CG), la commune peut demander à FR s'il y a des personnes qui peuvent travailler à la commune, il va dire qu'on a des bons travailleurs à la Ferme comme AL ou GI. Mais pour RU et MI, il faut dire « ils sont beaux quand ils sont là », c'était ça la phrase ! » (GI) « Ben, même quand ils sont là, ils travaillent comme les autres, hein » (AL).

- « Il y en a qui se mettent en malade et qui sont pas malades, hein. Tu vois, alors, nous, après, c'est une question si t'as travaillé à la place des autres, tu vois ? Nous, on sait rien dire, hein<sup>1524</sup>. »

- Propos de RU sur l'absentéisme de MI et PH<sup>1525</sup> : « C'est bien comme ça, je vais me mettre en Article 60 et après, faire deux, trois jours de maladie par semaine ! C'est peinard, Article 60, hein ? »

Là, il y a non seulement une critique sur l'anormalité civique (détournement du contrat de travail), mais un risque d'anomie avec cette intention de justifier son égoïsme, qui est lié à la tolérance de fait de la situation de travail injuste dans l'entreprise.

Mais l'absentéisme peut être considéré comme à la fois anormal et normal : anormal dans la logique du domaine industriel (productivité-efficacité) et civique (conformité à la loi), mais normal dans la logique du domaine d'insertion sociale où la compassion (responsabilité vis-à-vis de la détresse d'autrui) prend de l'importance avec la logique civique.

Cette logique de la tolérance de l'absentéisme du côté de l'entreprise, semble convenir à la logique domestique du côté des stagiaires : la critique sur l'absentéisme est relativisée par la logique domestique où chacun est reconnu dans sa personne. Citons sur ce point une conversation entre stagiaires le jour où une grève des bus était annoncée pour le lendemain matin, et que certains stagiaires habitant au centre-ville de La Louvière, seraient dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'au site de la formation : « Ne dites rien, sinon, on peut venir vous chercher avec la camionnette. Comme ça, vous pouvez dormir jusqu'au lundi<sup>1526</sup>. »

Ceci diffère du cas de PH dans lequel la solidarité interpersonnelle allait à la rupture. Ce qui se trouve

---

<sup>1519</sup> AL, conversation avec l'enquêteur dans le camion, le 9 avril 2009.

<sup>1520</sup> LO, le 12 mai 2009.

<sup>1521</sup> *Ibid.*

<sup>1522</sup> LO, le 14 mai 2009.

<sup>1523</sup> Le 5 juin 2009.

<sup>1524</sup> MA, entretien 55.

<sup>1525</sup> RU, entretien 57.

<sup>1526</sup> GI, conversation avec ses collègues, le 14 mai 2009.

---

critiqué dans la situation où il y a « trop » d'absentéisme, n'est pas seulement l'attitude paresseuse ou tricheuse des stagiaires eux-mêmes, mais plutôt la logique d'insertion sociale elle-même.

Du coup, la solution logique, possible et réellement prise en juin 2009 ne fut pas de sanctionner les stagiaires, mais d'ajouter un autre formateur en maraîchage biologique, ce qui coûte le plus cher pour l'institution (le CPAS), pour investir davantage dans l'encadrement et l'accompagnement pour maintenir la productivité et la motivation de chaque personne. On peut, nous semble-t-il, observer un accord sur ce point entre les stagiaires et l'équipe :

- « *Quand il y a deux formateurs, c'est mieux, hein. Si le gars est tout seul, on a plein de travail et tout, il sait pas tout faire d'un coup non plus, hein. (...) Il y en avait deux. Deux formateurs, il y en a qui travaillait avec toi, l'autre il faisait des papiers, ou il changeait. Ben tu sais, on travaille. C'est parce qu'il est tout seul, qu'on travaille pas, mais... On est moins surveillé, et alors, des fois, on fait des pauses, qu'on doit pas en faire, quoi*<sup>1527</sup>. »

- « *(E : Dans ton travail de formateur, quels sont les problèmes ?) Dans mon travail de formateur, la particularité aussi qu'il y avait jusqu'à pas très très longtemps, c'est que j'étais le seul formateur, depuis janvier, jusqu'il y a une semaine, j'étais le seul formateur. Donc, c'était pas évident de pouvoir être partout à la fois. Donc, j'avais parfois l'impression de courrir, tout le temps de gauche à droite, tu vois. De ne pas pouvoir être présent suffisamment, longtemps, auprès des stagiaires. Et de ne pas avoir la possibilité non plus de mettre en place les choses comme c'était le cas dans les années passées, tu vois. Il y a pas mal de choses qui ne sont plus produites ici, ou plus bien produites ici, parce que voilà, je n'ai pas eu l'occasion de les mettre en place comme il faut, parce que par manque de temps. Donc là, c'est une problématique que j'ai eu pendant six mois. Mais sans plaindre, hein, ça c'est... Au travail, c'était très intense. (...) Maintenant, ma collègue est arrivée, on va essayer de remédier à cette situation, et de reprendre quand même une certaine habitude au niveau des cours théoriques. Parce que c'est vrai qu'ils le veulent...*<sup>1528</sup> »

Dans cette logique, un autre stagiaire (GA) affirme simplement la nécessité d'assumer le contrat de formation et d'être plus nombreux au travail : « *Par exemple, maintenant on était deux. On devrait être plus, moi je me trouve, ma façon de penser à moi, on devrait être quand même au moins une dizaine. Parce que là, quand même, ça va pas quoi.* » ; « *Normalement, quand tu prends un engagement de la formation, tu dois être là jusqu'à la fin. Tu vois, il faut pas basculer*<sup>1529</sup>. »

Dans ces réflexions et déroulements, nous constatons que la logique industrielle n'est pas inexistante dans cet espace d'activités concret même si elle se trouve comme objet de critiques vis-à-vis d'autres types de logiques de conduite en présence (civique, compassion, domestique, inspiration...), mais elle « se confond » avec une logique objective dans l'épreuve des personnes et est assumée par l'ajustement avec ces autres registres d'action. D'où nous pouvons mieux situer la logique du calcul quantitatif, ainsi que la conséquence du développement d'échelle de l'EFT FD depuis 2006 dans ces efforts d'ajustement.

Dans cette épreuve autour du problème de la présence/absence des stagiaires, la question binaire sur le

---

<sup>1527</sup> MA, entretien 55.

<sup>1528</sup> Formateur, entretien 50.

<sup>1529</sup> GA, entretien 52.

---

normal/anormal, ou sur l'autonomie/dépendance perd sa pertinence devant la complexité des rapports entre différentes formes d'engagement des personnes et des choses.

La réflexion donnée par AN éclaire sur ce point : la question de la motivation de chacun paraît ici centrale et déterminante sur les attitudes des stagiaires : « (...) *c'est quand même bien que la Ferme existe. Pour le (rire), tu vois, c'est, moi je trouve que c'est bien pour les jeunes ici. S'il faut faire les ponts, quoi, qu'ils essaient de suivre ce qu'on fait ici, pour eux, c'est bien. Parce que ils ont un truc, ils ont appris, mettons, la base d'un métier, parce que un métier, ils l'apprennent pas, c'est juste la base. Ils ont appris la base du métier, et savoir comment il faut travailler chez un employeur et tout ça, alors que avant... Mais il y en a quand même, c'est dommage, qui s'en foutent un peu, quoi. (E : Qui s'en foutent ?) Ouais. C'est triste. (E : Parmi les jeunes ?) Oui. Parmi les jeunes y en a que "Bon, c'est pas grave, de toute façon, un euro de l'heure". Ben, alors, tu vois, ils sont pas fort, fort motivés. Il y en a qui sont plus motivés, mais il y en a qui font ça, ils regardent pas l'intérêt. Parce que rester au chômage à la maison, et avoir un minimum de chômage, et venir ici, pour la même chose presque, parce qu'ils ont un euro de l'heure, à peu près 150, 160 par mois. S'ils viennent tous les jours, c'est quand même pas rien, tu vois. Quand on a rien, ça, c'est quand même beaucoup, mais eux, ils comprennent pas, quoi. C'est dommage, parce que, c'est pour leur bien, pour plus tard. Et des fois, bon, j'essaie de discuter avec eux de ces trucs-là et tout ça. Je sais pas si ça rentre ou pas (rire)*<sup>1530</sup> ».

Ce problème de motivation est relevé par le constat d'AN qu'il n'y a pas de « mauvais(es) » personnes, mais que des « gentils » dans la formation : (Suite de l'entretien) « (E : Tu devient maman) (rire) Mais bon, j'essaie. Parce que ça me fait quand même la peine de dire "Tiens, ils sont quand même bien, que des gentils, c'est pas des mauvais". Tu vois, c'est simplement, dans la vie de tous les jours, le travail qui... (E : C'est un peu leur façon de penser...) Voilà, c'est ça, surtout, hein. Sinon, ici, il n'y a pas de mauvais garçon, ouais<sup>1531</sup>. »

Ici, AN invalide dans son constat la thèse fréquente de l'attitude utilitariste des bénéficiaires, mais avance simplement qu'« ils (ne) se rendent pas compte » de l'importance de venir à la formation pour leur vie, avec un euro de l'heure d'indemnité et leur apprentissage de la base d'un métier<sup>1532</sup>.

Les différences qui apparaissent selon les types d'activités de formation prennent du poids dans cette analyse de la motivation de la personne. AN relève que les maraîchers « comprennent mieux le travail qu'il y a à faire » que ceux en entretien d'espaces verts. Dans l'entretien d'espaces verts, nous avons observé que par moments, les stagiaires peuvent être nombreux et passer beaucoup de temps à l'entretien de quelques machines dans le garage. Activité qui n'occupe souvent que quelques personnes capables de ces entretiens techniques (ceci peut être les formateurs), et les autres n'ont qu'à attendre que cela finisse. Par contre, dans le maraîchage biologique, le travail dépend moins d'outils techniques avec la culture biologique, ce qui

---

<sup>1530</sup> AN, entretien 60.

<sup>1531</sup> Ibid.

<sup>1532</sup> « Une fois qu'ils viennent pas, c'est parce que ils sont pas motivés. C'est parce que ils n'ont pas... L'importance, c'est de finir le contrat, et puis, comme ça, on va les laisser tranquille, quoi. C'est tout, hein. C'est pas qui dit "Tiens, je vais aller là, je vais faire ça... (E : Tu penses que vraiment ils sont comme ça, tu considères. Ça veut dire, juste profiter un moment donné, et puis on s'en va, après.) Non, je pense pas, je pense que ils se rendent pas compte, ils se rendent pas compte. Ils se disent, moi, pour le moment, voilà, pour le moment, on a ça, et puis, on verra, quoi. Ils s'en foutent un peu, j'sais pas, pour faire vraiment... Oui, il y en a, qui sont là, vraiment, mais c'est la minorité. » (AN, entretien 60)

---

permet aux personnes de « *se retrouver* » plus facilement dans le travail<sup>1533</sup>.

Le problème du dysfonctionnement qui se posait pendant la période de notre enquête dans la formation de l'ouvrier polyvalent montre typiquement ce facteur de démotivation lié aux conditions concrètes de travail : cette nouvelle formation mise en place dans l'EFT FD en 2008 était confrontée au manque de matériels techniques pour effectuer diverses tâches telles que le pavage, la maçonnerie, la plomberie. Ce qui a fait qu'il ne restait plus qu'un stagiaire dans la formation qui voulait lui-même changer de formation en maraîchage biologique : « *Mais là, les gamins « Oui, bon, il y a un trou à faire, nous on est comme ça, il y en a un seulement avec la foreuse et les autres, ils regardent. Alors, on n'a pas envie de revenir. » (E : C'est quand il y avait les stagiaires, quoi.) Voilà, on n'a pas envie de venir, parce que on fait rien. On regarde que les autres, tu vois ? Alors, ça, ça les a démotivés, aussi.* »<sup>1534</sup>

Sur ce point, la réflexion de J. Gobert (Bourgmestre de La Louvière) fait écho sur le sens spécifique que le jardinage comporte pour la participation complète de la personne dans l'activité, par rapport aux autres activités plus standard comme la maçonnerie<sup>1535</sup>.

Dans cette situation, une certaine efficacité de l'organisation de travail compte également pour la motivation de la personne comme un support de sens d'accomplissement d'un travail. De ce constat-là, la « vocation de médiation » au sens de Stoessel-Ritz que comporte le travail de la terre ni (trop) technicisé et ni (trop) abstrait dans son espace d'activités concret, prend de l'importance dans notre analyse du sens de l'activité de maraîchage biologique : « *Parler de la nature chez les agriculteurs, c'est d'abord parler d'un « milieu » (...)* » ; « *L'analyse concrète des gestes et des attentions vis-à-vis de la terre révèle la place du travail dans la construction d'une relation plus large qui dépasse le milieu naturel, qui est celle de la relation aux autres et de la relation à soi.* »<sup>1536</sup>

N'y a-t-il pas là, autour de ce jeu de la présence/absence où le travail de la terre participe dans les modes d'engagement des personnes, le thème de l'autonomie sociale s'activant avec ses nouveaux termes

---

<sup>1533</sup> « *Mais les espaces verts, bon, c'est les bois, je discute un peu avec, c'est pas la même chose. (...) Les maraîchers. Ils comprennent mieux, ils sont plus... (E : Les espaces verts, c'est plus... ?) Ils sont plus jeunes, les espaces verts, j'ai l'impression, donc. (...) Ils sont beaucoup pour se faire qu'un truc. (E : Parfois, on attend dans la voiture pendant une demi heure.) Et alors, ça motive pas. Ça motive pas beaucoup, quand tu es là, regarder les autres travailler, et que toi, tu travailles pas.* » (Ibid.)

<sup>1534</sup> « *Il y a plus personne qui vient. Parce que il avait pas de matériel. Et alors, JO me disait l'autre jour "Ben, on travaille. On fait un truc, mais, quand, comme ils ont fait ici (pavage à côté du réfectoire), ils ont commencé le chalet. Puis, ils n'avaient plus de matériel, donc ils ont arrêté, et ils sont venus ici faire les dalles. Oui, euh, et puis, pendant qu'ils étaient en train de faire ici, ah le matériel là-bas, il arrive. Donc, on arrête ici, et on va là-bas..." Mais, juste, tu sais, pour aller chez les gens, si tu as pas, mettons, le matériel qu'il faut, quand tu dois aller travailler chez les gens, tu fais rien. L'autre fois, ils ont été, ben, pour réparer une gouttière. Et ils étaient trois, ils avaient été travailler avec des stagiaires. Et alors, ils sont, ils avaient besoin d'un chalumeau, tu vois, pour faire entrer le morceau de gouttière dans l'autre, pour le chauffer. Ils sont revenus, ici, il y en avait pas, donc, donc ils n'ont plus y aller, et après, quand ils se sont arrangés, la dame, elle avait trouvé quelqu'un d'autre. Donc, s'ils auraient le matériel, qu'ils auraient lancé ça, qu'ils auraient mis le matériel, peut-être que ça aurait mieux marcher. Mais là, les gamins "Oui, bon, il y a un trou à faire, nous on est comme ça". Il y en a un seulement avec la foreuse et les autres, ils regardent". Alors, on n'a pas envie de revenir.* » (Ibid.)

<sup>1535</sup> « *C'est ainsi que j'avais été interpellé par une personne que nous voulions mettre au travail, en formation préalablement, et qui faisait de la maçonnerie. Donc, on l'avait mis dans une formation. Et il me dit, « j'ai fait un mur, j'ai maçonné un mur, et le lendemain matin, quand je suis revenu on avait démolé mon mur, et quelqu'un d'autre était à ma place pour faire le même mur ». Donc, il était frustré, alors, je me dis, c'est vrai que, pour quelqu'un qui fait de formations, de voir la finalité de son travail, je trouve que c'était très positif. Et ça, ça m'a fait réfléchir beaucoup, à « Comment faire en sorte que la personne qui s'inscrit dans ce processus puisse avoir le sentiment que ce qu'elle fait est utile ? » Et ça donne finalement, une reconnaissance et valorisation. Et la culture a été l'outil que l'on a trouvé à ce moment-là (...) » (J. Gobert, entretien 34).*

<sup>1536</sup> Stoessel-Ritz, 2007 : 138.

---

d'échange, normes et critères d'évaluation, autour de l'équilibrage entre l'autonomie et la fragilité de la personne dans ses rapports à l'environnement, aux autres et à soi-même ?

C'est dans cette épreuve que nous pouvons rendre justice, par exemple, au propos de MI qui regrettait lui-même sa fragilité physique pour assumer l'activité de maraîchage biologique, comme cause de son absence fréquente : « *Disons qu'avant de venir ici, j'ai été beaucoup moins malade. Maintenant, depuis je suis ici, j'ai été maraîcher, c'est aussi l'inconvénient, c'est que même quand il pleut, il faut être dehors, par tous les temps, faut être dehors. Donc, une fois il pleut, une fois il fait chaud et tout, ton corps est peut-être plus fragile, quand tu restes à l'intérieur d'un bâtiment, donc t'es plus sujet à attraper des maladies, quoi*<sup>1537</sup>. »

### **Conclusion (III)**

Les rapports et réactions des stagiaires aux objets en présence dans l'espace d'activités concret de la formation ont montré la difficulté d'établir un compromis stable entre eux et avec les encadrants. Leur espace d'action traversé à la fois par une recherche incessante d'une harmonie comme réalité de la réalité, donc comme un construit mais non une norme imposée, et des tensions et des doutes permanents, constitue finalement un espace commun de coexistence entre différents registres d'action, où le déplacement de régimes d'action par la construction de « passages » réalisés par des entités frontières comme le travail de la nature, ou le travail d'accompagnement social, qui permettent aux personnes de déployer leur compétence d'agir en passant d'un régime à un autre.

Dans cette situation de coexistence, la place du travail de la nature comme une entité neutre et frontière permet aux personnes dont notamment les encadrants et les stagiaires d'ajuster leurs regards et pratiques dans leurs activités concrètes. Surtout elles arrivent à voir et à faire face à la double nécessité réelle du sujet de reconnaître sa fragilité et celle des autres (nécessité de la dépendance relative de la personne à des liens humains et non-humains qui l'attachent), et sa capacité et celle des autres (nécessité de l'autonomie relative de la personne par rapport à ces liens), au lieu de nier l'une pour affirmer l'autre. De ce point de vue, les critères habituels des politiques d'insertion divisant d'un côté la « mise à l'emploi » ou « professionnalisation » basée sur le régime d'efficacité y compris au niveau de la communication, et de l'autre la « resocialisation » basée sur un régime psychologisant, perdent leur pertinence devant la complexité de critères d'évaluation en présence dans le processus interne de l'action.

## **IV. Effets du dispositif sur les actions des individus**

---

<sup>1537</sup> MI, entretien 56.

---

« Mon souhait, c'est peut-être un "homme à tout faire", comme ici aide-ménagère, peut-être quand tu es dans le maraîcher, hein, ça peut arriver. Sinon, ramassage des poubelles, nettoyer les rues et tout ça, avec une pince. Ça, c'est mon métier que j'aime bien. Moi, je suis quelqu'un qui, j'aime bien comme ici, tous les jours tu fais jamais la même chose. Tu sais, j'aime bien changer. Tantôt, on est dans le, on fait l'herbe, et après-midi, on va faire les paniers. S'il faut rester une semaine toujours à faire la même chose... J'aime bien varier, moi. »

(GI, entretien 51)

« Et (j'aimerais) avoir un environnement comme ici, il y en a des gens, pour avoir un contact avec la nature, genre, comme ici, quoi (rire) Pas, genre, petit jardin, où ce qu'il y a plein de gens, j'aime pas. Je préfère une équipe entre nous, tu vois, et travailler, je préfère ça. »

(GA, entretien 52)

« Ma motivation, c'est ma petite fille. » ; « Pour assurer ses jours, pour ne pas que, je sois plus tard sans travail, sans rien, je travaille ici, dans le but d'avoir un métier plus tard, pour pouvoir assumer justement ma fille, mon ménage, quoi. »

(MI, entretien 52)

« (...) je peux dire que BE (prénom de la coordinatrice sociale) ils sont là vraiment pour nous soutenir. Beaucoup de choses que je demande ils sont là près de moi pour m'aider. S'il y a certaines choses qui va pas, automatiquement on m'a dit, voilà ceci. Et souvent sur les papiers aussi, je dois faire souvent pour ma famille, elle est là pour moi m'aider. Je remercie aussi beaucoup celle-là aussi. Tu vois, c'est ça les choses bien... En fait, moi j'aime bien ici, s'il y a une chose automatiquement, ils sont là pour t'aider, pour téléphoner partout. »

(SO, entretien 54)

« (...) je suis très contente d'être tombée ici. Parce que, c'est comme une famille, c'est bien, tout le monde est là derrière, tout le monde s'occupe, ça m'a beaucoup aidé de me retrouver ici »

(AN, entretien 60)

Dans ce sous-chapitre, nous examinerons au cas par cas, en sortant de la dimension immédiate d'interaction, les rapports de chacun des dix stagiaires à leur parcours de vie passé, présent et futur à travers leurs expériences de la formation, afin d'analyser leurs formes d'engagement comme « effets sociaux du dispositif ». Ici, à la différence du sous-chapitre précédent, l'analyse se focalisera sur le long terme, donc sur leurs vies elles-mêmes. Que reste-il de la formation en maraîchage biologique de l'EFT FD chez les stagiaires ? Quel sens donnent-ils à leur expérience de la formation ?

Même si leurs expériences d'activités en maraîchage biologique ne leur donnent pas immédiatement la réponse à la question de l'emploi et de l'autonomie économique, nous pouvons relever un certain nombre d'effets positifs (au sens scientifique du terme) en termes d'« autonomie sociale », un régime d'action que nous avons caractérisé dans le chapitre précédent.

De cette optique, l'individu se définit comme objet central de reconnaissance, dans sa fragilité et sa capacité d'autonomie et d'insertion dans des mondes humains et non humains. Le mode de conduite consiste à réfléchir et renouer ses rapports au monde, donc ses rapports à soi, aux autres, au temps, à

---

l'espace, au territoire, à la société... Nous proposons cette notion pour désigner un régime d'action distinct du régime d'action selon la justice, d'abord par l'absence de logique « maximaliste » de coordination qui requiert des jugements visant une validité universelle<sup>1538</sup>, et par la présence d'une éthique minimale du sujet situé en amont des jugements et des normes, entre soi et autrui, entre affectivité et respect, entre autonomie et dépendance<sup>1539</sup>.

Ce registre se trouve en connexion avec le régime de compassion déployé par les personnels de l'équipe encadrante, qui consiste en une prise de responsabilité infinie face à la détresse d'autrui dans les rapports de face-à-face. Ce qui est caractéristique du projet de l'EFT FD comme action d'insertion sociale, à la différence du Centre Nô-Life où cette forme d'engagement était peu mobilisée, faute d'investissement du projet sur la dimension socio-culturelle par rapport au poids donné à l'orientation économique. Dans le régime d'autonomie sociale, le souci d'autonomie économique n'est pas exclu, mais il est à assumer dans la mesure où il contribue à renforcer ce régime. De ce fait, la question de l'emploi peut également faire partie des épreuves. Mais ce registre économique ou « entrepreneur » peut se trouver en porte-à-faux face à la nécessité de l'individu de dépendre ou « s'occuper » des autres, faute d'ignorer l'éthique de la fragilité de l'homme. Il ne s'agit pourtant pas d'un parti-pris sur l'ordre domestique où la dépendance personnelle prime sur l'individu détaché : l'individu totalement domestiqué dans des rapports de dépendance personnelle, se trouve mis en cause et contesté pour ses aspects trop contraignants, étouffants et répétitifs menaçant la capacité d'initiative de la personne.

Au niveau des critères de jugement, le régime d'autonomie sociale implique d'écarter une série d'interprétations critiques et récurrentes sur l'action sociale : critique sur l'égoïsme des assistés qualifiés de fraudeurs ou de profiteurs (« *free rider* ») ; critique sur le laxisme ou le protectionnisme de la part des offreurs d'aide sociale ; critique sur le paupérisme lié à la dépendance des assistés aux aides sociales...

Enfin, l'idée du régime d'autonomie sociale reste hypothétique et compréhensive dans cette recherche, et n'a pas la prétention d'expliquer l'essence de l'action publique et collective en question. Elle n'est pas non plus la solution toute trouvée aux problèmes sociaux en question. Mais nous essayons de démontrer que cette forme d'engagement peut non seulement exister, mais peut être rendue possible, active, pertinente et plus ou moins durable, et avec quelles conditions favorables ou défavorables mises en évidence par nos études de cas.

#### **IV – 1. Rapports des stagiaires à la vie**

Nous procéderons à l'analyse dans le même ordre que le chapitre précédent. Sur la base d'un examen des récits de chacun des stagiaires présenté dans l'Annexe 12, nous analyserons les formes d'engagement

---

<sup>1538</sup> Dodier, 1993 : 72.

<sup>1539</sup> Dans ce sens, on pourrait avancer, avec Laugier, que « l'autonomie n'existe pas » et qu'il s'agit d'une « illusion » (Laugier, 2010), et que la formule d'autonomie sociale est paradoxale. Mais, selon nous, c'est également en cela qu'elle doit être définie comme une pragmatique.

---

des stagiaires, de manière transversale en prenant en compte un certain nombre de conditions sociales. Le mode de catégorisation des stagiaires de l'EFT FD est relativement différent du cas du Centre Nô-Life où le public cible était toute la population âgée de moins de 65 ans. Dans l'EFT FD, le Décret EFT-OISP limite son public aux plus éloignés du marché de l'emploi (chômeurs de longue durée, prisonniers, étrangers<sup>1540</sup>). De ce fait, les éléments habituels des catégories sociales tels que sexe, âge, parcours scolaire et professionnel, ne sont que des conditions de départ de l'action, mais ne peuvent pas être pris comme des variables déterminants des modes d'engagement des personnes dans la situation observée. Un certain nombre de traits homogènes traversent tous les stagiaires y compris ceux en contrat d'Article 60, malgré leurs différences de sexe, d'âge et de parcours professionnel, par le fait d'être sans emploi pendant une longue période. Cependant, ils sont également caractérisés par leur situation fortement fragilisée en raison d'une série de facteurs objectifs tels que la santé, la faiblesse des capitaux scolaire et économique, le problème de famille ou de logement ou le manque de moyen de transport.

Nous avons retenu les trois catégories suivantes pour servir de « support » de description :

- 1 Stagiaires (ou travailleurs en contrat d'Article 60) en maraîchage biologique, ayant pu terminer leur formation avec une présence régulière (GI, GA, LO, SO, MA) ;
- 2 Stagiaires (ou travailleurs en contrat d'Article 60) en maraîchage biologique, ayant arrêté leur formation, avec une présence irrégulière (MI, RU) ;
- 3 Stagiaires (ou travailleurs en contrat d'Article 60) non maraîchers travaillant en collaboration avec les maraîchers dans une autre fonction professionnelle dans le site de l'EFT FD (chauffeur, vente, entretien de surface) (AL, EL, AN).

Les dix stagiaires interrogés représentent la quasi-intégralité des stagiaires en maraîchage biologique au moment de la réalisation de l'enquête (mars - juin 2009)<sup>1541</sup>. Ensuite, nous avons repris quatre points similaires à l'analyse des stagiaires du Centre Nô-Life, pour la présentation des récits des stagiaires : 1 Trajectoire et situation initiale ; 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés ; 3 Question des débouchés (plan d'avenir)<sup>1542</sup>.

Le premier point permet d'identifier les types de difficultés et de besoins de chacun des stagiaires, qui les ont conduit à participer à la formation de l'EFT FD. Le deuxième point concerne des éléments indicateurs des positionnements internes des personnes dans l'action, avec un certain mode d'ajustement et certaines difficultés d'accès à des possibilités d'agir. Le troisième point concerne la forme d'engagement prise à long terme de chaque personne à travers ses expériences lors la formation.

À partir de cet examen, nous essaierons d'analyser certains points communs qui traversent les motivations et les conduites des personnes, et donnent à celles-ci une certaine cohérence collective et générale en termes de formes d'engagement. Par là, nous essaierons de comprendre sociologiquement l' «

---

<sup>1540</sup> Sur le détail de ces conditions, voir II-3 de ce chapitre.

<sup>1541</sup> Nous n'avons pas pu interroger individuellement un travailleur en contrat d'Article 60, en raison de sa très faible disponibilité : sa présence était particulièrement irrégulière à cette période en raison de divers problèmes personnels physiques, psychologiques et relationnels.

<sup>1542</sup> Nous avons omis le quatrième point concernant les réflexions sur l'action de l'entreprise, qui a été abordé dans le cas du Centre Nô-Life. Ce point n'a été abordé que de manière aléatoire dans les entretiens, car les stagiaires étaient peu habitués à réfléchir à ce type de question.



---

acte de cultiver la terre pour son "insertion socio-professionnelle" ».

### *Trois éléments conjoncturels du social contemporain*

D'abord, nous pouvons relever les trois éléments conjoncturels pour comprendre le processus de fragilisation de la situation des stagiaires de l'EFT FD, à savoir la famille ou la protection rapprochée entourant la personne, l'État social ou l'aide institutionnelle, le marché ou l'économie<sup>1543</sup>.

Premièrement, la fragilité de ces stagiaires peut être repérée à travers une série d'aspects familiaux qui les touchaient tels que la monoparentalité, le coût de dépendance intra-familiale, la rupture conjugale ou la rupture familiale. C'est à ce niveau extra-individuel que jouent réciproquement une série de contraintes objectives qui pèsent sur les personnes (vieillesse, maladie, handicap, dépendance, pauvreté, perte de logement, chômage)<sup>1544</sup>. Nous pouvons comprendre les demandes et les offres réelles dans l'EFT FD : Du côté des stagiaires, la prise de responsabilité pour la nouvelle famille déjà établie ou non constituait pour beaucoup la source de motivation : « *Ma motivation, c'est ma petite fille.* » (MI) ; « *La motivation, c'est surtout mes enfants, tu vois. C'est eux qui me la donnent (rire)* » (RU). Du côté des opérateurs, le travail d'accompagnement social est engagé pour combler cette dimension relationnelle, plutôt que dans le sens de « coaching » individualisé. La coordinatrice sociale confirmait ainsi que la majorité des stagiaires sont de plus en plus dans « *un objectif de resocialisation, de création de lien* », plutôt que de se projeter dans l'avenir tout de suite ou même après leur formation.

Par ces intentions réciproques, nous pouvons comprendre que l'entreprise tend à juste titre à se donner comme un espace et une relation de type familial dans son lieu de formation. Le coordinateur pédagogique affirmait ainsi que l'« *On devient référent comme leurs parents de manière symbolique* » sans pour autant risquer d'être paternaliste en invoquant le registre civique du « *respect* » mutuel et d'une certaine règle de comportement socialement acceptable. Ensuite, le sens de la protection rapprochée s'appuyant sur le régime de compassion s'accorde collectivement à cette forme de coordination civique<sup>1545</sup>.

Deuxièmement, il y a un nouveau mode de traitement institutionnel du social, centré sur le droit à un minimum d'aides matérielles et relationnelles visant le maintien d'un niveau de vie et de liens sociaux chez les personnes en difficulté. Même si ce social institutionnel ne va pas jusqu'à se substituer à la famille - sinon, il risquerait un projet totalitaire -, il est désormais « normal » qu'il reflète ces nouveaux besoins relationnels liés au « déficit d'intégration » des individus à la société salariale en effritement.

Troisièmement, la vulgate de l'économie néolibérale exige une nouvelle intégration économique des éléments non marchands dont font partie le premier et le deuxième. Ceci non seulement avec une norme d'efficacité imposée à l'action publique, mais également une catégorisation nouvelle et « économique » des

---

<sup>1543</sup> Nous avons évoqué que ce sont les trois dimensions au cœur desquelles J-L. Laville situe le concept d'économie solidaire (Laville, 1994 : 9-89).

<sup>1544</sup> C'est ce que R. Castel appelle le processus de « désaffiliation » de la personne à ses liens concrets, plutôt que celui d'« exclusion » de la société. Le processus de désaffiliation implique des « zones de vulnérabilité » à différents degrés qui peuvent toucher même les intégrés, et risquent de les conduire un jour à un état d'exclusion (Castel, 1995 : 715-716).

<sup>1545</sup> Le régime d'action compassionnel consiste, selon Ph. Corcuff, en une prise de responsabilité infinie face à la détresse d'autrui dans les rapports de face-à-face (Corcuff, 2005). Nous avons appliqué ce cadre d'analyse aux modes d'engagement des personnels de l'équipe encadrante de l'EFT FD (Muramatsu, 2011a).

---

personnes comme « demandeurs actifs d'emploi » ou « personnes en formation » au lieu d'être chômeurs ou assistés démarchandisés.

Mais si l'économie est désormais sollicitée dans le social, nous sommes en droit de demander : « où est le social ? Qu'est-ce que le social ? ». Il se réduirait alors, en théorie, à une sorte de supplément de l'économie dont la nécessité d'existence dépendra complètement de la fluctuation de la conjoncture économique. Il s'agit d'une sorte de gouvernement économique qui reconnaît l'existence de la pauvreté et se soucie de sa « régulation » comme un problème à traiter à partir d'un « seuil » socialement acceptable<sup>1546</sup>.

Cependant, en réalité, face à l'acroissement de l'inégalité et de la précarité, les demandes du social faites de besoins spécifiques à chacun, ne resteront pas muettes. S'il n'y a plus de statut de salarié fixe et stable, on revendiquera le droit à l'emploi « durable et de qualité ». Le gouvernement tente d'y répondre non pas en termes de droits sociaux basés sur l'emploi stable, mais « par l'économie », en termes de promotion de carrière professionnelle et individuelle. Le maître mot est l'« investissement dans le capital humain » qui demande en échange au public la participation sociale et active des « usagers » pour économiser le coût du social. Ainsi, le rapport entre l'économie et le social devient de plus en plus le fait de transactions territorialisées, multipliées et spécifiques dans différentes sphères d'activités, et dans différents contextes régionaux et locaux.

Dans le cas de l'EFT FD, le social mis en avant par une série de besoins spécifiques des personnes, entre dans un rapport de transaction socio-politique où la frontière entre l'économie et le social est sans cesse appelée à être redéfinie dans un compromis « provisoire »<sup>1547</sup>.

### *Formes d'engagement dans l'espace-temps de la formation*

Les stagiaires de l'EFT FD, sont très divers par l'origine, l'âge, le sexe et le parcours. Ces personnes dites « en difficulté » peuvent être, entre autres, des immigrés de générations différentes, des habitants « de souche », ou des demandeurs d'asile. Leurs âges varient 19 ans à 50 ans, avec différents parcours de travail. Ce qui trahit l'image générale sur les publics d'insertion centrée sur « les jeunes » de 18 à 25 ans<sup>1548</sup>. Mis à part le cas de GI dont la situation familiale est stable avec son épouse salariée et ses enfants, nous pouvons énumérer une série d'éléments de contraintes objectives comme facteurs de fragilisation : famille nombreuse, père invalide (GA) ; famille monoparentale, immigré, rupture avec sa compagne et son enfant, célibataire, mère pauvre, âgée et fragile (LO) ; immigré (demandeur d'asile politique) sans famille en attente de son regroupement familial, problème de logement (SO) ; famille monoparentale, rupture avec

---

<sup>1546</sup> Pour la caractéristique de cette politique sociale néolibérale, voir Foucault, 2004c : 203-213.

<sup>1547</sup> Castel parle de l'« installation (des personnes) dans le provisoire comme régime d'existence » pour désigner la « conjoncture spécifique » ayant émergé suite au développement progressif des politiques d'insertion depuis les années 1970. Elles aménagent « une zone de turbulence dans la société salariale » « en deçà des politiques intégratives universalistes » et « distinctes des actions particularistes à visée réparative, corrective, assistantielle, de l'aide sociale classique » (Castel, 1995 : 682).

<sup>1548</sup> Dans le cas de l'EFT FD, selon la coordinatrice sociale, les jeunes de cette génération ont souvent du mal à s'intégrer dans la formation car celle-ci exige de leur part une certaine adhésion morale et normative à long terme, et une certaine capacité de résister aux conditions de travail.

---

son compagnon, prise en charge d'un enfant (MA) ; rupture avec sa compagne précédente et son enfant, nouveau départ avec une nouvelle compagne et un enfant (MI) ; être exclu de sa famille à l'âge de 14 ans, rupture avec sa compagne, prise en charge d'un enfant, problème de logement (RU) ; famille monoparentale, mère pauvre et handicapée (AL) ; famille monoparentale (EL) ; parents pauvres, père handicapé, isolement suite à une rupture avec son mari à l'âge de 50 ans (AN)... Ces situations familiales constituent pour chacun le facteur central d'incertitude et de fragilité des conditions de vie culturelle, sociale et économique. Il est donc difficile d'établir une approche causale et objectiviste sur la réussite et l'échec de leurs expériences. Comme cette fragilité touche davantage la disposition et la motivation de chaque individu, les encadrants doivent les « gérer » au cours de la formation, plutôt que de lui transmettre simplement des normes techniques et sociales.

Pendant la formation, ce qui caractérise les expériences de tous les stagiaires, est d'un côté l'importance de l'action ou du fait de se mettre en action, et de l'autre l'importance d'avoir un lieu de protection rapprochée.

### *Mise en action*

Le sens d'action concerne aussi bien le niveau physique que le niveau social : sortir de son milieu personnel et fermé pour passer à un autre milieu collectif et ouvert, et bouger en plein air avec d'autres gens. Ainsi, GI accordait de l'importance au fait de pouvoir mettre de côté ses problèmes quand on est au travail<sup>1549</sup>. Pour GA, la formation lui donnait une occupation qui le sortait de ses ennuis, lui offrait un espace pour travailler collectivement en pleine nature<sup>1550</sup>. Il arrivait même, à l'aide des travailleurs sociaux en présence (coordinatrice sociale et coordinateur pédagogique), à améliorer son mode de communication avec sa famille. MA mettait l'accent sur son besoin de « bouger » sans rester à la maison, ni rester au bureau « sur une chaise ». MI reconnaissait que c'est « pour être actif » qu'il venait à la formation au lieu de « rester à la maison sans rien faire ». Il dit qu'il « s'extériorise plus » grâce à ses expériences de la formation<sup>1551</sup>. RU a pu retrouver à son « rythme de travail » au lieu de rester à la maison sans rien faire. Pour AN, venir travailler dans ce site était crucial pour son autonomie relationnelle et économique vis-à-vis de son mari avec lequel elle était en rupture au départ<sup>1552</sup>.

---

<sup>1549</sup> « On n'aborde pas le problème lorsque on est au travail. De toute façon, le problème, tout le monde en a ! » ; « Heureusement, on sait encore rigoler maintenant, il y en a qui savent pas, hein. Chacun a ses problèmes, mais on peut les mettre de côté, hein. » (GI)

<sup>1550</sup> « Écoute, depuis je suis rentré ici, ouais, je m'ennuyais, avant je m'ennuyais beaucoup, tu vois, je savais pas quoi faire. Maintenant, j'ai l'occupation, j'ai un truc à faire, tu vois. Ça m'a changé aussi. » ; « Genre, petit jardin. Où ce qu'il y a plein de gens, j'aime pas. Je préfère une équipe entre nous, tu vois, et travailler, je préfère ça. » (GA) « Ben moi, j'aime bien beaucoup c'est l'ambiance, qu'on se parle. J'aimerais pas travailler tout seul, tu vois. Tout seul, ça m'intéresse pas. (...) Contact avec la nature aussi, travailler dans les jardins... » (GA)

<sup>1551</sup> « (...) j'avais moins de contact avec les gens, j'étais plus fermé sur moi-même, maintenant, je m'extériorise plus, je parle plus, je suis beaucoup plus à l'aise qu'avant, quoi. » (MI)

<sup>1552</sup> « Parce que, avant, j'osais pas, parce que c'était mon mari qui travaillait, qui rapportait à la maison, c'est mon mari qui. Malgré tout, bon, maintenant, réfléchissons, moi aussi, je faisais ma part, quoi. » ; « Alors, j'étais toute seule, et moi, j'ai dit, quand j'ai été là, moi, je veux pas rester au CPAS, qu'on me donne les sous tous les mois, et je reste à la maison. Moi, je vais travailler. Alors, on m'a trouvé le travail ici, je suis très contente d'être tombée ici. » ; « J'ai voulu travailler, pour moi. Pour dire que, moi, je suis quand même quelqu'un qui sait se débrouiller. » (AN)

---

### *Lieu de protection rapprochée*

Avoir un lieu de protection rapprochée<sup>1553</sup> permet la reconnaissance de la personne et le soutien social et économique de son entourage. GI était fier d'être reconnu comme un « *bon élève* » dans l'entreprise avec son travail. GA et LO bénéficiaient d'un soutien de la part des travailleurs sociaux pour améliorer leur mode de communication avec leurs collègues et leur famille. SO reconnaît fortement l'importance du soutien social et économique des personnels de l'équipe encadrante pour affronter ses difficultés notamment en termes de logement, même au niveau mental (« *j'ai pu ouvrir les yeux* »). MA souligne non seulement le soutien économique qu'elle a obtenu avec son contrat d'Article 60<sup>1554</sup>, mais également le soutien de la coordinatrice sociale qui « *s'arrange [ait]* » avec « *plein d'idées* » pour résoudre ses problèmes de papiers administratifs. MI appréciait également beaucoup le rapport de confiance qu'il pouvait avoir avec la coordinatrice sociale (« *tu peux parler facilement et sans complexe et sans rien, tu peux y aller franchement. Une personne de confiance.* »). RU reconnaissait le besoin de « *rester en contact avec la ferme* » après son arrêt de formation, pour faire face à ses problèmes de logement et de surendettement. Pour AL, nous avons vu dans la partie précédente qu'il appréciait l'ambiance au sein de l'entreprise où « *tout le monde [l]'appréci[ait]* » pour son travail. Avoir un espace de reconnaissance de sa personne et de son travail était vital pour elle pour supporter sa rupture avec son mari. C'est grâce au moment passé en contrat avec l'EFT FD qu'elle a pu rétablir la relation avec son mari. Elle considère ainsi l'entreprise « *comme une famille* ».

### *Entre le social et l'activité agricole...*

Nous voyons ainsi que pendant la formation, l'espace d'activités concret de la formation représente pour chacun des stagiaires à la fois un espace d'action et de changement au niveau physique, mental et relationnel, et un espace de protection rapprochée, de confiance de type « familial ». Ces deux formes d'action sont interdépendantes et nouent un compromis visant à fonder une justification provisoire des conduites de ces stagiaires et des encadrants.

Concernant les questions des débouchés, parmi les maraîchers, si l'agriculture n'est pas viable comme leur projet professionnel en tant que tel en raison du manque d'offres d'emplois, plus qu'une simple catégorie professionnelle, elle constitue une référence concrète sur la forme de travail souhaitable<sup>1555</sup>. Ainsi, GI souhaite être un « *homme à tout faire* » en préférant travailler en variant ses tâches et en autonomie, comme il pouvait le faire dans son travail de maraîcher. GA voudrait avoir un « *environnement comme ici [à l'EFT FD]* » où il peut travailler en étroite collaboration avec une équipe, et en contact avec la nature. MA souhaite travailler comme GI dans un cadre non répétitif et varié, comme le maraîchage biologique

---

<sup>1553</sup> Castel emploie ce terme non seulement pour désigner le type de protection que l'individu pouvait avoir dans ses liens d'appartenance communautaire de type rural et médiéval, mais également ce que recherchent les politiques d'insertion apparues en France depuis les années 1970 en termes de création ou de consolidation des sociabilités locales pour combler le « *déficit d'intégration* » des individus (Castel, 1995 : 673-704).

<sup>1554</sup> L'appellation courante en Belgique donnée au dispositif de mise à l'emploi des bénéficiaires d'aides sociales d'un CPAS. Celui-ci a pour mission d'accorder à un bénéficiaire ce contrat de travail selon l'Article 60 § 7 de la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

<sup>1555</sup> Au fond, cette réalité répond à la critique récurrente adressée au projet de l'EFT FD au sein du Conseil communal par les partis d'opposition en termes d'insuffisance quantitative de « mise à l'emploi ».

---

avec la vente directe et la livraison. MI souhaiterait fortement travailler soit dans une ferme biologique, soit dans un magasin de fruits et de légumes. Ceci d'abord pour « *avoir le contact avec les gens* », et s'ouvrir aux autres. Si LO, RU et AL essaient de se lancer dans un projet de marchand de légumes biologiques, c'est également pour le « *contact avec les gens* ». Ainsi, dans la formation de l'EFT FD, l'agriculture, plutôt qu'une activité professionnalisante, se présente en tant qu'image concrète de travail qui renvoie à l'initiative, la liberté et le lien avec autrui, qui sont des éléments relevant du régime d'autonomie sociale (nous y reviendrons).

Même si cette activité agricole n'est peut-être pas le moyen le plus optimal à court terme pour l'employabilité de la personne, elle sert de référent pour l'orientation de la capacité et du souhait profond de chaque stagiaire en amont de l'insertion professionnelle proprement dite. Disons qu'elle constitue une entité intermédiaire entre l'insertion dite sociale (ou resocialisation) et professionnelle. Dans cette optique-là, le lien entre ces deux objectifs affichés de la politique d'Insertion socio-professionnelle n'est pas linéaire : il y a une diversité de possibilités d'orienter sa vie selon l'inspiration, l'envie, la capacité, l'habitude et la personnalité de chacun. Dans ce processus-là, l'intégration dans le monde de l'efficacité économique, constituerait par la suite non pas une fin en soi, mais une épreuve nécessaire qui s'impose pour chacun des stagiaires en termes d'adaptation à un marché de l'emploi de plus en plus instable.

L'importance de ce caractère intermédiaire peut expliquer rétroactivement la difficulté de justifier et d'évaluer cette forme de travail d'insertion. Ou plus généralement, l'insertion par l'« économique », car cette zone intermédiaire et réelle entre le social et l'économique semble rester mal perçue en termes de couple exclusion/inclusion du marché de l'emploi, où le social est vu toujours séparément de l'économique<sup>1556</sup>.

### *Forme de l'activité agricole « du social »*

Comment pouvons-nous caractériser la forme de cette activité agricole mises au service du social ? C'est-à-dire la mise en valeur d'une culture maraîchère et biologique diversifiée pour la vente directe à la population locale, afin de réaliser le social dont l'équilibre tient à ce que nous appelons l'autonomie sociale, une sorte d'autonomie positivement dépendante, qui ne peut pas passer d'un attachement à des liens d'interdépendance humains et non-humains, pour se maintenir et se développer. Cette notion permet surtout de problématiser la fragilité de l'individu, en abordant la dépendance non comme l'opposé de l'autonomie, mais comme rapport à l'altérité nécessaire au maintien de la vie sociale<sup>1557</sup>.

L'agriculture mise en usage pour l'autonomie sociale peut être considérée non pas comme une activité professionnalisante en soi, mais avant tout comme activité concrète, délicate et soigneuse par l'intermédiaire de laquelle l'individu arrive à se développer de manière autonome et continue, dans un

---

<sup>1556</sup> Pour Rosanvallon, l'idée de la « société d'insertion » consiste à articuler les zones relevant de l'économique (efficacité, emploi) et du social (solidarité, droits sociaux) (Rosanvallon, 1995 : 166).

<sup>1557</sup> Cette idée se veut un prolongement pragmatique de l'analyse de D. Cérézuelle sur les jardins familiaux de développement social à Bordeaux comme un « lieu d'apprentissage de la civilité » situé entre les sphères privée et publique (Cérézuelle, 2003 : 72).

---

souci permanent de liens de dépendance au monde humain et non-humain<sup>1558</sup>.

De ce point de vue, ce choix du maraîchage biologique destiné à la vente directe prend un sens original. Premièrement, au niveau du corps, il permet et demande aux stagiaires d'avoir un contact délicat et soigneux avec la nature à travers le fait de ne pas utiliser les intrants chimiques et les machines agricoles (sauf le motoculteur et le tracteur<sup>1559</sup>). Ainsi, pour GI, le travail de maraîcher était à effectuer avec affection et attention « *comme si c'était pour [lui]* » pour faire ainsi plaisir aux autres. Il dit aimer le travail à la pépinière où il faut effectuer chaque geste de travail pour faciliter la pousse de la plante : « *J'aime bien mettre dans les pots, le terreau et tout ça, c'est bien. (...) Ou sinon, j'aime bien aussi quand il faut, on dit d'arroser. L'arrosage, c'est bien. Il faut savoir arroser. C'est pas que tu prends une chose, et vouvou... Après, c'est catastrophe.* » (GI).

Chacun ressentait un besoin subjectif d'être en contact avec la nature : pour GA, nous l'avons vu, ce qui compte était de travailler avec d'autres dans une bonne ambiance et en contact avec la nature. Pour LO, la formation offrait un rapport réflexif et ouvert à la nature et aux autres : « *Découvrir la nature, découvrir les plantes et travailler la terre et savoir comment poussent les plantes. Et donner ce qu'elle a besoin, des aliments et tout. Parce que la nature, il (ne) faut pas être contre, quand c'est la nature. Il faut faire avec. Parce que celui qui va contre la nature, après, il y a tout qui se dégringole. [...] il y en a le contact avec les gens qu'est comme ben tout, ça me permet d'ouvrir un petit peu mon esprit.* » (LO). Pour MI, être en contact avec la nature en plein air constitue presque un impératif pour son existence sociale : « *J'ai toujours aimé le contact de la nature, je ne sais pas travailler rester enfermé, je ne sais pas, quoi. Il faut que je sois en plein air et tout.* ». Mais ce choix n'était pas sans risque pour MI qui avait un état de santé déjà fragile et qui est souvent tombé malade à force de travailler dehors régulièrement.

La culture diversifiée et les activités intensives pour la livraison des paniers permettent aux stagiaires d'expérimenter diverses tâches sans tomber dans un mode routinier et formalisé : « *tous les jours tu fais jamais la même chose* » (GI) ; « *Moi, j'aime pas rester dans un bureau, moi, si je dois rester quatre heures sur une journée sur une chaise, je pète les plombs ! Moi, il faut que je travaille, je bouge [...] Moi, j'aime bien ici dans la terre.* » (MA)

La culture et la vente directe permettent également aux stagiaires d'exercer un travail complet, c'est-à-dire de vivre le processus complet de l'évolution de ce qu'ils produisent, à la différence d'un travail industriel et émietté : « *Tu vois, en fait, voir l'évolution, pour passer à la pépinière, et de là passer dans les champs, et voir ta propre évolution de ce que tu fais. C'est par exemple, quand je mets, quand je plante des graines et tout, et là pour constater, je mets mon nom derrière, je mets mon prénom derrière, qui me permet de voir l'évolution de la plante dans le futur.* » (RU)

Deuxièmement, sur la base de ce rapport physique et spécifique à la nature, l'espace d'activités concret

---

<sup>1558</sup> Ici, nous pouvons relativiser la définition classique et durkheimienne des « liens sociaux » basée sur le concept de « société organique » détachée du milieu local (Donzelot, 1996 : 90). Corcuff relève également que la notion de lien social, attachée à une perspective macro-sociologique en termes de structure sociale ou de systèmes sociaux, ne permet pas de voir « *la façon dont des acteurs s'accrochent, avec des ressources disparates, les uns aux autres dans des situations diverses, et "tiennent" ensemble avec des durées et selon des modalités variables* » (Corcuff, 1996 : 119).

<sup>1559</sup> Dans d'autres cas de jardins d'insertion dits « solidaires » en Wallonie, la traction animale par des ânes est employée pour remplacer les motoculteurs et les tracteurs.

---

de la formation en maraîchage biologique offre aux stagiaires un espace où ils peuvent avoir un travail de qualité, donc attaché à la personne. Nous avons déjà relevé que l'agriculture représentait non seulement une activité professionnelle, mais plutôt une activité servant de référent concret et vécu orientant le projet de vie de chacun.

Enfin, l'agriculture dans l'EFT FD constitue un espace autonome du social, c'est-à-dire le milieu entre la vertu physique et mentale du travail de la terre, et la formation technique et professionnelle, qui permet à l'individu d'orienter sa conduite. Nous avons vu GI se servir du temps de sa formation pour une prise de distance avec ses problèmes en travaillant et plaisantant avec les autres pour ainsi créer une autre réalité dans la réalité en échappant provisoirement aux contraintes lourdes de la vie. GA, LO, MI ont connu chacun un changement d'esprit et de comportement par une réflexivité sur eux-mêmes et une ouverture aux autres à travers leurs activités.

### *Sens de travailler la nature pour l' « insertion socio-professionnelle »*

Ce travail de (ré)insertion socio-professionnelle consiste beaucoup à restaurer l'autonomie sociale des personnes comme une forme de compétence qui s'appuie sur à la fois leurs rapports à soi, à autrui et au monde environnant. Ceci opère ici à travers un espace d'activités concret. Cet espace est fait d'une mise à distance des contraintes d'un côté liées aux facteurs de fragilisation de la vie des individus, de l'autre liées au monde du travail standardisé, via une mise en action et une protection rapprochée. La combinaison de celles-ci est assurée par une activité multi-dimensionnelle : économique (production, vente, normes de travail), sociale-relationnelle (coopération) et personnelle (réflexion, passion). Le rapport à la nature peut ici s'appréhender comme rapport à l'altérité ayant sa propre normativité et sa propre dynamique qui permet une transformation du rapport de la personne au monde humain et non-humain.

La nature, avec son caractère à la fois « intact » mais artificiel comme « jardin », se présente ici comme une entité intermédiaire et « frontière<sup>1560</sup> » susceptible de donner lieu à des combinaisons dans la situation d'action collective, entre plusieurs modes d'engagement possibles des personnes et des choses (domestique, inspiration, compassion, civique, efficacité, autonomie sociale etc.).

L'espace de travail de la nature a notamment affaire au « tact » de la personne<sup>1561</sup>, à savoir la capacité tactile et tactique de la personne au niveau concret, plutôt qu'au niveau de règles et de modèles préétablis. D'où nous pouvons voir la « performance » réelle de cette activité. Enfin, pour stabiliser l'autonomie sociale de la personne, il resterait, au niveau institutionnel, à reconnaître, formuler et valoriser cette performance pour « politiser » et « cristalliser<sup>1562</sup> » ses expériences, et ainsi faire le relais durable entre la

---

<sup>1560</sup> Dodier, 1993 : 78.

<sup>1561</sup> « Le sens du normativement juste est, comme le sens de ce qui convient, essentiellement une affaire de tact, et le tact déborde de toutes parts le savoir, l'entendement et le raisonnement. Le tact, dit le dictionnaire Le Robert, est "l'application intuitive, spontanée et délicate, de ce qu'il convient de dire et de faire dans les relations humaines". Bref c'est un art de juger et d'agir qui ne dépend pas de l'application de règles ou de modèles » (Ogien, Quéré, 2005 : 84).

<sup>1562</sup> Trépos aborde le terme de « résistance » de l'individu en termes de « formation interne de dispositifs d'orientation et parfois de stabilisation de pratiques sociales exprimant en actes ce qu'on appelle parfois "passions", mais aussi "besoins" ou encore "insatisfactions", etc. » Sa stabilisation est vue comme « processus de cristallisation » étant le « passage d'un état informulé à un état thématé et affecté d'une valorisation. » (Trépos, 2004).

## Conclusion (Partie II)

### Synthèse des analyses

Au niveau de l'histoire des villes de Toyota et de La Louvière, nous avons d'abord constaté que même si elles sont toutes deux des « villes champignon » nées d'une grande industrialisation (années 1930-1960 avec l'industrie automobile ; années 1850-1900 avec l'industrie charbonnière), un siècle d'écart en termes de développement industriel différencie les problèmes auxquels elles sont confrontées. À Toyota, le développement industriel étant encore continu malgré les facteurs de désindustrialisation en présence (vieillesse démographique, recours à la main-d'œuvre étrangère et précaire, délocalisation progressive de sites de production), le problème de désaffiliation sociale de la population n'est pas encore massif, et reste dans un état d'alerte comme un « risque » à traiter de manière préventive. D'où le souci d'intégration des futurs salariés retraités de la part de la commune. Par contre, à La Louvière, la désindustrialisation a été amorcée dès les années 1950, et la crise d'intégration de sa population d'origine ouvrière sur plusieurs générations s'est aggravée depuis plusieurs décennies. Le problème de désaffiliation sociale et d'exclusion n'est plus seulement un « risque », mais est devenu la « normalité » comme état permanent pour une frange importante de la population locale. D'où le souci non seulement préventif, mais curatif et d'aide directe de la part de la politique sociale et communale proposant l'aide matérielle et psycho-sociale, la « mise au travail », la « resocialisation », la « requalification » etc.

Nous savons également qu'il y a une différence sectorielle au niveau de l'inscription politique des cas d'études, entre la politique agricole communale ayant mis en place le Centre Nô-Life dans un but de traitement de la crise agricole, et la politique sociale communale ayant mis en place l'EFT FD dans un but de traitement de l'exclusion sociale.

Pourtant, notre hypothèse de base est que ces deux phénomènes apparemment incomparables illustrent un mouvement commun et caractéristique de la société post-industrielle : il ne se réduit ni à un cas de diversification agricole, ni à un cas de redéploiement de la politique sociale. De fait, ne contient-il pas un indice de transformation du rapport entre l'économie et le social dans la société contemporaine ?

Ces phénomènes de revalorisation de l'agriculture, un secteur d'activité économiquement peu rentable,



---

ne relèvent ni du hasard, ni d'opportunités politiques, ni de la mode de l'écologie ou de la santé, mais d'une exigence propre au processus de transformation du social contemporain. À savoir, comme nous l'avons vu dans le Chapitre I, dans un processus de glissement des services assurantiels ou assistantiels basés sur la logique du droit social, aux services d'autonomisation des individus. Élargis à de nouvelles dimensions transversale, territoriale, mentale, corporelle et spatiale, les dispositifs de traitement du social ont commencé à chercher à se connecter à des activités économiques comme par exemple, l'insertion par l'activité économique en France et en Belgique, les promotions d'Ikigai des personnes âgées pour la prévention de la dépendance au Japon. Dans ce contexte, les activités économiques ne sont pas seulement vues selon des critères d'efficacité ou de productivité, mais par leurs liens à l'utilité civique et sociale et à la valorisation de la personne. D'où la revalorisation de l'agriculture, comme « activité » profondément liée à la vie, tant du côté des producteurs que du côté des consommateurs, et à la nature. D'où également l'horizon commun entre les politiques d'Ikigai et d'insertion allant au-delà de la délimitation de leurs publics spécifiques. Dans cette optique, la différence historique et régionale entre Toyota et La Louvière (ou le Japon et la Belgique ou l'Europe), en termes de degrés de désindustrialisation et de contenus des problèmes actuels, peut être relativisée par un contexte commun et ouvert, à savoir l'« usage de l'agriculture dans le social ».

Au niveau de la composition institutionnelle, nous pouvons relever une série d'éléments communs entre les deux projets. D'abord, au niveau de la chronologie sur l'émergence et le développement des projets, il faut souligner l'importance de l'initiative des élus locaux (bourgmestre ou Président du CPAS en Belgique ; Shichô au Japon), ainsi que de la manœuvre des coordinateurs généraux des projets. Ce qui montre le caractère moins sectoriel, mais transversal de ces projets, qui dépasse leurs inscriptions administratives (politique agricole - Centre Nô-Life ; action sociale - EFT FD), mais s'inscrit dans la logique que nous avons appelée « patrimoniale » où la visée du bien public local prime sur celle du développement sectoriel<sup>1563</sup>. Ce qui explique la relative rareté ou originalité de la forme de ces projets : dans leurs contextes régionaux, cette forme reste encore peu généralisée.

Deuxièmement, nous avons relevé les trois logiques de légitimité et de cadrage communes à ces projets : logiques patrimoniale, sociale (Ikigai et insertion) et du calcul d'efficacité de l'intervention. Le mode de conflictualité entre ces logiques caractérise bien le problème majeur auquel les opérateurs sont confrontés : dilemme lié à un décalage entre les temporalités politico-institutionnelle et pratique sur la gestion des projets. La difficulté des dimensions transversale et sociale des projets y pose un problème d'évaluation. Les critères demandés au niveau institutionnel sont souvent quantitatifs et chiffrés (surface agricole louée par les stagiaires, le chiffre d'affaire dégagé par les activités des stagiaires, nombre de stagiaires mis à l'emploi), et traduisent mal la réalité du terrain de l'opération où travaillent face-à-face les opérateurs et les usagers. Ce qui indique que les domaines d'intervention de ces projets touchent des zones d'action difficilement déchiffrables et éminemment qualitatives. D'où une mise en cause de la forme

---

<sup>1563</sup> Cette logique d'action publique locale est mise en évidence par Lascoumes, Le Bourhis, 1998. Nous avons analysé l'émergence de la politique du Centre Nô-Life dans ce cadre dans Muramatsu, 2009a.

---

traditionnelle de la gestion des problèmes publics basée sur le couple de la politique représentative et de l'administration bureaucratique, ce qui pose la question sur la limite et le mode d'intervention publique, ainsi que le rôle « actif » des usagers.

Enfin, au niveau des rapports des projets avec les agents institutionnels externes, nous avons relevé leur position faible dans les secteurs concernés (secteur agricole, secteur de la politique sociale et de la politique de l'emploi, secteur syndical), alors qu'il y avait plus de liens transversaux avec des secteurs plus marginaux ou nouveaux comme l'éducation permanente et l'alimentation saine ou écologique. Ce qui est étroitement lié au problème d'évaluation relevé ci-dessus. Cette faiblesse de la position socio-politique des projets détermine également leur faible visibilité politico-institutionnelle.

Par rapport à ces situations d'incertitude politique, nous avons interrogé les efforts, les modes d'engagement et de problématisation de la situation déployés par les opérateurs et les usagers dans leurs espaces d'activités concrets de la mise en œuvre des projets, en posant l'hypothèse qu'il y a des modes de combinaison et d'ajustement entre régimes ou de registres d'action dans ces espaces d'action d'activités face à des logiques politiques et normatives contradictoires et peu opérantes.

Du côté des opérateurs du Centre Nô-Life, d'une part, en se basant sur une critique sur la verticalité de l'organisation des services administratifs et la sectorialité du monde agricole, le chef de projet adoptait vis-à-vis des stagiaires une manière d'agir au cas par cas et envisageait d'organiser les services de manière transversale entre différents secteurs tels que l'agriculture, l'éducation permanente, le syndicat ouvrier et l'école. D'autre part, le coordinateur était face à un dilemme entre le registre civique d'être au service de tous, et le registre industriel visant une agriculture professionnelle et productive exigée par la Coopérative agricole.

De ce fait, entre les opérateurs municipaux et ceux de la coopérative agricole, un compromis de fait était constaté entre une approche civique et personnalisée au service des besoins de chaque stagiaire et une orientation productiviste de la formation. Ainsi, un accord fragile entre les registres civique et industriel était établi entre ces opérateurs « en partenariat » mais en tension.

Ces agents municipaux ne sont pas seulement bloqués dans ce dilemme. En fait, leur part d'irresponsabilité et l'incertitude pour la réalisation de leurs objectifs politiques laissent une marge de liberté et de participation, ainsi qu'une part de responsabilité aux stagiaires eux-mêmes. L'interaction devient alors de plus en plus importante entre les opérateurs de terrain et les usagers pour assurer l'effectivité de leur action.

Du côté des stagiaires du Centre Nô-Life, selon les catégories sociales des stagiaires (salariés retraités issus de foyers agricoles pluriactifs ; salariés retraités issus de foyers non agricoles ; femmes dont les âges et statuts sont variés ; hommes jeunes ou d'âge moyen sans emploi stable), différents modes de combinaison de registres entre les types suivants de préoccupation ont été constatés : familial (biens et liens familiaux) ; individuel (passion, santé, prise d'initiative) ; économique (revenu complémentaire ou principal, lancement d'une nouvelle entreprise familiale) ; civique (conservation de la terre agricole comme bien public local).

---

Le souci des personnes de la catégorie 1 reflète la situation symptomatique des foyers agricoles ordinaires au Japon : la volonté de reprendre le travail sur leurs terrains agricoles ne peut s'appuyer ni tout-à-fait sur la raison familiale, ni tout-à-fait sur le choix individuel, car le travail de la terre ne nourrit plus la famille et n'est plus partagé par toute la famille, alors que la terre peut être difficilement un objet d'investissement individuel et agricole, car elle reste toujours une propriété ancestrale, mais peu rentable économiquement. Du coup, le raisonnement en termes d'Ikigai venait comme un « pis-aller », en mettant l'accent sur le souci de soi-même et de relations aux proches comme la famille et le voisinage.

Le souci des personnes de la catégorie 2 montre un contraste curieux avec les agriculteurs pluriactifs de la catégorie 1, en articulant sans paradoxe la passion individuelle et la vie familiale. Poussés par leur changement de situation lié à leur prise de retraite, ils poursuivaient leurs propres passions pour le travail de la terre, en nouant des rapports familiaux de diverses manières (vivre avec les beaux-parents à la fois pour s'occuper de leur santé affaiblie et cultiver leurs terrains ; se lancer dans un projet d'entreprise agricole et familiale en milieu rural, pour à la fois être autonome dans sa vie, ne pas dépendre de ses enfants et trouver un nouveau lieu de vie collectif dans un village rural, mais tout en gardant des liens familiaux dans leur coopération). Un engagement plus civique visant à contribuer au maintien de la terre comme un bien public était présent chez ces personnes.

Le souci des personnes de la catégorie 3 illustre plus explicitement le régime d'autonomie sociale : face à une situation de fragilité de soi liée au statut de la femme au foyer, ou des autres proches (souvent les enfants ou les parents vieillissants et affaiblis), elles tentaient de prendre l'initiative dans leur travail de la terre, pour à la fois ne pas dépendre des autres, et pouvoir vivre avec et s'occuper d'eux. Dans cette situation, il est impossible de diviser la raison familiale et la passion individuelle, car elles sont à recomposer pour faire face à la fragilité de chacun.

Le souci des personnes de la catégorie 4, marqué par une difficulté sociale et économique (chômage, dépression), était de sortir de la difficulté en se mettant au travail de la terre, mentalement ou économiquement. Mais au-delà, elles misaient sur le travail de la terre, pour une occupation digne d'elle-mêmes (Ikigai) et durable sur le long terme, par rapport au travail salarié de plus en plus précaire. Le travail de la terre est pour elles non seulement un objet de passion individuelle, mais un outil qui permet d'envisager un projet de vie digne d'être poursuivi à long terme, en prenant en compte divers facteurs tels que, entre autres, la santé, le territoire, la famille et le travail.

Par ailleurs, un grand nombre des stagiaires interrogés ont exprimé un sentiment de malaise par rapport à l'orientation professionnaliste de la formation qui ne convenait pas à leurs demandes complexes. Ainsi, le rapport collectif entre les stagiaires et les opérateurs du Centre Nô-Life était marqué par une coexistence et une tension entre registres de justification et régimes d'action.

À partir de cette situation, nous avons mis en avant l'idée d'« autonomie sociale » pour caractériser le régime d'action activé chez les stagiaires, qui consiste à allier les soucis d'autonomie de soi et des rapports aux autres dans une reconnaissance positive de la fragilité et de la dépendance du sujet vis-à-vis de son environnement humain et non-humain. Cette idée nous a parue pertinente pour comprendre la complexité du mode d'engagement et de conduite qui s'élaborait dans la situation d'activités du Centre Nô-Life, et se

---

présentait à chacun des stagiaires du Centre Nô-Life.

Du côté des opérateurs de l'EFT FD, en se basant sur une critique sur la façon routinière et utilitaire de travailler du « fonctionnaire » typique, ils privilégient la qualité relationnelle de travail au cas par cas vis-à-vis des stagiaires, plutôt que la productivité et l'efficacité de travail. Dans ce travail relationnel, autour des travailleurs sociaux, le régime de compassion était placé au centre pour faire face aux besoins et problèmes de chaque stagiaire, de manière à respecter le caractère équitable et civique du service social. Ainsi, le registre civique de justification et le régime de compassion se combinaient et se complétaient chez ces opérateurs, en réponse à une exigence de l'efficacité et une certaine incompréhension de la part de la direction administrative à l'égard de la temporalité propre à leur travail.

Du côté des stagiaires de l'EFT FD, nous avons d'abord constaté la coexistence fréquente de deux registres de justification : domestique (ou familial) et inspiré. Dans le registre domestique, la personne se soumet dans un espace de contact familial et harmonieux sur lequel elle peut compter. Dans le registre inspiré, face à des situations de vie difficiles, la personne cherche un changement ou une évasion ou une découverte de nouvelles choses dans leurs activités de formation. Ces deux motifs d'action se trouvent en accord sur un jugement commun et critique sur un mode impersonnel, standardisé et répétitif du travail et dees relations humaines, comme à l'école, à l'usine, au bureau ou dans le travail d'intérim. Mais en même temps, ils peuvent être contradictoires dans la mesure où le premier peut provoquer la dépendance de la personne dans un rapport collectif limité, et le deuxième risque l'isolement de la personne ou le repli sur soi. Ce qui empêche les stagiaires de s'engager durablement en action.

Parmi les stagiaires, quelques personnes activaient un régime que nous avons pu appeler d' « autonomie sociale ». Un régime difficile à formuler, visibiliser et justifier, mais susceptible de dépasser cette contradiction entre la dépendance et l'autonomie. Dans ce régime, la personne peut éprouver une série de conduites où l'opposition entre l'égoïsme et l'altruisme peut s'effacer : par un travail mené avec d'autres dans un espace d'activité ouvert et doté d'une nature physique accessible au corps, pouvoir découvrir sa personnalité, sa capacité et son rôle et reprendre confiance en soi, réaliser une ouverture réflexive de son regard sur son milieu d'activité, l'autrui et la société ; pouvoir agir de manière autonome sur son rapport entre soi-même et le monde en vue d'en obtenir un changement souhaitable.

Cependant, cette forme d'engagement était plutôt exceptionnelle et marginale, et surtout peu visible et explicite parmi toutes les autres personnes. D'ailleurs, en reflétant la situation personnelle et le parcours de vie de chacun, elle s'avérait difficile à formuler au niveau public. En effet, au niveau politique et administratif, l'action de l'entreprise était souvent jugée selon certains éléments chiffrés comme le déficit financier, le nombre des stagiaires, les heures de formation ou le nombre des stagiaires mis à l'emploi. Ce qui mettait en tension le rapport entre l'équipe encadrante et l'administration.

## Le régime d'autonomie sociale : un objet d'engagement peu visible

---

Nous avons proposé la notion du régime d'autonomie sociale pour comprendre à la fois les modes de conduite possibles et adaptés aux stagiaires du Centre Nô-Life et de l'EFT FD, et le facteur central de tension qui se présentait dans les situations de ces projets.

Ici, nous essayons de mettre en avant cette notion pour envisager une zone médiane et peu visible qui traverse ces deux cas d'usage de l'agriculture dans le social, dont l'un, le Centre Nô-Life, vise un passage contradictoire de l'économique au social, et inversement pour l'autre, l'EFT FD. L'autonomie sociale se présente là en quelque sorte à la fois comme une nouvelle problématique et un nouvel objet d'engagement des sujets de l'action, qui s'élaborait dans ces situations. Essayons ici de caractériser son contour primaire.

La notion d'autonomie sociale nous a parue pertinente pour une compréhension de la problématique qui traversait, dans un état non formulé et valorisé comme tel, les engagements des stagiaires à long terme. Il s'agit d'un objet d'engagement réel et possible qui consiste à créer la solidarité et l'interdépendance entre l'autonomie individuelle et celle des autres, sur la base d'une reconnaissance réciproque de la fragilité de chacun.

Un tel motif d'action nous semblait constituer un facteur central de problématisation des situations tant de la politique du Centre Nô-Life, que de la politique de l'EFT FD, sans qu'il soit valorisé et formulé comme tel, car ses aspects doivent faire un angle mort dans les discours et les pratiques formels et habituels.

En fait, elle nous semble constituer une forme d'autonomie qui ne correspond à aucune des trois figures historiques de l'individu avancées par R. Castel dans la conclusion de *Les métamorphoses de la question sociale*<sup>1564</sup> : l'individu intégré par statut et appartenance sociale, l'individu « positif » contractant, autonome et indépendant, et l'individu « négatif » et « à défaut » qui correspond à la figure archaïque du vagabond, c'est-à-dire un être démuné des ressources, sans statut et appartenance sociale. La construction de la société salariale basée sur l'État social a érigé le salariat d'un état de misère à un « statut » doté de ses droits sociaux qui s'ajoutent à un contrat de travail. Mais dans le processus dit d'effritement de la société salariale depuis les années 1970, les individus intégrés sont menacés d'une désaffiliation sociale qui peut les amener jusqu'à un état d'exclusion, donc l'état de l'individu négatif. La figure de l'individu « positif » y réapparaît comme la nouvelle norme contractuelle, flexible et individualisée de travail et de protections, face à ces nouveaux risques sociaux, en laissant se développer la réalité de la « vulnérabilité de masse »... La notion d'autonomie sociale semble pouvoir désigner et « figurer » une autre forme d'autonomie située à l'entrecroisement de ces trois zones d'autonomie (dépendance sociale et relationnelle ; prise d'initiative individuelle ; désaffiliation et fragilité).

Ensuite, l'autonomie sociale comme « grammaire d'action » se formulerait concrètement chez la personne comme ceci : « moi, j'ai besoin de rester autonome avec mes activités dignes de moi-même. Ainsi, je ne compromets pas celle des autres autour de moi, en ne dépendant pas d'eux. Toutefois, j'ai besoin de garder des liens face à des risques de perte de mon autonomie. Donc, je ne peux pas maintenir mon autonomie tout seul. J'ai besoin d'autres personnes qui reconnaissent cette fragilité de mon autonomie. ».

---

<sup>1564</sup> Castel, 1995 : 747-769.

---

Ces liens ne sont garantis ni par une identité commune d'appartenance comme la famille ou la communauté locale, faute de conditions d'intégration sociale garantissant un statut sur lequel l'autonomie se base, ni par des rapports de type contractuel entre individus refoulant la fragilité qui risque de constituer un facteur de dépendance coûteuse.

## L'activité agricole (ou économique) comme entité intermédiaire et concrète de l'action

Dans ce social-là composé par ces « liens » sociaux incluant à la fois l'autonomie et la dépendance des individus, il y a nécessairement un recours à certains éléments intermédiaires et concrets. Ces éléments servent de support « externe » pour la mise à l'épreuve de ces liens. Le travail de la nature et divers éléments qui s'y ajoutaient dans les situations observées (normes, techniques, échanges d'actes et de paroles) peuvent être considérés comme de tels éléments.

Pour avancer cette analyse, nous pouvons nous appuyer sur Dodier qui distingue deux dimensions internes et externes d'appuis des formes de coordination : la voie interne concerne les personnes et leurs capacités d'engagement ; et la voie externe concerne les éléments non-humains (choses, animaux, objets, mots, textes etc.)<sup>1565</sup>. Ces entités non-humaines gardent d'abord un caractère indéterminé et neutre par rapport aux formes de coordination et d'engagement des personnes<sup>1566</sup>. Mais selon des formes de coordination où elles sont intégrées, elles prennent leur orientation spécifique (ex. un simple banc en bois peut devenir un support du registre civique quand il est plongé dans l'espace du parlement). Dodier entend par le terme d'« entités frontières » des objets qui « *laissent une marge de manœuvre pour être repris dans plusieurs formes de coordination simultanées*<sup>1567</sup> ». Elles permettent aux personnes leur « bricolage », c'est-à-dire l'« *art de trouver dans les objets des potentialités pour lesquelles ils n'avaient pas été conçus* » ; « *Les entités externes orientent donc les personnes vers certaines formes de coordinations à travers des guidages souples*<sup>1568</sup> ».

Caractérisons en ces termes la place que peut occuper le travail de la nature ou même l'activité économique en général, par rapport aux différentes figures d'autonomie présentées ci-dessus.

Dans les liens garantis par des identités d'appartenance sociale, toute activité économique doit être socialement identifiée et intégrée, de manière mécanique ou organique, dans un tout social à travers les instances et les milieux sociaux. L'activité singulièrement attachée à des individus particuliers ne peut pas avoir de visibilité en tant que telle, mais doit être dissimulée comme signe d'appartenance sociale. Dans ce contexte, les moindres pratiques individuelles de consommation doivent être identifiées comme des

---

<sup>1565</sup> Dodier, 1993 : 77.

<sup>1566</sup> *Ibid.* « Chaque entité externe, prise isolément, garde généralement une grande indétermination quant aux formes de coordination vers lesquelles elle pourrait engager les personnes. On dira qu'elle est alors "neutre" vis-à-vis des formes de coordination auxquelles elle peut être associée. »

<sup>1567</sup> *Ibid.* : 78.

<sup>1568</sup> *Ibid.*

---

pratiques « sociales » liées à des cultures d'appartenance sociale<sup>1569</sup>. Dans ce social, toute activité économique doit être socialisée en dépassant les intérêts individuels en termes de « privilège » ou de « droit ».

Par contre, dans les liens contractuels, toute activité économique doit être détachée et désencastrée des liens sociaux. Toute économie doit être désocialisée au profit des intérêts individuels s'échangeant les biens entre eux par des contrats. Les activités risquant de compromettre ces liens doivent être « économi(ci)sées » comme un coût inutile à la société, si leur externalité négative ne peut pas être « internalisée » par un prix supportable. Sinon, par rapport à ces liens contractuels, l'activité attachée à la fragilité d'individus en voie de désaffiliation ou d'exclusion doit être considérée comme résiduelle, occupationnelle, thérapeutique ou liée à l'« oisiveté »<sup>1570</sup>.

À la différence de ces deux figures d'autonomie, dans les liens centrés sur l'autonomie sociale des individus, les activités économiques peuvent être identifiées et intégrées comme telles. Elles ne se présentent *a priori* ni comme des éléments d'un grand mécanisme intégrateur ou des signes d'appartenance sociale, ni des éléments d'un système économique désocialisé qui profite aux individus contractant comme des moyens ou des objets d'échanges gagnant-gagnant.

L'activité économique s'y présente comme altérité concrète ou comme rapport à l'altérité pour l'individu confronté à l'épreuve de sa fragilité et à la zone de vulnérabilité où les liens risquent de se défaire à divers degrés. Dans ce processus de mise à l'épreuve des liens sociaux en question, cette activité « autre » sert d'outil intermédiaire aux individus pour reconnaître et faire reconnaître leur fragilité à chacun à distance ou à proximité, en sorte que chacun puisse se soucier de la fragilité de son autonomie sans se séparer des autres, donc, dans leurs liens sociaux concrets.

Ainsi, ces activités économiques sont internalisées dans le social sans être totalement socialisées ou économi(ci)sées, et peuvent effectivement remplir une fonction dans la société pour que les individus puissent résister et faire face aux déficits d'insertion ou d'intégration ou d'indépendance économique. Mais au-delà de cette fonction compensatoire, l'activité économique peut même conduire un individu du présent à un futur qu'il peut orienter à son initiative. Du moins, par l'intermédiaire de cela, l'individu peut se projeter dans l'avenir sans être en rupture avec le passé et le présent comme un décolage, mais en continuité et « analogiquement » aux acquis de ses expériences.

Pour ces deux cas du Centre Nô-Life et de l'EFT FD, le régime d'autonomie sociale semble constituer une variable importante. Nous avons déjà relevé leur grande différence liée à leurs contextes historiques de « désindustrialisation » : dans le Centre Nô-Life, il s'agit avant tout de « prévenir » la désaffiliation suite au vieillissement par le biais de l'activité agricole, mais dans l'EFT FD, il s'agit d'agir directement sur la personne par le biais de l'activité agricole, afin de la faire travailler sur soi, et sortir de son état de désaffiliation ou d'exclusion (d'où le terme de « resocialisation »). Donc, le rôle du travail agricole diffère

---

<sup>1569</sup> Nous pouvons situer dans cette figuration les interprétations assez fréquentes des jardins ouvriers en termes de « culture populaire » ou d'« estime de soi ».

<sup>1570</sup> Nous pouvons situer dans cette figuration les interprétations souvent données sur les anciennes et nouvelles pratiques du jardinage (colonies agricoles, jardins charitables, jardins collectifs, jardins partagés, jardins thérapeutiques etc.).

---

selon ces contextes.

Dans le cas du Centre Nô-Life, il s'agit de donner aux individus un moyen de prévenir leur risques de perte d'autonomie et de liens sociaux. Dans le cas de l'EFT FD, il s'agit plutôt de rendre l'individu capable de réintégrer ou de refaire ses liens, à l'aide des accompagnateurs sociaux. Que peut y faire le travail de la nature ? Il s'agit justement de servir de support intermédiaire et concret à l'individu pour développer ses savoir-faire et savoir-être qui lui donnent un sens de l'autonomie, et la capacité d'agir et de relation. L'agriculture joue là, non comme une activité économique standardisée, mais comme un espace de contact et d'épreuve avec les personnes et les choses surtout vivantes, pour un développement de l'autonomie sociale comme compétence de la personne.

Ainsi, la notion d'autonomie sociale présente une zone d'engagement et de compétence importante, pour comprendre les manières dont chacun des sujets traite divers problèmes et préoccupations propres. Mais en même temps, cela requiert des autres « gouvernants » d'être davantage attentifs à ce qui se passe chez les personnes dans leurs milieux de vie et dans leurs liens humains et non-humains, pour que chacun puisse (re)nouer durablement ses rapports à soi, aux autres et à la société par l'intermédiaire d'espaces d'activités concrets. Les cas du Centre Nô-Life, une politique de l'agriculture dite de type Ikigai, et de l'EFT FD, une politique de l'agriculture dite d'insertion, montrent deux modalités de concrétisation de l'autonomie sociale.



---

# CONCLUSION GÉNÉRALE

## Le social en transformation

L'histoire et l'actualité de l'usage de l'agriculture dans le social, nous ont fait constater une profonde remise en question des modes d'existence de l'individu, du rapport de l'individu à la société, de la politique d'intégration sociale<sup>1571</sup>, face au processus actuel dit de désaffiliation cher à R. Castel. Lequel peut se résumer comme suit. Dans la société salariale, une série d'éléments de stabilité économiques, politiques, sociaux et culturels, étaient organisés autour du travail et du salariat : contrat de travail à durée indéterminée devenu statut social ; salaire régulier, droits sociaux, rôles et normes professionnels et sociaux, identités sociales et culturelles etc.<sup>1572</sup> Suite à la grande transformation économique des années 1970 (internationalisation de l'économie de marché, libéralisation des services, informations, innovations technologiques), le « noyau dur » de la société salariale, le travail, a commencé à s'effriter. La société a alors commencé à se « bipolariser » et s'individualiser de manière contradictoire : d'un côté, les individus autonomes, indépendants et protégés, de l'autre, les individus vulnérables, dépendants et non protégés. La politique du social, donc de l'intégration et/ou de l'insertion sociales, tente désormais d'autonomiser et d'individualiser ceux qui sont vulnérables, dépendants et non protégés<sup>1573</sup>.

Cette tendance semble commune, sur le fond, avec les variations nationales, historiques, politiques et culturelles, pour le Japon et pour l'Europe occidentale atteints par la désindustrialisation, le vieillissement démographique et la précarisation de l'emploi.

## Le social en action

---

<sup>1571</sup> Nous utilisons le terme d'« intégration » pour le distinguer de celui de « cohésion » qui est, nous l'avons vu dans le chapitre I, largement utilisé par la politique européenne de l'emploi depuis la SEE.

<sup>1572</sup> Il faut dire également que cela ne devait pas concerner que les salariés à majorité masculine, mais également une série d'autres populations moins visibles telles que les femmes au foyer, les personnes âgées restant en milieu rural ou les enfants. Une série de dispositifs de redistribution « nationaux » dont notamment la sécurité sociale et les services publics, rendus possibles par la croissance industrielle soutenue, étaient censés les protéger. Dispositifs auxquels s'ajoutent des réseaux d'entraides familiales intergénérationnelles qui jouaient un rôle non négligeable de redistribution notamment en Asie orientale (Tominaga, 2003 : 58-60).

<sup>1573</sup> Castel, 1995 : 768. « Ainsi la contradiction qui traverse le processus actuel d'individualisation est profonde. Elle menace la société d'une fragmentation qui la rendrait ingouvernable, ou alors d'une bipolarisation entre ceux qui peuvent associer individualisme et indépendance parce que leur position sociale est assurée, et ceux qui portent leur individualité comme une croix parce qu'elle signifie manque d'attaches et absence de protections. »

---

De plus, dans notre constat de cette réalité, une nouvelle phase de ce processus apparaît. La politique essaie non seulement de protéger les individus par une voie d'autonomisation, de responsabilisation et de discrimination positive face à l'incertitude croissante, mais surtout de se positionner par divers dispositifs intermédiaires entre le jeu économique et la vie des individus, pour restructurer le rapport entre la société (ou l'intégration sociale ou le social) et l'économie. Cette tendance politique, comme le dit G. Mauger sur les politiques d'insertion en France<sup>1574</sup>, risque de déstabiliser paradoxalement et davantage le marché de l'emploi en rejoignant l'orientation du marché, et d'augmenter les éléments d'incertitude. Mais en même temps, si le fondement économique de l'État lui-même se déstabilise aujourd'hui en dépendant de plus en plus du marché financier plutôt que de son peuple, un tel processus semble inévitable dans une logique décrite par le proverbe « la faim chasse le loup du bois (*Se ni hara ha kaerarenai* en japonais) ». Il s'agit également du processus de « barbarisation » du social qui le rend « étranger à lui-même<sup>1575</sup> ».

La question se pose alors sur le « terrain » opérationnel de ces nouveaux dispositifs d'intervention comme suit : Comment, dans et par l'usage de ces dispositifs, peut-on agir sur le rapport entre l'individu et la société, pour qu'il soit plus socialement et économiquement acceptable et supportable, puis, « meilleur » ou « souhaitable » si possible, de la manière la plus juste et légitime possible ? En outre, comment peut-on agir pour construire de nouveaux modes de subjectivation sociaux et politiques des individus, qui seront aussi « acceptables et souhaitables » ?

Cette phase, disons du « social en action », peut échapper tant au regard scientifique qui veut déterminer la nature du politique ou du « pouvoir » comme bonne ou mauvaise (rationnelle ou irrationnelle), qu'au regard qui veut déterminer la nature des individus, leurs vies et stratégies comme bonne ou mauvaise (rationnelle ou irrationnelle). Leurs modes d'existence et d'action ne peuvent être vus ni isolément, ni séparément pour étudier leurs correspondances, mais dans leurs ensembles et dans ces processus de recomposition en cours<sup>1576</sup>.

## Espaces de l'usage de l'agriculture dans le social

Nos cas d'études centrés sur l'usage de l'agriculture pour le social, montrent des dynamiques de mobilisation de l'agriculture, un secteur d'activité économiquement faible et marginal, au sein de nouveaux dispositifs du social tendant à recomposer le rapport entre l'économique et le social. Certes, ces histoires peuvent faire l'objet d'une ironie en se rappelant dans les périodes des grandes guerres en Occident et au Japon, nous l'avons évoqué dans le chapitre III, la mobilisation massive du potager qui s'est opérée au

---

<sup>1574</sup> Mauger, 2001.

<sup>1575</sup> Vrancken, 2010a.

<sup>1576</sup> Un grand nombre de sociologues s'attellent récemment à ce questionnement. Par exemple : Cantelli, Genard, Warin, Vrancken, 2007 ; Lebeer, Moriau, 2010 ; Martuccelli, Singly, 2009 ; Martuccelli, 2010. Pour une mise au point sur ce thème en termes de « voie moyenne » de la sociologie entre les (inter)subjectivités et les rapports sociaux, voir Vrancken, 2010c.

---

niveau national dans un but à la fois alimentaire, d'intégration et de contrôle sociaux. Mais au-delà de l'analyse ironique de cette homologie, l'histoire semble plus complexe et subtile.

Pour une interprétation, nous posons ici l'hypothèse : n'y a-t-il pas dans ces situations, des espaces de « non-contrôle » créés artificiellement, fortuitement et momentanément, parce que le souci de maintien de l'ordre social et économique de la part des pouvoirs publics, a atteint sa limite ? L'intérêt porté par le peuple et la politique à l'agriculture ou à « quelque chose d'agricole ou rural » (ce que signifie le terme de « Nô » ou « Nô-teki na » en japonais) ne tient-il pas au fait que l'agriculture ou la ruralité est un monde fondamentalement attaché à la vie et à la nature qui ne dépendent pas de la volonté humaine ? Dans ces circonstances, l'important n'est plus les enjeux des pouvoirs à contrôler dans une structure politique et sociale objectivement déjà établie, mais les épreuves auxquelles la politique et les individus eux-mêmes sont confrontés.

Le problème serait ici moins le sort des jeux des pouvoirs à gagner ou à perdre par l'instrumentation de ces dispositifs, mais les effets qu'ils exercent sur les modes d'être de l'individu, du rapport entre l'individu et la société et de la société elle-même. C'est pour analyser ces effets en termes de réactions sociales que notre méthode a consisté à élucider, indépendamment des jeux des pouvoirs et des intérêts des agents structurés, les formes de coordination et d'engagement dans les espaces d'activités concrets cadrés par les dispositifs d'intervention en question.

### *Apports des analyses de terrain*

Les apports de nos analyses de terrain au niveau du travail des opérateurs des équipes encadrantes sont les suivants :

- Différentes formes de coordination et d'engagement coexistent en situation ; et elles sont en tension, face aux trois logiques de cadrage peu compatibles entre elles (patrimoine ou bien public local, objectif social et efficacité économique).
- Si dans ces situations, les logiques basées sur l'intérêt général entrent en contradiction avec la logique marchande de l'efficacité, les services tendent à être personnalisés, communautarisés (comme une famille) et participatifs pour pallier à ce défaut d'efficacité vis-à-vis des demandes particulières et concrètes. De ce fait, les besoins des usagers (stagiaires) ne sont plus une évidence relevant de l'intérêt général, d'où le poids des modes d'implication et des subjectivités des usagers. Ce qui rend les critères d'évaluation des politiques complexes et conflictuels.
- Dans cette complexité, notamment dans le cas de l'EFT FD ayant un lien direct avec le travail social, nous avons identifié le régime de compassion activés chez les opérateurs sociaux de terrain, tel qu'il a été modélisé par Corcuff<sup>1577</sup> : il consiste à combiner l'éthique de la responsabilité infinie face à la détresse d'autrui et le registre de justification civique basé sur l'équité et la solidarité. Cela montre que le travail des opérateurs de terrain requiert des efforts pour agir face à une altérité dépassant leurs certitudes ou dans une situation d'altérité qui ne peut pas être régulée ni par une seule logique de l'efficacité économique ou de

---

<sup>1577</sup> Corcuff, 1996 ; 1998 ; 2005.

---

l'harmonie domestique ou communautaire. Comme ce travail dépend des relations de face-à-face, sa modalité est difficile à généraliser et risque de rendre impossible l'évaluation publique. Ce qui détermine la faiblesse et l'incertitude de cette politique elle-même. Ce type de réalité était présent dans le cas du Centre Nô-Life, même s'il n'est pas directement inscrit dans la politique sociale : les opérateurs devaient faire face aux besoins liés à la vie de chaque stagiaire au cas par cas, à côté de la logique normative basée sur la productivité et l'apprentissage de la technique agricole standardisée.

Au niveau des comportements des usagers (stagiaires), notamment dans le cas du Centre Nô-Life où ils sont censés intégrer et continuer l'activité agricole dans leur vie après la formation, chacun était confronté à son propre dilemme. Exemples : l'activité agricole ne pouvait être définie ni comme familiale ni comme individuelle chez les agriculteurs pluriactifs retraités ; chez les salariés retraités non agricoles, le sens de l'activité était ambigu entre la contribution civique (comme le bénévolat), le loisir ou le passe-temps et l'activité professionnelle familiale, chacun de ces termes étant insuffisant pour correspondre à la réalité ; chez les femmes au foyer, l'activité agricole devait jouer un rôle de médiateur entre différentes composantes de leur vie (dignité, éducation des enfants, soin des parents, relation conjugale, travail) ; quant aux jeunes hommes en difficulté, ils hésitaient entre la passion et la prise de risque d'investissement dans l'activité agricole. Nous avons identifié le régime d'autonomie sociale qui traverse ces situations individuelles : il consiste à concilier pour l'individu les deux nécessités de dépendre des autres et de son environnement, et d'être autonome par son choix et son initiative, sur la base de ce que l'on peut appeler une éthique de la fragilité. Nous parlons d'une éthique plutôt que d'une morale, du fait qu'une telle démarche ne peut difficilement s'établir comme des mœurs collectives, mais définit plutôt des principes minimaux et faibles considérés comme « bons » mais pas nécessairement « obligatoires »<sup>1578</sup>, à partir desquels chaque individu peut réfléchir et guider sa conduite. C'est en cela que sa montée en généralité dans un principe de justice est difficile à envisager, et son application requiert un travail collectif d'ajustement toujours spécifique et situé, comme nous l'avons montré dans nos études de cas. D'un côté, le régime d'autonomie sociale est peu visible et difficile à évaluer, mais de l'autre il semble donner aux individus des repères d'action pertinents et durables pour affronter leurs risques ou états de vulnérabilité. La méconnaissance de cette compétence d'agir conduirait également à sous-évaluer l'effet important de la politique.

Ce type de réalité était également présent dans l'EFT FD, mais la plupart des stagiaires ne sont pas encore prêts et disposés à réfléchir et agir pour construire leur style de vie, car ils sont de plus en plus « *abîmés* » selon une formulation de la coordinatrice sociale, et déjà dans un « état » de vulnérabilité, ce que Ewald appelle l'état de « sinistre » qui se distingue de celui de « risque » défini comme un danger potentiel et futur que le mécanisme assurantiel fait exister à l'état virtuel et actuel<sup>1579</sup>. Dans cet état, selon la coordinatrice sociale, il faut « *un grand rôle de resocialisation, de remobilisation, de conscientisation* »

---

<sup>1578</sup> Ricoeur, 1990 : 200.

<sup>1579</sup> Ewald, 1986.

---

plutôt qu'une simple prévention<sup>1580</sup>. C'est pourquoi le temps et l'espace pour mener leur activité de maraîchage pendant la formation étaient, pour la plupart des stagiaires, peu articulés à leurs projets de vie professionnels ou non, mais souvent perçus en termes d'effets fragmentaires et temporaires tels que l'évasion, le changement d'habitude, le temps « agréable », le contact humain et de la nature, l'ambiance familiale et dynamique, la fierté d'accomplir une tâche lourde. Mais en même temps, l'expérience intense de vivre et travailler avec les autres dans le travail en maraîchage suscitait chez certains stagiaires un sens de réflexion ou de découverte de soi, de sa capacité et des rapports à la nature et aux autres. Ce qui ne paraît pas anodin *a fortiori* pour les personnes sans reconnaissance sociale et en « perte de repères ». C'est ici que nous identifions une possibilité et un germe de développement de la compétence d'autonomie sociale qui consiste à savoir agir et communiquer avec les autres et son environnement de manière autonome, tout en reconnaissant la nécessité et le degré de sa dépendance à ceux-ci. Ce qui pourrait permettre à la personne de penser son projet d'avenir. Cette compétence ne se réduit pas à la simple capacité d'être entrepreneur de soi-même, car l'autonomie entrepreneuriale n'est pas forcément associée au souci de fragilité de soi et des autres, mais au souci d'utilité de soi, des autres et de son environnement pour son investissement et ses avantages. Le régime d'autonomie sociale semble, comme modalité du travail d'autonomisation, plus réaliste et moins coercitive que la norme entrepreneuriale d'activation qui méprise implicitement l'état de dépendance des personnes.

Nous voulons souligner l'importance non seulement politique, mais également théorique de l'analyse des régimes d'action chez les stagiaires. Au niveau politique, cette analyse ne vise pas à montrer de nouvelles valeurs ou normes alternatives, ni de nouveaux problèmes d'organisation à résoudre dans la gestion des entreprises en question, mais plutôt une orientation possible, plus cohérente et susceptible de mieux intégrer les difficultés rencontrées par les opérateurs avec tous leurs efforts d'ajustement, et les motivations des stagiaires.

Ceci n'est pas seulement dû au fait que ces problèmes échappent aux critères d'évaluation en présence, mais c'est surtout que la faible légitimité et la difficulté d'évaluation de ces politiques sont liées au niveau de la compréhension des pratiques des stagiaires, de leurs interactions avec les opérateurs de terrain dans la dimension des « espaces d'activités concrets ».

Si le mécanisme d'action de cette dimension constitue une sorte de « boîte noire » dans les approches accordant la place centrale à l'analyse des comportements des agents intéressés, l'élucidation des modes de tensions et d'ajustements entre différentes formes d'engagement et de coordination dont le calcul d'intérêt n'est qu'une forme parmi d'autres peut ouvrir une nouvelle possibilité d'analyse critique de l'action publique et collective. Nous retenons les trois leçons suivantes obtenues de ce point de vue théorique.

- Les usagers (stagiaires) des dispositifs d'action publique ne se réduisent ni à des sujets passifs des normes imposées, ni à des sujets guidés par leurs propres intérêts. Ils sont capables d'agir selon des formes d'engagement disponibles en situation, en les mobilisant et les combinant de diverses manières dans les interactions humaines et non-humaines.

---

<sup>1580</sup> Coordinatrice sociale, entretien 45a.

---

- De même, les opérateurs institutionnels (équipes encadrantes) ne sont pas que des exécutants de tâches fonctionnelles commandées par le haut, mais des sujets capables d'(inter)agir et de fournir des efforts d'ajustement entre différentes formes de coordination. Ce point de vue peut même élargir le champ d'application sur des niveaux d'action plus décisionnels tels que les directions administratives, les représentants politiques et les agents institutionnels ou organisés, dans la mesure où ils peuvent (inter)agir et se connecter à la dimension des espaces d'activités concrets en question. Cela semble important d'autant plus que, dans le domaine du social, les dispositifs d'intervention publique concernent davantage les dimensions territoriale et personnelle des usagers.

- Sans comprendre les modalités pragmatiques d'action activées en situation, nous ne pouvons saisir suffisamment ni le sens des politiques en question, ni le sens donné à l'agriculture à travers les dispositifs et les pratiques des acteurs. Autrement dit, ni la mise en question portant uniquement sur la rationalité des politiques, ni la mise en question de la subjectivité des acteurs prédéterminée séparément des politiques, ne peuvent donner une appréhension suffisante. L'analyse des régimes d'action engagée ici peut aborder sans complexe ces deux dimensions dans leur ensemble.

Comme nous l'avons montré, les deux régimes d'action de compassion et d'autonomie sociale se situent hors du régime de justification morale. Ces modalités spécifiques de coordination et d'engagement des personnes et des choses, impliquent des modes de subjectivation « éthiques » qui se situent en dehors des préoccupations morales liées aux croyances et mœurs collectives. Si celles-ci permettent aux personnes de formuler des jugements critiques selon des principes généraux d'équivalence, nous posons l'hypothèse que les modes de subjectivation éthiques impliquent des modes de problématisation de la réalité guidés par des principes de réflexion dépassant la situation immédiate.

Cependant, dans notre analyse, nous nous sommes limités à une « caractérisation » empirique de ce régime : c'est-à-dire qu'au lieu de le « conceptualiser » en recourant à des ressources philosophiques et métaphysiques, nous avons tenté de décrire sa démarche spécifique à partir des expériences individuelles observées. En même temps, une telle approche empiriste pose une limite à notre présente recherche comme nous le verrons plus bas. Nous essaierons maintenant d'esquisser le statut de ces régimes d'action « éthiques ».

### **Régimes d'action « éthiques »**

D'abord, quels sont les contextes d'apparition de ces régimes d'action ? Ceux-ci ne se réduisent ni à des traits saillants de la société post-industrielle, ni à des effets d'injonction de normes, mais ce sont plutôt des effets (ou réactions) sociaux des dispositifs d'action intermédiaires. Ce ne sont donc ni des valeurs transcendantes, ni des modes de différenciation déterminés par la structure sociale. Ce sont après tout des modalités d'action résultant de tensions et d'efforts d'ajustement au niveau des espaces d'activités concrets

---

de l'action collective. Ce sont également des référents d'action potentiellement disponibles à toutes les personnes et donc généralisables. De ce fait, même si nous parlons de l'éthique, sa validité universelle est conditionnée par les circonstances. Inversement, ces référents ne sont pas non plus de purs produits d'interprétation subjective. C'est pourquoi nous soulignons de nouveau l'impossibilité de leur réalisation et de leur stabilisation sans efforts d'ajustement dans des situations concrètes d'altérité, même si ces référents peuvent y avoir leur pertinence. D'où l'importance des combinaisons de formes de coordination, comme celle entre le registre civique de justification, le régime de compassion et le régime d'autonomie sociale.

Le régime d'action selon l'éthique n'est ni un concept normatif, ni un concept d'explication de la situation des agents, mais un outil de problématisation en action qui ne vise pas à établir une loi une fois pour toutes. Nous entendons ici par le terme d'éthique un certain nombre de principes minimaux de réflexion et de pratique dont les individus peuvent faire usage dans leur vie, sans devoir les imposer ou les justifier vis-à-vis des autres. Vu sa caractéristique minimale, elle implique socialement une multiplicité de modes de combinaison et d'articulation de différentes valeurs et motivations attachées à l'activité selon les personnes, dans la mesure où ces modes de combinaison sont réfléchies selon une grammaire éthique.

Nous avons insisté, dans notre constat de terrain, sur le lien entre les dimensions éthiques d'actes et de paroles des personnes, et la faible visibilité et légitimité de celles-ci. Cependant, la rupture entre l'éthique et la morale ne semble pas être totale, et il existe des possibilités d'établir des passages. Selon P. Ricoeur, le terme d'éthique et celui de morale impliquent deux dimensions séparées à savoir celle « téléologique » désignant « *ce qui est estimé bon* », et celle « déontologique » désignant « *ce qui s'impose comme obligatoire*<sup>1581</sup> ». Mais le philosophe suggère l'existence d'un pont entre les deux dans la mesure où, si l'éthique désigne la « visée d'une vie accomplie », la morale l'« *articulation de cette visée dans des normes caractérisées à la fois par la prétention à l'universalité et par un effet de contrainte*<sup>1582</sup> ». Ces deux termes sont alors interdépendants : si la visée éthique a besoin « *de passer par le crible de la norme* », la norme peut recourir légitimement à la visée éthique, « *lorsque la norme conduit à des impasses pratiques* ».

Ainsi, concernant les régimes d'action selon l'éthique, l'institution ferait mieux de les « écouter » comme tels pour se réviser, quand ses pratiques normatives et évaluatives sont dans l'impasse, au lieu de les « évaluer » selon les critères inscrits dans ses dispositifs.

## Limites de cette recherche

Nous formulerons ici les limites que nous n'avons pas pu franchir dans cette thèse sur les quatre points suivants : objets de recherche empirique ; examen des recherches au niveau thématique ; examen des recherches au niveau philosophique ; examen des recherches au niveau de la théorie sociologique.

---

<sup>1581</sup> Ricoeur, 1990 : 200.

<sup>1582</sup> Ibid. : 200-201.

---

## *Objets de recherche empirique*

Les contextes de nos cas d'études sont limités aux villes à caractère industriel et ouvrier et de taille moyenne (Toyota et La Louvière). Même si ceci est lié à notre choix d'une méthode d'enquête intensive par observation participante sur des réalisations politiques concrètes, l'étendue des aires géographiques concernant les cas d'études aurait dû être plus élargie pour chacun des deux contextes japonais et belge. Par exemple, nous n'avons pas pu effectuer des enquêtes de terrain sur des projets similaires et existants sur les territoires touchés par nos cas d'études. Même si notre visée était de « rendre comparable » les deux approches inverses (Centre Nô-Life - De l'agriculture au social ; EFT FD - Du social à l'agriculture) dans le cadre transversal de l'usage de l'agriculture dans le social, il faudra davantage clarifier la pertinence et l'importance de chacune de ces expériences aux niveaux régional et national, par un examen quantitatif et qualitatif.

Il faut ajouter que les contextes des pays en développement ne sont pas intégrés dans cette thèse, alors qu'existent, par exemple, de nombreuses recherches et projets portant sur l'agriculture urbaine et la lutte contre la pauvreté<sup>1583</sup>.

## *Examen des recherches au niveau thématique*

Vu le caractère embryonnaire de cette recherche privilégiant la dimension empiriste et la thématization transversale, nous n'avons pas pu examiner systématiquement les recherches déjà existantes en sciences sociales sur les thèmes concernés du côté des politiques sociales occidentales et japonaises (État social, politiques d'insertion, exclusion sociale, vieillissement démographique, économie sociale), et du côté de l'agriculture et de la ruralité (multifonctionnalité, diversifications agricoles, développement rural, agriculture urbaine).

Cela toucherait évidemment plusieurs et vastes champs de recherche thématiques et disciplinaires. Mais l'importance ne serait pas l'exhaustivité des études traitées, mais d'une mise en évidence de la pertinence d'un nouveau champ d'étude transversal par rapport à ces champs voisins.

## *Examen des recherches au niveau philosophique*

Nous avons utilisé quelques concepts d'analyse tels que « dispositifs » et « formes de coordination et d'engagement », dans une démarche inductive de caractérisation. De ce fait, l'examen des principes d'action métaphysiques, souvent nécessaire dans une approche conventionnaliste<sup>1584</sup> a été laissé de côté.

---

<sup>1583</sup> Pour ne citer que les plus représentatives : Smit, Ratta, Nasr, 1996 ; Moustier, Pages, 1997 ; Fleury, Moustier, 1999 ; Smith, Moustier, Mougeot, Fall, 2004.

<sup>1584</sup> Si une partie de notre analyse a recouru aux registres de justification qui se réfèrent aux six mondes (marchand, domestique, inspiré, civique, industriel, opinion) modélisés par Boltanski et Thévenot (Boltanski, Thévenot, 1991), notre visée n'était pas limitée aux modes de justification autour de situations de dispute entre les personnes, mais portait des modes de problématisation pratique des situations activés par les personnes, par lesquels nous avons tenté d'élucider les formes



---

Mais nous ne nions pas ici pour autant le rapport entre la métaphysique (ou philosophies politiques) et l'histoire. Nous n'essayons pas non plus de le critiquer systématiquement en termes d'idéologies. Si la dimension métaphysique exerce une influence historique, ce serait moins pour ses effets d'universalisation du savoir et de légitimation politique que parce qu'elle peut, à un moment donné de l'histoire, apporter des réponses stables et cohérentes à des problématiques politiques et pratiques qui s'opèrent dans diverses situations.

De ce point de vue, nous devons examiner les discours savants y compris ceux des sciences sociales, non pas de manière normative, mais pour éclairer ces « réponses » qu'ils apportent aux problématiques relevant des expériences que nous rencontrons « sur le terrain » (ex. les discours portant sur l'exclusion sociale en Europe).

### *Examen des recherches au niveau de la théorie sociologique*

De même, au niveau de la théorie sociologique, nous n'avons pas présenté un examen systématique des différentes approches existantes. Ceci parce que notre approche part des expériences de terrain pour les comprendre en mobilisant les cadres théoriques comme référents ou guides donnant une forme et une orientation stables et cohérentes à nos analyses. Notre approche n'est pas de valider des hypothèses théoriques à partir d'une illustration arbitraire de faits. Nos cadres théoriques ont servi avant tout à une « totalisation des données ethnographiques<sup>1585</sup> ». Une telle approche est cohérente avec notre méthode d'enquête « coproductive » adoptée comme une éthique d'enquête de terrain, qui se distingue, selon Dubar<sup>1586</sup>, à la fois de l'approche « illustrative » des faits servant à valider (ou non) certaines hypothèses théoriques, et de l'approche « restitutive » et explicative où le chercheur se considère comme le porte-parole de la vérité cachée derrière les situations et les pratiques observées. Notre enquête de terrain « analytique » a visé à comprendre les problèmes auxquels les enquêtés sont confrontés dans leurs situations, ainsi que leurs modes de traitement de ces problèmes, en se situant dans le prolongement des dialogues effectués entre les enquêtés ou entre les enquêtés et l'enquêteur sur le terrain. Selon Dodier et Baszanger, une telle approche impliquerait de montrer au lecteur un « nouveau mode d'altérité pragmatique » sans diviser « nous », à savoir l'enquêteur et les lecteurs, et « les autres », les enquêtés : « *Le lecteur est mis en présence d'un texte, d'individus partageant avec lui, et entre eux, un fonds commun de ressources hétérogènes, et occupant, le cas échéant, des positions actantielles variées*<sup>1587</sup>. »

## **Perspectives**

---

d'engagement des gens et des choses. C'est pourquoi nous avons invoqué le cadre des formes de coordination à « visée de généralité inférieure », proposé par Dodier (Dodier, 1993 : 72), et placé entre l'approche interactionniste et celle de justification.

<sup>1585</sup> Dodier, Baszanger, 1997 : 38. Voir Chapitre II.

<sup>1586</sup> Dubar, 1996 : 138-139.

<sup>1587</sup> *Ibid.* : 57.

---

Pour clôturer cette thèse, nous présenterons nos perspectives générales sur le sens de l'agriculture du social, et son implication sur les politiques contemporaines du social.

### *Agriculture(s) du social : nouvelle figure d'activité*

De quelles agricultures avons-nous parlé ? Concernant le cas du Centre Nô-Life au Japon, il s'agit de l'agriculture dite pour l'Ikigai ou du style de vie agri-rural (*Nô-teki na kurashi*), thème peu traité ou pris au sérieux dans les recherches spécialisées sur l'agriculture, ou traité de manière limitée au thème du « retour à la terre (*kinô*) » des citoyens comme émergence d'un nouveau phénomène de mode ou d'une valeur ou d'un style de vie dans la société contemporaine. Concernant le cas de l'EFT FD, il s'agit des jardins collectifs et solidaires, qui ne sont guère traités dans les recherches spécialisées sur l'agriculture ou l'alimentation, et celles sur les politiques sociales, sauf dans des littératures destinées à promouvoir le mouvement. Jusqu'à aujourd'hui, ces mouvements n'ont guère fait l'objet d'analyse pour interroger leurs implications historiques et politiques pour la société ainsi que leurs modalités d'action.

Si nous nous sommes attachés à étudier les dispositifs d'action publique déployés au nom de l'Ikigai ou de l'insertion, termes apparus depuis les années 1970 dans les politiques sociales ou de l'emploi, notre visée n'a pas été d'interroger la rationalité de ces nouveaux modèles de mise en valeur de l'agriculture, mais les effets (réactions) sociaux et les modalités de l'usage de l'agriculture dans ces dispositifs. D'où nous relevons une perspective générale sur diverses « agricultures du social » comme de nouvelles formes de mise en relation entre l'économique et le social. Nous présenterons ici, dans le prolongement de l'analyse sur le travail de la nature comme espace intermédiaire du régime d'autonomie sociale, une hypothèse générale et primaire sur cette nouvelle forme d'agriculture<sup>1588</sup>.

Pour caractériser une telle activité agricole, elle peut être distinguée des trois autres manières de voir l'agriculture<sup>1589</sup> :

1 L'agriculture productiviste marquée par sa monofonctionnalité pour l'offre alimentaire par le marché ou par l'État.

2 L'agriculture « communautaire » limitée à l'économie de subsistance déconnectée du marché. Mais dans le contexte de la société industrielle, elle peut être dévalorisée ou délaissée comme un secteur économique marginal, de par sa faible rentabilité et son caractère défavorable pour la performance de la main-d'œuvre, lié à l'ancrage géographique et communautaire des activités.

3 L'agriculture post-productiviste marquée par sa multifonctionnalité : ses effets non marchands sont internalisés dans son système économique par une régulation de ses effets positifs ou négatifs par les prix ou les subventions (ex. principe du pollueur-payeur, subsides pour des pratiques respectueuses de l'environnement comme le bio, labels de qualité, mesures agri-environnementales, utilité sociale et

---

<sup>1588</sup> Notre propos se veut ici général, en se détachant provisoirement de nos cas d'étude.

<sup>1589</sup> Il ne s'agit pas ici des catégories étanches et substantielles des activités agricoles, mais des cadres cognitifs et normatifs diffusés que nous posons de manière encore embryonnaire, et qui restent pour cela encore largement à raffiner et fonder.

---

culturelle comme les fermes pédagogiques, l'agri-tourisme).

Mais l'agriculture du social en question montre ici une forme distincte de ces trois formes précédentes, sans en être radicalement dissociée. D'abord, elle a un caractère secondaire ou subsidiaire par rapport à l'économie de marché. Même si elle n'est pas déconnectée du marché, sa rentabilité ne dépasse guère les besoins subjectifs de ses acteurs (producteurs et consommateurs). Deuxièmement, son milieu d'activité n'est pas détaché des liens sociaux et territoriaux, sans pour autant être totalement « encastré » dans des entités collectives comme la communauté locale ou la famille. Il constitue un espace autonome « support » du social marqué par une certaine nécessité historique liée aux risques sociaux, comme les jardins ouvriers pouvaient l'être par rapport à la stabilisation de la vie sociale et économique de nombreuses familles ouvrières et pauvres d'avant-guerre. Troisièmement, elle a un caractère territorialisé : elle exerce des effets externes positifs en dehors du marché tant au niveau des producteurs et des consommateurs qu'au niveau de l'environnement local. Mais son statut n'est pas exclusivement économique, car son mode de production dépend directement des rapports subjectifs des personnes à leurs espaces d'activités concrets.

Notre raisonnement peut rappeler l'analogie avec la notion d'autonomie relative en sociologie rurale, qui renvoie à la place intermédiaire de la société paysanne par rapport à la société englobante. Mais il s'en distingue dans la mesure où l'agriculture du social n'est pas supposée être attachée à un groupe social préconstitué comme la paysannerie, mais supposée être un espace autonome et intermédiaire qui participe au processus de (re)construction du social dont la visée et le mode de traitement se désagrège de plus en plus face à l'incertitude croissante de la nature même des risques « sociaux » à traiter<sup>1590</sup>.

Enfin, elle nécessiterait, pour sa formulation et sa valorisation, une reconnaissance de ses caractéristiques ou fonctions personnalisée, socialisée et territorialisée. Ses effets « non-machands » (santé, patrimoine locale, utilité sociale, écologie) doivent être pris en compte en rapport avec ses fonctions dans le social, plutôt que du point de vue de sa fonction subsidiaire et externe par rapport au jeu économique.

Les régimes de compassion et d'autonomie sociale semblent donner des clés de compréhension pertinentes sur ces « fonctions du social ». Il s'agit de (re)penser le mode d'usage de l'agriculture en termes de modalités de développement de ces régimes.

Autrement dit, cela peut conforter l'hypothèse que l'agriculture, *a fortiori* quand il s'agit des types de culture non productivistes et respectueux de l'environnement et de la santé, peut devenir une entité intermédiaire et pertinente pour un renforcement de ces régimes. Pour un éclairage utile sur la spécificité de cette entité, nous pouvons rappeler l'interprétation que nous avons développée sur le rapport des stagiaires au travail de la nature dans l'EFT FD en termes de traitement horticole de l'homme<sup>1591</sup>, à savoir un mode de conduite analogue à la façon attentive de l'homme de soigner l'environnement des plantes ou des animaux qui sont traités à la fois par rapport à leur fragilité et leur potentialité de développement. Mais tout cela en soulignant également que l'entité intermédiaire du régime d'autonomie sociale n'est pas l'apanage

---

<sup>1590</sup> Un des arguments principaux d'Ulrich Beck sur la société du risque est justement que les risques présents dans les sociétés techniquement avancées ne concernent plus seulement certains groupes sociaux spécifiques comme la classe ouvrière face à la paupérisation, mais traversent, de manière inégale et incertaine, tous les individus dans leurs parcours de vie « individualisés » comme le chômage structurel (Beck, 1986. Voir notamment le troisième chapitre).

<sup>1591</sup> Haudricourt, 1962.

---

de l'agriculture : le coordinateur du Centre Nô-Life confirmait bien que l'agriculture est intéressante pour l'Ikigai des personnes dans la mesure où elle constitue un « *espace où le public peut s'en réjouir librement (asoberu space)* » qui se réfère à d'autres activités de loisir comme le « *mallet golf* », le « *gateball* » ou le « *Jeu de go* », et qui est adapté à l'usage individuel du temps.

Il s'agit ici de voir dans le développement du régime d'autonomie sociale une vertu de l'« *agriculture du social* ». Nous voulons proposer ici trois critères pour identifier le déploiement du régime d'autonomie sociale qui marque une rupture avec la figure de l'individu autonome et responsable : rapport attentif à la fragilité de soi et d'autrui ; rapport à ses liens de dépendance humains et non-humains qui sont nécessaires pour réduire cette fragilité (risque de perte d'autonomie), et maintenir son autonomie (capacité de choix et d'initiative) ; capacité d'orienter sa conduite et sa vie de manière conforme et analogue à ses besoins, motivations, dispositions et expériences.

Mais cette évaluation du régime d'autonomie sociale ne se réduit pas à une analyse causale entre l'activité agricole et l'individu : elle n'est possible qu'à condition de prendre en compte le processus d'interactions et d'ajustements entre les personnes et les choses dans un cadre d'espaces d'activités concrets qui impliquent des cadrages politiques et normatifs historiquement constitués.

### *Implications politiques*

Enfin, sur les implications politiques de l'agriculture du social, nous avons déjà insisté à la fois sur la nécessité et sur la marginalité des politiques du social utilisant l'activité agricole. Nous avons également souligné l'importance des modes de subjectivation des publics comme des effets (réactions) sociaux du processus d'instrumentation de ces dispositifs, et le fait que cela remette en question le mode prescriptif des politiques. De la conduite à l'évaluation, l'activité agricole prend sens quand elle est engagée en tant qu'entité intermédiaire et spécifique dans un cadre d'espaces d'activités concrets où un processus d'efforts et d'ajustements entre différentes formes de coordination est en cours.

Une telle complexité est liée à la transformation actuelle du mode d'intervention des pouvoirs publics : du maintien de l'ordre social hors (ou contre) le jeu économique, à l'intermédiation entre les individus, les familles et l'économique. Dans ce contexte, l'équilibre du mécanisme des services publics basés sur le principe d'intérêt général socialisé et démarchandisé se trouve ébranlé par la critique selon le principe marchand. Ce qui requiert une redéfinition du social, ainsi que du rapport entre l'économique et le social. Les politiques de propomotion de l'Ikigai des personnes âgées ou d'insertion des personnes en difficulté sociale et économique, peuvent alors être vues comme des processus (= dispositifs) de redéfinition et de repolitisation du social.

L'action des politiques consistant à développer l'Ikigai ou l'insertion par le biais de l'agriculture ne se réduit ni au soutien de la nouvelle économie du capital humain, ni à la promotion de l'idéal communautaire ou du style de vie des individus mis à l'abri des contraintes sociales et économiques, mais passe par des mouvements concrets visant une construction de modes de subjectivation des individus, de liens (et liants) sociaux et d'une société garante de leurs équilibres « durables ».

---

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages principaux

- ABÉ, K. (1995), « *Seken* » toha nanika (*Qu'est-ce que « Seken » ?*), Kodansha gendai shinsho (en japonais).
- ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES (2007), *L'insertion au service de l'emploi*, Alternatives Économiques pratique n°30, septembre 2007, Alternatives Économiques et ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.
- AMEMIYA, H. (2011), *Du Teikei aux AMAP. Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, PUR.
- ANSAY, M., DEUTSCH, S. (éd.) (2002), *Villes du Nord et villes du Sud, À la rencontre de l'Agriculture Urbaine*, Actes du séminaire à Ath et à Bruxelles du 23 au 26 septembre 2002.
- ARDOUIN, Id., POTTIER, G-Fr. (2008), « Les décès des enfants de la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray », *Histoire de la Touraine*, p.47-66.
- ASTIER, I. (2009), « Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale », *Caisse nationale des Allocations familiales / Informations sociales*, 2009/2 - n° 152, p.52-58.
- ASTIER, I., DUVOUX, N. (2008), « Institution de la dignité dans la société contemporaine : réflexions à partir du cas français », in VRANCKEN D. et THOMSIN L. (éd), *Le social à l'épreuve des parcours de vie*, Academia Bruylant, coll. Intellection, p. 125-135.
- BARBIER, J-Cl. (2002a), « Peut-on parler d'"activation" de la protection sociale en Europe ? », *Revue de sociologie française*, Année 2002, vol. 43, n° 2, p.307-322.
- BARBIER, J-Cl. (2002b), « Des modèles d'insertion en Europe ? », *Les défis de l'intégration sur le marché du travail*, Communication au colloque de l'Association d'Économie Politique, Montréal, 25-26 octobre 2001 (Version neuve Janvier 2002).
- BECK, Ul. (1986), *Risikogesellschaft*, Suhrkamp Verlag. Traduction japonaise : BECK, Ul. AZUMA, R. (trad.), ITÔ, M. (trad.) (1998), *Kiken shakai : atarashii kindai heno michi*, Hôsei daigaku shuppanyoku.
- BLAIR, T., SCHROEDER, G. (1999), « Europe : The Third Way/Die Neue Mitte », London, 8 June 1999.
- BLANC, M. (1994), « La transaction dans les sciences sociales : vers un paradigme élargi (Chapitre 1) » in *Vie quotidienne et démocratie : Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, L'Harmattan, p.21-47.
- BLANC, M. (1999), « Participation des habitants et politique de la ville », CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, p. 177-196.
- BOLTANSKI, L. (1990), *L'amour et la justice comme compétences : Trois essais de sociologie de l'action*,

---

Métailié.

- BOLTANSKI, L., CHIAPELLO, Èv. (1999), *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard.
- BOLTANSKI, L., THEVENOT, L. (1991), *De la justification*, Gallimard.
- BOUDON, R., BOURRICAUD, Fr. (1982), « Normes », *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, p. 417-424.
- BOURDIEU P. (1998), « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde diplomatique*, Mars 1998.
- BOURDIEU, P. (1993), « Au lecteur », in *La misère du monde*, sous la direction de BOURDIEU, P., Seuil, p.9-12.
- BOURDIEU, P. (1993), « Effets de lieu », in *La misère du monde, op. cit.*, Seuil, p.249-262.
- BOURDIEU, P. (1994), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Seuil.
- BOURDIEU, P. (2000), *Les structures sociales de l'économie*, Business & Economics.
- BOURDIEU, P. (2003), « L'objectivation participante », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n° 150 p.43-58.
- BOURDIEU, P. (dir.) (1993), *La misère du monde*, Seuil.
- BOUVIER-DACLON, N., SÉNÉCAL, G. (2001), « Les jardins communautaires de Montréal : un espace social ambigu », *Loisir et société / Society and Leisure*, vol. 24, n° 2, automne 2001, p. 507-531.
- CABEDOCE, B., PIERSON, Ph. (dir.) (1996), *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers 1896-1996. La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer*, Créaphis.
- CAMUS, Ag., DODIER, N. (1997), « L'admission des malades. Histoire et pragmatique de l'accueil à l'hôpital », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, Année 1997, vol. 52, n°4, p. 733-763.
- CANTELLI, F., GENARD, J-L., WARIN, Ph., VRANCKEN, D. (2007), *Action publique et subjectivité*, L.G.D.J.
- CASTEL, R. (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*, Fayard.
- CASTEL, R. (1996). « Les marginaux dans l'histoire », dans Serge Paugam (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, La Découverte, 32-41.
- CÉRÉZUELLE, D. (2003), « Les jardins familiaux, lieux d'initiation à la civilité », *Communications*, Année 2003, vol. 74, n° 1, p. 65 - 83.
- CÉRÉZUELLE, D., Association Les jardins d'aujourd'hui (1999), *Jardinage et développement social. Du bon usage du jardinage comme outil d'insertion sociale et de prévention de l'exclusion. Guide méthodologique*, Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer.
- CHAMBOREDON, J-Cl., LEMAIRE, M. (1970), « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, Année 1970, vol. 11, n° 1, p. 3-33.
- CHANTIER NATURE (1997), « Solidarité - Proximité – Biodiversité », *Compte rendu du forum Le Jardin dans tous ses états*, 1er forum national du jardinage et de la citoyenneté, 23-24 octobre 1997, Lille.
- CHAPEAU, J-M. (2000), « Les jardins collectifs de Montréal », in *Jardin dans tous ses états*, « Solidarité Proximité Citoyenneté Environnement », Actes du 2ème Forum, 8 et 9 décembre 1999, Nantes, p.10.
- CHARHON, Fr. (2000), « Résumé de l'intervention plénière de Francis Charhon », in *Jardin dans tous ses états*, « Solidarité Proximité Citoyenneté Environnement », Actes du 2ème Forum, 8 et 9 décembre

- 
- 1999, Nantes, p.2-4.
- COMMISSION EUROPÉENNE (1993), *Croissance, compétitivité, emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le 21<sup>ème</sup> siècle*, Commission européenne
- CONSEIL EUROPÉEN DE LISBONNE, Conclusion de la Présidence, 23 et 24 mars 2000, [http://www.dialogue-social.fr/files\\_upload/documentation/2008120](http://www.dialogue-social.fr/files_upload/documentation/2008120) (consulté le 30 juin 2011)
- CONSEIL PONTIFICAL « JUSTICE ET PAIX » (2005), *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, Cité du Vatican : [http://www.vatican.va/roman\\_curia/pontifical\\_councils/justpeace/documents/rc\\_pc\\_justpeace\\_doc\\_20060526\\_compendio-dott-soc\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_20060526_compendio-dott-soc_fr.html) (consulté le 31 mars 2008)
- CONSEIL SCIENTIFIQUE DU JAPON (2001), *Sur l'évaluation de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt concernant l'environnement de la planète et la vie humaine (réponse)*, Science Council of Japan (en japonais).
- CONTASSO, Yv. (2005), « Introduction », Extraits de l'allocution pour l'ouverture du colloque, in MAIRIE DE PARIS (2005), « 4 jours pour les jardins partagés », Actes du Forum, 16-17-18-19 juin 2005, Paris, p.3.
- CORCUFF, Ph. (1996), « Ordre institutionnel, fluidité situationnelle et compassion - Les interactions au guichet de deux Caisses d'Allocations familiales », *Recherches et Prévisions (CNAF)*, n°45, septembre 1996, p.27-35.
- CORCUFF, Ph. (1998), « Justification, stratégie et compassion : Apport de la sociologie des régimes d'action », *Correspondances (Bulletin d'information scientifique de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain)*, Tunis, n°51, juin 1998.
- CORCUFF, Ph. (1999), « Acteur pluriel contre habitus ? À propos d'un nouveau champ de recherches et de la possibilité du débat en sciences sociales », *Politix*, Année 1999, vol. 12, n° 48, p. 157 - 173.
- CORCUFF, Ph. (2005), « De la thématique du « lien social » à l'expérience de la compassion. Variété des liaisons et des déliaisons sociales », *Pensée plurielle*, 2005/1, n°9.
- DE LAFOND, V., MATHIEU, N. (2003), « Jeunes ruraux en difficulté et interventions pour l'insertion. Incidence et prise en compte des spécificités liées aux contextes territoriaux », *Ville-École-Intégration Enjeux*, n°134, septembre 2003, p.31-47.
- DECAMPS, M., LOUCHARTE, G. (1996), « L'abbé Lemire : fondateur, animateur et président de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer », in CABEDOCE, B., PIERSON, Ph. (dir.), *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers 1896-1996. La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer*, Créaphis, p.11-20.
- DEFOURNY, J., FAVREAU, L., LAVILLE, J-L. (dir.) (1998), *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*, Désclée de Brouwer.
- DEFOURNY, J., NYSSSENS, M., SIMON, M. (1998), « Belgique. De l'association sans but lucratif à la société à finalité sociale », in *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*, Jacques DEFOURNY, J., Louis FAVREAU, Jean-Louis LAVILLE (dir.), Désclée de Brouwer, p.41-71.
- DEMAZIÈRE, D. (1992), « La négociation des identités des chômeurs de longue durée », *Revue de sociologie française*, Année 1992, vol. 33, n° 3, p. 335 - 363.

- 
- DEMOUSTIER, D. (1998), « France. Des structures diversifiées à la croisée des chemins », in *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*, Jacques DEFOURNY, J., Louis FAVREAU, Jean-Louis LAVILLE (dir.), Désclée de Brouwer, p.41-71.
- DIDIER, Em. (1996), « De "l'exclusion" à l'exclusion », *Politix*, n°34, p. 5-27.
- DODIER, N. (1993), « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, vol. 11, n°62, p. 63-85.
- DODIER, N., BASZANGER, Is. (1997), « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, 38(1) : 37-66.
- DONADIEU, P. (1998), *Campagnes urbaines*, Actes-Sud / ENSP.
- DONZELOT, J. (1991), *Face à l'exclusion : le modèle français*, Esprit.
- DONZELOT, J. (1996), « Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion », in *L'exclusion : l'état des savoirs*, Serge Paugam (dir.), Paris, La Découverte, p.88-100.
- DONZELOT, J., 2005, « Foucault, le libéralisme et nous », [http://www.donzelot.org/articles/Foucault\\_le\\_liberalisme\\_et\\_nous.pdf](http://www.donzelot.org/articles/Foucault_le_liberalisme_et_nous.pdf)
- DONZELOT, J., ROMAN, J. (1998), « 1972-1988, les nouvelles données du social », *Esprit*, mars-avril, p.7-27.
- DUBAR, Cl. (1996), « Socialisation professionnelle et double transaction : un modèle d'analyse des récits biographiques », In *Les transactions aux frontières du social. Formation Travail social Développement local*, FREYNET, M-F., BLANC, M., PINEAU, G. (Coord.), Chronique Sociale, p.137-152.
- DUBOIS, V. (1999), *La vie au guichet. Relations administratives et traitement de la misère*, Economica.
- DUBOST, Fr. (1997), *Les Jardins ordinaires*, L'Harmattan.
- DUMONT, C. (2008), « 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ? », Avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental, Séance des 21 et 22 octobre 2008.
- DUPUY, J-P. (1989), « Convention et Common knowledge », *Revue économique*, vol. 40, n°2, 1989. p. 361-400.
- DURKHEIM, Em. (1930 ; 1<sup>er</sup> éd., 1897), *Le suicide*, PUF.
- ÉCOMUSÉE DU BOIS-DU-LUC (2004), *Bois-du-Luc, un écrin majestueux*, Écomusée du Bois-du-Luc.
- ÉCOMUSÉE RÉGIONAL DU CENTRE (1996), *À la découverte du Centre*, Écomusée régional du Centre.
- ESPING-ANDERSEN, G. (1990), *The three worlds of welfare capitalism*, Polity Press.
- EWALD, Fr. (1986), *L'Etat-Providence*, Grasset.
- EYMARD-DUVERNAY, F. (1989), « Conventions de qualité et formes de coordination », *Revue économique*, vol. 40, n°2, 1989. p. 329-360.
- FASSIN, D. (2004), *Gouvernement des corps*, Éd. de l'Ehess.
- FLANDRE, H. (2003), « Annexe au procès-verbal de la séance du 2 juillet 2003 », *Session extraordinaire de 2002-2003*, Sénat.
- FONDATION DE FRANCE (1996), *Jardins – Des espaces à inventer*, Terre vivante.
- FOUCART, J. (2005), « Relation d'aide, fluidité sociale et enjeux symbolico-identitaires. Du paradigme



- 
- réparateur au paradigme de l'accompagnement », *Pensée plurielle*, n°10, p. 97-116.
- FOUCAULT, M. (1971), *L'ordre du discours*, Flammarion.
- FOUCAULT, M. (1975), *Surveiller et punir*, Gallimard.
- FOUCAULT, M. (1984), *Histoire de la sexualité 3. Le souci de soi*, Gallimard.
- FOUCAULT, M. (2004a), *Il faut défendre la société, Cours du Collège de France. 1975-76*, Seuil/Gallimard.
- FOUCAULT, M. (2004b), *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France. 1977-1978*, Seuil/Gallimard.
- FOUCAULT, M. (2004c), *Naissance de la biopolitique : Cours au collège de France. 1978-1979*, Seuil/Gallimard.
- FRANSSSEN, Ab. (2003), « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale », in *La revue nouvelle*, Décembre, n°12, p.10-51.
- FRILLMAN, St. (1997), « Expérience Green Guerillas Rêves de jardins dans une grande pomme », Présentation d'expérience plénière de Steve Frillman, Directeur Général des Green Guerillas, New York, in Chantier Nature, « Solidarité - Proximité – Biodiversité », *Compte rendu du forum Le Jardin dans tous ses états*, 1er forum national du jardinage et de la citoyenneté, 23-24 octobre 1997, Lille, p. 10-11.
- FRISON, Cl. (2005), « Les étapes de la création du programme Main Verte à Paris », in MAIRIE DE PARIS, « 4 jours pour les jardins partagés », Actes du Forum, 16-17-18-19 juin 2005, Paris, p.34.
- GEORIS, P. « Le secteur ISP face au monde économique », in L'ESSOR de l'Interfédé, in L'ESSOR de l'Interfédé, mai 2006 n°36, p.18-22.
- GERVAIS, M., SERVOLIN, Cl., WEIL, J. (1965), *Une France sans paysans*, Seuil.
- GIDDENS, An. (1998), *The third way*, Polity Press.
- GILLAUX, J. (2006), « Du parcours d'insertion au dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle (DIISP) », in L'ESSOR de l'Interfédé, mai 2006 n°36, p.25-27.
- GOFFMAN, Ar. (1975), *Stigmate*, Minuit.
- GOJARD, S., WEBER, Fl. (1995), « Jardins, jardinage et autoconsommation alimentaire », *INRA Sciences sociales*, n°2, avril 1995.
- GRENIER, R. (2000), « Donner pour mieux recevoir : un jardin communautaire à Québec », in Jardin dans tout ses états, « Solidarité Proximité Citoyenneté Environnement », Actes du 2ème Forum, 8 et 9 décembre 1999, Nantes, p.12.
- GRÖNING, G. (1996), "Politics of Community Gardening in Germany", Paper presented at the 1996 Annual Conference of The American Community Gardening Association (ACGA), *Branching Out: Linking Communities Through Gardening*, September 26 - 29, 1996, Montréal, Canada : <http://www.cityfarmer.org/german99.html>
- GUILLEMARD, An-M. (1996), « Vieillesse et exclusion » in *L'exclusion : l'état des savoirs*, op. cit., p.193-206.
- GUILLEMARD, An-M. (2002), « L'Europe continentale face à la retraite anticipée. Barrières

- 
- institutionnelles et innovations en matière de réforme », *Revue de sociologie française*, Année 2002, vol. 43, n° 2, p.333-368.
- GURY, S. (2006.), *Création d'une coopérative de production maraîchère*, Travail de diplôme réalisé en vue de l'obtention du diplôme HES, Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE) Filière Économie d'entreprise.
- HAUDRICOURT, A. (1962), « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui », *L'Homme*, Année 1962, vol. 2, n° 1, p. 40-50.
- HÉLY, M. (2006), « De l'intérêt général à l'utilité sociale : transformations de l'État social et genèse du travailleur associatif », in *La Société biographique : une injonction à vivre dignement*, Isabelle Astier, Nicolas Duvoux (dir.), p. 173-194.
- HENCKEL, J-G. (2001), « Consommer pour cultiver la solidarité, De l'insouciance à la responsabilité. Quel pouvoir pour les consommateurs ? », *Économie & Humanisme*, n° 357, juillet 2001, p.40-44.
- HENCKEL, J-G. (2005), « Évaluer le passé, analyser le présent pour mieux préparer l'avenir », *7e Forum national du Réseau Cocagne « Cultivons la solidarité en Europe »*, Eymoutiers, 24 et 25 novembre 2005 : 6-14.
- HENCKEL, J-G. (2007), « 15 ans qu'on sème ! », *9e Forum du Réseau Cocagne 2007*, p.3-8.
- HENCKEL, J-G., VIVRET, P. (Préface) (2009), *Dans un Pays de Cocagne*, Rue Echiquier.
- HERVIEU, B. (2002), « La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole », *Cahiers d'études et de recherches francophones / Agricultures*, vol. 11, n°6, novembre - décembre 2002, p. 415-419.
- HIGUCHI, O. (2008), « Toshi-nôgyô no genjô to kadai : tochi-riyô-seido tochi-zeisei tonô kanren wo chûshin ni (Actualité et problèmes de l'agriculture urbaine : autour du rapport entre les systèmes de l'utilisation du sol et des taxes immobilières) », *Issue brief*, n°621, National Diet Library (en japonais).
- ITO, T. (1977), « Dai 3setsu : Toyota-shi no tanjô to hatten (Sous-chapitre 3 : Naissance et développement de la Ville de Toyota) », in *Toyota-shi (Ville de Toyota), Toyota-shi-shi (Histoire de la Ville de Toyota)*, Tome 4 : 289-350.
- ITO, T. (1977), « Dai 4setsu : Toshika no shinten to toshi-keisei (Sous-chapitre 4 : Avancement de l'urbanisation et formation de la Ville) », in *Toyota-shi, Toyota-shi-shi (Histoire de la Ville de Toyota)*, Tome 4, p.630-656.
- IWASAKI, M. (2000), « Anjô-chiiki ni okeru kindai-ka-katei no imi – ba no henyô to saisei – (Sens du processus de modernisation dans la région de Anjô – transformation et renaissance d'un lieu – », *Sonraku shakai kenkyû (Études rurales)*, n°36, p.85-115 (en japonais).
- JARDIN DANS TOUS SES ÉTATS (1997), *Terre en partage*, Charte du Jardin dans tous ses états, Fondation de France.
- JARDIN DANS TOUS SES ÉTATS (2000), « Solidarité Proximité Citoyenneté Environnement », Actes du 2ème Forum, 8 et 9 décembre 1999, Nantes.
- JOBERT, Br., 2002, « Une Troisième voie très britannique. Giddens et l'État-providence », *Revue de sociologie française*, 2002, vol.43, n°2, p.407-421.

- 
- JODELET, D. (1989), *Folies et représentations sociales*, PUF.
- JUHEM, Ph. (1994), « Un nouveau paradigme sociologique ? À propos du modèle des Économies de la grandeur de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », *Scalpel*, vol.1, 1994, p.1-21.
- KANTÔ NÔSEI-KYOKU (Bureau de la politique agricole de Kantô)(2005), *Heisei 17 nendo Kantô Shokuryô-nôgyô-nôson Jôsei Houkoku (Rapport sur la situation de l'alimentation, de l'agriculture et de la ruralité de Kantô, année 2005)*, Kantô Nôsei-kyoku (en japonais).
- KAYSER, B. (1990), *La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental*, Armand Colin.
- KUDO, Y. (2009), « Wagakuni ni okeru shimin-nôen no shiteki-tenkai to sono kôkyôsei (Évolution des jardins familiaux japonais et leur publicité) », *J. Archit. Plann., AIJ*, vol. 74 No. 643, Sep., 2009, p. 2043-2047 (en japonais).
- LAFAYE, Cl. (1990), « Situations tendues et sens ordinaires de la justice au sein d'une administration municipale », *Revue française de sociologie*, 1990, 31-2, p. 199-223.
- LASCOUMES, P., LE BOURHIS, J-P. (1998), « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, Année 1998, vol.11, n°42, p.37-66.
- LASCOUMES, P., LE GALÈS, P. (2004), « L'action publique saisie par ses instruments », in *Gouverner par les instruments*, p.11-44.
- LASCOUMES, P., LE GALÈS, P. (2007), 'Introduction – Understanding Public Policy through its Instruments – From the Nature of Instruments to the Sociology of Public Policy Instrumentation', *Governance*, 20 (2007), 1-21.
- LEGRAND, M. ANSART, P., GUILLEMARD, An-M., LEGRAND, M., MESSU, M. (dir.) (2004), *Quand la vie s'allonge : France-Japon*, Harmattan.
- LENOIR, R. (1974), *Les exclus : un français sur dix*, Seuil.
- LÉON XIII (1891), *Rerum Novarum*, Lettre encyclique de la sainteté le Pape Léon XIII.
- MACLOUF, P. (1992), « L'insertion, un nouveau concept opératoire des politiques sociales », in *Le revenu minimum d'insertion. Une dette sociale*, Robert CASTEL, Jean-François LAÉ (dir.), L'Harmattan, p.121-143.
- MACLOUF, P. (dir.) (1986), *La pauvreté dans le monde rural*, L'Harmattan.
- MAHU, H. (1996), « Aux premiers temps des ligues de coins de terre : la collaboration franco-belge », in CABEDOCE, B., PIERSON, Ph. (dir.), *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers 1896-1996. La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer*, Grâne, Créaphis, p.118-123.
- MAIRIE DE PARIS (2002), *Charte Main verte des jardins partagés de Paris*, Mairie de Paris.
- MAIRIE DE PARIS (2005), « 4 jours pour les jardins partagés », Actes du Forum, 16-17-18-19 juin 2005, Paris.
- MARTUCCELLI, D. (2010), *La Société singulariste*, Armand Colin.
- MARTUCCELLI, D., DE SINGLY, Fr. (2009), *Les Sociologies de l'individu*, Armand Colin.
- MATHIEU, N. (1997), « Pour une nouvelle approche spatiale de l'exclusion sociale », *Strates* [En ligne], 9, 1997, mis en ligne le 19 octobre 2005. URL : <http://strates.revues.org/612>

- 
- MATHIEU, N. (dir.) (1995), *L'emploi rural. Une vitalité cachée*, L'Harmattan.
- MATHIEU, N. et JOLLIVET, M. (textes réunis et présentés par) (1989), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, A.R.F. Éditions.
- MATSUI, S. (1977), « Dai 3 setsu : Nôgyô no konran to nôgyô-kôzô-kaizen (Sous-chapitre 3 : désordre de l'agriculture et politique de l'amélioration de la structure agricole) », Dai 3 shô : Kôdo keizai-seichô-ki no Toyota (Chapitre 3 : Toyota en période de la Haute croissance), in *Toyota-shi-shi (Histoire de la Ville de Toyota)*, tome 4, p.551-629 (en japonais).
- MATSUI, S. (1977), « Dai 5 setsu : Nôgyô no henyô to kindaika (Transformation et modernisation de l'agriculture) », Dai 2 shô : Toyota-shi no tanjô to keisei (Chapitre 2 : Naissance et formation de la Ville de Toyota), in *Toyota-shi-shi (Histoire de la Ville de Toyota)*, tome 4, p.425-458 (en japonais).
- MATSUO, E. (2005), *Shakai-engeigaku no susume : Kankyô – kyôiku – hukushi (Introduction à l'horticulture sociale : Environnement, éducation et aménagement urbain)*, Nôbunkyô (en japonais).
- MAUGER, G. (2001), « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, mars 2001, p. 5-14.
- MAYEUR, J-M. (1996), « L'abbé Lemire et le terrianisme », in CABEDOCE, B., PIERSON, Ph. (dir.), *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers 1896-1996. La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer*, Grâne, Créaphis, p.21-26.
- MENDRAS, H., (1976), *Sociétés paysannes, éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Armand Colin.
- MENDRAS, H. (1992), *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud.
- MENDRAS, H. (2002), *Éléments de sociologie*, Armand Colin.
- MERRIEN, Fr-X. (1996), « Etat-providence et lutte contre l'exclusion » in *L'exclusion : l'état des savoirs*, *op. cit.*, p.417-427.
- MICHON, G. (1999), « Cultiver la forêt : silva, ager ou hortus ? », in Serge Bahuchet, Daniel Bley, Hélène Pagezy, Nicole Vernazza-Licht (Éd.), *L'Homme et la forêt tropicale*, Éditions de Bergier, p.311-326.
- MICHON, G., BOUAMRANE, M. (1996), « Anthropisation et artificialisation : continuité ou rupture avec un état naturel ? », In : Chaboud Christian (éd.), *Dynamique et usage des ressources renouvelables : action incitative*, Orléans : ORSTOM, 1996, p. 59-74.
- MIKOLAJCZAK, Er., WENDORF, D. (2006), « 30 ans d'histoire du secteur ISP : de la guerre du feu à l'Homo-dispositif-intégré », in *L'ESSOR de l'Interfédé*, mai 2006 n°36, p.4-8.
- MORMONT, M. (2003), « Dispositif : Concept et méthodes de recherches », Séminaire INRA, Paris, INA-PG, 29 janvier 2003.
- MOUGENOT, C. (1991), « Une sœur aînée de la S.N.T. : la Ligue du Coin de Terre et du Foyer insaisissable », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, hiver 1991 : 56-68.
- MULLER, P. (1984), *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*, Éditions de l'Atelier.
- MULLER, P. (2000), « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, Année 2000, vol. 50, n° 2, p. 189 - 208.

- 
- MURAMATSU, K. (2007), *Dynamique des représentations sociales de l'agriculture et de la ruralité dans un contexte territorial du vieillissement de la population : Le cas du « Projet Nô-Life » de la Ville de Toyota au Japon*, Mémoire du DEA Interuniversitaire en Développement, Environnement et Sociétés, ULG, FUSAGx, FUCaM, UCL.
- MURAMATSU, K. (2008a) « Politique de Santé des personnes âgées et jardinage : expériences de la Ville de Toyota (Japon) », *Les jardins à but thérapeutique dans le contexte hospitalier et para hospitalier*, Symposium international, Association Jardins et Santé, ENSP de Versailles, le 23-24 mai 2008.
- MURAMATSU, K. (2008b), « Agriculture comme un bien commun en devenir. Une proposition sociologique et cas comparés Japon - Belgique autour des notions d'Ikigai et de citoyenneté », *L'agriculture participative - Pourquoi, comment, jusqu'où ?*, 2e Colloque international du Programme de Recherche d'Intérêt Régional Vente Directe Bretagne Japon (PRIRVDBJ), Université de Rennes 2 Haute Bretagne, le 6 novembre 2008.
- MURAMATSU, K. (2009a), « Action publique locale pour un bien commun : le cas de la politique de l' « Agriculture de type Ikigai » dans le Projet Nô-Life de la Ville de Toyota (Japon) », *Cahier du Cress*, n°10, 2009, Centre de Recherches et d'Études en Sciences Sociales (CRESS), p.42-56.
- MURAMATSU, K. (2009b), « Projet d'enquête sur les dispositifs d'insertion par le jardinage en Wallonie : Étude de cas d'EFT Ferme Delsamme de la Commune de La Louvière », document non publié, le 9 décembre 2009 (dernière modification le 18 février 2009).
- MURAMATSU, K. (2011a), « Dispositif d'insertion par le maraîchage biologique. Épreuve d'une nouvelle gouvernementalité », *Pensée Plurielle*, janvier 2011, n°26.
- NICOLE-DRANCOURT, C., ROULLEAU-BERGER, L. (1995), *L'insertion des jeunes en France*, PUF.
- OECD (1994), *The OECD Jobs Study. Facts, Analysis, Strategies*, OECD.
- OECD (1996), *OECD Jobs strategy pushing ahead with the strategy*, OECD.
- OGIEN, Al., QUÉRÉ, L. (2005), *Le vocabulaire de la sociologie de l'action*, Ellipses.
- OMS (2001), *Rapport sur la santé dans le monde 2001, La santé mentale : nouvelle conception, nouveaux espoirs*, OMS.
- PAGÈS, Al. (2001), « Pauvreté et exclusion en milieu rural français », *Études rurales*, 159-160. Disponible sur : <http://etudesrurales.revues.org/document71.html>
- PARK, R. E., BURGESS, Er. W. (1921), "Chapter V. Social Contacts", *Introduction to the science of sociology*, The University of Chicago Press, p.281-338.
- PAUGAM, S. (1991), *La disqualification sociale*, PUF.
- PAUGAM, S. (1996), *L'exclusion : l'état des savoirs*, La Découverte.
- PEDNEAULT, A., GRENIER, R. (1996), *Créer un jardin communautaire. L'aménager, le créer, l'animer*, Mouvement pour l'Agriculture biologique - Région métropolitaine inc.
- PERRIER-CORNET, Ph. (2001), *Repenser les campagnes*, L'Aube.
- PERVANÇON, Fr., BLOUET, A. (2000), « Lexique des qualificatifs de l'agriculture », *Le Courrier de l'environnement*, n°45 février 2002. Disponible sur : <http://www.inra.fr/dpenv/pervac45.htm>
- PIALOUX, M., BEAUD, St. (1993), « Permanents et temporaires », in *La misère du monde*, BOURDIEU,

- 
- P. (dir.), Seuil, p.493-512.
- PIERRE, Er. (2003), « Les colonies pénitentiaires pour jeunes détenus : des établissements irréformables (1850-1914) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 5 | 2003.
- PLASMAN, Ol. (2002), « Les programmes de résorption du chômage en Wallonie : insertion des personnes sans emploi et développement du secteur associatif », *Tendances économiques. Analyses et prévisions conjoncturelles*, n°23 - Novembre 2002, Service des Études et de la Statistique, Ministère de la Région wallonne.
- POLANYI, K. (1983), *La grande transformation*, Gallimard.
- PRÉDINE, Er. (1997), « Expérience Les jardins d'aujourd'hui Comme des perches tendues », Synthèse de la présentation d'expérience plénière d'Éric Prédine, Directeur de l'association «Les jardins d'aujourd'hui», in Chantier Nature, « Solidarité - Proximité – Biodiversité », *Compte rendu du forum Le Jardin dans tous ses états*, 1er forum national du jardinage et de la citoyenneté, 23-24 octobre 1997, Lille, p.12.
- RAILLARD, Cl. (2005), « Témoignage du Jardin Nomade (Paris 11e) », in MAIRIE DE PARIS, « 4 jours pour les jardins partagés », Actes du Forum, 16-17-18-19 juin 2005, Paris, p.35.
- RAMBAUD, Pl. (1969), *Société rurale et Urbanisation*, Seuil.
- RAMBAUD, Pl. (1973), « Village et urbanisation. Problèmes sociologiques », *Études rurales*, L'urbanisation des campagnes, 49-50, p.14-32.
- REDFIELD, R. (1956), *Peasant Society and Culture. An Anthropological Approach to Civilization*, The University of Chicago Press.
- RÉMY, J. (1992), « La vie quotidienne et les transactions sociales : perspectives micro ou macro-sociologiques », *Pour une sociologie de la transaction sociale*, textes réunis et présentés par Maurice BLANC, L'Harmattan.
- RÉMY, J., VOYÉ, L. (1980), « Milieu, rapport social et conflit », Actes des journées d'études de Saint-Étienne, 6-8 octobre 1980, Bruxelles, Institut de Sociologie, p.35-71, présenté dans *Sociologie urbaine et rurale : L'espace et l'agir*, Paris, L'Harmattan, Entretiens et textes présentés par RÉMY, J., LECLERCQ, Et., 1998 : p. 105-127.
- RÉMY, J., VOYÉ, L., SERVAIS, E. (1991), *Produire ou reproduire. Une sociologie de la vie quotidienne. Tome 2 : Transaction sociale et dynamique culturelle*, De Boeck.
- RÉSEAU COCAGNE (2005), « Les Actes Journée de rencontre entre Jardiniers St-Hilaire-du-Touvet », Lundi 27 juin 2005.
- RÉSEAU COCAGNE (2009), *Guide des Jardins de Cocagne*, Éditions Alternatives.
- RICOEUR, P. (1990), *Soi-même comme un autre*, Seuil.
- ROSANVALLON, P. (1981), *La crise de l'État-providence*, Seuil.
- ROSANVALLON, P. (1995), *La nouvelle question sociale*, Seuil.
- ROSANVALLON, P. (2008), *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Seuil.
- ROUET, G. (2010), « La pauvreté et l'exclusion sociale en Europe : concepts et politiques », contribution au colloque Koren(y)e Kultury, le 3 juin 2010, Banska Bystrica.

- 
- SASAKI, K. (2004), « Suicide et 'ikigai' chez les personnes âgées », in *Quand la vie s'allonge : France-Japon*, Pierre ANSART, Anne-Marie GUILLEMARD, Monique LEGRAND, Michel MESSU, Koken SASAKI (dir.), L'Harmattan, p.99-123.
- SÉPUL, R., « Dossier Jardiner pour se réinsérer », *La Libre Essentielle*, n° 61 - Mai 2004 : <http://essentiellemagazines.lalibre.be/n61/dossier.pdf> (consulté le 10 novembre 2007).
- SERVOLIN, Cl. (1989), *L'Agriculture moderne*, Seuil.
- SOUYAH, M (2010), « Laurence Baudelet, Ethno-urbaniste, Bâtitrice de « sociabilité verte » », *Paysage Actualités*, Octobre 2010.
- STOESSEL-RITZ, J. (2007), *La coproduction de la société : bien commun, intérêt, et transaction sociale dans l'espace local*, Mémoire d'HDR, Université Marc Bloch de Strasbourg.
- STOESSEL-RITZ, J. (2008b), "L'économie sociale et solidaire ou l'espace local, lieu de transaction pour un contrat social ?", Université de Nantes, Colloque 29 et 30 septembre 2008.
- STOESSEL-RITZ, J. (2009), « Economie politique des pratiques et transaction sociale pour le bien commun », *Pensée plurielle*, 2009/1, n°20, De Boeck.
- STONE, Ed. (2005), « Deux politiques publiques en miroir : Green Thumb à New York et Main Verte à Paris », in MAIRIE DE PARIS, « 4 jours pour les jardins partagés », Actes du Forum, 16-17-18-19 juin 2005, Paris, p.36.
- TAKAHASHI, J. (1978), « Dai 2setsu : Jidôsha kôgyô no tenkai to sui (Sous-chapitre 2 : Développement et évolution de l'industrie automobile) », Dai 5 shô : Toyota- Jidôsha-Kôgyô no sôgyô to senjika no seikatsu (Chapitre 5 : Démarrage de l'Automobile Toyota et vie pendant la guerre), *Toyota-shi-shi* (Histoire de la Ville de Toyota), tome 3 : p.753-769.
- TANAKA, T. (2006), *Hinkon to kyôwa-koku – shakairentai no tanjô (La pauvreté et la République : naissance de la solidarité sociale)*, Jinbun-shoin (en japonais).
- TARDIF, P. (1996), « D'hier à demain... Les jardins ouvriers et familiaux et les pouvoirs publics : de l'isolement au partenariat », in CABEDOCE, B., PIERSON, Ph. (dir.), *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers 1896-1996. La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer*, Créaphis, p. 197-212.
- THEVENOT, L. (1989), « Équilibre et rationalité dans un univers complexe », *Revue économique*. vol. 40, n°2, 1989. p. 147-198.
- THEVENOT, L. (1994), « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses*, 17, 1994, p. 72-101.
- TOMINAGA, K. (2001), *Shakaihendô no naka no fukushi kokka (L'État-providence dans le changement social)*, Chuokoron-shinsha (en japonais).
- TRÉPOS, J-Yv. (2004), « L'équipement politique des passions », *Le Portique* [En ligne], 13-14 | 2004, mis en ligne le 05 octobre 2007. URL : <http://leportique.revues.org/index954.html>
- TRÉPOS, J-Yv. (2007), "Passages towards and into social social policies. A sociology of attachments to the social state", in Laura Leonardi (dir.), *Opening the European box: towards a new sociology of Europe*, Firenze University Press, p.151-179.
- TSURUWAKA, M. (2003), *Katari - narrative - kara miru Kôreisha no Ikigai (The "Life Worth Living"*

- 
- (*Ikigai*) of the Elderly in Perspectives of the Narratives), Thèse de doctorat en Sciences humaines, Waseda University.
- VAN ROMPAEY, Ch. (2004), « Des jardins pour cultiver le lien social », *En Marche*, 1er avril 2004, Mutualité Chrétienne.
- VANDENBROUCKE Fr., 1999, « L'État Social Actif : une ambition européenne », DenUyl, Amsterdam, 13/12/1999.
- VIENNEY, C. (2000), « Les organisations de l'économie sociale dans l'économie mixte au XXIème siècle », *Revue des Études Coopératives Mutualistes et Associatives*, n°275-276, p. 29-42
- VRANCKEN D. et MACQUET C. (2006), *Le travail sur Soi. Vers une psychologisation de la société ?*, Belin.
- VRANCKEN D. et THOMSIN L. (éd) (2008), *Le social à l'épreuve des parcours de vie*, Academia Bruylant.
- VRANCKEN, D. (2010a), *Social barbare*, Couleur Livres.
- VRANCKEN, D. (2010c), « La société singulariste ou les défis pour une voie moyenne de la sociologie », *SociologieS* [En ligne], Grands résumés, La société singulariste, mis en ligne le 27 décembre 2010.
- VRANCKEN, D., BARTHOLOMÉ, Ch. (2004), « L'accompagnement des personnes handicapées en Belgique : un concept au cœur des nouvelles politiques sociales », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 1, 2004, p. 98-111.
- WEBER, Fl. (1989), *Le travail à côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, INRA et EHESS.
- WEBER, Fl. (1998), *L'honneur des Jardiniers, Les potagers dans la France du XX<sup>e</sup> siècle*, Belin.
- WEBER, Fl. (2001), "Settings, Interactions and Things : A Plea for Multi-Integrative", traduit en anglais par NICE, R. et WACQUANT, L., *Ethnography*, 2001; 2; 475.
- WRESINSKI, J. (1987), *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Séances des 10 et 11 février 1987, Journal officiel de la République française, Avis et rapports du Conseil économique et social, Année 1987 - n°6, 28 février 1987.
- WUHL, S. (1996), « Politiques de l'emploi et politiques d'insertion : quelques perspectives », in *L'exclusion : l'état des savoirs*, Serge PAUGAM (dir.), La Découverte, p.507-518.
- WUHL, S. (2007), *Discrimination positive et justice sociale*, PUF.
- YOSHINO, H. (1997), « Nôgyô no jûyô na ninaite to site no kengyô-jûjisha (Les travailleurs pluriactifs comme porteurs importants de l'agriculture) », *Sonraku shakai kenkyû (Études rurales)*, tome 3, n°2, p.8-21.

Ci-dessous, nous indiquons les sources des informations citées dans cette thèse, qui ne sont pas indiquées dans la bibliographie. Ces sources sont soit à caractère non scientifique, soit des documents internes non publiés, soit uniquement publiés en ligne, à savoir : dossiers statistiques ; textes dans des sites officiels des institutions ou organisations ; archives d'articles de presse dont nous avons effectué un examen systématique selon certain termes clé etc.



---

## Partie I : articles de presse

Le Parisien, « "Il a sauvé près de 2 millions de Français" : Michel Rocard, député européen et père fondateur du RMI », publié le 1er décembre 2008 : <http://www.leparisien.fr/economie/il-a-sauve-pres-de-2-millions-de-francais-01-12-2008-327309.php> (consulté le 29 juin 2011).

Le Nouvel observateur, « Rocard : "Le RMI a sauvé 2 millions de personnes" », publié le 1er décembre 2008 : <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/social/20081201.OBS3416/rocard-le-rmi-a-sauve-2-millions-de-personnes.html> (consulté le 28 juin 2011).

« Draft Communiqué : Denver Summit of the Eight », le 14 juin 1997 : <http://www.g7.utoronto.ca/summit/1997denver/comden.htm> (consulté le 17 janvier 2008).

## Partie I : sites officiels et institutionnels

INSEE, « Les bénéficiaires du RMI selon la situation familiale », date de publication inconnue : [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&id=338](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&id=338) (consulté le 14 juillet 2011).

Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, « Les ateliers et chantiers d'insertion », dernière mise à jour le 22 janvier 2010 : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques> (consulté le 25 février 2010)

Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle, « Liste des EFT agréées en 2008 », Région Wallonne : [http://emploi.wallonie.be/Emploi\\_Formation/Se\\_Former/En\\_entreprise.html](http://emploi.wallonie.be/Emploi_Formation/Se_Former/En_entreprise.html)(consulté le 19 décembre 2008).

National Institute of Population and Social Security Research, "Hyô 2-20 65 sai ijô jinkô wariai no takai kuni : 1950, 2005, 2050 nen (Tableau 2-20 : Les pays où le taux des personnes âgées de plus de 65 ans est élevé : 1950, 2005, 2050)", 2007 : <http://www.ipss.go.jp/syoushika/tohkei/Popular/Popular2007.asp?chap=2&title1=%87U%81D%94N%97%EE%95%CA%90%8C%FB> (consulté le 27 novembre 2007).

## Jardins collectifs : articles de presse

IBGE, « Guide pratique pour la construction et la rénovation durable de petits bâtiments - recommandation pratique TER05 - », octobre 2008 : [http://app.bruxellesenvironnement.be/guide\\_batiment\\_durable/%28S%28jpth1n55avgk1pytz52f4emt%29%29/docs/TER05\\_FR.pdf](http://app.bruxellesenvironnement.be/guide_batiment_durable/%28S%28jpth1n55avgk1pytz52f4emt%29%29/docs/TER05_FR.pdf) (consulté le 23 février 2010).

---

Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (AREHN), « Dossier les jardins partagés », décembre 2010 (mise à jour le mars 2011) :  
[http://www.arehn.asso.fr/dossiers/jardin\\_partage/index.html](http://www.arehn.asso.fr/dossiers/jardin_partage/index.html) (consulté le 26 août 2011).

Alterechos, « Réseau des jardins solidaires », le 2 juin 2006 :  
[http://www.alterechos.be/index.php?art\\_id=14381&content=article&](http://www.alterechos.be/index.php?art_id=14381&content=article&) (consulté le 5 mai 2008).

## Jardins collectifs : sites officiels

Réseau Cocagne : <http://www.reseaucocagne.asso.fr/index.php> (consulté le 8 septembre 2011).

Jardin dans tous ses états : <http://jardins-partages.org/> (consulté le 8 septembre 2011)

Jardins de Cocagne suisses : <http://www.cocagne.ch/cms/la-cooperative/historique> (consulté le 9 décembre 2008).

Ville de Montréal :  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=5798,68853571&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,68853571&_dad=portal&_schema=PORTAL)(consulté le 30 août 2011).

AJONC : <http://www.ajonc.org/spip.php?rubrique10> (consulté le 22 septembre 2011)

Portail des jardins partagés et d'insertion d'Ile-de-France :  
<http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?article459>

Crabe : <http://www.crabe.be/presentation.htm> (consulté le 10 juillet 2008)

CPAS de Tournai : [http://www.cpas-tournai.be/cpasty\\_gensite.php?idpage=DET0030004#P0030004P2](http://www.cpas-tournai.be/cpasty_gensite.php?idpage=DET0030004#P0030004P2)

CPAS de Liège : [http://www.cpasdeliege.be/s\\_ferme.php](http://www.cpasdeliege.be/s_ferme.php) (consulté le 19 février 2010).

Les Compagnons du Samson : <http://www.lescompagnonsdusamson.com/>(consulté le 18 février 2010).

EFT Cynorhodon : <http://www.cynorhodon.be/vpage.php?id=11> (consulté le 12 février 2010).

EFT La Bourrache : <http://www.labourrache.org/> (consulté le 18 février 2010).

Asbl Convivial : <http://www.convivial.be/index.php?id=54> (consulté le 23 février 2010).

Asbl Le Début des haricots : <http://www.haricots.org/presentation> (consulté le 23 février 2010).

Association for Japon Allottement Garden : <http://homepage3.nifty.com/jkg-ken/>

## Documentation sur le Centre Nô-Life (Chapitre IV)

Aichi-ken (Département d'Aichi)

; « Ken nôgyô kairyô hukyû-ka ni yoru teinen kinôsha shûnô-shien ni tsuite (Sur le soutien à l'installation agricole des personnes retournant à la terre après leur retraite, réalisé par la section départementale de l'amélioration et de la vulgarisation) » : <http://www.pref.aichi.jp/chikusan/secondlife/kenshu.html>(le 8 mars 2011).

; « "Shinki shûnô sokushin kenshû" no jukôsha wo boshû shimasu (Appel à candidature à la formation) »,

---

le 29 juin 2010 : <http://www.pref.aichi.jp/0000033321.html>(consulté le 14 mars 2011).

Hakodate shigikai(Conseil municipal de Hakodate), « Keizai kensetsu jônin iinkai gyôsei chôsa" (Enquête administrative de la commission permanente sur l'économie et la construction) », 2010, <http://www.city.hakodate.hokkaido.jp/gikai/22iinkaisatsu/keizai/22keizaikensetu.htm> (consulté le 15 février 2011).

JA Aichi Toyota, 2009 : <http://www.ja-aichitoyota.com/news-backup/2009-03.html>.

Journal Mainichi (Mainichi shinbun), « Arata ni 64nin ga nôgyô no ninaite wo mezashi nyûkô : Toyota-shi Nô-Life Sôsei Center Kaikô-shiki (entrée de 64 nouveaux stagiaires voulant devenir porteur de l'agriculture : inauguration du Centre Nô-Life) », le 2 mars 2009 : <http://mainichi.jp/area/aichi/news/20090329ddl23070088000c.html> (consulté le 15 février 2011).

Nihon nôgyô shinbun (Journal agricole du Japon), « Teinen-go no shûnô wo shien kenshû naiyô ya jirei shôkai : aichi-ken ga ho-mu pe-ji kaisetsu (Soutien à l'installation agricole après la retraite, présentation des formations et des cas : ouverture d'un site internet par le Département d'Aichi », le 22 juillet 2007 : <http://www.nougyou-shimbun.ne.jp/modules/bulletin8/article.php?sto> (consulté le 11 février 2008).

Organisation mondiale du commerce (OMC), « Accord relatif à l'agriculture » : [http://www.wto.org/french/docs\\_f/legal\\_f/ursum\\_f.htm](http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/ursum_f.htm) (consulté le 11 avril 2007).

Rengô (Fédération des syndicats ouvriers du Japon), « Weekly Rengô (n°669) », décembre 2004 : <http://www.jtuc-rengo.or.jp/news/weekly/no669/print.html>

Shimizu, T, « Toyotashi no "Nô-Life sôsei center" ni tsuite (sur le Centre Nô-Life) », décembre 2005 : [http://www.toshimasa.net/nou\\_life.html](http://www.toshimasa.net/nou_life.html)(consulté le 27 avril 2009).

Toyota-shi (2003), *Kôzo-kaikaku Tokubetsu-kuiki Keikaku (Plan pour les Zones spéciales de la Réforme structurelle)*, Kôzô-kaikaku Tokubetsu Suishin Honbu (Bureau pour la promotion de la Zone spéciale de la Réforme structurelle), 10p : <http://www.kantei.go.jp/jp/singi/kouzou2/>

Toyota-shi (Commune de Toyota)(2006), *Watashitachi no machi to Jidôsha-sangyô Heisei 18 nendo-ban (Notre ville et industrie automobile Année 2006)*, Toyota-shi.

Toyota-shi (Commune de Toyota) (2008), *Toyota-shi Tôkei-sho Heisei 20 nendo-ban (Dossier statistique de la Ville de Toyota Année 2008)*, Toyota-shi.

Toyota-shi (Commune de Toyota) (2009), *Toyota-shi Morizukuri Hakusho Heisei 20 nendo-ban (Livre blanc de la création de la forêt de la Ville de Toyota Année 2008)*, Toyota-shi.

Toyota-shi (Commune de Toyota)

; PV du Conseil communal : décembre 2003 - septembre 2008 : <http://www.kensakusystem.jp/toyota-c/sapphire.html>

; Infos du Conseil communal : mai 2000 - octobre 2008 : [http://www.city.toyota.aichi.jp/division/fa00/fa01/1204866\\_7234.html](http://www.city.toyota.aichi.jp/division/fa00/fa01/1204866_7234.html)

; Infos communales (Kôhō Toyota) : mars 2005 – août 2010 : [http://www.city.toyota.aichi.jp/division/aa00/aa04/1205501\\_7014.html](http://www.city.toyota.aichi.jp/division/aa00/aa04/1205501_7014.html)

: Lettres de la Commission agricole (Nôgyô iinkai dayori) publiées depuis 2006 :

---

[http://www.city.toyota.aichi.jp/division/ja00/ja01/1199721\\_7242.html](http://www.city.toyota.aichi.jp/division/ja00/ja01/1199721_7242.html)  
; Toyota-shi no nôka ni kansuru tôkei (Statistique sur les exploitations agricoles de Toyota) :  
[http://www.city.toyota.aichi.jp/division/ag00/ag06/1193856\\_7134.html](http://www.city.toyota.aichi.jp/division/ag00/ag06/1193856_7134.html)  
Zenkoku nôgyô kaigisho (Chambre d'agriculture nationale), « "Nô" no aru kurashi wo sapo-to : Aichi-ken  
Toyota-shi Nô-Life Sousei Center (Supporter la vie avec "Nô" : Centre Nô-Life de la Ville de Toyota »,  
Ville de Toyota au Département d'Aichi : [http://web-iju.info/2007\\_07/2007\\_07\\_29.htm](http://web-iju.info/2007_07/2007_07_29.htm) (consulté le 15  
octobre 2007).

## Documentation sur l'EFT Ferme Delsamme (Chapitre V)

COLLARD, M-C. (Edit.), HUEN, V. (Coord.)(2007), *Économie, social... et environnement ?*, Les dossiers  
de l'économie sociale, 2007, n° 01, SAW-B : <http://www.saw-b.be/EP/2007/EtudeESDD.pdf>  
Commune de La Louvière : [www.lalouviere.be](http://www.lalouviere.be)  
; CPAS de La Louvière : <http://www.lalouviere-cpas.be/>  
; PV du Conseil communal (janvier 2001 - avril 2009) :  
<http://www.lalouviere.be/VieAdministrative/Conseil/conseilPv.htm>  
; Infos communales (« La Louvière à la Une » : septembre 2005 – juin 2009) :  
<http://www.lalouviere.be/Front/c2-544/Accueil.aspx>  
Commune de Manage, « Historique de l'entité », :  
<http://www.manage-commune.be/francais/macommune/historique.htm> (consulté le 18 février 2011).  
Dernière Heure, « La Maison du Peuple renaît », le 27 octobre 2002 :  
<http://www.dhnet.be/infos/societe/article/52988/la-maison-du-peuple-renait.html>  
Dernière Heure (DH), archive d'articles (décembre 2001 - août 2009) : <http://www.dhnet.be/>  
EFT Ferme Delsamme (2007), *Rapport d'activités – période du 01/01/06 au 31/12/06*, Direction générale de  
l'Economie, de l'Emploi, Ministère de la Région Wallonne (document non publié).  
EFT Ferme Delsamme (2009), *Rapport d'activités final, Année 2008*, Direction de la Formation  
professionnelle, Région Wallonne (document non publié).  
LE ROY, N., PARIZEL, D. (2008), « La Ferme Delsamme, à Strépy, Un projet social pour répondre à la  
demande croissante en produits de base », Bio-portrait, *Valériane*, n°073, Nature & Progrès Belgique :  
42-44 : [http://www.natpro.be/pdf/2008/08\\_29.pdf](http://www.natpro.be/pdf/2008/08_29.pdf)  
Province de Hainaut : <http://www.hainaut.be/> (consulté le 17 décembre 2011)  
Place, S., « Monographie de La Louvière » : <http://users.swing.be/place.sandrine/monoll.html> (consulté le 9  
décembre 2008).  
Statistique et Information économique : <http://www.statbel.fgov.be/>  
; « Utilisation du sol par commune en 2011 »  
; « Population de droit par commune au 1 janvier 2010 »  
Sud Presse (SP), archive d'articles (septembre 1996 - avril 2009) : <http://www.sudpresse.be/>

---

## Table des figures

Figure 1: Japon.....	179
Figure 2 : Département d'Aichi.....	179
Figure 3 : Territoire de la Ville de Toyota 1970-2005 .....	182
Figure 4 : Territoire de la Ville de Toyota après la fusion de 2005.....	182
Figure 5 : Réseau sur la participation sociale et la création d'Ikigai.....	220
Figure 6 : Belgique .....	249
Figure 7 : Province de Hainaut.....	249
Figure 8 : Territoire de La Louvière .....	250

## Table des schémas

Schéma 1 : Politiques d'insertion.....	40
Schéma 2 : Modèle-image de l'ethnographie multi-intégrative .....	82
Schéma 3 : Modèle-image de l'ethnographie combinatoire .....	90
Schéma 4 : Quatre régimes d'action .....	91
Schéma 5 : Rapport entre les jardins collectifs de type marchand et non marchand.....	141
Schéma 6 : Positions des nouveaux jardins collectifs .....	156
Schéma 7 : Paysage historique des agricultures du social.....	157
Schéma 8 : Trois logiques de discours politico-institutionnels autour du Centre Nô-Life.....	211
Schéma 9 : Positions des agents du Centre Nô-Life.....	222
Schéma 10 : Trois logiques de cadrage .....	288
Schéma 11 : Trois logiques du discours communal et EFT Ferme Delsamme .....	294
Schéma 12 : Environnement institutionnel de l'EFT Ferme Delsamme .....	300
Schéma 13 : Positions des agents externes autour de l'EFT FD .....	319
Schéma 14 : Situation entre régimes d'action.....	333
Schéma 15 : Rapport des formes d'engagement autour des adhérents / clients.....	390

## Table des tableaux

Tableau 1 : Exemples de jardins familiaux de développement social .....	143
Tableau 2 : Exemples de jardins collectifs d'insertion sociale.....	145
Tableau 3: Généalogie du modèle de l'agriculture de type Ikigai autour de Toyota .....	192
Tableau 4: Bilan des débouchés des stagiaires du Centre Nô-Life.....	197

Tableau 5 : Chronologie du Centre Nô-Life .....	200
Tableau 6 : Types des agents institutionnels externes .....	214
Tableau 7 : Catégories sociologiques de l'économie.....	222
Tableau 8 : Catégorie idéal-typique de l'agriculture de type Ikigai .....	224
Tableau 9 : Comparaison EFT FD - Jardin de Cocagne .....	267
Tableau 10 : Types d'activités de l'EFT FD.....	271
Tableau 11 : Évolution du nombre des paniers d'abonnement.....	272
Tableau 12 : Éléments de la grille d'évaluation .....	358
Tableau 13 : Lieux de dépôt des paniers de légumes .....	380
Tableau 14 : Organisation-type d'une journée .....	393
Tableau 15 : Locaux et fonctions.....	394
Tableau 16 : Gestes de travail.....	397
Tableau 17 : Poids de la contrainte sur corps-esprit des gestes de travail .....	399

## Lexique des sigles utilisés

- ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion (France)
- ACS : Agents Contractuels Subventionnés (Belgique)
- AFT : Ateliers de Formation par le Travail (Belgique)
- AI : Association Intermédiaire (France)
- AIT : Association Internationale des Travailleurs
- AJONC : Association des Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés (France)
- ALE : Agence Locale pour l'Emploi (Belgique)
- AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (France)
- ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi (France)
- AP : Atelier Protégé (France)
- ASBL : Association Sans But Lucratif (Belgique)
- AWIPH : Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (Belgique)
- CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (France)
- CAT : Centre d'Aide par le Travail (France)
- CAVA : Centre d'Adaptation à la Vie Active (France)
- CDD : Contrat à Durée Déterminée
- CDI : Contrat à Durée Indéterminée
- CDIAE : Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Économique (France)
- Centre Nô-Life : Centre pour la Création de Nô-Life de Toyota (Toyota-shi Nô-Life Sôsei Center)
- CES : Contrat Emploi-Solidarité (France)
- CG : Coordinateur Général (de l'EFT FD)

---

CGSP : Centrale Générale des Services Publics (Belgique)

CHRS : Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (France)

CMT : Chômeurs Mis au Travail (Belgique)

CMU : Couverture Maladie Universelle (France)

CNIAE : Conseil National de l'Insertion par l'Activité Économique (France)

Conseil Local : Conseil Local de Toyota de la Fédération des Syndicats Ouvriers d'Aichi (Japon)

CPAS : Centre Public d'Action Sociale (Belgique)

CSA : Community Supported Agriculture (États-Unis)

CSRC : Commissions Sous-Régionales de Coordination (Belgique)

CST : Cadres Spéciaux Temporaires (Belgique)

CUI : Contrat Unique d'Insertion (France)

CUI-CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (France)

CUI-CIE : Contrat Initiative Emploi (France)

DH : La Dernière Heure (Belgique)

DIISP : Dispositif Intégré d'Insertion Socio-Professionnelle (Belgique)

DSQ : Développement Social de Quartier (France)

DSU : Développement Social Urbain (France)

EAP : Entreprises d'apprentissage professionnel (Belgique)

EFT : Entreprise de Formation par le Travail (Belgique)

EFT FD : Entreprise de Formation par le Travail Ferme Delsamme (Belgique)

EI : Entreprise d'insertion (France, Belgique)

ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (France)

FBI : Fonds Budgétaire Interdépartemental de promotion de l'emploi (Belgique)

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FGTB : Fédération Générale du Travail de Belgique (Belgique)

FNARS : Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale (France)

FOREM : Office wallon de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (Belgique)

FSE : Fonds Social Européen

GASATA : Groupement d'Arboriculteurs de Sanage pour l'Aide aux Travaux Agricoles (Japon, Toyota)

GATT : General Agreement on Tariffs and Trade

HBM : Habitat à Bon Marché (France, Belgique)

IAE : Insertion par l'Activité Économique (France)

IFAPME : Institut Wallon de Formation en Alternance des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (Belgique)

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques (France)

Interfédé : Interfédération des Organismes de Formation et d'Insertion Wallonie - Bruxelles a.s.b.l.(Belgique)

ISP : Insertion Socio-Professionnelle (Belgique)

---

MRC : Mission Régionale du Centre (Belgique)  
N&P : Nature et Progrès (Belgique)  
NPO : Non Profit Organisation (Japon)  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique  
OISP : Organisme d'Insertion Socio-Professionnelle (Belgique)  
OMC : Organisation Mondiale du Commerce  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
ONEM : Office National de l'Emploi (Belgique)  
ONU : Organisation des Nations Unies  
PAC : Plan d'Accompagnement des Chômeurs (Belgique)  
PAC : Présence et Action Culturelle (Belgique)  
PADES : Programme Autoproduction et Développement Social (France)  
POB : Parti Ouvrier Belge  
PRC : Programmes de résorption du chômage (Belgique)  
PRIME : Projets Régionaux d'Insertion dans le Marché de l'Emploi (Belgique)  
RI : Revenu d'Intégration (Belgique)  
RMI : Revenu Minimum d'Insertion (France)  
RSA : Revenu de Solidarité Active (France)  
SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (France)  
SCI : Section de la Création d'Ikigai (Japon, Toyota)  
SCOP : Société Coopérative de Production (France)  
SDAV : Section Départementale de l'Amélioration et de la Vulgarisation (Japon, Aichi)  
SDF : Sans Domicile Fixe  
SDPA : Section Départementale de la Politique Agricole (Japon, Aichi)  
SEE : Stratégie Européenne pour l'Emploi  
SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique (France)  
SIS : Service d'Insertion Sociale (Belgique)  
SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Belges  
SNHBH : Société Nationale des Habitations à Bon Marché (Belgique)  
SNPPT : Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne (Belgique)  
SP : Le Sud Presse (Belgique)  
TCT : Troisième Circuit de Travail (Belgique)  
TEC : Transport En Commun (nom commercial de la Société Régionale Wallonne du Transport (Belgique)  
TUC ; Travaux d'Utilité Collective (France)  
UE : Union Européenne  
UNAB : Union Nationale des Agrobiologistes Belges (Belgique)  
ZEP : Zone d'Éducation prioritaire (France)  
ZUS : Zone Urbaine Sensible (France)



**THÈSE DE DOCTORAT**

Réalisée en cotutelle internationale  
Université de Liège et Université de Haute-Alsace

**Usage de l'agriculture dans le social  
Dispositifs, pratiques et formes d'engagement**

Présentée par  
**Monsieur Kenjiro MURAMATSU**

**Annexes**

# Annexes

- 1 Chronologie des évènements marquants sur l'EFT FD
- 2 Organigramme de l'EFT FD
- 3 Grille d'évaluation individuelle des stagiaires de l'EFT FD
- 4 Description des travaux effectués dans la formation en maraîchage biologique, du vendredi 27 mars au vendredi 10 avril 2009
- 5 Photos du Centre Nô-Life
- 6 Photos de l'EFT FD
- 7 Questionnaire pour les entretiens (Centre Nô-Life)
- 8 Questionnaire pour l'enquête anonyme sur les stagiaires (Centre Nô-Life)
- 9 Questionnaire pour les entretiens (EFT FD)
- 10 Liste des entretiens
- 11 Synthèse des récits des stagiaires du Centre-Nô-Life sur leurs parcours de vie
- 12 Synthèse des récits des stagiaires de l'EFT FD sur leurs parcours de vie

## Annexe 1 : Chronologie des évènements marquants sur l'EFT FD

Nous présenterons ici les éléments chronologiques de l'historique de l'EFT FD en quatre périodes.

### Période 1 (années 2000-2004) : élaboration, préparation et mise en place.

#### Situation de l'équipe :

- Mai 2002, mars 2003 : premier coordinateur-formateur (ingénieur agronome), premier formateur en maraîchage, deux accompagnateurs (éducateur ou « assistant social de terrain » et assistante sociale à mi-temps), une stagiaire sociale assurant le secrétariat (administration, communication et gestion)<sup>1</sup>.
- Juin 2004 : deuxième coordinateur-formateur (ingénieur agronome, le CG actuel), un formateur en maraîchage, une éducatrice, un travailleur social, une assistante sociale à 2/5e temps et une responsable marketing<sup>2</sup>.

#### Nombre des stagiaires :

- sept chômeurs ou minimexés<sup>3</sup>.
- huit jardiniers<sup>4</sup>.
- douze personnes bénéficient une formation de remise à niveau en partenariat avec le FOREM<sup>5</sup>.

#### Surface cultivée :

- 2.5 hectares<sup>6</sup>.

#### Modes de commercialisation :

- Vente au détail le vendredi (14h à 18h) et paniers d'abonnement<sup>7</sup>.

#### Nombre des adhérents (abonnés aux paniers)

- 40 en juillet 2002<sup>8</sup>.
- 60 en octobre 2002<sup>9</sup>.
- 80<sup>10</sup>.
- Il est prévu par l'EFT FD que vingt personnes prépareront les 400 paniers hebdomadaires en 2004<sup>11</sup>.
- 150 en juin 2004<sup>12</sup>.

#### Travaux d'aménagement des bâtiments :

- Travaux d'aménagement (réfectoire, salle de cours, magasin) prévus pour le mars 2004<sup>13</sup>.

<sup>1</sup> Le Sud Presse (SP), le 31 mai 2002 ; le 26 mars 2003.

<sup>2</sup> La Dernière Heure (DH), le 28 juin 2004.

<sup>3</sup> SP, le 31 mai 2002.

<sup>4</sup> DH, le 21 novembre 2002.

<sup>5</sup> SP le 4 juin 2003.

<sup>6</sup> SP, le 9 juillet 2002.

<sup>7</sup> SP, le 9 juillet 2002.

<sup>8</sup> SP, le 9 juillet 2002.

<sup>9</sup> DH, le 21 octobre 2002. « De vingt paniers par semaine, la Ferme aujourd'hui vend près de 60 paniers. Preuve que la demande existe. ».

<sup>10</sup> SP, le 26 mars 2003.

<sup>11</sup> SP, le 31 mai 2002.

<sup>12</sup> DH, le 28 juin 2004.

<sup>13</sup> DH, le 31 mai 2003.

### Évènements :

Année 2000-2001 : Visite de quelques jardins du Réseau Cocagne en France effectuée par J. Gobert, alors nouveau président du CPAS, et ses collègues.

Octobre 2001 : le bâtiment et les terrains de la ferme mis à disposition du CPAS par un contrat de bail amphithéotique contre le versement symbolique et annuel d'un franc<sup>14</sup>.

Avril 2002 : début de la culture<sup>15</sup>.

Juin 2002 : début de la livraison des paniers<sup>16</sup>.

Oct 2002 : Inauguration de la Ferme Delsamme<sup>17</sup>.

Janvier 2003 : Obtention de l'Agrément EFT à la Région Wallonne. Ce qui permet de donner une préqualification dans le domaine de maraîchage biologique aux stagiaires.

Juin 2003 : Obtention du prix Fondation pour les Générations Futures. Octroi de 12 500 euros pour le « *développement de l'activité de pépinière de plants de légumes par la création d'une serre en verre*<sup>18</sup> ».

Novembre 2003 : Visite royale

Décembre 2003 : Affectation du local à Houdeng-Goegnies pour la préformation Restauration de meubles<sup>19</sup>.

Mars 2004 : lancement du Réseau des Fermes et Jardins solidaires Wallonie-Bruxelles. Le CG y a participé dès le début.

Juin 2004 : Obtention d'un label bio d'Ecocert.

### **Période 2 (années 2004-2006) : développement, structuration, reconnaissance.**

#### Situation de l'équipe :

- Septembre 2004 : arrivée d'un éducateur chargé de la pédagogie des préformations et des formations au CPAS (Coordinateur pédagogique actuel de l'EFT FD)<sup>20</sup>.

- Mars 2005 : Présence d'un deuxième formateur en maraîchage<sup>21</sup>.

- Idem. Un troisième formateur en maraîchage recruté, qui remplaça le premier formateur en maraîchage, et deviendra le Coordinateur technique en septembre 2008<sup>22</sup>.

---

<sup>14</sup> PV du Conseil communal, le 15 Oct 2001.

<sup>15</sup> SP, le 31 mai 2002.

<sup>16</sup> SP, le 31 mai 2002.

<sup>17</sup> DH, le 21 octobre 2002 : « Constituée sous forme d'entreprise de formation par le travail (EFT), la Ferme Delsamme est en voie de reconnaissance par la Région wallonne et bénéficie d'aides du Fonds social européen, de la mesure Arena (formation d'économie sociale au sein du CPAS), du fédéral (Art. 60). Elle participe également au réseau de Cocagne, un réseau d'insertion qui regroupe plus de 70 jardins répartis sur toute la France. »

<sup>18</sup> Le Jury de la Fondation met l'accent sur l'engagement d'une institution publique pour un développement soutenable, et l'« *insertion du projet dans une dynamique de réseau local d'acteurs visant l'autonomisation de l'initiative elle-même* »

<sup>19</sup> SP, le 17 décembre 2003.

<sup>20</sup> Coordinateur pédagogique, entretien 46.

<sup>21</sup> SP, le 4 mars 2005.

<sup>22</sup> Coordinateur technique, entretien 47a.

- Juin 2006 : Départ du deuxième formateur en maraîchage, ayant été remplacé par un quatrième.

Nombre des adhérents (abonnés aux paniers) :

- Juin 2005 : 150<sup>23</sup>.

- Juillet 2006 : 200<sup>24</sup>.

Travaux d'aménagement des bâtiments :

- Juin 2005 - Octobre 2006 : Début des travaux. Son projet d'extension a été présenté par J. Gobert, alors Président du CPAS, au public lors de la Journée d'été à la ferme. Les travaux continueront jusqu'en juin 2006<sup>25</sup>.

Évènements :

- Oct 2004. Atelier cuisine à la Ferme. Nombreux clients du magasin y ont participé.

- Juin 2005. Lancement de trois nouveaux services à domicile (6,70 euros l'heure) : le service gardes à domicile, le Brico Dépannage et le Brico Vert<sup>26</sup>.

- Novembre 2005. Visite de la Princesse Astrid.

**Période 3 (années 2006-2008) : stabilisation, remise en question, restructuration.**

Situation de l'équipe :

- Janvier 2007 : Arrivée d'une nouvelle chargée du commerce, la communication, l'animation, le marketing<sup>27</sup>.

- Février 2007 : départ du quatrième formateur en maraîchage, ayant été remplacé par un cinquième qui restera jusqu'à octobre 2008<sup>28</sup>.

Nombre des adhérents (abonnés aux paniers) :

- Janvier 2007 : 230 « Un chiffre stabilisé » selon le CG<sup>29</sup>.

- Novembre 2008 : 240 avec une liste d'attente nouvellement créée<sup>30</sup>.

Évènements :

---

<sup>23</sup> SP, le 24 juin 2005.

<sup>24</sup> SP, le 25 juillet 2006.

<sup>25</sup> DH, le 26 juin 2005 : « La démolition est importante car les bâtiments étaient très vétustes. Mais nous avons opté pour une reconstruction à l'identique dans un espace contemporain. La première phase prévoit l'aménagement de la partie administrative à l'étage. La partie accueil, centrale, sera très ouverte, avec une vue sur l'arrière et les étangs de Strépy » ; « "En outre, des capteurs solaires seront installés pour fournir l'eau chaude. La 2e phase prévoit la rénovation de la cour, de la conciergerie, de la grange et du magasin, et la construction d'une nouvelle serre. Les travaux coûteront un peu plus de 2,5 millions d'euros. A l'avenir, le bâtiment devrait intégrer des vestiaires, des sanitaires, une table d'hôte, une chambre froide et un lieu d'hébergement pour les classes vertes", Roberto Bassetto, architecte louviérois et chargé des travaux. »

<sup>26</sup> ÉDH, le 23 juin 2005 : « Les trois produits, comme les autres, sont nés à la suite de l'enquête Sonecom mise sur pied en 2002, pour déterminer les besoins sociaux des Louviérois, explique J. Gobert, président du CPAS louviérois. Nous ne nous attendions pas à ce que cette enquête sociale soit aussi riche en enseignements. Nous avons, en tout cas, objectivé tout ce que nous pouvions. Nous avons créé l'équivalent de 6,5 temps plein pour ces services. » ; « Le service Brico a été créé il y a plus de 20 ans, un service de Brico Dépannage est venu s'y greffer pour tous les petits aménagements pour lesquels une subvention par l'AWIPH (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées) n'est pas nécessaire: la mise en place d'une rampe d'accès, tapissage, plomberie, électricité, gros nettoyage, etc. » ; « le service Brico Vert, permet aux stagiaires Espaces verts de la Ferme Delsamme (entreprise de formation par le travail) de prendre en charge de petits travaux d'entretien des jardins (élagage, taille de haie, tonte de pelouses) »

<sup>27</sup> Agent marketing / animation, entretien 48.

<sup>28</sup> Coordinateur technique, entretien 47a.

<sup>29</sup> SP, le 18 janvier 2007.

<sup>30</sup> DH, le 11 juin 2008.

- Septembre 2006 : Inauguration des bâtiments de la ferme.
- Idem. : Inauguration des Magasins citoyens.
- Idem. Journée Découverte Entreprise (JDE). 163 entreprises accueillent le grand public. 17 entreprises de l'économie sociale (EFT, ETA, EI, CPAS services de proximité des communes) s'y présentent. L'EFT FD a organisé une visite du site. Plus de 1100 personnes ont visité la Ferme<sup>31</sup>.
- Octobre 2006 Nouvelle présidente du CPAS nommée suite à l'élection communale.
- Janv 2007 : Ouverture du restaurant de la ferme « Table d'hôte De la Graine à l'assiette ».
- Avril 2007 : Participation de l'EFT FD avec la Maison du Tourisme au rendez-vous familial dans le cadre de l'inauguration d'un Pré-RAVeL, aménagé par le Plan d'itinéraires communaux verts « Pic Verts ». Des hommes politiques importants (Ph. Courard, le ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique ; J. Gobert, bourgmestre ; W. Taminiaux, ex-bourgmestre) rendirent visite l'EFT FD avec d'autres participants<sup>32</sup>.
- Avril 2007 : Préformation en Entretien d'espaces verts s'occupera des entretiens des Étangs de Strépy<sup>33</sup>.
- Juin 2007 : Ouverture d'une épicerie bio dans le nouveau bâtiment de la ferme<sup>34</sup>. Ouverture du magasin : lundi, mardi et vendredi (14h30-18h30) et samedi (8h30-12h30).
- ? 2007 : Sortie de l'EFT FD du Réseau des Fermes et Jardins solidaires Wallonie-Bruxelles.
- Juin 2008 : Mise en congé de fin de carrière de la Directrice du service social du CPAS de La Louvière ayant été en poste depuis 25 ans<sup>35</sup>.

#### **Période 4 (années 2008-) : nouvelle orientation sociale et économique en question.**

##### Situation de l'équipe :

- Création de nouveaux postes : Coordinatrice sociale à temps plein assurée par l'assistante sociale qui travaillait à mi-temps à l'EFT FD depuis 2002 ; Coordinateur pédagogique à un septième temps ; Coordinateur technique (ce poste a été accordé à un formateur en maraîchage de l'EFT).
- Janvier 2009 : arrivée d'un sixième formateur en maraîchage qui restera jusqu'en novembre 2009.
- Juin 2009 : arrivée d'une septième formatrice en maraîchage.

##### Nombre des adhérents (abonnés des paniers) :

- 240-250. L'objectif refixé par le CG et atteint, mais avec une liste d'attente d'une centaine de personnes<sup>36</sup>.

##### Produits cultivés :

<sup>31</sup> SP, le 23 septembre 2006 ; La Louvière à la une, décembre 2006: 7.

<sup>32</sup> DH, le 30 avril 2007.

<sup>33</sup> PV du Conseil communal, le 23 Avril 2007.

<sup>34</sup> La Louvière à la une, juin 2007.

<sup>35</sup> Directrice du service social, entretien 36.

<sup>36</sup> « Il y a tout d'abord que, quand je suis arrivé en 2004, j'ai revu les objectifs de la Ferme en termes de clientèle. J'ai constaté que mes prédécesseurs, avaient une volonté de produire 4, 500 paniers par semaine. Je me suis vite rendu compte, à l'époque, j'ai lu le dossier, je me suis vite rendu compte que c'était pas cohérent, pour différentes raisons. La première est en notre capacité de production, qui était faible, et la deuxième est en point de vue logistique, c'est-à-dire qu'on a pas non plus de la place. Et à l'époque, donc j'ai refixé des objectifs que j'ai jugé réalistes, euh qui s'avèrent l'être, comment, qui étaient de produire un maximum de, un optimum de 240 paniers, bon, 240, 250. Depuis 2008, donc ça c'est mon objectif que j'ai fixé et qui à mon sens sont réalistes. Et c'est réalisé depuis 2008. Mais pire que ça, encore plus, j'ai une liste d'attente, par rapport aux paniers, d'une centaine de personnes. » (CG, entretien 44a)

- Plus de 60 variétés de légumes biologiques et de saison.

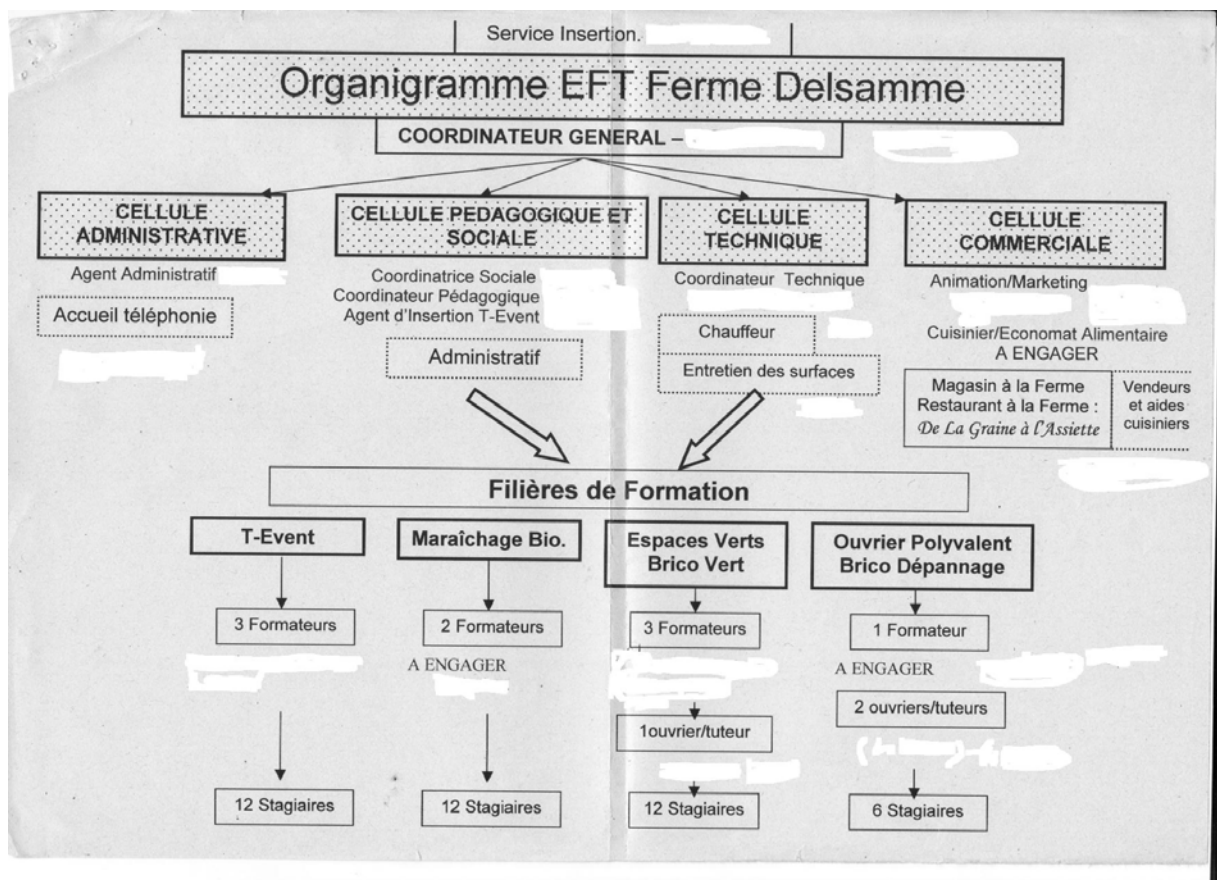
Évènements :

- Octobre 2008 : Restructuration des quatre filières EFT : T-Event, maraîchage biologique, espaces verts, ouvrier polyvalent<sup>37</sup>.

---

<sup>37</sup> PV du Conseil communal, le 23 Juin 2008.

## Annexe 2 : Organigramme de l'EFT FD



\*Nous avons effacé les noms des personnels.



### Annexe 3 : Grille d'évaluation individuelle des stagiaires de l'EFT FD

#### EVALUATION INDIVIDUELLE SERVICE INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Concerne :

A.S. :

Préformation :

Période :

Date de l'évaluation :

Personnes présentes :

Rappel des évaluations précédentes :

<u>SAVOIR-ETRE</u>	<u>T</u> <u>B</u>	<u>B</u>	<u>S</u>	<u>F</u>	<u>I</u>	<u>REMARQUES</u>
Ponctualité						
Régularité						
Respect de la procédure en cas d'absence						
Respect du matériel						
Respect des consignes						
Confiance en soi						
Initiative						
Autonomie						
Disponibilité						
Travail en équipe						
Capacité de communication						
Capacité d'auto- critique						
Intégration						

Relation aux autorités						
Présentation						

<b>SAVOIR-FAIRE</b>	<b>T</b>	<b>B</b>	<b>S</b>	<b>F</b>	<b>I</b>	<b>REMARQUES</b>
Assimilation des techniques de travail						
Organisation du travail						
Qualité et soin dans le travail						
Intérêt pour le travail						
Progrès dans le travail						

**REMARQUES** : (Points forts, points à améliorer, objectifs, etc.)

Points forts:

Points à améliorer:

Objectif:

**COMMENTAIRES SUITE A L'AUTO-EVALUATION DU STAGIAIRE**

/

**DANS L'ENSEMBLE LE STAGIAIRE EXERCE SA FONCTION DE MANIERE**

**CONCLUSION :**

Signature du responsable de service

Signature du coordinateur pédagogique,

*Voir évaluation manuscrite.*

La Louvière, le

Signature de l'A.S. du service  
insertion socioprofessionnelle,

Signature du formateur



### AUTO-EVALUATION DU STAGIAIRE

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
<i>Contenu de mon stage</i>				
<i>Clarté des explications</i>				
<i>Progression dans la difficulté</i>				
<i>Condition de travail</i>				
<i>Intégration dans l'institution</i>				
<i>Disponibilité du tuteur</i>				
<i>Relation avec l'équipe</i>				

#### **REMARQUES DU STAGIAIRE :**

.....  
.....  
.....  
.....

DATE : Signature du formateur :	DATE : Signature du stagiaire :
------------------------------------	------------------------------------

## **Annexe 4 : Description des travaux effectués dans la formation en maraîchage biologique, du vendredi 27 mars au vendredi 10 avril 2009<sup>1</sup>**

Le nombre d'heures de formation (couramment dit de « travail ») est d'environ 36 heures par semaine. Les jours et horaires de formation : du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h, sauf en plein été de 7h30 à 16h. Les jours et horaires d'ouverture du magasin : le lundi, le mardi et le vendredi de 14h30 à 18h30, le samedi de 8h30 à 12h30. Ce sont des salariés en Article 60 qui sont chargés de la vente au magasin. Les stagiaires en maraîchage bio viennent les aider de temps en temps pour la vente, si besoin.

### Le vendredi 27 mars 2009

Stagiaires présents : AL (chauffeur), GA, GI, LO, MA, RU, SO.

Absents : MI, PH.

#### Travaux prévus dans le briefing :

- mise en panier (bettes, épinards, cerfeuil, mâches, chicon, chicorée rouge).
- repiquage de tomates en serre.
- préparation des charriots de magasin.
- arrosage de la pépinière.
- préparation du sol en serre pour les tomates.

#### Matinée :

- 8h15 : mise en panier (AL, MA, RU, SO) MA et RU sont chargés de la livraison. A mettre petits pois, persil plat, salades, produits supplémentaires. Chargement dans le camion.
- récolte des salades et des épinards en serre (GA, GI, LO).
- après 10h : Rangement des cageots et cartons (SO, Enquêteur). Les amener dans le hangar avec les charrettes. Rangement des produits dans le frigo.

#### Après-midi (14h30 à 16h) :

- après le départ du camion, préparation des charriots pour le magasin dans la grange avec SO. Mettre les paniers au magasin.
- ; récolte et lavage des épinards (GI).
- EL (Article 60 en vente) gère l'exposition des produits au magasin. SO a travaillé au magasin pour l'accueil des clients.
- amener les résidus des légumes au compost, et tourner le fumier avec la bêche (Enquêteur).
- préparation du sol en serre (GI, RU). Mettre le fumier et étaler. Passer le motoculteur (RU).
- arrosage en serre avec asperceur. On arrose tous les deux jours pendant dix minutes. Mais le vendredi, on arrose pendant 20 minutes pour le week-end.

### Le lundi 30 mars

Stagiaires présents : AL (chauffeur), GI, LO, MA, MI, RU, SO.

Absents : GA (Congé maladie d'une semaine), PH.

#### Travaux prévus dans le briefing

- inventaire du stockage dans la grange. Évaluation de la qualité des fruits et légumes.
- préparation des charriots du magasin (LO, SO).
- repiquage de tomates à continuer (GI, RU).
- plantation des échalottes et des oignons, s'il fait chaud l'après-midi (MI).
- changement des bâches pour les carottes en serre.
- arracher les choux-raves, car ils ont été plantés trop tôt il y a trois mois, et « *ils vont rien donner* » (formateur).

#### Matinée

- 8h15-10h : Inventaire du stockage (LO, SO, Enquêteur). Repiquage (GI, MI, RU).
- ; inventaire du stockage. Noter la qualité des produits de 1 à 4 (4 veut dire que le produit tient jusqu'à la fin de la semaine).

---

<sup>1</sup> Cette description se base sur les notes de terrain et l'expérience de l'enquêteur, et ne représente pas la liste exhaustive des tâches effectuées.

; lavage des pots de salades.

- préparation du sol dans la pépinière pour les plants de tomates. Terreau complet avec calcium, charbon cassé et filtré.

- 10h15- : repiquage de salades (Laitue de la variété « Roxy »). Installation de goutte à goutte en serre. Plantation d'épinards pour trois lignes de 40m (MI, Enquêteur).

#### Après-midi

- mettre les bâches pour empêcher les bêtes de venir et garder la chaleur sur les salades autour des carottes.

- EL (Article 60 en vente) travaille sur l'ordinateur pour la commande au Biofresh de 10h30 à 19h.

#### Le mardi 31 mars 2009

Stagiaires présents : AL (chauffeur), LO, GI, MA, MI, SO.

Absents : GA (congé maladie), PH, RU (congé maladie jusqu'au lundi : gastro-entérite).

#### Travaux prévus dans le briefing

- repiquage de tomates (GI, MI).

- repiquage d'Oignons (LO, SO).

- repiquage de fenouils 77 quickpots (MA, Enquêteur).

- cours du tronc commun de 13h15 à 14h.

#### Matinée

- 8h15-10h : Repiquage de fenouils. 8 quickpots de 77 sur deux lignes.

- 10h15-12h30 : Repiquage de salades « Royal hork leaf ». Trois lignes en une heure. MA a d'abord passé le motoculteur pour préparer le sol. Après, on a aplati la terre avec un râteau.

#### Après-midi

- 14h-15h : Cours du tronc commun (français). Programme : 1 Conversation entre l'enseignante (détachée d'une école maternelle) et les stagiaires (AL, GI, LO, MA, MI, enquêteur) 2 Lecture d'articles (sur les rats et l'utilisation de Facebook).

- 15h-16h : Fin de repiquage. Arrachage des choux-raves. Arrosage des salades.

; AL prépare les bacs dans la salle pour la mise en panier.

; EL (Article 60 en vente) prépare les étiquettes des paniers. Les commandes sont prises soit par téléphone soit par e-mail. Elle les imprime et les coupe aux ciseaux.

#### Le mercredi 1er avril 2009

Stagiaires présents : GI, LO, MA, MI.

Absent : GA, PH, RU, SO (congé pour examen médical pour le mal de dos).

#### Travaux prévus dans le briefing

- récoltes : Laitues (240 pièces), épinards (13kg), cerfeuils (65 bottes). Récoltes terminées vers 11h - 11h30, car il va faire trop chaud après.

- plantation d'oignons pour six lignes en plein champ.

- arrosage en serre.

#### Matinée

- récolte d'épinards et de salades (Laitues, cerfeuils, chicorée rouge). Les limaces sont à tuer avec les pieds ou un couteau.

- préparation des bacs et des paniers (MA, MI). Laver les carottes.

- plantation d'oignons (GI, LO).

#### Après-midi

- préparation des bacs. 600g de carottes pour les grands paniers.

- arrosage dans la pépinière.

#### Le jeudi 2 avril 2009

Stagiaires présents : GI, LO, MA, MI.

Absent : GA, PH, RU, SO.

#### Travaux prévus dans le briefing

- mise en panier (LO, MI). LO et MI seront responsables de la livraison des paniers pendant trois mois. Vers 14h-15h, commencer à mettre les suppléments. Important de vérifier la qualité et la quantité des produits par panier, car il y a eu des plaintes d'adhérents la semaine précédente. Carottes à finir. Céleris-rave, épinards à entamer.

- récoltes de salades.

#### Matinée

- mise en panier. Chicorée rouge : 61 bottes de 250g à faire.

#### Après-midi

- Mise en panier. Fruits et légumes provenant de Biofresh (grossiste des produits biologiques à Malines). Céleri-raves à mettre dans tous les bacs. Les suppléments à entamer.

#### Le vendredi 3 avril 2009

Stagiaires présents : AL (chauffeur), GI, LO, MI, SO.

Absents : GA, MA (congé maladie : mal à la cheville causé par le foot), PH, RU.

#### Travaux prévus dans le briefing

- mise en panier (LO et GI). Épinards et salades frais (Chicorée rouge, cerfeuil, persil).  
- livraison.

- charriots du magasin

- repiquage de salades

- semis de fèves de marais en plein champs (trois lignes).

- semis d'oignons en plein champ.

#### Matinée

- 8h15- : Mise en panier.

- 10h30- : Repiquage de salades (GI, SO)

- 12h30 : AL, MI, LO sont rentrés de la livraison. Ce qui est plus rapide que d'habitude (normalement, les livreurs reviennent au site de l'entreprise vers 13h-13h30).

#### Après-midi

- jusqu'à 16h : Repiquage de salades (Batavia).

- après-midi, la livraison est terminée avant 16h.

#### Le lundi 6 avril

L'enquêteur a été absent.

#### Travaux effectués :

- semis de tomates en pot.

- repiquage tomates en serre.

- semis de petits pois.

#### Le mardi 7 avril

Stagiaires présents : GI, LO, MA, SO.

Absents : GA, MI (congé maladie : bronchite), PH, RU.

#### Travaux prévus dans le briefing

- semis de tomates en pot dans la pépinière. (GI, SO).

- récolte de radis (MA, LO).

- repiquage tomates en serre.

- semis de petits pois.

- plantation de céleris et de salades en serre.

#### Matinée

- faible pluie. Pas de travail dans les champs. Récolte de radis avec la bêche en serre.

- préparer le terreau des pots de tomates avec poudre d'algues qui apportent des minéraux, magnésium, calcium, fer. Ce qui donne et renforce les tomates qui sont arrachés du terreau.

#### Après-midi

- récolte de radis (blanc, rouge). 70kg pour la livraison.

#### Le mercredi le 8 avril

Stagiaires présents : GI, LO, SO.

Absents : GA, MA (mal au cheville), MI, PH, RU.

#### Travaux prévus dans le briefing

- semis de poireaux (deux lignes et demie) en serre.

- préparation de radis de type "glaçon" en bottes. 300g rose et blanc (GI).



- laver les carottes avec une machine (20 sacs) (SO).
- après-midi. Mise en panier, préparation des bacs.
- mettre un grillage pour la protection des petits pois dans une serre.
- repiquage de tomates.

#### Matinée

- récolte de topinambours 150kg, soit à peu près 10 bacs.

#### Après-midi

- mise en panier. 213 paniers à préparer dont 60 grands, 153 petits. Commencer par les carottes, pommes de terre, topinambours.
- laver les carottes (SO, enquêteur).

#### Le jeudi 9 avril

Stagiaires présents : AL (chauffeur), GI, LO, SO.

Absents : GA, MI, MA (mal à la cheville), PH., RU.

#### Travaux prévus dans le briefing

- aller à Biofresh. Produits à chercher : Laitue, trois caisses de bettes.
- récolte de salades : persil, cerfeuil, bettes.
- mise en panier.

#### Matinée

- Biofresh (AL, enquêteur).

#### Après-midi

- récolte des salades (54 Laitues en douze bacs).
- mise en panier. Carottes, topinambours, pommes de terre, radis. Les suppléments à commencer.

#### Le vendredi 10 avril

L'enquêteur a été absent.

#### Travaux effectués :

- mise en panier (salades fraîches, laitues, scaroles etc.)
- récolte de salades
- livraison
- préparation des charriots du magasin charger les produits au magasin
- arrosage de la pépinière

## Annexe 5 : Photos du Centre Nô-Life



**Préparation du sol pour les figes (le 1er mars 2005)**



**Champ et bâtiment du Centre Nô-Life (le 24 mars 2005)**



**Fécondation artificielle pour la poire (le 19 avril 2005)**



**Préparation des plants de riz (le 13 avril 2005)**



**Renforcement des bords des rizières (azenuri) (le 21 avril 2005)**



**Préparation des plants de riz dans la rizière (le 21 avril 2005)**





**Egalisation du sol de la rizière sous l'eau  
(Shirokaki) (le 1<sup>er</sup> mai 2005)**



**Désherbage (le 23 juin 2005)**



**Récolte de pommes de terre (le 23 juin 2005)**



**Motoculteur (le 15 juillet 2005)**



**Motoculteur (le 21 juillet 2005)**



**Récolte du riz (le 5 septembre 2005)**



## Annexe 6 : Photos de l'EFT FD



Entrée de la ferme (le 31 mars 2009)



Bâtiment de la ferme vu du champ (31 mars 2009)



Stagiaires au réfectoire (le 7 avril 2009)



Travail à la pépinière (le 18 avril 2009)



Mise en panier (le 18 avril 2009)



Magasin de la ferme (le 18 avril 2009)





**Stagiaires en entretien d'espaces verts (le 24 avril 2009)**



**Départ en excursion (visite d'une ferme bio) (le 25 avril 2009)**



**Jardin, champs et serres vus du bâtiment (le 20 mai 2009)**



**Préparation de la livraison des paniers (le 29 mai 2009)**



**Journée Porte Ouverte (le 30 mai 2009)**



**Récolte des navets (le 24 juin 2009)**

## **Annexe 7 : Questionnaire pour les entretiens (Centre Nô-Life)**

### **Questions communes à tous les acteurs**

#### 1. Questions générales

- a. Comment fonctionne votre organisation? Quels sont les objectifs, les domaines de compétence? Quel est le contexte d'apparition et l'histoire de l'organisation ?
- b. Quelles sont les autres structures avec lesquelles vous collaborez ?
- c. Quel est votre fonction propre, votre mission ? Quelles sont vos thématiques actuelles ?
- d. Quel serait votre bilan de la situation ? Quelles sont les perspectives ? Si on prend un ou deux des problèmes les plus importants d'aujourd'hui dans votre travail, qu'est-ce que cela peut être ?
- e. Pouvez vous nous décrire une journée type au sein de votre fonction?
- f. Qu'est ce qu'une bonne direction ou un bon projet de la Ville pour vous ? Plus particulièrement, le nouveau slogan de la Ville « Vivre ensemble entre la ville et les campagnes rurale et montagnarde » quels impacts donne-t-il à votre mission ?

#### 2. Questions centrées sur les questions spécifiques de recherche

##### **Centre Nô-Life, vieillissement, agriculture - ruralité et développement local**

- a. Connaissez-vous le projet du Centre Nô-Life ? Depuis quand avez-vous des relations avec ce projet ? Quelle était la première occasion de votre implication au projet ? En quoi consistent vos rapports avec le projet ?
- b. Que pensez-vous de l'objectif principal du projet ? Est-il bon ou mauvais, quelque chose de nouveau ou inévitablement nécessaire ?
- c. Comment percevez-vous le phénomène ou la tendance du retour à la terre des habitants urbains tel que l'on voit dans le Centre Nô-Life ? → « Franchement dit, il y a 10 ans, pouviez-vous imaginer qu'un tel projet qui incite et aide le retour à la terre des citadins, aurait pu être démarré par votre collectivité locale ? »
- d. Comment percevez-vous les mises en valeur de l'espace rural dans la ville de Toyota ? Quelles sont les utilités et l'importance de cet espace pour vous ?
- e. Comment percevez-vous le vieillissement de la population en tant que « (nom de mission de l'acteur interrogé) » ? Quelles actions menez-vous face aux problèmes liés au vieillissement ?
- f. Le vieillissement a-t-il des impacts sur le développement local de la Ville de Toyota ? (à l'échelle locale et régionale)
- g. Quelles approches avez-vous vis-à-vis des campagnes rurale et montagnarde ?
- h. A votre avis, quels impacts le Centre Nô-Life peut-il apporter au mode de développement de la Ville de Toyota ? (par rapport à ses spécificités en tant que ville moyenne, ruralité subsistante, richesse économique) Quelle importance ces impacts ont-ils pour le développement local (à l'échelle locale et régionale) ?
- i. Avez-vous une implication directe dans le projet ? Également dans les autres mesures de la Ville à l'égard du vieillissement, de l'agriculture, de la ruralité et du développement local ? (aux niveaux financier, élaboration de projets, consultations, coopérations etc.)
- j. Avez-vous une implication indirecte dans le projet ? Également dans les autres de la Ville à l'égard du vieillissement, de l'agriculture, de la ruralité et du développement local ? (aux niveaux financier, élaboration de projets, consultations, coopérations etc.) → « Qu'attendez-vous du Centre Nô-Life ? »
- k. Y a-t-il eu lieu des changements dans votre fonction suite à l'apparition du Centre Nô-Life ? Les travaux pour le Centre Nô-Life ont-ils été intégrés dans la cohérence de votre fonction ? Ou bien ne sont-ils que des activités

supplémentaires ?

- l. Avez-vous des rapports avec d'autres acteurs en rapport avec le Centre Nô-Life ? Sont-ils nouveaux ?
- m. Faut-il encore continuer le Centre Nô-Life ? Et comment ?

## Questions particulières à certains acteurs spécifiques

### Coordinateur et vice-coordinateur du Centre Nô-Life

- Avez-vous constaté un décalage entre l'objectif initial du projet et la concrétisation du projet ? (par rapport aux profils et motivations hétérogènes des stagiaires)
- Avez-vous apporté des modifications dans les principes d'activités du projet ? Pour quelle raison ?
- Quels sont les efforts particulièrement menés pour la réussite du projet ?
- D'après vous, quelles étaient les réussites et les erreurs dans les activités du Centre ?
- Quelles étaient vos découvertes ou remarques inattendues et imprévues ?
- Quelle place le Centre Nô-Life a-t-il dans la politique agricole de Toyota ? Quel rôle joue-t-il dans l'élaboration du 2<sup>ème</sup> plan agricole de la ville de Toyota ?
- Trouvez-vous appropriée la vision de l'agriculture de type « Ikigai » par rapport aux attentes des stagiaires ? D'après vous, cette idée est-elle correctement transmise aux stagiaires ? Cela pourra-t-il durer sans être modifié ?
- Y-a-t-il une spécificité du Centre Nô-Life en comparaison avec les autres sections de la commune ? Sentez-vous la différence ? Que les gens des autres sections pensent-ils du Centre Nô-Life ?
- Que pensez-vous de la réputation générale du Centre Nô-Life, alors que celui-ci est fréquemment présenté dans la presse et visité par d'autres collectivités locales d'un peu partout au Japon ?
- Après 2 ans d'existence du projet, quelles sont les réactions de la commune de Toyota et des autres acteurs de la Ville ?
- Durant ces 2 ans d'expériences du projet, y-a-t-il eu des changements au niveau de la relation entre le Centre Nô-Life et les autres acteurs ?
- Quelles sont les perspectives du projet ?

### Concernant les stagiaires de l'année 2006...

- a. Avez-vous constaté des changements au niveau des profils ainsi que du nombre des stagiaires ?
- b. Avez-vous tenté de changer de manière de faire la promotion du Centre Nô-Life ? Y-a-t-il de nouvelles innovations que vous avez apportées ? (ex. Brochures, prospectus etc...)
- c. Avez-vous apporté des modifications dans les critères de la sélection des stagiaires ? Particulièrement, pour quelle raison avez-vous ajouté dans le formulaire d'inscription une enquête portant sur la surface de terrain de location et le revenu agricole souhaités ?
- d. Avez-vous ajouté de nouveaux contenus dans les programmes des formations ?
- e. Y-a-t-il des différences entre les Centres de Shigô (initial), Shimoyama (une région montagnarde), Takaoka (une région agricole de la plaine)<sup>1</sup> ? Et pour les critères de la sélection des stagiaires ?
- f. Apportez-vous des changements au niveau de la méthode pour les orientations individuelles des stagiaires ?

### Directeur de la section des activités agricoles

1. Questions communes
2. Concernant le Centre Nô-Life
  - a. Évolution d'implication au projet (avant et après l'inauguration, présent) ? (question commune : 2-a)

---

<sup>1</sup> Ces deux derniers centres sont nouvellement inaugurés en 2006.

- b. Quelles sont vos appréciations de l'expérience du Centre de ces derniers 2 années ? Y-a-t-il des changements de regards par rapport au début ? Quels sont les problèmes rencontrés dans les activités du Centre ?
- c. Qu'attendez-vous du Centre Nô-Life ? (question commune : 2-j)
- d. Quelle est la place du Centre Nô-Life dans les activités globales de la Coopérative ? Y-a-t-il eu des changements globaux aux activités de la Coopérative ? (question commune : 2-k)
- e. Avez-vous eu de nouvelles relations de coopération avec d'autres organismes ? (question commune : 2-l)
- f. La vision de l'agriculture telle que promue par le Centre Nô-Life convient-elle à l'orientation agricole de la Coopérative ?
- g. Quelle est la place de l'agriculture de type « Ikigai » par rapport aux agriculteurs « porteurs » de l'agriculture que tente de développer la Coopérative, notamment « agriculteur qualifié (*Nintei Nôgyôsha*) » ou « exploitation qualifiée (*Nintei Nôka*) » ?
- h. L'hétérogénéité des profils et des objectifs des stagiaires et la situation où le Centre Nô-Life est obligé de les former tous en même temps alors que, l'impossibilité de gagner 1 million de yens comme revenu annuel (environ 6666 euros), l'objectif exprimé dans la formation, est réellement perçue par la plupart des stagiaires. En bref, le Centre Nô-Life semble pouvoir jouer le rôle de l'intermédiaire entre les citoyens et l'agriculture ou du siège pour l'échange urbain-rural notamment via les activités productives, mais ne pas pouvoir aller jusqu'à former les agriculteurs professionnels. Compte tenu de cette situation, établir de nouvelles définitions de la place ou du rôle du Centre Nô-Life semblent nécessaire. Pour cela, à quoi réfléchir et que pourra faire la Coopérative ? Quel rôle pourra-t-elle jouer ?
- i. Impacts du projet sur le développement local de la Ville (question commune : 2-h)
- j. Continuation du projet (question commune : 2-m)

## Stagiaires du Centre Nô-Life

### Rappel : La formation sera bientôt terminée...(dans 5 mois)

- a. Y-a-t-il eu lieu des changements d'idées par rapport au début de la formation ?
- b. Y-a-t-il eu lieu des changements de modes de vie (ex. habitudes ; rythme de vie ; relations humaines : famille, amis et voisins ; travail ; santé ) Quelle est votre programme habituel de la journée ? Que ferez-vous après la fin de la formation ?
- c. Votre vision sur l'agriculture a-t-elle changé ? Quelle sera ou quelle est l'agriculture que vous pratiquerez ou pratiquez déjà ? Rencontrez-vous des problèmes par rapport à votre pratique de l'agriculture ?
- d. Les problèmes liés au vieillissement de la population qui ont fait apparaître le Centre Nô-Life, pèsent-ils également sur vous-même ? Avez-vous en tête l'idée de faire l'agriculture comme « Ikigai » ? Êtes-vous d'accord avec la vision de l'agriculture de type « Ikigai » telle qu'elle est formulée par le Centre Nô-Life ?
- e. Que pensez-vous des impacts du Centre Nô-Life sur le mode de développement local de la Ville de Toyota ? (question commune : 2-h)
- f. Quel est votre bilan des activités dans le Centre Nô-Life ?
- g. Continuation du projet (question commune : 2-m).

## Responsable de « Platina club » de l'Automobile Toyota

- a. Que sentez-vous des attentes du côté des travailleurs au travers de vos expériences d'enquêtes, de séminaires dits « Life plan seminar<sup>2</sup> » ?
- b. Constatez-vous quelques caractéristiques locales ou régionales chez les travailleurs de Toyota ? (tendance de l'installation définitive<sup>3</sup>, l'attachement fort à la localité, beaucoup de gens de « l'extérieur », c'est-à-dire

<sup>2</sup> Là, on donne des conseils à tous les salariés de l'entreprise concernant la vie après la retraite. Est-ce que les thèmes d'Ikigai et de la ruralité y sont abordés ?

<sup>3</sup> Les habitants de Toyota ne rentrent pas forcément dans leurs régions d'origine après la retraite à la différence des habitants des grandes villes comme Tokyo.



originaire d'autres régions)

- c. Pour quelles raisons les organismes publics comme le Centre Nô-Life, l'Université populaire des personnes âgées, le Young Old Support Center sont, en réalité, très peu connus chez les travailleurs de Toyota ?
- d. Quels problèmes trouvez-vous particulièrement des séminaires ?
- e. Que faites-vous particulièrement pour améliorer le contenu des séminaires ? Avez-vous apporté des changements ? Qui sont les enseignants ? Que racontent-ils aux travailleurs ?
- f. Même si les travailleurs ne s'intéressent pas forcément à Ikigai ou à la ruralité, ont-ils l'intention d'améliorer leur mode de vie urbain ? (ex. amélioration d'habitats, pratiquer le jardin potager etc) Sont-ils satisfaits de leurs conditions de vie ?
- g. Les séminaires sont organisés selon les classes d'âge des travailleurs, mais tenez-vous compte des différences de leurs couches économiques comme white-collar et blue-collar ?
- h. Un des thèmes importants de « Ikigai » est, en général, de continuer à travailler ou à mener des activités créatives ou productives après la retraite, est-ce aussi le cas chez les gens de Toyota ?
- i. La dernière fois, vous avez dit que, à la limite, votre affaire n'a pas besoin d'exister. Certes, s'occuper de la vie des travailleurs après la retraite n'est pas bénéfique pour le profit de l'entreprise, mais du point de vue d'assurer la main d'oeuvre stable, c'est-à-dire la reproduction, il peut être efficace. Cela contribuera également à améliorer la vie des salariés et à développer la localité. D'ailleurs, Toyota est réputé pour sa politique « sociale » pour s'assurer la main-d'oeuvre stable dont l'exemple est l'offre de logements à prix avantageux...Peut-on dire que votre affaire pour la vie à la retraite se situe aussi dans cette ligne ?
- j. Qu'attendez-vous de la Ville de Toyota ?

**Formateur invité du secteur agricole professionnel (Conseiller agricole départemental retraité)**

Vous participez à la formation du Centre Nô-Life en tant qu'enseignant. Et depuis 2006, vous êtes spécialement enseignant au Centre de Shimoyama qui fut inauguré ce printemps...

- a. Y-avait-il des orientations spécifiques pour créer un autre Centre à Shimoyama ?
- b. Y-avait-il des différences entre le Centre de Shigô (région où se situe le premier Centre) et celui de Shimoyama aux niveaux théorique et pratique ?
- c. Existe-il des rapports de coopération avec des villageois de Shimoyama ?
- d. Quelle est la réaction de Shimoyama vis-à-vis du Centre Nô-Life ?
- e. Quelles sont les attentes des stagiaires de Shimoyama ?
- f. Qu'attend le Centre Nô-Life de la région de Shimoyama et inversement ?
- g. Quels sont les problèmes rencontrés dans les activités du Centre Nô-Life à Shimoyama ?
- h. Quelles solutions possibles ?
- j. Le dépeuplement, le vieillissement : des problèmes peu nouveaux pour Shimoyama... Et le Centre Nô-Life essaie d'inviter les citoyens dans l'agriculture ou la ruralité par l'intermédiaire de l'idée d' « Ikigai » principalement destiné aux personnes âgées mais qui sont actives. Cela pourra-t-il avoir des effets positifs pour la renaissance de Shimoyama ? Cette idée même est-elle pertinente ? (question commune : 2-h) Par exemple, un stagiaire du Centre Nô-Life compte s'installer à Shimoyama après la retraite et veut développer une nouvelle spécialité avec les habitants locaux.... L'idée de lier ce type de nouveaux arrivants au développement local est-elle possible ? Du reste, les habitants de Shimoyama s'y intéressent-ils ? Y-a-t-il des attentes ? La création du nouveau Centre n'était-il que symbolique suite à la fusion des communes à la Ville de Toyota ?

**Formateur invité du secteur agricole professionnel (chef du syndicat des arboriculteurs de Sanage)**

1 Questions communes

2 Concernant le Centre Nô-Life

- a. Quelle implication au projet ? Depuis quand ? (question commune : 2-a)
- b. Les objectifs du Centre Nô-Life sont-ils pertinents afin de faire face au vieillissement des agriculteurs et de développer les nouveaux porteurs ? (question commune : 2-b)
- c. Pouviez-vous imaginer la réalisation d'un tel projet il y a 10 ans ? (question commune : 2-c)
- d. Lutter contre la friche est-il primordial pour vous ?
- e. Impacts au développement local ? (question commune : 2-h)
- f. Problèmes rencontrés avec le Centre Nô-Life ?
- g. Quelles solutions possibles ?
- h. L'hétérogénéité des profils et objectifs des stagiaires, l'ambiguïté de l'idée d' « Ikigai » (impossibilité de 1 million yens de revenu annuel, les débouchés flous dans le domaine fruitier<sup>4</sup>). Que pensez-vous de ces situations ? Que proposeriez-vous pour améliorer les programmes ou les objectifs du Centre en tenant compte des problèmes que le Centre Nô-Life a pour sa gestion ?
- i. Avez-vous constaté des changements dans vos idées et votre vie après votre implication dans le Centre Nô-Life ?
- j. Nouvelles relations de coopération ? (question commune : 2-l)
- k. Faut-il continuer le projet ? Mais comment ? (question commune : 2-m)

---

<sup>4</sup> Suite au manque d'expériences et de connaissances, beaucoup de stagiaires de la section fruitière (Kajuka) ont du mal à trouver des activités à mener après la formation.

## **Annexe 8 : Questionnaire pour l'enquête anonyme sur les stagiaires (Centre Nô-Life)**

### **Enquête sur les stagiaires du Centre Nô-Life de la Ville de Toyota<sup>1</sup>**

**Avril 2005**

Kenjiro MURAMATSU  
Doctorant en deuxième année  
Faculté des Lettres de l'Université de Nagoya  
Auditeur du Centre Nô-Life

Je suis étudiant en sociologie de la Faculté des Lettres de l'Université de Nagoya. Je fais actuellement une recherche sur le rapport entre le développement local, l'agriculture et la ruralité dans la région de la Ville de Toyota. Pour cela, je me focalise notamment sur le problème de porteurs d'une nouvelle agriculture contemporaine et le changement de la vie locale d'aujourd'hui. Ceci par le biais de ma participation depuis mars 2005 aux activités de la formation des années 2005-2007 en tant qu'auditeur.

J'ai préparé ce questionnaire afin d'appréhender la conscience des stagiaires (motivation, perspective) et les diverses circonstances autour de la participation à la formation (parcours, conditions socio-historiques). Si vous le souhaitez, veuillez répondre aux questions suivantes.

\* Les informations acquises lors de cette enquête seront totalement gérées par l'enquêteur et exclues de tous les usages hors la recherche. Elles ne seront pas distribuées aux tiers sauf le Centre Nô-Life. Pour les questions à choix multiples, entourez le rond sur la case correspondante à votre réponse. Pour les questions où il faut écrire la réponse, mettez votre réponse sur la ligne ou dans le carré.

#### **1. Sexe et âge**

Sexe : a. Homme b. Femme

Age : \_\_\_\_\_

#### **2. Lieu d'origine et lieu actuel d'habitation**

Lieu d'origine : Département \_\_\_\_\_ Ville – Bourg – Village \_\_\_\_\_

Lieu actuel d'habitation : Ville – Bourg – Village \_\_\_\_\_

#### **3. Pour les personnes originaires de l'extérieur du département Aichi, vers quelle période vous êtes-vous installé dans le département Aichi, et pour quelle raison ?**

Période d'installation : vers l'année \_\_\_\_\_ (Shôwa, Heisei ou calendrier occidental)

---

<sup>1</sup> Cette enquête fut effectuée en japonais. Le présent document montre la version française du questionnaire distribué lors de l'enquête, traduite par le rédacteur.

Raisons de l'installation dans le département d'Aichi

#### 4. Votre dernier parcours scolaire

a. Collège b. Lycée filière générale c. Lycée agricole ou de la pêche d. Lycée industriel e. Lycée commercial f. Ecoles spécialisées g. Ecoles universitaires (daigakkô) h. Université à court terme (tanki daigaku) i. Université (licence) j. Université (Master) k. Université (doctorat) l. Autres \_\_\_\_\_

#### 5. Pour les personnes qui ont suivi des enseignements supérieurs (réponse de f à k pour la question 4), quel était votre domaine de spécialisation ? (ex. informatique, culture maraîchage, design, gestion d'entreprise, élevage etc.)

Domaine de spécialisation : \_\_\_\_\_

#### 6. Profession actuelle (secteur et métier, y compris retraités, femmes au foyers ou travail à temps partiel)

Profession actuelle : \_\_\_\_\_

#### 7. Pour les personnes à la retraite, quelles ont été vos professions antérieures ? (secteur et métier)

Professions antérieures : \_\_\_\_\_

#### 8. D'autres expériences professionnelles ?

Expériences professionnelles : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### 9. Expériences agricoles

Expériences agricoles : a. Oui, j'en ai. b. Non, je n'en ai pas du tout.

#### 10. Pour ceux qui ont répondu Oui à la question 9, mettez la durée et le contenu de vos expériences agricoles.

Durée des expériences agricoles : a. Moins d'un mois b. D'un mois à une moitié d'année c. D'une moitié d'année à un an d. D'un an à deux ans e. De deux ans à trois ans f. De trois ans à quatre ans g. De quatre à cinq ans h. Plus de cinq ans

Contenu des expériences agricoles : a. Jardins familiaux b. Ferme de la famille natale c. Agriculteur d. Jardins citoyens e. Formation agricole de la Collectivité territoriale ou de la Coopérative agricole f. Lycée agricole ou Ecole agricole g. Entreprise agricole h. Faculté de l'agronomie. h. autres \_\_\_\_\_

#### 11. Pour ceux qui sont agriculteurs ou membre d'un foyer agricole, mettez votre surface agricole utilisée (y compris les terrains loués ou gérés par d'autres membres de la famille) et le temps du travail agricole par semaine

Surface agricole utilisée : \_\_\_\_m<sup>2</sup> ou tsubo (environ 3 m<sup>2</sup>) tan (1000 m<sup>2</sup>); chô(1hectare); are; hectare  
(choisissez une unité et l'encerclez)

Temps du travail par semaine : \_\_\_\_h

## 12. Quand et à quelle occasion avez-vous connu le Centre Nô-Life ?

Période : avant \_\_\_\_ an

Occasion : \_\_\_\_\_

## 13. Motivation pour la participation à la formation du Centre Nô-Life

Motivation pour le stage

## 14. Filière choisie dans la formation Nô-Life

a. Fruitière b. Rizière – champ sec (légumes) c. Champs secs (légumes)

## 15. Que vous voulez le plus apprendre dans la formation Nô-Life ?

○ **A partir de la question suivante, les questions vont porter sur les perspectives après deux ans de formation Nô-Life.**

## 16. Avec qui envisagez-vous de mener vos activités agricoles ?

a. Seul b. Conjoint(e) c. Famille d. Amis e. Autres \_\_\_\_\_

## 17. Quels produits envisagez-vous de cultiver ? (mettez-les autant que possible)

Produits envisagés après la formation

## 18. Dans quels endroits envisagez-vous de mener vos activités agricoles après la

**formation ? (plusieurs réponses possibles)**

- a. En plaine à proximité du domicile (à moins de dix minutes en voiture) b. En moyenne montagne à proximité du domicile (à moins de dix minutes en voiture) c. En plaine éloignée du domicile (à plus de dix minutes en voiture) d. En moyenne montagne éloignée du domicile (à plus de dix minutes en voiture) e. Autres \_\_\_\_\_

**19. A quelle échelle envisagez-vous de mener vos activités agricoles ? (choisissez des critères convenables comme surface, quantité de produits, revenus etc...)**

Echelle envisagée : \_\_\_\_\_

**20. Quelle réalisation concrète envisagez-vous à travers vos activités agricoles à moyen terme (d'un à cinq ans) ? (ex. revenu, style de vie, vie individuelle, vie familiale, vie locale, relation humaine, vie alimentaire, environnement d'habitat etc)**

Réalisation concrète envisagée à moyen terme

**21. Quelle réalisation concrète envisagez-vous à travers vos activités agricoles à long terme (de cinq à dix ans) ? (ex. revenu, style de vie, vie individuelle, vie familiale, vie locale, relation humaine, vie alimentaire, environnement d'habitat etc)**

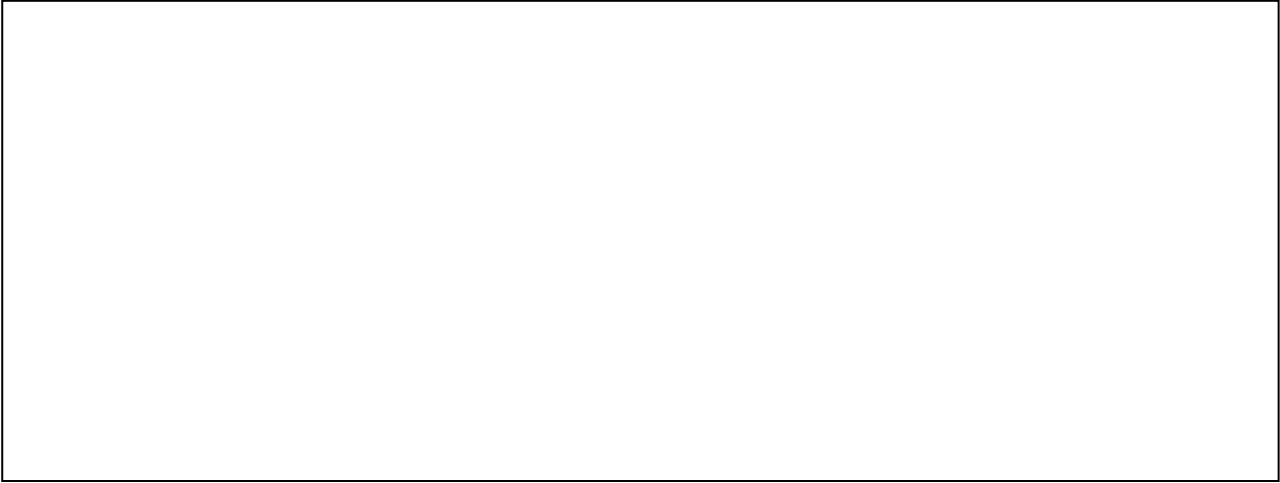
Réalisation concrète envisagée à long terme

**22. Quelle place accorderez-vous à l'agriculture dans votre vie future ? (plusieurs réponses possibles)**

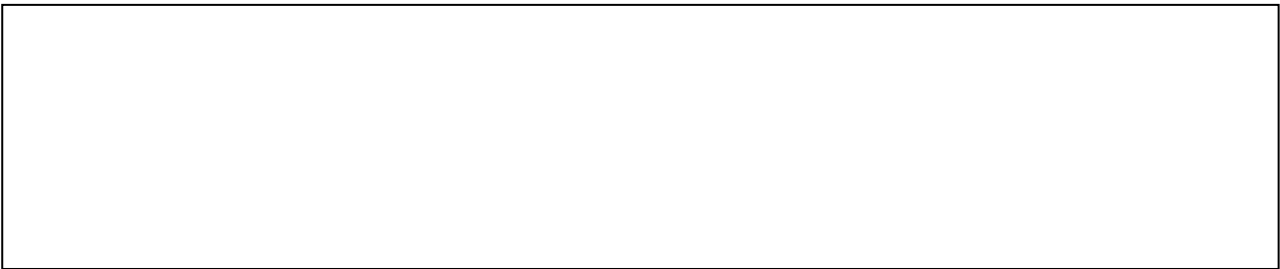
- a. Profession principale b. Moyen d'obtenir un revenu supplémentaire c. Loisir d. Moyen de se maintenir en bonne santé e. Nouveau métier de la famille à transmettre de génération en génération f. Moyen de vivre avec la famille g. Moyen de s'enraciner dans la localité h. Moyen de se suffire à soi-même i. Moyen de créer des camarades j. Ikigai  
k. Autres \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**23. Décrivez librement votre vision idéale de « Nô-Life »**

Vision idéale de « Nô-Life »



**24. Mettez vos opinions ou avis sur la situation contemporaine de l'agriculture et des produits agricoles au Japon.**



**Merci de votre coopération à cette enquête.**

## **Annexe 9 : Questionnaire pour les entretiens (EFT FD)**

### **Questions à poser à Monsieur Jacques Gobert, ex-Président du CPAS de La Louvière et bourgmestre actuel de La Louvière (entretien 34)**

Sujet : *Pourquoi et comment il a travaillé (donc l'historique du projet) pour l'élaboration et la conduite de la Ferme Delsamme (FD) ? Avec quels sens et efforts ?*

- Quel est votre parcours ? (Bourgmestre depuis oct 2006, ex-Président du CPAS)
- Quels sont vos domaines de compétence ? Comment définissiez-vous votre propre mission du Président du CPAS ?
- Quels étaient les thèmes ou problèmes récurrents auxquels vous étiez confrontés lorsque vous étiez président du CPAS ?
  
- Quel était le contexte de la mise en place de la nouvelle politique d'insertion socio-professionnelle dont notamment la FD ? (Pourquoi il fallait cette politique à La Louvière ?)
- Qu'est-ce que cette nouvelle politique a changé en termes de partenariat dans la politique du CPAS ?
- En quoi consistait le travail et la réflexion pour le montage (ou l'élaboration) de ces projets ?
- Avez-vous connu des difficultés ? Lesquelles ?
- Quelle était l'impact du FEDER (et d'autres subsides FSE, FGF etc.) pour déterminer le projet ? Idem pour le Réseau Cocagne ? Et d'autres rapports extérieurs ?
  
- Que pensez-vous (comment décrivez-vous ou quels sont les éléments importants) de l'évolution des projets d'insertion dont la FD jusqu'à aujourd'hui ?
- Quelles sont les préoccupations les plus importantes dans les activités de la Ferme ?
- Quels motifs pour la diversification de contenu au delà du maraichage bio ?



(épicerie, animation, restauration, tourisme, entretien de la réserve naturelle, classe verte etc.)

- Y a-t-il eu une modification de l'orientation du projet au cours de la conduite du projet ? Avec quels facteurs ?

- Quel est votre bilan de la situation actuelle du projet ? Quels sont les problèmes ? Quelles sont les perspectives ?

- Dans quelle mesure l'usage du jardin bio est-il adapté (ou non) à l'insertion (par rapport aux autres activités) ?

- Comment caractérisez-vous la région de La Louvière ? Et sa situation d'aujourd'hui ? (quel diagnostic ?)

- Qu'est-ce que la Ferme représente pour vous et la commune ?

### **Questions à poser à Mme H, Directrice du service social du CPAS de La Louvière (entretien 36)**

*Sujet : Pourquoi et comment elle a travaillé (donc l'historique du projet) pour l'élaboration et la conduite de la FD ? Avec quels sens et efforts ?*

- Quel est votre parcours ? (Ex-Directrice des Services sociaux du CPAS, preneur principale de l'initiative de la nouvelle politique d'insertion et de la FD avec M. Gobert)

- Quels sont vos domaines de compétence ? Comment définissiez-vous votre propre mission ?

- Quels étaient les thèmes ou problèmes récurrents auxquels vous étiez confrontés dans votre mission ?

- Quel était le contexte de la mise en place de la nouvelle politique d'insertion socio-professionnelle dont notamment la FD ? (Pourquoi il fallait cette politique à La Louvière ?)

- Qu'est-ce que cette nouvelle politique a changé en termes de partenariat dans la politique du CPAS ?

- En quoi consistait le travail et la réflexion pour le montage (ou l'élaboration) de

ces projets ?

- Avez-vous connu des difficultés ? Lesquelles ?
- Quelle était l'implication du FEDER (ou FSE ?) pour déterminer le projet ? Idem pour le Réseau Cocagne ? Et d'autres rapports extérieurs ?
  
- Que pensez-vous (comment décrivez-vous ou quels sont les éléments importants) de l'évolution des projets d'insertion dont la Ferme Delsamme jusqu'à aujourd'hui ?
- Quelles sont les préoccupations les plus importantes dans les activités de la Ferme ?
- Quels motifs pour la diversification de contenu au delà du maraichage bio ? (épicerie, animation, restauration, tourisme, entretien de la réserve naturelle, classe verte etc.)
- Y a-t-il eu une modification de l'orientation du projet au cours de la conduite du projet ? Avec quels facteurs ?
- Quel est votre bilan de la situation actuelle du projet ? Quelles sont les perspectives ?
  
- Dans quelle mesure l'usage du jardin bio est-il adapté (ou non) à l'insertion (par rapport aux autres activités) ?
- Comment caractérisez-vous la région de La Louvière ? Et sa situation d'aujourd'hui ? (quel diagnostic ?)
  
- Qu'est-ce que la Ferme représente pour vous ?

### **Questions à poser aux agents externes (entretien 38-43)**

*Sujet : La Ferme Delsamme (FD), comment se définit-elle du point de vue de chacun de ses partenaires ? Comment chacun de ceux-ci fait-il le lien entre sa propre mission et l'activité de la FD ?*

#### Précision sur les aspects institutionnels de l'organisation

- Quels sont les objectifs et les activités de votre organisation ? Et l'historique ?
- Quels sont vos formations et parcours professionnel ?

- Votre domaine de compétence et votre mission ?
- Quelles sont les autres structures avec lesquelles vous collaborez ?
- Quelle est votre fonction ? Quels sont vos thèmes ou problèmes actuels ? (au niveau de la fonction de l'interlocuteur et au niveau global)

### Historique et contenu de la collaboration avec la FD

- Depuis quand collaborez-vous avec la FD ? Quelle était la première occasion de cette collaboration ? En quoi cette collaboration consiste-t-elle ?

### Points de vue sur la politique d'insertion et le projet FD

- Que pensez-vous de l'objectif de la FD, celui de l'insertion par le maraîchage bio ? Le jardin bio est-il adapté (ou non) à l'insertion (par rapport aux autres activités) ?
- Comment percevez-vous le problème du chômage et de la précarité dans la région ?
- Comment percevez-vous les impacts de nouvelles activités d'insertion (ex. maraîchage bio, cuisine, restauration de meubles, son et lumière etc.) pour faire face à ce problème ? A quoi contribuent-elles (économie locale, bien-être de la population, solidarité, environnement etc.) au-delà ?
- Comment caractérisez-vous la région de La Louvière ? Et sa situation d'aujourd'hui ?
- Pensez-vous que le développement d'une série de nouveaux projets d'insertion à La Louvière, dont la Ferme fait partie, est propre à cette région ?

### Retours de la collaboration

- Quelle est l'importance de l'investissement dans la collaboration avec la FD pour votre organisation ?
- Votre collaboration avec la FD a-t-elle changé quelque chose dans votre organisation ?
- Par l'intermédiaire de projets d'insertion, avez-vous eu d'autres nouveaux partenariats ?
- Qu'attendez-vous de la FD et de son développement futur ?

### **Questions à poser aux opérateurs de l'équipe encadrante de l'EFT FD (entretiens 44-50)**

*Sujet : Pourquoi et comment chacun des personnels de l'équipe travaille dans la FD ? Quels sens et efforts donnent-ils ?*

- Quel est votre parcours ?
- Quels sont vos domaines de compétence ? Comment définissez-vous **votre propre mission** ?
- Quelles sont les autres structures avec lesquelles vous collaborez ?
- Quel est votre fonction propre, votre mission ? Quelles sont vos **thèmes ou problèmes actuels** ? (au niveau de la fonction de l'interlocuteur et au niveau global) Quels **efforts** apportez-vous pour les résoudre en particulier ?
- Où le projet en est-il vu l'évolution que vous avez vécue ici ? Quel serait votre bilan de la situation ? Quelles sont les perspectives ?
- Quelle serait pour vous une **orientation souhaitable pour le projet** ? Y a-t-il actuellement une initiative institutionnelle qui vous intéresse particulièrement ?
  
- Dans quelle mesure l'**usage du jardin bio** est-il adapté (ou non) à l'insertion (par rapport aux autres activités) ?
- Comment caractérisez-vous la région de La Louvière ? Et sa situation d'aujourd'hui ?
- Pensez-vous que le développement d'une série de nouveaux projets d'insertion à La Louvière, dont la Ferme fait partie, est propre à cette région ?

### **Questions à poser aux stagiaires de la formation en maraîchage biologique de l'EFT FD (entretiens 51-60)**

*Sujet : La Ferme, à quoi sert-elle pour la vie et le parcours des stagiaires ? Comment chacun des stagiaires fait-il le lien entre ce que l'on fait à la Ferme (maraîchage bio, vente des paniers, contact avec les gens, assistance sociale etc.) et son propre parcours ?*

0 Précision sur la situation individuelle : âge, lieu d'habitation, famille, parcours scolaire, statut de stagiaire (stagiaire, article 60, chômeur) et la durée de stage.

1 Parcours de passé : « Tu faisais quoi, avant ? » et « Comment tu as trouvé cette formation à la Ferme ? »

2 Motivation : « Pourquoi t'as choisi le maraîchage bio ? » « Qu'est-ce qui t'a motivé à faire le maraîchage ? »

3 Intérêt d'apprentissage : « Qu'est-ce qui te plaît le plus dans la

formation ? » ou « Qu'est-ce que tu apprend le plus dans la formation ? »

4 Changement au cours du stage :

; « Qu'est-ce que la formation a changé dans ta vie quotidienne ? (assistance sociale, bio, production, vente, rencontre-sociabilité etc.) » « A quoi la formation a servi pour améliorer ta situation ? »

; « Tu as rencontré des problèmes pour continuer ton stage ? »

; « Le fait de vendre directement les produits aux clients, ça te fait quoi ? »

; « Le bio t'intéressait déjà avant ? » ; « Tu manges bio ? »

; « L'assistance sociale ici (avec Béné) t'aide beaucoup ? » « Tu vas souvent chez Béné ? »

; « Comment tu trouve la situation où il y a souvent d'absents parmi les stagiaires ? »

5 Perspective :

; « Quel est ton projet ou tes souhaits pour après la formation ? »

6 La Louvière

; Est-ce que tu envisage de vivre et travailler à La Louvière ou de partir ailleurs ? Pourquoi ?

## Annexe 10 : Liste des entretiens

### Centre Nô-Life

<b>Les personnels du Centre Nô-Life</b>		
1	Coordinateur-employé communal	Le 9 juin 2005 (1a) ; le 8 août 2005 (1b) ; le 12 octobre 2006 (1c) ; le 13 octobre 2006 (1d) ; le 24 octobre 2006 (1e) ; le 1er novembre 2006 (1f)
2	Vice-coordonateur – employé communal	Le 12 octobre 2006
<b>Commune de Toyota</b>		
3	Responsable de la section de la Politique agricole	Le 19 octobre 2006
4	Chef de la section de la Promotion santé, Responsable de la section du Bien-être et de la Vieillesse	Le 24 octobre 2006
5	Responsable de la section de la promotion Création d' Ikigai	Le 27 octobre 2006
6	Chef de « Toyota Young Old Support Center »	Le 20 octobre 2006
<b>Employés de la Coopérative agricole de Toyota</b>		
7	Directeur de la section des activités agricoles	Le 25 octobre 2006
8	Chef du « Sanchoku Plaza » (marché coopératif des produits fermiers)	Le 18 octobre 2006
<b>Formateurs invités du secteur agricole professionnel</b>		
9	Chef du syndicat des arboriculteurs de Sanage	Le 1er novembre 2006
10	Conseiller agricole départemental retraité	Le 31 octobre 2006
<b>Agents externes</b>		
11	Responsable de la politique agricole départementale	Le 23 octobre 2006
12	Responsable de la vulgarisation agricole départementale	Le 18 octobre 2006
13	Responsable de la section locale de la Fédération départementale des syndicats ouvriers	Le 23 octobre 2006
14	Responsable de « Platina club » de l' Automobile Toyota (services pour les seniors et retraités de l' entreprise)	Le 23 octobre 2006 (14a) ; le 30 octobre 2006 (14b)
<b>Stagiaires du Centre Nô-Life (années 2005-2007)</b>		
15	M. Shimizu, Catégorie 1, filière maraîchère et rizicole	Le 20 octobre 2006

16	M. Kobayashi, Catégorie 1, filière maraîchère et rizicole	Le 17 octobre 2006
17	M. Imai, Catégorie 1, filière maraîchère et rizicole	Le 27 octobre 2006
18	M. Shioya, Catégorie 1, filière maraîchère	Le 24 octobre 2006
19	M. Isomura, Catégorie 1, filière maraîchère	Le ? octobre 2006
20	M. Naruse, Catégorie 2, filière maraîchère et rizicole	Le 19 octobre 2006
21	M. Suzuki, Catégorie 2, filière arboricole	Le 25 octobre 2006
22	M. Kamihata, Catégorie 2, filière maraîchère et rizicole	? octobre 2006
23	Mme. Konno, Catégorie 3, filière arboricole	Le 17 octobre 2006
24	Mme. Tsuzuki, Catégorie 3, filière maraîchère et rizicole	Le 27 octobre 2006
25	Mme. Kawamura, Catégorie 3, filière arboricole	Le 23 octobre 2006
26	Mme. Katô, Catégorie 3, filière maraîchère et rizicole	Le 19 octobre 2006
27	Mme. Mizutani, Catégorie 3, filière maraîchère et rizicole	Le 24 octobre 2006
28	M. Nichizawa, Catégorie 4, filière maraîchère	Le ? octobre 2006
29	M. Katô, Catégorie 4, filière maraîchère	Le 17 octobre 2006
30	M.Itô, Catégorie 4, la filière arboricole	Le 17 octobre 2006 (30a); Le 31 octobre 2006 (30b)

### **Asbl Réseau des Fermes et Jardins solidaires Wallonie-Bruxelles**

31	R. Grenier, fondateur et ex-coordonateur du Réseau	Le 4 février 2009
32	Coordinateur actuel du Réseau, accompagné d'un ex-animateur du Réseau	Le 13 octobre 2009
33	Animatrice actuelle du Réseau	Le 16 octobre 2009

### **EFT Ferme Delsamme**

	<b>Commune ou CPAS de La Louvière</b>	
34	J. Gobert, ex-Président du CPAS de La Louvière et bourgmestre actuel de La Louvière (J. Gobert)	Le 9 juin 2009,
35	Attachée du cabinet de la Présidente du CPAS de La Louvière	Le 6 février 2009
36	Directrice du service social du CPAS de La Louvière	Le 4 juin 2009
37	Chef de service insertion du CPAS de La Louvière	Le 24 juin 2009

	<b>Agents externes</b>	
38	Coordinatrice de la MRC (Mission Régionale du Centre)	Le 16 juin 2009
39	Détachée de l'association Interfédé (Interfédération des Organismes de Formation et d'Insertion Wallonie - Bruxelles Asbl) au FOREM	Le 17 juin 2009
40	Chargée de communication de Nature et Progrès	Le 12 juin 2009

41	Enseignant retraité et militant du CGSP (La Centrale Générale des Services Publics) – FGTB(Fédération générale du travail de Belgique)	Le 12 mai 2009
42	Accompagnateur des chômeurs de la FGTB	Le 18 juin 2009
43	Educatrice de l' Asbl « Les Godets » à La Louvière	Le 26 mars 2009
<b>Les opérateurs de l' équipe encadrante</b>		
44	Coordinateur Général (CG)	Le 17 février 2009 (44a) ; Le 23 avril 2009 (44b) ; Le 21 sep 2009 (44c)
45	Coordinatrice sociale	Le 3 avril 2009 (45a) ; le 21 septembre 2009 (45b)
46	Coordinateur pédagogique	Le 16 avril 2009
47	Coordinateur technique	Le 2 avril 2009 (47a) ; le 15 octobre 2009 (47b)
48	Agent marketing/animation	Le 15 avril 2009
49	Secrétaire administratif	Le 24 avril 2009
50	Formateur en maraîchage biologique	Le 26 juin 2009
<b>Stagiaires de la formation en maraîchage biologique</b>		
51	GI, chômeur et stagiaire en maraîchage bio (Catégorie 1)	Le 13 mai 2009
52	GA, stagiaire en maraîchage bio (Catégorie 1)	Le 13 mai 2009
53	LO, chômeur et stagiaire en maraîchage bio.LO (Catégorie 1)	Le 20 mai 2009
54	SO, maraîcher en Article 60.SO (Catégorie 1)	Le 3 juin 2009
55	MA, maraîchère en Article 60.MA (Catégorie 1)	Le 9 juin 2009
56	MI, RI et stagiaire en maraîchage bio (Catégorie 2)	Le 19 mai 2009
57	RU, RI et stagiaire en maraîchage bio (Catégorie 2)	Le 20 mai 2009
58	AL, chauffeur en Article 60 (Catégorie 3)	Le 19 mai 2009
59	EL, vendeuse en Article 60 (Catégorie 3)	Le 11 juin 2009
60	AN, technicienne de surface en Article 60 (Catégorie 3)	Le 16 juin 2009



## Annexe 11 : Synthèse des récits des stagiaires du Centre-Nô-Life sur leurs parcours de vie

Les catégories de description de chaque individu sont les suivantes :

- Catégorie 1 : homme, âgé de plus de 50 ans, salarié retraité, originaire d'un foyer agricole pluriactif à Toyota
- Catégorie 2 : homme, âgé de plus de 50 ans, salarié retraité, originaire d'un foyer non agricole (Toyota ou non)
- Catégorie 3 : femmes ayant divers âges et statuts
- Catégorie 4 : homme, âgé de moins ou près de 40 ans, originaire d'un foyer non agricole à Toyota, demandeur d'emploi ou personne sans statut de salarié stable

### *Catégorie 1 : Shimizu*

#### *1 Trajectoire et motif initial*

Shimizu, né comme fils aîné dans un foyer agricole à Kamigô, un quartier de la Ville de Toyota. Agé de 66 ans (le plus âgé des stagiaires de la formation Nô-Life), il est salarié retraité depuis cinq ans. Il habite avec sa famille dans sa maison natale.

Bien qu'il soit l'aîné d'un foyer agricole, il a commencé à travailler comme salarié en 1954 à l'âge de 18 ans. D'abord pendant 3 ans à la mairie de Kamigô, qui n'avait pas alors encore fusionné avec la Ville de Toyota. Ensuite, dix ans et demi à la poste, puis chez un bailleur de fonds. En effet, en 1954, la situation économique de son foyer ne lui permettait pas de reprendre sa ferme même s'il possédait à cette époque 1ha de terrain agricole.

Ce n'est que vers 1960, que l'essor économique de l'Automobile Toyota, commença lors de la construction à Kamigô de la troisième usine de l'Automobile Toyota spécialisée dans le moteur. En 1964, le village fusionna avec la Ville de Toyota .

Shimizu n'a que des soeurs, et ses parents se sont toujours chargés des travaux agricoles, lui-même « *n'a presque pas aidé*<sup>1</sup> » à ces travaux. Depuis le décès de ses parents en 1989, il a confié la culture de ses rizières à un autre agriculteur. C'est à l'âge de 58ans, en 1998, qu'il a commencé à reprendre le travail agricole sur un terrain de 0.5ha, en y plantant petit à petit des arbres de Kaki et de clémentine (Mikan). Son épouse a travaillé en tant que petit commerçant indépendant de produits cosmétiques jusqu'en 2006, l'année de ses 60ans. Aujourd'hui, Shimizu distribue ses fruits dans un point de vente directe de la coopérative agricole, situé près de chez lui.

Il a décidé de participer à la filière arboricole de la formation du Centre Nô-Life, pour une raison un peu particulière : afin de trouver un successeur de ses activités agricoles parmi les autres stagiaires de la formation Nô-Life, lorsqu'il aura plus de 70ans.

---

<sup>1</sup> M. Shimizu, entretien 15.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Ce n'est pas parce qu'il était confronté à de graves problèmes dans sa vie qu'il a participé à la formation. En fait, il connaissait déjà un ensemble de techniques pour l'arboriculture. Il n'a pas alors constaté un changement lié à sa participation à la formation dans son mode de vie, sauf l'amélioration de son état de santé. Mais, son épouse et ses enfants ne s'intéressent pas forcément à ses activités agricoles.

Son souci est plutôt dans la gestion de sa culture. Il vend ses kaki mais avec une rentabilité médiocre : « *Jusque maintenant, comme je ne faisais que du riz, je ne m'impliquais pas dans la vente. Mais de vendre des produits agricoles est quand même dur. Il faut bien les présenter et vendre moins cher. Honnêtement, j'ai un sentiment de ne pas vouloir faire un travail si mal payé. Même si on s'y met, c'est absolument (impossible)... Si on vend, on vend pendant une année, et on gagne 70 000 yens<sup>2</sup>(par mois), la voiture qui transporte (les produits) coûte aussi 70 000 yens pour son contrôle technique (rire). C'est absolument pas juste<sup>3</sup>.* » Finalement, ce qui reste est le plaisir de produire<sup>4</sup>, constate-il avec un rire amer. Il est donc confronté à un manque de moyens efficaces pour vendre ses produits.

## 3 Plan d'avenir

Il a l'intention de produire et distribuer ses kaki par le point de vente de la coopérative agricole. Il voudrait élargir l'échelle de sa production en cultivant des légumes sous les arbres de Kaki. Mais à long terme, le problème de la succession de ses activités agricoles s'imposera dans cinq à six ans lorsqu'il ne sera plus capable physiquement de produire.

## 4 Réflexions sur l'action du Centre Nô-Life

En tant que fils aîné d'un foyer agricole, il porte un jugement clairement critique sur l'objectif affiché de la formation de gagner un million de yens de revenu agricole annuel : pour lui, c'est un objectif qu'« *[il] ne veu[t] pas entendre* », car il est « *impossible* » de réaliser un tel chiffre<sup>5</sup>.

Pour lui, l'activité agricole n'est ni un simple loisir, ni un simple moyen de maintenir sa santé. C'est quelque chose qui vaut plus que cela, malgré sa faible rentabilité<sup>6</sup>. Mais il n'arrive pas bien à expliquer cet aspect. Sinon, il est « *d'accord* » pour considérer l'agriculture comme son Ikigai.

Il trouve que l'action du Centre Nô-Life est également bénéfique pour la localité de la Ville de Toyota, car l'agriculture constitue elle aussi une spécialité de la région à côté de la voiture : « *La ville de Toyota ne produit pas seulement les voitures mais également les produits agricoles<sup>7</sup>.* »

Sinon, il a bien été assidu pour suivre la formation, et bien appris les techniques de l'arboriculture dans

---

<sup>2</sup> Près de 583€(un euro = 120 yens).

<sup>3</sup> M. Shimizu, entretien 15.

<sup>4</sup> « (E : *Mais cela vous fait quand même plaisir (de produire) ?*) Il ne reste que ça (rire) *Quand je travaille, on me dit « C'est bien, il y a beaucoup de fruits ! » (rire)* » (Ibid.)

<sup>5</sup> « *La commune parle de son objectif de réduire les friches, et qu'il y en a qui s'y motivent. Mais de toute façon, on peut pas cultiver autant. Je ne veux pas entendre les formateurs dire « gagner un million (de yens) avec 0.1ha »* » (Ibid.)

<sup>6</sup> « *Je pense que c'est pour le maintien de ma force et de ma santé. Mais si on me dit que c'est un loisir, ça m'énerve. Je le sais très bien, je ne pense pas en tirer un revenu, mais si on me dit que c'est un loisir, ça me plaît pas. Mais je ne peux pas bien expliquer pourquoi.* » (Ibid.)

<sup>7</sup> Ibid.

la formation.

## *Catégorie 1 : Kobayashi*

### *1 Trajectoire et motif initial*

Kobayashi, né comme fils aîné dans un foyer agricole à Koromo, un quartier de la Ville de Toyota, âgé de 54 ans, est agriculteur et salarié retraité depuis deux ans. Il habite actuellement avec sa famille, dont ses trois enfants.

Jusqu'en 2004, Kobayashi était agriculteur pluriactif et salarié à la poste. Il a fini sa carrière comme directeur d'un bureau de poste. En tant qu'agriculteur pluriactif, il aidait ses parents dans leurs travaux agricoles, uniquement le week-end et notamment pour les périodes de forte activité.

Cependant, suite à une série d'accidents survenus en 2003, l'année précédant sa prise de retraite, sa vie fut entièrement bouleversée : décès de son épouse dû à un cancer du poumon ; incendie de sa maison ayant causé la mort de ses parents. Suite à ces deux événements tragiques, en juin 2004, il a décidé de prendre sa préretraite pour reprendre toutes les activités agricoles familiales, suite à sa succession de tous les biens de ses parents dont notamment 1,2ha de rizières et de champs de légumes. Sa décision était d'hériter de tous ces terrains et de les entretenir comme ses parents le faisaient auparavant. Mais pour prendre cette décision, il lui fallait tenir compte des aspects assez complexes de la gestion économique de ces biens immobiliers : cela concernait d'abord les taxes de succession imposées à cet héritage. Il devait choisir entre la « succession agricole<sup>8</sup> » permettant une exonération de toutes les taxes de succession au prix de l'obligation de cultiver pendant 20 ans tous les terrains agricoles hérités, et la succession normale qui oblige de payer toutes les taxes de succession dont le montant était élevé en raison de la proximité avec la zone urbaine. Il a finalement choisi la succession normale en héritant entièrement de tous les biens de ses parents sans vendre aucune partie de ces terrains, ni changer leur statut agricole. Ce choix rendu possible par l'assurance vie de ses parents, qui lui a permis d'assumer le paiement de ses impôts de succession, était pour éviter des contraintes trop lourdes pour l'usage de ces terrains. .

En novembre 2004, en trouvant l'information sur l'inauguration du Centre Nô-Life, il décida de suivre la filière rizicole - maraîchère de la formation pour apprendre les techniques agricoles optimales pour l'entretien de ses terrains agricoles. Son objectif était d'acquérir la capacité de gérer ces terrains agricoles comme ses parents le faisaient lorsqu'ils étaient en vie. Ceci afin de pouvoir transmettre ces terrains à ses enfants sans les vendre, et sans qu'ils passent au statut de terrains à titre commercial ou urbain (par exemple, parkings ou appartements)

### *2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés*

Il était initialement d'accord avec l'objectif officiel du Centre Nô-Life : « former les porteurs de

---

<sup>8</sup> Il s'agit de « Nōgyō sōzoku ». Un mode de succession de biens agricoles qui permet aux héritiers une exonération d'une grande partie des impôts de succession. Mais cela à condition que les héritiers les cultivent par eux-mêmes sans les confier à un tiers, et ils ne doivent ni vendre, ni convertir ces terrains pendant vingt ans, sinon ils devront rembourser tous les impôts de succession dont ils étaient exonérés.

l'agriculture ». Lors de cette formation il a pu acquérir des techniques agricoles notamment rizicoles qu'il n'avait pas apprises lorsqu'il aidait aux travaux de ses parents, comme par exemple l'ensemble des procédés à partir du semis jusqu'à la récolte. Mis à part le riz qu'il distribue via la coopérative, il ne pense pas pour autant à vendre ses produits agricoles. Cela en raison de la lourdeur des normes de production qui sont imposées lorsque l'on veut vendre ses produits via un groupement de producteurs organisé au sein de la coopérative.

Ce qui compte pour lui n'est pas d'augmenter simplement sa productivité, mais qu'il « s'est rapproché » du niveau de production que ses parents gardaient auparavant<sup>9</sup>. Le but de sa participation à la formation était de maintenir le niveau de la production de son père sans le réduire ni l'augmenter<sup>10</sup>.

Suite à sa prise de préretraite, l'activité agricole est devenue son occupation principale. De plus, il a de nouveaux loisirs : la fabrication de Soba (nouilles de sarrasin) avec le sarrasin qu'il cultive lui-même, ce qui « [lui] fait un grand plaisir<sup>11</sup> ». Avant, il avait même l'idée d'ouvrir un restaurant de Soba. Il va également au golf une fois par semaine. Ses enfants sont contents que leur père apprenne l'agriculture au Centre Nô-Life pour qu'il puisse reprendre les activités de ses parents, et ils l'encouragent. Mais ce n'est pas pour autant qu'ils s'intéressent à la vie agricole.

### 3 Plan d'avenir

Si son mode de production ne changera pas à moyen terme, il souhaite développer plus tard sa culture de légumes pour les vendre via la coopérative malgré les normes de production qui lui seront imposées.

### 4 Réflexions sur l'action du Centre Nô-Life

Il est « d'accord » avec l'idée du Centre Nô-Life de former les porteurs de l'agriculture au nom de l'agriculture en tant qu'Ikigai. Ceci d'autant plus que la formation lui a été bien « utile » pour son apprentissage technique.

Mais l'activité agricole ne constitue pas en tant que tel son Ikigai. S'il y a Ikigai pour lui, c'est dans l'acte de transmettre les biens agricoles de sa famille de génération en génération. La technique agricole est un moyen d'atteindre cet objectif<sup>12</sup>. Mais cette volonté de transmission s'accompagne du souci d'avoir ou non des personnes pour lui succéder dans ses travaux agricoles lorsqu'il sera plus âgé.

Pour Kobayashi, l'effet du Centre Nô-Life est bénéfique pour le territoire. Il trouve important que l'agriculture soit adaptée à sa localité (comme la différence entre la plaine et la moyenne montagne). Il considère le métier d'agriculteur comme un « métier basé sur sa localité ». C'est pourquoi il faut

---

<sup>9</sup> « Maintenant, il y a plutôt de moins en moins de gens qui peuvent reprendre leur terre et continuer l'agriculture. C'est pourquoi je suis plutôt content d'avoir une vie où je peux continuer (l'agriculture). Donc, ma façon de voir l'agriculture, c'est que je me suis rapproché de mon objectif, plutôt que de changer d'idée. » (M. Kobayashi, entretien 16)

<sup>10</sup> « Avec un contrôle de la production rizicole, il y a des parcelles de rizières qui ne sont pas utilisées. Si je pouvais les cultiver toutes, je voudrais bien le faire. Mais c'est un souci de ne pas pouvoir utiliser une si grande surface. Mais mon objectif était de continuer la production au niveau de mon père. Au moins, reprendre le niveau de mon père, mais pas réduire la taille de la culture. C'était pour pouvoir la maintenir que j'ai participé à Nô-Life » (Ibid.)

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Pour affirmer ce point, Kobayashi évoque l'acte de son père d'avoir décidé de convertir une partie de ses terrains agricoles en trois appartements, pour pouvoir apporter des revenus supplémentaires à la famille. Pour Kobayashi, « il n'y a pas de raison » pour réduire maintenant les biens agricoles de la famille, tant qu'il n'a pas de problèmes économiques pour vivre. C'est pour cela qu'il essaie de bien transmettre tous les biens agricoles familiaux à ses enfants sans les modifier.

développer davantage des rapports d'entraides entre les habitants locaux. L'agriculture occupe là une place privilégiée pour pouvoir contribuer à la société locale<sup>13</sup>.

Enfin, comme Shimizu, Kobayashi trouve lui aussi inadaptée l'orientation productiviste et techniciste de la formation du Centre Nô-Life, car la méthode enseignée est trop coûteuse en terme de traitements chimiques pour la plupart des stagiaires. Mais, il relève paradoxalement, que faute de connaissances en la matière peu de stagiaires veulent vraiment tenter d'autres types d'agriculture plus alternatifs. Si bien que, selon lui, il faut enseigner d'autres types d'agriculture, notamment celui sans traitement chimique. S'il n'est pas contre l'idée de « former les porteurs de l'agriculture », il se demande s'il y aura beaucoup de stagiaires qui pourront vraiment assumer ce rôle.

## *Catégorie 1 : Imai*

### *1 Trajectoire et motif initial*

Imai, né comme fils aîné dans un foyer agricole dans la ville de Toyota, âgé de 57 ans, est agriculteur pluriactif et salarié en retraite depuis 2003. Il habite actuellement dans sa maison natale avec son épouse et ses trois enfants.

Il a pris sa préretraite en 2003 en raison de mauvaises conditions de travail et du souci de santé de son père qui lui imposait déjà des contraintes pendant son travail. Cependant, il devait attendre encore sept ans jusqu'à l'âge de 65 ans pour toucher sa retraite. C'est pourquoi son épouse continue à travailler de son côté.

Avant sa retraite, il était agriculteur pluriactif et salarié de la poste. Il qualifie sa famille de famille de « *petits paysans (mizunomi byakushô)* » en comparaison avec la ferme de Kobayashi qui possède plus de 1ha de terrain. En effet, son père était déjà pluriactif quand il était jeune, et sa famille possède au total 0.3ha de terrains agricoles morcelés et dispersés en plusieurs endroits. S'il cultive actuellement du riz sur 0.2ha et des légumes sur 0.03-0.04ha, il n'arrive pas à utiliser le reste de terrain, soit 0.05ha, qu'il met en jachère en le laissant labouré.

Sa participation à la formation du Centre Nô-Life (filière rizicole – maraîchère) est motivée par des raisons familiales : le décès en 2002 de son grand-père qui s'occupait des travaux agricoles, puis en 2005 de son beau frère ayant repris ces travaux agricoles. Suite à ces événements, Imai devait reprendre la suite et c'est pourquoi il décida de participer à la formation Nô-Life en 2005 afin d'apprendre les techniques agricoles optimales.

### *2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés*

Via la formation Nô-Life, il a d'abord acquis un ensemble de techniques pour la culture de légumes. Il se sent plus sûr qu'avant dans la gestion de sa culture du semis jusqu'à la récolte. Mais selon lui, le but d'avoir une production en grande quantité et de bonne qualité est encore difficile à atteindre.

Pendant la période de formation, il mène une vie « *de plus en plus paysanne* » en consacrant plus de

---

<sup>13</sup> La valeur familiale et sociale que Kobayashi accorde à l'agriculture est marquante, quand il dit avoir été choqué de voir d'autres propriétaires de terrains agricoles de son quartier exprimer une vision tout à fait différente de la sienne : ils voulaient absolument vendre cher leurs terrains en profitant de l'application d'un plan d'urbanisme dans leur quartier.

temps à son activité agricole<sup>14</sup>. Ceci au point qu'il ne peut plus exercer d'autres activités pour son loisir.

Il exerce ses activités agricoles tout seul. Son épouse travaille de son côté, et ses enfants, dont l'un travaille « *très dur* » dans une usine sous-traitante du secteur automobile, ne sont pas particulièrement intéressés. Il trouve « *encourageant* » de retrouver des gens du même type que lui parmi les autres stagiaires de la formation du Centre Nô-Life.

Il s'interroge maintenant sur la quantité des produits qu'il faut cultiver. En effet, il ne veut pas forcément vendre ses produits ni les donner à des voisins, car cela risque de rendre la relation plus compliquée à cause du coût d'obligation de l'échange de dons que cela peut induire<sup>15</sup>. Quant à l'autoconsommation, il ne doit pas trop produire non plus pour ne pas dépasser sa capacité de consommation<sup>16</sup>. Tous ces aspects rendent Imai hésitant sur l'orientation de sa production.

### 3 Plan d'avenir

Il continuera ses activités actuelles. Même s'il veut simplifier sa méthode de production en réduisant le nombre de traitements chimiques, le Centre Nô-Life n'a pas donné assez de renseignements en la matière.

### 4 Réflexions sur l'action du Centre Nô-Life

Concernant la formation du Centre Nô-Life, il pensait au début qu'il pourrait devenir « porteur » de l'agriculture comme le promouvait le Centre Nô-Life. Mais après avoir suivi la formation, il s'est rendu compte que ce n'était pas le cas : sa production est de petite taille et plutôt destinée à l'autoconsommation<sup>17</sup>. Il trouve trop contraignant l'objectif de gagner un million de yens de revenu agricole annuel, même s'il n'exclut pas la possibilité de vendre ses produits.

Pour lui, l'agriculture ne constitue pas son Ikigai. C'est plutôt une obligation à l'égard des biens de la famille<sup>18</sup>. Mais il s'étonne lui-même du fait de « *voir mon temps aussi pris (par l'agriculture)* » (rire).

Il a eu très peu d'échos d'autres agriculteurs autour de lui sur le fait qu'il participait à cette formation. Il trouve que ceux qui ne sont pas originaires de foyers agricoles sont plus motivés que ceux issus de foyers agricoles. Il pense qu'il vaut mieux que le Centre Nô-Life se focalise sur les personnes qui ont suffisamment de moyens économiques et du temps pour chercher de nouvelles occupations dans leur vie. Malgré tout, il trouve très bien que des personnes portant le même intérêt sur l'agriculture se réunissent pour développer ensemble leurs activités agricoles. Mais par rapport à cet intérêt commun, le terme de « porteur » employé par le Centre Nô-Life est un peu différent à cause de sa connotation professionnaliste.

---

<sup>14</sup> « (E : Depuis que vous êtes en formation, votre vie a changé ?) Pas beaucoup. Ben, je mène une vie de plus en plus paysanne. » (M. Imai, entretien 17)

<sup>15</sup> « (E : Vous donnez à quelqu'un vos récoltes ?) Ben, je peux donner à mes voisins, mais s'ils me rendent (quelque chose), ça fait un coût. » (Ibid.)

<sup>16</sup> « (E : Vous avez des problèmes dans vos activités agricoles ?) Pas particulièrement. Ce serait la rotation des cultures. Cela ne va pas facilement. Parce qu'il est inutile de produire énormément. Et si j'essaie de cultiver divers produits à petite échelle, si je cultive des plantes rares, on peut les cultiver, mais comment les manger ? Si on fait, il faut manger. Dans la famille, on ne consomme pas énormément. » (Ibid.)

<sup>17</sup> « "Porteur" ? Comme on a dit "porteur", j'ai cru "Hmm, je suis aussi porteur". Mais ici, c'est un peu différent. Ici, c'est pour former les vrais agriculteurs. » (Ibid.)

<sup>18</sup> « C'est pas vraiment Ikigai, mais il faut cultiver les champs de chez moi. Ce n'est pas d'en faire mon Ikigai. C'est juste pour préparer ma vie après la retraite. Mais moi, je ne pensais pas voir mon temps aussi pris (par l'agriculture) (rire) » (Ibid.)

L'objectif de Imai est plutôt de « *maintenir* » ses terrains agricoles familiaux.

Il aurait souhaité avoir des renseignements sur l'agriculture biologique dans la formation. Mais il pense que cela ne correspond pas à l'objectif du Centre Nô-Life de former les agriculteurs « porteurs ».

## *Catégorie 1 : Shioya*

### *1 Trajectoire et motif initial*

Shioya, né comme fils cadet dans un foyer agricole à Toyota, âgé de 61ans, est salarié retraité depuis 2004. Il habite actuellement dans sa maison natale avec son épouse et ses deux enfants. Il a hérité de 0.3ha de rizières et 0.1ha de champs de sa famille lors de son mariage.

Il a été salarié de l'Automobile Toyota pendant 42 ans. Les vingt années précédant sa retraite, il avait arrêté la culture de ses rizières, à cause de leur faible rentabilité. Depuis les années 1970, la politique nationale du contrôle de la production rizicole l'avait également obligé à limiter sa production. Ses rizières étaient mises en jachère jusqu'à aujourd'hui (moment de cet entretien en 2006) . Il cultive également des légumes dans une partie de ses champs.

C'était pour apprendre les techniques de maraîchage qu'il voulait développer sur ses terrains qu'il a participé à la filière maraîchère de la formation du Centre Nô-Life dès sa retraite au printemps 2005.

### *2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés*

Pour lui, l'agriculture ne constitue qu'un loisir parmi d'autres car il exerce beaucoup d'autres activités de loisir comme le Shamisen (instrument traditionnel de musique japonaise), par exemple. Mais il s'étonne lui-même du fait qu'il se consacre si fortement à ses activités agricoles. C'est un plaisir de cultiver ses légumes grâce aux connaissances qu'il a acquises au cours de sa formation. C'est un loisir mais comme un travail pour toute sa vie (« *lifework* »)<sup>19</sup>. Pour lui, l'agriculture n'est pas prioritaire. Ainsi, il met une limite à sa production en laissant toujours en jachère 0.1ha de champs.

Cependant, il se rend plus souvent aux champs qu'avant. Il reconnaît que la culture maraîchère fait partie de son rythme de vie. Ses enfants ne s'intéressent pas aux activités agricoles. Si la relation de voisinage ne change pas beaucoup suite à sa participation à la formation, en allant plus souvent aux champs, il communique plus avec les habitants locaux.

Via ses activités de la formation et de maraîchage, il a ressenti l'importance patrimoniale des terrains agricoles dans la société, car « *les terrains agricoles ne se font pas en un jour.* » Il « *pense qu'il faut protéger et maintenir* » ces terrains agricoles qui sont à la fois utiles pour l'offre alimentaire et la protection de l'environnement<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> « *Ben, la culture de légumes est devenue un vrai plaisir. Semer, arroser, voir germer et mettre la bâche. Puis, tous les matins, tous les jours, je vais aux champs. Ça fait partie de mon rythme de vie. Le maraîchage est dans mon lifework, un de mes plaisirs.* » (M. Shioya, entretien 18)

<sup>20</sup> « *Comment dire, les terrains agricoles ne se font pas en un jour. Faire la terre. La terre est à protéger et à maintenir, je pense. C'est tantôt la réserve de l'alimentation, tantôt la protection de l'environnement. S'il n'y a pas de terre agricole, et il n'y a que du béton, la température va encore augmenter. Dans ce sens, la terre, même si on peut l'écraser, et en construire des usines et des magasins, la terre met longtemps pour pouvoir produire les légumes et le riz. Alors, je pense de plus en plus que nous devons la protéger.* » (Ibid.)

Actuellement, il est confronté à deux problèmes concernant sa gestion agricole. Premièrement une partie de ses terrains est située dans une zone à urbaniser, ce qui augmente le montant de la taxe foncière de manière conséquente. Pour y faire face, il hésite à vendre ces terrains ou à les valoriser de façon « urbaine » en y faisant construire des appartements ou un parking à louer, même s'il n'aime pas recourir à ce type d'action. Deuxièmement, il devrait renouveler son tracteur qu'il a depuis 30 ans. Mais un nouveau tracteur coûte entre 350 000 - 400 000 yens (environ 2333 - 2666 €). Ce qui équivaut, selon lui, au prix d'un « *appareil numérique reflex avec un objectif* » !

### *3 Plan d'avenir*

Il continuera ses activités actuelles, toujours en tant que loisir, pour le plaisir et l'autoconsommation.

### *4 Réflexions sur le Centre Nô-Life*

Shioya trouve bien l'idée de promouvoir l'agriculture pour Ikigai des gens dans la mesure où cela animerait la vie des personnes âgées. Mais il se demande s'il est possible pour les salariés de réaliser l'objectif économique affiché par le Centre Nô-Life de gagner un million de yens de revenu agricole annuel, puisque cela demande beaucoup d'investissements et risque de ne pas être rentable. Lui-même croit qu'il « *ne fait pas partie des gens de ce type* », car il « *n'a plus besoin de gagner de l'argent* » grâce à sa pension de retraite<sup>21</sup>.

Pour lui, ce qui pourrait être son Ikigai, c'est de faire ce qu'il aime. L'objet de son Ikigai peut varier selon l'âge. Par exemple, actuellement il aime voyager à l'étranger dans des milieux de type « non explorés » tels que les montagnes en Chine, la Patagonie en Argentine ou l'aurore. De plus, il apprend la musique traditionnelle japonaise comme le Shamisen et les chants populaires (minyô) dans un centre culturel communal. Il prend également des cours de Kikô (« Qi gong », gymnastique traditionnelle chinoise) et d'anglais.

Shioya pense que le Centre Nô-Life ne pourra pas obtenir une reconnaissance sérieuse dans le monde agricole proprement dit. Il souhaiterait que le Centre continue ses activités, mais tout dépendra des attentes des citoyens. Il souhaiterait également rester en contact avec les autres stagiaires qu'il a pu rencontrer dans la formation.

## *Catégorie 1 : Isomura*

### *1 Trajectoire et motif initial*

Isomura, âgé de 56 ans, est originaire d'Asuke situé en zone de moyenne montagne à l'est de la Ville de Toyota<sup>22</sup>. Il s'est installé à Toyota lors de son mariage avec une femme originaire d'un foyer agricole de

---

<sup>21</sup> « *Au début de la cinquantaine, on a encore dix ans. Et on arrête le travail et on se lance dans l'agriculture. Mais 60 ans, même si c'est encore jeune.. Puis, en termes d'argent, il n'y a pas beaucoup de problème. Quant à moi, il y a heureusement la pension, pas encore complète, mais à partir de l'année prochaine, ça sera complet. Donc, je n'ai pas besoin de gagner plus d'argent. C'est ainsi que, je pense, je ne fais pas partie de ceux qui veulent gagner un million de yens par l'agriculture.* » (Ibid.)

<sup>22</sup> La commune de Asuke a fusionné avec la Ville de Toyota en 2005.



cette ville. Il a pris sa préretraite en 2004, à l'âge de 54 ans. Il habite actuellement à Toyota avec sa belle famille (beau-père, épouse, enfants)

Jusqu'à sa retraite, il a travaillé dans une caserne de pompiers de la commune de Toyota. Son beau-père était éleveur de vaches laitières, mais il a arrêté son élevage il y a plus de 15 ans. Celui-ci effectue encore les travaux agricoles sur ses terrains. La belle-famille de Isomura possède 0.8ha de terrains dont 0.2ha de jardins potagers loués à huit particuliers. Isomura et son beau-père n'arrivent pas encore à mettre en culture tous leurs terrains, même si ces terrains sont labourés. C'est pour pouvoir mieux utiliser ces terrains, qu'il a participé à la filière maraîchère de la formation du Centre Nô-Life.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Grâce à la formation du Centre Nô-Life, il se sent plus sûr de sa méthode de production. Ces dernières années, il se consacre presque entièrement à ses activités agricoles. Pour lui, après sa préretraite à l'âge de 54 ans, il suffit de « *ne penser qu'à mener une vie paysanne*<sup>23</sup> ». Pourtant, il ne pense pas trop à impliquer les membres de sa famille dans ces activités, parce que sinon, sa famille va « *vraiment devenir paysanne*<sup>24</sup> ».

Son rythme de vie est devenu très matinal. Pour son stage individuel, en été, il fréquentait les terrains attribués par le Centre Nô-Life vers quatre heures et demi du matin. En comparaison avec le travail de salarié qu'il faisait auparavant, il constate qu'il a beaucoup moins de contraintes temporelles qu'avant. Mais en même temps, comme il distribue ses légumes à la vente directe, il pense qu'il n'a pas tellement de temps libre.

Il n'a pas de problèmes économiques pour vivre. Son épouse travaille de son côté. Ses enfants travaillent déjà, et ne s'intéressent pas forcément à l'agriculture.

À travers la formation, il s'est rendu compte que pour exercer le métier d'agriculteur, il faut avoir une « *compétence globale* » au niveau scientifique, qui intègre la géologie, la biologie, la chimie, les mathématiques ou encore la climatologie. Il s'est également rendu compte qu'il faut être jeune (30-40 ans) pour pouvoir s'investir davantage dans l'agriculture, parce que cela requiert de l'énergie.

## 3 Plan d'avenir

Il n'a pas l'intention d'exercer professionnellement le métier d'agriculteur en entrant, par exemple, dans un groupement de producteurs. En distribuant ses produits à la vente directe par des points de vente de la coopérative, il veut développer des activités pour les enfants pour leur donner une éducation alimentaire, comme par exemple la récolte de pommes de terre et de patates douces en leur apprenant à les différencier. Il souhaite également distribuer ses produits à la cantine scolaire de manière collective, si possible.

Il voudrait mener une production agricole adaptée à sa localité, en étant critique vis-à-vis de la grande

---

<sup>23</sup> « *Pour la vie, quant à moi, j'ai quand même pensé à faire l'agriculture et je fais rien d'autre. Il suffit de ne penser qu'à mener une vie paysanne.* » (M. Isomura, entretien 19)

<sup>24</sup> « *Si je pense à faire la fraise en serre, c'est quand même difficile, car je ne pense pas à impliquer ma famille. Papie a 78 ans, et mamie a 75 ans, à cet âge-là, ce ne serait pas bon de les impliquer. Et ma femme, comme j'ai arrêté de travailler, elle continue à travailler. Donc, elle ne va pas non plus s'impliquer (dans l'agriculture). D'ailleurs, si je les implique tous, on va vraiment devenir paysan.* » (Ibid.)

production entrepreneuriale « *biotechnologique* » comme la culture des tomates hors sol.

#### 4 Réflexions sur l'action du Centre Nô-Life

Pour que l'action du Centre Nô-Life ait un impact sur le territoire, il faudrait créer une zone réservée « *pour l'activité paysanne*<sup>25</sup> ».

Cependant, il reste sceptique sur le fonctionnement du système d'entremise de terrains agricoles proposé par le Centre Nô-Life. Car les propriétaires ruraux risquent d'être réticents pour louer leurs terrains. Selon lui il faut considérer ces terrains agricoles comme des biens publics qui n'appartiennent pas seulement aux propriétaires<sup>26</sup>.

Isomura trouve lui aussi l'objectif de la formation de dégager un million de yens de revenu agricole annuel trop contraignant pour les stagiaires. Il relève également la difficulté de faire appel aux personnes âgées dont la plupart sont des « *hommes d'entreprise (kaisha ningen)*<sup>27</sup> ». C'est-à-dire des personnes devenues socialement trop dépendantes de leur entreprise, qui ne peuvent pas s'en détacher même après leur retraite. Selon lui, cela est notamment le cas pour la génération née avant 1945. Selon lui, si la ville veut promouvoir des activités agricoles pour les personnes âgées, il vaudrait mieux que la ville crée une entreprise agricole publique qui les embauche. Sinon, il sera difficile pour les individus de se mettre aux activités agricoles.

## Catégorie 2 : Naruse

### 1 Trajectoire et motif initial

Né dans un foyer non agricole « *de salariés ordinaires* » à Toyota, âgé de près de 55 ans, il est salarié retraité depuis 2003. Il habite actuellement à Toyota avec sa famille<sup>28</sup>.

Il était ingénieur informatique à Mitsubishi Denki (Mitsubishi Electric) à Yokohama. Il a pris sa préretraite en 2003, est revenu à Toyota pour prendre soin de ses parents. Depuis son retour à Toyota, il a commencé à cultiver un potager. En même temps, il se rend encore à Tôkyô une fois par mois pour exercer un travail temporaire dans l'informatique. De plus, il est en train d'envisager de monter un projet de

---

<sup>25</sup> « À mon avis, utiliser le sol de manière homogène serait peut-être difficile, mais il sera nécessaire d'avoir un zonage pour dire "Ici, c'est pour l'activité paysanne". Alors, par exemple, il y a un projet qui commence à fabriquer des fleurs en groupe, dans le département de Nagano. Je suis allé le voir. » (Ibid.)

<sup>26</sup> « De notre point de vue, les terrains (agricoles) ont une valeur immobilière, mais pour en hériter, il faut payer les impôts de succession. Donc, même si ça appartient à mon père, c'est comme si on les empruntait à l'Etat. Et ce n'est que pour une génération. On peut en hériter, mais il faut payer énormément d'impôts. (E : C'est pas à vous) Non, c'est pas à moi, c'est à l'Etat, je pense. Sur ce point, les propriétaires comprennent mal. » (Ibid.) Isomura proposerait que la commune de Toyota loue préalablement les terrains agricoles en vue de les sous-louer aux stagiaires du Centre Nô-Life. Ainsi, les propriétaires feront plus confiance, quand c'est un organisme public qui s'en charge, et non à titre privé. Il critique également l'attitude des propriétaires ruraux qui croient à la possibilité de spéculer sur leurs biens fonciers, comme à l'époque de la bulle économique. Selon Isomura, ce problème de la gestion des biens fonciers sera central pour le développement de l'action du Centre Nô-Life.

<sup>27</sup> « Les gens un peu plus âgés que moi, sont élevés comme des "hommes d'entreprise (Kaisha ningen)". C'est la génération d'avant le baby-boom. Et ces hommes d'entreprise, une fois qu'ils sont à la retraite, ils sont perdus. Alors, leur entreprise leur propose de travailler encore trois ou cinq ans dans un poste inférieur sans statut de cadre. Leur salaire sera réduit de moitié. Et beaucoup l'acceptent même s'ils ne sont pas contents. C'est la maladresse. Par contre, nous, quelqu'un comme moi préretraité, on n'y pense pas du tout. Mais il y en a qui veulent travailler après 60 ans encore pour deux, trois ans. » (Ibid.)

<sup>28</sup> Nous n'avons pas eu d'information sur la composition de sa famille.

business en la matière avec ses anciens collègues d'entreprise.

Il a choisi la filière rizicole et maraîchère de la formation du Centre Nô-Life, en souhaitant pouvoir louer plus tard 0.1ha de terrains agricoles à Toyota pour cultiver des légumes ou des fruits. Ceci n'est « *pas pour gagner [sa] croûte* » mais pour son autoconsommation.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Au début, il voulait faire du riz dans un terrain de 0.1ha et des légumes dans un terrain de 0.1ha. Mais il hésite encore à décider ce qu'il va produire après la formation, en tenant compte des investissements économiques qu'il faudra pour la riziculture, notamment pour des machines agricoles. Il trouve d'abord que la production du riz « *ne paie pas* ». Il pense de plus en plus à faire une production agricole qui serait rentable, quand il se lancera dans la vente. Il pense à produire des figes, car le travail pour les cultiver est moins pénible et plus rentable que pour les légumes<sup>29</sup>. Mais il hésite à entrer dans un groupement de producteurs en raison de normes productives et distributives qui seront imposées<sup>30</sup>.

S'il n'a pas connu un grand changement dans son mode de vie après avoir participé à la formation, son état de santé s'est amélioré. Ensuite, la communication avec les autres stagiaires est devenue importante. La famille est contente de pouvoir consommer ses bons produits. Son épouse et ses enfants pourront coopérer pour sa production. Mais il n'a pas beaucoup de relation avec la localité.

Il trouve qu'il « *se consacre un peu trop* » à ses activités agricoles, car il ne veut pas autant « *s'attacher à la campagne* ». C'est pourquoi il garde des contacts avec ses anciens collègues de Tôkyô pour échanger des informations et « *changer d'idées* ». Ceci également afin de « *ne pas faire trop rural* » et « *sortir du monde du 'dialecte de Mikawa (mikawa-ben)'* ». Quand il va voir ses amis à Tôkyô une fois par mois, il leur amène ses légumes, ce qui « *leur fait un grand plaisir* »<sup>31</sup>.

Il s'inquiète notamment sur sa capacité à assumer toutes les contraintes économiques, quand il ira vendre ses produits comme des figes dans un groupement de producteurs.

## 3 Plan d'avenir

Il va continuer à exercer ses activités agricoles en restant entre son potager pour la consommation familiale, et la distribution de figes ou de fraises à petite échelle par la vente directe. Mais il se demande ce qu'il va produire après la formation, car il aimerait diversifier sa production. C'est également pourquoi il faut éviter d'avoir trop de contraintes liées au marché, ou au calcul de rentabilité « *pour qu'il n'y ait pas*

---

<sup>29</sup> « *Le riz, ça ne paie pas. Comme il y a peu de revenus avec le riz, on le mange chez soi, c'est tout. (E : Mais on peut vendre facilement par la coopérative.) Mais ça ne paie pas. Il vaut mieux manger chez soi. Donc, au début, je pensais faire un champ de légume avec 0.1ha, le riz avec 0.1ha. Mais ça serait peut-être un peu dur. Et je me demandais quoi faire avec un champ de 0.1ha. Avec une qualification, au lieu de continuer mon potager familial, j'ai voulu faire quelque chose de rentable. Tout récemment, j'ai voulu faire des figes.* » (M. Naruse, entretien 20)

<sup>30</sup> « *Donc, c'est en sorte qu'il n'y ait pas trop de norme, pas trop de contrainte. Dans un groupement de producteurs, ce serait dur, je pense. La vente directe, c'est mieux.* » (Ibid.)

<sup>31</sup> « *(E : Quel est le rythme de votre vie maintenant ? Quelle est votre journée type ?) Hmm, je mets trop d'accent ici (l'agriculture à Toyota) (rire) Ben, il faudrait faire un peu autre chose. (E : Vous aviez un business à côté...) Quant à mon business, oui, depuis que je suis venu à la campagne - bon, je ne dirais pas le mot "campagne" aux autres, car ça ne leur plairait pas -, je ne suis pas complètement collé à la campagne. Une fois par mois, je vais à Tôkyô et communique avec mes anciens collègues. Dans ce sens, je ne suis pas campagnard, campagnard, comme je reçois des informations. En plus, je leur donne mes produits, et ça leur fait un grand plaisir. Donc, ça apporte une valeur (rire).* » (Ibid.)

*trop de norme*<sup>32</sup> ». Ainsi la vente directe via des points de vente de la coopérative serait un cadre convenable pour lui.

Dans sa production, il va poursuivre la méthode qu'il a apprise dans la formation. Il n'a pas de « foi » particulière pour tel ou tel mode de culture comme par exemple la culture biologique. Ce qui compte pour lui c'est le « *plaisir de cultiver diverses choses*<sup>33</sup> ».

#### 4 Réflexions sur le Centre Nô-Life

Pour lui, le Centre Nô-Life était une « *bonne chose* », car il lui a permis d'avoir une activité qu'il pourra continuer à long terme dans sa vie. Mais il ne sait pas si le Centre réussit en termes d'activités proposées aux retraités du secteur automobile à Toyota, tel que la commune prétend promouvoir : faire utiliser les friches agricoles aux retraités salariés de la génération baby-boom pour leur Ikigai.

Pour l'idée d'Ikigai, il y a « *certainement* » pensé dans le sens où il continuera ses activités agricoles à long terme pendant toute sa vie. Mais ceci sans être « *trop collé* » à ses activités agricoles ou en être dépendant. Cependant, il trouve inévitable de s'y attacher quand on a un terrain à entretenir. Le développement de ce type d'agriculture dépendra de la motivation des retraités. Il souligne la continuité urbain - rural comme une caractéristique de la Ville de Toyota en comparaison avec les grandes villes comme Tôkyô : À Tôkyô, « *il n'y a pas de lien* » entre la ville et la campagne. Même s'il y a des zones agricoles à la périphérie de Tôkyô, le mode de vie à Tôkyô se distingue nettement de la ruralité. Il affirme une grande différence entre Toyota et Tôkyô en constatant que Toyota s'est développée en continuité avec sa campagne environnante<sup>34</sup>. Il ajoute également qu'à Tôkyô, il est inconcevable qu'un projet comme le Centre Nô-Life se développe. Car les citoyens ne s'intéressent qu'à la consommation, mais pas à la production, même si beaucoup de gens cherchent des produits frais et pas chers. La sociabilité n'est pas forcément nécessaire pour leur consommation alimentaire. D'ailleurs, la question de promouvoir des activités locales des retraités ne se poserait pas, vu la grande mixité au sein de la population à Tôkyô.

Le Centre Nô-Life devrait continuer à développer son action. Il faudrait diversifier les types de formation, en fonction des demandes comme par exemple d'autres types de production comme la culture biologique. Il y a également différents types de personnes (successeurs de leur ferme familiale, amateurs urbains), et types de produits.

Dans la formation, Naruse a pu accumuler des connaissances techniques, et des camarades locaux de la même génération que lui. Il aurait voulu apprendre dans la formation la méthode de l'agriculture biologique ou des méthodes pour produire des choses à haute valeur ajoutée. Mais la formation n'a pas répondu à cette attente. Par la suite, il s'est rendu compte qu'« *[il n'a] pas le niveau* » pour adopter une méthode

---

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> « *Je n'ai pas besoin de vendre impérativement. En pensant au rapport coût/bénéfice, à quoi produire.. Je ne suis pas partisan d'un produit non plus comme "j'adore l'aubergine !". Si je fais de la pastèque, je suis content qu'elle soit bonne. Mais si je ne fais que de la pastèque, je voudrais faire d'autres choses, c'est mieux. Ça fait plaisir de cultiver diverses choses. Il y en a beaucoup qui pensent comme ça. (E : Le plaisir, c'est important.) Oui, si on fait un produit rare et fait goûter aux autres, ça leur fait plaisir.* » (*Ibid.*)

<sup>34</sup> « *Quand même, ici, c'est la campagne qui est devenue progressivement un bourg. C'est un bourg (machi), mais pas vraiment une ville (toshi). Dans la ville de Toyota, la nuit, il fait tout noir (rire) C'est comme ça, la ville de voiture. Il n'y a pas de divertissement. C'est simple et studieux (sitsujitsu gôken), ici. D'où la fusion avec la campagne d'aujourd'hui, comme c'est originairement la campagne.* » (*Ibid.*)

alternative comme la culture biologique. Finalement, il est satisfait de sa formation, tout en se demandant « *pourquoi on doit utiliser tellement de pesticides...* »

## *Catégorie 2 : Suzuki*

### *1 Trajectoire et motif initial*

Suzuki, né dans un foyer agricole dans le département de Shizuoka (Sud-est du département d'Aichi), âgé de près de 63 ans, il est en semi-retraite en restant employé temporaire dans l'Automobile Toyota. Il travaille trois jours par semaine. Dans son travail, il est chargé de l'orientation technique dans une usine. Veuf, il habite avec sa belle-mère de 82 ans dans la Ville de Toyota.

Sa famille natale cultivait du thé, du riz, des clémentines et des poires. Il a travaillé dans l'Automobile Toyota à partir de l'âge de 18 ans en s'installant à Toyota. Ensuite, il a fait construire sa propre maison à Toyota à l'âge de 25 ans. Il a perdu son épouse quand il avait 42 ans. Depuis longtemps, il cultive avec sa belle-mère un jardin potager loué à un voisin. À peu près à l'âge de 50 ans alors qu'il travaillait dans l'Automobile Toyota, il « *rêvait d'être paysan*<sup>35</sup> » et de mener une vie –en autarcie dans la montagne.

Il a choisi la filière arboricole de la formation du Centre Nô-Life, pour chercher la possibilité de « *faire quelque chose* » pour protéger l'arboriculture de la région (Sanage) en raison du vieillissement des producteurs.

### *2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés*

Après un an et demi d'expériences au sein de cette formation, Suzuki a constaté la difficulté de mener individuellement ses activités arboricoles après sa retraite, en raison des contraintes techniques et économiques trop élevées. C'est pourquoi il est déçu par cette formation, et a carrément « *envie d'arrêter Nô-Life, franchement* ». Selon lui, la plupart des stagiaires de la filière arboricole pensent la même chose. Il sent également la difficulté d'aller aider les arboriculteurs dans leurs travaux en raison du manque de savoir technique.

Il trouve actuellement la « *plénitude (jûjitsu)* » de sa vie. En travaillant trois jours par semaine dans l'Automobile Toyota, il a également d'autres occupations : loisirs (moto, pêche, escalade artificielle) ; il assume la responsabilité comme conseiller dans le conseil de quartier. Selon lui, il est « *plus occupé qu'à l'époque où [il] était salarié* ».

Il est fortement soucieux de l'avenir de l'agriculture japonaise, tout en s'interrogeant sur la contradiction de la politique agricole japonaise qui a continué la politique du contrôle de la production rizicole, alors que le taux d'autosuffisance alimentaire est de plus en plus bas.

### *3 Plan d'avenir*

Il hésite encore sur l'activité à mener après sa formation. C'est pourquoi il pense à monter une association avec d'autres stagiaires pour organiser les aides aux travaux agricoles. Par ailleurs, il souhaite,

---

<sup>35</sup> « *Moi, quand je travaillais à Toyota, à l'âge de 50 ans, je rêvais d'être paysan. Pas forcément en plaine, même dans la montagne, tranquillement, pas forcément dans l'autarcie. J'ai souhaité mener une vie comme ça.* » (M. Suzuki, entretien 21)

si possible, continuer à travailler dans l'Automobile Toyota dans le domaine de l'orientation technique jusqu'à l'âge de 65 ans.

#### *4 Réflexions sur le Centre Nô-Life*

Il s'interroge sur la vision même du Centre Nô-Life : « *Aujourd'hui, je ne sais plus trop ce que pense le maire, après deux ans...* » ; « *(...), donc, je me demande ce que le Centre Nô-Life attend de moi en créant cette filière arboricole*<sup>36</sup> ». Il discute notamment avec Itô (voir plus bas) de l'idée de monter une association sans but lucratif avec des stagiaires du Centre Nô-Life ayant pour but de fournir des aides aux travaux des agriculteurs, ou de s'entraider entre les stagiaires eux-mêmes<sup>37</sup>.

Il souhaiterait même que la commune loue ou achète préalablement des terrains mis en friche aux agriculteurs, en vue de les gérer avec les stagiaires du Centre Nô-Life. Sinon, selon lui, la zone de production de poires et de pêches de Sanage continuera de se délabrer de plus en plus.

L'objectif prôné par le Centre Nô-Life d'un million de yens de revenu agricole annuel lui paraît irréal. Pour réaliser cela, il faudrait être « *professionnel* ». Il pense que la filière arboricole ne marchera pas en raison des problèmes qu'il a soulevés plus haut. Il ne croit plus à l'idée du maire de Toyota avec laquelle il était d'accord au début, à savoir « *réduire les friches agricoles avec le travail pour Ikigai des salariés retraités de la génération baby-boom* ».

Il se soucie fortement de son Ikigai après sa retraite. Cela consiste à mener une vie « *complètement différente de ma vie de salarié* » dans le sens où « *c'est [lui] qui gère* ». C'était son motif initial pour suivre la formation. Cependant, face à une série de difficultés qu'il a découvertes au cours de la formation, il se demande s'il faut encore souffrir pour l'agriculture, alors qu'il a déjà souffert lorsqu'il était salarié. Ceci d'autant plus qu'il n'aura pas de problèmes au niveau économique dans sa vie à la retraite. Il trouve qu'il est trop contraignant de gérer par soi-même la production agricole au delà du niveau d'un potager familial<sup>38</sup>.

Selon Suzuki, le Centre Nô-Life accueille trop de stagiaires sans avoir une vision claire sur leurs activités futures. S'il ne révisé pas sa vision de fond, le projet lui-même risque de décliner.

## *Catégorie 2 : Kamihata*

### *1 Trajectoire et motif initial.*

Kamihata, né comme fils aîné d'un foyer agricole, dans le département de Kagoshima (le plus au sud de l'île de Kyûshû), âgé de 61 ans, était au moment de l'entretien en semi-retraite en restant employé

---

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Nous avons vu que cette idée fut réalisée plus tard sous la forme d'une association des (ex-) stagiaires du Centre Nô-Life en 2009 ayant pour but de vendre collectivement leurs légumes à des cantines scolaires ou des marchés fermiers.

<sup>38</sup> « (E : *Pour vous, quel est Ikigai ? Vous venez ici (à la formation) en pensant à votre Ikigai ?*) *Oui, oui. Comme j'aime ça. C'est complètement différent de ma vie de salarié d'avant. C'est moi qui gère. Par contre, je me demande si je dois encore faire des efforts, alors que j'ai fait des efforts jusqu'à aujourd'hui (dans mon travail). Plutôt que ça, c'est peut-être un peu banal, en faisant un peu de potager, je continue un peu à travailler. Comme ça, il n'y a pas de problème pour manger et vivre. Est-ce qu'il faut choisir un chemin plus difficile, après l'âge de 60 ans ? Si c'est sécurisant, on voudrait le choisir. Donc, ça me dérangerait pas, je finis deux des formations de Nô-Life, est-ce que je vais me lancer dans une gestion d'entreprise ou je vais juste faire du bénévolat ? L'entreprise, c'est impossible, alors, je ferai du bénévolat.* » (Suzuki, entretien 21)

temporaire dans une chaîne de supermarché. Il devait prendre sa retraite en septembre 2007. Il habite à Nagoya (capitale du département d'Aichi) avec son épouse. Il a trois enfants qui ont déjà fini leurs études universitaires et travaillent comme salariés.

En tant que fils aîné d'une famille agricole, sa trajectoire sociale et professionnelle est originale et mouvementée. Dès son enfance, il a aidé ses parents dans leurs travaux agricoles à l'époque où la machine agricole n'était pas encore diffusée<sup>39</sup>.

Au début des années 60 alors qu'il était dans un lycée agricole, il a effectué divers petits boulots par nécessité économique, en s'occupant des travaux de son exploitation familiale<sup>40</sup>. C'était encore « *l'époque où le prix de la journée était de 450 yens (environ 3 €)* ».

Après le lycée, il a repris l'exploitation, mais tout en continuant à effectuer des travaux journaliers à l'extérieur. Il se rappelle qu'à cette époque, il a été témoin d'un grand exode rural<sup>41</sup>. Vers 1961, l'utilisation du tracteur a massivement remplacé celle de l'attelage de boeufs. Autour de lui, des jeunes sont partis travailler en Californie dans des fermes cultivant des laitues comme ouvrier journalier pour un salaire presque dix fois plus élevé qu'au Japon<sup>42</sup>.

Ensuite, avec « *l'apparition de Tanaka Kakuei*<sup>43</sup> » en 1972, les travaux publics routiers se sont rapidement développés et le salaire moyen a radicalement augmenté au Japon. Kamihata a lui-même travaillé pour les travaux publics comme « piocheur (dokata) ». C'est après cela que la « *pluriactivité des foyers agricoles s'est développée* » au Japon.

Il a travaillé en tant qu'agriculteur sur son exploitation familiale avec son père jusqu'à à l'âge de 25 ans. Pendant cette période, il a réussi à réaliser une « *Agriculture de sept chiffres (Nana keta Nôgyô)* », un slogan de la politique agricole à l'époque (vers 1963), c'est-à-dire celle qui dégagait plus d'un million de yens de revenu agricole annuel. Pour réaliser cela, il a cultivé 0.5ha de tabacs, du riz, 1.3ha de clémentines, à côté de ses 15 vaches laitières.

Cependant, cette tentative lui a imposé une situation de surtravail : il a eu une maladie du foie pendant trois ans : « *Mon corps ne pouvait plus supporter vingt heures de travail par jour...* »

Suite à sa guérison, il décida d'aller travailler à Tôkyô dans une épicerie pour apprendre le système du secteur de la distribution alimentaire de détail. Ceci en vue de retourner plus tard dans son exploitation à Kagoshima. Toutefois, il a dû tout de suite renoncer à cet objectif. Car il a découvert que le marché alimentaire japonais favorisait davantage les grandes productions spécialisées et compétitives<sup>44</sup>, ce qui

---

<sup>39</sup> « *Quand j'étais à l'école primaire, mes parents nous demandaient à moi et mon petit frère de labourer les rizières avec un attelage de bœufs dès le retour de l'école.* » (M. Kamihata, entretien 22)

<sup>40</sup> « *J'ai fait tout ce qui pouvait rapporter de l'argent* » (Ibid.)

<sup>41</sup> « *Si les anciens faisaient du riz pour protéger le sol de leurs ancêtres et ne pas le délabrer, les jeunes ont choisi de quitter leur terre. C'est ça, notre génération.* » (Ibid.)

<sup>42</sup> « *C'était l'époque où 1 dollar valait 360 yens. Le salaire était 8 dollars pour 8 heures de travail par jour. Alors qu'au Japon, le prix de la journée était de 450 yens* » (Ibid.) Selon M. Kamihata, ceux qui allaient travailler aux Etats-Unis à cette époque, rentraient au Japon une fois tous les trois ans. Mais ils repartaient travailler aux Etats-Unis tout de suite. Il y en avait alors qui, avec l'argent qu'ils avaient gagné aux Etats-Unis, ont commencé une grande production de poulets en batterie avec « *100 000, 200 000 poules dont l'alimentation était toute gérée par le système automatique avec l'ordinateur* ». Il y en avait également qui ont acheté « leurs maison et voitures ». Mais à un moment donné, il y a eu un mouvement anti-japonais aux Etats-Unis du fait que les employeurs américains n'employaient que des japonais au lieu d'avoir des « *mexicains qui travaillaient moins* ».

<sup>43</sup> Le premier ministre japonais entre 1972 et 1974.

<sup>44</sup> « *Les clémentines de Kagoshima n'étaient pas de taille* » (M. Kamihata, entretien 22)

marginalisait la production de clémentines de sa région, et le montant du salaire dans la distribution était beaucoup plus élevé que celui des agriculteurs.

Mais il a quitté Tôkyô un moment après, en raison d'une accélération de la concurrence entre les grands distributeurs. Ensuite, il s'est installé à Nagoya pour ouvrir un supermarché indépendant. Après trois ans d'expérience de son supermarché, malgré sa réussite économique, il a fermé son magasin pour aller travailler dans une chaîne locale de supermarché à Nagoya. Cette décision a finalement été prise en tenant compte de l'avantage du régime de la pension d'entreprise (kôsei nenkin). Ce choix était pris pour un besoin de « *d'abord fonder la vie*<sup>45</sup> ».

Depuis son départ de Kagoshima à la fin des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, il loue ses vergers de clémentines à Kagoshima à un agriculteur avec un contrat de ferme.

Il a décidé de suivre la filière rizicole - maraîchère de la formation du Centre Nô-Life en vue de recommencer son activité agricole périurbaine à Toyota après sa retraite : « *À l'époque de l'agriculture de sept chiffres, dans les années 1963, avec la politique du doublement de revenu*<sup>46</sup>, j'ai réussi ça. Mais j'ai voulu développer plus, et je me suis cassé ma santé. Après, en repensant à ce passé, suite à ma retraite, quand mes enfants auront grandi et auront leur propre foyer, et quand je serai de nouveau seul, j'ai le sentiment de vouloir réussir encore une fois, ce que je n'avais pas réussi dans le passé. »

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Sur une parcelle de 170 m<sup>2</sup> attribuée par le Centre Nô-Life pour le stage individuel, il essaie de « *tester* » la production de divers types de produits en calculant le coût, le temps de travail et la quantité de récolte. Il loue déjà 0.05ha de terrains dans une zone de moyenne montagne (Shimoyama) située dans le territoire de la Ville de Toyota pour y cultiver des légumes d'été. Il a ainsi déjà fait connaissance avec une dizaine d'habitants du village situé dans cette zone. Il a fait son stage individuel dans la formation en coopération avec sa famille. Il envisage également d'organiser ses futures activités agricoles avec sa famille, c'est-à-dire sous la forme d'une entreprise familiale avec son épouse et son fils. Ceci alors qu'au début, son épouse était contre l'idée de son mari de « *mener une vie paysanne* », parce qu'elle n'aimait pas les insectes et la chaleur d'été. En effet, son épouse n'est pas originaire d'un foyer agricole. Son fils partageait alors l'opinion de sa mère. Mais, selon Kamihata, ils sont maintenant très intéressés par l'agriculture, une fois qu'ils ont réussi à récolter des légumes qu'ils ont semés<sup>47</sup>. La coopération de la famille est « *indispensable* » pour Kamihata. Dans un premier temps, il envoyait ses légumes à ses connaissances dans tout le Japon pour voir leurs réactions, et suite aux bonnes réactions de celles-ci, il a distribué ses produits à

---

<sup>45</sup> « *Au début, je pensais retourner au pays (Kagoshima) dans les trois ans, mais finalement, le fait de pouvoir gagner un revenu supérieur (je suis resté en ville)... C'était vraiment de comprendre ce qu'est la campagne, puis le Kyûshû, en venant dans les grandes villes. Après, je me suis dit "Tiens, on ne peut pas vivre dans cette condition (à la campagne), il faut d'abord fonder la vie". C'est ainsi que je suis entré dans le secteur des supermarchés. Ensuite, après l'âge de 60 ans, l'âge de ma retraite, j'ai repensé à essayer une agriculture périurbaine.* » (Ibid.)

<sup>46</sup> Il s'agit du plan économique lancé par le gouvernement Ikeda en 1960. Pendant cette période, au Japon, le PNB a doublé en six ans, et le revenu total de la population en sept ans.

<sup>47</sup> « *Au début, elle (ma femme) a dit "Non, arrête. Il y a des insectes et tout. Pas la vie paysanne !" Même si elle vient de Kôchi à Shikoku (Une des quatre principales îles du Japon), elle n'avait jamais vu les paysans. Elle ne voulait pas la chaleur, non plus. Mon fils était en colère, aussi. Mais finalement, pour qu'ils coopèrent avec moi, il fallait montrer tels ou tels produits qu'on pouvait cultiver. Après, ils s'y sont intéressés. Maintenant, ils sont très curieux, en vérité. Ainsi, ces plants de légumes, c'est ma femme qui les a faits. Tous ces plants de laitue, de chou chinois et de chou* » (M. Kamihata, entretien 22)



la vente directe dans un nouveau point de vente de la coopérative ouvert au centre-ville de Toyota.

### 3 Plan d'avenir

Il voudrait s'installer à Toyota avec sa famille plus tard. Il envisage de louer plus de 0.1ha en plaine par l'intermédiaire du Centre Nô-Life. Ceci en vue de combiner des terrains qu'il loue dans une zone de moyenne montagne. L'année prochaine, il envisage d'entrer dans le groupement de producteurs d'aubergines avec ces terrains qu'il va louer en plaine (environ 0.03ha) à Toyota.

Avec une entreprise familiale, il veut constituer ce qu'il appelle une « agriculture réflexive (*kangaeru nôgyô*) » par opposition à l'agriculture de type industriel et élitiste : celle qui consiste à trouver des créneaux avec une production à petite échelle, distribuer les légumes dont la saison de production est décalée par rapport à la majorité des produits distribués au marché et produire sans traitement chimique. Concernant les produits recommandés par le Centre Nô-Life comme les fraises ou les figes, il a décidé de ne pas les cultiver en tenant compte du risque de la future baisse des prix causée par une surproduction à venir.

La vision économique du Centre Nô-Life correspond à l'intention de Kamihata, car il veut exactement réaliser l'objectif prôné par le Centre, qui est curieusement le même que le slogan de la politique agricole des années 1960, à savoir l'« agriculture de sept chiffres » qui consiste à dégager plus d'un million de yens de revenu agricole annuel. C'est pourquoi il se sent différent par rapport à beaucoup d'autres stagiaires dont l'objectif reste encore l'autoconsommation.

Il pense également à contribuer au « développement local (*chiiki no kasseika*) » de la zone de moyenne montagne avec sa production agricole. Ceci tout en développant l'échange et la coopération avec des habitants locaux. Il compte notamment sur la coopération avec les habitants locaux de sa génération dont la plupart ont travaillé dans le secteur automobile, et qui prendront bientôt leur retraite. Il considère cette activité comme *Ikigai* dans le sens où il pourrait la continuer à long terme. Il pense que cela l'aidera non seulement au niveau physique, mais également au niveau mental<sup>48</sup>. C'est pourquoi il pense également que la génération de ses enfants ne pourra plus s'occuper de leurs parents comme cela a été le cas pour sa génération. C'est pour cela qu'il essaie le plus possible d'être autonome jusqu'à ce qu'il soit physiquement dépendant. Il pense alors que cela aidera également la future vie de ses enfants<sup>49</sup>.

---

<sup>48</sup> « Et maintenant, à Shimaya, je loue 140 tsubo (462.8m<sup>2</sup>) de terrain, à peu près 0.5ha. C'est pour cultiver les légumes d'été, et pour contribuer au développement local pour mon (travail d'*Ikigai*)... (E : Alors, vous allez vous y installer ?) Non, pas pour m'installer, mais disons l'échange. L'échange entre les gens de la même génération. Pour savoir comment les autres pensent. C'est comme un *Ikigai*, si je peux en faire un *Ikigai* à partir de l'agriculture, je pense pouvoir vivre longtemps. En combinant avec la façon de faire urbaine, j'ai déjà une dizaine de connaissances à Shimoyama. (E : Ah, vous fréquentez (cette commune)...) Je la fréquentais, aussi. Mais pendant que je travaillais, il y avait des vieux qui venaient toute la journée vers moi, et on faisait des conversations. Et les gens qui promenaient leurs chiens... Comme ça, en pensant à ma vie, aussi, en maintenant le truc, je souhaiterais faire le lien avec la rentabilité, le profit réel. » (Ibid.)

<sup>49</sup> « Si j'arrive à atteindre cette dimension (de développement local), je serai plus à l'aise, non pas pour mon travail physique, mais pour mon esprit. Donc, je m'intéresse à voir les gens de ma génération. Mais, nos fils ne pourraient pas s'occuper de leurs parents. Donc, j'ai le sentiment de vouloir rester autonome, jusqu'à ce que je n'arriverai pas à bouger. Je pourrai préparer ainsi l'avenir de mes enfants. En devenant autonome, je pourrai préparer l'avenir de mes enfants. Nous, nous vivons de notre côté. L'ère devient de plus en plus dure, il y aura les bons d'un côté et les mauvais de l'autre. Ceux qui ont fait leurs efforts gagneront. Mais la culture japonaise ne peut pas devenir occidentale. Au Japon, il y a la façon originale de faire. » (Ibid.)

#### 4 Réflexions sur le Centre Nô-Life

Il a bien appris ce qu'il voulait dans la formation Nô-Life. Il pense avoir très bien profité du programme. Il reconnaît surtout qu'il doit beaucoup son succès aux employés du Centre Nô-Life qui l'ont beaucoup aidé personnellement pour son stage individuel qu'il a effectué sur le site du Centre. Il considère cette relation de confiance comme représentative du « *cadre de vie rural* ».

### Catégorie 3 : Konno

#### 1 Trajectoire et motif initial.

Konno, née dans un foyer non agricole à Toyota, âgée de 35 ans, est l'épouse d'un salarié d'entreprise, et femme au foyer. Elle a travaillé à temps partiel (part-timer) depuis la sortie du lycée jusqu'à l'année passée. Elle habite actuellement avec sa famille (parents, mari et enfants). Son père était également salarié d'entreprise. Elle participe à la formation du Centre Nô-Life avec sa petite soeur qui est elle aussi mariée et femme au foyer.

Quant à sa trajectoire et sa motivation, elle nous a expliqué son point de vue original en parlant de ses « *diverses luttes*<sup>50</sup> ». Quelles sont alors ces « luttes » ?

Après le lycée, elle a travaillé, s'est mariée, et a eu ses trois enfants « *tout banalement* ». Il aurait été alors « *normalement* » logique qu'elle consacre le reste de sa vie en tant qu'« *une bonne femme travailleuse à temps partiel (pa-to no obasan)* ». Mais elle l'a refusé. En effet, elle s'est rendu compte qu'il est difficile d'« *avoir le moi-même (jibun wo motsu koto)* » en étant à la fois épouse et mère de trois enfants. Selon elle, il faut sacrifier un de ces deux éléments, si l'on veut avoir son territoire à soi, c'est-à-dire d'aller travailler à l'extérieur de la maison. Là, elle s'est interrogé : le travail à temps partiel valait-il un tel sacrifice ? Le salaire qu'elle en retirerait correspondrait-il réellement à tous les efforts qu'elle fournirait pour son travail à temps partiel ? Sa réponse fut non. Elle s'est rendue compte que ce qu'elle allait perdre socialement à cause de son travail à temps partiel, serait plus grand que le bénéfice économique de ce travail. Compte tenu de cette réflexion, elle a trouvé que l'agriculture est l'activité la plus appropriée pour compatibiliser ses trois modes d'être : épouse, mère et elle-même, en appelant ce choix comme sa « *deuxième vie (daini no jinsei)* » : « *En pensant à cela, je me suis dit, la deuxième vie d'une bonne femme, ma deuxième vie qui permet d'être avec tous sans sacrifier ma famille, en gardant un temps pour moi-même, et la liberté, serait ça (agriculture)*<sup>51</sup>. »

Selon elle, en réalité, toutes les femmes d'aujourd'hui sont confrontées à cette question. Pour arriver à

---

<sup>50</sup> « *Chez cette bonne femme (moi), il y a aussi diverses luttes.* » (Mme. Konno, entretien 23)

<sup>51</sup> « *Je n'ai pas fait d'études comme toi, mais j'ai fini seulement mon lycée, et j'ai travaillé après, comme ça, sans être sérieuse. J'avais un revenu pour m'amuser. Puis, je me suis mariée normalement avec mon mari actuel, et j'ai eu des enfants, normalement. Après, je deviens comme ça, une bonne femme travailleuse à temps partiel. Mais de travailler à temps partiel est quand même dur, quand on a trois enfants. Moi, une bonne femme, je suis la mère et l'épouse. Je ne peux pas avoir le moi-même, car je suis trop maladroite. Si j'ai un temps pour moi-même, il faut réduire le temps pour être l'épouse et la mère. En allant travailler dehors, ce n'est pas facile d'arranger tout ça. Il faut sacrifier une de ces trois choses. Je n'ai que les mêmes 24 heures et mon corps. Même si je fais plus d'efforts, il faut sacrifier quelque chose. Mais le travail à temps partiel ne mérite pas de tels efforts. (E : Comme il n'y a pas d'avancement etc.) En plus, ce n'est pas proportionnel aux efforts qu'on fournit, pour moi-même. Le sacrifice pour la famille est plus grand. En pensant à cela, je me suis dit, la deuxième vie d'une bonne femme, ma deuxième vie qui permet d'être avec tous sans sacrifier ma famille avec un temps pour moi-même, et la liberté, serait ça (agriculture)* » (Ibid.)

cette conclusion, elle a déjà essayé d'aller travailler en déposant ses enfants dans une garderie. Mais elle s'est vite aperçue que ce travail « *ne mérite pas* » l'acte d'« *abandonner [ses] enfants à [elle]* ». Elle aperçoit également que, si elle est tout le temps à côté de ses enfants alors qu'ils grandissent, elle deviendra dérangeante pour eux. C'est pour cela qu'elle trouve approprié ce choix de mener ses activités agricoles à petite échelle avec sa famille à trois générations<sup>52</sup>. Pour expliquer sa vision, elle se réfère aux « *mère[s] des années de Shôwa 30 (1955-1965)* » (*shôwa 30 nendai guraino okâsan*) qui, tout en s'occupant de leur potager familial, allaient faire « *dekasegi (travailleur migrant)* »<sup>53</sup>. Elle souligne le fait qu'à la différence de cette époque où il n'était pas facile de vendre ses produits agricoles, à l'époque contemporaine, on peut le faire pour gagner le même revenu qu'elle peut obtenir d'un travail à temps partiel, comme le promet le Centre Nô-Life.

Elle a choisi la filière arboricole de la formation du Centre Nô-Life, car elle veut développer sa propre arboriculture qui permettrait de donner des activités communes aux membres de sa famille. Elle veut ainsi faire de l'agriculture son « *travail pour toute sa vie (obasan isshô no shigoto)* ».

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Faute d'expérience d'activités agricoles, elle constate que son niveau de connaissances dans l'agriculture est plus bas que les autres stagiaires. Au début, elle voulait planter des pêchers, mais face à la difficulté technique et économique pour la culture des pêches, elle a décidé de cultiver et vendre ses légumes avant de s'investir dans les pêches.

Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, le temps qu'elle a passé pour entretenir la parcelle attribuée par le Centre Nô-Life dans le cadre du stage individuel de la formation, a eu un « *grand impact* » sur sa vie : ce changement consiste à la vie basée sur le « *cycle de la nature (shizen no saikuru)* ». Depuis, la quantité de nourritures qu'elle achète est radicalement réduite. Selon elle, elle prépare les repas de famille beaucoup moins avec des « *recettes qui ont un nom* » qu'avec des « *recettes sans nom* ». C'est-à-dire qu'elle conçoit de plus en plus ses recettes à partir de ce qu'elle cultive par elle-même, et de moins en moins à partir de recettes connues et composées par des produits de supermarché. De plus, elle a beaucoup plus de temps libre que lorsqu'elle travaillait<sup>54</sup>. Si c'est elle qui dirige l'ensemble des travaux

---

<sup>52</sup> « *Maintenant, toutes les bonnes femmes cherchent. J'ai essayé plusieurs choses, par exemple, je suis allé travailler en déposant mes enfants à la garderie. Mais je me suis rendu compte que laisser la famille que j'ai pu avoir est une grande perte (grand rire). J'ai enfin compris. Mais si je protège trop mes enfants, ils grandissent aussi. Je suis leur mère, mais je ne dois pas les perturber, non plus. Si je reste à la maison juste pour les surveiller, ce serait perturbant, aussi, si je me mets à leur place. Alors, j'ai pensé qu'être la mère des années de Shôwa 30 (1955-1965) serait le meilleur : la femme allait travailler dehors en faisant son potager. Mais elle, elle faisait le potager pour manger, mais maintenant, on peut gagner de l'argent. Autrefois, c'était pour du troc, mais maintenant, on peut vendre un peu pour gagner le montant équivalent d'un travail à temps partiel. Si je fais bien, ça pourrait aller, je pense.* » (Ibid.)

<sup>53</sup> Curieusement, Kamihata se référait de son côté au slogan de la politique agricole de la même époque, qui est celui de l'« *agriculture de sept chiffres* ».

<sup>54</sup> « *Maintenant, tout a changé. (E : Maintenant, vous continuez à travailler à temps partiel ?) Non. Maintenant, je comprends bien l'expression : « le bonheur est à attendre en dormant (Kahô ha nete mate) ». Est-ce que tu as vécu selon le rythme de la nature ? (E : Non, pas beaucoup. Mais quand je venais ici, c'était un peu ça.) Pour faire n'importe quel produit, c'est vraiment un rythme qui n'existe pas dans la société contemporaine. C'est un grand impact. (E : Intéressant. Vous avez donc découvert ça.) Je ne me suis pas encore habituée. Une vie au rythme de la nature. Depuis que je suis née jusqu'à aujourd'hui (je n'ai jamais fait)... (E : Hmm, c'est donc un grand changement.) Du monde où j'achetais des plats cuisinés (bentô) dans une supérette (conbini), je suis passé au monde où je fais des radis blancs pour cuisiner des pot-au-feu japonais (Oden) ! C'est un grand changement. C'était plus rapide d'acheter des pot-au-feu à la supérette. (E : La quantité des nourritures que vous achetez a diminué ?) Oui, beaucoup. Même si les légumes que j'ai sont limités, je n'en achète pas. Et il*

agricoles et s'occupe de l'entretien habituel des cultures, son mari vient l'aider après son travail. Ses enfants et son père également. Toute la famille participe ainsi à ses activités agricoles.

Concernant sa vision sur l'agriculture, « *tout a changé* » après sa formation. En effet, elle n'avait aucune image préalable sur l'agriculture. Elle ne s'y intéressait même pas auparavant. « *L'agriculture n'existait pas devant [elle]* », même s'il y avait des terrains agricoles autour d'elle. Elle n'a même pas pensé à cultiver un potager familial. C'est au moment où son dernier enfant est entré à l'école maternelle qu'elle a eu l'idée de mener sa « *deuxième vie* » avec ses activités agricoles. Selon elle, pour ce type d'activités, il faut commencer à l'âge de 35 ans mais pas 40 ans<sup>55</sup>.

Son souci actuel est qu'elle ne sait pas encore dans quelles conditions elle pourra louer ses terrains par l'entremise du Centre Nô-Life.

### 3 Plan d'avenir

Elle trouve qu'il sera difficile de vendre ses produits tout de suite, en raison de l'exigence en termes de qualité des produits à mettre en vente, qui n'est pas la même que les produits pour l'autoconsommation.

### 4 Réflexions sur le Centre Nô-Life

Concernant l'idée de promouvoir l'agriculture pour Ikigai des personnes âgées, elle trouve trop contraignant le fait de devoir s'investir dans l'agriculture après l'âge de 60 ans. Car l'idée d'acheter un tracteur est trop coûteuse pour gérer 0.1ha de terrains. Elle trouve qu'il serait « *trop tard* » de commencer à l'âge de 60 ans les activités agricoles avec plus de 0.1ha. Elle s'interroge également sur la difficulté de transmission des activités de ces personnes « *vingt ans après* », quand ils auront près de 80 ans.

Elle pense que les jeunes mères comme elle, ont une place privilégiée pour se mettre aux activités agricoles en termes d'éducation familiale. Quant à Ikigai, elle relève qu'en réalité, les mères de petits enfants qui ne vont pas encore à l'école, ont beaucoup de temps libre à la maison aujourd'hui, tout en restant à la maison avec leurs enfants. En effet, la contrainte pour les mères est de devoir être à côté des enfants, et elles ne font pas grand-chose en s'occupant de leurs enfants<sup>56</sup>. Si tel est le cas, elle pense qu'il vaut mieux faire quelque chose à l'extérieur, mais sans quitter ses enfants. Les activités agricoles sont les plus appropriées pour cela. Mais autour d'elle, il y a très peu de mères qui font comme Konno. Le choix de l'agriculture n'est pas encore habituel chez elles. La question pour Konno est « *de pouvoir trouver son*

---

*faut les manger ! Et les plats principaux sont de plus en plus des légumes. Avant, je faisais des plats qui ont certains noms connus, mais maintenant, je fais plus de plats sans nom (grand rire) (E : Oui, oui, je comprends.) Avant, quand j'étais à la maison toute la journée, je cuisinais selon des recettes connues. (E : Et on fait maintenant à partir des produits qu'il y a) Voilà. Ce qu'on avait au frigo était finalement limité, et on achetait toujours. Donc, c'est un grand changement.* » (Mme. Konno, entretien 23)

<sup>55</sup> Cette opinion rejoint curieusement celle de Isomura.

<sup>56</sup> « *Plutôt que d'avoir Ikigai, je suis d'abord bien occupée maintenant. En s'occupant des enfants, on est pas mal de temps libre, en fait. Les femmes au foyer d'aujourd'hui, sont juste obligées (de rester avec eux), mais en réalité, pendant 24 heures sur 24, elles sont libres au point où il leur manque d'exercice physique ! S'occuper des enfants, c'est de devoir se lever la nuit, faire le tour avec eux etc. On est juste obligé par les enfants. Pendant 24 heures, on est vraiment libre, en réalité. (E : Mais il y en a qui amènent (leurs enfants) à des écoles privées.) Ben, c'est parce qu'elles sont libres, non ? On se lève le matin, et le matin, si les enfants vont à l'école, il faut les sortir à l'heure. Mais pour les mères qui ont les enfants plus jeunes, après qu'on a sorti le mari, on a même pas besoin de réveiller les enfants. Et on passe l'aspirateur, on nettoie, et on fait la lessive. Aujourd'hui, avec notre civilisation, tout ça se termine en une demi heure. Après, avec les enfants, on n'a qu'à se regarder face-à-face. On a vraiment pas grand-chose à faire. Mon corps sera moisi, vraiment. (E : Vous habitez à trois, maintenant ?) Que ce soit trois ou quatre, c'est pareil. Il y aura de la moisissure dans l'esprit.* » (Mme. Konno, entretien 23)

*propre plaisir ou pas, lorsque ses enfants auront grandi ».*

Cependant, Konno pense que l'action du Centre Nô-Life n'influencera pas facilement le rapport entre l'agriculture et le territoire. En effet, pour elle, le développement d'une agriculture périurbaine à petite échelle et de la vente directe des produits de terroir, est encore « *trop petit* ». Elle trouve que les femmes au foyer ne sont pas non plus assez sensibilisées sur ce sujet, car elles ont tendance à choisir des plats préparés de supermarchés afin de faciliter leurs tâches ménagères. Konno relève le rapport complexe entre le rythme de vie, l'habitude alimentaire et l'éducation des enfants dans les foyers contemporains de couche salariale : De plus en plus d'enfants ne prennent pas de petit déjeuner avant d'aller à l'école, à cause des mères qui ne couchent pas leurs enfants assez tôt la veille. Ce qui fait que leurs enfants n'arrivent pas à se lever tôt ; Dans les foyers dont le père travaille en deux fois huit, comme ouvrier dans le secteur automobile, les pères ne peuvent pas accompagner les repas de famille soit le matin ou le soir. Ce qui dévalorise la vie alimentaire des familles, car l'épouse se consacre moins pour préparer des plats élaborés<sup>57</sup>.

### *Catégorie 3 : Tsuzuki*

#### *1 Trajectoire et motif initial*

Tsuzuki, née dans un foyer agricole à Toyota, âgée de 48 ans, est l'épouse d'un agriculteur pluriactif et femme au foyer depuis l'âge de 27 ans. Elle habite actuellement avec sa belle famille composée de trois générations : ses beaux parents, son mari et ses deux enfants. Son mari, âgé de 52 ans, est agriculteur et salarié d'entreprise.

Sa belle famille possède 0.65ha de rizières et environ 0.2ha de champs. Comme son beau-père était physiquement affaibli et de moins en moins capable de travailler dans les champs depuis une vingtaine d'années, sa belle-mère s'occupe davantage des cultures principales. Le beau-père a totalement arrêté de travailler depuis 2 - 3 ans. Actuellement, avec son mari, elle aide sa belle-mère dans ses travaux aux champs pour les périodes chargées, notamment pour la plantation et la récolte du riz. Si du riz est distribué par l'intermédiaire de la coopérative, les autres produits sont destinés à la consommation familiale ou à des échanges personnels. Ensuite, une partie de terrain est mise en jachère.

Par ailleurs, Tsuzuki doit s'occuper du ménage (lessive, préparation des repas) et de ses enfants qui vont au lycée.

Si elle a choisi de suivre la filière rizicole et maraîchère de la formation du Centre Nô-Life, selon elle, il n'y a pas de raison profonde pour sa participation à la formation. Un facteur de sa décision qu'elle évoque est le fait que sa belle mère commence à être âgée, et qu'« *il y a de plus en plus de choses à faire* » chez elle.

#### *2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés*

À travers sa formation, elle ne se sent pas forcément plus capable de bien cultiver les produits. Selon elle, « *plus j'apprends, plus je comprends la difficulté* ». C'est pourquoi « *[elle] fait juste ce qu'[elle]*

---

<sup>57</sup> Le mari de Konno ne travaille pas dans le secteur automobile.

peut]<sup>58</sup> ». Elle dit également qu'elle n'est « *pas si motivée que ça* », par rapport à l'objectif économique donné par le Centre Nô-Life.

En effet, elle ne dispose pas d'assez de temps pour ne s'occuper que des activités agricoles. En effet, elle a beaucoup d'autres occupations individuelles et sociales qui dépassent la dimension domestique telles que le tennis, de nombreuses activités bénévoles et locales comme l'association des parents des élèves, responsable de la communication dans une coopérative de consommation, activité de promotion de la santé, représentant des parents dans un lycée.

À la différence de son beau-père et de son mari, elle n'est pas concernée par la coopérative agricole. Sa famille n'a pas de réaction particulière sur sa participation à la formation du Centre Nô-Life. Ses enfants ne participent pas aux travaux agricoles de la famille.

Elle n'a pas de réflexion particulière sur l'activité agricole. Elle ne la pense surtout pas de manière normative, car cela ne lui donne pas envie de s'en occuper<sup>59</sup>. Dans la formation, elle a cultivé pour la première fois les légumes par elle-même. Mais elle n'a pas l'idée de mettre ses produits en vente. Ainsi, il n'y a pas de problèmes particuliers qui se posent pour exercer ses activités agricoles « *comme [elle] n'y réfléchi[t] pas beaucoup* »<sup>60</sup>.

### 3 Plan d'avenir

Pour le futur, elle n'a pas de grande idée. Elle n'a pas l'intention d'essayer de nouvelles choses dans le domaine agricole par manque de temps. Même plus tard, quand elle sera âgée, elle aura également « *beaucoup d'autres choses à faire que l'agriculture* ».

### 4 Réflexions sur le Centre Nô-Life

À la différence de l'objectif économique prôné par le Centre Nô-Life, la vente des produits ou le revenu ne constituent pas son objectif. D'ailleurs, elle n'est pas venue pour la recherche de son Ikigai à la formation, mais c'était pour elle « *par hasard* » et « *parce qu'il y a[vait] des rizières et des champs chez [elle]* ». S'il n'y avait pas ces circonstances, elle ne serait pas venue à la formation<sup>61</sup>.

De manière générale, elle trouve que l'action du Centre Nô-Life est « *une bonne chose* » pour la Ville de Toyota dans le sens où « *il y a beaucoup de friches* » et « *il y en a beaucoup qui veulent les cultiver* ». Mais elle ne croit pas que le fait qu'elle participe à une telle formation puisse influencer le comportement

---

<sup>58</sup> « Si je commence à me lancer dans quelque chose, je ne pourrai pas bien le faire. Plus je sais, plus je comprends la difficulté. Donc, je fais ce que je peux. J'ai senti ici que je n'arrive pas bien faire (la culture). Je n'ai pas de si grande passion, non plus (rire) (E : Mais peut-être vous avez quelque plaisir, vous prenez le goût etc. ?) Ce n'est pas que je n'aime pas, mais je n'ai pas que ça à faire, non plus. Oui, j'ai encore pas mal de choses à faire. Quand il y aura moins de choses compliquées, peut-être je pourrai. Maintenant, je le fais par nécessité, mais je ne peux pas faire que ça. Je ne peux pas aller aux champs le matin très tôt, car j'ai mes enfants qui vont à l'école. » (Mme. Tsuzuki, entretien 24)

<sup>59</sup> « Même si je pense qu'il faut faire ceci et cela, je ne le ferai pas si je ne veux pas le faire » (Ibid.)

<sup>60</sup> « (E : Vous avez eu un changement d'idées sur l'agriculture en venant à la formation ?) Pas beaucoup (rire). D'habitude, je ne réfléchis pas beaucoup, je n'ai pas d'idées particulières. (E : Il n'y a pas de choses à changer, etc. ?) Si je pense qu'il faut faire quelque chose, je ne le ferai pas si j'ai pas envie. Je connais maintenant l'ensemble du travail. Après, c'est à moi de le faire ou non. » (Ibid.)

<sup>61</sup> « Non, je ne suis pas venue pour demander mon Ikigai. Je suis venue parce qu'il y a des rizières et des champs chez moi. S'il n'y avait pas tout ça, je ne serais pas venue. Ce n'est pas que j'ai fort voulu faire, mais par hasard, on en avait. (E : Vous ne pensez à la vie après la retraite, à long terme ? "Il faut préparer quelque chose", etc. ?) Que ce soit la retraite ou non, que je fasse l'agriculture ou non, j'ai beaucoup de choses à faire. J'en fais par circonstance. » (Ibid.)

des autres agriculteurs pluriactifs, même si sa famille partage la même situation qu'eux. Car cela dépend du choix de chaque foyer : « *Ce n'est pas que si je fais, d'autres feront. Mais ceux qui font le font, ceux qui ne font pas ne font pas. C'est ça ce monde (des fermes pluriactives)* ». Elle pense que beaucoup de foyers agricoles ne font plus leurs activités agricoles<sup>62</sup>.

L'avantage qu'elle a eu de la formation est l'acquis de connaissances techniques et le fait d'avoir eu des camarades. Elle a encore le sentiment de vouloir continuer la formation après deux ans. Elle trouverait bien que le Centre Nô-Life continue son action. Mais ce n'est pas forcément nécessaire que beaucoup de personnes y participent. Il suffit que le nombre des personnes intéressées augmente petit à petit.

### *Catégorie 3 : Kawamura*

#### *1 Trajectoire et motif initial*

Née dans une famille dont le père exerce le métier de grossiste de bois pour le jardin japonais (ueki-ya), à Inazawa, ville réputée pour l'industrie dans ce domaine<sup>63</sup>, âgée de 55 ans, elle est divorcée depuis 2001. Depuis, elle habite avec sa fille dans un appartement à Toyota. Elle va voir sa famille natale à Inazawa au minimum deux fois par semaine pour prendre soin de son père âgé et affaibli. Ceci à la demande de ses frères qui n'ont pas toujours le temps de le faire. Elle est au chômage depuis un an au moment de l'entretien. C'est sa fille qui la prend en charge économiquement et administrativement. Ses frères lui versent 10 000 yens (environ 66.6€) par jour pour les actes de soin qu'elle prodigue à leur père à Inazawa, ce qui lui permet de « *payer le loyer de [son] appartement* ».

Ella a d'abord travaillé à Inazawa chez un fleuriste. Elle s'est ensuite installée à Toyota lors de son mariage vers 1977- 1978 avec son ex-mari qui travaillait comme ouvrier pour l'Automobile Toyota. Suite à cette installation, elle a ouvert son magasin de fleurs indépendant, et a géré le commerce de son magasin pendant 25 ans jusqu'à son divorce (vers 2001).

Depuis lors, elle a travaillé à temps partiel dans une usine de mayonnaise, la même usine que celle de M. Katô (voir plus bas). Cependant, elle a arrêté ce travail l'année passée en raison de la maladie de sa mère, ce qui était un accident imprévu pour Kawamura. En effet, elle envisageait de passer progressivement du travail à temps partiel vers les activités agricoles avant l'âge de 60 ans : l'âge de sa retraite. À partir de l'année 2006, elle s'est retrouvée au chômage, ce qui fait qu'elle est déjà « *prête à commencer (ses activités agricoles) dès avril prochain (en 2007)* ».

Quant à ses expériences agricoles, elle a toujours aimé s'occuper des plantes en tant que fleuriste. Sa passion pour la culture maraîchère se trouve ainsi dans le prolongement de cette pratique : depuis une dizaine d'années, elle a commencé à cultiver ses légumes dans plusieurs potagers qu'elle a loués, via soit des locations amiables avec des propriétaires ruraux, soit la location publique de jardins familiaux gérés par

---

<sup>62</sup> « (E : *Le fait que vous avez commencé la formation, les gens de votre entourage n'ont pas commencé à vouloir faire quelque chose pour l'agriculture ?*) Ca, non, il n'y en a pas, je pense (rire) Mais les gens de notre entourage, il n'y a pas que nous, les foyers agricoles pluriactifs. Tout le monde l'est. *Que je fasse ou non.. Ce n'est pas que si je fais, d'autres feront. Mais ceux qui font le font, ceux qui ne font pas ne font pas. C'est ça ce monde. Tout le monde est dans les mêmes conditions. Il n'y a pas que nous qui avons le terrain. Parfois, des jeunes font, mais parfois ils ne font pas. Il me semble qu'il y a beaucoup qui ne font pas.* » (Ibid.)

<sup>63</sup> Inazawa est située au Nord de la Ville de Nagoya, à environ 40 km de la Ville de Toyota.

la commune. Elle loue actuellement environ 0.03ha de terrains à un propriétaire.

Elle a décidé de suivre la filière arboricole de la formation du Centre Nô-Life dans le but de « *pouvoir mener une vie tout en cultivant ses légumes*<sup>64</sup> » et également en les commercialisant à circuit court pour gagner « *de l'argent de poche tous les jours*<sup>65</sup> ». C'est dans ce but de commercialisation qu'elle s'est intéressée à la culture des figues qui était promue par le Centre Nô-Life.

## *2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés*

Via la formation, elle a découvert une difficulté technique pour entretenir une culture de figues notamment pour gérer les risques liés aux insectes et aux maladies qui sont difficiles à détecter pour les profanes. Confrontée à ce problème, elle pense maintenant à cultiver des aubergines au lieu des figues.

Quant à son lieu d'installation, elle voulait au début, s'installer dans une zone de moyenne montagne, mais elle s'est vite rendu compte que ce choix ne serait pas pertinent pour la commercialisation de ses produits en raison de la distance par rapport au grand bassin de consommation.

Le fait de participer à la formation n'a pas provoqué un grand changement chez Kawamura, malgré son arrêt de travail à l'usine de mayonnaise en 2005. En effet, ses pratiques de potagers constituaient déjà son occupation principale dans sa vie alors qu'elle travaillait à l'usine. En effet, pour ses horaires de travail elle choisissait l'après-midi (13h30-22h), afin de pouvoir se consacrer à l'entretien de ses potagers toute la matinée. Sa famille est favorable vis-à-vis de son choix de liberté pour cultiver son jardin. Elle participe également à plusieurs associations locales pour la promotion de pratiques écologiques de la culture. Du coup, elle était une des rares stagiaires qui adoptaient un mode de culture sans traitement chimique dans son stage individuel sur le site du Centre Nô-Life.

## *3 Plan d'avenir*

Confrontée au problème technique pour la production des figues, elle hésite entre le choix de se spécialiser dans la figue pour la vente et celui de diversifier ses cultures et vendre ses produits petit-à-petit dans un point de vente de la coopérative. Elle semble préférer ce dernier choix, en disant : « *De toute façon, j'ai à l'esprit l'idée que si ça ne marche pas, c'est comme ça, c'est ce que j'aime*<sup>66</sup>. »

## *4 Réflexions sur le Centre Nô-Life*

Sa formation n'a pas changé sa vision sur l'agriculture, mais elle pense qu'« *il y a des choses à*

---

<sup>64</sup> « *Comme cela date de cinq ans, c'est-à-dire que je faisais pendant 25 ans, jusqu'en 1997, 1998, 1999. Puis, depuis que je faisais les fleurs, je cultivais des légumes. Finalement, les fleurs aussi, celles qui sont restées au magasin, on les replante ou les jète. On les touche toujours, et j'aimais bien cultiver les fleurs. Puis, je suis allé vers les légumes, et cela a duré environ dix ans. Je louais des jardins familiaux, ou chez des particuliers. Et j'ai rencontré ça (le Centre Nô-Life), alors je me suis dit « Il faut le faire ! » Puis, je me demandais quoi faire à l'avenir quand je serai seule, ce qu'on appelle la vie après la retraite. » (Mme. Kawamura, entretien 25)*

<sup>65</sup> « *C'est pour l'argent de poche de tous les jours. Je n'ai pas envie d'aller travailler. Ce serait bien de pouvoir faire de l'argent en touchant la terre* » (Ibid.)

<sup>66</sup> « *Toute l'année, c'est difficile, aussi. Concernant les fruits, la figue se vend à 298yens à six au supermarché, c'est pas mal ! Puis, les aubergines, je n'imaginai pas qu'on peut récolter beaucoup comme ça. Je faisais normalement, mais avec des filets de protection, on peut récolter des choses en bonne qualité. Je me suis dit, ça marche bien. Alors, en combinant ces choses là, je vais essayer quand même. De toute façon, j'ai à l'esprit l'idée que si ça ne marche pas, c'est comme ça, c'est ce que j'aime. Je ne dois pas glander. Et je tâtonne.* » (Ibid.)



*comparer* » : par exemple, la culture de type écologique qu'elle apprend dans des associations locales, et la culture de type conventionnelle enseignée dans le Centre Nô-Life.

La condition de la surface minimum de location (0.1ha) donnée par le Centre Nô-Life, lui paraît lourde. De même, l'objectif de gagner un million de yens par an est impossible à réaliser pour elle. Elle s'inquiète également pour la location des terrains : y aura-t-il des propriétaires qui accepteront de lui louer des terrains via un contrat formel ? De plus, le besoin d'une main d'oeuvre en cas d'urgence (par exemple, la construction d'une serre) constitue un élément de souci. Dans ce sens, l'idée de monter une association pour l'entraide entre les stagiaires, développée par Suzuki et Itô (voir plus bas), pourrait être intéressante.

L'agriculture peut constituer son Ikigai parmi d'autres choix possibles tels que le shôgi, le jeu de go ou le gateball.

Elle pense que l'action du Centre Nô-Life a un bon effet sur le territoire de la ville de Toyota. Selon elle, Toyota est un « *lieu magnifique* » en tant que campagne, car on y trouve à la fois la plaine et la montagne. Ensuite, elle a un « côté nouveau » par son urbanité et son industrie automobile, et un « côté ancien » avec sa ruralité et son agriculture. Pourtant, Kawamura qui vit en appartement n'a pas elle-même de relation de proximité dans son lieu d'habitation

Elle est finalement très satisfaite de son expérience de la formation dans la mesure où le Centre lui « *a donné des rêves* » en termes de réalisation de nouvelles choses en se basant sur la réalité du monde agricole avec le système de l'entremise de terrains agricoles.

Pour Kawamura, il faut que le Centre continue son action. Le problème résidera dans l'équilibre entre les amateurs et les professionnels de l'agriculture pour organiser les activités de formation. Elle aimerait que le Centre Nô-Life concerte plus les stagiaires en créant plus d'occasions d'échanges formelles ou informelles.

### *Catégorie 3 : Mme Katô*

#### *1 Trajectoire et motif initial*

Mme Katô, née dans un foyer agricole pluriactif à Toyota, âgée de 60 ans, mariée avec un fils d'un foyer non agricole qui se trouve à proximité de chez elle, est salariée retraitée depuis avril 2005. Elle habite actuellement avec sa belle famille dont son mari et son enfant.

Elle a pris sa retraite en 2005 à l'âge de 60 ans. Elle a travaillé dans une fondation chargée des activités de l'éducation permanente à Toyota. Son mari est également retraité. Il a travaillé en tant que fonctionnaire de la préfecture.

Dans son enfance, ses grands-parents et sa mère s'occupaient des cultures. Mme. Katô les aidaient pour les périodes chargées. Elle a continué à aider sa famille dans les travaux agricoles jusqu'à ce qu'elle commence à travailler. Si son père était déjà pluriactif en travaillant comme salarié, sa mère s'occupait davantage des cultures.

Ensuite, son petit frère, salarié et âgé de 51ans, a repris les terrains agricoles familiaux couvrant au total près de 0.5ha. Mais l'entretien de ces terrains est confié à une entreprise agricole. Même si son petit frère

ne s'occupe plus des travaux agricoles, il ne vend pas ses terrains, car, selon Mme Katô, il considère ces terrains comme les biens transmis de génération en génération par ses ancêtres. Du côté de sa belle-famille, son mari s'occupe chez lui d'un potager d'environ 0.01ha.

Elle a choisi la filière maraîchère de la formation, car elle veut se lancer dans la production de fraises en serre. En fait, elle ne voulait pas le faire au début, mais elle l'a accepté en poursuivant le conseil de son mari, et également en tenant compte de la nécessité d'envisager quelques activités à mener après sa retraite.

Elle a une seconde raison pour se lancer dans ces activités : son fils cadet se retrouve actuellement au chômage. Il reste à la maison, et « *ne s'intéresse à rien* ». Il est en difficulté pour sa réinsertion sociale et professionnelle. C'est pourquoi Mme. Katô pense à lui proposer une opportunité de travailler avec elle dans cette nouvelle entreprise<sup>67</sup>.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Elle se sent plus positive quant à ses activités agricoles. En effet, depuis qu'elle a commencé la formation, la communication entre elle et son mari s'est améliorée, par rapport au moment où ils étaient tous les deux actifs. Auparavant, ils avaient « *très peu de sujet de conversation* » comme par exemple lors des repas. Parce que « *chacun travaillait sérieusement de son côté* ». Mais après leur retraite, ils communiquent davantage grâce à leurs activités agricoles communes<sup>68</sup>. Son état de santé s'est également amélioré, et elle a maigri de 3 kg.

Avant, elle n'avait pas d'idées particulières sur l'agriculture. Mais après la formation, elle a appris la difficulté d'obtenir un revenu à partir des seules activités agricoles.

Concernant le prêt agricole proposé par le Centre Nô-Life pour l'investissement, elle trouve qu'il est risqué d'investir dans une grande production. En plus, le prêt agricole ne s'effectue pas au niveau de la commune, mais au niveau du département sous contrôle de l'Ex-Centre pour la Vulgarisation agricole. La condition minimum en termes de la rentabilité est 2.5 fois plus haute que l'objectif donné par le Centre Nô-Life<sup>69</sup>. Elle trouve que ce système est inadapté aux stagiaires du Centre Nô-Life. D'où son inquiétude pour ce choix d'investissement. Cette hésitation est également liée à sa préoccupation sur l'avenir de son fils qui est au chômage. Car elle n'est pas encore sûre que son fils soit motivé à rejoindre ses parents pour

---

<sup>67</sup> « *Il ne s'intéresse à rien. J'espère qu'il s'intéressera au fur et à mesure où il m'aide (dans les travaux aux champs). Pour ce faire, faut-il faire une agriculture moderne ? Sinon, ça peut être difficile.* » (Mme Katô, entretien 26)

<sup>68</sup> « *Quand même, ça vaut la peine, comme on dit ? On s'oriente vers cette direction. D'abord, on avait du temps libre, puis, mon mari fait un peu (son potager) à la maison. Mais je n'ai jamais rien dit sur ça, et je mangeais seulement ce qu'il récoltait. Ici, c'est moi qui prends l'initiative, et il y a beaucoup de sujets de conversation dans la famille, comme "Maintenant, on plante telle ou telle chose, on a désinfecté telle ou telle chose etc." Avant, on ne communiquait pas bien. Comme chacun avait son travail qui n'avait pas de rapport. Pendant les repas, on n'avait pas de sujet de conversation. Maintenant, par l'intermédiaire de l'agriculture, le sujet de conversation est devenu super riche. (E : D'accord. Donc il s'agit d'un changement dans la vie.) Comme c'était ainsi, on avait peu de conversation. On n'avait vraiment pas de conversation (grand rire) Chacun se consacrait vraiment à son travail. (E : Dans quel domaine de travail ?) Le mari est dans la préfecture. Moi dans les centres culturels communaux pour l'éducation permanente. (E : Ah, c'est la commune.) Ce n'est pas communal, mais la commune confiait ce travail à une fondation privée. Ce travail valait vraiment la peine. On travaillait vraiment fort, chacun se consacrait vraiment à son travail, et nous n'avions pas de liens dans nos travaux. Sur ce point, c'est très bien (de faire l'agriculture). Aujourd'hui, je ne pensais pas venir ici (rire) (E : Ah bon, aujourd'hui ?) Il (mon mari) me disait "Après, je vais labourer là, dans une semaine", comme je lui disais que "j'allais débarrasser ces plantes là aujourd'hui". Et à midi, il était déjà là ! J'en ai été surprise ! Après, on avait beaucoup de conversations. Et je le remercie, aussi. Comme lui, il fait peu le ménage, alors, je lui disais très peu le mot "merci". » (Ibid.)*

<sup>69</sup> 2 500 000 yens (environ 16666.6€) de revenu agricole annuel. En effet, ce système est normalement destiné aux agriculteurs professionnels.

travailler dans l'agriculture. Mais elle continuera ses cultures avec son mari pour leur propre plaisir.

### *3 Plan d'avenir*

Elle envisage d'utiliser les terrains de sa famille natale pour sa production de fraises après sa formation. Mais elle hésite donc entre la culture de fraises en serre à grande échelle destinées à la commercialisation, et la petite production maraîchère pour le « plaisir du couple ».

### *4 Réflexions sur le Centre Nô-Life*

Elle reconnaît que l'objectif d'un million de yens de revenu agricole annuel est impossible à réaliser pour les stagiaires du Centre Nô-Life. Même si elle peut estimer plus de deux millions de yens de revenu agricole annuel avec un investissement de 16 millions de yens pour sa production de fraises, à l'aide du prêt agricole départemental, elle devra le rendre au département au cours des dix premières années. Cela constituera une grande contrainte économique pour elle et son mari qui ont plus de 60ans.

Le Centre Nô-Life pourra être utile pour faciliter l'échange entre habitants locaux au travers de sa formation. Mme Katô apprécie ainsi le fait qu'elle a pu rencontrer ses camarades dans la formation : « À force d'être ensemble pendant deux ans, on est super amis, maintenant »<sup>70</sup>. Le fait qu'elle a commencé la formation a également suscité la communication dans son voisinage où il y a beaucoup de personnes âgées cultivant leurs terrains agricoles. Mais le plus grand avantage tiré de la formation pour Mme. Katô est l'amélioration de la relation avec son mari.

Au niveau économique, pour se lancer dans la culture de fraises, elle se rend compte que l'enseignement technique de la formation du Centre Nô-Life n'est pas suffisant. Ainsi, elle souligne l'ambiguïté de l'orientation du Centre Nô-Life : si le Centre a pour but de promouvoir les activités des salariés retraités via l'agriculture à petit échelle qui leur apportera un petit revenu complémentaire de leurs pensions, il ne faut pas qu'il accueille les jeunes qui veulent devenir professionnels dans le monde agricole. Là, il faut une clarification du principe du projet.

Selon Mme Katô, pour la continuation de l'action du Centre Nô-Life, il faut résoudre une série de problèmes. D'abord, il faut clarifier la cible du projet pour pouvoir répondre aux diverses demandes des stagiaires. Les stagiaires doivent davantage donner leurs avis au Centre Nô-Life. Comme le projet ne fait que commencer, il faut changer petit-à-petit.

## *Catégorie 3 : Mizutani*

### *1 Trajectoire et motif initial*

Mizutani, née dans un village de pêcheurs du département de Mie, âgée de 63 ans, elle est mère de deux

---

<sup>70</sup> « Dans un lieu comme ici, le fait de se voir en vrai une fois par semaine est important. On prend du plaisir à cultiver la terre, à communiquer. Par rapport au moment où on fait son potager tout seul, il y a plus d'échange d'informations entre les gens de la même génération où il y a un peu de jeunes personnes. Ca, c'est très bien, n'est-ce pas ? Au lieu de faire son potager en cachette comme mon mari.. (E : Ce n'est ni seulement de gagner de l'argent, ni un loisir élargi. Mais il y a un impact plus grand.) À force d'être ensemble pendant deux ans, on est super amis, maintenant. Surtout dans la filière maraîchère. Je pense vraiment. Je ne sais pas pour les autres filières. » (Mme. Katô, entretien 26)

fil et actuellement pensionnée. Elle habite actuellement à Toyota avec son mari et leur fils aîné. Son fils cadet s'est déjà marié et habite ailleurs. Son mari, âgé de 67ans, est salarié retraité. Il a travaillé en tant que technicien dans l'entretien technique de voiture.

Née en 1943 dans une famille de pêcheurs, elle rêvait toujours de vivre entourée de montagnes et de rivières<sup>71</sup>. Elle s'est mariée vers 1970. Ensuite, en 1974, elle s'est installée à Toyota pour le travail de son mari embauché dans une PME du secteur automobile à Toyota. Depuis la retraite de son mari, elle cultive avec lui un potager qu'elle loue dans son quartier.

Par ailleurs, comme Mme. Katô, Mizutani a également un fils qui, âgé de 33 ans, se retrouve actuellement au chômage tout en restant à la maison depuis cinq ans. C'est pourquoi elle veut lui proposer de mener les activités agricoles avec elle. Au cours de ces cinq dernières années, elle a cherché à trouver des possibilités d'obtenir un terrain agricole en visitant des organismes agricoles dans plusieurs villes. Mais elle n'a trouvé cette possibilité nulle part. À cette époque, elle ne connaissait pas encore le système de la surface minimum d'installation fixée à 40a à Toyota, par la Loi agraire.

Son fils était au début ouvrier dans une entreprise sous-traitante de l'Automobile Toyota, mais il a été licencié suite à une fusion de sociétés après y avoir travaillé pendant 7 - 8 ans. Ensuite, il a travaillé dans une station d'essence appartenant à la Coopérative agricole de Toyota, mais il a de nouveau été licencié, en raison de sa faible efficacité au travail. Suite à cette succession de licenciements de son fils, Mizutani a même eu des problèmes psychologiques pendant une période. Ceci alors qu'elle avait aussi des problèmes de son côté au niveau relationnel dans son travail de femme de ménage. C'est dans ce contexte que Mizutani a commencé à chercher des possibilités de mener des activités agricoles pour changer sa situation<sup>72</sup>.

Elle souhaite à l'avenir retourner dans son pays natal pour rejoindre sa nièce du côté de son père qui est également dans une situation précaire suite à son arrêt d'études universitaire et à sa maladie.

Elle a choisi la filière rizicole et maraîchère de la formation du Centre Nô-Life, pour acquérir les compétences en agriculture afin de mener ses activités à son initiative en vue de travailler et vivre avec sa famille.

## *2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés*

Via la formation, elle a d'accord reconnu son manque de connaissances techniques dans l'agriculture. Par contre, son état de santé s'est amélioré, de même pour ses problèmes liés à la ménopause. Sa relation de voisinage s'est animée par le biais de l'échange de légumes qu'elle a récoltés pendant la formation.

Concernant son rapport à l'agriculture, il a changé en termes de rapport avec le temps, car il faut vivre en fonction du temps qu'il fait. Elle s'attache également beaucoup aux vertus de l'ancien calendrier lunaire pour la culture. Mais en même temps, elle découvre la difficulté de cultiver du riz sans traitement chimique.

---

<sup>71</sup> « D'abord, je suis née et ai grandi dans un monde de pêcheurs. Ma grand-mère allait un peu défricher dans la montagne, et je l'aidais à récolter des patates douces et m'amusais un peu au bord des rivières. Mais à part ça, je vivais toujours au bord de la mer. C'est pour ça que je rêvais de montagnes et de rivières. C'est ainsi que j'ai pris la houe, labouré mon champs et semé » (Mme. Mizutani, entretien 27)

<sup>72</sup> « J'ai pensé que, si on le fait travailler en plein champ, en louant un terrain vacant, il pourra reprendre la forme. Et je me suis dit, je pourrais travailler avec lui, et j'ai tenté la formation. » (Ibid.)

En effet, elle a dû utiliser des engrais chimiques dans son stage individuel.

Son souci porte sur le financement nécessaire pour ses matériels agricoles. Son fils ne lui semble pas motivé par l'agriculture, malgré les propositions de Mizutani. Il veut plutôt travailler dans le secteur industriel en tant que technicien. Mais il se heurte toujours à des problèmes relationnels dans le travail.

### *3 Plan d'avenir*

En épargnant sa pension et la pension de son mari, elle pense à investir cet argent dans l'agriculture. Même si elle souhaite retourner dans son pays natal à l'avenir, elle doit d'abord louer un terrain à Toyota par l'entremise du Centre Nô-Life. Ceci également du fait que le Centre Nô-Life ne peut pas gérer de terrains qui se trouvent en dehors de la commune.

Elle souhaite diversifier sa production avec le riz et différents légumes, ainsi que la transformation artisanale de produits comme Sekihan (riz rouge cuits avec haricots rouges), mochi (boulette de riz), tsukemono (légumes en pot) et la vente directe de ses produits.

### *4 Réflexions sur le Centre Nô-Life*

Elle constate à la fois la réalité du vieillissement de la population agricole et du délabrement des terrains agricoles au quotidien. Comme par exemple, un propriétaire rural âgé de 80 ans auquel elle loue actuellement son potager, lui a demandé d'utiliser ses terrains, car ni lui-même ni son fils ne peuvent le cultiver.

Le vice-coordonateur du Centre Nô-Life (employé de la coopérative agricole) a conseillé à Mizutani de faire la vente directe de ses produits au lieu de travailler à temps partiel. Mais après, elle s'est rendue compte que dégager un million de yens de chiffre d'affaire annuel est impossible avec la seule production d'aubergines.

Pour le rapport entre l'action du Centre Nô-Life et le territoire, elle trouve que le nombre des stagiaires de la formation n'est pas élevé par rapport à la taille démographique de Toyota (428 427 habitants à Toyota en 2007). Sinon, le Centre Nô-Life était un projet qui correspondait tout à fait à son besoin, comme elle cherchait toujours la possibilité de louer un terrain agricole.

Elle est très satisfaite de ce qu'elle a appris dans la formation. Mais elle aurait souhaité avoir plus de cours dans la formation.

Il faudrait que le Centre intensifie plus la formation pour former les nouveaux producteurs. Mais le nombre de personnes intéressées par l'action du Centre est encore insuffisant. Pour que ce mouvement continue à se développer, il faudrait que les retraités se mettent le plus tôt possible dans les activités agricoles, car ils n'auront pas assez de temps et d'énergie pour le faire en raison de leur âge. Mizutani pense qu'elle-même pourra continuer ses activités au maximum dix ans en raison de son âge.

Enfin, « *le plus grand problème* » pour elle est le fait que l'autosuffisance alimentaire est très basse au Japon. Elle veut contribuer également à la renforcer via ses activités agricoles.

## Catégorie 4 : Nichizawa

### 1 Trajectoire et motif initial

Nichizawa, né dans un foyer non agricole à Toyota, âgé de 43 ans, il est célibataire et au chômage depuis quatre ans. Il habite actuellement avec ses parents. Il est tombé au chômage il y a quatre ans, après avoir volontairement quitté son travail dans un secteur industriel (non automobile), « *parce que [il] n'aimait pas* ». En touchant une allocation de chômage, selon lui, il est devenu «  *paresseux* ». En même temps, il a pratiqué pendant plus de dix ans la culture de légumes en pot, et il aurait toujours aimé travailler dans l'agriculture. Entretemps, il a trouvé une brochure du Centre Nô-Life au Hellowork<sup>73</sup> à Toyota<sup>74</sup>.

Il a choisi la filière maraîchère de la formation du Centre Nô-Life, en souhaitant devenir agriculteur professionnel en bénéficiant de l'entremise de terrains agricoles proposée par le Centre Nô-Life.

### 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Si au début, il voulait simplement cultiver n'importe quel produit et mener une vie paysanne, via la formation et sur recommandation du Centre Nô-Life, il s'est intéressé à l'idée de cultiver les fraises en serre.<sup>75</sup> Même si son souhait est de « *tout produire* », cela doit dépendre des conditions des terrains qu'il pourra utiliser. Son objectif est de « *gagner sa croûte* » avec l'agriculture. Il envisage ainsi d'utiliser le système d'un prêt agricole départemental pour se lancer dans la production de fraises.

Il a arrêté son petit boulot qu'il faisait jusqu'à l'année précédente dans un Pachinko<sup>76</sup>, pour se consacrer à la formation. Il fréquente maintenant sa parcelle attribuée par le Centre Nô-Life pour son stage individuel tous les jours vers 7h du matin, sauf l'été où il faut venir plus tôt en raison de la chaleur. Ceci a changé son rythme de vie, car il se levait avant vers 9h ou 10h.

Mais au bout d'un moment, il a constaté la difficulté de « *gagner sa croûte* » par les seules activités agricoles. Mais pour lui, la valeur des activités agricoles ne réside pas dans la richesse économique, mais dans sa passion du travail de la terre : « *J'ai senti la difficulté d'en faire un moyen de vivre, même si je l'imaginais. Ça ne rapporte pas beaucoup d'argent. Je le savais dès le début, mais si on nous donne de vrais chiffres... (ça fait mal) Mais de toute façon, si je peux travailler en plein champ, ce serait le meilleur, même si je serai pauvre.* »

Les conditions de terrains agricoles disponibles sont incertaines en termes de surface et de localisation. L'obligation d'établir un plan de gestion sur le coût et le profit de sa production pour utiliser le prêt agricole départemental, est contraignante.

---

<sup>73</sup> Nom de l'Agence publique de l'emploi au Japon.

<sup>74</sup> « *J'ai arrêté parce que je n'aimais pas (ce travail). Mais l'agriculture, je l'aimais toujours. J'aurais voulu la faire, si je pouvais. Mais il n'y avait aucune garantie du tout. Donc, après l'arrêt de travail, j'ai dû chercher de l'emploi, mais ça n'allait pas. Une fois qu'on arrête (de travailler), comme on reçoit une allocation de chômage... On peut rester sans travail. Puis, au fur et à mesure comme je glandais, je suis devenu paresseux.* » (Nichizawa, entretien 28)

<sup>75</sup> « *Au début, je ne pensais pas à le faire. Je voulais produire n'importe quel produit. D'ailleurs, je ne savais pas comment. Je voulais juste mener une vie paysanne. Mais comme le Centre Nô-Life le recommande, j'ai été motivé petit à petit. Ceci a l'air la plus rentable. Si ce n'est pas rentable, je ne pourrai pas continuer.* » (Ibid.)

<sup>76</sup> Le nom d'un type d'établissements pour les machines à sous très développé au Japon.

### 3 Plan d'avenir

Concernant ces activités ultérieures, tout dépendra des conditions de location effectuée par l'entremise du Centre Nô-Life. Lorsqu'il aura ses terrains, son père pourra sans doute venir l'aider. Son rêve d'avenir est d'élargir sa production à 0.4-0.5ha jusqu'à ce qu'il obtienne le même niveau de revenu que celui des salariés moyens.

### 4 Réflexions sur le Centre Nô-Life

Nichizawa ne pensait pas être accepté par le Centre Nô-Life, car il n'était pas dans la première catégorie ciblée par le Centre Nô-Life : personnes retraitées ou proches de leur retraite. Mais le Centre accueille également de jeunes personnes désireuses de devenir agriculteur professionnel dans le but de « former les porteurs ».

L'idée d'Ikigai compte aussi pour Nichizawa dans le sens de « *faire pour toujours, jusqu'à la mort*<sup>77</sup> », et « *faire ce que l'on aime*<sup>78</sup> ».

Concernant le rapport entre l'action du Centre Nô-Life et le territoire, il n'a pas d'idées particulières. Pour lui, l'impératif est d'avoir des terrains, s'il faut contribuer au développement local.

Son bilan de la formation dépendra du résultat qu'il en tirera : « *Si je pouvais devenir paysan, ce serait bien pour terminer (la formation). Si je ne pouvais pas, je me demanderai pourquoi je suis venu.* ». Il ajoute que, si les jeunes n'arrivent pas à devenir agriculteur, il faudrait que le Centre Nô-Life se focalise uniquement sur les personnes âgées. De plus, il souligne l'insuffisance du nombre d'heures de cours (trois heures par semaine) pour cet objectif, et également l'absence de renseignements sur l'entretien technique de la culture (par exemple, le traitement phytosanitaire et la lutte contre les insectes).

## Catégorie 4 : M. Katô

### 1 Trajectoire et motif initial

M. Katô, né dans un foyer non agricole à Toyota, âgé de 40 ans, il est marié et père de plusieurs enfants. Il habite actuellement avec ses parents, son épouse et ses enfants<sup>79</sup>. Il est au chômage depuis l'été 2006 où il a eu un problème de dépression qui l'a fait quitter son travail de nuit dans une usine de mayonnaise.

Avant, il cultivait déjà un petit potager. Il a choisi la filière rizicole - maraîchère pour sa passion de la riziculture. Il souhaite louer des terrains par l'entremise du Centre Nô-Life pour produire du riz et des légumes destinés à la consommation familiale. Ceci tout en gardant un autre travail salarié à côté.

### 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Via la formation, il n'a pas constaté de grand changement dans ses idées depuis le début de la formation. Il souhaite toujours produire principalement du riz avec un peu de légumes. Ceci non seulement pour sa

---

<sup>77</sup> « *J'ai envie de le faire pour toujours, jusqu'à la mort, si je pouvais. Mais je n'ai pas encore de terrain.* » (Ibid.)

<sup>78</sup> « *Si je peux faire ce que j'aime, je pourrai le faire jusqu'à la mort sans m'en lasser. Rien que de fumer une clope en plein champ, c'est bon. Bon, tu ne fume pas, toi. (E : Ben, non.) Une barbecue en plein champ (rire). Je voudrais mener une vie comme ça.* » (Ibid.)

<sup>79</sup> Nous n'avons vérifié ni l'âge ni le nombre de ses enfants. D'après lui, il doit encore élever ses enfants.

passion de la riziculture, mais également pour la gestion du temps de son travail : la production du riz nécessite beaucoup moins de temps que le maraîchage qui demande surtout d'arroser régulièrement les plantes<sup>80</sup>.

Il met l'accent sur le plaisir d'auto-consommer ses produits frais. (« (...) *le truc, c'est la saveur de la fraîcheur. (...) Avant, on était du côté de l'acheteur, mais quand on devient producteur (c'est différent)...* »). Compte tenu du fait qu'il a dû arrêter son travail d'usine à cause de sa dépression, il souligne la chaleur humaine de ses camarades qu'il a rencontré dans la formation. (« *Beaucoup parmi ceux qui ont une ferme sont gentils. Comme j'ai été aidé par Monsieur K (vice-coordonateur du Centre Nô-Life – employé de la coopérative agricole* ») Son épouse a un travail de son côté, et ne viendra pas aider les activités agricoles de M. Katô et il n'a pas non plus l'intention de l'impliquer davantage dans ses activités agricoles.

Il ne considère pas l'agriculture comme une source de revenus. Il doit donc travailler à côté, et élever ses enfants. Mais si à l'avenir, quand ses enfants auront grandi et qu'il aura plus de temps libre, il voudrait mener des activités agricoles pour obtenir un revenu. (« *Maintenant, je n'ai qu'à travailler et obtenir mon revenu. Je veux juste consommer du riz que j'ai produit. Et quand j'aurai le temps, et lorsque les enfants auront grandi, et qu'il n'y aura plus de telles contraintes, j'aimerais le faire (cultiver pour vendre)* »).

Il souhaitait acheter un jour des terrains agricoles, mais il a été surpris en découvrant la cherté des terrains agricoles pendant la formation.

### 3 Plan d'avenir

Il souhaite acheter une rizière de 0.1ha au lieu de louer, car la location ne permet pas toujours de cultiver comme il le veut : « *Si on loue à quelqu'un, on se fait critiquer, en disant 'ce n'est pas bien de produire comme ça'* ».

### 4 Réflexions sur le Centre Nô-Life

Pendant la formation, il a d'abord été surpris de la quantité de pesticides utilisée dans la formation. Ceci alors qu'il voulait mener une production sans traitement chimique. Si possible, il souhaite produire sans traitement chimique après la formation.

L'agriculture de type Ikigai ne devrait pas se limiter aux personnes âgées comme entend le faire le Centre Nô-Life : « *Il faut transmettre la valeur de l'agriculture aux jeunes gens* ». Quant à l'objectif de gagner un million de yens de revenu agricole annuel, son avis est relativiste : « *chacun son objectif* ». Il veut d'abord essayer de produire du riz autant que possible pour voir ce que cela lui rapportera.

Il serait souhaitable qu'il y ait des effets de l'action du Centre Nô-Life sur le territoire. Mais avant cela, selon M. Katô, ce projet n'est pas assez connu par le public. En effet, il a eu l'information sur ce projet grâce à un ami qui travaillait à la Coopérative agricole de Toyota.

Il est « *assez satisfait* » de la formation, et d'avoir obtenu plus ou moins ce qu'il voulait. Pour M. Katô, « *Il faut qu'il (le Centre Nô-Life) continue* » son action. Mais ceci à condition qu'il n'y ait pas plus de gens

---

<sup>80</sup> « *Si ce n'est pas la rizière, comme je dois travailler, je ne pourrai pas venir tous les jours. Je n'ai pas de temps pour me consacrer longtemps (à l'agriculture). À la différence des vieux monsieurs et madames, je n'ai pas de statut pour vivre avec la pension.* » (M. Katô, entretien 29)



que maintenant, pour que ses employés ne soient pas trop débordés.

## *Catégorie 4 : Itô*

### *1 Trajectoire et motif initial*

Itô, né dans un foyer non agricole à Toyota, âgé de 43 ans, il est marié et père de plusieurs enfants. Il habite actuellement avec sa famille<sup>81</sup>.

Ayant travaillé dans sa jeunesse dans le secteur automobile pendant 7 ans, il a changé de secteur pour celui de la décoration d'intérieurs<sup>82</sup>. Il travaille actuellement pour une PME dans le domaine de l'animation événementielle et locale liée au feu d'artifice. Mais d'après lui, il n' « [a] pas de revenus ces deux dernières années<sup>83</sup> ».

Il a choisi la filière arboricole de la formation du Centre Nô-Life, afin d'acquérir le savoir-faire dans le domaine agricole dans le but de pouvoir « s'impliquer » dans ce domaine plus tard à long terme. Il souhaiterait éventuellement produire des figes pour leur haute rentabilité. Mais son motif est surtout de « contribuer » au développement du domaine agricole et alimentaire.

### *2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés*

Via la formation, il a connu un changement radical dans ses idées. Dans un premier temps, il pensait simplement envisager de produire les figes. Mais au fur et à mesure, il a aperçu des problèmes présents à la fois dans le monde agricole et au sein des stagiaires dont notamment ceux de la filière fruitière. En effet, concernant la filière arboricole, les techniques hautement spécialisées de l'arboriculture et la nécessité d'un grand investissement requis au niveau économique et technique ont imposé de lourdes contraintes pour la plupart des stagiaires qui voulaient cultiver des poires ou des pêches. Ceci alors que le vieillissement de la population agricole menaçait fortement la viabilité du monde arboricole à Toyota.

Suite à ce constat, il a eu l'idée d'organiser les stagiaires du Centre Nô-Life dans une association à but non lucratif<sup>84</sup> ayant pour but de fournir des aides aux travaux agricoles d'abord chez les agriculteurs, mais aussi chez les stagiaires eux-mêmes. À cet effet, grâce à son âge plus jeune que la plupart des stagiaires, il trouvait qu'il était bien placé pour jouer ce rôle d'organisateur - médiateur entre les stagiaires et les arboriculteurs<sup>85</sup>. Afin de réaliser son idée, il est en train de distribuer une enquête aux stagiaires pour savoir l'attente et la motivation réelles vis-à-vis de ce projet. À cet effet, il pense même à prendre contact avec la commune de Toyota et la Coopérative agricole de Toyota, en leur montrant le résultat de cette enquête.

En se lançant dans ce projet, il se demande surtout comment pouvoir créer un système pour rendre

---

<sup>81</sup> Nous n'avons pas vérifié sa composition.

<sup>82</sup> D'après lui, à Toyota, il y a beaucoup de gens qui changent de travail du secteur automobile à d'autres secteurs, en raison de différence de mentalité entre ces personnes et l'esprit de travail dans le secteur automobile. Pour Itô, la façon de penser était « complètement différente » de la sienne, dans le secteur automobile.

<sup>83</sup> Il n'a pas voulu expliquer davantage sa situation professionnelle.

<sup>84</sup> Il s'agit de NPO (Non Profit Organisation).

<sup>85</sup> « Si ce sont les salariés retraités qui assument vraiment le rôle principal, j'ai pensé que je pourrais leur apporter une aide. Si la génération des retraités actuels de 60 à 65 ans veut commencer (une association), ça serait inquiétant, car cela ne pourrait durer qu'au maximum dix ans. Cependant, je sens que, les gens comme nous qui sont un peu jeunes, pourraient apporter un soutien stable. » (Itô, entretien 30)

durable le monde agricole et notamment celui de l'arboriculture à Toyota. Il l'envisage comme un système pour « *prendre soin de l'agriculture (einô wo kaigo shiteageru)* ». Via cette idée, il souhaite rendre utiles les fruits de l'apprentissage des stagiaires du Centre Nô-Life.

Il trouvait problématique que les stagiaires de la filière arboricole ne pouvaient pas apprendre les techniques approfondies, mais seulement les techniques générales.

### *3 Plan d'avenir*

Il pense donc à créer une association de stagiaires du Centre Nô-Life. Finalement, il n'envisage pas d'entreprendre des activités agricoles par lui-même.

### *4 Réflexions sur le Centre Nô-Life*

Il pense que s'impliquer dans le monde agricole pourrait constituer en lui-même une sorte de style de vie qui pourra durer pendant toute sa vie. Mais ceci sans forcément tenir compte des revenus nécessaires pour vivre : « *L'agriculture n'était pas mon domaine. Mais la forêt ou l'agriculture, je voudrais m'impliquer dedans, pour plus tard. Comme ça, ça serait bon, la vie jusqu'à la mort. La vie, c'est aussi mon travail, en dehors de l'histoire des revenus. C'est que je pourrai travailler jusqu'à la mort.* »

À travers la formation, il a pu acquérir les connaissances de base de l'arboriculture, mais pas de manière approfondie. La formation n'était pas suffisante pour travailler dans l'arboriculture.

Itô voit dans l'action du Centre Nô-Life un besoin qu'il sentira lui-même dans les dix à quinze ans à venir. En fait, participer à la formation lui a permis de prévoir et prévenir sa situation des dix prochaines années, où il faudrait après la retraite avoir Ikigai avec un objectif, quelque soit le domaine d'action économique ou familial ou associatif ou de loisirs.

Pour Itô, il faut que le Centre Nô-Life constitue un réseau d'acteurs pour le développement durable de l'agriculture locale.

Itô pense qu'il faut que le Centre Nô-Life continue son action. Mais ceci tout en tenant compte des problèmes que le Centre Nô-Life risque d'avoir dans sa gestion vers la cinquième année de son projet. Un projet pourrait fonctionner dans un esprit évènementiel pendant les trois premières années, mais après, il faudrait créer des « *liens horizontaux* » avec des réseaux d'acteurs de coopération autour du projet. Sinon, le développement du Centre Nô-Life sera mitigé. Mais il ne suffira pas d'élargir simplement le Centre Nô-Life, il faudrait plutôt avoir plus de bénévoles et de réseaux de coopération.

## **Annexe 12: Synthèse des récits des stagiaires de l'EFT FD sur leurs parcours de vie**

Les catégories de description de chaque individu sont les suivantes :

- Catégorie 1 : Stagiaires (ou travailleurs en contrat d'Article 60) en maraîchage biologique, ayant pu terminer leur formation avec une présence régulière
- Catégorie 2 : Stagiaires (ou travailleurs en contrat d'Article 60) en maraîchage biologique, ayant arrêté leur formation, avec une présence irrégulière
- Catégorie 3 : Stagiaires (ou travailleurs en contrat d'Article 60) non maraîchers travaillant en collaboration avec les maraîchers dans une autre fonction professionnelle dans le site de l'EFT FD (chauffeur, vente, entretien de surface)

### ***Catégorie 1 : GI***

#### *1 Trajectoire et situation initiale*

GI, d'origine italienne et né à Zurich, 38 ans, après avoir passé son enfance au sud de l'Italie jusqu'à l'âge de 18 ans, il est parti en Allemagne en 1989 pour chercher du travail avec deux camarades. Il habite actuellement dans un quartier de La Louvière (Braquegnies, près du site de l'EFT FD) avec ses beaux parents, sa « future » épouse et ses deux enfants. Il a d'abord travaillé pendant trois ans en Allemagne dans des pizzerias (Dortmund et Dusseldorf). Suite à la rencontre avec sa future épouse d'origine italienne en Allemagne, il a déménagé à La Louvière en Belgique où sa femme avait sa famille. On lui avait alors promis un emploi dans une entreprise dans le domaine des marbres et carrelages (Carrières du Hainaut) située à Soignies. Ensuite, il a déménagé avec sa famille à Mons où il a travaillé comme « ramasseur de poubelles ». Après, il a été employé comme gérant d'une boulangerie à Ath dont la société a fait faillite en moins de deux ans. Vers 2003, il s'est réinstallé à La Louvière. Il a travaillé quelques temps dans une chaîne de sandwicherie au centre-ville de La Louvière. Après ce travail, avec son statut de chômeur, il a postulé à la Commune de La Louvière pour avoir un contrat PTP (Programmes de Transition Professionnelle) pour une durée de trois ans pour effectuer des travaux d'entretien dans plusieurs établissements publics (salle de sport et école).

Enfin, après la fin du contrat PTP, vers l'automne 2007, il est retombé au chômage pendant 15-18 mois. Ce qui fut une période où il restait « *sans rien faire* », mais il fallait régulièrement apporter à l'ONEM des preuves de sa recherche d'emploi. C'est pendant cette période de chômage que le Forem lui a conseillé la formation en maraîchage biologique à l'EFTFD.

Au cours de la vingtaine d'années où il a travaillé en Allemagne et en Belgique, GI a apprécié le fait de pouvoir toucher de bons salaires et d'avoir de bonnes conditions de travail chez ses différents patrons<sup>86</sup>. Il apprécie également le fait d'avoir été bien traité par son patron<sup>87</sup>.

Suite à la rencontre avec sa « future épouse » d'origine italienne et ayant sa famille dans la région du Hainaut en Belgique, qu'il a déménagé en Belgique avec elle. Il a alors travaillé dans une entreprise de marbre et carrelage à Soignies. Ils apprécient ce changement, malgré le fait qu'il pouvait bien gagner sa vie en Allemagne, d'abord pour la préférence de sa compagne qui n'aim[ait] pas l'Allemagne et voulait s'installer près de sa famille en Belgique. Ce changement donnait une inspiration à GI pour ses activités professionnelles<sup>88</sup>.

Même s'il a dû quitter l'Italie et sa famille au départ pour chercher du travail, il ne regrette pas son installation en Belgique, parce que c'est également une « expérience » pour lui : « *Moi, je dis toujours, en Italie, je suis parti de là, à un certain moment, on n'avait plus de travail. Maintenant, ça recommence. (E : Ah oui oui, c'est différent qu'il y a trente ans.) Maintenant, ça recommence. Sinon, je pense que j'étais jamais en Belgique. Je pense que s'il y avait du travail il y a trente ans en Italie, je pense que je venais jamais par ici. Peut-être c'était une expérience de venir par ici. Et peut-être comme on dit, la vie est faite pour venir par ici*<sup>89</sup>. » Ainsi, chez GI, le fait de subir une rupture avec son pays et sa famille n'est pas vu de manière simplement négative d'un point de vue de l'harmonie familiale, mais avec inspiration et ouverture d'esprit et au changement<sup>90</sup>.

Si le fait même d'avoir pu partir en formation à l'EFT FD en tant que « demandeur d'emploi » est positivement vu, c'est parce qu'il avait subi toute une « pression » de l'ONEM pour la recherche active d'emploi sous la menace d'une suppression de son allocation de chômage après la fin de son contrat PTP à la Commune de La Louvière vers l'automne 2007. S'il avait apporté suffisamment de « preuves d'emploi », on ne lui demandait plus. Tous les 16 mois, on lui demandait d'apporter suffisamment de « preuves d'emploi ». S'il les apportait, on ne lui demandait plus rien. Ensuite, la dame lui a proposé de « faire une belle formation » et de partir de chez eux<sup>91</sup> : « *En Belgique, il y a beaucoup de chômeurs, hein. C'est ça qui,*

---

<sup>86</sup> « 1500, 2000 mark par mois » ; « quatre cents euros les semaines », « C'était un salaire de 50000 francs belges (environ 1200€), plus la maison gratuit, hein. » ; « Mon épouse avait 700€, hein. Donc, ça veut dire 2000€, en tout. Maison, tout gratuit hein. C'était un beau salaire, aussi, hein. » ; « Là, c'était des salaires de 3500€, c'est des bons salaires là. C'est seulement, nous autres qui paient les lois sociales. C'était bien. » (GI, entretien 51)

<sup>87</sup> Un épisode qu'il présente où son patron de la pizzeria à Dortmund invitait ses salariés tous les mercredis dans un autre restaurant de la ville, exprime cet esprit : « *Le jour de fermeture, c'était le mercredi. C'est pas. C'est vrai que, on dit toujours "c'est des italiens, des (expressions en italiens ?)"... et tout ça. Mais le chef, chaque fois, le mercredi c'était un jour de congé, c'est lui qui payait, à les ouvriers le manger mais pas dans son restaurant. On allait goûter les autres restaurants, comme ça, les autres restaurants, ils venaient chez nous. Donc, des fois, on allait au restaurant chinois, des fois on allait au Yougoslave, au grec, c'est chef qui paie, on était à quatre, cinq, il disait "Oh, GI, ce soir, six heures restaurant yougoslave, oh, restaurant grec". On allait tous les mercredis. Dans la semaine, les gens (qu'on allait aux restaurants, ils venaient chez nous. Ils étaient à cinq, six et mangeaient, hein. Donc on allait, à la fin de la journée, paient cinq marks. Et une semaine après, les yougoslaves venaient chez nous, c'était à cinq, six et mangeaient et buvaient. » (Ibid.)*

<sup>88</sup> « *Et ici en Belgique, j'ai commencé à travailler à Soignies à Carrières du Hainaut où on fait les marbres. Les marbres, le carrelage. (E : Ah oui. Ça change, ça.) Ça change ! Tout de suite, ça change. (E : Ici en Belgique, pourquoi, en Allemagne, les conditions n'étaient pas bonnes ?) Non non, ce n'est pas qu'elle était mauvaise. Comme j'ai connu ma future épouse. Alors, je suis parti de là, parce qu'elle n'aime pas l'Allemagne. Comme la famille est toute ici, sa famille est toute ici. » (Ibid.)*

<sup>89</sup> Ibid.

<sup>90</sup> GI ne voit pas non plus le fait d'avoir immigré dans le registre du calcul d'intérêts, si ce n'est qu'« une visée immédiate de la situation » (Dodier, 1993 : 66)

<sup>91</sup> Notes de terrain, le 10 juin 2009.

*on pousse les gens à faire quelque chose. Disons, pour moi, c'est mieux ça. Sinon, tous les mois, t'étais obligé d'aller à gauche et droite, de trouver, de faire des lettres, et porter à l'ONEM... Ils sont pas encore contents, encore, pour te regarder, on te met la pression. Et après, je préfère que c'est comme ça, si ça arrive, imaginons si j'avais pas fait la formation, ça va arriver que on va te supprimer le chômage pour dix, quinze semaines. Après, c'est plus grave. C'est plus grave, c'est vrai. Et si comme ça, je reste demandeur d'emploi, j'ai décidé de faire une formation, j'ai moins d'ennuis (...)<sup>92</sup> »*

Ici, nous pouvons rappeler également que GI, vis-à-vis du contrôle des chômeurs de l'ONEM par la contractualisation, activait également, dans une situation de difficulté d'ailleurs, un registre d'action domestique en essayant d'« être bien vu » par les agents de l'ONEM comme « demandeur d'emploi ».

De là, il devient compréhensible qu'il avait une attitude critique vis-à-vis de ceux qui n'acceptent pas de propositions d'emplois qui demandent parfois des conditions difficiles : « *Il a deux enfants allant à l'école communale située devant la Ferme. En se considérant comme demandeur d'emploi actif, il reprochait ceux qui n'acceptent pas des propositions d'emploi qui ne leur conviennent pas comme le déchargement de camion pour les supermarchés à Charleroi, qui demande de se lever tôt. MI était d'accord avec lui*<sup>93</sup>. »

Nous retrouvons dans les jugements de GI sur son parcours de vie, une coexistence de trois registres d'action prépondérants : domestique, industrie et inspiré. Cette combinaison de registres d'action lui permettait de passer d'une situation à une autre au cours de son itinéraire en tant que travailleur immigrant.

Nous ne réduisons pas son comportement ni à une soumission ou une passivité vis-à-vis du marché du travail flexible, ni à une affection familiale enfermée à une communauté (ou groupe) d'appartenance, ni à la figure d'un stratège faisant usage de toutes les ressources possibles en les détournant à son profit, mais nous le caractérisons comme un individu doté de plusieurs compétences sociales d'agir. Ceci en passant d'une situation à l'autre de manière plus ou moins convenable à la situation.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Chez GI, une série d'éléments qui font ou faisaient problème dans sa vie sont refoulés ou jugés négatifs : d'abord, par le fait d'être en formation, il essaie de se positionner vis-à-vis de l'ONEM (Office National de l'Emploi) pour « être bien vu » dans cet organisme, et éviter sa pression et que « *on (ne)[l']emmerde plus* »<sup>94</sup>.

Pour lui, l'ONEM, un organisme de contrôle des chômeurs, est un organisme de pression qu'il faut éviter, mais avec lequel il ne veut pas entrer en conflit et essaie de rester « bien » et « bien vu ». D'où le registre d'action pour l'harmonie interpersonnelle mobilisé pour convenir à la situation. C'est dans le même

---

<sup>92</sup> GI, entretien 51.

<sup>93</sup> Conversation entre stagiaires à midi au réfectoire, notes de terrain, le 30 mars 2009.

<sup>94</sup> « (E : Donc, c'est le Forem qui t'a proposé (la formation)) Oui, il m'avait dit, comme l'ONEM, il pousse tous les mois à chercher des places. Alors, pour être un petit peu..., tu sais, bien vu dans le, vis-à-vis de l'ONEM, faire une formation comme ça, comme on dit, je vais pas dire un mot, allez, on t'emmerde plus, allez, comme on dit en français. » (GI, entretien 51) Il s'agit ici de l'application du Plan d'activation des chômeurs (PAC) qui, depuis 2004, renforce la contractualisation de l'allocation de chômage qui peut aller jusqu'à la suppression du chômage en cas de non respect de contrat sur la recherche active d'emploi. Et le chômeur peut alors être dispensé des obligations de ces contrats pendant qu'il est en formation

ordre que son mal de dos n'est pas pris au sérieux comme problème<sup>95</sup>. Il ne trouve pas bien de monter souvent au bureau de la coordinatrice sociale pour parler de ses problèmes ou ceux des autres : « *Moi, quand je vais au bureau, c'est quand j'aurai fini la formation et j'aurai mon diplôme. Je ne suis pas là pour dénoncer les autres*<sup>96</sup>. » Ainsi, il essaie de rester « *bon élève* » dans la formation : « *Mon projet, après que je fais 18 mois ici, j'espère que j'étais, comment dire, un bon élève, allez, bon élève d'ici. Peut-être BE (prénom de la coordinatrice sociale), après, pour te dire, pour trouver un travail, voilà. Disons, quand quelqu'un est bien vu, peut-être après, on peut pousser, on peut dire "GI, il était un bon élève"*<sup>97</sup>. »

Nous pouvons rappeler également son idée de mettre de côté les problèmes personnels pendant le travail : « *On n'aborde pas le problème lorsque on est au travail. De toute façon, le problème, tout le monde en a !*<sup>98</sup> » Ainsi, la formation ne représente pas pour GI une formation professionnelle, mais un espace et un temps qui lui permettent une prise de distance avec lui-même.

### 3 Question des débouchés

GI, chômeur en formation jusqu'en juin 2010, souhaite d'abord sortir de la formation comme un « *bon élève* » et compte sur une possibilité éventuelle d'être appelé pour occuper un emploi quelconque de la commune comme le nettoyage<sup>99</sup>. Ceci tout en soulignant qu'il « *adore ça* », c'est-à-dire de travailler avec une diversité de tâches en tant qu'« *homme à tout faire* » en donnant l'exemple de l'activité de maraîchage où « *tous les jours tu fais jamais la même chose* ». Mais si cela est dans la mesure de sa capacité : « *On peut pas dire "GI, allez faire le maçon" Je ne sais pas faire le maçon.* »<sup>100</sup>.

Il souhaite travailler si possible dans le domaine de la vente de fruits et légumes. Il cite l'exemple d'un grossiste de produits biologiques à Malines (*Mechelen* en flamand) où l'EFT FD s'approvisionnait en produits supplémentaires pour compléter le contenu des paniers. Mais dans ce cas, il lui faudrait une voiture pour y aller tous les jours<sup>101</sup>.

Sa manière d'envisager son projet professionnel est ainsi marquée d'un côté par une logique du monde domestique au sens d'être un « *bon élève* » dans la continuité de sa relation interpersonnelle, et de rester

<sup>95</sup> « (E : Tu n'avais pas de problème de santé ?) Non, non. Quelques fois, un petit peu mal au dos, allez, sinon bon. Comme tout le monde, comme tout le monde. Sinon, tout va bien. » (Ibid.)

<sup>96</sup> GI, conversation avec l'enquêteur, le 23 avril 2009.

<sup>97</sup> GI, entretien 51.

<sup>98</sup> GI, conversation, le 29 mars 2009.

<sup>99</sup> « *Mon projet, après que je fais 18 mois ici, j'espère que j'étais, comment dire, un bon élève, allez, bon élève d'ici. Peut-être BE, après, pour te dire, pour trouver un travail, voilà. Disons, quand quelqu'un est bien vu, peut-être après, on peut pousser, on peut dire "GI, il était un bon élève". On peut même pousser dans les autres tâches, peut-être on cherche un jour quelqu'un d'ici, on sait jamais dans la vie, c'est vrai. Ça peut tout changer, à la commune et tout ça, même le nettoyage, ça peut arriver, hein. Ça peut changer, hein.* » (GI, entretien 51)

<sup>100</sup> « *Moi, ça me dérange pas, un jour s'il faut faire les tâches comme AN elle fait. Moi, j'adore faire ça. Nettoyer le bureau, laver à terre. (E : Sans doute, tu souhaites avoir un boulot qui correspond à tes préférences, aussi.) Ouais, c'est vrai. On peut pas dire "GI, allez faire le maçon" Je ne sais pas faire le maçon. Allez, il faut quand même... Mon souhait, c'est peut-être un "homme à tout faire", comme ici aide-ménagère, peut-être quand tu es dans le maraîcher, hein, ça peut arriver. Sinon, ramassage des poubelles, nettoyer les rues et tout ça, avec une pince. Ça, c'est mon métier que j'aime bien. Moi, je suis quelqu'un qui, j'aime bien comme ici, tous les jours tu fais jamais la même chose. Tu sais, j'aime bien changer. Tantôt, on est dans le, on fait l'herbe, et après-midi, on va faire les paniers. S'il faut rester une semaine toujours à faire la même chose... J'aime bien varier, moi. Je pense comme toi. Ça c'est magnifique.* » (Ibid.)

<sup>101</sup> « (E : Donc, c'est pas de continuer dans le même secteur, la pépinière, l'alimentation etc.) Ah oui, si un jour, on me donne ça, oui ! Même continuer. Regarde, l'autrefois, c'est un petit peu loin, à Malines (*Mechelen* en flamand), où ce qu'on va, Biofresh, on cherche des gens, hein. À Malines, à Biofresh, on cherche des gens pour travailler dans les fruits et tout ça. On cherche pour livrer les magasins, pour mettre les fruits et tout ça, pour porter les charrettes. Ça, c'est aussi. Seulement, c'est vrai, c'est un petit peu loin Bracquegnies - Malines. Alors, il faut avoir une voiture. » (Ibid.)

toujours dans la mesure de sa capacité personnelle, et de l'autre ceux du monde inspiré au sens de son envie de changer sans tomber dans un travail trop routinier et formalisé.

Il envisage sa vie non seulement en fonction des offres d'emploi, mais aussi de sa famille et notamment ses enfants. Mais comme nous l'avons vu, il ne limite pas sa perspective à son lieu d'habitation actuel, sans exclure l'éventuelle possibilité de partir en Italie un jour s'il y a des opportunités en tenant compte de l'évolution économique par rapport à il y a une vingtaine d'années où il a quitté l'Italie à l'âge de 18 ans.

## *Catégorie 1 : GA*

### *1 Trajectoire et situation initiale*

GA, né dans un quartier (Maurage) de La Louvière, 19 ans, belge. Il habite dans le même quartier avec ses parents, cinq frères et une sœur. Il a arrêté ses études à la quatrième année au secondaire inférieur et sa spécialisation était en horticulture. N'ayant jamais travaillé avant, il est entré en formation à l'EFT FD suite à une orientation du service d'ISP (Insertion Socio-Professionnelle) du CPAS dont il était bénéficiaire.

Il fait également cohabiter la familiarité avec aisance dans son habitude et l'inspiration au changement dans son raisonnement. Nous avons vu que même s'il voulait s'orienter dans la formation en maraîchage biologique vers autre chose que ce qu'il faisait à l'école (horticulture) et de se sortir de l'ennui qu'il avait avant, il maintient son habitude de sortir tous les soirs avec ses amis en gardant un « *bon contact* » avec eux<sup>102</sup>. Ses difficultés viennent d'un accident de voiture que son père diabétique a eu il y a cinq ans et qui l'a rendu invalide. Tout ceci amène GA à prendre soin de lui quotidiennement. Ceci entraîne aussi des problèmes de sommeil pour GA, car il se couche tard pour s'occuper de son père et de ses frères et sœurs<sup>103</sup>. Nous pouvons là rappeler que le coordinateur pédagogique et la coordinatrice sociale de l'EFT l'ont aidé à mieux communiquer avec sa famille. Nous avons également vu que son choix du maraîchage biologique prolongeait la pratique de jardinage qu'il partageait à la maison avec ses parents.

S'il juge négatif son expérience des études qu'il a faites à Mons (« *j'ai voulu arrêter l'école* »), cela ne l'empêche pas de vouloir s'orienter vers cette région dans son projet d'avenir de travailler dans un parc botanique qu'il a déjà repéré, parce que le fait d'avoir fait son école à Mons lui a permis de connaître une autre région que La Louvière.

La combinaison des registres d'action domestique et inspiré chez GA lui permet de nuancer et d'agir doucement sur ses contraintes de départ, soit le handicap et la maladie de son père, soit la pauvreté, qui conditionnent ses actions, pour ne pas en être prisonnier.

---

<sup>102</sup> « (E : Et ici, pendant le stage, est-ce que quelque chose a changé, même dans ta vie quotidienne ? Quelque chose qui est amélioré ou...) Non, c'est tout le temps le même. Moi, j'ai un bon contact, tu vois. » (GA, entretien 52)

<sup>103</sup> « (E : Tu as rencontré des problèmes, particulièrement pour continuer la formation, jusque maintenant ?) Ben, chez moi, on est une grande famille, tu vois ? C'est plus dormir, par exemple, je sais pas aller dormir avant certaine heure, tu vois, je dois attendre que tout le monde va se coucher, après, je peux me reposer. Mais à part ça, impeccable. Tout va bien. (E : Dormir, avant, dans la famille, c'est toi qui va se coucher en dernier ? C'est l'habitude ?) Ouais, ouais. Avant, c'était plus, on faisait pas attention, puisque je travaillais pas. Ça venait au même. Mais maintenant, c'est plus le même, quoi. (E : C'était pas rapport à... ? Tu rentres pas trop tard.) Ben, bien souvent que je pars d'ici, je vais à la maison, je mange, prend ma douche, et jusque huit heures et demi, neuf heures, je vais voir des amis, tu vois. (E : Tu sors, quoi.) Ouais, voilà. J'ai mes petites habitudes de tous les jours, quoi.") Mais cela ne lui empêche pas d'avoir une bonne entente familiale : « On s'entend tous bien » (GA, conversation avec l'enquêteur, le 16 avril 2009)

Cette combinaison montre un acte de conduite visant un équilibre entre l'affection aux autres ou aux choses (famille, amis, activité de travail) et un certain détachement de ces relations nécessaire à une compatibilité entre différentes situations auxquelles la personne doit être confrontée dans son parcours de vie.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

GA prend comme objet de changement une série d'éléments de la vie : ce qu'il avait appris à l'école (horticulture) , mais il avait voulu arrêter ; ennui et perte de repère : « *Écoute, depuis je suis rentré ici, ouais, je m'ennuyais, avant je m'ennuyais beaucoup, tu vois, je savais pas quoi faire. Maintenant, j'ai l'occupation, j'ai un truc à faire, tu vois. Ça m'a changé aussi.* ». Le manque de sommeil lié au fait qu'il doit veiller aux autres membres de sa famille jusqu'à ce qu'ils aillent tous au lit<sup>104</sup>. Mais au fond, sa vie quotidienne n'a pas de grand changement du point de vue du « *contact* » avec ses amis, et il en est satisfait<sup>105</sup>.

L'assistance sociale assurée par la coordinatrice sociale est bien utile pour lui « *quand il y a un petit problème* ». En fait, il avait consulté une fois la coordinatrice sociale, sur un problème de communication entre lui et sa famille. Pour lui, le fait de venir à la formation pour ce « *changement* », lui permet de prendre suffisamment de distance pour avoir plus de capacité de communication avec sa famille<sup>106</sup>. Ce qui était apprécié par le coordinateur pédagogique<sup>107</sup>.

## 3 Question des débouchés (avenir)

GA, bénéficiaire du RI en formation jusqu'en octobre 2010, souhaite passer d'abord en Article 60 après ses 18 mois de formation, et ensuite trouver un travail. Mais ce positionnement n'est pas sans réflexion : l'indétermination est sa part de choix de ne pas limiter a priori son projet professionnel : « *mais si je trouve un travail, je pourrai rester indéterminé*<sup>108</sup>. » Ce choix est également sa préférence sur un environnement de travail qui est comme dans sa formation à l'EFT FD du point de vue de son rapport aux gens et à la nature : « *Et avoir un environnement comme ici, il y en a des gens, pour avoir un contact avec la nature, genre, comme ici, quoi* ». De manière plus précise, un environnement où il travaille en petite équipe dans un petit jardin, non pas avec « *plein de gens* »<sup>109</sup>.

Nous voyons là un effet direct de l'expérience de maraîchage biologique dans sa formation, qui lui a donné une image concrète de travail qu'il souhaite avoir dans le futur comme sa vocation. Ce qui rejoint les caractéristiques du jardin que nous avons relevé plus haut : cadre de relation humaine de confiance (personnalisation), milieu ouvert et naturel et gratification pour l'accomplissement d'un travail.

---

<sup>104</sup> « *Ben, chez moi, on est une grande famille, tu vois ? C'est plus dormir, par exemple, je sais pas aller dormir avant certaine heure, tu vois, je dois attendre que tout le monde va se coucher, après, je peux me reposer.* » (GA, entretien 52)

<sup>105</sup> « *C'est tout le temps le même. Moi, j'ai un bon contact* » ; « *Ben, bien souvent que je pars d'ici, je vais à la maison, je mange, prend ma douche, et jusque huit heures et demi, neuf heures, je vais voir des amis, tu vois.* » (Ibid.)

<sup>106</sup> Notes de terrain, le 16 juin 2009.

<sup>107</sup> Le coordinateur pédagogique affirme que « *il (GA) est capable de discuter des problèmes* » avec plus de confiance en soi dans la vie privée.

<sup>108</sup> GA, entretien 52.

<sup>109</sup> « *Genre, petit jardin. Où ce qu'il y a plein de gens, j'aime pas. Je préfère une équipe entre nous, tu vois, et travailler, je préfère ça.* » (Ibid.)



Pour donner un exemple de débouché, il cite une entreprise privée d'un parc de jardins et des animaux située près de Mons<sup>110</sup>. Cet exemple peut sembler immature vu son caractère inspiré, mais montre une part réelle de sa combinaison de registres domestique et inspiré : aller travailler à Mons lui permet de concilier son envie de rester dans son milieu habituel, et son envie de changer d'habitude et de se détacher de sa contrainte familiale à laquelle il doit une grande partie de ses difficultés<sup>111</sup>.

Notons enfin qu'il souhaite également pratiquer le jardinage à la maison quand il aura sa famille à lui<sup>112</sup>.

## Catégorie 1 : LO

### *1 Trajectoire et situation initiale*

LO, né à La Louvière, 40 ans, belge et d'origine espagnole. Son père était ouvrier dans les mines à La Louvière, et est décédé quand LO était jeune. Il habite actuellement au centre-ville de La Louvière avec sa mère qui, arrivée en Belgique en 1960, et atteignant maintenant l'âge de 70 ans, a une santé fragile. Après son arrêt d'études à la deuxième année au secondaire inférieur, à l'âge de 16 ans, il est parti à Grenade en Espagne travailler pendant huit ans, et est revenu à La Louvière à l'âge de 24 ans. Après, il a passé à La Louvière une formation en tuyauterie, et un stage dans une entreprise d'installation de systèmes de chauffage. Après tout cela, il est passé au chômage. C'est par l'intermédiaire d'amis qu'il a eu l'information de la formation en maraîchage biologique à l'EFT FD et par la suite a contacté l'entreprise directement par téléphone.

Il trouvait une forte inspiration dans son travail avec la nature qui permettait d'ouvrir son esprit, opère également des ruptures à des éléments de son passé : travail et famille. Dans le travail, il a expérimenté des métiers qu'il juge trop risqués dans le domaine sanitaire : tuyauterie (installation et désinstallation des salles de bain et de chauffage) Il a décidé de l'arrêter en tenant compte du danger de travail dans ce domaine comme le montage d'une chaudière<sup>113</sup>.

Dans sa famille, il a connu le décès précoce de son père. La santé de sa mère est fragile et nécessite « *un coup de main* » au quotidien. De plus, il a perdu deux frères par accident. Il a également connu une rupture avec sa compagne précédente et son enfant. Comme nous l'avons vu, le fait d'être célibataire et la recherche d'une nouvelle compagne le préoccupent actuellement. Le fait qu'il est parti travailler en Espagne à Grenade à partir de l'âge de 16 ans pendant huit ans, et qu'il avait quitté l'école après sa deuxième année du secondaire inférieur, constitue également un déficit important au niveau de son français

---

<sup>110</sup> « (E : Sinon, des stages dans les entreprises ?) J'aurais bien voulu rentrer plus tard, c'est au PA (...) C'est une grande entreprise, mais c'est un parc. Mais c'est tous les oiseaux, jardins chinois, aussi genre, bonzaï, tu vois ? J'aimerais bien travailler là-dedans. (...) Et des grandes cultures autour de légumes, c'est bien. Ce qu'ils font, ils ont un grand, peut-être deux trois hectares comme ici, et c'est rien que pour les animaux, tu vois. Ça, j'aimerais bien le faire aussi. » (Ibid.)

<sup>111</sup> « J'aimerais bien près de Mons. Parce que j'ai fait mes études par là, je connais un peu. Je m'oriente un peu plus par là, quoi. » (Ibid.)

<sup>112</sup> Conversation avec l'enquêteur, notes de terrain, le 15 octobre 2009.

<sup>113</sup> « Parce qu'au chauffage, il faut avoir une bonne tête. Il faut connaître que c'est un métier plus de risques. Parce que quand il y a une chaudière qui va pas, la responsabilité, c'est toi. Toi, tu vas réparer ta chaudière, et si la chaudière, elle a quand même un truc, ça retourne contre toi. C'est de ta faute, hein. » (LO, entretien 53)

et il dit qu'il parle espagnol « carrément mieux que le français<sup>114</sup> ».

Même s'il reconnaît qu'il « restai[t] enfermé chez [lui] » auparavant, son isolement social n'était pas absolu, car il « [connaissait] beaucoup de gens » à La Louvière qui lui ont donné l'information sur la formation dans l'EFT FD<sup>115</sup>.

Dans le cas de LO, une série de contraintes objectives (famille monoparentale, perte de frères, rupture avec sa compagne et son enfant, faible capital scolaire) pèsent dans son parcours de vie. Cela intervient dans le fait qu'il a trouvé une vertu directe dans l'activité de maraîchage biologique au sens d'un changement de sa « façon de vivre ». Le régime d'action d'autonomie sociale se trouvait au cœur de la conduite de ce changement, en lui permettant de formuler son nouveau rapport à la société en découvrant les choses, les autres et lui-même.

En comparaison avec le cas de MI, nous pouvons dire que le degré équivalent de difficultés objectives n'explique pas la différence de modes d'engagement dans l'activité de formation et les résultats d'action, mais conditionnent la fragilité de son existence qui peut constituer sa « raison » d'agir<sup>116</sup>.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Pour LO, des éléments directement liés au maraîchage biologique comme la nature et l'alimentation biologique constituent des facteurs de sa motivation et du changement de sa « façon de vivre »<sup>117</sup> qui était auparavant fermée sur elle-même.

Ainsi, il établit un lien direct entre l'activité de maraîchage biologique et le changement de sa façon de vivre. Par exemple, pendant qu'il a été en formation, sa consommation de cigarette a diminué de moitié<sup>118</sup>. Chez LO, à la différence de MI et de RU pour lesquels leurs enfants constituent leur motivation principale, du fait qu'il n'a ni de compagne ni d'enfant à l'âge de 40 ans<sup>119</sup>, le problème du rapport à soi et aux autres se pose plus délicatement, et il reconnaît le fait qu'il est à la recherche d'une compagne<sup>120</sup>.

Il consulte rarement le service d'assistance sociale chez la coordinatrice sociale pour ses problèmes personnels, sauf « en cas de besoin ».

Pour le coordinateur pédagogique, LO montrait un « grand progrès » en termes de confiance en soi et aux autres durant la formation : « Au début, je pensais qu'il n'allait pas bien s'intégrer. Il a eu des expériences difficiles en arrivant en Belgique. Il avait un manque de confiance absolu » ; « Mais je suis très content, il a énormément progressé, quand il dit bonjour, il est déjà différent<sup>121</sup>. » Cette confirmation

---

<sup>114</sup> Conversation avec l'enquêteur, le 2 avril 2009.

<sup>115</sup> Les chômeurs en formation ne sont pas au départ orientés par un CPAS.

<sup>116</sup> C'est en cela que le régime d'autonomie sociale peut être vu comme une sorte de « réponse » au dispositif de gestion de l'autonomie, pour ne pas dire qu'il « correspond » à cette force des normes.

<sup>117</sup> « (E : Pour passer sur la formation, qu'est-ce qui te plaît le plus dans la formation ? Toutes les activités.) Tout... La nature. Découvrir la nature. Découvrir les plantes, comment elles vont pousser, travailler la terre et savoir comment ils poussent les plantes » ; « Tu vois, la différence, c'est que ici, il y a certains produits. C'est mieux de manger quelque chose de naturel, que manger quelque chose artificiel, tu vois. » ; « De la façon de vivre, de la façon de vivre, oui, j'ai changé. Parce que je restais renfermé chez moi. » (LO, entretien 53)

<sup>118</sup> LO, conversation avec l'enquêteur, le 7 avril 2009.

<sup>119</sup> Il a déjà connu une rupture avec une femme qui est partie avec un enfant qu'ils ont eu.

<sup>120</sup> « (E : Le bio, ça t'intéressait avant, déjà ?) (MI : Lui, les femmes, ça l'intéresse !) Ouais, ça m'intéressait aussi, les femmes. Je dirais pas non. Je suis célibataire. Si j'en trouve une, quoi, mais avec, hein. Mais c'est pas évident, quoi. » (LO, entretien 53)

<sup>121</sup> Coordinateur pédagogique, entretien non enregistré, le 23 juin 2009.

du coordinateur pédagogique montre que le régime d'autonomie sociale activé chez LO rencontre également une grande appréciation de la part des personnels de l'équipe.

### 3 Question des débouchés (avenir)

LO, chômeur en formation jusqu'en automne 2010, parle avec enthousiasme de son projet collectif qu'il envisage avec ses camarades de la formation (RU et AL), qui consiste à vendre des légumes biologiques sur des marchés en plein air<sup>122</sup>. La formation lui sert à connaître « *tous les légumes qu'il y a* » pour pouvoir réaliser ce projet plus tard<sup>123</sup>. Ensuite, AL sera chauffeur de leur camionnette. Un projet qui semble ambitieux et nécessite peut-être d'un examen de faisabilité, ce dont RU en est conscient (nous le verrons plus bas). Mais au fond, l'élaboration de ce projet montre également un autre lien que celui basé sur l'esprit d'entrepreneur : lien d'amitié acquis pendant la formation : « *Après, quand je suis parti d'ici, avec RU, parce que c'est un ami à moi, je veux dire, on se connaissent bien* »<sup>124</sup>.

En dehors de ce projet collectif, il « *[a] pas envie de, après, partir d'ici et de [se] trouver encore dans le chômage* » et qu'il « *essaie d'éviter* » et « *[a] envie de [se] trouver un (travail)* ». Partir ailleurs que La Louvière est un choix si cette région « *[lui] apporte rien* ». C'est pour « *faire [sa] vie* » et « *gagner [sa] vie* »<sup>125</sup>. Sinon, après avoir cherché le travail « *de droit à gauche* » auparavant, il veut maintenant continuer à travailler dans le domaine du maraîchage<sup>126</sup>, ce qui ne relève pas du calcul d'intérêts, mais plutôt d'une prise de connaissance de sa passion et de sa capacité.

Son expérience de l'activité de maraîchage biologique dans l'EFD FD semble avoir influencé LO dans sa passion pour le travail où il a pu se retrouver. L'espace et le temps qu'il a passés dans la formation lui ont permis d'avoir des liens d'amitié et de confiance avec ses camarades de la formation.

## Catégorie 1 : SO

### 1 Trajectoire et situation initiale

SO, né au Congo (RDC : République Démocratique du Congo), 38 ans, congolais. Suite au conflit politique au pays, il a dû immigrer en Belgique à La Louvière en 2000 comme demandeur d'asile politique<sup>127</sup>. Il habite seul dans un logement social aux alentours de La Louvière. Marié et père de trois filles, il est en train de demander une autorisation de l'État belge pour accueillir sa famille en Belgique.

---

<sup>122</sup> La réalisation de ce type de débouchés (reprise d'un stand au marché couvert avec des produits bio de la région, pour en devenir plus tard gérante) chez une stagiaire un jardin de Cocagne de Besançon, est évoqué par Henckel (Henckel, 2009 : 12).

<sup>123</sup> « *Premier, il faut connaître, apprendre tous les légumes qu'il y a, et après, si tu les as dans la tête, tu pourras faire un petit marché, après.* » ; « *On commence à comprendre. Et moi, je dis à RU, on reste, on fait les 18 mois, en faisant son travail on apprend bien les légumes, et après, une fois que on connaît bien les légumes, on pourra aller les vendre. (E : Vous lancer...) Se lancer dans un marché bio, quoi. Et il y a beaucoup de gens qui s'intéressent, hein. Il y a beaucoup de demandes, hein.* » (LO, entretien 53)

<sup>124</sup> *Ibid.*

<sup>125</sup> « *(E : Et tu envisages de rester à La Louvière ? Ou partir ailleurs ?) Ecoutes, si tu dois faire ta vie, et tu dois partir ailleurs, je pars ailleurs, tu vois. Si à La Louvière m'apporte rien de tout, moi, je vais où ce que ça m'apporte, hein. Et que je peux gagner ma vie, hein. Je vais pas rester là affamé dans La Louvière, et que ça m'apporte rien, tu vois.* » (*Ibid.*)

<sup>126</sup> LO, conversation avec l'enquêteur, notes de terrain, le 1er avril 2009.

<sup>127</sup> Il était militant au côté du groupe ethnique de Mobutu, le second président de la République démocratique du Congo de 1965 à 1997.

Après avoir passé un Baccalauréat en Lettres (domaine de l'Art) au Congo, il a fait trois ans de formation militaire au Congo. Il a suivi « *beaucoup de formations* » (formation en bâtiment à « Art et outils » à La Louvière, « Études industrielles » au Zoning de Bracquegnies, formation du Forem, formation agricole à Nivelles). Étant bénéficiaire du RI au CPAS de La Louvière, il a trouvé la formation en maraîchage biologique par l'intermédiaire d'un ami qui avait déjà été à la même formation.

Même si ses conditions de vie ne sont pas plus favorables que les autres, son engagement semble déterminé pour accumuler ses expériences de formations et de travail pour pouvoir accueillir chez lui sa famille congolaise<sup>128</sup>.

L'élément de sa difficulté est dû au conflit politique dans son pays, et il semble vouloir prendre ses distances avec cet événement (« *Je suis apolitique. Je n'aime pas la politique.* ») Sinon, il a beaucoup de camarades de son pays en Belgique : chaque samedi du matin au soir, il va à Matongé, quartier congolais à Bruxelles, pour voir ses amis<sup>129</sup>. Ce qui lui donne un sentiment fort de fierté et d'attachement et des liens sociaux<sup>130</sup>.

Le registre d'action domestique marque fort sa conduite de la vie, mais ceci, comme nous l'avons vu, avec une ouverture d'esprit aux autres. Ce sentiment de confiance a été conforté par un soutien fort dont il a pu bénéficier dans l'EFT FD pour son logement et son titre de séjour.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

SO, en hésitant au départ entre l'entretien d'espaces verts et le maraîchage biologique, a choisi le maraîchage sur le conseil d'un ami qui lui a suggéré la continuité avec sa formation précédente à Nivelles (une zone agricole à la périphérie de La Louvière) qui était une formation agricole. S'il présentait peu de problème personnel, le seul problème qu'il a connu au cours de la formation était son lumbago (mal de dos aigu).

Par contre, le soutien de proximité que les personnels de l'équipe (notamment la coordinatrice sociale) lui ont apporté, lui ont été précieux et lui ont fait « *ouvrir les yeux* » pour régler ses problèmes de conditions de vie concernant le logement qui était insalubre, le titre de séjour en tant que demandeur d'asile politique et le regroupement familial : « (...) *je peux dire que BE (prénom de la coordinatrice sociale) ils sont là vraiment pour nous soutenir. Beaucoup de choses que je demande ils sont là près de moi pour m'aider. S'il y a certaines choses qui va pas, automatiquement on m'a dit, voilà ceci. Et souvent sur les papiers aussi, je dois faire souvent pour ma famille, elle est là pour moi m'aider. Je remercie aussi beaucoup celle-là aussi. Tu vois, c'est ça les choses bien... En fait, moi j'aime bien ici, s'il y a une chose automatiquement, ils sont là pour t'aider, pour téléphoner partout*<sup>131</sup>. »

<sup>128</sup> « *Je suis marié, je suis père de trois filles. (E : Et tu es en train d'accueillir ta famille.) Voilà, je souhaite accueillir, j'attends patiemment ma famille. Je fais le regroupement familial, que la famille doit venir. C'est ça que j'attends, mais ça prend du temps. Alors j'attends.* » (SO, entretien 54)

<sup>129</sup> Notes de terrain, le 8 avril 2009.

<sup>130</sup> « *J'ai plein, j'ai plein d'amis. Aujourd'hui quand je passe je deviens comme un président de la république. Les gens m'accueillent, vraiment chaleureux. Ici, je me sens vraiment comme je suis chez moi au Congo. Chez moi. (E : Tu es président ? (rire)) Comme si je suis un président. Je suis très fier de moi, vraiment ça fait grand plaisir.* » (SO, entretien 54)

<sup>131</sup> « *(E : Et qu'est-ce que la formation a changé ? Qu'est-ce que la formation a servi pour changer ta vie quotidienne ou progresser ? Ou dégrader, je ne sais pas.) Bon je peux te le dire que vraiment. Je peux te dire que quand je suis venu ici à la ferme. D'abord, avant, je veux remercier beaucoup FR (prénom du CG) et BE (prénom de la coordinatrice sociale), et...*

Notamment, quand il n'arrivait pas à avoir une réponse pour sa demande pour un logement social qu'il avait déposée en 2000, la coordinatrice sociale et les personnels de l'EFT l'ont soutenu même en faisant des appels à l'aide dans des bulletins d'infos que l'entreprise distribuait aux adhérents des paniers<sup>132</sup>. L'entreprise a notamment contacté des propriétaires et assumé la garantie locative au nom du CPAS<sup>133</sup>. Ce soutien apporté par l'EFT FD à SO a rendu plus positif le rapport de celui-ci à ce que l'on appelle les « besoins primaires<sup>134</sup> ». Dans le cas de SO, nous voyons au niveau des services de l'EFT attachée à un CPAS, un lien indissociable entre l'assistance sociale portant sur les besoins primaires (revenu minimum, aide au logement et assurance santé) et l'activité de formation. L'un et l'autre sont censés aller de pair : l'activité de formation permet au bénéficiaire de l'aide sociale, non seulement d'être « actif » mais leur donne un espace et une durée pour faire face à ses divers problèmes de la vie dans sa situation spécifique avec un soutien de proximité. Au niveau de la personne, le traitement des éléments constituant des contraintes objectives qui interfèrent s'avère nécessaire pour assurer son engagement dans une activité.

### 3 Question des débouchés (avenir)

SO, en fin de contrat Article 60, est prêt à partir rechercher activement un emploi dès qu'il finit son contrat : « *Mon projet. Bon bientôt je dois finir. De toute façon, si je dois finir, je veux pas rester à la maison, à croiser les bras. Donc, je dois aller chercher. Je dois postuler*<sup>135</sup>. » Il compte également sur le

---

*C'est que moi je suis ici, c'est grâce à eux vraiment que je suis ici, qu'ils me soutiennent, bon. (E : Ils étaient là vraiment pour te soutenir ?) Mais oui, bien sûr. Sinon, je peux dire que BE ils sont là vraiment pour nous soutenir. Beaucoup de choses que je demande ils sont là près de moi pour m'aider. S'il y a certaines choses qui va pas, automatiquement on m'a dit, voilà ceci. Et souvent sur les papiers aussi, je dois faire souvent pour ma famille, elle est là pour moi m'aider. Je remercie aussi beaucoup celle-là aussi. Tu vois, c'est ça les choses bien... En fait, moi j'aime bien ici, s'il y a une chose automatiquement, ils sont là pour t'aider, pour téléphoner partout. (E : C'est la solidarité...) Pour t'aider solidairement. C'est ça que j'aime bien. Moi-même j'ai pu ouvrir les yeux. S'il y a quelque chose, je téléphone bêtement. Moi, j'avais aussi des problèmes de chez moi, de logement, voilà ils ont essayé de m'aider. C'était insalubre en plus. Ils étaient là pour moi, pour me soutenir. » (Ibid.)*

<sup>132</sup> Dans les numéros 3 (Août 2007) et 4 (Octobre 2007) du journal mensuel de l'EFT FD « L'Echo du Jardin », SO se présente son profil dans la rubrique « Le mot du stagiaire » sous le titre de « Histoire de mon intégration à La Louvière ». Il y présente son parcours et sa situation actuelle (installation en Belgique en tant que demandeur d'asile politique, formation, passion pour le métier agricole, situation familiale et sa volonté de regrouper sa famille en Belgique, état de son logement insalubre). À côté d'une photo du stagiaire, la rubrique « Appel à la solidarité » fait appel aux adhérents pour une aide à la recherche de son logement.

<sup>133</sup> « *Tu vois c'est ça, pour moi les choses... (E : Et tu as pu trouver, grâce à...) Oui. Grâce à eux, ils m'ont donné les idées de téléphoner partout, fais ceci. Et voilà, tu vois, quoi c'est ça. (E : Et sans doute tu as eu de la difficulté à trouver un bon logement, par rapport à ton statut. On n'accepte pas facilement...) Ben, justement, voilà. Non seulement ça, aussi, tu vois que les propriétaires, des fois tu téléphones, « Vous avez une pension du CPAS ? », ils connaissent pas le système des pensions. Si c'est eux-mêmes qui prend le téléphone, ils parlent, ils disent que non. Justement le propriétaire il va dire, non ça va je vais accepter, eux ils font garant : « C'est nous, on va assumer, on va payer des garanties », et c'est eux qui vont payer. Donc, tu vois quand eux ils s'entendent bien, moi on me dit, « on a trouvé un appartement, tu peux aller dedans. » Voilà quoi. Ce côté-là vraiment je remercie beaucoup. (E : Les garanties c'est toi qui avais donné ?) Non, ben les garanties, ils peuvent donner... (E : Le CPAS ?) Ouais, après ils vont m'indiquer et voilà. (E : Et c'était ton logement à Manage que tu as pu trouver enfin...) Non, mais avant, j'avais, avant, avant... (E : Avant tu avais déjà ?) Parce que avant j'avais demandé une maison sociale, on appelle ça Centre d'habitat. Donc une maison sociale, quoi. Depuis 2000 j'avais demandé ça. Mais ça traînait, traînait, tu vois quoi. Alors que la maison, le logement où j'habitais avant c'était insalubre. Et donc la commune a pris cette décision que on va fermer et puis personne va habiter là. Bon, c'est comme un oiseau dont tu casses le nid, tu vois. Alors il va habiter partout. Alors je suis allé au CPAS. » (SO, entretien 54)*

<sup>134</sup> Ce dont s'occupe l'assistant social « de secteur » en Belgique. « *Il y a un soutien psychosocial, hein. Notamment, il y a tout le soutien au niveau insertion socioprofessionnelle, mais tu ne peux pas faire de la réinsertion socio-professionnelle, si les personnes ont des problèmes sociaux à la base, s'ils n'ont pas d'emploi, s'ils auraient des problèmes de logement, ils seront jamais capables de venir ici correctement, ni de trouver un emploi après. Donc, il faut, ce qu'on appelle les besoins primaires, les besoins primaires soient réglés avant qu'ils puissent aller vers une recherche de logement, de travail. » (Coordinatrice sociale, entretien 45)*

<sup>135</sup> SO, entretien 54.

certificat d'aptitude que l'EFT va lui délivrer après le contrat, ainsi que son CV, sa lettre de motivation qu'il va écrire qui lui serviront de « *moteur* »<sup>136</sup>. Il met l'accent sur sa capacité à travailler « *tout seul* » avec sa spécialisation dans un domaine comme l'agriculture. À cet effet, il repère les lieux où il y a le plus de demandes de travail, par exemple : choisir la Flandre plutôt que la Wallonie en agriculture<sup>137</sup>. Ici, il montre un registre d'être entrepreneur de lui-même par une mobilisation de ses divers atouts économiques et techniques. Mais il doit allier cela avec sa contrainte économique et de mobilité, et son but de regroupement familial<sup>138</sup>.

## Catégorie 1 : MA

### 1 Trajectoire et situation initiale

MA, née dans un quartier de La Louvière (Saint-Vaast), 28 ans, belge, elle habite avec sa mère et son fils. Elle est séparée de son compagnon qu'elle voit de temps en temps quand celui-ci vient chercher son fils tous les quinze jours. Avant son passage au chômage, elle a arrêté ses études à la quatrième année au secondaire inférieur avec une spécialisation en puériculture. Pendant cette période, elle a juste travaillé une fois à temps partiel. Après avoir été rayée du chômage par l'ONEM, elle est passée au CPAS comme bénéficiaire du RI. Le CPAS lui a trouvé le stage.

Suite à la rupture avec son compagnon, elle a gardé chez elle son enfant allant actuellement à l'école primaire<sup>139</sup>. Ce qui constitue le motif premier pour faire la formation et ensuite avoir un contrat d'Article 60. À cela s'ajoute la suppression de son chômage, ce qui l'a conduite à essayer de récupérer son droit au chômage après le contrat d'Article 60 : « *J'étais rayé de chômage, alors, sans rien, je savais rien faire, j'étais allée au CPAS. Et pour récupérer le chômage, je fais Article 60*<sup>140</sup>. »

Elle a une appréciation négative sur l'école, c'est pourquoi elle a voulu arrêter l'école et travailler, mais s'est retrouvée au chômage<sup>141</sup>. Par ailleurs, elle n'aimait pas travailler dans un bureau « *assise sur une*

---

<sup>136</sup> « (E : Donc, c'est ça le problème. Et ton, bon donc, c'est bientôt fini. Quel est ton projet après la formation ? Ou tes souhaits ?) Mon projet. Bon bientôt je dois finir. De toute façon, si je dois finir, je veux pas rester à la maison, à croiser les bras. Donc, je dois aller chercher. Je dois postuler. (E : Tu as commencé ?) Ben, bientôt, parce que il faut que, je dois avoir un certificat, parce que nous, dès que tu as fini ici, dès qu'il y a un stagiaire qui finit ici, ben, ils se sentent obligés, on va lui donner un certificat d'aptitude, pour prouver. Après tu vas écrire lettre de motivation, C.V, tout ça, toujours avec ça, en partant de ça comme moteur, voilà, parce qu'ils vont écrire, que lui il a des connaissances, comment il peut travailler tout seul. Je dois postuler partout. Mais de toute façon si je trouve pas, je vais faire une autre formation encore. Au lieu de rester... » (SO, entretien 53)

<sup>137</sup> « (E : Et c'est dans quels domaines ? Tu as déjà des idées ?) Bon, dans quels domaines. (E : La pépinière, etc ?) Bien sûr, bien sûr, bien sûr. C'est mon domaine. Parce que j'ai une connaissance là-dessus, parce que dès que si je trouve un patron, le patron me téléphone : "SO, voilà, tu sais venir travailler demain." Et dès qu'il me dit : "Alors le planning est là, tu vas faire..." Je sais que moi je peux le faire. Même si je suis tout seul. Je peux le faire tout seul dans mon coin, parce que ça c'est mon domaine à moi, je sais déjà, je sais déjà. (E : Et tu veux postuler même dans d'autres domaines, ou ?) Mais oui. Je veux postuler aussi dans d'autres domaines. Parce que j'avais fait ça, parce que ici en Wallonie y'a pas assez de boulot, même. En Flandre j'ai été au Forem, j'ai vu qu'ils recherchent beaucoup les gens dans l'agriculture. » (Ibid.)

<sup>138</sup> « Pourtant, je dispose pas de voiture et tout ça. Mais si, alentour, justement, à quelques kilomètres, et si c'est pas ici-même, mais plus loin, je sais qu'avec le train, mais pas seulement, avec le bus, je peux aller. (E : Donc, tu vas pas déménager ?) Non. Je vais pas déménager. Avec la situation maintenant, si je vais quitter, si je vais aller trouver une maison, ou, c'est compliqué, bon c'est au moins 500€. (E : Ah ! Oui. Ici, c'est un peu moins cher.) Oui, ici, c'est moins cher. Ici, c'est une maison sociale, donc. » (Ibid.)

<sup>139</sup> « (E : Et ben, discrètement encore, donc ton partenaire, il est parti ?) Non, je vis, on vit plus ensemble. (E : Tu le vois plus ?) Je le vois que quand il vient chercher le petit tous les quinze jours. » (MA, entretien 55)

<sup>140</sup> Ibid.

<sup>141</sup> « Comme j'aimais pas aller à l'école, j'ai bossé et j'ai quitté l'école. » (Ibid.)

*chaise* », ce qui l'a conduit à choisir la filière de maraîchage biologique dans sa formation de l'EFT FD.

Par ailleurs, son attachement à son quartier semble fort : elle participe chaque année au carnaval de quartier en se déguisant en Gille de Binche, et elle a montré à ses collègues de la formation sa photo parue dans un journal local (Notes de terrain, le 9 avril 2009). Par ailleurs, elle pratique régulièrement du foot dans son quartier.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Chez MA, le souci économique compte : récupérer son droit à l'allocation de chômage après sa formation de 18 mois et un an de travail en contrat d'Article 60. Le changement de la vie qu'elle a connu avec la formation est d'abord lié à l'avantage dont elle a pu bénéficier avec son Article 60<sup>142</sup> pour elle et son enfant.

Sinon, comme beaucoup d'autres stagiaires, sa motivation pour la formation en maraîchage biologique est également liée à sa disposition corporelle : elle refuse de « *rester dans un bureau* » « *quatre heures sur une journée sur une chaise* » et « *qu'il faut qu'[elle] travaille, [elle] bouge*<sup>143</sup> ». Elle n'a pas eu de problème de communication avec les autres malgré le fait qu'ils étaient tous des hommes<sup>144</sup>.

Elle fait pleinement confiance aux services d'assistance sociale à l'EFT FD dont se charge la coordinatrice sociale qui « *a plein d'idées* », et avec qui elle peut « *s'arranger* » pour régler les problèmes administratifs « *de papiers* »<sup>145</sup>.

En étant confronté à l'ennui « *de ne pas bouger* » sans travail ou dans un travail routinier de « *bureau* », elle trouve des remèdes avec les supports matériels et administratifs que procurent l'entreprise de formation et le CPAS, et dans des activités qui répondent à ces attentes affective et d'inspiration.

## 3 Question des débouchés (avenir)

MA, en contrat d'Article 60 jusqu'en novembre 2009, veut rechercher un emploi dans le domaine maraîcher. Pourtant, comme nous l'avons vu, elle a une réticence pour travailler dans un mode industriel d'autant plus que l'expérience de son stage chez un pépiniériste lui avait donné une image négative d'un travail « *à la chaîne* », enfermé, pressé, répétitif en comparaison avec le travail en maraîchage biologique à l'EFT FD diversifié, en plein air, à son rythme, varié : « *C'était bien, mais c'est à la chaîne, il faut aller vite* » ; « *c'est tout dans les serres, hein. C'est tout dans les pots, tu prends les salades, mais c'est pas dans*

<sup>142</sup> « (E : Ouais. Est-ce que la formation a changé au niveau de ta vie quotidienne ? Ça a amélioré quelque chose ?) Ben, un peu plus de sous, déjà. Plus d'argent, c'est déjà mieux. (E : C'est article 60, surtout.) Quand t'as un enfant, ça coûte cher, hein. » (Ibid.)

<sup>143</sup> « (E : Et donc, qu'est-ce qui t'as motivé à faire le maraîchage bio, plus qu'autre chose ?) Moi, j'aime pas rester dans un bureau. Moi, si je dois rester quatre heures, une journée sur une chaise, je pète les plombs... Moi, il faut que je travaille, je bouge, que je sois..., comme ça, ça va. Une journée assise sur une chaise... (E : Mais il y a d'autres formations, tu vois, que le maraîchage, pourquoi le maraîchage en particulier ?) Moi, j'aime bien chipoter dans la terre. » (Ibid.)

<sup>144</sup> « (E : Sinon, ça a été ? Ben, c'est pas encore fini, mais le maraîchage, ça s'est passé comme tu imaginais avant ?) Ouais. Ça s'est bien passé. Pourtant, je suis rien que avec des hommes. Il y en a, qui n'aiment pas travailler avec les hommes, hein. » (Ibid.)

<sup>145</sup> « (E : Donc, le problème que tu as rencontré pendant ta formation, ici, si tu évoques quelques problèmes ?) Moi, j'ai pas eu de problème. Un souci, je vais voir BE (prénom de la coordinatrice sociale) et hop, c'est tout. BE a plein d'idées. (E : Surtout, l'assistance sociale ici, ça t'a beaucoup aidé ?) Tout le monde nous a aidé, hein. F ou GR (prénom du formateur) ou... (E : À quel niveau, par exemple ?) Ben non, je dirais, mes papiers, quoi, quand je dois remplir des papiers que je ne sais pas, tu vois, je vois BE, on s'arrange à faire. Comme une contribution, j'sais pas la remplir, je demande à BE, comment je dois le faire. Et elle saura m'aider quoi. (E : Surtout au niveau des papiers ?) Ouais. » (Ibid.)

les champs, surtout dans les pots là-bas. » ; « Ici, c'est mieux. Ici, c'est mieux. Là-bas, c'est tout, tu peux faire pas comme ici, c'est toujours la même chose que tu fais, hein. (E : Ah oui, c'est sans doute tout cadré.) Dans les, dans des grandes tables comme ici il y a à la pépinière, tous les trucs sont là, tout emballés....(E : Tu es toujours aux normes.) C'est toujours le même, ici, tu désherbes, tu plantes, tu prends des tracteurs, mais là-bas, non, toujours la même que tu fais. (E : Oui, tu peux pas faire autre chose, non plus, sans doute. Tout est réglementé.) Sinon, c'est bien, mais toujours le même qu'il faut faire, et...<sup>146</sup>. »

Elle envisage de rester dans la région de La Louvière pour travailler, et refuse d'aller à l'étranger. Mais d'aller à Charleroi ou même à Bruxelles serait possible si elle passe son permis de conduire. C'est d'ailleurs ce qu'elle compte faire. Là, nous pouvons rappeler son attachement au territoire (participation au carnaval, pratique du foot)<sup>147</sup>.

Si elle est déjà inscrite dans l'intérim, elle souhaite trouver son travail « sans intérim »<sup>148</sup>. Elle veut aller chercher un travail, en ayant une préférence pour le maraîchage où elle trouve son affection et son inspiration. Elle voudrait rester à proximité, mais tout en élargissant sa mobilité en obtenant le permis de conduire. Elle semble enfin essayer d'allier ses registres d'action domestique et inspirée avec des actes et des moyens entrepreneuriaux ou industriels.

## Catégorie 2 : MI

### 1 Trajectoire et situation initiale

MI est né et a grandi dans un quartier (Houdeng) à La Louvière, 32 ans, belge et d'origine sicilienne du côté maternel. Son père est décédé quand il avait trois ans. Il habite en tant que chef de famille avec sa mère, alors qu'il reste de fait souvent chez sa compagne avec leur fille de quatre ans.

Il a arrêté ses études à la troisième année du secondaire avec une spécialisation en art floral et en maçonnerie. Ensuite, il a connu plusieurs emplois soit au noir soit légaux (chez un semencier, trois ans comme serveur dans un restaurant près d'Ostende en Flandre où il pouvait toucher 2300€ par mois en travaillant de 7h à 23h, chez un boulanger avec qui il a finalement eu des conflits sur le paiement de son salaire.) Suite à cette période d'instabilité où il restait soit « sans travailler » soit « tout le temps soit en noir, soit pas », il a trouvé la formation en maraîchage biologique à l'EFT FD par l'intermédiaire de ses « copains ».

Nous avons vu que ce qui compte le plus pour lui actuellement est le fait de ne plus être célibataire et d'être responsable de sa fille et de son ménage. Mais ce registre domestique implique une rupture par rapport à des éléments de son parcours antérieur : carrière de travail au noir ou non, car celle-ci provoque

---

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> « (E : Tu envisages de rester à La Louvière, après, pour travailler ou partir ailleurs ?) Pour travailler ? Non, ici à La Louvière, pas partir à l'étranger, hein. (E : Tu veux pas changer. Non, pas à l'étranger (rire)) Si je dois aller à Charleroi, je vais à Charleroi, je vais à Charleroi. Mais, tu vois, pour ça que je passe mon permis, il faut que je passe mon permis pour ça. Non, quand j'aurai la voiture, si demain, je vais me taper Bruxelles, pour aller travailler, facile. Partir à l'étranger, non. Revenir ici, quand t'es à l'étranger, après, pour revenir... » (*Ibid.*)

<sup>148</sup> « Sans travail, on sait rien faire, hein. J'sais pas, je vais voir, hein. Si je trouve en dehors, sans intérim, c'est mieux, parce que l'intérim... » (*Ibid.*)



l'instabilité et l'irrégularité<sup>149</sup>. De plus, la rupture avec sa compagne précédente avec qui il a eu une fille et qui est partie en Floride avec leur fille. Il n'a plus de leurs nouvelles, et essaie de se détacher de ce passé : « *Moi, je vis cet instant, je vis pas le passé, hein*<sup>150</sup>. » De plus, dans cette période, sa vie était assez tumultueuse en commettant des actes violents qui l'ont conduit à la justice et un accident grave qu'il a eu avec une voiture volée... Ce qui le conduit actuellement à dire qu'il n'est plus « bagarreur » comme avant<sup>151</sup>. L'essentiel dans sa vie actuelle est « *d'être avec quelqu'un que l'on aime* » plutôt que de se marier<sup>152</sup>.

Par ailleurs, il pratique depuis sept ans un art martial « Tai-Do » et en est ceinture verte. Son loisir actuel est le billard<sup>153</sup>.

Le cas de MI est marqué par un poids lourd de contraintes objectives qui l'affectent, liés à son passé tumultueux et malheureux (famille monoparentale dûe au décès précoce de son père). Son positionnement domestique avec affection à la famille et au travail, combiné à d'autres registres d'action (industriel au sens de la maîtrise d'un métier, projet au sens d'une rupture au passé) lui permet de nuancer les malaises liés à sa trajectoire avec l'accompagnement et l'activité offerts par la formation de l'EFT FD. Si cela n'annule pas totalement ces contraintes (il a dû arrêter la formation en raison de son mauvais état de santé et son absentéisme récurrent), les acquis de la formation, rien qu'au niveau relationnel avec l'accompagnement social et continu, lui permettraient de mieux se préparer aux épreuves de sa vie.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

MI juge une série d'éléments de sa vie comme objets de changement : le fait de rester à la maison sans rien faire<sup>154</sup> et la perte de repère en termes d'orientation professionnelle<sup>155</sup>. Il reconnaît ses lacunes, dans son activité de maraîchage et essaie de les combler par l'acquisition de l'expérience<sup>156</sup>.

Le fait d'être au travail est essentiel, même s'il a eu des tensions personnelles avec des collègues<sup>157</sup>, et

---

<sup>149</sup> « (E : Tu as dit quand même, tu as beaucoup, tu as travaillé quand même pas mal, boulangerie, restaurant...) Oui oui, avant de venir ici, mais bon, je vais dire, ça je vais pas compter, parce que ça fait, bon, tout le temps soit en noir, ou bien pas, donc. J'ai travaillé un peu de boulangerie, j'ai fait la restauration, quand j'ai habité à Branckenberge, et bon, j'ai un peu travaillé dans bâtiment, quoi. Bon maintenant, je suis ici en maraîchage bon. (E : C'était dans un cadre précaire ou ?) Euh non non non, pas vraiment, parce que à ce moment là, j'étais dans des branches mais je savais pas trop vers quelle branche m'orienter. Mais bon, maintenant, ici, que je suis ici, je sais que c'est ça que je vais faire, quoi. » (MI, entretien 56)

<sup>150</sup> MI, conversation avec l'enquêteur, le 2 avril 2009.

<sup>151</sup> « J'ai un bon contact, je m'entends bien avec mes amis, avec mes collègues, je ne suis pas « bagarreur », pour ainsi dire. » (MI, entretien 56)

<sup>152</sup> « Le mariage, c'est pas urgent, l'essentiel est d'être avec quelqu'un que l'on aime, hein » (MI, conversation avec l'enquêteur après l'entretien enregistré, le 19 mai 2009)

<sup>153</sup> « J'aimais bien le sport, je faisais deux heures de body par jour, deux fois deux heures par semaine d'entraînement, quoi. Quatre jours par semaine, l'entraînement de Taidô, et deux heures de body. Donc, c'était un sport complet, quoi. » (MI, entretien 56)

<sup>154</sup> « Je devais pas rester sans travail, que, pour moi, c'était comme un travail ici, donc c'était du temps que je m'embêtais pas à la maison, et que je travaille, quoi. Parce que rester sans rien faire, ça va pas, quoi. » (Ibid.)

<sup>155</sup> « (...) j'étais dans des branches mais je savais pas trop vers quelle branche m'orienter. Mais bon, maintenant, ici, que je suis ici, je sais que c'est ça que je vais faire, quoi. » (Ibid.)

<sup>156</sup> « Depuis que je suis ici, bon, c'est certain que, bon, il y a des, comment je vais dire, il y a des, un moment ou à un autre, que je vais avoir peut-être des lacunes, parce que je vais être un peu moins fort que sur d'autres choses. Mais j'apprends. J'essaie d'apprendre, quoi. Mais bon, de fil en aiguille, j'essaie d'acquérir de l'expérience, de faire pour un mieux, quoi. Je tends au perfectionnement, quoi. » (Ibid.)

<sup>157</sup> « J'ai eu quelques frictions avec mes collègues, mais je m'en fous, l'essentiel, c'est de travailler ». (MI, conversation avec l'enquêteur, le 30 mars 2009)

il affirme « *C'est pour être actif que je suis venu ici*<sup>158</sup>. » Ses connaissances techniques en horticulture et en maraîchage sont à valoriser<sup>159</sup>.

S'il veut avoir un métier plus tard, c'est pour se charger de sa fille et de son ménage : « *Ma motivation, c'est ma petite fille.* » ; « *Pour assurer ses jours, pour ne pas que, je sois plus tard sans travail, sans rien, je travaille ici, dans le but d'avoir un métier plus tard, pour pouvoir assumer justement ma fille, mon ménage, quoi*<sup>160</sup>. »

Il apprécie beaucoup le rapport qu'il a eu avec le service d'assistance sociale à l'EFT FD tant du point de vue technique (suivi, résolution de problèmes), que de la confiance<sup>161</sup>. C'est dans ce cadre de confiance qu'il essaie de ne pas être une personne problématique : « *J'essaie d'être un gars à ne pas créer des problèmes, quoi. À être bien dans mes baskets*<sup>162</sup> »

Mais dans le cas de MI, sa fragilité au niveau physique a joué comme une contrainte qui l'a conduit à l'arrêt de sa formation juste avant la fin de son contrat, malgré ses engagements et efforts.

### 3 Question des débouchés (avenir)

MI, chômeur en formation jusqu'en août 2009, compte « *chercher un boulot* » et « *écrire des lettres pour postuler dans plusieurs boîtes qui sont des fermes biologiques si possible, ou si pas, dans un magasin de fruits et légumes*<sup>163</sup>. » Il essaiera d'« *envoyer des courriers un peu partout pour pouvoir trouver un travail pour pas rester sans rien faire*<sup>164</sup>. »

Sa préférence pour les fermes biologiques ou des magasins de fruits et légumes, est également dans le sens de « *donner des renseignements aux gens* » et d'« *avoir le contact avec les gens*<sup>165</sup> »

Par contre, il est également soucieux de la fragilité de sa santé qu'il a ressentie pendant sa formation. Mais il a l'intention de travailler malgré tout, « *parce que l'argent ne tombe pas du ciel* »<sup>166</sup>. Nous pouvons là rappeler que sa motivation était d'être responsable de son ménage (sa compagne et sa fille).

L'activité de maraîchage biologique lui a permis à la fois de stabiliser sa passion, mais également de mieux se rendre compte de sa fragilité. Si son intention d'aller chercher un travail partout semble caractériser son positionnement pour son projet, cette logique se confond dans la logique domestique

---

<sup>158</sup> MI, entretien 56.

<sup>159</sup> « (...) *J'ai fait trois ans d'art floral, tu vois, art floral, c'est dans les fleurs, bon, ça reste dans la culture. Donc, il y a des trucs qui reviennent, quoi, tu vois, qui m'aident, quoi, j'ai déjà une petite base par rapport aux autres, quoi, donc j'ai bien un petit plus, quoi. Sinon, ce que je veux vraiment faire, c'est maraîchage, quoi.* » ; « *Ça (maraîchage biologique) m'a apporté un plus (dans la vie quotidienne)* » (Ibid.)

<sup>160</sup> Ibid.

<sup>161</sup> « *Très bien suivi, très bien réglé. Ils sont, disons, BE (prénom de la coordinatrice sociale) est ouverte, fort ouverte. Donc, tu peux parler facilement et sans complexe et sans rien, tu peux y aller franchement. Une personne de confiance.* » (Ibid.)

<sup>162</sup> Ibid.

<sup>163</sup> Ibid.

<sup>164</sup> Ibid.

<sup>165</sup> « *Le projet, euh, trouver un boulot dans une ferme, et si pas, ben dans un magasin de maraîchage, quoi, où ce qu'on fait des fruits, qu'on produit des fruits, on vend des fruits, donner des renseignements aux gens, tenir le comptoir, et avoir le contact avec les gens.* » (Ibid.)

<sup>166</sup> « *Mais bon, si toutefois ça ne marche pas, bon, j'ai beaucoup de problèmes de santé, j'ai beaucoup souvent eu mal au dos, j'ai eu ma paralysie faciale, tu vois, j'étais souvent absent. Donc, si vraiment, ça ne marcherait pas dans l'état actuel que je suis dans le maraîchage, je me dirigerai vers une autre branche, je ne sais pas encore quoi exactement. Bon, vers un travail, c'est certain, parce que dans la vie, il faut travailler. Il faut travailler, il faut pas rester sans rien faire les bras croisés, parce que l'argent ne tombe pas du ciel, quoi. Mais l'argent, il en faut, quoi. Quand t'as plus d'argent, tu ne vis plus, quoi. Comme si tu ne vivais plus, hein.* » (Ibid.)

d'assumer le rôle d'un chef de ménage articulée avec la logique d'inspiration de rechercher une ouverture d'esprit et du corps dans sa propre activité. Enfin, il lui reste à renouer ces régimes d'action avec un souci sur sa fragilité liée à sa trajectoire antérieure.

## Catégorie 2 : RU

### 1 Trajectoire et situation initiale

RU, né à Charleroi, 34 ans, belge et d'origine espagnole du côté paternel. Son grand-père maternel a travaillé dans les mines près de Charleroi. Son père a fait des études et avait des agences immobilières, il est décédé il y a quelques années. Sa mère habite dans le sud de la France. RU habite actuellement à La Louvière avec ses trois enfants. Séparé de sa compagne qui habite dans un autre appartement à La Louvière, il la voit de temps en temps notamment pour accompagner les enfants à l'école en alternance. Il a arrêté ses études à la quatrième année en secondaire inférieur avec une spécialisation en menuiserie. Après, il a connu une série d'emplois via l'intérim (magasinier, usine pharmaceutique, Horeca<sup>167</sup>), puis sept ans de travail dans l'entretien d'espaces verts dans le Brabant wallon). Ensuite, il est devenu bénéficiaire du RI (Revenu d'Intégration) au CPAS de La Louvière, et été orienté par le service d'ISP du CPAS vers la formation en maraîchage biologique de l'EFT FD.

Il n'a pas forcément d'appréciation négative sur ses expériences de travail<sup>168</sup>. Comme nous l'avons vu, sa motivation est donnée par ses trois enfants avec lesquels il habite. Il souhaite avoir une grande maison pour ses enfants où il veut faire le jardin comme son grand père qui était mineur à Charleroi<sup>169</sup>, et probablement d'accueillir sa compagne qu'il appelle « *Madame* » dans ses explications.

Mais comme nous avons vu, une série de difficultés (surendettement, perte de logement) l'ont conduit à arrêter la formation tout en continuant à bénéficier de services d'accompagnement de l'EFT FD. De plus, la contrainte liée à son parcours semble désavantager a priori la situation de RU : rupture précoce avec ses parents (« *J'ai été jeté par mes parents à l'âge de quatorze ans*<sup>170</sup> »)

### 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

RU refuse d'abord de rester à la maison en appréciant le fait de retourner dans le cycle d'aller travailler tous les jours : « *Disons que, je suis retourné dans un rythme de travail, ça c'est important, tu vois, au lieu de rester à la maison, rien à faire. Euh, pas rester à rien faire, parce que je m'occupais de mes enfants et tout, mais euh, oui, ça change beaucoup dans ma vie à l'heure actuelle, dans le sens où je rentre dans le cycle d'aller travailler, mes enfants aussi, tu vois, ça change aussi de cycle, parce qu'il y en a un, plus grande, qui va à l'école, va à la crèche, tu vois*<sup>171</sup>. » Ce sont bien ses enfants qui constituent un facteur de

---

<sup>167</sup> Appellation belge du secteur de l'hôtellerie, la restauration et les cafés.

<sup>168</sup> « (...) j'ai fait un peu de tout. Dans la vie, il faut savoir tout faire (rire), surtout à l'heure actuelle... » (RU, entretien 57)

<sup>169</sup> Avec trois enfants, il lui faut « une grande maison ». Il veut faire le jardin chez lui plus tard. Son grand père, espagnol, était mineur en Belgique et faisait le jardin. « Je veux faire comme lui » (RU, conversation avec l'enquêteur lors de travail à la pépinière, notes de terrain, le 30 mars 2009)

<sup>170</sup> Conversation lors de la fête de départ de SO au café, notes de terrain, le 25 juin 2009.

<sup>171</sup> RU, entretien 57.

changement : « *La motivation, c'est surtout mes enfants, tu vois. C'est eux qui me la donnent (rire)* »<sup>172</sup>. Mais chez lui, si le bio constituait un objet de connaissance qui l'intéressait, le poids du problème économique (surendettement) était grand, et il affirme qu'il recherchait à avoir le contrat en Article 60 suite à 18 mois de formation pour avoir un salaire et s'en sortir. Par ailleurs, il bénéficiait du service d'assistance sociale pour résoudre le problème de surendettement.

Même s'il a connu des tensions avec son formateur suite à un échange de paroles qui était dégoûtant pour lui, la difficulté qu'il avait au cours de sa vie dépassait ces tensions immédiates. Il est conscient du fait qu'il peut y avoir des malentendus entre lui et les personnes de l'équipe<sup>173</sup>. Il prend alors ses distances avec le formateur en émettant un jugement critique en comparant leurs conditions sociales particulières : « *Lui (formateur), c'est quelqu'un qui avait toujours son cul sur le beurre. (...) Il m'a dit "tu peux pas voir toi-même sur le miroir chaque matin", et je lui ait dit "Mais si, je peux !", et il me dit que c'est pas vrai. J'ai eu envie de le frapper, mais ça sert à rien. Il vaut mieux que je règle mon problème chez moi* » ; « *J'ai été jeté par mes parents à l'âge de quatorze ans, quelqu'un comme GR ne pourra pas comprendre ma situation. (...) L'essentiel est que je reste en contact avec la Ferme. Par rapport à GR, comme je suis en formation, laisse-moi tranquille, quoi*<sup>174</sup>. »

Le cas de RU montre un cas où des difficultés qu'il avait en dehors de la formation telles que le surendettement, la perte de logement, la rupture avec sa compagne ont interféré comme des contraintes dans la situation de la formation pour déstabiliser sa continuation de la formation. Ainsi, il a arrêté la formation en septembre 2009 en ayant trouvé un emploi dans un café en même temps que la résolution de ses problèmes avec le coordinateur pédagogique et la coordinatrice sociale qui l'accompagnaient.

### 3 Question des débouchés (avenir)

RU, bénéficiaire du RI en formation jusqu'en octobre 2010, souhaite avoir un contrat d'Article 60 le plus tôt possible pour pouvoir récupérer son droit au chômage, d'autant plus qu'il a ses enfants à charge. Il est le concepteur du projet collectif de la vente de légumes biologiques dont LO a parlé. Il est en train de « *faire le dossier* » en récupérant les données nécessaires comme une liste des prix des légumes qu'il avait demandé à AL de chercher lorsque celui-ci va chercher les produits chez un grossiste des produits biologiques à Malines. RU semble y songer de manière réaliste et trouve que le projet n'est pas encore au point. C'est pourquoi il ne veut pas encore parler de ce projet aux autres<sup>175</sup>. Derrière ce projet, le motif de

---

<sup>172</sup> « *Pour venir travailler, ma motivation, ben, pour avoir Article 60, d'une part, et puis, comment dire, la connaissance aussi. La connaissance aussi, tu vois, pour avoir en main les produits, et puis, ouais, surtout m'en sortir pour mes enfants. C'est important d'en sortir pour mes enfants. La motivation, c'est surtout mes enfants, tu vois. C'est eux qui me la donnent (rire)* » (RU, entretien 57)

<sup>173</sup> « *De toute façon, ça m'est déjà arrivé d'avoir quelque problèmes aussi avec GR (prénom du formateur) tu vois. On n'est pas toujours tout d'accord sur tout non plus, hein. Euh, on n'est pas spécialement tout le temps compatible non plus, même sur ce genre de chose, quoi.* » ; « *on peut pas être d'accord sur tout, non plus hein, c'est ça ce que je veux dire. On peut pas toujours être d'accord sur tout, hein. Ce n'est pas des tensions...* » (Ibid.)

<sup>174</sup> RU, conversation avec l'enquêteur, le 25 juin 2009.

<sup>175</sup> « *C'est pas encore sûr, parce que bon, on en parle pas trop, parce que tu vois, on n'a pas encore envie de faire écouter ça. Mais oui, on a ce projet-là, euh, de vendre sur le marché normal, tu vois, des légumes bio. AL est de la partie, aussi, tu vois, par exemple. On est en train de, justement, parce qu'il faut... Ça reste entre nous, parce qu'on n'est pas encore au point honnêtement. (E : C'est pas le moment de dire aux autres...) Ouais, ça sert à rien de se faire moquer, de se faire rire, ou quoi. Non non, c'est pas imaginaire, hein. J'ai déjà fait un dossier. (E : Vous êtes en train d'imaginer les choses, et puis.) Ouais, c'est ça, quoi. Par exemple j'ai déjà construit un dossier, tu vois, déjà. Je suis déjà en train de faire le dossier maintenant,*

RU est d'aimer « *beaucoup le contact avec les gens* »<sup>176</sup>.

Mais finalement, il n'a pas pu continuer sa formation jusqu'à la fin, en trouvant un emploi dans un café, suite à une confrontation avec une série de problèmes socio-économiques tels que l'endettement, la perte de logement et l'absentéisme lié au problème de santé.

Le cas de RU montre que d'un côté, l'action de maraîchage biologique avec la vente des paniers, lui a donné une source d'inspiration et d'affection pour le contact humain, mais de l'autre, la poursuite de son projet ne peut pas tenir sans avoir affaire à des facteurs lourds de sa fragilité.

### *Catégorie 3 : AL et EL*

#### *1 Trajectoire et situation initiale*

AL, né et ayant grandi à La Louvière, 28 ans, belge. Ses parents ont divorcé quand il était petit. Il a habité seul pendant une période avant 2004 où il est retourné chez sa mère handicapée pour la prendre en charge. Il a arrêté ses études à la quatrième année en secondaire inférieur avec plusieurs spécialisations (trois ans dans le scientifique option dessin, un an d'apprentissage boucherie en suspendant ses études, apprentissage de « *deux mois par-ci par-là, dans le secrétariat, dans la menuiserie* », reprise de l'école en horticulture (art floral) et un an en peinture en bâtiment). Après ses études, il a fait une formation en maçonnerie pendant six mois. Ensuite, il a eu la possibilité de travailler en France en tant que monteur électrique. Suite à une dispute avec son chef de chantier, il a quitté ce travail, et est tombé au chômage en Belgique pendant huit ans. Pendant cette période de chômage, il a eu quelques petites expériences de travail d'intérim qui « *ne [lui] plaisait pas trop.* » Ensuite, par manque de preuves de la recherche de l'emploi, il a été rayé du chômage par l'ONEM, et est passé au CPAS. En prenant à sa charge sa mère handicapée et en touchant peu d'aide du CPAS (180 € à côté de 700 € que sa mère recevait), « *les dettes se sont accumulées* ». C'est alors que le CPAS lui a parlé de la formation à l'EFT FD. Nous avons déjà vu que AL pense avoir trouvé sa vocation dans le métier de chauffeur en obtenant un contrat d'Article 60 en tant que chauffeur.

Au niveau relationnel, il a une relation stable avec ses proches : il a une compagne qui fait ses études dans le commerce à Tournai, et qu'il rencontre habituellement le week-end à Tournai. Ils pensent actuellement à mener leur projet chacun de son côté et à se mettre en ménage plus tard. Il maintient également un contact avec ses demi-sœurs du côté de son père ayant divorcé avec sa mère dans son enfance. Il s'entend bien avec elles et il les considère comme ses sœurs<sup>177</sup>. Autrement, il pratique beaucoup des sports comme le Kickboxing et le jogging. Par contre, la difficulté s'est présentée au niveau économique : pendant sa formation à l'EFT FD, sa mère handicapée dont il s'occupe, a accumulé un retard de paiement

---

*par exemple, je demande à AL, je vais lui rappeler d'ailleurs, quand il va au Biofresh, de me ramener par exemple, un bouquin avec la liste des prix pour les légumes, et tout. Ça, ce genre de choses qui manquent, tu vois, pour voir exactement, quel genre de données sur quoi on pourrait se baser, pour pouvoir faire ça.* » (Ibid.)

<sup>176</sup> « *Le fait d'aller livrer, tout ça, j'aime beaucoup ça. J'aime beaucoup, par exemple, tu vois, j'aime beaucoup, je me suis même rendu compte que... Non, j'aime beaucoup le contact avec les gens. J'ai peut-être un projet, j'aimerais bien travailler sur des marchés.* » (Ibid.)

<sup>177</sup> « *Euh, je le vois très rarement. J'suis en contact avec sa fille par contre. Il a deux filles, donc il s'est remarié, hein. Il a deux filles, et je m'entends bien avec elles, donc. C'est des demi-sœurs, mais je les considère comme mes sœurs. On s'envoie des messages, on se téléphone de temps en temps.* » (AL, entretien 58)

de ses loyers. La coordinatrice sociale est alors intervenue pour régler le problème en contactant le propriétaire du logement<sup>178</sup>.

Le problème au niveau de la formation chez lui était un manque de motivation plutôt que le manque de capacité : « *C'est le secondaire, ouais. Puis, par fainéantise, j'ai été en apprentissage boucherie. En fait, l'école avait fermé, il fallait aller à La Louvière pour continuer les études scientifiques et tout ça. J'avais pas envie de me lever tous les matins, pour aller à La Louvière, pour avoir cours*<sup>179</sup>. » ; « *J'ai mon secondaire inférieur, quatre ans. Ben, toujours avec les bonnes notes. J'étais bon élève, hein. Mais bon. L'école, c'était bien..(E : C'était pas la motivation...) J'avais pas la motivation, exactement*<sup>180</sup>. » Il va de même pour son parcours de travail « *Avant, [il] faisait n'importe quoi* » ; « *j'ai eu deux trois petites expériences aux intérim. Ça me plaisait pas trop*<sup>181</sup>. »

Il se juge comme « *un gros fainéant* » en parlant de la période de huit années où il était au chômage et a eu très peu d'emplois, et il était difficile de répondre aux normes de la recherche d'emploi de l'ONEM<sup>182</sup>.

Dans le cas de AL, nous pouvons souligner des contraintes objectives comme le divorce des parents dans l'enfance, le handicap et la pauvreté de sa mère. Mais, comme nous l'avons vu, il ne considère pas ses difficultés comme des traits propres à lui, mais les réduit au « *souci d'argent* » qui est « *fréquent* » chez tout le monde<sup>183</sup>. Il se considère comme quelqu'un de « *sérieux* » qui essaie de « *s'en sortir* », en comparaison avec certains autres ayant des problèmes de comportement typique des « *cas sociaux du CPAS*<sup>184</sup> ».

Dans le mode d'engagement de AL au cours de la formation, nous voyons la notion du projet articulée aux registres domestique au sens de l'affection et de l'ambiance sympathique au travail, et l'inspiration au sens de la recherche de son autonomie.

---

<sup>178</sup> Notes de terrain, le 22 avril 2009.

<sup>179</sup> AL, entretien 58.

<sup>180</sup> *Ibid.*

<sup>181</sup> *Ibid.*

<sup>182</sup> « *Et de là, je suis tombé au chômage. Au chômage, j'ai pas fait grand-chose, en fait, je suis resté quoi, huit ans au chômage ? J'ai peut-être travaillé pendant deux mois, trois mois, peut-être, dans une pépinière, j'ai pas fait grand-chose, en fait. J'étais un gros fainéant. Même pour chercher des preuves de travail, voilà, j'ai cherché, mais y en avait pas assez. Ce qui a fini par me coûter ma place au chômage. J'ai été rayé du chômage.* » ; « *Oui voilà. Il faut, en plus des preuves, c'est pas tout d'avoir les preuves quoi, il faut vraiment chercher. Donc, j'ai fait les intérim, c'est là d'ailleurs que j'ai travaillé dans la pépinière, j'ai été un jour monteur d'échafaudage (rire), je me suis retrouvé à trente cinq mètres, je me suis dit "Mince, je vais pas y arriver". J'ai prévenu l'intérim, j'ai dit "Non, c'est pas pour moi". Et en dehors de ça, j'ai cherché des preuves par-ci, par-là. Mais pas assez, parce que quand on est contacté à l'ONEM, on m'a fait un contrat, comme quoi, il fallait, je crois, si je dis pas de bêtise, trois preuves. Ce qui est pas énorme, hein. Trois preuves par mois, plus des recherches sur internet et recherche au Forem, voilà, il y a des mois où je cherchais pas... (E : Apparemment, l'ONEM te fait une pression ?) Ouais, l'ONEM te pose ça. Ça, c'est clair et net, l'ONEM t'impose ça. Et si t'as pas les résultats, si tu respecte pas ton contrat la première fois, il y a un deuxième contrat, et si tu respecte pas, t'es supprimé quatre mois, et si tu respectes pas la troisième fois, t'es supprimé du chômage. On te met au courant dès le départ. Tu peux pas dire que t'étais pas au courant, on te met au courant. Mais ils te mettent la pression. (E : Pendant huit ans, c'est quand même...) C'est long. Ouais, je te dis, c'est "un gros fainéant". » (AL, entretien 58)*

<sup>183</sup> « (E : Est-ce que tu sens une sorte d'écart ou de décalage par rapport aux autres stagiaires qui ont des problèmes ?) Par rapport à certains, ouais. De la majorité, je trouve qu'on est plus ou moins dans la même situation. Ils ont tous leurs petits soucis. Soucis d'argent ou autre. On est plus ou moins dans la même situation à part tous les cas comme PH, vraiment extrême, quoi. Les autres en général, c'est...(E : On essaie de s'en sortir, un peu ensemble.) J'essaie de s'en sortir, c'est toujours... Souci d'argent, c'est fréquent. » (*Ibid.*)

<sup>184</sup> « *Après un ou deux jours de travail, il tombe malade. Alors, je me suis dit qu'il fait du cinéma. (...) Mais ça m'étonne pas. C'est des cas sociaux du CPAS, hein. C'est des gens qui ont des problèmes, qui viennent. (...) Mais il y en a qui sont sérieux, aussi.* » (AL, conversation avec l'enquêteur dans le camion, le 9 avril 2009)

EL, belge et âgée de 21 ans, habite à La Louvière avec sa mère, ses deux petits frères. Elle a arrêté ses études à la deuxième année au secondaire inférieur dans le domaine socio-économique. Après, elle est passée par un apprentissage dans la vente jusqu'à 18 ans (deux jours de cours à l'école par semaine et le reste en magasin).

Pour elle, toutes ses expériences de travail dans la vente lui ont plu dans la mesure où elle pouvait « être en contact avec les gens »<sup>185</sup>. Par contre, ses expériences d'apprentissage à l'école ne lui apparaissent pas positives, parce qu'elle voulait travailler le plus tôt possible<sup>186</sup>.

Chez elle, la difficulté ne s'exprime pas en tant que tel dans nos entretiens, sauf sur l'insuffisance de sa durée d'apprentissage scolaire pour avoir le droit au chômage (ce qui l'a conduit à faire le contrat Article 60). Mais un facteur de contrainte se repère dans sa situation de famille monoparentale. En termes de régime d'action, comme dans le cas d'AL, nous pouvons trouver la notion du projet articulée aux registres domestique au sens de l'affection et de l'ambiance au travail, et inspiré au sens d'une quête d'autonomie.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Dans les cas de AL (chauffeur en Article 60) et de EL (vendeuse en Article 60), nous voyons une différence de nuance par rapport aux stagiaires en maraîchage biologique, dans la mesure où ils montrent chacun, en plus d'une affection à leur travail, un projet d'avenir professionnel déterminé et directement lié à leur activité proposée par l'EFT FD. Ainsi, chauffeur ou vendeuse se présentent comme un métier qu'ils veulent avoir à l'avenir malgré toutes les difficultés que l'un et l'autre peuvent avoir dans leur parcours scolaire ou professionnel<sup>187</sup>.

Pour AL, le changement que la formation a apporté dans sa vie quotidienne était cette détermination elle-même de ce qu'« [il] voulait faire » par rapport au passé où il cherchait son travail à gauche et à droite<sup>188</sup>.

Pour AL et EL, le contrat d'Article 60 et la récupération de leur chômage après le contrat sont importants. Ceci est surtout important pour AL qui était surendetté et a bénéficié d'un grand soutien de la

---

<sup>185</sup> Elle a aussi travaillé dans un magasin de vêtements pour les bébés (Z) et « c'était génial » selon elle. (Notes de terrain)

<sup>186</sup> « (E : Et puis, dans ton secondaire, c'était dans quel domaine ?) Euh, dans le socio-économique. (E : Ah, gestion, des trucs comme ça ?) Mais j'ai pas vraiment bien appris, parce que j'ai arrêté tôt, donc. (E : Ça te convenait pas.) Non. Ouais, je voulais travailler tout de suite, donc. » (EL, entretien 59)

<sup>187</sup> « J'ai passé des tests à La Louvière, avec l'ordinateur. Et quand je leur ai dit que je voulais faire chauffeur, ils m'ont dit, parce que j'avais des résultats, allez, meilleurs des autres résultats, ils m'ont dit « tu sais, tu pourrais faire autre chose que chauffeur ». Ouais, mais je voulais pas faire autre chose. Moi, j'aimerais faire quelque chose que j'aime bien. Je suis content d'aller travailler... » ; « Après, j'ai commencé. Je suis content d'être là. Parce que chauffeur, j'ai trouvé ce que je voulais faire maintenant. J'ai cherché longtemps, maintenant, j'ai trouvé ce que je voulais faire : chauffeur, c'est ce que je voulais. Quand je viens travailler au matin, ça prend toujours longtemps pour me lever, ça c'est moi (rire), ça a toujours été comme ça. Je suis content de venir travailler. » (AL, entretien 58) ; « (E : Et quelle était ton parcours scolaire ? J'ai arrêté à mon deuxième secondaire, et après, j'étais en apprentissage dans la vente jusqu'à mes 19 ans, 18, 19 ans. (E : Donc, c'était apprentissage dans..) Dans la vente. (E : Ah oui. Ça consistait en quoi ?) En fait, j'allais deux jours à l'école, et puis, le reste en stage dans un magasin. (E : Et puis, dans ton secondaire, c'était dans quel domaine ?) Euh, dans le socio-économique. (E : Ah, gestion, des trucs comme ça ?) Mais j'ai pas vraiment bien appris, parce que j'ai arrêté tôt, donc. (E : Ça te convenait pas.) Non. Ouais, je voulais travailler tout de suite, donc. » ; « (E : Quel est ton projet, tes souhaits après ?) Etre toujours dans la vente, c'est ce que je vais faire moi. J'aime vraiment la vente. Et puis, je vais chercher du boulot. » (EL, entretien 59)

<sup>188</sup> « On va dire que j'ai trouvé ma voie. Avant, j'ai dû aller à gauche et à droite, pour faire un travail, faire un autre. Je sais bien que c'est ça que je veux faire, pour que je continue à le faire. C'est ça qui change. » (AL, entretien 58)

coordinatrice sociale pour la médiation<sup>189</sup>.

Les exemples de AL et EL éclairent quelque peu la spécificité de l'apport de la formation en maraîchage biologique pour les stagiaires, au sens où cette formation n'est pas directement liée à la détermination d'un projet (ou compétence) professionnel, mais répond plutôt à divers types d'attentes de la personne comme l'affection, l'inspiration ou la constitution de nouveaux rapports à soi, aux autres et aux choses.

### 3 Question des débouchés (avenir)

AL, chauffeur en contrat d'Article 60 jusqu'en décembre 2009, comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises, son projet était déterminé dès le début de la formation : travailler en tant que chauffeur-livreur. En se sentant « *lancé* » dans cette voie, il compte commencer à rechercher un travail deux mois avant la fin de son contrat. De plus, il envisage d'obtenir un Permis C (permis pour les grands camions) qui « *peut toujours servir* »<sup>190</sup>.

Par ailleurs, il envisage de se mettre en ménage plus tard avec sa compagne qui fait actuellement ses études en marketing et qui « *va avoir un bon salaire* ». Mais il essaie d'être prudent dans sa démarche en « *préférer[ant] ne pas faire de projet, voir au jour le jour comment ça se passe* » et « *voir comment [il] s'en sor[t]* »<sup>191</sup>. Sur le plan familial, avoir des enfants n'est pas prioritaire ni pour lui ni pour sa compagne, tant que ses « *moyens* » ne sont pas stabilisés<sup>192</sup>.

Quant à la question de la mobilité, tout en affirmant qu'il « *(n') hésiter[a] pas aller ailleurs* » pour un contrat en CDI (Contrat à durée indéterminée), il limite tout de suite ses possibilités aux alentours de sa région comme Charleroi, et refuse d'aller à l'étranger même en France. Il préfère travailler à proximité de chez lui<sup>193</sup>.

---

<sup>189</sup> « (E : Sinon, qu'est-ce cette formation a changé dans ta vie quotidienne ?) Elle a changé que déjà j'ai un salaire (rire) Ça me permet de me sortir du caca aussi. BE (prénom de la coordinatrice sociale), elle m'a beaucoup aidé pour mes papiers, justement. Elle m'a fait un tableau avec ce que j'ai à payer tous les mois, la date maximum à payer, pour pouvoir dire quand ça sera terminé. Donc, au mois de décembre, moi je serai tranquille, j'aurai plus rien à payer. (E : Ça, c'est des dettes.) En fait, j'avais quatre mille euros et quelque chose de dettes. C'est pas énorme, mais pour quelqu'un qui a pas beaucoup d'argent, c'est beaucoup. Et elle a téléphoné à tous les huissiers, et elle a trouvé un arrangement. Parce que j'avais déjà trouvé des arrangements avec eux, mais je les avais pas respectés. Et ici, c'est la dernière chance. (E : Ces dettes, c'est auprès de sociétés privées ?) Ouais, que ce soit "Star", des trucs ainsi. C'était des papiers qui s'étaient accumulés, et qu'ils ont appelé des huissiers pour régler tout ça. Donc elle a téléphoné aux huissiers, même ceux qui ne voulaient pas, les organismes de crédit, qui ne voulaient pas s'arranger. Elle a réussi à les faire changer d'avis, pour que ça rentre dans mes moyens, et que ce soit réglé au plus tôt. Ça, ça m'a beaucoup aidé, aussi. Sinon, voilà quoi. » (Ibid.)

<sup>190</sup> « (E : Le rythme de travail, tu as repris sans doute.) Ouais, j'ai repris le travail, ça c'est sûr. Ça a fait que cinq mois, mais, je suis lancé, je sais bien que ça se termine au mois de décembre, et que deux, trois mois avant que ça se termine, je vais chercher un poste de chauffeur-livreur. Et si, ça je suis encore en train de réfléchir, je vais peut-être passer mon permis C. (E : Permis C ?) Permis Camion. Ça peut toujours servir, hein. Je cherche aussi plus le permis C que le permis B, donc voilà, pour m'en servir. On va dire que j'ai trouvé ma voie. Avant, j'ai dû aller à gauche et à droite, pour faire un travail, faire un autre. Je sais bien que c'est ça que je veux faire, pour que je continue à le faire. C'est ça qui change. » (Ibid.)

<sup>191</sup> « Moi je préfère ne pas faire de projet, voir au jour le jour comment ça se passe. Ça fait quand même 3 ans que je suis avec. Mais voir d'abord comment je m'en sors. » (Ibid.)

<sup>192</sup> « Déjà financièrement, il faut que je m'en sorte avant de faire quoi que ce soit. Et après on en parle, et si il y a les moyens et si on en a envie, voilà, on se met en ménage. Bon, les gosses c'est pas trop son truc à elle, donc ça, ça va être difficile. Parce qu'elle me dit à ses 32 ans. Mais quand elle en aura 32 j'en aurai 40. » (Ibid.)

<sup>193</sup> « (E : Et sinon, en fait pour, tu envisages de vivre et travailler dans la même région, ou tu n'hésiterais pas à partir ailleurs ?) Non, pour un travail, un contrat, donc un CDI, non j'hésiterai pas à aller ailleurs. Si y'a pas ici, mais qu'il y a, je sais pas je vais dire à Charleroi par exemple. Même si je dois prendre le train tous les matins pour aller à Charleroi... (E : Mais tu restes quand même en Wallonie ?) Oui. Bien sûr je vais pas aller en France, ou... Je reste dans la Belgique. Et si y'a possibilité le plus près de chez moi. Si y'a pas, ben j'irai là où y'a. » (Ibid.)



Il devra également continuer à s'occuper de sa mère qui est handicapée<sup>194</sup>. Sur ce point, un problème faisant « *un petit désaccord* » avec sa compagne se pose : elle ne voudra pas habiter dans la région de La Louvière qu'elle n'aime pas parce que c'est « *tous des cas sociaux* », « *là-bas [elle] veut rien savoir* », mais elle préfère la région de Tournai ou de St Ghilain où, par contre, la vie coûtera plus cher que La Louvière<sup>195</sup>.

Le temps qu'il a passé dans le cadre du contrat d'Article 60 semble lui avoir permis à la fois de résoudre ses difficultés financières accumulées (endettement, loyers impayés..) et de réfléchir à son projet d'avenir. Sa démarche est prudente et concrète pour allier ses registres d'action domestique (vie en couple), inspiré (passion pour le métier de chauffeur) et d'entrepreneur (se lancer dans son projet). Ceci sans ignorer ses contraintes constantes comme le manque d'argent et le souci de santé de sa mère.

EL, vendeuse en fin de contrat d'Article 60, comme nous l'avons vu, poursuit son projet de travailler dans la vente<sup>196</sup>. La question de la mobilité ne semble pas beaucoup se poser : elle veut aller « *n'importe où* » pour travailler, en sachant qu'elle va avoir son permis de conduire<sup>197</sup>.

AL et EL se démarquent quelque peu des autres stagiaires (ou Article 60) en maraîchage biologique, pour lesquels l'activité de maraîchage biologique ne donne pas directement un projet professionnel déterminé, prudent et concret. Si ces derniers peuvent avoir dans cette activité, des registres d'action où chacun peut se retrouver et justifier sa personne comme celle domestique (aisance dans son habitude, harmonie..) et celle inspirée (changement d'habitude, découverte de nouvelles choses..), il leur manquerait l'équipement pour répondre à une série d'exigences prégnantes dans le monde économique, à savoir la compétitivité, la productivité et l'esprit entrepreneurial, qui leur demandent de se détacher de leur personne.

La fragilité semble là être un mot clé pour pouvoir articuler ces différents domaines de préoccupation. Même le cas d'AL montre que ses contraintes objectives doivent limiter sa démarche pour son projet. Son projet professionnel doit non seulement être économique, mais également une médiation ou un remède pour équilibrer l'ensemble de ses préoccupations économiques.

### Catégorie 3 : AN

#### 1 Trajectoire et situation initiale

AN, née en Sicile, italienne, 52 ans, elle a immigré avec ses parents à La Louvière au Noël 1962, quand elle avait cinq ans. Après, elle a grandi à La Louvière « *comme si j'étais née là* ». Son père a été ouvrier

---

<sup>194</sup> « (E: Sinon, par rapport à ta mère qui est...) Oui, elle a des problèmes de santé. (E: Tu continues à t'en occuper un peu?) Ah! oui, oui. Ça oui, tout le temps, ça oui. De toute façon. (E: Donc, là tu peux pas aller trop loin sans doute.) Ben, disons, que si, je peux aller travailler loin, mais il faut que je revienne souvent. » (Ibid.)

<sup>195</sup> « Mais maintenant elle (mère d'AL) habite dans la région d'Houdeng (quartier de La Louvière) Moi, ma copine elle veut aller habiter du côté de Tournai, tout ça. Mais, euh. Moi si je vais habiter là-bas, il me faut une voiture. Parce que prendre toujours le train pour venir et pour retourner ça va me coûter cher. De préférence une diesel, mais ça on verra plus tard. Mais si je vais habiter là-bas, il me faut une voiture, ça c'est sûr et certain. Sinon, ça va pas le faire. Parce que elle habiter ici, elle veut pas. Elle aime pas ici. Elle me dit, c'est tous des cas sociaux, La Louvière, c'est pas bien réputé. Elle dit, non, moi là-bas je veux rien savoir. Ça reste dans la région de Tournai, St Ghilain et tout ça. Donc là-dessus on a un petit désaccord aussi. Bon, moi je suis pas contre habiter là-bas, le problème c'est que c'est cher. Là-bas c'est cher. » (Ibid.)

<sup>196</sup> « (E : Quel est ton projet, tes souhaits après ?) Etre toujours dans la vente, c'est ce que je vais faire moi. J'aime vraiment la vente. Et puis, je vais chercher du boulot. » (EL, entretien 59)

<sup>197</sup> « (E : Tu envisages de rester à La Louvière ou partir ?) Non. N'importe où. Ouais, je vais avoir le permis, donc. » (Ibid.)

dans plusieurs entreprises (maçonnerie, verrerie à Soignies, usine en sidérurgie « Boël »). Suite à un accident de moto, il s'est retrouvé au chômage, lorsque AN avait sept ans. Après, il a travaillé à la régie communale comme chômeur mis au travail. Sa mère a toujours été au foyer. Ses parents, toujours en vie, touchent actuellement « *une petite pension* ». AN a arrêté ses études avec une spécialisation en couture pour se marier à l'âge de 15 ans avec un italien, le neveu d'un des meilleurs amis de son père. Son mari a travaillé comme ouvrier dans plusieurs entreprises (Verrerie à Manage, usine de Boël). Suite à un problème d'épilepsie, il n'a plus pu travailler que les matinées, et son salaire en a été diminué (250€). Ils ont eu trois enfants. Elle habite actuellement avec son mari suite au départ des enfants. Suite à un « *mauvais passage au ménage* » qu'elle a eu avec son mari qui les a conduit à une séparation, elle est passée au CPAS pour bénéficier du RI. Ensuite, elle a été orientée par le CPAS pour avoir un contrat d'Article 60 en entretien de surface à l'EFT FD.

Pour AN, nous l'avons vu, le fait d'avoir eu un contrat d'Article 60 était non seulement une assurance économique, mais un gage de son autonomie vis-à-vis des autres dont notamment son mari avec qui elle était entrée en conflit avant de passer au CPAS. Ce ne fut pas une rupture définitive mais plutôt selon elle un passage dans lequel elle peut garder son indépendance personnelle avec un travail si possible pour renouer un nouveau rapport avec son mari.

Son attachement familial est fort présent dans ses propos, de même pour le territoire louviérois où elle a grandi : « (E : *Et tu vas rester à La Louvière ?*) *Oui oui oui. j'ai la maison, mes parents sont là, les enfants sont là, on est tous ici, donc, oui. Moi, c'est comme si j'étais née à La Louvière. Parce qu'on est revenu de l'Italie, je suis venu à La Louvière. Je suis toujours restée là, donc, pour moi, c'est comme si j'étais née ici, hein*<sup>198</sup>. » Un positionnement qui la conduit à formuler que le lieu de son travail à l'EFT est également « *comme une famille* » qui l'a soutenue pendant sa période de crise<sup>199</sup>.

Par contre, le fait qu'elle n'avait jamais travaillé à l'extérieur de la maison depuis qu'elle s'est mariée à l'âge de 15 ans, se présente comme un trait négatif de son parcours à changer : « *Parce que, avant, j'osais pas, parce que c'était mon mari qui travaillait, qui rapportait à la maison, c'est mon mari qui. Malgré tout, bon, maintenant, réfléchissons, moi aussi, je faisais ma part, quoi.* »<sup>200</sup>.

De même, le fait de rester bénéficiaire du CPAS sans travailler était inacceptable pour elle : « *Alors, j'étais toute seule, et moi, j'ai dit, quand j'ai été là, moi, je veux pas rester au CPAS, qu'on me donne les sous tous les mois, et je reste à la maison. Moi, je vais travailler. Alors, on m'a trouvé le travail ici, je suis très contente d'être tombée ici*<sup>201</sup>. »

---

<sup>198</sup> Ibid.

<sup>199</sup> « *Un problème avec mon mari. Ouais voilà, mes enfants n'en étaient plus là, on était tous les deux tout seuls, et malgré tout, ça n'allait plus. Alors, ben moi, je suis partie. Et j'ai été au CPAS. Et le CPAS, on m'a trouvé le travail ici, parce que moi, j'avais jamais travaillé. Euh, j'ai pas de chômage, j'ai rien de tout. Alors, j'étais toute seule, et moi, j'ai dit, quand j'ai été là, moi, je veux pas rester au CPAS, qu'on me donne les sous tous les mois, et je reste à la maison. Moi, je vais travailler. Alors, on m'a trouvé le travail ici, je suis très contente d'être tombée ici. Parce que, c'est comme une famille, c'est bien, tout le monde est là derrière, tout le monde s'occupe, ça m'a beaucoup aidé de me retrouver ici* » (AN, entretien 60)

<sup>200</sup> « (E : *Et puis, même si t'es pas stagiaire, qu'est-ce que tu as appris le plus ici ? Qu'est-ce que tu as acquis ? C'est pas forcément la compétence, mais.) Je suis plus sûre de moi, quand même, ouais. Parce que, avant, j'osais pas, parce que c'était mon mari qui travaillait, qui rapportait à la maison, c'est mon mari qui. Malgré tout, bon, maintenant, réfléchissons, moi aussi, je faisais ma part, quoi. Parce que bon, la maison, les enfants, j'ai quand même travaillé ici. C'est pas, mais j'osais pas. Parce que c'était pas moi qui ramenait l'argent, donc, il y a des trucs que j'osais pas faire, dire.* » (Ibid.)

<sup>201</sup> Ibid.

Dans le parcours d'AN, des contraintes objectives se présentent fort : accident de moto de son père, épilepsie de son mari. Ce qui a mis chacun de ces deux hommes en difficulté pour travailler. Mais dans ces difficultés, un réseau d'entraide familiale était toujours présent : pendant une période dans les années 1970, la famille d'AN cohabitait avec celle de la tante de son futur mari, qui devait faire des travaux dans leur maison. C'est après cette période-là qu'elle a rencontré son futur mari qui venait habiter chez son oncle à La Louvière<sup>202</sup>. Plus récemment, l'épouse d'un fils d'AN s'est suicidée en laissant leur petite fille que la famille d'AN a prise en charge « *comme sa fille* » pour que la petite fille puisse aller petit-à-petit chez son père pour pouvoir mener « *une vie de famille normale* »<sup>203</sup>.

Le parcours et le style de vie d'AN sont imprégnés d'un esprit de famille, que l'on aurait habituellement appelé sa « *culture* » très italienne. Mais cette culture est traversée par une série de crises, qui a finalement conduit AN à formuler une critique réflexive de sa propre culture en termes de dépendance envers son mari qui était « *quand même un peu macho* », avec un positionnement inspiré pour une quête d'autonomie personnelle, sans aller jusqu'à rompre son lien domestique. Nous avons ainsi repéré un nouveau type de régime d'action qui consiste à articuler le lien d'affection et le lien du respect d'autrui, nécessité par une prise en compte de la fragilité des sujets.

## 2 Vie pendant la formation et problèmes rencontrés

Chez AN, nous pouvons relever deux éléments de sa vie auxquels elle réagit : la rupture avec son mari survenue au moment où ses enfants ont grandi et sont partis de chez eux. Elle essaie alors de répondre à cette situation de crise par l'acte de montrer sa capacité de « *se débrouiller* » en travaillant, d'autant plus qu'elle n'avait jamais travaillé à l'extérieur de la maison auparavant<sup>204</sup>. L'autre élément est son âge : à 50 ans, elle avait le souci de se perdre de vue et de tomber dans une incapacité de vivre de manière autonome suite à cette rupture avec son mari<sup>205</sup>. Ces opérations ont eu comme conséquence plus qu'une simple résolution de problèmes, mais un changement d'image d'elle-même : elle ne se pense plus comme une femme dépendante et réservée mais comme une femme indépendante et franche<sup>206</sup>. L'espace de travail de l'EFT FD lui a donné un lieu d'acquisition de cette image par le fait d'être respectée par les autres pour son

---

<sup>202</sup> « Ouais. Et puis, j'ai rencontré mon mari. Mon mari, son oncle, c'était le meilleur ami de mon papa. Sa tante, tu sais, mettons, eux, ils avaient loué une maison, on devait faire des travaux dans la maison, pour pas aller louer autre chose, ils sont venus habiter chez nous. Et on était toujours, des fois, le soir, la tante de mon mari, elle venait, et elle demandait à ma maman "Qu'est-ce que tu fais à manger aujourd'hui ?" et ma maman lui disait "Moi, je fais ça", "Eh ben moi, je fais ça". On met ensemble, et on mangeait toujours, et on était toujours... Et puis, quand mon mari est revenu d'Italie, il est allé habiter chez son oncle, donc c'est là qu'on s'est connu. » (Ibid.)

<sup>203</sup> « Oui, voilà, avec l'expérience des années, bon, j'ai déjà eu quand même assez bien de problèmes, pas avec mon mari, hein, mais dans la vie, mettons avec Marine, quand elle a perdu sa maman, parce que sa maman s'est suicidée. Alors, c'est moi qui l'a aidée, et elle est venue habiter chez moi avec mon fils. Elle avait trois ans, on a eu beaucoup de problèmes pour la petite. (E : Ça c'est, c'est ?) C'est ma petite. Elle, elle n'a plus sa maman. Sa maman, elle s'est suicidée. (E : Attends, donc, c'est pas ta petite fille...) C'est la fille de mon fils. Celle qui est venue avec nous, tu vois. (E : Ah oui, d'accord.) Mais, elle avait trois ans, quand sa maman, elle est morte. Et elle a habité chez moi. Et j'ai eu une autre fille, si tu veux. C'était ma fille. Parce que je l'ai grandie, maintenant, elle commence à aller un petit plus chez son papa, on s'arrange un peu pour qu'elle aille plus souvent là-bas. Parce que bon, il a sa petite sœur, elle est plus à son papa, une vie de famille normale, c'est ce qui est mieux pour elle, quoi. On essaie de l'habituer tout doucement. » (Ibid.)

<sup>204</sup> « J'ai voulu travailler, pour moi. Pour dire que, moi, je suis quand même quelqu'un qui sait se débrouiller » (Ibid.)

<sup>205</sup> « Mais bon, j'allais avoir 50 ans, et si je le faisais pas, je l'aurais jamais fait après, je serai restée nulle part. Parce que si ça continuait que ça n'allait avec mon mari, et que je restais là, je serai devenue quoi ? » (Ibid.)

<sup>206</sup> « Je suis plus indépendante. C'est plus le même. » (Ibid.)

travail et sa personnalité<sup>207</sup>.

Concernant son rapport à l'assistance sociale, après qu'elle a pu rétablir sa relation avec son mari, elle n'avait plus beaucoup besoin de ces services<sup>208</sup>.

### 3 Question des débouchés (avenir)

AN, technicienne de surface en contrat d'Article 60 jusqu'en août 2009, souhaite continuer à travailler dans le domaine du nettoyage<sup>209</sup>. Elle souligne qu'elle s'est maintenant « lancée » dans son projet de travail, et qu'elle ne voudrait pas rester chez elle<sup>210</sup>. De plus, à cela s'ajoutent d'un côté un souci concernant son adaptation au monde de l'entreprise<sup>211</sup> et de l'autre un souci de santé ; maux aux genoux et au cou<sup>212</sup>. Autrement, comme nous l'avons vu, elle voudrait rester à La Louvière, pour sa famille et son attachement local.

Autour de son registre d'action domestique, elle a opéré une rupture avec son domaine strictement familial, en se lançant dans son domaine de travail, par la logique de son projet. Toutefois, cette rupture par projet n'établit pas une valeur prépondérante dans sa conduite, mais a plutôt été un moyen d'équilibrer sa relation habituelle avec son mari et sa famille dans une phase de transition par rapport à sa propre évolution liée à son âge et à son état de santé, et par rapport à celle des autres comme la prise de retraite chez son mari et le départ de ses enfants de chez elle.

Enfin, son regret de devoir quitter le lieu de l'EFT FD après son contrat faute de pouvoir le renouveler, montre une contrainte propre à la règle impersonnelle du contrat (Article 60), support du monde civique<sup>213</sup>.

---

<sup>207</sup> « (E : Donc c'est surtout, c'était quel élément des activités ici qui fait ça ? Le travail, le fait de travailler ? Ou l'ensemble des choses ?) Oui, l'ensemble des choses. De voir que, bon, quand même ça me fait plaisir que je sois appréciée par les autres, les stagiaires, et bon, tout le monde est bien avec moi. Je me sens quand même quelqu'un de plus respecté, plus que je l'étais avant, tu vois. » (Ibid.)

<sup>208</sup> La coordinatrice le confirme également le changement que AN a réussi au cours de son Article 60 : « (...) quand elle est arrivée ici, elle était très démunie, aussi. Et finalement, elle a pu aussi se reconstruire, sa vie est tout-à-fait différente de la vie qu'elle menait avant de commencer ici. » (Coordinatrice sociale, entretien 45b)

<sup>209</sup> « Ben écoutes, je ne sais pas, je voudrais bien continuer à travailler. Et bon, je vais remplir un formulaire avec BE (prénom de la coordinatrice sociale), soit pour le CPAS, ou bien alors pour la commune, quoi. Pour voir toujours pour le nettoyage, on verra bien » (AN, entretien 60)

<sup>210</sup> « C'est pas parce que j'ai fait les deux ans là que maintenant j'aimerais rester chez moi, une fois que je me suis lancée, j'aimerais bien le continuer. » (Ibid.)

<sup>211</sup> « Sinon, j'ai une amie qui travaille avec une entreprise de nettoyage, mais là, il paraît que c'est beaucoup plus dur, je sais pas, si ça va aller avec... » (Ibid.)

<sup>212</sup> « En espérant que mes petits bobos, ça viennent pas trop jouer dedans, les genoux et le cou. » (Ibid.)

<sup>213</sup> « Comme je sais que je vais m'en aller, et je me fais à l'idée. Je sais que ça va être dur, de partir (rire) (E : Ben, pour ici, surtout...) Moi, je vais avoir du mal à partir. » ; « le règlement, c'est le règlement. » (Ibid.)